PREMIÈRE PARTIE

L'APPORT SCIENTIFIQUE

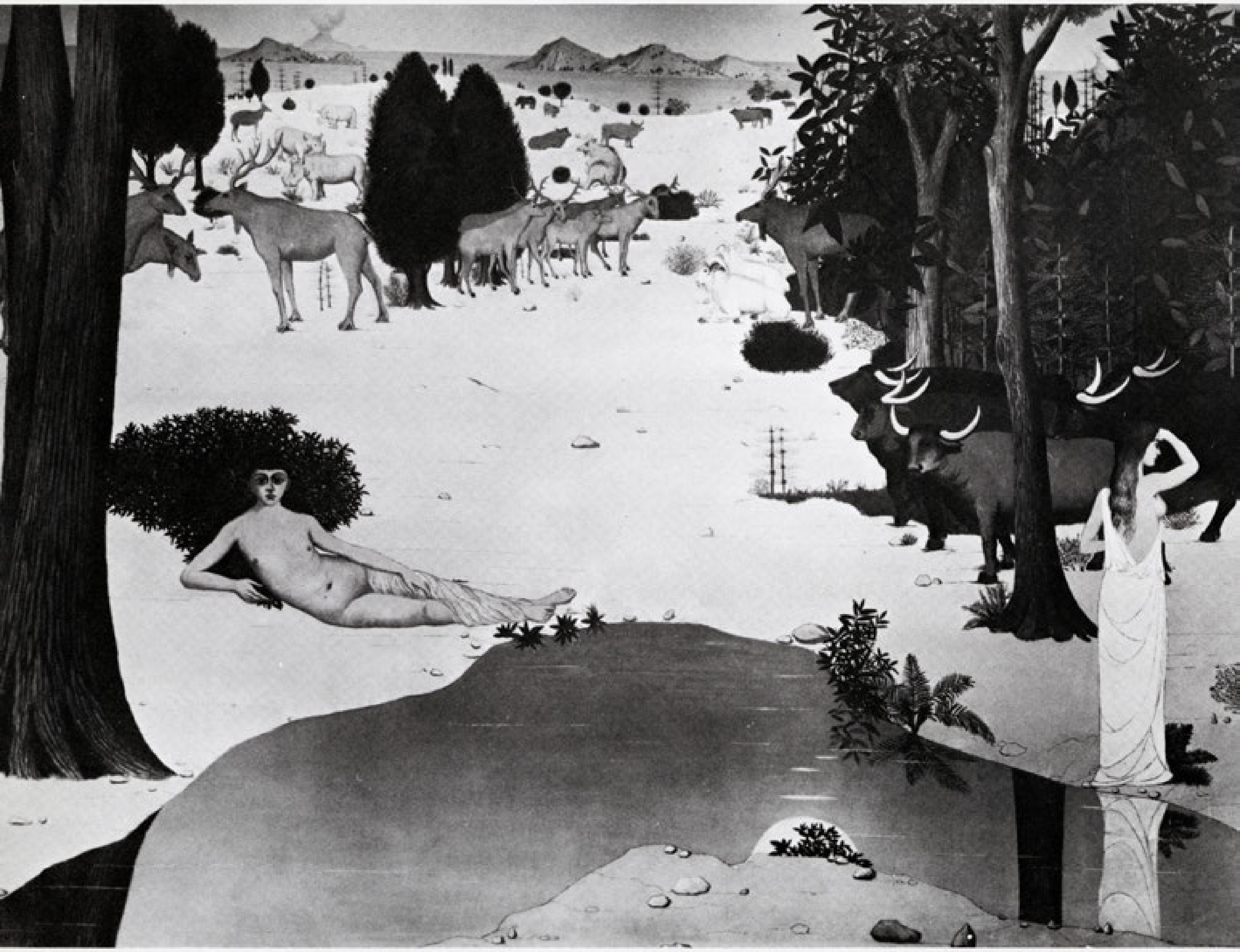

PAUL DELVAUX. PARTIE DE LA FRESQUE SYMBOLISANT LES SCIENCES. *Université de Liège, Institut de Zoologie (Photo Francis Niffle, Liège).*

I - LE XIX^e SIÈCLE ET LE DÉBUT DU XX^e

Tous les rapports officiels publiés au cours du demi-siècle qui suivit la libération de la Belgique, s'accordent pour reconnaître le chaos dans lequel était plongé l'enseignement supérieur. La vie scientifique n'existait plus. Le salut vint de deux côtés.

Les rares bons esprits de l'époque se retrouvaient aux réunions de la classe des Sciences de l'Académie royale de Belgique qu'animaient des directeurs exceptionnels: Quetelet, P.-J. Van Beneden, par exemple.

Beaucoup d'étrangers ont répondu à l'appel des Universités belges, y ont rénové l'enseignement et poursuivi des recherches. Bon nombre d'entre eux se sont adaptés au pays wallon et y ont fait souche. Certains savants wallons se sont expatriés et, à l'égal des métallurgistes liégeois émigrés en Suède, des ingénieurs de mines, des géologues, des constructeurs de chemins de fer en Afrique, en Asie, au Brésil et en Russie, ont apporté une importante contribution au développement des sciences et des techniques partout où ils passaient. Certains savants de chez nous ont longuement habité en pays flamand et y ont travaillé bien que nés en Wallonie ou indubitablement influencés par la langue et la culture françaises. Les familles d'universitaires authentiquement françaises n'étaient pas rares en Flandre.

De 1830 à 1932 toutes les Universités belges étaient francophones; il y eut des échanges de personnes entre Liège et Gand (Universités d'État); les francophones de Flandre n'ayant aucune difficulté à s'adapter au milieu wallon. Le physiologiste LÉON FREDERICQ qui prit la succession de THÉODORE SCHWANN à Liège arriva de Gand en 1879 et devint en quelques années le maître vénéré de plusieurs générations de savants belges et étrangers. OMER DE BAST (1865-1937) et MARCEL DUBUISSON (1903-1974), zoologiste, recteur éminent de l'Université de Liège de 1961 à 1973, venaient de Gand. PIERRE NOLF (1873-1953), né à Ypres, fit carrière à Liège et à Bruxelles; on lui doit des travaux remarquables sur la coagulation du sang, l'anaphylaxie et la physiologie gastro-intestinale.

Apports étrangers. Au XIX^e siècle, l'apport de l'Allemagne et de l'Autriche est capital. THÉODORE SCHWANN est le plus illustre des étrangers que notre pays s'honora d'accueillir. Le Westphalien GOTTLIEB GLUGE (1812-1898) rénova l'enseignement de la physiologie et créa celui de l'anatomie pathologique à l'Université de Bruxelles. Le chirurgien viennois ALEXANDRE VON WINIWARTER (1848-1917) arriva à Liège en 1878 et y fit école; son fils HANS DE WINIWARTER (1875-1949) fut l'un des histologistes les plus subtils et les plus écoutés de sa génération. Le Bavarois ANTOINE SPRING (1814-1872), appelé à Liège en 1839 pour prendre en main l'enseignement de la physiologie, passa en 1858 à la clinique médicale où il fit merveille; son fils WALTHÈRE SPRING (1848-1911) donna à la recherche chimique l'impulsion dont elle avait grand besoin. L'ophtalmologiste viennois ERNEST FUCHS

(1853-1930) est le premier d'une longue lignée de spécialistes célèbres attachés à l'Université de Liège.

L'apport français est loin d'être négligeable et se poursuivit au XX^e^ siècle. LOUIS DOLLO (1857-1931) fut l'apôtre de la paléobiologie et le fondateur de la paléontologie transformiste. EUGÈNE CATALAN (1814-1894), né à Bruges de parents français, fut l'une des grandes figures de l'école mathématique liégeoise; une imagination créatrice extraordinaire qui lui fit aborder la théorie des polyèdres, des produits infinis, des fractions continues, de la théorie des nombres et de celle des polynômes de Legendre. L'entomologiste THÉODORE LACORDAIRE (1801-1870), Bourguignon, spécialiste des coléoptères, se fixa à Liège. Son œuvre fut heureusement continuée par ERNEST CANDEZE (1827-1898) et FÉLICIEN CHAPUIS (1824-1879).
Le Luxembourgeois grand-ducal VOLTAIRE MASIUS (1836-1912) installa à Liège la tradition scientifique de la clinique médicale.
GIUSEPPE CESARO (1849-1939), Napolitain, fit à Liège une carrière brillante axée sur l'étude des formes cristallines, étude aussi bien théorique qu'expérimentale.

Sciences mathématiques. Le démarrage de la recherche et de l'enseignement, après 1830, fut lent et difficile. Deux Luxembourgeois grand-ducaux, ANTOINE MEYER (1803-1857) et MATHIAS SCHAAR (1817-1867), donnèrent le coup d'envoi à Liège et à Gand. Le Français, EUGÈNE CATALAN (1814-1894), destitué à cause de ses convictions républicaines, trouva à Liège des conditions favorables à son activité scientifique. Lucien Godeaux dit de lui qu'il n'est guère de questions occupant les mathématiques de son temps auxquelles il n'ait apporté des contributions parfois importantes: 'Il était d'une ingéniosité prodigieuse; il savait faire fructifier la moindre idée'. ERNESTO CESARO (1859-1906), mathématicien et cristallographe, fut le plus illustre de ses élèves.
Les géomètres brillants se succèdent à Liège. JEAN-BAPTISTE BRASSEUR (1802-1868) y est le créateur du cours de géométrie supérieure. FRANÇOIS FOLIE (1833-1905), CONSTANTIN LE PAIGE (1852-1929), FRANÇOIS DERUYTS (1864-1902), JACQUES DERUYTS (1862-1945), prennent la suite et publient quantité de travaux très appréciés à l'étranger. La tradition n'est pas perdue. L'école moderne, avec LUCIEN GODEAUX (1887-1975) comme chef de file, est aussi brillante. Le malheur veut qu'il soit pratiquement impossible de donner en quelques mots une idée valable des importants travaux de ces mathématiciens parce que leurs concepts et leur langage sont naturellement hermétiques pour les non-initiés. Nous devons nous contenter de l'opinion des historiens étrangers compétents qui nous disent que ces œuvres sont fort importantes.

À Gand, trois Wallons: PAUL MANSION (1844-1919), CLÉMENT SERVAIS (1862-1935) et JUNIUS MASSAU (1852-1909) portent la recherche à un haut niveau et participent à cet extraordinaire mouvement qui embrassa divers aspects des sciences mathématiques: les géométries, l'analyse, la mécanique où les mathématiciens wallons ont excellé. Massau utilisa notamment avec succès les procédés de l'intégration graphique et la méthode vectorielle.
À Louvain, deux grandes figures s'imposent: PHILIPPE GILBERT (1832-1892) et CHARLES-JEAN DE LA VALLÉE POUSSIN (1866-1962). La théorie des fonctions de variables réelles, la théorie des nombres et la théorie des fonctions de variables complexes sont les trois directions des travaux originaux de LA VALLÉE POUSSIN dont l'activité fut aussi grande après 1918 qu'avant 1914. Réfugié à Paris pendant la guerre, il y fit des cours très remarqués. Il fut le premier président de l'Union internationale des mathématiciens, créée à New-York en 1950. THÉOPHILE DE DONDER (1872-1957) fit à Bruxelles une longue et fructueuse carrière coupée en deux par la Première Guerre mondiale comme celle de LA VALLÉE POUSSIN.

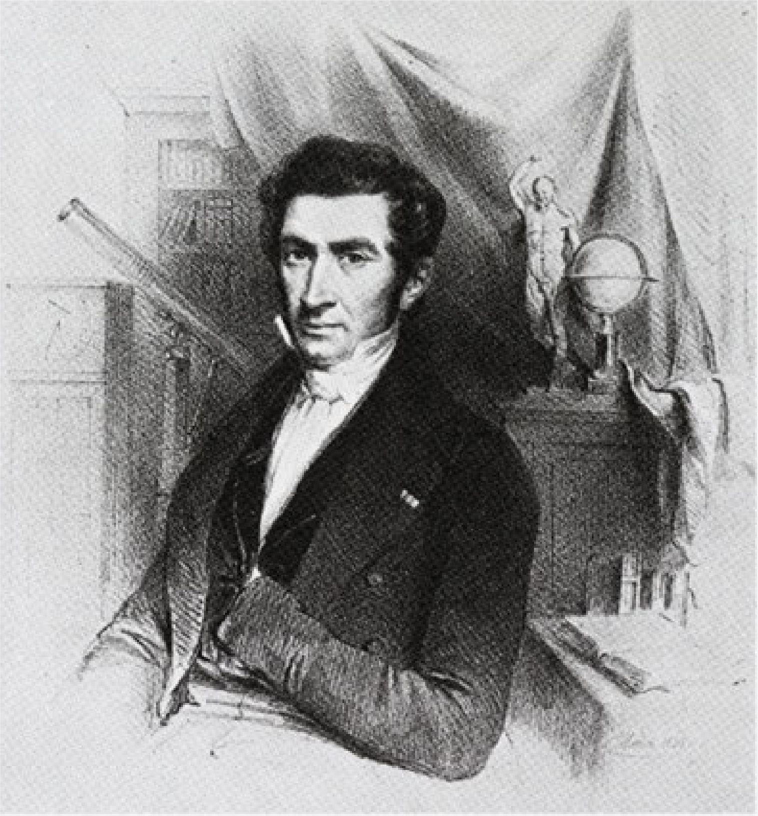

JEAN-BAPTISTE MADOU. PORTRAIT D'ADOLPHE QUETELET. *Lithographie de P. Degobert, datée de 1839. Bruxelles, Bibliothèque royale (Photo Bibliothèque royale).*

Astronomie et sciences annexes. ADOLPHE QUETELET (1796-1874), né à Gand de père français et de mère wallonne, fait à Bruxelles à travers les révolutions et les difficultés de tous ordres, une carrière étonnante au cours de laquelle il aborda presque tous les domaines de la science, rendit service aux rares jeunes chercheurs de son temps, enseigna à l'Athénée puis à l'Université de Bruxelles fondée en 1834, fut secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique de 1834 à 1874.

Il établit les bases scientifiques de la météorologie, fut le premier directeur de l'Observatoire (1832), mais il n'eut au début qu'un seul aide inhabile et malade pour utiliser les grands instruments d'astronomie qu'il avait réussi à obtenir. Il n'est pas exagéré de dire que QUETELET a rempli un demi-siècle de son activité étonnamment variée: astronomie, géométrie, calcul des probabilités, anthropométrie, optique, météorologie; rien n'échappe à sa curiosité. On est frappé par le modernisme de ses travaux et de ses idées. Par exemple, il fait nommer par l'Académie une commission pour rendre plus exactement comparables les phénomènes périodiques des plantes et des animaux. QUETELET était un statisticien par tempérament. Toutes les données disponibles à son époque qui se prêtaient au traitement statistique furent reprises et étudiées par lui. Il déborde dans tous les domaines: la loi de croissance de l'homme, le penchant au crime aux différents âges, la reproduction et la mortalité, les tribunaux. Personne, s'il n'est dûment averti, ne pourrait soupçonner que la phrase suivante a été écrite par celui dont on a célébré avec éclat le centenaire de la mort: 'La science dont le but serait d'étudier les forces naturelles et les forces perturbatrices de l'homme serait une véritable mécanique sociale'. Les titres provocateurs de ses livres et de ses principaux travaux se passent de commentaires:
Sur l'homme et le développement de ses facultés ou *Essai de physique sociale* (1835), *Instructions populaires sur le calcul des probabilités* (1828), *Lettres sur la théorie des probabilités appliquée aux sciences morales et politiques* (1845), *Du système social et des lois qui le régissent* (1848), *Fragments sur la manière dont il convient d'envisager les sciences politiques et sur l'intervention de l'État dans les affaires des particuliers* (1849), *Anthropométrie* ou *Mesure des différentes facultés de l'homme* (1871). Il définit la *loi des fluctuations*, dont la paternité est souvent attribuée par les biologistes à Galton. PAUL BRIEN termine la remarquable note consacrée à QUETELET dans le *Florilège des Sciences en Belgique* par les phrases suivantes:
'A. QUETELET domine son époque dont il fut l'animateur éclairé et passionné. Il contribua à sortir notre pays de son apathie intellectuelle et à en réveiller le génie'.

Le successeur de QUETELET à la direction de l'Observatoire royal fut un extraordinaire

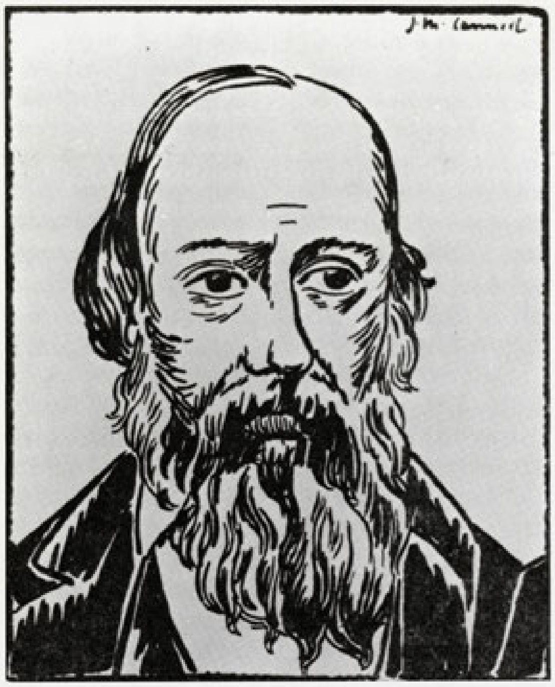

J.-M. CANNEEL. PORTRAIT DE JEAN-CHARLES HOUZEAU DE LEHAIE. *Dessin original.*

autodidacte et aventurier, JEAN-CHARLES HOUZEAU DE LEHAIE (1820-1888). Le roi Léopold II eut beaucoup de mal à imposer cette nomination. HOUZEAU, né près de Mons, astronome par inclination, écrivain par vocation, épris de liberté et de justice, parcourut le monde, vécut pendant dix-huit années en Amérique, fermier 'frontierman' au Texas, maraîcher au Mexique et à la Jamaïque, anti-esclavagiste notoire à la Nouvelle-Orléans, continuant partout ses études, publiant sans arrêt. 'Je travaille comme il me plaît', écrivait-il.

Très engagé dans les discussions politiques en 1848-49, on le révoqua des fonctions qu'il avait acceptées en 1844 à l'Observatoire. Il séjourne à Paris, publie successivement une *Physique du globe et météorologie* en 1851 et, en 1853, les *Règles de climatologie*. En 1854, il publie les *Essais d'une géographie physique de la Belgique au point de vue de l'histoire et de la description du globe*. Les sciences dites humaines ne manquèrent pas de l'attirer; en témoignent: ses *Études sur les facultés mentales des animaux comparées à celles de l'homme*. Les astronomes considèrent que son *Vade Mecum de l'Astronomie* et la *Bibliographie générale de l'Astronomie* sont des contributions géniales qui ont montré la voie au développement de l'Astronomie moderne.

Géologie. La grande figure du Liégeois JEAN-BAPTISTE D'OMALIUS D'HALLOY (1783-1875) qui fut gouverneur de Namur domine la

EUGÈNE SIMONIS. STATUE D'ANDRÉ DUMONT. *Bronze. Ce monument, qui fait partie intégrante du paysage urbain de Liège, a été placé, en 1866, devant le bâtiment central de l'Université (Photo A.C.L.).*

recherche géologique. Selon PAUL FOURMARIER, D'HALLOY est le fondateur de la géologie de l'empire français; on lui doit les premières données précises sur la constitution d'ensemble du bassin de Paris, de la Belgique, des Vosges, du Jura, voire même en partie des Alpes et des Pyrénées. Un autre Liégeois célèbre, ANDRÉ-HUBERT DUMONT (1809-1857), rendit à la science, et singulièrement à notre pays, l'immense service de dresser la première carte géologique de la Belgique et des contrées avoisinantes. Il voyage beaucoup en Angleterre et en Europe continentale, et ramasse une collection de faits qu'il organise méthodiquement. P.-J. VAN BENEDEN écrit dans son discours du 100^{e} anniversaire de l'Académie (1872): 'Les terrains sont comme les feuillets d'un livre échappé à l'incendie, dont les pages sont en partie brûlées et tordues. Le mérite de Dumont est d'avoir remis les feuillets de ce livre à leur véritable place, de manière à permettre la lecture de l'œuvre'. Faut-il ajouter que le célèbre professeur de l'Université de Liège modifia profondément l'économie de la Belgique en découvrant les gisements houillers de la Campine?

DUMONT eut de nombreux adeptes et la recherche en géologie se développa tant à Bruxelles qu'à Louvain et Mons ou à Liège. Dans cette dernière ville, c'est le Verviétois ARMAND RENIER (1876-1951) qui impose sa personnalité; il fut celui qui débrouilla la stratigraphie des formations houillères, l'une des bases de l'économie wallonne, tant hennuyère que liégeoise. À Louvain, c'est HENRY DE DORLODOT (1855-1929), Hennuyer de souche française, qui, bien que professeur de théologie, fut un adepte convaincu des doctrines évolutionnistes. À Bruxelles, ce sont les Français MAURICE LERICHE (1875-1948) et LOUIS DOLLO (1857-1931), essentiellement paléontologistes. À Mons, c'est JULES CORNET (1865-1929), célèbre par son expédition de 1891 au Congo et surtout au Katanga, au cours de laquelle il recueillit une prestigieuse moisson de faits et d'échantillons. Grâce à lui, le bassin de Mons est un des mieux connus en Europe.

HENRI BUTTGENBACH (1874-1964), né à Ensival, poursuivit l'étude systématique des minéraux de Kilo-Moto et du Katanga. Lorsqu'en 1942, les physiciens des États-Unis d'Amérique eurent un besoin pressant d'uranium, c'est au Katanga qu'ils le trouvèrent. Les géologues étatsuniens n'avaient pas encore découvert les importants gisements de ce métal dans leur propre territoire. Nos savants avaient fait une étude très poussée du Katanga, cette région considérée comme un 'scandale' géologique. Déjà en 1887, le Dinantais, ÉDOUARD DUPONT (1841-1911), avait exploré le Bas-Congo et en avait fourni la première esquisse géologique.

Physique expérimentale. JOSEPH PLATEAU (1801-1884), né à Bruxelles, est le plus illustre physicien belge. Titulaire, grâce à la persévérance de QUETELET, de la chaire de physique expérimentale à Gand dès 1835, il perdit la vue entre 1840 et 1843 mais n'en continua pas moins à travailler activement avec les yeux de ses assistants et collaborateurs LAMARLE, DUPREZ, DELBOEUF, VAN DEN MENSBRUGGHE et de son collègue mathématicien, P. MANSION. On lui doit la démonstration de la persistance des impressions lumineuses sur la rétine et l'invention de ce qu'on appelle aujourd'hui le dessin animé. JOSEPH PLATEAU consacra de nombreuses années à la physiologie de la vision. Il étudia en détail le comportement d'une masse liquide (de l'huile grasse) libre et soustraite à l'action de la pesanteur par introduction dans un mélange d'alcool et d'eau de densité strictement égale. Il réalisa une grande variété de systèmes laminaires.

ZÉNOBE GRAMME (1826-1901), ne fut certes pas un homme de sciences de type classique, mais un génial artisan. Ses multiples inventions et notamment celle de la machine magnéto-électrique à courant continu se situent à l'origine du développement de l'industrie électrique. Il n'y a rien de scientifiquement nouveau dans la dynamo. Bien avant Gramme, Ampère et Faraday avaient découvert les lois de l'induction électro-magnétique. Il fal-

GRAMME A 18 ANS

ZÉNOBE GRAMME À L'ÂGE DE DIX-HUIT ANS. *Détail du monument exécuté par le sculpteur Thomas Vinçotte et l'architecte Soubre, et inauguré lors de l'Exposition universelle de Liège en 1905. Il se situe entre les ponts de Fétinne et de Fragnée (Photo Francis Niffle, Liège).*

lait l'ingéniosité, le sens pratique et aussi l'extraordinaire persévérance d'un artisan hesbignon (Gramme vécut à Hannut, de 8 à 22 ans) pour traduire les connaissances en physique de cette époque en un instrument simple et manipulable. À cet égard, Gramme perpétue brillamment la tradition artisanale de Rennequin Sualem. Jean Pelseneer, dans sa minutieuse et attachante étude, nous apprend que le jeune Zénobe Gramme passait le plus clair de son temps à Hannut chez un menuisier, qu'il suivit ensuite les cours du soir de l'École industrielle communale à Liège, qu'il quitta cette ville en 1855, passa par Bruxelles, Paris, Lyon, Marseille, resta un certain temps à Paris où il suivit les cours d'adultes au Conservatoire des Arts et Métiers, partit à Angers puis à Lorient avec l'ingénieur français Ernest Bazin, revint à Paris et prit en 1867 un premier brevet de perfectionnement des machines à courant alternatif. En 1868, il se rendit à Londres et y construisit sa toute première machine à courant continu. Revenu à Paris, il mena la vie douloureuse de l'inventeur pauvre, se réfugia en Belgique pendant le siège de cette ville, mais retourna à Paris dès 1871 et présenta sa machine à la séance du 17 juillet de cette année à l'Académie des Sciences. Le texte de Gramme est, dit Pelseneer, d'une simplicité et d'une clarté admirables. La renommée, les récompenses lui vinrent bientôt, et, à partir de 1877, il fut honoré d'abord en France, puis en Belgique (il avait conservé la nationalité belge). Les dernières années de sa vie, il les passa à Paris dans une paix heureuse.

Zénobe Gramme est le prototype de l'artisan wallon, autodidacte, persévérant, qui surmonte toutes les difficultés matérielles pour réaliser son œuvre et finit par conquérir la renommée universelle.

Chimie. JEAN-SERVAIS STAS (1813-1891) fut, avec PIERRE-JOSEPH HEUSMANS (1802-1862) et LAURENT-GUILLAUME DE KONINCK (1808-1887), élève du seul chimiste de notre pays dont la réputation dépassa nos frontières à cette époque: JEAN-BAPTISTE VAN MONS (1765-1842), né à Louvain, auteur en 1831 d'un *Abrégé de chimie* très précieux pour les rares étudiants de ce temps. À Paris, avec les conseils du grand DUMAS, STAS poursuivit l'étude d'un glucoside, la phlorizine, qu'il avait découvert en travaillant dans son grenier. Il devint le collaborateur attitré de DUMAS, étudia l'action des alcalis sur les alcools et les esters, rêva d'une théorie générale des matières colorantes. Revenu à Bruxelles en 1841, il enseigna la chimie générale à l'École Militaire et poursuivit avec acharnement des travaux sur les poids atomiques pendant une vingtaine d'années; ses publications s'échelonnent de 1860 à 1881. On est confondu par la précision de ses déterminations; par rapport aux valeurs admises aujourd'hui, les chiffres cités par J.-S. STAS sont exacts à quelques pour mille près. Il établit que, dans les réactions chimiques, la loi des proportions définies est l'expression d'une relation mathématique. Le poids atomique d'un même corps, déterminé à l'aide de différents éléments et de méthodes indépendantes, est identique.

J.-S. STAS conquit la célébrité dans le monde des années 1850 par la mise en évidence de nicotine dans le cadavre de Gustave Fougnies, empoisonné par son beau-frère, le comte Visart de Bocarmé. La chimie toxicologique faisait une entrée fracassante dans la médecine légale.

J.-S. STAS avait la réputation non usurpée d'être de caractère fort incommode. Intransigeant, indépendant, extrêmement susceptible, très franc et même brutal vis-à-vis des plus hautes autorités belges ou françaises de son temps, son commerce était souvent désagréable, mais étant donné son total dévouement à la science, on lui pardonnait ce comportement sans trop de difficulté. Peut-être était-il nécessaire, dans les conditions où STAS travaillait, d'être aussi dur qu'il le fut. Quelles privations n'a-t-il pas subies pour pouvoir poursuivre ses recherches! Sans son obstination, rien n'aurait pu être fait.

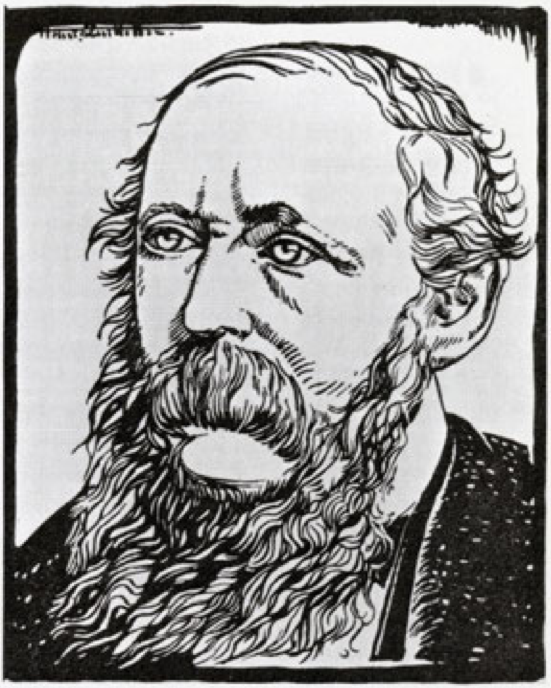

PORTRAIT DE JEAN-SERVAIS STAS. *Dessin original de H. Quittelier.*

J.-S. STAS est, avec QUETELET et D'OMALIUS D'HALLOY, une des rares grandes figures qui émergent dans le *vacuum* scientifique qu'était la Belgique dans les années qui suivirent la libération de 1830.

WALTHÈRE SPRING (1848-1911), fils d'ANTOINE SPRING, éminent professeur à la faculté de Médecine de Liège, ne reçut de son père qu'une attention fort distraite et ce fut peut-être une chance pour lui. Devenu ouvrier armurier très habile, il trouva appui et conseils judicieux auprès de son parrain J.-S. STAS. Il réussit brillamment ses examens d'ingénieur des mines à Liège. STAS l'envoya ensuite faire ses premières armes chez le célèbre KEKULE qui avait à Bonn un vrai laboratoire de chimiste peuplé de nombreux chercheurs. W. SPRING suivit aussi à Bonn les cours du physicien RUDOLPH CLAUSIUS qui lui donnèrent le goût de la chimie physique. Grâce aux premiers crédits relativement importants accordés par le gouvernement en 1877, grâce aussi à son habileté à fabriquer les instruments dont il avait besoin, W. SPRING mena à bien de multiples recherches sur la genèse des roches; il démontra la diffusion des atomes à l'état solide ainsi que le rôle de la pression (jusqu'à 10.000 atmosphères) et de l'eau dans les réactions chimiques. La couleur de l'eau vue sous épaisseur suffisante fit l'objet d'une série d'expériences fort logiquement conduites.

La carrière de LOUIS HENRY (1834-1913) se déroula aussi dans une atmosphère pénible pour la recherche scientifique, celle où il fallait une volonté à toute épreuve et un singulier attachement à la science pour continuer à enseigner et surtout à bâtir une œuvre originale. Dans la notice qu'A. BRUYLANTS lui a consacrée dans le *Florilège des Sciences*, on trouve la reproduction d'une lettre comminatoire datant de 1877, dans laquelle le Recteur de l'Université de Louvain réclame à L. HENRY des explications pour les dépenses de gaz de son laboratoire. En vérité, LOUIS HENRY travaillait, comme tous les chimistes universitaires de son temps, dans des conditions matérielles incroyables. Il synthétisa et isola maintes substances, essentiellement des hydro-carbures et leurs dérivés, non seulement pour leur intérêt propre, mais aussi parce qu'ils faisaient partie d'une série continue de molécules dont on voyait varier les propriétés physico-chimiques avec régularité, ce qui permettait d'élaborer certaines lois. On lui doit une phrase prophétique: 'Il est vrai de dire que l'affinité, c'est la chaleur'.

La vie d'ERNEST SOLVAY (1838-1922) n'a rien de commun avec celle des universitaires. Issu d'une famille wallonne de Rebecq, fort modeste — son père possédait une petite usine à sel —, il débuta dans l'usine à gaz de son oncle, à Saint-Josse-ten-Noode, et y apporta maints perfectionnements, notamment la récupération de l'ammoniaque. À 23 ans, il prit un premier brevet relatif à la fabrication du carbonate sodique et, après d'innombrables démarches, réussit en 1865 à mettre en route, à Couillet, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, la fabrication industrielle du carbonate sodique, ce qu'on appela, dès lors, 'la soude Solvay'. L'imagination technique d'Ernest Solvay fit merveille et finit par vaincre de grosses difficultés financières. En 1867, la production journalière passe des 200 kg de 1865 à 3 tonnes. À ce moment, la victoire était acquise. Fort intelligemment, E. SOLVAY fonda des usines en Lorraine française; son procédé fut exploité en Angleterre, en Allemagne, aux États-Unis, en Autriche. C'est tout un empire industriel et commercial qui est créé.
Certes, ERNEST SOLVAY ne fut pas homme de science, mais il mit toute sa fortune et ses capacités d'organisateur au service de la science pour laquelle il avait un véritable culte. C'est ainsi que naquirent à l'Université de Bruxelles: l'Institut Solvay de Physiologie, celui de Sociologie, et, surtout, les Instituts internationaux de Physique et de Chimie qui eurent un profond retentissement sur le développement de ces sciences en Europe. Tous les trois ans, E. SOLVAY réunissait à Bruxelles un Conseil d'une vingtaine de spécialistes qui venaient discuter entre eux pendant une semaine un problème d'actualité soigneusement préparé par d'éminents rapporteurs. On cite comme le plus bel exemple celui du Conseil de Physique de 1911 auquel participèrent onze prix Nobel, tous européens. On croit rêver quand on aligne les noms de Planck, de Broglie, Rutherford, Einstein, Langevin, Nernst, Lorenz, Perrin, M^{me} Curie, Henri Poincaré, Brillouin.

Fuyant le luxe et les honneurs, ERNEST SOLVAY consacra les dernières années de sa vie à l'organisation des secours à la population belge pendant la guerre 14-18 et dans les années difficiles d'après-guerre.
Tout comme ZÉNOBE GRAMME, ERNEST SOLVAY est le représentant d'un type d'homme

ERNEST SOLVAY À SA TABLE DE TRAVAIL.
(Photo A.C.L.).

exceptionnel: issu du peuple wallon, imaginatif, généreux, passionné et persévérant, il réussit à mettre en pratique des connaissances élémentaires acquises en dehors des grandes écoles universitaires.

On pourrait raconter d'autres aventures fort semblables, bien qu'à un niveau de réussite industrielle plus modeste, qui ont à leur départ des hommes hors du commun par la volonté, la puissance de travail, la connaissance des hommes. LOUIS LEPAGE (1886-1955), par exemple, créa, à Liège d'abord, la fabrication des engrais azotés à partir d'azote liquide et il fut à l'origine d'une autre série d'industries chimiques en Wallonie et en Europe.

Sciences biologiques. La Wallonie a tout lieu d'être fière de ses biologistes, qu'il s'agisse de zoologie, de botanique, de physiologie ou de biochimie. Elle a donné à l'Europe une lignée continue de savants, et la coupure qui est faite ici entre ceux qui furent actifs avant 1914 et ceux qui s'illustrèrent après la Première Guerre mondiale est parfois artificielle.

Botanique. Les régions orientales de la Wallonie, les Fagnes, l'Ardenne, particulièrement riches en flore, devaient tout naturellement attirer l'attention des botanistes. Aussi n'est-il pas étonnant de rencontrer plusieurs chercheurs originaires de ces contrées qui ont

acquis, dans ce domaine, une réputation enviable. ALEXANDRE-LOUIS-SIMON LEJEUNE (Verviers 1779-1858), médecin et botaniste, est l'auteur d'une vaste enquête sur la flore du département de l'Ourthe dont il exploita les résultats dans sa *Flore des environs de Spa* (1811-1813) et le *Compendium Florae Belgicae* (1828-1836). Son renom s'est prolongé jusqu'à nos jours par la revue des botanistes de Liège qui porte le titre de *Lejeunia*.
Il forma une disciple, MARIE-ANNE LIBERT (Malmedy, 1782-1865), qui s'affirma comme une des meilleures spécialistes des plantes cryptogames. Sa compétence fut appréciée par ses confrères étrangers, dont certains lui dédièrent des genres (*Libertia, Libertellia*). François Crépin ne craint pas d'écrire: 'On peut considérer Marie Libert comme le premier fondateur de notre flore cryptogamique'.
Le Verviétois BARTHÉLEMY DUMORTIER (1797-1878), ardent patriote, homme d'État, fut après 1830 l'artisan du développement de la botanique systématique dont le maître, chez nous, fut incontestablement le Rochefortois FRANÇOIS CREPIN (1830-1903), fondateur de la Société royale de Botanique, auteur d'une flore réputée.

Le Gantois d'origine, CHARLES MORREN (1807-1858) et son fils ÉDOUARD (1833-1886) firent de l'Institut botanique de Liège, à partir de 1835, un haut lieu de la recherche scientifique. AUGUSTE GRAVIS (1857-1937), né à Morlanwelz, y fut le maître d'une école d'anatomie végétale descriptive. ÉDOUARD MORREN déclarait en 1876: 'je crois que les lois de la physiologie sont simples et qu'elles sont les mêmes pour tous les êtres vivants'.

À Louvain, JEAN-BAPTISTE CARNOY (1826-1899) fut essentiellement un cytologiste, un microscopiste utilisant avec bonheur aussi bien les champignons que les arthropodes ou les nématodes. Pour lui, la cytologie, l'étude de la cellule, est le préambule de toutes les sciences biologiques. Son œuvre fut brillamment poursuivie par le chanoine VICTOR GRÉGOIRE (1870-1938).

Deux noms de botanistes bruxellois sont dans la mémoire de tous ceux qui ont réfléchi au développement des sciences biologiques: LÉO ERRERA (1858-1908) et JEAN MASSART (1865-1925). LÉO ERRERA était avant tout un physiologiste de la vie végétale; il s'intéressa aux alcaloïdes, au glycogène des champignons et des levures, à la croissance et au tropisme des plantes, à l'ascension de la sève; il fut un des pionniers de la biologie cellulaire à laquelle JEAN MASSART consacra le meilleur de son temps. Mais il serait injuste de ne pas rappeler que JEAN MASSART fut l'auteur d'une géographie botanique de la Belgique, un fervent naturaliste, un voyageur-explorateur, un conservateur émérite et l'un des tout premiers savants qui surent, chez nous, diffuser dans le public l'information scientifique en lui gardant toute sa vigueur et toute sa qualité.

Zoologie. Comme DUMORTIER, le baron MICHEL-EDMOND DE SÉLYS LONGCHAMPS (1813-1900), issu d'une illustre famille liégeoise, fut à la fois un éminent politicien et un grand savant. Il fut avec PIERRE-JOSEPH VAN BENEDEN (1809-1894) l'un des fondateurs de la zoologie en Belgique. Ainsi que l'écrivait en 1902 le zoologiste gantois FÉLIX PLATEAU (1841-1911): 'Contemporains, confrères et amis, P.-J. VAN BENEDEN et MICHEL-EDMOND DE SÉLYS LONGCHAMPS se partagèrent en quelque sorte la tâche: VAN BENEDEN étudiant principalement les animaux marins, Cétacés échoués sur nos côtes, Poissons de la mer du Nord, Vers, Crustacés, Polypes et, sans négliger le côté systématique, insistant sur leur anatomie et leur embryologie; DE SÉLYS portant au contraire son attention sur les Vertébrés et les Arthropodes de l'intérieur, Mammifères terrestres, Oiseaux, Poissons d'eau douce, Lépidoptères, Orthoptères, Névroptères, Odonathoptères, traitant son sujet en naturaliste descripteur se préoccupant des caractères extérieurs, de la distribution géographique, etc... Les résultats de leurs investigations se complètent l'un l'autre et forment un ensemble magnifique' (*Florilège des Sciences,* p. 800).

La génération suivante fut tout aussi brillante. Devenu professeur à l'Université de Liège, ÉDOUARD VAN BENEDEN (1846-1910) occupe une position centrale par l'importance de ses travaux personnels et la qualité exceptionnelle de ses nombreux élèves: CHARLES JULIN (1857-1930) anatomiste et histologiste à Liège, AUGUSTE LAMEERE (1864-1942), ALBERT BRACHET (1869-1930), CHARLES-JOSEPH POLYDORE FRANCOTTE (1851-1916), MARC DE SÉLYS LONGCHAMPS (1876-1961), petit-fils d'EDMOND DE SÉLYS. Ces quatre derniers savants passèrent, au début de leur carrière, à l'Université de Bruxelles où, à leur tour, ils firent les élèves dont nous parlerons par après.

ÉDOUARD VAN BENEDEN est un authentique génie. Il fut le premier à utiliser systématiquement l'embryogenèse pour débrouiller les classifications et comprendre la morphologie des animaux adultes. Cette méthode donna des résultats dans l'étude des Coelentérés, divers parasites des Mammifères, et surtout des Tuniciers, ces curieux êtres marins dont la larve ressemble à un têtard et dont l'adulte fabrique de la cellulose. C'est en étudiant avec minutie et rigueur la formation des gamètes, des cellules reproductrices d'un ver parasite (l'ascaris du cheval) qu'E. VAN BENEDEN découvrit en 1884 le phénomène de la *réduction chromatique* qui est à la base de toute la génétique moderne. Lors de chaque division cellulaire, la chromatine du noyau s'organise en structures fibrillaires définies, visibles au microscope, qu'on appelle chromosomes. Le nombre de ces chromosomes est fixe et l'une des meilleures caractéristiques de l'espèce. L'ascaris en possède quatre. Pendant la préparation de la division cellulaire de la mitose, la cellule fabrique de la chromatine et chaque filament chromosomique se divise en deux, de telle sorte que les deux cellules filles reçoivent la même quantité de chromatine. Or, dans l'une des deux divisions finales, la cellule qui va devenir l'œuf mûr, élimine deux de ses quatre chromosomes. Le même phénomène se produit lors de la formation du spermatozoïde. L'œuf fécondé a donc deux chromosomes maternels et deux paternels. La chromatine des années 1880 n'est autre qu'un ensemble d'acides nucléiques dont le désoxyribo (DNA) est à l'heure actuelle reconnu comme le porteur des gènes. Toute cellule de chaque être vivant porte ainsi une double information génétique; le nombre des chromosomes et la quantité de chromatine restent stables.

Zoologiste, cytologiste, embryologiste, ÉDOUARD VAN BENEDEN fut un vrai chef d'école, intransigeant, exigeant mais cordial.

PORTRAIT D'ÉDOUARD VAN BENEDEN. *Lithographie offerte au savant, en mai 1874, par ses élèves, anciens élèves et amis (Photo Université de Liège).*

AUGUSTE LAMEERE (1865-1942), qui fit une brillante carrière à l'Université de Bruxelles, fut un zoologiste complet, un maître incomparable. Il rédigea et publia, de 1895 à 1912, les trois célèbres volumes du *Manuel de la Faune de Belgique*, un monument d'érudition où les problèmes fondamentaux de la zoologie sont discutés avec un scrupule et une hauteur de vue peu communs. Entomologiste par prédilection, il construisit l'arbre généalogique d'un groupe d'insectes, les Prionides, pour éprouver les méthodes phylogénétiques disponibles à cette époque. L'origine et la classification des animaux fut sa grande préoccupation. Il écrivait modestement: 'J'ai dû surtout me contenter, vu le désir que j'avais d'envisager l'ensemble du règne animal, de confronter le plus de faits connus pour tirer de leur comparaison des idées nouvelles'.

PAUL PELSENEER (1863-1945), condisciple d'AUGUSTE LAMEERE, fut le spécialiste bruxellois, mondialement connu, des Mollusques; il établit excellemment la morphologie et la phylogenèse de ce groupe.

ALBERT BRACHET (1869-1930), né à Liège, élève d'ÉDOUARD VAN BENEDEN, pendant 14 années, était déjà un morphologiste et un embryologiste de tout premier plan lorsqu'il occupa en 1904 la chaire d'Anatomie et d'Embryologie de la faculté de Médecine de Bruxelles et entama des recherches expérimentales sur l'œuf de grenouille. Accueilli avec joie par ses collègues parisiens pendant la guerre 14-18, il développa au Collège de France ses conceptions sur les facteurs de l'ontogenèse et entreprit la rédaction de son célèbre *Traité d'Embryologie des Vertébrés*. Dès son retour à Bruxelles, il réunit autour de lui une phalange de chercheurs qui exploita ses conceptions sur l'Embryologie causale.
Générosité d'esprit, puissance de travail, amour de la jeunesse, faisaient d'ALBERT BRACHET un incomparable animateur. On l'avait surnommé le Jaurès de l'Anatomie. Il a réussi ce tour de force — à son époque — de marier la physiologie, la morphologie, l'étude sur le vivant à la description des organismes morts.

Paléontologie. Cette science ne manqua pas d'adeptes. Le Hollandais PHILIPPE-CHARLES SCHMERLING (1791-1836) occupa les six dernières années de sa vie de médecin à trouver, identifier et décrire les multiples ossements de Mammifères (et notamment humains) des grottes aux environs de Liège. JEAN-BAPTISTE D'OMALIUS D'HALLOY (1783-1875) propagea l'utilisation en géologie stratigraphique des données paléontologiques pour le parallélisme chronologique entre les terrains.

ÉDOUARD DUPONT (1841-1911), sur les traces de SCHMERLING, explora les grottes de la province de Namur et devint l'un des premiers préhistoriens de chez nous.

Parmi les nombreux élèves d'É. VAN BENEDEN, il faut citer JULIEN FRAIPONT (1857-1910), spécialiste des Hydrozoaires mais aussi paléontologue et préhistorien. Après une soigneuse étude des crânes de l'homme du Néanderthal trouvés à Spy, à Engis, à Furfooz et ailleurs, il défendit en 1886, avec le géologue MAX LOHEST, le concept darwinien de la parenté de l'homme avec les singes anthropoïdes.

À Gand, la zoologie fut aussi florissante avec FÉLIX PLATEAU (1841-1911) qui étudie la force musculaire des insectes, la digestion, la respiration, la circulation des Insectes et des Crustacés, et VICTOR WILLEM (1866-1952). Ce dernier fréquentait assidûment la station marine de Wimereux qui fut pendant de longues années le lieu de rendez-vous de zoologistes français et belges.

Cet aperçu de la zoologie dans notre pays à cette époque ne serait pas complet si on oubliait de citer le limnologiste bruxellois ERNEST ROUSSEAU (1872-1920) et le conchyliologiste HENRI NYST (1813-1880).

Physiologie. L'arrivée de Théodore Schwann (1810-1882) en 1848 à la chaire de Physiologie de l'Université de Liège est un événement capital que Marcel Florkin a minutieusement étudié. Schwann venait d'Allemagne et avait fait un bref séjour (de 1839 à 1848) à l'Université de Louvain. Il avait déjà formulé la théorie cellulaire qui l'a rendu célèbre et fait nombre d'expériences primordiales dont beaucoup restèrent longtemps inédites; certaines ont été sorties de l'oubli par M. Florkin. Il inventa le premier appareil à oxygène avec masque pour le sauvetage lors des accidents de la mine. Le conseil qu'il donna, au moment de passer à l'éméritat, d'offrir la chaire de Physiologie à Léon Fredericq n'est pas la moindre des raisons pour lesquelles nous devons honorer la mémoire de cet illustre savant allemand.

Léon Fredericq, né à Gand en 1851 dans une famille de médecins et d'universitaires francophones, était, lors de la succession de Théodore Schwann, assistant en physiologie à Gand; il n'avait que 28 ans. En quelques années, grâce au fait qu'il consacrait tout son temps à l'enseignement et à la recherche, il créa à Liège une véritable école de physiologie et de biochimie, érigea en 1885 un vaste Institut qui porte son nom. Ses découvertes constituent la base de nos connaissances dans le fonctionnement du cœur et des vaisseaux, de l'appareil respiratoire, de la consommation d'oxygène et de la régulation thermique des Mammifères. Il inventa maintes techniques astucieuses, comme par exemple la circulation croisée entre tête et tronc de deux chiens. Il découvrit le pigment respiratoire bleu du poulpe, prouva que cette molécule contient du

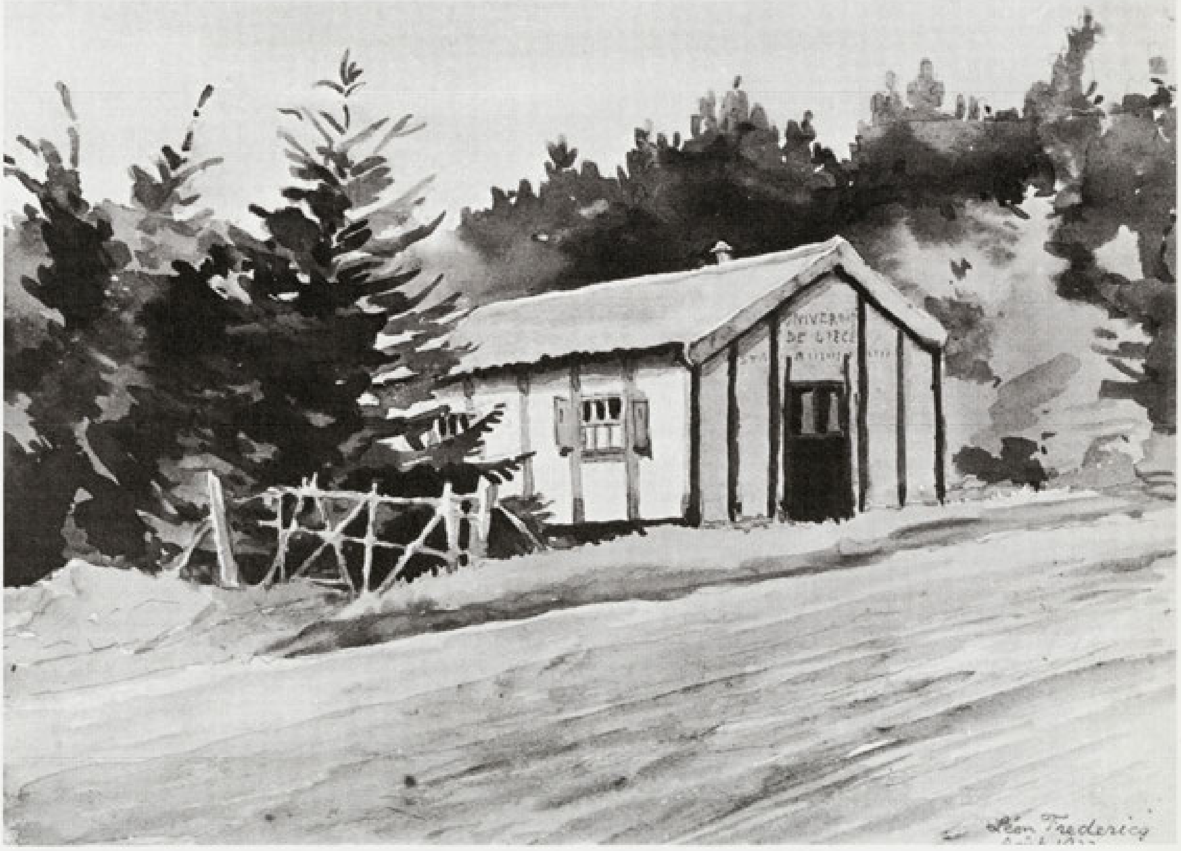

LÉON FREDERICQ. LA STATION DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE DANS LES HAUTES-FAGNES. *Le savant physiologiste était aussi un aquarelliste de talent (Photo Université de Liège).*

cuivre et la dénomma hémocyanine. Il décrivit le réflexe d'autotomie qui permet aux lézards et aux crabes d'échapper à leurs prédateurs en leur sacrifiant un appendice. C'est encore lui qui observa, dès 1882, que le sang des poissons est beaucoup moins salé que l'eau de mer alors que les liquides intérieurs des invertébrés marins a une composition voisine de celle de l'eau de mer. Toutes nos connaissances de la régulation osmotique des animaux marins se trouvent en germe dans ces observations.

De surcroît, LÉON FREDERICQ, en naturaliste passionné, mit à l'honneur l'étude scientifique des Fagnes wallonnes. C'est dans cette région typique qu'il aimait inviter, retrouver ses fils, petits-fils et jeunes collègues, faire des promenades et raconter des épisodes amusants de sa carrière scientifique.

À Boston, en 1929, au Congrès International de Physiologie, il fut avec J.-P. PAVLOV, fêté dans l'enthousiasme de l'assemblée réunie par W.-B. CANNON, président du Congrès.

Parmi ses élèves il convient de citer son fils et successeur en 1921, HENRI FREDERICQ, PIERRE NOLF, JACQUES ROSKAM, LÉO WEEKERS, une pléiade de talents qui, dispersés dans diverses disciplines médicales, ont fait de Liège pendant un demi-siècle, un intense foyer de diffusion et de recherche.

Zénon-M. BACQ

II - LA CONTRIBUTION RÉCENTE

La contribution récente de la Wallonie au développement scientifique est d'une rare qualité et, si l'on tient compte de sa faible population, quantitativement importante. Le mouvement, créé par les mathématiciens, les astronomes et les biologistes de la fin du XIX^{e} siècle, ne s'est pas ralenti après la guerre de 1914-1918. Mais il y eut une période dangereuse, dans les dix années qui suivirent l'armistice. Les crédits gouvernementaux et l'aide aux jeunes diplômés, qui désiraient faire carrière dans la recherche scientifique, ne suivaient pas l'augmentation des besoins en hommes et en équipement des Universités. On risquait d'être rapidement dépassé, de traîner dans l'arrière-garde, face à l'*accélération* qu'imprimaient à la science le renouvellement rapide des concepts théoriques généraux et le perfectionnement des techniques. Après la Seconde Guerre mondiale, cette accélération prit une allure incroyable et, dans certains cas même, hallucinante.

Le roi Albert, intelligemment conseillé par un petit groupe d'universitaires et d'industriels éminents, annonça, dans son célèbre discours de Seraing (1er octobre 1927), la création du *Fonds national de la Recherche scientifique* (F.N.R.S.) qui permit à de nombreux jeunes chercheurs de faire carrière dans l'Université. La plupart d'entre eux ont fait de longs séjours à l'étranger, notamment aux Etats-Unis, d'où ils ont ramené de nouvelles idées et des techniques inconnues chez nous. Le F.N.R.S. prit un grand développement et constitue, à l'heure actuelle, l'une des pièces maîtresses de l'administration des sciences dans notre pays.

SCIENCES MATHÉMATIQUES, PHYSIQUES ET ASTRONOMIQUES

Les sciences astronomiques connaissent un développement extraordinaire grâce à quelques personnalités de premier plan: Paul Stroobant (1868-1936), créateur, en 1929, de l'Institut d'Astronomie et directeur de l'Observatoire royal de 1925 à 1936; Jacques Cox (1898-1972) à Bruxelles, mais surtout M^{gr} GEORGES LEMAÎTRE et POL SWINGS.
M^{gr} GEORGES LEMAÎTRE (1894-1966), Carolorégien de naissance, proposa le concept d'un univers homogène de masse constante et de rayon croissant, c'est-à-dire en expansion continue, qui permet d'interpréter logiquement certaines observations astronomiques sur les nébuleuses et les étoiles. Cette théorie de l'univers en expansion et le traitement mathématique magistral qu'en fit M^{gr} Lemaître lui assurèrent une renommée mondiale et le portèrent à la présidence de l'Académie pontificale des Sciences en 1960. La gaieté et la simplicité de caractère de M^{gr} Lemaître lui valaient l'affectueuse amitié de ses collègues.

POL SWINGS (1906) est aussi natif du Hainaut: aucune terre wallonne ne peut se targuer d'avoir fourni un contingent aussi important de mathématiciens, de physiciens et d'astronomes éminents. Pol Swings a fait de l'Institut d'Astrophysique de Liège (Cointe) un haut lieu de réputation universelle où, très régulièrement, les savants du monde entier apportent les résultats de leurs travaux et les discutent dans l'atmosphère cordiale des réunions scientifiques, en Wallonie. Le premier de ces colloques d'astrophysique fut organisé à Cointe en 1949 et, depuis lors, les autres s'y sont poursuivis sans interruption jusqu'à ce jour. Pol Swings est le maître incontesté de l'étude des spectres moléculaires et atomiques émis par les étoiles, les comètes et la matière interstellaire.

Les recherches de Paul Ledoux (1914) en astrophysique théorique ont fait faire des progrès marquants à la compréhension du problème de la stabilité et des conditions d'existence des étoiles. Marcel Migeotte (1912), Boris Rosen (1900-1974), et, parmi les plus jeunes, André Monfils (1925), Jean-Pierre Swings (1943) font partie de cette équipe exceptionnelle, l'une des rares dont nous puissions à l'heure actuelle nous enorgueillir. Personne n'oublie, à Liège, que c'est Marcel Dehalu (1873-1960) qui réorganisa l'Institut d'Astronomie de Cointe et y fut le pionnier de l'astronomie physique. Il accomplit avec succès de multiples missions scientifiques en Tunisie et en Afrique Centrale et y installa des stations magnétiques; il créa à Liège un laboratoire de photogrammétrie qui connut un grand développement.

Léon Rosenfeld (1904-1974) est né à Charleroi. Disciple et ami du célèbre théoricien danois Niels Bohr, il enseigna la physique théorique à Liège, puis à Utrecht, à Manchester et, enfin, à Copenhague. Ses travaux portent sur les réactions nucléaires et l'astrophysique moléculaire, la dissociation des molécules dans les atmosphères des étoiles. Léon Rosenfeld identifia la première molécule interstellaire. Il fut aussi un remarquable historien des sciences; il avait entrepris l'édition complète des œuvres de Niels Bohr.

Nous sortirons ici de la Wallonie pour évoquer la communauté francophone de Bruxelles. Ainsi de Jacques Errera (1896), puisqu'il est né à Bruxelles dans une famille qui a donné plus d'un grand homme à notre pays.

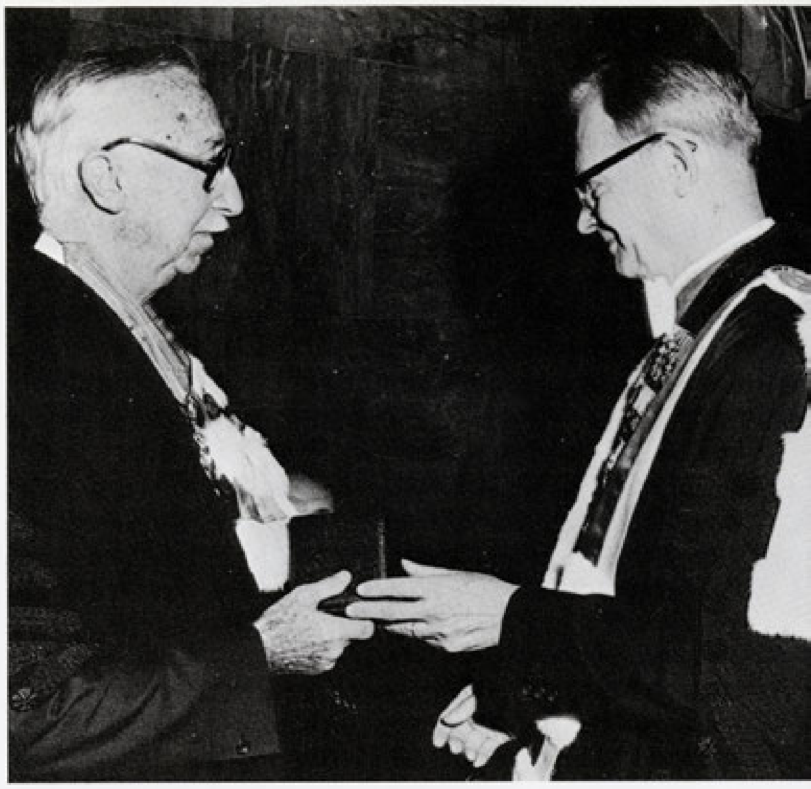

POL SWINGS REÇOIT DU RECTEUR MAURICE WELSCH LA MÉDAILLE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE LORS DE SON ACCESSION À L'ÉMÉRITAT. *(Photo F. Wilkin, Liège).*

La vie du Bruxellois Théophile De Donder (1872-1957) est celle d'un homme voué à la science et ayant des vues originales sur toutes choses. 'La physique mathématique', écrivait-il en 1911, 'renferme l'image la plus pure que la vue de la Nature puisse faire naître dans l'esprit humain'. Acquis aux idées d'Einstein, il prend part à leur diffusion et, surtout, à leur amplification. Il s'engage dans la mécanique ondulatoire, publie une théorie mathématique de l'électricité et un ouvrage sur l'affinité, base de la chimie mathématique. Sa logique cartésienne le conduisit finalement à appliquer sa méthode de recherche à la théorie des espèces et des variétés en biologie. Il inspira les premiers travaux d'Ilya Prigogine, prix Nobel de Chimie en 1977.

Le physicien français Emile Henriot (1885-1961) découvrit la radioactivité du potassium et du rubidium peu de temps avant de venir, en 1911, occuper la chaire de physique à l'Université de Bruxelles. Il fut l'indiscutable pionnier de l'ultracentrifugation et de la microscopie électronique dès 1932, deux techniques que le biologiste Albert Claude devait perfectionner et utiliser magistralement quelques années plus tard.

Léon Winand (1911) s'est taillé un domaine bien personnel en physique nucléaire expérimentale et il a fait rayonner l'enseignement liégeois aux Etats-Unis.

Un savant, né à l'étranger, adopté avec enthousiasme par la communauté francophone bruxelloise, illustre actuellement l'enseignement et la recherche en physique théorique, chimie physique, mécanique statistique et biophysique. Ilya Prigogine (Moscou 1917) a donné une puissante impulsion au développement de la chimie et de la physique moléculaires modernes; l'importance de ses contributions à la thermodynamique des processus irréversibles et à la théorie des structures dissipatives est reconnue par ses pairs et ses nombreux élèves et collaborateurs, belges ou étrangers. Il se vit attribuer le prix Nobel de Chimie en 1977. La classe des Sciences de notre Académie royale compte aujourd'hui trois prix Nobel vivants: Christian de Duve, Albert Claude et Ilya Prigogine. C'est à la fois un grand honneur et une consécration de l'importance de la contribution de nos régions francophones à la science mondiale.

Radu Balescu (Bucarest 1932) s'est rendu célèbre par ses études sur la théorie cinétique des plasmas; ses collègues insistent sur l'élégance et la rigueur de ses travaux.

Parmi les physiciens étrangers qui ont vécu en Wallonie ou y apportent toujours le fruit de leurs travaux, il faut citer Victor Henri (1872-1940), Français, spectroscopiste, théoricien de l'état de prédissociation, qui aida très efficacement nombre de jeunes physico-chimistes et de biologistes. Victor Henri fit un grand périple avant de se fixer à Liège. Etudiant à Saint-Pétersbourg, jeune chercheur à Paris, à Göttingen, à nouveau en Russie pendant la guerre de 1914-1918; il vécut à Zürich jusqu'en 1930 et il s'occupa, à Berre-l'Etang près de Marseille, du cracking des pétroles. Enfin, en 1931, il s'établit à Liège.

Avec ses nombreux collaborateurs, Marc de Hemptinne (1902) a réalisé, en spectroscopie moléculaire des hydrocarbures, une œuvre devenue classique.

Le grand maître de l'école liégeoise moderne des sciences mathématiques est, sans conteste, Lucien Godeaux (1887-1975), originaire de Morlanwelz, en Hainaut. Lucien Godeaux apparaît au monde profane — qui n'a pas la grâce de pouvoir le suivre dans le dédale de ses recherches — comme la personnification du génie mathématique, d'un génie inépuisable comme les forces de la nature. Dès 1906, alors qu'il n'était encore qu'un étudiant à l'École des Mines de Mons, il dépose un pli cacheté à l'Académie et lui envoie notes sur notes, dont les premières furent publiées en 1907. Il siégea à la classe des Sciences de notre Académie royale dès 1930. Rares sont les séances où il n'apporta pas une ou plusieurs contributions de lui-même, de ses élèves ou de ses amis étrangers.

LUCIEN GODEAUX, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE. *Portrait gravé (burin) par Joseph Bonvoisin (1947). Liège, collection particulière (Photo Francis Niffle, Liège).*

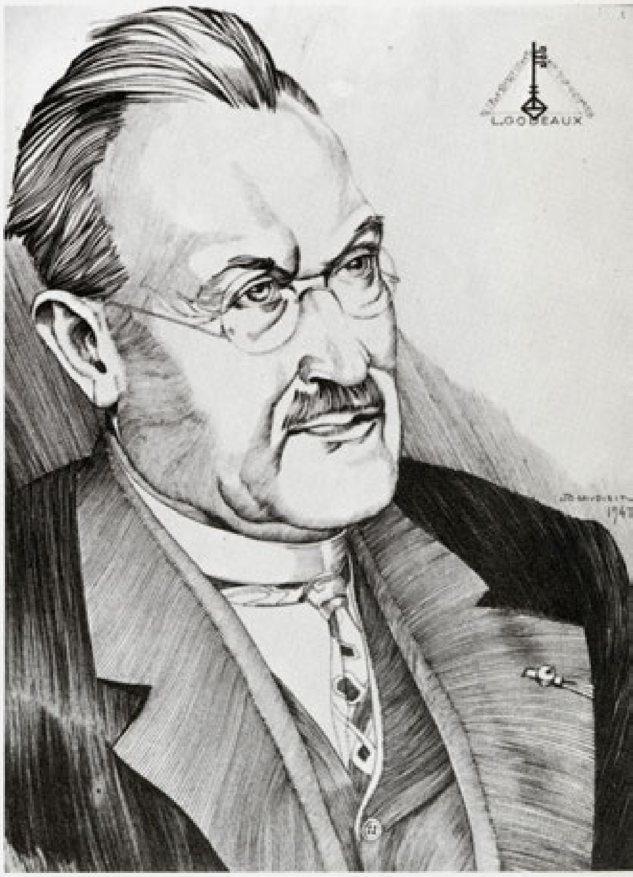

Soixante-dix années de création continue! Son domaine préféré était la géométrie.
FLORENT-JOSEPH BUREAU, né à Jemeppe-sur-Sambre en 1906, est connu pour l'originalité de ses recherches sur un domaine très étendu des mathématiques, allant des géométries algébrique et différentielle à la théorie des fonctions analytiques.

THÉOPHILE LEPAGE (1901) est né à Verviers. Professeur à Bruxelles, il possède aussi toutes les caractéristiques, tous les atouts de ces mathématiciens-nés qui, comme les poètes, ont déjà très jeunes une œuvre importante à présenter.

En ce qui concerne les sciences de la terre, deux noms dominent en Wallonie: celui du maître-géologue PAUL FOURMARIER (1877-1970) et celui de MARCEL NICOLET (1910). Paul Fourmarier, c'est toute l'étude des terrains anciens de Belgique et les grandes lois qui ont présidé à l'organisation de la structure de l'écorce terrestre; mêmes sujets favoris de recherches chez PAUL MICHOT (1902), pétrographe aussi bien que géologue. MARCEL NICOLET, c'est la défense de l'environnement atmosphérique et la mise sur pied et la direction impeccable de l'Année géophysique internationale (1957-1958) qui le mettent au premier plan et font qu'on le voit partout avec plaisir, car son commerce est aussi agréable que sa compétence est grande. Il a créé, en 1964, et dirigé pendant de longues années, l'Institut d'Aéronomie de Bruxelles.
La figure dominante, dans les sciences géographiques en Wallonie, est incontestablement le Hennuyer OMER TULIPPE (1896-1966). Son action dans les études de géographie humaine, régionale et économique a été de tout premier plan. Un de ses disciples, JOSÉ SPORCK (1922), a poursuivi les recherches de son maître, en s'attachant plus spécialement aux problèmes de géographie urbaine. Ces questions, liées à la démographie, retiennent également l'attention du Montois ROBERT ANDRÉ (1921), dans le cadre de la Wallonie.
La géographie physique et la géologie sont illustrées, à l'Université de Liège, par deux disciples de Paul Fourmarier: PAUL MACAR (1906-1978) et LÉON CALEMBERT (1910).

SCIENCES BIOLOGIQUES

L'apport des biologistes wallons, de 1918 à nos jours, est capital. Peu de petites communautés peuvent revendiquer autant de personnalités marquantes et d'écoles prestigieuses. MARC DE SÉLYS LONGCHAMPS (1875-1963), petit-fils de MICHEL-EDMOND, créateur de la faune belge, fils de WALTHÈRE (1846-1912), explorateur de la forêt brésilienne, fut à Liège l'élève d'Edouard Van Beneden avant de gagner Bruxelles. Il rédigea des monographies de groupes zoologiques difficiles à débrouiller. Avec Paul Brien, il maintenait à Bruxelles la tradition et la discipline d'une zoologie pure. L'entomologie — c'est-à-dire la science des insectes — a eu et a toujours de nombreux fervents en Wallonie. Déjà AUGUSTE LAMEERE (1864-1942), Ixellois d'origine tournaisienne, ne consacrait, dans son traité systématique, qu'un volume aux animaux *non insectes* — ce sont ses propres termes — et deux volumes aux insectes. RAYMOND MAYNÉ (1887-1971), qui enseigna la zoologie aux nombreux étudiants de l'Institut Agronomique de Gembloux, était appelé par ses pairs 'notre entomologiste national'. L'étude des insectes parasites des plantes et des animaux n'a jamais été négligée chez nous.

PAUL BRIEN (1894-1975) fut, certes, un grand patron; il publia à la fin de sa vie un livre magnifique et émouvant, *Propos d'un zoologiste,* où il expose ses conceptions sur l'évolution épigénétique. Il maîtrisait tous les aspects de sa science, ce qu'on ne peut plus faire à l'heure actuelle, à cause de la multiplication des techniques et de l'extrême complication de tous les problèmes importants. En zoologie, comme en botanique, comme en microbiologie et en biologie générale, on doit choisir sa voie. On est morphologiste, systématicien, généticien, cytochimiste, physiologiste, biochimiste, biophysicien, écologiste ou comportementaliste. On fait de la biologie moléculaire avec des cellules de microorganismes, des tissus végétaux ou animaux, avec des virus. La délimitation des domaines des diverses sciences a été bouleversée depuis 1940. Ce n'est plus l'organisme étudié qui décide, c'est la discipline de base, l'orientation générale de la recherche qui passe au premier plan. La logique du travail scientifique en biologie exige souvent qu'on utilise tantôt une bactérie, tantôt des cellules animales isolées en culture, tantôt un végétal ou une levure. Les biologistes wallons n'ont pas été les derniers à suivre ce profond changement.

GEORGES THINÈS, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN. *(Photo R.E.U.L., Louvain-la-Neuve).*

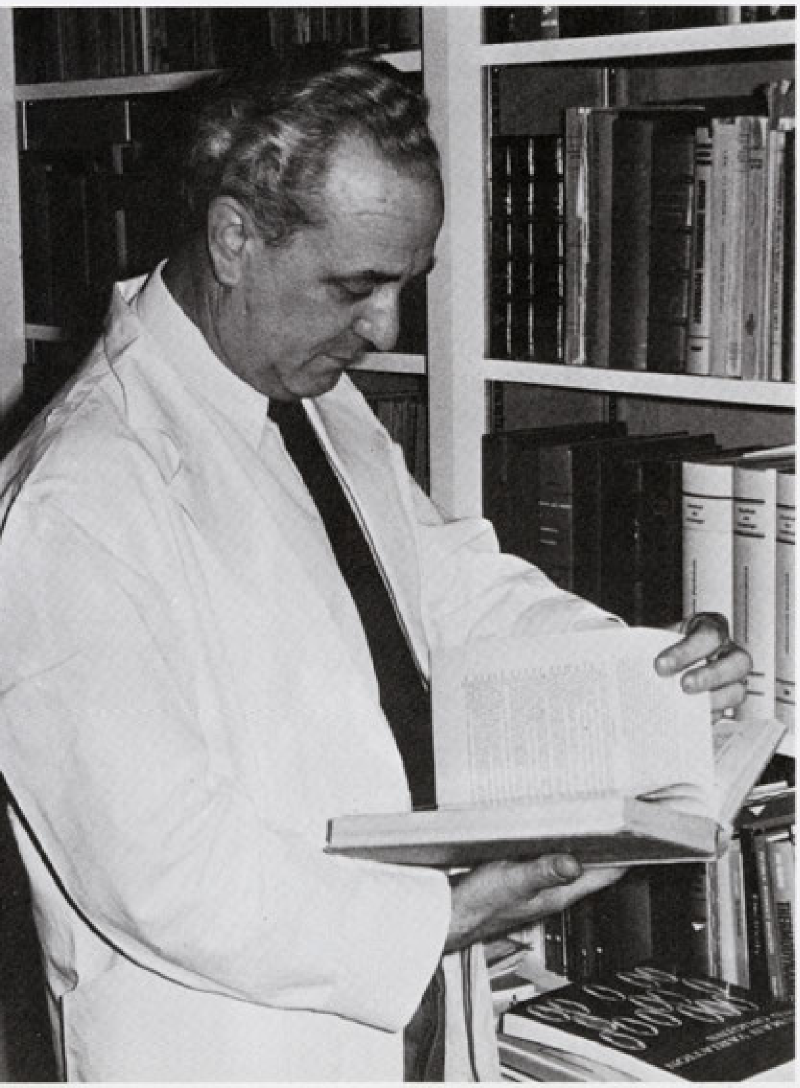

Georges Thinès, né à Liège et enseignant à Louvain, est bien connu à l'étranger pour ses importants travaux de psychologie animale.

Nombre de botanistes se sont tournés vers la physiologie: par exemple Raymond Bouillenne (1897-1972), qui étudia les conditions de néoformation des racines et contribua au développement de la Station universitaire des Hautes-Fagnes, région dont il défendit avec vigueur la sauvegarde; Marcel Homès (1906) qui consacra son activité de chercheur aux échanges salins et à l'aquiculture, de même que Cyrille Sironval (1922) qui s'attacha à l'étude des pigments verts (chlorophylles) des végétaux. Mais il ne faut pas négliger l'apport soit des taxonomistes, par exemple, Jean Lebrun (1906) et Pierre Martens (1895), soit des morphologistes (par exemple, le Hennuyer Auguste Gravis, 1857-1937), soit des paléobotanistes (Suzanne Leclercq, 1901). Cette dernière a manifesté une activité inlassable dans sa spécialité, qu'elle n'a jamais dissociée de ses différentes applications scientifiques, choisies de préférence dans le sous-sol de notre Wallonie.

Le Namurois José Frippiat (1923) est un spécialiste de la physico-chimie des sols, bien connu à l'étranger.

Le mouvement créé à Bruxelles par Albert Brachet (1869-1930) dans les sciences anatomiques et embryologiques s'amplifie grâce à Albert Dalcq (1893-1973) qui utilisa avec bonheur, pour l'étude de l'œuf et des embryons de mammifères, les ressources de l'histochimie, cette science qui dévoile, sur coupes d'organes, la présence de nombreux constituants cellulaires et d'enzymes. Sans aucun doute, Jean Brachet (1909), fils d'Albert, est celui qui poussa le plus loin, avec une tranquille audace, l'application à l'embryologie des techniques et des théories de la biologie moléculaire. Peu de biologistes sont cités aussi fréquemment que lui dans la littérature scientifique. L'école qui s'est formée autour de lui est l'une des plus vivantes qui soit sortie de nos Universités. Hubert Chantrenne (1918), biochimiste, biologiste moléculaire, eut le

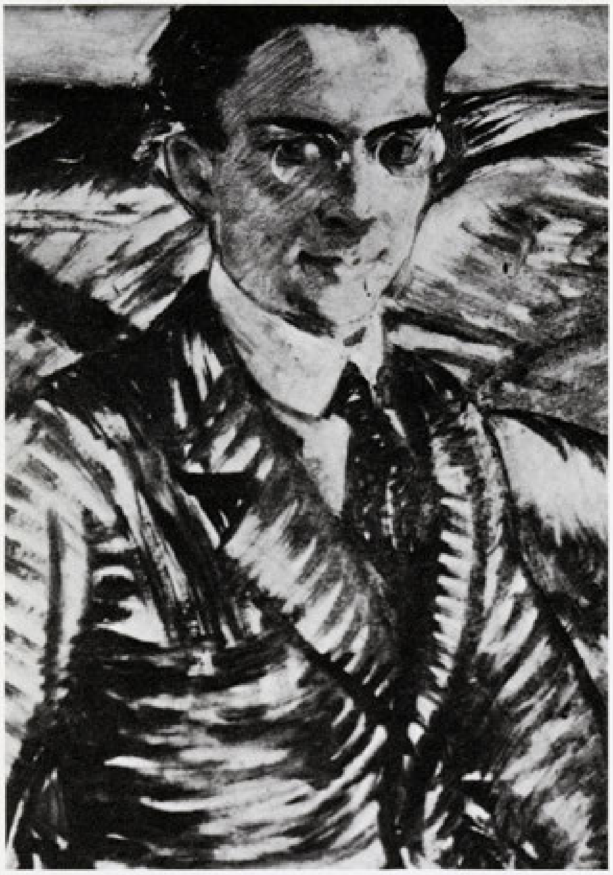

LE PROFESSEUR MARCEL FLORKIN, ALORS ÉTUDIANT À L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE. *Huile d'Auguste Mambour. Liège (1921). Collection particulière (Photo Francis Niffle, Liège).*

MARCEL DUBUISSON, LONGTEMPS RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE. *Celle-ci lui doit notamment sa nouvelle implantation au Sart-Tilman.*

grand mérite de montrer le rôle capital que joue l'acide ribonucléique dans la biosynthèse des protéines; ses élèves ne cessent d'apporter dans ce domaine des faits et des idées novatrices. **René Thomas** (1928) est passé, en quelques années, de la biologie moléculaire classique à une génétique qui utilise les moyens modernes de l'analyse mathématique.

Enfin, **Jules Duchesne** (1911) s'est penché sur le problème des origines de la vie.

Les physiologistes, biochimistes et microbiologistes sont au premier plan; leur réputation dépasse largement les frontières de notre pays. À Liège, **Léon Fredericq** (1851-1935) termine l'une des plus brillantes carrières de son époque. Son fils et successeur à la chaire de physiologie, **Henri Fredericq** (1887), étudie méticuleusement l'innervation cardiaque.

Marcel Florkin (1900-1979), pionnier de la biochimie comparée dans tous ses aspects, jamais à court d'idées originales, est devenu l'un des écrivains, l'un des historiens et l'un des éditeurs les plus influents dans le monde scientifique. Prodigieux éveilleur d'idées, on peut dire qu'il exerça une action en profondeur sur la jeune génération de savants. Ilya Prigogine, récent prix Nobel, a reconnu tout ce qu'il devait au maître liégeois, dont la vaste culture débordait le cadre de la science pour animer la vie artistique et culturelle de la Wallonie, qu'il marqua de sa forte personnalité.

Zénon-M. Bacq (1903) aborda successivement l'étude des transmissions chimiques de l'influx nerveux chez les Mammifères et les Invertébrés, le mode d'action des toxiques de guerre (qui fournit l'une des bases de la pharmacologie biochimique) et découvrit la protection chimique contre les radiations ionisantes chez les Mammifères. Il est, avec Peter Alexander, de Londres, l'auteur d'un traité de radiobiologie qui connut plusieurs éditions en six langues.

Camille Heusghem (1922) contribue, par ses travaux, au développement des secteurs les plus divers de la toxicologie.

Marcel Dubuisson (1903-1974) avait déjà essayé de mettre en corrélation les phénomènes chimiques et physiques qui surviennent en quelques millièmes de seconde lors de la contraction du muscle strié; ses études et celles de ses élèves sur les protéines musculaires restent classiques. Il inspira et mit sur pied, avec la collaboration d'ALBERT DISTÈCHE (1922), une expédition à la grande barrière de corail des côtes orientales de l'Australie: zoologistes, géologues, cinéastes, eurent, grâce à cette initiative, des possibilités inespérées d'observations et de recherches. Marcel Dubuisson, ainsi que JULES DUESBERG (Verviers 1881-1947), anatomiste et embryologiste, furent longtemps Recteurs. L'un et l'autre imprimèrent un élan décisif au développement et à l'évolution de l'Université de Liège. C'est à Marcel Dubuisson que cette institution doit son expansion dans le massif forestier du Sart-Tilman, nouveau centre de recherche, d'enseignement, de culture et d'art, aux portes de Liège.

À Liège, le nom de HANS DE WINIWARTER (1875-1949) reste attaché à l'étude approfondie des chromosomes de l'espèce humaine, mais il fut aussi un excellent compositeur de musique et un collectionneur fort érudit d'estampes japonaises. Son successeur, MAURICE CHÈVREMONT (1908) découvrit la présence d'acide désoxyribonucléique (DNA, le porteur des gènes) dans des structures intracellulaires appelées mitochondries, alors que les spécialistes considéraient comme un dogme que le DNA ne pouvait se trouver que dans le noyau de la cellule.

ZÉNON-M. BACQ et JOSEPH MAISIN (1893-1971), cancérologue et radiobiologiste de l'Université de Louvain, ont réussi à persuader les autorités compétentes de la nécessité d'établir, dans le Centre national belge d'études nucléaires, un département de radiobiologie qui, sous la direction de JEAN-RENÉ MAISIN (1928), a pris un essor remarquable et s'est imposé dans maints domaines, notamment la radioprotection, la génétique, la biochimie pathologique des effets des radiations ionisantes et la surveillance de la pollution.

L'école biochimique de Louvain est l'une des plus solides dans l'Europe des années 70. Un Wallon remarquable, CHRISTIAN DE DUVE (1917), en est le créateur. Son mérite est d'avoir pu, aidé par d'excellents collaborateurs, développer avec énormément de patience et d'ingéniosité, les techniques de centrifugation des broyats cellulaires et de purification des fractions ainsi séparées grâce à leurs différences de densité. C'est cette équipe qui, avec quelques collaborateurs, réussit à montrer que les diverses structures visibles dans les cellules sont des entités fonctionnelles bien définies, limitées par une vraie membrane, à l'intérieur desquelles sont concentrées des enzymes spécifiques, véritables marqueurs de ces structures. Au cours de ces recherches, Christian de Duve isola les lysosomes, une famille d'organelles à fonctions multiples: utilisation des graisses, métabolisation des macromolécules, liquidation des déchets cellulaires, concentration de certaines drogues. C'est dire que ces travaux ouvrent des horizons nouveaux dans les domaines non seulement de la biochimie fondamentale mais aussi de la pathologie et de la pharmacologie biochimiques, voire même de la génétique. Aussi, est-ce avec la joie la plus sincère que ses collègues et amis biologistes ont appris que le prix Nobel 1974 pour la médecine et la physiologie lui avait été attribué en partage avec un autre Wallon, ALBERT CLAUDE, et un ami d'origine roumaine, Georges Palade.

Le Professeur ALBERT CLAUDE (1899) fut le premier à réussir l'isolement des structures intracellulaires (noyau, mitochondries, microsomes, etc.) et à les analyser.

Tous les trois ont longuement travaillé à l'Institut (maintenant Université) Rockfeller à New York. Les États-Unis leur ont fourni des moyens de travail exceptionnels, mais ils ont, en contrepartie, apporté les ressources de leur esprit d'Européens.

Il n'est pas inutile de rappeler ici qu'Ilya Prigogine, notre récent prix Nobel de chimie, dispose lui aussi d'une chaire aux États-Unis et que de ce fait il possède comme C. DE DUVE, deux centres d'activité, ce qui multiplie ses

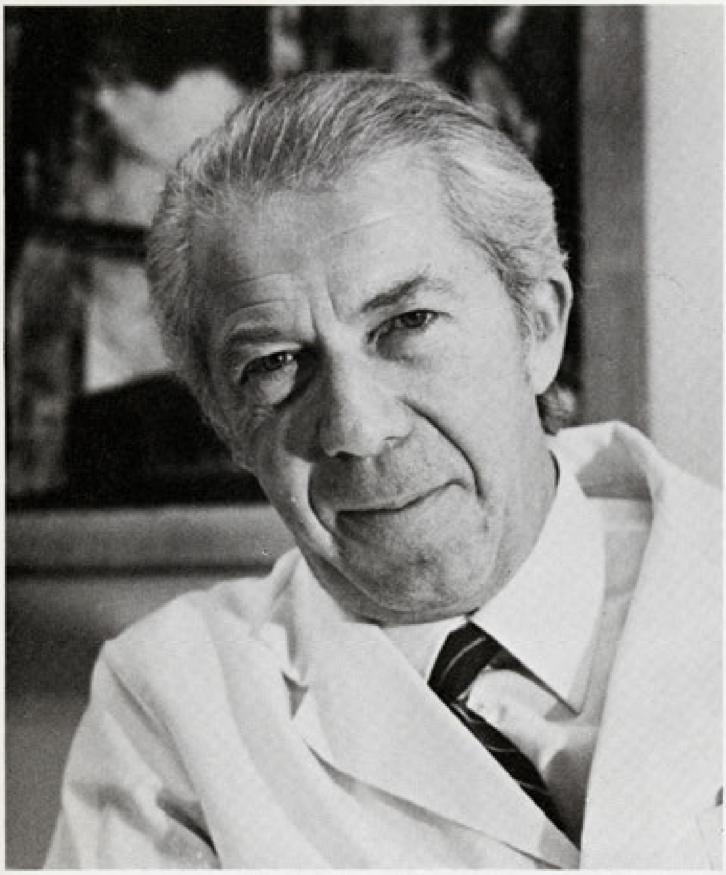

CHRISTIAN DE DUVE, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN. *Prix Nobel.*

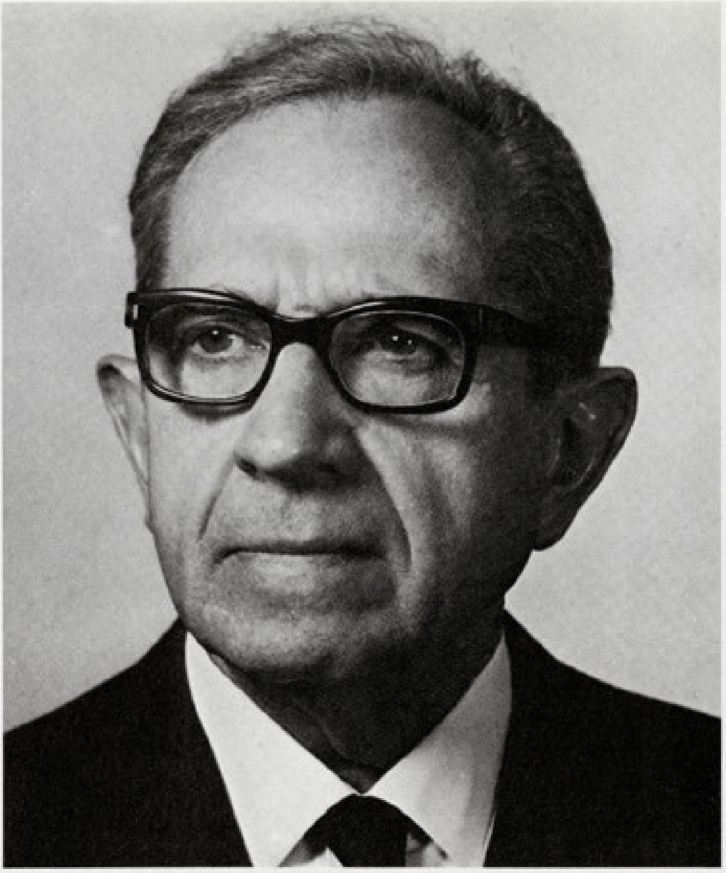

ALBERT CLAUDE, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES. *Directeur scientifique honoraire de l'Institut Bordet. Prix Nobel.*

contacts avec des collègues de premier plan et lui assure une information générale et technique beaucoup plus large que celle de ses collègues rivés à une Université belge.

Le succès du vaste Institut de Pathologie moléculaire et cellulaire (I.C.P.), installé en 1974 à Woluwé pour C. de Duve, se confirme et ne fait plus de doute dans l'esprit de ceux qui ont suivi d'un peu près le travail très varié qui s'y poursuit sous la direction de chefs de section dont beaucoup sont nés en Wallonie, par exemple, HENRI BEAUFAYS (1928), PIERRE MASSON (1936), HENRI HERS (1923) et JACQUES BERTHET (1926). ROBERT WATTIAUX (1929) est passé à Namur dans la nouvelle structure universitaire de cette ville. HENRI HERS (1923) est le meilleur spécialiste contemporain dans le domaine des maladies héréditaires du métabolisme des sucres et de la régulation normale de ce métabolisme.

Le premier savant wallon qui a eu l'insigne honneur de recevoir le prix Nobel (en 1919) est JULES BORDET (1870-1961), de Soignies. Microbiologiste, pastorien de stricte obédience, Jules Bordet consacra la majeure partie de son temps à l'étude des mécanismes de l'immunité, étude portant essentiellement à cette époque sur les anticorps véhiculés par le plasma sanguin, leur liaison avec les antigènes, l'intervention de facteurs non spécifiques (l'alexine, par exemple) mais indispensables aux réactions conduisant à l'agglutination, à la précipitation des matières protéiques antigéniques ou à la lyse des globules rouges. Une exploitation astucieuse de cette hémolyse permet à Jules Bordet de fournir une méthode générale de sérodiagnostic de multiples affections (microbiennes ou autres), méthode qui est encore utilisée aujourd'hui. Son *Traité de l'immunité dans les maladies infectieuses* (1re édition, 1919; 2e édition, 1939) a été longtemps le livre de chevet des microbiologistes. On doit aussi à Bordet et à ses collaborateurs — notamment OCTAVE GENGOU (1875-1957) — l'isolement du bacille de la coqueluche et de l'agent de la peste bovine.

Le Virtonais ANDRÉ GRATIA (1893-1950), après un long séjour à Bruxelles, fut à Liège l'initiateur de la notion d'antibiose. Ses conceptions et ses techniques d'étude des bactériophages étaient d'une rare originalité et ont beaucoup contribué aux progrès fulgurants de ces dernières vingt années. Ses disciples Maurice Welsch (1910) et Pierre Fredericq (1913) — le premier par ses recherches sur le mode d'action des antibiotiques, le second par ses travaux de génétique bactérienne — ont continué, sans défaillance, la tradition instaurée par leur maître.

Les spécialistes s'accordent pour reconnaître que la démonstration (de 1931 à 1958) par Charles Grégoire (1904) de l'effet stimulateur de l'épithelium thymique sur la maturation des lymphocytes est un fait capital qui a orienté la recherche mondiale dans une voie extrêmement fertile, non encore épuisée.

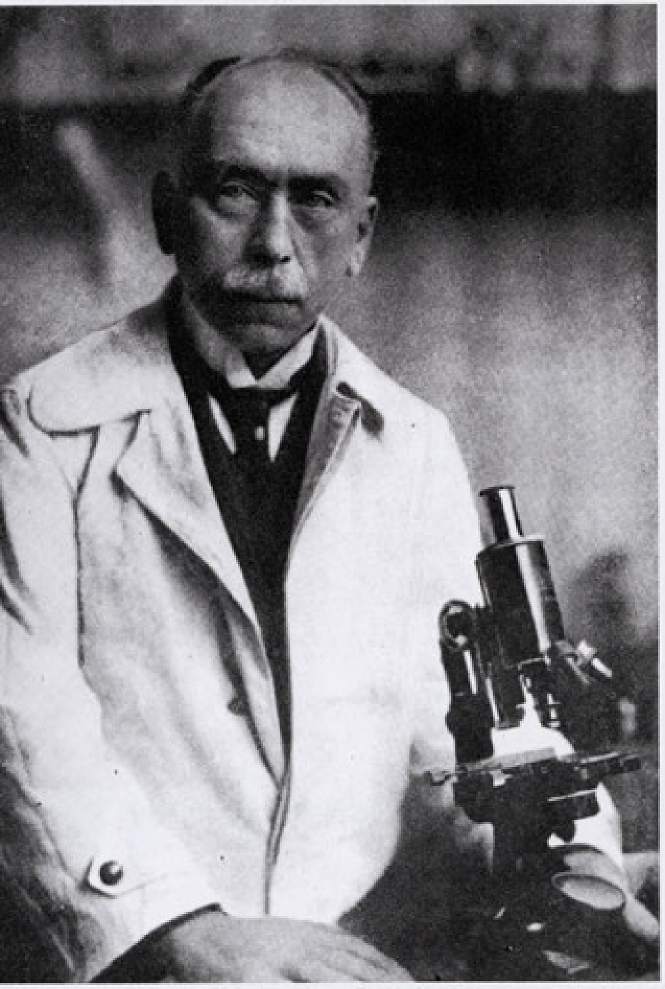
JULES BORDET, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES. *Prix Nobel.*

LA MÉDECINE

Les cliniciens. Les sciences médicales ne sont pas seulement dignement représentées dans les sciences de base, mais aussi dans les multiples disciplines cliniques médicales, chirurgicales, et aussi en hygiène et en sciences pharmaceutiques.

Les nouvelles lois sur l'assurance en matière de santé publique donnent aux cliniciens universitaires des possibilités de recherche que n'avaient pas connues leurs prédécesseurs d'avant 1940. La conséquence est que nombre de recherches de base qui, auparavant, s'effectuaient chez les 'fondamentalistes' (anatomistes, physiologistes, biochimistes, microbiologistes) se poursuivent, à l'heure actuelle, dans les laboratoires annexés aux cliniques où les chercheurs jouissent de la collaboration de techniciens et de facilités matérielles inconnues des 'fondamentalistes', dont les budgets se sont amenuisés depuis la grande crise de 1973.

À Liège, à la suite de Lucien de Beco (1870-1937), deux internistes basent leurs recherches cliniques sur l'expérimentation physiologique: Lucien Brull (1898-1959) et Jacques Roskam (1890-1977); le premier a consacré beaucoup de son temps à la physiopathologie du rein et au diabète; le second, aux mécanismes de l'arrêt des saignements et aux propriétés des plaquettes sanguines. Ils ont fait école. Jean Lecomte (1921), allergologiste, est passé à la physiologie normale et pathologique. En clinique, Henri Van Cauwenberge (1923) et Alphonse Nizet (1919) sont à la tête d'équipes importantes d'où se détachent les noms du diabétologue Pierre Lefèbvre (1934), de Charles Lapière (1931), spécialiste du collagène, de PAUL FRANCHIMONT (1934), qui maîtrise les techniques de la radio-immunologie et dont la collaboration avec l'Institut des Radioéléments (I.R.E.), dirigé, à Fleurus, par RENÉ CONSTANT (1926), s'est avérée très féconde.

ERNEST MALVOZ (1862-1938) donna à l'hygiène professionnelle (notamment des mineurs charbonniers) un élan qui marque toujours ses successeurs.

PAUL MOUREAU (1904-1968) a apporté aux progrès de la médecine légale une contribution considérable, qui s'est affirmée dans le secteur de l'hématologie et de la recherche des supports de l'hérédité.

Les chirurgiens sont célèbres et font école: à Bruxelles, ANTOINE DEPAGE (1862-1925) qui organisa avec Pierre Nolf, médecin et physiologiste (1873-1953), les hôpitaux de l'armée belge pendant la guerre 1914-1918; ROBERT DANIS (1880-1962) pour qui l'ostéosynthèse est le problème majeur; ALBERT HUSTIN (1882-1967) qui réussit les premières transfusions de sang humain citraté. À Louvain, c'est GEORGES-ERNEST DEBAISIEUX (1882-1956); à Liège, LOUIS DELREZ (1880-1944).

L'ophtalmologie connaît un brillant essor. JULES FRANÇOIS (1907), né Wallon, enseigne à Gand; il est le maître mondialement connu des affections oculaires d'origine génétique. La pathogenèse et la thérapeutique du glaucome, affection douloureuse et invalidante, ont retenu toute l'attention de LÉO WEEKERS (1881-1962) et de son fils ROGER WEEKERS (1911), à Liège.

Certaines disciplines médicales, qui étaient peu développées avant 1940, connaissent un renouveau indéniable, par exemple la cancérologie et la radiothérapie avec JOSEPH MAISIN (1893-1971) qui fut aussi un excellent radiobiologiste installé à Louvain, et avec PAUL DESAIVE, animateur de recherches interdisciplinaires en cancérologie. Phénomène plus récent en Wallonie: l'importance des hôpitaux non universitaires fournit aux jeunes médecins l'occasion de mettre sur pied des départements exceptionnels où leur activité peut s'exercer librement au grand profit des malades et des sciences médicales: c'est ainsi que MICHEL COLLARD (1934) a fait du radiodiagnostic un instrument incroyablement précis qui fait la réputation d'un hôpital gériatrique en plein milieu du Hainaut.

Le Hutois HYACINTHE BRABANT (1907-1975), stomatologiste de profession, utilisa fort intelligemment la connaissance de son métier pour écrire des chapitres de pathologie dentaire et d'anthropologie qui ont retenu l'attention des spécialistes. En outre, H. Brabant fut un écrivain très attachant dont l'œuvre, à cause de sa discrétion, est mal connue.

ALBERT DE SCOVILLE (1922), chirurgien et anatomiste à Liège, ancien recteur de l'Université d'Élisabethville, est, depuis 1974, le très efficace Secrétaire perpétuel de l'Académie de Médecine de Belgique.

LES SCIENCES APPLIQUÉES

Cette brève revue de l'apport wallon à la science serait incomplète si on ne mentionnait ceux qui ont contribué à l'essor des sciences appliquées.

À Liège, CHARLES HANOCQ (1881-1961), DIMITRI JACOVLEFF (1879-1951), ALBERT SCHLAG (1891), FERNAND CAMPUS (1894), CHARLES MASSONNET (1914) et bien d'autres ont cultivé les arts de l'ingénieur avec brio. FERNAND DACOS (1892-1977), descendant de Zénobe Gramme, a appliqué ses connaissances à une théorie électro-acoustique du violon. Son disciple JOACHIM-HENRI FRENKIEL (1905) s'est préoccupé des phénomènes de la transmission des sons.

À Bruxelles, c'est autour d'ANDRÉ JAUMOTTE (1919) qu'un groupe s'est réuni, très au courant des aspects aussi bien théoriques que pratiques, voire même administratifs et politiques, des grandes options contemporaines dans les domaines de l'énergie et du développement industriel.

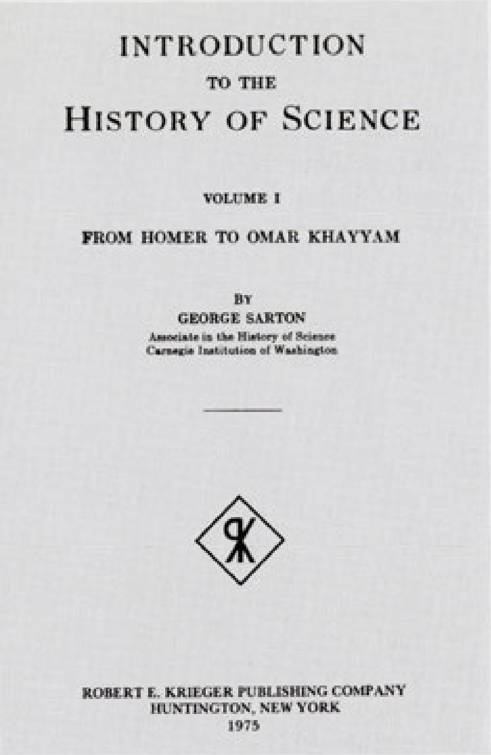

INTRODUCTION
TO THE
HISTORY OF SCIENCE

VOLUME I

FROM HOMER TO OMAR KHAYYAM

BY
GEORGE SARTON
Associate in the History of Science
Carnegie Institution of Washington

ROBERT E. KRIEGER PUBLISHING COMPANY
HUNTINGTON, NEW YORK
1975

PAGE DE TITRE DE L'IMPORTANT OUVRAGE DE GEORGE SARTON.
L'Introduction to the History of Science est devenue un grand classique.

Cependant, ce ne sont pas exclusivement les Universités de Liège, de Bruxelles et de Louvain-la-Neuve qui monopolisent les recherches en sciences appliquées. La jeune Université de Mons, la Faculté Polytechnique déploient une activité intense, de même que l'Université du Travail à Charleroi (ancien Institut Paul Pastur).

Enfin, pour clore ce chapitre qui ne pouvait malheureusement rappeler tous les noms, il est légitime de rendre hommage à un savant wallon que les Américains considèrent comme une de leurs plus grandes gloires scientifiques. Descendant d'une dynastie d'horlogers liégeois, **GEORGE SARTON** restera comme l'un des pionniers de l'histoire des sciences et des techniques.

Zénon BACQ

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Le lecteur intéressé trouvera des informations précises et très complètes sur la vie et l'œuvre des savants wallons dans les ouvrages suivants:
Florilège des Sciences (1968), édité par la Classe des Sciences de l'Académie Royale de Belgique. L'Académie a le projet de publier un supplément à ce *Florilège*. *Libri memoriales de l'Université de Liège* de 1867 à 1935. Notices bibliographiques publiées par les soins de Léon Halkin; dans les *Annuaires* de l'Académie Royale de Belgique, on trouvera de remarquables notices. Par exemple: sur PAUL BRIEN, par M. Poll et H. Herlant-Meewis (1979, pp. 39 à 141); sur AUGUSTE GRAVIS par P. Martens (1979, pp. 3 à 37) et sur A. DALCQ par J. J. Pasteels (1975, pp. 3 à 70); de même, l'Académie Royale de Médecine de Belgique a publié dans son *Bulletin* des notices du plus haut intérêt, par exemple sur JOSEPH MAISIN, par Z. M. Bacq et C. de Duve (1972, pp. 374 à 378); les deux livres de M. Florkin sur Léon Fredericq et sur Th. Schwann méritent d'être relus avec attention: *L'École Liégeoise de Physiologie et son Maître Léon Fredericq* (1851-1935). Vaillant-Carmanne, Liège, 1979; *Lettres de Théodore Schwann*, Liège, Société Royale des Sciences, 1961.

INAUGURATION DU BÂTIMENT DE RADIOBIOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE.
10 juin 1965.
Remise par le Professeur Hans Largendorff (premier à gauche) du pain et du sel symboliques sur un plateau d'étain gravé spécialement pour cette occasion.
Sous les yeux d'une nombreuse assistance où l'on reconnaît, notamment, le Recteur d'alors Marcel Dubuisson (premier à droite), le plateau est tenu par l'actuel Recteur de l'Université E. H. Betz (à gauche) et le Professeur Zénon Bacq (à droite).

La Direction scientifique de ce volume se plaît à rendre ici hommage à l'auteur de l'article, Zénon Bacq, qui est lui-même un des grands savants qui font actuellement honneur à la Wallonie.

DEUXIÈME PARTIE

LA PLACE DU SPIRITUEL

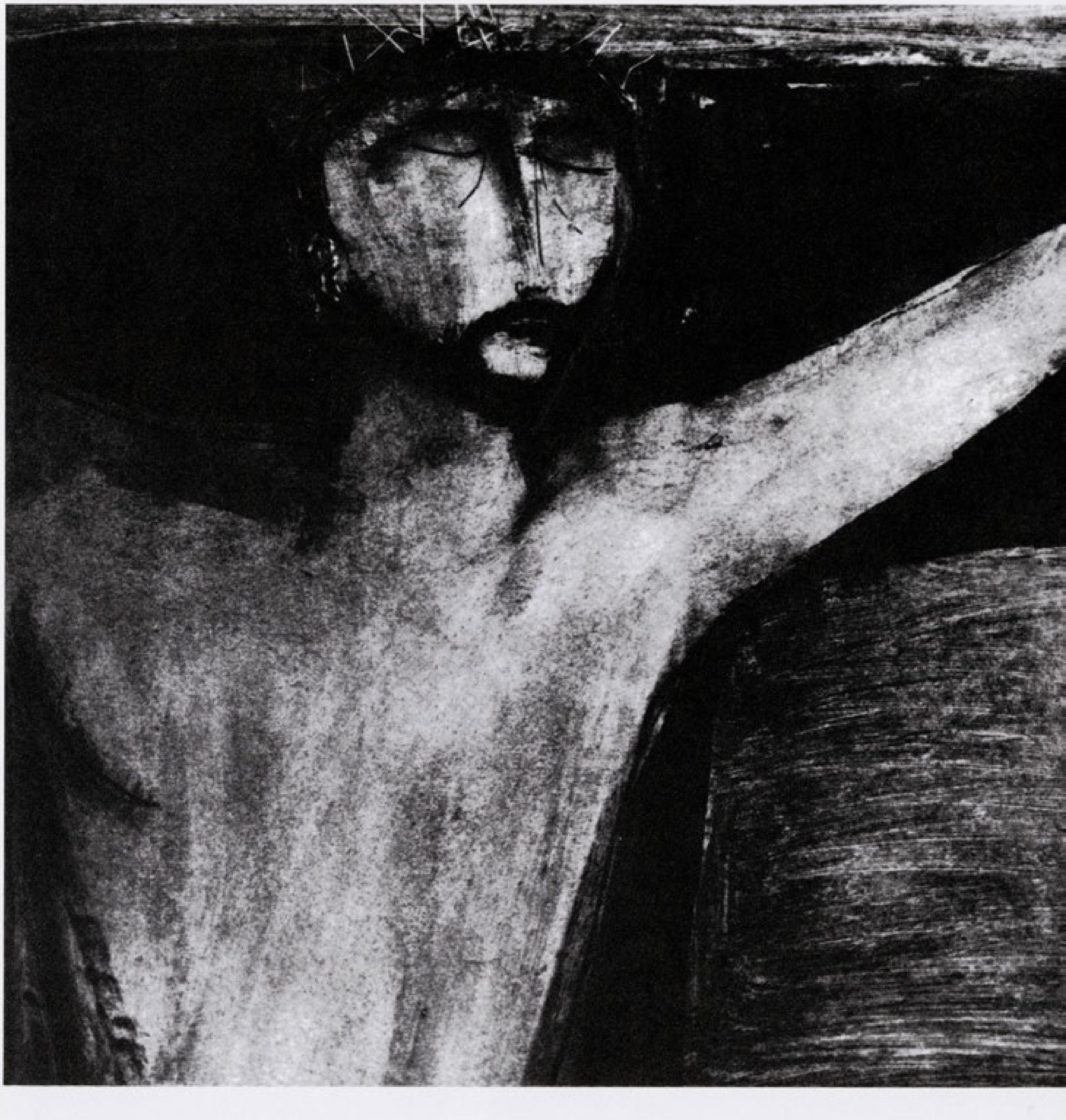

CHRIST EN CROIX, *encre de Chine de Louis-Marie Londot (1960). D'après Art d'Église, revue trimestrielle de l'abbaye Saint-André nº 116 (Photo P.A. Dandoy).*

I - LA VIE RELIGIEUSE

Vouloir décrire en une vingtaine de pages la vie religieuse en Wallonie est une entreprise téméraire dont le résultat ne peut être actuellement que provisoire et très partiel. Comment saisir et apprécier les attitudes et les croyances religieuses des Wallons dans leurs diversités mais aussi, peut-être, dans leurs traits communs? Le manque de travaux préparatoires rend une telle synthèse impossible. Si les institutions, l'action politique et l'engagement social des principaux groupes religieux sont assez bien connus, si la pratique dominicale des catholiques a été beaucoup examinée ces dernières années, les croyances, les sentiments, les formes de dévotions ou les attitudes morales concrètes ont été beaucoup moins étudiées.

Du point de vue institutionnel, l'Église catholique prend une place prépondérante dans la région, mais il ne faut pas oublier les autres Églises chrétiennes, ni les autres religions, même si leurs membres ne sont pas très nombreux. Il faudrait pouvoir étudier aussi la religion concrète de tous ceux qui se situent en dehors de toute institution religieuse, mais dont certains utilisent, parfois, les services, même cultuels, des Églises.

Les transformations au cours de ce siècle et spécialement de ces dernières années semblent également trop importantes pour négliger d'établir une chronologie. Ici, cependant, deux obstacles surgissent. Jusqu'où remonter pour trouver une situation antérieure aux mutations actuelles? N'y a-t-il pas toujours eu des changements, plus ou moins voyants ou profonds, et ne risque-t-on pas de majorer la portée de certains phénomènes récents? De plus, tous ne vivent pas au même rythme et des attitudes très différentes peuvent coexister entre les régions, les groupes sociaux et les individus, mais aussi en chacun. D'un autre côté, dans certains domaines comme celui de la pratique religieuse, nos connaissances ne sont assurées que pour les années d'après-guerre.

Devant les lacunes de mon information, plus qu'une synthèse de la vie religieuse en Wallonie, j'en présenterai un kaléidoscope. Partant des données solides des enquêtes sur la pratique religieuse, je remonterai jusqu'à la fin du siècle passé, pour étudier non seulement les pratiques, mais toutes les manifestations et les supports de la vie religieuse, mettant en relief les mouvements globaux aussi bien que certaines personnalités. La diversité des points de vue, l'état des sources et des recherches entraînera également un amalgame de genres très divers.

LE MONDE CATHOLIQUE

LA PRATIQUE RELIGIEUSE

Sans être un critère absolu de la vitalité du Catholicisme, les pratiques religieuses en permettent une approche partielle. En considérant uniquement le nombre des baptisés, on

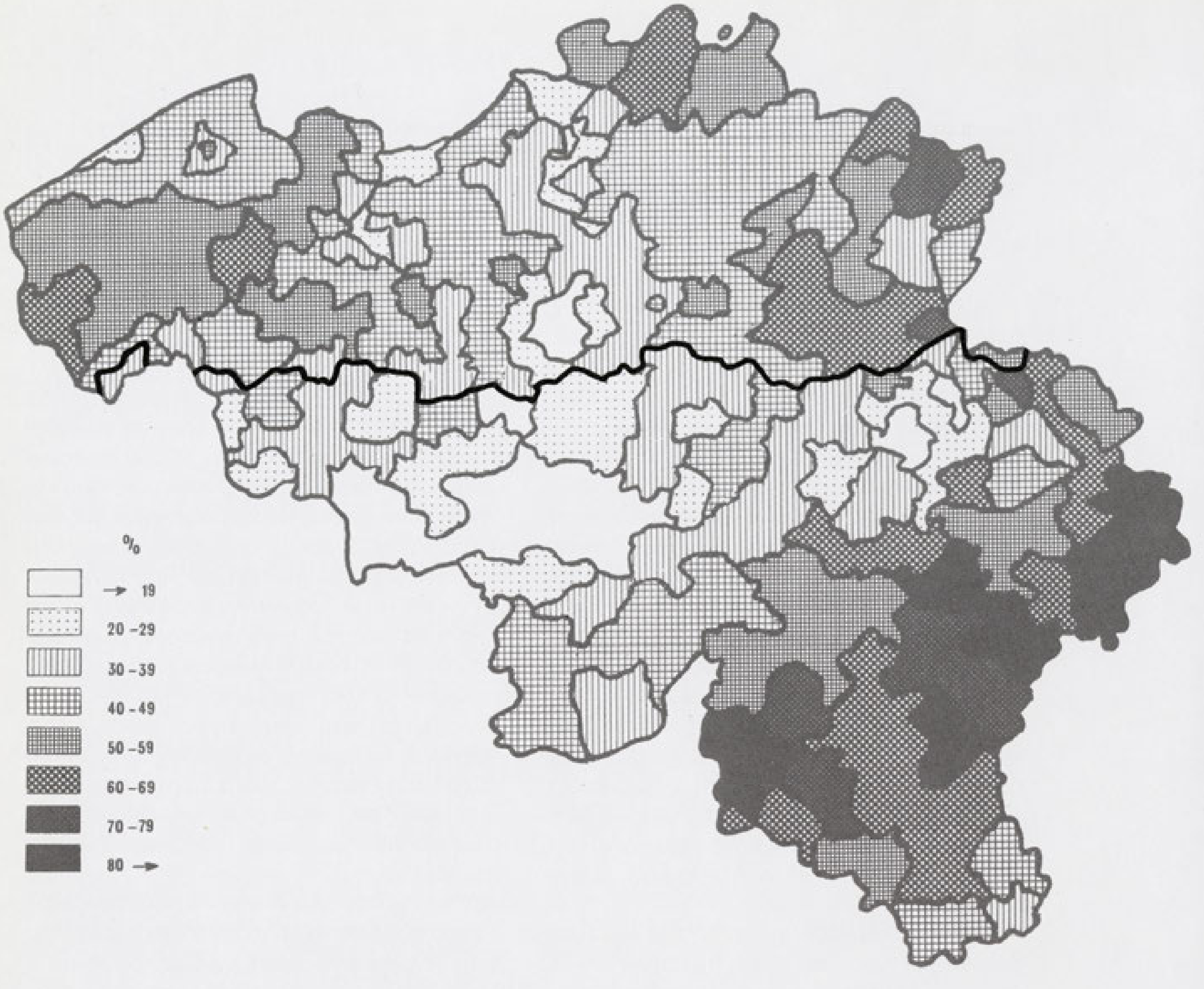

PRATIQUE DOMINICALE EN OCTOBRE 1972.
D'après Statistiques de base des doyennés et diocèses de la province ecclésiastique belge, Bruxelles, p. XII.

doit constater que l'immense majorité des Wallons sont théoriquement membres de l'Église catholique. Si, à défaut de recensement de l'ensemble de la population, on prend la proportion de baptisés parmi les nouveau-nés, on obtiendra une indication imparfaite mais cependant suggestive. En 1967, première année où le relevé a été effectué, 91 % des enfants nés dans les diocèses de Tournai (province de Hainaut) et de Liège (province de Liège) ont été baptisés, et 97 % dans le diocèse de Namur (provinces de Namur et de Luxembourg). La plupart des Wallons se sont également mariés à l'église : 80, 82 et 93 % pour les mêmes diocèses, et presque autant passent par elle pour leurs funérailles : respectivement 73, 76 et presque 100 %. Les statistiques disponibles pour les années postérieures, c'est-à-dire jusqu'en 1972, indiquent une baisse de 1 à 4 %, sauf pour les enterrements, dont l'importance se maintient.

Les données pour les époques antérieures sont peu nombreuses. À Seraing, une commune industrielle où les abstentions sont importantes, la proportion des enfants non baptisés augmente nettement à partir de 1880 (environ 5 %) à 1900 (environ 15 %) jusqu'à atteindre un sommet en 1912 (28 %) ; mais, depuis 1920 (22 %), la moyenne baisse et elle n'est plus que de 10 % dès les années 30. La même évolution se manifeste pour les mariages, avec un décalage de 10 à 20 ans. Ailleurs, les comparaisons strictes ne sont pas possibles. Dans plusieurs paroisses de la région de Charleroi, les taux de baptisés sont légèrement inférieurs en 1900-1924 par rapport à 1958-1959, tandis que les mariages civils semblent un peu plus importants. Ces deux régions sont considérées comme les centres les plus atteints par la baisse de l'appartenance à l'Église catholique, mais, pour l'ensemble du diocèse de Tournai, les situations sont très diverses. Pour les années 1924-1926, sur 35 doyennés, 11 ont plus de 99 % de nouveau-nés baptisés, 12 de 95 à 99 %, 9 de 90 à 95 %, mais 3 entre 85 et 90 %. Les taux de mariages catholiques sont beaucoup plus faibles : plus de 99 % dans 3 doyennés, 95 à 99 % dans 9, 90 à 95 % dans 5, 80 à 90 % dans 8, 70 à 80 % dans 7, et 65 à 70 % dans les 3 derniers.

Il est probable que, depuis la guerre de 14-18, jusqu'à ces dernières années, la stabilité ait été assez grande pour les actes religieux principaux de la vie. Il faudrait cependant vérifier si, ailleurs qu'à Seraing, on constate des sommets de non-participation dans les années 1900-1910 à 1920-1930.

Ce premier critère ne rend compte que d'une partie de la réalité. Seule, la combinaison avec d'autres indices permet d'entrevoir sa portée. L'accomplissement de pratiques régulières obligatoires telles que l'assistance à la messe dominicale permet une seconde approche, pour laquelle on possède d'ailleurs des indications bien plus complètes.

La première évaluation précise de la pratique dominicale date de l'année 1950. Pour l'ensemble de la Wallonie, environ 41 % de la population en âge de participer à la messe ou 35 % de la population totale assiste à la messe dominicale. En 1964, cette proportion a baissé jusqu'à 37 % et, à partir de ce moment, la baisse s'accélère : 33 % en 1967 et un peu plus de 30 % en 1972. Les variations régionales constatées pour les baptêmes se retrouvent également ici, mais avec un décrochage très net pour le diocèse de Tournai. En 1950, la pratique est de 25 % dans la province du Hainaut, de 45 % dans celle de Liège, de 63 % dans celle de Namur et de 76 % dans celle du Luxembourg. La comparaison avec les époques antérieures n'est pas facile. En 1924, on estime qu'un tiers des catholiques pratiquent dans le Hainaut, ce qui est vraisemblable, mais on arrive au même taux dans la province de Liège (sans les cantons rédimés). Cette dernière estimation semble pessimiste ou supposerait une nette remontée entre 1924 et 1950.

La carte de la pratique religieuse en 1967 montre le contraste entre la région industrielle du sillon Sambre-et-Meuse, de pratique fort basse, et les régions de pratique élevée comme l'Ardenne et la Famenne, ainsi que des zones très importantes de pratique plus ou moins médiocre.

À cette diversité régionale, soulignant l'importance de l'influence locale sur le comportement, il faut ajouter la disparité bien connue entre les classes sociales avec une pratique très faible des ouvriers, puis des commerçants, par rapport aux employés et surtout aux professions libérales et aux agriculteurs. Le problème de la 'déchristianisation' de la classe ouvrière est d'ailleurs ancien : en 1931, on signale dans plusieurs régions de Wallonie que 2 % à peine de jeunes ouvriers sont pratiquants, mais cette situation n'est pas neuve à l'époque. Comme dans tous les pays latins, les femmes sont également plus pratiquantes que les hommes. Les enfants et les jeunes pratiquent plus que les adultes.

Depuis 1964, la situation s'est considérablement dégradée et la tendance s'est poursuivie, sinon accélérée, depuis 1972. Cette baisse est une manifestation de la diminution, chez les croyants, de l'importance de l'Église et des attitudes cultuelles ; d'autre part, la pratique dominicale régulière ne semble plus avoir la même valeur qu'il y a une dizaine d'années même pour ceux qui s'estiment chrétiens.

Le décalage entre la pratique dominicale et l'accomplissement des grands rites de passage souligne un autre aspect. Entre celui qui s'est marié à l'église, fait baptiser ses enfants et sera enterré religieusement, et le pratiquant régulier, il y a plus qu'une différence de degrés : il s'agit probablement d'une autre démarche.

Dans le premier cas, le passage à l'Église peut simplement servir à donner une dimension plus festive à l'entrée dans la vie dans une société où presque tout le monde est baptisé ; et on retrouve cette même attitude pour le mariage ou l'enterrement. Ce passage par l'Église manifeste cependant souvent aussi un certain désir religieux. D'après une enquête réalisée en 1976 auprès des adultes, il n'y a que 8 % de francophones qui s'estiment non-croyants mais attachés aux traditions religieuses du mariage et du baptême. Une proportion beaucoup plus grande (37 %) s'estiment croyants bien que non-pratiquants, mais beaucoup de ceux-ci viennent à l'église aux grands moments de leur vie. Ceux qui se déclarent pratiquants (46 %) sont beaucoup plus nombreux que ceux qui sont recensés à la messe dominicale (23 % de l'ensemble de la population en 1972). Même si cette enquête tient compte de toutes les religions et si son échantillonnage n'est pas totalement représentatif, le décalage est trop important pour qu'il soit dû uniquement aux non-catholiques. Il faut donc être prudent dans l'interprétation de ces attitudes, même si la signification des opinions exprimées dans l'enquête est également difficile à percevoir.

Il faudrait aussi pouvoir évaluer la proportion de ceux dont la pratique religieuse est plus intense, que ce soit en privé ou en groupe, et de tenir compte d'autres aspects que les pratiques, tels l'engagement dans les œuvres ou les mouvements catholiques et surtout l'influence concrète d'une vision chrétienne sur la vie quotidienne.

L'ACTION DE L'ÉGLISE

Il n'entre pas dans l'objectif de cette synthèse de faire une analyse détaillée des facteurs qui pourraient expliquer la situation, mais d'essayer de montrer comment, au cours de ce siècle, l'Église catholique en Wallonie a envisagé son action et accompli sa mission. Plusieurs défis lancés par le monde moderne devaient être relevés : volonté d'émancipation contre toutes formes d'absolutisme et de tutelle d'une instance religieuse, impact de la science sur la vision traditionnelle du monde, industrialisation corrosive des structures sociales anciennes qui servaient de support à la religion. Face à ces courants, l'attitude de la hiérarchie a été souvent négative. Elle ne voit que les excès et les dangers de ces nouveautés pour son influence et ne perçoit guère les valeurs positives qui s'y manifestent. Dans cette optique, il faut avant tout défendre ses positions, conserver et sauver ce qui semble possible. On essaiera de maintenir l'empreinte de la religion sur la société, en menant le combat sur le plan politique. Par ce biais, on s'efforcera de garder, et si possible de développer, dans la législation et les institutions civiles les valeurs défendues par l'Église. Mais au plan politique, les catholiques sont minoritaires en Wallonie et, pour réaliser ces objectifs, ils doivent s'appuyer sur la majorité catholique en Flandre.

Par crainte de perdre ces avantages, la hiérarchie et beaucoup de laïcs catholiques ont longtemps été et sont encore opposés aux tendances régionalistes ou fédéralistes, bien que des chrétiens, laïcs et prêtres, militent à la base pour une prise de conscience de l'identité wallonne.

À défaut d'un État catholique comme sous l'Ancien Régime et dans la mesure où l'Église perd son influence sur les institutions civiles, elle va créer ses organismes propres pour constituer un milieu où les chrétiens puissent être protégés : des écoles catholiques tout d'abord, mais aussi des groupements de tous genres, patronages, syndicats, mutualités, clubs sportifs, cinémas... La hiérarchie interdit dans la mesure du possible tout contact avec une pensée adverse ou simplement non chrétienne. Elle condamne et combat non seulement les adversaires mais aussi les

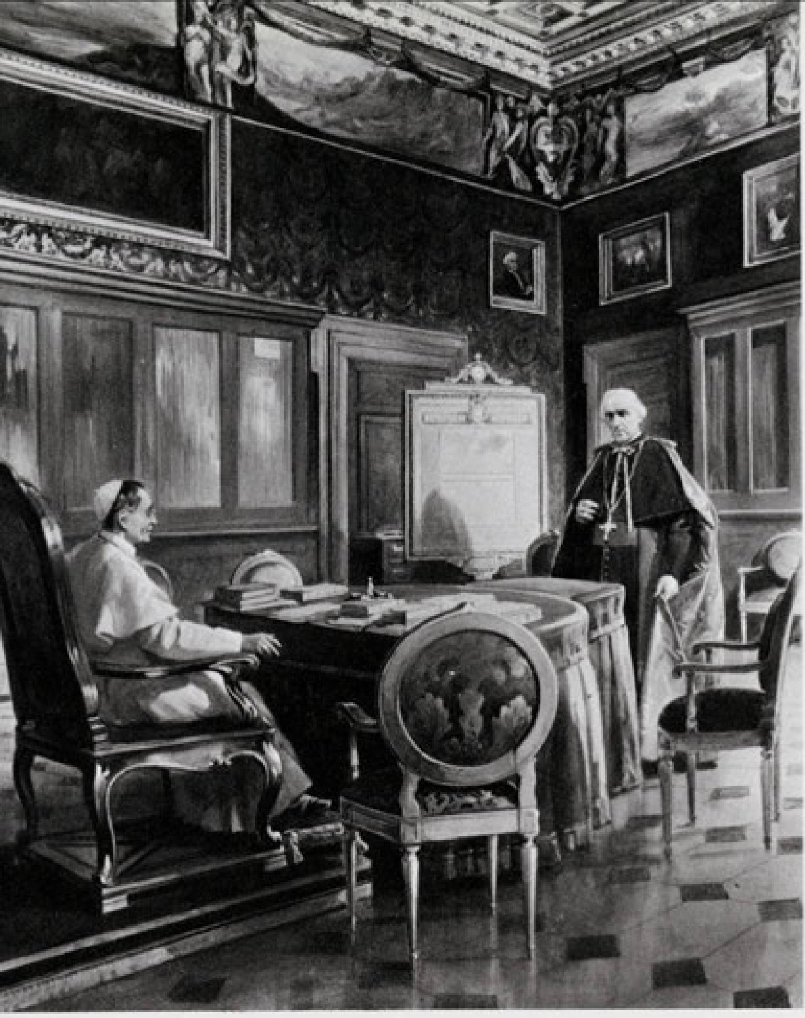

LE CARDINAL MERCIER PLAIDE LA CAUSE DE LA BELGIQUE, AUPRÈS DE BENOÎT XV, janvier 1916. *Gouache de G. Amato, Musée diocésain de Malines (Cliché A.C.L.).*

organisations et les moyens de diffusion neutres. Mais cette politique est en partie irréalisable. Si on pouvait encore maintenir une presse 'catholique', l'avènement des moyens de communication de masse, et surtout de la télévision, a rendu cette stratégie inefficace. De plus, pour réaliser ces objectifs, le clergé a fait appel aux laïcs qui vont prendre une place de plus en plus grande dans les mouvements d'inspiration chrétienne et conquérir peu à peu leur autonomie. Dans leur secteur propre d'activité, les problèmes vont être davantage étudiés pour eux-mêmes et les aspects spécifiques prennent le pas sur l'inspiration de préservation ou même de conquête religieuse qui était souvent à l'origine de leur création ou du soutien qu'on leur accordait.

Le passage également d'une position de repli à un projet d'expansion fait découvrir les valeurs positives de l'autre et remet en question certaines attitudes traditionnelles. Un long processus de transformation créant des tensions profondes entre différents courants à l'intérieur de l'Église éclatera au grand jour lorsque le Concile de Vatican II permettra à des groupes longtemps minoritaires de s'exprimer. Mais les transformations actuelles amplifient souvent ce que des précurseurs ont entrevu. Un homme comme le cardinal Mercier, soucieux de promouvoir, dans la fidélité à une certaine tradition, une pensée chrétienne capable de répondre aux problèmes de l'Église dans le monde moderne, symbolise bien cette action.

LE CARDINAL MERCIER

Professeur de philosophie promu au poste le plus important de l'Église en Belgique, DÉSIRÉ MERCIER naît le 22 novembre 1851 à Braine-l'Alleud. Après des études au séminaire de Malines et l'obtention d'une licence en théologie à l'Université de Louvain en 1877, il est nommé professeur de philosophie au petit séminaire de Malines et se trouve bientôt chargé de la direction spirituelle des étudiants. Dans le contexte philosophique assez terne des milieux ecclésiastiques d'alors, il redécouvre le Thomisme. Il est bientôt amené à occuper la chaire de philosophie thomiste que le pape Léon XIII a demandé avec instance aux évêques belges de créer à l'Université de Louvain. Pendant vingt-cinq ans, il va mettre toute son ardeur et son intelligence à développer une philosophie thomiste ouverte aux problèmes de l'heure et, spécialement, à l'esprit des sciences positives qui marquent son époque. Cette confrontation, il la veut en créant un institut ouvert à tous où la philosophie ne soit pas séparée de l'enseignement des sciences. En 1892, il obtient également du Pape de pouvoir créer le Séminaire Léon XIII pour la formation intellectuelle et philosophique de futurs prêtres diocésains. Les recours directs de Mercier à Rome, son caractère impérieux et l'orientation trop progressiste de ses idées lui vaudront des années difficiles, mais ses qualités intellectuelles et pédagogiques lui donnent une large audience parmi les étudiants.

Son activité louvaniste ne semblait guère le préparer à l'épiscopat auquel il est appelé en 1906. Devenu archevêque de Malines, il orientera son action dans un sens doctrinal et spirituel plutôt qu'administratif. Ses collègues n'apprécieront d'ailleurs pas toujours ses innovations. Il va aussi porter son effort sur une revalorisation du clergé séculier en insistant sur le rôle du prêtre diocésain et en développant une spiritualité qui lui soit propre. Il encourage le renouveau liturgique et l'apostolat des laïcs, tout en attachant la plus grande importance à l'enseignement catholique. Soucieux de maintenir l'unité politique des catholiques, il encourage cependant, beaucoup plus que ses confrères, la démocratie chrétienne. La guerre va élargir encore son audience : sa lettre de Noël 1914 fait de lui le symbole de la permanence de la Patrie et de la résistance morale à l'envahisseur. Son souci de l'unité du pays se poursuivra après la guerre. Mêlé à son tempérament wallon, il l'empêche d'ailleurs de comprendre toute la signification des revendications flamandes. Mais son action ne se limite pas aux dimensions de son diocèse, ni même de son pays. Malgré les réticences des évêques catholiques anglais et la prudence romaine, il joue un rôle de premier plan dans les efforts de rapprochement entre l'Église catholique et l'Église anglicane par son patronage actif des 'Conversations de Malines' qui, de 1921 à 1925, réunissent des membres des deux communautés. Sa mort, le 23 janvier 1926, interrompra ces travaux, mais cette première ouverture sera reprise plus tard.

PRÊTRES. RELIGIEUX ET RELIGIEUSES

Pour assurer les tâches pastorales, l'Église dispose d'un clergé diocésain assez important, dont le nombre évolue de manière parallèle à celui de la population jusque dans les années 1960 : les provinces wallonnes comptent 2742 prêtres séculiers en 1900 et 3189 en 1969. Mais les disparités sont grandes entre le diocèse de Namur, où dominent les petites paroisses rurales et qui compte un prêtre pour 400 à 600 habitants, et ceux de Liège (un pour 1000 à 1100) et, surtout, de Tournai (un pour 1100 à 1200). Longtemps, ce clergé a été formé dans la conscience stricte de son devoir et l'importance de l'obéissance et de la fidélité parfois rigide à des principes. Son caractère 'bon vivant' s'estompe : on voit disparaître sa bonne cave autant que son caractère de notable. Il est, de plus en plus, occupé par les tâches que créent la multiplication des œuvres ou des mouvements. Les deux guerres l'ont également rapproché de ses concitoyens et le recul de ses attitudes cléricales entraîne une baisse de l'anticléricalisme.

À côté d'une majorité de curés et de vicaires de paroisses et du grand nombre de professeurs, certains sont détachés pour des aumôneries diverses et, à partir de 1942 quelques-uns se feront prêtres-ouvriers à l'exemple de l'abbé CHARLES BOLAND de Verviers. La remise en cause des cadres traditionnels et la promotion des laïcs, qui se manifestent pleinement au Concile de Vatican II, développent une crise d'identité en germe depuis des années et qui est renforcée par le blocage de la question du célibat. Une série de prêtres, parmi les plus dynamiques, abandonnent le ministère, et très peu de jeunes se présentent encore au séminaire. La diminution (2733 prêtres en 1977) et la vieillissement du clergé (45 % de plus de 55 ans) force à des remises en question. Une diversification des responsables de tâches ecclésiales, partiellement préfigurée par la restauration des diacres permanents — ils sont 51 en 1976 —, s'impose dans l'Église.

Moins nombreux au début du siècle (1197 belges sur 1890 en 1900), les religieux ont doublé, avec l'arrivée des Français qui s'exilent suite aux lois sur les congrégations. Ils n'atteindront plus jamais le chiffre de 1910 (4092), mais le nombre de Belges augmente de manière spectaculaire jusqu'en 1947, au moment où ils sont 2677 sur 3540.

Les anciens ordres monastiques ont recréé des

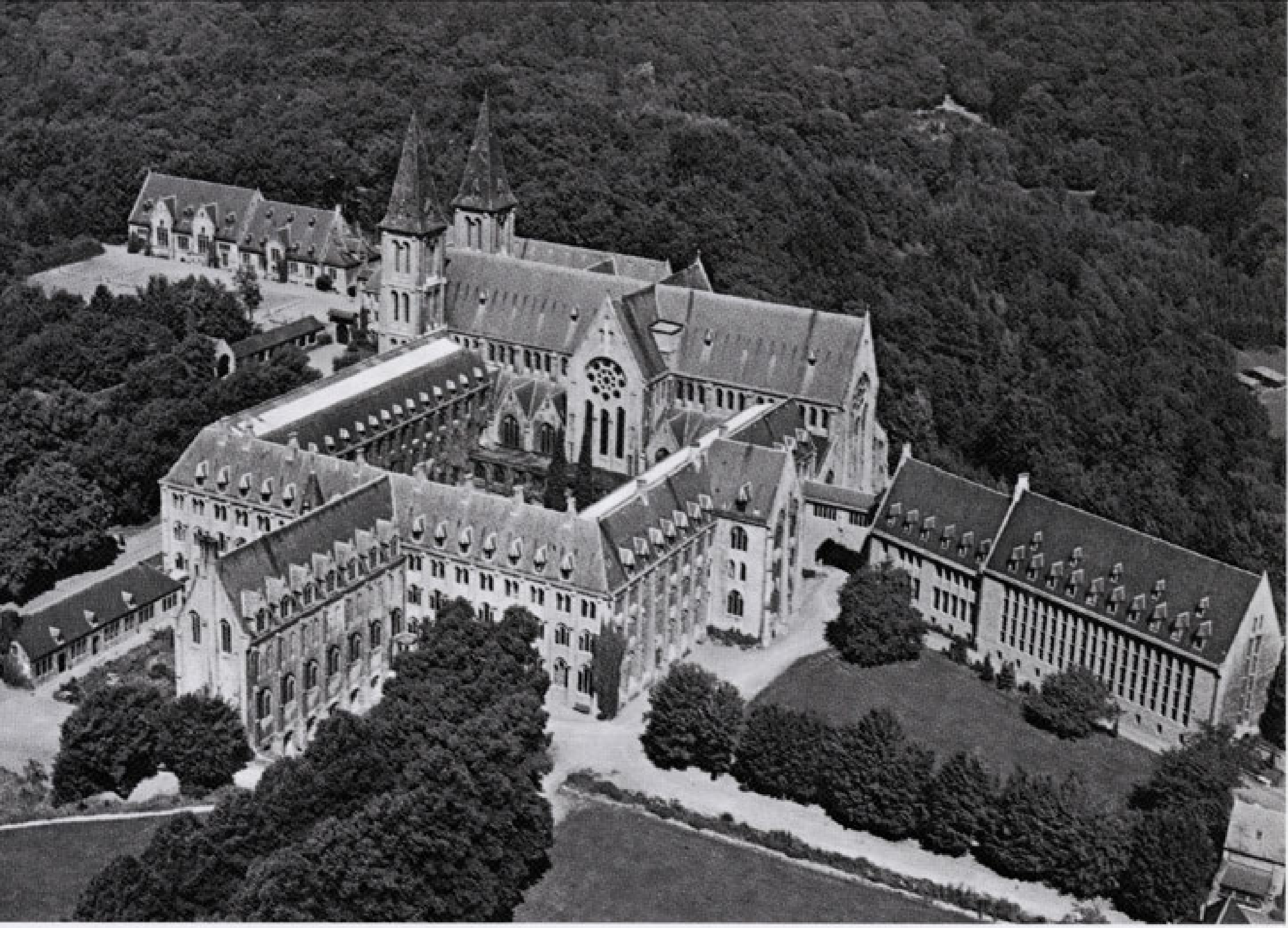

ABBAYE DE MAREDSOUS (1872-1882), *ensemble néo-gothique dû au baron Béthune. Collection Artis.*

ABBAYE D'ORVAL (1928-1948), *de style roman bourguignon, par Henri Vaes. Collection Artis (Photo P.F. Merckx).*

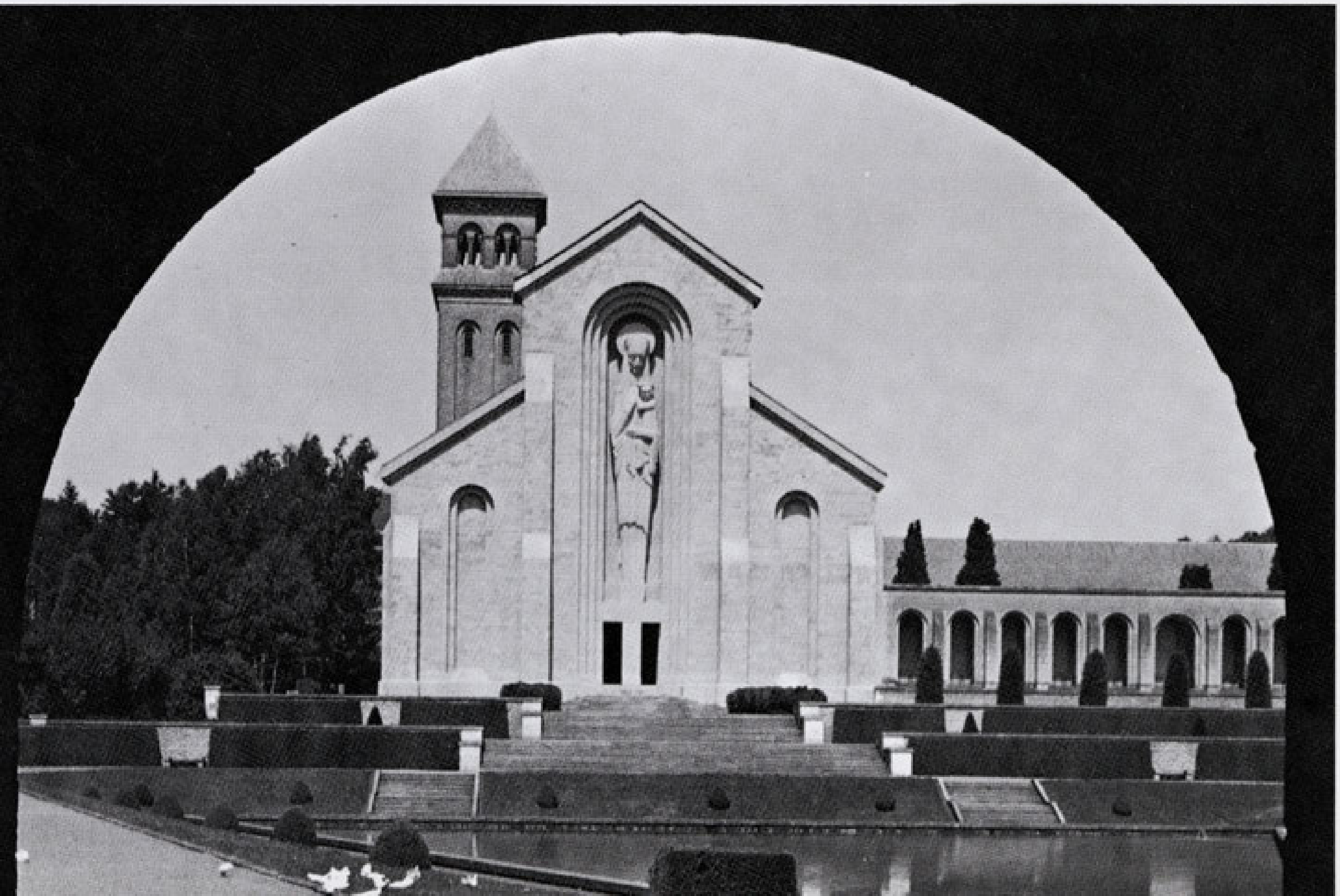

abbayes, centres de spiritualité et de recherche religieuse, telle l'abbaye bénédictine de Maredsous fondée en 1872, qui jouera un rôle important dans la recherche historique et le mouvement biblique. Les écrits spirituels de son abbé, COLUMBIA MARMION (1858-1923), recentrant toute la vie chrétienne sur le Christ, auront une influence internationale. La reconstruction, à partir de 1926, de l'abbaye cistercienne d'Orval, témoigne de la restauration de l'idéal de saint Bernard en plein XX^e^ siècle. De façon beaucoup plus modeste, les prieurés bénédictins de Wavreumont à Stavelot et de Clerlande à Ottignies veulent créer des communautés ouvertes au monde d'aujourd'hui.

Avec leurs centres de formation et leurs revues, d'autres ordres jouent un rôle important : les Jésuites avec la *Nouvelle revue théologique*, qui paraît depuis 1869, par exemple, ou les Dominicains avec leur collection des éditions de *La pensée catholique* depuis 1920 ou leur revue *Evangéliser* (1946-1963). Outre une action apostolique diversifiée, les religieux tiennent une grande place dans l'enseignement : les Jésuites avec leurs nombreux collèges et aux Facultés Notre-Dame de la Paix de Namur, ou les Frères des Écoles chrétiennes.

Seule création originale, les Aumôniers du travail sont fondés à Seraing par l'abbé REYN en 1894. Après des débuts très novateurs, ils se consacrent surtout à l'enseignement technique. Comme le clergé séculier, les religieux ont connu ces dernières années une crise profonde qui a entraîné une diminution de leur nombre : ils ne sont plus que 1492 en 1977.

Beaucoup plus élevé, le nombre des religieuses double presque de 1900 à 1910, passant de 8674, dont 5691 belges, à 16.508, grâce à l'arrivée de consœurs françaises. Il diminue ensuite progressivement jusqu'à 12.409 en 1947, bien que celui des religieuses belges augmente jusqu'en 1930 (8794) pour rester stationnaire depuis lors (8823 en 1947) et diminuer à partir des années 50. Moins spectaculaire que celui des ordres masculins, leur rôle est essentiel, spécialement pour l'enseignement et le soin des malades. Confinées longtemps dans un retrait du monde beaucoup plus rigide que les religieux, elles ont opéré une profonde rénovation depuis quinze ans, provoquant des remises en cause, mais aussi l'ouverture de nouveaux champs d'activités dans la vie de l'Église comme dans la société civile. Les nombreuses difficultés, déjà antérieures à cette rénovation, ont provoqué une forte baisse des effectifs : il n'y a plus que 7296 religieuses, belges et étrangères, en 1977.

PAROISSES ET MOUVEMENTS

Unité de base de l'Église, la paroisse s'est transformée depuis un siècle. Fort bien adaptée au milieu rural traditionnel dans lequel elle s'est développée, elle ne suit pas toujours l'évolution de la société moderne. Au XIX^e^

BASILIQUE DU SACRÉ-CŒUR À COINTE, *construite en 1936 par Smolderen (Cliché A.C.L.).*

LOUVAIN-LA-NEUVE, PLACE GALILÉE. *Le départ forcé de Louvain a provoqué la création d'une université tournée résolument vers l'avenir (Cliché R.E.U.L.).*

siècle, de nouvelles petites paroisses sont érigées dans les campagnes pour permettre aux habitants d'assister à la messe, mais la création de paroisses ou de postes de vicaire ne suit souvent qu'avec retard le développement des faubourgs et des régions industrielles. Handicapé par un manque relatif de prêtres, le diocèse de Tournai est le plus touché.

À côté de ses tâches cultuelles, le clergé paroissial va diversifier ses sphères d'activité. Si les écoles primaires créées surtout pendant la lutte scolaire de 1879-1884 ne se maintiennent généralement que dans les grosses paroisses, de nouvelles œuvres vont apparaître. À côté des anciennes confréries pieuses, le clergé crée des patronages, des cercles paroissiaux, des associations professionnelles, caritatives et apostoliques diverses. Malgré ces efforts et devant la mobilité de la société et la multiplication des milieux d'influence, la paroisse perd de sa cohésion et de son importance.

À côté du réseau paroissial, l'enseignement constitue depuis longtemps le second pilier de l'action ecclésiastique. Si, depuis la fin du XVIII^e siècle, l'Église a dû partager ici son influence avec le pouvoir civil, elle a développé son propre enseignement à tous les niveaux. En 1977-78, l'enseignement libre, presque exclusivement catholique, regroupe 39,7 % des élèves francophones du primaire, 47,4 % du secondaire et 48,30 % du supérieur non universitaire, tandis que 45,3 % des universitaires sont dans des institutions catholiques en 1976. Sauf dans l'enseignement supérieur et dans l'enseignement technique, très important en Wallonie, le rôle du clergé et des religieux a été longtemps prépondérant. Il donnait à l'ensemble de l'éducation un caractère qui le distinguait nettement de l'enseignement officiel, bien que celui-ci possédât presque partout des cours facultatifs de religion, depuis l'entre-deux-guerres.

L'évolution du monde catholique et la laïcisation progressive du corps enseignant, surtout depuis le pacte scolaire de 1958, ont entraîné une remise en question de la signification spécifiquement chrétienne de ces établissements, d'autant plus que le choix d'une institution catholique est loin d'être déterminé uniquement par des motifs religieux. Un pluralisme de fait s'instaure progressivement, même si les autorités ne le reconnaissent que partiellement. L'édifice de l'enseignement chrétien, couronné par l'Université catholique de Louvain, dont le transfert en Wallonie permettra une orientation plus régionale, joue cependant un rôle encore important, non seulement dans la formation mais aussi dans la réflexion des catholiques. Mais il ne constitue pas un monopole : des catholiques engagés ont été longtemps majoritaires dans l'enseignement de l'histoire, de la philosophie et de la morale à l'Université de Liège, institution d'État.

Traditionnellement, les activités de l'Église se manifestent de manière privilégiée dans le secteur des soins de santé, bien que, dans ce domaine, les institutions catholiques soient très minoritaires en Wallonie : 23,3 % des lits dans les hôpitaux généraux, 46,4 % dans les hôpitaux psychiatriques et 20,5 % dans les maisons de repos en 1977. Les mutualités chrétiennes jouent un rôle important dans ce domaine.

À côté de ces secteurs traditionnels, des orientations nouvelles vont se manifester. En plus de l'enseignement, une série de mouvements sont créés pour encadrer puis former les jeunes. Nés au XIX^e siècle, les patronages cherchaient surtout à procurer un milieu de loisir à l'abri des mauvaises fréquentations. À partir de l'entre-deux-guerres, ils se sont orientés davantage vers la formation des jeunes qu'ils recrutent surtout dans les classes populaires et les milieux ruraux. D'abord regardé avec méfiance comme un produit du protestantisme, le scoutisme, apparu en Belgique comme mouvement neutre vers 1910, est progressivement adopté par les catholiques, et se recrute surtout dans les milieux bourgeois. Dans ce milieu cependant, une organisation de 'Jeunes gardes' avait été créée dans une perspective politique lors de la lutte scolaire de 1879-84. Mais dès la fin du siècle, certains veulent un mouvement à visée directement religieuse. Ce projet se réalise à partir de 1909, grâce à l'action de l'abbé ABEL BROHÉE (1880-1947), secondé depuis 1919 par l'abbé LOUIS PICARD (1880-1955), qui organisera l'*Association Catholique de la Jeunesse Belge (A.C.J.B.)*, où GIOVANNI HOYOIS (1893-1969) jouera un rôle essentiel.

Des cercles d'études formeront ainsi une partie dynamique de la bourgeoisie catholique, mais ses publications serviront également de tremplin à l'action de Léon Degrelle.

Une volonté de conquête remplace l'attitude traditionnelle de préservation et insuffle une mystique à son action. Face à cette organisation, la *Jeunesse Ouvrière Chrétienne (J.O.C.)* qui, en 1924, relaie le groupe de *'Jeunesse syndicale'* fondé en 1919 par FERNAND TONNET (1894-1945) et l'abbé Cardijn, revendique son indépendance pour son action dans le monde ouvrier. À son exemple, des mouvements seront créés, avec des succès divers, pour d'autres milieux : étudiants *(J.E.C.* et *J.U.C.)*, indépendants *(J.I.C.)* et agricoles *(J.A.C.* puis *J.R.C.)*, chacun ayant une branche féminine nettement plus florissante. Après la phase conquérante des années d'entre-deux-guerres et les nouveaux départs d'après 1945, beaucoup ont perdu de leur dynamisme.

Pour les adultes, les groupes sont encore plus diversifiés. À côté des cercles paroissiaux de loisirs, des fanfares, des sociétés de gymnastique ou des clubs sportifs catholiques, on multiplie des groupes de réflexion, d'action ou d'apostolat, centrés sur une classe sociale ou une profession. C'est tout d'abord pour répondre aux problèmes posés par la classe ouvrière que les catholiques vont s'organiser. Poussés par des mobiles religieux, sociaux ou politiques, beaucoup ont voulu mener une action essentiellement conservatrice en créant des organisations où les ouvriers seraient sous la tutelle des bourgeois. Face à cette tendance, qu'encourageaient ceux qui y voyaient un rempart contre le socialisme et que toléraient tous ceux qui étaient avant tout soucieux de la cohésion politique du monde catholique, des mouvements chrétiens authentiquement ouvriers et démocratiques doivent constamment lutter pour s'affirmer.

Dès 1894, il avait été question de créer un parti ouvrier chrétien distinct du grand parti conservateur. À Liège, c'est GODEFROID KURTH, professeur à l'Université, qui est à l'origine de la démocratie chrétienne et, surtout, l'abbé POTTIER, professeur au Grand Séminaire.

Avec un sérieux retard sur les mouvements socialistes, on crée des syndicats qui sont regroupés dans la *Confédération des Syndicats Chrétiens (C.S.C.)* dès 1908. Ils prendront leur essor après la Grande guerre sous l'impulsion d'hommes comme HENRI PAUWELS (1890-1946). D'orientation nettement antisocialiste à l'origine et s'appuyant sur ce qu'on a appelé la doctrine sociale de l'Église, ils évolueront, surtout depuis les années 60, vers une collaboration avec les syndicats socialistes. Un courant anticapitaliste s'y développe pour la promotion d'un socialisme autogestionnaire. Avec les syndicats et les mutualités, des mouvements orientés plus directement sur la formation et l'action chrétiennes, tels que les *Équipes populaires* ou la *Ligue Ouvrière Féminine Chrétienne*, fondée en 1920 et devenue *Vie Féminine* en 1969, sont regroupés au sein du *Mouvement Ouvrier Chrétien* depuis l'après-guerre.

Durant l'entre-deux-guerres, les autres milieux se sont également organisés au plan chrétien : agriculteurs, classes moyennes, patrons d'entreprise ou cadre, de même que médecins, pharmaciens, ingénieurs ou agents de change, tandis que l'*Action Catholique des Hommes* essaie de prolonger l'*A.C.J.B.* pour les adultes. Dans certains milieux d'origine bourgeoise, les idées de l'*Action française* ont exercé une influence indéniable. Des hommes comme les Liégeois PAUL DRESSE, THÉO HÉNUSSE, ALEXIS CURVERS, ALBERT FASBENDER affirment leur appartenance maurrassienne et sont les initiateurs d'une action théâtrale qui connaît un vif succès sous la dénomination 'Les Compagnons de Saint-Lambert'.

Longtemps, ces différents mouvements créés à l'initiative ou sous la dépendance du clergé n'ont eu qu'une autonomie relative qui s'affirme cependant de plus en plus. L'évolution du *Conseil général de l'apostolat des laïcs*, créé en 1956 pour étudier les problèmes généraux de l'apostolat en milieu francophone, illustre bien ce phénomène.

Dans un domaine important comme la presse par contre, la situation est différente dès l'origine. Si l'épiscopat encourage la lecture des journaux de tendance catholique en défendant la lecture des autres, son influence directe est cependant plus limitée bien que loin d'être négligeable. Actuellement, il est significatif de relever que le journal *La Wallonie*, édité à Liège, et qui reflète généralement les idées des milieux syndicaux de tendance socialiste, consacre tous les quinze jours une importante chronique, intitulée *Le Monde religieux*, alternativement rédigée par un prêtre catholique et un pasteur protestant. Avec l'avènement de la radio et l'impossibilité de créer un organe de diffusion catholique, mais plus encore avec celui de la télévision, le manchon protecteur qu'on avait voulu créer autour des 'fidèles' est définitivement déchiré. La citadelle qu'on s'efforçait de reconstruire depuis la chute de l'État catholique est définitivement détruite.

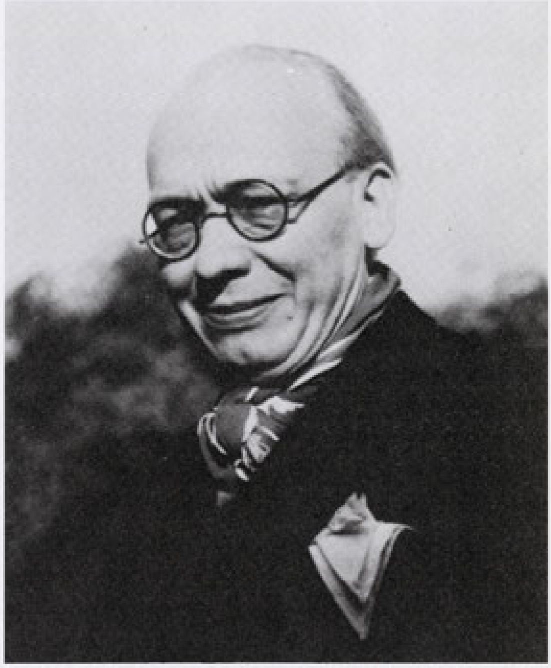

LÉOPOLD LEVAUX (1892-1956), *converti au Catholicisme en 1914, il joue un rôle important dans la vie intellectuelle et politique liégeoise.*

PIÉTÉ TRADITIONNELLE ET RENOUVEAU

Figé dans un texte et des rites qui n'étaient plus compris par l'immense majorité, le culte manifestait un grand écart entre un public de spectateurs, qui remplissaient le temps des cérémonies par une prière individuelle, et ce qui se passait loin de lui à l'autel. Le clergé n'y voyait souvent qu'un ensemble de cérémonies en marge de la véritable prière, qui ne pouvait être qu'individuelle. Dès le milieu du XIX^{e} siècle, un mouvement de restauration de la liturgie et surtout du chant grégorien s'était amorcé sous l'impulsion de dom Guéranger, abbé de Solesmes. Pendant plus d'un demi-siècle, un renouveau de tendance archéologisante et élitiste veut faire revivre l'ancienne splendeur de la liturgie. Pour permettre une meilleure compréhension de celle-ci, dom Gérard van Caloen, moine de Maredsous, publie en 1882 la première traduction intégrale du missel. La pratique reste cependant centrée sur la compréhension personnelle et le contact individuel avec le Christ dans la communion fréquente que le pape Pie X recommande avec instance. Encore trop limitée aux cloîtres et à leurs habitués, cette liturgie va être diffusée dans l'ensemble des paroisses. Le mouvement est lancé en Belgique par dom LAMBERT BEAUDUIN, à ce moment moine du Mont-César, dont l'exposé au Congrès catholique de Malines de 1909 donne le coup d'envoi d'une intense activité.

Cette première étape de diffusion d'une liturgie restaurée, où les promoteurs essaient de familiariser les fidèles avec la tradition liturgique, ne peut satisfaire tout le monde. Dès l'entre-deux-guerres, on essaie d'adapter, dans les mouvements de jeunesse et dans certaines paroisses, la prière commune à la mentalité. Après la dernière guerre, à côté des réformes venues de Rome, qui simplifient les rites anciens, introduisent les messes du soir en 1953 et diminuent les exigences du jeûne eucharistique à partir de la même année, des pasteurs essaient de surmonter l'écart créé par la langue latine en introduisant des chants en langue vivante et en doublant les textes en français. La paroisse de La Bouverie constitue alors l'un des lieux de créativité liturgique remarquable.

Les réformes décidées par Vatican II permettent une traduction intégrale des textes et une adaptation de la liturgie. Peu en harmonie avec le français, le grégorien recule et disparaît parfois, tandis que la production nouvelle, de qualité très variable, suscite des mécontents. Face à la splendeur un peu archaïque dont s'étaient nourris les chrétiens, se développent des 'messes de jeunes', rythmées à la batterie et accompagnées de guitares, de même que des eucharisties domestiques, célébrées dans des maisons particulières pour de petits groupes. Polarisant les mécontents, la liturgie provoque une réaction d'intégristes qui s'opposent au Concile et essaient d'entraîner les fidèles désorientés par les nouveautés.

Parallèlement à ces transformations, une diminution progressive, depuis les années d'après-guerre, des différences de classes pour les mariages et les enterrements exprime la volonté du clergé de supprimer les différences sociales à l'intérieur du culte.

À côté des manifestations centrales de la liturgie, messe et sacrements, d'autres cérémonies ont presque disparu : les saluts au Saint Sacrement et les vêpres dominicales sont supplantés par les messes du soir. Les nombreuses processions, qui permettaient une manifestation publique du culte et de la communauté, disparaissent en beaucoup d'endroits.

L'orientation de la piété change également : de nouveaux courants viennent s'ajouter et en partie remplacer les anciens. Diffusée à partir du XVIII^{e} siècle, la dévotion au Sacré-Cœur insistait sur le Christ souffrant et la volonté de rachat. Depuis l'entre-deux-guerres, l'adhésion au Christ-Roi manifeste au contraire l'idéal de reconquête de ce monde. Le reflux fait redécouvrir davantage la vie cachée du charpentier de Nazareth, tandis que Jésus, homme libre et libérateur, anime l'engagement de certains.

La dévotion mariale a marqué la spiritualité des évêques aussi bien que celle des simples chrétiens. Le cardinal Mercier a voulu promouvoir une réflexion doctrinale sur la médiation de Marie, et des évêques de Wallonie ont couronné de nombreuses statues traditionnelles. Mais au XX^{e} siècle, les manifestations les plus importantes sont les apparitions de la 'Reine des Cieux' qui montre son 'cœur d'or' à cinq enfants de Beauraing, entre le 29 novembre

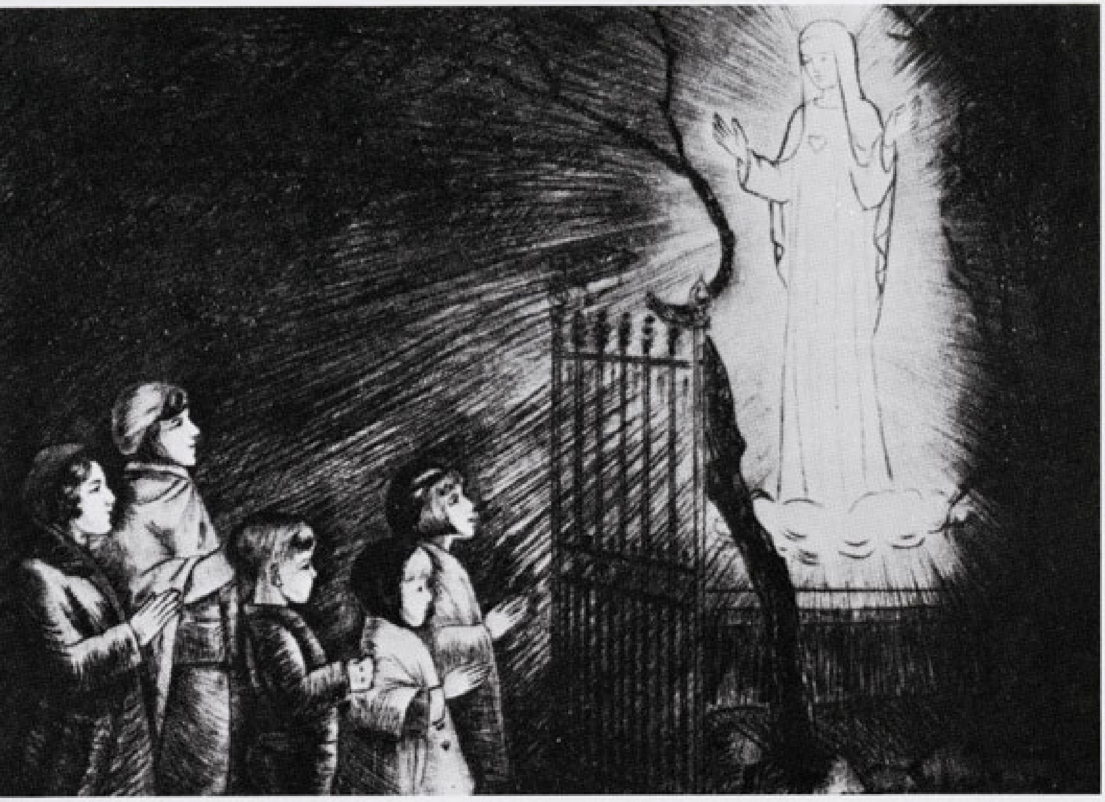

BEAURAING, *la vision du 29 décembre 1932. Composition à la pointe sèche des Ateliers monastiques d'Ermeton-sur-Biert.*

BANNEUX. *Rayonnement international, 15 août 1978 (Photo de l'auteur).*

1932 et le 3 janvier 1933, et la 'Vierge des Pauvres' qui se manifeste à une fille d'ouvrier de Banneux du 15 janvier au 2 mars 1933. Les contestations de plusieurs personnalités médicales ou religieuses n'empêchent pas le développement d'un culte qui est approuvé par les évêques de Liège en 1942 et de Namur en 1943. Ces deux localités ont rapidement acquis une renommée au-delà des frontières, dépassant, sans les supprimer, une série de lieux traditionnels de pèlerinage, au rayonnement plus limité.

Suivant le renouveau liturgique et entraîné par lui, le mouvement biblique va se développer en Wallonie comme dans les pays voisins. Alors que la Bible était considérée comme un livre dont la lecture était interdite aux catholiques, des laïcs et des prêtres, d'abord isolés, vont s'efforcer de faire admettre et découvrir l'Écriture comme base de la vie et de la prière chrétiennes. À côté d'exégètes de valeur internationale, tels M^{gr} Lucien Cerfaux, professeur à Louvain (1883-1968), des équipes vont entreprendre un travail de diffusion et d'interprétation, dont la publication de la Bible de Maredsous en 1952 est une manifestation importante.

Les transformations se manifestent également dans la formation religieuse des enfants. Au début du siècle, les catéchismes traditionnels étaient de bons résumés théologiques d'une doctrine abstraite et développaient une morale s'exprimant essentiellement par l'interdit. Dès les années 20, des éducateurs essaient d'intégrer les démarches de la pédagogie nouvelle en utilisant des méthodes actives et inductives, basant leur travail sur l'image ou la vie liturgique. De plus en plus, ils essaient de partir de la vie des enfants et des jeunes. Fondé par le Père jésuite Georges Delcuve, le *Centre international d'étude de la formation religieuse*, établi à Bruxelles en 1946, joue un rôle de recherche et de formation de portée mondiale. L'accent mis sur la vie et l'engagement dans le monde d'aujourd'hui plutôt que sur les énoncés doctrinaux, parfois remis en cause, crée, ces dernières années, un malaise dans les anciennes générations.

DIVERSITÉ DE STYLES

Le mode de vie des chrétiens a profondément changé. Le développement des mouvements laïcs sera l'un des moteurs de cette transformation. Face à une vie spirituelle centrée sur le retrait du monde, proche de l'idéal monastique et doublé d'une morale stricte d'interdits et d'accomplissement du devoir d'état, va se développer la reconnaissance des 'valeurs terrestres'. L'évolution de l'attitude vis-à-vis du mariage en est une des principales manifestations. Face à un moralisme strict, se construit une vision positive du couple qui s'exprime dans des études sur le mariage chrétien, du chanoine J. Dermine, dès les années 20 ou dans les *Feuilles familiales* lancées en 1938 pour les anciens jocistes. La sexualité n'est plus considérée comme un pur moyen nécessaire à la procréation : les réactions suscitées dans les milieux catholiques par l'encyclique *Humanae Vitae* indiquent le chemin parcouru. Des groupes de formation comme le C.E.F.A. entreront même en conflit avec l'autorité ecclésiastique sur des problèmes tels que la dépénalisation de l'avortement.

Mais c'est dans tous les domaines que des chrétiens sont soucieux de s'engager pour résoudre les problèmes du monde en collaboration avec tous. Il faudrait souligner le rôle, l'influence de M^{gr} Jacques Leclercq, qui deviendra Wallon d'adoption, fondateur de *La Cité chrétienne* (1927-1940) et l'un des inspirateurs de *La Revue nouvelle* (1945), face aux tendances plus classiques de *La Revue générale* (1865) ou de *La Revue catholique des idées et des faits* (1921-1940). Certains, cependant, restent davantage centrés sur le spirituel, souvent très éloigné de l'engagement temporel. Face aux mouvements d'Action catholique et aux organisations sociales, la *Légion de Marie*, qui se développe après la guerre de 40-45, poursuit un but exclusivement religieux. Dans les années 70, le renouveau charismatique vient réconforter ceux qui sont désorientés par la sécularisation et les difficultés des groupes lancés dans l'action sociale et politique. Deux

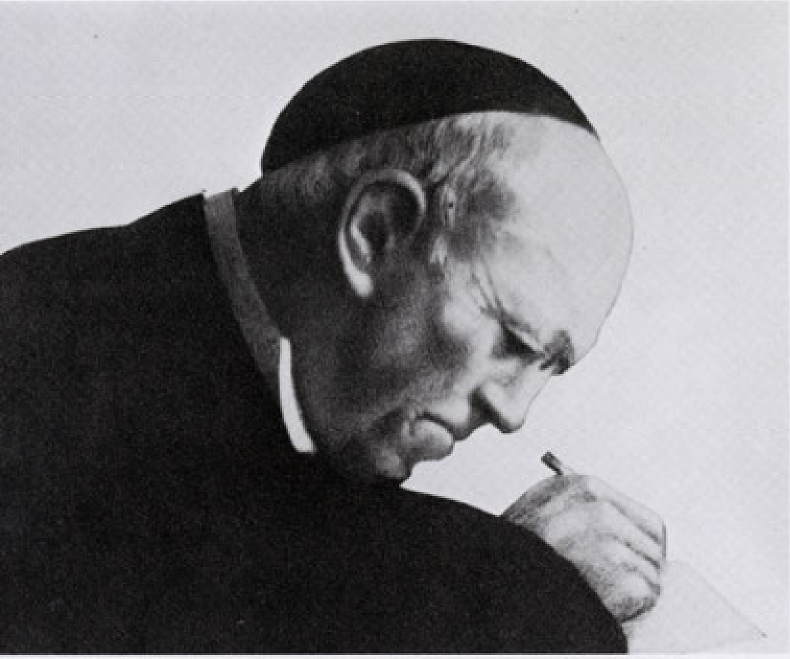

FRÈRE MUTIEN-MARIE À SA TABLE DE DESSIN.
L'application du devoir d'état et l'intensité de la prière (Cliché Institut Saint-Berthuin, Malonne).

figures illustrent bien le passage d'une vie religieuse repliée sur elle-même dans une institution chrétienne à l'engagement ouvert sur le monde entier.

LE FRÈRE MUTIEN-MARIE

Béatifié le 30 octobre 1977, LOUIS-JOSEPH WIAUX est un bon exemple d'un idéal de sainteté réalisé dans la banalité du quotidien. Né à Mettet le 20 mars 1841, il est le troisième d'une famille de six enfants dont le père est forgeron et la mère aubergiste. Après l'école primaire et un court apprentissage chez son père, il entre à quinze ans chez les Frères des Écoles chrétiennes. Un an plus tard, il est chargé d'une classe à l'école de Chimay et, l'année suivante, à Bruxelles. Il est nommé maître de la classe de septième au Pensionnat de Malonne en septembre 1859. Cette promotion rapide ne lui réussit pas: c'est le chahut et la guerre d'usure. Devant cet échec, le chapitre de la communauté ne l'autorise pas à renouveler ses vœux, mais il est sauvé par un frère qui avait connu les mêmes difficultés. Désormais, de 1860 à 1917, lui qui n'avait aucun don spécial sera chargé de cours de dessin et de musique, après un apprentissage rapide. Tout au long de sa vie, il suivra dans les plus petits détails la règle de sa congrégation et accomplira fidèlement tout ce que ses supérieurs lui demandent. Sa docilité est absolue; il accepte de nouvelles charges musicales malgré ses limites et les échecs certains, il exerce des surveillances dont personne ne veut. Mais il sera surtout connu comme 'le frère qui prie toujours' arpentant les cours chapelet en main, restant des heures à la chapelle. C'est là qu'il trouvera sa force et sa fidélité. Il terminera sa vie simplement, usé par le labeur et la maladie, le 28 janvier 1917. Beaucoup de ceux qui l'avaient connu le considéraient déjà comme un saint. Son tombeau devint rapidement le but de pèlerinages et, dès 1923, l'évêque de Namur institue un tribunal chargé d'introduire sa cause de béatification.

DOMINIQUE PIRE

Né à Dinant le 10 février 1910, d'un père instituteur au tempérament sévère et d'une mère exubérante, celui qui deviendra le Père Pire, est l'aîné d'une famille de sept enfants. La guerre l'entraîne sur le chemin de l'exode et, après une jeunesse sans histoire, il entre en 1928 au couvent dominicain de La Sarte. Envoyé faire des études théologiques à Rome, il s'oriente vers la théologie morale, plus concrète que la dogmatique: ce n'est pas un intellectuel. Sa thèse sur l'infiltration de l'apathie stoïcienne dans la pensée chrétienne du IIe siècle souligne le caractère destructeur de cette doctrine et annonce l'homme préoccupé de la souffrance des autres. Après de rapides études en sciences sociales et politiques à Louvain, il devient professeur de morale et économe du couvent de La Sarte. Son activité ne se borne pas aux limites de sa maison : dès 1938, il crée un Service d'entraide familiale pour une aide gratuite aux familles pauvres et les 'Stations de Plein Air' de Huy qui nourriront jusqu'à mille enfants au cours de la guerre, pendant laquelle il remplit aussi les fonctions d'aumônier de l'Armée Secrète de la région. En 1946, il troque la chaire de professeur pour celle de curé de la paroisse de La Sarte, mais, en 1949, une conférence sur les camps de réfugiés de l'Est lui fait découvrir le problème des personnes déplacées à cause des suites de la guerre, et, spécialement, de ceux qu'aucun pays ne veut accueillir, le *Hard Core* des apatrides qui survit sans espérance. Il veut réaliser pour eux un service basé sur l'attention fraternelle, au-delà de tout clivage religieux ou national, dans un secteur où toute l'aide était cloisonnée. Pour réaliser ce but, il organise l'ouverture de cœurs par un réseau de parrainages — plus de 18.000 — qui débouche sur une aide concrète et matérielle. Il ouvrira quatre homes pour réfugiés âgés et sept villages européens.

Il lance l'idée d'une 'Europe du cœur' par l'union de toutes les bonnes volontés au-delà des barrières nationales, confessionnelles, linguistiques ou sociales. Après l'octroi du prix Nobel de la paix qui lui est décerné le 10 novembre 1958, le Père Pire va étendre son action hors d'Europe en créant, dès 1959, l'association 'Le Cœur ouvert sur le monde' qui veut promouvoir des réalisations limitées mais très concrètes, les 'Iles de paix', communautés de développement dans le Tiers Monde. L'année suivante, il fonde 'l'Université de la Paix' pour encourager un dialogue fraternel, mais aussi une véritable formation d'ouvriers de paix. Ayant toujours beaucoup souffert de l'étroitesse d'esprit des croyants, le Père Pire élargira ainsi son action aux dimensions du monde, confiant dans les possibilités de l'homme : 'Je crois que le monde progresse spirituellement. Lentement sans doute, mais il progresse. À peu près à la cadence de trois pas en avant et deux en arrière. L'important, c'est de faire le pas supplémentaire, le troisième pas.' Arrêtée en pleine course le 30 janvier 1969, son action se poursuit dans une volonté d'ouverture à tous.

DOMINIQUE PIRE. *L'intelligence du cœur: premier enfant né dans un village européen. (Huy, Fondation Dominique Pire).*

LE SOUCI MISSIONNAIRE

Dès avant la colonisation du Congo, des ordres religieux se sont lancés, comme partout en Occident, dans les missions étrangères. À côté des congrégations traditionnelles, d'autres se créent pour l'évangélisation lointaine. Le mouvement connaît un essor extraordinaire pendant l'entre-deux-guerres. Jusqu'alors, toute l'initiative et la direction revenaient à des religieux européens; de nouvelles entreprises surgissent. Fondée en 1925, l'*Association d'Universitaires Catholiques pour l'Aide aux Missions (A.U.C.A.M.)* suscite une collaboration plus active des laïcs. L'année suivante, le Père LEBBE fonde avec l'abbé ANDRÉ BOLAND (1891-1955), vicaire à Verviers, la *Société des Auxiliaires des Missions*, qui est destinée à l'origine à fournir des prêtres européens au service des évêques chinois nouvellement sacrés, renversant ainsi le rapport habituel entre Européens et Asiatiques. En 1937, l'abbé Boland collabore également avec YVONNE PONCELET (1906-1955) à la fondation d'une société féminine d'esprit analogue, les *Auxiliaires Laïques des Missions*, qui deviendront les *Auxiliaires Féminines Internationales* en 1952 pour se transformer en *Association interculturelle* en 1974. Ces dernières années, un déplacement des préoccupations s'est manifesté de manière très nette. Le souci d'évangélisation est souvent remplacé par la volonté d'apporter une aide surtout temporelle au Tiers Monde.

ŒCUMÉNISME : UN PRÉCURSEUR

Dans une région où les non-catholiques étaient peu nombreux, l'ignorance doublée d'un sentiment tranquille d'être dans la seule vraie Église formait l'attitude de base des catholiques. Considéré comme inutile, voire dangereux, l'œcuménisme ne semblait pas devoir intéresser les Wallons. Un homme cependant, Dom LAMBERT BEAUDUIN, allait consacrer une grande partie de sa vie au rapprochement des chrétiens des différentes Églises.

DOM LAMBERT BEAUDUIN

Né le 5 août 1873 à Rosoux-lez-Waremme, fils d'un fermier catholique à la foi vivante et bourgmestre d'un libéralisme militant, dont il gardera sans doute un esprit en rupture avec le ghetto ecclésiastique, Octave Beauduin avait pensé embrasser la vie monastique, mais il était finalement entré au séminaire de Liège. Il sera ordonné prêtre le 25 avril 1897. Après deux années d'enseignement et de surveillance au petit séminaire de Saint-Trond, il entre dans la congrégation des Aumôniers du Travail, dont la fondation en 1894 avait été encouragée par M^{gr} Doutreloux. Il y fait preuve de ses qualités d'entreprise en organisant à Seraing une hôtellerie ouvrière.

Mais lorsque M^{gr} Rutten impose une orientation conservatrice à la congrégation, l'abbé Lambert revient à sa vocation première et entre au noviciat de l'abbaye du Mont-César à Louvain en octobre 1906. Séduit par la liturgie qui rythme désormais sa vie, il n'aura de cesse que celle-ci ne soit plus réservée à une élite, mais 'démocratisée', et devienne source de vie pour tous les chrétiens. Chargé du cours de théologie sur l'Église, il découvre bientôt que c'est véritablement dans la messe que l'Église prend corps. Au Congrès catholique de Malines

DOM LAMBERT BEAUDUIN, *un prophète du XX^e siècle.*

en 1909, Dom Lambert va 'lancer' ce qui deviendra le mouvement liturgique. Invité par le cardinal Mercier à faire un exposé sur la liturgie, il arrive avec peine à faire accepter son exposé sur 'La vraie prière de l'Église' dans la section consacrée aux Œuvres scientifiques, artistiques et littéraires, mais son projet de rendre l'intelligence de la liturgie à tous les chrétiens est appuyé en séance solennelle par le prestige de Godefroid Kurth. Dès novembre, il publie une revue mensuelle *La vie liturgique* avec traduction et explication des messes dominicales, qui, avec l'édition flamande, tire dès la première année à 75.000 exemplaires. À côté de cette 'revue-missel', il organise des semaines liturgiques mais ne parvient pas à créer une école permanente comme il le souhaitait. La volonté de remettre la prière liturgique au centre d'une piété chrétienne trop individualiste, rencontre des oppositions : après les articles anonymes d'un de ses confrères de Maredsous dans *Le Patriote* en 1912, la controverse opposera Bénédictins partisans du renouveau et Jésuites, surtout. Dans un opuscule sur *La Piété de l'Église*, Dom Lambert va remettre en valeur la liturgie, non comme un ensemble de cérémonies extérieures, mais comme l'acte central du Christ en son Église.

Après l'invasion allemande, Dom Beauduin collabore avec le cardinal Mercier à la rédaction de la fameuse lettre de Noël 1914. Il se lance bientôt dans la résistance active et se fait passeur d'hommes. Ayant dû se réfugier en Hollande, ses activités lui font découvrir l'Angleterre et l'Église anglicane.

Peu après la guerre, il entrevoit un nouveau champ d'action tourné vers les Églises orientales, mais il est nommé professeur de théologie à Rome en 1921. Son intérêt pour l'Orient s'y épanouit de même que son ouverture à l'œcuménisme. Rentré au pays, il écrit le mémoire sur *L'Église anglicane unie mais non absorbée* que le cardinal Mercier lira à la Conférence de Malines avec les anglicans en 1925. Cette même année, il fonde le monastère d'Amay, qui sera transféré à Chevetogne en 1939 ; il est destiné à promouvoir l'unité chrétienne, mais est centré sur l'Orient, en s'efforçant tout d'abord de comprendre cette autre tradition par une approche scientifique mais aussi spirituelle. Il faut œuvrer non au prosélytisme des conversions individuelles mais à une meilleure connaissance réciproque de l'ensemble des chrétiens orientaux et occidentaux, et pas seulement des spécialistes, pour préparer le terrain d'une réunion en corps. La défection de quelques moines et des accusations fantaisistes provoquent bientôt une intervention romaine.

Dès 1928, Dom Lambert doit se retirer à Tancrémont, et, en 1931, il comparaît devant un tribunal romain qui l'envoie en exil dans une abbaye du Midi de la France. Après deux années de pénitence, il est obligé de rester dans ce pays comme aumônier de religieuses. Plus proche de Paris, il a de nombreux contacts avec des prêtres et des membres d'autres Églises. Sa chaude sympathie, et son intelligence compréhensive attirent l'amitié. En 1942, les Dominicains lui offrent la présidence du *Centre de Pastorale liturgique* qu'ils viennent de fonder. Gardant son enthousiasme de jeunesse et son optimisme, il reste l'entraîneur qui ne craint pas les paradoxes et les boutades primesautières. Il pourra enfin regagner le monastère qu'il avait fondé et il y passera les dix dernières années de sa vie. Il mourra le 11 janvier 1960, peu après l'annonce du Concile par son ami Jean XXIII.

LES GROUPES RELIGIEUX MINORITAIRES

Il est évidemment artificiel de réunir tous les non-catholiques dans un même ensemble ; leur seul trait commun est en effet d'être minoritaires dans la région.

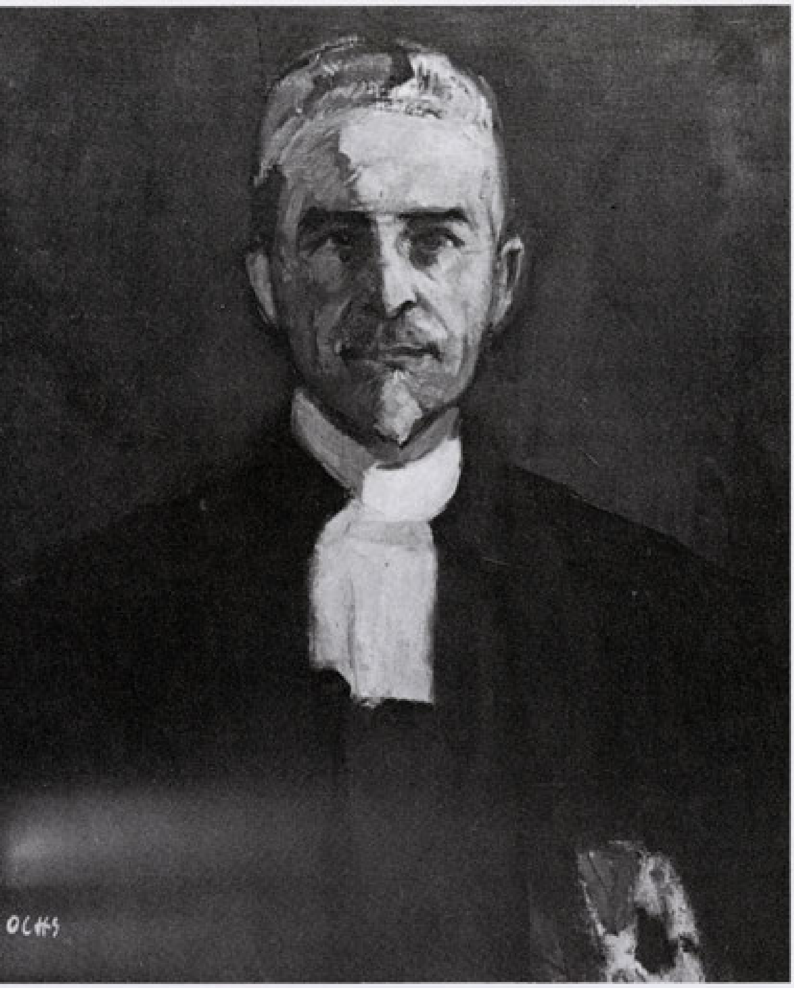

ARNOLD REY (1867-1940), *pasteur de l'Église protestante de Liège, de 1891 à 1938. Esquisse du portrait de Jacques Ochs. Musée de la Vie wallonne.*

À côté des Églises chrétiennes et des mouvements qui en sont issus, du Judaïsme et plus récemment de l'Islam, une place originale doit être faite à l'Antoinisme, seul mouvement religieux d'origine wallonne.
Ces quelques notes, beaucoup trop brèves, permettent simplement de signaler leur existence, il faudrait beaucoup plus pour manifester leur vitalité et leur rôle dans la région.

Le protestantisme. Presque anéantis par la répression au XVI^e siècle, les protestants avaient commencé à reconstituer leurs communautés grâce à l'édit de tolérance de Joseph II en 1781, mais ils ne formaient que quelques Églises au moment de l'Indépendance, dont certaines, dans le Borinage où œuvra Vincent Van Gogh et dans la vallée de la Vesdre, remontent aux premiers siècles de la Réforme. En 1839, ces Églises s'organisent dans une 'Union des Églises protestantes évangéliques du Royaume de Belgique' reconnue par l'État, qui deviendra l'Église Protestante de Belgique en 1969, au moment de la fusion avec quelques communautés méthodistes nées depuis 1922. Elle compte 40 communautés en Wallonie en 1978.
Issue de tendances revivalistes, la *Société évangélique belge* est fondée en 1837 pour la propagation de l'Évangile. Des tensions avec l'Union des Églises protestantes provoquent la création d'une organisation ecclésiastique propre en 1849, 'l'*Église chrétienne missionnaire belge*', qui n'est pas subsidiée par l'État. Plus dynamique, elle crée de nombreuses communautés où le climat fraternel et familial attire une partie de ceux qui sont éloignés de l'Église catholique par son appareil anonyme et son attitude cléricale, antilibérale puis antisocialiste. En 1969, elle prend le nom d'*Église réformée de Belgique*, soulignant davantage son appartenance au courant de la Réforme de Calvin. Elle compte 37 communautés en 1978.
Déjà associées pour certains problèmes dans la Fédération des Églises protestantes de Belgique depuis 1923, ces Églises ont renforcé leur collaboration depuis la guerre et elles ont créé une Faculté de théologie protestante en 1950. Depuis 1970, elles s'efforcent de parvenir à une union plus profonde qui est réalisée, depuis le 5 novembre 1978, par la formation de l'*Église protestante unie de Belgique*, qui compte 77 communautés en Wallonie.

À la fin de la guerre 14-18, la 'Mission évangélique belge', fondée par Ralph C. Norton, un Américain de tendance fondamentaliste, a relancé l'évangélisation en créant une série de postes de mission qui aboutit souvent à la création de nouvelles communautés. Il en existe 28 en 1972. Moins importantes, d'autres dénominations jouent également un

rôle actif depuis la même époque, comme les Baptistes ou les Pentecôtistes. Ensemble, elles totalisent 84 communautés en 1972.
Nés dans des régions de majorité protestante, d'autres mouvements religieux situés sur ses marges comme les Témoins de Jéhovah ou les Mormons se sont également implantés en Wallonie, surtout depuis la dernière guerre.

L'orthodoxie. Depuis la révolution russe de 1917, mais, surtout, depuis l'arrivée de travailleurs grecs à partir de 1955, les Orthodoxes sont suffisamment nombreux pour créer des communautés et des lieux de culte. Ils célèbrent la liturgie dans 7 églises en 1975.

Le culte israélite. Décimés pendant la guerre, les Juifs ont toujours été peu nombreux en Wallonie; ils sont actuellement moins de 3.000. À côté des anciennes communautés d'Arlon et de Liège, une troisième synagogue a été ouverte à Charleroi et reconnue par l'État en 1928.

L'Islam. L'arrivée de travailleurs nord-africains et turcs, surtout à partir de 1963, a eu des conséquences religieuses. En 1976, 12 mosquées sont ouvertes en Wallonie, où il y a environ 40.000 musulmans. La loi du 19 juillet 1974 a accordé aux comités de gestion de celles-ci le même statut qu'aux fabriques d'église et celle du 18 février 1978 met l'Islam sur le même pied que les religions traditionnellement reconnues pour l'enseignement religieux dans les écoles.

L'Antoinisme. Phénomène wallon, l'Antoinisme a été fondé à Jemeppe-sur-Meuse par un ancien ouvrier, Louis-Joseph Antoine (1846-1912). Après une période de spiritisme, il devient guérisseur. Condamné en 1901 pour exercice illégal de la médecine, il se consacre désormais à des séances de guérison excluant tout acte médical, tout en amplifiant la portée spirituelle de son action. Son activité de thérapeute, sa doctrine, vague syncrétisme, fait d'aspirations morales et mystiques, l'accent qu'il met sur la solidarité et la tolérance, lui attirent de nombreux adeptes d'origine populaire, qui après sa mort continueront à se multiplier jusqu'à dépasser les 100.000 dans l'entre-deux-guerres. En 1967, il y avait 27 temples en Wallonie, deux à Bruxelles, un à Schoten et 27 en France, mais des centres de lecture ont été créés dans plusieurs autres pays : Luxembourg, Angleterre, Italie, Congo et Brésil.

André TIHON

LOUIS-JOSEPH ANTOINE, *guérisseur et fondateur d'un nouveau culte (Photo J. Mordant, Jemeppe).*

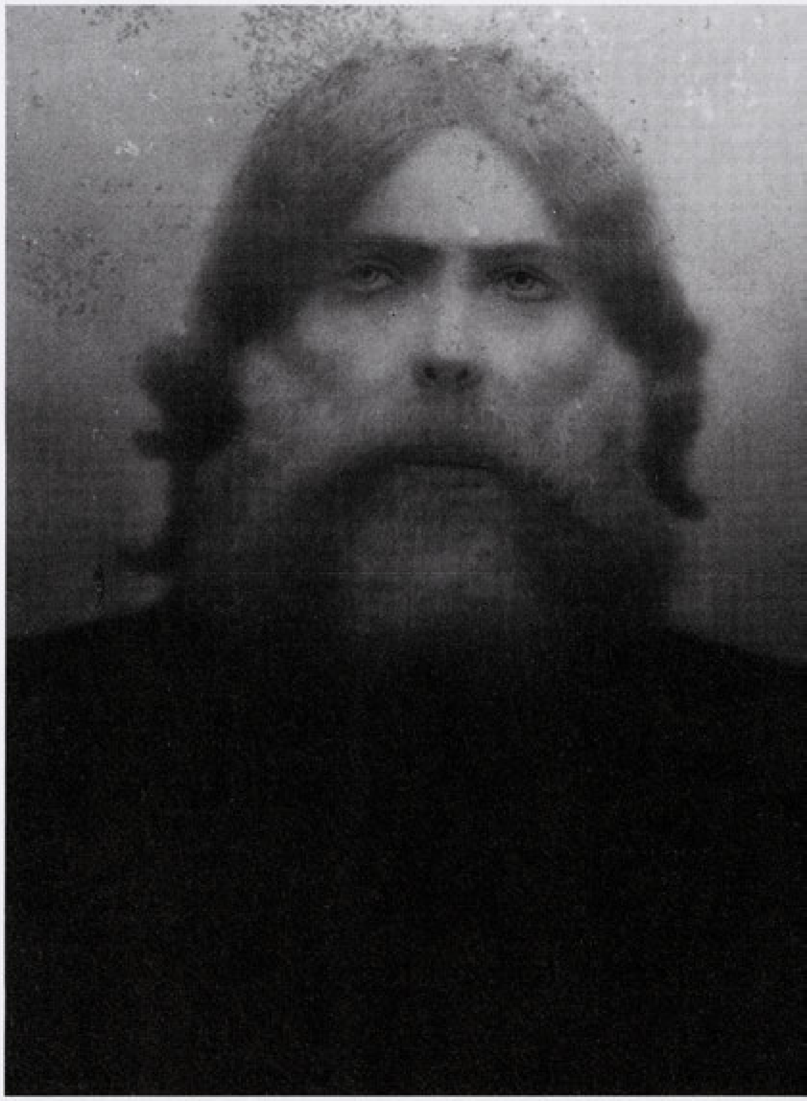

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Il est impossible de donner une bibliographie, même sélective, qui aborde tous les aspects de la vie religieuse en Wallonie. Les problèmes politiques et sociaux, qui ont surtout retenu l'attention des historiens, ne seront pas mentionnés. De plus, presque tous les aperçus sont consacrés à l'ensemble de la Belgique. Pour les différentes religions, on possède deux panoramas récents : *Des situations concrètes en Wallonie et à Bruxelles éclairées par l'Évangile, Namur 77, 9-11 septembre*, Bruxelles, 1977, et K. DOBBELAERE et J. BILLIET, *Godsdienst in België. Een sociologische verkenning*, dans *De Gids op maatschappelijk gebied*, t. LXIV-LXV, 1973-1974. Pour l'Église catholique, il faut citer tout spécialement E. DE MOREAU, *La Catholicisme en Belgique*, Liège, 1928, et *l'Église de Wallonie*, dans *Revue nouvelle*, t. XLVIII, 1968. Publié plus ou moins régulièrement depuis 1924, l'*Annuaire catholique en Belgique* fournit de nombreuses indications sur toutes les institutions religieuses, en ajoutant parfois un aperçu historique. Les données concernant la pratique religieuse des années 1964 à 1972 ont été publiées dans *Statistiques de base des doyennés et diocèses de la province ecclésiastique belge*, Bruxelles, 1974, et celles de 1967 ont été étudiées par L. VOYÉ, *Sociologie du geste religieux. De l'analyse de la pratique dominicale en Belgique à une interprétation théorique*, Bruxelles, 1973. Une étude rétrospective a été publiée par L. DE SAINT-MOULIN, *Contribution à l'histoire de la déchristianisation. La pratique religieuse à Seraing depuis 1830*, dans *Annuaire d'histoire liégeoise*, t. X, 1967. Pour l'expression de la pensée et des préoccupations de la hiérarchie, voir *Lettres pastorales des évêques de Belgique, 1800-1961, Classement et étude analytique des documents*, Bruxelles, 9 vol.

Sur les organisations de jeunesse, voir R. AUBERT, *Organisation et caractère des mouvements de jeunesse en Belgique*, dans *La 'gioventu cattolica' dopo l'Unita, 1868-1968*, Rome, 1972.

Sur les différentes personnalités étudiées, voir notamment A. SIMON, *Le cardinal Mercier*, Bruxelles, 1960, et E. BEAUDUIN, *Le cardinal Mercier*, Tournai, 1966 ; L. BOUYER, *Dom Lambert Beauduin, un homme d'Église*, Tournai, 1964 ; A. HAQUIN, *Dom Lambert Beauduin et le renouveau liturgique*, Gembloux, 1969, et *Veilleur avant l'aurore. Colloque Lambert Beauduin*, Chevetogne, 1978 ; Frère MÉLAGE, *Le bienheureux Mutien-Marie, Frère des Écoles chrétiennes*, nouv. édition, Ramegnies-Chin, 1977 ; et DOMINIQUE PIRE, *Souvenirs et entretiens.* Recueillis par H. Vehenne, Bruxelles, 1959.

Pour les missions, voir J. PIROTTE, *Périodiques missionnaires belges d'expression française. Reflets de cinquante années d'évolution d'une mentalité, 1889-1940*, Louvain 1973.

Pour les autres communautés religieuses, voir l'*Annuaire des Églises protestantes en Belgique*, Anvers, 1972 ; *Episkepsis. Bulletin bimensuel d'Information* publié par le Centre orthodoxe du Patriarcat œcuménique, Genève, nº 121, 1975 ; T. BAUDIN, *L'organisation du culte israélite en Belgique*, dans *Res Publica*, t. V, 1963 ; W. BOK, *Belgium*, dans *American Jewish Year-Book*, 1974-1975, pp. 437-454 ; F. HITCHINSON, *De Islam in België. Een sociologische Probleemstelling*, Mémoire de la K.U.L., 1978 ; P. DEBOUXHTAL, *Antoine le guérisseur et l'Antoinisme*, Liège, 1934, et A.G. VINCENTE, *L'évolution des sectes. Le cas de l'Antoinisme en Belgique*, U.C.L., Centre de Recherches Socio-Religieuses, 1967.

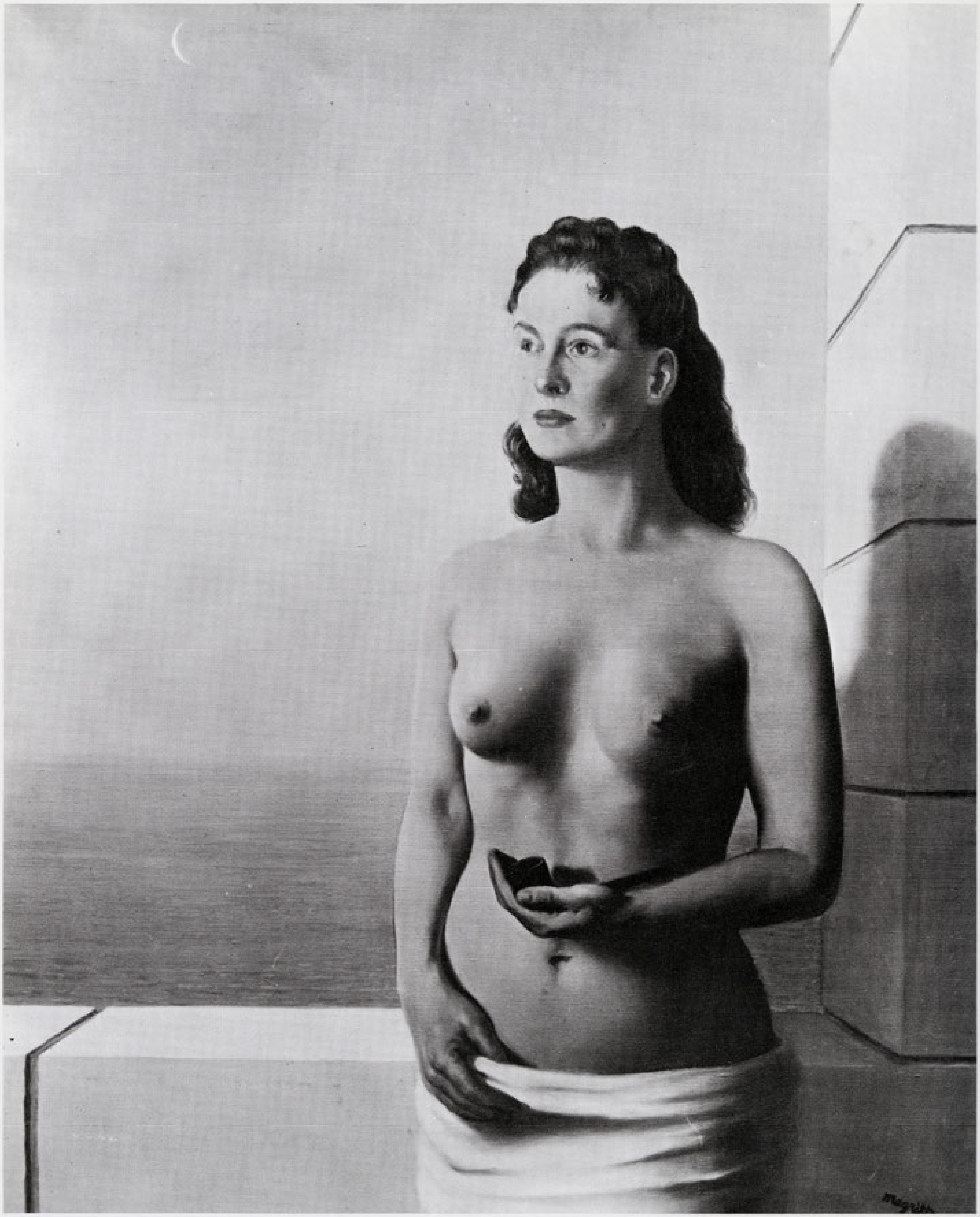

RENÉ MAGRITTE. LA LIBERTÉ DE L'ESPRIT
(1948). *(Cliché A.C.L.)*.

II - LA PENSÉE ET L'ACTION LAÏQUES

D'emblée deux constatations s'imposent.

Tout d'abord, il n'est pas excessif de considérer que le mouvement laïc en Belgique a été jusqu'au début du XX^e siècle, d'inspiration essentiellement wallonne et francophone. Il est vrai qu'à la veille de la Première Guerre mondiale, 85 % des associations de libre pensée étaient implantées en Wallonie et à Bruxelles ; en fait, plus de la moitié d'entre elles étaient localisées en Hainaut, plus particulièrement dans la région de Charleroi et dans le Centre. Fondées à partir de 1854, ces sociétés se chargeaient de l'organisation des enterrements civils de leurs membres. On peut également voir un signe de la vitalité laïque en Wallonie dans la création vers 1900 d'une *Ligue néomalthusienne belge* fondée à Courcelles par le docteur F. Mascaux. Cette Ligue s'était donné pour objectif de favoriser l'émancipation de la femme en permettant au couple de choisir librement le nombre d'enfants désirés : diffusion de brochures, conférences, démonstrations pratiques sur l'usage des contraceptifs furent les moyens d'action de cette Ligue dont la section de Seraing paraît avoir été très active ; il appert que le champ d'action de la Ligue s'est essentiellement limité à la Belgique française.

À côté de ce caractère longtemps essentiellement wallon, il est une seconde spécificité de l'action laïque, qu'elle conservera jusqu'à un passé récent : le combat, pendant plus d'un siècle, en faveur de l'école publique.

AVANT LE PACTE SCOLAIRE

Pendant des décennies, les libéraux seuls d'abord, puis avec les socialistes, qu'ils appartinssent ou non les uns et les autres à la Franc-maçonnerie répartie au XIX^e siècle entre deux obédiences, le Grand Orient (1833) et le Suprême Conseil de Belgique (1817), ont affronté le Parti catholique et l'Église sur les questions de l'enseignement.

La fondation de l'Université Libre de Bruxelles à l'initiative de la loge les 'Amis Philanthropes' à l'Orient de Bruxelles, en réaction à la créa-

THÉODORE VERHAEGEN, *fondateur de l'Université libre de Bruxelles. Dessin de Ch. Bisschops.*

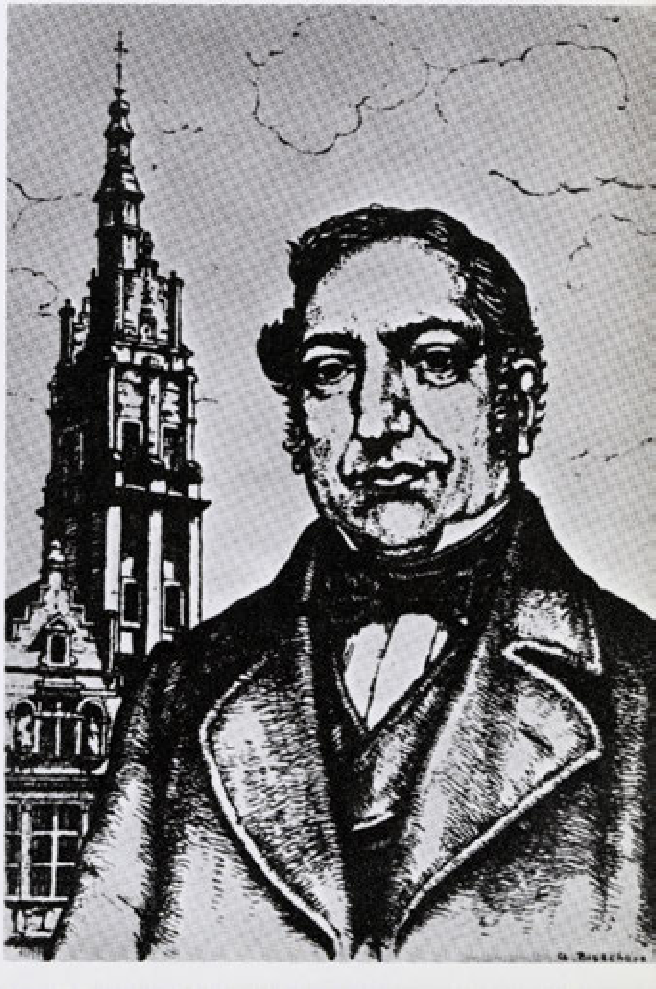

tion par l'épiscopat d'une Université catholique dont le siège fut initialement établi à Malines, fut la première manifestation de cette opposition. L'étude de la répartition géographique des souscripteurs qui, en 1834, ont permis la naissance de celle qui sera bientôt considérée comme l'Université du libre examen, n'est pas sans intérêt : elle montre que si 61 % d'entre eux étaient domiciliés dans l'agglomération bruxelloise, 30 % l'étaient en région wallonne, dont 20 % pour la seule province de Hainaut, qui allait s'affirmer à la fin du siècle comme le bastion de la libre pensée.

Mais ce fut surtout l'enseignement primaire qui fit l'objet des préoccupations des milieux laïcs. Modifier la première loi scolaire de 1842 qui ne prévoyait pas l'obligation scolaire, qui permettait au clergé d'intervenir à titre d'autorité dans les établissements scolaires (inspection, choix des manuels scolaires) et qui au surplus autorisait les communes à adopter en guise d'écoles communales les écoles primaires existantes, c'est-à-dire catholiques dans l'immense majorité des cas, tel fut leur objectif. Obligation scolaire et laïcisation de l'enseignement furent les slogans auxquels se rallièrent à partir des années soixante tous les libres penseurs et agnostiques. Fondée en 1864 par Charles Buls qui allait devenir échevin de l'Instruction, puis bourgmestre de la ville de Bruxelles, la *Ligue de l'enseignement* fut le catalyseur des aspirations et le moteur de l'action laïque dans ce domaine. Les libéraux purent chanter victoire en 1879 grâce à la 'loi Van Humbeek' du nom du premier ministre de l'Instruction publique de notre histoire; cette loi, qui reprenait nombre d'idées discutées dans les milieux laïcs, organisait en effet la laïcité et la neutralité de l'enseignement public enfin dégagé de la tutelle ecclésiastique. Par ailleurs, l'obligation scolaire était sur le point de devenir grâce aux libéraux une réalité quand, aux élections de 1884, les catholiques leur infligèrent une sérieuse défaite. Les catholiques, qui conserveraient la majorité absolue pendant trente ans, s'efforcèrent de détruire immédiatement l'acquis des cinq dernières années ('loi Jacobs' de septembre 1884). Non seulement le succès avait été de courte durée, mais dans les années qui suivirent l'échec de 1884, il fallut se battre avec énergie pour empêcher les gouvernements successifs de démanteler l'enseignement public au profit des seules écoles libres que chaque administration avait la liberté de substituer à l'école neutre.

L'obligation scolaire fut cependant instaurée par la loi du 19 mai 1914; à vrai dire, la satisfaction des libéraux et des socialistes, 'les gauches', était mitigée: c'était un cabinet catholique qui avait réalisé l'objectif pour lequel ils s'étaient battus pendant tant d'années; en outre, cette loi mettait sur un pied d'égalité en matière de subsides de l'État toutes les écoles primaires, officielles et libres.

À la veille de la Première Guerre mondiale, le bilan de l'action laïque était donc relativement maigre. La laïcité pouvait cependant s'enorgueillir de plusieurs succès en matière de promotion de l'enseignement féminin grâce à Isabelle Gatti de Gamond (Bruxelles) et Léonie de Waha (Liège).

Au lendemain du conflit, la question scolaire revint à l'ordre du jour. Trois problèmes polarisèrent essentiellement l'attention: l'enseignement de la morale, la création d'un enseignement officiel dans la colonie et surtout la subsidiation de l'enseignement libre. Partisan de la gratuité de l'enseignement et de l'école officielle qui 'ne peut être l'instrument d'une Église, d'une classe sociale', René Pouret, vice-président de la Jeune Garde libérale et progressiste de Liège s'exprimait en 1919 en ces termes : il est indispensable de donner aux élèves dispensés du cours de religion 'un enseignement moral basé sur la raison'; et il poursuivait: 'celui-ci n'aura pas pour but de faire contre-pied à l'autre, mais de développer chez l'enfant ce qui fait pour tous et en tous lieux, un honnête homme' (*La question de l'enseignement*, Bruxelles, 1919). L'auteur traduisait ainsi parfaitement les aspirations du monde laïc. Le débat n'était pas neuf. Il avait surgi à la fin du XIX^{e} siècle quand la loi de 1895 avait appelé le cours de religion : 'religion

ISABELLE GATTI DE GAMOND, *pionnière de l'enseignement féminin en Belgique.*

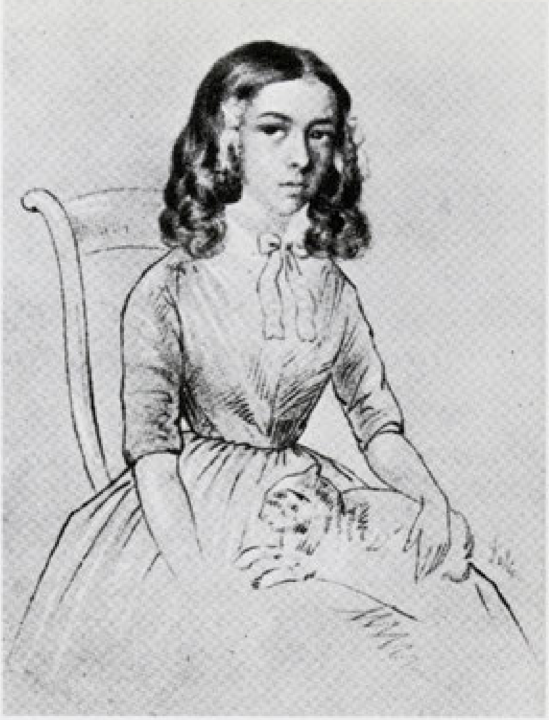

LÉONIE DE WAHA, ENFANT. *(Photo Francis Niffle, Liège).*

et morale'. Les propos tenus au Parlement par le ministre catholique de l'époque dévoilaient clairement les motivations : 'En rattachant de façon nécessaire le cours de morale à celui de religion, la législation de 1895, écartant la morale purement laïque, a entendu que la morale ne peut trouver de fondement en dehors de la religion'. Le défenseur de la morale laïque ne pouvait évidemment pas s'accommoder d'une solution qui ne concevait la morale qu'inspirée par la religion catholique. On comprend dès lors que la question revint sur le tapis dès la fin des hostilités. L'introduction du suffrage universel pur et simple (1920) mit fin à la domination catholique. Devenu ministre des Sciences et des Arts, Jules Destrée, député socialiste de Charleroi s'empressa, en 1921, d'introduire un cours de morale au programme de l'école primaire sous le titre 'Éducation morale et civique'. Dans l'enseignement moyen, le cours de morale avait fait une timide apparition en 1881 : il s'agissait d'un enseignement occasionnel laissé à l'appréciation du professeur, sans spécification du nombre d'heures! Il fallut attendre 1924 pour que soit explicitement prévu un 'Cours de morale obligatoire pour les élèves dispensés du cours de religion'. Le cours de morale était donc toujours tenu dans une position d'infériorité par rapport au cours de religion : enfin, à partir de 1948, religion et morale furent traités sur un pied d'égalité.

Ce fut, dès 1922, que la *Ligue de l'enseignement* préconisa l'organisation dans la colonie d'un enseignement public 'tant pour les blancs qui y résident que pour les indigènes' ; il fallut attendre 1946 pour que cette revendication fût enfin rencontrée.

Mais il est évident que la question du subventionnement de l'enseignement libre aviva surtout les passions d'autant qu'en 1919 le parti catholique, peu de temps avant les élections au suffrage universel pur et simple, profita de la majorité parlementaire qu'il détenait encore pour faire prendre en charge par le Trésor public les traitements du personnel des écoles primaires libres. C'était un précédent qui allait être à la base d'un mouvement irréversible car un peu plus tard, bien que les catholiques eussent perdu leur majorité absolue, la mesure fut étendue aux écoles gardiennes et aux écoles normales. Il est vrai que les partis laïcs ne faisaient pas preuve en cette matière d'unanimité. Un rapport présenté en 1922 à une assemblée de mandataires libéraux déplorait qu'au Parlement les élus du Parti libéral se divisent et notamment 'd'en voir quelques-uns admettre l'octroi de subsides à des établissements d'enseignement libre'. Jules Destrée, pour sa part, dans un discours prononcé le 26 juin 1921 à Roux, près de Charleroi, plaida pour l'apaisement et n'hésita pas à comparer la guerre scolaire à une querelle 'bourgeoise' entre libéraux et cléricaux née 'du désir égal, mais opposé, des partis bourgeois de s'assurer une clientèle électorale'; le ministre socialiste se prononça en faveur du libre choix de l'école pour les parents et se déclara partisan de sa subsidiation par l'État à condition que l'État puisse assumer le contrôle de l'utilisation des deniers publics; bref, il ne fallait plus faire de distinction entre école officielle et école libre à partir du moment où celle-ci répondait à certaines conditions: 'diplômes de maîtres, disposition des locaux, indication des programmes'; il ajoutait: 'Au-delà de ce minimum, liberté des initiatives, des expériences, de systèmes nouveaux, liberté du caractère religieux ou areligieux de l'école. Le minimum une fois vérifié, nous devons également subsidier tous ceux qui en sont dignes'.

Le manque de fermeté de certains libéraux et de quelques socialistes provoquait la plus vive déception dans les milieux de la *Ligue de l'enseignement* et les inquiétait. Les idées d'un Destrée représentaient certes une tendance minoritaire mais elles témoignaient de l'existence, déjà au début des années vingt, d'un courant qui finirait par s'imposer et aboutirait à la signature du Pacte scolaire.

Il ne nous est pas possible de détailler toutes les péripéties qui ont émaillé le débat qui s'engagea à propos de la question des subventions à l'enseignement libre. Mais il est indéniable que la polémique fut particulièrement vive au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Ainsi en 1948, la droite parlementaire provoqua notamment une crise au sein du cabinet P.S.C.-socialiste car elle réclamait que, dans l'enseignement technique libre, les subventions-traitements des professeurs laïcs soient relevés de 60 à 75 % du montant des traitements accordés par l'État dans son propre enseignement; elle contestait également à l'État le droit de créer des sections préparatoires rattachées à des établissements officiels d'enseignement moyen. Ministre de l'Instruction publique dans le gouvernement homogène P.S.C. (1950-1954), le député de Liège, Pierre Harmel en profita pour réaliser le programme de son parti en matière d'enseignement (subsides plus importants pour les traitements du personnel et les frais de fonctionnement des écoles libres, diminution du minerval exigé dans ces mêmes écoles alors que l'inscription était gratuite dans l'enseignement de l'État, droit de regard plus étendu des représentants du réseau libre sur la politique d'extension du réseau officiel, etc.). Aussi le gouvernement suivant, composé de socialistes et de libéraux et dans lequel le député socialiste de Mons, LÉO COLLARD, était titulaire du département de l'Instruction publique, mit-il tout en œuvre pour en revenir à la situation d'avant 1950 en matière de subsidiation, et pour garantir à l'État une plus grande liberté d'action en matière de création d'école. Le ton monta. Les catholiques mobilisèrent l'opinion publique et réunirent à deux reprises, le 10 juillet 1955 et le 18 mai 1958, plus de cent mille manifestants dans les rues de Bruxelles. La 'guerre scolaire' et l'opposition entre partisans de l'école confessionnelle et défenseurs de l'école officielle prit inévitablement une coloration linguistique puisque le réseau de l'enseignement libre était nettement plus étendu en Flandre qu'en Wallonie et que, par ailleurs, les sociaux-chrétiens détenaient la majorité absolue dans les arrondissements flamands tandis que 'les gauches', c'est ainsi qu'on appelait le Parti socialiste et le Parti libéral, étaient les plus nombreux au sud de la frontière linguistique.

LE PACTE SCOLAIRE

Les élections législatives de 1958 constituèrent un succès pour le catholicisme politique. Les sociaux-chrétiens arrachèrent la majorité absolue au Sénat et ne la manquèrent que de deux voix à la Chambre. Après quelques mois de gouvernement homogène minoritaire, le P.S.C. s'allia aux libéraux. Toutefois, le temps des négociations, auxquelles les socialistes furent associés, était venu. Les trois partis nationaux signèrent le Pacte scolaire le 20 novembre 1958 ; il fut concrétisé par la loi du 29 mai 1959. Le compromis reposait notamment sur les engagements suivants : le P.S.C. admettait que l'État pût créer des écoles de tout genre là où le besoin s'en faisait sentir et acceptait qu'on nommât dans l'enseignement officiel par priorité, les diplômés des institutions non confessionnelles ; on organisait la liberté de choix des parents en prévoyant une extension des deux réseaux d'enseignement ; la gratuité de l'enseignement était assurée depuis le niveau gardien jusqu'au secondaire aussi bien dans les écoles de l'État que dans les institutions subventionnées ; les subventions de l'État à l'enseignement privé étaient considérablement accrues (traitements, fonctionnement) ; enfin, la loi fixait à deux heures hebdomadaires l'horaire des cours de religion et de morale, au libre choix des parents tant dans l'enseignement primaire que dans le secondaire.

Soucieux de conclure une trêve, les partis de 'gauche' avaient donc pris leurs distances par rapport aux revendications laïques. La *Ligue de l'enseignement* réagit vigoureusement dès que fut connue la teneur du Pacte ; son Conseil général déclara le Pacte inacceptable dans son principe et dans ses clauses essentielles :

> 'Dans son principe parce qu'il réalise entre l'enseignement officiel respectueux de toutes les croyances, et l'enseignement confessionnel, une égalité morale contraire à l'esprit démocratique.
> 'Dans ses clauses, parce que :
>
> 1° Loin de mettre fin à la guerre scolaire, il généralise un système de frais de fonctionnement qui ne peut que renforcer la concurrence déloyale et la chasse à l'élève ;
>
> 2° La liberté du choix de l'école, par laquelle on prétend justifier le pacte, ne sera qu'un leurre, étant donné qu'il sera impossible au ministre de l'Instruction Publique de créer les milliers d'écoles gardiennes et primaires dans les communes qui en sont dépourvues.
> 'Le Conseil Général constate, d'autre part, que le pacte ne lie aucunement les autorités religieuses responsables de l'enseignement libre, qui garderont toute leur liberté d'appréciation et d'action.'

La conclusion du Pacte scolaire marqua réellement un tournant dans les rapports entre les mouvements laïcs et les partis qui se faisaient jusque-là leur porte-parole. Après 1960, les clivages économiques, sociaux et communautaires prirent plus d'importance que les traditionnelles oppositions religieuses et philosophiques. Au sein des partis, chez les libéraux d'abord, puis chez les partis communautaires, (F.D.F., R.W.), le pluralisme l'emporta. Cette évolution gagna également les autres formations politiques et l'on peut dire que, dans les années soixante-dix, il n'y avait plus aucun parti francophone — les anciens partis nationaux s'étaient scindés — ou wallon qui prît totalement en charge les revendications laïques. La laïcité devait donc d'abord compter sur ses propres forces ; elle le comprit et commença à s'organiser en conséquence.

LES INSTRUMENTS DE L'ACTION

À la veille du Pacte scolaire, au nombre des associations représentatives du mouvement laïc dont le rayonnement s'étendait à la Wallonie, on comptait l'*Union des Anciens Étudiants de l'Université libre de Bruxelles* (1843) qui avait pour mission, non seulement de resserrer les liens entre les anciens étudiants de l'U.L.B. mais aussi de propager le libre examen qui est à la base de l'enseignement et de la recherche de l'institution ; la *Ligue de l'enseignement* (1864) — devenue depuis peu *Ligue de l'enseignement et de l'Éducation permanente* — pour la promotion et la défense de l'enseignement officiel ; la *Fédération Nationale des Libres Penseurs de Belgique*, qui en 1975 a fusionné avec la *Ligue Humaniste* (1969) pour devenir *Pensée et Humanisme laïques* qui regroupe aujourd'hui une quinzaine de cercles ; l'*Extension de l'Université libre de Bruxelles*, constituée à la fin du XIX^e siècle à l'initiative d'enseignants de l'U.L.B. en vue d'élargir

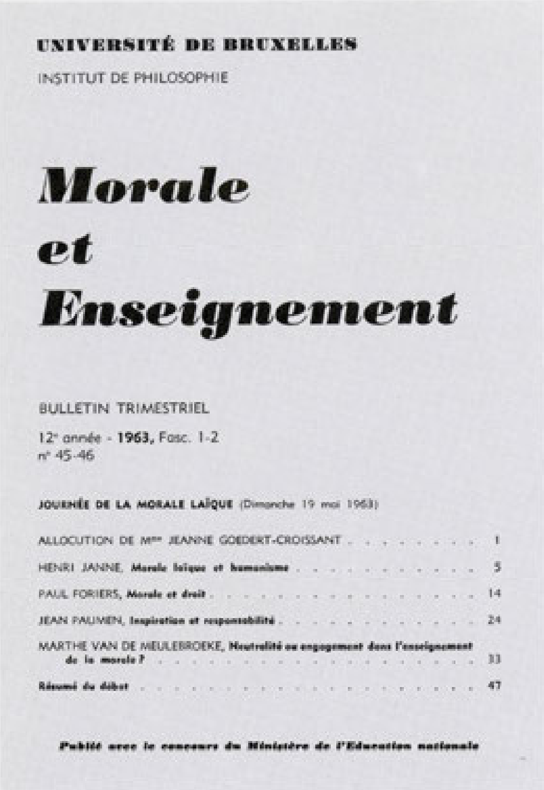

UNIVERSITÉ DE BRUXELLES
INSTITUT DE PHILOSOPHIE

Morale
et
Enseignement

BULLETIN TRIMESTRIEL
12e année - **1963**, Fasc. 1-2
n° 45-46

JOURNÉE DE LA MORALE LAÏQUE (Dimanche 19 mai 1963)

ALLOCUTION DE Mme JEANNE GOEDERT-CROISSANT 1
HENRI JANNE, **Morale laïque et humanisme** 5
PAUL FORIERS, **Morale et droit** 14
JEAN PAUMEN, **Inspiration et responsabilité** 24
MARTHE VAN DE MEULEBROEKE, **Neutralité ou engagement dans l'enseignement de la morale ?** 33
Résumé du débat 47

Publié avec le concours du Ministère de l'Education nationale

Revue trimestrielle, MORALE ET ENSEIGNEMENT.

l'audience de leur institution, en familiarisant, par exemple, le public avec les thèmes d'étude et de recherche développés au sein de l'Université ; le *Cercle du Libre examen de l'Université libre de Bruxelles* (1928) qui s'adresse essentiellement aux membres de la communauté universitaire qui adhèrent au principe du libre examen ; l'*Union rationaliste de Belgique* (1957) qui a pour vocation de 'défendre et de répandre l'esprit de la science et la méthode expérimentale' ; elle assure en Belgique la diffusion des *Cahiers rationalistes* et des *Courriers rationalistes* publiés par l'Union rationaliste fondée en France en 1930.

Depuis 1959, la vie de la laïcité dans la partie francophone du pays nous paraît avoir été caractérisée par trois phénomènes : l'obtention de l'équilibre dans l'audio-visuel 'entre les programmes de philosophie et de morale laïques et les émissions religieuses catholiques' ; la coordination des activités et enfin la création d'associations nouvelles qui traduisent l'élargissement du champ d'action de la laïcité.

'La Pensée et les Hommes' fut d'abord la dénomination accordée aux émissions de morale laïque programmée sous la responsabilité de la Commission consultative installée par le Conseil d'administration de l'I.N.R. (1955). Limitée d'abord à la radio, la morale laïque eut accès à la télévision l'année suivante. Le 6 juillet 1961, le Conseil d'administration de la R.T.B. confia la responsabilité des émissions de philosophie et de morale laïques à un organisme extérieur indépendant constitué par les membres de l'ancienne Commission consultative sous le titre *La Pensée et les Hommes* ; l'article 3 des statuts de l'A.S.B.L. spécifie que 'L'association a pour objet de contribuer à la diffusion et au rayonnement des principes de laïcité, de tolérance, de fraternité humaine, de progrès social et scientifique, de libre examen auxquels ses fondateurs sont unanimement attachés'. Depuis 1962-63, la laïcité a été traitée sur un pied d'égalité avec le monde catholique tant pour la durée que pour la fréquence et l'horaire des émissions en radio et en télévision. *La Pensée et les Hommes* a également donné son nom à une revue mensuelle (1956) qui publie notamment la sténographie d'émissions.

La nécessité d'un organe coordonnateur de la laïcité se faisait sentir. Ce rôle fut dévolu en 1969 au *Centre d'Action laïque*. Le C.A.L. ne regroupe que des associations — celles que nous avons énumérées et d'autres qui ont vu le

Sigle de LA PENSÉE ET LES HOMMES.
Sigle du CENTRE D'ACTION LAÏQUE.

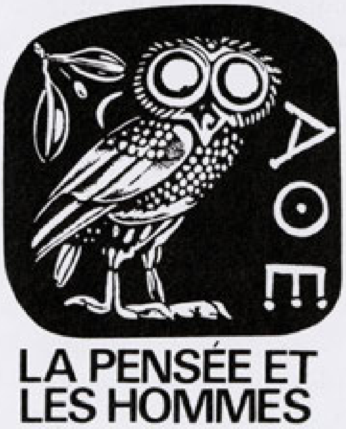

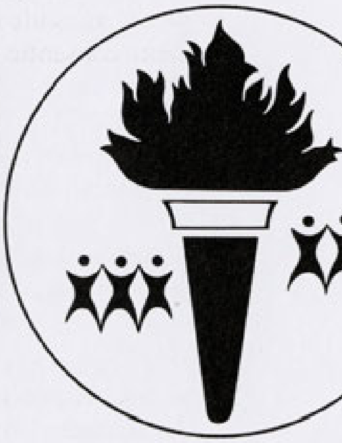

jour dans les années soixante et soixante-dix ; il coordonne leurs efforts, les représente et défend leurs droits auprès de toutes les institutions publiques ou privées sur les plans national et international. Depuis peu, des C.A.L. régionaux se sont constitués (Brabant Wallon et Charleroi, 1976 ; Liège, 1977 ; Bruxelles, 1978).

Bien que dépendant du C.A.L., ces régionales jouissent d'une large autonomie dans leur région respective. Le C.A.L. publie un *Bulletin de liaison* mensuel (1972) ainsi que des brochures qui définissent le point de vue laïque sur des questions d'actualité.

Les vingt dernières années ont été riches en initiatives nouvelles. Citons, au premier rang, la fondation de *La Famille Heureuse* de Bruxelles (1962), constituée en A.S.B.L.en vue d'échapper à la répression prévue par la loi du 20 juin 1923 qui condamne la distribution, la propagande et la publicité, dans un but de lucre, des objets anticonceptionnels. *La Famille Heureuse* se préoccupe de l'harmonie des couples et s'efforce d'informer et d'éduquer le public sur les matières relatives à la maternité, à la natalité et à leurs répercussions. Par la suite, de nombreux centres de planning familial ont été créés en Wallonie sur le modèle de l'association mère (Liège, 1964 ; Mons, 1965 ; Wavre, 1966 ; Morlanwelz, 1968 ; Verviers, 1970 ; Tournai, 1973 et Nivelles, 1974). La *Fondation pour l'assistance morale aux détenus* (1965) s'adresse aux personnes qui sont ou furent détenues, et qui ne pratiquent aucun culte, en vue notamment de favoriser leur reclassement ; une aide morale et matérielle est également consentie aux familles des détenus. La *Fédération des Amis de la Morale laïque* (1969) comptait dix ans plus tard dans la partie francophone du pays 63 associations divisées en huit régionales ; chargée de promouvoir la morale non confessionnelle, la Fédération a pris en charge l'organisation des *Fêtes de la jeunesse laïque* dont la première manifestation remontait à 1964. Pour sa part, la *Fondation pour l'assistance morale laïque* (1970) apporte un soutien moral de caractère non religieux à des malades ou à des travailleurs étrangers ; elle peut proposer au ministre de la Santé publique les conseillers laïcs appelés à intervenir dans les hôpitaux. Dans cette énumération qui n'est pas exhaustive, nous citerons également *Pensée et Action laïques* (1975) qui dans l'Est de la Belgique (Eupen, Stavelot, Malmedy, Spa) mène une action vigoureuse pour la défense du cours de morale et de la laïcité dans une région défavorisée dans ce domaine. Disons encore que sous l'impulsion du C.A.L. et de ses régionales se sont tenus des 'États généraux de l'Action laïque' (E.G.A.L.) en 1978 à Liège et en 1979 à Bruxelles.

Enfin, il ne faut pas ignorer le rôle des loges maçonniques réparties actuellement en quatre obédiences, le Grand Orient, l'ordre mixte du Droit Humain (1911), la Grande Loge (1959) et, plus récemment, la Grande Loge Féminine de France (1974) implantée à Bruxelles, Charleroi et Liège ; au total, la maçonnerie francophone compte approximativement 7500 francs-maçons et franc-maçonnes, soit environ les trois quarts des effectifs de la maçonnerie belge.

LE PROGRAMME DE LA LAÏCITÉ

Outre ses combats traditionnels pour la défense des libertés fondamentales, et des droits de l'homme, pour la reconnaissance du droit à la différence, contre la censure, le racisme et le cléricalisme sous toutes ses formes, la laïcité s'est intéressée depuis les années soixante à des secteurs où l'État s'en remettait souvent à l'Église, l'assistance morale et sociale par exemple, mais aussi la coopération au développement ; dans ce dernier domaine, en vue de pallier l'absence complète de la laïcité, dans les organisations non gouvernementales qui s'occupent de coopération, fut mis sur pied un *Centre universitaire de coopération au développement* (1975) qui est à la fois un centre d'impulsion et de coordination des activités laïques en matière de coopération avec le Tiers Monde. La laïcité a néanmoins privilégié trois thèmes d'action : l'école pluraliste, la dépénalisation de l'interruption de grossesse

PORTRAIT D'ARNOULD CLAUSSE.

et la reconnaissance de la laïcité.

La laïcité n'a certes pas renoncé à défendre l'école officielle, mais devant le gâchis financier qu'a représenté l'application du Pacte scolaire et dans un souci d'ouverture qui va à l'encontre du ghetto philosophique qu'est l'enseignement libre au nom de la spécificité de l'école catholique réclamée par ses dirigeants, elle s'est ralliée à la proposition formulée en 1970 à la Ligue de l'enseignement par Arnould Clausse. Le professeur de l'Université de Liège voulait substituer l'école pluraliste au pluralisme des institutions qui, ainsi que le soulignait le C.A.L. en 1973, conduit au plan du développement culturel à une 'juxtaposition de groupes idéologiques imperméables, qui se maintiennent et assurent leur intégrité grâce, notamment, aux institutions scolaires.' La laïcité est donc partisane de la suppression des réseaux existants — État, Provinces et Communes, Libre — au profit d'une seule filière qui accueillerait tous les enfants et adolescents venus de tous les horizons philosophiques. L'école pluraliste serait donc le lieu privilégié de confrontation d'idées. Toutefois les laïcs ne s'illusionnent pas ; ils savent que la disparition des trois réseaux actuels ne pourra être que progressive ; ils espèrent cependant que les écoles nouvelles seront de type pluraliste ainsi que le permet la loi du 14 juillet 1975 dont les arrêtés d'exécution n'avaient toujours pas été publiés au printemps 1979. Non seulement l'instauration d'un *réseau unique et pluraliste* permettrait de réaliser des économies, mais comme l'écrivait L. de Brouckère dans le *Bulletin de liaison* du C.A.L. 'l'école pluraliste doit éliminer les deux handicaps principaux de notre système actuel : l'endoctrinement par l'école catholique et la neutralité imposée à l'école officielle. L'enseignement pluraliste doit être un apprentissage de la liberté, il doit promouvoir l'engagement social et philosophique, la prise de responsabilités. Cet enseignement doit se donner par l'exemple plutôt que par des discours. Les enseignants doivent donc être libres de faire connaître et non d'imposer leur engagement personnel' (décembre 1978).

Les problèmes éthiques ont requis toute l'attention des milieux laïcs depuis vingt ans. En matière de planning familial, ils ont joué un rôle de pionniers grâce à *La Famille Heureuse* et leur action inlassable auprès de l'opinion publique n'est certainement pas étrangère aux modifications apportées par la loi du 9 juillet 1973 à la législation de 1923 : en effet, les trois alinéas du Code pénal relatifs à la distribution, à la propagande et à la publicité, à des fins lucratives, des contraceptifs ont été abrogés. En revanche, en dépit des efforts déployés, rien n'est réglé sur le plan de l'avortement : la législation répressive de 1923 est toujours en vigueur. Depuis les années soixante-dix, la question a pris à plusieurs reprises une acuité particulière, notamment lorsque le gynécologue namurois Willy Peers, maître de stage à l'U.L.B., fut emprisonné en janvier-février 1973 sous l'inculpation d'avoir pratiqué plusieurs centaines d'interruptions de grossesse en milieu hospitalier. Soucieux de combattre le fléau que sont les avortements clandestins qui compromettent annuellement la vie et la santé de milliers de femmes, les milieux laïques estiment que la dépénalisation de l'avortement s'impose, d'autant que la loi se révèle inefficace et de plus en plus inadaptée à la réalité sociale. Les laïcs n'admettent pas que la loi puisse n'être que 'l'expression de prises de position restrictives d'une morale déterminée'. Ils réclament pour la femme le droit de pouvoir décider librement l'interruption d'une grossesse non désirée tandis que l'avortement devrait pouvoir être considéré comme un acte médical.

Les milieux laïcs pèsent également de tout leur poids en faveur d'une 'reconnaissance' de la laïcité et l'on peut considérer que cela constitue aujourd'hui la principale revendication des communautés non confessionnelles. Que faut-il entendre par là? En fait, comme l'indiquait Robert Hamaide en 1974 dans une brochure publiée par le C.A.L., 'reconnaître la laïcité, c'est très exactement doter la communauté non confessionnelle de Belgique de structures et de moyens d'action similaires à ceux dont disposent les communautés confessionnelles'. Si la laïcité veut pouvoir s'exprimer totalement et accomplir les missions d'assistance morale et sociale qui doivent être les siennes auprès de ceux qui ne se réclament d'aucune confession, elle doit pouvoir bénéficier d'un soutien financier. Les laïcs rappellent volontiers à juste titre, que la Constitution impose au législateur le devoir de prendre des dispositions pour garantir les droits et les libertés des minorités idéologiques et philosophiques, ce qui implique que ces minorités 'disposent des mêmes possibilités d'implantation, de diffusion et de rayonnement'.

Hervé HASQUIN

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

On trouvera un aperçu d'ensemble sur la laïcité dans *Histoire de la laïcité, principalement en Belgique et en France*, (dir. H. HASQUIN), Bruxelles, 1979 (co-édition La Renaissance du Livre - Centre d'Action laïque). On consultera également avec fruit *Église et enseignement*. Actes du Colloque du X^e anniversaire de l'Institut d'histoire du Christianisme de l'Université libre de Bruxelles, Bruxelles, 1977; E. WITTE, *De Belgische vrijdenkersorganisaties (1854-1914)*, Tijdschrift voor de studie van de verlichting (1977). En ce qui concerne plus précisément les débats relatifs aux problèmes éthiques, cf. J. STENGERS, *Les pratiques anticonceptionnelles dans le mariage au XIX^e et au XX^e siècle: problèmes humains et attitudes religieuses*, Revue belge de philologie et d'histoire, t. XLIX, 1971; H. HASQUIN, *Les milieux catholiques belges, la contraception et l'avortement, principalement depuis Humanae Vitae*, Problèmes d'histoire du Christianisme, t. IV, 1973-1974 et *Problèmes éthiques: un monde catholique très divisé*, La Pensée et les Hommes, t. XXI, 1977-1978; le n^o spécial de la Revue de l'Université de Bruxelles, 1975 (2-3).

Sur l'évolution politique en Wallonie, nous renvoyons au t. II de la partie *Histoire. Economies. Sociétés* (Bruxelles, 1976) de *La Wallonie. Le Pays et les Hommes*; à propos du Pacte scolaire, cf. R. HOUBEN et F. INGHAM, *Le pacte scolaire et son application*, 2^e éd. revisée (Document CEPESS-1962).

Ces ouvrages et articles ne dispensent pas de recourir aux nombreuses publications qui émanent des milieux laïcs. Ainsi la série *Document* de la Ligue de l'Enseignement est extrêmement précieuse pour tout ce qui concerne la question scolaire. H. HASQUIN, *Jules Destrée et la paix scolaire. Aux origines des démêlés du socialisme avec les associations laïques* dans Hommages à Jean Hadot (Institut d'histoire du Christianisme et de la pensée laïque), Bruxelles, 1980. On citera également le périodique *La Pensée*: succédant en 1905 à *La Raison* créée en 1888, *La Pensée* est aujourd'hui la plus ancienne des feuilles laïques. Cf. également la revue *La Pensée et les Hommes*, le *Bulletin de liaison* publié chaque mois par le C.A.L. et surtout les dossiers publiés ces dernières années par le C.A.L. ou certains de ses dirigeants: *Livre blanc de la laïcité* (1973); R. HAMAIDE, *Pour la reconnaissance de la laïcité* (1974); *Positions laïques. Pour la dépénalisation totale de l'interruption de grossesse* (1978).

TROISIÈME PARTIE

TRADITIONS POPULAIRES EN WALLONIE

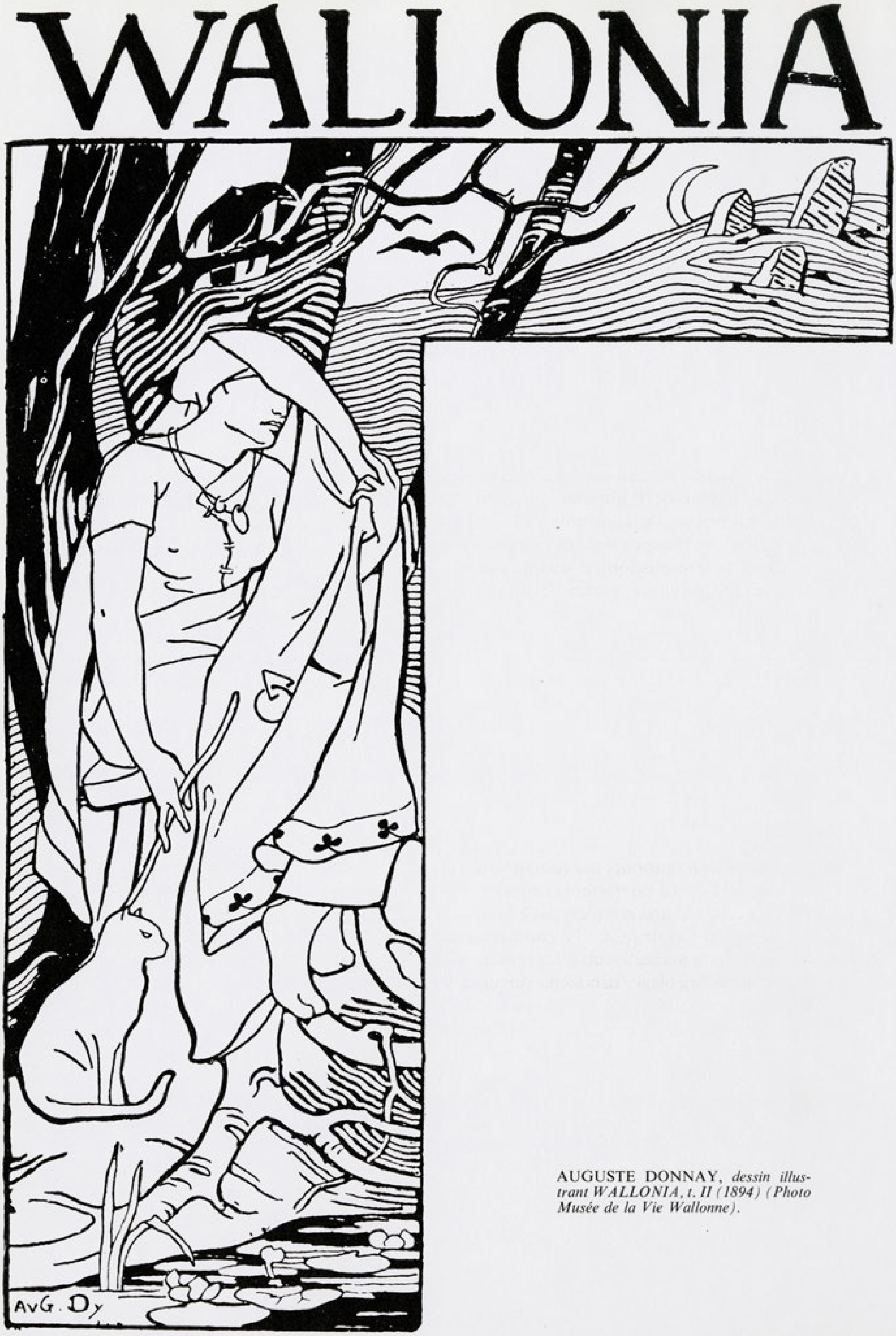
WALLONIA
AvG. Dy

AUGUSTE DONNAY, *dessin illustrant WALLONIA, t. II (1894) (Photo Musée de la Vie Wallonne).*

AVANT-PROPOS

Une formule qui a connu quelque faveur fait du folklore l'humanisme des humbles. C'est une somme de traditions, donc de savoirs, d'expériences, de sentiments, de croyances, de plaisirs, de rites propres à des communautés et dont la transmission est surtout orale. C'est un fait de culture, parfois d'une grande noblesse, souvent d'une désespérante banalité, et, plus rarement qu'on ne le pense, d'une franche grossièreté.

Le folklore est un comportement social à un niveau souvent écologique, soit que les folklorisants aient réduit à leur capacité de compréhension des traditions de la culture hégémonique, soient qu'ils aient créé leurs traditions. Comme tout humanisme, il culmine chez ses meilleurs porteurs en une sorte de philosophie. Le savoir est à la fois réaliste et magique : il persiste à raisonner par ressemblance et par contiguïté, et à rapporter la causalité des faits à l'occulte quand elle n'est pas évidente. C'est aussi un savoir-faire : la connaissance des techniques manuelles ou d'expression, aujourd'hui le bricolage, débouche sur un art que d'aucuns proclament fruste ou naïf, d'autres disent maladroit, mais qui est surtout fidèle à de très anciens symbolismes. Le folklore est encore une sensibilité au beau et au bien : la morale, comme l'expérience et les croyances de ses porteurs, est codifiée en dictons, proverbes et sentences d'une formulation prégnante. C'est en outre un code de vie sociale, de courtoisie et d'entraide. C'est encore l'attachement à un langage, au dialecte ancestral : langage qui se prête à des jeux lalliques et qui est instrument de poésie. C'est, de plus, une volonté d'ordre par son droit coutumier, qui n'est pas que punitif, et de liberté par son esprit de résistance démocratique aux oppressions. C'est, enfin, une conception religieuse qui amène le croyant à une vision concrète et ritualiste du culte, à une sensibilité particulière aux manifestations redoutables du sacré, qu'il tente d'apaiser, de se rendre favorable ou d'utiliser par des moyens d'une orthodoxie souvent discutable.

Le folklore n'est ni figé ni immuable. Il est lié au genre de vie qui se dégage des conditions économiques dans lesquelles vivent les communautés. Le genre de vie est comme une seconde nature des individus ; et bien des faits folkloriques sont associés à des persistances de modes de production ou d'acquisition des biens qui durent au-delà de leur meilleure adéquation sociale.

Le folklore est une sociologie, parce qu'il traduit des volontés collectives, et une ethnologie, en ce qu'il émane de communautés qui tendent à se définir par opposition à d'autres communautés, voisines ou lointaines. C'est, de plus, une psychologie en action et en interaction avec des groupes qui, socialement ou culturellement, se croient supérieurs et prennent en charge la gestion politique.

Les tensions interrégionales, ou entre la ville et la campagne, trouvent leur exutoire dans la variété des folklores régionaux. Ceux-ci ont tous un *corpus* plus ou moins riche d'attitudes qui fondamentalement sont très semblables, mais qui sont réinterprétées subjectivement comme particulières, sinon uniques, et valorisées comme originales.

À cet égard, la Wallonie est très diversifiée. Les zones folkloriques ne coïncident pas automatiquement avec les régions et sub-régions dialectales; mais on ne peut manquer de retenir quatre zones principales: la Wallonie proprement dite ou dialectale (y compris la région de Givet); un morceau de Picardie (le Hainaut rouchi), un morceau de Lorraine (la Gaume) et un tout petit coin de Champagne (Bagimont...); mais elle est coincée entre la France, le pays flamand et l'Allemagne ainsi que le grand-duché de Luxembourg. Il se peut que les aires folkloriques, comme les dialectales, soient le produit de l'histoire (on invoque les limites des *civitates* devenues diocèses et la fixation de la frontière linguistique), mais elles le sont aussi de la conquête des terres cultivables et de l'évolution des productions. C'est ainsi que l'Ouest wallon (le Centre et la Carolorégie notamment) correspond en gros au défrichement de la forêt charbonnière, tandis que le pays de Herve coïncide avec la zone où s'effectua, aux XV^{e}-XVI^{e} siècles, la conversion des terres de culture des céréales en pâturages et à l'industrie fromagère. D'autre part, il n'est pas certain qu'une frontière linguistique soit toujours une frontière folkorique: bien des faits sont communs à des régions alloglottes.

Le folklore se subdivise en deux disciplines: l'ethnographie, qui est la somme des traditions dans le domaine matériel comme l'habitation, l'alimentation, l'habillement, les activités de production artisanales; et une psycho-sociologie ou folklore au sens restreint du mot, qui est comme l'émanation de l'idéologie communautaire des folklorisants. Fonctionnellement tributaire du mode de vie, et encadré par la culture hégémonique, le folklore est en évolution constante, plus ou moins rapide selon les pulsions 'civilisatrices'. Est-ce à dire que l'ère industrielle stérilise le folklore? Il serait imprudent de l'affirmer, car la 'civilisation' suscite réactions et tensions, et les cultures populaires, dans la mobilité de mouvements qui caractérise notre époque, se recherchent intensément, provoquant des contaminations en chaîne et des réactions puristes baptisées 'recherche de l'authenticité'.

Les études folkloriques sont aujourd'hui loin de ne s'arrêter chez nous comme ailleurs qu'aux 'survivances' chères à l'école anglaise et aux 'créations de l'âme populaire' prônées par l'école allemande: on en est à observer les mécanismes folkloriques et de popularisation, à en analyser les structures et le système sémasiologique, les traditions n'étant que des formes dont les fonctions qu'elles remplissent sont les signifiants. Or, un fait folklorique naît, se développe, change, meurt comme un fait de langue. C'est pourquoi on ne peut refuser d'observer les transformations que subissent les milieux folklorisants (ce sont les problèmes d'acculturation folklorique), les effets de la cosmopolitisation culturelle, l'évolution des économies, et le foisonnement des créations de ce qu'Albert Marinus baptisa 'le néo-folklore'.

Mais on ne peut s'empêcher de penser que toute création qui se veut folklorique ne le sera pas nécessairement: la fonction et la forme doivent être agréées par la collectivité, et doivent durer. On est d'accord entre folkloristes wallons sérieux pour dire qu'il faut au moins deux transmissions d'un fait pour qu'il ait acquis une durée folklorique, ce qui représente trois générations, celles-ci étant d'inégale durée selon les milieux d'âge.

C'est pourquoi, vu les aspects imitatif et répétitif de tout folklore, on ne peut qu'approuver la formule d'Ernest Closson, pour qui il 'est moins un *genre* qu'un *état*'. Cet état pouvant être international, national, régional ou local, ancien ou plus ou moins récent. Et peut-être conviendrait-il de voir dans le 'nouveau folklore', si cher aux journalistes, une discipline d'observation préalable à l'adoption par les chercheurs de faits récents dans le *corpus* folklorique.

Car ce n'est pas le peuple qui institue ce qui est folklore ou ne l'est pas. Il le vit sans s'y situer délibérément. Science-carrefour, la recherche folklorique est inscrite dans l'histoire, la culturologie, la sociologie, l'ethnologie, l'anthropologie et la psychologie. Elle a des affinités certaines avec la linguistique par son caractère sémasiologique, et parce que la dimension dialectale des faits est souvent ressentie comme la plus intimement chevillée au corps des folklorisants. Et aussi parce que les méthodes propres au folklore se sont toujours inspirées de celles de la philologie et de la linguistique (pas toujours avec bonheur, d'ailleurs), et sans exclure d'autres approches.

C'est la raison pour laquelle on ne peut séparer une présentation du folklore wallon sans un mot des travaux des folkloristes. Commencées systématiquement à Liège par la *Société de Folklore wallon*, elles sont restées en dehors de la reconnaissance officielle jusqu'à ce que, en 1932, une *Commission nationale* (belge) *de la Vieille Chanson Populaire* fût créée au sein du ministère de l'Instruction Publique. En 1937, suivait l'instauration d'une *Commission nationale* (belge) *de Folklore*, qui se divise en sections wallonne et flamande de la *Commission royale de Folklore* en 1956, par la fusion avec la précédente. Une autre forme de reconnaissance officielle fut la création, pendant la guerre, d'un cours de folklore à l'Université catholique de Louvain, suivie de celle d'un cours libre à l'Université de l'État à Liège de 1960 à 1970, et d'un cours obligatoire à l'Université Libre de Bruxelles en 1962. C'est dire que le plus gros du travail folklorique presté en Wallonie le fut par les sociétés savantes et par des chercheurs isolés. Mais l'affinement continuel des méthodes de recherche et d'analyse et la nécessité de disposer d'archives toujours plus copieuses et d'un outillage en livres et en machines toujours plus coûteux, vont de plus en plus confiner ces sociétés et ces chercheurs à des travaux de petite envergure. Aux responsables de la 'politique culturelle' de prendre pleine conscience de ce qu'ils doivent consentir en personnel, argent et institutions pour qu'une discipline, qui n'est pas que l'auxiliaire de l'histoire ou de la sociologie, devienne ce qu'elle est vraiment appelée à être, une science fondamentale de la Wallonie pour les Wallons.

Roger PINON

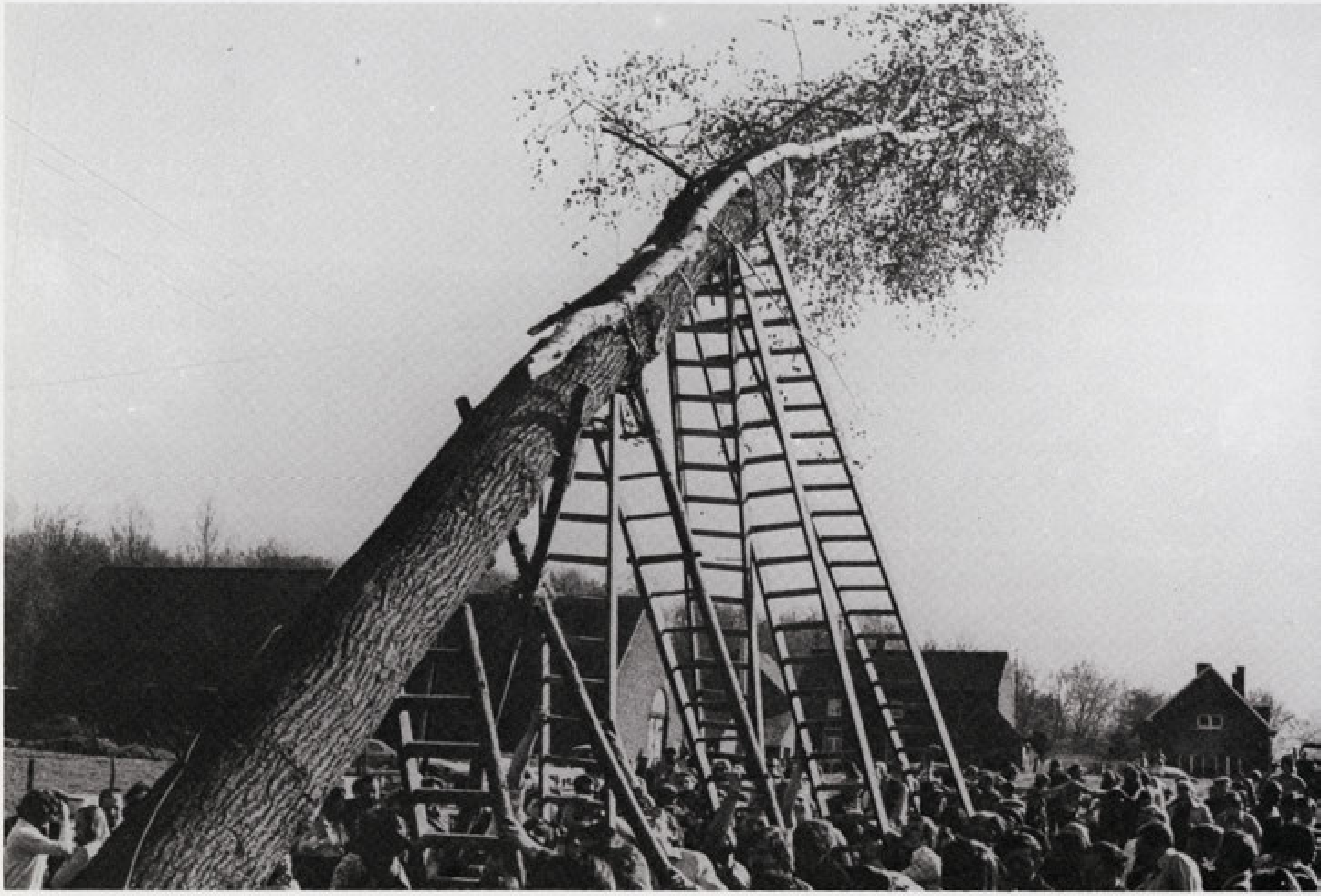

SAINT-MARCOULT. *Plantation du mai.*

I - TRADITIONS DE NOS PROVINCES

Les régions hainuyères

Les gâteaux ornés de disques coloriés enchantent toujours la Noël des petits; ils se disputent aussi, à divers jeux, dans des cabarets du Pays d'Ath, du Pays des Collines, du Tournaisis. Le lundi parjuré, ou perdu, le premier après les Rois, est encore, à Tournai, voué au lapin. Celui-ci constitue l'enjeu des parties de fer et qui n'en a pas un sur sa table, ce jour-là, n'a rien.

En Flandre wallonne, c'est, presque oubliée, la fête des ouvriers liniers. Saint Chrysole y est invoqué, à Comines, le 7 février, pour de bonnes récoltes de lin ou contre les maux de tête. Pendant sa neuvaine, les pèlerins faisaient jadis *pirètche* (c'est-à-dire tournaient autour de sa châsse).

Jusqu'en 1970 environ, les crosseurs montois défilaient à la Saint-Antoine, le maillet sur l'épaule. L'après-midi du mercredi des Cendres, ceux de Blaton, de Péruwelz et de Chièvres, entre autres, chassent la soule de cabaret en cabaret (au début du siècle, comme dans le Nord de la France, les filles accompagnaient les garçons, la crosse au poing). Un travesti plus ou moins poussé accuse généralement l'aspect cérémoniel. C'est aussi en crossant que, vers les années cinquante, les écoliers de Bouvignies fêtaient la Saint-Grégoire. Dans un déguisement moderne, garçons et filles de Gouy-lez-Piéton pratiquent actuellement la quête, jadis fort fréquente en ce jour.

Il n'est, certes, vrai Gille que de Binche, mais des Gilles n'en dansent pas moins ailleurs. À Charleroi, ils coiffent leur chapeau au mardi gras. À La Louvière, ils triomphent au Laetare. Dans d'autres localités, ils se mettent en branle en plein carême : aux Rameaux comme à Châtelet ou après : à Pâques comme à Fleurus, le lendemain comme à Jemappes. Certains, qui courent tout l'été les *ducaces* et les braderies, y terminent leur participation par un 'brûlage de bosses' hors de saison. Dans la Botte du Hainaut, les carnavals campagnards se couronnent volontiers d'un Grand Feu.

Le vendredi saint, depuis cinq siècles, les pénitents bruns de Lessines portent le Christ au tombeau. Le dernier dimanche d'avril, Saint-Marcoult — hameau de Silly — vend, plante et 'boit' un mai en l'honneur de son patron. Le lundi de la Pentecôte, les jeunes beautés d'Ecaussinnes-Lalaing et de Trazegnies invitent les célibataires à un goûter matrimonial.

Dès le dimanche le plus proche de l'Annonciation, les 'rossignols' de Messine — qui sont des sifflets à eau, en poterie — ouvrent le feu des *ducaces* montoises. Alors que, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, la marche militaire est fréquemment un des éléments essentiels de la fête paroissiale, la promenade des géants ou des monstres locaux caractérise souvent celle du pays picard. Nos *ducaces* sont aussi l'occasion de jeux sportifs fort anciens, de divertissements collectifs qui ont gardé des aspects rituels. Quelques exemples : la mort feinte et la mise bas de la *lumerodje* de Presles ; la décapitation de l'oie par les Hussards d'Harchies ; la collecte, la préparation et le partage d'un mets

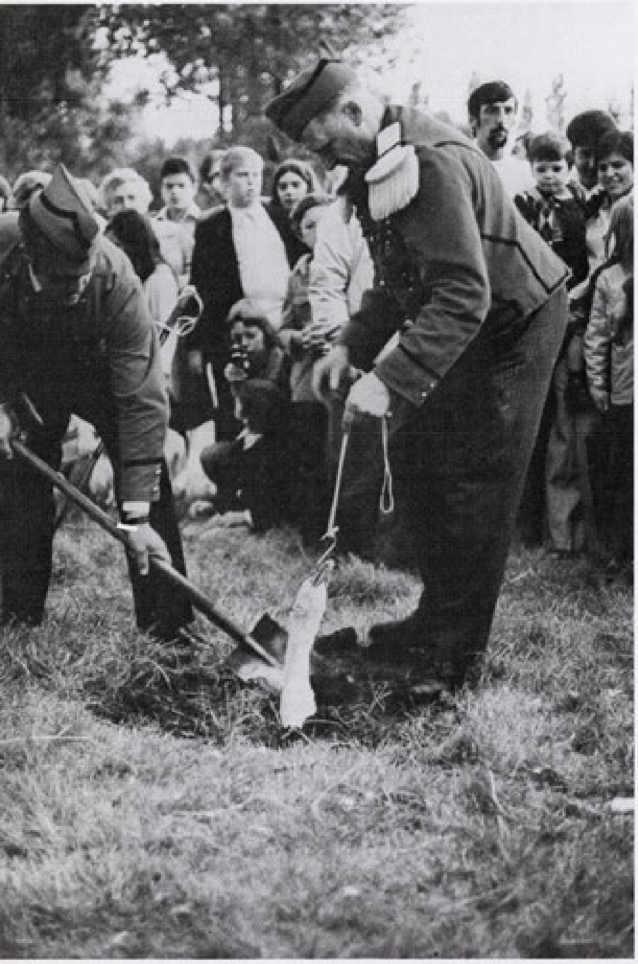

spécial : le 'chaudeau' à Bois-d'Haine ; l'intronisation du Roi et de la Reine d'une société d'archers : la Danse du Roi à Thieulain. Elles se distinguent aussi par certains rites de terminaison. Entre autres : la Danse des Sept Sauts dans la Botte, l'enterrement de la tarte à Biercée, le brûlage de *Malbrouck* à Quaregnon, la décapitation du coq à Chercq. Le Marché comique travesti, autrefois si fréquent en Carolorégie, vient d'être reconstitué à Fleurus et à Jumet, sous une forme dégénérée et ramené du mardi au lundi. La promenade et le brûlement de *Djan-Djan* (*Djan l'nauji*, c'est-à-dire Jean le fatigué), à Landelies, ont, eux aussi, perdu leur fonction originelle. Sanction du paresseux qui n'avait pas encore arraché ses pommes de terre à la *ducace* d'octobre avant 1940, l'usage a été repris — sauf en ce qui concerne la plantation nocturne dans le potager du 'coupable' — pour agrémenter une fête de quartier se situant en septembre. Un autre sacrifice clôt la dernière *ducace* sonégienne : la pendaison, en effigie, de *Mononk Simpèlourd* (Mon oncle Simple et Lourd). À la fin du mois d'août, le Festin rappelle par une messe et un cortège, que Sébastien de Tramasure délivra Lessines en 1583.

HARCHIES.
Décapitation de l'oie par les Hussards.

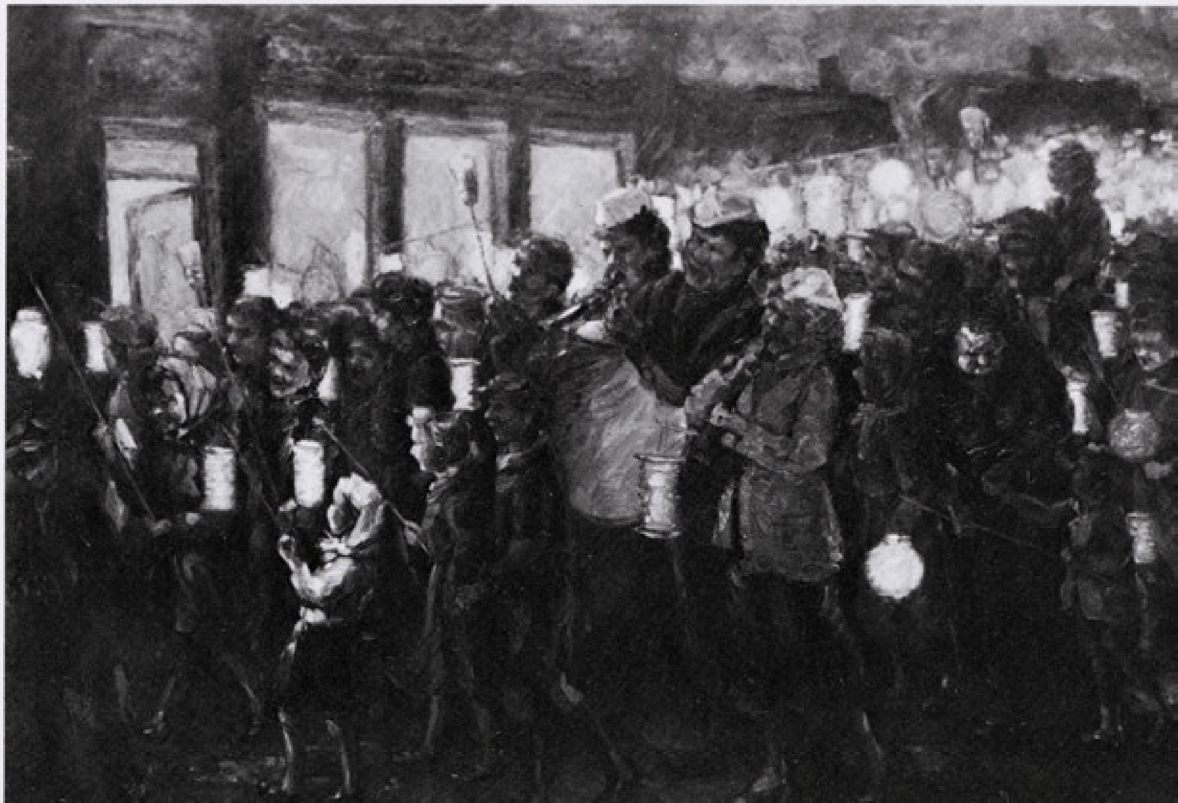

LES ALLUMOIRS À MOUSCRON,
tableau de Pierre Baeyens, Collection Baeyens (Photo Jo Veys, Mouscron).

Dans la région de Mouscron, la Fête des Allumoirs, qui coïncide avec la reprise de l'éclairage dans les usines, n'est plus qu'enfantine : le dernier lundi de septembre, les gosses défilent en portant un *robô* (lanterne vénitienne) au bout d'un bâton. La signification de cette fête du feu s'étant effacée, on organise, à Comines notamment et en d'autres circonstances, des cortèges d'allumoirs ou retraites aux flambeaux. Des *ducaches a Pirô* (ducaces à Pierrot), repas composé de saucisses, de pommes de terre et de choux rouges, autrefois liées à la Fête des Allumoirs, s'organisent dans les cabarets à l'entrée de l'hiver.

Le premier dimanche d'octobre, s'ouvre, à Comines-France, la Fête des Louches dont nous ne parlerions pas si elle ne remontait au XV^e^ siècle, lorsque les deux villes ne formaient qu'une entité, et si le cortège qui précède le jet des cuillers de bois ne parcourait encore, exceptionnellement, Comines-Belgique.

L'Avent est un feu d'artifice de fêtes patronales. Sainte Cécile l'annonce, chère aux orphéons ; puis sainte Catherine qui, jusqu'à la dernière guerre, joua, pour les enfants borains, le rôle de saint Nicolas. Les agriculteurs et les hommes du marteau fêtent saint Eloi 'qui n'est pas mort'. Les réjouissances de la Sainte-Barbe se sont raréfiées, comme les fosses en activité. Restent les artilleurs et, surtout, les pompiers qui, à Leuze et à Tournai, honorent en outre, le lendemain, une sainte Barbette, prétexte à défilés facétieux. Les Mouscronnois ont, par contre, célébré la Saint-Mamert. Le premier samedi de décembre, enfin, à Warneton, saint Nicolas distribue des milliers d'oranges et lance des centaines de *Mountches* (petits moines) en miniature.

Rural ou urbain, notre folklore est riche et divers. Dans ses régions picardes surtout, le Hainaut est conservateur : il maintient des usages et des jeux vieux de cinq siècles. Ennemi des outrances, il adapte ou ressuscite mais n'innove guère. Quelques récentes manifestations d'inspiration folklorique font exception. Encore devront-elles triompher du temps.

† René MEURANT
et Jean-Marie DUVOSQUEL

En Brabant wallon

En 'roman pays de Brabant' comme on se plaît à le dire en certains milieux, les traditions populaires souffrent, plus qu'en toute autre région, du phénomène de la seconde résidence.

On ne se trouve de plain-pied qu'avec les personnes qui parlent comme nous : les villageois parlent encore souvent le wallon entre eux, et les citadins de la fin de semaine (dont l'éventuel wallon ne serait pas celui du cru) ne parlent que le français, quand ce n'est pas le flamand. Plusieurs facteurs rendent l'intégration impossible : le nombre de citadins et d'étrangers qui envahissent la région, le caractère intermittent et irrégulier de leur séjour, la différence de mode de vie, l'opposition des préoccupations, le facteur linguistique. Le village perd son identité. Cela se note à plusieurs faits socioculturels : les cafés disparaissent ou n'ouvrent plus leurs portes que le samedi et le dimanche ; la fête patronale tend à disparaître parce qu'elle ne s'adresse plus à une véritable communauté. Les villageois se sentent perdus ou noyés dans une société nouvelle qui prend le pas sur la leur.

L'enquête sur les traditions en Brabant wallon accuse immédiatement le déclin progressif d'un certain nombre de manifestations et souligne l'urgence de consigner ce qui reste. Nous nous bornerons ici à quelques lignes de force.

Dans la région de Mouscron, la Fête des Allumoirs, qui coïncide avec la reprise de l'éclairage dans les usines, n'est plus qu'enfantine : le dernier lundi de septembre, les gosses défilent en portant un *robô* (lanterne vénitienne) au bout d'un bâton. La signification de cette fête du feu s'étant effacée, on organise, à Comines notamment et en d'autres circonstances, des cortèges d'allumoirs ou retraites aux flambeaux. Des *ducaches a Pirô* (ducaces à Pierrot), repas composé de saucisses, de pommes de terre et de choux rouges, autrefois liées à la Fête des Allumoirs, s'organisent dans les cabarets à l'entrée de l'hiver.

Le premier dimanche d'octobre, s'ouvre, à Comines-France, la Fête des Louches dont nous ne parlerions pas si elle ne remontait au XV^e siècle, lorsque les deux villes ne formaient qu'une entité, et si le cortège qui précède le jet des cuillers de bois ne parcourait encore, exceptionnellement, Comines-Belgique.

L'Avent est un feu d'artifice de fêtes patronales. Sainte Cécile l'annonce, chère aux orphéons ; puis sainte Catherine qui, jusqu'à la dernière guerre, joua, pour les enfants borains, le rôle de saint Nicolas. Les agriculteurs et les hommes du marteau fêtent saint Eloi 'qui n'est pas mort'. Les réjouissances de la Sainte-Barbe se sont raréfiées, comme les fosses en activité. Restent les artilleurs et, surtout, les pompiers qui, à Leuze et à Tournai, honorent en outre, le lendemain, une sainte Barbette, prétexte à défilés facétieux. Les Mouscronnois ont, par contre, célébré la Saint-Mamert. Le premier samedi de décembre, enfin, à Warneton, saint Nicolas distribue des milliers d'oranges et lance des centaines de *Mountches* (petits moines) en miniature.

Rural ou urbain, notre folklore est riche et divers. Dans ses régions picardes surtout, le Hainaut est conservateur : il maintient des usages et des jeux vieux de cinq siècles. Ennemi des outrances, il adapte ou ressuscite mais n'innove guère. Quelques récentes manifestations d'inspiration folklorique font exception. Encore devront-elles triompher du temps.

† René MEURANT
et Jean-Marie DUVOSQUEL

En Brabant wallon

En 'roman pays de Brabant' comme on se plaît à le dire en certains milieux, les traditions populaires souffrent, plus qu'en toute autre région, du phénomène de la seconde résidence.

On ne se trouve de plain-pied qu'avec les personnes qui parlent comme nous : les villageois parlent encore souvent le wallon entre eux, et les citadins de la fin de semaine (dont l'éventuel wallon ne serait pas celui du cru) ne parlent que le français, quand ce n'est pas le flamand. Plusieurs facteurs rendent l'intégration impossible : le nombre de citadins et d'étrangers qui envahissent la région, le caractère intermittent et irrégulier de leur séjour, la différence de mode de vie, l'opposition des préoccupations, le facteur linguistique. Le village perd son identité. Cela se note à plusieurs faits socioculturels : les cafés disparaissent ou n'ouvrent plus leurs portes que le samedi et le dimanche ; la fête patronale tend à disparaître parce qu'elle ne s'adresse plus à une véritable communauté. Les villageois se sentent perdus ou noyés dans une société nouvelle qui prend le pas sur la leur.

L'enquête sur les traditions en Brabant wallon accuse immédiatement le déclin progressif d'un certain nombre de manifestations et souligne l'urgence de consigner ce qui reste. Nous nous bornerons ici à quelques lignes de force.

Folklore religieux. Un des traits marquants, en Brabant wallon, repose sur une spécialité qui, jusqu'à l'étranger, a fait la réputation du pays : l'élevage du cheval brabançon. Cela se traduit par la place importante qu'occupe le cheval dans une série de processions dont certaines sont d'ailleurs désignées par le terme de *chevauchées*.

Plusieurs de ces processions ou 'tours' font parcourir à leurs participants des distances considérables et relient ainsi, en un même geste socio-religieux, les habitants et le territoire de plusieurs localités. Les principales de ces manifestations (dont la vogue est généralement décroissante) méritent d'être citées. *Le Grand tour de Basse-Wavre* intéresse à son parcours une délégation, partie, la veille, de Noville-sur-Mehaigne, à 25 km de Wavre. Les deux éléments proprement folkloriques de cette procession de Notre-Dame de Basse-Wavre (mais dont la date est commandée par la Saint-Jean d'été) sont la présence dans le cortège d'un cavalier blanc (cavalier et cheval sont blancs) et du 'wastia', énorme pain-gâteau partagé par les fidèles à la fin du tour.

À Nivelles, le succès se maintient pour le *Tour de Sainte-Gertrude* dont la date est commandée par la Saint-Michel. Cette procession marquerait la borne qui sépare l'alimentation d'été de celle d'hiver et n'est pas sans rapport avec la spécialité gastronomique des Nivellois, la fameuse *tarte al djote*, nourriture d'été.

Sainte Ernelle (ou Renelde), sœur de sainte Gertrude, est l'objet d'une procession importante à Saintes, le dimanche de la Trinité. Le culte de la Vierge est le but des processions de Villers-la-Ville, de Chastres, d'Ittre et de Zétrud-Lumay (procession dite du *Romarin*).

D'autres saints et saintes voient leur culte illustré par des processions remarquables : sainte Ragenulfe à Incourt, dont la fontaine miraculeuse est voisine de l'église ; à Braine-l'Alleud et à Ways, on assiste à un *Tour Saint-Roch* tandis qu'à Glabais c'est le *Tour Saint-Jean*; *Chevauchée Saint-Barthélemy* à Bousval, *Chevauchée Saint-Georges* à Grez-Doiceau, *Chevauchée Saint-Jean* à Lillois-Witterzée.

En dehors de ces grandes manifestations collectives, il ne faut pas négliger la réputation de certains saints guérisseurs ; pour les affections des yeux, sainte Adèle est priée à Orp-le-Grand et à Tangissart ; à Court-Saint-Étienne, le patron local protège les enfants nerveux et les déments.

Dans l'espoir de couches faciles, les futures mères vont chercher le *cordon de sainte Lutgarde* à Ittre ou le *cordon de Notre-Dame de la Délivrance* à Autre-Église.

Certains pèlerinages se soucient fort peu de la frontière linguistique : le *Tour de Saint-Véron* qui part de Lembecq, localité flamande, passe par le territoire de Tubize ; les pèlerinages à Montaigu, à Haekendover ou à Saint-Joseph de Louvain continuent d'attirer les fidèles de Wallonie.

Jean de Nivelles. Le Brabant wallon a d'autres héros que les saints : la sympathie des Nivellois est tout acquise à Jean de Nivelles, le jacquemart de la collégiale devenu le véritable palladium de la cité. Il est le héros d'une épopée, écrite en vers wallons par l'abbé Michel Renard en 1857, ainsi que du chant populaire dans lequel se reconnaissent tous les *Aclots* (blason populaire des Nivellois) et qui a pour refrain:

Vive Djan-Djan (bis)
C'èst l'pus vi ome dè Nivèles;
Vive Djan-Djan! (bis)
C'èst l'pus vi d'nos-habitants.

Nivelles est également célèbre pour sa famille de géants processionnels : l'*Argayon*, sa femme *Chonchon* et leur rejeton *Lôlô*.

Aux confins de l'histoire locale et du folklore, on retient aussi le souvenir de bandits et de malfaiteurs de la région : Colon (dans les caves de Folx-les-Caves), Simonis (avec le Trou Simonis à Noduwez), Musette à Glabais (le Passage Musette). Uniquement folklorique, mais discutable, notons la création récente du héros wavrien, le *Maka*, sorte de gavroche honoré d'une statue ornant la façade de l'hôtel de ville.

CARNAVAL DE BINCHE. LES GILLES *(Photo INBEL)*.

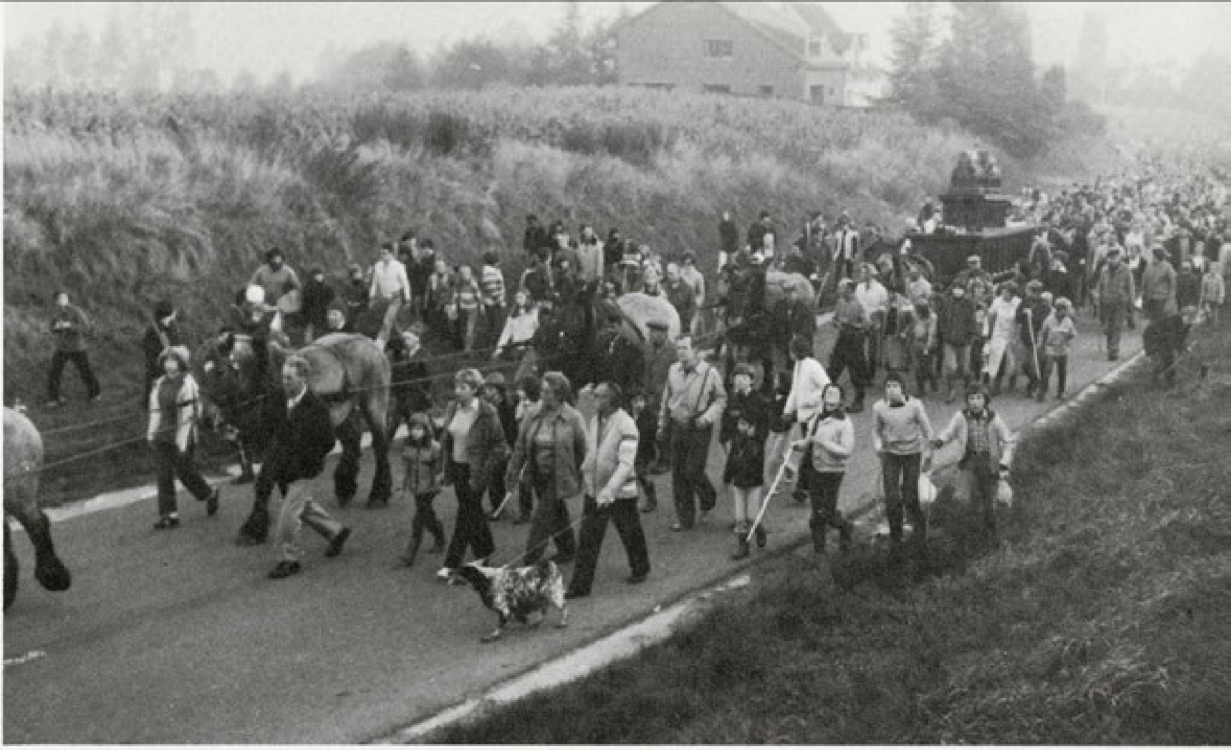

UN ASPECT DU TOUR SAINTE-GERTRUDE À NIVELLES. 30 septembre 1979. *(Photo Stéphane Brabant, Bruxelles).*

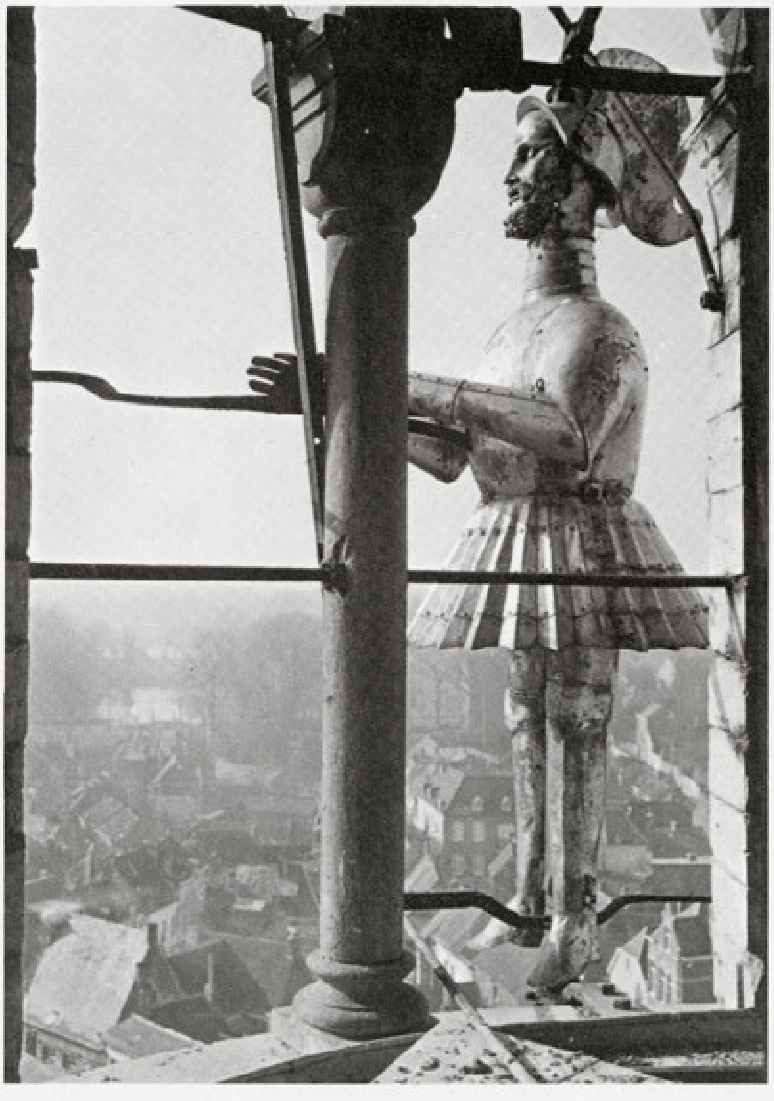

JEAN DE NIVELLES. *Le célèbre jaquemart de la collégiale (Photo Musée de la Vie Wallonne).*

Bien entendu, la topographie et la toponymie recèlent certains endroits qu'affectionnaient spécialement sorciers et sorcières ou qui rappellent des exécutions : le *Buisson des sorcières* à Thorembais-Saint-Trond, le *Bois de Chapeauveau* à Saint-Jean-Geest, la *vallée du Ruchaux* à Ottignies, le *Bois des huit drèves* à Braine-le-Château.

LA TOUR DES SARRASINS À WALHAIN-SAINT-PAUL. *Donjon du château féodal (Photo Albert Doppagne).*

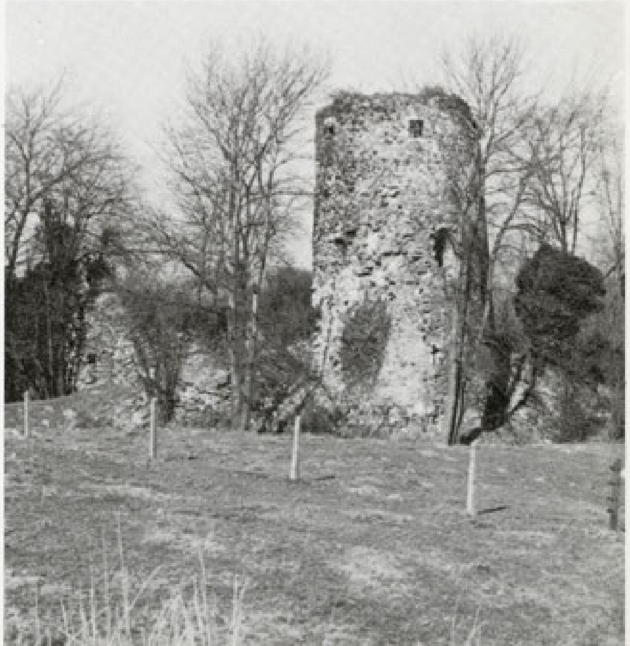

Comme nos autres provinces, le Brabant wallon a ses pierres, ses arbres et ses fontaines remarquables : nous ne pouvons songer à en donner le détail ici.

Mythologie brabançonne. Elle se résume à peu de chose : la croyance aux Sarrasins, constructeurs de toute une série d'ouvrages anciens, châteaux, tours et murs remontant en général au moyen âge et dont on s'étonne que la double qualité folklorique et pittoresque n'ait pas suscité quelque exploitation sur le plan du tourisme. Signalons la qualification de *sarrasine* qui touche la tour Griffon à Corbais, les ruines de Walhain-Saint-Paul, la tour d'Al Vaux à Nil-Saint-Vincent, la tour de Bierbais, le Châtelet à Marbais, la Tourette à Saint-Géry, la tour d'Hasquempont à Virginal, la tour de Moriensart à Céroux, la tour de Gollard à Noduwez. Quant à la 'ville des Sarrasins' de Tourinnes-Saint-Lambert, elle remonte à un établissement d'époque romaine.
Ces ouvrages ou ces ruines recèlent parfois des souterrains qui ont permis le développement de la croyance, d'une part, à tout un réseau de galeries reliant entre eux ces châteaux et ces tours, et curieusement aussi aux ruines de l'abbaye de Villers-la-Ville. D'autre part, l'imagination populaire a fait des Sarrasins un peuple de gnomes qui, en certains endroits, hanteraient encore ces galeries et ces ruines. Qui dit souterrains dit souvent aussi trésor caché : on en mentionne un dans les ruines de Villers (le 'trésor des moines'), un autre à Longueville (un 'veau d'or').

Le blason populaire reste très vivant : les *Mêdaus* (Médard) de Jodoigne, les *Makas* de Wavre, les *Aclots* de Nivelles, les *Rats* de Limal, les *Blancs bastons* de Bornival... Soulignons que deux communes sont largement connues en Belgique : Jandrain-Jandrenouille et Thorembais-les-Béguines dont les noms inattendus ou bizarres font office de blason. On sourit à leur énoncé et l'on imagine leurs habitants comme de curieux retardés!
Certaines fêtes patronales ont aussi leur appellation propre : la 'fête aux saurets' de Hampteau (Opheylissem), la 'kermesse des groseilles' de Sart-Dames-Avelines, etc.
Les groupes folkloriques connaissent un certain succès ; mentionnons, pour leur ancienneté, les *Vîs Tchapias* d'Hévillers.

Au crédit des musées de folklore, signalons le succès d'une manifestation récente née au Musée de la forge, à Ittre, où l'on célèbre depuis quelques années une forme de mariage dite 'mariage du bonheur', sous le signe du fer à cheval et avec un certain rituel. Cette cérémonie vient s'ajouter, pour les couples qui le désirent, au mariage civil et au mariage religieux.

Des traditions s'estompent et disparaissent, d'autres naissent, mais moins nombreuses.

Albert DOPPAGNE

La province de Namur

La province de Namur, au cœur de la Wallonie, apparaît comme un don de la Meuse et de ses affluents. Ce fleuve lui a réservé toutes ses faveurs. Nulle part ailleurs, la vallée mosane n'est aussi pittoresque que dans la traversée du Namurois. C'est aussi une terre privilégiée en ce qui concerne le folklore. Son folklore s'incorpore souvent à de beaux sites. Aussi est-ce une terre riche en légendes.

Les légendes. La *Légende Dorée* y apparaît bien captivante. Les saints populaires y étaient l'objet de récits traditionnels évoquant leurs faits et gestes dans le pays. Mais

Comme nos autres provinces, le Brabant wallon a ses pierres, ses arbres et ses fontaines remarquables : nous ne pouvons songer à en donner le détail ici.

Mythologie brabançonne. Elle se résume à peu de chose: la croyance aux Sarrasins, constructeurs de toute une série d'ouvrages anciens, châteaux, tours et murs remontant en général au moyen âge et dont on s'étonne que la double qualité folklorique et pittoresque n'ait pas suscité quelque exploitation sur le plan du tourisme. Signalons la qualification de *sarrasine* qui touche la tour Griffon à Corbais, les ruines de Walhain-Saint-Paul, la tour d'Al Vaux à Nil-Saint-Vincent, la tour de Bierbais, le Châtelet à Marbais, la Tourette à Saint-Géry, la tour d'Hasquempont à Virginal, la tour de Moriensart à Céroux, la tour de Gollard à Noduwez. Quant à la 'ville des Sarrasins' de Tourinnes-Saint-Lambert, elle remonte à un établissement d'époque romaine.
Ces ouvrages ou ces ruines recèlent parfois des souterrains qui ont permis le développement de la croyance, d'une part, à tout un réseau de galeries reliant entre eux ces châteaux et ces tours, et curieusement aussi aux ruines de l'abbaye de Villers-la-Ville. D'autre part, l'imagination populaire a fait des Sarrasins un peuple de gnomes qui, en certains endroits, hanteraient encore ces galeries et ces ruines. Qui dit souterrains dit souvent aussi trésor caché : on en mentionne un dans les ruines de Villers (le 'trésor des moines'), un autre à Longueville (un 'veau d'or').

Le blason populaire reste très vivant : les *Mêdaus* (Médard) de Jodoigne, les *Makas* de Wavre, les *Aclots* de Nivelles, les *Rats* de Limal, les *Blancs bastons* de Bornival... Soulignons que deux communes sont largement connues en Belgique : Jandrain-Jandrenouille et Thorembais-les-Béguines dont les noms inattendus ou bizarres font office de blason. On sourit à leur énoncé et l'on imagine leurs habitants comme de curieux retardés!
Certaines fêtes patronales ont aussi leur appellation propre : la 'fête aux saurets' de Hampteau (Opheylissem), la 'kermesse des groseilles' de Sart-Dames-Avelines, etc.
Les groupes folkloriques connaissent un certain succès ; mentionnons, pour leur ancienneté, les *Vîs Tchapias* d'Hévillers.

Au crédit des musées de folklore, signalons le succès d'une manifestation récente née au Musée de la forge, à Ittre, où l'on célèbre depuis quelques années une forme de mariage dite 'mariage du bonheur', sous le signe du fer à cheval et avec un certain rituel. Cette cérémonie vient s'ajouter, pour les couples qui le désirent, au mariage civil et au mariage religieux.

Des traditions s'estompent et disparaissent, d'autres naissent, mais moins nombreuses.

Albert DOPPAGNE

La province de Namur

La province de Namur, au cœur de la Wallonie, apparaît comme un don de la Meuse et de ses affluents. Ce fleuve lui a réservé toutes ses faveurs. Nulle part ailleurs, la vallée mosane n'est aussi pittoresque que dans la traversée du Namurois. C'est aussi une terre privilégiée en ce qui concerne le folklore. Son folklore s'incorpore souvent à de beaux sites. Aussi est-ce une terre riche en légendes.

Les légendes. La *Légende Dorée* y apparaît bien captivante. Les saints populaires y étaient l'objet de récits traditionnels évoquant leurs faits et gestes dans le pays. Mais arrêtons-nous seulement à Walcourt, que l'on peut considérer comme 'la colline inspirée' de l'Entre-Sambre-et-Meuse, voire du Namurois tout entier. C'est un lieu sacré, siège d'un culte marial qui se perd dans la nuit des temps. Une délicieuse floraison de légendes et de traditions illustre le culte de Notre-Dame de Walcourt. Chaque année, le dimanche de la Trinité, un jeu scénique, unique en Wallonie, rappelle l'épisode le plus marquant de son histoire. Les rôles y sont héréditaires.

Les légendes profanes n'y sont pas moins nombreuses. Toutes les ruines féodales, nombre de vieux châteaux, beaucoup de sites historiques ont leurs légendes. Retenons seulement ici l'une des plus populaires, celle des *Quatre fils Aymon*, fortement localisée dans le pays de la Meuse. Ils sont le 'Robin des Bois' de nos forêts ardennaises. Leur histoire présente la version wallonne d'un thème bien connu dans le folklore, celui du 'hors la loi' sympathique, qui lutte contre les grands avec une énergie farouche et sans cesse leur échappe. Le château, où les quatre frères ont bravé la colère de Charlemagne serait Poilvache, la formidable forteresse, dont les ruines couronnent un haut rocher en aval de Dinant. Leur château, pris par trahison, les fils Aymon s'enfuient, poursuivis par toute l'armée. Bientôt ils sont cernés, acculés à la Meuse, déjà les cors sonnent l'hallali, mais le bon cheval Bayard, qui porte les quatre frères, frappe le roc de son sabot et, d'un bond prodigieux, franchit le fleuve. C'est la légende du *Rocher Bayard* à Dinant, déjà attestée au XIV^{e} siècle.

S'il faut en croire les traditions populaires, les êtres fantastiques ont été nombreux dans le Namurois. Beaucoup de grottes — et Dieu sait si on en compte dans le bassin de la Meuse — auraient servi d'habitation aux *Nutons*. La région de la Semois est le royaume des *Fées*. A Bohan, on montre la *Table des Fées*. La croyance à la *Chèvre d'or* (la gate d'or) était fort répandue dans toute la province.

Certaines coutumes, toujours en usage, remontent à un très lointain passé. Il y a encore des *arbres fétiches*, des *arbres à clous*. Les *Grands Feux*, qui s'allument le premier dimanche du Carême, marquent la fin des veillées d'hiver et annoncent l'avènement prochain du printemps. La coutume est en pleine reprise. À Bouge, où elle n'a pas cessé d'être pratiquée, le bûcher prend des proportions gigantesques, le plus haut — assure-t-on — du Namurois. Il illumine la vallée de la Meuse.

Les coutumes. Les coutumes carnavalesques étaient autrefois très répandues. Presque partout elles sont tombées en désuétude. Par exemple, le carnaval de Cerfontaine, qui fut célèbre, n'est plus en usage depuis 1914. Comme carnaval marquant, il reste le Carnaval des Ours à Andenne et surtout le Carnaval de la Laetare à Fosses-la-Ville, qui doit sa renommée aux *Chinels*, ces cousins germains des Gilles de Binche.

L'Entre-Sambre-et-Meuse, qui se trouve partagée entre les provinces de Namur et du Hainaut, est, par excellence, le pays des *Marches militaires*. La partie namuroise se prévaut de compter quelques *marches* particulièrement importantes, celle de Fosses-la-Ville (septennale), de Walcourt, de Florennes, de Morialmé. Dans la Famenne namuroise, les habitants de Rochefort font tous les sept ans le pèlerinage en armes à Foy-Notre-Dame.

Une institution, très caractéristique, qui existait autrefois (jusqu'en 1914) dans la plupart des communes rurales du Namurois, était celle dite de *La Jeunesse*. Il s'agissait d'une véritable corporation groupant tous les hommes non mariés d'une localité, ayant à sa tête un ou deux *capitaines* ou *maisses djônes hommes*, lesquels avaient souvent des collaborateurs dénommés les *bragards*. Se considérant comme une sorte de commission des fêtes, *La Jeunesse* organisait les diverses 'festivités' de la kermesse locale, dont la première danse du dimanche. *La Jeunesse* intervenait aussi dans certaines coutumes de mariage, tel le *droit de jeunesse*, curieuse survivance du *formariage*. À l'occasion, elle organisait des charivaris lors des mariages disproportionnés.

Les vieilles danses du terroir sont remises en honneur. Un peu partout dans la province se constituent des sociétés folkloriques. Certaines

LES QUARANTE 'MOLONS' DE LA SOCIÉTÉ ROYALE MONCRABEAU SUR LEUR CHAR. *Défilé à la Grand-Place de Namur, 1967 (Photo Cinéar, Namur).*

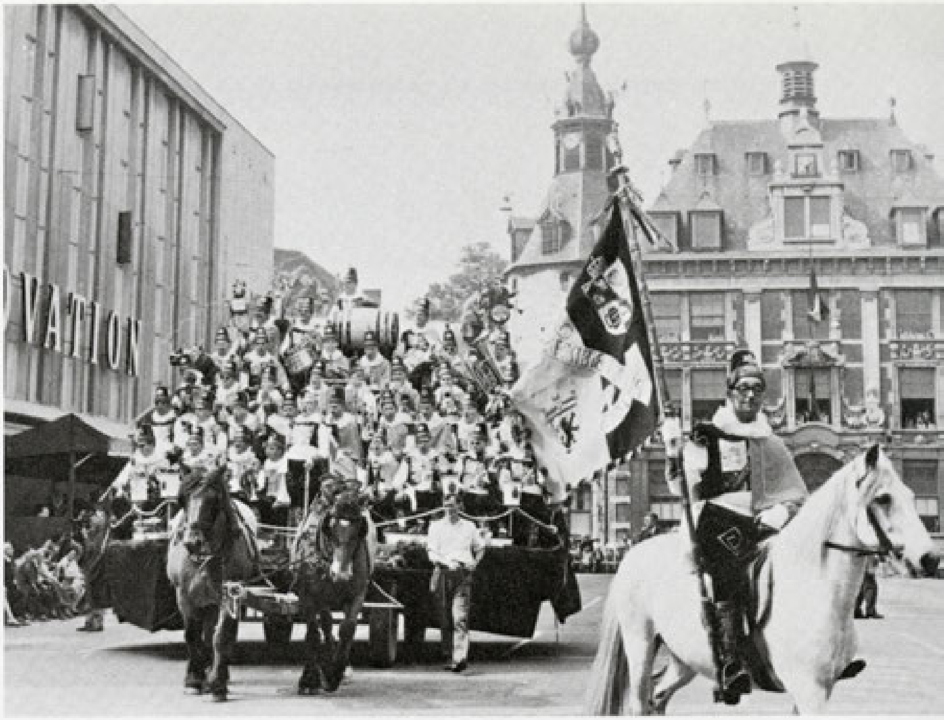

COMBAT D'‘ÉCHASSEURS’ À NAMUR AU XVIII^e SIÈCLE. *Huile sur toile. Anonyme. Liège, Musée de la Vie Wallonne (Photo du Musée).*

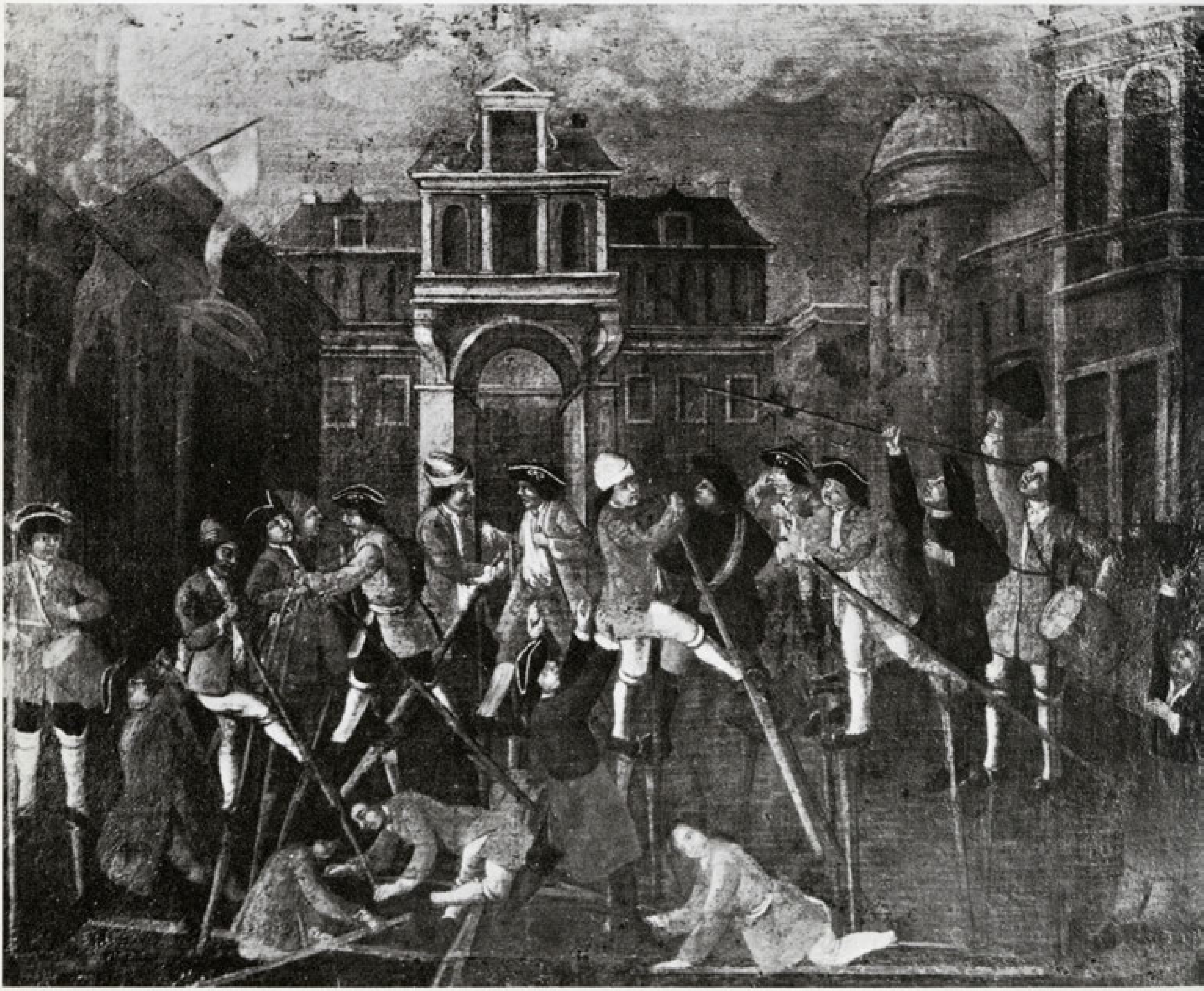

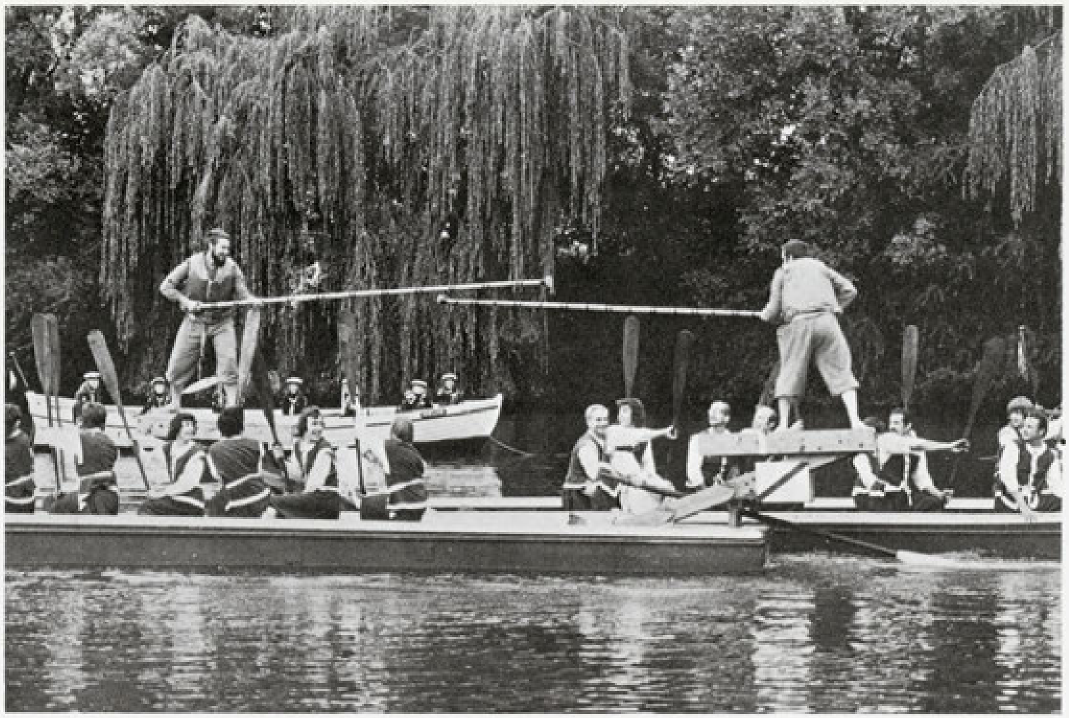

LES JOUTES NAUTIQUES, DITES JOUTES NAMUROISES, *sur le plan d'eau de La Plante (Namur), 1974. Collection Roger Piérard, Saint-Servais (Namur) (Photo Eric Borgers, Namur).*

ne sont qu'éphémères. Il existe deux sociétés qu'il importe de citer, car elles ont fait leurs preuves et pratiquent de l'authentique folklore, ce sont les *Canuts d'Andenne* et la *Frairie des Masuis et Cotelis jambois*.

Renaissance du folklore. À Namur même, le folklore, encouragé par les autorités communales, connaît actuellement une réelle popularité. Autrefois Namur a été probablement la ville de Wallonie qui a possédé le folklore le plus riche et un folklore particulièrement spectaculaire. Ce folklore a subi une éclipse. Seule la *Société de Moncrabeau* avait pu se maintenir. Composée de joyeux compagnons, amis du rire et des chansons, pratiquant la *minte* ou mensonge joyeux, ses origines se situent au faubourg de La Plante à la fin du XVIII^e siècle. Venue se fixer à Namur en 1843, elle prit alors un nom nouveau, un nom sonore, celui de Moncrabeau, localité du Lot-et-Garonne, considérée, au pays de Gascogne, comme la capitale de la galéjade et dont elle s'estime être la filiale en Wallonie. Du Moncrabeau de Namur, devait sortir *Li Bia Bouquet*, adopté en 1856 comme chant officiel namurois.

Le folklore de Namur avait laissé de vivants souvenirs, beaucoup de regrets aussi. Il a connu une complète renaissance. Ses géants, les *Aurdjouwants* ou *Aurjouants*, comme on les appelle, ont été ressuscités les premiers. Ils comptent parmi les plus anciens de Belgique. Ils reparurent en 1906. Puis ce fut le cas des *Quatre fils Aymon*, qui, pendant plusieurs siècles, depuis 1518, avaient figuré dans les cortèges namurois. À partir de 1951, l'ensemble du folklore namurois a été reconstitué par les soins d'un Comité local. On revoit maintenant, notamment aux fêtes de Wallonie, les *Échasseurs*, les *Mélans* et les *Avresses* qui s'affrontent dans des joutes suivant des règles bien précises (la joute sur échasses est citée à Namur dès 1411), les *Alfers*, joueurs de drapeau (souvenir du séjour des *tercios* espagnols à Namur, au XVII^e siècle), la *Danse Macabrée*, une danse pyrrhique, exécutée avec des épées, qui fut pratiquée à Namur pendant trois siècles, les *Joutes nautiques*, dites *Joutes Namuroises*, déjà mentionnées comme traditionnelles en 1519. Au sujet de toutes ces manifestations folkloriques, on possédait une très abondante documentation, elles ont pu être remises en honneur avec un maximum d'authenticité.

Félix ROUSSEAU

La province de Luxembourg : Gaume et Ardenne

Très contrastée, la province de Luxembourg, dont les liens avec le Grand-Duché sont restés sentimentalement forts, compte une marge germanophone en voie de francisation et deux régions romanes, la Gaume, qui est la partie la plus septentrionale de la Lorraine, et le reste, qui est wallon. L'altitude, le relief, la géologie et un modeste développement urbain ont donné lieu à un certain émiettement de la région wallonne en sous-régions salmienne, bastognarde, chestrolaise, bertrijote et famennoise. Plus unifiée est la *région gaumaise*, où EDMOND-P. FOUSS reconnaît quatre coutumes originales.

La Gaume et ses originalités. La première est la *danse de la mariée de mai* ou *mariâye*, coutume qui se prolonge vers Bastogne et Neufchâteau. Les dimanches de mai, après vêpres, une petite fille habillée de blanc, couronnée de fleurs naturelles ou d'orangers, le voile de la statue de la Vierge sur la tête, va de maison en maison exécuter de gracieux pas de danse mêlés de révérences et de génuflexions dans le but de quêter quelque argent pour l'entretien et l'ornement de l'autel de la Vierge. Ses compagnes, qui lui font cortège, chantent une cantilène dont le refrain dit : *Mai, mai, joli mai, — C'est le joli mois de mai.* On y ajoute, au pays de Florenville, le cri de : *Au trimazot!* D'où le nom donné aux petites solliciteuses, *trima-* ou *trimozètes*. Comme en Lorraine, dans les Vosges et en Champagne, la chanson comporte un chant de demande, souvent précédé par un récit chanté d'inspiration évangélique, un couplet de remerciement, et quand elles ne recevaient rien, un couplet comminatoire en dialecte. La coutume, selon Arnold Van Gennep, est une variété de reine de mai ambulante ; elle a existé en allemand (et à Rodange en français) ainsi qu'au Grand-Duché de Luxembourg.

DANSE DE LA MARIÉE EN GAUME, *toile de Félicien Jacques. Virton, Musée Gaumais.*

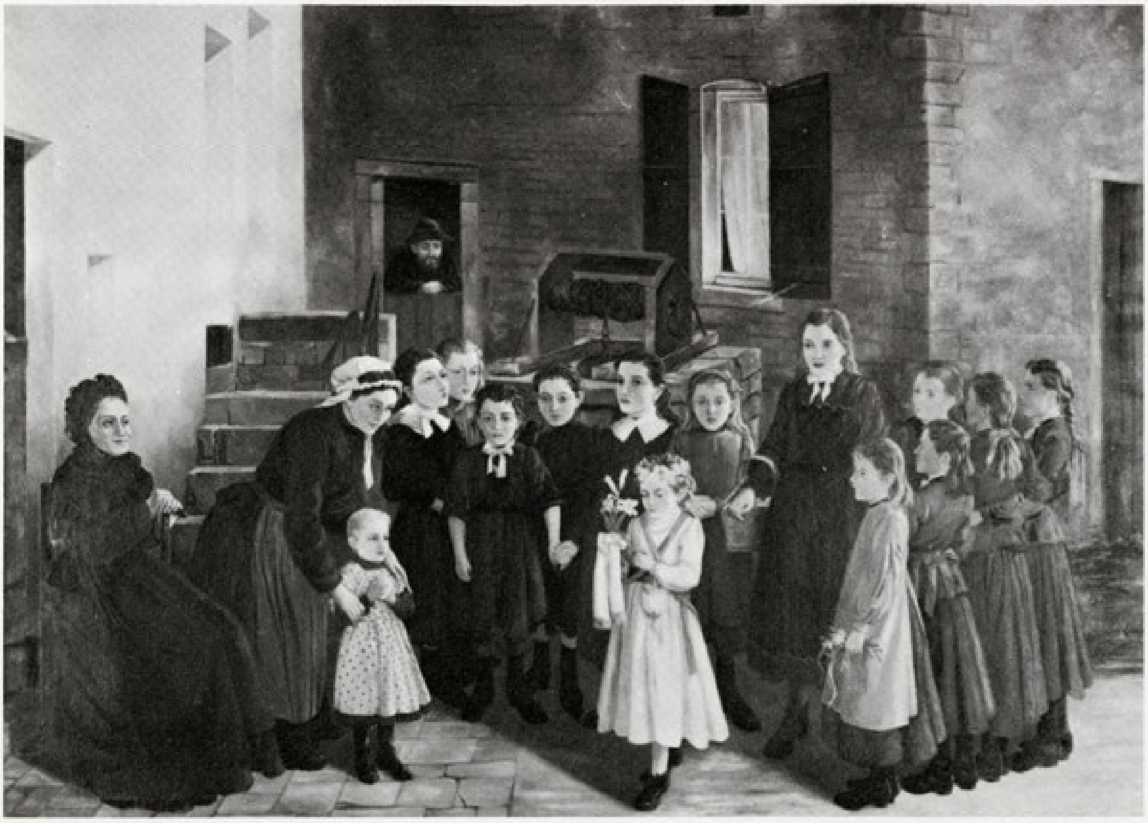

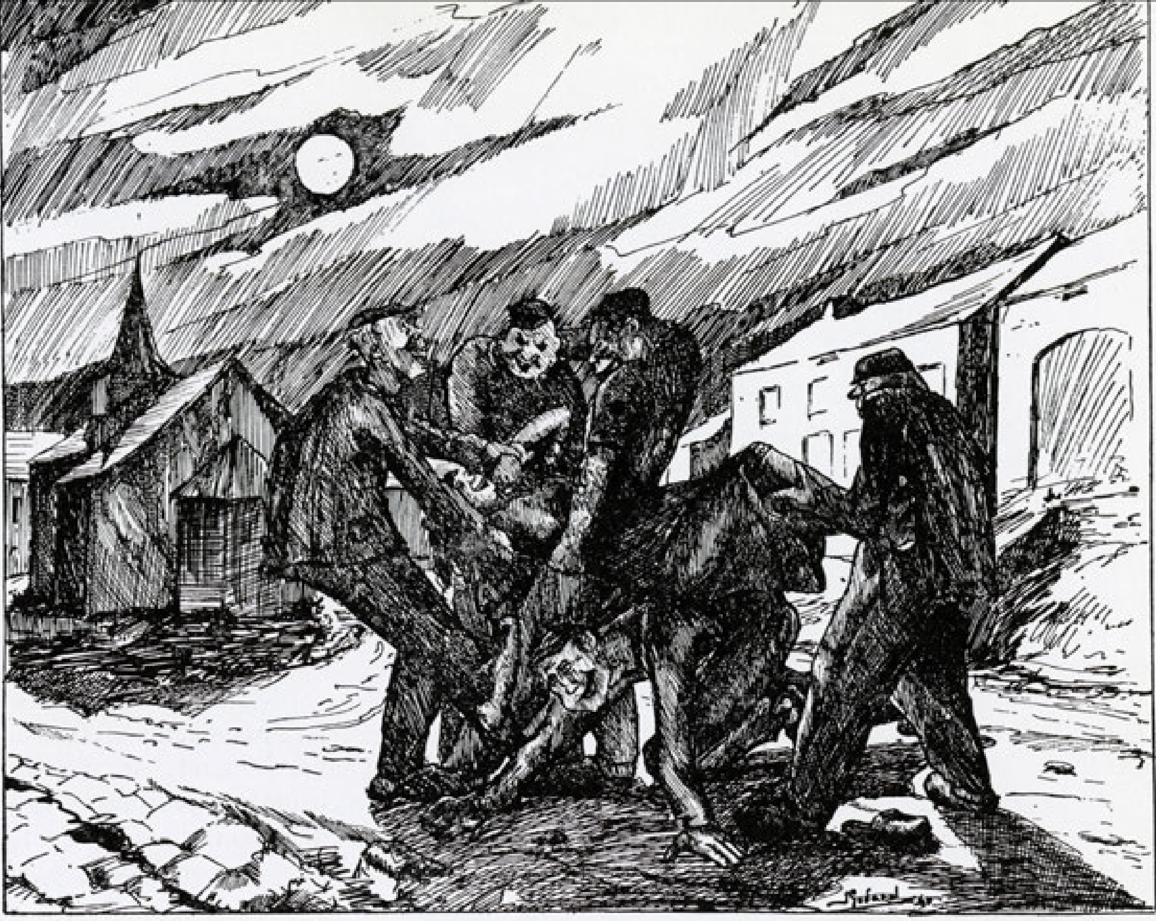

LA PESÉE DES FILLES EN GAUME AU MOIS DE MAI, APRÈS LA SORTIE DU SALUT, *dessin de Jean Godard, Virton. Musée Gaumais.*

Une autre coutume, encore courante avant 1914, était *al pèsadje*, la *pesée* des filles, étrange et brutale, du mois de mai encore. Les garçons, les jeunes gens, voire des hommes d'âge, s'arrangeaient par groupes de trois pour capturer les filles nubiles et bonnes à marier, lesquelles se défendaient farouchement. Saisies par les bras et par les jambes, elles étaient soulevées de terre et le troisième larron passait trois fois sous la captive. Celle-ci se sauvait, toute rouge et toute fâchée, en rajustant son corsage et son bonnet, tandis que les garçons et les hommes riaient à gorge déployée.

Cette coutume est surtout mosellane, et elle est un peu attestée en Meurthe-et-Moselle et dans la Meuse. Arnold Van Gennep, qui l'a étudiée avec prudence, ne pensait pas qu'il s'agissait de la cérémonialisation, avec ou sans arrière-pensée érotique, d'une farce bien attestée en France. Pour lui, comme pour EDMOND-P. FOUSS, peser les filles, à l'image de ce qui se fait au pays de Galles, c'est apprécier si elles ont l'endurance qu'il faut pour s'atteler à une charrue ou à une herse dans un pays autrefois pauvre. En tout cas, le clergé, les notables et beaucoup de gens ont condamné cette coutume, jugée comme immorale.

El fouètadje des filles se situait, vers 1900, le lendemain de la Noël. Les jeunes gens visitaient autrefois les maisons où demeurait une jeune fille avec laquelle ils avaient dansé ; là ils la frappaient d'une baguette, action dont les filles, comme les parents, ne se vexaient nullement, au contraire. Celles qui avaient été fouettées s'en montraient flattées, au contraire des autres qui étaient dépitées. En contrepartie, ils recevaient des noix ou des noisettes. Aujourd'hui, le *fouettage* n'est plus qu'une quête de ces fruits par les enfants, comme c'était le cas d'ailleurs aussi à Givet vers 1829. On pense à un rite de fertilité analogue à la course des *luperci* à Rome fouettant filles ou femmes, rite inexpliqué encore, mais dont les Gaulois ont pu connaître le pendant. Mais pourquoi sa survivance se serait-elle fixée en Gaume et en Ardenne, et non ailleurs?

FÊTE DE SAINT-HUBERT: CORS DE CHASSE À LA BASILIQUE.
(Photo C.G.T.-D. Philippe).

La dernière coutume caractéristique est celle de la *bûle*, du grand feu de carême, encore d'usage à Fratin en 1940. Après les vêpres le premier dimanche de carême, les grands garçons et les enfants allaient quêter du combustible, fagots ou charbonnette, qu'ils conduisaient à l'endroit consacré par la tradition. Le bûcher, parfois surmonté d'un mannequin, d'un coq ou d'une roue, était allumé par le dernier marié, le maire ou le curé, dans le but de préserver les habitants de l'incendie. C'est autour de ce feu aussi que s'annonçaient les noms des jeunes gens que l'on supposait devoir se marier dans l'année: c'était le *sôdadje*, usage en général parodique des bans bien connu en Lorraine, en Champagne et en Franche-Comté.

Le Luxembourg wallon et ses originalités. Il n'a pas la même originalité: quelques carnavals, des grands feux, des quêtes pascales avec crécellage, la Saint-Hubert des chasseurs, la foire des amoureux et aux noix de la Saint-Nicolas à Bastogne (Arlon aussi a une foire analogue, où l'on a 'gigantifié' l'intermédiaire autrefois obligé des accordailles, le *Hellèchsmann*)... Et Bertrix eut, autrefois, son *Académie des Baudets* (fin du XVIII^e siècle jusque vers 1850, avec des interruptions). Ce n'est peut-être pas beaucoup, mais on ne peut oublier que l'Ardenne et la Famenne sont des réservoirs de contes, légendes, formulettes, jeux, danses, coutumes qui survivent là plus longtemps qu'ailleurs; en outre, les fêtes y gardent plus que dans les autres provinces leur caractère patriarcal. Et, surtout, le Luxembourg wallon est la terre de saint Hubert, du protecteur de la rage, que les pèlerins viennent encore prier de loin: son culte a gagné les régions voisines, romanes et germaniques, jusque bien profondément en France, au Grand-Duché, en Rhénanie et au pays flamand.

Le Luxembourg et la recherche folklorique. Pendant plus de dix années Marche-en-Famenne (1962-1971) fut en outre un haut lieu de la recherche folklorique: c'est là que furent débattus des sujets comme l'avenir du folklore, de la chanson et de la danse traditionnelles, des dialectes, de la gastronomie wallonne et de l'habitation rurale, sous l'égide de la *Commis-*

sion royale belge de Folklore, dans une perspective résolument moderne et selon les méthodes les plus neuves.

C'est à Saint-Hubert qu'au cours des années 70 s'est déplacé l'intérêt scientifique que porte le Luxembourg wallon au folklore, grâce à la fondation, vers 1960, d'un *Musée du Fourneau Saint-Michel*, suivie de celle d'un musée de plein air consacré à l'habitation rurale, aux métiers, à l'ethnographie et au folklore.

Par une formule différente, qui vise à fixer sur place les monuments ethnographiques, les restaure et les anime, le *Musée Gaumais*, ouvert au public en 1939, tend à couvrir la Gaume d'un réseau de ces biens culturels populaires dont la communauté régionale est fière et sur lesquels une élite nouvelle, plus proche du peuple que l'élite intellectuelle cosmopolitisée, fonde ses espérances d'une maintenance et d'une renaissance régionales.

Edmond-P. FOUSS et Roger PINON

La province de Liège

Influences germaniques? Elle occupe une place à part dans le folklore wallon: coincée entre des régions néerlandophones, au nord, et germanophones, à l'est, elle est, par sa position, la plus exposée à subir les influences germaniques. Et celles-ci semblent parfois perceptibles.
Elle est, en effet, celle où l'on rencontre encore les feux de la Saint-Martin: on purifie la localité en brûlant des paniers et des balais usés, de la paille et du bois; mais dans les arrondissements de Verviers, Liège et Waremme le chant de quête exprimait clairement l'intention de purifier les arbres afin qu'ils portent beaucoup l'année suivante.
La province de Liège est aussi celle des *hèyèdjes* ou quêtes alimentaires de l'Épiphanie, parfois aussi de la Noël ou du Nouvel An. Il est possible que ces quêtes se soient étendues jusqu'à Namur et à Givet.
Elle est encore celle où s'est développée depuis la fin du XVIII^e^ siècle la coutume des *boûkètes* ou crêpes à la farine de sarrasin de la Noël.
Or, la coutume des feux se prolonge en zone germanique, mais peut-être fut-elle plus générale en Wallonie autrefois; — les *hèyèdjes* ont un nom qui dérive d'un radical germanique *heil* 'salut', emprunté au moyen âge; — et le mot *boûkète* est le flamand *boekweit*, mais il est établi que la coutume naquit à Liège et rayonna autour de la ville, supplantant le *cougnou* autrefois général en Wallonie.
Il faut donc se méfier de l'opinion *a priori* que la province nord-orientale serait moins romane que les autres; le scandale est peut-être qu'elle l'est précisément autant que les autres, et parfois mieux.

Les terroirs. C'est une province aux terroirs bien différenciés, quoique son dialecte soit assez homogène — moins cependant que celui de la province de Namur. On y distingue, sur le plan dialectal et folklorique, une zone ardennaise, comprenant Spa, Stavelot et Malmedy (où le calendrier folklorique a gardé une vigueur due à un remodelage du siècle dernier dans des circonstances historiques particulières), une zone condruzienne dont les capitales sont excentriques: Huy et Seraing, une zone hesbignonne dont le centre est Waremme, une zone hervienne, et deux zones urbaines: Liège et Verviers.
La connaissance que l'on a de leur folklore est très inégale: les villes ont été mieux explorées que les campagnes, où l'on s'est appliqué davantage à l'étude de leurs traditions ethno-

sion royale belge de Folklore, dans une perspective résolument moderne et selon les méthodes les plus neuves.

C'est à Saint-Hubert qu'au cours des années 70 s'est déplacé l'intérêt scientifique que porte le Luxembourg wallon au folklore, grâce à la fondation, vers 1960, d'un *Musée du Fourneau Saint-Michel*, suivie de celle d'un musée de plein air consacré à l'habitation rurale, aux métiers, à l'ethnographie et au folklore.

Par une formule différente, qui vise à fixer sur place les monuments ethnographiques, les restaure et les anime, le *Musée Gaumais*, ouvert au public en 1939, tend à couvrir la Gaume d'un réseau de ces biens culturels populaires dont la communauté régionale est fière et sur lesquels une élite nouvelle, plus proche du peuple que l'élite intellectuelle cosmopolitisée, fonde ses espérances d'une maintenance et d'une renaissance régionales.

Edmond-P. FOUSS et Roger PINON

La province de Liège

Influences germaniques? Elle occupe une place à part dans le folklore wallon: coincée entre des régions néerlandophones, au nord, et germanophones, à l'est, elle est, par sa position, la plus exposée à subir les influences germaniques. Et celles-ci semblent parfois perceptibles.

Elle est, en effet, celle où l'on rencontre encore les feux de la Saint-Martin: on purifie la localité en brûlant des paniers et des balais usés, de la paille et du bois; mais dans les arrondissements de Verviers, Liège et Waremme le chant de quête exprimait clairement l'intention de purifier les arbres afin qu'ils portent beaucoup l'année suivante.

La province de Liège est aussi celle des *hèyèdjes* ou quêtes alimentaires de l'Épiphanie, parfois aussi de la Noël ou du Nouvel An. Il est possible que ces quêtes se soient étendues jusqu'à Namur et à Givet.

Elle est encore celle où s'est développée depuis la fin du XVIII^{e} siècle la coutume des *boûkètes* ou crêpes à la farine de sarrasin de la Noël.

Or, la coutume des feux se prolonge en zone germanique, mais peut-être fut-elle plus générale en Wallonie autrefois; — les *hèyèdjes* ont un nom qui dérive d'un radical germanique *heil* 'salut', emprunté au moyen âge; — et le mot *boûkète* est le flamand *boekweit*, mais il est établi que la coutume naquit à Liège et rayonna autour de la ville, supplantant le *cougnou* autrefois général en Wallonie.

Il faut donc se méfier de l'opinion *a priori* que la province nord-orientale serait moins romane que les autres; le scandale est peut-être qu'elle l'est précisément autant que les autres, et parfois mieux.

Les terroirs. C'est une province aux terroirs bien différenciés, quoique son dialecte soit assez homogène — moins cependant que celui de la province de Namur. On y distingue, sur le plan dialectal et folklorique, une zone ardennaise, comprenant Spa, Stavelot et Malmedy (où le calendrier folklorique a gardé une vigueur due à un remodelage du siècle dernier dans des circonstances historiques particulières), une zone condruzienne dont les capitales sont excentriques: Huy et Seraing, une zone hesbignonne dont le centre est Waremme, une zone hervienne, et deux zones urbaines: Liège et Verviers.

La connaissance que l'on a de leur folklore est très inégale: les villes ont été mieux explorées que les campagnes, où l'on s'est appliqué davantage à l'étude de leurs traditions ethnographiques. L'explication de cet état de choses repose sur l'inégale vitalité des organismes qui ont œuvré à la collecte des faits. À Liège, ce sont la *Société de Littérature wallonne, la Société de Folklore wallon*, le groupe de *Wallonia, Le Vieux-Liège*, le *Musée de la Vie Wallonne*; à Verviers, c'est la *Société d'Archéologie et d'Histoire*, comme c'est très nettement aussi le cas à Huy; à Spa, ce furent ALBIN BODY et ses continuateurs; à Seraing, ce sont les *Chercheurs de Wallonie*; à Comblain-au-Pont, c'est le très remarquable musée local, avec GEORGE LAPORT et ÉMILE DETAILLE comme animateurs. Les nombreux musées de la province: à Liège, Verviers, Malmedy, Stavelot (tannerie), Spa (boissellerie), La Gleize (forêt), Moulin-du-Ruy (vie agricole), Comblain, Tilff (apiculture), Mortroux (roue), Huy, etc., suscitent toujours, au départ, des recherches.

La variété des sous-régions entraîne celle du folklore, lequel, en général, s'organise autour de quelques manifestations-pivots. C'est ainsi qu'à Liège, c'est l'Assomption en Outremeuse, à Verviers la Noël, à Malmedy le *Cwarmê* ou carnaval, à Stavelot la Laetare, à Herve sa procession-cortège du lundi de la Pentecôte... Parmi ces célébrations, les faits typiques ne manquent pas: le *Bethléem* à Verviers et les marionnettes à Liège, à la Noël, la *haguète* et les *roles* à Malmedy, les *hoûres* à Eben-Emael, les *blancs-moussis* à Stavelot, les *bobelurons* à Spa en période carnavalesque, sans oublier la splendeur morte des carnavals de Liège, Verviers, Waremme et d'autres lieux. La nuit du 1^er^ mai, à Malmedy, survit par la grâce et la fraîcheur de la chanson de FLORENT et OLIVIER LEBIERRE, *Lu nut' du may*; la Saint-Jean, entretenue par les enfants des écoles à Malmedy; le *Sint-Mâcrawe* de la mi-août à Liège (Outremeuse); la *cûh'née* automnale en région malmédienne pour célébrer l'arrachage des pommes de terre; la Saint-Martin, aujour-

RE-ROYALE
RUE DERRIÈRE-LES-POTIERS
Nº
OCTAVE
GRO

SORTIE DU BOUQUET D'OUTREMEUSE *lors du 150^e^ anniversaire en 1926. On fait tourner le Bouquet rue Derrière-les-Potiers (Photo Musée de la Vie Wallonne).*

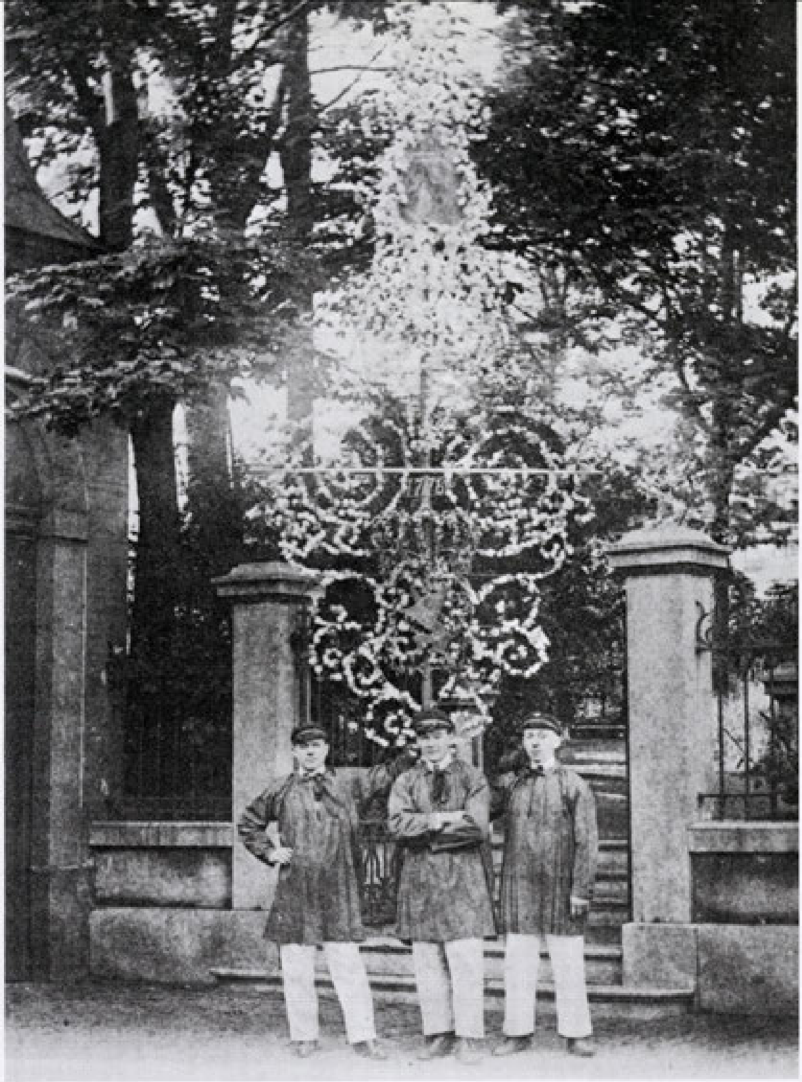

LE BOUQUET DE GRIVEGNÉE. *(Photo Musée de la Vie Wallonne).*

d'hui encore en zone malmédienne, mais qui autrefois ne dépassait pas Herstal.

Originalités. Mais il n'y a pas que le calendrier qui est fourni : profondément originales sont aussi les fêtes, avec leurs *bouquèts d' fièsse* (le plus ancien conservé est de Grivegnée, 1776), leurs rites d'ouverture (les *aubâdes*, en fait, plutôt des sérénades) et de clôture (l'enterrement de *Matî l'ohê*, de l'os de jambon), leurs cortèges et leurs danses, *crâmignons* et *brans d' fièsse*, longues chaînes chantées ou instrumentales. Et l'on ne manquera pas de rappeler la splendeur des cortèges et concours des archers, arbalétriers et arquebusiers de Visé.

Sans compter que la province est elle aussi, par excellence, terre de légendes : comme les autres provinces, elle est marquée par la présence des Quatre Fils Aymon et du cheval Bayard ; elle a un centaure à Polleur, la bête de Staneux, un ogre à Lambermont, l'ogre de Fiérain, une roche célèbre à Wanne (le faix du diable), un 'vert-bouc' à Franchimont, le pas de saint Remacle à Spa, des *nûtons* ou *sotês* un peu partout.

La province est d'ailleurs aussi novatrice :

CRAMIGNON. *(Photo Musée de la Vie Wallonne).*

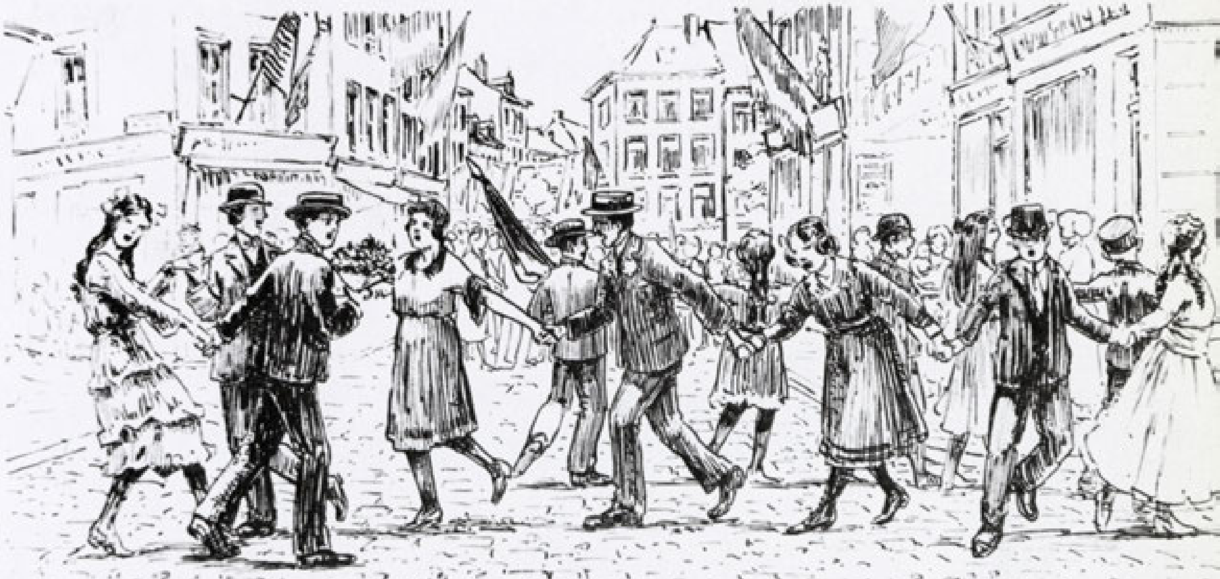

Liège fut une des premières villes à posséder sa 'République libre', flanquée aujourd'hui, en Outremeuse, d'une 'commune libre' de Saint-Pholien ; ses *boûkètes*, ses marionnettes. Les courses de baudets à Trois-Ponts et les courses de caisses à savon, en Ardenne liégeoise, sont des créations des XIXᵉ et XXᵉ siècles.
Originaux sont aussi certains refus plus ou moins mitigés, comme celui des goûters matrimoniaux, dont l'initiative revient à Écaussinnes-Lalaing en 1902 et celui des géants de cortèges, beaucoup moins nombreux que dans le reste de la Wallonie.

Bien que foncièrement conservatrice en folklore, la province n'hésite pas à abandonner d'anciennes et vénérables traditions comme la Saint-Grégoire des écoliers, qui atteignit Verviers et Stavelot, ou le *cougnou* de Noël. Elle retouche parfois la tradition commune, comme c'est le cas par la création de *Hanscroufe* dans le rôle du serviteur de saint Nicolas. Comme le folklore des autres provinces, celui de la province de Liège est largement érodé par le modernisme et le néo-folklore cosmopolite.

La province de Liège fut la première avec le Hainaut, mais avec plus de profusion que ce dernier, à livrer à la recherche une masse documentaire importante sur le folklore médical (on publiait encore à Huy le *Médecin des Pauvres* au XIXᵉ siècle), religieux (avec AUGUSTE HOCK), littéraire, social... Elle eut la chance de posséder, en une ville qui fut capitale d'un État, des patriotes qui aimèrent la culture ancestrale, des moyens intellectuels comme l'Université (qui a cependant marginalisé les travaux folkloriques) et des bibliothèques importantes. Bien outillée déjà par son centre de recherche qu'est le *Musée de la Vie Wallonne*, dont la vocation est nationale wallonne, la province de Liège, grâce à ses organismes locaux et sub-régionaux, peut raisonnablement envisager d'occuper une place très honorable dans le domaine toujours exaltant de la recherche ethnographique et folklorique en Wallonie pendant longtemps encore...

Roger PINON

II - ASPECTS DU FOLKLORE EN WALLONIE

Les rites de passage

Par rite de passage, on entend toute espèce de manifestation traditionnelle qui accompagne le franchissement d'une ligne, le passage d'une date, un changement de situation, de classe, de condition, d'état. Ces manifestations sont plus nombreuses qu'on ne le pense et varient d'une région à l'autre.

Passage d'un lieu à l'autre. Qu'il s'agisse de franchir une frontière ou une limite quelconque, de franchir un seuil, une porte, un col ou un pont, un rite peut marquer le passage. Si nous connaissons encore les formalités de douane au passage des frontières, le souvenir de l'octroi se confinera bientôt à des indications toponymiques ou à des enseignes de type *À la Barrière*, *À la Baraque*, *À l'Octroi*, en des endroits où plus rien de semblable ne se voit.

Le folklore garde encore vivaces certaines traces d'usages anciens au niveau de portes ou de ponts. Aux portes des villes, il fallait montrer patte blanche ; aux ponts, il fallait acquitter un droit de péage. Il en est resté de curieux vestiges dans ces menaces que l'on profère aux enfants la première fois qu'ils vont à la ville ou qu'ils passent un pont : 'Tu devras embrasser le derrière du gardien, le derrière de la vieille femme, le derrière du mendiant qui est sur le pont...' On note des souvenirs de ce droit aussi désagréable que curieux à Liège, à Huy, à Namur, à Mons, à Sombreffe, en d'autres localités encore.
Dans certains cas bien précis, le franchissement du seuil d'une maison est prétexte à rite de passage. Des démolitions d'immeubles ont prouvé que, fréquemment, lors de la construction de la maison, on avait pris soin d'enterrer

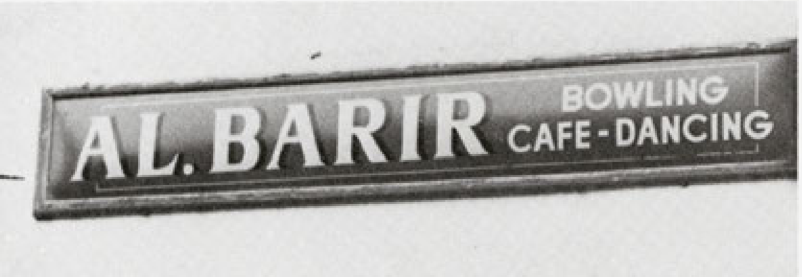

Bellevaux-Ligneuville: enseigne AL BÂRÎR [à la Barrière]. *On remarquera le curieux mélange de maladresse (dans la graphie wallonne), d'archaïsme (dans l'usage du point entre les deux mots), de néologisme (bowling, dancing) et de polyglottisme (wallon, français, anglais) (Photo de l'auteur).*

LA BARAQUE DE BEHO.

sous une première pierre une pièce de monnaie ou un morceau de miroir ; plus anciennement on sacrifiait un animal domestique, généralement un chat que l'on enterrait afin d'attester que la mort avait fait son œuvre dans la demeure avant que l'on y habitât.

Rite encore actuel : au village, dans la pratique traditionnelle des 'courtisailles', le galant fait d'abord sa cour en restant sur le pas de la porte : il ne franchit le seuil qu'après avoir obtenu l'agrément du père de la belle. Les expressions *avoir l'entrée, demander l'entrée* s'entendent encore couramment.

Le ruban qu'un notable coupe solennellement pour inaugurer un pont ou une autoroute n'est qu'une adaptation de ce rite de passage.

Passage du point de vue chronologique. Les simples souhaits de bonjour, bonsoir et bonne nuit s'accompagnent, dans la plupart des familles wallonnes, du rite du baiser. Contrairement à l'usage flamand, en Wallonie les hommes d'une même famille peuvent s'embrasser. En outre, la coutume wallonne est celle du *triple* baiser. Avec les souhaits de nouvel an, le rite du baiser connaît une sérieuse extension en dépassant le cercle familial. En certains endroits, le passage d'une année à l'autre s'accompagne encore de quêtes enfantines illustrées par des formules chantées : formules de demande, de remerciements, voire de malédiction à l'endroit de ceux qui ne donnent pas, ou pas assez.

Rites de passage dans la chronologie individuelle : l'anniversaire avec son cortège de cartes illustrées, de cadeaux et de gâteaux à bougies. La fête du saint patron ne semble pas avoir la même valeur de passage. Le centième anniversaire, très généralement, intéresse autant la communauté qui en tire quelque vanité, que le héros lui-même. C'est déjà du domaine social.

Les rites de passage sociaux sont plus caractéristiques parce que plus profondément ressentis au niveau de la collectivité. La naissance s'entoure d'une série de démarches qui ont pour but de faire connaître l'apparition d'un nouveau membre de la famille, voire d'un nouveau concitoyen ; d'autre part, le jet de pièces de monnaie, les distributions de dragées s'adressent aux enfants ; il est question, pour le parrain, d'assurer à son filleul la bienvenue parmi ses égaux, les enfants du village ou de la paroisse.

L'âge de raison est généralement marqué par l'entrée à l'école. Nous relevons comme rarissime l'enterrement du cordon ombilical conservé soigneusement pendant six ou sept ans : cette pratique nous a été signalée au XX^e siècle dans la province de Hainaut.

La religion vient souvent superposer ses rites à des pratiques plus anciennes : c'est le cas pour le baptême, pour les deux communions, la privée et la solennelle, la première marquant l'âge de raison, la seconde la puberté et, anciennement, la fin de la scolarité et la mise au travail.

Au niveau de la puberté, relevons comme assez caractéristique cet usage, encore actuel dans quelques villages du Hainaut, de faire savoir au voisinage qu'une fille a eu ses premières règles ; la communication de ce message se fait par la distribution symbolique de tartes, spécialement de tartes aux cerises. L'expression 'On a mangé de la tarte chez les X.' doit être comprise dans ce sens.

Des courtisailles à leur aboutissement normal, le mariage, les stades sont marqués par des rites qui symbolisent toute une gamme de points de vue : les adieux à la Jeunesse (enterrement de la vie de garçon ou brûlage des culottes), la vigilance ou la jalousie des membres de la Jeunesse, des rites qui rappellent une intention d'initiation par les cadeaux facétieux offerts à la mariée ; tout un scénario complexe et varié dans lequel la Jeunesse exerce son autorité en voulant rappeler ses droits sur la jeune fille que la société va perdre, en multipliant ses efforts pour s'assurer de la consommation du mariage. Le mélange de sympathie et de rigueur dans le comportement des jeunes est très caractéristique : des cadeaux, d'une part, mais les pires avanies, les plus flagrantes indiscrétions, de l'autre. Le passage de la vie de célibataire à

DISTRIBUTION DE DRAGÉES AU BAPTÊME, *Walcourt, 1953, Musée de la Vie Wallonne (Photo du Musée).*

la condition de marié ne se franchit pas sans être marqué de souvenirs très divers.

Dans plusieurs localités, en cas de mariage exogamique, l'organisation de la Jeunesse exige le paiement d'un droit de la part du jeune homme. À la sortie de l'église, le jour du mariage, le jeune couple se trouve devant un barrage formé soit par un ruban, soit par des épées croisées. Traditionnellement, le jeune mari demande: — *Qu'est-ce que vous réclamez?* et le capitaine de Jeunesse répond: — *Le droit de la Jeunesse!*

Le jeune mari lui tend alors une enveloppe contenant la somme préalablement convenue.

L'habitude s'introduit de plus en plus de célébrer les anniversaires de mariage: noces d'or, de diamant et de brillant, impliquent généralement la triple participation de la famille, de l'administration communale et de l'Église.

Le folklore religieux marque particulièrement certains passages: la Noël, l'Épiphanie, Pâques, l'Assomption et la Toussaint. Ces dates coïncident ou voisinent souvent avec celles de fêtes ressortissant à des civilisations antérieures. Des rites de passage païens sont encore bien vivants en certains endroits à

L'ENTERREMENT (XIX^e^ siècle) À GRAND-HALLEUX, *esquisse d'un tableau de Delpérée, Musée de la Vie Wallonne (Photo du Musée).*

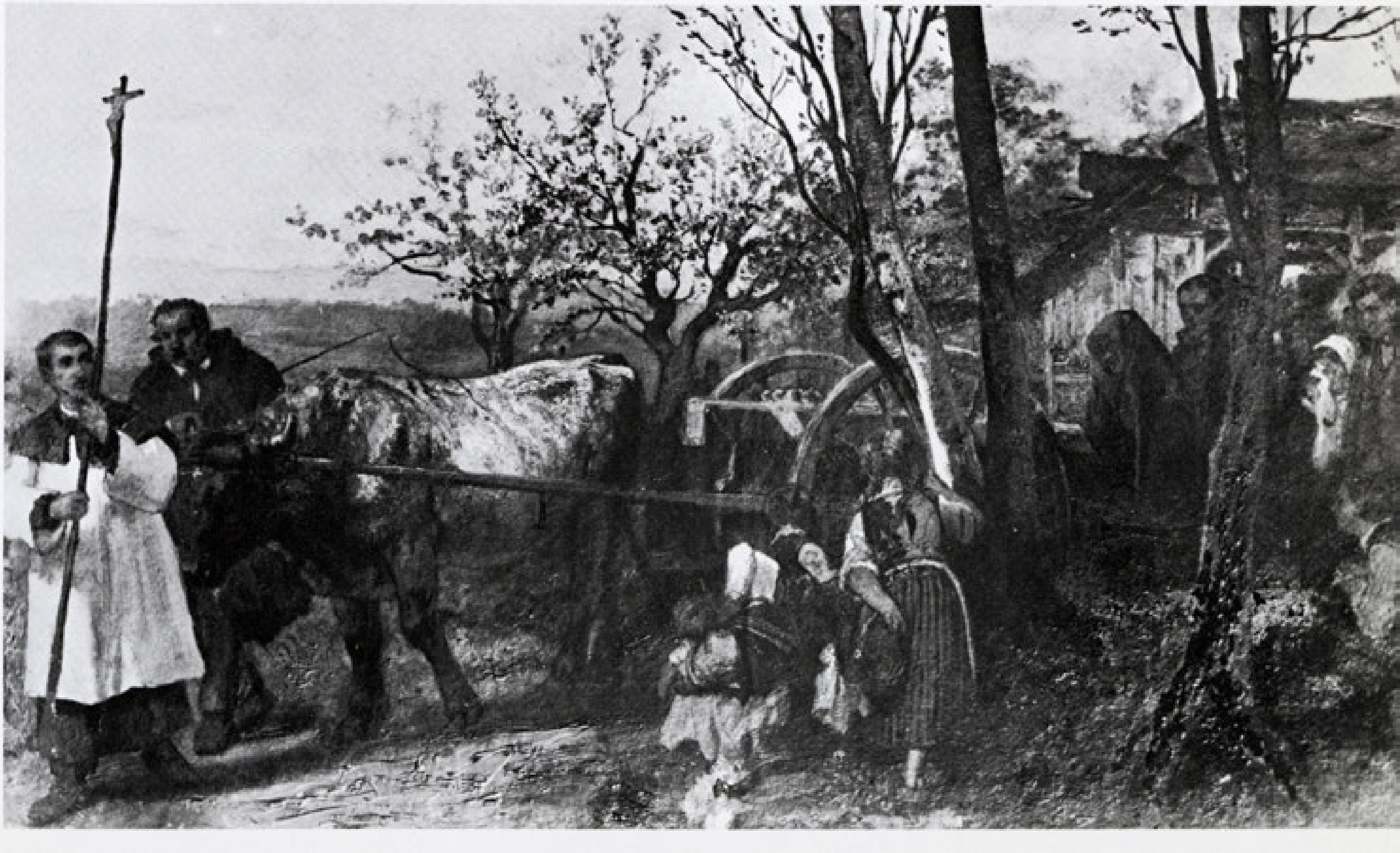

l'occasion de la fête du 'grand feu' ou du 1er mai.
Dans le domaine professionnel, certains rites de passage méritent d'être signalés. L'entrée au travail, par exemple, était souvent illustrée par certaines épreuves particulièrement dures. Ainsi, dans la région de Charleroi, l'admission dans le métier de carrier s'accompagnait normalement d'une épreuve de résistance au genièvre.

Dans le cours de la profession, différents éléments peuvent être prétextes à célébration de passage, les promotions notamment. Habituellement, tout événement heureux doit s'arroser. Le genièvre, le traditionnel *pèkèt*, était la boisson que l'on servait dans ces occasions : la loi réglementant la vente de l'alcool n'est jamais parvenue à convertir tous les Wallons à la bière!

Avant 1909, l'événement marquant dans la vie du jeune homme était le tirage au sort qui l'obligeait au service militaire ou l'en dispensait. Ce qui reste aujourd'hui de folklore militaire dans la vie du jeune homme est bien pâle : on ne parle plus guère que de fêter 'la classe', ce que les Français nomment 'la quille'.

Mentionnons aussi, dans un domaine plus limité, les baptêmes qui sanctionnent de façon pittoresque le passage du niveau d'écolier à celui d'étudiant.
La fin de la carrière est généralement l'objet de démonstrations de sympathie : une manifestation plus ou moins publique avec banquet ou tournées de verres, la remise traditionnelle d'une cadeau au 'jubilaire', le plus souvent, jadis, un fauteuil ou une pipe, de plus en plus de nos jours un récepteur de télévision. Le tout coïncidant, si possible, avec la remise officielle d'une décoration.
Le cycle se termine par les traditions qui entourent la mort.

Les rites de passage restent nombreux et s'adaptent progressivement au genre de vie.

Albert DOPPAGNE

La vie collective

LE CARNAVAL

Si l'on se fondait uniquement sur l'étymologie des diverses appellations européennes de cette fête, son histoire serait bien courte.
À travers ces appellations, le carnaval ne serait rien d'autre qu'une fête célébrée par des chrétiens, à la veille d'une période de mortification. La partie romane de la Belgique, des confins wallons de la Romania au Tournaisis picard, employait un dérivé de *quadragesima dies*, le quarantième jour avant Pâques : il s'agit du mot *quaresmial* que l'on trouve attesté à Mons, en 1295. Il apparaît à Binche, dès 1372 *'as quaresmiauls'* et à Malmedy, en 1459 *'quarmea'*. Il a subsisté jusque dans le XIX^e siècle, dans les dialectes du Tournaisis et au pays d'Ath, sous la forme *carmio* et continue à vivre dans le célèbre *cwarmê* malmédien. Le mot 'carnaval', lui, est plus récent. À part une forme isolée de 1268, on ne le trouve pas attesté chez nous avant le XVI^e siècle. Il ne s'implantera réellement qu'au XVII^e siècle.
Si ces dénominations révèlent une influence chrétienne, celle-ci, tardive, reste superficielle. Les jeux des masques, leur comportement et leurs danses n'ont rien de chrétien. La mascarade avait, à ses origines, un contenu magico-religieux. Le masque était chez nous d'un usage beaucoup plus large que de nos jours. On l'employait, comme on continue à le faire

l'occasion de la fête du 'grand feu' ou du 1er mai.

Dans le domaine professionnel, certains rites de passage méritent d'être signalés. L'entrée au travail, par exemple, était souvent illustrée par certaines épreuves particulièrement dures. Ainsi, dans la région de Charleroi, l'admission dans le métier de carrier s'accompagnait normalement d'une épreuve de résistance au genièvre.

Dans le cours de la profession, différents éléments peuvent être prétextes à célébration de passage, les promotions notamment. Habituellement, tout événement heureux doit s'arroser. Le genièvre, le traditionnel *pèkèt*, était la boisson que l'on servait dans ces occasions : la loi réglementant la vente de l'alcool n'est jamais parvenue à convertir tous les Wallons à la bière!

Avant 1909, l'événement marquant dans la vie du jeune homme était le tirage au sort qui l'obligeait au service militaire ou l'en dispensait. Ce qui reste aujourd'hui de folklore militaire dans la vie du jeune homme est bien pâle : on ne parle plus guère que de fêter 'la classe', ce que les Français nomment 'la quille'.

Mentionnons aussi, dans un domaine plus limité, les baptêmes qui sanctionnent de façon pittoresque le passage du niveau d'écolier à celui d'étudiant.

La fin de la carrière est généralement l'objet de démonstrations de sympathie : une manifestation plus ou moins publique avec banquet ou tournées de verres, la remise traditionnelle d'une cadeau au 'jubilaire', le plus souvent, jadis, un fauteuil ou une pipe, de plus en plus de nos jours un récepteur de télévision. Le tout coïncidant, si possible, avec la remise officielle d'une décoration.

Le cycle se termine par les traditions qui entourent la mort.

Les rites de passage restent nombreux et s'adaptent progressivement au genre de vie.

Albert DOPPAGNE

La vie collective

LE CARNAVAL

Si l'on se fondait uniquement sur l'étymologie des diverses appellations européennes de cette fête, son histoire serait bien courte.

À travers ces appellations, le carnaval ne serait rien d'autre qu'une fête célébrée par des chrétiens, à la veille d'une période de mortification. La partie romane de la Belgique, des confins wallons de la Romania au Tournaisis picard, employait un dérivé de *quadragesima dies*, le quarantième jour avant Pâques : il s'agit du mot *quaresmial* que l'on trouve attesté à Mons, en 1295. Il apparaît à Binche, dès 1372 *'as quaresmiauls'* et à Malmedy, en 1459 *'quarmea'*. Il a subsisté jusque dans le XIX^{e} siècle, dans les dialectes du Tournaisis et au pays d'Ath, sous la forme *carmio* et continue à vivre dans le célèbre *cwarmê* malmédien. Le mot 'carnaval', lui, est plus récent. À part une forme isolée de 1268, on ne le trouve pas attesté chez nous avant le XVI^{e} siècle. Il ne s'implantera réellement qu'au XVII^{e} siècle.

Si ces dénominations révèlent une influence chrétienne, celle-ci, tardive, reste superficielle. Les jeux des masques, leur comportement et leurs danses n'ont rien de chrétien. La mascarade avait, à ses origines, un contenu magico-religieux. Le masque était chez nous d'un usage beaucoup plus large que de nos jours. On l'employait, comme on continue à le faire

CARNAVAL DE MALMEDY. LES HAGUÈTES *(Cliché C.G.T.-Storck)*.

STAVELOT. *Laetare. Les Blanc-Moussis (Cliché C.G.T. - De Meyer).*

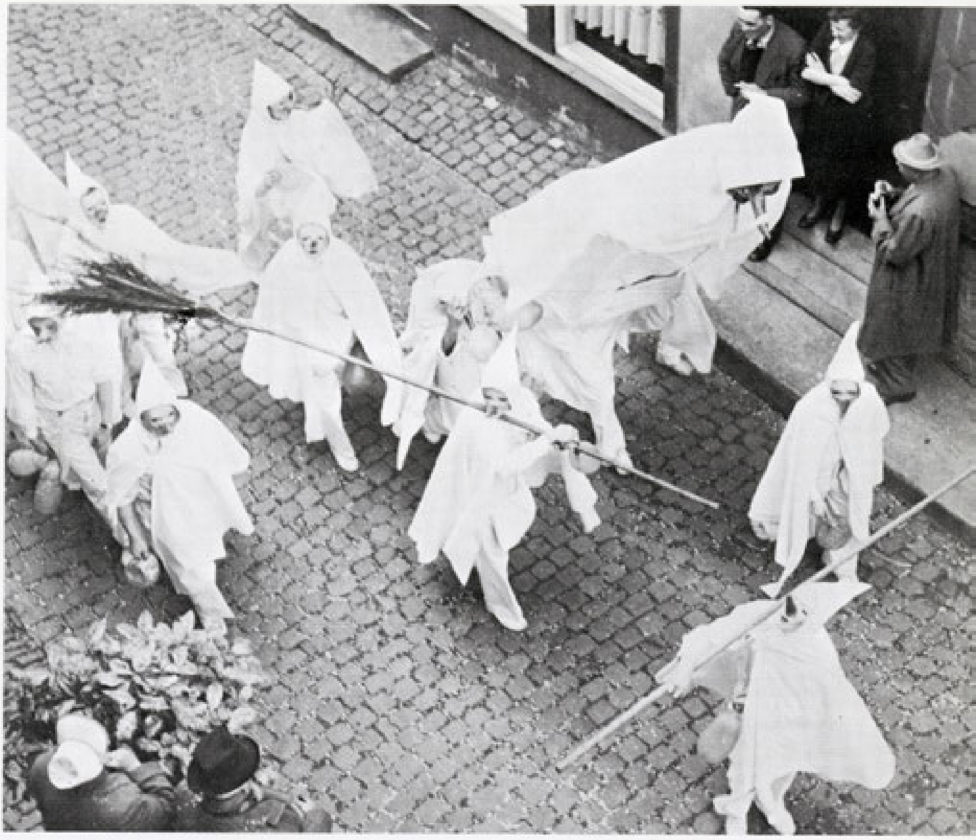

dans de très larges parties de l'Europe, lors de la célébration du solstice d'hiver, lors des fêtes de la fin et du début de l'année. Le masque dansant, agitant des sonnailles, brandissant un balai, personnifiait un être mythique dans lequel s'accumulaient les forces magiques, et qui incarnait les espoirs de la communauté. Cet arrière-fond de paganisme s'est estompé à mesure que s'enracinait le christianisme. Les antiques liturgies ont perdu leur caractère de rites et se sont muées en simples divertissements. Le besoin de se récréer, de s'évader, de se libérer des contraintes quotidiennes a contribué au maintien, à la survivance d'usages qui, apparemment, étaient vidés de leur substance première. Il a fait revivre, en milieu traditionnel, des coutumes oubliées ou abandonnées temporairement. Il a suscité, en milieu non traditionnel, dans des agglomérations créées par la révolution industrielle et économique du XIX^{e} siècle, de nouvelles formes de divertissement populaire.

À la base de la formation de certains types traditionnels, il y a donc la mascarade commune, non diversifiée, celle que l'on dénomme, suivant les régions, *trouille-de-nouille*, à Binche, *marèye-droûse*, à Malmedy. La mascarade commune a, par exemple, donné naissance à deux personnages, la *Houre* (Eben-Emael) et le *Blanc-Moussi* (Stavelot).

À Eben-Emael. Le carnaval des *houres* est une manifestation de type rural. À l'origine, la *Houre* n'a rien de spécifique. Son nom, dérivé de l'allemand, évoque une femme sale, analogue à la 'trouille' binchoise. Le déguisement, lui non plus, n'avait rien de très original jusqu'au moment où la création en 1954 d'une société constituée, sous l'égide de dirigeants dévoués, entraîne le remodelage de la coutume. Au masque de la tradition émaeloise, dont le travesti n'avait rien d'imposé et de rigide, se substitue un déguisement standardisé. Mais le déclin de la société amène le retour à plus de fantaisie.

À Stavelot. Nous assistons, avec le *Blanc-Moussi*, aux mêmes tendances à la caractérisation d'un masque anonyme à l'origine. Quoi de plus commun dans nos localités wallonnes ou européennes que le déguisement sommaire que l'on se fabrique rapidement au moyen d'une taie d'oreiller dont on se couvre la tête et de draps de lit dont on s'enveloppe! Tel est le travesti du *Blanc-Moussi*, dont la dénomination dialectale signifie 'vêtu de blanc'. Jusqu'en 1947, les *Blanc-Moussis* sortent isolés ou en groupes amicaux. La coutume connaît d'ailleurs une désaffection certaine. Des étudiants de l'Université de Liège la reprennent, la revivifient. Le déguisement s'uniformise. En 1950, on fonde une confrérie folklorique avec des intronisations de chevaliers et un apparat pseudo-médiéval. Grâce à cette initiative de quelques jeunes, la tradition stavelotaine liée au *Blanc-Moussi*, qui en est devenu le symbole, a survécu et s'est épanouie.

Cette rénovation de 1947 a été la cause de la création d'une explication légendaire. Les *Blanc-Moussis* ne seraient rien d'autre que les descendants de moines libertins qui, en 1502, avaient l'habitude de fêter carnaval.

À Fosses-la-Ville. Dans le Namurois et aux confins du Hainaut, le théâtre populaire et sa vogue générale au XVIII^{e} siècle ont suscité la naissance d'un héritier de Polichinelle. À vrai dire, celui-ci se présente sous deux formes. La forme ancienne, le *Doudou*, est une interprétation villageoise, avec les pauvres moyens du bord, du travesti primitif du personnage de la *commedia dell'arte*. La forme plus récente, le *Chinel*, est née vers 1869. C'est une copie plus élégante, inspirée par une illustration de dictionnaire. Le nouveau *Chinel* oublie le pas que dansait son aîné. Ce *rigaudon* trop vulgaire, il le remplace par quatre danses, influencées par la mode, et créées par LOUIS CANIVEZ, chef de musique, de naissance binchoise et compositeur à ses heures, ce qui nous vaudra d'avoir, dans les airs, des réminiscences de Binche. Malheureusement, la désaffection gagne ce travesti trop modeste. En 1974, il n'en restait plus qu'un seul, lors du Laetare, qui dansait le nouveau pas, celui du *Chinel*.

À Malmedy. Le *cwarmê* se caractérise par la richesse, l'authenticité de ses usages populaires ainsi que par le nombre de ses masques dits traditionnels, c'est-à-dire qui sont devenus des types.

Il commence, quatre semaines avant les *Crâs-Djoûrs* (Jours-Gras). Un cortège d'enfants travestis parcourt les rues le premier Jeudi-Gras.

Les *Grantès-haguètes* (grandes-haguètes) débutent le samedi, avant le *Dimanche-Gras*, par la remise des pouvoirs par le bourgmestre au *Trouvlê*, porteur de la pelle à grain, personnage ouvrant les festivités ; cette cérémonie a lieu à 15 heures à l'hôtel de ville, elle est suivie d'un cortège humoristique. Le soir, un grand cortège aux flambeaux, composé de quatre sociétés, parcourt les principales rues. Le dimanche est la journée la plus spectaculaire. À 13 heures, la *danse de la Haguète* par la *Mesnie do l'Haguète* est suivie du tour de parade des masques traditionnels et autres, cortège agrémenté de petites scènes comiques (rôles). Si la *Marèye-Droûse*, la *sâvadje-Haguète* (Haguète sauvage), le *Payasse* et le *pèheûr* (pêcheur) ont disparu avant 1940, les autres masques traditionnels n'en restent pas moins bien vivants : le *hârlikin* (arlequin) taquine de la queue de renard de son bicorne, le *vèheû* (putois) brandit une vessie de porc gonflée, les *longs-nés*, les *lonkès-brèsses* (longs-bras), les *pièrots* (pierrots), les *longs-ramons* (longs balais), les *sotês* (nains), les *2 djoupsènes*, les *cwapîs* (cordonniers), les *bol'djîs* (boulangers), les *sâvadjes* (sauvages), les *sâvadjes-cayèts*, la *grosse police* (garde-champêtre d'autrefois) et bien sûr la prestigieuse *Haguète* munie de son *hape-tchâr* (zigzag) confèrent au déroulement de la 'bande courante' une animation très appréciée. D'autres groupes de masqués ou quelques masques isolés non traditionnels participent à ce cortège qui se termine vers 18 heures. Le soir, l'effervescence continue soit dans les cafés soit dans des bals privés ou publics. Le lundi est consacré aux *roles* (rôles). À 11 heures, les deux sociétés chorales qui représentent ce théâtre de rue, font chacune un cortège des acteurs (la 'montre', comme au moyen âge). Ensuite, ont lieu trois représentations pour chaque chorale pendant lesquelles les mésaventures de certaines personnes et des

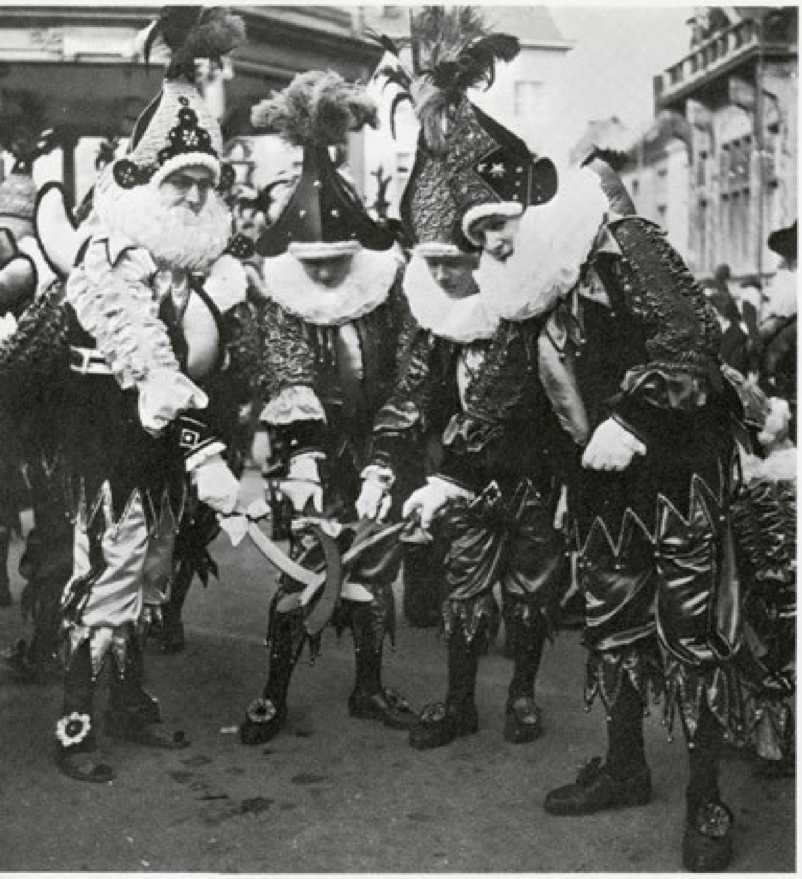

FOSSES. *Laetare. Les Chinels (Photo Inbel).*

autorités sont présentées au public avide de satires. Le soir, les bals terminent cette troisième journée du *cwarmê*.

Le *Mardi-Gras*, les sociétés sortent séparément à partir de 14 heures. On assiste, vers 19 heures, à la place Albert Ier, au *broûlèdje do l'Haguète* (brûlage de la 'Haguète'), au cours duquel on brûle un mannequin personnifiant le carnaval. Enfin, la journée se termine par des bals et visites de cafés.

Les masques traditionnels ne dansent pas; seules, les *Haguètes* de la *Mesnie* exécutent une danse depuis 1970 avant le grand cortège du dimanche. Certains gambadent, sautillent aux sons des airs de musique qui, à part celui du *Trouvlê* (depuis 1874, le samedi de l'ouverture des festivités), ne sont pas des mélodies immuables.

Les masques ont des origines diverses. Le

MALMEDY. *Les Haguètes (Cliché C.G.T.).*

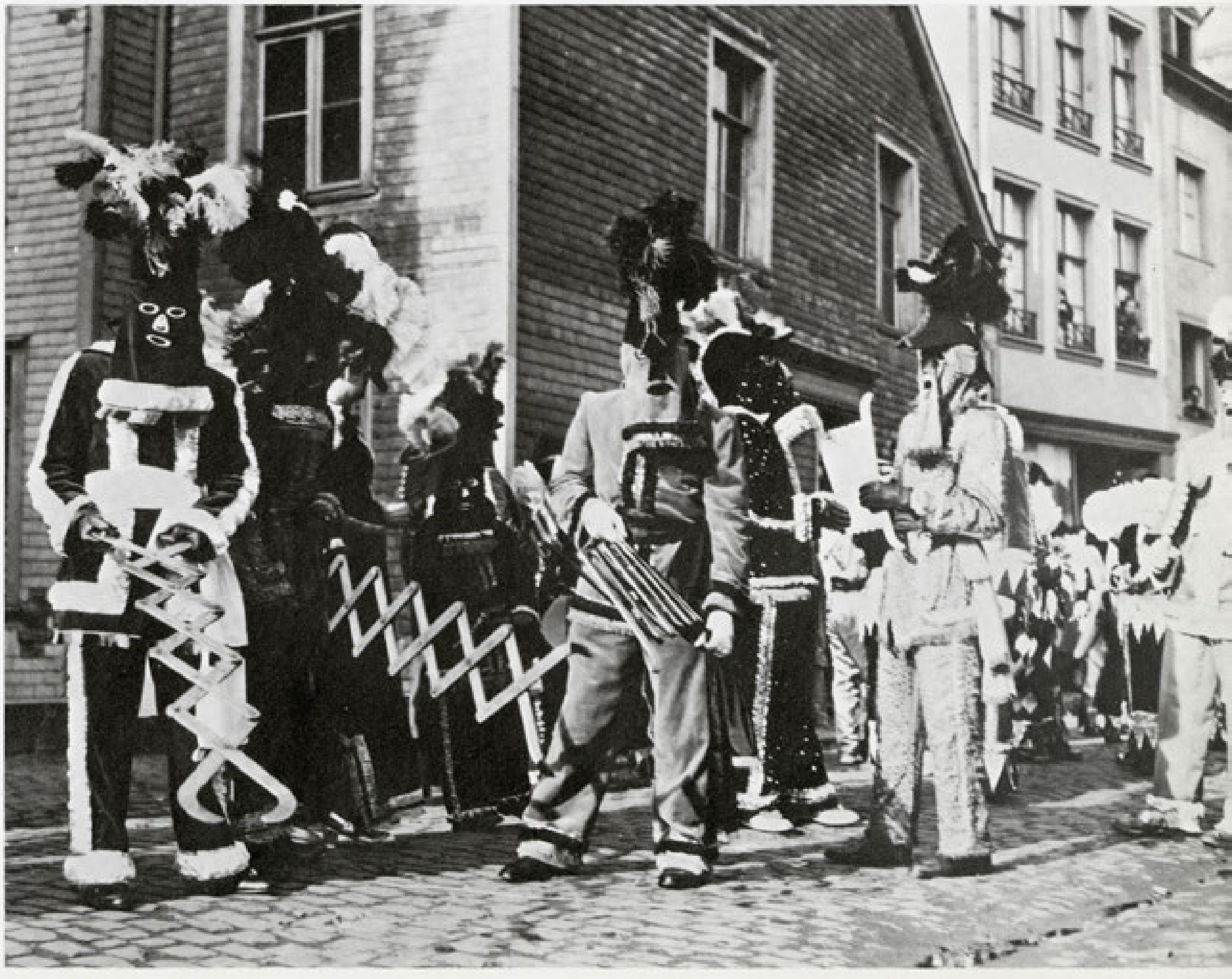

hârlikin et le *pièrot* remontent à des personnages à succès du théâtre populaire. D'autres, la *grosse police*, le *bol'djî*, le *cwapî* sont les représentants fantaisistes et joyeux de métiers. La *djoupsène* — dont le nom évoque l'Égyptienne souvent caractérisée dans les carnavals européens — a un déguisement analogue à celui du *Blanc-Moussi* de Stavelot. Les *grozès-tièsses* (grosses têtes), *longs-ramons*, *lonkès-brèsses*, *longs-nés* sont des masques facétieux issus, comme la *Marèye-Droûse* et le *pèheûr* disparus, du monde pittoresque de la mascarade commune. Bien qu'il attire peu l'attention, le *vèheû* (putois) est un des masques les plus intéressants du carnaval malmédien. En effet, comme l'a montré L. MARQUET, il est la survivance d'un rite magique d'expulsion du mal représenté sous la forme d'un animal nuisible. On trouve une illustration de ce rite dans des tableaux de Bruegel l'Ancien. Si le *sâvadje-cayèt* semble avoir eu comme ancêtre l'homme-de-feuilles de tradition médiévale, le simple *sâvadje* que l'on voit rarement témoigne de la vogue populaire du personnage du bon sauvage du XVIII^e siècle. Quant au personnage central, la *Haguète*, il est sans doute d'origine complexe, avec son *hape-tchâr* et l'aigle bicéphale du Saint-Empire. Comme certains masques anciens, son nom est du féminin et il se cache sous une cagoule. Par ailleurs, le costume lui-même, pour son tissu, sa ceinture frangée d'or et les plumes d'autruche de son bicorne noir avec la cocarde (les couleurs sont celles du drapeau malmédien), a subi un embellissement récent. Selon LÉON MARQUET, la *Haguète* trouve son origine dans le Capitaine de la Jeunesse, association traditionnelle groupant les jeunes gens non mariés qui, à Malmedy et ailleurs, ainsi qu'en témoignent des documents anciens, organisait les festivités du Carnaval. Quant à son arme, le *hapetchâr*, elle aurait primitivement été réservée au sergent de la Compagnie de Jeunesse, qui a pu porter le nom de *happe-chair* donné autrefois à des officiers de police, dénomination attestée à La Roche-en-Ardenne en 1670.

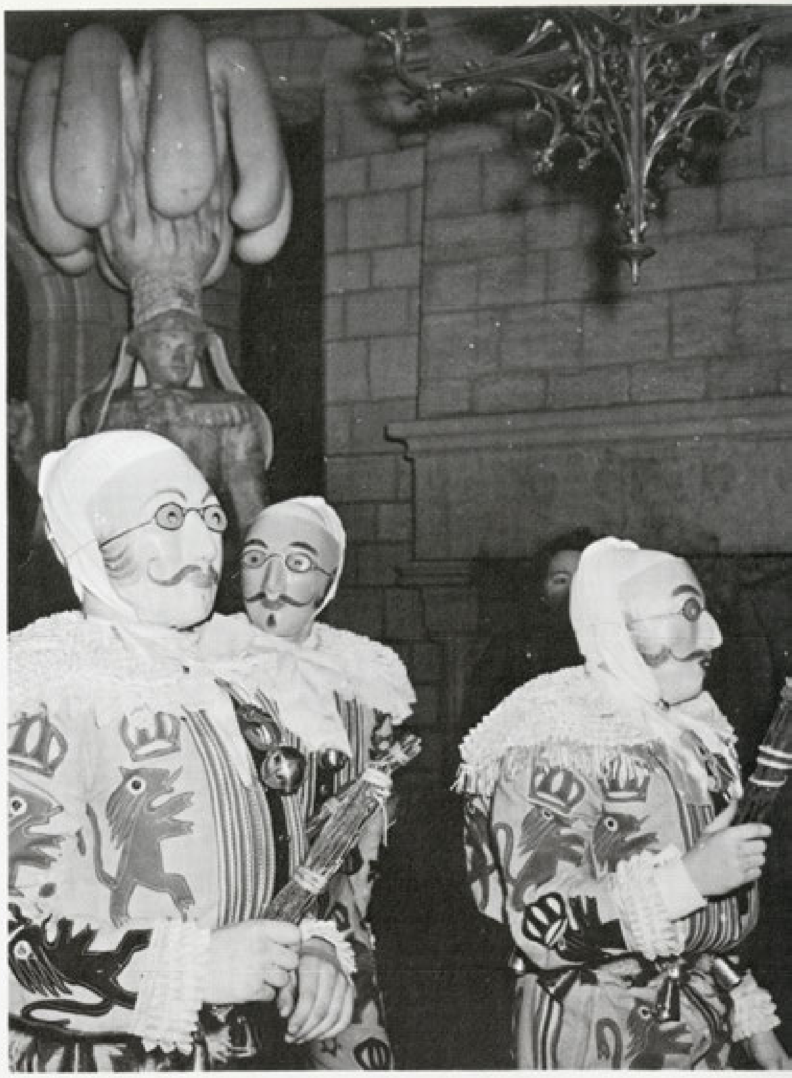

BINCHE. *Mardi-Gras matin. Gilles masqués (Cliché C.G.T. - Buyle).*

À Binche. Le Carnaval a lui aussi une physionomie originale. Ses coutumes s'étalent sur sept semaines de la fin décembre ou début janvier jusqu'aux trois *Jours-Gras*. Ce sont d'abord les répétitions de batterie, puis durant quatre dimanches, les *soumonces*. Dans ces semaines, ont lieu quelques bals travestis et des mascarades.

Le *Dimanche-Gras*, dès 8 heures, sortent des centaines de travestis qui dansent le pas local au son des violes ou au rythme des tambours. Après-midi, un cortège rassemble environ 1500 participants. La danse des travestis, accompagnés de la foule de leurs amis, se continue dans la nuit, et pour quelques-uns jusqu'à l'aube. Le *Lundi-Gras* voit des coutumes moins spectaculaires, réservées aux autochtones et à leurs amis les plus intimes.

C'est une sorte de pause nécessaire, avant l'apothéose. La journée du *Gille*, le *Mardi-Gras*, débute vers les 5 ou 6 heures. Son habillage prend des allures de rite. Très tôt, les groupes se constituent : les *Gilles*, les paysans, les marins, les pierrots, les arlequins sillonnent la ville, en dansant. C'est bien cette danse générale d'une communauté, cette entente, cette complicité merveilleuse qui apparaît à l'observateur comme le facteur déterminant, caractéristique.

Il faut venir à Binche, dès le matin, pour assister au rondeau des *Gilles*. Ils portent un curieux masque de toile recouverte de cire, lunetté de vert, avec moustache, barbiche et mouche. L'après-midi, se déroule un cortège où les chapeaux de plusieurs centaines de danseurs (830 *Gilles* en 1980) nouent une ronde fastueuse. Le soir, c'est le cortège dit 'aux flambeaux', dans l'embrasement de feux d'artifice. L'essentiel reste l'atmosphère de la fête. Des dizaines de tambours, inlassables, rythment la danse des acteurs et des milliers de spectateurs qui sont autant de participants actifs.

La renommée de cette fête prestigieuse a suscité une explication légendaire. Cette 'fantaisie' du *Gille-Inca* a été créée de toutes pièces

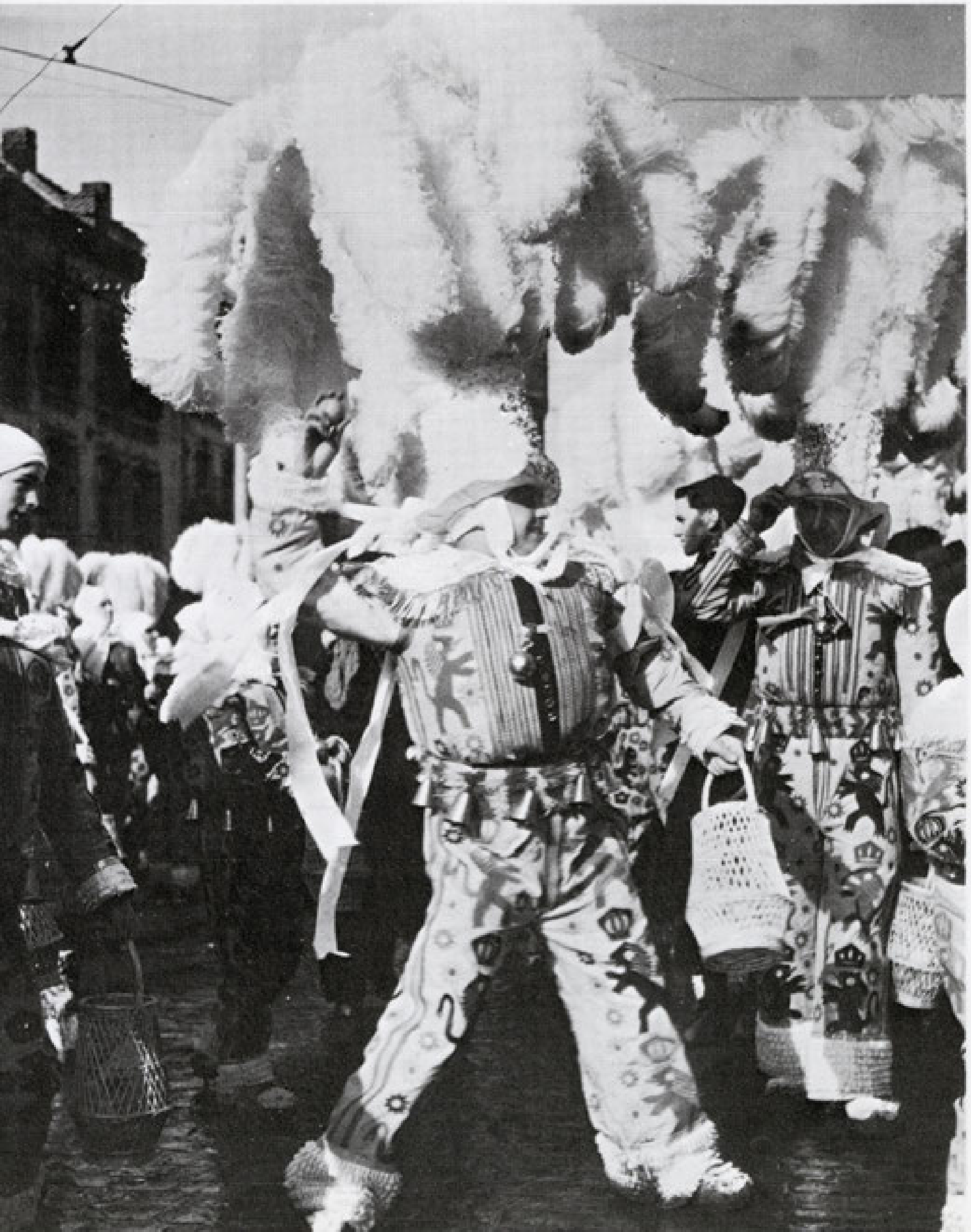

BINCHE. *Mardi-Gras. Gille lançant une orange (Cliché C.G.T. - Degroote).*

le 17 février 1872, par le chansonnier tournaisien Delmée.
La réalité historique ou folklorique est plus complexe. Chez le *Gille*, toute une série d'éléments remontent très haut, dans le temps, à une époque lointaine où ils revêtaient encore une valeur magico-religieuse. Le premier élément ancien est la danse de ce masque qu'est essentiellement le *Gille*, danse au rythme ternaire du tambour. Son état d'âme n'a rien de celui d'un pitre. Nous avons là, comme pour quelques masques européens, un personnage digne, sérieux, à l'attitude hiératique qui se situe à cent coudées au-dessus de la masse. Parmi les autres éléments anciens, on citera aussi son respect religieux des règles de comportement dites traditionnelles. La tradition lui interdit de sortir de sa ville natale, de prendre des femmes dans ses rangs, etc... Quelques-uns de ses accessoires vestimentaires ou certaines de ses coutumes confirment cette origine ancienne et rituelle : offrande du pain et de fruits, le *ramon* (balai), l'*apertintaille*, ceinture de sonnailles, les sabots. D'autres éléments, superficiels ceux-là, sont dus soit à l'influence du théâtre (dénomination, bosses, *barète* (barrette), *mouchoir de cou,...*), soit à l'évolution normale, à l'embellissement des usages, qui se constate dans la seconde partie du XIX^{e} siècle et au XX^{e} siècle (chapeau à plumes d'autruche, oranges, armoiries, etc.).

On sait que le *Gille* et le carnaval de Binche ont eu un destin et un rayonnement étonnants. Le personnage a fait souche, suscitant des imitateurs. On s'est efforcé, autour de la ville, et dans un cercle de plus en plus large, de reprendre les types de travestis binchois, la danse, les airs, et certaines coutumes.

Samuel GLOTZ
Albert LELOUP
Léon MARQUET

LES GRANDS FEUX

Une influence à la fois française et littéraire fait que l'on parle très généralement des feux de la Saint-Jean. Pour la Wallonie, cette désignation ne convient pas, et pour deux raisons. La première, c'est qu'aucun feu traditionnel ne s'allume sur notre territoire le soir de la Saint-Jean ; ensuite, la tradition dialectale ignore cette désignation.
Par leur ancienneté comme par leur répartition sur la planète entière, ces manifestations folkloriques ont invité certains théoriciens à donner de ces feux une explication qui remonterait à un culte du feu ou à un culte solaire d'une part, à des traditions gauloises selon d'autres. Nous manquons de preuves pour nous aligner sur une de ces propositions mais un fait est certain : notre tradition des feux folkloriques est ancienne et très générale.

Il n'y a pas si longtemps encore, le feu était la manifestation traditionnelle par laquelle on soulignait l'importance d'un jour ou d'un événement. On allume encore des feux en certains endroits de Wallonie lors de la célébration d'un mariage ; je me souviens d'avoir vu allumer des feux de joie le long de la Meuse dès que fut connue la nouvelle de l'armistice du 11 novembre 1918. Les armes à feu, dans une certaine mesure, ont pris le relais du bûcher traditionnel : des coups de canon sont tirés en l'honneur d'une naissance princière ou de la visite d'une haute personnalité ; des coups de fusil ou de pistolet font encore partie intégrante de certains scénarios de noces villageoises. Des fêtes locales sont encore annoncées à l'aide de boîtes d'artifice et le feu d'artifice vient toujours coiffer de son prestige lumineux bien des bûchers de jadis.

Feux calendaires. Pour nous en tenir strictement aux feux calendaires correspondant à la notion contenue dans l'expression de 'grand feu', signalons d'abord que les traditions wallonnes, telles que nous les trouvons aujourd'hui, ont retenu trois périodes, très

le 17 février 1872, par le chansonnier tournaisien Delmée.
La réalité historique ou folklorique est plus complexe. Chez le *Gille*, toute une série d'éléments remontent très haut, dans le temps, à une époque lointaine où ils revêtaient encore une valeur magico-religieuse. Le premier élément ancien est la danse de ce masque qu'est essentiellement le *Gille*, danse au rythme ternaire du tambour. Son état d'âme n'a rien de celui d'un pitre. Nous avons là, comme pour quelques masques européens, un personnage digne, sérieux, à l'attitude hiératique qui se situe à cent coudées au-dessus de la masse. Parmi les autres éléments anciens, on citera aussi son respect religieux des règles de comportement dites traditionnelles. La tradition lui interdit de sortir de sa ville natale, de prendre des femmes dans ses rangs, etc... Quelques-uns de ses accessoires vestimentaires ou certaines de ses coutumes confirment cette origine ancienne et rituelle : offrande du pain et de fruits, le *ramon* (balai), l'*apertintaille*, ceinture de sonnailles, les sabots. D'autres éléments, superficiels ceux-là, sont dus soit à l'influence du théâtre (dénomination, bosses, *barète* (barrette), *mouchoir de cou,...*), soit à l'évolution normale, à l'embellissement des usages, qui se constate dans la seconde partie du XIX^e siècle et au XX^e siècle (chapeau à plumes d'autruche, oranges, armoiries, etc.).

On sait que le *Gille* et le carnaval de Binche ont eu un destin et un rayonnement étonnants. Le personnage a fait souche, suscitant des imitateurs. On s'est efforcé, autour de la ville, et dans un cercle de plus en plus large, de reprendre les types de travestis binchois, la danse, les airs, et certaines coutumes.

Samuel GLOTZ
Albert LELOUP
Léon MARQUET

LES GRANDS FEUX

Une influence à la fois française et littéraire fait que l'on parle très généralement des feux de la Saint-Jean. Pour la Wallonie, cette désignation ne convient pas, et pour deux raisons. La première, c'est qu'aucun feu traditionnel ne s'allume sur notre territoire le soir de la Saint-Jean ; ensuite, la tradition dialectale ignore cette désignation.
Par leur ancienneté comme par leur répartition sur la planète entière, ces manifestations folkloriques ont invité certains théoriciens à donner de ces feux une explication qui remonterait à un culte du feu ou à un culte solaire d'une part, à des traditions gauloises selon d'autres. Nous manquons de preuves pour nous aligner sur une de ces propositions mais un fait est certain : notre tradition des feux folkloriques est ancienne et très générale.

Il n'y a pas si longtemps encore, le feu était la manifestation traditionnelle par laquelle on soulignait l'importance d'un jour ou d'un événement. On allume encore des feux en certains endroits de Wallonie lors de la célébration d'un mariage ; je me souviens d'avoir vu allumer des feux de joie le long de la Meuse dès que fut connue la nouvelle de l'armistice du 11 novembre 1918. Les armes à feu, dans une certaine mesure, ont pris le relais du bûcher traditionnel : des coups de canon sont tirés en l'honneur d'une naissance princière ou de la visite d'une haute personnalité ; des coups de fusil ou de pistolet font encore partie intégrante de certains scénarios de noces villageoises. Des fêtes locales sont encore annoncées à l'aide de boîtes d'artifice et le feu d'artifice vient toujours coiffer de son prestige lumineux bien des bûchers de jadis.

Feux calendaires. Pour nous en tenir strictement aux feux calendaires correspondant à la notion contenue dans l'expression de 'grand feu', signalons d'abord que les traditions wallonnes, telles que nous les trouvons aujourd'hui, ont retenu trois périodes, très inégalement réparties dans notre aire géographique. La majeure portion de notre territoire situe la fête du grand feu à l'époque du Carême, à une date qui peut aller du dimanche de la Quadragésime au lundi de Pâques. Il s'agit donc de ce que les folkloristes nomment des 'feux de Carême' afin de les distinguer des feux de la Saint-Jean.

En quelques points de l'extrême Ouest de notre région, des feux se célèbrent aux environs du solstice d'été, non pas à la Saint-Jean mais à la Saint-Pierre : c'est le cas pour les 'Feux Saint-Pierre' de Wasmes toujours bien vivants, et ceux de Tournai dont nous avons encore des attestations pour le siècle dernier.

En bordure orientale, nous trouvons, au début de novembre, des feux de la Saint-Martin dont ceux de Malmedy sont les plus célèbres, les plus vivants et les plus spectaculaires.

Feux fixes et mobiles. En région dialectalement wallonne, nous avons affaire à des feux fixes; dans la région picarde, nous assistons surtout à des feux mobiles ou feux de brandons. Les villageois viennent allumer leur torche à un feu central allumé collectivement et transportent cette flamme jusqu'à leurs vergers où ils vont toucher, l'un après l'autre, les arbres fruitiers, souvent avec une formule magique, pour obtenir de belles récoltes de fruits.

Les feux fixes peuvent être de trois types: un simple entassement sans ordre; une disposition du combustible autour d'une perche centrale souvent chargée d'une signification symbolique; la disposition des objets à brûler à l'intérieur d'un périmètre délimité par quatre mâts.

Les appellations du feu peuvent faire l'objet d'une carte dialectologique : la région wallonne est fidèle à un mode d'appellation de type 'grand feu', à l'exception du canton de Jodoigne où l'on note des noms faisant allusion aux 'grands-mères' ; la région gaumaise recourt au terme *bûle*; les quelques villages champenois (région de Sugny) parlent de la *boûre* tandis qu'une étroite bande zone séparant les dialectes wallons des dialectes picards emploie le curieux terme *feureû* qui n'a pas encore reçu d'explication étymologique satisfaisante. La partie occidentale de notre aire picarde désigne ses feux de brandons par un terme de la famille d'*escouvion* (écouvillon).

Le grand feu. L'énorme masse de documents recueillis nous permet de le comprendre et nous autorise à remonter loin et à voir grand. Les dramatisations de la cérémonie qui divisent la société entre jeunes et mariés opposent deux classes d'âge : les jeunes veulent faire le feu, les aînés s'y opposent. Ce sont, ni plus ni moins, les éléments du mythe de Prométhée, le héros qui a voulu dérober le feu à ceux qui le détenaient ; plus prosaïquement, c'est la révolte des jeunes à qui on a toujours interdit de 'jouer avec le feu' et qui, poussés par leur fierté et la conscience de leur force, bravent l'avis des anciens en édifiant un bûcher extraordinaire et en y boutant le feu.

C'est le capitaine de la Jeunesse qui conduit les opérations, c'est à lui que revient, de droit, l'honneur d'allumer le bûcher, honneur qu'il peut céder à un notable ou à une personne que désigne la tradition: le dernier marié de l'année par exemple.

La lecture de la *Psychanalyse du feu* de Gaston Bachelard est révélatrice de l'étendue du symbolisme dont le feu peut être porteur. Quantité de détails folkloriques illustrent l'importance de la cérémonie traditionnelle du grand feu : la quête du combustible entreprise par les jeunes, la participation totale de la population, que ce soit pour ou contre ; les formules de quête avec récompenses prévues pour la générosité et sanctions magiques menaçant les récalcitrants ou les avares.

Le programme idéologique de la cérémonie est complexe. Manifestement, il s'agit, en premier lieu, de rites de fécondité : la perche centrale a souvent portée d'emblème phallique; le grand feu sert de support calendaire aux proclamations traditionnelles des fiançailles (la coutume du *saudage* ou de la *saudée*); elle est l'occasion de rapprochement des sexes et, pourrait-on presque dire, d'unions

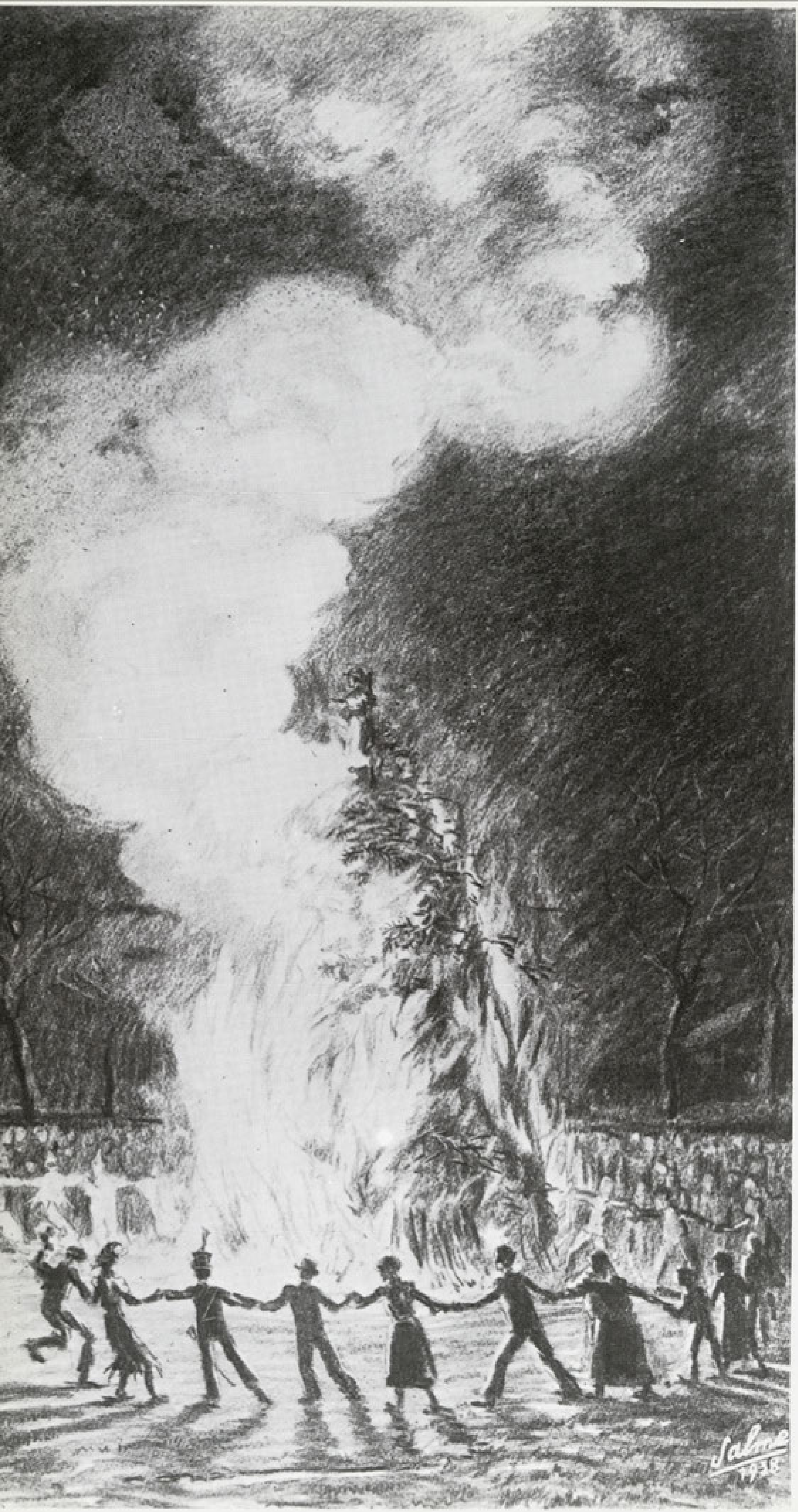

GRAND FEU À PARFONDRUY (STAVELOT). 1938. *Dessin de Dieudonné Salme. Liège, Musée de la Vie Wallonne (Photo du Musée).*

à l'essai. Un dicton confirme cette vocation: *Au grand feu, les amoureux!*

Fertilité des jardins et des champs: nous avons signalé la coutume des brandons en pays picard; en Wallonie, les cendres du grand feu sont marquées d'une valeur particulière: elles servent d'engrais, souvent de façon symbolique.

Le bétail est également intéressé au grand feu: en certains endroits on le fait venir piétiner les cendres encore chaudes du bûcher, que ce soit pour assurer sa fécondité ou le préserver des maladies.

La santé des humains n'est pas négligée, qu'il s'agisse de santé physique ou de protection contre les mauvais esprits. Le mannequin qui coiffe la perche centrale en certains endroits est souvent considéré comme une sorcière.

Conséquence assez naturelle aussi: le grand feu passe pour valoir une assurance contre l'incendie!

Un certain programme social est apparent: les enfants doivent, à l'occasion du grand feu, 'revenir manger le pain de leurs parents'. Cette visite des enfants aux parents s'accompagne de la dégustation de mets traditionnels: ici, des gaufres; là, des crêpes; ailleurs, des harengs!

La fidélité à cette coutume assurera longue vie aux parents.

La coutume du grand feu a connu un déclin manifeste durant l'entre-deux-guerres; elle retrouve à présent quelque regain de popularité avec le bénéfice discutable des 'animations' dont sont friands les organisateurs d'aujourd'hui. L'esprit traditionnel de la coutume, inévitablement, en pâtit.

Certains grands feux deviennent de véritables centres d'attraction autour desquels s'accrochent d'autres activités. Le cas le plus éloquent est celui de Bouge, près de Namur, qui a vu se créer une *Confrérie du Grand feu*, avec toute une hiérarchie de dignitaires, qui a engendré diverses manifestations, dont la naissance d'un géant processionnel, Don Juan d'Autriche, ainsi que l'organisation de diverses manifestations telles que concours de fanfares et concours de jeux de cartes. Comble d'ironie: le grand feu de Bouge se double d'un feu d'artifice!

Albert DOPPAGNE

LES FÊTES PATRONALES

Un brin de folie. Pour la fête, le village ou le quartier de la cité se transforme en pays de Cocagne, lieu de liberté et d'abondance où règnent les plaisirs et une chaude communion humaine.

La fête patronale, comme le carnaval et comme le carême, couvre une période spécifique, se définit par ce temps. Période privilégiée, soigneusement préparée afin que chacun y soit dégagé des réalités quotidiennes, puisse y trouver occasion d'épanouissement.

Pour la durée de la fête, les rapports sociaux changent. On fait un effort financier qui paraît démesuré à l'observateur que nous sommes; une sorte d'égalité fraternelle s'instaure.

Un code moral spécifique s'installe aussi spontanément. C'est *al dicôce* que se manifestent publiquement les préférences des jeunes en âge de mariage... Les autorités communales vont jusqu'à déléguer leur pouvoir, pour le maintien de l'ordre, à la Jeunesse qui se voit ainsi nantie de devoirs, mais également de droits.

La fête constitue 'un modèle de folie' dans un monde, en temps ordinaire, si sage, si économe, et dominé par la religion.

Les appellations de la fête. Jean Haust a publié en 1928 la carte des appellations de la fête patronale, où deux aires se dessinent: le type fête, *fièsse* en wallon, et le type ducasse, *dicôce*.

L'étymologie de *dicôce* nous reporte à la dédicace de l'église, cérémonie de consécration à un saint, qui nécessitait un autel et des reliques, mais qui, simplifiée, se réduisait à une messe solennelle suivie d'un repas en commun... Exactement comme la fête patronale! Aujourd'hui, on dit souvent 'la kermesse', mot qui évoque le même contexte religieux.

à l'essai. Un dicton confirme cette vocation: *Au grand feu, les amoureux!*

Fertilité des jardins et des champs: nous avons signalé la coutume des brandons en pays picard; en Wallonie, les cendres du grand feu sont marquées d'une valeur particulière: elles servent d'engrais, souvent de façon symbolique.

Le bétail est également intéressé au grand feu: en certains endroits on le fait venir piétiner les cendres encore chaudes du bûcher, que ce soit pour assurer sa fécondité ou le préserver des maladies.

La santé des humains n'est pas négligée, qu'il s'agisse de santé physique ou de protection contre les mauvais esprits. Le mannequin qui coiffe la perche centrale en certains endroits est souvent considéré comme une sorcière.

Conséquence assez naturelle aussi: le grand feu passe pour valoir une assurance contre l'incendie!

Un certain programme social est apparent: les enfants doivent, à l'occasion du grand feu, 'revenir manger le pain de leurs parents'. Cette visite des enfants aux parents s'accompagne de la dégustation de mets traditionnels: ici, des gaufres; là, des crêpes; ailleurs, des harengs!

La fidélité à cette coutume assurera longue vie aux parents.

La coutume du grand feu a connu un déclin manifeste durant l'entre-deux-guerres; elle retrouve à présent quelque regain de popularité avec le bénéfice discutable des 'animations' dont sont friands les organisateurs d'aujourd'hui. L'esprit traditionnel de la coutume, inévitablement, en pâtit.

Certains grands feux deviennent de véritables centres d'attraction autour desquels s'accrochent d'autres activités. Le cas le plus éloquent est celui de Bouge, près de Namur, qui a vu se créer une *Confrérie du Grand feu*, avec toute une hiérarchie de dignitaires, qui a engendré diverses manifestations, dont la naissance d'un géant processionnel, Don Juan d'Autriche, ainsi que l'organisation de diverses manifestations telles que concours de fanfares et concours de jeux de cartes. Comble d'ironie: le grand feu de Bouge se double d'un feu d'artifice!

Albert DOPPAGNE

LES FÊTES PATRONALES

Un brin de folie. Pour la fête, le village ou le quartier de la cité se transforme en pays de Cocagne, lieu de liberté et d'abondance où règnent les plaisirs et une chaude communion humaine.

La fête patronale, comme le carnaval et comme le carême, couvre une période spécifique, se définit par ce temps. Période privilégiée, soigneusement préparée afin que chacun y soit dégagé des réalités quotidiennes, puisse y trouver occasion d'épanouissement.

Pour la durée de la fête, les rapports sociaux changent. On fait un effort financier qui paraît démesuré à l'observateur que nous sommes; une sorte d'égalité fraternelle s'instaure.

Un code moral spécifique s'installe aussi spontanément. C'est *al dicôce* que se manifestent publiquement les préférences des jeunes en âge de mariage... Les autorités communales vont jusqu'à déléguer leur pouvoir, pour le maintien de l'ordre, à la Jeunesse qui se voit ainsi nantie de devoirs, mais également de droits.

La fête constitue 'un modèle de folie' dans un monde, en temps ordinaire, si sage, si économe, et dominé par la religion.

Les appellations de la fête. Jean Haust a publié en 1928 la carte des appellations de la fête patronale, où deux aires se dessinent: le type fête, *fièsse* en wallon, et le type ducasse, *dicôce*.

L'étymologie de *dicôce* nous reporte à la dédicace de l'église, cérémonie de consécration à un saint, qui nécessitait un autel et des reliques, mais qui, simplifiée, se réduisait à une messe solennelle suivie d'un repas en commun... Exactement comme la fête patronale! Aujourd'hui, on dit souvent 'la kermesse', mot qui évoque le même contexte religieux.

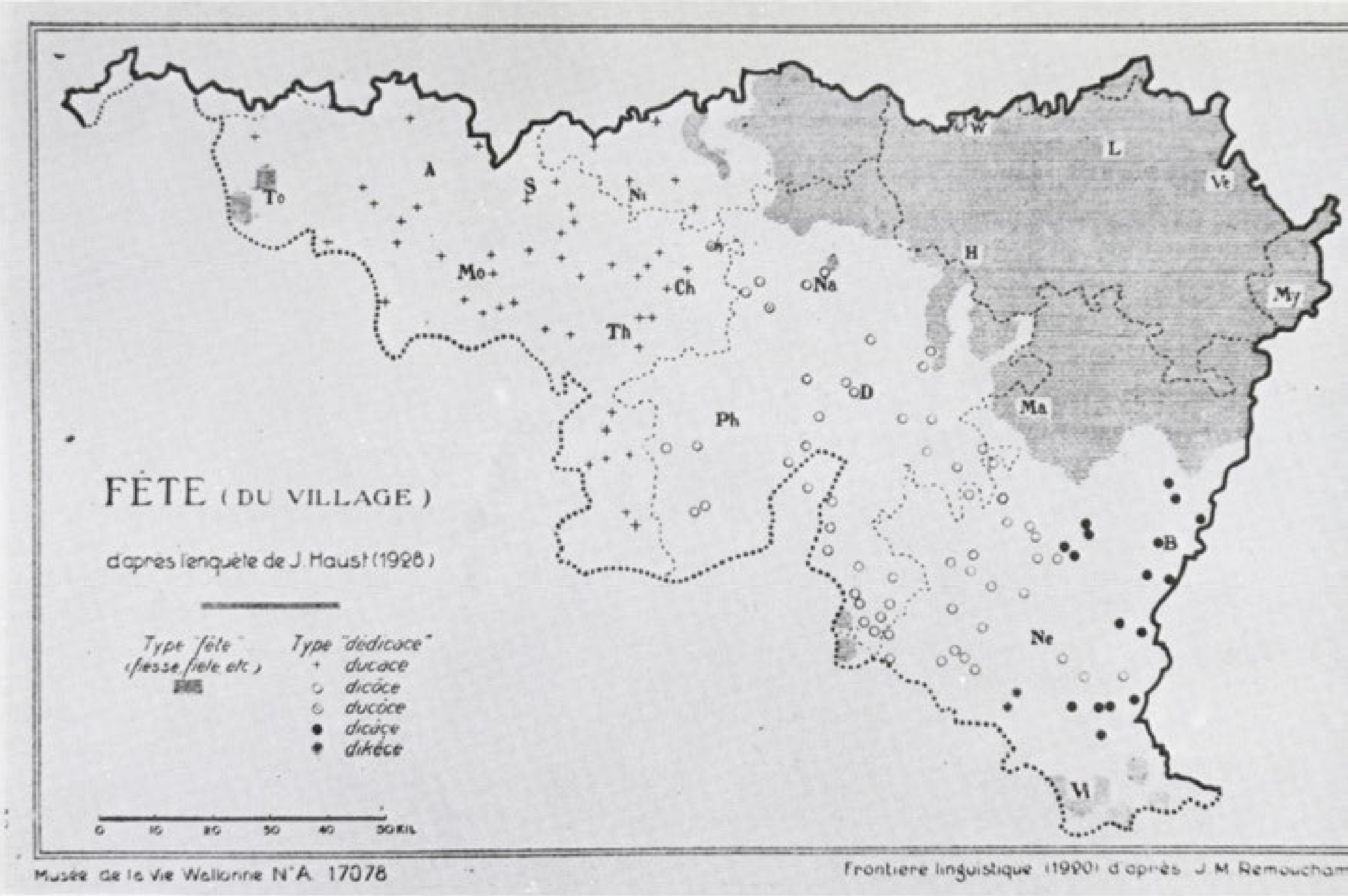
FÊTE (DU VILLAGE)
d'apres l'enquête de J. Haust (1928)
Type "fête" (fesse, fiete etc.)
Type "dédicace"
+ ducace
○ dicâce
○ ducâce
● dicâçe
● dikèce
0 10 20 30 40 50 KIL
To
A
S
Ni
Mo
Ch
Na
Th
D
Ph
W
L
Ve
H
My
Ma
B
Ne
Vi
Musée de la Vie Wallonne N°A. 17078
Frontiere linguistique (1990) d'après J.M Remoucham

Carte des appellations de la fête patronale en Wallonie (Photo Musée de la Vie Wallonne).

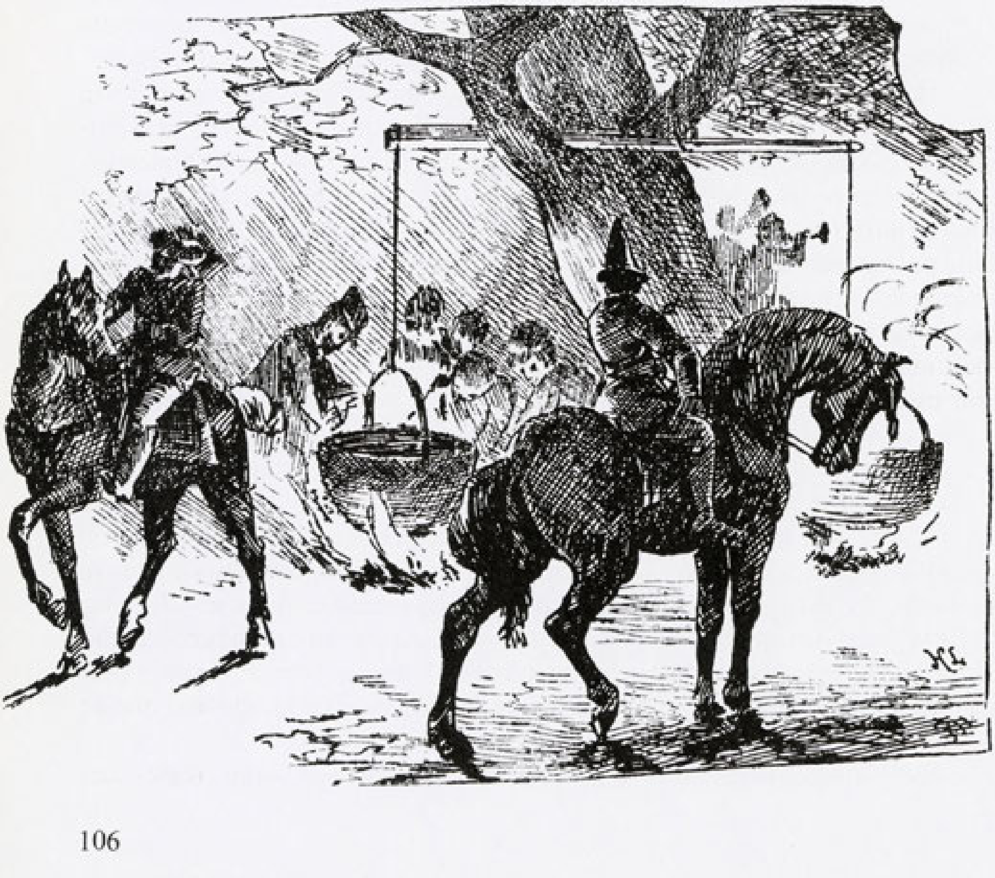

LE 'TCHAUDIA' À BOIS D'HAINE. *Coutume de ducasse. Suspension, sous un marronnier de la place, de deux grands chaudrons remplis de lait que la jeunesse a été quêter chez des fermiers (d'après Jules Lemoine,* le Folklore du pays wallon, *Gand, 1892) (Photo Musée de la Vie Wallonne).*

Et l'octave qui est une reprise traditionnelle de la fête huit jours après, le dimanche, elle emprunte également son nom à la liturgie!

Ces connotations religieuses posent la question essentielle : 'Le mélange est si étroit que l'on aurait de la peine à dire où le religieux finit et où le profane commence.' (JOSEPH ROLAND)

'Le saint conduit la fête'... Dans les petits villages d'Ardenne par exemple, les vieilles gens vous diront que c'est le saint qui 'conduit' la fête. La date de la fête du saint patron détermine celle de la ducasse : le dimanche suivant.

Les dérogations anciennes à la date traditionnelle sont assez rares. Deux raisons principales proprement populaires sont :

1. les impératifs agricoles, rentrée des blés, fenaison ;
2. le désir de s'amuser, malgré tout, deux fois, lorsque deux villages voisins ont des saints voisins... dans le calendrier!

Car *'Ç' n'est nin tos lès djoûs fièsse!'*; plaisirs et déplacements étaient rares, les fêtes, pour beaucoup, la seule occasion d'élargir le cercle de la communauté villageoise.

Ainsi comprend-on à quel point les traditions religieuses et les besoins vitaux du peuple rural furent heurtés par le décret de Joseph II, qui déclencha la révolution brabançonne.

La date de quelques fêtes patronales a été déplacée par décisions arbitraires. Alors, le peuple célèbre le saint patron par une *p'tite dicôce*, au jour traditionnel.

Aujourd'hui, on n'hésite pas à changer la date pour des raisons pratiques : temps favorable des vacances d'été par exemple.

Ici, on n' mange pas l' saint! Si, en Ardenne méridionale, vous posez la question : 'Qui est-ce qui conduit la fête?', les vieilles gens vous répondront : 'C'est l' saint d' l'église... mais ici, on ne l' mange pâs!'

'Ne pas manger le saint' signifie qu'on ne fait jamais la fête avant la date de la fête du saint patron, et si celle-ci tombe un dimanche, on reportera la fête au dimanche suivant.

L'expression existe encore sporadiquement ou a existé en Hainaut, en Brabant, dans la province de Liège... Elle est tout à fait vivante en Ardenne, en Gaume et en Champagne!

L'interdit religieux, qui pourrait être un rite d'abstinence, est encore respecté à l'heure actuelle dans bien des villages alors même que les gens ignorent la raison profonde de leur conduite et ne peuvent pas expliquer sa formulation.

Préparatifs domestiques de la fête. Quelque temps avant la fête, les femmes se livrent corps et âme au grand nettoyage. L'église aussi est ainsi traitée. En bien des endroits, on va même nettoyer les tombes!

Il faut savoir que, pour la fête, *les maisons s'ouvrent*, il faut donc qu'elles soient prêtes à accueillir parents et amis. L'hospitalité est traditionnelle en Wallonie.

On faisait de sérieuses économies en vue de la fête. De petits fermiers vendaient une vache pour en payer les frais, pour habiller leur fille, par exemple, alors on disait : 'La vache danse sur la place!'

La préparation des repas de fête était aussi très importante. On avait fait des économies toute l'année, on allait enfin faire un bon repas!

Dans les régions les plus riches comme la Hesbaye, la faim était la préoccupation quotidienne des ouvriers agricoles, de la domesticité, des enfants... En Ardenne, où la terre est répartie en petites propriétés, l'élevage personnel, le potager procurent de meilleures ressources familiales.

Pour la fête, on tue une poule qui ne pond plus..., en Hainaut, un lapin de préférence. Bien des chansons rappellent ces aubaines exceptionnelles. Quand la fête tombe vers la fin de l'automne, on tue le cochon...

Partout, on donne la préférence au bœuf car sa consommation était très rare. En Brabant, on nous racontait que, quelques jours avant la fête, un fermier promenait dans le village un bœuf enrubanné qu'il faisait admirer. Chacun commandait un morceau. On se régalait plus souvent de bouilli et de tripes (panse) que de rôti!

Les spécialités gastronomiques régionales

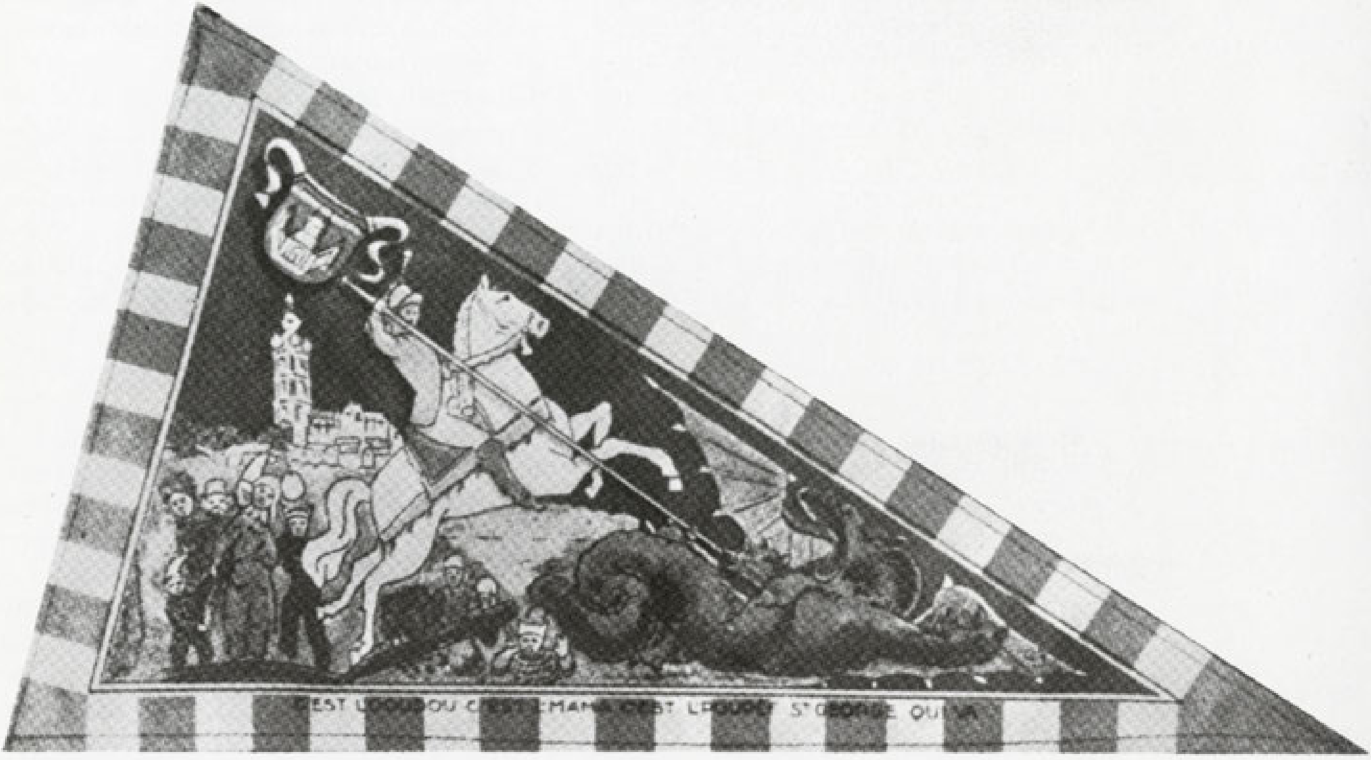
C'EST L'DOUDOU C'EST L'MAMA C'EST L'POUPÉE ST GEORGE QUI VA

FANION DE LA DUCASSE DE MONS. *Imprimé sur coton. Créé par le chanoine E. Puissant pour la ducasse de 1930 sur le modèle des anciens drapelets de pèlerinage (Photo Francis Niffle, Liège).*

sont assez bien connues aujourd'hui, mais on oublie qu'elles étaient autrefois réservées aux grandes occasions, accessibles une fois par an! Mais le mets populaire par excellence pour la fête, ce sont les tartes aux nombreuses variétés régionales. On les fait cuire par dizaines au grand four du boulanger. Préparées à l'avance, elles déchargent les femmes des tâches ménagères pendant la fête et elles accueilleront agréablement les visiteurs, avec le *pèkèt* et la *jate di cafè* traditionnels.

L'organisation de la Jeunesse. La fête est généralement patronnée par la commune, subsidiée, selon leur bonne volonté, par les notables, les bourgeois: archives et comptes communaux en font foi.

Mais c'est l'organisation de la Jeunesse qui met véritablement la ducasse sur pied.

Elle n'est pas une classe d'âge. Elle se compose de l'ensemble des jeunes gens non mariés de la communauté, et notamment des 'vieux jeunes hommes' (célibataires) de chez nous...

Cette définition explique d'ailleurs une tradition comme celle-ci à l'occasion de la ducasse : la Jeunesse allait planter un arbuste appelé 'mai' devant la maison des derniers mariés de l'année. Le marié, surtout s'il était originaire d'un autre village, devait alors offrir à boire. À Sovet, par exemple, les jeunes mariés devaient même ouvrir leur maison, offrir *pèkèt* et tarte, et la Jeunesse avait le droit de tout fouiller et d'emporter tous les vivres qui lui convenaient.

Le 'maître jeune homme', élu pour sa personnalité, son esprit d'entreprise, l'est aussi quelquefois pour sa condition aisée... Il est nanti d'un secrétaire et d'un trésorier qui veille sur la cagnotte.

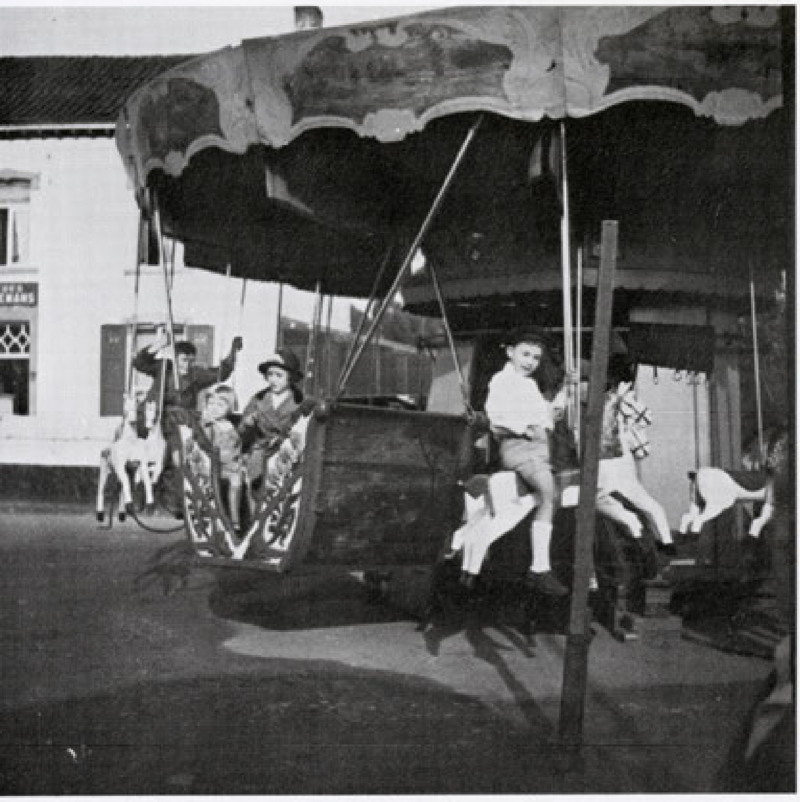

Carrousel pour enfants lors de la fête locale à Wonck en 1937 (Photo Musée de la Vie Wallonne).

Le comité décidait des activités de la fête, réunissait les fonds nécessaires, commandait les musiciens, faisait venir les carrousels et les forains, imprimer les affiches...
Aujourd'hui encore, une telle organisation subsiste dans pas mal de villages de Wallonie.

Annonce de la fête le samedi soir. On annonçait l'ouverture de la fête de façon éclatante! Dans toutes les régions de Wallonie, du Hainaut à l'Ardenne, on 'tirait les campes', on 'tirait aux clames', on 'bouchait les tchambes', on 'tirait au fusil', on 'tirait au canon', on 'busquait', on 'bistoquait'... on 'faisait parler la poudre'!
Le plus souvent, il s'agissait de boîtes de fonte, les 'chambres', que l'on bourrait de poudre explosive à laquelle on mettait le feu ou que l'on frappait avec un pointeau.
Mais dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, les 'armes napoléoniennes' sortent dès le samedi soir, avec les tambours, et le crépuscule retentit du feu des décharges.
Tandis qu'au pays de Liège, les musiciens annoncent les réjouissances par des aubades; en Gaume, on les appelle les *'embardes'*.
La tradition de tirer, qui était générale pour les mariages comme pour les fêtes, se perd dans certains villages à cause des accidents et des interdictions communales, mais pétards et feu d'artifice en sont un prolongement.

Des plaisirs, mais à jours fixes... Si l'atmosphère de la fête est, une fois les devoirs religieux accomplis, aux plaisirs exceptionnels et même quelquefois défendus, l'observateur ne peut être que stupéfait de constater à quel point le calendrier et l'ordre des activités festives sont fixés par la tradition, et respectés. On dirait un poème à forme fixe où règle, tradition et imagination coexistent.

Lu dimègne dèl dicôce. Les cloches carillonnantes ont appelé les fidèles à la grand-messe solennelle.
La sortie de l'église est un moment très important de la fête.
Souvent, elle marque le départ de la procession. *'L' ducace sins procinséon, ch'est in cuèsache* (= cuisson) *sins elvain'* (Tournai). La procession était, au dire des villageois, l'événement le plus important, avec ses reliques, ses bannières, son décor, ses reposoirs... et l'enthousiasme, la ferveur de la foi. Dans les villes cependant, elle prend un lustre particulier, s'organise en cortèges de groupes religieux et historiques. Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, le départ des marcheurs, après la messe, avec tambours et fifres, est aussi un moment d'intense émotion et une vision inoubliable.
Mais, en bien des endroits, les musiciens, voire la fanfare, attendent sur le parvis... et les premières danses, les premières rondes s'exécutent à même le pavé. Ce sont des cramignons, des caracoles, mais aussi le quadrille

des lanciers 'qui convenait bien car il se danse par couples et était une bonne occasion pour les jeunes gens de manifester leur choix'.

Musiciens, jeunes gens, familles, tous feront ensuite le traditionnel 'tour de cafés' où l'on fraternise. Une chaude connivence s'établit entre tous les participants.

Le repas de fête du dimanche est ensuite un véritable événement, dont les anciens se souviennent...

L'après-midi du dimanche, les baraques des forains et les jeux populaires attirent tout un petit monde avide de distractions et prêt à 'faire des folies'! Carrousels, attractions, loteries, échoppes des marchands ambulants étaient d'un très grand attrait pour une population qui — ne l'oublions pas — se déplaçait très peu, n'en ayant pas les moyens.

Et tous les jeux et les sports populaires, tous les concours étudiés dans ces pages par ROGER PINON, sont à l'honneur. Enfants et adultes y feront preuve de force, d'adresse, d'astuce, de goût pour la compétition.

Le bal commençait après vêpres...

La Jeunesse s'était entendue avec les cafetiers ou avait loué une guinguette, un 'ponton', salles démontables qui passaient de village en village; elle avait fait venir les musiciens.

C'est souvent le capitaine de la Jeunesse qui ouvrait le bal ou une autorité locale, voire le Curé!

Danses traditionnelles et danses à la mode comme les valses, polkas, mazurkas et scottishs sont exécutées avec entrain, entrecoupées de chaînes et de rondes, comme la danse du coussin, qui permettaient aux timides, filles et garçons, de manifester leurs préférences.

Le 'bal renversé' avait également du succès, quand les jeunes filles allaient choisir leur danseur.

Un code de conduite très spécial était de rigueur au bal. La Jeunesse devait elle-même faire respecter l'ordre. Les 'étrangers', soit les jeunes gens des villages voisins, étaient généralement bien accueillis, mais si une fille osait leur refuser une danse, c'était la bagarre! Il y eut des rivalités sans merci entre villages, nées en pareille occasion.

Quand il y avait eu accordailles, les parents laissaient quelquefois plus de liberté aux jeunes couples, à la fête.

Quant aux gens mariés, de bonne humeur en ces jours fastes, ils se préparaient la joie d'une naissance! *'Al dicôce, toutes les femmes sont grosses'* dit le dicton encore bien connu dans la région namuroise.

Ducasses citadines exceptionnelles. Dans les villes, les ducasses s'organisent par quartiers, par paroisses. Elles ont quelquefois plus d'éclat, plus de moyens — plus de participants, plus d'argent — que dans les villages, mais les réjouissances sont assez semblables. Si la ville possède historiquement gildes, corporations ou congrégations religieuses, la fête acquiert par sa procession la valeur d'une grande manifestation, d'un spectacle pour le peuple.

Par exemple, la procession de Basse-Wavre, le tour Saint-Gertrude de Nivelles, la Fête-Dieu de Marbais, pour ne parler que du Brabant.

En Hainaut, la pucelette de Wasmes jouit encore d'une belle popularité, mais deux ducasses restent tout à fait exceptionnelles: Ath et Mons.

La ducasse d'Ath, avec son cortège processionnel, ses géants, la musique traditionnelle de la danse de M. et M^me^ Goliath d'un rythme si surprenant... Il faut aller la voir, la vivre autant que possible avec les Athois.

À Mons, la procession du Car d'Or et le combat du Lumeçon, lutte rituelle de saint Georges contre le dragon, constituent un spectacle inoubliable. Dans la foule se déchaîne une nervosité, une violence extraordinaire; dans l'arène, le combat, soutenu par la musique sans cesse reprise du Doudou, respecte un rituel immuable.

Les études approfondies de RENÉ MEURANT, les films, les enregistrements, enfin une prise de conscience collective de leur importance doivent sauver définitivement ces traditions.

Le lundi: jour de la Jeunesse. Selon les endroits, on vous dira que le lundi était 'le jour des morts' ou 'le jour de la Jeunesse'.

De façon assez générale, en fait, la Jeunesse payait une messe chantée à la mémoire des ancêtres... En pleine ducasse! Après quoi, une visite au cimetière n'est pas rare et depuis la Première Guerre mondiale l'obligation d'aller fleurir le monument aux morts...

Mais après le tour des cafés, on cherche à renchérir sur les plaisirs du dimanche; la Jeunesse a déjà beaucoup dépensé... Pour pouvoir continuer la fête, elle va procéder à de nouvelles collectes d'argent, à la vente de cocardes mais aussi à des quêtes.

À Alle-sur-Semois par exemple, le chef de la Jeunesse, avec une hotte, suivi de ses compagnons, allait quémander des œufs, du lard, de la tarte. Le groupe avait même le droit de pénétrer dans les maisons, de fouiller tout et d'emporter tous les vivres.

Dans les régions de Bastogne et de Neufchâteau, on garde le souvenir d'une tradition que l'on appelait *tchèssi l' vêheû*. Le groupe des jeunes promenait à la corde un jeune homme déguisé en putois 'sale et un peu lubrique'. Ils s'arrêtaient à toutes les maisons du village où ils recevaient 'dringuelle', boissons et vivres, qui leur permettaient de festoyer le soir.

ENTERREMENT DE 'MATÎ L'OHÊ', *rue des Croisiers à Liège, en 1928 (Photo Musée de la Vie Wallonne).*
Enterrement symbolique de l'os du jambon que l'on a mangé durant les jours de fête.

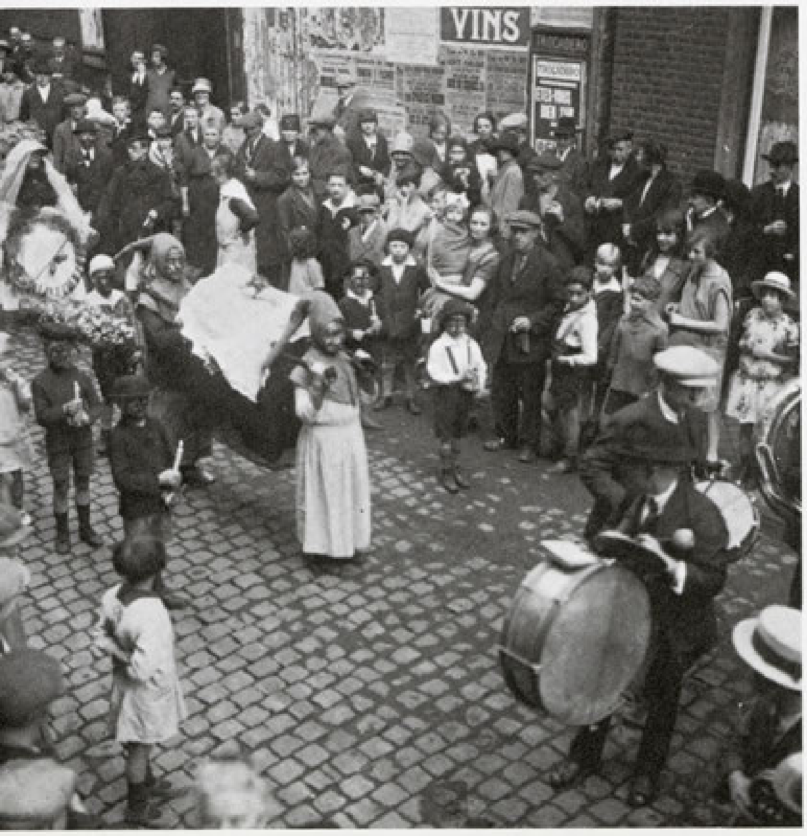

Je pense qu'il faut comprendre pareillement la coutume de la *limodje* de Fosses (*lumerodje* à Presles, Presgaux) qui est également une bête étrange et de surcroît grosse... que l'on promène en cortège dans la localité en réclamant de l'argent, des œufs, du lard, des 'vitoulets'! Et peut-être le 'cheval godet', déguisement fait d'une tête de cheval et de vieux chiffons flottants, dont on trouve encore le souvenir en Brabant à Racour, Hélécine, Limelette.

Aux confins du Hainaut, du Namurois et en Brabant, une autre tradition, 'faire les pèlerins': une collecte de fruits, légumes et objets divers que les jeunes vendent aux enchères à la sortie de l'église...

Quelquefois, cet quêtes se font aussi le mardi, si l'on veut continuer la fête le mercredi.

Le mardi: jour des 'Vieux'. Le mardi est traditionnellement 'le jour des vieux'. Les jeunes vont chercher tous les vieux chez eux et les invitent à un goûter ou à un 'souper'. Un bal est organisé à leur intention, où ils exécutent les 'Vîyès danses', ils jouent aux cartes, racontent des blagues, etc.

C'est aussi généralement le jour de la terminaison de la fête, quand on ne reporte pas celle-ci à 'l'octave', traditionnellement le dimanche suivant.

Rites de terminaison de la fête. Ce sont véritablement des rites de passage, d'un temps à un autre, qui clôturent la fête patronale, soit à la fin de la période de réjouissances, soit à la fin de la remise, le dimanche suivant.

Par enquêtes sur le terrain, nous avons pu distinguer trois types de terminaisons fortement symboliques: on *enterre* la fête, on la *brûle*, on exécute certaines *danses rituelles*.

Le rite d'enterrement est très répandu dans toutes les provinces. Une tarte symbolique, ou un quartier par famille — récolte faite par la Jeunesse —, est effectivement mise en terre avec toutes les apparences de la tristesse, larmes feintes, marches funèbres...

Dans la région de Liège, c'est le plus souvent *Matî l'ohê*, un os de jambon baptisé Mathieu pour la circonstance, que l'on ensevelit.

À Bertrix, il y a quelques années encore, la Jeunesse se livrait à une parodie burlesque de funérailles, formant cortège derrière un cercueil mal clos, plein de bouteilles de bière et de *pèkèt*! Le cercueil était finalement brûlé.

Disséminée sur toute la carte de la Wallonie, la coutume d'allumer un feu sur la place publique. Dans le Hainaut, on brûle des mannequins de paille. Des retraites aux flambeaux signalent la fin des festivités dans les régions de Dinant, Namur, Philippeville et en Gaume.

On clôturait encore le bal du dernier jour par des danses symboliques. La danse des sept sauts, extrêmement répandue dans toute la Wallonie, était réglée comme un ballet, se terminait par sept fois sept sauts!

À Orchimont, par exemple, on se souvient encore bien de la danse du *ramon* (balai), sorte de mime exécuté par trois hommes: l'un tient le manche, l'autre la brosse et le troisième dirige les assauts... Le symbolisme sexuel est ressenti et souligné par des blagues.

Enfin, la danse du foulard, jeu de ronde, réunissait tous les participants du bal, qui s'arrangeaient pour que le foulard échoie à 'celui qui n'était pas rentré chez lui tout le temps de la fête', de préférence un garçon sympathique d'un autre village, que l'on mettait ainsi à l'honneur.

Delphine MANET

LES GÉANTS PROCESSIONNELS

Le concept du géant est universel. Il se retrouve, de la préhistoire à nos jours, dans les élaborations artistiques, littéraires ou mythologiques de nombreuses civilisations.

La présence de géants dans les processions médiévales n'est pas spécifique aux régions wallonnes. Elle est attestée dans tout le continent européen: au Nord-Ouest (Belgique, Nord de la France, Royaume-Uni, Pays-Bas et Ouest de l'Allemagne, Lorraine, grand-duché de Luxembourg), dans le Midi méditerranéen (Péninsule ibérique, Italie), au centre (Tyrol, Styrie, Haut-Adige, Bavière, Souabe), sans parler des géants russes mal connus jusqu'à présent.

Les géants wallons font donc partie d'un groupe assez vaste auquel ils sont directement liés. Le folkloriste français Arnold Van Gennep a proposé de les appeler 'processionnels' en les définissant comme des personnages qui 'ne sont pas brûlés périodiquement ni même laissés de côté pour être remplacés chaque année par d'autres mannequins.' Le terme

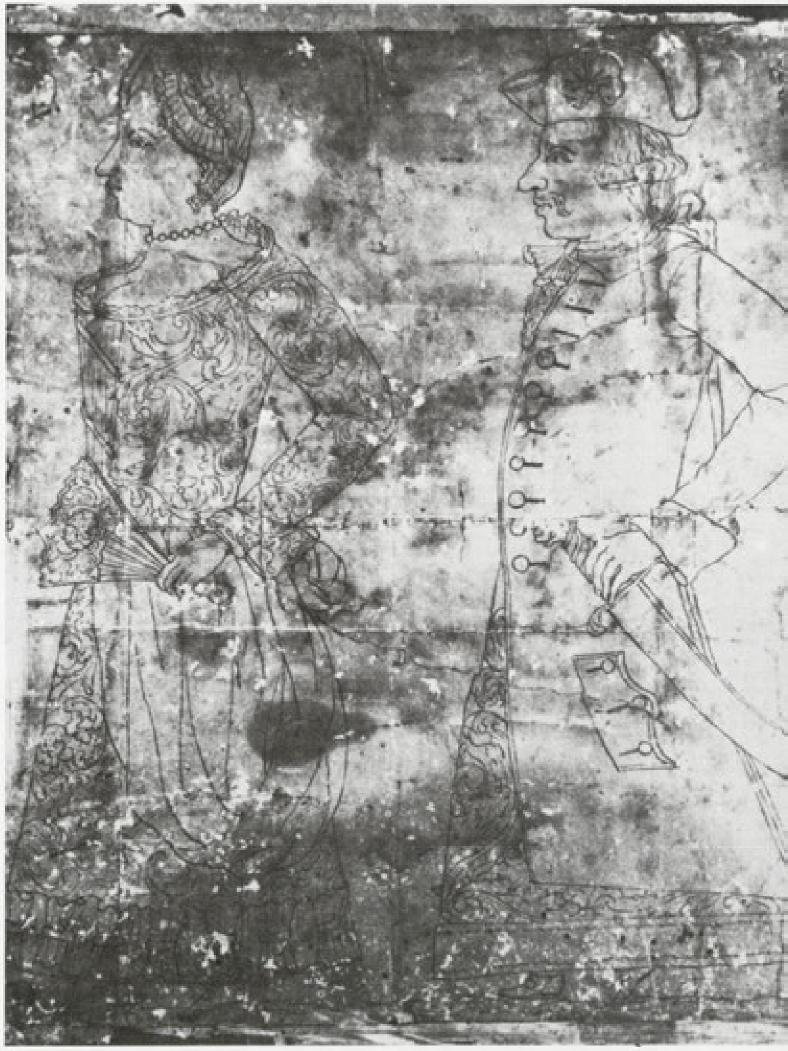

terre avec toutes les apparences de la tristesse, larmes feintes, marches funèbres...

Dans la région de Liège, c'est le plus souvent *Matî l'ohê*, un os de jambon baptisé Mathieu pour la circonstance, que l'on ensevelit.

À Bertrix, il y a quelques années encore, la Jeunesse se livrait à une parodie burlesque de funérailles, formant cortège derrière un cercueil mal clos, plein de bouteilles de bière et de *pèkèt*! Le cercueil était finalement brûlé.

Disséminée sur toute la carte de la Wallonie, la coutume d'allumer un feu sur la place publique. Dans le Hainaut, on brûle des mannequins de paille. Des retraites aux flambeaux signalent la fin des festivités dans les régions de Dinant, Namur, Philippeville et en Gaume.

On clôturait encore le bal du dernier jour par des danses symboliques. La danse des sept sauts, extrêmement répandue dans toute la Wallonie, était réglée comme un ballet, se terminait par sept fois sept sauts!

À Orchimont, par exemple, on se souvient encore bien de la danse du *ramon* (balai), sorte de mime exécuté par trois hommes : l'un tient le manche, l'autre la brosse et le troisième dirige les assauts... Le symbolisme sexuel est ressenti et souligné par des blagues.

Enfin, la danse du foulard, jeu de ronde, réunissait tous les participants du bal, qui s'arrangeaient pour que le foulard échoie à 'celui qui n'était pas rentré chez lui tout le temps de la fête', de préférence un garçon sympathique d'un autre village, que l'on mettait ainsi à l'honneur.

Delphine MANET

LES GÉANTS PROCESSIONNELS

Le concept du géant est universel. Il se retrouve, de la préhistoire à nos jours, dans les élaborations artistiques, littéraires ou mythologiques de nombreuses civilisations.

La présence de géants dans les processions médiévales n'est pas spécifique aux régions wallonnes. Elle est attestée dans tout le continent européen : au Nord-Ouest (Belgique, Nord de la France, Royaume-Uni, Pays-Bas et Ouest de l'Allemagne, Lorraine, grand-duché de Luxembourg), dans le Midi méditerranéen (Péninsule ibérique, Italie), au centre (Tyrol, Styrie, Haut-Adige, Bavière, Souabe), sans parler des géants russes mal connus jusqu'à présent.

Les géants wallons font donc partie d'un groupe assez vaste auquel ils sont directement liés. Le folkloriste français Arnold Van Gennep a proposé de les appeler 'processionnels' en les définissant comme des personnages qui 'ne sont pas brûlés périodiquement ni même laissés de côté pour être remplacés chaque année par d'autres mannequins.' Le terme

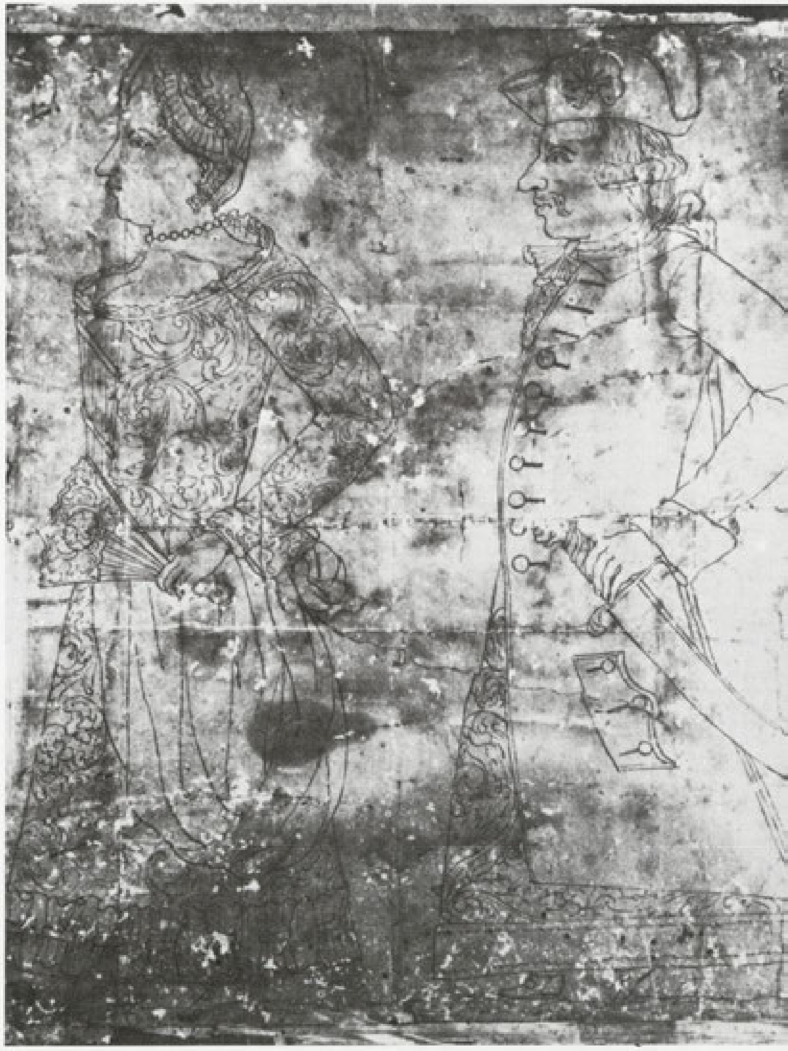

s'applique, selon RENÉ MEURANT, aux géants qui 'marchent dans une procession ou dont les prédécesseurs directs y ont marché avant de passer, sans grande solution de continuité, dans un cortège laïc.' Nous ajouterons aux géants les 'monstres d'osier' qui animent les manifestations religieuses et participent, eux aussi, à des jeux processionnels.

D'après les documents d'archives, ces personnages gigantesques du Nord-Ouest de l'Europe apparaissent dans les processions à partir de la fin du XIVe siècle à Anvers, et surtout à partir du XVe siècle dans l'ensemble des Pays-Bas. Pour la Wallonie, ils sont connus à partir du milieu du XVe siècle (Dragon de Namur en 1451, Goliath de Nivelles en 1457 et Cheval Bayard d'Ath en 1462). Ceci ne signifie pas que nos sorties religieuses anciennes n'ont pas connu plus tôt la présence de ces personnages hors mesure, mais nous sommes forcé de nous en tenir aux données sûres des textes.

La pratique religieuse ancienne. Que font ces mannequins dans nos fêtes religieuses de la fin du moyen âge? Les personnages représentés sont connus comme plus grands que nature. Leur création est basée sur une inspiration religieuse ou littéraire. Leur histoire est racontée dans l'*Ancien Testament* (Goliath ou Samson), dans la *Légende Dorée* (saint Christophe, le combat de saint Georges avec le Dragon) ou dans les épopées (le Cheval Bayard et les Quatre Fils Aymon). Souvent, ils participent à un jeu processionnel, sorte de représentation théâtrale montée à l'intérieur de la cérémonie et contribuant à l'édification des fidèles. Ces représentations auxquelles participaient les géants peuvent donc être rapprochées du théâtre médiéval, mais aussi des sculptures et des représentations iconographiques (vitraux, peintures) qui ornaient les églises ou les cathédrales. Ces tableaux vivants ne mettaient certes pas toujours en scène des personnages gigantesques. Pensons à des sujets comme l'Enfer, le Jugement dernier, la Fuite en Egypte ou les pèlerins d'Emmaüs.

La fonction didactique se doublait d'un but récréatif. Il s'agissait d'attirer les spectateurs, de 'révérender la procession' et de favoriser par conséquent le commerce local. D'ailleurs, les histoires laïques, comme celle du Cheval Bayard et des Quatre Fils Aymon, apparaissent très tôt à côté des scènes inspirées des écrits religieux.

Au fil du temps, les scènes vivantes et pittoresques vont perdre leur fonction religieuse. Les géants, notamment, vont devenir des sujets d'attraction et le public oubliera leur rôle originel. Ainsi, Goliath deviendra fréquemment 'le géant' (*Argayon* à Nivelles, *Argéant* à Namur). Les édiles communaux n'hésiteront pas à le doter d'une épouse (à Namur dès 1518, à Nivelles en 1668 et à Ath en 1715), voire d'une famille (Namur vers 1540 et Nivelles au XVIIIe siècle). La procession s'enrichira aussi d'autres monstres gigantesques au point que l'on a pu parler de véritables ménageries avec des aigles, des cygnes, des licornes, des griffons...

Un phénomène d'imitation et de contagion a certainement joué dès le moyen âge, ce qui explique la large diffusion des mêmes thèmes dans les différentes villes. Ainsi, dans l'ensemble des Pays-Bas, de 1398 à la fin du XVIe siècle, Goliath est représenté dans 18 villes,

LES GÉANTS DE NIVELLES *en tête de la procession de sainte Gertrude, dessin anonyme (2e moitié du XVIIIe siècle), Musée archéologique de Nivelles (Photo Sanspoux).*

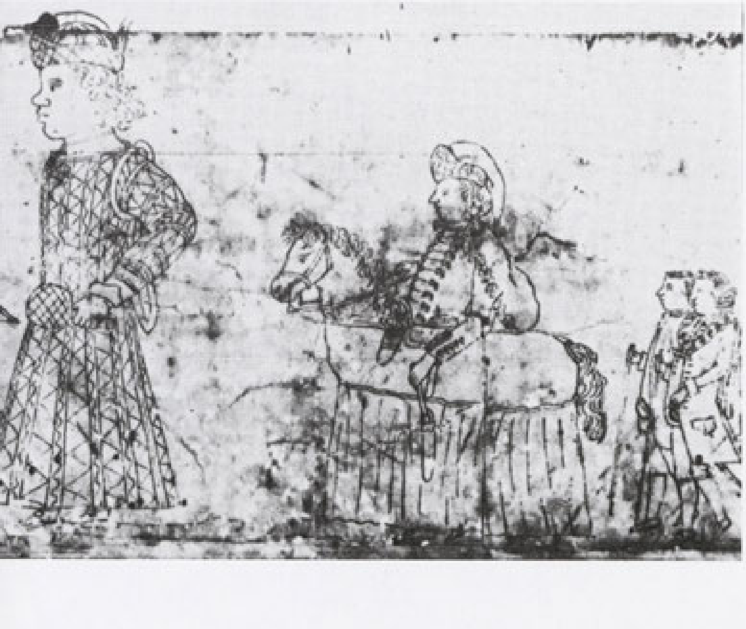

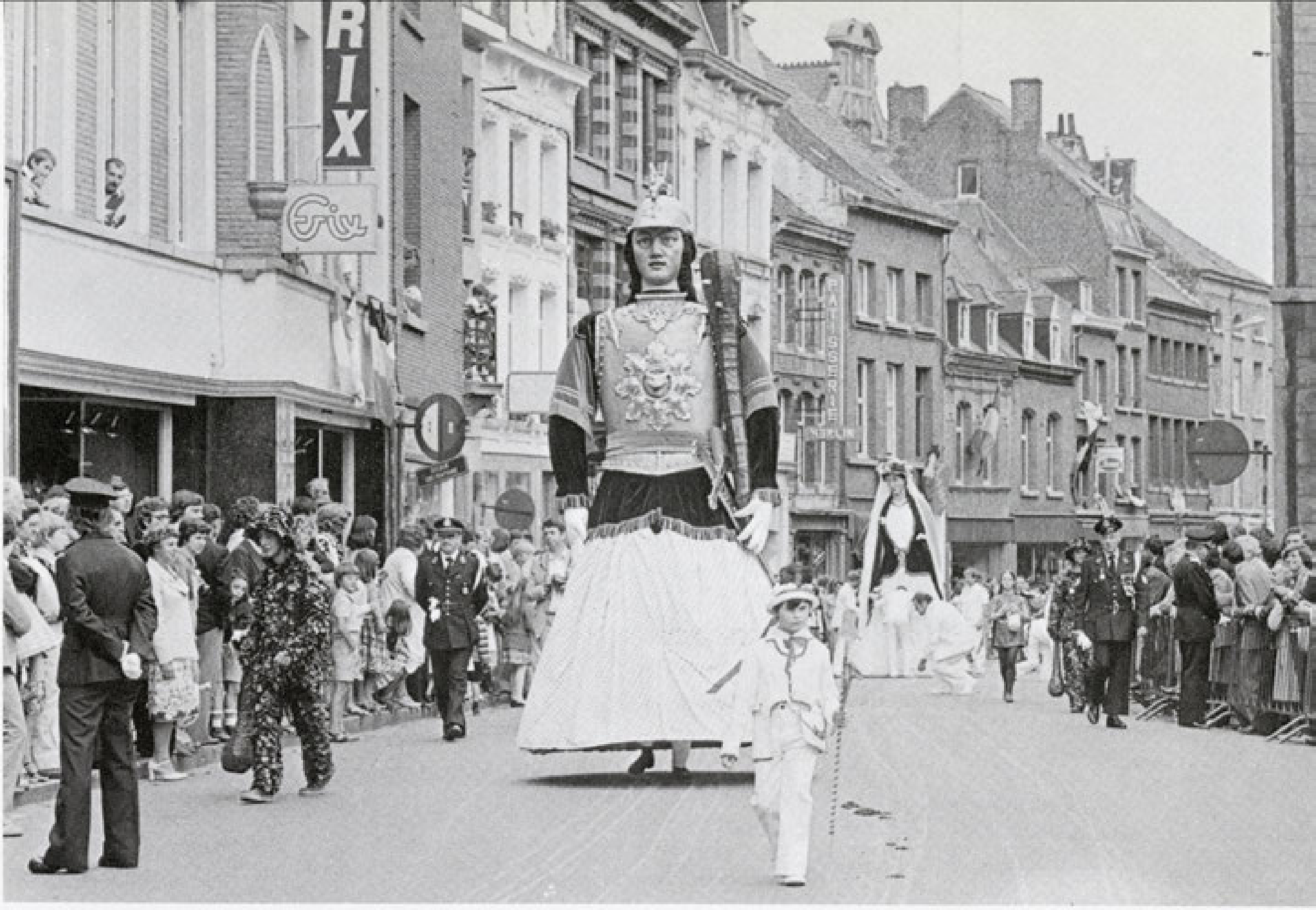

GOLIATH ET MADAME GOLIATH À ATH EN 1978 *(Photo Jean-Pierre Ducastelle)*.

saint Christophe marche dans six processions, le Cheval Bayard orne 18 fêtes locales et saint Georges affronte le dragon dans 14 localités. On a la preuve que le Cheval Bayard athois a été copié sur celui d'Audenarde et que le 'neuf Goliath' de Namur en 1518 a repris la carcasse d'osier de son confrère de Maastricht. Les échanges commerciaux ont sans doute favorisé ces transmissions puisque, souvent, la foire locale se déroulait en même temps que la procession. Celle-ci était fréquemment liée à la dédicace (ducace) de l'église paroissiale ou à la fête du saint patron.

Les frais de construction et d'entretien des géants n'étaient pas toujours à la charge de la ville ou de la paroisse. Les serments et confréries pouvaient prendre en charge les géants. C'est notamment le cas pour la plupart des figures athoises: Goliath est le géant des arbalétriers, Samson accompagne les canonniers, Tirant appartient aux archers alors que les animaux monstrueux ont été créés par les tailleurs (*Aigle*), les boulangers (*Cygne*) et les poissonniers (*Triton*).

Les géants wallons n'ont pas souffert des prescriptions religieuses issues de la Contre-Réforme catholique comme leurs confrères français, mais ils ont été atteints directement par les mesures de Joseph II: l'Argayon de Nivelles et les géants athois — sans succès pour ceux-ci — seront mis en vente en 1786. Le zèle anticlérical et révolutionnaire de la période française sera souvent fatal aux grands mannequins d'osier. Par exemple, les géants athois sont brûlés en août 1794 par la Société populaire locale. A côté de ces mesures coercitives, des circonstances politiques brutales (sac de Bouvignes en 1554 par exemple) ont pu interrompre ou faire cesser définitivement la promenade des personnages de taille exceptionnelle. Toutefois, quand la tradition était bien établie, ces êtres devenus indispensables à la vie de la cité, devaient renaître sous

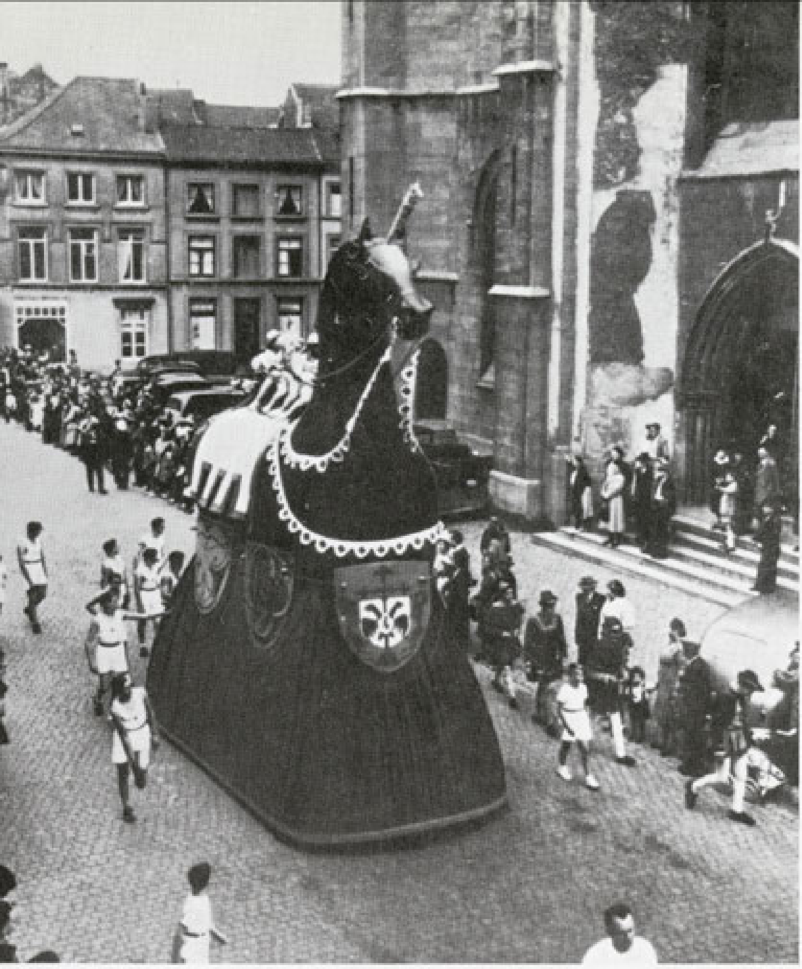

LE CHEVAL BAYARD D'ATH, *offert à la Ville par la Royale Alliance Athoise (Photo Hainaut d'Aujourd'hui).*

l'impulsion des autorités ou des groupes locaux. Les géants athois, ainsi que ceux de Nivelles, reviennent à la procession dès 1806 et le dragon montois surmonte, lui aussi, la rupture de la période révolutionnaire au début du XIX^e^ siècle. À Namur, les géants ressuscitent à la mi-carême de 1906 mais le Cheval Bayard, comme celui d'Ath, ne renaîtra qu'après la Deuxième Guerre mondiale.

Laïcisation des géants. C'est encore une mesure politique (la circulaire du gouvernement

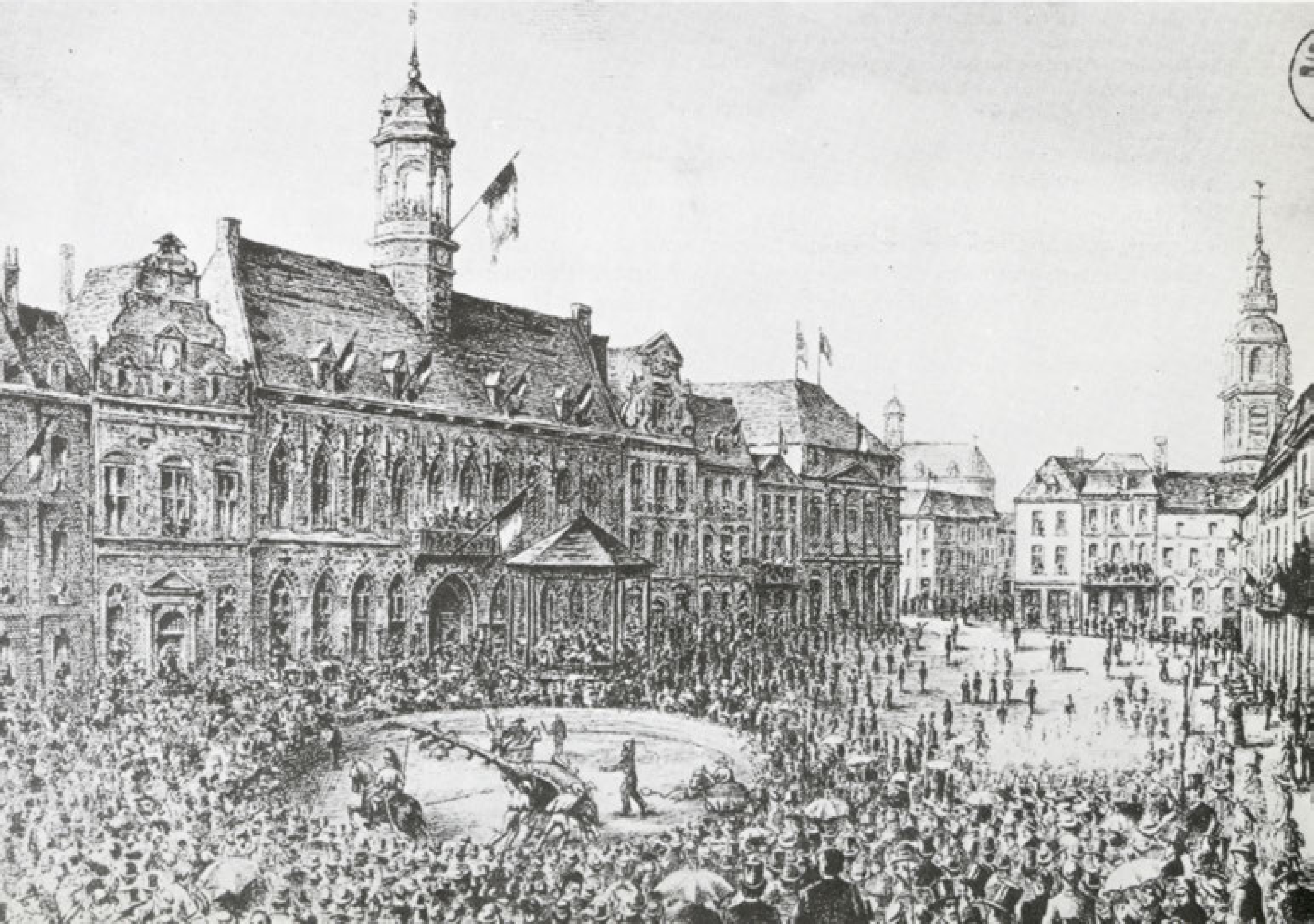

LE LUMEÇON À MONS EN 1886. *Gravure de Ch. Tichon d'après un croquis de Ch. Vincent. Mons, Bibliothèque de l'Université de l'État. Représentation du jeu processionnel au cours duquel saint Georges affronte le dragon. Les autres partenaires du combat (chins-chins, hommes de feuilles, diables sont également représentés).*

hollandais du 29 mai 1819) qui sépare définitivement les géants des processions religieuses pour les insérer dorénavant dans un cortège laïc. Le saint Christophe de Flobecq apparaît comme un exemple isolé de personnage gigantesque qui continue à figurer dans une cérémonie purement religieuse.

La laïcisation n'a pas tué la tradition. Celle-ci a parfois été modifiée par l'évolution des mentalités. Ainsi le Tirant des archers athois est devenu Ambiorix en 1850 pour répondre à l'élan patriotique né avec la Belgique nouvelle à une époque où le cortège local faisait défiler des chars évoquant les Neuf Provinces, les gloires locales, l'agriculture ou des sujets exotiques. Toutefois, la 'ducace' d'Ath a conservé ses éléments essentiels : la sortie de Goliath et de sa femme le samedi évoque toujours celle qui avait lieu autrefois dans la nuit de la fête. David continue à affronter Goliath, comme il le faisait au XV^e siècle, en un dialogue qui mêle la langue ancienne, le patois local et le français. À Mons, le combat du Lumeçon oppose toujours, suivant un rite bien établi, saint Georges et le dragon.

Les géants et les monstres d'osier sont devenus des personnages de leur cité. Ils sont utilisés dans les luttes politiques ou dans la publicité commerciale, en même temps qu'ils contribuent à la promotion du tourisme local. Au cours des siècles, se sont créés entre eux et les habitants, des liens profonds. Les milieux populaires fournissent tout à la fois les porteurs, les figurants et le public. Chacun vibre au rythme musical traditionnel qui fait danser les géants ou accompagne le jeu processionnel. Les autorités assurent l'entretien, l'embellissement et la vie du cortège qui bénéficie aussi de la générosité des industriels ou des commerçants.

À l'exception de saint Christophe qui est généralement un personnage sur échasses, les géants sont constitués de structures en osier et en bois, les têtes sculptées dans le bois par des artistes locaux. Une chatière à l'arrière et un oculus à l'avant permettent aux équipes de porteurs de pénétrer dans le mannequin et de guider leur conduite. Les danses des géants constituent de véritables prouesses techniques quand on sait, par exemple, que les géants athois pèsent de 90 à 120 kilos et qu'ils sont animés par un seul homme à la fois (en relais avec une équipe de cinq porteurs actuellement).

Créations nouvelles. Les géants processionnels ont inspiré d'autres créations. Des géants de cortège sont nés un peu partout en Wallonie à partir du XIX^e siècle. Leur nombre s'est multiplié depuis la Deuxième Guerre mondiale : 62 créations de 1945 à 1959, 40 de 1960 à 1969 et 28 de 1970 à 1974. Bien sûr, les créations sont compensées par les disparitions : 31 de 1945 à 1959, 21 de 1960 à 1969 et 1 de 1970 à 1974. Depuis le début du XIX^e siècle, le bilan établi par René Meurant fait apparaître 165 créations pour 72 disparitions. Le phénomène doit être situé dans son contexte sociologique. Les créations sont le fait de groupes de quartier, de syndicats d'initiative, de groupes folkloriques, de sociétés sportives, de groupes culturels ou de sociétés promotrices d'un tourisme commercial ou parafolklorique. Le géant est un élément d'animation qui contribue à donner de l'éclat à une fête locale. L'imitation des personnages processionnels est évidente. Elle se marque notamment dans le Hainaut picard où les nouveaux géants imitent leurs ancêtres athois dans l'ensemble de leurs comportements.

Les localisations se sont multipliées, semble-t-il, à cause de l'évolution des conditions de vie (meilleurs salaires, extension des loisirs) et du développement des moyens de transport individuels. Ceux-ci ont favorisé le tourisme dominical dans lequel les personnages gigantesques viennent tout naturellement s'insérer. Par ailleurs, le travail à la chaîne, la mécanisation ou l'automation ont enlevé tout caractère créateur à l'activité professionnelle. Les ouvriers ou les employés cherchent dès lors à s'exprimer dans des réalisations qui sont rendues possibles grâce à la diffusion du petit outillage des bricoleurs. Les nouveaux géants sont, de plus en plus souvent, construits en matériaux modernes: tubes en acier recouverts de treillis, tête ou buste en polystyrène étiré (frigolite). Le phénomène des géants est bien vivant à notre époque et il s'est adapté à l'évolution de la civilisation et de la société.

On a essayé de trouver pour l'apparition des géants dans les processions, des explications très élaborées : transmission de la mythologie ancienne ou nationale, antiques cérémonies des Celtes, rituel millénaire diffusé avec les mégalithes, influence espagnole dans les Pays-Bas, expression particulière au peuple flamand... Comme René Meurant, je crois qu'il faut s'en tenir aux faits. Ceux-ci sont suffisamment clairs. Les géants sont, au début, des acteurs de jeux processionnels ou des accessoires utilisés pour orner la fête religieuse. Ils ont acquis plus tard une signification de plus en plus profonde à cause de leur aspect spectaculaire. Les habitants des cités s'y sont attachés et il s'est créé entre le géant et sa ville des liens réels qui font de lui une formule privilégiée d'expression de l'âme locale. C'est pourquoi, les géants processionnels se sont maintenus à travers toutes les vicissitudes de l'histoire et ont inspiré de nouvelles réalisations pittoresques, éléments majeurs de l'animation de nos quartiers urbains ou ruraux.

Jean-Pierre DUCASTELLE

LOCALISATIONS ET CHRONOLOGIE DES GÉANTS PROCESSIONNELS ET DES MONSTRES D'OSIER EN WALLONIE

LOCALITÉS	GÉANTS	CRÉATIONS OU PREMIÈRES MENTIONS	DISPARITIONS OU INTERRUPTIONS	TRANS-FORMATIONS	SITUATION ACTUELLE
ATH	Goliath	1481 (2)	1786-1790 1794-1806 1914-1919 1940-1944	—	Cortège du quatrième dimanche d'août depuis 1819
	Madame Goliath	1715 (1)			
	Samson	1679 (2)			
	Aigle	XVIII^e(2)		Aigle à deux têtes (1854)	
	Tirant	XVIII^e (2)	1786-1790 1794-1807 1914-1919 1940-1944	Ambiorix (1850)	
	Madame Victoire	XVIII^e(?)	Idem mais 1794-1860		Depuis 1860
	Cheval Bayard	1462 (1)	Après 1520	—	Reconstruction en 1948 et participation au cortège.
	Triton	XVIII^e (2)		—	—
	Cygne	XVIII^e (2)			

LOCALITÉS	GÉANTS	CRÉATIONS OU PREMIÈRES MENTIONS	DISPARITIONS OU INTERRUPTIONS	TRANS-FORMATIONS	SITUATION ACTUELLE
BOUVIGNES	Dragon	1547 (1)	1554	—	—
	Géant Géante	1547 (2)	1554	—	—
	Deux Enfants	1550 (1)	1554	—	—
DINANT	Géant et Dragon	1540 (1)	1565	—	—
FLOBECQ	Saint Christophe (sur échasses)	XVIII^{e} (?)	—	—	Procession de Flobecq (juillet). Cortège d'Ath (XIX^{e} et depuis 1976).
LESSINES	Dragon Saint Georges	1475 (2) 1547 (2)	—	—	—
MONS	Dragon et saint Georges	1524 (2)	1786 Suppression sous le régime français		Ducace de Mons (Trinité) depuis le début XIX^{e}.
NAMUR	Dragon avec saint Georges	1451 (2)	1723	—	—
	Saint Christophe (sur échasses)	1455 (2)	1723	—	—
	Goliath	1458 (2)	1724 (dernière sortie) Détérioration progressive au XIX^{e} siècle	1518 (réfection) Fin XVI^{e} : Argéant	Depuis 1906 (mi-carême)
	Géante	1518 (1)		—	
	Enfants	Vers 1540 (1 fille)		1574 : 3 enfants	
	Lion, Lionne, Éléphant, Dromadaire Chameau, Griffon, Licorne, Aigle, Autruche Cygne, Bouc	Ménagerie : XVI^{e}	1724	1549 : 3 bêtes 1571 : 11 1686 : 8	
	Cheval Bayard	1518 (1)	1723		Depuis 1951

NIVELLES	Goliath	1457 (2)	1786 (vente) 1820-1853 1855-1857 1879-1887 10 mai 1940	1584: Argayon	Depuis 1950
	Argayonne	1668 (1)			
	Lolô	XVIII^e			
	Cheval Bayard	1513 (2)	1598-1599	—	—
	Aigle	1637 (2)	1786	—	—
	Licorne	1668 (2)	1786	—	—
	Lion	1640 (2)	1786 10 mai 1940	Reconstitués en 1926	—
	Chameau	1713 (2)			
	Dragon	1599 (2)	avant fin XVIII^e 10 mai 1940		—
SOIGNIES	Saint Christophe (sur échasses?)	Fin XV^e	—	—	—
WASMES	Dragon	Vers 1760 (2)	1819	1895 1921 Avant 1940 (2 figurations)	Depuis 1971, combat avec Gilles de Chin

(1) Créations expressément mentionnées dans les documents d'archives.

(2) Premières mentions dans les documents. Ceci signifie que bien souvent, le géant a été créé auparavant.

LES ESCORTES ARMÉES FOLKLORIQUES

Avant la Seconde Guerre mondiale, la coutume des escortes armées folkloriques, appelées 'marches' était considérée comme caractéristique de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

La marche et la procession. Cette opinion se justifiait par le fait que de nombreuses processions étaient précédées d'une escorte formée de gens du pays, jeunes et vieux, revêtus de costumes militaires, rendant les honneurs en exécutant des feux de mousqueterie. D'autre part, l'ordonnance des compagnies était quasi la même partout : un sergent-sapeur (massier des anciens cortèges) précède le groupe des sapeurs, armés d'une hache de fantaisie. Des mouvements de sa canne, le tambour-major commande le rythme des tambours animés par le fifre ; viennent ensuite : la société de musique et les différents pelotons de grenadiers, de zouaves, de voltigeurs, tandis que le dernier rang (*dêrène guilite*) composé de soldats armés de tromblons à la gueule évasée, ferme la marche. Seuls, les officiers supérieurs, majors ou colonels, montent des chevaux soigneusement étrillés et bouchonnés, dont les harnais ont été fleuris et décorés.

La régularité de la plupart des marches est une autre caractéristique. Il est impensable que l'on ne marche pas, quel que soit le temps, à la Pentecôte à Gerpinnes, à la Trinité à Walcourt... La plupart des processions ainsi escortées sont annuelles ; une seule fait exception dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, celle de Fosses-la-Ville, qui ne sort que tous les sept ans, en l'honneur de saint Feuillien.

NIVELLES	Goliath	1457 (2)	1786 (vente) 1820-1853 1855-1857 1879-1887 10 mai 1940	1584: Argayon	Depuis 1950
	Argayonne	1668 (1)			
	Lolô	XVIII^{e}			
	Cheval Bayard	1513 (2)	1598-1599	—	—
	Aigle	1637 (2)	1786	—	—
	Licorne	1668 (2)	1786	—	—
	Lion	1640 (2)	1786 10 mai 1940	Reconstitués en 1926	—
	Chameau	1713 (2)			
	Dragon	1599 (2)	avant fin XVIII^{e} 10 mai 1940		—
SOIGNIES	Saint Christophe (sur échasses?)	Fin XV^{e}	—	—	—
WASMES	Dragon	Vers 1760 (2)	1819	1895 1921 Avant 1940 (2 figurations)	Depuis 1971, combat avec Gilles de Chin

(1) Créations expressément mentionnées dans les documents d'archives.

(2) Premières mentions dans les documents. Ceci signifie que bien souvent, le géant a été créé auparavant.

LES ESCORTES ARMÉES FOLKLORIQUES

Avant la Seconde Guerre mondiale, la coutume des escortes armées folkloriques, appelées 'marches' était considérée comme caractéristique de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

La marche et la procession. Cette opinion se justifiait par le fait que de nombreuses processions étaient précédées d'une escorte formée de gens du pays, jeunes et vieux, revêtus de costumes militaires, rendant les honneurs en exécutant des feux de mousqueterie. D'autre part, l'ordonnance des compagnies était quasi la même partout : un sergent-sapeur (massier des anciens cortèges) précède le groupe des sapeurs, armés d'une hache de fantaisie. Des mouvements de sa canne, le tambour-major commande le rythme des tambours animés par le fifre ; viennent ensuite : la société de musique et les différents pelotons de grenadiers, de zouaves, de voltigeurs, tandis que le dernier rang (*dêrène guilite*) composé de soldats armés de tromblons à la gueule évasée, ferme la marche. Seuls, les officiers supérieurs, majors ou colonels, montent des chevaux soigneusement étrillés et bouchonnés, dont les harnais ont été fleuris et décorés.

La régularité de la plupart des marches est une autre caractéristique. Il est impensable que l'on ne marche pas, quel que soit le temps, à la Pentecôte à Gerpinnes, à la Trinité à Walcourt... La plupart des processions ainsi escortées sont annuelles ; une seule fait exception dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, celle de Fosses-la-Ville, qui ne sort que tous les sept ans, en l'honneur de saint Feuillien.

ESCORTE ARMÉE À GERPINNES. *Fêtes de la Pentecôte 1970. Collection Joseph Roland.*

Partout, on se prépare longtemps d'avance. Il faut élire le 'corps d'office', c'est-à-dire les officiers. En plusieurs endroits, cela se passe suivant un scénario ancien qui est une forme de serment. Le candidat officier qui, après avoir bu un verre de pèket — aujourd'hui, on se contente d'un verre de bière — que lui présente le chef de la Jeunesse, le brise à ses pieds, s'engage sur l'honneur, et s'il devait se désister, il serait brûlé en effigie sur la place publique.

Lorsqu'il s'agit d'un pèlerinage en l'honneur d'un saint populaire, dont les reliques sont promenées processionnellement, il arrive que des villages voisins forment une compagnie qui vient grossir le contingent local au point qu'à Gerpinnes et à Fosses-la-Ville, celui-ci s'élève à 1200 voire à 1400 marcheurs!

L'étranger peut s'étonner devant le déploiement d'une troupe aussi singulière où des enfants de trois à sept ans marchent sous le drapeau de la Jeunesse, à côté de vieillards octogénaires.

Si, poussé par la curiosité, on pose la question de savoir pourquoi ils se déguisent en soldats de parade, on répondra invariablement 'on l'a toujours fait', ce qui peut se traduire par: 'C'est un devoir pour nous de transmettre aux plus jeunes une tradition que nous tenons de nos ancêtres et à laquelle ils étaient profondément attachés'. Ils sont encore nombreux ceux qui marchent par dévotion, en dépit des apparences. Certains font vœu de marcher pendant neuf ans consécutivement et il n'est pas rare que ce vœu soit renouvelé. Croyants et incroyants se côtoient pour participer à l'hommage rendu par la communauté tout entière. Mais reconnaissons que la société d'aujourd'hui subit un tel brassage de populations belges et étrangères que nos coutumes les mieux enracinées risquent de s'altérer de plus en plus. En effet, si, parmi les nouveaux venus, certains s'adaptent vite à leur milieu et se conforment à ses usages, il en est d'autres, par contre, qui ne voient que l'aspect extérieur de ces manifestations et n'en comprennent pas le sens profond.

Il est vrai que le service de garde d'honneur n'est pas le seul mobile qui explique la fidélité à la coutume. Il ne faut pas sous-estimer l'attrait du plaisir: revêtir un uniforme qui permet de remplir un rôle inhabituel pendant deux ou trois jours; vivre une vie plus étroitement communautaire avec des amis '*nos f'rons guilite èchiène*' (nous ferons équipe ensemble), dit-on; le plaisir de tirer des coups de feu, celui enfin d'être admiré, pendant le défilé, par ses parents, ses amis et les étrangers.

Si la fête est dans la rue et sur la place publique où les forains s'évertuent à attirer les enfants, parents et badauds, la fête est aussi dans les foyers : les portes sont largement ouvertes pour recevoir les proches et aussi ceux qui ont quitté le bourg depuis longtemps, mais ne manqueraient pas de revenir ce jour-là se retremper dans l'atmosphère particulière qu'ils ont connue et vécue dans leur jeunesse. Les escortes armées folkloriques sont l'une des survivances des prestigieuses processions qui faisaient l'orgueil des villes à la fin du moyen âge. C'était alors du théâtre ambulant où le peuple voyait défiler dans les rues pavoisées de la cité de nombreux groupes costumés, dont les uns représentaient des épisodes de l'Ancien et du Nouveau Testament, d'autres, des tableaux vivants inspirés de l'histoire et de la légende du pays. Venaient ensuite la noblesse à cheval, les 'serments', les corporations de métiers, les confréries religieuses, les membres du Magistrat et enfin le clergé régulier et séculier avec les saintes reliques.

La marche et l'histoire. Les bourgs et les villages s'efforcèrent d'imiter les villes en donnant à leurs processions un certain éclat, à la mesure de leurs moyens, se limitant le plus souvent à une escorte d'honneur armée, précédée de joueurs de flûte ou de hautbois. Les premières mentions ne sont guère antérieures à la fin du XVI^e siècle.
Certaines localités, à la suite d'une épidémie ou à titre de reconnaissance pour une faveur obtenue, firent vœu d'accompagner la procession en armes chaque année ou tous les sept ans comme à Fosses-la-Ville et à Rochefort.

Après 1715, la paix enfin recouvrée, le peuple libéré des affres d'une longue période de guerres se livre avec frénésie à la joie de vivre. On est moins fervent, moins superstitieux aussi. Les processions deviennent souvent occasion de plaisir. On se travestit comme au temps du carnaval, la discipline se relâche, on tiraille à tort et à travers. Les autorités civiles et religieuses ne tardent pas à intervenir énergiquement et interdisent les déguisements, les danses, les musiques et même la présence de statues, sous peine de sanctions.

ESCORTE ARMÉE À WALCOURT. *Fêtes de la Trinité 1979. Collection Joseph Roland.*

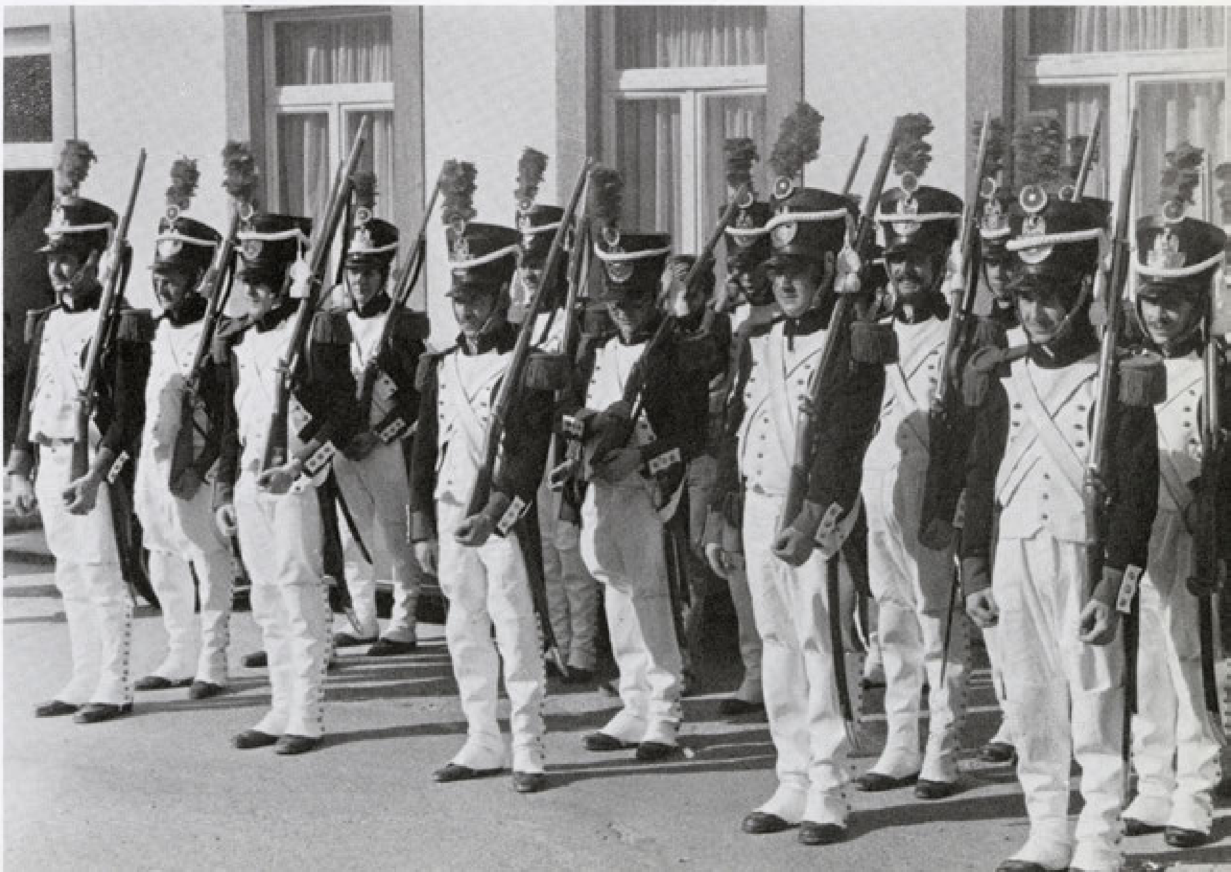

L'occupation française de 1794 à 1814, suivie de la période hollandaise provoqua des changements radicaux non seulement dans les structures politiques et administratives du pays mais aussi dans le genre de vie des populations que les progrès techniques accentueront encore.
Les autorités françaises se montrent méfiantes à l'égard de ces hommes armés qu'elles assimilent aux anciens 'serments'. Quant aux Hollandais, s'ils sont moins sévères, ils interdisent toute manifestation de ce genre dans les villes de garnison. C'est avec regret et amertume que la Jeunesse et la population s'inclinent.

Mais, que les Journées de Septembre 1830 nous rendent la liberté, la Jeunesse de nos villages adresse des requêtes aux gouverneurs de province, qui accordent l'autorisation de 'marcher', à condition que l'ordre ne soit pas troublé. Des gendarmes sont chargés d'observer discrètement les évolutions. Ainsi, grâce à l'initiative de la Jeunesse, se perpétue une coutume qui n'avait jamais tout à fait disparu tant elle était ancrée dans les mœurs.

Au XIX^{e} siècle, l'aspect de la troupe se ressentira naturellement des difficultés économiques et sociales de l'époque. La misère règne dans nos campagnes. Les défroques militaires, qui proviennent d'anciens régiments dissous, se défraîchissent d'année en année et finissent par tomber en guenilles. Les bourgeois se tiennent à l'écart, car le spectacle n'est guère édifiant.

Dans l'entre-deux-guerres, l'amélioration des conditions de vie, le développement du tourisme, les progrès de la démocratisation qui rapproche les classes sociales auront un heureux effet sur le renouveau de la coutume. La discipline est mieux observée, les uniformes sont bien entretenus, les bourgeois n'hésitent plus à se joindre au peuple, la jeunesse est enthousiaste, mais n'est-ce pas le plaisir qui surtout l'attire?

La marche et Napoléon. Depuis quelques années, l'attrait des uniformes du Premier et du Second Empire français s'exerce de plus en plus. Il est vrai que les souvenirs de la campagne des Cent Jours ont marqué profondément nos populations. Il est bon de rappeler que le premier traité de Paris, signé après l'abdication de Napoléon en 1814, laissait à la France les cantons de Mariembourg et de Philippeville. C'est dans ce coin d'Entre-Sambre-et-Meuse que Napoléon rassembla à la hâte une armée de 128.000 hommes, parmi lesquels il y eut de nombreux Wallons.
Ce serait cependant une erreur de croire qu'à l'époque la population manifesta un grand enthousiasme! Un soldat français écrit : 'Tous nous regardaient d'un air mêlé d'inquiétude et de sympathie'. L'inquiétude se muera en consternation quelques jours plus tard, au moment de la débâcle, ce qui n'empêchera pas la garnison de Mariembourg de faire tout son devoir.

Mais les années passent et avec elles s'estompent les souvenirs des malheurs que l'on a endurés, tandis que la génération qui n'a pas connu les affres de la guerre se complaît aux récits des survivants de la Grande Armée. Napoléon III donnera un nouvel essor à la légende, lorsque, en 1856, il fit frapper la médaille de Sainte-Hélène. Au revers, on peut lire: 'Napoléon I^{er}, à ses compagnons de gloire, sa dernière pensée, 5 mai 1821'. Une rente de 75 francs y était afférente.
Bien que le gouvernement belge interdît la distribution de cette distinction et toute manifestation pro-française — c'était le temps où Napoléon III avait des visées sur la Belgique — des fêtes furent organisées dans nos villages en l'honneur des vétérans qui avaient combattu dans les rangs de l'armée française.
Aujourd'hui encore, les descendants de ceux qui l'ont reçue la conservent précieusement et s'ils participent à une 'marche', ils l'épinglent fièrement sur leur poitrine.
Fosses-la-Ville a fêté le centenaire de l'événement en 1956. Une tribune avait été dressée sur la place du Chapitre. La cérémonie se déroula devant le représentant de l'ambassa-

deur de France à Bruxelles, des autorités civiles et religieuses. Les drapeaux aux couleurs françaises des différentes compagnies de marcheurs étaient rassemblés là. Certains d'entre eux portaient brodés en lettres d'or les noms d'illustres batailles : Austerlitz, Eylau, Iéna, Wagram, etc.

En 1969, la célébration du deuxième centenaire de la naissance de Napoléon Ier provoqua un véritable engouement pour les uniformes de l'armée impériale. Certaines marches crurent bon de représenter l'empereur lui-même. De là à lui adjoindre un état-major et à jouer le jeu des adieux de Fontainebleau, il n'y avait qu'un pas qui a été franchi!

En dehors de l'Entre-Sambre-et-Meuse des compagnies s'organisent à peu près sur le même modèle, depuis que Ligny, en 1964, a célébré d'une manière solennelle la dernière victoire remportée par Napoléon avant Waterloo. Un peu plus tard, c'était Vedrin qui créait une compagnie de grenadiers désirant rappeler l'héroïque défense de la ville de Namur par les troupes de Grouchy, chargées de couvrir la retraite.

De tout temps, les hommes ont éprouvé le besoin d'exprimer, de différentes manières, leur foi au Saint-Sacrement, leur confiance aux saints protecteurs, leur fidélité à leur seigneur, leur joie à l'occasion d'un événement heureux, leur admiration pour leurs idoles. Depuis que le tourisme est devenu une véritable industrie nationale, on ne se contente plus de venir assister aux évolutions de nos marcheurs dans leur cadre naturel à l'occasion d'une procession ou d'un pèlerinage, on les invite à l'étranger à participer à des cortèges ou à des festivals.

Si les marches militaires folkloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse prenaient l'habitude de répondre à ces invitations pour le seul plaisir de parader, elles se ravaleraient au rang de groupes de cortèges et notre région perdrait l'une des traditions les plus caractéristiques et l'un des joyaux de notre folklore wallon.

† Joseph ROLAND

LE TOUR DE SAINT-AUBIN. 1972. *Collection Joseph Roland (Photo Studio Lelidel, Gilly).*

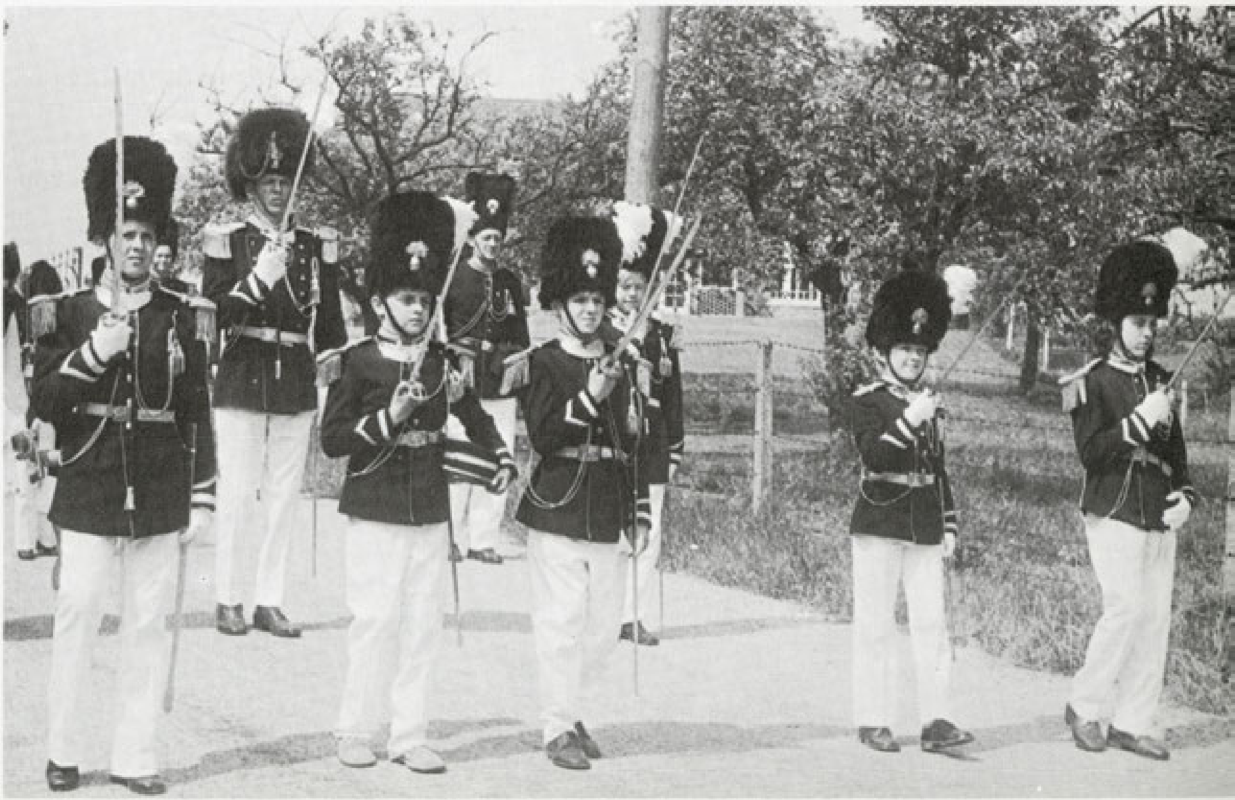

Les croyances

SUR QUELQUES PÈLERINAGES DE WALLONIE

Le pèlerinage, voyage entrepris dans l'intention d'aller vénérer le corps d'un saint, des reliques ou un lieu sacré se définit par la conjonction de trois traits majeurs : le caractère sacré de l'endroit où l'on se rend ; le déplacement, individuel ou collectif, vers cet endroit ; le but du déplacement qui est l'obtention d'un bien matériel, d'un avantage moral ou spirituel. Les fidèles viennent là où s'est manifestée la puissance du saint. La ville où le Christ a souffert sa Passion et où il est ressuscité devint très tôt un but de pèlerinage. Des fidèles s'y rendent pour suivre le chemin tracé par le Christ et prier devant le tombeau vide. Le plus souvent, ils souhaitent finir leurs jours à Jérusalem. Dans le premier tiers du IV^e siècle, le voyage de l'Impératrice Hélène, mère de Constantin, aux Lieux saints, inaugura le culte des reliques par la prétendue découverte de la Vraie Croix. D'autre part, Rome, la ville sainte d'Occident, vit aussi affluer les pèlerins vers la tombe de Pierre.

Après le temps des grandes migrations barbares vient, aux VI^e et VII^e siècles, celui de l'évangélisation exercée par l'Église. Des abbayes et des églises où l'on vénère les saints fondateurs ou leurs reliques sont fondées. Nombre de nouveaux édifices chrétiens sont construits délibérément sur l'emplacement de lieux de cultes païens, des divinités païennes se muent en saints ou en saintes, des récits païens sont christianisés.

Aujourd'hui, d'aucuns ont reproché aux évangélisateurs soucieux de favoriser sans trop de heurts le passage de l'idolâtrie au christianisme de n'avoir pas souligné avec assez de force la rupture entre les deux cultes. À l'époque mérovingienne, le culte des idoles est combattu pourtant par l'épiscopat franc qui, au second concile national d'Orléans, en 533, interdisait aux catholiques 'de retourner aux cultes des idoles et de manger des mets offerts aux idoles' (deuxième canon). La royauté seconde le clergé. Dans un écrit adressé à tout le royaume franc et daté approximativement de 554, Childebert I^{er}, fils de Clovis, s'attaque au culte des idoles en exigeant leur destruction. La législation religieuse franque met en interdit les arbres, les sources, les pierres et les feux. Ainsi à la fin du VI^e siècle, le synode diocésain d'Auxerre, réuni sous la présidence de l'évêque Unacharius, prescrit aux fidèles de 'faire leurs vœux non près d'arbres ou de sources mais de l'église, et d'offrir le montant du vœu à la caisse qui sert à l'entretien du personnel inférieur des églises ou aux pauvres' (canon 3). L'article 64 de l'*Admonitio generalis* de 789 ordonne d'extirper la pratique coupable de se rendre auprès des arbres, des pierres et des fontaines et d'y sacrifier à certains rites. L'article XII du second statut diocésain de Gerbald de Liège (787-810), datant du début du IX^e siècle, prescrit d'informer l'évêque des lieux tels que sources, arbres ou pierres où se pratiquent des vœux pour recouvrer la santé ou des rites de dévotion.

L'arbre fétiche dans lequel on fixe un clou pour être délivré du mal a subsisté tout particulièrement dans nos régions. Un fragment de l'arbre à clous de Soleilmont-Gilly est conservé au Musée de la Vie Wallonne. 'Il s'agit d'un fragment du plus remarquable sans doute pour la Wallonie de ces arbres où, jadis et parfois encore aujourd'hui, les malades allaient ou vont enfoncer un clou, qui au préalable a touché la partie du corps affectée par le mal (spécialement les dents), pour se débarrasser de celui-ci. Ce tilleul était situé à une centaine de mètres de l'abbaye de Soleilmont, où, avec un autre tilleul, il abritait autrefois un calvaire' *(Guide du visiteur du Musée de la Vie Wallonne)*. La religion catholique n'avait et n'a pas encore pu jusqu'à présent éteindre complètement la croyance aux arbres fétiches et le calvaire marque bien souvent la tentative

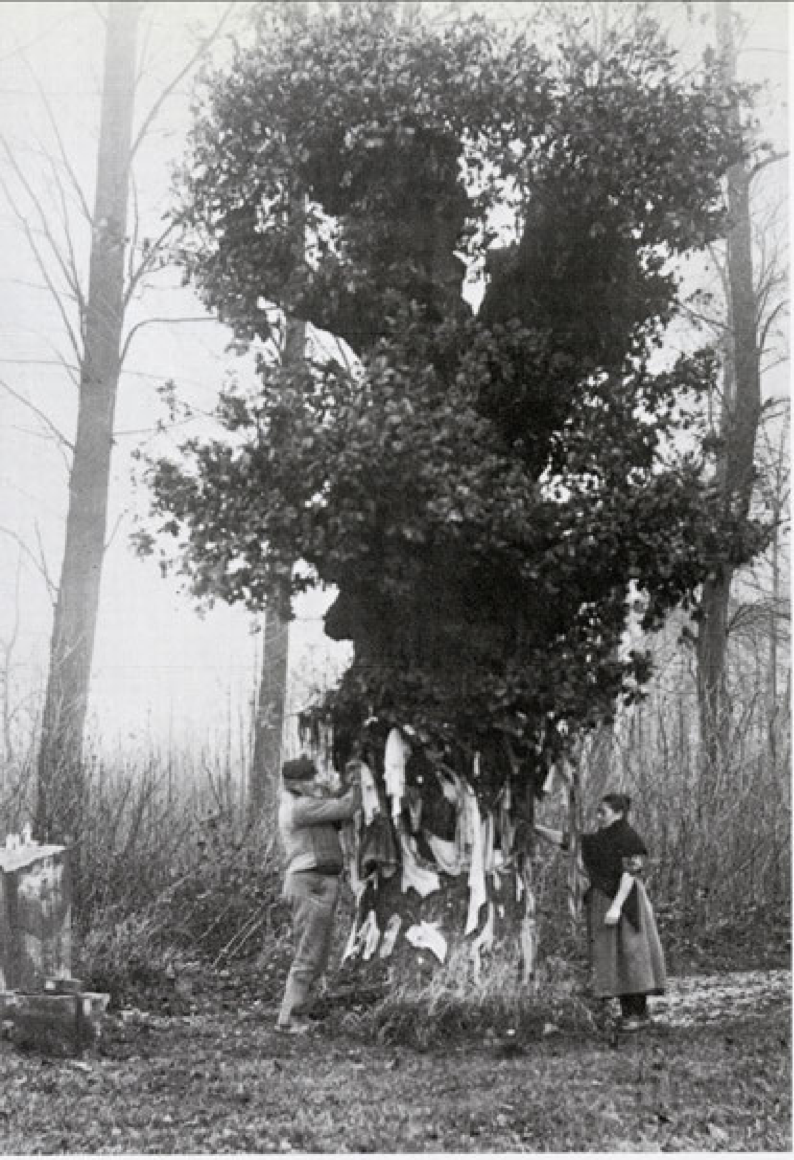

L'ARBRE À PANSEMENTS D'ERBAUT *auprès duquel s'élevait jadis la Pierre d'Erbaut (Photo Musée de la Vie Wallonne).*

de détournement ou de récupération par la religion officielle d'un culte millénaire.

Le folkloriste JEAN CHALON a accordé une attention particulière aux pèlerinages. Son étude *Fétiches, idoles et amulettes* quoique criblée de remarques anticléricales et méprisantes est une compilation à laquelle il faut recourir lorsqu'on veut connaître l'état de la question des pèlerinages aux alentours de 1900. Les arbres à clous cités par cet auteur se retrouvent dans de nombreux endroits. Parmi ceux-ci, Saint-Hadelin, village circonscrit par Fléron, Soumagne, Olne, Fraipont et Chaudfontaine où un crucifix était fixé au tilleul couvert de clous ; Saint-Puits près de Forêt-Trooz, dont un tilleul à clous ne présentait aucune statuette ou image de saint ; Banneux où J. PEUTEMAN, qui fut un correspondant de CHALON, découvrit un beau tilleul à clous non loin duquel une mare était utilisée pour les besoins ménagers (là existait aussi un puits qui, selon CHALON et PEUTEMAN, aurait pu 'représenter la source fétiche originale') ; Floriffoux, où une statuette de saint Hubert était attachée à l'arbre dans une niche vitrée : Mazy, au bord de l'Orneau où un vieux peuplier était déjà tombé en désuétude au temps où CHALON le vit (1918). Par ailleurs, JEAN CHALON a encore signalé bien d'autres arbres fétiches.

Pour le Condroz liégeois, nous possédons une

Feuillet daté de 1789 concernant la manière de faire la Neuvaine de saint Hubert (Photo Musée de la Vie Wallonne).

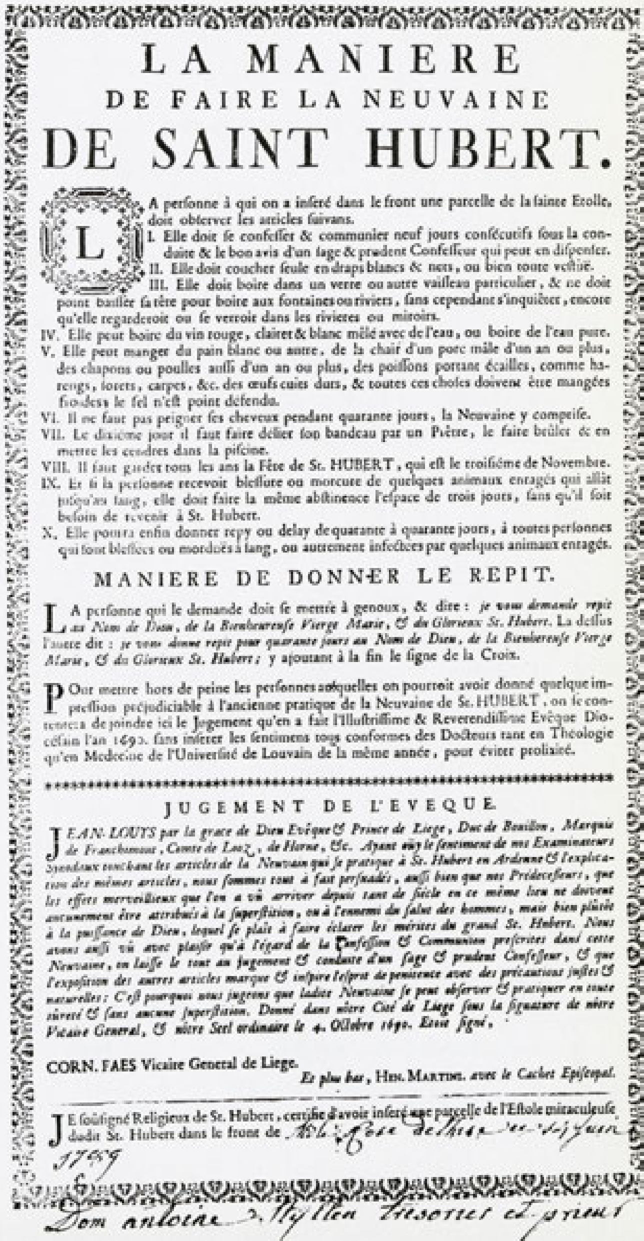

LA MANIERE
DE FAIRE LA NEUVAINE
DE SAINT HUBERT.

LA perſonne à qui on a inſéré dans le front une parcelle de la ſainte Etolle, doit obſerver les articles ſuivans.

I. Elle doit ſe confeſſer & communier neuf jours conſécutifs ſous la conduite & le bon avis d'un ſage & prudent Confeſſeur qui peut en diſpenſer.

II. Elle doit coucher ſeule en draps blancs & nets, ou bien toute veſtüe.

III. Elle doit boire dans un verre ou autre vaiſſeau particulier, & ne doit point baiſſer ſa tête pour boire aux fontaines ou riviers, ſans cependant s'inquiéter, encore qu'elle regarderoit ou ſe verroit dans les rivieres ou miroirs.

IV. Elle peut boire du vin rouge, clairet & blanc mêlé avec de l'eau, ou boire de l'eau pure.

V. Elle peut manger du pain blanc ou autre, de la chair d'un porc mâle d'un an ou plus, des chapons ou poulles auſſi d'un an ou plus, des poiſſons portant écailles, comme harengs, ſorets, carpes, &c. des œufs cuits durs, & toutes ces choſes doivent être mangées froides: le ſel n'eſt point défendu.

VI. Il ne faut pas peigner ſes cheveux pendant quarante jours, la Neuvaine y compriſe.

VII. Le dixiéme jour il faut faire délier ſon bandeau par un Prêtre, le faire brûler & en mettre les cendres dans la piſcine.

VIII. Il faut garder tous les ans la Fête de St. HUBERT, qui eſt le troiſiéme de Novembre.

IX. Et ſi la perſonne recevoit bleſſure ou morcure de quelques animaux enragés qui allât jusqu'au ſang, elle doit faire la même abſtinence l'eſpace de trois jours, ſans qu'il ſoit beſoin de revenir à St. Hubert.

X. Elle pourra enfin donner repy ou delay de quarante à quarante jours, à toutes perſonnes qui ſont bleſſées ou mordües à ſang, ou autrement infectées par quelques animaux enragés.

MANIERE DE DONNER LE REPIT.

LA perſonne qui le demande doit ſe mettre à genoux, & dire : *je vous demande repit au Nom de Dieu, de la Bienheureuſe Vierge Marie, & du Glorieux St. Hubert.* La deſſus l'autre dit : *je vous donne repit pour quarante jours au Nom de Dieu, de la Bienheureuſe Vierge Marie, & du Glorieux St. Hubert ;* y ajoutant à la fin le ſigne de la Croix.

POur mettre hors de peine les perſonnes auxquelles on pourroit avoir donné quelque impreſſion préjudiciable à l'ancienne pratique de la Neuvaine de St. HUBERT, on ſe contentera de joindre ici le Jugement qu'en a fait l'Illuſtriſſime & Reverendiſſime Evêque Diocéſain l'an 1690. ſans inſérer les ſentimens tous conformes des Docteurs tant en Théologie qu'en Medecine de l'Univerſité de Louvain de la même année, pour éviter proliſité.

JUGEMENT DE L'EVEQUE.

JEAN-LOUIS par la grace de Dieu Evêque & Prince de Liege, Duc de Bouillon, Marquis de Franchimont, Comte de Looz, de Horne, &c. Ayant oüy le ſentiment de nos Examinateurs Synodaux touchant les articles de la Neuvaine qui ſe pratique à St. Hubert en Ardenne & l'explication des mêmes articles, nous ſommes tout à fait perſuadés, auſſi bien que nos Prédeceſſeurs, que les effets merveilleux que l'on a vû arriver depuis tant de ſiécle en ce même lieu ne doivent aucunement être attribués à la ſuperſtition, ou à l'ennemi du ſalut des hommes, mais bien plûtôt à la puiſſance de Dieu, lequel ſe plaît à faire éclater les mérites du grand St. Hubert. Nous avons auſſi vû avec plaiſir qu'à l'égard de la Confeſſion & Communion preſcrites dans cette Neuvaine, on laiſſe le tout au jugement & conduite d'un ſage & prudent Confeſſeur, & que l'expoſition des autres articles marque & inſpire l'eſprit de penitence avec des précautions juſtes & naturelles : C'eſt pourquoi nous jugeons que ladite Neuvaine ſe peut obſerver & pratiquer en toute ſûreté & ſans aucune ſuperſtition. Donné dans nôtre Cité de Liege ſous la ſignature de nôtre Vicaire General, & nôtre Seel ordinaire le 4. Octobre 1690. Etoit ſigné,

CORN. FAES Vicaire General de Liege.

Et plus bas, HEN. MARTINI. *avec le Cachet Epiſcopal.*

JE ſouſſigné Religieux de St. Hubert, certifie d'avoir inſéré une parcelle de l'Eſtole miraculeuſe dudit St. Hubert dans le front de Mlle Rose [illegible] juin 1789

Dom antoine [illegible] tresorier et prieur enquête d'ANDRÉ NELISSEN. 'Parmi ces arbres, écrivait ce dernier, beaucoup portent une marque chrétienne, le calvaire ou la potale (petite chapelle dans une niche de bois) accrochés à l'écorce rugueuse, cristallisant la ferveur des habitants. Parfois, il n'est pas interdit de songer à quelque christianisation d'arbres fétiches primitifs'.

C'est ainsi qu'*aux Floxhes*, écart de la commune d'Anthisnes, se dresse un tilleul couvert de clous porteur d'une potale. Un recensement de tous ces arbres fétiches serait nécessaire et souvent leur étroite dépendance avec des lieux de pèlerinages permettrait de dresser une carte qui ne manquerait certainement pas d'apporter des informations intéressantes. De ces témoins de coutumes curieuses, mentionnons le tilleul de la place de Louveigné couvert de quelques clous dont certains avaient été forgés à la main ainsi que le tilleul du Coftice situé au point culminant du Pays de Herve (290 mètres) qui avait encore 'une fonction rituelle lors des processions des Rogations' : vers 1900, il portait 'sur sa face exposée à l'ouest la trace de nombreux clous (...). Un crucifix en fonte, fixé sur un socle de pierre sans date, (était) érigé au côté nord de l'arbre.' Ce tilleul 'formait la limite entre l'avouerie de Fléron, le duché de Limbourg et le Pays de Liège (...). Le prédicant calviniste De Jung y organisa un prêche solennel le 18 octobre 1566. Le jour des Rogations, huit paroisses arrivaient au Coftice avec leurs processions, pour y prier et chanter des cantiques'.

Un autre arbre fétiche tout aussi intéressant que celui de Soleilmont-Gilly, est le chêne de Herchies. Abattu par la foudre, cet arbre à clous qui était aussi couvert de pansements a pu être sauvé par le Musée de la Vie Wallonne. Il y est présenté dans la salle de la magie et des sciences populaires. Lorsque CHALON le vit avant sa destruction, il écrivit : 'Quelle collection hétéroclite d'objets appendus! Des chapelets, des cravates, des petits bas d'enfants, des clous par milliers fichés dans le bois, des douzaines de boutons de chemise, encore cousus et alignés sur la carte de fournisseur, des scapulaires, des mouchoirs de poche et de cou, des bandes de pansement sur lesquelles on voit le sang et le pus desséchés. Sur les broussailles voisines, sur le sol, des chiffons emportés par le vent s'égarent (...). À 2 mètres du chêne fétiche, s'élève une stèle en pierre érigée en 1873, et dédiée à saint Antoine de Padoue (...)'

Le chêne d'Herchies (un autre a remplacé celui qui a été détruit) témoigne de pratiques fort anciennes. Il était surtout et est encore imploré pour demander la guérison des clous, boutons, dartres, maladies de la peau.

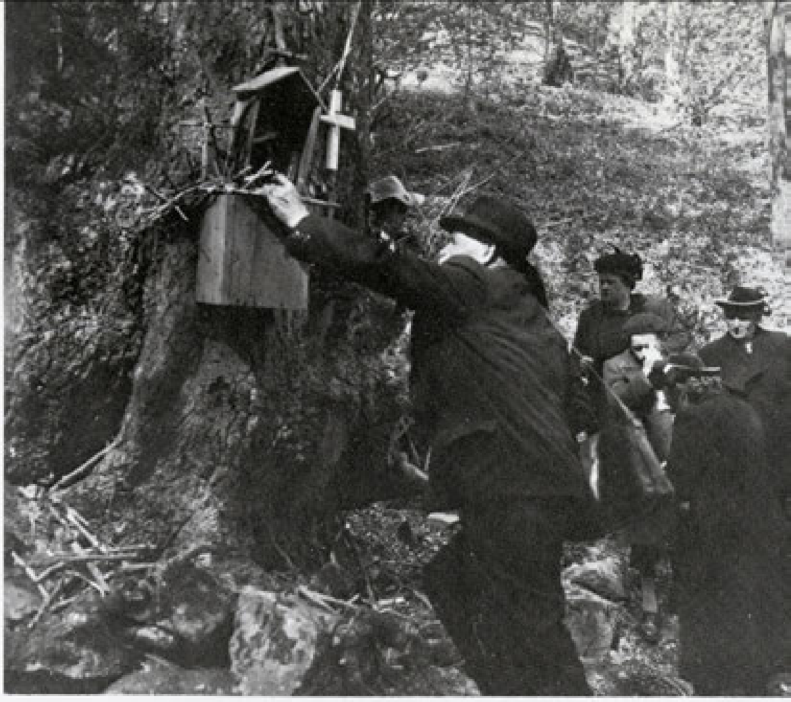

Les pèlerins de saint Thibaut confectionnaient des croix à l'aide de branchettes et les déposaient sur le frêne séculaire près de la source miraculeuse (Photo Musée de la Vie Wallonne).

FÊTE DE SAINT-HUBERT: *bénédiction des chiens devant la Basilique de Saint-Hubert (Cliché C.G.T. - L. Philippe).*

Comme on jetait les épingles dans le gué de la rivière pour s'assurer la protection des divinités aquatiques, on a parfois jeté des clous ou des épingles au pied des statues du Christ ou des saints. Le rite consistait souvent aussi à les enfoncer dans ces statues par exemple dans celles des saints Christophe vénérés l'un à la collégiale de Huy et l'autre en l'église de Hannut. D'autre part, le culte antique rendu aux sources et aux fontaines est toujours vivace mais il s'est christianisé et souvent une chapelle a été érigée près de ces sources et fontaines. Par souci d'hygiène, un certain nombre d'entre elles ont été munies d'un robinet. Le pouvoir salutaire de l'eau miraculeuse s'applique non seulement aux humains mais aussi au bétail. Ainsi, à Havré, l'eau du puits Saint-Antoine passait pour guérir les maladies des cochons. Plusieurs fontaines ont une origine légendaire se situant à l'époque mérovingienne. Par exemple, à Incourt, la fontaine guérit les hydropisies et les fièvres. Le curé bénissait la source, il y plongeait la relique de sainte Ragenulfe; enfin, il buvait un verre d'eau et tous les assistants avec lui. Au jour du pèlerinage, le premier à pénétrer dans l'eau était presque assuré de sa guérison. Près de certaines fontaines, on suspendait les linges et chiffons ayant servi aux ablutions. C'est le cas notamment de la fontaine Saint-Méen (on dit *Min* en dialecte de la région) qui guérit les écrouelles et autres maux purulents à Brûly-de-Pesche. L'antique fontaine se trouve à une certaine distance de celle qu'on peut voir maintenant.

À Trazegnies, où l'on venait invoquer saint Laurent pour les maladies de la peau ressemblant à des brûlures, et dites maux de Saint-Laurent, le pèlerinage se faisait à la chapelle du château. Celui-ci fut vendu et depuis les pèlerins prient le saint à l'église. Mais le jour de la fête patronale (10 août), la chapelle restait ouverte et ils ne manquaient pas d'y revenir. Il existait là un gros platane et un puits. 'Autrefois, les pèlerins faisaient trois fois le tour de l'ancien manoir, dans lequel se trouvait la chapelle, et cueillaient une feuille chaque fois qu'ils passaient sous l'arbre. Ensuite, ils pompaient l'eau du puits dix fois séculaire, la buvaient, l'employaient à laver leurs plaies, en emportaient des bouteilles'. (CHALON).

On ne connaît pas en Wallonie de pèlerinage où comme à celui de Saint-Eutrope en Limousin, les pierres sont vénérées. Nos pierres ont moins bien résisté ou ont été habilement supplantées par des chapelles, des églises ou des grottes.

La vénération des reliques qui, à l'origine, se présentait comme un pèlerinage au tombeau d'un saint, prit bientôt de plus amples proportions lorsque furent édifiées des églises pour conserver et honorer cette pratique. Afin que le plus grand nombre possible de fidèles puissent bénéficier des bienfaits dispensés par ces saints martyrs et de leur pouvoir miraculeux, leurs dépouilles furent partagées et déposées dans des reliquaires. Ce culte dégénéra très vite si on en juge par la tentative de Charlemagne en 811 de réprimer les abus commis par les gens d'Église. Ceux-ci, en quelques cas, avaient monté des entreprises commerciales qui exploitaient la générosité et la piété des foules. Les abus provoqués par le culte des saints nouveaux donna aussi lieu à une surveillance comme le montre le second capitulaire de Thionville de 806 et seul, l'évêque se réservait ce droit. De même, le transfert des corps des saints n'était admis qu'avec la permission du prince ou du synode des évêques. À deux reprises en 811 et en 813, Charlemagne avait tenté de lutter contre cette coutume. Très tôt, des cryptes ont été bâties afin de rendre plus aisément accessible la châsse conservant le corps ou les reliques du saint: les fidèles tournaient autour de la châsse. Parfois, lorsque l'affluence ne permettait pas à tous de voir et de toucher les reliques, celles-ci étaient exposées dans l'église.

Parfois, existait un puits dans la crypte; c'est le cas de Lobbes avec le puits de Sainte-Renelde. On y prie saint Dodon pour la guérison des maux de dos. Les reliques de ce saint de l'époque franque ne sont plus visibles; en fait, une substitution s'est produite, au milieu du XVI^{e} siècle, quand fut placée dans la crypte la pierre tombale de GUILLAUME CAULIER, abbé de Brogne et de Lobbes. Les pèlerins ont continué à venir se frotter le dos là où ils croyaient que se trouvaient les reliques de Dodon et l'on peut constater que la pierre tombale accuse une usure due aux frottements. À Nivelles, le puits dans la crypte n'est plus utilisé. Son eau était jadis employée contre les rongeurs et, vers 1900, on la demandait pour les maladies des yeux.

Par contre, subsiste à Nivelles la coutume des *baguettes*, comparables à celles qu'on va chercher à Fosses pour toucher sainte Brigide et qui, placées dans les étables, protègent le bétail. Ces bâtons de Sainte-Gertrude lorsqu'ils ont été bénits, sont emportés par les pèlerins qui les tiennent en main tout au long d'un parcours d'environ 15 kilomètres à travers la campagne, 'le tour de sainte Gertrude'. Après, ces bâtons seront conservés toute l'année dans les maisons pour en écarter les rongeurs. Parmi les coutumes d'attouchements et de frottements, citons encore la grille mordue. Pour trouver un mari, les jeunes filles allaient mordre la grille du chœur à Chèvremont, à Chaineux et à Herve. Une pratique identique était en honneur à la chapelle de Noblehaie près de Bolland ; de plus, en revenant de Noblehaie, les jeunes filles mordaient dans la grille d'une chapelle de Herve qui abritait un Saint Joseph. Tancrémont présente la même coutume qui est plutôt tardive. En effet, le docteur BOVY, auteur des *Promenades historiques dans le Pays de Liège* et AUGUSTE HOCK, dans *Croyances et remèdes populaires au Pays de Liège*, attestent qu'on allait prier le vieux Bon Dieu de Tancrémont pour avoir du beau temps.

Après avoir connu les affres de fin du monde de l'an mil, les pèlerins affluèrent en Terre Sainte, à Jérusalem. En 1076, les Seldjoucides investissent la ville et un 'long pèlerinage', — les Croisades —, engagea les chrétiens à libérer le Saint-Sépulcre et à demeurer souvent dans ces contrées lointaines. La quatrième expédition, de 1204, n'alla pas plus loin que Constantinople. La ville fut pillée et une multitude de reliques prirent le chemin de l'Ouest où elles allèrent reposer dans les églises et les chapelles pour la plus grande vénération des foules. Cependant, toutes les reliques d'Orient ne parvinrent pas en Occident par le vol ; beaucoup, et des plus invraisemblables, furent achetées. Lorsqu'on sait l'habileté des faussaires byzantins, il n'y a pas lieu de s'étonner que reparurent, comme par enchantement, les reliques volées par les 'Francs' aussitôt qu'ils eurent regagné leur contrée. Un commerce tellement lucratif ne prit probablement fin qu'avec la chute de Byzance.

Le pèlerinage fut aussi appliqué comme peine judiciaire. Dès le haut moyen âge, il devint une pénalité infligée par l'autorité séculaire ou religieuse qui obligeait le coupable à prendre la route de Saint-Jacques-de-Compostelle, de Saint-Gilles-du-Gard, de Rocamadour, etc. Aux XIV^{e} et XV^{e} siècles, la pratique des pèlerinages expiatoires connut une grande vogue. Revêtu des insignes, l'écharpe et le bourdon, qu'il devait parfois aller chercher dans l'église du lieu où le crime avait été commis, le chapeau à large bord lui couvrant la tête, le pèlerin se rendait à la cérémonie religieuse du départ. 'Les échevins avaient le souci de la sécurité de leurs concitoyens, même de ceux qui avaient eu le malheur de commettre une faute grave ; ils munissaient donc le voyageur coupable d'une lettre de sauf-conduit, par laquelle ils priaient les autorités des lieux par lesquels il passerait de le laisser aller, de lui permettre de travailler pour se procurer les ressources nécessaires à la continuation de son voyage, et de lui faire même l'aumône, s'il était dans le besoin' (VAN CAUWENBERGH). Sur les routes, des hospices, édifiés à leur intention, accueillaient les pèlerins. Néanmoins, l'importance accordée aux pèlerinages dans la vie de l'homme du moyen âge, ne doit pas laisser oublier qu'ils étaient souvent le prétexte d'un petit voyage d'agrément, voire de débauche. De même, au début du XIX^{e} siècle, le pèlerinage de Saint-Roch à Bernardfagne jouissait

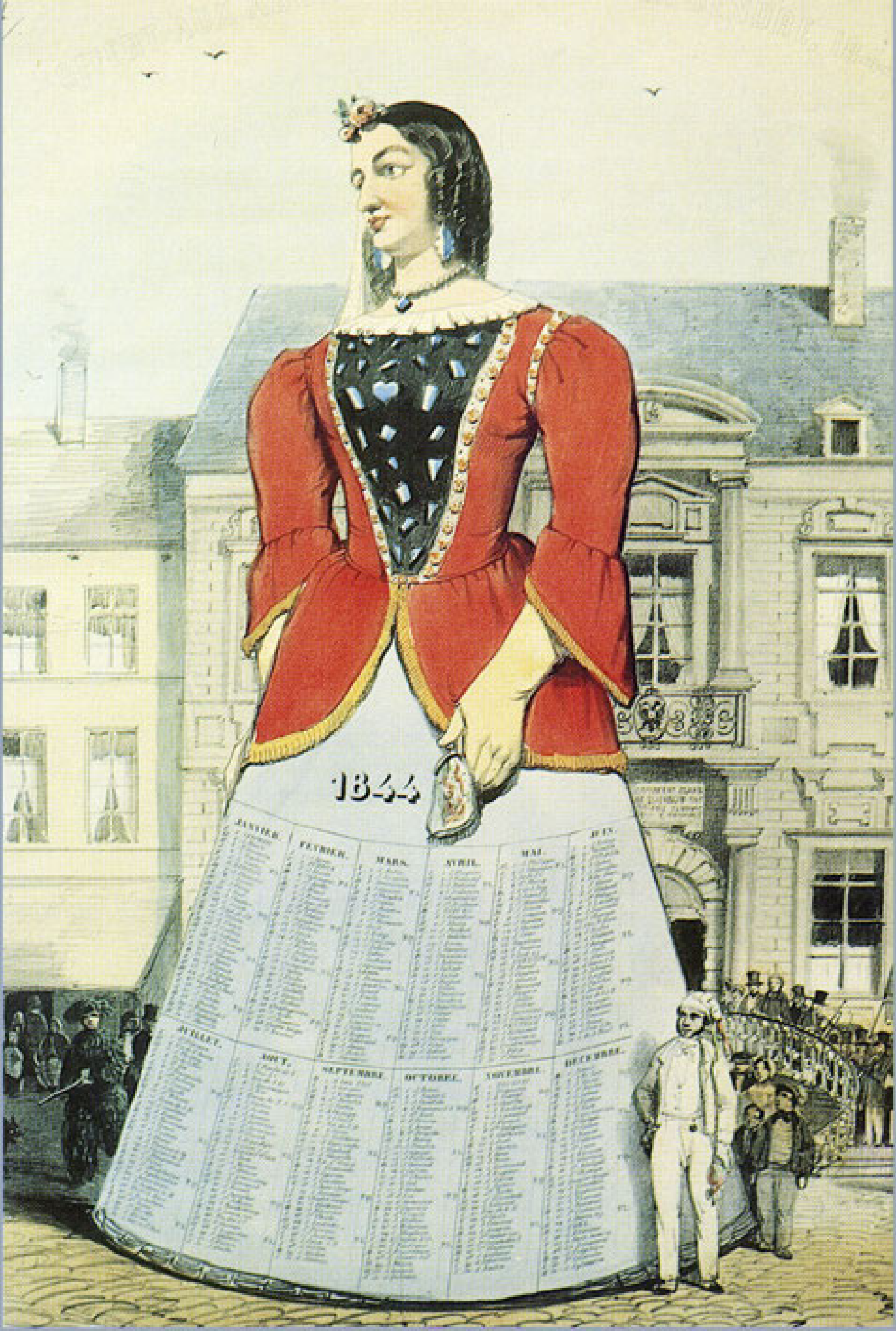
1844
JANVIER.
FEVRIER.
MARS.
AVRIL.
MAI.
JUIN.
JUILLET.
AOUT.
SEPTEMBRE.
OCTOBRE.
NOVEMBRE.
DECEMBRE.

MADAME GOLIATH À ATH EN 1844. *Calendrier du journal 'L'Écho de la Dendre', lithographie coloriée (Archives de la Ville d'Ath, iconographie). La géante est ici représentée devant l'Hôtel de Ville. À sa gauche est dessiné l'homme de feuilles qui assure la police burlesque du cortège ; à sa droite, un porteur précède quelques spectateurs. À l'arrière-plan, une fanfare a pris place sur le perron du bâtiment communal (Photo J.-P. Ducastelle).*

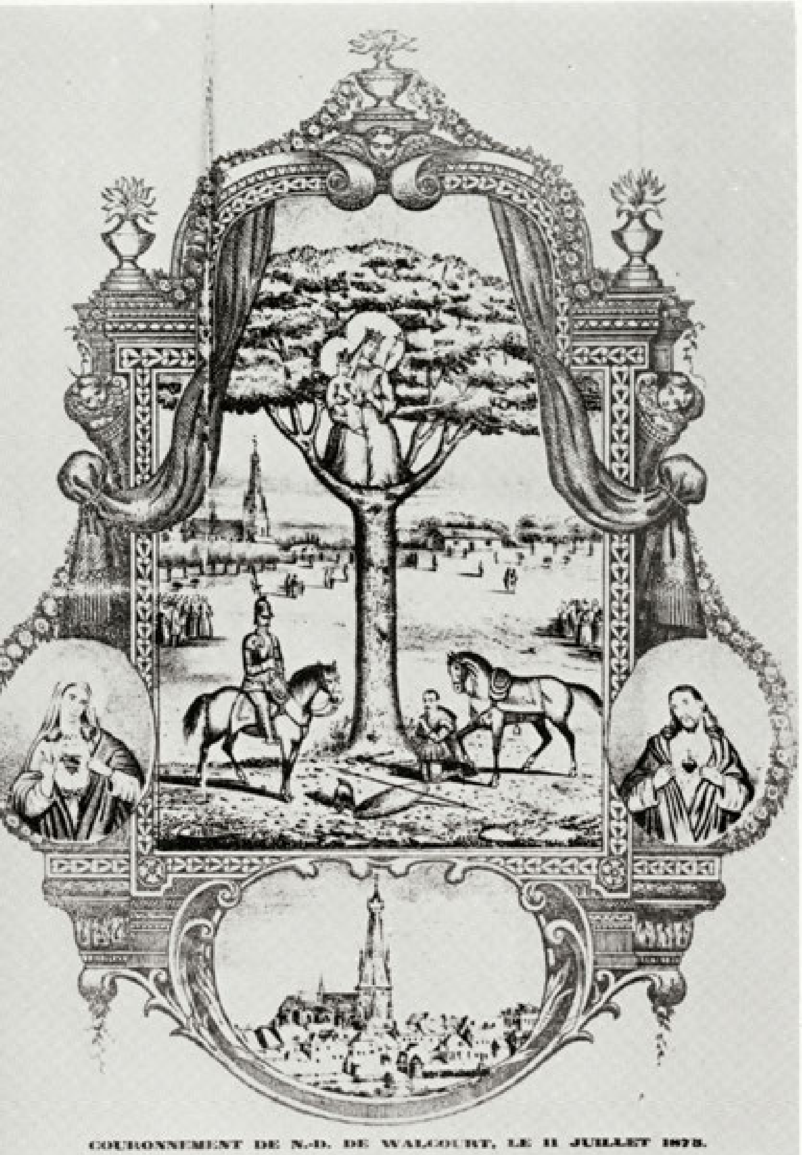
COURONNEMENT DE N.-D. DE WALCOURT, LE 11 JUILLET 1875.

Estampe commémorative du couronnement en juillet 1875 de Notre-Dame de Walcourt, représentant l'épisode légendaire de la Vierge du Jardinet (Photo Musée de la Vie Wallonne).

aux yeux d'un bourgeois lettré comme le docteur BOVY d'une réputation peu compatible avec la religion. On y tolérait écrit-il 'ces habitudes qui corrompent les campagnes et qui sont d'autant plus immorales qu'elles sont entretenues et comme légitimées aux yeux du vulgaire par de prétendus actes de dévotion'.

En Hesbaye brabançonne et namuroise, des manifestations folkloriques ont conservé le souvenir des pèlerinages lointains à Jérusalem et à Saint-Jacques. Ces coutumes qui, à leur origine, devaient être religieuses se sont très lourdement abâtardies et ont versé dans le profane ; il n'en reste plus que la coutume de collecter des fruits, des légumes et des boissons dans la localité.

'Faire les pèlerins' ne constitue plus aujourd'hui qu'une partie de plaisir et une beuverie. La mieux connue de ces parodies est celle des pèlerins de Marbisoux.

La Réforme, principalement sous son apparence calviniste, a influencé la disparition du culte de quelques saints, aujourd'hui complètement oubliés. Mais la géographie des lieux de vénération n'en a pas toujours été modifiée pour autant. Le lieu sacral n'a pas nécessairement sombré dans l'oubli ; au contraire, il a souvent été rechargé 'd'un légendaire cohérent' en harmonie avec les idées du pouvoir ecclésiastique de l'époque. Car, comme l'a noté Lucien Febvre, ce n'est pas incompatible, en ce XVI^e siècle, d''être chrétien et vouloir, avant tout, libérer les fidèles, les simples croyants, de terreurs enfantines et de superstitions grossières'. Au sein de l'Église elle-même, les esprits les plus vifs ont apparemment été les auxiliaires des réformateurs en combattant et en ridiculisant le commerce des indulgences et les pratiques fétichistes. Néanmoins, des changements trop brusques risquaient de troubler les esprits et de voir nos régions totalement livrées à la Réforme protestante, comme l'étaient, dans une large mesure, les contrées voisines.

Les comportements aberrants, indispensables au peuple, seront canalisés par la Contre-Réforme et progressivement orientés vers le Christ et la Vierge plutôt que vers les saints protecteurs si proches des masses populaires. Ces dernières furent en fin de compte peu touchées par les mesures du concile de Trente. Le culte marial qui s'était développé surtout à partir du XI^e siècle, prit un nouvel essor au XVI^e siècle 'fort probablement contre l'hostilité protestante vis-à-vis de la Vierge, et au XVII^e^ siècle sous l'impulsion des archiducs Albert et Isabelle' (DEWERT). Des sanctuaires dédiés à Marie fleurissent encore dans la première moitié du XX^e^ siècle. Les foules accourent à Beauraing et à Banneux. L'esprit rationaliste des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles n'endigue pas les aberrations multiples. La crainte des limbes avait popularisé déjà dans les siècles précédents la croyance en la résurrection d'enfants mort-nés, pendant le laps de temps suffisant pour leur administrer le baptême. Réparties sur tout le territoire wallon, une multitude de chapelles mariales jadis tapissées d'ex-voto, rappellent la propagation de ce phénomène.

La Vierge fut aussi victime de détournements que l'on pourrait qualifier de phonétiques au profit de vertus homéopathiques dues au vieil adage *similia similibus curantur*. Au hameau de Mons, près de Bombaye, la statue de Notre-Dame portait l'inscription *In honorem Matris Dei*. Une interprétation populaire vulgarisa très librement ce texte qui fit éclore une sainte Matrice qu'allaient vénérer les femmes souffrant d'une affection de l'organe désigné par le nom de la sainte ou pour obtenir une heureuse délivrance. Si on en croit RODOLPHE DE WARSAGE, elles y abandonnaient, en ex-voto, une rondelle de toile découpée à hauteur du ventre dans la chemise qu'elles s'engageaient à porter jusqu'à la disparition du mal. Une autre Madone, tout aussi étonnante, et provenant de l'église des Saints-Clément-et-Trond à Liège, détruite à l'époque révolutionnaire, subit un transfert. Les jeunes filles s'y rendaient en pèlerinage lorsque la statue se trouvait encore attachée à la façade d'une maison des degrés Saint-Pierre, où elle n'était plus connue que sous le vocable de *Sinte Rwèsmèl*, ôte-le moi. À cette thaumaturge, on accordait les pouvoirs d'une faiseuse d'anges.

Innombrables sont les saints guérisseurs affligés d'une signature : à Jupille, saint Valentin se mua en *sint Souwé*. Il jouissait de la réputation de guérir *li rondè* ou suette, c'est-à-dire les transpirations de la tête chez les enfants que les mères conduisaient en pèlerinage. Solières (Ben-Ahin), près de Huy, possède un saint Zoïtot que l'on consulte *po bin-z-toï tot*, pour tout entendre bien. Au pied de la chapelle coule une source aux vertus curatives.

Pour les affaires pressantes, le XVII^e^ siècle a inventé un chef de légion romaine, saint Expédit. *Expeditus* est vraisemblablement issu de la main d'un copiste qui transcrivit erronément le nom d'*Elpidius*. Quoique Pie XI ait supprimé ce culte stupide venu de France, il n'en continue pas moins à être entretenu par quelques adeptes fanatiques. Une religieuse l'avait notamment importé à Dison. Il était aussi très en honneur à Namur, dans l'église Saint-Nicolas. D'autre part, qui n'a connu une personne désespérée courant pérégriner à sainte Rita? Rappelons encore les troncs disposés en de judicieuses places pour recueillir les pièces indispensables... À quelle fin, nous l'ignorons! L'expression populaire a été à l'origine de cultes, vrais ou faux, et de pèlerinages thérapeutiques notamment qui ont enrichi le folklore d'une multiplicité de croyances et de rites.

Ces croyances et ces rites s'estompent et tendent à disparaître en raison des modifications des phénomènes culturels et sociaux aussi bien que du renouveau liturgique. Nos mentalités s'écartent des traditions simples ou plus exactement rompent définitivement avec un passé qu'elles s'efforcent presque de nier en le considérant comme étranger et sans filiation aucune.

Sauver de l'oubli et recueillir, dans la plus large mesure possible, cet héritage est le but poursuivi par de nombreux folkloristes et ethnologues.

Des travaux sont en cours et récemment a été créée une *Commission internationale Rhin-Meuse*, chargée d'étudier l'ensemble de ces manifestations populaires en Rhénanie, dans les Limbourg hollandais et flamand, en Wallonie (dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège) et au Grand-Duché de Luxembourg.

Par ailleurs, il a été décidé d'étendre l'enquête à tout le territoire wallon et la *Commission d'Enquête sur les pèlerinages en Wallonie* s'efforcera de recueillir toute la documentation et les témoignages qui permettront d'envisager une étude qu'il faut espérer exhaustive.

Jean FRAIKIN

LES ÊTRES FANTASTIQUES DU FOLKLORE WALLON

Pendant des siècles, les habitants de nos campagnes ont peuplé d'êtres mystérieux les cours d'eau et les marécages, les bois et les bruyères, les montagnes et les cavernes. Pour se rendre compte de la véritable fantasmagorie dans laquelle vivaient encore les habitants de l'Ardenne dans la première moitié du XIX^{e} siècle, la lecture de l'ouvrage du Docteur DELOGNE sur l'*Ardenne méridionale* est particulièrement révélatrice. Il s'agit d'un ouvrage (paru en 1914) composé suivant les meilleures méthodes d'investigation.

Au point de vue de leurs origines, la majorité de ces êtres fantastiques descendaient de génies champêtres, dont on localisait le séjour parmi les hommes, de divinités de rang inférieur: les *dii minores* des vieilles religions païennes et dont la physionomie originelle s'est insensiblement altérée au cours des âges, en marge du christianisme; ces croyances étant livrées à elles-mêmes.

À noter que, longtemps, les clercs, les ecclésiastiques ne nièrent pas l'existence de ces personnages fantastiques, hantises de la nuit; ils les considéraient comme les descendants des anciens dieux du paganisme, lesquels avaient été des *diables*. On possède à ce propos des textes bien curieux.

Il a existé une véritable *mythologie wallonne*. La matière apparaît si riche qu'elle exigerait une fort longue notice. Ici, nous nous contenterons d'évoquer les deux êtres fantastiques les plus notables, les plus intéressants aussi du folklore wallon, à savoir les *Nutons* et les *Fées*.

Les Nutons. Les traditions relatives aux Nutons ont été extrêmement populaires dans les régions qui renferment des grottes. Que de 'trous de Nutons' on y montre encore aujourd'hui! Leur souvenir se rattache aussi à des souterrains.

D'après la tradition orale recueillie en Wallonie au XIX^{e} siècle, les Nutons formaient une race mystérieuse, étrange, de gens de petite taille, de nains, distincts de la race des hommes, assujettis à certaines lois de la nature, mais possédant aussi des dons et des pouvoirs surhumains. Ils présentaient un aspect sénile. Ils habitaient exclusivement les grottes et les souterrains et ne sortaient que la nuit. Très habiles dans toutes espèces de métiers, notamment forgerons émérites, ils travaillaient volontiers pour les paysans des environs. Il suffisait de déposer, à la vesprée, à l'entrée de leurs demeures souterraines, un outil, une chaussure à réparer, du linge à lessiver, en ayant soin de joindre un salaire en nature. Le lendemain, à l'aube, on trouvait la chaussure, l'outil remis en état, le linge bien blanc et plié avec soin, mais les vivres avaient disparu. Les Nutons, secourables aux campagnards n'aimaient pas à être bernés. Très susceptibles, ils se montraient vindicatifs et malheur à celui qui encourrait leur courroux. Parfois, ces fantastiques personnages se prenaient d'amour pour les filles du village. Un dernier trait qui a beaucoup frappé tous les enquêteurs: les Nutons n'auraient disparu qu'à une époque relativement récente. Dans le monde ecclésiastique, on les considérait comme étant d'essence diabolique. Dans un procès du début du XIV^{e} siècle, on relève sous la plume d'un clerc cette définition en latin: '*quoddam genus diaboli qui vocatur gallice netum*.' En 1726, Dom BRUNO MARÉCHAL, religieux de l'abbaye d'Aulne, dans un écrit fort curieux, considère les Nutons comme étant de 'petits diables.'

Le savant philologue JEAN HAUST a publié une précieuse étude sur les noms des gnomes dans les parlers de la Wallonie. À ce propos, il a dressé une carte fort évocatrice, indiquant toutes les localités où la légende est attestée. Suivant les endroits, ces mystérieux habitants à tout le territoire wallon et la *Commission d'Enquête sur les pèlerinages en Wallonie* s'efforcera de recueillir toute la documentation et les témoignages qui permettront d'envisager une étude qu'il faut espérer exhaustive.

Jean FRAIKIN

LES ÊTRES FANTASTIQUES DU FOLKLORE WALLON

Pendant des siècles, les habitants de nos campagnes ont peuplé d'êtres mystérieux les cours d'eau et les marécages, les bois et les bruyères, les montagnes et les cavernes. Pour se rendre compte de la véritable fantasmagorie dans laquelle vivaient encore les habitants de l'Ardenne dans la première moitié du XIX^e siècle, la lecture de l'ouvrage du Docteur DELOGNE sur l'*Ardenne méridionale* est particulièrement révélatrice. Il s'agit d'un ouvrage (paru en 1914) composé suivant les meilleures méthodes d'investigation.

Au point de vue de leurs origines, la majorité de ces êtres fantastiques descendaient de génies champêtres, dont on localisait le séjour parmi les hommes, de divinités de rang inférieur : les *dii minores* des vieilles religions païennes et dont la physionomie originelle s'est insensiblement altérée au cours des âges, en marge du christianisme ; ces croyances étant livrées à elles-mêmes.

À noter que, longtemps, les clercs, les ecclésiastiques ne nièrent pas l'existence de ces personnages fantastiques, hantises de la nuit ; ils les considéraient comme les descendants des anciens dieux du paganisme, lesquels avaient été des *diables*. On possède à ce propos des textes bien curieux.

Il a existé une véritable *mythologie wallonne*. La matière apparaît si riche qu'elle exigerait une fort longue notice. Ici, nous nous contenterons d'évoquer les deux êtres fantastiques les plus notables, les plus intéressants aussi du folklore wallon, à savoir les *Nutons* et les *Fées*.

Les Nutons. Les traditions relatives aux Nutons ont été extrêmement populaires dans les régions qui renferment des grottes. Que de 'trous de Nutons' on y montre encore aujourd'hui! Leur souvenir se rattache aussi à des souterrains.

D'après la tradition orale recueillie en Wallonie au XIX^e siècle, les Nutons formaient une race mystérieuse, étrange, de gens de petite taille, de nains, distincts de la race des hommes, assujettis à certaines lois de la nature, mais possédant aussi des dons et des pouvoirs surhumains. Ils présentaient un aspect sénile. Ils habitaient exclusivement les grottes et les souterrains et ne sortaient que la nuit. Très habiles dans toutes espèces de métiers, notamment forgerons émérites, ils travaillaient volontiers pour les paysans des environs. Il suffisait de déposer, à la vesprée, à l'entrée de leurs demeures souterraines, un outil, une chaussure à réparer, du linge à lessiver, en ayant soin de joindre un salaire en nature. Le lendemain, à l'aube, on trouvait la chaussure, l'outil remis en état, le linge bien blanc et plié avec soin, mais les vivres avaient disparu. Les Nutons, secourables aux campagnards n'aimaient pas à être bernés. Très susceptibles, ils se montraient vindicatifs et malheur à celui qui encourrait leur courroux. Parfois, ces fantastiques personnages se prenaient d'amour pour les filles du village. Un dernier trait qui a beaucoup frappé tous les enquêteurs : les Nutons n'auraient disparu qu'à une époque relativement récente. Dans le monde ecclésiastique, on les considérait comme étant d'essence diabolique. Dans un procès du début du XIV^e siècle, on relève sous la plume d'un clerc cette définition en latin : '*quoddam genus diaboli qui vocatur gallice netum*.' En 1726, Dom BRUNO MARÉCHAL, religieux de l'abbaye d'Aulne, dans un écrit fort curieux, considère les Nutons comme étant de 'petits diables.'

Le savant philologue JEAN HAUST a publié une précieuse étude sur les noms des gnomes dans les parlers de la Wallonie. À ce propos, il a dressé une carte fort évocatrice, indiquant toutes les localités où la légende est attestée. Suivant les endroits, ces mystérieux habitants

LES NUTONS. *Bois de Joseph Gillain illustrant le livre de A. Marchal,* AU TEMPS DES NUTONS. *Contes. Namur, 1937. Musée de la Vie Wallonne (Photo du Musée).*

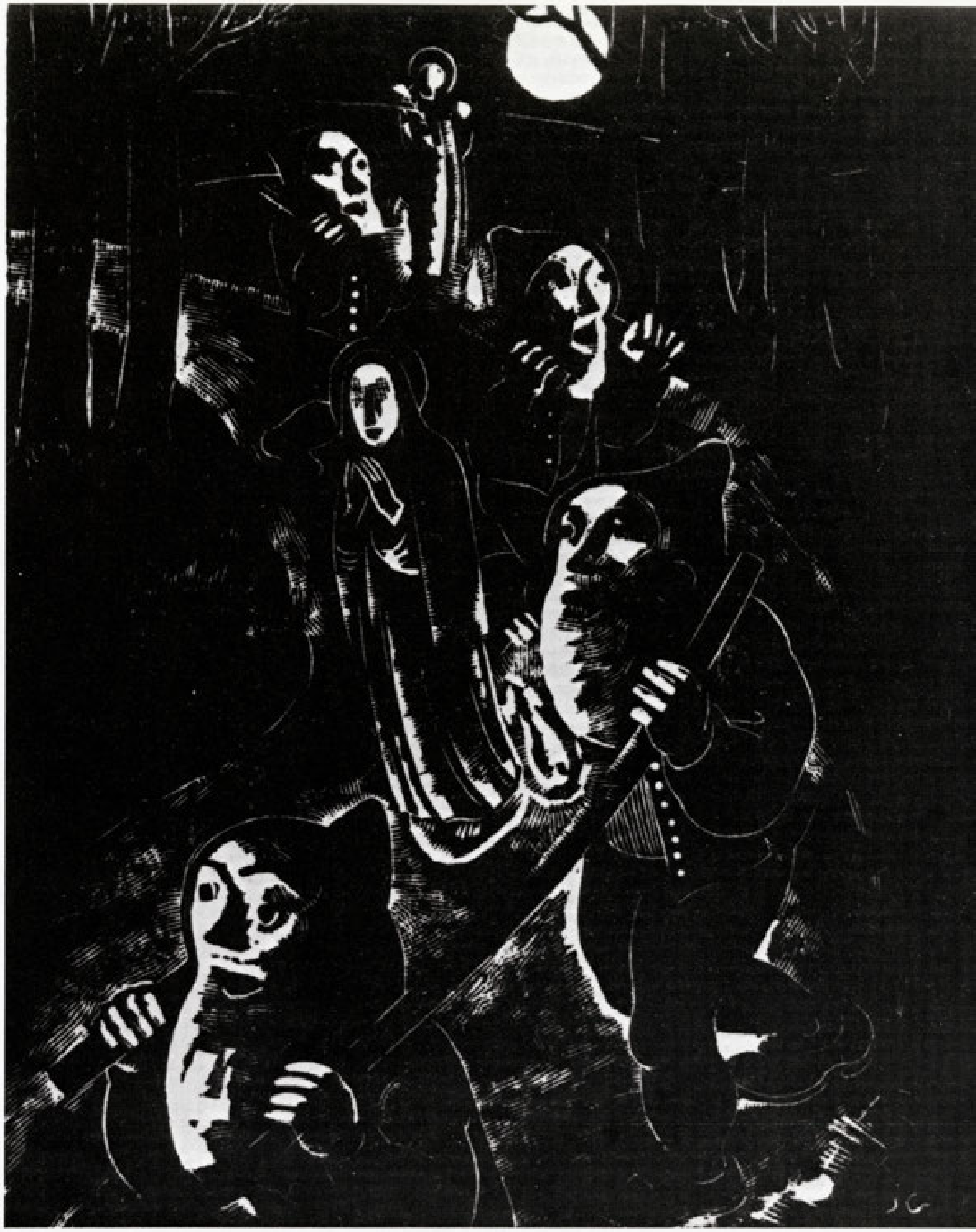

des grottes portent des noms différents. On trouve, *sotê*, *messotê*, *luton*, mais le mot *nuton* couvre l'aire la plus étendue. Dans une seule localité, à Robertville, près de Malmedy, on découvre *dûhon*, un mot 'fossile', dit J. Haust, un authentique nom celtique, dérivé du gaulois *dusius*, espèce de démon. Est-ce le nom primitif?

Il est infiniment probable que les traditions qui concernent les Nutons représentent le *résidu* de croyances, d'origines diverses, et qui, primitivement, concernaient des catégories différentes de génies. Mais à côté des souvenirs mythologiques, on relève aussi un souvenir nettement historique et d'un grand intérêt. Il s'agit de l'évocation de cette forme primitive d'échanges que les économistes dénomment le *commerce silencieux* ou le *commerce clandestin.* En pareil cas, il s'agit toujours de deux peuplades, différentes d'origine et parfois de stature, qui, bien que voisines, vivent à part et ne se fréquentent point. Les échanges s'opèrent dans des endroits écartés, des lieux déterminés par un accord tacite, sans que les contractants se rencontrent ou même se voient. Constatation troublante, jusqu'à l'arrivée des Blancs, les pygmées du Congo, pratiquaient le commerce silencieux avec les tribus voisines, auxquelles ils inspiraient une crainte superstitieuse. Une telle situation s'est vraisemblablement rencontrée chez nous, à une phase de la préhistoire, il y a des millénaires. On voit à quel lointain passé nous reporte la légende des Nutons.

Les Fées. La légende des Fées, très significative aussi, est parallèle à celle des Nutons. Chez nous, les deux légendes ne coïncident pas. Entre elles existe une zone de transition, de contamination. Dans tel village de la zone frontière, on appellera Nutons, des Fées ; dans tel autre on attribuera aux Fées des traits qui appartiennent en propre aux Nutons. D'autre part, il faut se défendre de récits localisés dans les vallées de la Meuse, de l'Ourthe, de l'Amblève. Ces contes ont été inventés par des littérateurs (MARCELLIN LAGARDE, H. DE NIMAL) et sont dépourvus de toute valeur documentaire. La légende des Fées apparaît dans toute sa pureté dans la région de la Semois et dans le pays gaumais. Les Fées, figurées sous la forme de femmes, n'appartenaient pas cependant à la race humaine. Comme les Nutons, assujetties à certaines lois de la nature, elles possédaient des dons et des pouvoirs surhumains. D'ordinaire, des grottes leur servaient de demeure, tel le fameux *trou des Fées* à la Croix Rouge, près de Buzenol. Cependant à Montragut (*Rochehaut*) et près de Bertrix, elles possédaient des châteaux, dont on montre encore quelques vestiges. Les Fées ne quittaient jamais leurs habitations avant la tombée de la nuit. Près de Bohan, dans un site sauvage, se dresse *La Table des Fées*, autour de laquelle celles-ci se réunissaient pour tenir de mystérieux conciliabules. Le plateau dénommé *Le Hultai* (près du village des Hayons) était aussi un lieu sacré que les Fées du canton avaient choisi pour leurs assemblées. Détail prosaïque, chaque colonie de Fées possédait une vache laitière, laquelle rejoignait chaque jour la 'herde', ou troupeau communal. D'après une opinion très répandue, les Fées ne se montrent plus depuis que l'on récite à la messe le prologue de l'Évangile de saint Jean, le plus puissant des exorcismes. À noter qu'au XV^e^ siècle, lors du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, lorsque les habitants de Domremy furent interrogés sur les Fées du Bois Chenu, un paysan du village a fait cette même déclaration. Au sujet des origines de la légende des Fées, on parvient à la même conclusion que pour les Nutons. Dans les traditions, qui leur sont relatives, se sont fondues des croyances diverses, ici celles concernant les *Nymphes* des champs et des bois et aussi les *Parques*, ces déesses de la destinée. Celles-ci, les Gaulois les vénéraient sous les noms de *Matronae*, *Matres*. C'était un culte profondément entré dans l'âme populaire. Le nom de *Fée*, qui s'impose depuis le moyen âge, est bien significatif. Avec les formes wallonne et gaumaise : *Féye*, *Fâye*, il dérive du latin *fata*, pluriel de *fatum*, le destin.

Félix ROUSSEAU

SORCELLERIE ET MAGIE

Dans nos régions, c'est à l'aube du XVIII^{e} siècle que semble avoir pris fin la sanglante répression de la sorcellerie. Quoique discréditée par le revirement progressif des pouvoirs civil et judiciaire, la croyance resta cependant très vive au niveau de la masse, car les calamités, les maladies inexplicables se succédaient comme par le passé, entretenant la psychose démoniaque que n'alimentaient cependant plus les procès et les ahurissantes confessions des sorciers de jadis. C'est aussi à cette époque que se mirent à circuler des livres de magie inspirés pour la plupart d'ouvrages de l'Antiquité : *Le petit Albert*, *Le Dragon rouge*, *Les œuvres magiques d'Agrippa*, *Le grimoire du* peuplades, différentes d'origine et parfois de stature, qui, bien que voisines, vivent à part et ne se fréquentent point. Les échanges s'opèrent dans des endroits écartés, des lieux déterminés par un accord tacite, sans que les contractants se rencontrent ou même se voient. Constatation troublante, jusqu'à l'arrivée des Blancs, les pygmées du Congo, pratiquaient le commerce silencieux avec les tribus voisines, auxquelles ils inspiraient une crainte superstitieuse. Une telle situation s'est vraisemblablement rencontrée chez nous, à une phase de la préhistoire, il y a des millénaires. On voit à quel lointain passé nous reporte la légende des Nutons.

Les Fées. La légende des Fées, très significative aussi, est parallèle à celle des Nutons. Chez nous, les deux légendes ne coïncident pas. Entre elles existe une zone de transition, de contamination. Dans tel village de la zone frontière, on appellera Nutons, des Fées ; dans tel autre on attribuera aux Fées des traits qui appartiennent en propre aux Nutons. D'autre part, il faut se défendre de récits localisés dans les vallées de la Meuse, de l'Ourthe, de l'Amblève. Ces contes ont été inventés par des littérateurs (MARCELLIN LAGARDE, H. DE NIMAL) et sont dépourvus de toute valeur documentaire. La légende des Fées apparaît dans toute sa pureté dans la région de la Semois et dans le pays gaumais. Les Fées, figurées sous la forme de femmes, n'appartenaient pas cependant à la race humaine. Comme les Nutons, assujetties à certaines lois de la nature, elles possédaient des dons et des pouvoirs surhumains. D'ordinaire, des grottes leur servaient de demeure, tel le fameux *trou des Fées* à la Croix Rouge, près de Buzenol. Cependant à Montragut (*Rochehaut*) et près de Bertrix, elles possédaient des châteaux, dont on montre encore quelques vestiges. Les Fées ne quittaient jamais leurs habitations avant la tombée de la nuit. Près de Bohan, dans un site sauvage, se dresse *La Table des Fées*, autour de laquelle celles-ci se réunissaient pour tenir de mystérieux conciliabules. Le plateau dénommé *Le Hultai* (près du village des Hayons) était aussi un lieu sacré que les Fées du canton avaient choisi pour leurs assemblées. Détail prosaïque, chaque colonie de Fées possédait une vache laitière, laquelle rejoignait chaque jour la 'herde', ou troupeau communal. D'après une opinion très répandue, les Fées ne se montrent plus depuis que l'on récite à la messe le prologue de l'Évangile de saint Jean, le plus puissant des exorcismes. À noter qu'au XV^{e} siècle, lors du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, lorsque les habitants de Domremy furent interrogés sur les Fées du Bois Chenu, un paysan du village a fait cette même déclaration. Au sujet des origines de la légende des Fées, on parvient à la même conclusion que pour les Nutons. Dans les traditions, qui leur sont relatives, se sont fondues des croyances diverses, ici celles concernant les *Nymphes* des champs et des bois et aussi les *Parques*, ces déesses de la destinée. Celles-ci, les Gaulois les vénéraient sous les noms de *Matronae*, *Matres*. C'était un culte profondément entré dans l'âme populaire. Le nom de *Fée*, qui s'impose depuis le moyen âge, est bien significatif. Avec les formes wallonne et gaumaise : *Féye*, *Fâye*, il dérive du latin *fata*, pluriel de *fatum*, le destin.

Félix ROUSSEAU

SORCELLERIE ET MAGIE

Dans nos régions, c'est à l'aube du XVIII^{e} siècle que semble avoir pris fin la sanglante répression de la sorcellerie. Quoique discréditée par le revirement progressif des pouvoirs civil et judiciaire, la croyance resta cependant très vive au niveau de la masse, car les calamités, les maladies inexplicables se succédaient comme par le passé, entretenant la psychose démoniaque que n'alimentaient cependant plus les procès et les ahurissantes confessions des sorciers de jadis. C'est aussi à cette époque que se mirent à circuler des livres de magie inspirés pour la plupart d'ouvrages de l'Antiquité : *Le petit Albert*, *Le Dragon rouge*, *Les œuvres magiques d'Agrippa*, *Le grimoire du*

Pape Honorius, *L'Enchiridion Leonis Papae*, etc., ont ainsi introduit dans la sorcellerie wallonne bon nombre de croyances et de pratiques de magie inconnues, semble-t-il, auparavant. Atteignant d'abord ceux qui savaient lire, des hommes principalement, cette littérature de colportage suscita même, dès le XVIII^{e} siècle, la formation de sociétés secrètes qui recouraient illicitement à l'évocation diabolique pour découvrir de prétendus trésors cachés.

On aurait tort de ne voir dans la sorcellerie contemporaine que de simples survivances de l'époque des bûchers, car elle comporte de nombreux aspects tout à fait originaux qui prouvent une très nette évolution des croyances. Alors que la sorcière ancienne nous apparaît comme un être presque exclusivement malfaisant que le démon tentateur a réduit à sa merci par des promesses fallacieuses, le jeteur de sorts moderne, lui, semble s'être affranchi de la tyrannie diabolique. Adepte de la magie noire, il prend l'initiative d'évoquer les esprits infernaux pour négocier les conditions d'un pacte et se mettre au service du malin pour une durée limitée (sept ans par exemple), moyennant rétribution, bien entendu. C'est le souvenir de ces évocations diaboliques qui apparaît dans les récits populaires parlant du sacrifice d'une poule noire, à minuit, au centre d'un carrefour. Le sorcier qui a fait un pacte peut détenir du démon le pouvoir de se métamorphoser en animal (chien monstrueux, loup-garou...) pour tracasser le genre humain au cours de randonnées nocturnes. Les sorcières recourent au même artifice pour s'introduire plus aisément chez leurs victimes, sous l'apparence d'un chat noir, d'un corbeau, d'un crapaud...

Parvenu à une sorte de domestication des esprits infernaux, le sorcier semble libre d'utiliser ses pouvoirs supranormaux pour faire le bien ou le mal ; la sorcière, par contre, fidèle à la tradition va rester essentiellement un instrument de la malfaisance diabolique. Ainsi, à côté de la *sôrcîre* ou de la *macrale*, du *sôrcî* ou du *macrê* dont la puissance est nettement maléfique, on trouve aussi le *macrê r'crèyou* (sorcier repenti) qui emploie son savoir à des fins utiles et combat les maléfices, le *grimancin* (nécromancien ou magicien), le *r'bouteû* (guérisseur), le *d'vineû* (devin), mais ce sont là des distinctions dont le peuple s'embarrasse rarement. Si le portrait de la sorcière moderne s'est stéréotypé (la vieille femme pauvre, laide, affligée de quelque infirmité et vêtue de guenilles), il n'est cependant pas rare de voir suspecter de satanisme des personnes ne répondant pas à ces critères classiques mais suscitant la méfiance par leur comportement excentrique, leurs mœurs trop faciles ou simplement leur profession : naguère, c'était le cas pour les accoucheuses, les bergers, les maréchaux... ; ce l'est toujours pour les gitans, les cartomanciennes, les spirites, etc...

La fin des procès de sorcellerie a fortement estompé la croyance au sabbat. La *danse* ou *sîse* se déroule nuitamment, de préférence le vendredi ou la veille de certaines fêtes religieuses dans des endroits mal famés : ruines, carrefours, arbres isolés, ponts, anciens lieux d'exécution... Les adorateurs du diable s'y rendent par la voie des airs grâce à des procédés magiques comme l'application d'un onguent spécial aux articulations du corps ou l'emploi de formules secrètes. Quant au classique chevauchement du balai, il appartient en propre au folklore moderne, car on en trouve peu d'attestations chez nous au temps des bûchers.

Jadis, les sortilèges étaient censément engendrés par l'action toute-puissante d'une substance d'origine diabolique ; les maléficiants d'alors nous apparaissent donc un peu comme de simples empoisonneurs dépourvus de puissance nocive personnelle. Mais, progressivement, cette conception concrète de l'ensorcellement va céder le pas à des conceptions nouvelles plus abstraites et plus 'savantes', relevant de la magie noire, comme l'envoûtement, qui établit une correspondance magique entre la victime choisie et un objet la représentant (une figurine, un cœur de veau, une pelote de laine, un cierge...). L'envoûteur parviendrait ainsi à torturer sa victime, à distance, en agissant uniquement sur l'effigie magique.

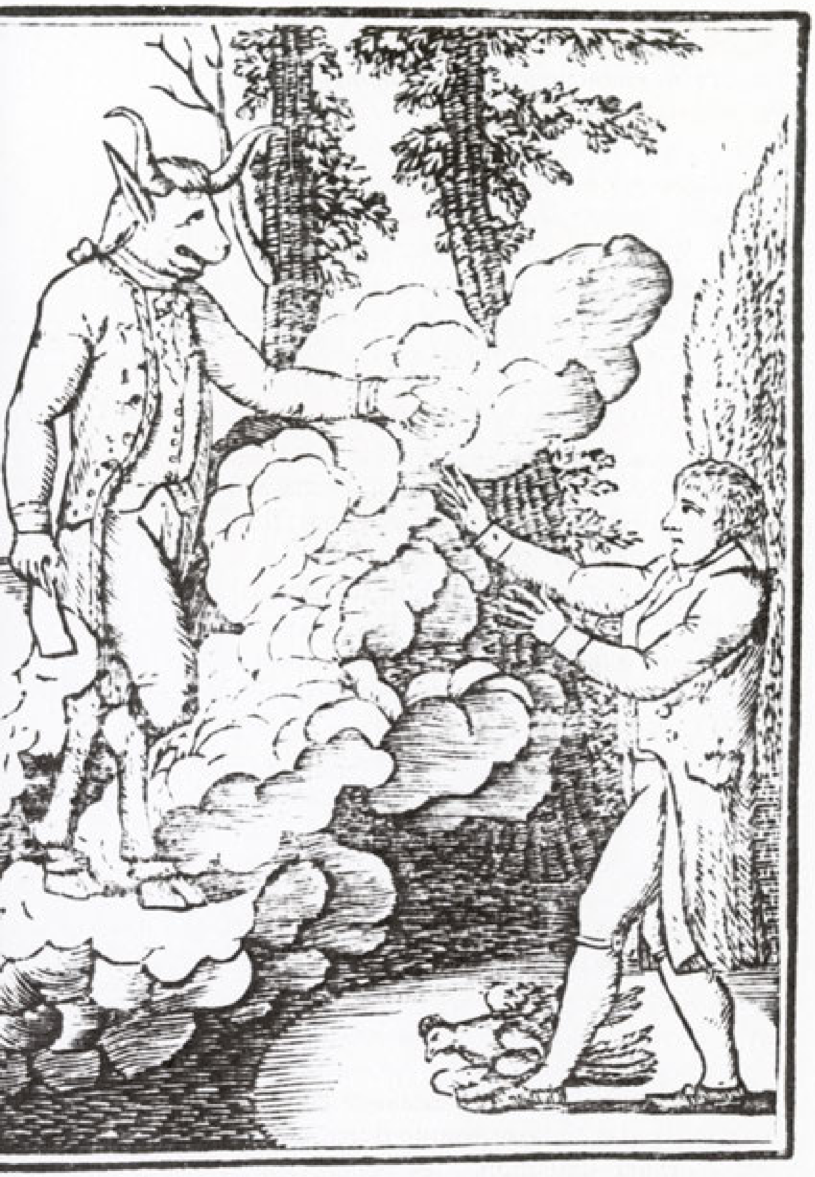

Évocation diabolique par le SECRET DE LA POULE NOIRE *(Le Dragon rouge, Paris, V. Goupy, d'après l'éd. de 1521, p. 51).*

C'est pourquoi la sagesse populaire recommande de ne rien prêter à des gens suspects, de ne pas leur laisser la possibilité de se procurer des cheveux, des rognures d'ongles, des vêtements, tous objets réputés capables de faciliter l'assimilation de la figurine à l'envoûté. Le 'nouement de l'aiguillette', maléfice censé empêcher la consommation du mariage, est une forme particulière d'envoûtement. Il est évident que la faculté d'ensorceler à distance implique une véritable malfaisance personnelle qui fait de la sorcière moderne un être redoutable, capable de déclencher des catastrophes d'un simple geste, d'un mot ou d'un regard, mais qui ne dédaigne pas cependant les modes d'ensorcellement plus classiques, comme l'attouchement, voire le nouet ou l'objet maléfiques dissimulés chez la victime.

De nos jours, les progrès de la médecine ont bien sûr discrédité bon nombre de prétendus maléfices, notamment parmi les maladies contagieuses. La suspicion populaire ne s'exerce donc plus guère que sur des affections étranges, méconnues des médecins ou réputées incurables. C'est ainsi que le satanisme est encore mis en cause lors de décès rapprochés et inexplicables survenant dans une même famille ; les troubles psychologiques et nerveux, les convulsions, l'angoisse, les cauchemars, les hallucinations, l'impuissance sexuelle suscitent encore la méfiance, tout comme les accidents de la grossesse, les maladies infantiles et, en particulier, la 'fièvre lente'. Généralement attribuée à des pratiques d'envoûtement, cette affection contemporaine semble typiquement wallonne. L'enfant atteint de *fîve-linne* (espèce d'anémie cérébrale) devient grincheux, souffre d'inappétence, d'anémie, et ne cesse de se ronger le bout des ongles que la maladie a rendus fuselés.

On accuse aussi parfois les sorcières de provoquer des accidents (faire tomber les gens, empêcher un véhicule d'avancer...). Les filles du diable, enfin, peuvent nuire aux êtres humains de façon indirecte, en s'en prenant à leur bétail, à leurs cultures, en entravant la fabrication du beurre ou du fromage et même la cuisson du pain.

Selon la croyance populaire, la meilleure des thérapeutiques, en cas de maléfice, consiste à en identifier l'auteur afin de le forcer à lever le sort. À défaut de présomptions — d'ailleurs fondées uniquement sur des préjugés ou de simples concours de circonstances —, on recourt aux devins, aux spirites, aux voyantes, aux médiums ou aux mages de tout acabit qui vivent de la superstition tout en l'entretenant : ils dénoncent rarement, préférant s'en remettre au hasard : le coupable sera par exemple la première personne croisée sur le chemin du retour ou celle qui viendra emprunter un objet le lendemain. On comprend pourquoi la vindicte populaire a maintes fois martyrisé, parfois jusqu'à la mort, de malheureux prétendus coupables. La rubrique des faits divers de nos journaux nous en donne encore des exemples actuels : ainsi, à Gerpinnes, un homme abat d'un coup de fusil celle qu'il accuse d'avoir ensorcelé sa famille (*Le Soir*, du 16-7-1965) ; à Andenne, une vieille cartomancienne est attaquée à son domicile et battue à coups de canne par ses prétendues victimes (*Le Progrès*, du 22-4-1967) ; armé d'une planche, un soi-disant maléficié de Bovigny fracture le crâne d'une voisine mal famée (*Le Soir illustré*, n° 1.824, du 8-6-1967, pp. 19-27).

Certaines pratiques étranges sont censées pouvoir contraindre le coupable à se faire connaître : un suppôt de Satan ressent physiquement, dit-on, tout mauvais traitement infligé à un objet qu'il a donné pour ensorceler. De même, une blessure faite à un animal résultant d'une métamorphose reparaît sur le sorcier recouvrant sa forme humaine. Un lien magique analogue unit d'ailleurs le maléficiant au maléficié : si l'on fait par exemple bouillir de l'urine de ce dernier, le coupable ressent, paraît-il, des douleurs intolérables, au point qu'on peut espérer le voir accourir demander grâce et, par la même occasion, lever le sort.

Notre folklore superstitieux connaît bien sûr une infinité de remèdes magico-religieux, à l'instar des curieux traitements de la fièvre lente dont voici un exemple toujours actuel (à Grand-Leez). Il consiste en une espèce de pâte composée de trois plantes séchées et d'œufs entiers. Cette pâte est découpée en neuf morceaux carrés de plus en plus petits qui seront appliqués l'un après l'autre (les 'paquèts') chaque soir durant neuf jours, sur le poignet droit du malade, à l'aide d'une bande de toile neuve de couleur bleue. Pendant la durée du traitement, les proches doivent faire une neuvaine à rebours.

Les secours de la religion, eux non plus, ne sont pas négligés. Même si les exorcismes proprement dits sont devenus très rares, les prêtres réconfortent toujours les malades par des bénédictions et des prières spéciales, notamment les premiers versets de l'Évangile de saint Jean. Chaque région compte l'une ou l'autre abbaye où se rendent encore des pèlerins superstitieux (abbaye de Maredsous, à Denée ; l'église des Carmes, à Bruxelles, etc.).

L'imagination populaire s'est particulièrement surpassée dans le domaine de la prophylaxie superstitieuse. Il conviendrait de mentionner, parmi les pratiques les plus singulières, l'emploi de clous de cire provenant d'un cierge pascal ; le sel ou la terre de cimetière qu'on éparpille sur le seuil des portes ; les morceaux de rat de cave bénit (*copècias*, *compèzias*) qu'on applique sur le chambranle des portes ou sur le manteau des cheminées ; la *kèwe di ramon* (manche de balai) qui, placée en travers des portes, rend celles-ci infranchissables pour les suppôts de Satan. En cas d'attouchement, il faut toucher en retour la sorcière présumée à un endroit du corps plus élevé que celui où l'on a été atteint. On attribue de même des vertus prophylactiques à des gestes usuels exécutés à l'envers. Enfin les objets ou les aliments suspects doivent être jetés ou brûlés.

Disons pour conclure que l'approche de la sorcellerie strictement contemporaine présente beaucoup de difficultés, car les témoins qui y croient toujours redoutent d'en parler et c'est loin d'être par simple peur du ridicule. Pour cette raison, les anecdotes qu'on parvient à recueillir datent le plus souvent du début de ce siècle. Cependant la croyance semble s'effacer — il est grand temps d'ailleurs — même si certains villages portent encore la fâcheuse réputation, parfois surfaite ou commercialisée, de 'pays de sorcières', tels Lonzée, Morville, Haccourt, Feluy, Godarville, Ellezelles, Sugny, Wibrin... Mais les cartomanciennes, les mages, les radiesthésistes, ces héritiers de l'occultisme traditionnel, connaissent un succès inquiétant, preuve indéniable de la survie d'un satanisme qui rêve peut-être de la faillite du rationalisme moderne...

Jacques BECKMAN

LA MÉDECINE POPULAIRE

La médecine populaire en Wallonie ne se distingue guère, dans l'ensemble, de ce que l'on note dans les régions voisines. Ce n'est que par l'infinie variété des détails et son plus ou moins d'actualité qu'elle peut être caractérisée.

Deux sociétés, plusieurs solutions. Deux sociétés s'opposent assez nettement, à notre époque: une société urbaine davantage gagnée à la médecine officielle et une société rurale parfois encore très orientée vers l'empirisme et le magico-religieux. Une autre considération peut éclairer l'étude de la médecine populaire : celle de la gravité du mal à soigner. Sous ce rapport, on distingue toujours des stades bien définis.

Un stade personnel d'abord : l'individu atteint d'une affection quelconque songe, en premier lieu, à se soigner lui-même. Pour des affections bénignes, chacun connaît, en effet, un certain nombre de remèdes qu'il expérimentera. Ces remèdes sont souvent transmis par tradition et font partie d'une culture médicale populaire. Il n'est pas sans intérêt de relever cet apport de la tradition pour une série d'affections très précises que, souvent, le patient traite lui-même. Tels sont, par exemple, le hoquet, le point de côté, le pyrosis (connu en Wallonie sous l'appellation de 'brûlant'), la crampe, le rhume, le mal de gorge et quelques autres.

Si l'affection échappe ou résiste au traitement personnel, le premier recours du malade sera de se confier à un proche : une personne de la famille. Traditionnellement, il y a, dans chaque famille, une personne âgée, souvent une femme, qui a la réputation d'en savoir davantage et, peut-être même, de posséder quelque don ou certains secrets. Le rôle de la femme dans la pratique de l'art de guérir est à souligner.

Les affections que nous pouvons espérer voir traitées à cet échelon sont d'un ordre plus important : l'hémorragie, la brûlure, le mal de dents, le panaris, les hémorroïdes, les verrues, les orgelets, les engelures, les furoncles...

En cas d'échec, il faudra se décider à franchir un seuil que bien des paysans redoutent : avouer, en dehors du cercle familial, que l'on est malade! La mentalité populaire révèle très malaisément, et toujours à contrecœur, une infirmité quelconque. Dans bien des régions, dans beaucoup de familles, on en est encore au stade de considérer toute maladie comme honteuse: elle doit être cachée comme une tare, on en cèle l'existence, on en tait le nom. Cette attitude se prolonge jusque dans l'imprécision euphémique dont on annonce le décès : 'après une longue et pénible maladie...'

Plusieurs solutions s'offrent au patient qui décide de sortir du cercle de famille : trois, en fait, mais jadis, dans les campagnes, principalement deux.

La première est de s'en remettre au ciel, à Dieu ou à l'un de ses saints ; la seconde est d'aller trouver un guérisseur ; la troisième consistant à aller à la ville consulter le médecin.

La plus secrète, la moins visible et, sans doute, la plus fréquente autrefois, consistait à trouver le spécialiste céleste, le saint du calendrier et du canton qui avait la réputation de guérir telle affection. On ne l'a pas assez dit : la première polyclinique desservie par une collection impressionnante de spécialistes très divers, c'est le calendrier. Que de vieilles personnes connaissent encore les bonnes adresses: les saints qu'il faut implorer dans les cas les plus divers, la façon aussi de s'adresser à eux, les églises et chapelles à visiter, les pèlerinages à entreprendre.

Ce point est particulièrement important pour l'étude des traditions car, d'une région à l'autre, on note des patronages différents et des chan-

Sugny, Wibrin... Mais les cartomanciennes, les mages, les radiesthésistes, ces héritiers de l'occultisme traditionnel, connaissent un succès inquiétant, preuve indéniable de la survie d'un satanisme qui rêve peut-être de la faillite du rationalisme moderne...

Jacques BECKMAN

LA MÉDECINE POPULAIRE

La médecine populaire en Wallonie ne se distingue guère, dans l'ensemble, de ce que l'on note dans les régions voisines. Ce n'est que par l'infinie variété des détails et son plus ou moins d'actualité qu'elle peut être caractérisée.

Deux sociétés, plusieurs solutions. Deux sociétés s'opposent assez nettement, à notre époque: une société urbaine davantage gagnée à la médecine officielle et une société rurale parfois encore très orientée vers l'empirisme et le magico-religieux. Une autre considération peut éclairer l'étude de la médecine populaire : celle de la gravité du mal à soigner. Sous ce rapport, on distingue toujours des stades bien définis.
Un stade personnel d'abord : l'individu atteint d'une affection quelconque songe, en premier lieu, à se soigner lui-même. Pour des affections bénignes, chacun connaît, en effet, un certain nombre de remèdes qu'il expérimentera. Ces remèdes sont souvent transmis par tradition et font partie d'une culture médicale populaire. Il n'est pas sans intérêt de relever cet apport de la tradition pour une série d'affections très précises que, souvent, le patient traite lui-même. Tels sont, par exemple, le hoquet, le point de côté, le pyrosis (connu en Wallonie sous l'appellation de 'brûlant'), la crampe, le rhume, le mal de gorge et quelques autres.
Si l'affection échappe ou résiste au traitement personnel, le premier recours du malade sera de se confier à un proche : une personne de la famille. Traditionnellement, il y a, dans chaque famille, une personne âgée, souvent une femme, qui a la réputation d'en savoir davantage et, peut-être même, de posséder quelque don ou certains secrets. Le rôle de la femme dans la pratique de l'art de guérir est à souligner.
Les affections que nous pouvons espérer voir traitées à cet échelon sont d'un ordre plus important : l'hémorragie, la brûlure, le mal de dents, le panaris, les hémorroïdes, les verrues, les orgelets, les engelures, les furoncles...

En cas d'échec, il faudra se décider à franchir un seuil que bien des paysans redoutent : avouer, en dehors du cercle familial, que l'on est malade! La mentalité populaire révèle très malaisément, et toujours à contrecœur, une infirmité quelconque. Dans bien des régions, dans beaucoup de familles, on en est encore au stade de considérer toute maladie comme honteuse: elle doit être cachée comme une tare, on en cèle l'existence, on en tait le nom. Cette attitude se prolonge jusque dans l'imprécision euphémique dont on annonce le décès : 'après une longue et pénible maladie...'

Plusieurs solutions s'offrent au patient qui décide de sortir du cercle de famille : trois, en fait, mais jadis, dans les campagnes, principalement deux.
La première est de s'en remettre au ciel, à Dieu ou à l'un de ses saints ; la seconde est d'aller trouver un guérisseur ; la troisième consistant à aller à la ville consulter le médecin.
La plus secrète, la moins visible et, sans doute, la plus fréquente autrefois, consistait à trouver le spécialiste céleste, le saint du calendrier et du canton qui avait la réputation de guérir telle affection. On ne l'a pas assez dit : la première polyclinique desservie par une collection impressionnante de spécialistes très divers, c'est le calendrier. Que de vieilles personnes connaissent encore les bonnes adresses: les saints qu'il faut implorer dans les cas les plus divers, la façon aussi de s'adresser à eux, les églises et chapelles à visiter, les pèlerinages à entreprendre.
Ce point est particulièrement important pour l'étude des traditions car, d'une région à l'autre, on note des patronages différents et des chan-

gements de spécialité pour le même saint. L'examen de ces passages peut être révélateur pour la connaissance de la psychologie populaire.

Le nom du saint lié à sa spécialité de guérisseur. On connaît parfaitement les raisons principales qui attachent le nom d'un saint à telle affection : un détail historique ou légendaire de la vie du saint en question ; un détail iconographique de sa représentation traditionnelle dans l'imagerie religieuse ; son appartenance à la région ou ses rapports avec elle.

Ce qui intéresse spécialement le folklore wallon, c'est la question abordée par Élisée Legros dans l'un de ses articles des *Enquêtes du Musée de la Vie wallonne* (tome V): la détermination de la spécialité du saint en raison même de son nom. Ainsi, *Geneviève* se disant Djèn'vîre en wallon, son nom patois la prédestinait à guérir li djènisse, la jaunisse. Ailleurs, le même argument analogique joue en faveur de saint Gérard (*Djèrå*, en wallon). De même encore, sainte Philomène était priée pour la prétendue 'fièvre lente' des enfants (en dialecte liégeois : *fîve lin-ne*).

Les voies sont ouvertes aux plus belles fantaisies. Pourquoi, à Ben-Ahin, au hameau de Solières, prie-t-on saint Eutrope pour les maux d'oreilles? *Eutrope* a été mis en rapport avec le wallon ôt trop' (littéralement: 'entend trop') : s'il entend trop, il entend donc tout, et *Eutrope* s'est vu wallonisé en 'Oï tot' (entend tout). Et comme le mot *sint*, en wallon, se lie par Z (voyez sint-z-Elôy pour saint Éloi) on aboutit à la forme déroutante, souvent mal interprétée et mal écrite : *sint-z-Oïtot!*

Autre glissement curieux, mais naturel au niveau de la psychologie populaire : sainte Gertrude, de Nivelles, est efficace contre le pullulement des souris et des rats ; par voie de conséquence, à Gleixhe, nous la trouvons implorée pour la guérison des chats malades!

Mais la Wallonie est aussi le foyer de grands cultes qui ont largement dépassé les frontières. Rappelons simplement la renommée internationale de saint Hubert qui préserve hommes et bêtes de la rage.

Médecine vétérinaire. Notons la richesse particulière de nos régions. L'aire de la Wallonie, pour la protection des bovidés, se divise en trois grandes zones : le nord implore sainte Brigide, dont le centre principal de pèlerinage se trouve à Fosses ; le sud-est s'adresse à saint Monon, spécialement vénéré à Nassogne, tandis que le sud-ouest prie saint Walhère et vient l'honorer à Onhaye près de Dinant.

La médecine religieuse. Pour en revenir à l'homme, cette thérapeutique religieuse a ce grand avantage de préserver encore le secret.

IMPOSITION DU RELIQUAIRE DE SAINT-WALHÈRE D'ONHAYE *(près de Dinant) lors du pèlerinage annuel. Ce saint local de grande réputation en Wallonie passe pour prévenir et guérir les maux de tête. Mais il est surtout connu comme protecteur du bétail. (D'après Corinne Hoex, Saint Walhère, Culte-Vie-Iconographie, dans 'Wallonie, Art et Histoire' n° 21. Duculot, Gembloux, 1974).*

Votre visite à l'église ou à la chapelle peut être prise pour un exercice ordinaire de piété. Et, même sans sortir de chez vous, le traitement est possible par la pratique de la prière, spécialement sous forme de neuvaines qui peuvent se faire soit individuellement, soit en famille, collectivement. Chaque soir, la famille entière pourra utilement participer à ces exercices de piété intéressée.

La fréquence de ces pratiques thérapeutiques se trouve illustrée dans la plupart des sanctuaires réputés où l'on peut admirer d'imposantes collections d'ex-voto qui peuvent même marquer les étapes de la démarche. Certains sont constitués d'une plaque de marbre portant l'inscription: *Pour l'obtention d'une grâce*. D'autres précisent: *Remerciements pour une guérison*. Plus significatifs encore sont les ex-voto en nature qui peuplent telles chapelles d'une collection de vraies béquilles ou illustrent la grâce obtenue par des reproductions en cire ou en métal du membre ou de l'organe guéris: une jambe, un bras, une main, un pied, des yeux, une oreille...

Il fallait s'y attendre, cette médecine religieuse n'est pas à l'abri de la dérision ou de la caricature. Le peuple a inventé des maladies comme il a créé des saints facétieux. Qu'on se souvienne de ce mal de 'sint Thîbaut, qui *beût bin èt qui n'magne nin mâ*'! (qui boit bien et qui ne mange pas mal). Rappelons aussi cette curieuse concurrence de Notre-Dame de la Salette (à l'Ouest) et d'une sainte *Anerzipète* (à l'Est), pour le moins apocryphe comme le révèle la suite de la rimaille: '*qui n'a ni vinte, ni cou, ni tètes*'!

Des maladies imaginaires restent, bien sûr, sans patrons célestes: le 'kiskis' ou nombril qui se dévisse, le nombril trop étroit ou le nombril défaufilé!

Le recours à la magie... Le stade purement magique affleure encore dans nos régions mais connaît une nette régression: il reste vivant par la présence de quelques arbres à clous et de rares 'arbres à loques'. Le clou que l'on plante dans le tronc de l'arbre est une façon magique de transmettre le mal dont on souffre à l'arbre lui-même; les 'loques' que l'on voit suspendues aux 'arbres à loques' ne sont autre chose que les pansements dont on désire se débarrasser en transmettant le mal avec eux.

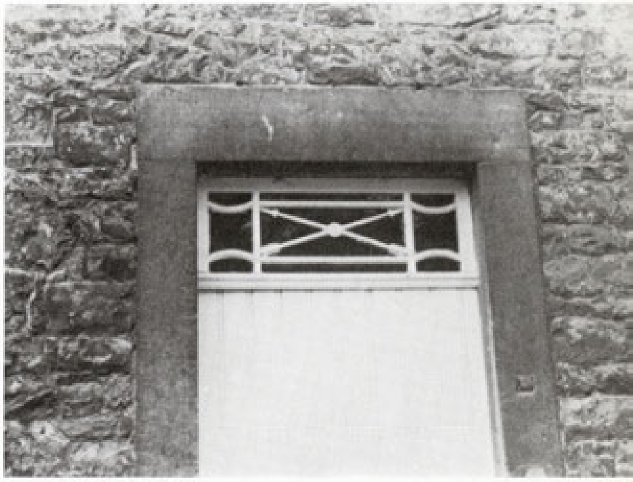

VIREUX: IMPOSTE D'UNE PORTE DÉCORÉE DE DEUX FLÈCHES EN CROIX, *destinées à écarter la peste de la maison (Photo Albert Doppagne).*

La magie s'abrite parfois dans l'église elle-même: on signale encore des procédés de transmission de certains maux, les verrues notamment, par l'intermédiaire du bénitier. Le patient dépose une pièce de monnaie dans le bénitier en formulant le souhait que la première personne qui y trempe le doigt hérite de la verrue!

Les livres de magie qui se colportaient sous le manteau (le *Livre Agrippa*, le *Grand* et le *Petit Albert* étaient les plus répandus) fournissaient, eux aussi, une série de remèdes partiellement hérités d'anciens médicinaires, mais dont la caractéristique était le singulier mélange de pratiques magiques avec des prières à réciter.

Certaines affections étaient d'ailleurs considérées comme diaboliques: elles provenaient de 'sorts jetés' dont il fallait délivrer le patient. Dans de tels cas, il convenait de recourir à une personne qui s'entendait à de tels problèmes. Il en est de deux sortes: des sorciers convertis au bien, que le dialecte liégeois désigne par l'appellation de *macrês r'crèyous*, ou, carrément, des prêtres qui pratiquent l'exorcisme, opération encore plus fréquente de nos jours qu'on ne voudrait le croire.

Les empiriques. Le patient qui ne voulait pas recourir aux interventions du ciel, et ceux qui n'en avaient pas obtenu la guérison souhaitée, se trouvaient dans l'obligation de se tourner vers les empiriques, guérisseurs ou rebouteux. Certains d'entre eux jouissent toujours d'une réputation considérable et sont souvent désignés de façon assez vague: 'l'homme de Strud', 'la femme de Sur-les-Bois', 'le maréchal de Verlée', etc.

Leur nombre reste important et nous pouvons esquisser un classement. Nous citerons en premier lieu les empiriques dégagés de toute idéologie magique ou religieuse. Ce sont les rebouteux, particulièrement habiles à re-

CALENDRIER INTÉRESSANT POUR L'ANNÉE 1774 *ou Almanach physico-économique... par M.S.D., Bouillon, 1774 (Photo Musée de la Vie Wallonne).*

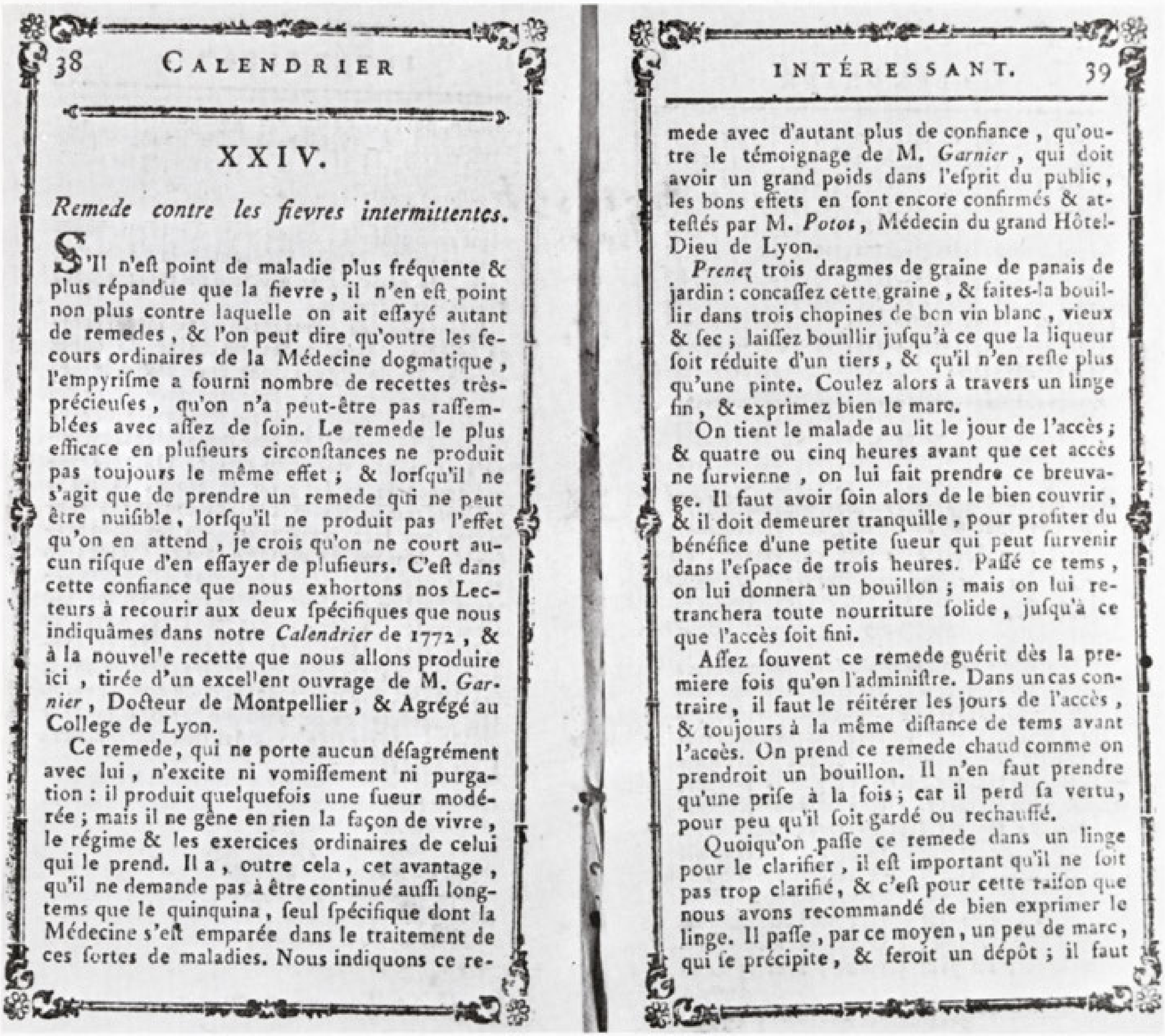

38 CALENDRIER

XXIV.

Remede contre les fievres intermittentes.

S'Il n'eſt point de maladie plus fréquente & plus répandue que la fievre, il n'en eſt point non plus contre laquelle on ait eſſayé autant de remedes, & l'on peut dire qu'outre les ſecours ordinaires de la Médecine dogmatique, l'empyriſme a fourni nombre de recettes très-précieuſes, qu'on n'a peut-être pas raſſemblées avec aſſez de ſoin. Le remede le plus efficace en pluſieurs circonſtances ne produit pas toujours le même effet; & lorſqu'il ne s'agit que de prendre un remede qui ne peut être nuiſible, lorſqu'il ne produit pas l'effet qu'on en attend, je crois qu'on ne court aucun riſque d'en eſſayer de pluſieurs. C'eſt dans cette confiance que nous exhortons nos Lecteurs à recourir aux deux ſpécifiques que nous indiquâmes dans notre *Calendrier* de 1772, & à la nouvelle recette que nous allons produire ici, tirée d'un excellent ouvrage de M. *Garnier*, Docteur de Montpellier, & Agrégé au College de Lyon.

Ce remede, qui ne porte aucun déſagrément avec lui, n'excite ni vomiſſement ni purgation: il produit quelquefois une ſueur modérée; mais il ne gêne en rien la façon de vivre, le régime & les exercices ordinaires de celui qui le prend. Il a, outre cela, cet avantage, qu'il ne demande pas à être continué auſſi longtems que le quinquina, ſeul ſpécifique dont la Médecine s'eſt emparée dans le traitement de ces ſortes de maladies. Nous indiquons ce remede avec d'autant plus de confiance, qu'outre le témoignage de M. *Garnier*, qui doit avoir un grand poids dans l'eſprit du public, les bons effets en ſont encore confirmés & atteſtés par M. *Potot*, Médecin du grand Hôtel-Dieu de Lyon.

INTÉRESSANT. 39

Prenez trois dragmes de graine de panais de jardin: concaſſez cette graine, & faites-la bouillir dans trois chopines de bon vin blanc, vieux & ſec; laiſſez bouillir juſqu'à ce que la liqueur ſoit réduite d'un tiers, & qu'il n'en reſte plus qu'une pinte. Coulez alors à travers un linge fin, & exprimez bien le marc.

On tient le malade au lit le jour de l'accès; & quatre ou cinq heures avant que cet accès ne ſurvienne, on lui fait prendre ce breuvage. Il faut avoir ſoin alors de le bien couvrir, & il doit demeurer tranquille, pour profiter du bénéfice d'une petite ſueur qui peut ſurvenir dans l'eſpace de trois heures. Paſſé ce tems, on lui donnera un bouillon; mais on lui retranchera toute nourriture ſolide, juſqu'à ce que l'accès ſoit fini.

Aſſez ſouvent ce remede guérit dès la premiere fois qu'on l'adminiſtre. Dans un cas contraire, il faut le réitérer les jours de l'accès, & toujours à la même diſtance de tems avant l'accès. On prend ce remede chaud comme on prendroit un bouillon. Il n'en faut prendre qu'une priſe à la fois; car il perd ſa vertu, pour peu qu'il ſoit gardé ou rechauffé.

Quoiqu'on paſſe ce remede dans un linge pour le clarifier, il eſt important qu'il ne ſoit pas trop clarifié, & c'eſt pour cette raiſon que nous avons recommandé de bien exprimer le linge. Il paſſe, par ce moyen, un peu de marc, qui ſe précipite, & feroit un dépôt; il faut mettre une articulation en état, à guérir foulures et luxations; ce sont les guérisseurs, spécialement versés dans la connaissance des plantes médicinales et nettement encouragés en cette époque de mouvements écologiques divers et de retour aux médications naturelles. Ce sont aussi les radiesthésistes, dont le nombre s'est considérablement accru dans l'entre-deux-guerres.

Il est de ces empiriques dont les services sont assez inattendus: l'un d'eux, à Hannut, a la réputation de pouvoir guérir par téléphone. Assez curieux aussi le cas de cette équipe de football qui s'adjoint un rebouteux attitré pour les accidents qui peuvent survenir à ses joueurs.

Il est cependant assez rare de trouver des empiriques 'à l'état pur', c'est-à-dire qui ne s'appuient pas sur quelque secours magico-religieux. Très souvent, en effet, leurs pratiques sont assorties de conditions. Le guérisseur vous donne des herbes dont vous ferez des infusions ou des décoctions, mais il vous prescrit en même temps de réciter telles prières et tant de fois. Parfois, c'est l'homme de l'art qui se charge lui-même de ce soin: il prie pour vous. Il lui arrive de poser la question préalable: avez-vous la foi? Dans l'affirmative, vous pourrez accélérer la guérison; dans la négative, le traitement risque d'être plus long, sans que, toutefois, la guérison s'en trouve compromise; le praticien devra prier pour vous, davantage et plus longtemps...

La plupart des guérisseurs qui traitent les maux de dents et les brûlures, qui arrêtent les hémorragies, recourent à des formules véritablement magico-religieuses. En voici un exemple, noté à Dhuy, près de Namur, et qui s'emploie pour les cas de brûlures. Il faut réciter trois ou sept fois cette formule (dont on trouve énormément de variantes): *Feu de Dieu, perds ta chaleur, comme Judas perdit sa couleur, en trahissant Notre-Seigneur, au Jardin des Olives!*

Les guérisseurs, très souvent, recourent à l'attouchement: ils tracent sur la dent douloureuse, sur le mal ou sur la plaie, un signe de croix, ce qui leur a valu, en certains endroits, l'appellation de *signeurs* et a donné naissance à l'expression courante *signer un mal*.

Certains guérisseurs jouissent d'une réputation internationale, voire mondiale. Une guérisseuse du Condroz m'a montré, il n'y a guère, les colis d'herbes séchées et de racines qu'elle envoyait régulièrement au Canada, aux États-Unis et au Zaïre. Inversement, des personnes de la région liégeoise m'ont dit avoir été consulter un guérisseur dans la région de Nuremberg.

La médecine populaire s'occupe également de prévenir: un marron d'Inde porté en permanence dans une poche préserve des rhumatismes; un pain de savon de Marseille dans le fond du lit vous garantit des crampes. On préserve les enfants des convulsions en leur donnant au baptême le prénom additif de *Ghislain*; on écartait la peste de son foyer en décorant l'imposte de la porte d'entrée de deux flèches en croix.

Traditionnellement, ce n'est qu'en cas d'échec de ces diverses démarches que le patient se décidait parfois à aller à la ville consulter le médecin. C'était souvent, pour le paysan, l'abandon de toute une civilisation traditionnelle et le premier pas dans un autre genre de vie: l'ère scientifique.

Si certains mouvements écologiques contemporains travaillent en faveur de la tradition, tout au moins en ce qu'elle peut avoir de naturel comme la thérapeutique par les plantes, un facteur économico-social vient subitement favoriser le médecin: la sécurité sociale qui rend la consultation gratuite ou à peu près. Mais le paysan, s'il n'est pas content du 'docteur', reste parfois bien décidé à ne pas oublier l'adresse du guérisseur.

Des médecins se plaignent de certains patients qui suivent à la fois les deux régimes: celui qu'a conseillé l'empirique et celui que prescrit la Faculté!

Sous ce rapport, nos campagnes se trouvent en pleine période de mutation.

Albert DOPPAGNE

Jeux et littérature

LES JEUX TRADITIONNELS

Diagnostics. Les jeux, selon Johan Huizinga et Roger Caillois, sont des activités culturelles qui se ramènent à quatre motivations fondamentales: la compétition, le hasard, l'imitation et le vertige; le plus souvent ces motivations se combinent et donnent lieu à des activités libres et fictives, séparées des travaux sérieux et non productives de richesse, soumises à des règles mais aux résultats incertains. Elles sont par nature des projections de la psyché du peuple ou des classes sociales qui s'y adonnent, et par là de précieux indicateurs d'une mentalité sociale.

En Wallonie, les sports triomphants comme le football ou le cyclisme sont les indices d'une cosmopolitisation du jeu des adultes; leur évolution vers le professionnalisme et le spectacle, ainsi que le succès grandissant des loteries et des paris, font pencher la dominante des jeux vers une certaine passivité et un certain refuge dans la soumission au hasard plutôt que vers le recours à l'énergie et à la volonté de vaincre. La démocratisation des sports autrefois réservés aux classes mieux nanties, est cependant une indication favorable.

Il en est de même de la constatation que quelques jeux sportifs traditionnels, comme la crosse au Borinage et dans le Centre, le jeu de paume en Wallonie occidentale et centrale, le tir à l'arc, à l'arbalète, à l'arquebuse ou à la carabine un peu partout, connaissent toujours la vogue: la conscience des originalités régionales n'est pas perdue. Ce qui se constate d'ailleurs aussi dans le développement de la colombophilie, sport seigneurial que la Révolution popularisa, et dans la renaissance des combats d'échasseurs à Namur ou du maniement du drapeau, autrefois pratiqué en Wallonie centrale et orientale, aujourd'hui tombé entre les mains des jeunes gens.

Évolutions. Ceci ne veut pas dire que les jeux traditionnels, vivants ou disparus, soient uniquement de chez nous. Le jeu de paume, jeu des rois à la Renaissance, venu peut-être d'Italie au moyen âge, s'est répandu dans toute l'Europe occidentale. Le jeu de crosse, qui se différencie de celui de la soule par l'utilisation d'un bâton terminé par une masse pour propulser la balle, couvre une aire européenne et nord-américaine considérable; quant à la soule, l'ancêtre du football, elle survécut à Jodoigne jusqu'au début du XIX^e siècle. En Écosse, la crosse se développa en golf, et nous est revenue comme sport de détente des riches. Le jeu de boules, encore pratiqué en quelques parties de l'Entre-Sambre-et-Meuse, était autrefois commun en Hainaut, en Brabant et dans les deux Flandres; la boule plate de la Flandre wallonne est une des diverses formes attestées en France et ailleurs. Mais c'est sous la forme méridionale de la pétanque que le jeu connaît de nouveau la vogue comme jeu d'été et de plage. Le jeu de quilles est représenté en Wallonie par un grand nombre de variétés (de 1 à 15 quilles): la mécanisation est en train de niveler cette richesse morphologique sur le modèle américain, le bowling. Le jeu de cabaret et de ducace des fléchettes, bien connu au pays flamand et

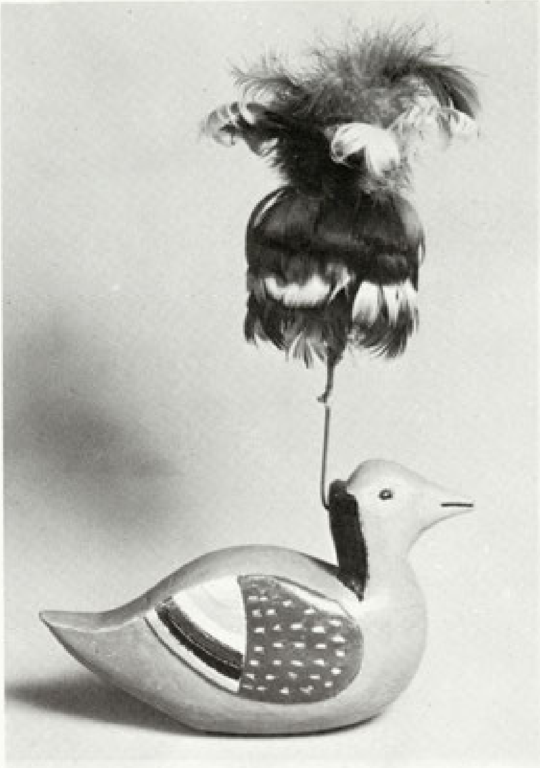

CIBLE DE JEU DE CROSSE AU PAILLET *(Photo Musée de la Vie Wallonne).*

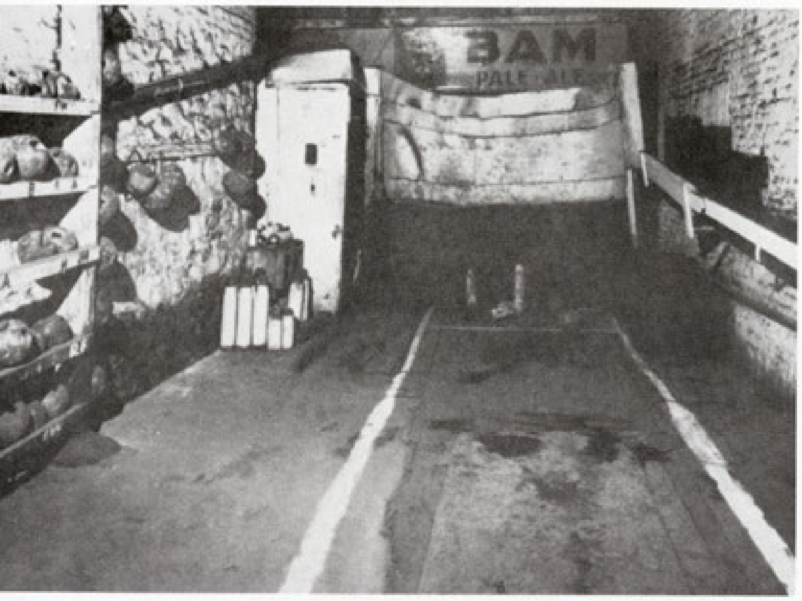

ANCIEN JEU À CINQ QUILLES À CHARLEROI. 1966. *Extrait de 'On fête Charleroi à l'envi', Charleroi 1966.*

en Angleterre, est en défaveur croissante. Il en est de même de nombreux jeux de fêtes, tués par les métiers forains mécaniques et par le manque d'espace pour les pratiquer.

La commercialisation et la réglementation administrative, d'autre part, font évoluer les mœurs vers des jeux de moins en moins virils et de plus en plus spectaculaires. D'où l'élimination des combats de coqs, un sport pourtant bien ancien et très répandu dans le monde, des jeux de bâtonnets, de la tenderie. La suppression de cette dernière entraîne la diminution des concours de chants de pinsons et la progression de ceux des chants de coqs, peut-être venus de Rhénanie. Quant aux jeux de billes, confinés à l'enfance, ils reviennent codifiés d'Angleterre comme jeux de compétition destinés aux petits et aux grands.

Originalités. L'originalité wallonne est le plus souvent de conservation : et les enfants étant par essence les plus conservateurs des joueurs, c'est vers eux que se sont tournés les enquêteurs. En 1891, OSCAR COLSON enquête par un *Questionnaire des Enfantines et Jeux*; la relance eut lieu en 1940 par le *Questionnaire des Jeux et Divertissements enfantins* de ROGER PINON. L'étude approfondie avait commencé dans le sillage du folklore anthropologique anglais avec AUGUSTE GITTÉE et fut continuée par Roger Pinon dans *La Nouvelle Lyre Malmédienne* (de 1949 à 1969) et ailleurs. Beaucoup de jeux enfantins sont d'anciens jeux d'adultes : les études de Jules Dewert et de Maurice Van Haudenard sur les jeux de lancer de bâtons se retrouvent non seulement chez Rabelais mais encore chez les enfants de Wallonie. On trouve même à Malmedy une réduction du jeu rituel de la décapitation de l'oie, attesté à Bossière dès 1734 et très en vogue en Hesbaye. Les jeux de petit fer, de barreau et de cercle de bois, par contre, encore en vogue à Nivelles vers 1885, ont disparu sans laisser de trace, alors que le jeu de bouchon est devenu un peu partout un jeu de pensionnés.

Mais la Wallonie ne s'est pas tenue en dehors du mouvement de modernisation des jeux, ainsi qu'on l'a vu plus haut. En outre on lui doit, sur le modèle des courses de traîneaux ou *sployons* en Ardenne, l'innovation des caisses à savon, laquelle aboutit au go-cart. Elle fut aussi un foyer ardent de boxe, de lutte libre, de sport cycliste et automobile. Trois ans après l'institution du premier circuit automobile en 1900 à Pau, c'est Bastogne qui inaugurait un circuit des Ardennes qui dura jusqu'en 1907. En 1925, c'était Spa-Francorchamps... Et, aujourd'hui, la Wallonie possède même des fabriques de jouets...

'La plupart des jeux wallons sont exubérants et spontanés; on aime 'faire des farces', et pas seulement au 1er avril, à l'armée ou à l'école. C'est par jeu que les Molons de Namur jouent sur des instruments fantaisistes; et le *daru*, appelé aussi *lurcète*, *hirlope* ou *èrnote*, est une mystification populaire très pratiquée autrefois. On constate cependant un certain abandon des jeux de compétition au profit des jeux de hasard et de vertige, symptôme d'une modification de la mentalité traditionnelle.

Roger PINON

LA LITTÉRATURE TRADITIONNELLE

La mode convient d'appeler aujourd'hui ethnotextes la littérature orale recueillie par les folkloristes, et quelque chose de plus, à savoir les textes oraux d'information recueillis notamment au magnétophone, et la littérature des almanachs. On se limitera ici aux chansons, formulettes, devinettes, proverbes, contes, légendes, théâtre et almanachs populaires (c'est-à-dire traditionnels au sein du peuple).

La chanson. La Wallonie, en chacun de ces domaines, occupe une place très honorable. La collecte des chants fut commencée dès 1871 par la *Société liégeoise de Littérature wallonne*, à l'exemple de l'enquête française ordonnée en 1852 par Napoléon III ; elle fut continuée par la *Société de Folklore wallon* en 1888, par l'équipe de *Wallonia* en 1893, par la *Commission nationale de la Vieille Chanson populaire* en 1936 et prolongée par ROGER PINON et FRANÇOISE LEMPEREUR jusqu'à nos jours. L'enquête a livré un trésor de 15 à 20.000 pièces, en grande partie inédites. Mais des régions comme Liège, Malmedy, Vielsalm, Filot, Ciney, Huy, Charleroi, le Borinage et Mouscron sont dotées de leur chansonnier, riche de belles pièces poétiques et musicales. La plus copieuse des collections parues est le recueil des *Chansons populaires de l'Ancien Hainaut* (12 fascicules) par ALBERT LIBIEZ et ROGER PINON (1939-1972); il contient de remarquables chansons de la fête printanière (l'*alion* en dialecte borain), ainsi que de très belles chansons de métier et d'amour. Qualitativement, cependant, il est dépassé par le *Recueil d'airs de crâmignons et de chansons populaires à Liège* (1889), de LÉONARD TERRY et LÉOPOLD CHAUMONT.

Une des découvertes de l'enquête a été l'importance du chansonnier d'expression française dans la région bruxelloise et au pays flamand.

Il y a une histoire de Wallonie à écrire à partir de ses chansons traditionnelles : les lignes de force en sont l'anti-germanisme et l'esprit démocratique. L'esprit civique s'est surtout développé au cours des deux derniers siècles, avec des chansons locales d'auteurs le plus souvent connus. Seules, quelques vieilles cités, comme Mons, Liège, Ciney ont une chanson qui doit quelque chose à l'Ancien Régime.

Par contre, la ballade narrative est moins bien représentée qu'en maintes provinces françaises ; mais la plus belle version de *Jean Reynaud retour de la guerre*, une ballade grandiose et poignante, est de Seraing.

La chanson de Wallonie, en gros, n'est pas autochtone : tous les 123 types de Terry-Chaumont, par exemple, qui sont en langue française (contre 35 folkloriques en dialecte) ont leur pendant en France, souvent aussi au Canada ou ailleurs dans la Francophonie. Les 10 % de chansons dialectales traditionnelles du trésor sont plus authentiquement autochtones, mais la moitié d'entre elles au moins sont des adaptations de textes ou de thèmes largement attestés en France. Les plus belles de ces chansons, les *Noëls wallons* (1938, 3ᵉ éd. : édition par AUGUSTE DOUTREPONT modernisée par MAURICE DELBOUILLE), sont très distinctes des noëls dialectaux de France par leur caractère dramatique. Le XVIIIᵉ siècle, qui vit cette floraison, commencée ailleurs, cependant, au moins un siècle plus tôt, vit aussi se développer un avatar de la pastourelle médiévale sous la forme (d'ailleurs elle aussi bien attestée en France) du dialogue franco-wallon. Il arrive que, pour certaines chansons dialectales qui connurent la vogue, l'on puisse désigner, sinon toujours l'auteur, du moins le foyer d'irradiation : ainsi, le Borinage pour *Djan Lariguète* (laquelle dérive d'une chanson parisienne 'poissarde' du XVIIIᵉ siècle), le pays de Charleroi pour *Monsieur de la Bourlotte* (de NICOLAS BOIRON), le Brabant wallon pour *Lès vîs tchapias*, le Namurois pour le dialogue *En revenant de la guerre* ; quant à *La maîtresse de Dampicourt*, elle est de Gaume et de Lorraine.

Un genre dont la vogue fut extraordinaire, puisque 70 ans après l'abolition du système

qui l'avait engendré, il reste très vivace dans la mémoire populaire, est celui de la 'chanson du tirage-au-sort', plus vivace à l'ouest et au centre de la Wallonie qu'à l'est (et en France), où les conscrits préféraient s'adresser aux poètes dialectaux ou francophones régionaux chaque année pour une chanson à couplets sur timbre. Genre récent, les pièces les plus anciennes ne remontent pas au-delà de l'époque napoléonienne.
À cette originalité novatrice s'oppose une originalité de conservation typique dans le cas du cramignon liégeois, ce chant de la longue chaîne dont la formule strophique si particulière remonte au rondel de carole médiéval; mais on ne peut oublier que c'est aussi la formule de nombreux branles et rondes, ou chaînes fermées, de France.

Le développement urbain pré-capitaliste et le genre de vie qu'il engendra ont aussi donné lieu à une foule de chansons de rue et de petits métiers, à des cris de marchands, ces derniers d'ailleurs interdits à Liège sous l'Ancien Régime en dehors des marchés. À l'opposé, le genre de vie rural, plus archaïque, n'a guère laissé de traces chantées que dans les appels de pâtres, dont le plus beau est un des premiers chants folkloriques notés en Wallonie, le 'ranz des vaches de la montagne Sainte-Walburge' à Liège (1838), au rythme musical libre d'allure primitive.
La Wallonie peut être fière de son *corpus* de chansons saisonnières et calendaires; outre les Noëls, on signalera les *hèyedjes* de l'Épiphanie, limités à la moitié orientale de la province de Liège, comme les chansons de la Saint-Martin, reliques, avec le prenant *Escouvion* des brandons borains, d'un culte de la fécondité des arbres d'accent nettement pré-chrétien. Le chant de la quête de combustible et de comestibles qui a lieu lors de la Saint-Jean, en Hainaut rouchi et en Picardie dialectale, est imprégné de magie agraire et reflète un drame sacré pré-chrétien pour se refaire une santé. Mais profondément chrétiens, au contraire, sont les beaux chants de *trimazots* ou *trimousettes* du Luxembourg et de la Lorraine, qui traduisent une foi mariale intense, alimentatrice par les quêtes des dimanches de mai de l'entretien et de l'ornementation des autels de la Vierge.

Les chansons calendaires sont ou bien professionnelles, comme pour la célébration de la Saint-Éloi, de la Sainte-Barbe, de la Saint-Laurent, de la Saint-Étienne, de la Saint-Vincent : folklore assez banal d'ailleurs. Par contre, beaucoup plus riche est le folklore chanté des enfants, dont les fêtes se renouvellent fréquemment : à la Saint-Grégoire (12 mars), et, dans la vallée de la Lesse, pour les fillettes, à la Sainte-Gertrude (17 mars), à la *Sint-Mâcrawe* à l'Assomption (Liège), à la Saint-Louis (25 août, Mouscron), aux *allumoires* (27 septembre, Flandre wallonne), à la Sainte-Catherine (25 novembre, en Hainaut, notamment à Gilly), à la Saint-Nicolas (6 décembre). Ce folklore a repris à son compte les quêtes saisonnières.
La plus curieuse peut-être de ces quêtes devenues enfantines est celle de la Saint-Pansard, à l'époque carnavalesque, qui s'étend, mais très partiellement, sur quatre régions : la Wallonie, la Picardie, la Champagne et la Lorraine, et dont le foyer semble bien être la région de Givet. Elle charrie, par d'innombrables contaminations, un folklore très ancien sur un canevas médiéval qui dérive directement du combat de Carême contre Charnage.
La chanson wallonne comprend tous les genres ; les efforts des dernières années permettent d'envisager avec optimisme l'avenir de leur étude par l'apport de précieuses et nombreuses notations musicales.

La formulette. Parmi ces genres, les chansons de jeu sont les plus intéressantes : à la balançoire, au saut à la corde, à la balle au mur, à la ronde, les fillettes ont un répertoire très riche. La pièce la plus curieuse est la fameuse *Ronde des batteurs d'or de la paroisse Saint-Pholien* à Liège, titre faux, puisqu'il n'y a jamais eu d'atelier monétaire ni à Liège ni à Huy, et que le thème de ce jeu est une dînette. Archaïsantes sont les quelques formulettes de la balançoire, surtout hennuyères; dans leur cas comme dans celui des autres jeux sauf les rondes, le rythme des mouvements s'impose à des textes souvent repris, avec infantilisation et fonctionnalisation progressives, à la tradition ou aux modes passagères des adultes. Plus anciennes paraissent être les rondes, qui ne sont pas toutes enfantines, mais restent aussi en vogue chez les jeunes gens. Enfants et adultes confondus ont aussi un large répertoire de refrains à danser, assez souvent en dialecte. Les thèmes sont ceux de l'amour, la famille, l'école, les professions, la nature, le plaisir, l'émotion, voire l'histoire actuelle; leur étude permet d'approfondir la psychologie des fillettes et des adolescentes.

La désignation des rôles aux jeux se fait par la récitation ou le chant de comptines. En Wallonie comme en France, mais non ailleurs en Europe, elles sont souvent chantées. Les plus étudiées ont été les comptines dites 'sauvages', composées de mots sans signification évidente, dont l'*am stram gram* est le type. La documentation wallonne permet d'en assurer l'origine allemande. Il en est d'autres, d'origine étrangère ou dialectale, voire française: ce sont des textes très usés. Beaucoup de comptines ont un air magique, par le fantastique de leur contenu et surtout parce qu'elles sont instruments du destin. Leur atmosphère est parfois très proche de la fatrasie médiévale; certains coq-à-l'âne sont au départ de quelques comptines. Genre résiduaire, de plus, beaucoup de documents étant d'anciennes enfantines, formulettes des raies, sauts à la corde ou rondes.

Les enfantines ont livré aussi un contingent très varié et souvent très autochtone de documents. Les berceuses, sauteuses, risettes aux doigts, amusettes et formulettes les plus diverses des parents à leurs petits enfants ont une valeur éducative certaine. En outre, leur valeur culturelle est parfois considérable. La berceuse liégeoise du *Cheval Bayard déferré* remonte à Adam de la Halle (Arras, XIII^{e} siècle); *Les petites marionnettes* dérivent d'une chanson à danser du XV^{e} siècle; le petit conte de *Coufi-Coufa* est une version d'une formulette sur Roland attestée au XVI^{e} siècle dans le Tournaisis croisée avec une prière contre la fièvre.
D'un didactisme plaisant sont les virelangues dialectaux et français dont ROGER PINON et JEAN SERVAIS ont publié une sélection en 1974 sous le titre '*Ton thé t'a-t-il ôté ta toux?*' Le genre est attesté dans l'Antiquité classique et à travers les siècles jusqu'à nous; c'est un jeu avec les sons qui s'épanouit en petits poèmes, en chansons et en contes.

Les incantations aux insectes, aux chauves-souris et à quelques autres animaux ont un parfum d'animisme qui relie l'enfant d'aujourd'hui à ses ancêtres préhistoriques; et l'imitation du langage ou du chant des bêtes, voire des bruits des machines ou des sons des instruments de musique, dans des onomatopées et surtout des mimologismes, en est très proche. Ce menu folklore est savoureux, comme l'est la codification des relations entre enfants en formulettes qui ont comme une valeur juridique et sacrée pour eux et modèlent leur mentalité.
La formulette est assujettie aux règles de l'assonance ou de la rime, et surtout du rythme enfantin tel qu'il a été décrit par Constantin Brăiloiu; système contraignant s'il en est, très répandu sinon universel, et qui, musicalement, se situe en dehors des systèmes modaux et tonaux propres aux chants d'adultes.
La devinette joue plutôt avec la sémantique des mots; ce ne fut pas toujours un jeu enfantin. On assiste aujourd'hui, comme pour les formulettes d'ailleurs, à l'accélération de la substitution d'une tradition d'expression française, parfois par le truchement de l'école, du magazine ou du disque, à la tradition autochtone en dialecte. La devinette est un genre universel qui remonte très haut; elle est parfois apparentée à des procédés de composition très élaborés, comme les *kenningar* germaniques.

Le dicton. La sagesse populaire s'est exprimée en proverbes et maximes dialectaux, dont la richesse et la variété sont illustrées par les deux gros volumes du *Dictionnaire des Spots ou proverbes wallons* de JOSEPH DEJARDIN (1891-1892). Mais les 3175 documents traduits et commentés, couvrant toute la Wallonie, sont loin de n'être que des proverbes et de les fournir tous ; beaucoup de ces documents sont des dictons, expressions de l'expérience traditionnelle, notamment en matière météorologique. Les dictons astronomiques et météorologiques ont été étudiés par ROBERT BOXUS avec trop peu d'esprit critique dans le choix des pièces du corpus, et par LOUIS DUFOUR sans tenir compte de la dimension dialectale. D'autre part DEJARDIN, qui a conçu de remarquables tables à son recueil, n'a pas non plus réussi à éliminer un certain nombre de comparaisons populaires, si représentatives de l'imagination populaire et d'ailleurs déjà étudiées avant lui par JOSEPH DEFRECHEUX (1886). Et l'on n'a rien publié jusqu'ici sur les *topoi* wallons...

Le blason populaire a été l'objet de plus d'attention. Depuis le livre assez discutable de J.-Th. De Raadt sur *Les sobriquets des Communes belges (Blason populaire)* (1904), des progrès dans la notation ont été faits par JEAN HAUST et son école, et dans l'interprétation par ALBERT DOPPAGNE, qui relie avec raison les blasons populaires ardennais et famennois à la vie économique, sociale et historique des communautés plus ou moins fermées d'autrefois, et surtout à leurs tensions. De simple apostrophe, le blason peut se développer en formulette, chanson, anecdote ou conte plaisant ou *beotianum*, voire en poèmes qui enchaînent les blasons d'une région, comme c'est le cas en Wallonie malmédienne.

Le conte. Le trésor des contes de Wallonie est moins riche et moins typique que le flamand, mais il est loin d'être négligeable. Il peut s'élever à 1200 textes et environ 350 types; mais le *corpus* en est particulièrement trouble, 40 % environ consistant en notations de presse infiniment discutables, les 60 autres étant des notations préfolkloriques ou médiocres pour la plupart. Cette matière particulièrement difficile a été dans l'ensemble étudiée avec trop peu d'acribie, bien que le démarrage eût été bon par le Liégeois EUGÈNE MONSEUR et ses collaborateurs ; c'est même à lui que l'on doit le premier essai mondial d'une monographie de conte, celle de *L'os qui chante*. Mais l'équipement en Wallonie est insuffisant pour qu'une recherche vraiment approfondie puisse être entreprise. Néanmoins, quelques résultats sont acquis : il y eut en Wallonie une 'raconte' en français, bourgeoise apparemment, à côté d'une autre en dialecte ; environ six contes sur dix sont des contes gais ou plaisants, deux sur dix des contes merveilleux, un sur dix un conte d'animaux ; le conte wallon, foncièrement roman, est cependant intermédiaire entre la tradition française et la tradition germanique. Quelques contes merveilleux et autres ont fait l'objet d'études approfondies, notamment par ÉLISÉE LEGROS, et aussi par EUGÈNE POLAIN, dont le *Il était une fois* de 1942 est pourvu de commentaires largement dépassés au moment de sa publication. On signalera, en outre, une initiation générale par ROGER PINON, *Le Conte merveilleux comme sujet d'études* (1955), dont Susana Chertudi, de Buenos Aires, fournit une traduction espagnole en 1965 ; ainsi qu'un *Exa-*

LA BÊTE DE STANEUX, *animal légendaire qui a défrayé les imaginations. Dessin anonyme du XVIII^e siècle. Liège, Musée de la Vie Wallonne (Photo du Musée).*

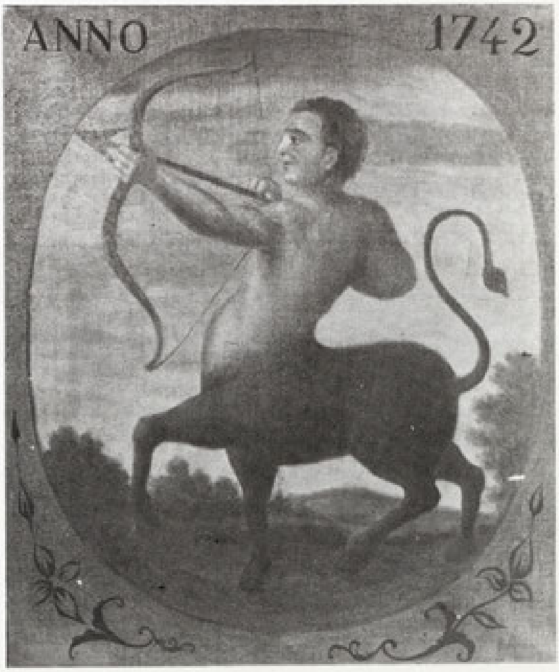

men critique *de la classification internationale des contes dans sa seconde revision* par ÉLISÉE LEGROS (1962).

De nos jours un grand nombre de blagues anti-flamandes fleurissent, reflets psychologiques de nos querelles 'communautaires': elles constituent un *corpus* de plus de 125 types, dont certains ont la structure ternaire propre aux contes.

La légende. C'est le romantisme qui a valorisé notre légendaire, produit d'un 'esprit mythique' étudié par VICTOR LAROCK. Lui non plus n'est pas tari mais il s'est rationalisé. La légende diffère du conte de trois manières : elle localise le récit avec quelque précision dans le temps et dans l'espace ; son contenu possède un fond de vérité mythologique, historique ou sociale ; elle veut toujours expliquer quelque chose.

On ne peut vraiment séparer la légende de la croyance : par elle, l'homme veut expliquer la nature : ce sont les légendes étiologiques, botaniques, zoologiques, minérales, astronomiques... ; — et les mystères de la vie : elle enchâsse alors des survivances sinon toujours de cultes, souvent de *credo* aujourd'hui officiellement périmés : beaucoup de ces légendes tournent autour d'êtres surnaturels, *nûtons* ou gnomes (seule la vallée de la Semois connaît des fées), changelins, revenants, croquemitaines (ceux-ci bien étudiés par Jean-Paul Tyskens).

Chaque époque de l'histoire a laissé son empreinte sur le légendaire wallon, lequel est très riche. Les mégalithes préhistoriques, les *tumuli*, les ruines donnent lieu à des récits aujourd'hui communément intégrés au christianisme, l'incompris étant devenu une manifestation du diable. Celui-ci est l'ingrédient obligé des légendes des saints qui évangélisèrent nos divers 'petits pays', ainsi que des histoires de sorcellerie. Les plus originales traitent du vert bouc (le vert est couleur chtonienne et maléfique) et de la chèvre d'or (le jaune est aussi chtonien et symbole d'éternité) : cette dernière est aussi provençale. Les époques mérovingienne et carolingienne s'expriment en des cycles de Brunehaut, de Charlemagne, des Quatre Fils Aymon ; il se peut qu'il y ait eu folklorisation de chansons de gestes, la popularité de celles-ci étant constatée non seulement par un texte des environs de 1200 mais par les mises en prose tardives et les premiers imprimés. Une féodalité, souvent remodelée par le romantisme, caractérise les légendes de Templiers et de seigneurs. Les croisades engendrèrent diverses légendes héroïques autour de Godefroid de Bouillon et d'autres seigneurs en Ardenne et à Tournai, ainsi qu'autour des Sarrasins: le règne de Charles Quint, souverain des Flandres, laissa plus d'une trace en Hainaut et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. Il faut attendre la fin de l'empire napoléonien pour que s'organise une geste qui trouve aussi son expression en chansons.

Les tensions sociales trouvent aussi place dans notre légendaire, surtout quand il moralise : le seigneur est le mauvais, l'oppresseur ; quant au héros, paysan ou berger, il est le bon.

La légende n'est pas dans le peuple une œuvre d'art comme le conte: elle est fréquemment informe ; trop souvent elle a été recomposée et amplifiée par les notateurs. FÉLIX ROUSSEAU et d'autres chercheurs ont démontré le caractère artificiel d'un grand nombre de légendes publiées par les compilateurs les plus notoires, MARCELLIN LA GARDE et HENRI DE NIMAL.

Du récit à la chanson — les complaintes et certains chants dits 'historiques' sont proches de la légende — et au théâtre, le transfert est fréquent.

Le théâtre. La première geste que le théâtre folklorique a traitée est celle de Jésus-Christ : sa naissance, sa mort sont les thèmes retenus tant à l'église qu'aux marionnettes. Les nativités, joliment étudiées par THÉO PIRARD, sont plus anciennes que les passions de Ligny, Marcinelle ou d'ailleurs ; elles sont la transposition de textes tirés de manuels scolaires ; dans le cas des nativités, l'influence des évangiles apocryphes relayés par la légende et la chanson est perceptible.

Au XX^{e} siècle se sont multipliés les jeux de plein air, corollaires d'un sentiment civique et

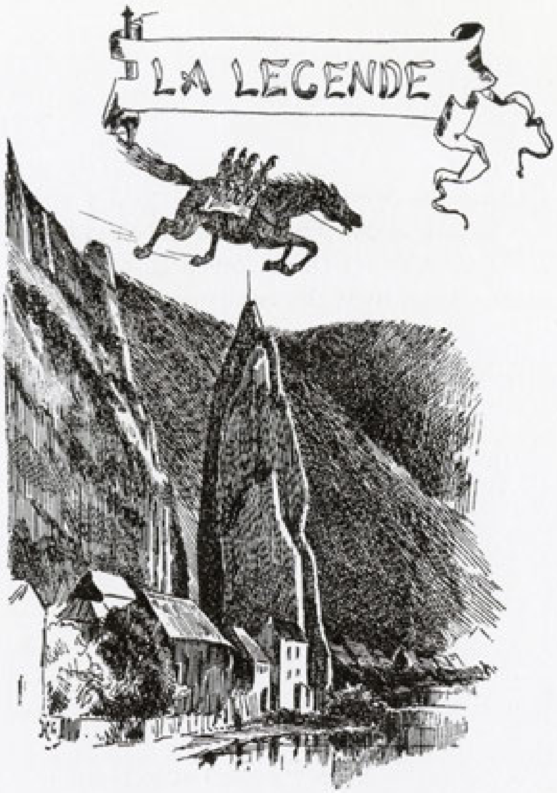

LES QUATRE FILS AYMON *franchissant la Meuse à Dinant sur leur cheval-fée Bayard. Illustration de J. Heylemans extraite du 'Folklore du pays Wallon' de Jules Lemoine, Gand, 1892.*

d'un sens de la continuité qui reprennent quelque chose aux cortèges processionnels dramatisés, dont quelques épisodes sont célèbres, comme le dialogue de David et de Goliath à la fête d'Ath et le jeu du Jardinet à Walcourt.

La gloire du théâtre folklorique de Wallonie, c'est le théâtre des marionnettes à Liège, Verviers, Mons, Tournai et autres lieux. Théâtre de poupées à tringle, sauf à Verviers, où le Bethléem est à tige. Non qu'il n'y ait pas eu de marionnettes à gaîne ou à fils, ou de théâtre d'ombres : mais ils n'eurent pas la même permanence, et furent le plus souvent itinérants. On doit à Jean-Denys Boussart de mieux connaître le théâtre à gaine qui précéda le théâtre liégeois, et à Robert Dascotte de pouvoir suivre la création et le développement d'un théâtre itinérant du Hainaut, la célèbre *baraque sint Antwène*, qui dramatisait la composition de Sedaine sur la *Tentation de saint Antoine*. La Wallonie a en outre folklorisé plus que toute autre région la chanson paysanne faussement naïve que transposa Séraphin à Versailles ou quelque concurrent à Paris en 1775 pour le théâtre des ombres : c'est le célèbre *'Pont Cassé'*, qui a conquis l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord.

Mais le titre le plus glorieux du théâtre des marionnettes est d'avoir suscité à Liège la création du type populaire dans lequel se reconnaît le peuple wallon : *Tchantchès* (François), dont la genèse a été magistralement tracée par Maurice Piron.

Le théâtre liégeois renoue avec le moyen âge par les chevaleries, mais aussi avec le sens démocratique en ses pièces tirées de romans plus modernes. Appelé à satisfaire un besoin de romanesque que ne satisfaisait plus en milieu urbain capitaliste la 'raconte' traditionnelle perdue, ce théâtre fut la littérature des humbles jusqu'à ce que d'autres *media* viennent le relayer. Il est, en outre, l'épanouissement d'un sens dramatique déjà perçu dans la chanson et la raconte. Plus mesuré que l'expressionnisme germanique, c'est un art simple, bon

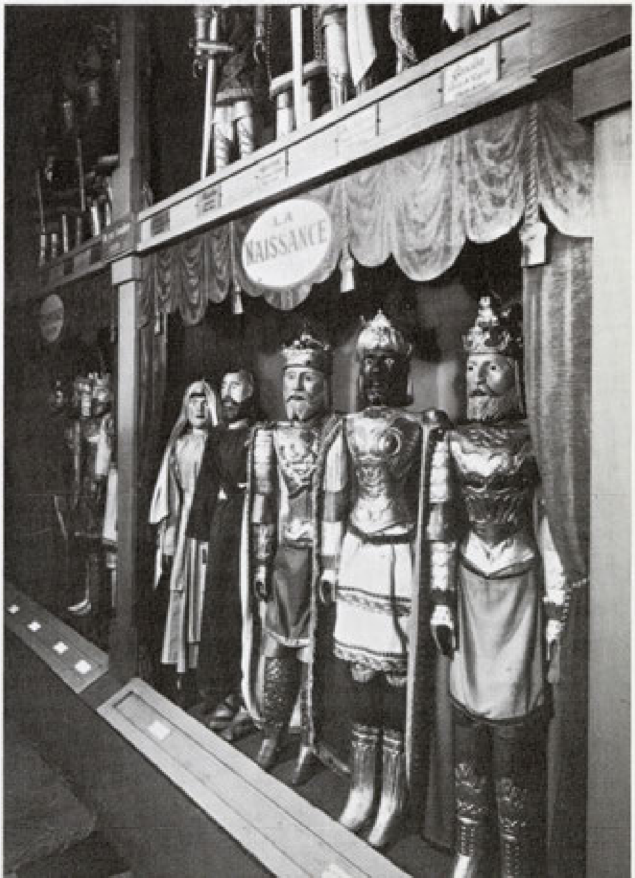

LES MARIONNETTES LIÉGEOISES. *Personnages de 'Li naissance' de l'Ancien théâtre Pinet. Liège, Musée de la Vie Wallonne (Photo du Musée).*

enfant, réaliste et verveux, profondément imprégné du sens de la justice et de la liberté

L'almanach. Reste à dire quelques mots des almanachs. Le plus célèbre est le *Mathieu Laensbergh* créé en 1635 par LÉONARD STREEL à Liège, qui emprunta le nom de son prophète à un mathématicien zélandais décédé en 1632 et célèbre par la publication de tables astronomiques perpétuelles, et lui donna en prénom celui de Mathieu, un des surnoms du soleil (Jupille). Il eut des prédécesseurs : l'un en 1556, qui est le plus ancien ouvrage daté imprimé à Liège, dû à JEHAN LESCAILLIER, l'autre de 1634, par Jean Franco, chez... Léonard Streel! Mais, surtout, il eut des contrefacteurs et des imitateurs en France et en Belgique. Ces volumes sont simples, doubles ou triples, et le plus souvent dénommés *Petit*, *Vrai* ou *Véritable (Almanach) Liégeois*. Cette littérature d'un débit inouï s'adressait à tout le monde et comprenait trois parties : astronomico-astrologique, prognosticatoire et chronique. La dernière disparut au XIX^e siècle, pour faire place à des variétés ; la deuxième s'agrémenta alors d'épigrammes, qui se développèrent en wallonades. La première était complétée depuis 1733 (et jusqu'en 1917) par l'*Almanach des Bergers*, qui recourt à un système de signes conventionnels pour informer le lecteur illettré.

Le mouvement dialectal s'empara de la formule de l'almanach dès le XIX^e siècle à Mons, Tournai, Soignies, Charleroi, Nivelles, Namur, Liège, Herve, Verviers, Malmedy, Stavelot... Il avait été précédé ou accompagné par les mouvements politiques, mais en français. La fondation par les opposants au régime de Guillaume de Hollande du journal le *Mathieu Laensbergh* (1824-1829) est un hommage à l'esprit populaire wallon. Lorsqu'en 1793 le prince-évêque avait fait détruire toute l'édition de l'almanach, les Liégeois de Paris le réimprimèrent. Et bien qu'il soit, au terme de son évolution, devenu le livre de raison du peuple, selon la formule de FRANCIS VANELDEREN, il répond encore pour beaucoup de gens au besoin incoercible de la hantise humaine : connaître l'avenir. Mais de nos jours le lecteur sourit de sa faiblesse...

Roger PINON

ASPECTS DE LA 'RACONTE' POPULAIRE EN ARDENNE

Dans les contes et légendes, qui ont pour cadre la grande Ardenne wallonne, et où apparaît Lucifer en personne, il est souvent berné par plus rusé que lui. Nombre de châteaux disparus, de grosses pierres mystérieuses, de routes fort anciennes, de sites et de monuments célèbres portent encore sa griffe personnelle.

Malgré brimades et bûchers, sorciers et sorcières étaient considérés comme puissants et on s'efforçait, jusqu'à une époque pas bien lointaine, de se concilier leurs bonnes grâces. On nous assure que le grand sabbat d'Ardenne avait lieu, autrefois, régulièrement chaque année, à Grand-Halleux, mais on sait aussi que des réunions de moindre importance se tenaient en d'autres sites maudits, seulement connus des seuls initiés, tels le poteau de Bagimont à Sugny, au carrefour du grand bois, à Bodange, au fond de la Pisserotte à Bande, au Long Wez à Bovigny, au Garcy à Mont-le-Ban, ainsi qu'au village de Deux-Rys.

Les êtres mythiques, comme les fées, les *nûtons*, les loups-garous, les *verts-boucs*, le Cheval Bayard et les Quatre Fils Aymon, les géants, la *gade d'or*... tiennent également une place considérable dans les récits.

Il y a encore les revenants, les Dames Blanches, la meute hurlante des chiens et des chasseurs fantômes, qui composent la chasse fantastique que l'on entend passer au loin, un frisson sur l'échine...

Les cloches englouties dans des puits, des marais, des étangs retrouvent quelquefois miraculeusement leur airain durant la nuit de la Saint-Jean, tandis que les trésors, dans cerenfant, réaliste et verveux, profondément imprégné du sens de la justice et de la liberté

L'almanach. Reste à dire quelques mots des almanachs. Le plus célèbre est le *Mathieu Laensbergh* créé en 1635 par LÉONARD STREEL à Liège, qui emprunta le nom de son prophète à un mathématicien zélandais décédé en 1632 et célèbre par la publication de tables astronomiques perpétuelles, et lui donna en prénom celui de Mathieu, un des surnoms du soleil (Jupille). Il eut des prédécesseurs : l'un en 1556, qui est le plus ancien ouvrage daté imprimé à Liège, dû à JEHAN LESCAILLIER, l'autre de 1634, par Jean Franco, chez... Léonard Streel! Mais, surtout, il eut des contrefacteurs et des imitateurs en France et en Belgique. Ces volumes sont simples, doubles ou triples, et le plus souvent dénommés *Petit*, *Vrai* ou *Véritable (Almanach) Liégeois*. Cette littérature d'un débit inouï s'adressait à tout le monde et comprenait trois parties : astronomico-astrologique, prognosticatoire et chronique. La dernière disparut au XIX^e siècle, pour faire place à des variétés ; la deuxième s'agrémenta alors d'épigrammes, qui se développèrent en wallonades. La première était complétée depuis 1733 (et jusqu'en 1917) par l'*Almanach des Bergers*, qui recourt à un système de signes conventionnels pour informer le lecteur illettré.

Le mouvement dialectal s'empara de la formule de l'almanach dès le XIX^e siècle à Mons, Tournai, Soignies, Charleroi, Nivelles, Namur, Liège, Herve, Verviers, Malmedy, Stavelot... Il avait été précédé ou accompagné par les mouvements politiques, mais en français. La fondation par les opposants au régime de Guillaume de Hollande du journal le *Mathieu Laensbergh* (1824-1829) est un hommage à l'esprit populaire wallon. Lorsqu'en 1793 le prince-évêque avait fait détruire toute l'édition de l'almanach, les Liégeois de Paris le réimprimèrent. Et bien qu'il soit, au terme de son évolution, devenu le livre de raison du peuple, selon la formule de FRANCIS VANELDEREN, il répond encore pour beaucoup de gens au besoin incoercible de la hantise humaine : connaître l'avenir. Mais de nos jours le lecteur sourit de sa faiblesse...

Roger PINON

ASPECTS DE LA 'RACONTE' POPULAIRE EN ARDENNE

Dans les contes et légendes, qui ont pour cadre la grande Ardenne wallonne, et où apparaît Lucifer en personne, il est souvent berné par plus rusé que lui. Nombre de châteaux disparus, de grosses pierres mystérieuses, de routes fort anciennes, de sites et de monuments célèbres portent encore sa griffe personnelle.

Malgré brimades et bûchers, sorciers et sorcières étaient considérés comme puissants et on s'efforçait, jusqu'à une époque pas bien lointaine, de se concilier leurs bonnes grâces. On nous assure que le grand sabbat d'Ardenne avait lieu, autrefois, régulièrement chaque année, à Grand-Halleux, mais on sait aussi que des réunions de moindre importance se tenaient en d'autres sites maudits, seulement connus des seuls initiés, tels le poteau de Bagimont à Sugny, au carrefour du grand bois, à Bodange, au fond de la Pisserotte à Bande, au Long Wez à Bovigny, au Garcy à Mont-le-Ban, ainsi qu'au village de Deux-Rys.

Les êtres mythiques, comme les fées, les *nûtons*, les loups-garous, les *verts-boucs*, le Cheval Bayard et les Quatre Fils Aymon, les géants, la *gade d'or*... tiennent également une place considérable dans les récits.

Il y a encore les revenants, les Dames Blanches, la meute hurlante des chiens et des chasseurs fantômes, qui composent la chasse fantastique que l'on entend passer au loin, un frisson sur l'échine...

Les cloches englouties dans des puits, des marais, des étangs retrouvent quelquefois miraculeusement leur airain durant la nuit de la Saint-Jean, tandis que les trésors, dans cer-

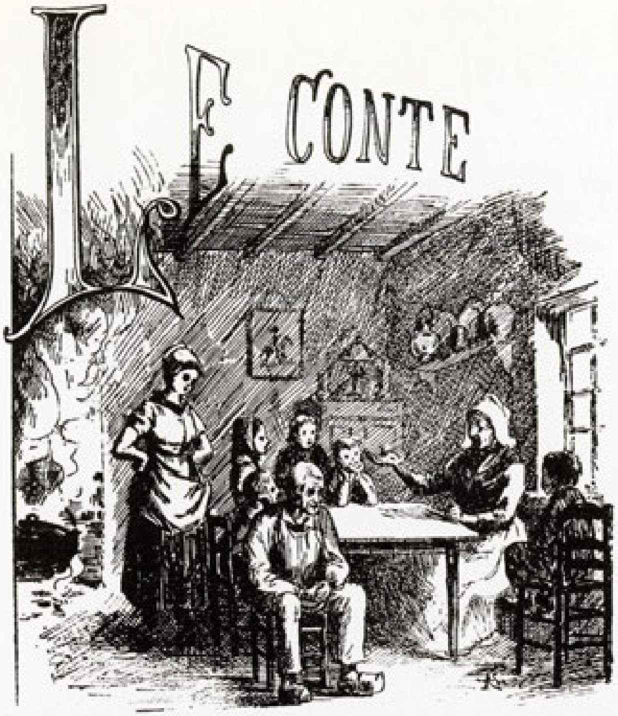

Illustration de J. Heylemans au livre de Jules Lemoine, Le Folklore du Pays Wallon, *Gand, I. Vanderpoorten, 1892^{e}, p. 53, pour introduire le chapitre sur* La littérature orale du peuple, *subdivision consacrée au conte traditionnel.*

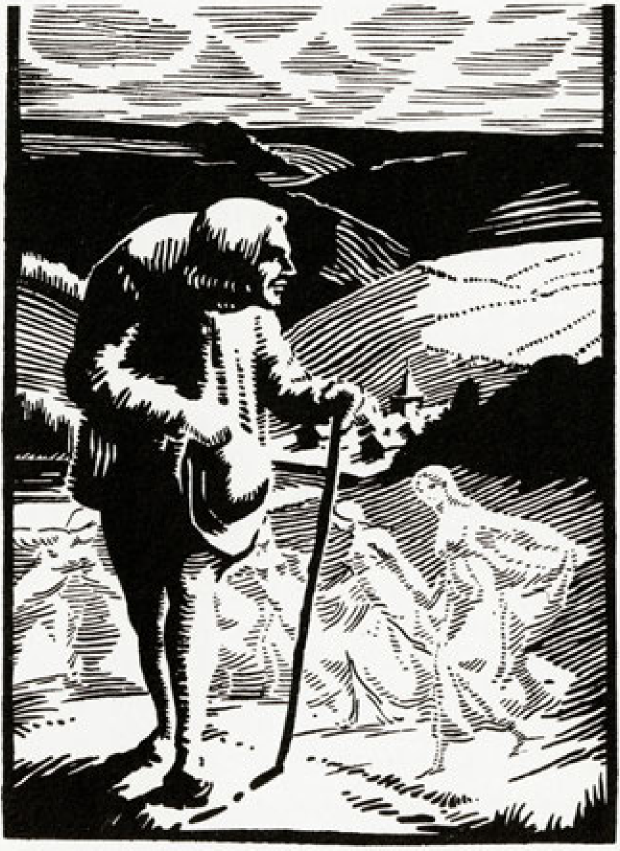

Illustration d'Alfred Martin à la légende des Deux bossus, *Bruxelles, Office de Publicité, 1930, p. 129.*

tains lieux historiques, remontent en surface à minuit sonnant Noël. Mais il faut être bien adroit pour se les approprier car le maléfice tue à coup sûr.

Le folklore des sources et des fontaines, objet d'une grande dévotion populaire depuis la plus haute Antiquité, est également digne d'être mentionné.

La vertu thérapeutique des eaux claires, futile sujet d'un culte millénaire qui s'est conservé jusqu'à nous. Que de guérisons miraculeuses ainsi obtenues, par immersion ou frottis des membres et des organes malades, par absorption de cette eau bénie qui soulageait tant et tant de misères!...

À ce culte était souvent lié celui des saints thaumaturges, ceux qui figurent au calendrier grégorien et ceux qui sont nés de la seule imagination des hommes. Saint Hubert est de loin le plus vénéré parmi la longue théorie des saints guérisseurs. Son culte est aussi tenace que le christianisme qui l'avait nanti de ses faveurs : il est mondialement connu.

Le mythe de Gargantua, si largement répandu en France, est presque inconnu en Ardenne. Seules, quelques rares histoires de géants ont traversé la postérité.

L'aspect quelquefois démoniaque du loup — courant chez nous jusqu'au milieu du XIX^{e} siècle — nous a valu toute une efflorescence de témoignages, souvent vrais, parfois mythiques. Il prend ici figure de Bête du Gévaudan, qui échappe implacablement à ses poursuivants et à leurs pièges. C'est finalement le poison, infâme mixture de mort, qui aura raison de son indomptable courage légendaire, mais sa vision cruelle continue de hanter bien des récits de grand-mère.

La coexistence pacifique de la croix et de la chair. Jadis une des quatre mairies du duché de Bouillon, le joli village ardennais au nom forestier de Fays-les-Veneurs contient sur son territoire un bois dit de saint Hubert, où l'on passait naguère encore en se signant dévotement.

Les gens du pays croient dur comme fer que c'est là que le cerf crucifère apparut dans toute sa gloire au chasseur Hubert, qui mit genou à terre devant ce miracle sans précédent dans les annales cynégétiques.

Semblable légende, et plus enracinée encore, existe au lieu-dit La Converserie (Tenneville) à une dizaine de kilomètres de Saint-Hubert (lieu dit l'*enclos du Christ*; en wallon *al rodje creûs*).

Dans les deux cas, ce n'est qu'un fabliau populaire datant du moyen âge et accrédité par les clercs, sur la base d'une apparition identique dont fut témoin au III^e^ siècle un officier romain qui mourut en martyr de la foi et devint saint Eustache. En 1422 la conversion du chasseur Hubert apparaît pour la première fois sur un bijou de l'Ordre de Saint-Hubert, alors récemment créé.

En 1574 un document mentionne, entre autres, une curieuse coutume que devaient strictement observer les habitants de Fays : 'À cause et en mémoire que le blanc cerf de saint Hubert, poursuivi par celui-ci est apparu avec la figure de Notre-Seigneur en croix entre ses bois... tous ceux qui se marient hors de leur Mairie de Fays sont tenus de consommer et solenniser leur première nuit de noces au lieu même de la sainte apparition...' (F. HUTIN, *Carlsbourg, autrefois Saussure*, Liège, 1894, pp. 375-376.)

Perspective bien agréable par les temps de grande chaleur, mais certainement peu appréciée des époux durant les froidures hivernales...

Folklore météorologique. Dans les régions couvertes aux trois quarts de bois épais — et c'est le cas d'une grande partie de l'Ardenne — l'abondance des pluies provoque souvent une curieuse évaporation: la forêt fume comme une lessive au soleil! Il s'agirait là d'un phénomène de condensation de la vapeur d'eau...

À Bande existe une haute colline boisée, dénommée la *Hally*, au sommet de laquelle se trouve une source qui se charge de brouillard quand le temps est pluvieux. Les gens du pays disent alors que 'le Hally brasse', et il est certain qu'il continuera à pleuvoir.

À Nassogne, quand on voit la forêt se couvrir de vapeur blanche, principalement du côté du *Nanfurnal*, le peuple s'écrie: *'li r'naud foume si pipe'* ou encore *'li bwès brèsse'* ou *'li bwès tchèrbone'*. (Le renard fume sa pipe; le bois brasse ou charbonne).

Dans la région de Lavacherie, le défilé pittoresque de l'Ourthe occidentale à Sainte-Ode est dominé, sur la rive gauche de la rivière, par un haut promontoire dit 'la Bonne-Dame' et 'Bonne-Madame' qu'égaie la chapelle du même nom. Quand il achève de pleuvoir, on peut voir '*li Bone Dame qui foume*' et c'est signe de pluie pour le lendemain et les jours suivants...

Le corps de saint Hubert. Nombre de visiteurs qui parcourent la remarquable basilique bénédictine de Saint-Hubert-en-Ardenne ignorent probablement que le tombeau du saint évêque mérovingien, œuvre du sculpteur Geefs, est vide.

En réalité, les restes vénérés du célèbre patron des pêcheurs et des chasseurs ont disparu depuis les guerres de religion, au XVI^e^ siècle. Après le raid des huguenots français de 1568 sur le bourg et l'abbaye, qui devait laisser derrière lui bien des ruines, les moines n'exposeront plus jamais les reliques du grand évangélisateur.

En contrepartie, depuis cette époque, la tradition s'est chaussée de bottes de sept lieues.

En combien d'endroits, dit-on, est caché le corps de saint Hubert? Ils sont nombreux : au château de Mirwart, au château de Bure, dans les flancs d'une colline située au couchant du village de Jenneville, dans les fonds de Bilaude, au Fourneau Saint-Michel et à la ferme de Lamsoul, située entre Forrières et Jemelle.

'Certain vieillard d'Ambly, nous contait naguère l'abbé ANDRÉ CHOQUE, présentement curé de Harre, quand il passait sur la route de Jemelle, à hauteur de Lamsoul, tirait dévotement son couvre-chef pour saluer la présence du corps de saint Hubert, qui était, selon lui, enfoui dans les fondations de l'antique métairie'.

Aucune fouille archéologique n'est faite à Saint-Hubert, ou dans les villages alentour, sans que le peuple n'évoque avec assurance la trouvaille prochaine des restes du bon saint ardennais...

Mais les années passent, son prestige demeure intact malgré l'incrédulité générale. L'auréole de sa légende est loin de se ternir.

L'opération de la 'taille' des chrétiens mordus par un animal enragé ne se pratique plus de nos jours, mais des foules toujours plus nombreuses viennent prier et méditer autour de son tombeau.

Il n'y a plus de guérison miraculeuse, mais le miracle est partout.

Durant douze cents ans s'est tissée une légende qui n'a rien perdu de son éclat : au cœur de notre civilisation matérielle et technique, Saint-Hubert demeure l'un de ces lieux privilégiés sur lesquels la marche du temps semble s'être figée pour toujours.

Légende de l'église de Saint-Médard. Une légende, représentée dans un vitrail de l'église de Saint-Médard, évoque l'origine tragique du lieu.

Elle raconte, sous la forme d'une imagerie naïve, l'odyssée d'une fille d'un comte de Chiny qui s'était — voici des siècles et des siècles — perdue dans la forêt et que des chasseurs lancés à sa recherche retrouvèrent, hélas, morte au pied d'un arbre. Pour apaiser sa faim, la jouvencelle avait mangé des baies qu'elle ne savait pas vénéneuses...

Entretemps, son père, loin de se douter du drame qui se jouait à deux lieues de son château, invoquait ardemment saint Médard, lui promettant — qu'on la retrouve morte ou vive, — de faire bâtir un oratoire en son honneur à l'endroit où la jeune fille s'était arrêtée.

On juge de la douleur du comte quand on lui ramena le corps de son enfant! Il tint cependant sa promesse ; autour de la chapelle dédiée à saint Médard, la forêt fut défrichée et un village y naquit qui prit le nom de son protecteur. (Conté vers 1925 par M^{me} Marguerite Saudmont, née à Saint-Médard en 1833 à son arrière-petite-fille).

Légende de Notre-Dame-aux-Miches. Dans l'église actuelle de Sensenruth, existe une petite Vierge gothique, recouverte d'une ancienne polychromie. On la nomme familièrement 'la Notre-Dame-aux-Miches' en souvenir d'un pain de grande dimension offert par une vieille femme du village à un soldat de la République, qui s'apprêtait à fracasser la statue par une sorte de vandalisme propre à toutes les armées d'occupation... (témoignage recueilli en 1955 auprès de M. l'ABBÉ GOOSSE, curé de Sensenruth).

Willy LASSANCE

La danse traditionnelle en Wallonie

Comme celle de tout pays, la danse populaire traditionnelle de Wallonie peut être considérée comme l'apport évolué de traditions rituelles lointaines. Elle est un héritage de nos ancêtres, qui, amenant les formes de la danse, montre la persistance d'une culture chorégraphique occidentale. Bien qu'il existe une sorte de pérennité dans l'exécution des figures transmises de génération en génération, la danse wallonne a perdu toute signification cultuelle ; dans la plupart des cas, elle n'est plus, actuellement, qu'une survivance ou une revitalisation de traditions agonisantes. Le langage chorégraphique n'est pas nécessairement perdu, mais il a subi, au cours des ans, une évolution et une altération qui en ont fait disparaître la signification première, plus profonde que son utilisation récréative actuelle ne le fait penser.

Aucune fouille archéologique n'est faite à Saint-Hubert, ou dans les villages alentour, sans que le peuple n'évoque avec assurance la trouvaille prochaine des restes du bon saint ardennais...

Mais les années passent, son prestige demeure intact malgré l'incrédulité générale. L'auréole de sa légende est loin de se ternir.

L'opération de la 'taille' des chrétiens mordus par un animal enragé ne se pratique plus de nos jours, mais des foules toujours plus nombreuses viennent prier et méditer autour de son tombeau.

Il n'y a plus de guérison miraculeuse, mais le miracle est partout.

Durant douze cents ans s'est tissée une légende qui n'a rien perdu de son éclat : au cœur de notre civilisation matérielle et technique, Saint-Hubert demeure l'un de ces lieux privilégiés sur lesquels la marche du temps semble s'être figée pour toujours.

Légende de l'église de Saint-Médard. Une légende, représentée dans un vitrail de l'église de Saint-Médard, évoque l'origine tragique du lieu.

Elle raconte, sous la forme d'une imagerie naïve, l'odyssée d'une fille d'un comte de Chiny qui s'était — voici des siècles et des siècles — perdue dans la forêt et que des chasseurs lancés à sa recherche retrouvèrent, hélas, morte au pied d'un arbre. Pour apaiser sa faim, la jouvencelle avait mangé des baies qu'elle ne savait pas vénéneuses...

Entretemps, son père, loin de se douter du drame qui se jouait à deux lieues de son château, invoquait ardemment saint Médard, lui promettant — qu'on la retrouve morte ou vive, — de faire bâtir un oratoire en son honneur à l'endroit où la jeune fille s'était arrêtée.

On juge de la douleur du comte quand on lui ramena le corps de son enfant! Il tint cependant sa promesse ; autour de la chapelle dédiée à saint Médard, la forêt fut défrichée et un village y naquit qui prit le nom de son protecteur. (Conté vers 1925 par M^me^ Marguerite Saudmont, née à Saint-Médard en 1833 à son arrière-petite-fille).

Légende de Notre-Dame-aux-Miches. Dans l'église actuelle de Sensenruth, existe une petite Vierge gothique, recouverte d'une ancienne polychromie. On la nomme familièrement 'la Notre-Dame-aux-Miches' en souvenir d'un pain de grande dimension offert par une vieille femme du village à un soldat de la République, qui s'apprêtait à fracasser la statue par une sorte de vandalisme propre à toutes les armées d'occupation... (témoignage recueilli en 1955 auprès de M. l'ABBÉ GOOSSE, curé de Sensenruth).

Willy LASSANCE

La danse traditionnelle en Wallonie

Comme celle de tout pays, la danse populaire traditionnelle de Wallonie peut être considérée comme l'apport évolué de traditions rituelles lointaines. Elle est un héritage de nos ancêtres, qui, amenant les formes de la danse, montre la persistance d'une culture chorégraphique occidentale. Bien qu'il existe une sorte de pérennité dans l'exécution des figures transmises de génération en génération, la danse wallonne a perdu toute signification cultuelle ; dans la plupart des cas, elle n'est plus, actuellement, qu'une survivance ou une revitalisation de traditions agonisantes. Le langage chorégraphique n'est pas nécessairement perdu, mais il a subi, au cours des ans, une évolution et une altération qui en ont fait disparaître la signification première, plus profonde que son utilisation récréative actuelle ne le fait penser.

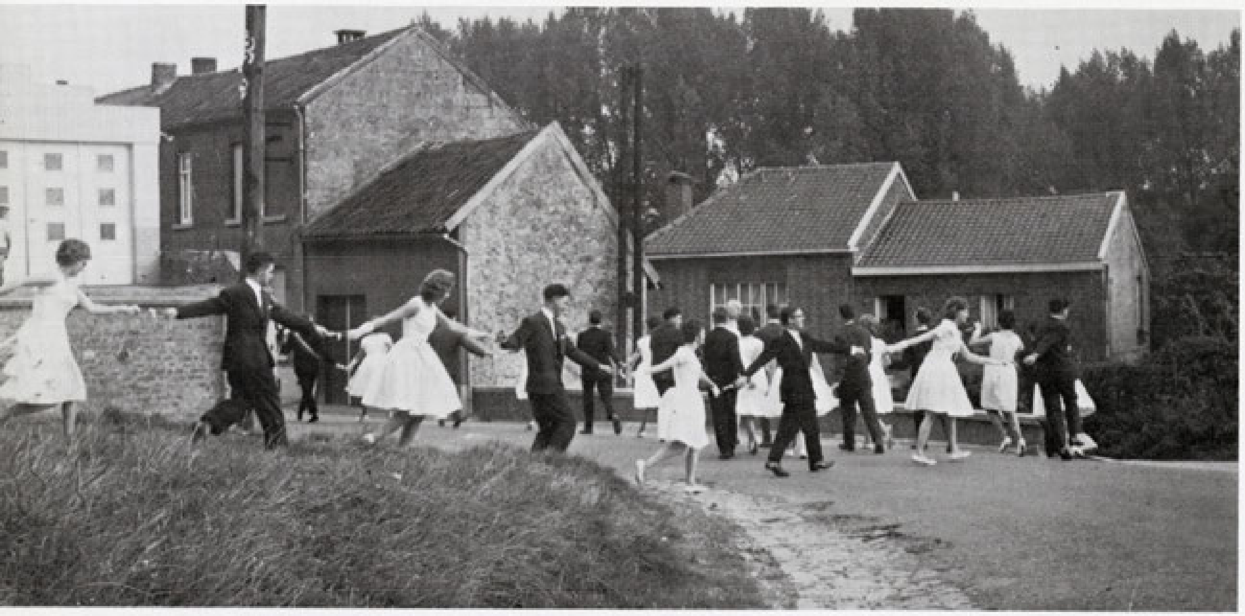

LE BRAN. *Cramignon de la jeunesse à l'occasion de la fête paroissiale à Wonck en 1963 (Photo Musée de la Vie Wallonne).*

Le cramignon. Le *crâmignon* liégeois et le *bran* de la Basse-Meuse, comme bon nombre de danses en chaîne ouverte ou fermée, chantées ou instrumentales, prolongent les tresches et caroles médiévales, telles que celles qui sont évoquées dans l'épisode du tournoi de Saint-Trond du *Roman de Guillaume de Dole* (début du XIII^e siècle). Nom francisé du wallon *crâmignon*, le cramignon dérive du terme *crama*, crémaillère, dont il rappelle la forme. Il désigne aussi bien la danse elle-même que la chanson qui lui sert de support. Sous la conduite obligée d'un meneur, la chaîne où alternent jeune homme et jeune fille, serpente à travers les rues et entre même dans certaines habitations.

La forme de la chanson s'explique par sa fonction même où les danseurs-chanteurs doivent nécessairement reprendre souffle: chaque vers, lancé par le meneur, est repris par tous les participants. Un refrain constant ponctue chaque couplet.

Au début de ce siècle, le cramignon était encore la plus populaire des danses du pays liégeois. Véritable danse communautaire, il figurait dans toutes les fêtes paroissiales, villageoises ou familiales. Tous, jeunes et vieux y participaient. Aujourd'hui, le cramignon, bien qu'il ait perdu son caractère de manifestation collective obligée, revit encore lors de certaines fêtes de famille ou d'étudiants, mais il ne se déroule plus guère dans les rues.

Les *brans* de la Basse-Meuse, par contre, s'exécutent toujours en public le jour de la fête du village. Mais s'ils sont 'cramignons' par la danse, ils ne sont plus chantés: c'est un orchestre qui remplace les chanteurs. Survivances du moyen âge, les passe-rondes ou rondes caroles évolueront plus tard en rondes à figures, prenant place parmi les divertissements du peuple qui y ajoute des petits intermèdes pantomimiques; ces rondes sont, aujourd'hui, rondes enfantines.

De la Renaissance sont conservées certaines frappes de mains et de pieds, ainsi qu'une alternance de pas doubles et de pas simples, notamment dans les *tchèrons*, la valse sauteuse de Heyd et certaines variantes de scottish. Le fleuret, décrit par Thoinot Arbeau dans son *orchésographie* se retrouve dans plusieurs danses comme la *galopède*, la *maculotte*, le *pas de quatre*, etc.

Nos danses anciennes répondaient à des nécessités thématiques et écologiques; religieuses, magiques ou rituelles, certaines d'entre elles, comme la danse d'épées du Namurois dite macabrée, remontent, avec certitude, au moyen âge: ce sont les danses de pèlerins d'une région à cheval sur le Hainaut, le Brabant wallon et le Namurois, qui se rattachent à un cycle européen de mort suivi de résurrection ; les danses de bâtons, universellement répandues et dont les caractéristiques se retrouvent dans la danse de génies protecteurs du Japon comme dans une danse de fertilité de peuplades d'Australie occidentale ; la danse des Gilles de Binche, aux pas frappés et cadencés ; les danses des Chinels de Fosses ; la danse de *Marie-Doudouye* et la ronde de l'*escouvion*, si typiquement danse de fertilité ; les rondes autour des feux de la Saint-Jean et de la Saint-Martin, et les rondes à baiser de Mai... Si ces danses sont encore exécutées, à date fixe, si les pas et les figures en sont respectés, les exécutants ne sont cependant plus conscients de leur langage, ni de leur signification rituelle.

Danses des fêtes paroissiales et familiales. Elles ont un caractère communautaire qui témoigne de l'unité foncière de la sensibilité sociale de Malmedy à Virton et à Tournai, sous une infinie diversité de formes locales et régionales. Ce sont des rondes à baiser et à figures, des jeux dansés comme la danse du tisonnier, du balai, du coussin, du mouchoir ou du *drap d'main* (torchon), des danses de cueillette des participants au bal comme les danses de la tarte ou des Chinois (Gerpinnes), des danses d'adresse comme les olivettes, des danses terminales de la fête comme les sept sauts de l'Entre-Sambre-et-Meuse, le galop d'Amblève...

PASSE-PIED DU CONDROZ. *Après les allées et venues à droite et à gauche, chacun retrouve son partenaire. La finale de ces jeux de brigue amoureuse est marqué à chaque thème par un saut. Compagnie folklorique Fanny Thibout, Liège (Photo Image).*

Les danses de cour, de bal ou à la mode. Peut-être dès leur origine, s'opposent-elles aux danses de caractère nettement populaire. Leur vogue se poursuit pendant plusieurs générations, dans les milieux ruraux notamment. La plus célèbre en est la *Maclote* ou matelote comme la nomment certains ménétriers; elle est d'origine française, comme les autres 'petites danses' des Ardennes (amoureuse, passe-pied, allemande...). Bien que les variantes de ces danses soient très nombreuses, le dessin des figures et l'ordonnance des pas en est presque toujours semblable : elles restent classiques et régulières dans la forme générale. Avec deux couples disposés face à face, elles présentent un jeu très subtil de brigue amoureuse : rencontre du vis-à-vis, changement de place par interpénétration des rangs, retour vers le partenaire... Les pieds se croisent par-devant ou par-derrière, les mains se nouent et se dénouent, les corps se balancent, et l'on se heurte plus ou moins violemment du bas du dos. Il est permis de croire que le bon danseur, admiré de tous les assistants, imposait sa loi, sa façon de danser étant copiée par les autres danseurs. Ce qui explique que, dans certains villages, les pas étaient glissés, tandis que dans d'autres, peu distants pourtant, ces mêmes pas étaient sautés et rebondis. Le *passe-pied* qui se dansait partout, offre plus de différences : disposé en carré dans les Ardennes, il devient danse en couples disposés en cercle dans le Condroz, et il offre un jeu bien marqué entre la fille et le garçon : départ ensemble, puis 'minaudements' avec les autres danseurs, fuite et poursuite taquine, puis final avec le baiser au partenaire.

Mutations. Aujourd'hui, les danses en couple du XIX^{e} siècle sont devenues folkloriques: valses, mazurkas aux pas simples ou doubles, scottish sautée, glissée ou valsée, polka avec ses variantes et dérivés, ostendaises aux mouvements accentués, redowas simplifiées, varsoviennes vite adoptées par les bons danseurs qui s'y livraient à de multiples fantaisies tout en respectant le rythme très particulier de la danse. Dans certains villages d'Ardenne, ils en faisaient une danse pleine d'esprit ; il n'était pas rare de voir les danseurs et leurs cavalières faire preuve d'invention, surtout si les jeunes gens du village voisin participaient à la fête. Ces danses en couple avaient, peu à peu, détrôné le quadrille, héritage des contredanses françaises du XVIII^{e} siècle, qui eurent une grande vogue à l'époque et qui se dansaient partout. Les quadrilles offraient d'innombrables variantes, qu'ils soient en forme de quadrille français de deux couples dansant ensemble, ou de quadrille à quatre ou à huit couples ; il y avait aussi les 'polos' de Charleroi, les lanciers, qui, tout en respectant les règles du quadrille, s'exécutaient dans toutes les régions wallonnes en présentant des airs et des figures divers.

Si la danse populaire de la Wallonie malmédienne semble plus rude et plus lourde, elle ne manque pas de truculence ; celle du Tournaisis est pleine de gentillesse et d'amabilité. Dans le reste du pays wallon, le paysan ajoute une vigueur, une verve très marquée à toutes les danses. Toutes les fêtes, qu'elles fussent familiales ou qu'elles célébrassent les travaux des champs ou de la vie citadine, se terminaient par des danses. L'atmosphère était toute à la joie de vivre et à celle du travail accompli. Partout, il se mêlait aux danses un esprit de liesse, de taquinerie, de moquerie, voire même de gaillardise qui leur donnait une vie intense. Les vieux se mettaient à la danse, bientôt suivis par les plus jeunes, comme le dit Henri Simon dans *Li pan dè Bon Diu* :

Li cwér èn-èrî, li djambe sitindowe,
i s'tinèt pol main, prèt'po l''avant deûs';
èt, qwand l'mèstré sone, vola qu'ènnè vont
tot marquant lès pas sol bètchète dès pîds.
D'ine air dègne èt fîre, i fèt 'l'sèrviteûr',
balancèt lès dames tot fant dès mamoûrs
èt, là qu'èl grande plèce lès vîs meûrs foû sqwére,
li grande tchiminêye èt l'plafond trak'té
s'apinsèt r'vèyî lès tâyes ravikés,
li spitante djonnèsse, ni wèzant moti,
èst là, l'boke â lâdje, qui lès louke toûrner.

Poitrine cambrée et jambe tendue,
la main dans la main, ils se tiennent prêts;
et, quand l'air commence, ils vont de l'avant
en marquant le pas du bout de leurs pieds.
D'un air digne et fier, ils font 'serviteur',
balancent leur dame avec des mamours,
et là, dans la salle où les murs penchés,
le vaste foyer, le plafond voûté,
croient voir revenus les aïeux défunts,
la jeunesse en joie, qui n'ose parler,
reste, bouche bée, à les voir tourner.

Fanny THIBOUT

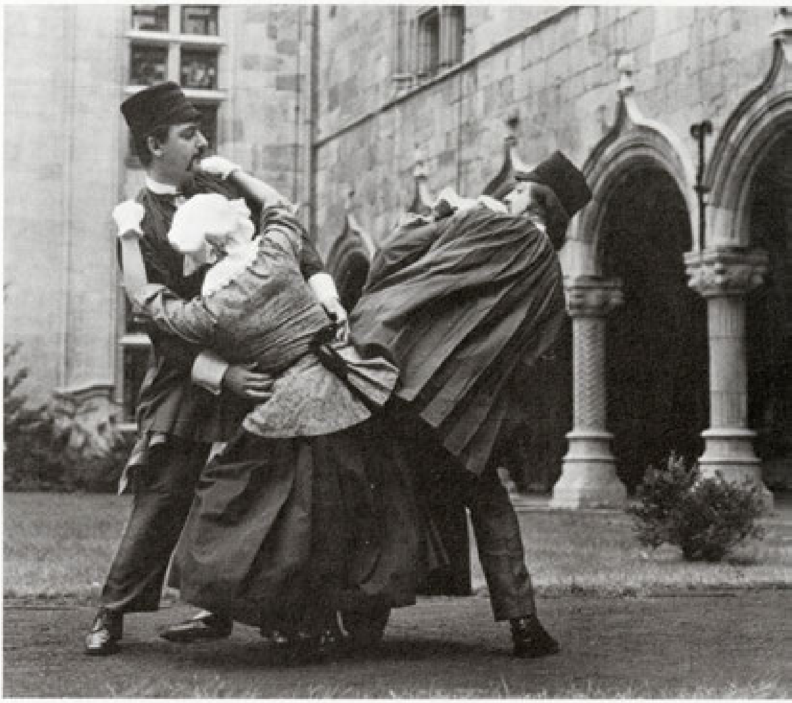

LE CARRÉ DE CHAMPAGNE *(petit village des environs de Malmedy). Sorte de quadrille composé de trois figures où les couples, partant à la rencontre l'un de l'autre, se heurtent avant de repartir dans l'autre sens. Compagnie folklorique Fanny Thibout, Liège (Photo Image).*

La musique folklorique en Wallonie

Musique 'folklorique' ou 'traditionnelle' : que recouvre cette notion? De caractère populaire, la musique folklorique s'oppose en cela à la musique savante, réservée à un groupe restreint de la société et composée en fonction de principes esthétiques propres à ce groupe. Elle possède en plus trois caractéristiques qui la différencient des chansonnettes commerciales ou des airs de musette, eux aussi populaires : la musique folklorique 's'est transmise oralement, par plusieurs générations, et elle a une fonction dans la vie sociale traditionnelle' (Roger Pinon). La définition est claire... la matière l'est moins et les spécialistes ont parfois des difficultés pour déterminer si tel air ou telle chanson est une création récente ou un lointain héritage des générations antérieures. S'il est souvent possible — grâce surtout aux traits dialectaux qu'il comporte —, de localiser un texte de chanson, on peut rarement situer dans le temps et l'espace l'origine d'une mélodie. Pour s'en convaincre, il suffit de citer le fameux air *Soldier's Joy* répandu dans les cinq continents et connu chez nous sous le titre... 'Maclote liégeoise'!

RANZ DES VACHES

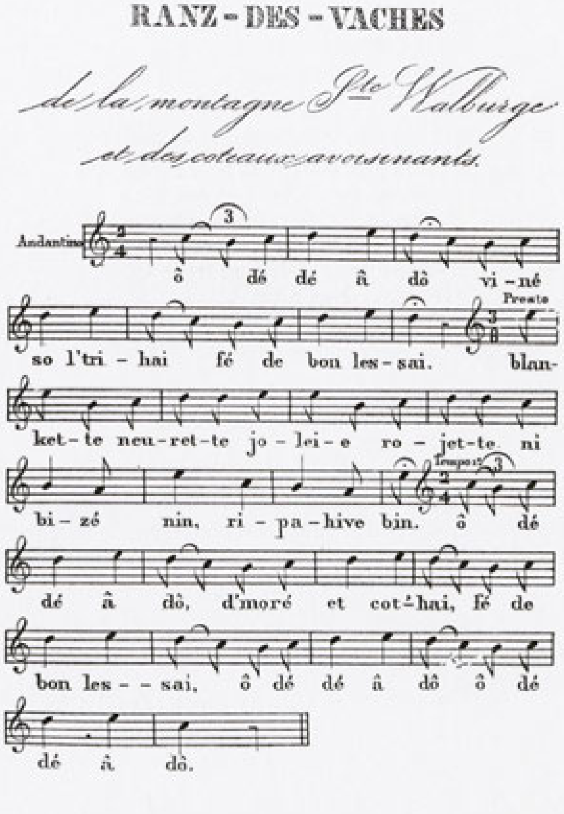
RANZ-DES-VACHES
de la montagne Ste Walburge
et des coteaux avoisinants.
Andantino
Presto
Tempo 1°
3
ô dé dé â dô vi-né
so l'tri-hai fé de bon les-sai. blan-
ket-te neu-ret-te jo-lei-e ro-jet-te ni
bi-zé nin, ri-pa-hive bin. ô dé
dé â dô, d'moré et cot-hai, fé de
bon les--sai, ô dé dé â dô ô dé
dé â dô.

LA CHANSON

Laissons aux Romantiques le mythe de la création populaire spontanée, et disons avec Anatole Loquin (alias Paul Lavigne) que chaque chanson folklorique a 'un auteur, une patrie, une date', mais empressons-nous d'ajouter 'connus, peu connus ou inconnus'. L'immense majorité des chansons folkloriques s'est transmise sans mentionner ni titre — abstraction inutile aux yeux du chanteur —, ni auteur des paroles, ni compositeur... peut-être fort à propos : une version actuelle d'une mélodie séculaire est probablement très éloignée de la version originale, puisque chaque chanteur peut modifier à la fois le *tempo*, la dynamique, l'accentuation et le registre d'un air — sans même aborder le problème de la 'tonalité', notion étrangère à une musique non écrite, sans support instrumental. Chaque interprétation est en fait une création.

L'étude musicologique de la chanson traditionnelle wallonne est une science jeune ; elle permet cependant de dégager déjà certains caractères : la chanson folklorique wallonne est *monodique* et est essentiellement *tonale* (ou d'essence modale influencée par la tonalité), sans modulation.
Parmi les différents genres de chants, il en est d'exclusivement dialectaux — ce sont précisément ceux qui recouvrent le mieux la notion de 'chanson folklorique' telle que définie cidessus : chansons de quête, ranz des vaches, enfantines, etc., mais, dans l'ensemble, la chanson traditionnelle de chez nous est d'*expression française*. Roger Pinon affirme que 'chansons et formulettes en dialecte ne dé-

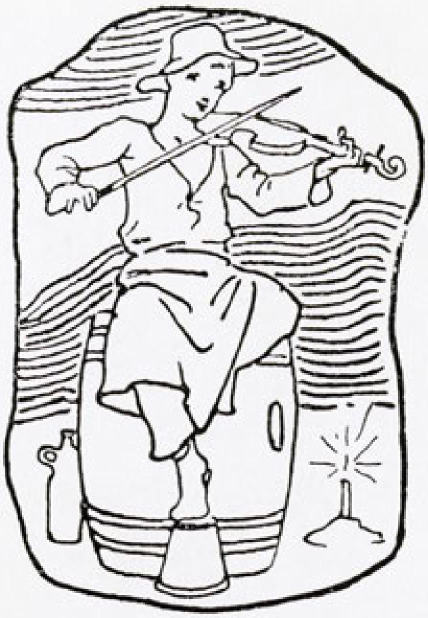

LE VIOLONEUX. *Vignette illustrant Wallonia, tome II, 1894. Liège, Musée de la Vie Wallonne (Photo du Musée).*

passent nulle part (en Wallonie) 10 % du répertoire noté'. Cette remarque, incontestable, ne signifie pas pour autant que les 90 % de notre répertoire soient d'origine française ; les mélodies sont itinérantes, des 'poètes' locaux y adaptent des paroles de circonstance.

LA MUSIQUE INSTRUMENTALE

Liés à une civilisation rurale agraire, les instruments 'primitifs' ont été utilisés chez nous jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Les *appeaux*, les *trompes* d'écorce confectionnées par les vieux lors de la montée de la sève, les *cornes* de vache autrefois creusées par les pâtres pour en faire des 'flûtes', sont autant d'instruments éphémères qu'il est malaisé de retrouver aujourd'hui, mais dont on connaît l'existence en Wallonie. Ces instruments produisent un son qu'on ne peut moduler avec précision selon une échelle pré-établie. Il en va de même des *sifflets* en poterie qui, remplis d'eau, imitent le chant de l'oiseau dont ils ont la forme, des *guimbardes* ou des *crécelles*. Ces dernières sont encore employées de nos jours durant la Semaine Sainte — en Ardenne surtout —, pour annoncer les offices. Sous le nom de 'flûtes à l'oignon', les *mirlitons* connurent chez nous une assez grande vogue au XIX^e siècle ; on vit même naître des groupements de mirlitophiles dont le plus célèbre est certes l'orchestre des 40 Molons de la *Société Royale Moncrabeau* de Namur.

Autant d'instruments autrefois utilisés par le peuple dans un but utilitaire ou distrayant...

Mais le peuple avait aussi ses musiciens consacrés : les *ménétriers*, animateurs et meneurs de danses. Ils se déplaçaient de ducasse en ducasse, de noce en noce, l'instrument sous le bras et la musique en tête. Pas question en effet de partitions : la plupart des ménétriers étaient cultivateurs ou artisans totalement illettrés et, bien sûr, incapables de lire la musique.

L'histoire de la musique instrumentale en Wallonie est liée à celle des instruments qui firent danser : cornemuse et vielle d'abord, violon ensuite, accordéon et instruments à vent (cuivres surtout) enfin.

La *cornemuse*, largement répandue durant les XV^e et XVI^e siècles, a subsisté en plusieurs points jusqu'à la fin du XIX^e, mais davantage comme instrument individuel, de berger par

LES CRÉCELLEURS. *Enfants appelant à l'Office du Vendredi-Saint. Oppagne (Wéris), 1974 (Photo Françoise Lempereur).*

exemple, que comme instrument de ménétrier ; le dernier joueur connu est ALPHONSE GHEUX, mort à Arc-Ainières (Hainaut) en 1936.

La *vielle à roue*, instrument médiéval aux mêmes titres que la cornemuse, eut un destin parallèle. On la signale encore à Spa en 1840, en Hesbaye vers 1890, mais elle ne franchira pas le cap du XX^e^ siècle.

Cornemuse et vielle furent supplantées, dès 1750 environ et pendant tout le XIX^e^ siècle, par le *violon* ou la *pochette* (violon de petit format). Parfois associé à une clarinette, une épinette ou un autre violon, mais le plus souvent seul, le violon jouait 'vieilles' danses (maclote, allemande, passe-pied, menuet) et 'nouvelles' (valse, polka, scottish, mazurka) sans oublier les contredanses très demandées (quadrille, 'lanciers', etc.). Instrument-roi en Wallonie, le violon ne commença à décliner que vers 1870, époque où l'accordéon vint le détrôner. Quelques 'violoneux' vivent encore aujourd'hui mais les 'bals au violon' sont morts vers 1940.

L'*accordéon* (appelé 'diatonique' c'est-à-dire 'sans demi-tons et à basses composées' par opposition à l'accordéon 'chromatique' répandu surtout après 1910) connut une telle vogue dans nos régions que les fabriques se multiplièrent — à Namur, Auvelais et Liège notamment — jusqu'en 1914-1918.

La fin du XIX^e^ siècle et le début du XX^e^ siècle virent naître quantité d'ensembles instrumentaux — fanfares, harmonies, cliques — toujours en vie mais qui ont perdu aujourd'hui la fonction de 'meneurs de danse' ; ces ensembles reléguèrent néanmoins à tout jamais le ménétrier de village au grenier des souvenirs.

JOUEUR D'ORGUE *à Liège vers 1920. Photo de J. Houdret. Musée de la Vie Wallonne (Photo du Musée).*

Ne quittons pas le domaine de la musique instrumentale wallonne, sans évoquer l'*épinette* (dite à Liège 'des bateliers'), répandue au Borinage et dans la région de Mouscron surtout, avant la Première Guerre mondiale, instrument des milieux peu aisés, utilisé essentiellement dans le cercle familial ; la *viole* ou *orgue de Barbarie*, instrument de colporteur ou de mendiant, employé pour faire danser dans la région du Centre ; l'association *fifre-tambour(s)* enfin, bien connue chez nous dès le XVI^e^ siècle, qui connaît actuellement un regain d'intérêt en Entre-Sambre-et-Meuse, où elle sert de base cadencée aux pas des marcheurs.

La tradition musicale de notre Wallonie est riche mais l'intérêt trop récent que lui portent les musicologues n'a pas permis de sauver l'ensemble de ce patrimoine. Puissent les mémoires des Anciens nous livrer encore de nombreux trésors!

Françoise LEMPEREUR

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Sigles: ACNF: Annuaire de la Commission nationale (devenue royale) de Folklore (section wallonne) (Bruxelles); — AF: Ardenne et Famenne (Ortho); — ASAN: Annales de la Société archéologique de Namur; — BCLSMP: Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences Morales et Politiques (Bruxelles); — BCTD: Bulletin de la Commission royale de Toponymie et Dialectologie (Bruxelles); —BFW: Bulletin de Folklore Wallon (Bruxelles); — BSLW: Bulletin de la Société (liégeoise) de (Langue et de) Littérature wallonne(s) (Liège); — DBR: Les Dialectes belgo-romans (Bruxelles); — DW: Dialectes de Wallonie (Liège); — EMVW: Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne (Liège); — F: Fabula (Berlin); — FB: Le Folklore Brabançon (Bruxelles); — FStM: Folklore (Eupen)-Stavelot-Malmedy(-Saint-Vith) (Malmedy); — GW: Le Guetteur Wallon (Namur); — MPSSALH: Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut (Mons); — PG: Le Pays Gaumais (Virton); — VW: La Vie Wallonne (Liège); — W: Wallonia (Liège).

Abréviations: FL: folklore; fl: folklorique; — pop.: populaire; — s.: saint; — Trad.: tradition(s); trad.: traditionnel; — Wal.: Wallonie; wal.: wallon(s); — *: avec notations musicales.

Bibliographies: O. COLSON: *Table générale systématique des publications de la Société Liégeoise de Littérature wal. (1856-1906)*, BSLW, XLVIII, 1908; — LOUIS GUEUNING, *Bibliographie du FL luxembourgeois*, dans Bull. trim. annexé aux Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg (Arlon) I, 1925, 2; — F. ROUSSEAU, *Le FL et les Folkloristes Wallons*, 1921; — (A. MARINUS, puis R. PINON), *Bibliographie* (de 1939 à 1964), ACNF, I, II, III, IV, V, VI, VIII, XVII, XIX.

Anonymes: *Anniversaire de la Société royale Moncrabeau, 1843-1968*, Namur 1968; — *Guide du Musée pharmaceutique et du jardin des plantes médicinales de l'abbaye d'Orval*, 1975; — *Les pinsonniers*, EMVW, 1929-1930, 21-24; — *Vieux Laroche, Souvenirs d'un Rochois*, 1963.

Mélanges.

I. Collection 'Contributions au Renouveau du FL en Wal. I, 1962: *La Renaissance du FL en Wal.*; II, 1965: *La Danse fl et le Renouveau de la Danse pop. (1963); Le Folklore Musical au Service de la Renaissance Régionale (1964);* III: *Le FL dans le monde moderne (1965);* IV, 1970: *L'Habitation trad. à l'Heure de l'Aménagement du Territoire (1966);* V, 1971: *Sociologie de la Musique pop. Harmonies et Fanfares (1967);* VI, 1977: *R. PINON: *Les Cris des marchands de comestibles en Wal. (1970);* VII, 1978: *La Gastronomie pop. en Wal. (1970);* VIII, 1978: *La Médecine pop. en Wal. (1974);* IX, 1978: *Dossier Maugré (1975)*.

II. Divers contributeurs: *Actes du colloque international Amour et Mariage en Europe*, Liège, 1975; — *Calendrier pop. de Mons et de sa région*, 1975; — *Le Carnaval du Feureu* (à Haine-Saint-Pierre), 1965; — *Le Carnaval en Wallonie*, Mons, 1962; — **L'enfance*, Liège, 1973; — *Nivelles, Art, Archéologie, FL*, FB, 1926; — *Sainte Gertrude, Culte, Histoire, FL*, Nivelles, s.d.; — *Trésors d'art et d'histoire de la Thudinie*, Thuin, 1976; — *Anthologie du FL wal.*, Namur, CACEF, 8 disques parus (Fêtes de l'année; Chansons de mariage; Airs à danser; Enfantines et chansons de jeux; FL musical des Wallons du Wisconsin; Chansons de travail).

Ouvrages.

W. BAL, *Les appellations belgo-romanes du jeu de bâtonnet*, BCTD, 1946; *Lexique du parler de Jamioulx*, 1949; *Sur le vocabulaire du jeu de balle dans l'Ouest-Wallon*, Mélanges Haust, 1939; — L. BANNEUX, *L'Ardenne mystérieuse*, 1930; *L'Ardenne superstitieuse*, 1930; **Légendaire ardennais*, 1929; — J. BECKMAN et FR. JACQUET-LADRIER, *Magie, grimoires et trésors cachés*, EMVW, 1973; — S. BETTE, *Les jeux nivellois*, FB, 1927; — R. BLOUARD, *S. Marcoul, abbé de Nanteuil, guérisseur d'écrouelles*, GW, 1957; — A. BODY, *Recherches sur le FL de Spa*, W, 1899; *Un sport pittoresque, le sployon*, W, 1907; — J. BORGNET, *Recherches sur les anciennes fêtes namuroises*, 1854; — H. BRAGARD, *En Wal. prussienne*, W, 1896 et 1897 — W. et M. BROU, *Nos pierres et leurs légendes*, 1979; — DD. BROUWERS, *Les fêtes publiques à Dinant du XVe au XVIIIe siècle*, ASAN, 1909; — É. BRUYÈRE, *Histoire de la compagnie royale des Anciens Arquebusiers de Visé*, 1979.

J. CALOZET, *O Payis dès sabotîs*, 1933; *Pitit d' mon lès Ma-tantes*, 1938^2; — A. CARLIER, *Sorcellerie, Trad. recueillies au pays de Charleroi*, W, 1908; — J. CHALON, *Fétiches, idoles et amulettes*, (1920) et (1922); — M. CHAPELLE et R. ANGOT, *Les processions et la marche militaire de la Saint-Feuillen à Fosses-la-Ville*, 1980; — CH. CLOCHERIEUX, *À l'heure des tambours et des fifres*, 1972; — É. CLOSSON, *Notes sur la chanson pop. en Belgique*, 1913; — M. COENS, *Geneviève de Brabant, une sainte? Le terroir de sa légende*, BCLSMP, 1960; — *P. COLLAER, *La musique populaire traditionnelle en Belgique*, 1974; — L. COLSON, *En Wallonie liégeoise, Mœurs, types et souvenirs*, 1923; — O. COLSON, *L'Almanach de Mathieu Laensberg*, W, 1896; *La Sorcellerie au pays wal., État actuel de la croyance*, W, 1898 à 1907.

F. DANHAIVE, *Mœurs et spots du terroir de Namur-Nord (Vie rurale)*, 1925; — E. DANTINNE, *Contes de la vallée du Hoyoux*, 1936; *Notices historiques sur les compagnies hutoises des archers, des arbalétriers et des arquebusiers*, dans Annales Cercle hutois Sciences et Beaux-Arts, XXII, 2; — R. DASCOTTE, *La colombophilie dans quelques communes du Centre*, EMVW, 1973; *Étude dialectologique, ethnographique et fl sur l'élevage dans le Centre*, 1978; *Le jeu de balle pelote dans la région du Centre*, DW, 1978; — J. DEFRECHEUX, *Les enfantines liégeoises*, BSLW, XXIV, 1889; — J. DEJARDIN, *Dictionnaire des spots ou proverbes wal.*, BSLW, IV, 1861 et XXX-XXXI, 1891-1892; — J. DELAITE, *Glossaire des jeux wallons de Liège*, BSLW, XXVII, 1889; — A. DELATTRE, *Histoire et Fl*, 1961; — M. DELBOUILLE, *Notes de philologie et de Fl. 1 La légende de Herlekin. 2. Les origines du lutin Pacolet*, BSLW, 1953; — H. DELEHAYE,

Les légendes hagiographiques, 1955^4; — TH. DELOGNE, *L'Ardenne méridionale belge...*, 1914; — H. DEMARET, *Saint Hadelin. Sa Vie, ses Reliques, son Culte, sa Châsse et son Buste*, 1928; — J. DEMARTEAU, *Vie de saint Lambert*, 1896; — M. DENUIT, *Les 'fauves' que l'on m'a contées*, 1972; — J.-TH. DE RAADT, *Les Sobriquets des Communes belges (Blason populaire)*, 1904; — A. DE RUETTE, *La légende des Cailloux de Mousny*, AF, XII, 1972; — J. DESEES, *Les jeux sportifs de balle-paume en Belgique du XIVe au XIXe siècle...*, 1967; — H. DESNEUX, *Le Brabant Wallon*, 1930; — É. DETAILLE: de très nombreux excellents articles dans les *Échos de Comblain*, mensuel; — R. DE WARSAGE (= É. SCHOONBROODT), *Calendrier pop. wal.*, 1920; *Essai d'une hagiographie pop. wal.*, 1935; *Histoire du célèbre théâtre liégeois de marionnettes*, 1905; *La médecine sans médecin. Dictionnaire des remèdes pop.*, 1933; *La sorcellerie et le culte pop.*, 1938; — J. DEWERT et M. VAN HAUDENARD, *Brigolet, picquarome et bilion*, FB, XIII, 1834; — F. DISCRY, *La légende de Johan Coley Malhars (Jean Colin Maillart), maçon, chevalier et géant de Huy*, 1960; — A. DOPPAGNE, *Le blason pop. dans les Ardennes françaises et belges*, Atti del VII Congresso internazionale di Onomastica, III; *Esprits et génies du terroir*, 1977; *Le grand feu dans le canton de Jodoigne*, DW, 1977; *Les grands feux*, 1972; *Les Sarrasins en Wal.*, 1977; — *A. DOUTREPONT et M. DELBOUILLE, *Les noëls wal.*, 1938^3; — CH. DUBOIS, *Vieilles choses d'Ardenne*, 1947^3; — N. DUBOIS et R. PINON, *Parures et métiers de la femme au 19e siècle*, 1977; — L. DUFOUR, *Calendriers et croyances pop. Les origines magico-religieuses. Les dictons*, 1978.

H. FAFFIN, *Pire Andri (le guérisseur)*, s.d.; — J. FELLER, *Le Bethléem verviétois, une survivance d'ancien théâtre religieux de marionnettes*, 1931^3; *Le jeu de quilles*, BDW, XVI; — A.-M. FOSSOUL-RISSELIN, *Le vocabulaire de la vie familiale à Saint-Vaast (1890-1914)*, 1969; — R. FOULON, *Marches militaires et fl d'Entre-Sambre-et-Meuse*, 1978; — É.-P. FOUSS, *La Gaume, quelques aspects de la terre et des hommes*, 1979.

H. GAIDOZ, *La rage et s. Hubert*, 1887; — J. GAILLET, *Abrégé de la vie de s. Ghislain, apôtre du Hainaut*, 1906^3; — H. GEORGE, *FL spadois, vie et mœurs d'autrefois*, 1935; — V. GEORGE, *La colombophilie dans le Condroz liégeois*, DW, 1978; — A. GEUBEL et L. GOURDET, *Histoire du pays de Neufchâteau, La ville, la seigneurie, le ban de Mellier*, 1956; — A. GITTEE, *Curiosités de la vie enfantine...*, 1899; — A. GITTEE et J. LEMOINE, *Contes pop. du pays wal.*, 1891; — S. GLOTZ, *Le carnaval de Binche*, 1975; — J. GUILLAIN, *Mœurs luxembourgeoises*, 1887; — L. GREVENDAL, *Le pinson des pinsonniers*, 1948^2.

R. HANON DE LOUVET, *Histoire de la ville de Jodoigne*, 1941; — A. HAROU, *Le FL de Godarville*, 1893; — R.-P. HASQUIN, *Les passe-temps d'hier et d'aujourd'hui* [*au pays de Charleroi*], 1962; — J. HAUST, *Dialectologie de la cannonière*, EMVW, 1929-1930, 21-24; *Les gnomes dans les parlers de la Wal.*, EMVW, 1946; *La houillerie liégeoise*, 1926; *Médicinaires liégeois du XIIIe siècle et médicinaire namurois du XVe*, 1941; J. HAUST et puis É. LEGROS, *Causeries sur le parler gaumais*, PG, 1942, 1950, 1951, 1952, 1954; — P. HERMANT et D. BOOMANS, *La médecine pop.*, FB, 1929; — C. HOEX, *Enquête sur le culte et l'iconographie de sainte Brigide d'Irlande en Wal.*, dans Document de travail nº 12, 1973; *S. Walhère: culte, vie, iconographie*, 1974; — R. HOSTIN, *Dès spots èt dès ratournûres d'èmon nos-ôtes*, 1971; — R. HOUART, *La 'Brûte', un jeu de cartes typiquement malmédien*, FStM, 1964; *Le 'Cwarmê' ou carnaval trad. de Malmedy*, 1962; — M.O. HOUZIAUX, *Enquête dialectale à Celles-lez-Dinant*, 1959; — É. HUBLARD, *Fêtes du temps jadis, Les feux de carême*, Ann. Cercle archéol. Mons, 1900.

A. JACOBY, *L'Ardenne au bon vieux temps, Histoire et FL*, 1976; — A. JACQUEMIN, *Vocabulaire wall.-franç. du tendeur aux petits oiseaux*, BSLW, XXII, 1886; — FR. JACQUES, *S. Mort, sa vie, ses reliques, son pèlerinage*, 1971; — X. JANNE, *La bête de Staneux*, 1946; — R.-É. JANUS, *Onhaye et s. Walhère*, 1945; — G. JARBINET, *Aux origines de la colombophilie liégeoise*, EMVW, 1973.

G. LAMBERT, *Le grand patron de la route, s. Christophe*, 1932; — G. LAPORT, *Les contes pop. wal.*, 1932; *Le FL des eaux en Wal.*, dans L'Ethnographie (Paris), 1937; *Le FL des paysages de Wal.*, 1929; *Monuments mégalithiques et pierres à légendes de Wal.*, dans *Corpus du FL préhistorique*, Paris, 1936; — É. LAURENT, *Expressions et proverbes borains*, dans Ann. Cercle Histoire et Archéologie de Saint-Ghislain, 1978; — *O. LEBIERRE, *La Lyre Malmédienne*, 1966^2; — CH. LEESTMANS, *La vie quotidienne dans une ferme d'Ardenne en 1878*, 1978; — É. LEGROS, *À la recherche de nos origines wal.*, 1945; *À propos d'une étude sur le conte pop. wal.*, F, 1962; *Atlas linguistique de la Wal. 3. Les phénomènes atmosphérique et les divisions du temps*, 1955; *Un examen de la classification internationale des contes dans sa seconde révision*, DBR, 1953; *La fièvre lente des enfants*, EMVW, 1959; *Les maladies portant le nom du saint guérisseur*, EMVW, 1948 et 1951; *Quelques formules de contes d'animaux en Wal. et en France*, DBR, 1953; *Les recherches de folklore wal.*, VW, 1959 et 1961; *Le répertoire des théâtres de marionnettes liégeoises*, EMVW, 1961; *Sur les noms et les tendances du FL*, 1962; *Sur les types de ruches en Gaule romane et leurs noms*, 1969; *Trois récits de lutins et de fées dans le FL wal. et le FL comparé*, EMVW, 1946, 1964 et 1967; É. LEGROS et L. DEWEZ, *Musée de la Vie Wal., Guide du Visiteur (Local provisoire)*, EMVW, 1958; — J. LEJEUNE, *Vocabulaire wal.-franç. relatif au sport colombophile*, BSLW, 1901; — P. LEJEUNE, *Sainte Rolende de Gerpinnes d'après les Bollandistes*, 1900; — J. LEMOINE, *Le FL du pays wal.*, 1892^2; *La sorcellerie contemporaine dans l'Entre-Sambre-et-Meuse*, dans La Tradition (Paris) VI, 1892; — FR. LEMPEREUR, *Le FL* [*musical*] dans *La musique en Wal. et à Bruxelles*, 1980; — J. LENOIR, *Compagnie royale des Anciens Arbalétriers Visétois, notice historique*, 1959; — *A. LIBIEZ et R. PINON, *Chansons pop. de l'Ancien Hainaut*, 12 fasc. de 1938 à 1972; — L. LEURIDANT, *Le pèlerinage à tous les saints à Blaton*, W, 1913.

L. MAES, *FL. Mouscronnois*, 1948; *L. MAES, R. PINON et M. VAISIÈRE, *Chansons pop. de la Flandre Wallonne*, 1965; — D. MANET, *Albert Marinus*, 1975; — L. MARECHAL, *Un jeu national de jadis, les échasseurs namurois*, VW, IV, 1924; — W. MARICHAL, *Volkserzählgut und Volksglaube in der Gegend von Malmedy und Altsalm*, 1942; — A. MARINUS, *Le FL belge*, 1938; — L. MARQUET, *Le carnaval de Malmedy, Haguète et Hape-Tchâr*, PSR, 1968-1969; *Un carnet de remèdes et de formules magiques de l'Ardenne stavelotaine*, PSR, 1971; *Légendes de Belgique (avec* A. ROECK pour la partie flamande); — É. MERENNE et L. THIERNESSE, *Maisons et village de Wal.*, 1979; — J. MEUNIER, *Verviers la Bonne Ville*, 1932; — R. MEURANT, *Géants processionnels et de cortège en Europe, en Belgique, en Wal.*, 1979; *Jeux pop. à Ath sous le régime français*, MPSSALH, 1977; É. MEURANT et R. VAN DER LINDEN, *FL en Belgique*, 1974; — É. MONSEUR, *Le folklore wal.*, (1892); — É. MONTELLIER, *La danse à l'épée dite danse macabrée*, 1937; — P. MOUREAU, *Une petite sainte de chez nous, sainte Ragenufle d'Incourt*, 1937.

A. NICLOT, *Un jeu de billes en Gaume, Le jeu de ligne*, PG, 1941.

R. PAINBLANC, *Le dialecte et les jeux oubliés des gamins de 1914 de et à La Hestre*, dans Cahiers JEB, XVIII, 1974; — A. PELLEGRIN, *Jeux et jouets d'enfants*, FB, 1938, 102; — K. PETIT, *S. Macaire et la peste à Mons en 1615*, 1946; — O. PETITJEAN, *S. Hubert, apôtre de l'Ardenne*, 1927; — J.-M. PIERRET, *Quelques aspects du FL chestrolais*, VW, 1967 ; — R. PINON, *'Cafama, cafouma', etc., curieuse dénomination du jeu de colin-maillard*, EMVW, 1973; **La chanson de jeu et ses relations avec la matière épique*, F, 1958; *Un chanson de quête énigmatique: Sét Piêre a kèyu dins l' puch*, VW, 1979; *Les caractères originaux du théâtre des marionnettes liégeoises*, dans Het Poppenspel (Malines) IX, 1963; *Carnavalkunde hedentendage*, dans Neerlands Volksleven (Wassenaar, P.-B.), XXI, 1971; *Contribution à l'étude du jeu du roi détrôné*, dans Arts et Traditions pop., 1961; **Contribution à un examen critique de la Saint-Mâcrawe à Liège*, BSVL, 1980; **Contributions au FL poético-musical de la ville de Charleroi*, 1972; **De 'cramignon' in het 'Land zonder Grenzen'*, dans Neerlands Volksleven (Wassenaar), 1970; *L'étude du FL musical en Wal., Historique, problèmes, organisation, utilité*, dans Jahrbuch für musikalische Volks- u. Völkerkunde (Berlin), 1968; *FL et dialectologie, Le jeu du cerf-volant en Wal.*, dans *Mélanges Maurice Delbouille*, 1964, II; *Je jette ma balle contre ce mur...*, BSVL, 1947, 73; *Le jeu de la marelle assise en Wal.*, EMVW, 1968; *Un 'Jeu de la Passion' au théâtre des marionnettes à Seraing*, dans Lares (Rome), 1952; *Le jeu des ricochets en Wal.*, BSVL, 1957, 119; *Le jeu de sarbacane en Wal.*, BSVL, 1967, 159; *Les jouets*, dans *Jeux et Sports* (encyclopédie de La Pléiade, XXIII) 1967; *Notice historique sur la Commission nationale belge de la Vieille Chanson Pop.*, ACNF, XI; *Notre FL*, 1974: **La nouvelle Lyre Malmédienne ou la Vie en Wal. malmédienne reflétée dans la chanson fl*, dans FStM, 1949-1955 et PSR, 1963-1969; *Probleme einer europäischen Kinderspielforschung*, in Hessische Blätter für Volkskunde, 1967; *Les relations entre le conte fl et la littérature dialectale et régionaliste de Wal.*, F, 1961; **La ronde enfantine À mây, à mây à Sint-Cwèlin: Liège ou Huy?* dans Annales Cercle hutois Sciences et Beaux-Arts, 1978; *R. PINON, J. BAUCOMONT, FR. GUIBAT et TANTE LUCILLE, *Les comptines de langue française*, 1961; R. PINON et L. DEWEZ, *Quand les Marionnettes du Monde se donnent la main...*, 1958; *R. PINON et H. JAMAR, *Dances of Belgium*, 1953; *R. PINON et J. SERVAIS, *Ton thé t'a-t-il ôté ta toux? Petit recueil plaisant des virelangues de Wal.*, 1974; *R. PINON et J. VANDEREUSE, *Contribution à l'étude de la chanson de s. Pansard*, EMVW, 1963; — TH. PIRARD, *Le jeu de la Nativité en Wal.*, 1950; — G. PIRE, *Le chemin des pèlerins (Dinant – Foy-Notre-Dame)*, GW, 1957; — M. PIRON, *Le 'Bètième' de Mons*, EMVW, 1949; *Histoire d'un type pop., Tchantchès et son évolution dans la Trad. liégeoise*, 1950; *La légende des Quatre Fils Aymon*, EMVW, 1946, 1951, 1955, 1956, 1961; *L'origine italienne du théâtre liégeois des marionnettes*, EMVW, 1973; — H. POETGENS, *Souvenirs de Verviers ancien*, dans Bull. Soc. Verviétoise Archéologie et Histoire, VII, 1; — J. POETGENS, *Coutumes et silhouettes du Verviers ancien*, dans Soirées pop., XXIV, 1895; — É. POLAIN, *Il était une fois... Contes pop. entendus en français à Liège*, 1942.

J. L. RAMAUT, *Plantes et remèdes, aperçu des possibilités de notre flore en plantes médicinales*, 1977; — W. RAVEZ, *Le FL de Tournai et du Tournaisis*, 1949; — L. REMACLE, *Glossaire de La Gleize*, 1980^2; *Le parler de La Gleize*, 1937; — J. M. REMOUCHAMPS, *Fêtes enfantines vestiges de rites anciens*, EMVW, 1927, 13-14; 1929-1930, 21-24; 1933-1934, 29-31; J. M. REMOUCHAMPS et É. G(ODEFROID) et J. HAUST, *La décapitation de l'oie*, EMVW, 1925, 8; J. M. REMOUCHAMPS, L. REMACLE et ÉD. REMOUCHAMPS, *Jeux, sports, délassements: Les combats de coqs*, 1939-1945, 38-40; J. M. REMOUCHAMPS, *Les jouets faits par les enfants*, EMVW, 1927, 13-14, 1929-1930, 21-24; — É. RENARD, *Louveigné (Regards sur sa toponymie; Scènes de la vie d'autrefois)* dans *Annuaire Histoire liégeoise*, 1953, 1; — R. RICHE, *Pour connaître et aimer le vieux Blaugies*, 1957; — G. RODRIGUE, *Les sanctuaires de Marie en Belgique*, 1924; — J. ROLAND, *Escortes armées et marches fl*, 1973^2; — F. ROUSSEAU, *Les géants de Namur*, GW, 1956, 136; *Jeux et sports nautiques à Namur*, GW, 1970; *La légende des nutons, À propos d'un procès du XIVe siècle*, BSVL, 1954, 107; *Légendes et Coutumes du pays de Namur*, 1971^2; *Les 'Légendes de la Meuse' de Henri de Nimal, Recherches sur leur valeur documentaire*, EMVW, 1973; *Namur et son Fl.*, dans *Namur, son passé, son avenir*, 1969 et dans *Namur, ses richesses et ses beautés*, 1976; *La résurrection du FL namurois*, GW, 1962; — P. RUELLE, *Les Proverbes borains*, 1969.

C. J. SCHEPERS, O. COLSON et A. DEOM, *Le jeu de l'animal décapité*, W, 1894; — *É. SENNY et R. PINON, *Chansons pop. de l'Ardenne septentrionale*, 1961/1962; — *L. SIMON et M. DENÉE, *Chansons pop. condruziennes*, 1937; — Mme N. SLOTTE-DE BERT, *FL. montois, La guirlande des mois*, (1935); — C. SOL, *Le jeu de crosse à Sivry*, in Le Chevrotin, 1969.

E. TANDEL, *Les communes luxembourgeoises*, 8 vol., 1889-1894; — *L. TERRY et L. CHAUMONT, *Recueil de cramignons et de chansons pop. à Liège*, BSLW, XVIII, 1889; — L. THIRY, *Bellem, sorcier d'Ardenne* 1945; — *R. THISSE-DEROUETTE, *Étude sur la chanson montoise El' Doudou,* MPSSALH, 1965; — J. THYS, *Comment vivaient nos grands-parents?* [à Bierwart], 1934; — J.-P. TIJSKENS, *Les noms du croquemitaine en Wal.*, EMVW, 1965 et 1966; — M. TOCK et P. SCHROEDER, *Les processions et les pèlerinages, manifestations de notre FL,* s.d.

M. VAISIÈRE, *La chanson de conscrit en Wal.*, in Nouvelle Revue wal., 1951; — J.-L. VAN BELLE, *L'industrie de la pierre en Wal. (XVIe-XVIIIe s.)*, 1976; — J. VANDEREUSE, *Le coq et les écoliers (anciennes coutumes scolaires)*, FB, 1951, 130; *Les 'Pasquîyes' dans l'Entre-Sambre-et-Meuse,* 1939; *Le pèlerinage à Notre-Dame de Walcourt,* W, 1909; *Les rois des mangeurs en Wal.*, FB, 1958, 139; *Le rôle des nouveaux mariés dans la tradition,* dans Annales Cercle archéologique d'Ath, XXV, 1938; voir aussi les inédits publiés dans *ACNF, XII, 1961; — W. VANDEVOIR, *Magonette et Gena, brigands d'Ardenne; histoire véridique d'après les documents officiels et les légendes locales,* 1962^2; — FR. VANELDEREN, *L'almanach,* 1976; — M. VAN HAUDENARD, *Contribution au Fl. hennuyer, Légendes du Hainaut,* VW, 1958; É. VAN HEURCK, *Le culte de s. Quirin à Malmedy,* 1930; *Les drapelets de pèlerinage en Belgique et dans les pays voisins,* 1922; — J. VANNERUS, *La Reine Brunehaut dans la toponymie et dans la légende,* BCLSMP, 1938

L. WARNANT, *La Culture en Hesbaye liégeoise, Étude ethnographique et dialectologique,* 1949; — *M. WILMOTTE, *Porte d'enfer et porte de paradis,* BFW, I, 1892.

J.-F. XHOFFER, *Verviers ancien, Conférence sur les anciennes coutumes de Verviers,* 1866.

*É. YERNAUX et F. FIÉVET, *Folklore wallon* [de Montignies-sur-Sambre], 1956.

M. ZENDER, *Räume und Schichten mittelalterlicher Heiligenverehrung in ihrer Bedeutung für die Volkskunde, Die Heiligen des mittleren Maaslandes und der Rheinlande in Kultgeschichte und Kultverbreitung,* 1959; *Die Verehrung des hl. Quirinus in Kirche und Volk,* 1967.

QUATRIÈME PARTIE

ARTS DIVERS

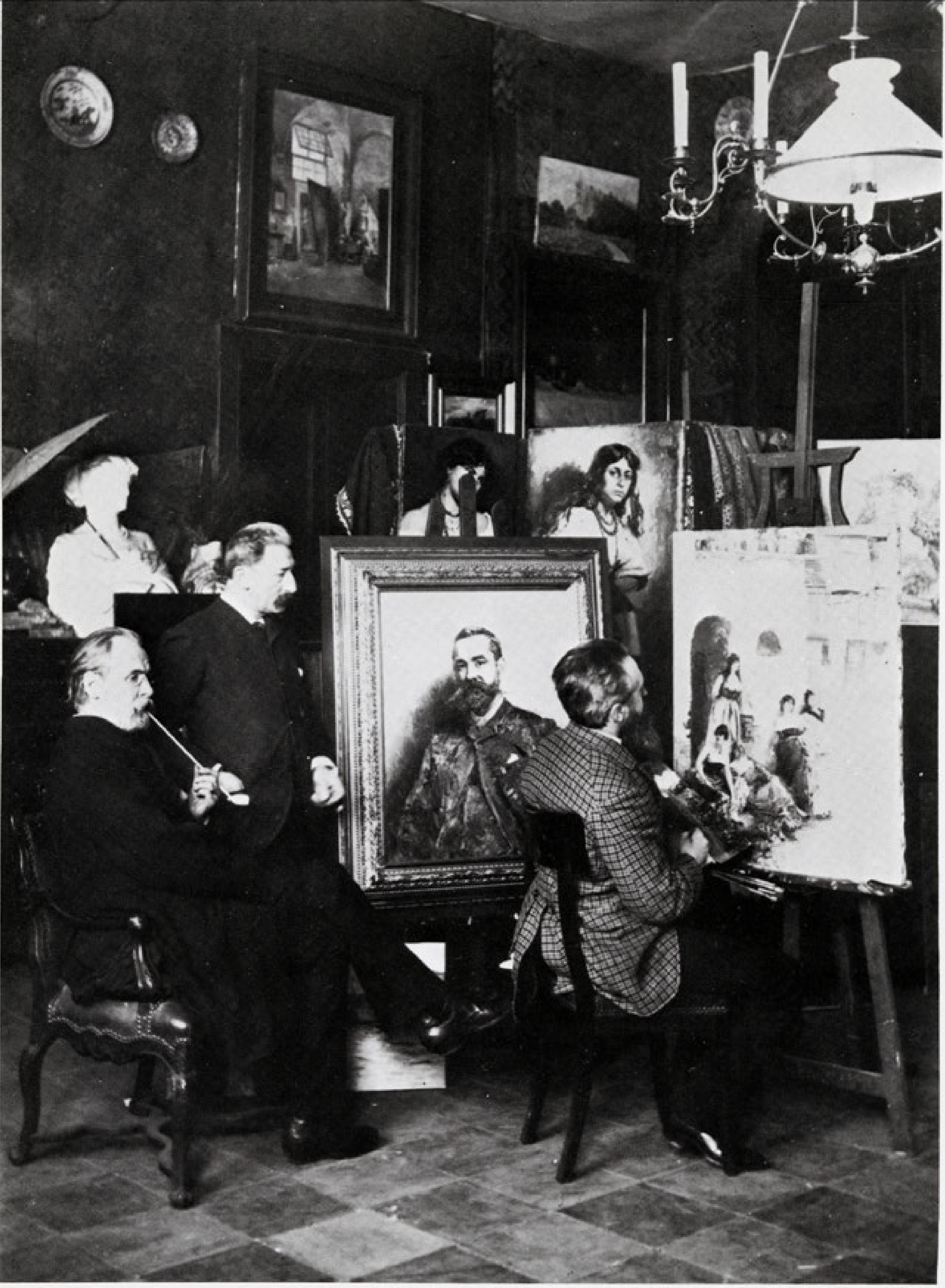

LE PEINTRE LÉON PHILIPPET DANS SON ATELIER (1890) par MARTINY.

I - LA PHOTOGRAPHIE

Rétrospective

La photographie, résultante de la rencontre de la physique, de la chimie, de la mécanique, devait trouver en Wallonie un terrain favorable à son évolution et des adeptes prêts à participer d'emblée aux études et recherches de mise au point de ce nouveau procédé.

Les expériences d'optique de Robertson (Liège 1763) n'avaient-elles pas déjà pris une part des nombreux travaux qui, depuis la fin du XVIII^e siècle tentaient d'obtenir enfin la solution de ce problème millénaire de représentation durable de l'image? Serait-il concevable qu'en 1822 Daguerre, spécialiste des problèmes de théâtre et de mise en scène, ait ignoré le 'cabinet de fantasmagorie', attraction qui depuis plus de vingt ans faisait courir tout Paris, et ne s'en soit inspiré pour son Diorama? Or, ce Diorama fut un des éléments de départ de l'entente entre Niepce et Daguerre. Influence indirecte peut-être, et bien faible, de Robertson, mais les découvertes ne sont-elles pas faites de hasards heureux autant que de recherches systématiques?

Noms du XIX^e siècle. Hasard ou pas, l'année 1839 devait voir la naissance de la photographie. Si la paternité de la découverte était assez généralement accordée à Daguerre, pas moins d'une quinzaine d'inventeurs français, anglais, allemands, s'étaient fait connaître avant le mois d'août, et parmi les noms des villes citées figure celui de Liège.

L'inventeur n'était cependant pas Wallon, mais étudiant à l'université, Albert Breyer, jeune Berlinois, attiré par la renommée de l'École de Médecine de notre Université y faisait des études, et au début d'avril, avait découvert un procédé de reproduction de documents sur papier au chlorure d'argent. Après divers essais confirmatifs il adressait, au début d'août, un mémoire descriptif de son procédé, avec spécimen à l'appui, à l'Académie de Belgique. Du fait des vacances, ce ne fut qu'en sa séance du 9 novembre que celle-ci en prit connaissance et l'enregistra officiellement. Mais, à ce moment, le monde ne s'occupait que de la récente invention de Daguerre et la découverte de Breyer passa inaperçue; l'auteur lui-même, tout à ses études, ne s'en préoccupa plus. Il devint médecin, s'installa et ne reprit jamais aucun contact avec la photographie. Son procédé de photocopie oublié pendant 50 ans fut réinventé sous des noms divers et prit au fil du temps l'importance considérable qu'il connaît aujourd'hui.

Quant à l'intérêt manifesté par les Wallons à l'invention de Daguerre, il fut immédiat et enthousiaste.

Dès le 21 août, soit le surlendemain de la séance mémorable de l'Académie des Sciences de Paris, le *Journal de Liège et de la Province* publiait une description détaillée du procédé; le 9 septembre le *Courrier de la Meuse* complétait ces informations par la relation de nouvelles expériences. Mais AUGUSTE FLORENVILLE (Liège 1807) n'avait pas attendu cette date et dès l'annonce de la découverte de Daguerre, il partait immédiatement à Paris trouver l'inventeur, effectuait quelques essais avec lui et faisait l'acquisition d'un appareil. Rentré à Liège il réalisait avec le général Wittert un portrait de jeune fille, portant la précision suivante: 'Septembre 1839 — Pose 7 minutes à 2 heures de l'après-midi'. Travailleur acharné, il essaya tous les nouveaux procédés sans se laisser rebuter par les insuccès éventuels et devint un maître dans cette technique nouvelle qu'il pratiqua pendant près de cinquante ans. Si FLORENVILLE et WITTERT furent les premiers amateurs, ALPHONSE PLUMIER fut un des vétérans parmi les professionnels.

Les deux catégories d'ailleurs ne se différenciaient à l'époque que par la finalité de leur travail ; loisir ou recherche pour les premiers, lucrative pour les seconds. Les uns comme les autres devaient posséder les mêmes installations de laboratoire et exécuter personnellement les mêmes travaux de préparation des plaques, de développement et d'impression.

ALPHONSE PLUMIER (Liège 1819), fils de distillateur liégeois, élève de Chevalier à Paris ouvrit un atelier dès 1843 au quai de la Sauvenière. Spécialisé d'abord en daguerréotypes, souvent en couleur, il utilisa également la calotypie et le collodion. En plus de sa maison de Liège il en possédait une à Paris et à Spa, était propriétaire d'un atelier à Bruxelles et en 1853 acquit une maison à Anvers.

Ses portraits au daguerréotype, noirs ou coloriés, se vendaient assez cher : 5, 10 ou 50 F.

GUILLAUME CLAINE (Marche 1811), journaliste et photographe s'installa à Bruxelles et se consacra exclusivement à la calotypie, procédé auquel il apporta divers perfectionnements. Il réalisa un album sur Bruxelles dont certaines pièces sont conservées à la George Eastman House de New York.

Entre 1850 et 1880, les photographes professionnels se multiplièrent dans la plupart des villes et, en nous limitant aux principaux, nous rappellerons les noms de J.-E. WETTSTEIN à Verviers, DUCHATEL à Tournai, CHAPUIS à Mons, les Liégeois WALTER DAMRY, ANTONY, MAGIS, LASSENCE, SERVAIS, DEPIREUX, JOSEPH KIRSCH et GUILLAUME MOREAU. Ces deux derniers nous laissèrent de nombreux documents sur l'aspect des monuments et des rues de leur ville en profonde métamorphose en cette période.

Le Namurois ARMAND DANDOY et le Dinantais JULES HALLEZ se spécialisèrent dans la reproduction de sites mosans et furent considérés comme les meilleurs paysagistes de l'époque. Réputation qu'ils partageaient d'ailleurs avec l'amateur GUILLAUME OURY (Liège 1840). Tous trois furent des adeptes du procédé au charbon.

Les difficultés que présentait alors la photographie en campagne incitèrent certains amateurs à réaliser divers modèles de laboratoires portatifs : le Montois DAMSEAUX en 1868 et les Liégeois MARTINY et D'OTREPPE DE BOUVETTE en 1878.

Parmi les apports de l'époque nous devons nous arrêter un moment à ceux dus au docteur Candèze. Docteur en médecine, attaché à la direction de l'asile de Glain, ERNEST CANDÈZE (Liège 1827-1898) fut une personnalité scientifique de premier plan.

Comme nous venons de le dire, la photo 'extérieure' exigeait l'emploi d'un matériel lourd et encombrant.

Candèze s'attacha à la conception d'un appareil léger et commode pour la photo 'extérieure' et, en 1872, construisit pour la première fois le 'scénographe' que l'industrie photographique fit connaître à l'Europe dès 1874 : il fut le point de départ des appareils portatifs dont l'usage allait être encore accru par l'emploi des plaques sèches.

Dans un autre domaine, le D^r CANDÈZE avait compris l'intérêt que pouvait présenter la photographie aérienne au point de vue militaire. En 1882, le ministre de la Guerre autorisait quelques officiers à apporter leur concours aux essais entrepris à l'aide d'un ballon captif emportant un appareil photographique muni d'un obturateur spécial inventé par Candèze. Ces expériences rencontrèrent un succès complet ; elles étaient les premières en Belgique effectuées par l'aérostation militaire.

On sait l'importance qu'a prise par la suite la photographie aérienne, tant pour les besoins de l'armée que dans les recherches archéologiques, géologiques, agricoles et forestières.

CANDÈZE fut aussi l'instigateur de la création de l'*Association Belge de Photographie* dans un but d'émulation et d'échanges d'informations. La première assemblée générale eut lieu à Bruxelles le 17 mai 1874, CANDÈZE étant vice-président. Un mois plus tard, il prenait la présidence de la section de Liège. Des sections furent ensuite créées à Namur (1893), à Mons (1901) et à Verviers (1906).

Parmi les professionnels HUBERT ZEYEN tint pendant près de 40 ans (de 1867 à 1904) une place de premier plan à Liège: délégué du gouvernement à l'Exposition Universelle de Vienne en 1873 il dénonça le retard de la photographie en Belgique et s'attacha avec Candèze à la création de l'Association belge de photographie afin de disposer du facteur d'émulation indispensable.
Ses agrandissements au charbon et au platine lui valurent une médaille d'argent à l'Exposition de Paris en 1892.

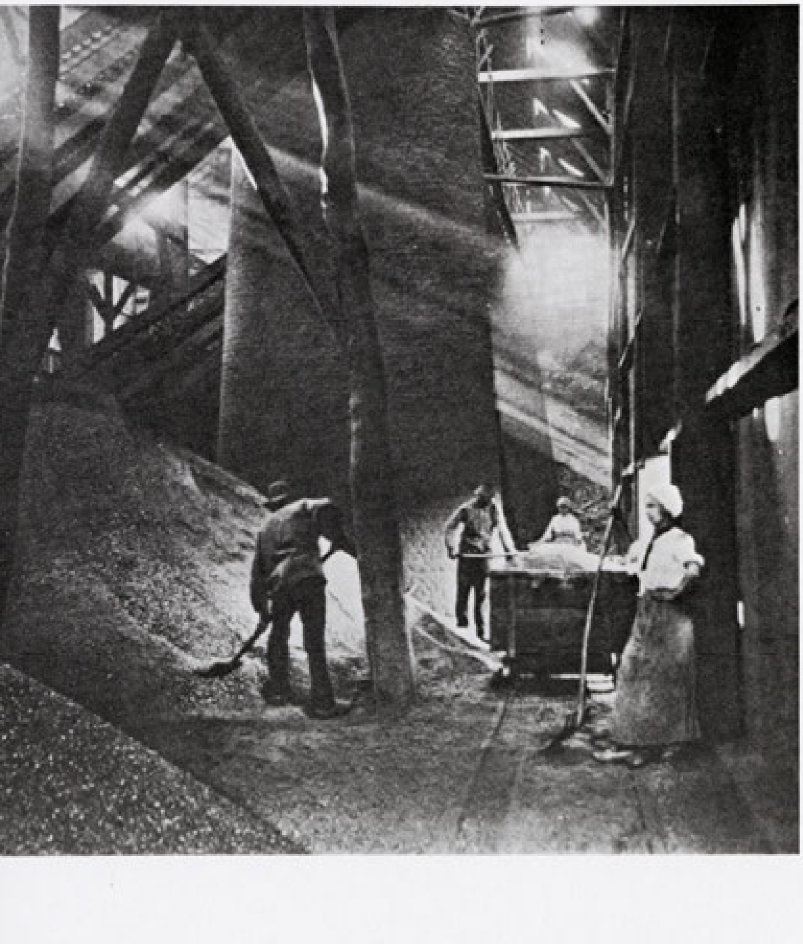

GUSTAVE MARISSIAUX (1872-1943). *SOUS LE TRIAGE (1904).*

Un tournant. Durant les deux dernières décennies du XIX^e siècle de nombreux amateurs se firent connaître, tant par leurs œuvres que par les recherches et découvertes techniques auxquelles les inclinait la formation scientifique de la plupart d'entre eux.
LOISEAU à Sclaigneaux et BRACONNIER à Liège s'intéressèrent spécialement à la microphotographie tandis que NOAILLON, ingénieur chimiste, se penchait sur les problèmes de la photographie en couleurs. Le Chimacien, JOSEPH SURY, chimiste également, inventait en 1913 le procédé 'Color' permettant de rehausser de couleurs pulvérisées la couche de gélatine bichromatée. Dans l'entretemps le Liégeois LÉON ROLAND réalisait de nombreuses diapositives en couleur sur plaques 'autochromes' Lumière.
Dès la fin du XIX^e siècle, cinquante ans de pratique et de recherches apportent la variété de procédés et la maîtrise en chacun d'eux permettant au photographe de se libérer des entraves et sujétions qui freinaient à l'origine ses possibilités d'expression.
La photographie peut enfin prétendre produire des œuvres capables d'accéder au domaine de l'Art.
En 1896, LÉON BOVIER (Liège 1865) faisait sensation au second salon photographique d'art tenu à Bruxelles, avec certains de ses agrandissements sur toile sensibilisée.
Mais le début du XX^e siècle est surtout marqué dans ce domaine par deux amateurs devenus très rapidement professionnels GUSTAVE MARISSIAUX à Liège et LÉONARD MISONNE à Charleroi.

Gustave Marissiaux (Marles, Pas-de-Calais 1872 - Cagnes, Alpes-Maritimes, 1929). Fils d'une Sérésienne, il vint s'installer à Liège en 1893; passionné de photographie, d'amateur il passa très vite professionnel et en 1899 il ouvrait un studio rue des Carmes.
Comment pourrions-nous mieux présenter ce véritable artiste qu'en empruntant la plume d'un autre artiste de chez nous, Auguste Donnay, qui fut de ses amis: 'Gustave Marissiaux fut un des premiers en Belgique — si pas le

premier — à s'inquiéter de cette vision du monstre-à-l'œil-méticuleux. Lentement, tout armé d'une patience logique, jamais désarmée par l'amer inattendu de la non-réussite ; sans cesse opposant l'épreuve obtenue à l'autre vision, la sienne, il amena lentement l'être-morne à voir intelligemment. L'image alors obtenue... s'apparentera par son aspect et l'expression artistique qui s'en dégage, à quelque sanguine, à un dessin à la pierre noire ou au fusain ; elle empruntera les noirs de l'eau-forte et la douceur du vernis mou — ce sera l'œuvre'. (Méry, novembre 1908).

Toute l'œuvre de Marissiaux, paysages, intérieurs, portraits sont empreints d'un sentiment artistique profond et délicat et ses productions influencèrent et stimulèrent l'art photographique belge.

Par des planches de toute beauté, il évoqua Venise, ses canaux, ses lagunes puis apporta sa vision de la Bretagne triste et sauvage. Mais un autre travail, à l'heure actuelle, particulièrement précieux fut celui réalisé par une série stéréoscopique sur la 'Houillère' avec l'aide de son ami KEMNA.

Les problèmes photographiques s'y doublaient de difficultés techniques d'exécution de certaines prises de vues dans les galeries et tailles, où l'emploi du magnésium en présence de grisou paraissait impossible.

La technique de l'un épaulant le talent artistique de l'autre, nous donna ce document exceptionnel aux points de vue historique et social sur le travail de la mine au début de ce siècle.

Septante-cinq ans ont passé et la notoriété de MARISSIAUX ne s'est affaiblie ni en Belgique, ni moins encore peut-être, à l'étranger : un livre lui sera prochainement consacré par un éditeur bavarois ; suite à la présentation de quelques-unes de ses photos à Berlin en 1979, une exposition d'ensemble de son œuvre a été décidée pour cette année, tandis qu'au Festival de la Ruhr (mai-juin 1980) sa production sur la mine et l'industrie servira de lien entre d'autres œuvres de nos artistes, de Constantin Meunier à François Maréchal, Armand Rassenfosse et autres, illustrant 'le paysage industriel en Belgique entre 1880 et 1913'.

Léonard Misonne (Gilly 1870-1943). Nous avons entamé la présentation de Marissiaux en rappelant les termes par lesquels le définissait un de ses amis. Pour Misonne nous emprunterons les propres mots par lesquels il résumait son œuvre : 'Vous photographiez les choses pour ce qu'elles sont, alors que vous ne devriez le faire que pour ce qu'elles paraissent, c'est-à-dire pour ce qu'en font la lumière, l'atmosphère...

Le sujet n'est rien, la lumière est tout ! Apprenez donc à découvrir cette lumière favorable ; c'est elle qui fait le tableau. Savoir voir est la qualité essentielle du photographe ; c'est aussi la plus difficile à acquérir'.

Il traduisit réellement les vibrations de la lumière analysant ses jeux dans les halos de la brume ou de la poussière, la regardant vibrer dans le feuillage ou les reflets du paysage sous la pluie.

Ingénieur des mines, MISONNE, de santé fragile, n'exerça jamais son métier et se consacra à sa passion pour la photographie. Il la pratiqua en associant avec bonheur une maîtrise technique et un sens artistique aigu qui firent de lui un des plus importants 'pictorialistes' européens. Comme pour Marissiaux, la notoriété internationale de Misonne a résisté au temps et à l'oubli ; un important ouvrage reproduisant ses chefs-d'œuvre a été publié en Allemagne en 1976 et la télévision bavaroise a réalisé, l'an dernier, un film illustrant sa vie et son œuvre.

Au début du siècle. Autour de 1900 naquit une nouvelle génération de photographes dont certains seront influencés par l'évolution de l'art entre les deux guerres. Citons simplement : EDMOND MOULU (Tintigny 1894), spécialiste du nu dont il captait avec une grande finesse les nuances infinies du grain de la peau. LOUIS MAX (Liège 1897) s'oriente plutôt vers la photo documentaire et scientifique, réalisant de nombreuses recherches en micrographie, utilisation des infrarouges et de la lumière polarisée. Il enseigna pendant une dizaine

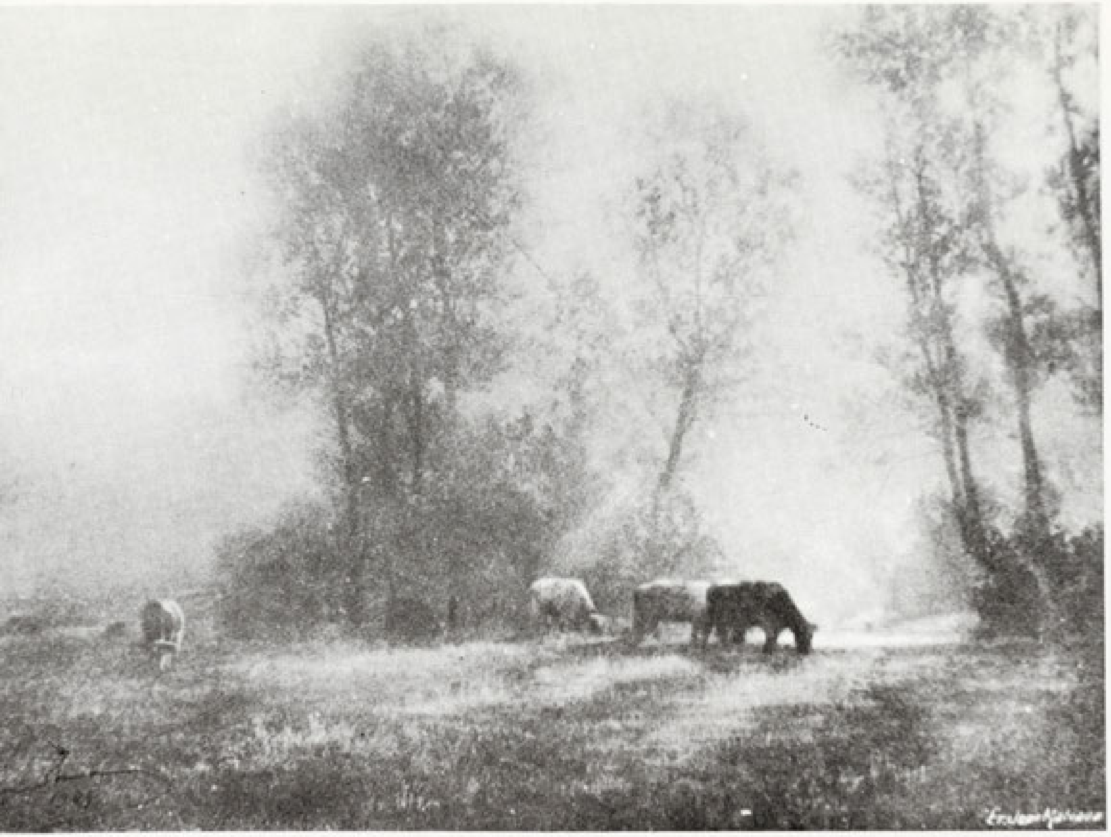

LÉONARD MISONNE.
LES PETITS VACHERS (1909).

ROBERT FOURNEAU.
LA RAMASSEUSE DE FOUGÈRES.

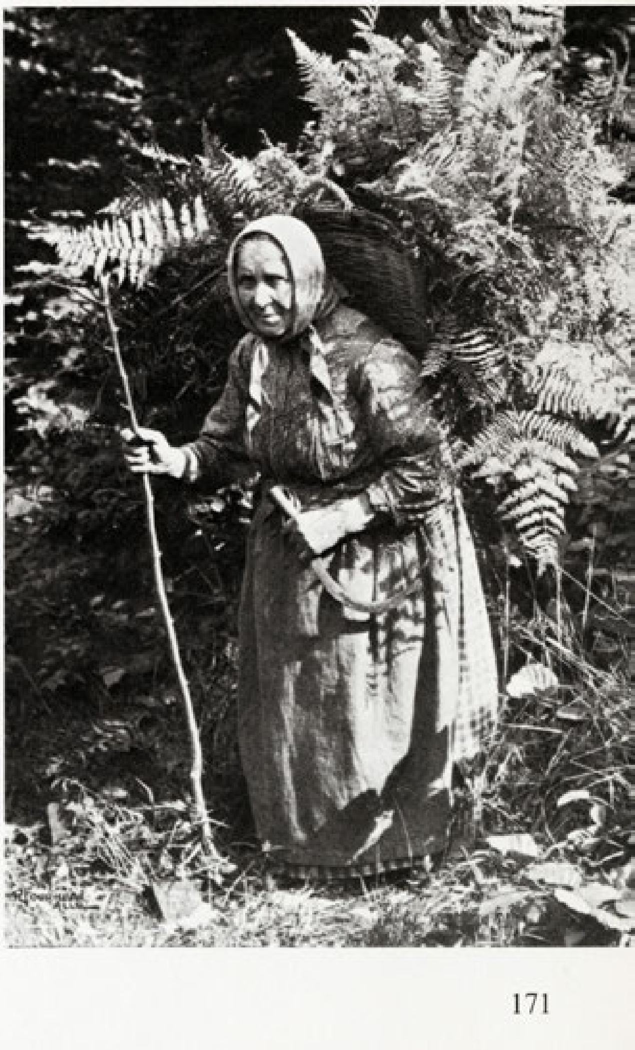

d'années l'histoire et la technique photographique pour la formation des jeunes professionnels.

À Charleroi, Maurice Piérard (1900) et Roger Populaire s'attachent aux paysages hennuyers, le premier dans des sujets calmes qu'il idéalisait par des jeux de lumière subtils ; le second traitant ces mêmes sites tranquilles de Wallonie mais aussi le Pays Noir et sa rude poésie.

Robert Fourneau (Alle-sur-Semois 1902) nous laissa de très nombreux paysages de son Sud-Luxembourg natal.

À Namur, Hector Piron (1903), dans la pure tradition pictorialiste, traduit des paysages pleins d'ambiance.

Né à Malmedy en 1910, Raoul Ubac s'installe à Paris dès 1929 ; peintre et sculpteur de formation, il collabore d'emblée au mouvement surréaliste. Il met en œuvre des techniques délicates, ne laissant subsister que les contrastes en noir et blanc les plus accentués. En superposant les négatifs il obtient un cliché nouveau qu'il traite par solarisation.

La liaison avec la dernière période sera fournie par HUBERT GROOTECLAES, autodidacte devenu professeur à l'Académie Saint-Luc à Liège. Après 1945, d'innombrables progrès techniques voient le jour amplifiant à nouveau les possibilités de la photographie ; les sociétés et associations se multiplient et des sections spécialisées sont ouvertes dans la plupart des Académies et Écoles d'Art.

De nombreux jeunes en sont issus, de nouveaux venus apparaissent...

Philippe QUESTIENNE

NOTE ADDITIONNELLE

Du fait du grand nombre d'amateurs et de professionnels dont les noms ont pu être relevés, nous avons été obligés d'effectuer un tri sévère, et partant, arbitraire, et beaucoup ont dû être laissés dans l'ombre. Une liste plus large, sans être, elle non plus, exhaustive, est reprise dans le *Catalogue de l'Exposition du Musée de la Vie Wallonne sur La photographie en Wallonie* (1979).

Après 1940

Il est difficile d'affirmer qu'il y a une photographie wallonne. Les courants qui la traversent sont nombreux, les influences étrangères évidentes, les liens entre Wallons et Bruxellois francophones trop importants.

Nous dirons qu'il y a, en Wallonie, des photographes de qualité. Avec les années 40, une époque s'achève, qui a vu une photographie wallonne très classique, attachée aux traditions, avec un LÉONARD MISONNE (Gilly 1870-1943) appelé dans les 'Salons' du monde entier pour ses paysages traités à l'huile ou au médiobrome, avec aussi les ROGER POPULAIRE, EUGÈNE LEMAIRE, ÉMILE et ALBERT CHAVEPEYER. C'était le temps des grands 'Cercles de Photographie'. Ils n'ont pas encore retrouvé le souffle qui les animait alors. La photographie a pris d'autres chemins.

Les eaux profondes du surréalisme. C'est notamment par le surréalisme que la photographie créative fait surface, un peu par RENÉ MAGRITTE (Lessines 1898-1967), que la belle photo n'intéresse pas et qui se sert de son appareil à voir en dilettante, qui joue, met en images ses amis, leur 'tire le portrait' en reconsidérant superbement la réalité !

MARCEL LEFRANCQ (Mons 1916-Vaudignies 1974) est photographe. À côté de son travail professionnel, photographies de Mons et portraits de qualité, il participe activement au mouvement surréaliste en Hainaut et réalise d'étranges compositions et photomontages. C'est un peu notre Man Ray.

RAOUL UBAC, (Malmedy 1910) explore le medium lui-même. Inversions, solarisations, effets de relief, destruction partielle du support, rien ne le laisse indifférent. L'invention n'est jamais gratuite et il tient à ce sujet une correspondance suivie avec Marcel Mariën. Pourtant, la photographie n'est pour lui qu'un moyen qu'il abandonne bientôt pour d'autres formes d'expression.

SERGE VANDERCAM (Copenhague 1924) empruntera le même chemin. En 1951, le mouvement COBRA organise pour l'ouverture de la galerie Saint-Laurent, l'exposition 'Les Développements de l'Œil', photographies de Raoul Ubac, Marcel Lefrancq, Roland d'Ursel, Serge Vandercam. La revue belge *Photorama* publie à cette époque les portraits d'artistes de Roland d'Ursel et les compositions de Serge Vandercam qui reconnaît la matière, analyse la forme, s'autorisant toute liberté à leur égard... Sa photographie et celle qu'il défend — il organise en 1957 une exposition internationale de photographie subjective autour d'Otto Steinert, 'Images Inventées' — ont eu nie par **Hubert Grooteclaes**, autodidacte devenu professeur à l'Académie Saint-Luc à Liège. Après 1945, d'innombrables progrès techniques voient le jour amplifiant à nouveau les possibilités de la photographie ; les sociétés et associations se multiplient et des sections spécialisées sont ouvertes dans la plupart des Académies et Écoles d'Art.

De nombreux jeunes en sont issus, de nouveaux venus apparaissent...

Philippe QUESTIENNE

NOTE ADDITIONNELLE

Du fait du grand nombre d'amateurs et de professionnels dont les noms ont pu être relevés, nous avons été obligés d'effectuer un tri sévère, et partant, arbitraire, et beaucoup ont dû être laissés dans l'ombre. Une liste plus large, sans être, elle non plus, exhaustive, est reprise dans le *Catalogue de l'Exposition du Musée de la Vie Wallonne sur La photographie en Wallonie* (1979).

Après 1940

Il est difficile d'affirmer qu'il y a une photographie wallonne. Les courants qui la traversent sont nombreux, les influences étrangères évidentes, les liens entre Wallons et Bruxellois francophones trop importants.

Nous dirons qu'il y a, en Wallonie, des photographes de qualité. Avec les années 40, une époque s'achève, qui a vu une photographie wallonne très classique, attachée aux traditions, avec un **Léonard Misonne** (Gilly 1870-1943) appelé dans les 'Salons' du monde entier pour ses paysages traités à l'huile ou au médiobrome, avec aussi les **Roger Populaire**, **Eugène Lemaire**, **Émile** et **Albert Chavepeyer**. C'était le temps des grands 'Cercles de Photographie'. Ils n'ont pas encore retrouvé le souffle qui les animait alors. La photographie a pris d'autres chemins.

Les eaux profondes du surréalisme. C'est notamment par le surréalisme que la photographie créative fait surface, un peu par **René Magritte** (Lessines 1898-1967), que la belle photo n'intéresse pas et qui se sert de son appareil à voir en dilettante, qui joue, met en images ses amis, leur 'tire le portrait' en reconsidérant superbement la réalité !

Marcel Lefrancq (Mons 1916-Vaudignies 1974) est photographe. À côté de son travail professionnel, photographies de Mons et portraits de qualité, il participe activement au mouvement surréaliste en Hainaut et réalise d'étranges compositions et photomontages. C'est un peu notre Man Ray.

Raoul Ubac, (Malmedy 1910) explore le medium lui-même. Inversions, solarisations, effets de relief, destruction partielle du support, rien ne le laisse indifférent. L'invention n'est jamais gratuite et il tient à ce sujet une correspondance suivie avec Marcel Mariën. Pourtant, la photographie n'est pour lui qu'un moyen qu'il abandonne bientôt pour d'autres formes d'expression.

Serge Vandercam (Copenhague 1924) empruntera le même chemin. En 1951, le mouvement COBRA organise pour l'ouverture de la galerie Saint-Laurent, l'exposition 'Les Développements de l'Œil', photographies de Raoul Ubac, Marcel Lefrancq, Roland d'Ursel, Serge Vandercam. La revue belge *Photorama* publie à cette époque les portraits d'artistes de Roland d'Ursel et les compositions de Serge Vandercam qui reconnaît la matière, analyse la forme, s'autorisant toute liberté à leur égard... Sa photographie et celle qu'il défend — il organise en 1957 une exposition internationale de photographie subjective autour d'Otto Steinert, 'Images Inventées' — ont eu

SERGE VANDERCAM (1948).

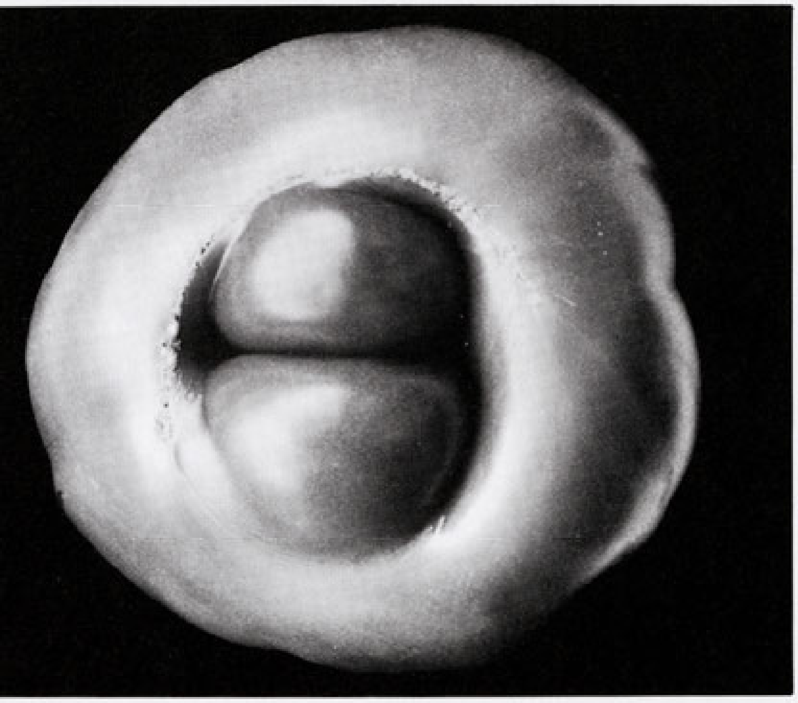

ROBERT MORIAN (1970).

une influence certaine sur sa génération et celle qui suivit.

Jacques Richez, d'origine montoise, graphiste, a été touché par la photographie et par le surréalisme. En 1970, il réalise une composition de 60 m² pour l'exposition d'Osaka, en 1972, il expose à la Biennale de Venise. En 1979, il édite, au Daily Bûl, *Ricordo di Carrara*, corps et marbres mêlés. Corps transparents, images décomposées, superposées, préoccupent Monique Alluin tandis qu'Évelyne Gondry (Nivelles 1956) rêve en couleurs, en images toutes simples. Christian De Bruyne (Saint-Maur 1937) nous livre les 'Mémoires d'un Peuple Oublié'. Il a côtoyé le milieu surréaliste de La Louvière. Cette influence apparaît dans ses images des ruines industrielles de la région du Centre, de même que dans ses photomontages.

La Famille de l'Homme. Montée par Edward Steichen pour le *Museum of Modern Art de New York* et présentée en 1955 au *Palais des Beaux-Arts de Bruxelles*, 'The Family of Man' est la plus importante exposition de photographie du demi-siècle. C'est une découverte, un choc. Par sa qualité, par la démonstration de la force, de l'importance de l'image de la vie, elle sera déterminante.

Entre ces différents pôles, la vie de la photographie va s'intensifier en Wallonie et à Bruxelles.

En 1965, naît le groupe *Photo Graphie*, qui monte des expositions, y invitant de grands photographes étrangers, amenant le ministère de la Culture à mieux comprendre la photographie et à entreprendre la constitution d'une collection. Il était composé d'Yves Auquier, de Pierre Cordier, Julien Coulommier, Gilbert De Keyser, Hubert Grooteclaes, Jacques Meuris, photographes, ainsi que de Roland Denayer et de René Léonard.

Des photographes commencent à se manifester individuellement. Robert Morian (Hal 1924 - Mainvault 1974) est fasciné par la matière. Il la découvre et la caresse. Il la transforme, la transgresse. Jacques Meuris (Liège 1923) expose dès le début des années 60 des paysages méridionaux transfigurés par une lumière crue.

Le temps des Écoles. Hubert Grooteclaes (Aubel 1927) commença par exploiter un studio de portraitiste à Liège. Mais, très vite, il mène très loin des expériences personnelles. Il transcende la technique. Pour des recherches graphiques, il utilise la sérigraphie, la peinture. Il est reconnu internationalement et publié par de nombreuses revues. Son style évolue. Il présente actuellement des photos douces-amères, virées et coloriées, souvenirs de voyages ou rues de son pays, dans un flou étrange. Il enseigne à Liège, à *l'Institut Saint-Luc*, où il a contribué à former toute une génération d'excellents jeunes photographes. Retenons plus particulièrement Bernard Gille, amoureux de la nature et des gens, Lucia Radochonska et ses photos d'enfants d'immigrés, les recherches formelles de Damien Hustinx et de Pierre Houcmant, les reportages de Jean Jeanssis, les photomontages délirants de Dominique Tricnaux.

Les écoles de photographie se multiplient, ne se contentent pas d'être des établissements d'enseignement, deviennent des 'écoles', chacune ayant une manière, un esprit propre.

L'*Académie des Beaux-Arts de Charleroi* ouvre une section de photographie en 1965. Pierre d'Harville (Charleroi 1939), dont on connaît les portraits et les nus d'un érotisme raffiné, en fut le premier professeur. L'école compte actuellement une centaine d'étudiants et une équipe de professeurs dont Franco Méraglia (Supersano 1940) qui fit de remarquables photos d'animaux, André Lemaire (Ham-sur-Heure), auteur d'un grand reportage sur le Pérou. J'y enseigne moi-même depuis 1971. Quelques jeunes à remarquer de ce côté : Daniel d'Haeyaert et ses fantasmes, Patrick Depelchin, distingué à la Triennale de Fribourg, Lucien Lombet et ses étranges portraits, Natale Messina et Giovanni Salgaro, plus classiques. Citons encore, pour leurs portraits et reportages, Jean-Carlo Romeo et Véronique Vercheval et, pour leur inventivité, Tony Tigrato, Bernard Mairesse et Michel Lechien.

HUBERT GROOTECLAES.

Les écoles bruxelloises jouent un rôle très important dans la formation des photographes wallons. La photographie s'intègre aux autres arts à La Cambre où enseigne notamment Pierre Cordier, inventeur des 'chimigrammes', réactions chimiques sur matériau photographique, maître de stage aux dernières *Rencontres Internationales d'Arles* — tout comme Hubert Grooteclaes d'ailleurs. L'école du '75' qu'anime Yves Auquier, auteur de 'Pays Noir', entouré de Jean-Marc Van Tournhoudt (Barbençon 1952), Jacky Lecouturier et Francis Van Uffel est une fertile pépinière, orientée vers le reportage. Citons Christine

DANIEL BRUNEMER
(1979).

GEORGES VERCHEVAL
(1975).

Bastin et Baudouin Lotin, tous deux Namurois, et Daniel Brunemer (Lobbes 1955), auteur d'un travail important sur les prostituées et les travestis, Christine Leidgens et Rose-Marie Laneau qui ont vu le 'Canada, d'un océan à l'autre'.

Courir le monde ou photographier son pays? Pratiquant une photographie très centrée sur l'élément humain, Charles Henneghien (Frasnes-lez-Buissenal 1935) parcourt le monde. Il a réalisé des montages audiovisuels très documentés traitant notamment des conditions de vie des mineurs marocains, du Mexique et de son histoire, des déserts et de leur extension. Georges Larondelle (Liège 1950) s'était fait connaître par un reportage sur le Portugal. Il a publié ensuite une *Wallonie aux couleurs de coq*. Jean-Marc Bodson et Jean-Pol Hiernaux, de Han-sur-Lesse, ont vécu Louvain-la-Neuve et en livrent un compte rendu subjectif et attachant dans *Souvenir d'une ville sans cimetière*. C'est l'attachement sentimental au paysage de leur région qui a poussé Pierre Bertrand, Jean-Denis Busine, Pierre d'Harville, Christian De Bruyne, Jean-Louis Jamar, Véronique Leclef, Natale Messina, Franco Meraglia, Janusz Poprawski, Alain Roly, Georges Vercheval à réaliser 'Terrils'.

Autre travail intéressant, les photographies des Fourons de Véronique Massinger et Jean-Jacques Andrien (Verviers 1944). Citons encore, d'Olivier Navarre (Charleroi 1956), des photographies de travailleurs en lutte à Charleroi, plus particulièrement chez Glaverbel.

Enfin, il faut voir les photographies de Jacques Vilet (Tournai 1940), qui rayonnent, dans un très grand calme, de la profondeur des êtres et des choses.

Les photographes étrangers, ou flamands, ou bruxellois... photographient aussi la Wallonie. Il n'est que de se trouver un mardi-gras à Binche ou à la Laetare à La Louvière. On y rencontre François Hers, John Vink, Harry Gruyaert, Eileen Coffey, Josef Koudelka, qui sont parmi les meilleurs reporters européens. Le 'Prix Jules et Marie Destrée' est, en 1980, attribué à Christian Carez et Michel Vanden Eeckhoudt pour 'Chroniques Immigrées', un aspect important de la communauté wallonne.

Cependant des groupes naissent, 'Instant', qui anima un coin de Floreffe, au Temps des Cerises 1979, faisant poser les habitants, les questionnant, 'Défense d'y voir', actif à Tournai et à Lille. À Charleroi, de nombreuses expositions sont organisées par 'Photographie Ouverte'. Les grandes manifestations organisées par 'Images' telles que 'En Belgique, la photographie romane' sont d'indispensables lieux de rencontre. 'Contretype' s'y emploie également par des conférences et expositions, animées par Jean-Louis Godefroid (Charleroi 1952).

Conclusion. La photographie se révèle être une des formes d'expression les mieux adaptées à notre époque, utilisée dans tous les milieux et de mille et une façons.

Nous aurions pu évoquer la photographie d'amateur, beau sujet d'analyse, ou philosopher à propos de la photographie publicitaire. Elles aussi participent, avec le reportage, la photographie ethnographique, la scientifique, la 'créative', avec les travaux des artistes utilisant la photographie (les Leisgen, les Guy Jungblutt et Jacques-Louis Nyst cités par Gisèle Ollinger et Philippe Minguet dans le volume 3), au grand message pour le futur, au témoignage de ce qu'est notre époque, notre Wallonie.

Georges VERCHEVAL

NOTE ADDITIONNELLE

La direction scientifique de *La Wallonie. Le Pays et les Hommes*. Lettres, Arts, Culture, se fait un plaisir d'attirer l'attention du lecteur sur le signataire de ces lignes, Georges Vercheval, dont le talent de photographe a dépassé nos frontières. Après des études à Vevey (Suisse), Georges Vercheval, qui enseigne à La Cambre et à l'Académie des Beaux-Arts de Charleroi, est bien connu par ses activités créatrices en photographie et par les nombreuses expositions qu'il a réalisées depuis 1962. Chez lui se rencontrent l'abstrait et le concret, la tendance à l'esthétique et celle de la veine vivante.

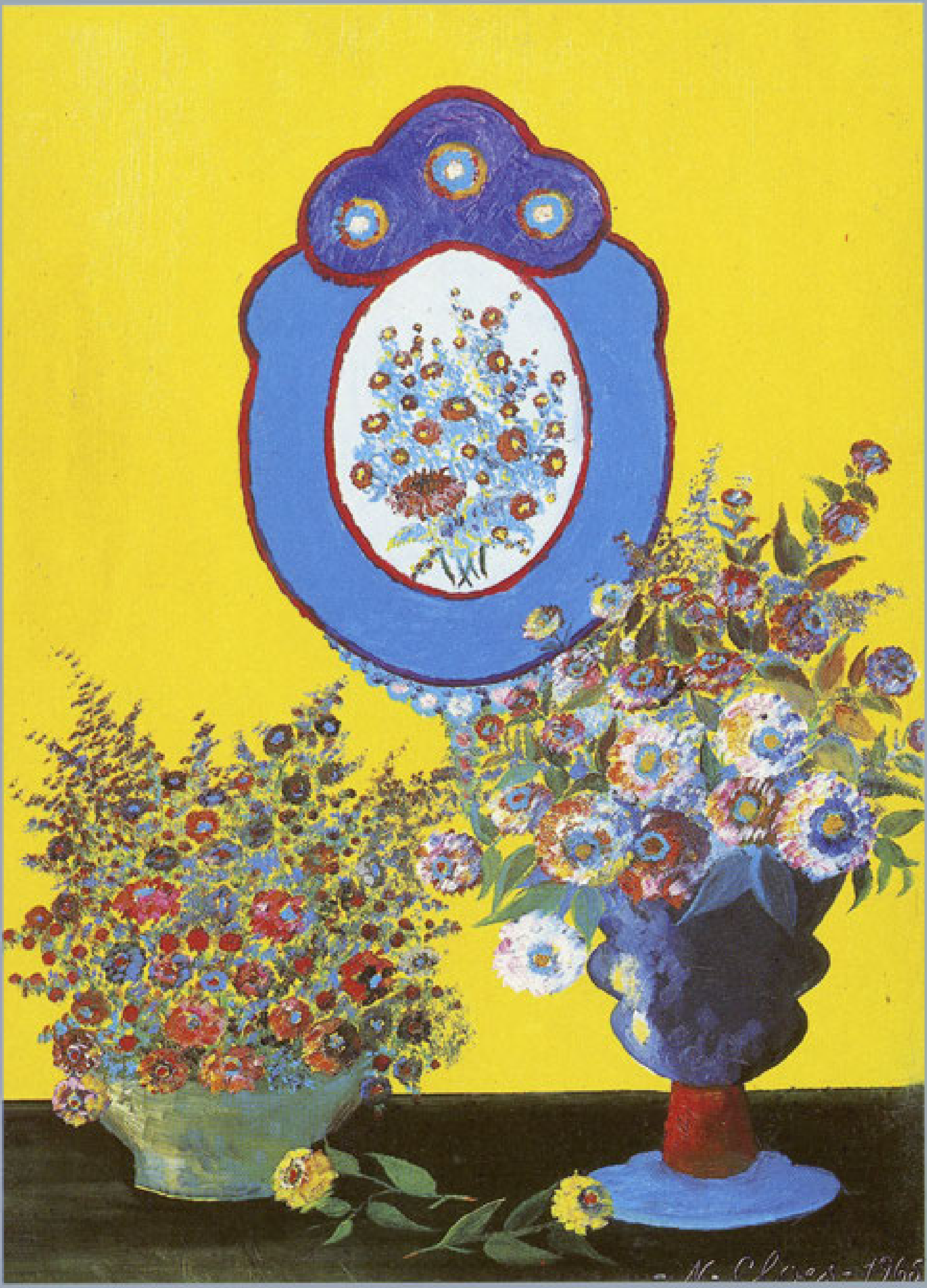
1965

NICOLAS CLOES. FLEURS. *Huile sur unalit. 1965. Collection privée (Photo José Mascart, Liège).*

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

G. ABEELS, *Les pionniers de la photographie à Bruxelles*, Bibliothèque européenne; *Album de la deuxième exposition d'Art Photographique à Bruxelles*, Bruxelles, 1896; *Association belge de photographie. XXV^e anniversaire de la Fondation 1874-1898*. Album jubilaire, Bruxelles, 1898; *Bulletin belge de la photographie*, Bruxelles, 1862-1880; *Bulletin de l'Association belge de Photographie*, Bruxelles, 1874-1929; P. COREMANS, *Le rôle de la Belgique dans l'histoire de la photographie, Bulletin des Musées Royaux d'Art et d'Histoire*, 1939 – 3^e série, 11^e année, n^o 1, pp. 2-8.; CH. DUVIVIER, *Léonard Misonne. Son œuvre. Sa méthode.*, Bruxelles, s.d.; P.G. HARMANT, *Anno Lucis 1839*, Camera n^{os} avril-juin-juillet 1960, Lucerne; C. MAGELHAES et L. POOSENS, *L'Art de la photographie en Belgique 1839-1940*, Deurne-Anvers, 1970; G. MARISSIAUX, *Visions d'artiste*, Album, Liège, 1908; M. MISONNE, *Introduction à l'œuvre photographique de Léonard Misonne*, Auderghem-Bruxelles, 1971; *La photo, organe belge de photographie*, 1909-1914; *Le photographe mosan*, Liège, 1910-1914; *La photographie d'Art, Journal de Liège, album illustré 1900*, pp. 57-75; *La photographie en Wallonie, 1839-1940*, Catalogue, Exposition Musée de la Vie Wallonne, 1979; J.A. SCHMOLL-EISENWERTH, *La photographie, création picturale, Camera*, mars 1979, Lucerne; *Sentiment d'Art en Photographie*, Bruxelles, 1898-1900; *Un siècle de photographie de Niepce à Man Ray*, Musée des Arts décoratifs, Paris, 1965.

Il n'y a pas encore d'études spécifiques importantes concernant la photographie contemporaine en Wallonie. Nous ne pouvons donc que renvoyer aux monographies et catalogues d'expositions, ainsi qu'aux livres de photographie édités ces dernières années.

Catalogues et monographies

Catalogues du *Groupe Photo Graphie*, 1966-1969; *Photographie. Acquisitions du Ministère de la Culture française*, 1967-1972; *Photographie. Acquisitions de l'État*, Ministère de la Culture française, 1978; *Vers l'Art de l'ordinateur*, (e.a. P. Cordier) Goethe Institut, 1973; *La Photographie et ses appareils*, Office des Métiers d'Art de la Province de Luxembourg, 1973; *Le Règne de la Machine. Rencontre avec l'Archéologie Industrielle*, SNCI et Crédit Communal, 1975; *La Fidélité des Images. René Magritte. Le cinématographe et la photographie*, Ministère de la Culture française et Lebeer-Hossmann, Bruxelles, 1976; *Aspects de la photographie contemporaine en Hainaut*, Centre Culturel du Hainaut, La Louvière, 1978; *15 ans de photographie à l'Académie des Beaux-Arts de Charleroi*, Charleroi, 1979; *Photographes liégeois*, Musée d'Architecture, Liège, 1979; *En Belgique: la photographie romane*, Images, Bruxelles, 1979; *Musée de Poche, inventaire permanent 3, Photo moins trente*, (34 photographes wallons et bruxellois de moins de 30 ans), Centre d'Action culturelle de la Communauté française (CACEF), 1980. M. MISONNE, *Léonard Misonne*, Méreaux, Bruxelles, 1971; P. BAUDSON, *Pierre Cordier, 20 ans de chimigrammes*, 1976; *Robert Morian*, Musée d'Ixelles, 1977.

Livres de photographie

Y. AUQUIER, *Pays Noir*, PER, Bruxelles, 1970; C. DE BRUYNE, *Mémoire d'un Peuple oublié*, La Louvière, 1972; J. EVRARD, *Bruxelles les gens*, Blanchart, Bruxelles, 1972; C. CAREZ, *Attention, un Nikon peut en cacher un autre*, Vokaer, Bruxelles, 1975; E. DAUCHOT, *Ardenne bien aimée*, Duculot, Gembloux 1976; G. VERCHEVAL, *Fenêtres à vue*, Daily Bûl, La Louvière, 1977; G. LARONDELLE, *Wallonie aux couleurs de coq*, Duculot, Gembloux, 1978; *Terrils* (11 photographes wallons), Vie Ouvrière, Bruxelles, 1978; C. CAREZ et M. VANDEN EECKHOUDT, *Chroniques immigrées*, Vie Ouvrière, Bruxelles, 1978; J.M. BODSON et J.P. HIERNAUX, *Souvenirs d'une ville sans cimetière*, Institut d'Archéologie et d'Histoire de l'Art, Louvain-la-Neuve, 1979; J. RICHEZ, *Ricordo di Carrara*, Daily Bûl, La Louvière, 1979.

À consulter également, les différentes revues belges (Photorama, Phototribune aujourd'hui disparues), les bulletins 'Liaison', publiée par Contretype, 103, rue d'Espagne, Bxl, 'Photographie Ouverte', rue Dourlet, 26, Charleroi et les éditions Yellow Now, en Roture, Liège. À noter la revue Suisse 'Camera' qui a publié notamment Jacques Richez, Hubert Grooteclaes, Pierre Cordier, Christian Carez et Charles Goossens, Jacques Evrard, John Vink, Marc Ghisoland, Philippe Campeneer. Lire André Jocou dans Art Press International, oct. 78 ainsi que Clés pour les Arts de mars 71.

MICHELINE BOYADJIAN. *LE CHAT. Huile. Collection privée, Bruxelles (Photo Bijtebier, Uccle).*

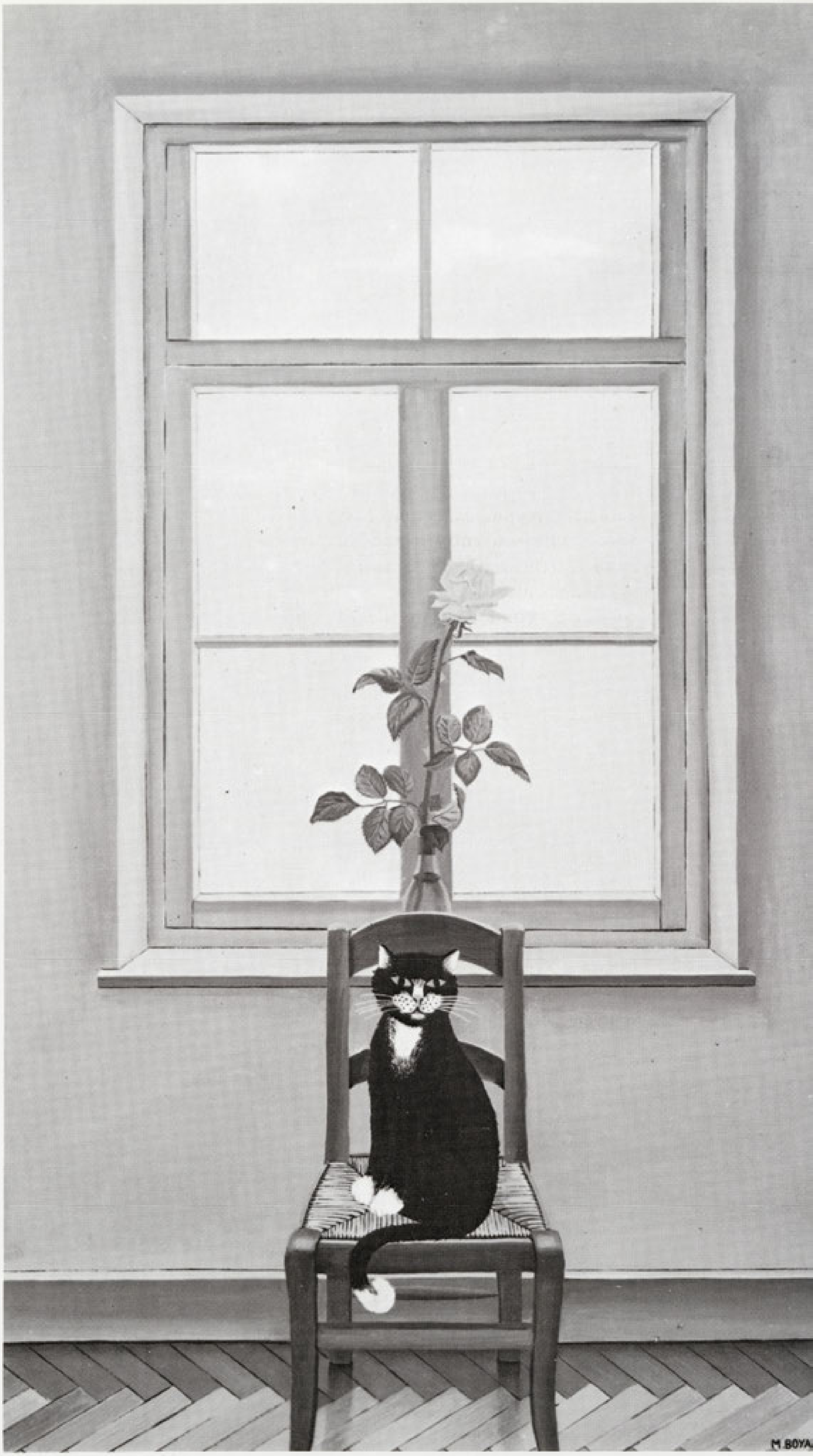

II - LA PEINTURE NAÏVE

UNE MISE AU POINT

Notre peinture naïve ne diffère pas essentiellement de celle des autres pays qui ont vu, à la disparition des arts populaires, surgir la peinture naïve de façon individuelle et spontanée. Il n'est donc pas possible de dégager ici des caractères régionaux. D'ailleurs ces caractères sont le plus souvent véhiculés par des traditions d'ateliers, des courants artistiques, des enseignements. Or, le naïf est précisément isolé de ces courants, vierge de toute influence savante ou populaire. Aucun apprentissage n'a contaminé son regard. Quand bien même il aurait entendu quelques leçons, on constate qu'elles demeurent sur lui inopérantes: et il n'en a que faire, lui qui continue de parler le langage du réalisme intellectuel. Mais le naïf idéal et figé n'existe pas et la peinture naïve occupe une place mobile au centre d'une couronne d'attractions où gravitent les arts officiels, les arts populaires, les travaux des amateurs, les productions de l'enfance et celles des primitifs. Vient-elle à être happée par un de ces pôles: elle cesse d'être naïve sans perdre pour autant ses qualités esthétiques éventuelles.

À l'origine, elle se trouvait encore vivement marquée des caractères populaires. On peut imaginer aujourd'hui des naïfs qu'attirent davantage les exemples proposés par les galeries: le réalisme intellectuel s'y trouve en régression.

L'apport wallon. Très abondante en Wallonie, la peinture naïve fournit des représentants de ces diverses tendances. Usant d'une géographie politique, on pourrait placer à gauche les artistes les plus vivement marqués dans leur langage et dans leur vie par les caractères populaires, ceux que la mort des ateliers conduisit à poursuivre seuls une œuvre personnelle. On placerait à droite ceux qu'attirent par exemple les productions de l'hyperréalisme ou du surréalisme, de même que ceux qui rôdèrent quelque temps autour des écoles d'art.

L'aile gauche fournit quelques témoins intéressants de la mutation de l'art populaire. Le plus ancien est un contemporain de Rousseau: FRANÇOIS FUNCKEN (1849-1916). Les amateurs de biographies pittoresques apprécieront cet Ensivalois qui fut employé, imprimeur, cafetier, musicien, feuilletoniste, peintre ambulant de cirques (Sosman et De Jonghe) de baraques foraines (Casti) et de carrousels (Poupier et Polleur). C'était à l'origine un peintre amateur que les techniques de la lithographie conduisirent au dessin et ensuite à la peinture. Il suivit aussi quelques leçons du peintre Jean-S. Renier avant de subir l'attirance des traditions foraines et du langage populaire. Mais, la retraite venue, il continue à peindre, récupérant l'héritage des formes populaires, l'adaptant aux besoins de son expression personnelle et se rapprochant ainsi des naïfs. L'un de ses dix enfants, ARMAND FUNCKEN (1875-1940) apprend dès 1887 le métier aux côtés de son père. Il peint des enseignes, des plafonds au poncif; il se spécialise dans l'ornementation des charrettes de glaciers. Il peint ensuite les faux marbres et les faux bois où excellaient encore les artisans de l'entre-deux-guerres. Mais son besoin de créativité était-il satisfait de l'exécution de ces simulacres? Lui aussi, récupérant les techniques de l'artisanat et les traits du langage populaire que parla sa jeunesse, se consacre à une œuvre personnelle et compose ces longues peintures commémorant la vie provinciale, avec un sens aigu de l'organisation de l'espace et de l'agencement des groupes. Tel fut aussi le destin de JOSEPH CAUPIN (1915) que son métier de peintre en bâtiments dans un charbonnage conduisit naturellement à la peinture

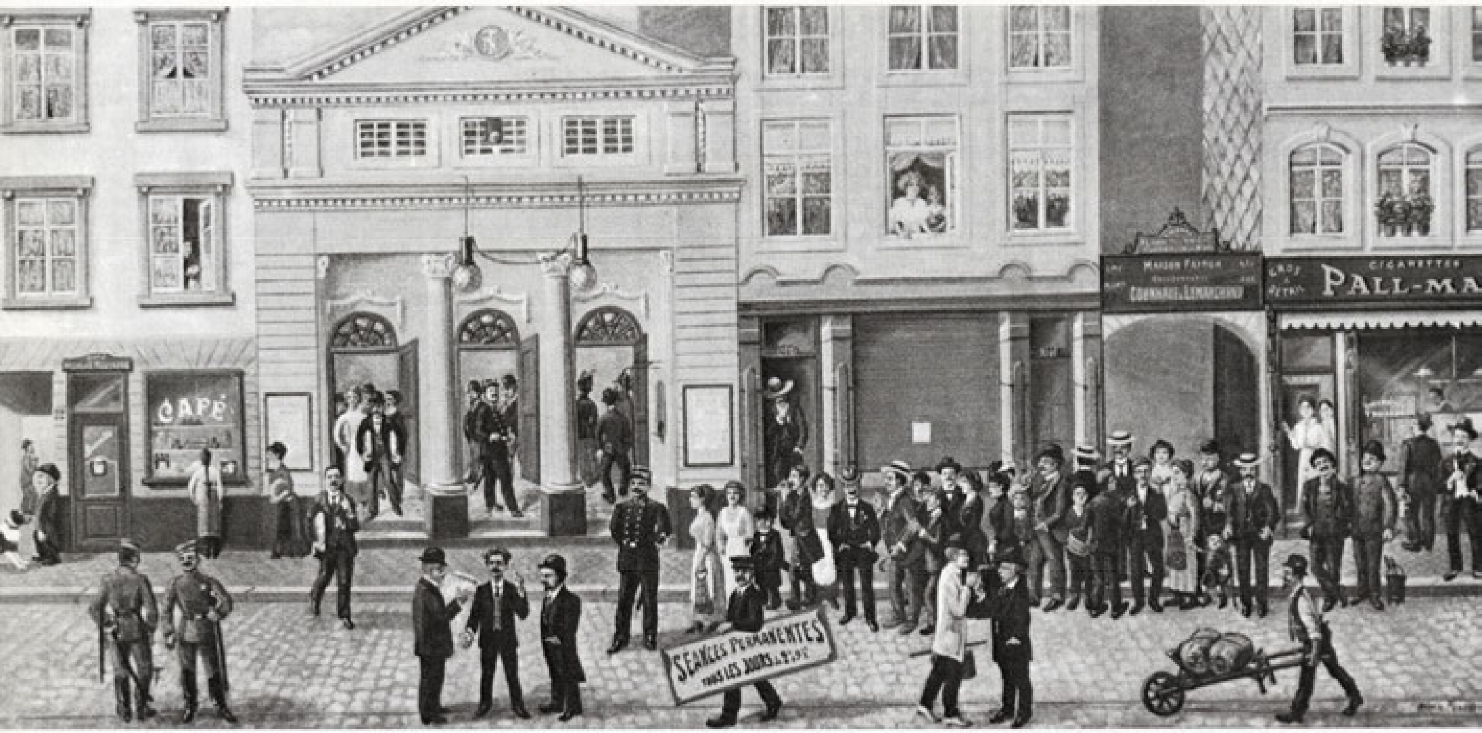
CAFÉ
SEANCES PERMANENTES TOUS LES JOURS
CIGARETTES
PALL-MA

ARMAND FUNCKEN. *LE CINÉMA* (1916). *Huile. Collection Schreiden, Verviers.*

naïve; ou de F. Frérotte (1889-1968) cet ancien peintre sur porcelaine, de Maizières, qui utilisait la technique maîtrisée à l'atelier pour commémorer sur un rythme processionnel, dans une gamme subtile d'ocres et de gris, les événements de sa ville natale: *L'entrée des Allemands en 1914* ou *L'ambulance militaire*.

On signalera également des sculpteurs naïfs, tel Adolphe Baivier (1887-1962) qui, revenu invalide des camps se mit à tailler dans le bois la vie de Jeanne d'Arc, utilisant dans un but artistique, individuel et gratuit une technique apprise dans l'enfance auprès de ses parents qui étaient sabotiers à Lignes; tel Edmond Delebois (1897-1959) de La Louvière, qui sculptait des petites scènes souvent religieuses dans de vieux bois de mine.

De l'autre côté, comment ne pas citer Micheline Boyadjian (1923 née Evrard), Bruxelloise francophone quoique née à Bruges par le hasard des voyages. Elle figure dans presque tous les livres sur la peinture naïve et a obtenu l'un des cinq prix de Naivni 70 à Zagreb. On lui a reproché les cours qu'elle suivit pendant trois ans à l'Académie de Bruxelles. Son cas est loin d'être unique et ces cours ne déterminèrent pas la suite de son œuvre, à en juger par les plus ingénus de ses tableaux qui sont précisément les plus anciens. On s'enchantera, si l'on veut de ses sujets: petites filles modèles, maisons de poupées et cols marins. Mais le

NICOLAS CLOSE DIT CLOES. *PAYSAGE AVEC ENFANT AU BOUQUET. Huile. Collection Beaupain, Spa.*

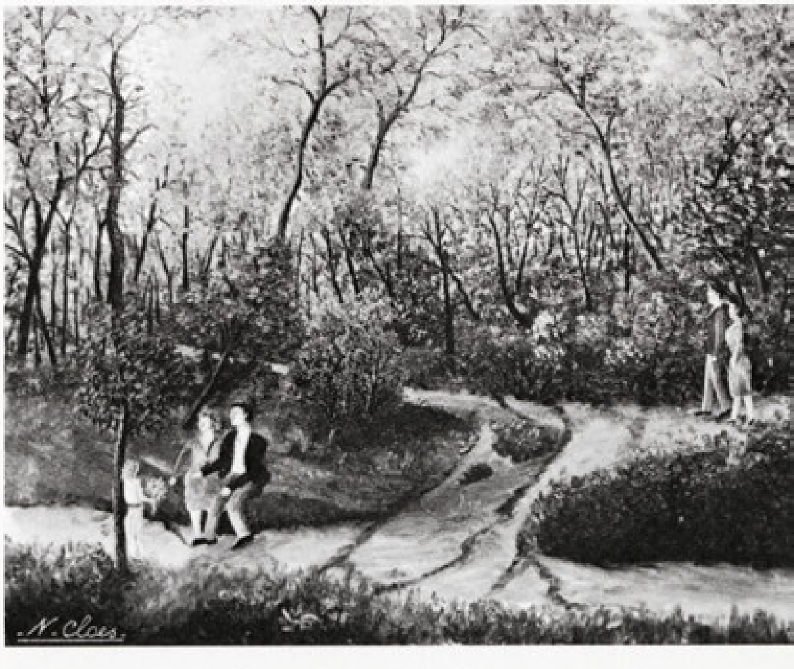

vrai charme de M. Boyadjian réside dans le serein équilibre de la mise en page, dans la frontalité du propos, dans le raffinement des couleurs, dans la minutie de ce regard porté feuille-à-feuille sur un monde suspendu.

De nombreuses personnalités occupent le centre de la couronne, dont Nicolas Cloes (1886) originaire d'Othée. Cet ancien serrurier dont un concours de hasards fit un corsetier-amateur puis un chantre organiste doublé d'un représentant de commerce se tourna vers la peinture en décembre 40 pour occuper les loisirs imposés par la guerre. On connaît ses bouquets, frontalement disposés en dentelle sur un fond souvent noir. On a voulu les distinguer de ses paysages baignés de lumière blonde, peuplés d'un petit monde délicieusement sommaire, où des rythmes sinueux féminisent le thème viril des arbres. Pourtant, une même main y mettait en œuvre des moyens et des couleurs identiques. Peu avant 1962, Cloes allait ressentir la tentation onirique et, sous couvert d'exotisme, ouvrir son univers à des floraisons insolites. Mais cette veine fut rapidement dépassée pour une nouvelle: celle des paysages floraux où se réalise dans une palette plus nacrée la synthèse des trois veines antérieures.

RUPERT DELPLACE. *LE CHEMIN DU PARADIS. Huile. Collection privée, Bruxelles.*

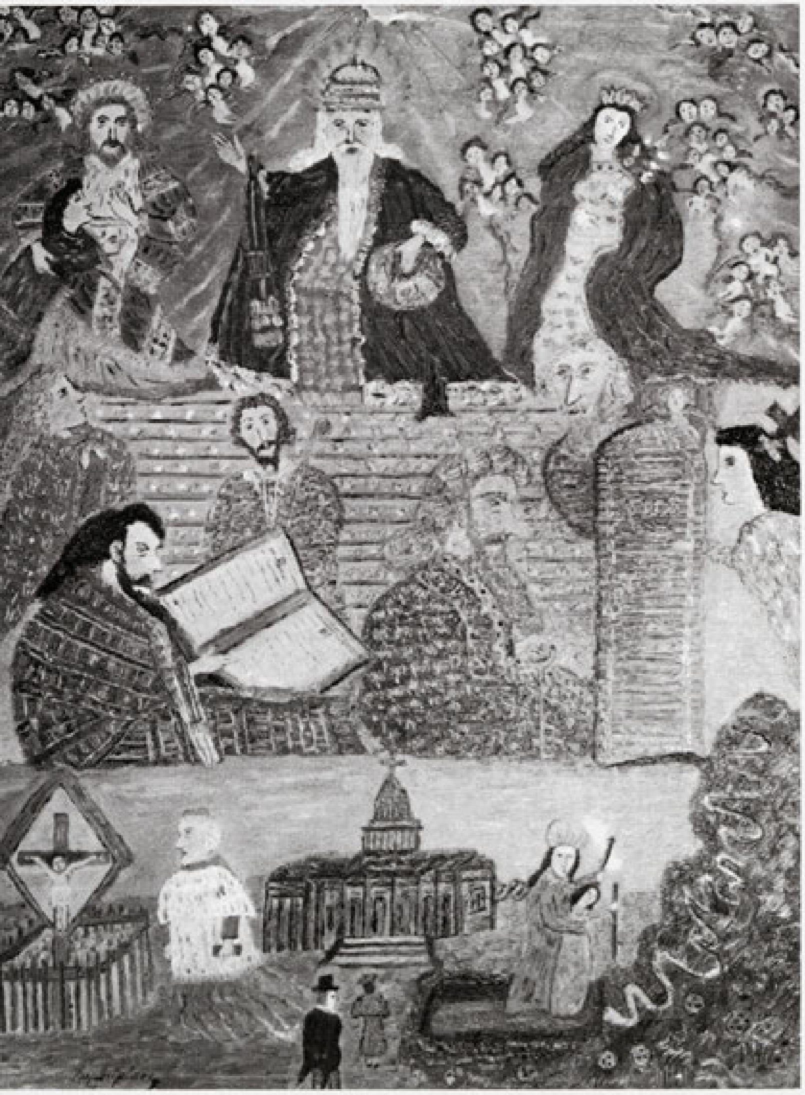

ANALYSTES ET SYNTHÉTIQUES

Les naïfs se répartissent en deux grandes classes: les analystes et les synthétiques. Les analystes, sur la couleur étendue en aplat, posent le détail d'un mince pinceau minutieux, attentif à bien dire, cernant, cloisonnant, fouillant la surface et créant par cette écriture surajoutée une permanente tension superficielle. Usant tantôt d'une touche plus impressionniste, tantôt des mouvements plus larges ou plus sommaires de l'expressionnisme, les synthétiques travaillent directement la pâte colorée et tendent à un lyrisme plus direct. On rangera parmi eux une Reine Thumerel (1922) ancienne artiste de cirque qui compose un univers à la Chagall. Quoiqu'ils se situent aux frontières de ces deux mouvements, on classerait parmi les synthétiques un Fernand Joris et un Rupert Delplace. Je n'ai pas connu Delplace (1896-1951). Il était né à Herchies. Un accident ayant mis fin à sa carrière de 'premier commis d'ordre au Chemin de fer', il se tourna vers la peinture. 'Son œuvre est à la fois tragique et gaie, note Th. Owen: même le macabre, fréquent chez lui, n'est pas ténébreux. Tout y prend des allures de corso fleuri (...) son univers est celui du guignol humain où tout est difforme mais joyeux'. C'est à l'âge de 65 ans que **Fernand Joris** (1885-1966), d'Anderlues, un ancien mineur devenu infirmier, magasinier puis fermier, s'est dit: 'Et moi aussi je serai peintre, et modeleur, et céramiste'. Et Joris de s'inscrire au cours du soir et de commencer une œuvre touffue: un coloris vigoureux, une verve toute populaire, un lyrisme original parmi les graffiti et les allusions politiques.

Ce n'est pas l'heure des comptages, mais les analystes sont peut-être plus nombreux. On connaît de longue date **Léon Greffe** (1881-1949) ce mineur de Charleroi qui s'en fut vivre à Paris où il devint concierge. Il a été consacré de longue date par Jakovsky et figurait déjà en 1956 dans *Les peintres naïfs* à la Bibliothèque des Arts. Dans la même ligne quant au traitement du détail se situe un **Jean Gabriel** (1919) maçon liégeois né à Stavelot, mais sa conception de l'espace ne relève que peu du réalisme intellectuel: c'est qu'une image (carte postale ou photo) a servi de point de départ, de mise en place d'une manière de réalisme photographique limité aux contours. **Karl Willam** (1898) enfin, né à La Louvière, constitue une des bonnes révélations de ces dernières années. Cet ancien chef d'atelier a retrouvé à son insu la plupart des caractères populaires: gesticulations narratives, dimensions variant selon l'importance morale ou plastique, stéréotypie des personnages secondaires, verticalité du plan, etc., et jusqu'aux aplats encore accrus par l'usage de la gouache. Dans une palette lumineuse il répète un thème secondaire autour d'un motif central jusqu'à créer une saturation qu'un sens très vif de l'espace et de la composition sauve de la lourdeur comme du remplissage stérile.

UN INVENTAIRE EN COURS

Il est bien entendu que ce n'est pas ici un répertoire exhaustif de la peinture naïve en Wallonie. Le terrain est loin d'être exploré. Beaucoup de peintres auront été omis, tel

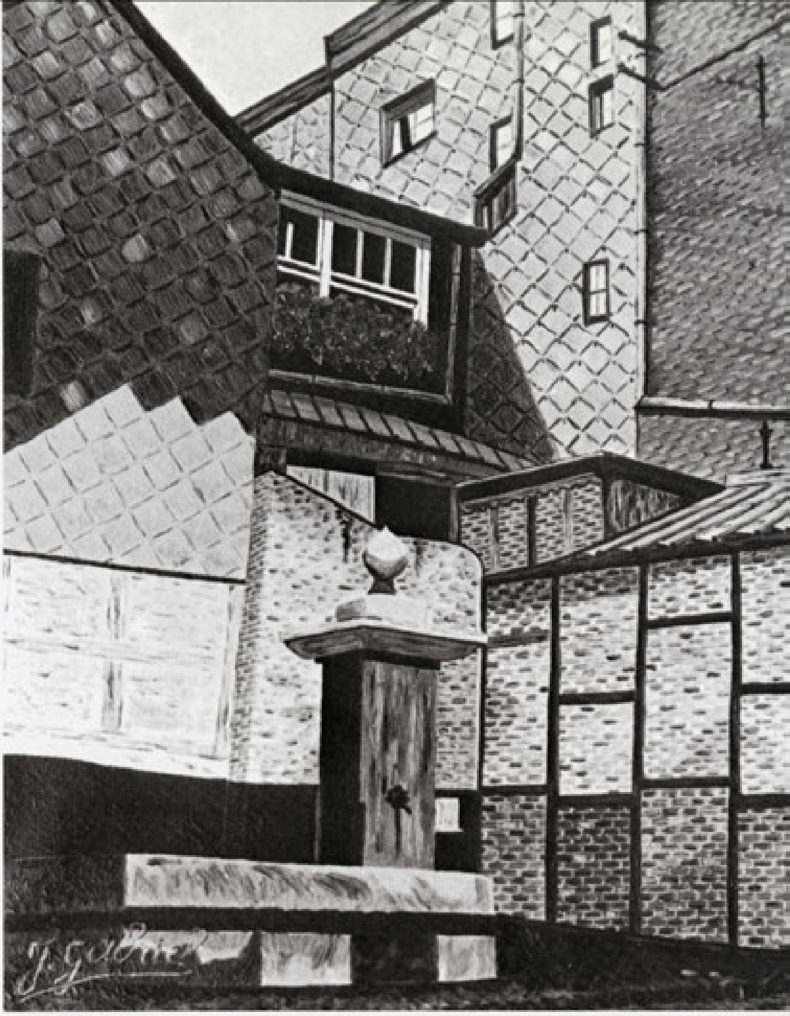

JEAN GABRIEL. *FONTAINE À STAVELOT. Huile.*

KARL WILLAM. *SOUVENIR DE GUERRE. Huile.*
Collection de l'artiste.

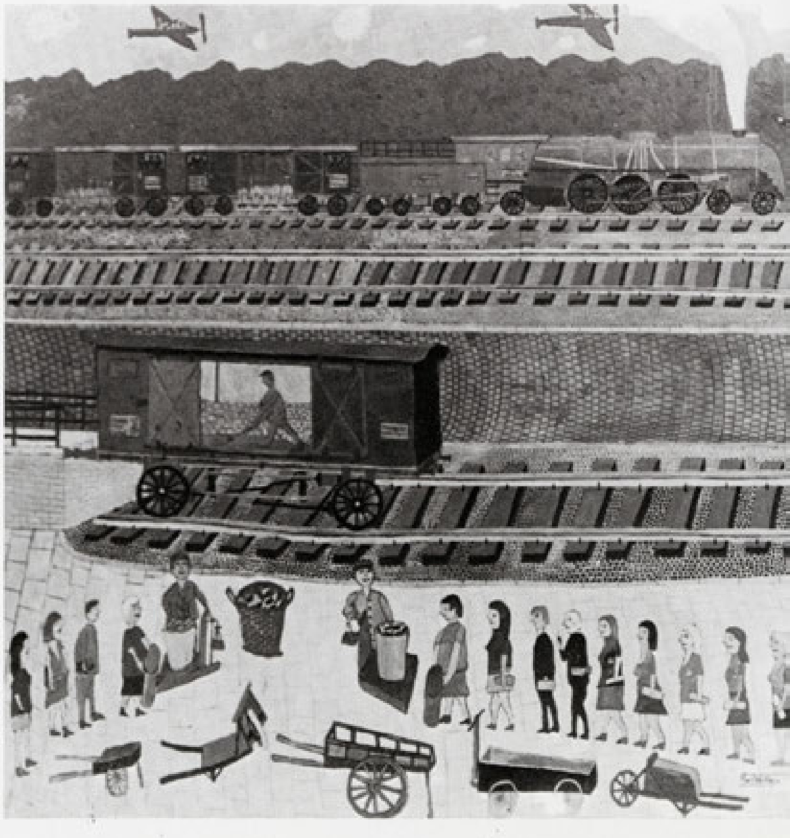

Céleste Pedoux (1901-1960), originaire de Hollogne-aux-Pierres, qui joint l'audacieuse fermeté de la construction à une grande tendresse de la couleur, tel Jules Howet (1910-1971) attaché aux souvenirs de la vie populaire, tel Emile Louys (1904) de Stavelot, qui mériterait d'être découvert. On constatera que les naïfs sont plus nombreux dans la région du Centre. Le sociologue en trouvera les raisons, mais cela est dû aussi aux persévérantes recherches de Marcel-G. Lefrancq à qui l'on devait déjà cette importante exposition de Mons en 1971 : *Art naïf en Hainaut*. Etudier la peinture naïve d'une région revient aussi à faire l'histoire de son émergence. Le nombre des naïfs est lié au succès rencontré par cette branche de l'art; notre intérêt incite des peintres à sortir de la clandestinité. Les recensements d'expositions témoignent d'un premier mouvement d'opinion entre 1934 et 1949, mais, dès 1929 une revue comme *Variétés*, dirigée par P.-G. van Hecke consacrait une étude à Louis Delaetre et publiait de nombreuses reproductions de tableaux naïfs et populaires. On notera aussi l'action d'André Blavier, directeur de *Temps Mêlés*. Il fut un des artisans de la diffusion et de la défense de nos naïfs en attirant sur la Belgique l'attention de son ami Jakovsky et en publiant dès 1959 certains de ses travaux sur les naïfs.

Un nouveau domaine s'ouvre aujourd'hui à notre peinture naïve: celui des artistes immigrés en Wallonie. Marcel Lefrancq avait révélé en 1970 l'œuvre du mineur Spiridon Koutavos (1914) qui peint sur verre avec du sable et des cailloux de beaux paysages grecs. Le salon annuel des *Travailleurs Immigrés* organisé à Liège par Radio Télévision Culture (Palais des Congrès) m'a permis d'en repérer quelques autres, dont le mineur espagnol, Eladio Marquez (1928) peignant dans une couleur parcimonieuse des paysages et des visions érotiques.

Georges SCHMITS

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Quinze naïfs Wallons. Numéro spécial de *Savoir et Beauté* (La Louvière), 1965, nº 4. Textes et documents réunis par G. Schmits (SB); *Art naïf en Hainaut*. Catalogue de l'exposition de Mons, 17 avril-10 mai 1970; sous la direction de Marcel G. Lefrancq (ANH); A. JAKOVSKY, *Peintres naïfs. Dictionnaire des peintres naïfs du monde entier*. Bâle, Basilius Presse, 1976 (2ᵉ éd.) (comporte une bibliographie) (PN2); *Les peintres naïfs*, Paris, Bibliothèque des arts, 1956 (BA).

DRAPELET DU PÈLERINAGE À SAINT-ROCH DE BERNARDFAGNE (LEZ LIÈGE). *Bois du $XVIII^e$ siècle. Liège, Musée de la Vie Wallonne (Photo du Musée de la Vie Wallonne).*

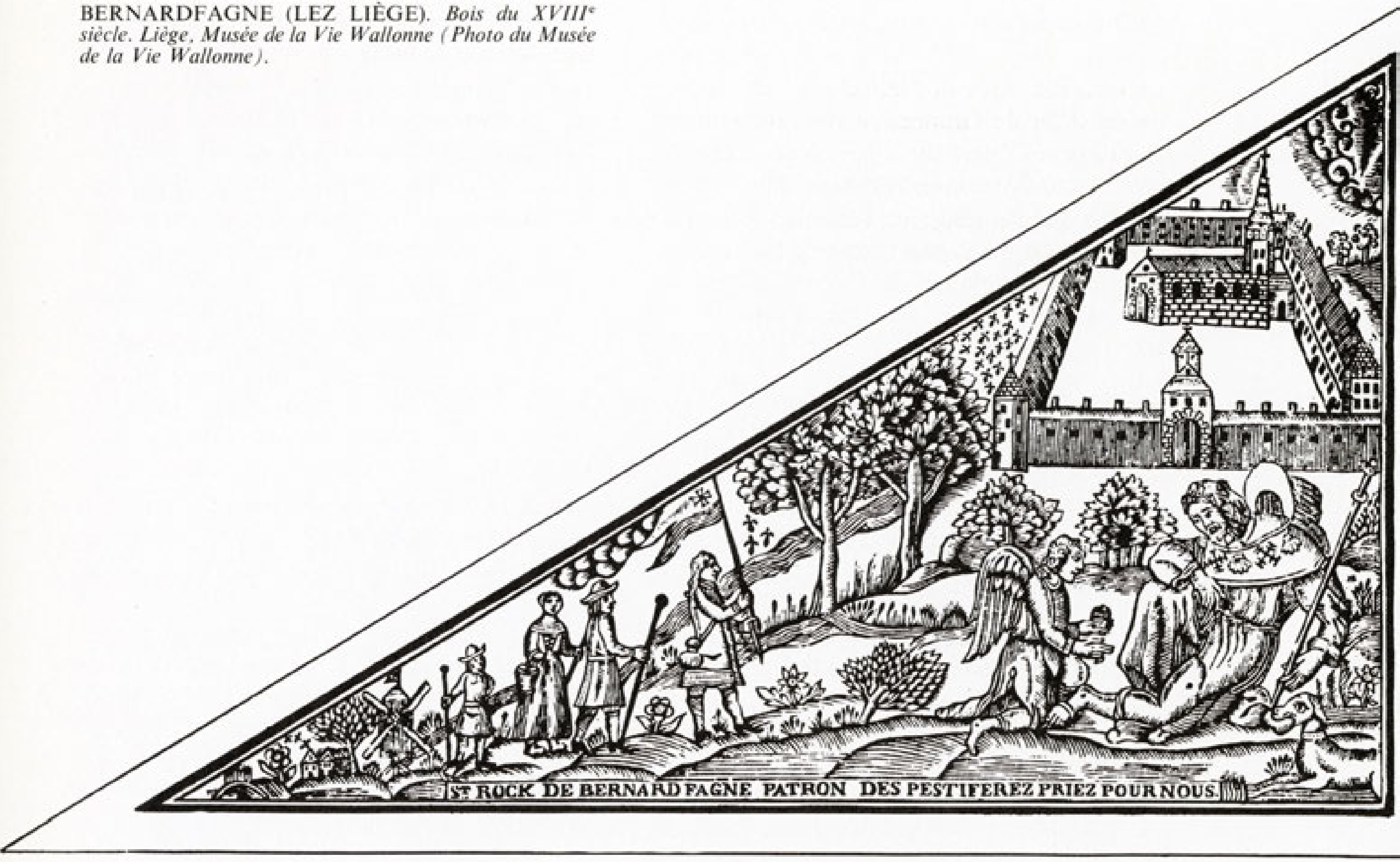
ST ROCK DE BERNARDFAGNE PATRON DES PESTIFEREZ PRIEZ POUR NOUS.

III - L'ART POPULAIRE

IMPORTANCE D'UN INVENTAIRE

Ce chapitre reprend l'intitulé et ne peut être qu'un reflet de l'important ouvrage édité en 1970 par le Musée de la Vie Wallonne, fruit des travaux de ses collaborateurs, mis au point par son directeur-adjoint, l'éminent folkloriste et dialectologue Elisée Legros à qui la sortie de presse du volume, peu de semaines avant son décès, procura l'une de ses dernières satisfactions.

Car, pour le regretté disparu ainsi que pour tous les Wallons épris comme lui des valeurs culturelles de leur terroir, cette publication venait heureusement combler une lacune.

Jusque-là, en effet, il n'existait aucun ouvrage d'ensemble sur les diverses et innombrables productions des modestes artistes-amateurs et artisans de tous métiers ayant œuvré chez nous, en marge des grands courants artistiques, à l'embellissement du cadre et des accessoires de la vie familiale, artisanale, communautaire et religieuse en milieu paysan et urbain.

Certes pouvait-on les appréhender à travers monographies et articles consacrés soit à une œuvre ou à un groupe d'œuvres de caractère populaire, soit au mode de bâtir, au mobilier et à la décoration des habitations campagnardes d'une région déterminée, soit au culte et à l'iconographie de nos madones et de nos bons saints guérisseurs étudiés à partir des estampes, drapelets de pèlerinage, ex-voto, images pieuses et surtout des sculptures et peintures empreintes de ferveur naïve qui peuplent — moins hélas aujourd'hui que naguère!— de l'Ardenne et de la Hesbaye aux confins occidentaux du Tournaisis, tant d'humbles églises et chapelles villageoises.

Ces aperçus fragmentaires de la création artistique wallonne hors des contraintes académiques mais non hors des influences souvent tardives de la mode, des écoles et des styles, on en trouvait bien dans les organes de sociétés locales d'histoire et d'archéologie, des études de folklore et d'ethnographie, des catalogues de musées ou d'expositions temporaires, des brochures de propagande touristique et dans la documentation fournie par le *Bulletin des Enquêtes du Musée wallon*. Toutefois, par leur dispersion même, ces aperçus ne pouvaient donner qu'une idée approximative de la richesse et de l'étonnante diversité de l'art populaire dans les régions romanes de la Belgique.

En réunissant en un volume près d'un millier de reproductions d'œuvres et d'objets provenant de tous les terroirs wallons, le *Musée de la Vie Wallonne* a offert au grand public une information très étendue sur la matière tout en se gardant de prétendre l'avoir épuisée et synthétisée.

L'ART POPULAIRE ET LA WALLONIE

Car contrairement à maintes ethnies de l'Europe occidentale qui, malgré leur intégration acceptée ou imposée à de grandes nations, ont pu maintenir leur autonomie culturelle, la Wallonie, divisée, au cours des siècles passés, en territoires soumis à des puissances rivales, ou bien constitués en petits États jouissant d'une indépendance relative, n'a point connu cette communauté de traditions, facteur d'unité sans quoi, et quel que soit le domaine envisagé, tout essai de synthèse s'avère impossible.

C'est pourquoi il ne peut être question d'art populaire *wallon*; l'emploi de cet adjectif risquerait de donner à penser que les expressions plastiques et graphiques de l'âme de notre peuple présentent des caractéristiques semblables dans toutes les parties de la Wallonie comme c'est le cas, notamment, pour la Bretagne, l'Alsace, la Zélande ou le Tyrol dont les productions d'art et d'artisanat paysans sont marquées de traits de parenté même là où des particularités propres à certaines de leurs localités sont venues s'y juxtaposer ou s'y superposer.

Cependant étant admis, sans fondement sérieux notons-le, que l'âge d'or de l'art populaire est le XIX^e siècle qui voit dès son début, en 1815, après la chute de l'Empire français, la Wallonie rassemblée en quatre provinces et un arrondissement du Brabant au sein de la Belgique annexée au Royaume des Pays-Bas dont la révolution de 1830 allait provoquer son détachement, on s'étonnera peut-être qu'ainsi libérée des causes de son morcellement, elle n'ait pas vu naître à la faveur de la réunion de toutes ses contrées en un seul État, des tendances artistiques populaires communes à ses différents terroirs.

S'en étonner supposerait ignorer la persistance, d'ailleurs fort heureuse, des vieilles traditions locales ou régionales. Ce serait aussi méconnaître que, si des raisons ethniques, linguistiques, politiques et sentimentales ont fait d'elle un peuple dont se réclament également Gaumais du Luxembourg et Picards du Hainaut, la Wallonie — partagée en régions agricoles, herbagères, forestières et charbonnières ou vouées aux industries métallurgiques, mécaniques, verrières, céramiques, textiles et d'exploitation de carrières — n'a pas disposé, à l'époque contemporaine, non plus que jadis, de conditions favorables à l'éclosion d'un art d'expression populaire auquel l'épithète de *national* pourrait être appliquée.

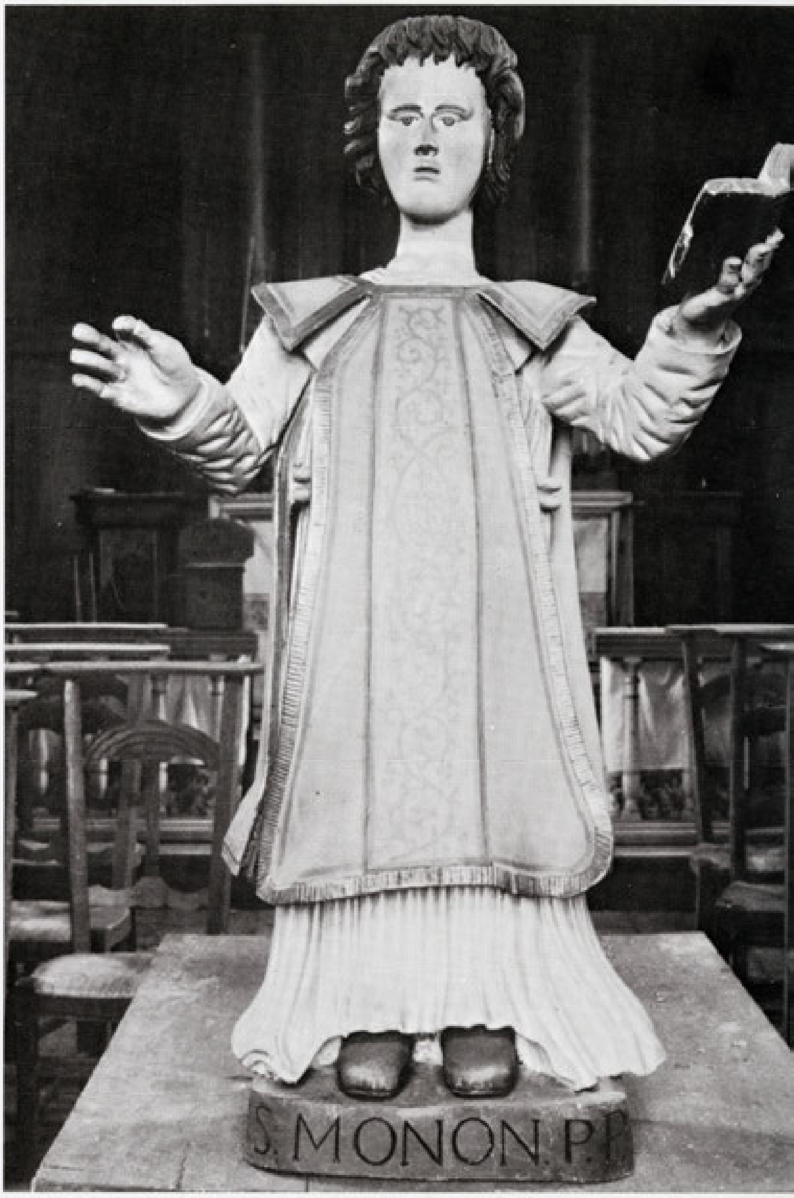

SAINT MONON. *Bois polychrome. XVIII^e siècle. Nassogne, chapelle Saint-Monon (Photo du Musée de la Vie Wallonne).*

Doit-on le regretter? Certes non, car ces obstacles à une fusion contraignante ont évité à nos artistes et artisans ruraux et citadins les entraves de normes stylistiques qui, dans d'autres pays, se sont imposées au détriment de la spontanéité, de la fantaisie et des originalités individuelles.

On conviendra, compte tenu de ces observations, que le dessein de traiter en quelques pages le thème proposé doit limiter son ambition à un choix d'exemples caractéristiques glanés dans diverses régions wallonnes, non sans risque d'encourir le reproche d'arbitraire et, inévitablement, d'omissions regrettables.

Mais avant de nous livrer à ce choix épineux il nous faut revenir en arrière jusqu'à l'un des alinéas précédents qui appelle une explication. Si, ainsi que nous l'avons dit, on considère généralement le XIX^e siècle comme la période la plus féconde de l'art populaire, cela tient à ce que les premières fondations de nos Musées de Folklore et d'Ethnographie ne remontent qu'au début du siècle actuel, à la suite de la promotion de ces disciplines dans le domaine des sciences humaines au cours des derniers lustres antérieurs à 1900.

Avant cette évolution scientifique, et même jusqu'il y a une cinquantaine d'années, les Musées d'Art et d'Arts appliqués anciens acquéraient, en raison de leur antiquité, de leur rareté ainsi que de leurs références à l'histoire ou au mode de vie dans le passé, œuvres et objets de toutes sortes sans distinction entre créations d'artistes et artisans qualifiés d'une part, et, d'autre part, réalisations de leurs congénères dépourvus de formation artistique.

Il en est résulté que les nouvelles institutions consacrées à la sauvegarde des arts et traditions populaires furent amenées à recueillir bien plus abondamment des objets utilitaires, pieux et décoratifs du siècle dernier que des pièces analogues datant d'époques plus lointaines, raréfiées du fait de l'intérêt qu'elles avaient suscité chez les responsables des Musées archéologiques et, à leur exemple, chez les amateurs d'antiquités, les brocanteurs et antiquaires pourvoyeurs des collections privées. Il ne faut pas oublier non plus qu'innombrables sont les pièces qui autrefois furent livrées au feu ou à l'abandon, du moment qu'elles avaient cessé de plaire ou d'être utilisées.

La disproportion dans nos Musées de Folklore entre le nombre relativement restreint de ces humbles choses jusqu'à nous parvenues des périodes antérieures à l'ère industrielle et la grande quantité d'objets de même genre qui nous viennent des aïeuls et parents des vieillards d'aujourd'hui a pu donner l'impression que le XIX^e siècle était l'époque par excellence des arts populaires.

L'opinion née de cette impression se justifie seulement si l'on s'en tient à la production des estampes, des images et opuscules illustrés, religieux et profanes dont la diffusion extraordinaire au siècle dernier dans notre pays, aussi bien en Flandre qu'en Wallonie, s'explique par le développement de l'imprimerie, la modicité relative de leurs prix comparés à ceux des époques précédentes et la suppression de l'obligation de solliciter l'*imprimatur* des autorités ecclésiastiques ou le privilège des instances civiles avant tirage, ce qui, sous l'Ancien Régime, freinait les presses spécialisées dans l'édition de ces sortes d'ouvrages destinés au petit peuple.

À vrai dire, l'art populaire envisagé dans le sens le plus large a connu chez nous comme partout en Occident une fortune quasi égale au cours de toutes les étapes de l'évolution du mode de vie des classes laborieuses. On pourrait déjà en découvrir des exemples si l'on remontait à la préhistoire et à la Gaule d'avant la conquête romaine, cette Gaule dont le sol des contrées mosanes, sambriennes et scaldiennes a livré tant de produits artisanaux attestant l'habileté manuelle des tailleurs de pierre, potiers, fondeurs de bronze et forgerons de ces lointaines époques. Ces primitifs devenaient artistes sans le savoir quand ils ornaient de motifs abstraits ou figuratifs, de caractère magique ou inspirés par leurs croyances religieuses, armes, outils et ustensiles afin de s'assurer, dans l'exercice des activités dont ils étaient les instruments, protection contre les forces hostiles de la nature et efficacité à obtenir des puissances mystérieuses de l'au-delà.

Après la conquête de nos territoires par César et pendant le premier millénaire de l'ère chrétienne s'y manifestent d'abord des imitations populaires des œuvres importées de Rome ou d'influence romaine, ensuite des arts du Proche-Orient et de l'Irlande d'où étaient venus nombre d'évangélisateurs de l'Europe septentrionale, enfin de l'art byzantin dont le style marqua profondément les artistes et artisans carolingiens et préromans. Il suffit d'observer, dans les sections des Musées de Bruxelles, Arlon, Virton, Namur, Liège ou Tournai, consacrées à la sculpture funéraire et votive, aux arts appliqués et décoratifs de ces périodes, les œuvres et ouvrages exposés, pour faire la distinction entre les produits des maîtres formés à bonne école et ceux de leurs modestes imitateurs plus ou moins doués.

Mais nous attarder à ces temps lointains serait empiéter fâcheusement sur le domaine de l'archéologie réservé, comme il se doit, dans la présente publication à ses spécialistes. On comprendra toutefois que nous soyons obligé de franchir de nouveau la limite de leur terrain en nous reportant au commencement du second millénaire de l'ère actuelle car s'en abstenir ici équivaudrait à sauter une page importante de l'histoire de nos arts populaires.

QUELQUES EXEMPLES

Au XI^{e} siècle et au début du XII^{e} où s'affirme la maîtrise des enlumineurs, ivoiriers, orfèvres et dinandiers mosans, la sculpture en ronde-bosse est essentiellement populaire même quand il s'agit d'images sacrées ayant acquis un réel prestige dû aussi bien à la vénération dont elles ont été ou sont encore entourées qu'à l'attention des historiens d'art. Quelques exemples empruntés à plusieurs terroirs wallons en fourniront la preuve.

Les pèlerins qui se rendent à Walcourt et à Tongre-Notre-Dame pour y invoquer la Vierge ne se doutent pas que les couronnes d'argent, les fines dentelles, les robes et les manteaux de soie ou de velours brodés d'or qui parent les effigies de la Madone dissimulent de frustes statues taillées dans le bois au XI^{e} siècle par quelque charpentier ou menuisier improvisé sculpteur.

Ces deux *Sedes Sapientiae*, l'une du Namurois, l'autre du Hainaut ont une sœur du même âge en région liégeoise, sorte d'idole hiératique composant, avec l'Enfant-Dieu assis dans son giron, un groupe conforme à la loi rigide de frontalité qui caractérise tous les 'Trônes de Sagesse' romans primitifs. C'est Notre Dame d'Évegnée, déposée actuellement au Musée Diocésain de Liège après avoir été reléguée pendant six siècles dans des placards de sacristie. On lui avait, en effet, substitué au XIV^{e}, sur l'autel de sa chapelle du plateau de Herve, une jolie statue maniérée de facture gothique répondant mieux à l'idée que les fidèles se faisaient alors de la Reine du Ciel.

Si l'on confronte en esprit les trois statues évoquées — et d'autres de même époque à découvrir dans nos régions, exécutées à la gouge et au ciseau par de rudes ouvriers du bois aux mains caleuses — avec notamment les œuvres raffinées des ivoiriers mosans contemporains ou plus anciens; si l'on considère aussi que ces frustes sculptures sont de peu antérieures à l'incomparable cuve baptismale de Saint-Barthélemy de Liège, l'un des sommets de l'art de tous les temps, on doit admettre que la ronde-bosse était chez nous, au XI^{e} siècle et jusque vers le milieu du XII^{e}, l'apanage des artistes populaires. Il est vrai que le fait n'est pas particulier à notre pays: il se constate presque partout en Europe pendant la même période.

À partir de la fin du XII^{e} siècle, comme la sculpture en bas et haut-relief, la statuaire sera désormais généralement pratiquée par des maîtres qualifiés dont les œuvres vont être imitées, plus ou moins heureusement, et souvent avec un certain décalage chronologique, par d'obscurs tailleurs de pierre ou de bois, insoucieux de l'évolution de la mode et des styles.

Le décalage atteindra parfois plusieurs siècles. Ainsi celui qui sépare de son modèle gothique du XIV^{e}, une Vierge assise, en pierre de la Gileppe, appartenant au *Musée Communal de Verviers*. Son aspect très archaïque pourrait

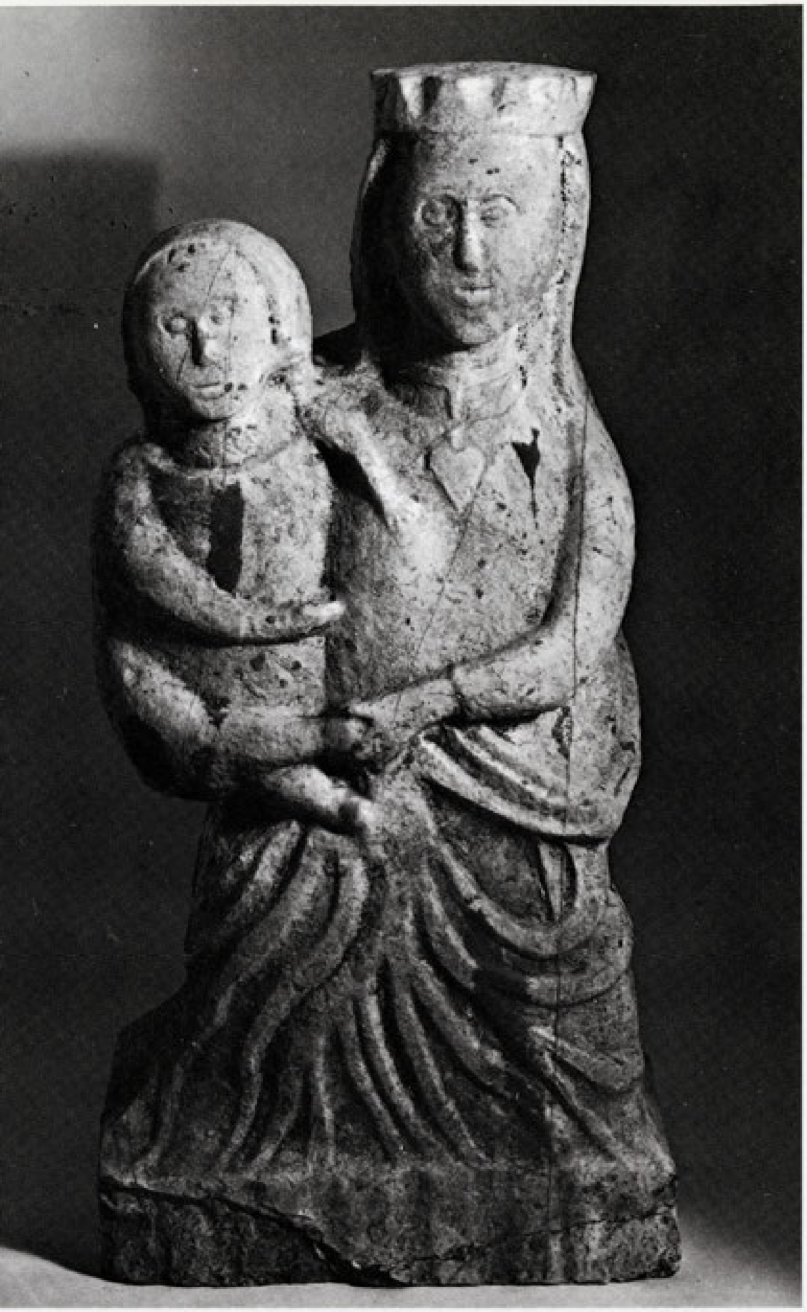

faire croire qu'elle est fort ancienne, et, pourtant, elle n'est âgée que d'environ deux cent cinquante ans.

Un autre exemple d'anachronisme stylistique est fourni au *Musée de la Vie Wallonne* par des figurines du Christ et des apôtres recueillies en Ardenne liégeoise. Ces petites statuettes en frêne aux attitudes rigides et aux draperies stylisées semblent, à première vue, remonter à la période romane alors que l'on sait qu'elles ont été sculptées vers 1850.

Il y a eu là, de la part de leur sculpteur ardennais, pastiche inconscient ou intention délibérée de reproduire la manière de l'imagier médiéval auteur de l'une ou l'autre sculpture familière à ses yeux pour l'avoir si souvent contemplée dans l'église de son village. Toutefois, les épaisses moustaches à la mode du siècle dernier dont il a garni les lèvres des personnages évangéliques et les grosses besicles, prises dans le bois, qui chevauchent le nez de Thomas l'incrédule, trahissent l'époque de conception de ces spécimens savoureux d'art paysan.

VIERGE ASSISE À L'ENFANT INSPIRÉE D'UNE STATUE GOTHIQUE DU XIV^e SIÈCLE. *Pierre de la Gileppe. Fin du XVIII^e - début du XIX^e siècle. Verviers, Musée Communal (Photo du Musée de la Vie Wallonne).*

LE CHRIST ET LES APÔTRES. *Figurines en frêne sculpté. Ardenne liégeoise. Vers 1850. Liège, Musée de la Vie Wallonne (Photo du Musée de la Vie Wallonne).*

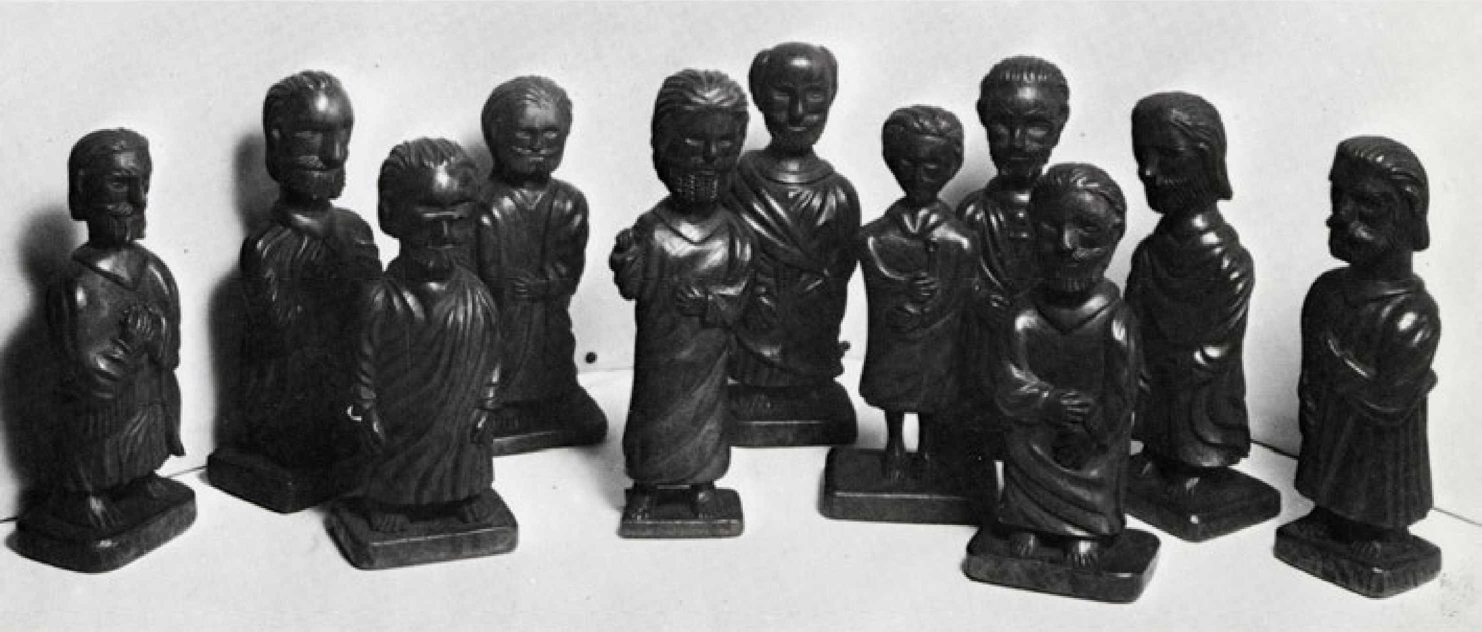

On pourrait relever dans toutes nos régions, surtout en milieu rural, de nombreux cas analogues de fidélité ou de retour à des types périmés aussi bien dans la sculpture et la peinture religieuses populaires que dans les estampes et les productions des arts appliqués artisanaux ou industriels, ce qui rend souvent leur datation malaisée. Il est rare, cependant, qu'aux regards familiarisés avec les ouvrages de nos artistes populaires, même là où le rappel de styles et de factures antérieurs à l'époque de leur exécution est source d'erreur, n'apparaisse — comme dans les statuettes ardennaises d'apôtres que nous venons de citer — quelque trait permettant de les situer dans des limites chronologiques plus ou moins précises.

PROBLÈMES DE DATATION

C'est à de tels problèmes de datation que sont fréquemment confrontés les conservateurs de nos Musées et l'ont été les organisateurs des nombreuses expositions consacrées à l'histoire d'une cité, d'une abbaye ou d'un doyenné rural, aux métiers artisanaux et au folklore d'une région, expositions tenues au cours des années écoulées depuis la fin de la dernière guerre dans les grandes villes du pays et en maintes communes des provinces wallonnes qui furent jadis centres de rayonnement spirituel, culturel et artistique ou d'activités artisanales. La plupart de ces expositions ayant accordé une place importante à l'art populaire ont eu le mérite de le faire apprécier par beaucoup de nos compatriotes jusque-là indifférents à ses témoignages.

L'une des premières en date est celle qui se tint en 1947 au Val-Benoît, dans les locaux de l'Institut du Génie Civil de l'*Alma Mater* liégeoise à l'occasion du centenaire de l'A.I.Lg. (Association des Ingénieurs de Liège).

Intitulée *Art et Folklore*, elle présentait à ses invités: peintures, sculptures, estampes et dessins montrant les aspects anciens et récents des sites industriels et les attitudes des ouvriers au travail dans les charbonnages, les usines et manufactures du bassin liégeois. A côté de cette remarquable documentation iconographique due à des maîtres réputés et à des artistes populaires, on avait réuni un ensemble de produits traditionnels des industries métallurgiques, céramiques et verrières ainsi que des objets et documents évocateurs des us et coutumes observés dans la classe ouvrière des vallées de la Meuse et de ses affluents.

Sous les regards bienveillants des bons patrons de métiers naïvement statufiés dans le chêne ou le tilleul, saint Léonard, sainte Barbe et saint Eloi notamment, venus pour la circonstance des lieux de travail placés sous leur protection, il y avait là surtout des spécimens variés de la production de nos anciennes forges et fonderies: crémaillères et autres accessoires du foyer en fer forgé enjolivés de

SUZANNE ET LES VIEILLARDS. *Plaque de foyer en fonte millésimée (1574) reproduisant l'œuvre d'un sculpteur de talent. Virton, Musée Gaumais (Photo du Musée de la Vie Wallonne).*

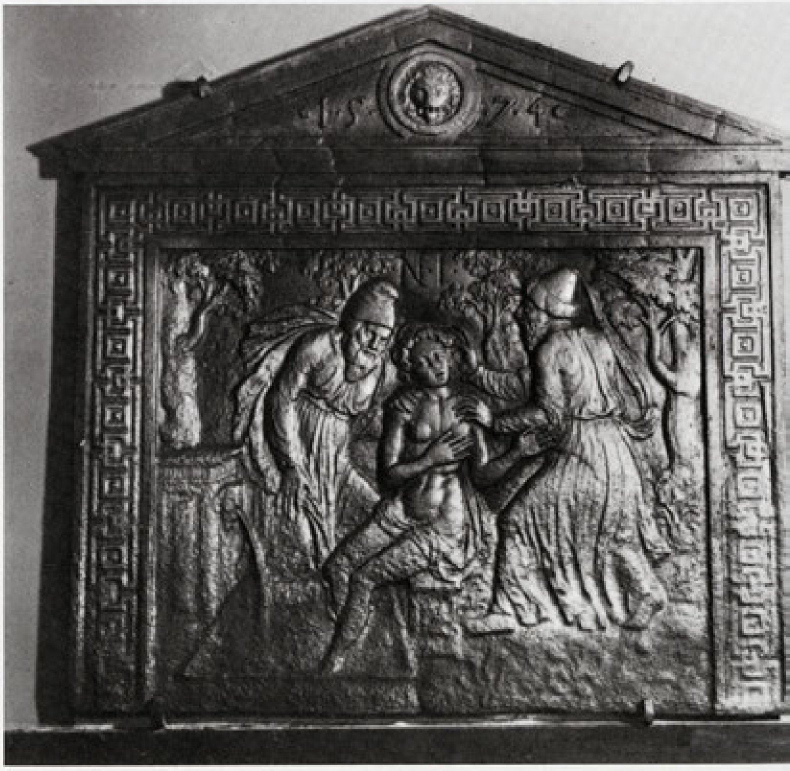

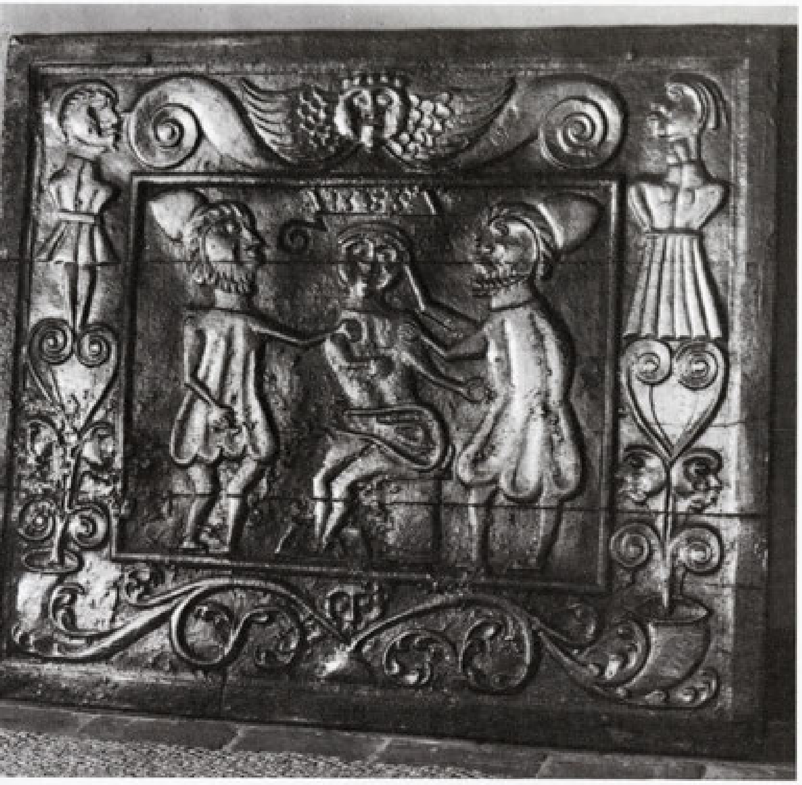

SUZANNE ET LES VIEILLARDS. *Plaque de foyer en fonte millésimée (1588). La composition, les attitudes et les gestes des personnages de la plaque précédente ont été reproduits maladroitement par un sculpteur paysan. Virton, Musée Gaumais (Photo du Musée de la Vie Wallonne).*

motifs géométriques exécutés au burin, plaques de contrecœur d'âtre et taques de poêle en fonte moulée décorées de figures de dieux de l'Olympe, de scènes tirées de la *Bible*, de l'*Évangile* et des récits hagiographiques, d'allégories, de symboles et de blasons.

Quand on étudie du point de vue où nous nous plaçons ici ces fontes ornées dont les fonderies luxembourgeoises s'étaient fait une spécialité depuis le XVIe siècle, il faut faire la distinction entre plaques et taques tirées de moules de bas-reliefs fournis par de bons sculpteurs et leurs imitations dues à des artisans non initiés aux éléments du dessin, ainsi que l'atteste l'amusant échantillon de ces sortes de caricatures, daté de 1588 reproduit en regard de son modèle d'excellente qualité portant le millésime 1574.

Par ailleurs des fondeurs moins ambitieux se contentaient pour décorer leurs fontes de moulages d'objets quelconques, clefs, ustensiles ou pièces de ferronnerie, d'autres choisis en raison de leur signification religieuse et de leurs vertus prophylactiques tels crucifix, chapelets, statuettes de saints et saintes parfois répétés en rangs superposés sur une même plaque. En procédant ainsi ces artisans ne se doutaient pas qu'ils étaient les précurseurs des maîtres du collage auxquels les critiques d'art accordent aujourd'hui une si flatteuse attention.

Contrairement à ce que les exemples que nous venons d'évoquer pourraient faire croire, les arts populaires de Wallonie ne sont heureusement pas qu'imitations maladroites de modèles artistement réalisés et applications sur les surfaces à orner de contretypes d'objets préexistants.

Les sculpteurs et peintres d'enseignes ont su faire preuve dans le passé de talent et d'humour dans l'interprétation des thèmes imposés comme marques d'identité des boutiques de nos villes et bourgades, à présent trop souvent remplacées par des réclames lumineuses qui sans attraits le jour, n'égayent de leurs feux multicolores les rues commerçantes qu'aux heures vespérales.

ORIGINALITÉS COLLECTIVES

Il est aussi en Wallonie des artisanats jadis prospères, de nos jours en déclin ou disparus, où l'art populaire s'affirme non pas en des réalisations originales dues à l'inspiration de leurs créateurs (ainsi qu'on le constate dans un grand nombre de nos vieilles enseignes et autres ouvrages du même genre), mais où l'originalité se manifeste collectivement. Ceci n'a rien de paradoxal, car il s'agit de certains métiers à caractère artistique en possession de répertoires de motifs traditionnels qui leur sont propres, pratiqués généralement dans une région déterminée ou parfois en ordre dispersé pour une clientèle de gens de métier ayant elle-même des traditions bien établies.

Les spécialistes de la fabrication de nos jolies formes à beurre sculptées en creux dans le bois de hêtre ou de poirier étaient localisés depuis le XVIII^e siècle en deux villages luxembourgeois, Nassogne et Offagne d'où leurs produits reconnaissables à leurs motifs et à la qualité de leur exécution se répandaient partout en Wallonie, en Flandre et même au-delà des frontières de notre pays. Par contre, les artisans pratiquant les mêmes techniques appliquées à la confection des moules en bois utilisés par les fabricants de couques verviétois et dinantais n'étaient pas groupés en une région déterminée.

On manque d'informations en ce qui les concer-

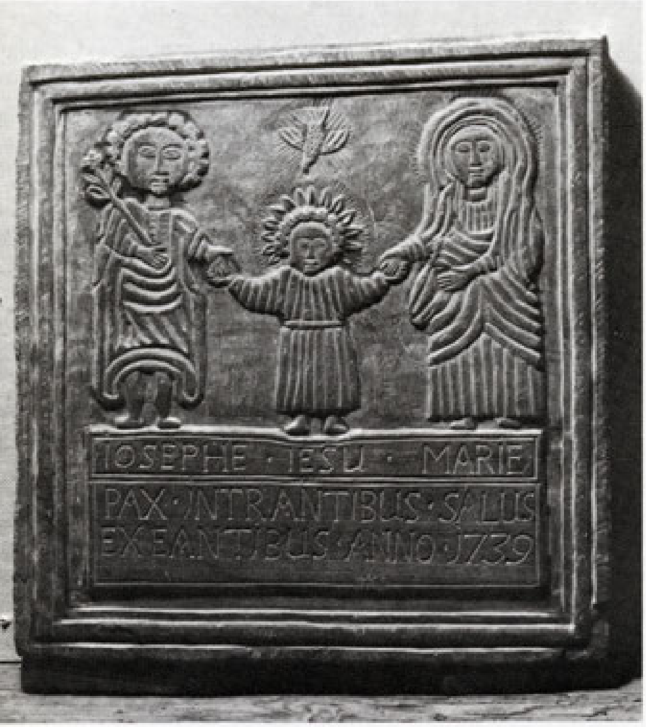

LA SAINTE FAMILLE. *Sculpture et gravure sur ardoise provenant du couloir d'entrée d'une habitation. Neuville-Vielsalm, 1739. Liège, Musée de la Vie Wallonne (Photo du Musée de la Vie Wallonne).*

UNE MARQUE (I.H.S.) ET TROIS FORMES À BEURRE. *Nassogne. Début du XIX^e siècle. Liège, Musée de la Vie Wallonne (Photo du Musée de la Vie Wallonne).*

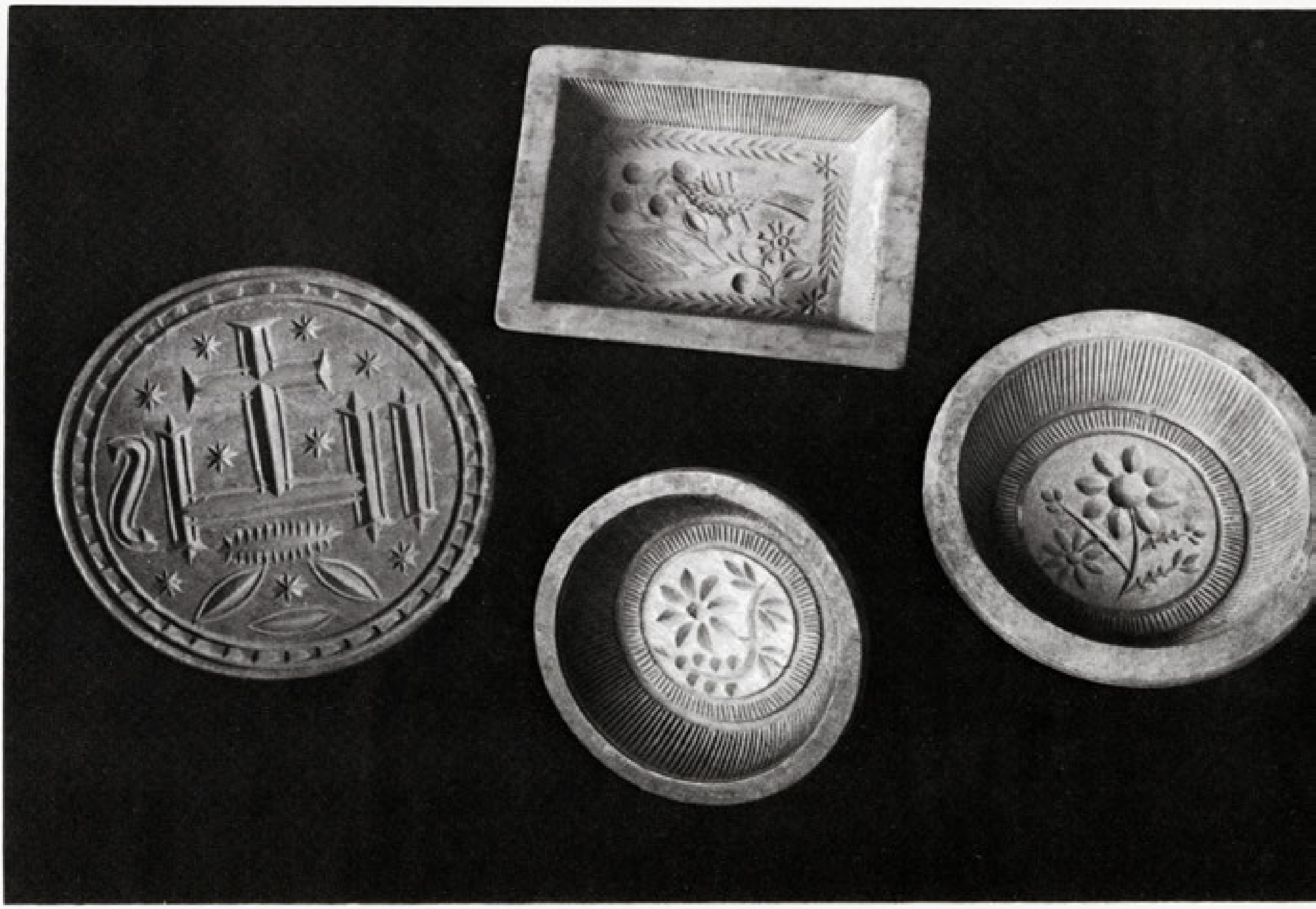

FUSIL À PERCUSSION PAR HAAKEN-PLOMDEUR. *Vers 1855. Canons en damas Bernard par J.J. Dupont. Incrustation or par J.J. Cloes. Monture sculptée en style Louis XIV. Liège, Musée d'Armes (Photo Francis Niffle, Liège).*

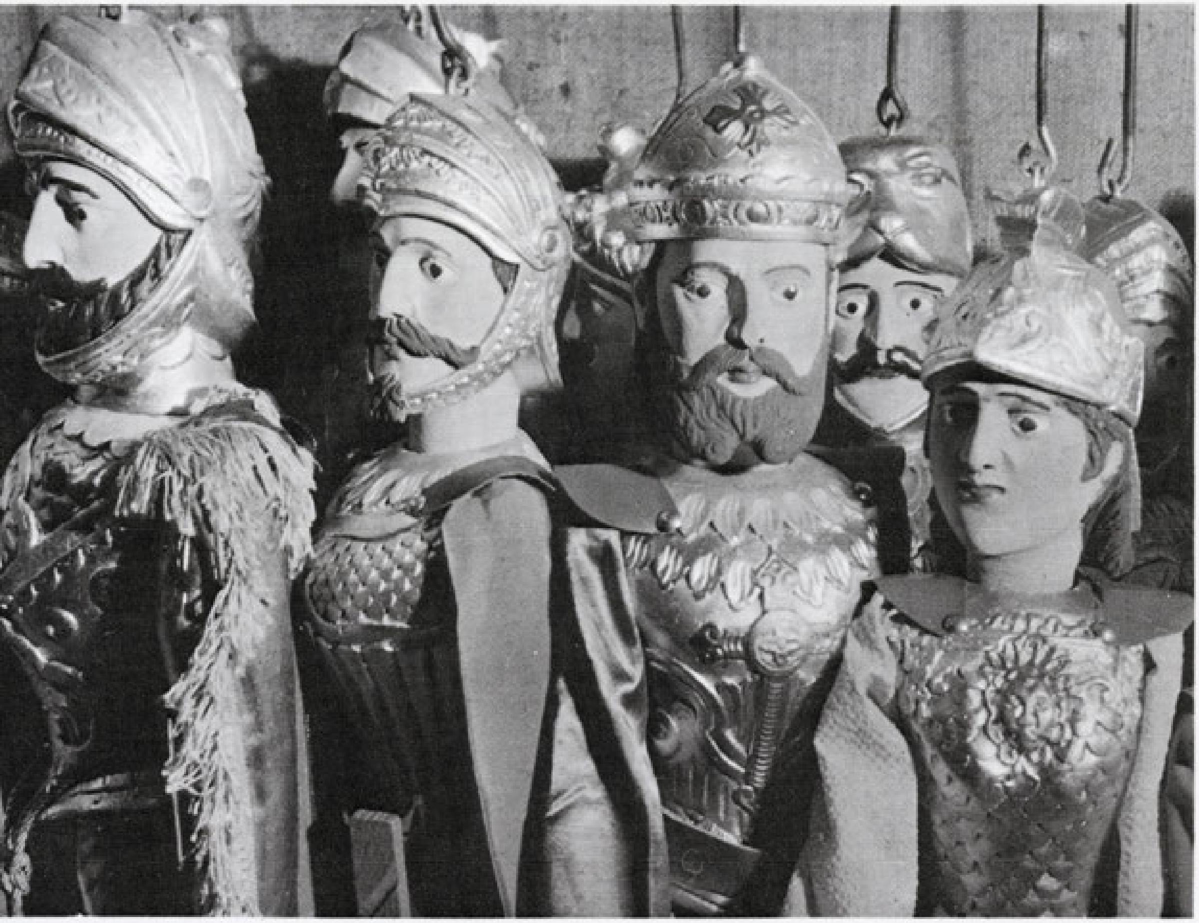

MARIONNETTES LIÉGEOISES, PERSONNAGES DES PIÈCES DE CHEVALERIE. *Ancien Théâtre Pinet. Début XX^e^ siècle. Liège, Théâtre du Musée de la Vie Wallonne (Photo du Musée de la Vie Wallonne).*

ne; nous savons pourtant qu'une famille d'artisans installée à Liège, dont le patronyme *Limbor* permet de supposer qu'elle était originaire du duché de Limbourg, avait acquis une habileté remarquable, dès le début du XIX^e siècle, dans la taille et la gravure de moules à *bonshommes* de Verviers et à couques de Dinant aux sujets fantaisistes d'une incroyable variété.

C'est sans quitter le domaine de l'artisanat du bois que l'on passe à celui des marionnettes traditionnelles généralement sculptées par les marionnettistes eux-mêmes à Mons, Tournai, Jemappes et Liège où elles jouissaient des faveurs d'un public d'adultes et d'enfants détourné, depuis un tiers de siècle, de leurs théâtres par la concurrence du cinéma, de la radio, de la télévision et des compétitions sportives.
Cependant le *Musée de la Vie Wallonne* et quelques Liégeois soucieux de maintenir l'une des traditions les plus attachantes de notre folklore ont pu assurer sa survivance à Liège en des salles où se donnent au cours de l'année des pièces du vieux répertoire inspirées des chansons de geste et des romans de chevalerie; au temps de Noël, les représentations de *Li Naissance* traduisant dans un français farci de wallonismes et en wallon le récit évangélique de la nativité et de l'enfance de Jésus.
Il ne peut être question de retracer ici l'histoire du théâtre liégeois de marionnettes, de commenter son répertoire et de définir le style de ses spectacles, étudiés par les folkloristes E. Legros, M. Piron et J.-D. Boussard. Tenus a nous limiter dans ces pages aux arts plastiques d'expression populaire c'est de ce point de vue seulement que nous évoquons ces personnages inanimés créés, jadis comme de nos jours, par ceux-là mêmes qui vont, sur la scène, leur donner vie et leur prêter leur voix tour à tour

vibrante, solennelle, gouailleuse, émouvante selon le rôle de chacun et les péripéties de l'action dramatique.

Les marionnettes liégeoises à tringle, moins perfectionnées que les hennuyères à fils, doivent curieusement à leur handicap gestuel une noblesse de style qui convient à leurs rôles de preux d'épopée, de princesses de légende ou d'acteurs sacrés des épisodes évangéliques.

Cette noblesse qu'accentue par contraste la truculente vulgarité de *Tchantchès* et de ses compagnons d'aventure issus comme lui du petit peuple, les sculpteurs des rois mages, des Charlemagne, des Roland, des Ogier le Danois, et autres chevaliers légendaires ont su en empreindre leurs visages et toute leur prestance avec un talent instinctif et très sûr, digne d'être comparé à celui des créateurs des fameuses marionnettes siciliennes auxquels ils sont d'ailleurs rattachés par une filiation explicable du fait que ce furent des Italiens qui montèrent à Liège ce genre de spectacles vers le milieu du XIX^e siècle.

Réservant un espace proportionné à l'importance prise dans le folklore wallon par les petits acteurs de bois, le *Musée de la Vie Wallonne* leur a consacré une galerie entière où sont réunies les marionnettes tournaisiennes, montoises, jemappiennes et liégeoises rangées comme pour une parade ou présentées devant le décor et dans la mise en scène des pièces de leur répertoire. Autant que dans la section des cultes religieux traditionnels, se manifeste là, sans la moindre sophistication, l'une des formes d'art où s'exprime l'esprit populaire wallon avec le plus de sincérité.

LES MUSÉES ET L'ART POPULAIRE

En ce Musée qui, dans son cadre liégeois, a l'ambition d'offrir le panorama de toutes les régions wallonnes à travers le mode de vie, les mentalités et les activités diverses de leurs habitants d'autrefois et d'aujourd'hui, il n'existe pas de local spécialement affecté à l'art populaire. Ce serait une erreur de le lui

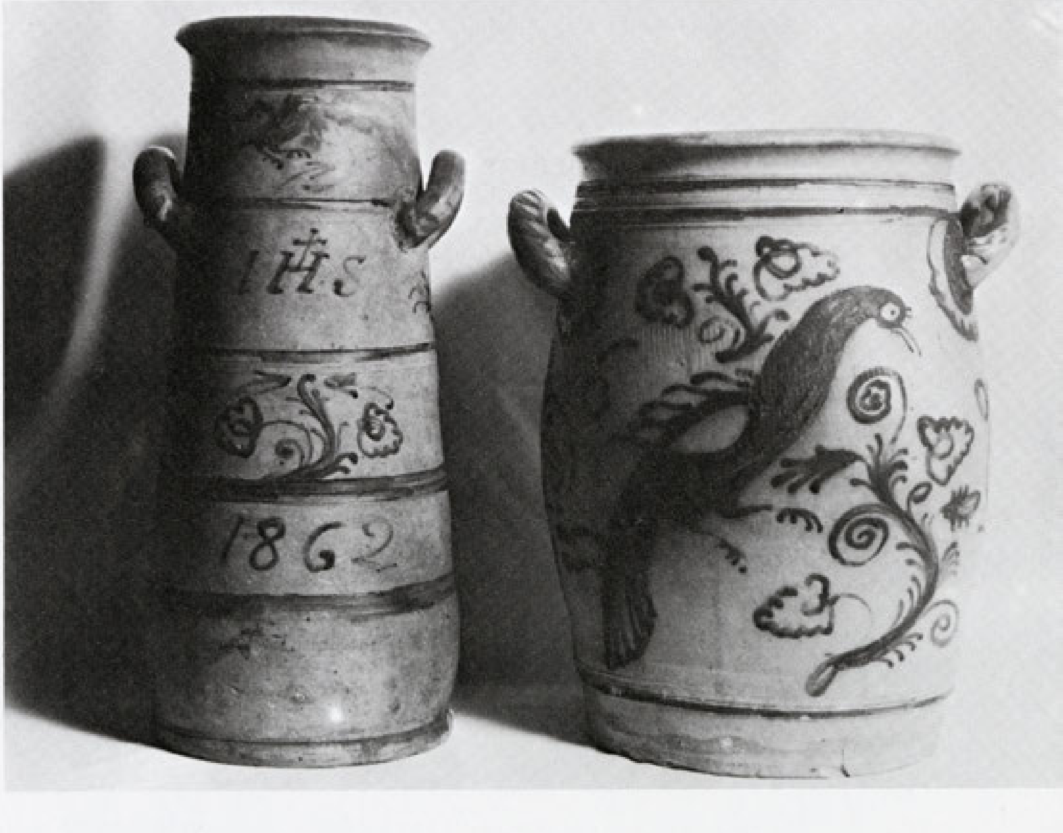

BARATTE ET POT À BEURRE. *Grès gris, décor au bleu de cobalt. XIX^e siècle. La Roche. Liège, Musée de la Vie Wallonne (Photo du Musée de la Vie Wallonne).*

reprocher car la plupart de ses sections en offrent de nombreux exemples qui, isolés de leur contexte, auraient perdu une partie de leur signification et de leur valeur du point de vue didactique.

Outre les objets à caractère artistique déjà cités qui appartiennent ou appartenaient à la production d'ateliers artisanaux, on peut voir, au *Musée Wallon* comme en d'autres Musées folkloriques de Wallonie, des exemples d'art populaire dans des fabricats provenant de moyennes et grandes entreprises industrielles, mais surtout dans des objets exécutés par leurs ouvriers en dehors ou en marge de leurs travaux habituels.

Grès gris de La Roche aux formes rustiques ornés au bleu de cobalt de fleurs et d'oiseaux tracés à main levée par des femmes qui, sans avoir suivi de cours de dessin, avaient acquis une extraordinaire sûreté de trait en reproduisant inlassablement depuis leur jeune âge les mêmes motifs traditionnels; produits céramiques de Bouffioulx, de Baudour, de Nimy, d'Andenne voire de Tournai où, à côté des modèles courants et de luxe, plats, assiettes, tasses et vases étaient ornés sur commande de symboles naïfs accompagnés d'inscriptions de circonstance le plus souvent à offrir en cadeaux d'anniversaire ou de mariage; bibelots de verre de types transmis d'une génération à l'autre ou créations originales exécutés, pour leur compte, à leurs moments de loisir, par les verriers des manufactures de la région de Charleroi et des environs de Liège.

Quoique n'ayant pas eu la prétention de traiter exhaustivement un sujet aussi vaste et aussi complexe que celui des arts populaires de Wallonie en un chapitre aux limites étroitement fixées, nous croyons devoir nous excuser de ses regrettables lacunes apparues au moment d'y mettre le point final.

Puisse pourtant cette étude trop sommaire raviver ou faire naître, chez ceux de nos compatriotes qui la liront, l'intérêt que méritent les traditions artisanales et artistiques si vivantes dans le passé au sein de nos classes laborieuses, aujourd'hui, hélas! battues en brèche par la production en série de tout ce qui répond aux nécessités et contribue au confort et aux agréments de l'existence.

Léon DEWEZ

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Musée de la Vie Wallonne, Guide du Visiteur (local provisoire) Liège, Imp. Vaillant-Carmanne, 1958. Cet ouvrage illustré, qui décrit les collections exposées dans l'ancien local du M.V.W. en Féronstrée ne correspond plus à l'ordre de leur présentation dans les salles de l'ancien couvent des Frères Mineurs où elles ont été transférées à partir de 1970. Si cette publication est périmée en tant que guide, elle reste un excellent manuel de Folklore wallon à consulter notamment en ce qui concerne les arts populaires dont elle reproduit et commente de nombreux exemples dans ses notices relatives aux métiers artisanaux traditionnels.

L'Art populaire en Wallonie, Liège, Éditions du Musée de la Vie Wallonne, Imp. Georges Thone, 1970.

Art populaire en Wallonie. Catalogue de l'exposition tenue au Musée de la Vie Wallonne du 24 juin au 15 octobre 1972. Liège, Soledi, 1972.

Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne, bulletin-questionnaire périodique fondé en 1913. Liège, Vaillant-Carmanne, 1913 et années suivantes. À ce jour les 'Enquêtes' parues forment une collection de 12 tomes couvrant chacun 4 années. On y trouve un grand nombre d'articles sur les procédés et les produits des artisanats à caractère artistique de tous les terroirs de Wallonie. On pourra, en outre, y trouver référence à la plupart des travaux consacrés ou se référant aux arts populaires publiés, au cours des 60 dernières années en Belgique, dans les organes de nos musées et sociétés de folklore.

C'est l'extrême abondance de cette littérature attestée par les notes bibliographiques des *Enquêtes* qui nous a contraint à ne citer ici que les publications du *Musée de la Vie Wallonne* relatives à *toutes* les régions de Wallonie, évitant, ainsi, entre elles le déséquilibre qu'une bibliographie plus étendue aurait inévitablement provoqué.

CINQUIÈME PARTIE

QUELQUES MÉTIERS D’ART

TYPE D'ARMURIER LIÉGEOIS DU XIX^{e} SIÈCLE: HUBERT-JOSEPH COMBLAIN (1813-1893). *Liège, Musée d'Armes (Photo du Musée).*

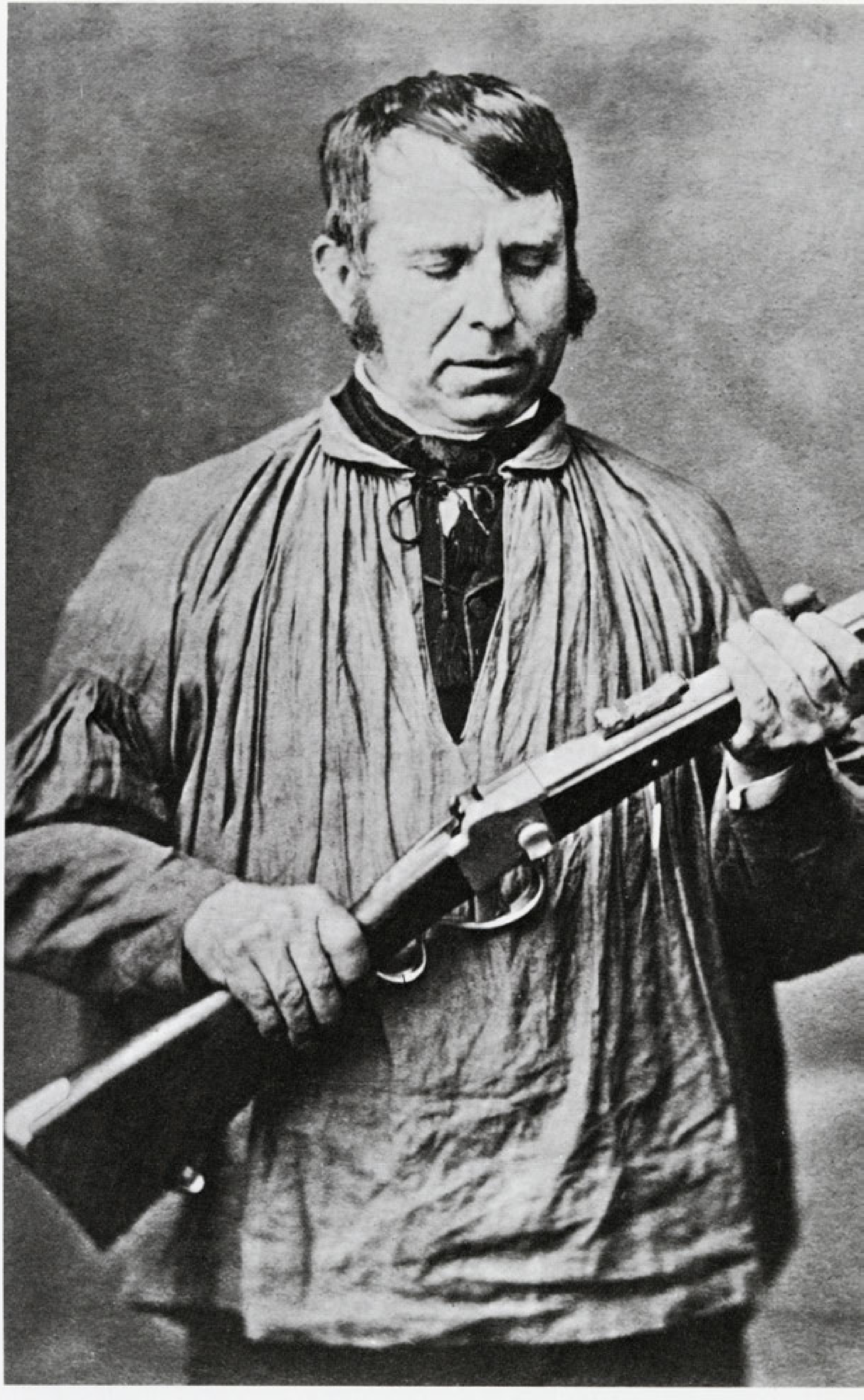

I - UN ARTISANAT SPÉCIALISÉ: L'ARMURERIE LIÉGEOISE

> 'Pour faire bien, il lui faut de l'âme au bout des doigts'.
> E. Bondroit, *Les armuriers*, Liège, 1880.

Pierre-Lambert de Saumery disait déjà des Liégeois, en 1740, 'qu'il n'est point de peuple qui ait poussé aussi loin qu'eux l'invention dans ce qui regarde les ouvrages mécaniques'. Le trait va loin car il n'a pas cessé de caractériser, jusqu'à nos jours, les travaux des hommes sur cette terre wallonne.

Parmi ces activités, l'armurerie fut et reste, par excellence, une spécialité liégeoise. Pratiquée dès le moyen âge, favorisée à partir du XVI^{e} siècle par la neutralité politique de la principauté, pleinement organisée au XVII^{e}, c'est entre 1814 et 1914 qu'elle atteignit son apogée. Son âge d'or fut celui de l'Europe.

L'APOGÉE DE L'ARMURERIE LIÉGEOISE AU XIX^{e} SIÈCLE

Meurtrie par les troubles révolutionnaires, étouffée par les impératifs politiques et militaires du régime napoléonien, l'industrie armurière liégeoise prit surtout son essor après l'indépendance belge. Liège était alors devenue la seule région armurière de Belgique et la capitale mondiale de l'arme à feu. Sa production suivit une prodigieuse courbe ascendante: elle s'accrut dans le rapport de un à huit entre 1830 et la veille de la Grande Guerre. Ce développement rapide reflète la position exceptionnellement favorable des Liégeois vis-à-vis de la concurrence étrangère et même, pour certains articles, le monople de fait qu'ils détiennent. Ils fabriquent tous les types d'armes connus et la variété des modèles qu'ils offrent à leur clientèle frappe les observateurs d'un profond étonnement. Traditionnellement, leur production se répartit en 'armes de luxe' — expression qui ne doit pas s'entendre littéralement car elle désigne simplement les fusils, carabines et pistolets à usage civil — en 'armes de traite' c'est-à-dire celles, de qualité courante voire médiocre, destinées aux pays exotiques, et enfin en armes de guerre.

L'ORGANISATION DE LA PROFESSION ARMURIÈRE

Le nombre d'ouvriers occupés dans l'armurerie s'accrut fortement, lui aussi, durant cette période. D'après le recensement de 1846, il y avait moins de trois mille personnes occupées dans cette profession; en 1910, leur nombre dépassait quatorze mille.

Jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle, la majorité de ces artisans travaillaient encore à domicile et souvent dans des ateliers familiaux. Car, à une époque où la grande industrie tendait à devenir partout la règle, l'organisation de l'armurerie liégeoise restait étonnamment archaïque. Celle-ci constituait encore ce que l'on appelait une 'fabrique collective', c'est-à-dire un centre de production animé par une foule d'entreprises, indépendantes en droit bien qu'en fait solidaires grâce au jeu des sous-traitances et

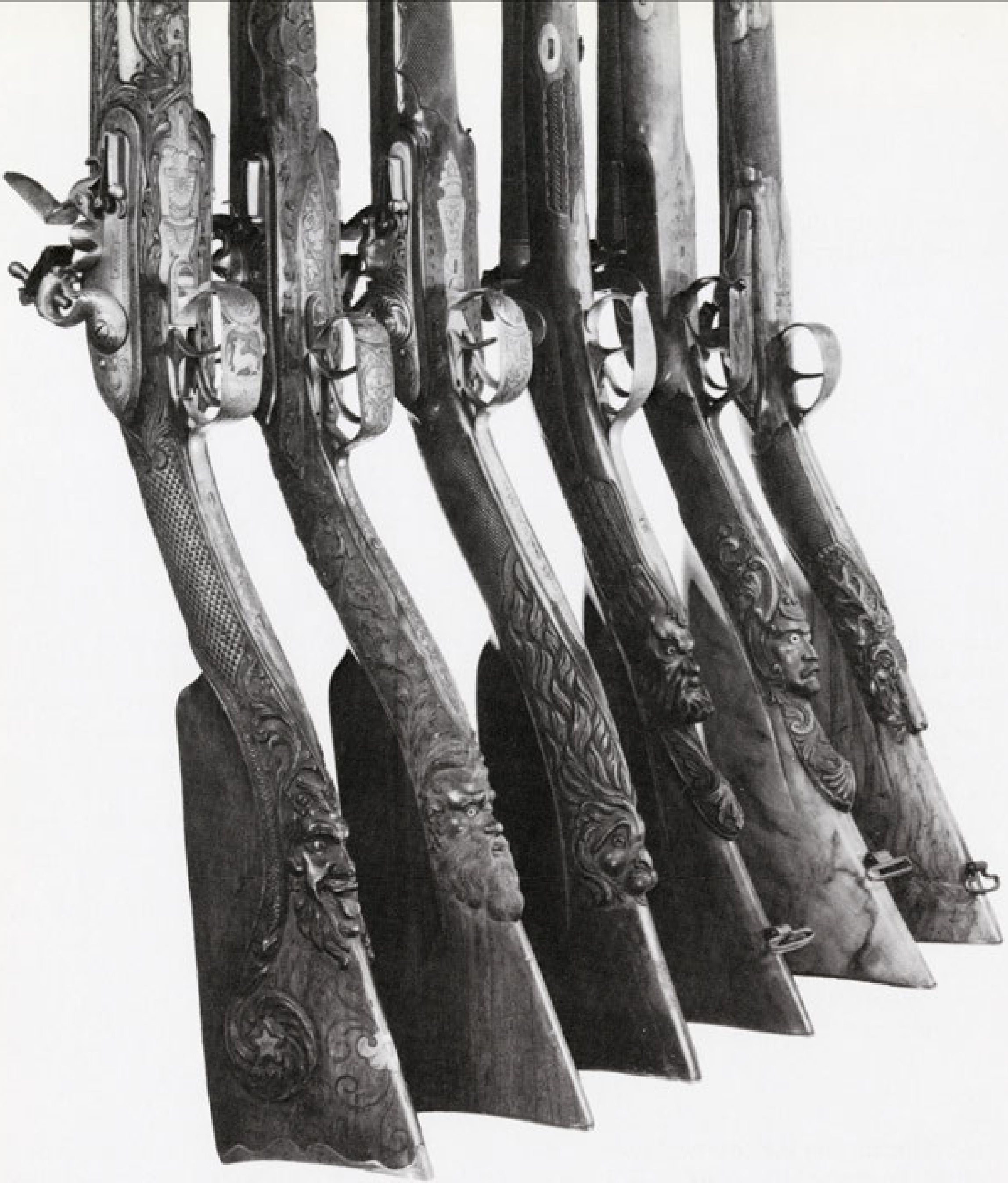

ARMES DE TRAITE LIÉGEOISES. *XIX^e siècle. Liège, Musée d'Armes (Photo F.N. Herstal).*

du louage d'ouvrage. Les diverses phases de l'exécution d'une arme se voyaient confiées à des ouvriers différents et spécialisés habitant la ville de Liège, mais également éparpillés dans près de soixante communes périphériques, de Lanaye à Anthisnes et d'Ans à Thimister. En général, chaque quartier de la ville, chaque village, avait sa spécialité: les monteurs à bois au faubourg Sainte-Marguerite, les garnisseurs dans celui de Saint-Léonard, les platineurs dans la Basse-Meuse liégeoise, les canonniers dans la vallée de la Vesdre, les fabricants de fusils 'à baguette' à Ans et à Glain... Ce système impliquait une multitude de mouvements des matières et des produits, passant par une trentaine de mains opérant en plusieurs lieux avant d'être rendus chez le maître d'œuvre, prêts à la fourniture. Au sommet de cette pyramide économique et sociale, se tiennent les 'fabricants' ou marchands-entrepreneurs. Ils sont une quarantaine au début du XIX^{e} siècle, près de deux cents au commencement du XXᵉ. Les fabricants prospectent les marchés, concluent les affaires à leur profit et confient l'exécution des commandes aux patrons-armuriers ou aux usiniers qui réalisent le travail eux-mêmes ou, à leur tour, le sous-traitent à des ouvriers armuriers.

PROFIL DE L'ARTISAN ARMURIER

L'ouvrier armurier liégeois typique du XIXᵉ siècle est un petit indépendant qui a commencé dans le métier vers l'âge de douze ans, comme apprenti ou comme *coreû* (coursier). Il sait lire, écrire et compter, du moins de façon élémentaire, mais il n'acquiert ses connaissances professionnelles que par apprentissage sur le tas (il n'y aura pas, à Liège, d'école d'armurerie avant 1897).

Au reste, il opère sur modèle, sans plan, 'à l'œil'. Il travaille jusqu'à quatorze heures par jour lorsque les commandes sont abondantes. En période creuse, il a terminé sa journée au bout de sept ou huit heures, quand il ne doit pas chômer complètement en raison de la conjoncture. Mais il n'est pas astreint à un horaire fixe, et il règle son temps comme il le juge bon. Il est payé à la pièce pour le travail qu'il exécute au moyen des matières prêtées par le fabricant ou son courtier ('recoupeur'). Son salaire, variable d'une spécialité à l'autre, est de l'ordre de quatre francs par jour à la fin du XIXᵉ siècle. L'ouvrier est logé modestement et, dans certains cas, la chambre unique où il loge et mange avec sa famille lui sert d'atelier. Bien que l'outillage soit relativement simple — la forge, l'étau et la lime, le bac de trempage — il n'en est pas toujours propriétaire. En dehors de la ville, l'artisan habite une maisonnette, flanquée d'un potager, d'un 'trou à cochon' et, parfois, d'un rucher. Les légumes, le porc engraissé durant l'année, le miel servent à améliorer l'ordinaire.

Le taux de syndicalisation des artisans armuriers est faible. Les organisations professionnelles sont d'ailleurs rares avant la fin du siècle. L'armurier lit peu : des gazettes spécialisées comme *L'Armurier liégeois*, apparue en 1885, et l'organe satirique intitulé *Le Furet*, né neuf ans plus tard, ont une existence éphémère. La presse quotidienne commence cependant à se répandre à cette époque dans la classe ouvrière en général.

Les distractions de l'armurier sont traditionnelles. En semaine, il joue au bouchon ou aux cartes. Le dimanche, il assiste à des concours de chant de pinsons et de coqs ou pratique la tenderie.

Surtout, il s'adonne avec passion à l'élevage et au concours des pigeons. Il s'affilie aussi à des sociétés folkloriques. Celle des *Amis Réunis* groupait par exemple les ouvriers garnisseurs du quartier Saint-Léonard. C'est pourquoi on la parait du sobriquet de *Li crâsse cliquotte* (Le chiffon gras) par allusion au tissu imbibé de graisse que ses sociétaires employaient pour lubrifier les pièces d'armes. Enfin, le cabaret était aussi un lieu de rencontre, où l'on traitait les affaires professionnelles et où, hélas ! il arrivait aussi qu'une partie de la paie soit dilapidée en quelques heures.

DES ARTISTES DU MÉTAL

Plusieurs professions armurières liégeoises ont dépassé le niveau artisanal pour se hisser au rang de métiers artistiques.

Les forgerons de canons, de fusils ou de pistolets en damas occupent, entre ces deux zones d'activité, une position intermédiaire. Ouvriers simples et frustes, ne bénéficiant pas d'un statut social particulier, ils réussirent cependant par une maîtrise extraordinaire de leur technique à produire des chefs-d'œuvre de l'art du métal.

Groupés dans la vallée de la Vesdre qui, avec ses petits affluents, procurait aux usines à forer l'indispensable énergie hydraulique, ils appliquèrent à la canonnerie un très ancien procédé remis à la mode en France au

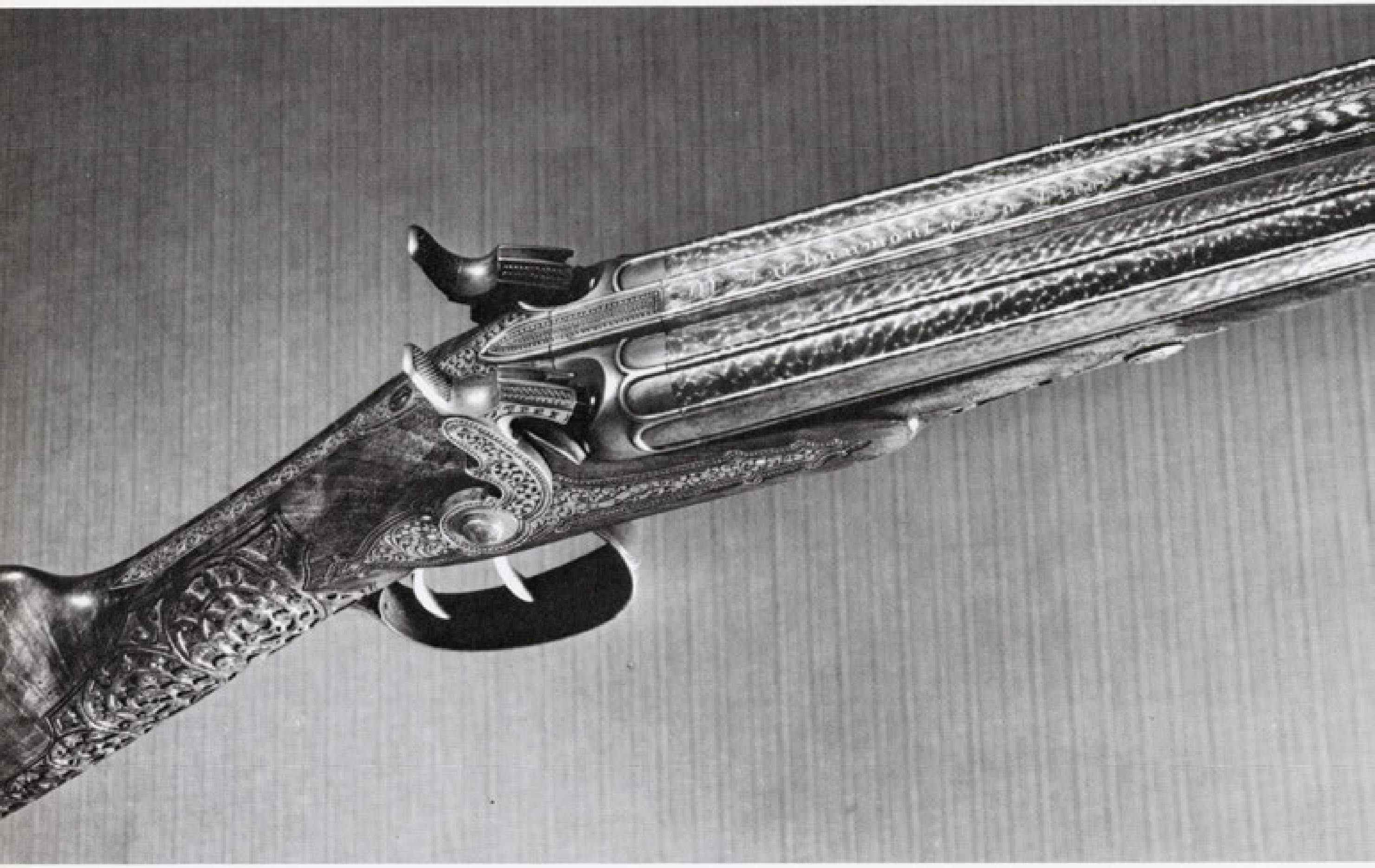

FUSIL PAR M.J. CHAUMONT. CANONS DAMAS À FILETS, PAR H. VINCENT. *Vers 1840. Liège, Musée d'Armes (Photo F.N. Herstal).*

commencement du XIX^e^ siècle. Celui-ci, perfectionné au cours des années, consistait à alterner des baguettes de fer et d'acier, à les tordre, à les souder et à les marteler à chaud pour en faire un ruban qui était à son tour enroulé en spirale autour d'un mandrin afin de former le canon. Décapé à l'acide, celui-ci laissait apparaître un moirage obtenu grâce à la différence de teneur en carbone entre le fer et l'acier. Le damas permettait une infinité de combinaisons avec pour résultat une grande variété de motifs décoratifs. Parfois on réussissait ainsi à inscrire des formes picturales ou des mots dans l'épaisseur du métal. En un jour, le forgeron avec son aide, le frappeur, forgeait six à huit canons damas alors qu'une usine pouvait en produire trois mille en acier foré. Supplantée à partir de 1860 par les moyens mécaniques, la canonnerie damas subsista néanmoins, d'abord par distinction, par coquetterie ensuite, jusque vers 1930.

Les sculpteurs, les incrusteurs, les graveurs et les ciseleurs sur armes tenaient un autre rang. C'était, chargés du finissage des armes, les artistes de la profession. Après la froideur relative du style Empire, le XIX^{e} siècle s'est livré à une frénésie décorative qui, à nos yeux frôle le mauvais goût, sans jamais cesser de nous surprendre par la virtuosité de ses œuvres. Il en va de même pour l'armurerie. En 1856, Charles Claesen publiait, à Liège, un *Recueil d'ornements et de sujets pour être appliqués à l'ornementation des armes d'après les dessins des principaux artistes.* Ce fut le triomphe des métiers d'art de l'armurerie

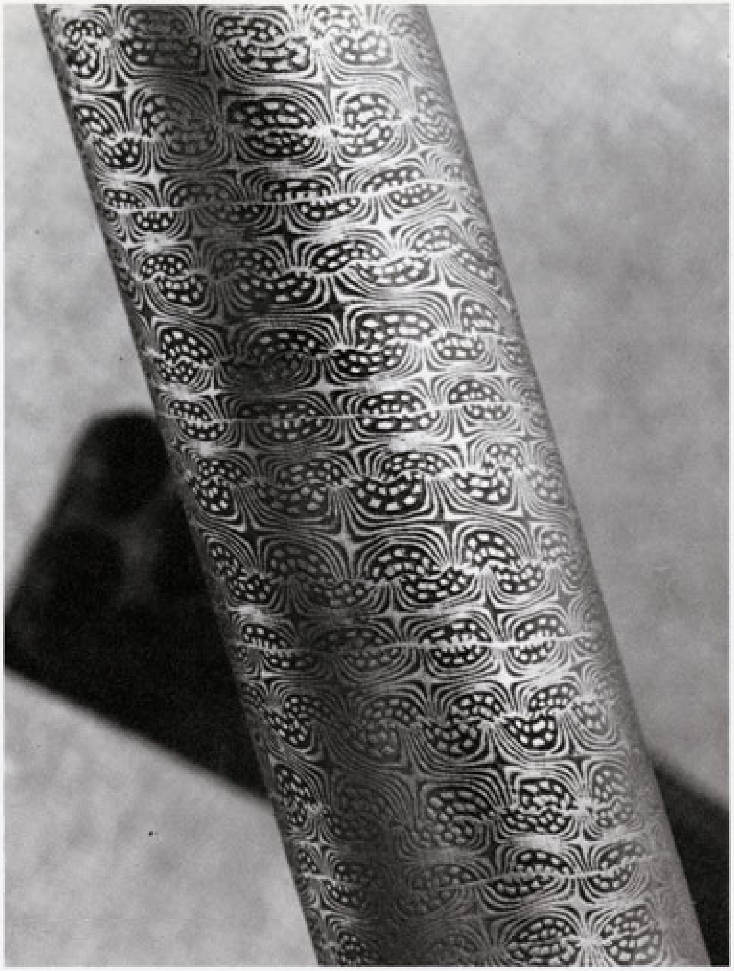

DÉTAIL D'UN CANON DE FUSIL EN DAMAS. *Liège, Musée d'Armes (Photo F.N. Herstal).*

liégeoise: les fusils de chasse, les pistolets 'de salon' se couvrent de gravure, se creusent de ciselures, se parent d'or et d'argent incrustés, se rident sous les sculptures qui transforment crosses et fûts en bas-reliefs ou en retables. Ainsi fut codifiée une grammaire ornementale liégeoise qui se répandit comme telle à l'étranger.

Vers la fin du XIX^e siècle cependant, sous l'influence de l'évolution des goûts, les ornemanistes s'assagirent et en vinrent à un style dont nos modernes armuriers continuent de s'inspirer.

La sculpture sur bois de fusil, qu'avait illustrée le Herstalien JEAN-MICHEL TINLOT (1816-1896), perdit la cote de faveur. Elle ne subsista plus que pour les armes d'exportation et... pour la fabrication des marionnettes car nombre de metteurs à bois s'adonnèrent, par passe-temps, à la confection de ces figurines du théâtre populaire liégeois. Par contre, les graveurs, les ciseleurs et les incrusteurs poursuivirent leurs activités. Les plus habiles d'entre eux, les Boussart, Honin, Delvenne,

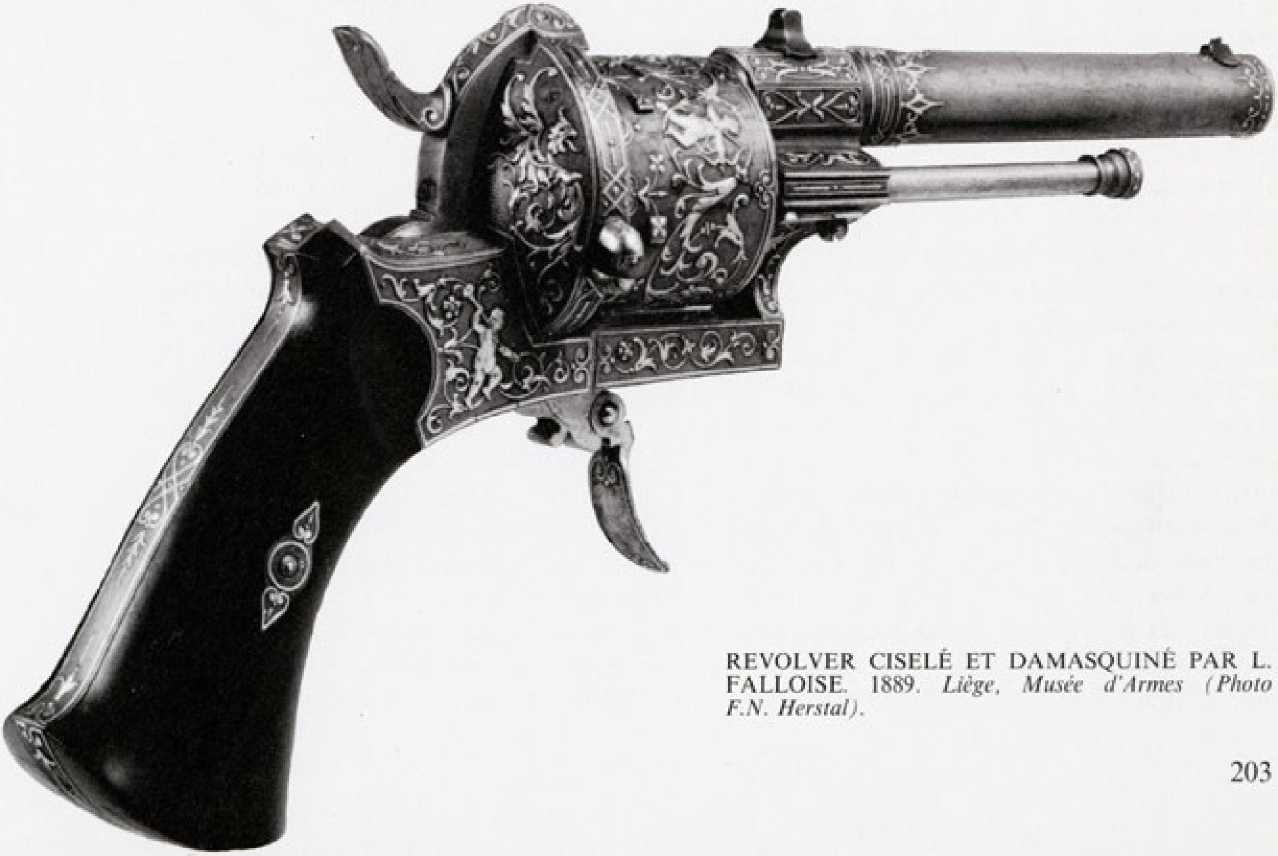

REVOLVER CISELÉ ET DAMASQUINÉ PAR L. FALLOISE. 1889. *Liège, Musée d'Armes (Photo F.N. Herstal).*

H. Corombelle, Willems, Lemaître ou Falloise vivaient dans une aisance bourgeoise, traitant avec l'équipeur ou avec le fabricant lui-même. Formés par un long et coûteux apprentissage chez un maître — car il n'y a pas d'école de gravure ni de ciselure à Liège avant 1907 —, certains d'entre eux fréquentent en outre l'*Académie*, où ils acquièrent un bagage artistique. Ils travaillent eux aussi à domicile, pour des salaires élevés et arrondissent leurs revenus en s'occupant aussi d'orfèvrerie et de gravure industrielle.

Le conflit de 1914-1918 vint mettre un terme provisoire mais brutal, aux activités de l'artisanat armurier liégeois. Refusant de travailler pour l'ennemi ou mobilisés sur le front, les ouvriers abandonnèrent leur établi, qu'ils ne retrouvèrent qu'à grand-peine dans les circonstances inédites et précaires de l'après-guerre.

Le XIX^{e} siècle, âge d'or de l'armurerie, a marqué l'économie, la mentalité, la culture et la société liégeoises. La fabrication des armes se pratique maintenant dans d'autres conditions, mais le souvenir de cette activité traditionnelle reste, comme un sédiment de l'histoire, dans un coin de l'âme wallonne.

Claude GAIER

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

L. FALISSE, *Coup d'œil sur la fabrication des armes portatives dans le Pays de Liège et à l'étranger*, Liège, 1864; E. DRESSE, *L'industrie des canons de fusil au Pays de Liège. Étude du métier et monographie de la classe ouvrière*, Mons, 1895; M. ANSIAUX, *Les industries à domicile en Belgique. L'industrie armurière liégeoise*, Bruxelles, 1899; A. DECERF, *Les métiers artistiques dans l'armurerie liégeoise*, dans *L'Armurerie liégeoise*, 1912, pp. 1570-1572, 1593-1596, 1601-1604; G. JAHN, *Die Lütticher Waffenindustrie*, Munich, 1919; J. FRAIKIN, *L'industrie armurière liégeoise et le banc d'épreuves des armes à feu de Liège*, Liège, 1940; J. PURAYE, *La gravure sur armes à feu au Pays de Liège*, Liège, 1964; ID., *Le damas*, Liège, 1966; C. GAIER, *L'évolution de l'industrie armurière en Belgique*, dans *Revue universelle des Mines*, 1971, pp. 63-74; ID., *Naissance et développement de l'institut communal d'enseignement technique de la fine mécanique, de l'armurerie et de l'horlogerie*, Liège, 1972. Cf. CLAUDE GAIER, *Quatre siècles d'armurerie liégeoise*, Liège, Wahle, 1976.

II - LA CÉRAMIQUE

DE L'ARTISANAT À LA PRODUCTION DE MASSE

La guerre de 1914-1918 crée une situation inquiétante pour la céramique. Auparavant, un artisanat nombreux et pré-industrialisé s'était développé à l'Ouest, dans le Hainaut, comptant Bouffioulx comme centre, tandis qu'à l'Est, dans la province de Liège, l'activité de Raeren rayonnait, sans compter deux pôles extrêmes: Andenne et La Roche (province de Luxembourg).

A l'exception de La Roche, où la famille KALB continuera sa production en grès bleu, les artisans cesseront toute activité à la suite des circonstances économiques et politiques entraînées par la guerre. Quatre ans de silence sont propices à la réflexion. Aussi, après 1918, les céramistes se lancent, avec l'enthousiasme de l'époque, dans une 'reconversion' orientée vers l'industrie. Certes, après quatre ans de destruction et d'inactivité, il était légitime de penser à une production de masse. Toutefois, le recul aidant, nous ne pouvons que considérer, avec tristesse, tous ces vains efforts.

La 'reconversion' a échoué pour plusieurs raisons.

D'abord, les producteurs avaient pensé à l'industrialisation sans abandonner leur mentalité d'artisans. Tant que les conditions économiques de la reproduction s'y prêtèrent, ils ont poursuivi leur production en suivant les méthodes et l'esprit de l'avant-guerre. Ils ont ensuite essayé de freiner l'évolution en s'opposant, dans la mesure de leurs faibles moyens, à introduire toute innovation dans leurs ateliers. C'est de la sorte que tous les ateliers de l'Est ont disparu entre 1914 et 1940.

À l'Ouest, il se manifeste une plus grande combativité et des ateliers de valeur subsisteront jusque dans les années 50. Cette survivance est due, en partie, à l'action bénéfique de l'Ecole provinciale de Dessin et des Arts décoratifs de Saint-Ghislain. Sa section de céramique était animée par un technicien remarquable, mais dont la majeure partie de la carrière se situe avant 1914, EMILE LOMBART.

Ce maître-céramiste oriente ses élèves vers la recherche de matières nouvelles; par exemple les grès, la faïence et la porcelaine, et vers les émaux, tels les flammés. Pour sa part, MARIUS RENARD, qui dirigera d'ailleurs l'école, s'intéresse au décor. Mais une importante carrière politique l'absorbera bientôt tout entier. La collaboration d'E. Lombart et de M. Renard donnera de beaux résultats dont certains se sont imposés avec honneur, à l'exposition de Paris en 1925.

Le rôle bénéfique de l'école de Saint-Ghislain ne dissimule malheureusement pas ses lacunes. Il n'y a pas, en effet, de recherches de formes nouvelles adaptées au décor. Celui-ci, parfois très beau, est influencé par les courants contemporains du cubisme ou du constructivisme. Mais les élèves n'en comprennent pas la nécessité et n'y voient qu'une mode adaptable à n'importe quelle pièce. Tendance qui se trouve renforcée par les demandes de l'industrie; celle-ci recherche des décorateurs habiles, des exécutants parfaits, capables de travailler vite et sans erreur, mais aussi sans réflexion. Cette préoccupation qui vise à lutter contre la concurrence sans esprit et sans une véritable compréhension des buts du travail aboutira à une application figée de recettes et à un manque aigu d'innovations qui provoquera inéluctablement la disparition de l'industrie céramique du Hainaut.

La prédominance accordée à la qualité de l'exécution au détriment de l'esprit de création fait que nos industries sont toujours à la poursuite de ce qui se crée ailleurs.

PIERRE CAILLE

C'est contre cette situation que Henry van de Velde avait voulu réagir en créant, en 1927, l'Institut supérieur des Arts décoratifs I.S.A.D. (La Cambre). Il essayait, en outre, de découvrir les jeunes talents et les bonnes volontés qui correspondaient à ses théories. C'est ainsi qu'il avait eu l'attention attirée par l'exposition d'un jeune Tournaisien, PIERRE CAILLE, à la galerie Giroux, en 1934. Né à Tournai le 11 janvier 1912, Pierre Caille avait cependant commencé une carrière de peintre qu'il n'a d'ailleurs jamais abandonnée. En 1935, il obtient le prix Rubens (qui était à l'époque l'équivalent du prix de la Jeune Peinture), ce qui lui vaut un séjour d'un an à Paris. C'est à ce moment qu'il entend parler du concours lancé par l'État belge en prévision de l'exposition de Paris consacrée aux *Arts et Techniques* et qui devait s'ouvrir en 1937. Il y participe en exposant des projets de tissus et de papiers peints qui sont retenus. Mais Henry van de Velde l'oriente vers la céramique qu'il n'avait jamais pratiquée. N'empêche qu'il avait déjà exposé chez Giroux des modelages (oiseaux et cavaliers), démontrant ainsi une formation de sculpteur. Il aborde donc la céramique avec l'acquis de la couleur et de la forme, mais sans aucun préjugé technique. C'est la raison pour laquelle il a été accueilli, selon sa propre expression, avec hilarité, par la très sérieuse firme de La Louvière à laquelle Henry van de Velde l'avait adressé pour exécuter la commande destinée à Paris. Pierre Caille voulait créer des pièces d'un bleu profond, ornées d'animaux calligraphiés sur l'émail cru au moyen d'un piquant de porc-épic. Bien qu'on lui eût vite fait comprendre que c'était irréalisable techniquement, les pièces ont été cuites et envoyées à Paris où elles ont recueilli un grand succès grâce à leur fraîcheur et à leur nouveauté. Dans la monographie consacrée à l'artiste, en 1950, Paul Fierens dit: '*Ce fut un succès dont la firme industrielle et commerciale tira même quelque vanité, sans imaginer d'ailleurs qu'il pourrait être intéressant et profitable de s'assurer pour l'avenir la collaboration d'un Pierre Caille ou simplement de poursuivre l'expérience.*' Pierre Caille était désormais 'mordu' par la céramique. Comme on lui avait fait comprendre qu'il ne pouvait, même à titre gracieux, continuer sa collaboration avec la firme de La Louvière, il s'inscrit au cours de céramique de l'I.S.A.D. (La Cambre) où il désespère le professeur par sa manie d'émailler les pièces à cru. Jusqu'à ce jour, c'est la technique qu'il a toujours employée avec le succès que l'on connaît, car Pierre Caille savait que les Chinois ont obtenu ainsi leurs plus beaux émaux. Ses nouvelles études terminées, il s'achète un four et continue à travailler seul, avec la même absence de préjugés techniques, ce qui l'amène à créer des œuvres mixtes, mélangeant la céramique, le bois, le métal ou les émaux cuits et la peinture. Cela donne des œuvres monumentales. Peu importe les matières employées, pourvu que le résultat soit atteint et il l'est toujours pour notre plus grande délectation. Car le même non-conformisme qui le caractérise dans la technique se ressent aussi dans l'esprit des œuvres. Avant d'analyser celles-ci, je dois redire et préciser que ce non-conformisme dans le travail n'altère en rien la qualité technique: celle-ci est impeccable et je soupçonne Pierre Caille d'être un grand paresseux, comme d'ailleurs tous les grands inventeurs, car il recherche le maximum de qualité avec un minimum d'efforts.

La source d'inspiration principale de Pierre Caille est le folklore. Mais il s'agit de s'entendre sur le mot. Ce n'est pas une recherche d'archéologie populaire tournée pieusement vers le bon vieux temps, mais une recherche vivante qui plonge ses racines dans ce que nos traditions ont conservé de plus poétique et

LE CÉRAMISTE
ET SCULPTEUR
PIERRE CAILLE
(1967). *(Photo
Jacques Evrard,
Bruxelles).*

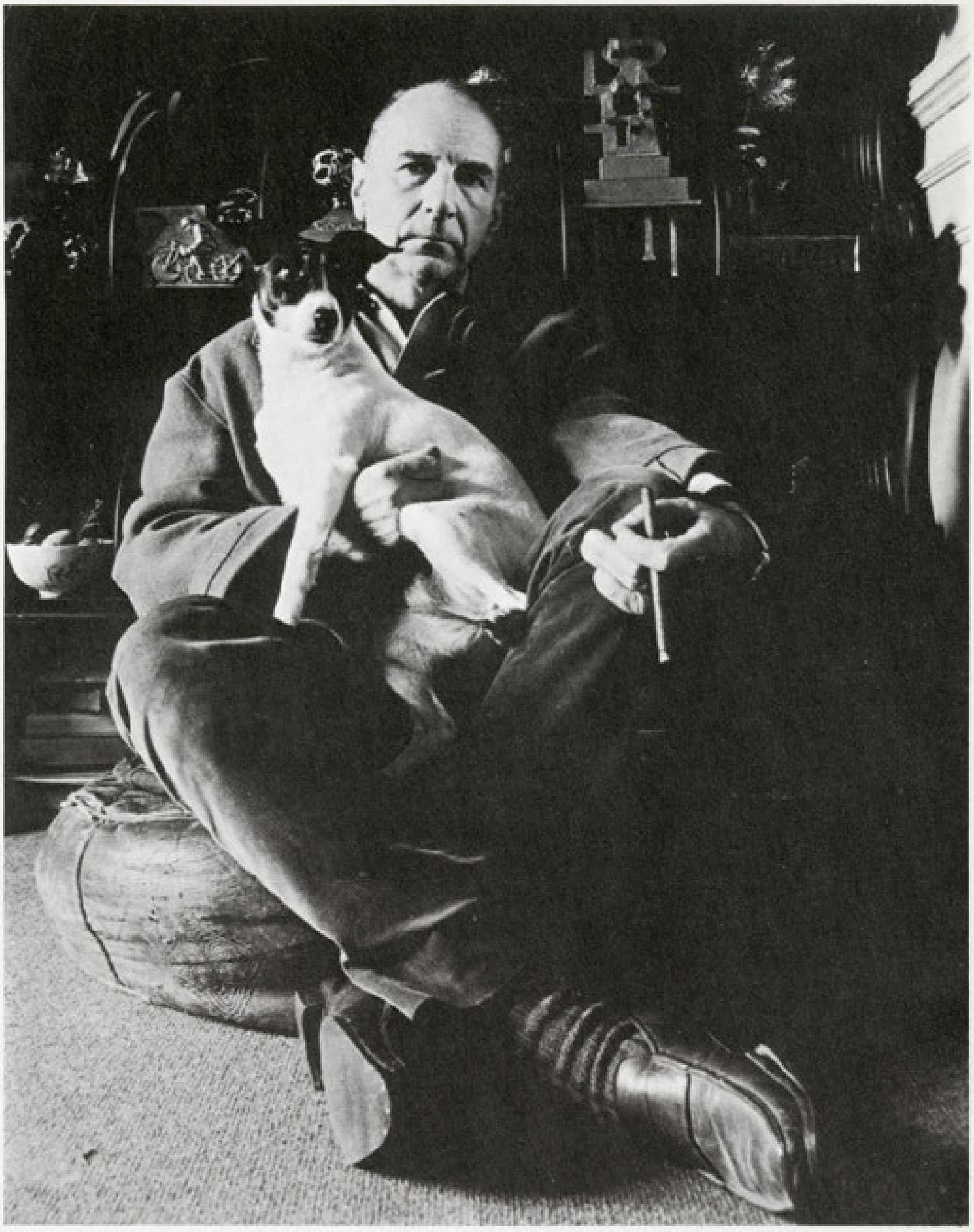

aussi d'irrévérencieux. Son imagination, sans cesse en éveil, saisit au vol l'idée et la traduit en image. Cette image devient volume et couleur, tantôt d'une simplicité rigoureuse, tantôt d'une richesse lyrique pour atteindre au mieux le caractère expressif souhaité.

Un autre caractère frappant est la monumentalité des œuvres. Même si elles sont de petites dimensions, l'artiste leur donne une ampleur qui les transfigure. Il atteint à l'universel car, en vérité, il ne cherche pas à faire de la céramique, mais à utiliser des matières premières, terre et émail, comme toute autre matière qui s'offrirait à un peintre-sculpteur pour s'exprimer en toute liberté. C'est là aussi une des faces de son art: la liberté de faire ce dont il a envie. Sans songer aux modes, à l'avis des critiques, il exprime sa pensée, son état d'esprit du moment comme il estime qu'il doit le faire.

Depuis quelques années, des 'ateliers créatifs' fleurissent partout: sous prétexte de liberté totale, on y crée des quantités de choses molles qui se laissent cuire au four. Il serait malséant de comprendre dans ce sens la liberté de Pierre Caille. Celui-ci a une vision lucide et poétique de son époque et il donne son avis sur celle-ci en utilisant librement, sans dogmatisme, tous les moyens offerts par la technique pour atteindre sans détour l'essentiel de sa pensée. Il passe ses journées à faire ce qu'il a envie de faire, simplement parce qu'il sait ce qu'il veut faire.

Il faut également parler de son rôle de professeur. De 1948 à1976, Pierre Caille a formé des générations de céramistes à l'École nationale supérieure d'Architecture et des Arts visuels (E.N.S.A.A.V., La Cambre). Sa pédagogie, toute de finesse et d'intuition, consistait à ne rien imposer, mais à faire sentir, à révéler à l'élève où se trouvait l'essentiel de ses qualités, et cela par de petites remarques, des silences parfois ou, au contraire, par des considérations apparemment éloignées de la céramique.

LA NOUVELLE GÉNÉRATION

Beaucoup de noms se pressent sous la plume, porteurs d'espérances. **Monique Destrebecq**, née à Basècles en 1936, a fait ses études à l'Académie des Beaux-Arts de Tournai puis à La Cambre. Elle a créé, notamment, des animaux aux volumes délicats et doux. Elle a reçu la Médaille d'or de Monza en 1960.

Noël Jacques, né en 1937, a fait ses études à l'Atelier d'Art de Maredsous et à La Cambre. Surtout potier, il se distingue par la rigueur des formes et la qualité de ses émaux. Après différents stages dans des ateliers de France et d'Espagne, il consacre maintenant une partie de son temps à l'enseignement.

Francis Coutelier, né en 1945, a été également élève de l'Atelier de Maredsous puis de La Cambre. Ses préoccupations le dirigent davantage vers la recherche monumentale: l'un de ses bas-reliefs a été primé au XXII^e Concours international de Faënza, en 1964. Il est actuellement professeur à l'Université de Moncton (New Brunswick, Canada).

Après des études de régent en arts plastiques, **Maurice Joly**, né en 1941 a terminé brillamment ses études à La Cambre où il succédera à Pierre Caille en 1976. Il est surtout préoccupé de rigueur formelle et de monumentalité. Il souhaite faire oublier le labeur artisanal par une plus grande présence sculpturale des œuvres qui s'intègrent ainsi parfaitement à l'architecture ou au paysage. Il est conscient de certaines formes anachroniques du travail du céramiste qui, si elles ne sont pas surmontées, risquent de devoir disparaître à cause de l'apparition de matériaux nouveaux mieux en rapport avec les soucis artistiques contemporains.

Enfin, **Olivier Leloup**, un des derniers élèves de Pierre Caille, invente pour notre plus grand plaisir des personnages dont il saisit les caractères profonds avec une feinte naïveté.

RETOUR À L'ARTISANAT

Depuis 1940 se manifeste un renouveau de la céramique artisanale. Attirés par la magie des arts du feu, de nombreux artisans créent des ateliers avec plus ou moins de bonheur. Dans l'espace qui nous est réservé, il ne sera possible d'envisager que les principaux jalons de cette renaissance.

Achille Petrus (1905-1959), fortement conscient de l'aspect formel et matériel de la céramique, va retrouver, dans sa recherche solitaire, un classicisme moderne. Dans une forme austère, il réussit à allier la technique de la tradition et les formes sculpturales, même dans les poteries de petites dimensions.

En 1943, sous l'impulsion de **Raoul Godfroid**, né en 1896, s'ouvre la Maîtrise de Nimy dont les potiers travailleront à la renaissance du grès dans un esprit de lutte contre le rationalisme et le fonctionnalisme. Dans les années 60, après diverses vicissitudes, ce valeureux atelier disparaîtra, car c'est en définitive le rayonnement des individualités remarquables qui peut seul assurer l'évolution spirituelle d'un groupe. Seul, **Georges Destrebecq**, né en 1925, continue, avec succès, les recherches amorcées à Nimy.

En 1951, sous l'impulsion de **Roger Somville** et de **Suzanne Tits** et avec l'aide d'**Émile**

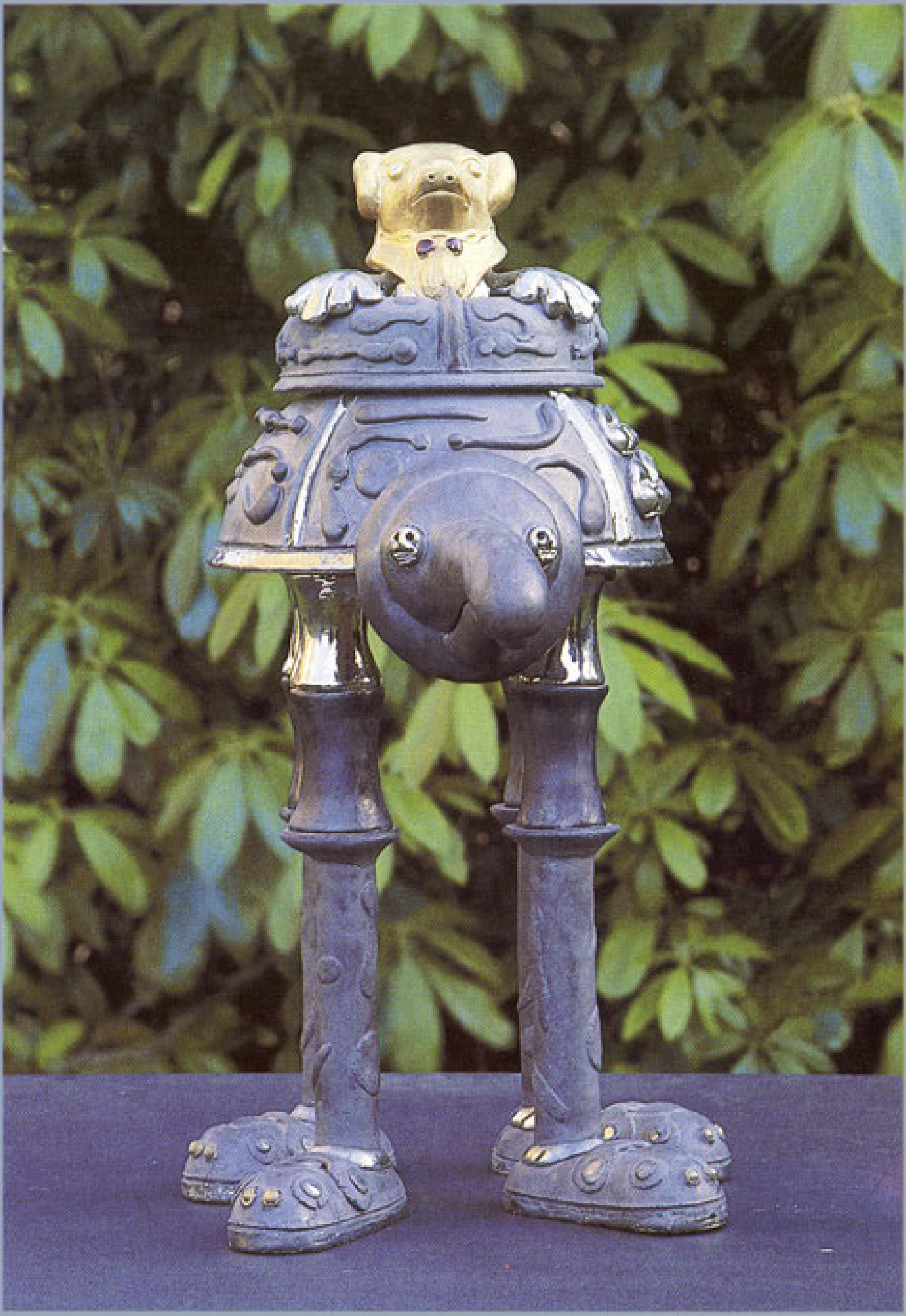

PIERRE CAILLE. SCULPTURE : EN VOYAGE. *Céramique. 1976 (Photo Ch. Bastin et J. Evrard, Bruxelles).*

MAURICE JOLY *succède à Pierre Caille à la Cambre en 1976. (Photo Jacques Evrard, Bruxelles).*

*Vase en grès cérame, œuvre d'*ACHILLE PETRUS*, représentant le cheval Bayard et les quatre fils Aymon. Couillet, 1948. (Photo Musée de la Vie Wallonne).*

Cavenaille, se crée l'Atelier de Dour. Fondé sur le principe de la recherche d'un art populaire accessible à tous, l'Atelier crée des céramiques décoratives ou utilitaires, abordant aussi bien l'art monumental que des sujets plus intimes, la sculpture que le décor.

Marc Feulien (1943) est un chercheur, inventeur de formes et lanceur d'idées. Professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Charleroi, il est à la base d'une floraison de jeunes talents à l'esprit inventif.

Dans la province de Namur, les Ateliers d'Art de Maredsous, à Maredret, voient leur section de céramique atteindre un grand rayonnement sous l'impulsion du maître-potier Antonio Lampecco. Né en 1932, après des années d'études en Italie et en Belgique,

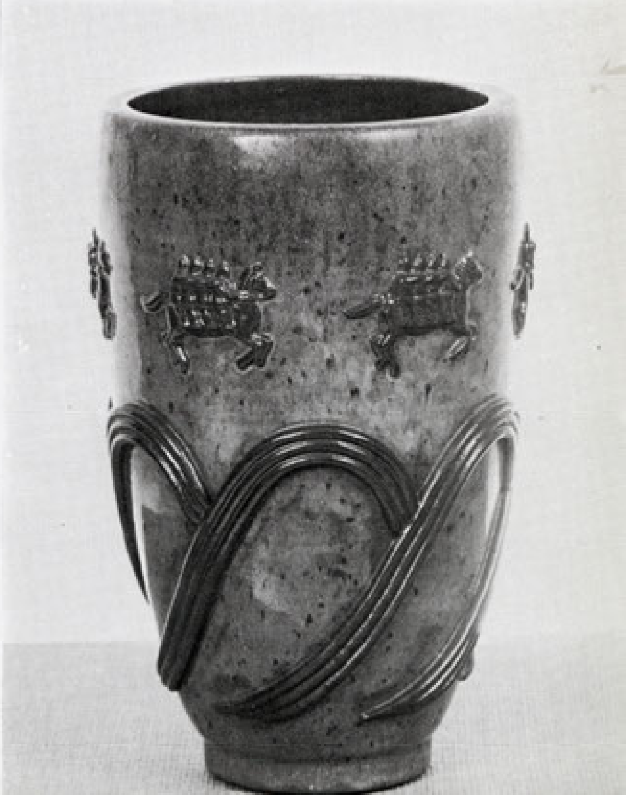

A. Lampecco se consacre avec modestie à la poterie. Une grande sensibilité alliée à une recherche constante de la pureté des formes nous donne des œuvres raffinées et pleines d'invention. L'artiste atteint ainsi le plus haut niveau de qualité avec une grande simplicité de moyens.

Tandis qu'à l'Ouest de la Wallonie, nous venons de le constater, l'activité se concentre dans des ateliers, à l'Est, en revanche, des personnalités isolées affirment des talents bien marqués. Constant Caron, installé à Rocourt (Liège) est peut-être le plus secret et le plus rare de nos céramistes. Travaillant surtout pour sa satisfaction personnelle, il recherche par la finesse de la pâte, la qualité de l'émail et la perfection de la cuisson, une somptuosité discrète qui ne se manifeste souvent que lorsqu'on prend la pièce en main, comme chez les Chinois. Autre Liégeois, Laurent Larose, né en 1908, est, à l'opposé, un caractère robuste qui traduit en art brut une abstraction naturelle des choses. Eva Herbiet, pour sa part, se montre farouchement personnelle dans ses recherches de formes abstraites que la matière sert avec

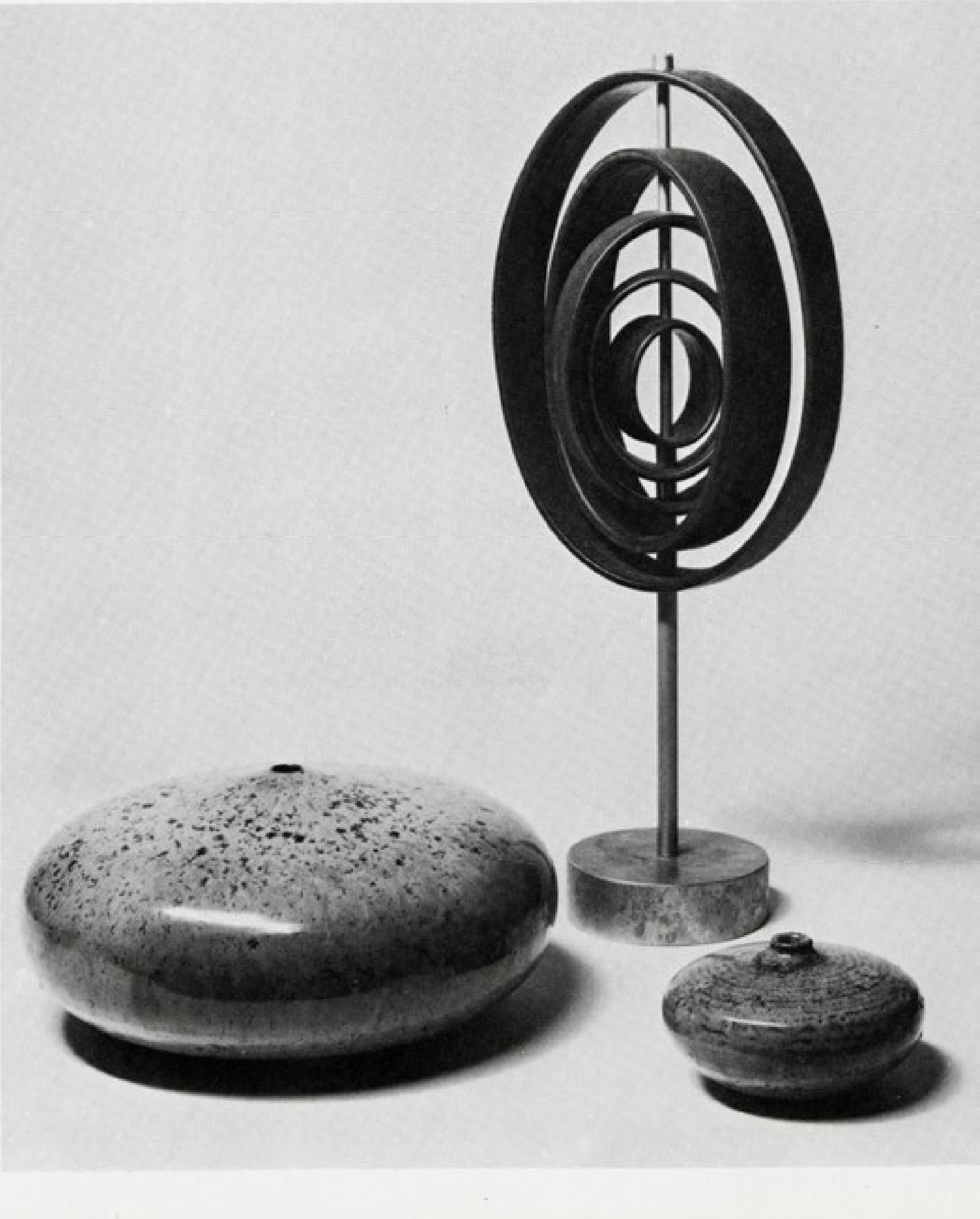

ŒUVRES DU MAÎTRE-POTIER ANTONIO LAMPECCO *(Photo Georges Vercheval)*.

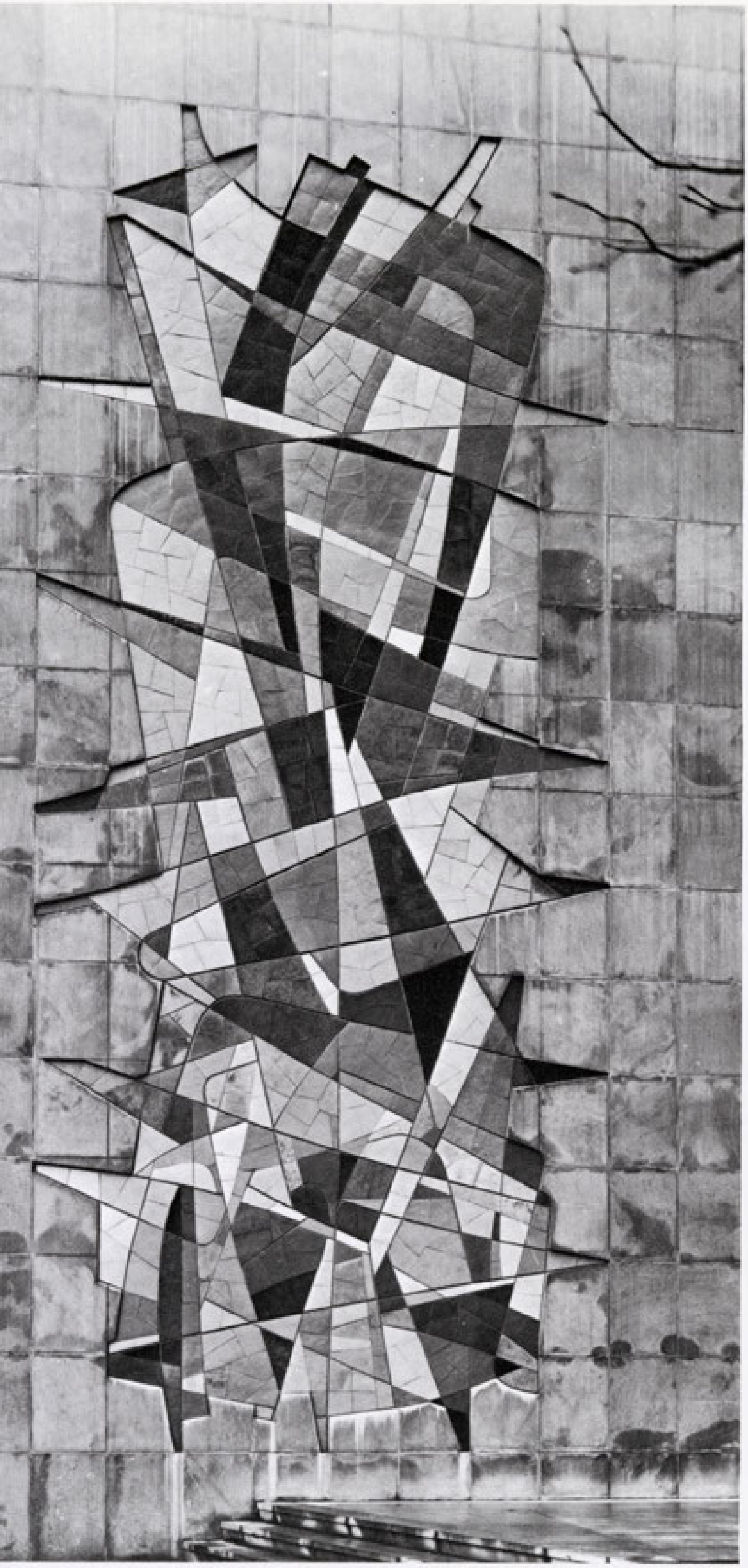

EVA HERBIET. CÉRAMIQUE À L'ENTRÉE PRINCIPALE DU PALAIS DES CONGRÈS À LIÈGE *(Photo A.C.L.)*.

une virtuosité maîtrisée par une sensibilité aiguë aux couleurs. Si elle affectionne les grands formats — non la monumentalité —, elle réussit à merveille des œuvres de petites dimensions où son imagination vibrante se donne libre cours.

ROBERT HASEMEIER, installé à Raeren, est un artiste complet. Potier remarquable, il invente des formes et des émaux qui se complètent et laissent une impression de stabilité harmonieuse. Sculpteur monumental, il se caractérise par la simplicité du relief. Sa dernière œuvre, le Christ monumental de l'église de Tiège (Spa), est une réussite, tant par les dimensions que par le modelé.

CAMILLE MARIE MAJERUS, installée à Bodange-Martelange, est une autodidacte qui s'est formée dans des stages, notamment au château de Ratilly (France). Dans la création de pots, elle se distingue par une recherche constante de la simplicité et de la discrétion.

CHRISTIANE LEBRUN, aux Ateliers de l'Eau-Rouge à Stavelot, est également une autodidacte qui a fréquenté le château de Ratilly. Ses recherches portent principalement sur les émaux, sans toutefois négliger les formes. Avec une précision presque scientifique, mais où la sensibilité est toujours présente, elle habille somptueusement ses pièces, c'est-à-dire avec une discrétion et une élégance de bon aloi.

La céramique: première matière de synthèse inventée par l'homme il y a environ sept mille ans. Nous pourrions croire que toutes les formes en ont été étudiées, tous les émaux et engobes expérimentés. Aussi, c'est avec un émerveillement toujours renouvelé que nous constatons les découvertes actuelles dans ce vieux matériau. Cet art, dit mineur (pourquoi?), est pour les archéologues une des caractéristiques principales d'une civilisation. Il reflète la nôtre et soyons heureux de sa vitalité et de la variété que le génie de l'invention nous en offre.

Pierre FRANÇOIS

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

[Orientation bibliographique succincte sur la céramique contemporaine en Belgique].

Belgique. Province du Hainaut, École provinciale de dessin et des Arts décoratifs, Saint-Ghislain, Institut des Arts et Métiers, (1925); PAUL CASO et ÉMILE CAVENAILLE, *M.-H. Bataille, Simone Tits, Monique Cornil, Roger Somville, Dour*, (Bruxelles-Paris), Éd. Dutilleul, [1960]; *Céramiques et Tapisseries belges contemporaines*, Bruxelles, Ministères de la Culture et des Affaires économiques. [Catalogues d'expositions]; *Concorso internationale delle ceramica d'Arte*, Citta di Faenza, [catalogues]; *L'École provinciale des Arts et Métiers à Saint-Ghislain*, (Frameries, impr. Dufrane-Friart) [1913?]; JACQUES ÉVRARD, *Photographies de Jacques Évrard à propos de Pierre Caille*, [Bruxelles, chez l'auteur], (1969). [3 pp. mss., 5 dessins, 25 photos. Tirage 7 ex.]; PAUL FIERENS, *Pierre Caille*, Anvers, De Sikkel, (1950). (Monographies de l'Art belge); ALBERT MARINUS, *Nos métiers d'Art*, Bruxelles, [chez l'auteur], 1942; *L'Œuvre du céramiste hennuyer Achille Petrus, (1905-1959)*, Liège, Musée de la Vie Wallonne, 1976; *Jean-Pierre Point chez Pierre Caille*, (préf. de Pierre Caille), s.l. (chez l'auteur [Linkebeek]), (1974). [25 sérigraphies, tirage 50 ex.]; *Potiers belges contemporains 1966*, Bruxelles, Musées Royaux d'Art et d'Histoire, 1966. [Catalogue]; *Rapport annuel de la Commission Nationale des Artisanats et des Industries d'Art*. [Bruxelles, Ministère des Affaires Économiques, 1re éd.] 1945 ...

Les limites de cet exposé ont été fixées aux artistes nés ou domiciliés en Wallonie. Il ne faut donc pas s'étonner de voir omis des noms connus; ils ne répondaient pas aux critères choisis.

III - LA VERRERIE

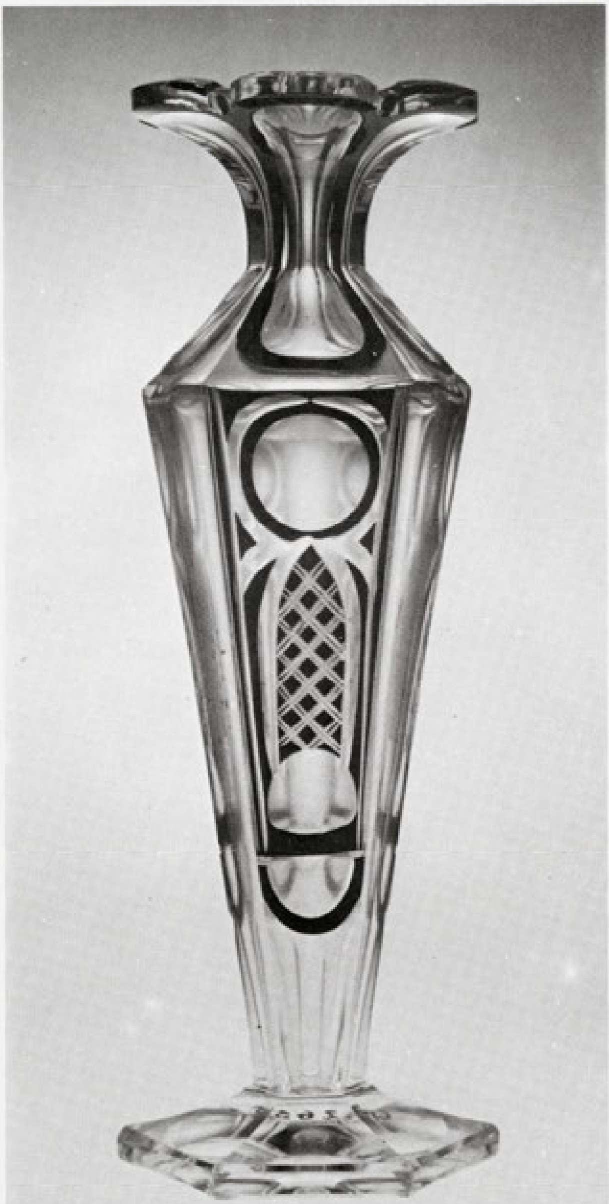

VASE *en verre incolore doublé carmin foncé et taillé. Verrerie d'Herbatte à Namur, vers 1870. Musée du Verre, Liège (Cliché A.C.L.).*

Combien fut judicieux, en décembre 1825, le choix du village de Seraing près Liège pour y implanter les Cristalleries du Val-Saint-Lambert! Là se trouvaient réunis un certain nombre d'avantages appréciables d'ordre géographique et technique, y compris, dans la même région, des matériaux indispensables aux verriers, tels de bons calcaires, à Flémalle, et des usines à plomb.

Replacée dans son cadre historique et économique, la passionnante histoire de ce qui fut la plus grande cristallerie au monde nous fait remonter aux sources mêmes du cristal contemporain, créé par la Grande-Bretagne à la fin du XVII^{e} siècle, et imité avec succès à travers l'Europe au début du XIX^{e} siècle. Au pays de Liège, comme ailleurs, les anciennes fournaises de verre fin subissent alors pleinement la loi de la fabrication du cristal au plomb où, avant le Val-Saint-Lambert, Vonêche, sous le Premier Empire français, s'impose sans rival à l'échelle européenne continentale.

Les débuts à Vonêche. C'est en effet à Vonêche, dans l'actuelle province de Namur, que doivent être recherchées les origines des cristalleries du Val, alors que se distinguait le plus grand maître verrier de la première moitié du XIX^{e} siècle, le Français AIMÉ-GABRIEL D'ARTIGUES (1778-1848). Ancien directeur de Saint-Louis, propriétaire de l'établissement de Vonêche (fermé en 1830), d'Artigues ne fut-il pas à la fois le créateur de Baccarat, comme cristallerie, et le patron sinon le maître en technique des deux fondateurs du Val, Français eux aussi, FRANÇOIS KEMLIN (1784-1855) et AUGUSTE LELIÈVRE (1796-1879)?

Dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle, les rapports verriers entre le pays de Liège, le

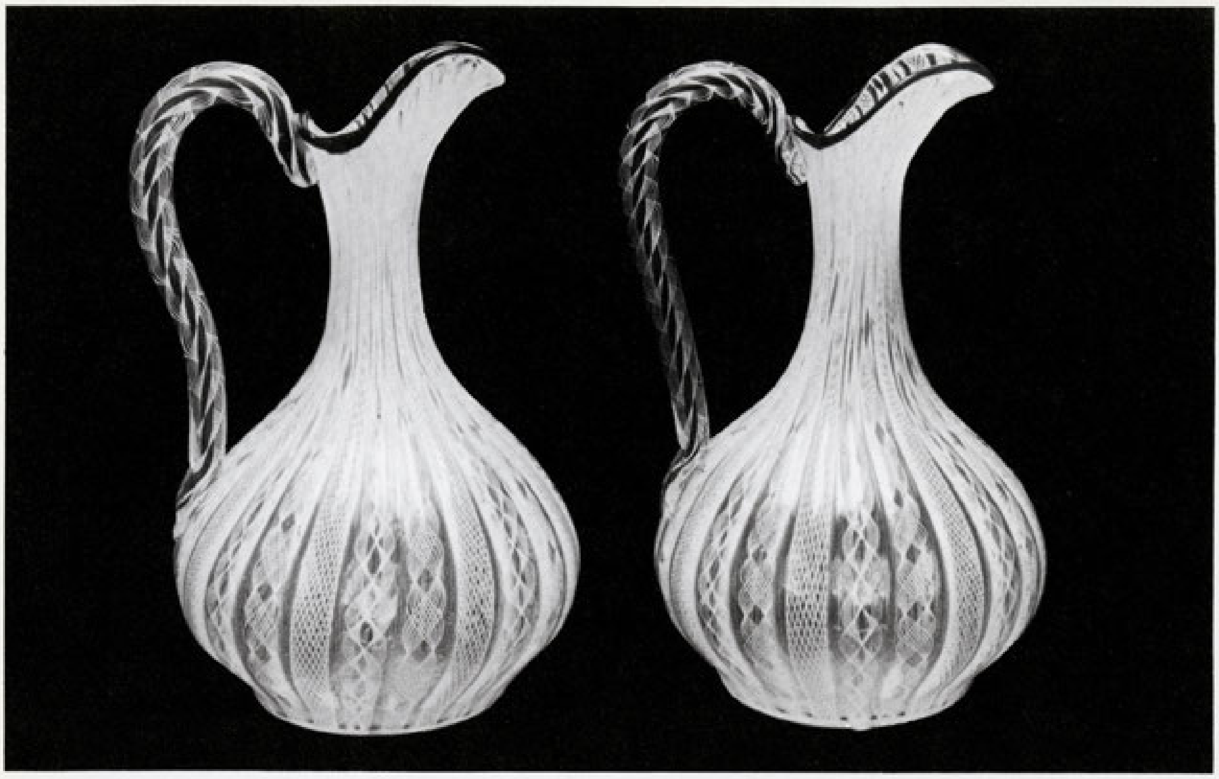

PAIRE DE CRUCHES *filigranées, œuvre d'Alexandre Amiable à la Verrerie de l'Ourthe, Chênée. Exposition de Paris de 1889. Musée du Verre, Liège (Cliché Cl. Dessart).*

Namurois et le Hainaut furent multiples, ainsi que l'atteste si parfaitement l'activité d'Alexandre Amiable (né à Seraing, le 5 juillet 1832 - † 1902), qui avait débuté à l'âge de neuf ans dans l'ancienne verrerie d'Avroy à Liège. Pour se perfectionner, cet excellent verrier quasi itinérant travailla dans diverses verreries belges et étrangères et participa à l'Exposition de Paris en 1867. En octobre 1870, aidé de quelques amis, il s'établit maître de verrerie en montant à Jambes sa propre installation, dans des conditions modestes et avec un outillage simple. Néanmoins, sa petite fabrique prospère, et c'est en vue de son agrandissement qu'il la transfère à Chênée (1873).

COUPE ALIZÉ. *Designer Claude Paulus et verrier Thirifays, 1977 (Photo Manufacture de cristaux du Val-Saint-Lambert).*

Rayonnement du Val-Saint-Lambert. Mais c'est le Val qui, d'une manière régulière et assurée, renforce son potentiel technique et artistique pour atteindre deux points d'orgue: l'époque s'étendant de 1880 à 1914 et qui comprend l'attachante période Art Nouveau; l'entre-deux-guerres où s'insère, d'une part, la production orientée par les Arts Déco et que marque, d'autre part, l'exceptionnelle personnalité artistique de Charles Graffart (1893-1967).

Pendant le plus grand moment du Val-Saint-Lambert, le premier cité, l'usine serésienne connaît un extraordinaire âge d'or. En dehors du vaste siège social du Val dont les installations s'étendaient sur une superficie de 75 hectares, avec 45 hectares de surface bâtie, trois établissements avaient été rattachés au Val en tant que divisions: ceux d'Herbatte et de Jambes, dans la province de Namur, et celui de Jemeppe-sur-Meuse. Le pays de

Liège, avec le Val, est alors pleinement et sans concurrence possible, le fief belge de la cristallerie.

Quelque 5.000 membres de personnel et des installations techniques de premier ordre auxquelles l'Allemagne et la Grande-Bretagne rendent hommage, réalisent une production ressortissant à des spécialités et à des qualités très diverses: cristaux unis et taillés, guillochés, pantographiés, gravés à la roue, à l'acide et au sable, de même que décorés à l'émail; opalines peintes; services de table richement ornés ou simplement moulés; articles à usage domestique, surtout pour la table, mais aussi pour la toilette, le bureau (encriers, presse-papiers), le culte (bénitiers, burettes et plateaux) et l'éclairage (depuis les simples réflecteurs jusqu'aux lustres, en passant par les cheminées de lampes). Ce vaste assortiment était encore complété par des lentilles pour la marine et des articles pour le bâtiment.

À ce large éventail de produits répondait une gamme variée de techniques de décoration, ainsi que cela se devait pour satisfaire les goûts et les besoins de clientèles multiples, dispersées dans le monde, et dont le credo esthétique allait du plus traditionnel à l'avant-garde. À côté de la gravure et de la peinture, la taille dite 'riche', appelée aussi 'américaine', nettement profonde et liée à un décor particulièrement envahissant, connaît la faveur. Le Val déploie ses prouesses techniques dans des œuvres parfaites par la qualité de la matière, soit claire, soit doublée de couleur, avec comme motifs ornementaux principaux des entrecroisements géométriques et des étoiles combinées avec des palmettes stylisées.

Au Val, la virtuosité technique se manifeste aussi dans des pièces de prestige, dont le célèbre vase des Neuf Provinces qui figura à l'Exposition universelle d'Anvers en 1894.

Les conquêtes commerciales du Val, qui a atteint le faîte de sa puissance, sont de plus en plus largement développées à travers le monde. Maints dépôts et agences implantés sur les cinq continents contribuèrent à la distribution d'une des productions artistiques verrières parmi les plus fortes et les plus diversifiées. Ils aidèrent à imposer de par le monde l'énorme assortiment des produits du Val, commandés, en dehors de l'Europe occidentale, par de nombreux pays tels la Russie, les Indes, le Canada, les États-Unis, la Chine, le Japon, l'Australie, ... Pour le Proche-Orient, la Turquie, l'Afrique du Nord et l'Inde étaient mis sur le marché des articles qui, par le type ou le décor, pouvaient s'harmoniser avec les traditions de ces pays. À l'intention de l'Amérique du Sud, alors un gros client, fut édité en 1907 un album consacré aux services de table, une spécialité du Val-Saint-Lambert à travers toute son histoire.

À côté d'une production orientée dans la voie traditionnelle propre aux grandes cristalleries où les techniques 'riches' de décor, la taille et la gravure surtout, répondaient au goût de clientèles fidèles, le Val tint à illustrer des tendances artistiques modernes, tout particulièrement celles de l'Art Nouveau, à la jonction des deux siècles.

La belle aventure de l'Art Nouveau a été partagée, plus qu'on ne l'a cru, par les cristalleries du Val-Saint-Lambert. Nous nous devons même d'affirmer qu'elles ont aidé à l'implantation et au développement de ce style d'une manière qui surclasse celle des autres grandes cristalleries européennes demeurées plus indifférentes, sinon étrangères, au mouvement rénovateur de l'art verrier.

Au cours de cette période, courte mais féconde, les tentatives d'assimilation stylistiques par le Val furent menées par des artistes comme LÉON LEDRU et les frères MULLER, l'un et les autres des Français au service du Val, et le grand orfèvre bruxellois PHILIPPE WOLFERS, auteur de remarquables verres-bijoux, sans omettre le lien avec les tenants belges de l'Art Nouveau à l'échelle mondiale: Henry Van de Velde, Victor Horta et Serrurier-Bovy, un Liégeois.

Dès la fin de la Première Guerre mondiale, dans la nuit même du 11 novembre 1918, un premier four était rallumé, mais les longues années de guerre avaient diminué le potentiel de la main-d'œuvre et la fermeture des marchés de la Russie, des Balkans et de l'Allemagne avait aggravé le désarroi consécutif au conflit mondial. L'effort de relèvement du Val fut spectaculaire: en 1919 déjà, 90 % de l'activité d'avant-guerre étaient retrouvés. De nouveau, les exportations couvrent une grande partie du monde et le Val se réimpose dans la production de services de table en cristal, unis, taillés, gravés, guillochés, pantographiés ou dorés. En même temps, il fait face aux besoins nés de l'extension prise par l'électricité et il répond aux exigences multipliées en matière d'éclairage en lumière artificielle par la production de dalles et de tuiles en verre. Concurremment, il met sur le marché un verre spécial, le *boromica*, destiné surtout à la fabrication d'instruments de laboratoire. Toutes les anciennes techniques de décor qui avaient déjà fait leurs preuves continuent à satisfaire la clientèle: la fluogravure et le fluoval, la métallisation par la galvanoplastie, la peinture à l'émail, la gravure à l'acide et au jet de sable, la gravure à la roue, encore utilisée pour les monogrammes et les couronnes, ainsi que la taille gravure. L'essentiel de la production continue à se référer à deux catalogues parus, l'un en 1908 et consacré aux pièces diverses en cristal, l'autre édité en 1913, relatif à la moulure.

Le Val-Saint-Lambert va occuper de nouveau la scène de l'avant-garde: à l'Exposition des Arts décoratifs de Paris en 1925, il est largement représenté par quelque soixante pièces doublées ou en cristal clair à taille profonde, tout à fait engagées dans l'esprit nouveau, répertoriées sous l'étiquette A.D.P. (= Arts décoratifs de Paris). Si la taille garde la faveur, elle marque une tendance à la simplification et à une meilleure adaptation à la structure des pièces. JOSEPH SIMON (1874-1960) est le chef de file de cette nouvelle manière à laquelle souscrivent aussi CHARLES GRAFFART et LÉON LEDRU (1855-1926).

Un an après l'Exposition des Arts décoratifs de Paris, en juin 1926, le Val célébrait son centenaire par des fêtes grandioses auxquelles le prince Léopold de Belgique fut convié. La situation est encore remarquablement prospère: pour assurer leur pleine production normale, soit 5.000.000 de pièces par année, dont 90 % sont exportés, quatre usines fonctionnent, avec leur quatorze fours de seize creusets et une armée de 4.000 ouvriers, encadrés de 20 chefs de service et de 250 employés. De plus, la distribution à l'étranger est facilitée par des agences pourvues d'une salle d'exposition, à Paris, Londres, Berlin et New York.

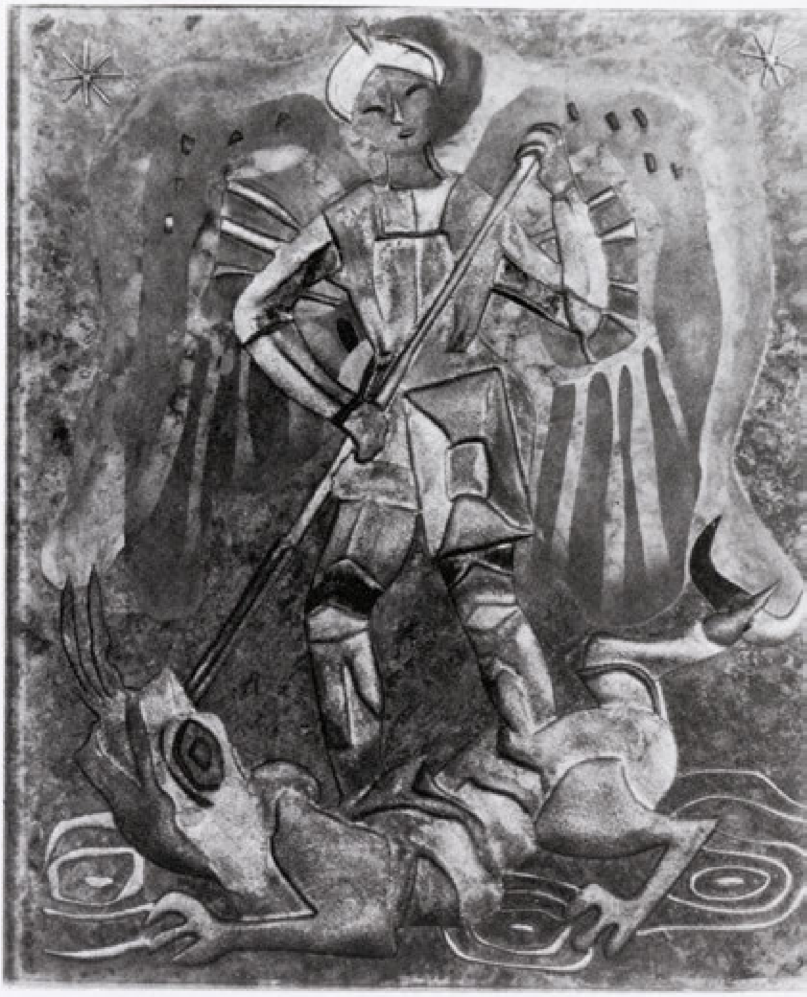

SAINT MICHEL. *Gravure en creux, dorure, polychromie patinée au revers d'une plaque en verre incolore biseauté. Société coopérative 'Art et Verre', Lodelinsart. Création Paule Ingrand, 1962 (Musée du Verre, Liège; cliché Cl. Dessart).*

Difficultés... Mais bientôt, la grande dépression économique de 1930-1935 commence à se faire menaçante. Fabricant de produits de luxe (services de table et cristaux d'ornementation) pour une part importante, le Val n'échappe pas à cette crise dont la hausse des tarifs douaniers et la fermeture de certains marchés furent deux des causes déterminantes. Cette crise des années 1930, marquée par le chômage et la dangereuse réduction des moyens de production, pèsera sur tout l'avenir économique du Val. En novembre 1930, par suite de la raréfaction des commandes, sur les quatorze fours en activité pour les quatre usines, un four de moulure et un autre de cristal sont éteints. L'année suivante, la fabrication est arrêtée à Jambes.
C'est dans un contexte économique qui ne cesse de se détériorer que se développent les efforts du Val dans la voie de la création artistique. Et cette situation préoccupante sera suivie d'un autre drame, la Seconde Guerre mondiale. Il va sans dire que ce nouveau conflit fut néfaste à une cristallerie qui se consacrait pour une part notable à une production de luxe et dont les exportations constituaient la source principale de rentrées.

Dès la fin des hostilités, le Val manifeste sa volonté de réintégrer son rang privilégié dans le concert des grandes cristalleries européennes. Il s'essaya à reconquérir sa position sur les marchés étrangers, se donna pour tâche de reconstituer sa main-d'œuvre spécialisée et veilla à sa modernisation au niveau technique. Tous ces efforts portèrent leurs fruits: en 1947, la production était revenue presque à ce qu'elle était en 1938.

Les tendances esthétiques sont orientées par Charles Graffart, devenu le chef du service des créations, et par son successeur, René Delvenne. Le renouveau du vitrail entre 1951 et 1970, et les confrontations avec les modes artistiques pleinement contemporaines témoignent d'un heureux dynamisme qui se veut en harmonie avec le goût contemporain.
Pendant l'époque contemporaine, le développement de la verrerie et de la cristallerie artistiques en Belgique et, grâce au Val, dans le monde a été avant tout une affaire du pays wallon où, à des titres divers mais particulièrement dans le verre plat à l'échelle mondiale, le Hainaut tint un rôle essentiel. C'est pour la Wallonie un des plus beaux titres de gloire.

Il faut regretter que les conditions économiques actuelles aient mis en veilleuse cette activité extraordinaire.

Joseph PHILIPPE

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

L'ouvrage de JOSEPH PHILIPPE, *Le Val-Saint-Lambert, ses cristalleries et l'art du verre en Belgique*, Liège, 1980, contient pp. 364-371, une très riche bibliographie qui dispensera le lecteur de se reporter à d'autres travaux. Le plan de la bibliographie donnera une idée congrue du bénéfice que le chercheur peut en retirer: — Archives consacrées aux Cristalleries du Val-Saint-Lambert et aux origines de la verrerie et de la cristallerie en Belgique; Ouvrages de référence consacrés au Val-Saint-Lambert; Albums et prix courants du Val-Saint-Lambert; quelques références bibliographiques sur la verrerie artistique et populaire en pays mosan (XIX^e et XX^e siècles).

POT D'ÉTAIN *attribué aux personnes ayant rendu d'éminents services au Musée de la Vie Wallonne depuis 1925. Pot Liégeois de deux pintes coulé dans un moule du Musée (Photo du Musée de la Vie Wallonne).*

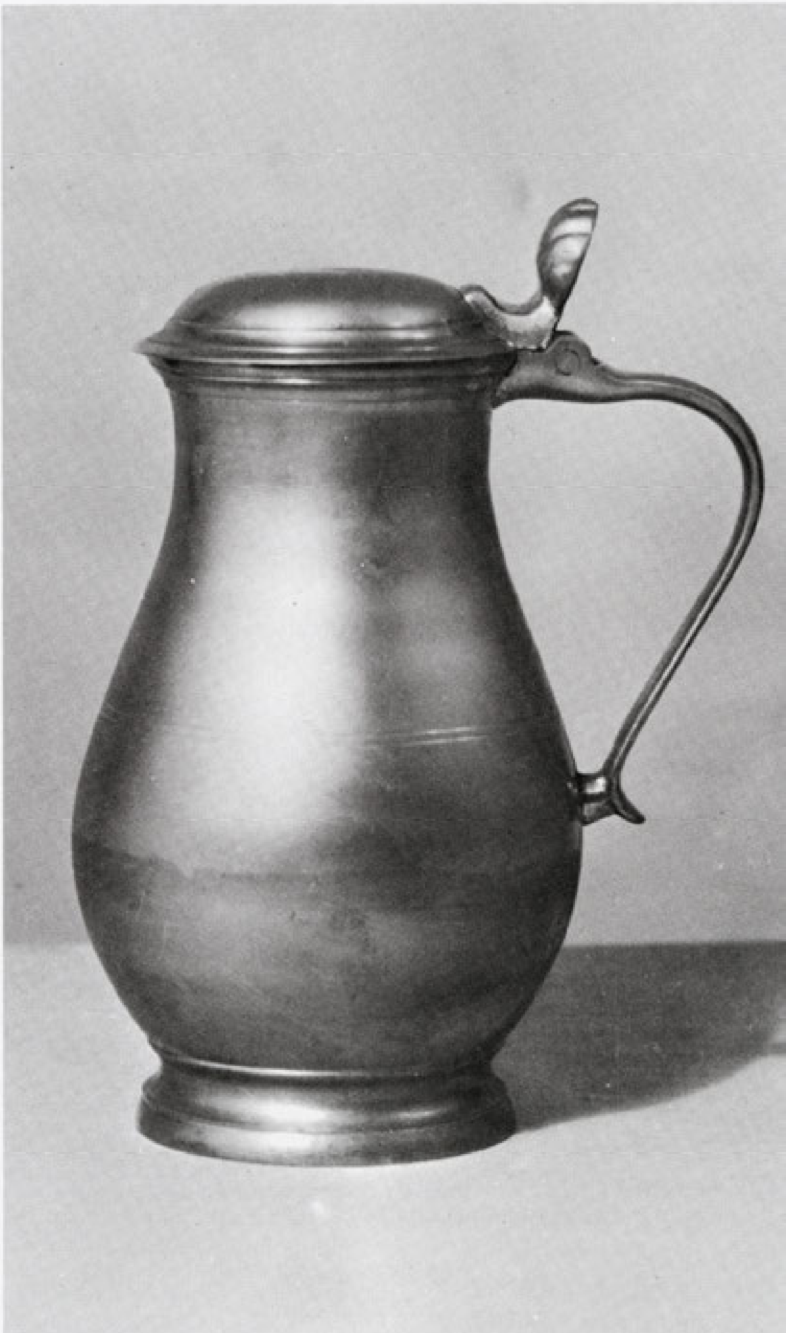

IV - LA POTERIE D'ÉTAIN

A côté de l'orfèvrerie, de l'argenterie et de la dinanderie dont les productions de haute qualité ont valu brillante renommée à leurs créateurs du Pays de Liège et des régions romanes des anciens Pays-Bas, la poterie d'étain, bien qu'ayant été pratiquée par de véritables artistes, fait figure de parente pauvre et roturière. L'étain, en effet, qui ne peut rivaliser d'éclat avec le cuivre ou le laiton, moins encore avec les métaux précieux est, en outre, défavorisé du fait qu'il ne se prête guère aux virtuosités techniques et aux raffinements de la ciselure et du décor appliqué dont les ouvrages exécutés en ces nobles matières ont fourni tant de prestigieux exemples du moyen âge à nos jours.

C'est sans doute pourquoi les techniques et les œuvres des 'pots-de-stainiers' (traduction en français de Liège du wallon pots-di-stinnîs; ailleurs, en Wallonie on dit 'pots-stainiers'), retiennent peu l'attention des historiens des arts du métal qui laissent le soin de les étudier à nos folkloristes et ethnographes. On conviendra que la poterie d'étain, artisanat traditionnel dont les produits étaient le plus souvent destinés à des usages domestiques mais aussi à des fins cultuelles quand il s'agissait d'humbles objets d'église, de dévotion privée et de pèlerinage, appartient bien au domaine des spécialistes des traditions de métier, de l'art populaire et de tout ce qui concerne la vie quotidienne en milieu rural et urbain.

Les musées de folklore qui se sont multipliés en Wallonie depuis la dernière guerre possèdent tous des quantités d'étains généralement recueillis sur place, ce qui atteste la grande diffusion des pièces sorties des ateliers de nos régions particulièrement au cours de la période allant du début du XVIII^e siècle à la fin du XIX^e.

Pour sa part le Musée de la Vie Wallonne situé à Liège en un lieu proche de la rue du Pont, cette vieille artère où jadis étaient installés de nombreux artisans de l'étain, a reconstitué dans l'une de ses salles d'exposition un atelier au moyen du matériel acquis chez les descendants de pots-de-stainiers de la ville ayant exercé leur beau métier suivant les méthodes anciennes jusqu'à l'aube de notre siècle.

Là, sur les rayons d'une fruste étagère adossée à la muraille, sont rangés des moules en bronze, la plupart du XVIII^e, provenant du lot important de ces pièces dont certaines sont encore utilisées actuellement pour le moulage des pots offerts par le Musée aux personnes lui ayant rendu des services exceptionnels. Contre le mur en retour d'équerre, voici, sous sa hotte-fumivore, le four aux parois de tôle dans lequel le métal est fondu et les moules portés à la température exigée afin d'assurer leur résistance à la chaleur du métal en fusion versé dans leurs flancs au moyen des louches de coulée accrochées à un ratelier.

Au milieu du petit local, sur le banc dénommé chèvre, *li gade* en wallon, et une rustique table basse, on a disposé les pièces détachées d'un moule de dame-jeanne avec ses éléments déjà en forme et passés au tour, prêts à être assemblés, ajustés et soudés, ainsi que les outils employés dans ces opérations successives qui mèneront à bonne fin la fabrication des récipients de tous modèles.

Près de la *gade* un établi de même type porte un grand moule circulaire utilisé pour le moulage des plats, maintenu verticalement par un mandrin contre un bloc de bois solidement étayé.

Dans ce cadre recréé de la vie professionnelle

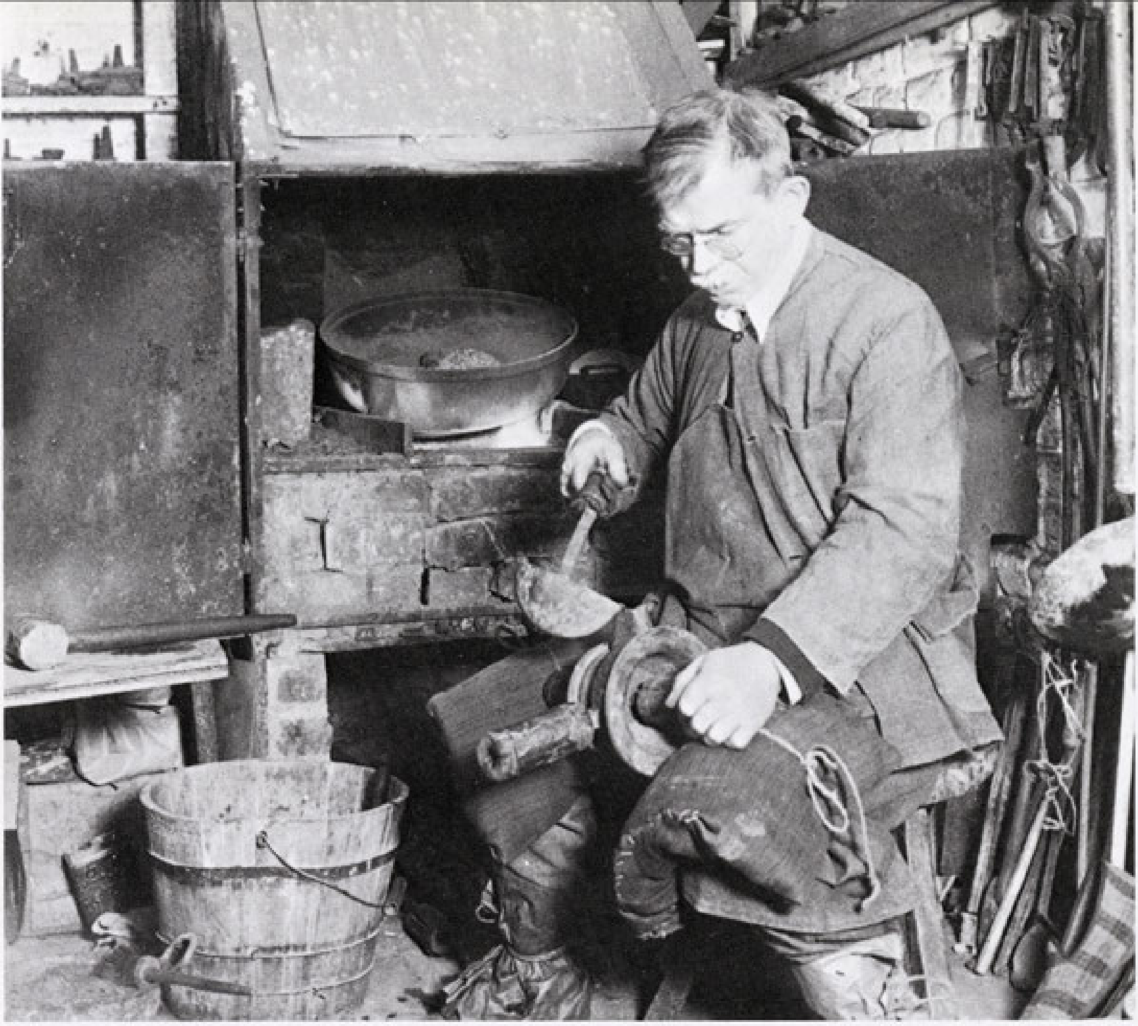

LE 'POT-DE-STAINIER' LAMBERT COLLON AU TRAVAIL DANS SON ATELIER. *Liège, 1926 (Photo du Musée de la Vie Wallonne).*

CHANNE VAUDOISE UNIE. *Modèle reproduit par 'les Postainiers hutois'. Huy, époque contemporaine (Photo des Postainiers hutois).*

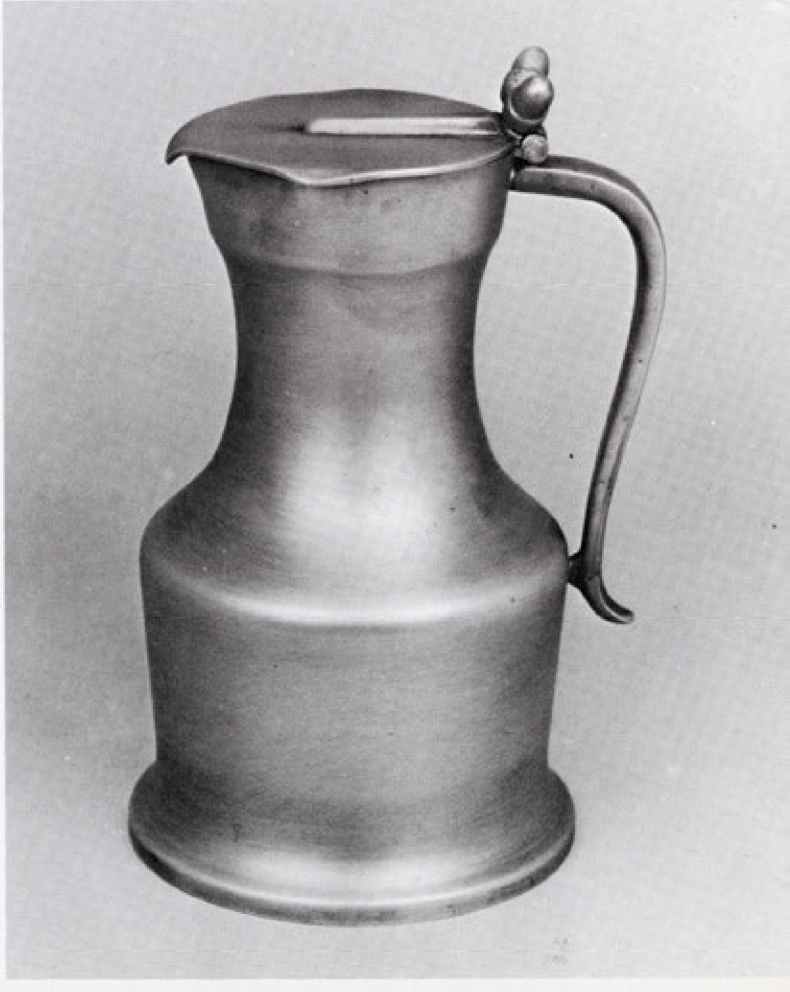

d'un étainier liégeois du temps passé, semblable à celui de ses confrères hennuyers, namurois, luxembourgeois ou brabançons, on peut imaginer la présence du bon artisan assis sur un escabeau devant son four, faisant couler du bec de sa louche l'étain fondu dans le moule serré entre ses jambes protégées du risque de brûlure par plusieurs épaisseurs de coussins en toile de sac.

C'est ainsi que nous le montre la photo reproduite ici, tirée d'une série d'instantanés pris en 1926 dans un atelier pareil à ceux du siècle précédent, resté en activité en plein XX^{e} siècle comme pour porter défi à la concurrence de la production mécanisée.

Le pot-de-stainier que ces documents photographiques font revivre dans les différentes phases de son travail avait élevé à la hauteur d'un art le métier qu'il s'obstinera à exercer dans la fidélité aux procédés traditionnels jusqu'aux approches de sa mort survenue en 1939.

Il s'agit de LAMBERT COLLON dont le souvenir méritait d'être évoqué dans ces pages, non seulement parce qu'il appartenait à l'élite de ces excellents artisans wallons épris de leur profession, mais aussi pour avoir été l'initiateur des services d'exécution du Musée de la Vie Wallonne aux techniques anciennes de la poterie d'étain.

Les clichés qui témoignent de l'attachement de ce maître ouvrier à l'héritage de savoir-faire de ses prédécesseurs datent, nous l'avons dit, de 1926. Ils font partie de l'abondante documentation réunie, cette année-là, par J. M. REMOUCHAMPS, fondateur et premier directeur du Musée Wallon, au cours d'une minutieuse enquête publiée deux ans plus tard, sous le titre *La Vaisselle d'Étain et les Pots-de-stainiers,* dans le tome II du bulletin 1928 des *Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne.*

La prospection de J. M. Remouchamps limitée à la région liégeoise fournit cependant nombre d'information valables pour les autres localités de Wallonie où le travail de l'étain a été pratiqué.

Elle nous apprend notamment que la vaisselle d'étain considérée comme un luxe inaccessible aux petites gens sous l'Ancien Régime, deviendra d'usage dans les ménages modestes au XIX^{e} siècle, du fait de la baisse de ses prix de revient provoquée par la chute des cours de sa matière première due à l'augmentation progressive de ses importations en provenance surtout de Grande-Bretagne.

Bientôt pourtant elle subira la concurrence des faïences et porcelaines à bon marché, produites en grande série par les manufactures de Maestricht, du Hainaut et de la province de Namur.

Si pour cette raison, à partir du second tiers du siècle, nos pots-de-stainiers furent contraints à réduire et même à renoncer à la production de ce que l'on appelait alors l'*argenterie du pauvre*, ils continueront, jusqu'aux approches de 1900, à fabriquer une grande diversité d'articles: mesures de capacité, chandeliers d'église, bougeoirs, crucifix, bénitiers, appliques, réductions de vases sacrés, d'ostensoirs imités de modèles baroques et de burettes pour le 'jeu de messe', gobelets, vide-poches, cendriers et bibelots de toutes sortes.

Après une éclipse quasi totale qui se prolongera jusqu'à la dernière guerre, la poterie d'étain va prendre un nouvel essor en Wallonie.

Les 'Potstainiers hutois' ont réussi, en ranimant un art traditionnel, à reprendre une place dans le métier d'art national et international. Leur réussite est particulièrement remarquable dans le retour aux sujets et aux formes classiques.

Non sans concessions aux techniques modernes, nos pots-de-stainiers ne cessent, depuis lors, d'augmenter leur production de pièces de vaisselle aujourd'hui déchues de leur rôle ménager pour se muer en éléments du décor des habitations bourgeoises. Elles sont spécialement appréciées par les citadins ayant seconde résidence à la campagne qui se plaisent à agrémenter leurs intérieurs rustiques en y mêlant aux rutilances des cuivres les reflets discrets de l'étain.

Léon DEWEZ

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

J.-M.-R. (J.-M. REMOUCHAMPS), *La Vaisselle d'étain et les 'Pots-de-stainiers'.* Liège, *Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne*, tome II, 5^{e} année, n° 17-18, janvier-juin 1928, pp. 129-154; F. DISCRY, *Les Étains Hutois, étude sur un ancien et nouveau métier d'art.* Ex. *Annales du Cercle Hutois des Sciences et Beaux-Arts*, 1951, 60 pp. plus 7 pl. ill.; *Musée de la Vie Wallonne, Guide du Visiteur* (Local provisoire), Liège, 1959: *Poterie d'Étain*, pp. 144-147; *L'art populaire en Wallonie*, Liège, Éditions du M.V.W., 1970. Cet ouvrage contient nombre de reproductions anciennes d'étains de Charleroi, Huy, Liège et Tournai.

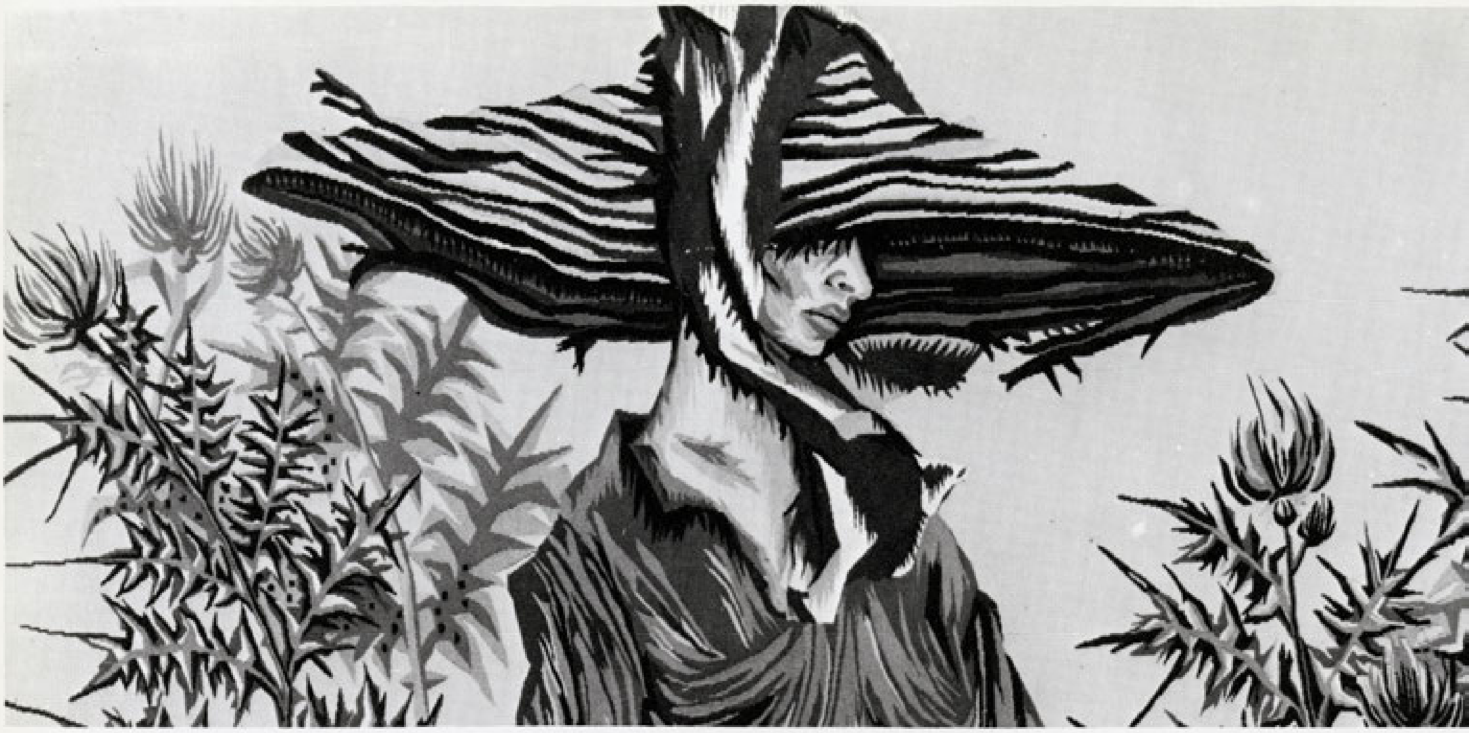

ROGER SOMVILLE,
LA PAYSANNE AUX CHARDONS (détail), 1946, Paris, Tombeau du Martyr Juif inconnu (Cliché A.C.L.).

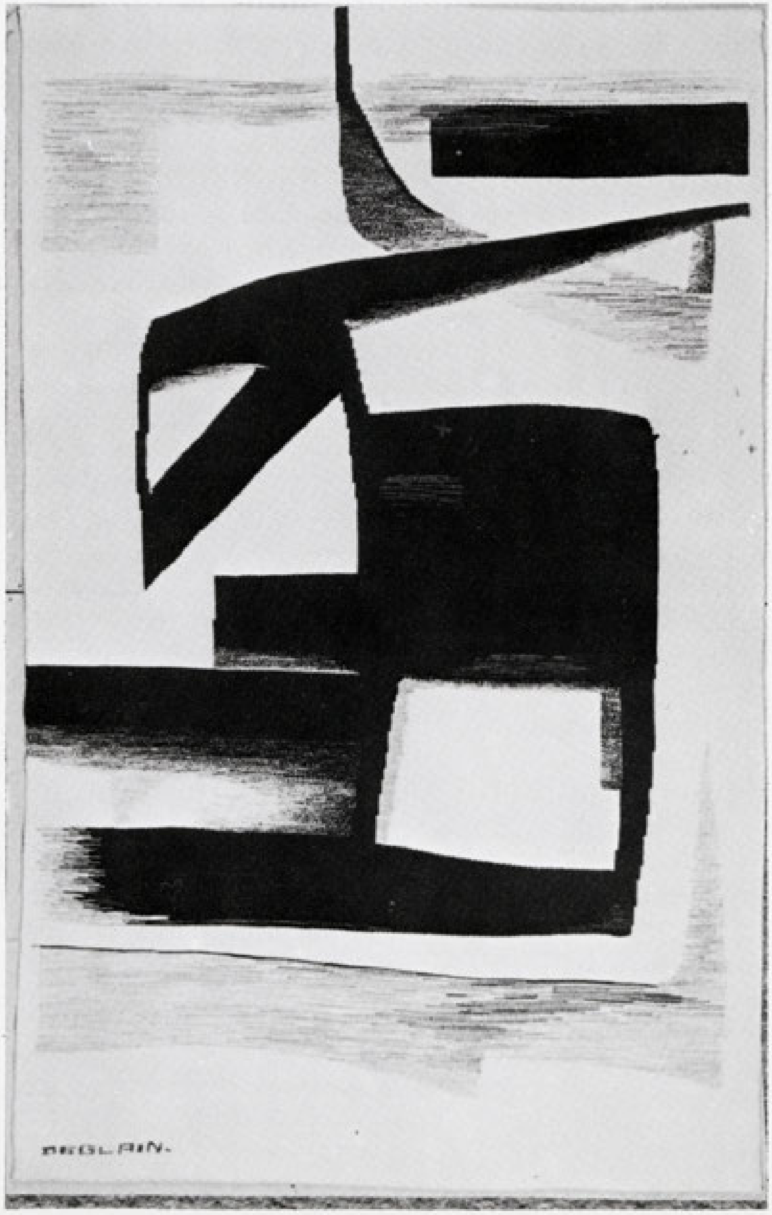

ANNE DEGLAIN, *CAP BLANC, 1975 (Photo Francis Haine, Bruxelles).*

V - LA TAPISSERIE

Depuis la plus haute Antiquité, les hommes ont confectionné des tissus au moyen de métiers plus ou moins rudimentaires et la longue histoire de la tapisserie s'inscrit glorieusement dans celle des arts. À l'origine, son rôle est essentiellement de fournir un revêtement aux parois, et Lurçat dira: *C'est chose murale marchant la main dans la main avec l'architecture.* Au fil des temps, sa fonction se modifie et au XX^e siècle, la tapisserie acquiert un sens spatial, quittant le mur pour envahir l'espace, devenant une 'sculpture' autour de laquelle on peut circuler. Après avoir considéré, pendant longtemps, que seule la laine était apte à traduire la pensée du cartonnier, le lissier du XX^e siècle, découvre de nouveaux matériaux, et l'on entre de plain-pied dans un domaine inconnu où règnent les structures textiles et les environnements. Libérée de son asservissement au carton, la tapisserie a conquis son indépendance.

Dans nos provinces, l'histoire de la tapisserie prend naissance au XIII^e siècle, et les productions de Tournai, on le sait, rivaliseront au XV^e siècle avec celles d'Arras. Cette situation privilégiée se prolonge jusqu'au XVI^e siècle, puis les manufactures de Bruxelles prennent la relève. Nous n'avons pas à traiter ici le magnifique essor de la tapisserie bruxelloise, non plus que son déclin. Disons seulement que le dernier métier bruxellois s'arrête en 1794 à la manufacture Jacques Vanderborght.

Il faut attendre 1937, pour voir une timide réapparition de la tapisserie belge, à l'Exposition Internationale de Paris. Henry Van de Velde, alors commissaire de la section belge, fait exécuter une dizaine de tapisseries d'après des cartons dus notamment à AUGUSTE MAMBOUR (Liège 1896-1968) et à RODOLPHE STREBELLE (Tournai 1880-Bruxelles 1959). Ce n'est pas un faux départ, mais la véritable renaissance de la tapisserie ne verra le jour que vers 1945, grâce à la rencontre de trois hommes: ROGER SOMVILLE (Bruxelles 1923), EDMOND DUBRUNFAUT (Denain, France, 1920) et LOUIS DELTOUR (Guignies 1927). Ensemble, ils créent, en 1946, le *Centre de Rénovation de la Tapisserie de Tournai* et la *Coopérative Artisanale de la Tapisserie*, qui fera malheureusement faillite en 1953.

L'année suivante, ils fondent *Forces murales.* Les buts qu'ils se fixent sont simples: revaloriser les peintures murales à portée collective et, notamment, la tapisserie; créer un art public exaltant le travail de l'homme.

Au niveau de la tapisserie, on assiste très vite à une révolution: le style s'oriente vers un réalisme intransigeant, la forme gagnant en vigueur et en monumentalité; la gamme des tons est réduite, et les lissiers travaillent aux gros points.

Né en France, mais tournaisien de cœur et d'enseignement, DUBRUNFAUT s'est intégré dans l'histoire de la tapisserie de notre pays et il s'y est taillé, au même titre que SOMVILLE, une place de choix. Hanté par le problème de la technique murale, il est, avec lui, le principal promoteur du mouvement de la renaissance de la tapisserie en Belgique. Dans son œuvre, il pose comme incontestables les valeurs du réalisme et tous ses sujets témoignent d'un optimisme humain. Ses tapisseries sont des messages sonnant comme des éclats de rire. C'est un monde d'espoir et de vie, peuplé de fruits, de fleurs, d'oiseaux, d'astres, de figures, de poissons... d'où se dégagent une sérénité extraordinaire et une confiance illimitée en l'homme. La vie éclate dans les tons chauds et la somptuosité naturelle de la laine.

Les tapisseries produites dans les ateliers de Tournai, non seulement d'après les cartons de Somville, Dubrunfaut ou Deltour, mais aussi d'après tous les Hennuyers qui les suivent tels GUSTAVE CAMUS (Châtelet 1914), JEAN RANSY (Baulet 1910), MICHEL HOLYMAN (Mons 1924), témoignent d'un style réaliste expressionniste, haut en couleurs, tourné essentiellement vers l'homme. Très souvent, l'art est engagé dans le sens du combat politique et social. Cependant, les tapisseries exaltent aussi la vie, elles sont ornementées de multiples détails obtenus notamment par la multiplication de motifs d'inspiration végétale.

Proches de ce style, citons encore les œuvres de MARY DAMBIERMONT (Liège 1932), empreintes de silence et de poésie, et celles de RENÉ JULIEN (Hollogne-aux-Pierres 1937), qui s'imposent par la noblesse des grandes figures.

L'évolution de la tapisserie, comme d'ailleurs celle de la peinture, va du figuratif au non-figuratif et, à côté des cartonniers réalistes, il convient de citer ceux qui se sont orientés vers une abstraction répondant directement à l'esprit de notre architecture moderne, rationnelle, ennemie de l'ornement et basée sur les stricts principes géométriques. Si ANNE DEGLAIN (Liège 1929) est la principale représentante de cette tendance en Wallonie, il ne faut surtout pas oublier les aînés comme JOSEPH LACASSE (Tournai 1894-Paris 1975) ou MARCEL-LOUIS BAUGNIET (Liège 1896), qui ont milité pour une forme concrète et une vision adaptée aux temps nouveaux. Anne Deglain a le mérite de créer des cartons où elle se montre adepte fervente du signe libre — comme GUSTAVE MARCHOUL (Liège 1924) ou ZÉPHYR BUSINE (Gerpinnes 1916-Mons 1976) — et de les tisser elle-même, avec une technique irréprochable, apprise auprès de Lurçat.

MARC LAFFINEUR (Bomal 1940), nouveau venu à la tapisserie, crée des cartons abstraits où l'élément réaliste est sous-jacent, et il les exécute également lui-même.

Peu à peu, nous avons pu voir une évolution dans la réalisation technique de la tapisserie: le cartonnier se fait lissier et devient le maître absolu de son œuvre, qu'il mène comme bon

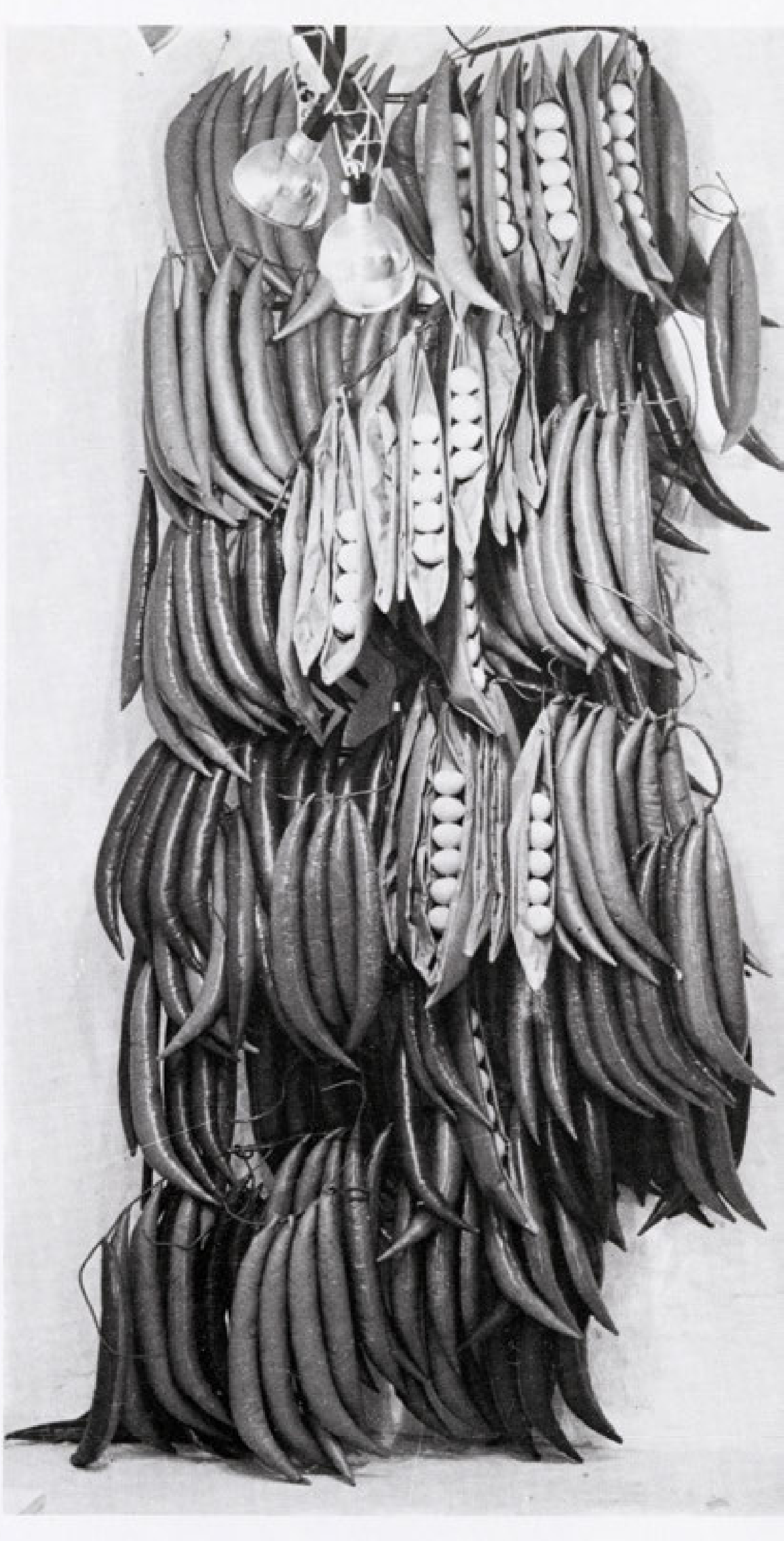

BERNADETTE LAMBRECHT, *POTAGER TEXTILE*
(Photo B. Lambrecht).

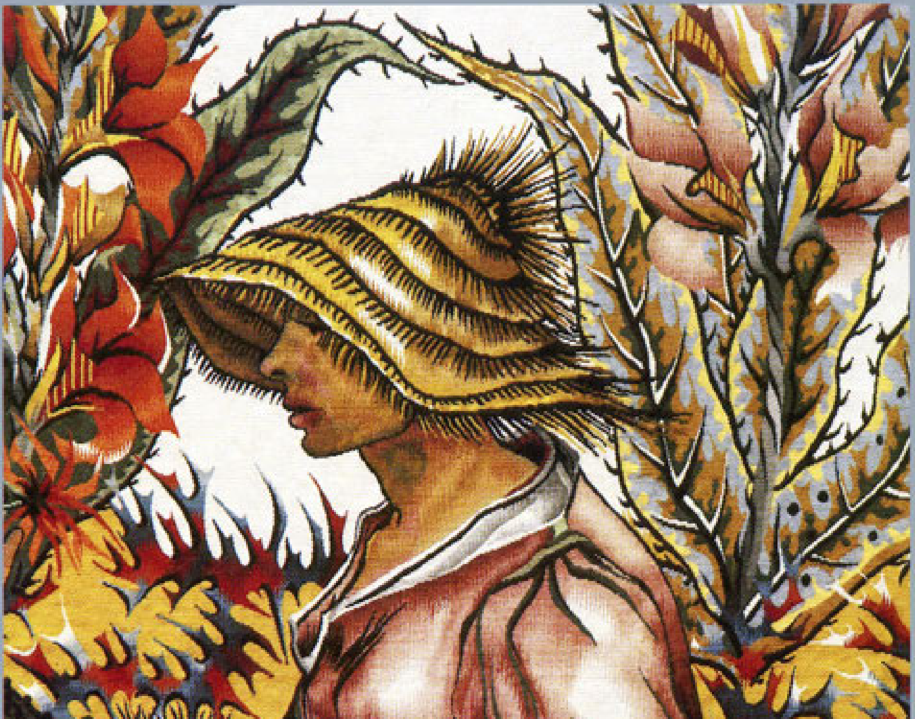

EDMOND DUBRUNFAUT. LA CONVERSATION. *Détail. Ensemble page 225.*

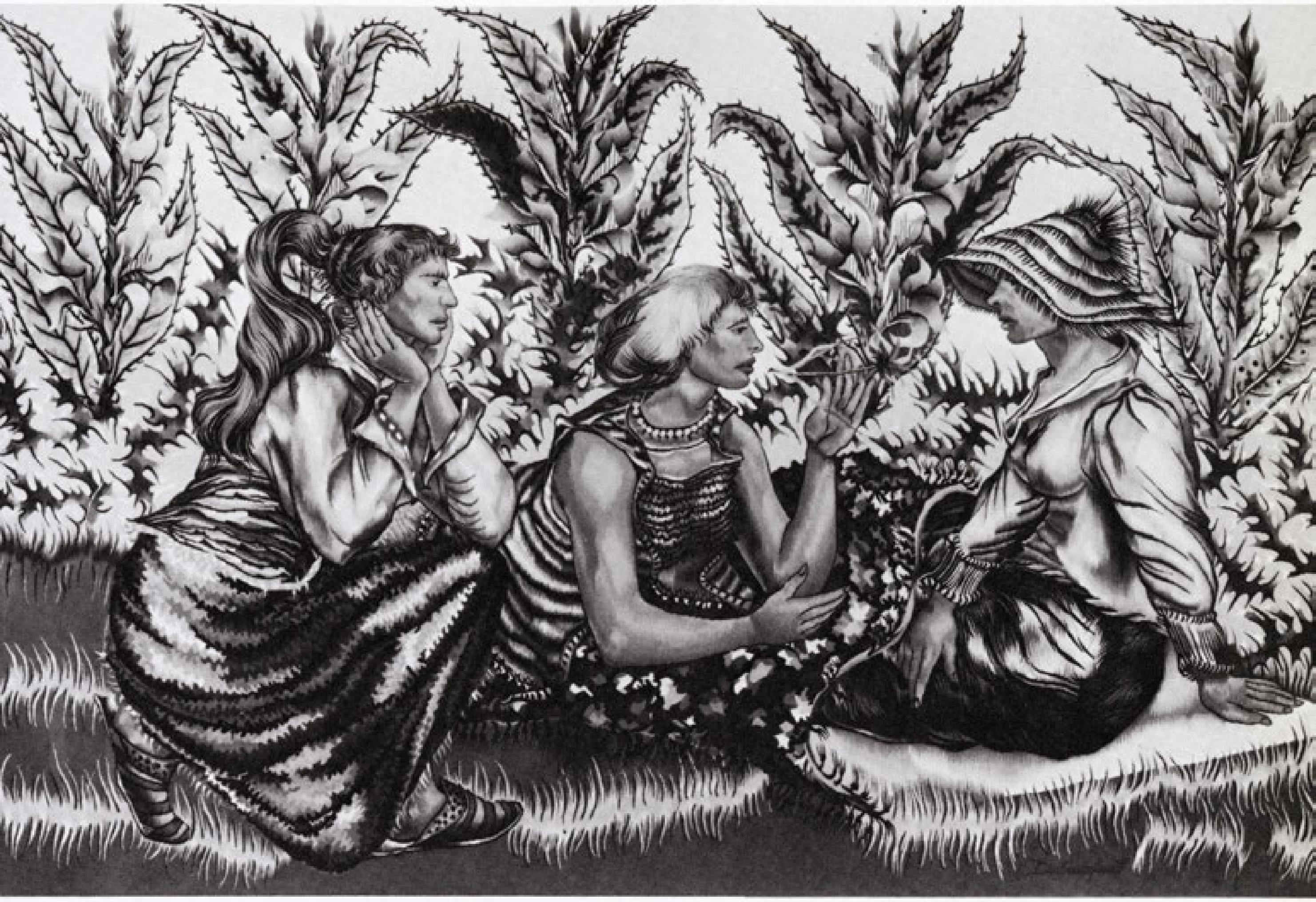

EDMOND DUBRUNFAUT. *LA CONVERSATION. 210 × 300. 1962. Atelier S.A. Collection privée (Photo R.V.).*

lui semble, avec une totale liberté d'expression. Celle-ci, jointe à la découverte de matériaux neufs — sisal, chanvre, fibres synthétiques, ficelles, etc. — va permettre une variation dans les textures, amenant l'artiste vers le relief, puis vers la spatialité. Pour l'artiste contemporain, la texture est un moyen d'expression et, bien vite, la poésie du matériau supplante le décor.

C'est vers 1960 que les artistes engagent le débat avec l'espace. La tapisserie quitte le mur et, dix ans plus tard, elle débouche sur l'environnement, revêtant les aspects les plus divers: formes fermées ou ouvertes, opaques, lourdes ou volumineuses, légères, transparentes ou aériennes. Désormais, le créateur est seul, il tisse, tresse, noue, prenant la matière à plein bras, luttant avec elle. Il a devant lui des possibilités infinies quant à l'entrelacement du tissage et au jeu réciproque de l'œuvre, du spectateur et de l'espace.

Chaque artiste a résolu différemment les problèmes que posent l'espace et les matériaux. TAPTA (née en Pologne, en 1926) est certes l'une des meilleures artistes d'aujourd'hui, elle charme par ses structures textiles souples et sauvages, qui semblent sortir d'un rêve, mais elle nous intéresse tout spécialement par l'influence qu'elle a, par son enseignement, sur la génération montante. Ses élèves ont une formation technique très sûre, mais le maître sait laisser à chacun sa personnalité, comme en témoignent les réalisations de **Nelly-Timilda Lefèvre** (Charleroi 1946) ou **Mireille Derders** (Ath 1952).

Deux autres artistes étrangers, établis en Belgique, **Carmen Hoyos** (Bogota 1947) et son mari **Javier Fernandez** (Santander 1942) ont entrepris de délimiter l'espace et d'en prendre possession avec audace, comme ils l'ont fait notamment au Campus universitaire liégeois du Sart-Tilman, en jetant un véritable pont textile entre deux architectures.

Plus sobre peut-être, mais certes pas moins originale, bien au contraire, **Bernadette Lambrecht**, née en France en 1927 mais résidant à Gembloux, donne une dimension nouvelle à l'art de l'aiguille. Elle prospecte l'univers végétal et crée avec des bouts de soie et beaucoup d'imagination, un potager textile, jardin extraordinaire et hyper-réaliste, où croissent haricots aux cosses éclatées, poireaux géants, laitues, pommiers ou poiriers. Tout différent est le travail de la jeune Liégeoise **Sonja Tempels** (1955) qui, si elle n'ose pas encore s'aventurer résolument dans l'espace, témoigne, dans ses reliefs de laine, d'audaces chromatiques très prometteuses.

De 1945 à aujourd'hui, en quelque trente années, la production de Wallonie, dans la tapisserie 'belge', a fait un bond prodigieux en avant, passant du domaine de l'artisanat à celui de l'œuvre d'art. Asservie à la peinture pendant trop longtemps, elle a, enfin, conquis l'espace tridimensionnel et s'est taillée une place à l'avant-garde.

Gisèle OLLINGER-ZINQUE

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

YVONNE THIERY et LOUIS VANHAECKE, *Tapisserie de Tournai contemporaine*, Bruxelles, 1948; Auteurs divers, sous la direction de JOSEPH JOBÉ, *Le Grand Livre de la tapisserie*, Paris, 1965; ANDRÉ KUENZI, *La Nouvelle tapisserie*, Genève, 1973; MADELEINE JARRY, *La Tapisserie*, in *Art du XXe siècle*, Paris, 1974.

Catalogues: Tapisserie et céramique belges contemporaines, Bourges et Montpellier, 1965; *Céramiques et tapisseries*, Bruxelles, Théâtre National de Belgique, 1969; *Tournai et le retour à l'art mural*, Tournai, 1976; *Céramique et tapisserie contemporaines en Belgique*, Charleroi et Bruxelles, 1978.

SIXIÈME PARTIE

ASPECTS DE LA CULTURE

LACASSE. *LES FLEURS DE MON JARDIN (1911) (Photo Francis Niffle, Liège).*

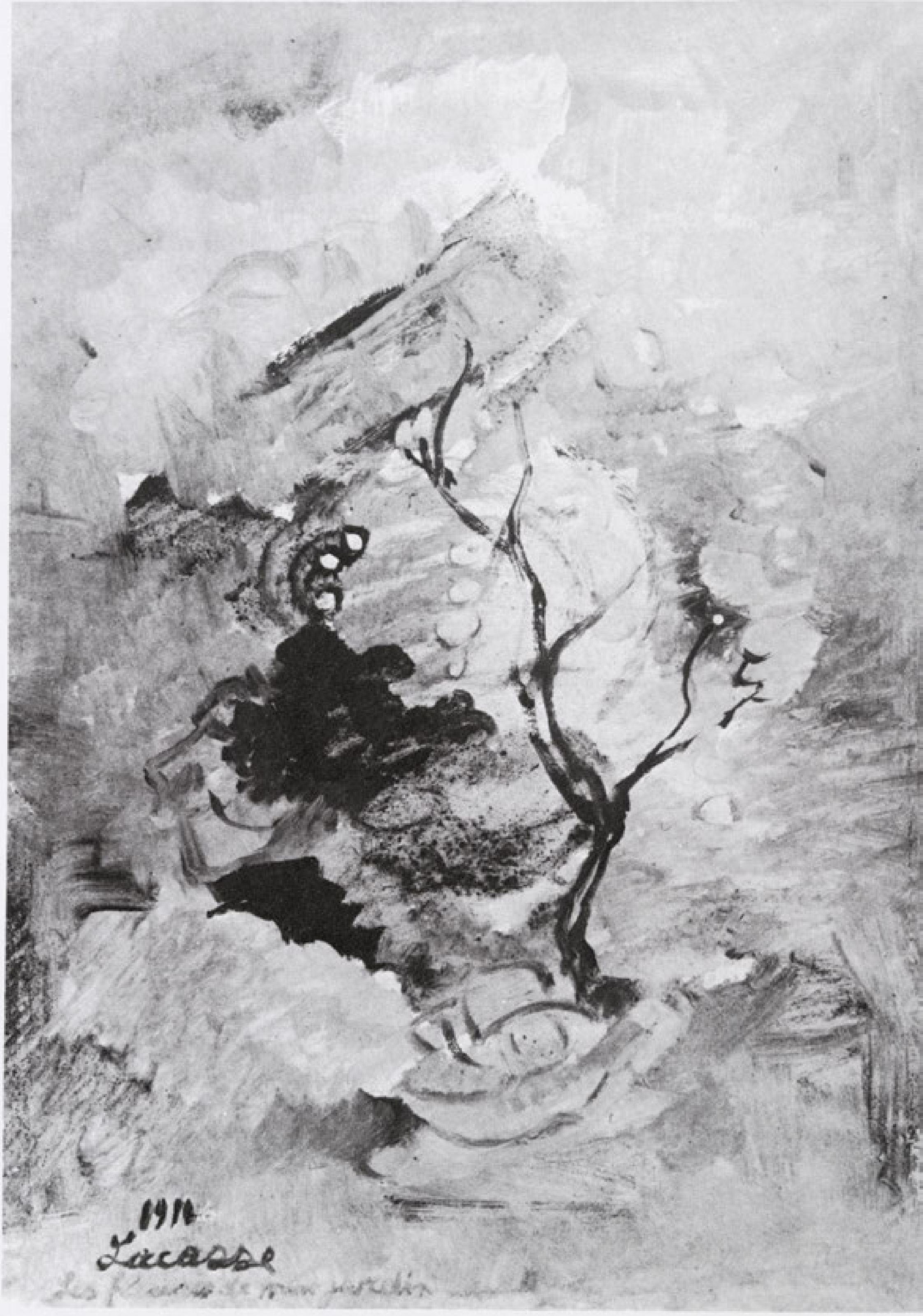
1911
Lacasse
Les fleurs de mon jardin

I - LE RÔLE DES WALLONS DANS LES ACADÉMIES

L'Académie Royale de Belgique

ORIGINE ET ÉVOLUTION: DE L'ACADÉMIE BILINGUE À L'ACADÉMIE FRANCOPHONE

Fondée en 1772 à Bruxelles par lettres patentes de l'Impératrice Marie-Thérèse — d'où le nom familier qu'on lui donne souvent d'"académie thérésienne' — l'Académie, dont le titre officiel était alors *Académie impériale et royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, subit les vicissitudes politiques de nos provinces; mise en veilleuse dès 1794 sous le régime centralisateur français — au moment où la Principauté de Liège, perdant son indépendance, allait voir son destin soudé désormais à celui des Pays-Bas méridionaux — elle reprit vie en 1816 sous le même titre (l'épithète *impériale* ayant été simplement supprimée) par arrêté du roi Guillaume I^{er} des Pays-Bas et c'est sans heurt qu'elle devenait en 1830 la compagnie savante du nouvel État Belgique. En 1845, un arrêté de Léopold I^{er} lui adjoignait une Classe des Beaux-Arts et l'Académie prit alors le titre qui lui est resté jusqu'aujourd'hui: *Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*; c'est à cette époque aussi, au début du long et fécond mandat de secrétaire perpétuel d'Adolphe Quetelet (1834-1874) que l'Académie organisa sa vie administrative selon le schéma qui, en gros, est encore celui d'aujourd'hui.

À la suite de la Révolution de 1830 et à l'image du pays dont elle était alors la seule compagnie savante (notons cependant qu'à partir de 1841 les chercheurs et praticiens des sciences médicales se retrouvèrent à l'Académie royale de Médecine), l'Académie était officiellement bilingue (et même trilingue, le latin étant prévu comme langue des mémoires) mais, pratiquement, presque tout se déroulait en français, rares étant les communications présentées ou les rapports rédigés en néerlandais. Le mouvement flamand allait cependant peu à peu marquer profondément la vie intellectuelle et scientifique du pays ; la création à Gand, en 1886, d'une Académie réunissant des littérateurs et philologues flamands lui fournissait un appui de poids. Dans les décennies qui suivirent, l'agitation politique, les revendications sociales, la Première Guerre mondiale modifièrent considérablement les conditions de cohabitation des deux cultures qui se partagent notre sol ; une étape importante fut la fondation par Jules Destrée en 1920 de l'*Académie royale de Langue et de Littérature françaises*, outil précieux et fondamental pour la préservation de la culture française et la défense

PALAIS DES ACADÉMIES. *Vue d'ensemble, façade ouest (Photo A.C.L.).*

des valeurs propres à la Wallonie. À la vérité, l'Académie thérésienne était en principe ouverte aux écrivains, tant flamands que français, mais, si les premiers, pour des raisons linguistiques, préféraient siéger à Gand, les seconds, par horreur du conformisme qui avait marqué en Belgique la littérature française d'avant 1880, restaient résolument hostiles à une compagnie qui avait admis en son sein des Théodore Weustenraad, des André Van Hasselt ou autres Charles Potvin!

La dualité qui existait désormais dans le domaine des Lettres contribua à faire mûrir le problème dans les autres secteurs de la vie scientifique et artistique. En 1937, le ministre de l'Instruction Publique, soucieux de trouver une solution qui donnât satisfaction aux revendications flamandes, soumettait à l'Académie un projet de réforme prévoyant le dédoublement linguistique des trois Classes. Or, l'Académie, sollicitée de donner un avis, se montra presque unanimement hostile à ce qu'elle considérait comme un début de scission ; se déclarant 'invariablement attachée au principe de l'unité de la science', et se réclamant des conclusions d'Henri Pirenne : 'notre culture nationale est une sorte de syncrétisme où l'on retrouve, mêlés l'un à l'autre et modifiés l'un par l'autre, les génies des deux races', elle repoussait toute réforme 'séparatiste', avançant des arguments aussi surprenants que celui-ci : 'Il faut, pour toute la Belgique, une Académie, comme il faut un Chef du pouvoir exécutif, un Parlement, une Cour de cassation'... Par bonheur, le politique se révéla, à cette occasion, plus avisé que le scientifique ; le Gouvernement prit, en 1938, une décision dont personne aujourd'hui ne songerait à contester qu'elle était dans la logique des choses : il créa une Académie de langue néerlandaise (il prenait en même temps une décision identique concernant l'Académie de Médecine) dont les statuts et l'activité étaient parallèles à ceux de la thérésienne ; mais, par une de ces inconséquences dont nos provinces sont coutumières, il omettait de décider que celle-ci perdait tout naturellement son caractère bilingue. L'étonnant et le paradoxal est que nos académiciens s'entêtèrent dans leur conception unitariste ; alors que, depuis l'origine, la partie officielle des *Bulletins* et de l'*Annuaire* (comptes rendus des séances, règlements des concours, etc.) n'employait que la langue française, ils décidèrent, et cela au moment même où sombrait le bilinguisme, qu'elle serait dorénavant rédigée 'dans les deux langues nationales'! Cette situation absurde prit fin en 1971, la révision de la constitution ayant dissipé ce qui pouvait encore subsister d'illusions.

C'est donc sans équivoque que, officiellement, l'Académie Royale de Belgique se présente maintenant pour ce qu'elle était en fait depuis des décennies : la compagnie savante de la Wallonie, si nous entendons par ce terme la communauté culturelle francophone de Belgique.

DE 1918 À NOS JOURS

La contribution que, depuis la fin de la première guerre mondiale, la Belgique francophone a apportée au développement scientifique et à l'épanouissement artistique est d'une qualité remarquable. Sortant de sa coquille, notre pays noua avec l'étranger des relations fécondes que favorisa la création, en 1927, du *Fonds National de la Recherche Scientifique* ; on peut estimer que, compte tenu des dimensions modestes de notre pays, nos savants et nos artistes occupent une place plus qu'honorable dans la vie internationale et que le tableau des académiciens qui se sont succédé dans les trois Classes depuis quelque soixante ans en est un bon reflet ; le mode de recrutement y est certes pour beaucoup : la cooptation, chaque fois soumise, d'ailleurs, à un examen scrupuleux et approfondi, est un principe absolument essentiel puisqu'il garantit le choix de personnalités de haute qualité sans aucune autre considération que leur valeur et à l'abri de pressions extérieures. Mais

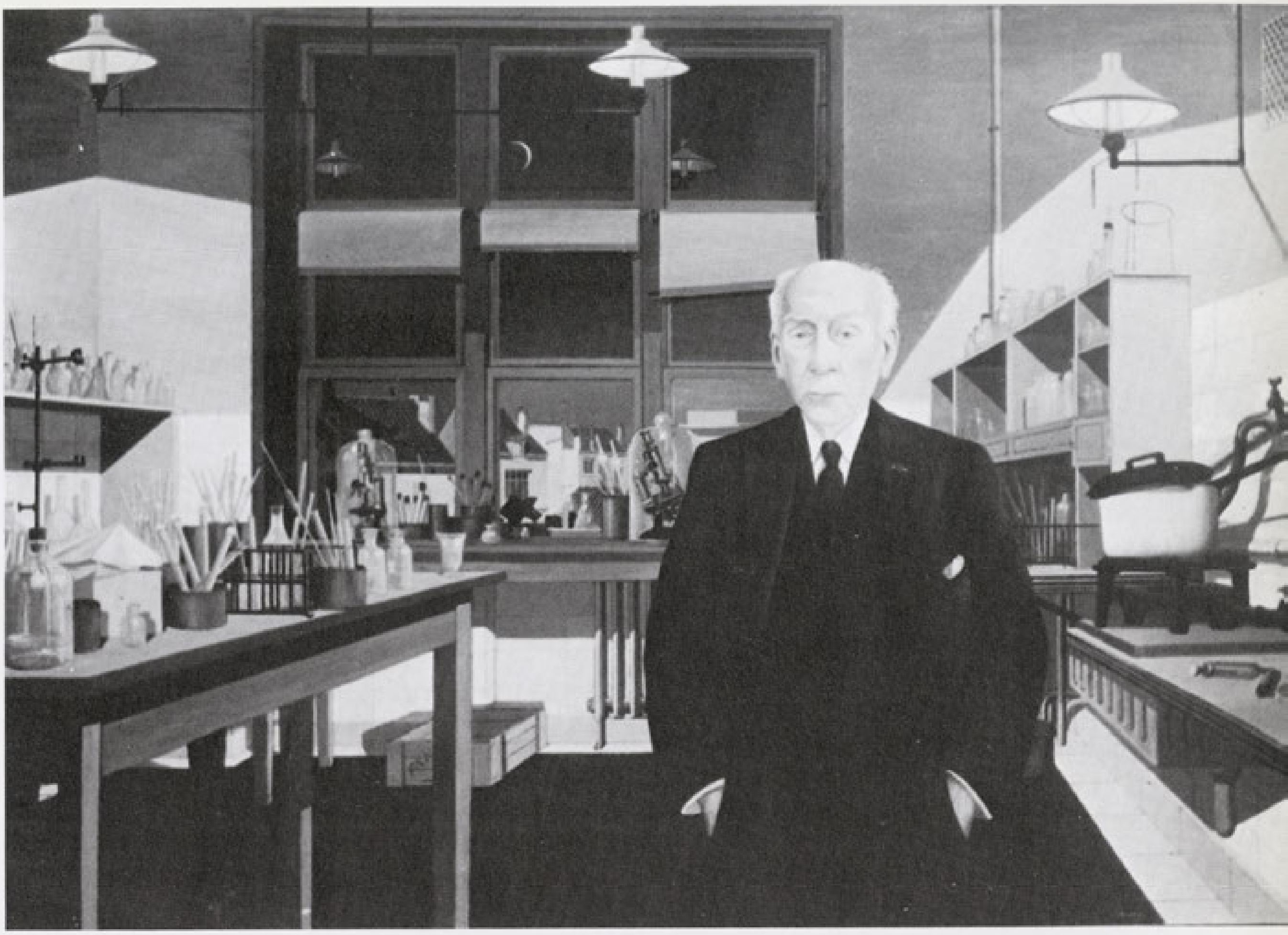

Portrait de l'académicien JULES BORDET *par* PAUL DELVAUX, *lui-même académicien.*

nulle institution humaine n'est parfaite, et il est arrivé, dans notre Académie comme dans toute compagnie similaire, que certaines personnalités de grand poids n'y aient point siégé et que certains élus n'aient point répondu aux espoirs qu'on avait placés en eux ; on peut regretter, par exemple, que la Classe des Sciences n'ait pas compté en son sein l'entomologiste RAYMOND MAYNÉ ou le physicien JACQUES ERRERA, que la Classe des Lettres n'ait pas consacré les mérites du linguiste EMILE BOISACQ ou de l'humaniste MARIE DELCOURT, que des peintres comme AUGUSTE MAMBOUR, parangon de l'expressionnisme ou RENÉ MAGRITTE, figure de proue du surréalisme, n'aient point illustré la Classe des Beaux-Arts.

Il serait toutefois injuste de ne pas reconnaître que, mises à part quelques inévitables discordances, l'ensemble des académiciens, qui constitue un corps de grande valeur, est parfaitement représentatif du mouvement scientifique et artistique contemporain en Wallonie. À cet égard, bien qu'un choix soit difficile et délicat à opérer, l'énumération de quelques noms est significative.

Faut-il rappeler que la Classe des Sciences a eu la fierté de voir le prix Nobel attribué à quatre de ses membres : le bactériologue JULES BORDET en 1919, les biochimistes CHRISTIAN DE DUVE et ALBERT CLAUDE en 1974, le physicochimiste ILYA PRIGOGINE en 1977. Parmi les très rares savants qui, dès leur publication, assimilèrent les thèses d'Einstein et en discutèrent avec le maître, figurent THÉOPHILE DE DONDER et GEORGES LEMAITRE. Nous pourrions encore citer, pour les sciences biologiques : ALBERT BRACHET, ALBERT DALCQ, Paul Brien ou Marcel Dubuisson sans oublier que Marcel Florkin a été un pionnier de la biochimie; pour la physiologie Léon Fredericq et Henri Fredericq; pour la zoologie Auguste Lameere, Paul Pelseneer, Marc de Selys-Longchamps (ces deux derniers ont rempli les fonctions de secrétaire perpétuel); pour la botanique Raymond Bouillenne. Les sciences mathématiques ont été illustrées de façon magistrale par Lucien Godeaux qui, pendant quarante-cinq ans, durée rarement atteinte, participa de façon active aux séances de travail; l'astronomie fut représentée par Paul Stroobant, la physique par Emile Henriot, Léon Rosenfeld et Charles Manneback (qui fut aussi secrétaire perpétuel), la géologie par Paul Fourmarier, la chimie par Georges Chavanne et Pierre Bruylants tandis que Frans Van den Dungen défendait brillamment les sciences appliquées.

C'est à l'Université de Gand, dont l'enseignement se donnait encore à cette époque en langue française, qu'avaient fait carrière quatre éminents membres wallons de la Classe des Lettres: l'historien Henri Pirenne, dont les thèses ont sans doute vieilli mais qui a été l'inspirateur d'une brillante école d'historiens, et les philologues classiques Paul Thomas, Jules Bidez et Paul Faider. L'illustre archéologue et historien des religions Franz Cumont, quoique né en Flandre, faisait aussi partie de cette intelligentsia francophone de Gand. Historiens aussi furent à Liège Fernand Vercauteren, disciple de Pirenne ou à Bruxelles Paul Bonenfant, chef d'école respecté. Issu de Liège comme Armand Delatte et Albert Severyns, mais enseignant à Bruxelles, Henri Grégoire fut un helléniste complet à l'activité débordante comme le sera à sa suite son élève Claire Préaux. La philologie romane fut notamment illustrée par Maurice Wilmotte à Liège, Georges Doutrepont à Louvain, Gustave Charlier à Bruxelles. Et il conviendrait aussi de citer les orientalistes Louis de la Vallée Poussin, Paul Peeters, Jean Capart, Jacques Pirenne et René Draguet, les archéologues Fernand Mayence et Fernand De Visscher, le numismate Victor Tourneur, les philosophes Eugène Dupréel, Marcel Barzin, Philippe Devaux, les juristes Léon-Joseph Dupriez, Georges Cornil, Maurice Bourquin, Léon Cornil, Jean Dabin, Charles De Visscher, Paul Foriers, le sociologue Georges Smets, les économistes Georges De Leener et Louis Davin.

Pour la Classe des Beaux-Arts, un premier nom s'impose: c'est celui de Jules Destrée qui y siégea au titre de critique d'art et dont il est superflu de rappeler une fois de plus le rôle déterminant qu'il joua dans la prise de conscience de la Wallonie. La richesse du terroir wallon dans le domaine de la création artistique est largement attestée par les nombreux artistes qui se sont retrouvés à l'Académie ainsi que par les critiques qui y ont exercé leur talent. Nous nous bornerons à citer quelques-uns d'entre eux : les peintres Alfred Bastien, Pierre Paulus, Léon Devos, Léon Navez, les sculpteurs Victor Rousseau, Henri Puvrez, le graveur Armand Rassenfosse, les architectes Alexis Dumont, Henri Lacoste, les compositeurs Sylvain Dupuis, Joseph Jongen, François Rasse, Léon Jongen, Jean Absil, les historiens et critiques d'art Henri Lavachery et Jacques Lavalleye qui furent l'un et l'autre de diligents secrétaires perpétuels.

On aura noté que, dans les lignes qui précèdent, nous n'avons cité — exception faite pour nos récents prix Nobel — que des noms de confrères disparus, et c'est très brièvement que, dans le souci de ne pas dépasser les limites qui nous sont imparties, nous avons caractérisé leur activité. Un exposé plus détaillé ferait d'ailleurs double emploi avec les chapitres qui, dans la présente encyclopédie, traitent de la vie scientifique de notre communauté. En parcourant ceux-ci et en se référant en même temps à la liste des académiciens qu'il trouvera dans l'*Annuaire*, le lecteur ne manquera pas de constater que bon nombre des savants et des artistes qui, aujourd'hui, jouent en Wallonie un rôle de premier plan dans les domaines les plus divers sont membres de la 'thérésienne' et répondent ainsi pleinement aux préoccupations qui avaient été celles de la fondatrice de l'Académie en 1772: 'animer la vie intellectuelle du pays et stimuler les recherches scientifiques'.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET ENCOURAGEMENT AUX ARTS

La malice populaire se représente volontiers une académie comme une réunion poussiéreuse et sommeillante de vieux messieurs qui passent le temps à discuter sans chaleur de concepts périmés, et l'adjectif 'académique' est le plus souvent employé comme synonyme de 'solennel, pompeux, ennuyeux' et antonyme de 'novateur'. Faut-il dire que si cette image caricaturale a jamais répondu à une réalité, elle est bien dépassée aujourd'hui; outre que notre Compagnie s'est, depuis plus de deux décennies (Claire Préaux, la première, fut élue en 1957), ouverte à des membres féminins — alors que ce n'est qu'en 1975 que l'Institut de France s'est timidement engagé dans une semblable démarche! — le recrutement de ces dernières années a tendu à abaisser la moyenne d'âge et a visé à prendre contact avec les forces vives de notre communauté francophone. Mais il faut surtout insister sur le fait que, fidèle à l'article premier de ses statuts qui prévoit qu'elle 'a spécialement pour mission de promouvoir les travaux de recherche et d'encourager les entreprises scientifiques et artistiques', l'Académie poursuit une tâche qui est trop peu connue et dont le public ne perçoit pas assez l'importance.

Au cours de leurs réunions mensuelles, les Classes donnent l'occasion à nos confrères de faire part des derniers résultats de leurs recherches et d'en discuter les données; elles peuvent aussi inviter des savants non membres de l'Académie à venir exposer les fruits de leur labeur. Mais ces séances comportent encore un autre volet: l'attribution, sur rapports motivés des commissions compétentes, de prix dont la valeur morale n'est pas moins importante que les subsides matériels qu'ils impliquent. Il s'agit d'une part des concours annuels qui récompensent, à charge du budget de l'Éducation Nationale, des mémoires envoyés en réponse à des questions imposées; il s'agit d'autre part de quelque quatre-vingts fondations créées par des mécènes et gérées par le patrimoine de l'Académie: elles subventionnent des recherches ou décernent des prix d'importance financière variable (l'un d'entre eux est presque l'équivalent d'un Nobel) qui couronnent des mémoires originaux, des travaux remarquables récemment publiés ou encore des œuvres de création artistique. Cette action constitue en fait un apport important à la recherche scientifique, particulièrement précieux à une époque où, dans les Universités comme au *Fonds National de la Recherche Scientifique*, s'amenuisent les crédits réservés à cet effet: il suffirait d'ailleurs de dresser, en parcourant nos publications, le palmarès des lauréats de l'Académie pour y retrouver une bonne part de ceux qui, dans nos institutions universitaires, ont fait ou font une carrière brillante d'enseignement et de recherche. Et la même constatation s'imposerait dans le domaine de la création artistique: nombre de figures marquantes, qu'il s'agisse de peintres, de sculpteurs, de graveurs, d'architectes, de compositeurs ont vu leurs débuts encouragés par nos confrères de la Classe des Beaux-Arts.

Disons aussi que, chaque fois qu'elle le juge utile, l'Académie use du droit qu'elle a d'adresser aux Pouvoirs publics toute recommandation qu'elle estime de nature à servir les intérêts supérieurs des Sciences, des Lettres et des Arts.

Un autre secteur important de l'action académique est celui de ses publications: annuaire, bulletins et mémoires des trois Classes, volumes hors série: on y trouve le résultat des recherches de nos membres mais aussi de nos lauréats ainsi que de chercheurs dont les travaux sont présentés pour l'impression sur rapports des membres.

Relevons encore que c'est sous le patronage des trois Classes que fonctionne la Commission de la *Biographie Nationale* dont la publication, commencée en 1866, en est actuellement à son tome XLI ; d'autres commissions ont des liens plus lâches, surtout administratifs, avec l'Académie, telle, à la Classe des Lettres, la Commission Royale d'Histoire, créée en 1834, tels, encore, les nombreux comités nationaux qui se rattachent à la Classe des Sciences. L'Académie peut aussi entreprendre des recherches propres ; elle n'y a pas manqué dans le passé et, tout récemment, par exemple, une équipe de chercheurs en histoire a entamé les dépouillements minutieux préparatoires à l'édition d'un dictionnaire de parlementaires belges du XIX^e siècle. La bibliothèque de l'Académie, ses archives et ses collections constituent enfin un instrument de grande valeur pour les chercheurs de tous les domaines.

L'Académie a son siège dans un palais aux lignes très pures construit en 1828 dans le style néo-classique et récemment restauré avec goût par l'architecte SIMON BRIGODE. Les séances publiques que chaque Classe organise annuellement, d'autres manifestations comme des concerts, des expositions, des colloques ou la mise de nos locaux à la disposition de réunions de haut niveau montrent la volonté certaine que manifeste notre institution d'aller de l'avant, quitte à heurter certains conformismes aujourd'hui dépassés, et d'assurer pleinement les responsabilités qui lui incombent en tant que corps savant représentatif des Sciences, des Lettres et des Arts de notre communauté francophone.

L'ACADÉMIE DANS LE MONDE ET DANS LA FRANCITÉ

Il est enfin un autre aspect de l'activité académique qu'il convient de mettre en valeur : c'est

PALAIS DES ACADÉMIES. *Vue intérieure. La Galerie de Marbre après sa récente restauration (Photo Académie royale de Belgique).*

son rôle sur le plan international. Fondée en 1919, l'*Union Académique Internationale* (U.A.I.), dont la langue officielle est le français, a établi son siège à Bruxelles, le secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Belgique en étant *ex officio* le secrétaire administratif; groupant aujourd'hui les académies de trente-quatre pays appartenant aux cinq continents, elle dirige ou patronne, dans le domaine des sciences humaines, de nombreuses entreprises de longue haleine et s'enorgueillit d'avoir été en 1949, à l'origine de la création, sous l'égide de l'*Unesco*, du *Conseil International de la Philosophie et des Sciences Humaines* (C.I.P.S.H.). Quant aux disciplines qui relèvent de la compétence de la Classe des Sciences, elles sont, également depuis 1919, groupées en une Conférence qui, en 1931, a pris le nom de *Conseil International des Unions scientifiques* (I.C.S.U. d'après le titre anglais): c'est à lui que sont affiliés les comités nationaux auxquels nous avons fait allusion plus haut.

Mais c'est probablement sur le plan personnel que les contacts avec l'étranger sont les plus nombreux et les plus féconds. C'est certes un trait commun aux savants, aux lettrés, aux artistes de nouer entre eux des relations, quel que soit le pays, quelle que soit la culture auxquels ils appartiennent; au niveau le plus élevé, l'Académie renforce ces rapports en associant à ses travaux des représentants éminents des sciences et des arts; elle le fait en les invitant à prendre la parole, en publiant leurs communications, en leur proposant de collaborer à des entreprises communes. Il faut toutefois reconnaître que, pour des raisons évidentes de communauté de culture, c'est à des confrères français que nous faisons le plus souvent appel: ils représentent plus de la moitié de nos associés. On notera qu'en sens inverse, l'Institut de France compte actuellement en son sein, en qualité d'associés ou de correspondants, des membres belges appartenant aux trois Classes de notre Académie; il y a là entre les compagnies savantes de Paris et de Bruxelles une osmose qui a tout lieu de nous réjouir. Cette solidarité s'est marquée tout récemment de façon éclatante lorsque l'Académie des Sciences de Paris a délégué à Bruxelles — fait exceptionnel dans son histoire — une quinzaine de ses membres pour participer à un colloque de haut niveau où furent discutés les problèmes les plus fondamentaux qui se posent actuellement aux sciences mathématiques et naturelles. Cette réunion a été pour nous une occasion de plus de mieux affirmer notre appartenance au monde culturel de la francité.

Maurice LEROY

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

On trouvera des renseignements sur l'organisation administrative et la vie scientifique de l'Académie dans l'*Annuaire* qu'elle édite chaque année, dans les *Bulletins* mensuels des trois Classes (notamment ceux du mois de mai qui renferment le rapport annuel du secrétaire perpétuel) ainsi que dans des volumes hors série comme l'*Index biographique* (2ᵉ éd., 1964) et l'*Index des lauréats* (1968), l'un et l'autre dus à PAUL JEANJOT, le *Florilège des sciences en Belgique* publié en 1968 sous la direction de PAUL BRIEN, l'*Historique de la Commission de la Biographie Nationale* par JACQUES LAVALLEYE (1966), les deux volumes parus en 1934 et en 1959 à l'occasion du centième et du cent-vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la *Commission royale d'Histoire*. Une façon commode de s'informer de l'état ancien et présent de l'Académie est de se reporter à l'*Esquisse historique* qu'a publiée JACQUES LAVALLEYE en 1973 à l'occasion des cérémonies qui ont marqué le deuxième centenaire de notre Compagnie.

LES 80 ANS DE MARCEL THIRY, *à Chaudfontaine le 13 mars 1977. À sa gauche, Mme Desonay. Musée de la Parole (Photo Nicole Hellyn, Bruxelles).*

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 1970. *Présentation de L.S. Senghor, président de la République du Sénégal en visite à l'Académie. Robert Goffin, directeur en exercice pour 1970 présente (de droite vers la gauche): Constant Burniaux, Maurice Piron, Maurice Grevisse, Edmond Vandercammen, Carlo Bronne, Joseph Hanse.*

L'Académie Royale de Langue et de Littérature Françaises

Le 19 août 1920, le Roi signait l'arrêté royal créant l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises. Deux idées nouvelles allaient se traduire rapidement. L'élection de membres étrangers préfigurait, par l'égalité où elle mettait ces membres avec leurs confrères belges, ce qui s'appellerait cinquante ans plus tard la francité. En outre, les femmes y seraient éligibles comme les hommes. Dix mois plus tard, l'élection d'Anna de Noailles incarnait les deux idées en une seule personne.

Mais une autre idée, aussi importante, figurait déjà dans le Rapport au Roi, qui est l'exposé des raisons et des intentions, la préface d'un texte légal. Ce Rapport disait : 'L'Académie ne peut pas ne pas se préoccuper de nos dialectes wallons si savoureux et si pleins de vie'.

La jeune Académie, dont les premiers membres avaient été nommés par le Roi le 19 août 1920 (c'étaient les lauréats des prix triennaux et quinquennaux), élaborait aussitôt son règlement d'ordre intérieur. On y lit : 'Les travaux relatifs aux dialectes wallons, à leur passé, à leur répartition, aux monuments qui nous en restent, à leur grammaire et à leur vocabulaire sont de sa compétence'.

Voici pour les textes. Voyons les hommes. D'abord, le fondateur de l'Académie, le ministre des Sciences et des Arts, comme on disait alors, s'appelle JULES DESTRÉE. Il serait outrecuidant de rappeler tout ce que la Wallonie doit à sa personnalité, à son dynamisme et à sa sensibilité. L'Académie ne pouvait l'oublier non plus. Ses quatorze premiers membres, désignés par le Roi, entreprenaient aussitôt de compléter la compagnie par des élections. Le 20 mai 1922, elle élisait Jules Destrée.

Il faut tout de même préciser que parmi les premiers membres désignés figuraient déjà d'éminentes figures de la vie wallonne, à commencer par le Liégeois MAURICE WILMOTTE, véritable créateur des études de philologie romane à Liège et dans ce pays et qui, dans le même élan, y fit entrer l'étude des dialectes wallons à quoi il donna une vie nouvelle et une sorte de dignité scientifique qu'on n'aurait pas rêvée avant lui. La liste première comprenait aussi des disciples de Maurice Wilmotte, devenus ses confrères, comme AUGUSTE DOUTREPONT qui a tant donné de lui-même à la Société de Littérature wallonne. Il y avait aussi JULES FELLER, le professeur verviétois qui avait animé cette Société et enseigné la littérature wallonne à l'Université de Liège ; ou JEAN HAUST, dont la famille était venue jadis de l'Eifel, qui incarnera vraiment les études wallonnes et qui publiera notamment des textes précieux comme *Médicinaire liégeois du XIII^e siècle et Médicinaire namurois du XIV^e siècle* (édité par l'Académie). C'est au travail de tous ceux-ci qu'on doit pour une bonne part la tentative, qui n'a pu être menée à son terme, du *Dictionnaire wallon*.

Comment ne pas citer encore ici, dans le peloton initial, ALBERT MOCKEL, Liégeois lui aussi, dont l'œuvre personnelle et l'action littéraire sont si rares et qui, créant en 1886 sa revue poétique *La Wallonie*, implantait en fait ce nom dans l'élite littéraire belge et française. Le temps et l'évolution des choses ne le laisseront plus oublier.

Depuis ces premières années, sans jamais renoncer à être, comme son nom l'indique, de langue et de littérature françaises, donc à privilégier, même parmi ses membres belges,

l'instrument d'expression par rapport au lieu de la naissance ou aux origines, l'Académie représente en tout cas un véritable échantillonnage de la Wallonie.
Viennent du Hainaut JULES DESTRÉE, LOUIS DELATTRE, LOUIS PIÉRARD, ALPHONSE BAYOT, CHARLES PLISNIER, CHARLES BERTIN, MARCEL LOBET; du Namurois, EMILE BOISACQ, ROGER BODART, JOSEPH CALOZET, JOSEPH HANSE, WILLY BAL; du pays liégeois, JULIA BASTIN, LUCIEN-PAUL THOMAS, ALBERT COUNSON, SERVAIS ÉTIENNE, EDMOND GLESENER, FRANZ ANSEL, MAURICE DELBOUILLE, CARLO BRONNE, MAURICE PIRON, GEORGES SIMENON, ROBERT VIVIER, GEORGES THINÈS, GUSTAVE CHARLIER; du pays de Herve ou de Verviers, AUGUSTE et GEORGES DOUTREPONT, LUCIEN CHRISTOPHE, FERNAND DESONAY, LUC HOMMEL, DOM DUESBERG; du Brabant wallon, ROBERT GOFFIN, EDMOND VANDERCAMMEN: de la Hesbaye, FERNAND SEVERIN; de l'Ardenne, LOUIS REMACLE, et la liste n'est pas exhaustive.

Mais ce critère local est peu de chose si l'âme n'y est pas attachée. Peu de chose aussi quand l'œuvre parle plus haut que l'état civil. L'essentiel restera que la Hesbaye doive *Le Pain noir* à HUBERT KRAINS qui rêvait à sa terre natale quand il était secrétaire de l'Union Postale Universelle à Berne, comme elle devra *Haute plaine* à son ami HUBERT STIERNET qui en est resté plus proche; que l'Ardenne liégeoise doive *Le cœur de François Remy* à EDMOND GLESENER, celle du Luxembourg, les poèmes de *Fumée d'Ardenne* à THOMAS BRAUN et la poésie de *Bleu d'Ardenne* à CARLO BRONNE; que la Picardie tournaisienne ait trouvé en GÉO LIBBRECHT nouveau visage et nouveau chant. Comment oublier, d'autre part, qu'un Bruxellois comme HENRI DAVIGNON a planté la moitié de son œuvre dans les paysages de la Haute Vesdre et que PIERRE NOTHOMB, né à Tournai, installé au Pont-d'Oye, a béni et fait chanter la forêt d'Anlier? Il est plaisant de rappeler que GEORGE GARNIR, s'il incarne Bruxelles dont il s'est institué le revuiste, est aussi le romancier du Condroz de son enfance, tandis que c'est un Bruxellois, Henry Carton de Wiart, qui, en titrant de la sorte un roman historique, a donné à Liège son beau surnom de Cité Ardente.

Revenons à la dialectologie qui, parmi les buts assignés à l'Académie, reste le fil visible de la présence wallonne dans l'institution. Outre les spécialistes que nous avons cités, il s'agissait d'accueillir des écrivains plus complètement consacrés aux dialectes romans et qui auraient même choisi de s'exprimer souvent par l'un d'eux.
En 1923, HENRI SIMON était élu. Nul alors, sans doute, ne pouvait mieux incarner cette présence. Liégeois intéressé par la musique et voué un moment à la peinture, il a senti que son dialecte natal serait son école de vérité. Adversaire des Romantiques, curieusement hostile à *La Wallonie* d'Albert Mockel parce que le Symbolisme lui paraît une esthétique 'étrangère', Henri Simon a écrit de nombreuses pièces et des poèmes qui l'ont rendu célèbre, comme *Li Pan dè bon Diu* (Le Pain du bon Dieu). Mais c'était un modeste. Quand il meurt en 1939, il n'est jamais venu prendre séance...
Son successeur, pour des raisons très différentes, ne sera pas plus présent à l'Académie. JOSEPH VRINDTS appartenait à la même génération et à la même ville qu'Henri Simon. Œuvre abondante, dons éclatants: il était l'idole de Liège. L'Académie l'élit le 9 mars 1940. Deux mois plus tard, la guerre occulte la vie du pays et celle de l'Académie. Six mois après le déclenchement des hostilités, Joseph Vrindts meurt à Liège. Auteur de pièces à succès comme *Li Sièrmint da Grétry* (Le Serment de Grétry), de romans, de cramignons et de poèmes, il n'a pas vécu non plus la vie de l'Académie, mais celle-ci reste fière d'avoir élu ce François Coppée du peuple liégeois, que ses amis et sa cité tenaient pour le prince des poètes wallons.

Pendant l'occupation, l'Académie décide de surseoir à toute élection comme à toute activité publique. Elle perd successivement George Garnir, Jules Feller, Joseph Vrindts, Georges

Doutrepont, Maurice Wilmotte, mais ce n'est que dans la liberté retrouvée qu'elle comble ses vides. Le juste successeur de Joseph Vrindts ne sera donc élu qu'en 1945 : **JOSEPH CALOZET**. Celui-ci donnera à l'Académie, pendant plus de vingt ans, sa présence attentive, sa personnalité riche et modeste à la fois, ainsi que le grand prestige d'une œuvre restée un des trésors de la Wallonie littéraire.

Venu d'Awenne, à l'orée de l'Ardenne, ayant passé la majeure partie de sa vie active dans l'enseignement à Namur, Joseph Calozet introduit la tonalité namuroise dans une famille littéraire que la tonalité liégeoise avait beaucoup marquée jusqu'alors. Il rend vie à un wallon dont il a 'douce souvenance' parce qu'il donne cette vie aux êtres qui le parlent et qu'il a vus vivre. Ses chroniques, ses récits — *O Payis dès Sabotîs* (Au Pays des Sabotiers) ou *Li crawieûse Agasse* (La Pie-grièche) — sont des œuvres capitales du terroir. Jean Haust lui disait, préfaçant *O Payis* : 'Votre dialecte est ravissant de simplicité, de justesse et d'harmonie'. Et Joseph Calozet lui-même, à l'Académie, avait fait un éloge ému de Joseph Vrindts et, plus tard, une communication riche de connaissance sur l'*État des lettres wallonnes.*

Il convient d'ajouter que la connaissance profonde des lettres wallonnes n'est pas restée le privilège d'un seul 'fauteuil' académique. Des hommes comme Maurice Wilmotte, Auguste Doutrepont, Jules Feller, Jean Haust ou **ALPHONSE BAYOT** ont été en quelque sorte les pionniers de cette présence dans le début de l'institution, mais ils ne sont pas restés les seuls. **PIERRE RUELLE**, élu en 1975, est un grand spécialiste du borain (*Le vocabulaire professionnel du houilleur borain* est, à sa manière, un classique de l'érudition wallonne), tandis que **LOUIS REMACLE** s'est attaché à la région de La Gleize, que **MAURICE PIRON** possède et transmet une information sans pareille dans *Les Lettres wallonnes contemporaines* ou *Poètes wallons d'aujourd'hui* ou, encore, dans son *Anthologie de la littérature dialectale de Wallonie* et que **MAURICE DELBOUILLE** a étudié avec passion les écrivains de Wallonie. On n'étonnera personne en disant enfin que **WILLY BAL** est, à l'Académie, le digne successeur de Joseph Calozet.

Cependant nous nous arrêtons, pour terminer, sur trois figures pour trois moments de la Wallonie.

Quand il meurt au seuil de la guerre, le 6 août 1939, l'abbé **JOSEPH BASTIN** échappe sans doute à une épreuve comme celle qu'il a vécue un quart de siècle plus tôt. Car il est né en 1870 dans un village wallon proche de Malmedy et devenu prussien après le Congrès de Vienne. Le français y étant proscrit, le grand refuge est le wallon. Le jeune homme fait ses études en Belgique, est ordonné à Liège, veut retourner vers les siens en 1914, est arrêté parce qu'il incarne des fidélités que les maîtres de l'heure n'aiment guère. Il restera déporté jusqu'à la victoire alliée qui rend Malmedy et ses environs à la Belgique et à la Wallonie. Il continue dans la paix ce qu'il avait commencé pendant les temps difficiles : étudier le dialecte de sa région natale, communiquer sa science dans d'innombrables chroniques. Élu en 1938, reçu en juin 1939, il disparaissait peu après...

CHARLES PLISNIER est élu à l'Académie en 1937, quelques jours après avoir reçu le prix Goncourt pour *Mariages* et *Faux-Passeports.* (C'était la première fois, rappelons-le, qu'un écrivain non français emportait cette consécration que les Dix avaient encore hésité à lui attribuer en 1936.) Né à Ghlin, près de Mons, le 13 décembre 1896, avocat, flamme vivante, il avait consacré d'abord l'essentiel de son œuvre à la poésie et l'essentiel de sa force à la lutte politique internationale. Le militant communiste était sans doute trop pur pour les détours de la doctrine. Sa poésie, touchée à la fois par certaines libertés surréalistes et par le grand souffle du cœur, avait éclaté dans *Histoire sainte,* dans *Fertilité du désert*, dans *Sacre* et d'autres œuvres, puis il était venu beaucoup plus à la fiction : *Mariages*, *Faux-Passeports*, *Meurtres*, *Mères*. Tout son itinéraire montrait un homme qui avait ouvert les yeux, qui regardait lucidement l'univers auquel il avait cru. Cet homme, bientôt, retrouvera la foi dont sa mère lui a laissé l'image, et ce seront les poèmes d'*Ave Genitrix*.

Carrière éclatante, installation en France, n'ont pas déraciné Charles Plisnier. Lui qui a lutté pour la justice sociale, il rêve de l'Europe qui sort de la tourmente et d'une Wallonie qui change son statut dans une Belgique renouvelée. Ses interventions aux Congrès wallons de Liège en 1945, de Charleroi en 1946, de Namur en 1947 sont retentissantes. La Fondation qui porte son nom naîtra plus tard de cette pensée wallonne militante.

Une troisième génération pourrait trouver son visage dans celui de MARCEL THIRY. Le poète était si profondément liégeois qu'on oubliait souvent qu'il était né à Charleroi (mais il l'avait quitté très tôt). Il n'entre pas dans l'objet de cette étude d'analyser l'œuvre du grand poète. Nous avons tous pâli au nom de Vancouver; nous avons tous suivi l'itinéraire poétique qui est allé de *Plongeantes Proues* à *L'Encore* et l'itinéraire romanesque qui est allé d'*Échec au temps* à *Nondum jam non*, sans oublier que nous avons tous partagé ses souvenirs des auto-canons en Russie.

Mais nous avons pu voir cet homme paisible, qui semblait fait pour la contemplation ou le grand songe lyrique, entrer en action comme on entre en religion. Comme si Charles Plisnier lui avait passé le relais, Marcel Thiry continuait le combat wallon, le poussait plus loin encore. Il entrait au Parlement, et son train de sénateur ne ressemblait guère à celui de l'expression familière. Sa pugnacité, ses audaces, sa conviction passionnée, n'avaient d'égale que son inépuisable courtoisie. Même ceux qui, à l'Académie ou ailleurs, ne partageaient pas ses engagements auront été sensibles à cette foi qui le portait et dont ils savaient qu'elle était, autant que son œuvre elle-même, sa raison de vivre.

Il faudrait encore dire ou citer pas mal de noms, de titres et d'élans. Rappeler que l'Académie a publié, grâce aux soins d'Alphonse Bayot, *Le Poème moral*, un traité de vie chrétienne écrit dans la région wallonne vers 1200; citer des *Études philologiques sur la langue, le vocabulaire et le style du chroniqueur Jean de Haynin*, de Marthe Bronckart; une étude de Louis Michel sur *Les légendes épiques carolingiennes dans l'œuvre de Jean d'Outremeuse*; une biographie de *Jules Destrée* par Pierre-Jean Schaeffer; *En pays wallon* de James Vandrunnen; *La Culture en Hesbaye liégeoise* de Léon Warnant, ou *Le Jeu de l'Étoile*, du manuscrit de Cornillon, présenté par Claude Thiry.

Il faudrait rappeler toutes les richesses wallonnes du *Bulletin de l'Académie*: discours de réception, hommages aux disparus, communications diverses faites lors des séances mensuelles, etc.

Reprenons ce que nous disions plus haut. L'Académie royale de Langue et de Littérature françaises est d'abord vouée à la défense et à l'illustration des lettres françaises de Belgique, d'où que viennent ceux qui contribuent à cette mission. Mais elle n'a jamais ignoré ou négligé la Wallonie. Elle l'a même, depuis toujours, aimée, étudiée, révélée et bien servie. Et elle s'en réjouit.

Georges SION

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

On consultera les diverses publications de l'Académie et également les Annuaires édités par celle-ci. Par ailleurs le lecteur intéressé se réfèrera utilement aux *Lettres Françaises de Belgique*, sous la direction de G. CHARLIER et J. HANSE, Bruxelles, 1958.

II - LES SOCIÉTÉS

Les sociétés artistiques

DANS LE HAINAUT

Le Hainaut, province propice au développement des arts. Les Hennuyers ont toujours été très actifs dans le domaine artistique, et on les rencontre participant à de nombreuses manifestations dans le pays. Mais c'est surtout sur le sol même de leur province que l'on remarquera leur vitalité. La preuve en est dans l'extraordinaire floraison des mouvements artistiques en Hainaut...

LES MOUVEMENTS LOCAUX D'ANIMATION ARTISTIQUE

Dans de nombreuses localités du Hainaut existe une tradition, parfois déjà ancienne, de cercles artistiques voués aux arts plastiques, mais également à la littérature et la musique. Ils rassemblent les talents locaux, et sont conscients de leur mission éducative au sein de leur région. En particulier entre les deux guerres, alors que n'existaient encore ni Maison de la Culture, ni Palais des Beaux-Arts, leurs expositions, concerts et conférences constituaient des jalons importants dans la vie culturelle de leurs localités.

L'un des plus anciens, le *Cercle des Amis de l'Art*, à La Louvière, date de 1908. Encore en activité actuellement, le Cercle a organisé des Salons annuels regroupant des artistes du Centre et des invités étrangers. Dans les premières années surtout, les domaines artistiques présentés étaient particulièrement variés, puisque, à côté des peintures et sculptures, on pouvait voir des gravures, céramiques et photographies.

À Charleroi, le *Cercle Artistique et Littéraire* a fêté en 1971 son cinquantième anniversaire en publiant un remarquable bilan de ses activités dans le domaine des arts plastiques. Ses expositions qui ont réuni de très grands noms de l'art contemporain ont dominé la vie artistique de la région de Charleroi et joué un rôle particulièrement vital, à une époque où le Palais des Beaux-Arts n'avait pas encore été créé. Ce même anniversaire fut encore l'occasion de manifester son intérêt pour les expressions contemporaines, puisque les animateurs avaient choisi comme titre de leur Salon 'Tendances ... l'art jeune en Belgique'.

C'est en 1932, sur le conseil du Roi Albert invité au Centenaire de l'écrivain Octave Pirmez, que fut fondé le *Cercle d'Art et de Littérature de Châtelet*. Des activités artistiques très diverses, mais toujours centrées sur la région, amenèrent un grand nombre de participants. Ce rôle d'animateur artistique au sein de sa région, ce sont les *Artistes de Thudinie* qui l'ont joué pour Thuin. Eux aussi ont réuni les forces artistiques pour réaliser expositions, concerts et conférences ainsi qu'une publication, les 'Cahiers du Spantole', à vocation littéraire et artistique.

Plusieurs villes du Hainaut encore ont vu naître des Cercles artistiques qui ont eu un retentissement plus ou moins important. Parmi les principaux, citons encore le *Cercle Artistique et Littéraire de Tournai* et, à Mons, le *Bon Vouloir*.

LE HAINAUT, TERRE D'ÉLECTION DU SURRÉALISME

On a vu, dans un chapitre précédent, le développement du Surréalisme en Belgique et ses premières manifestations dans le milieu bruxellois. Mais c'est à La Louvière que se tint, en octobre 1935, la première exposition internationale surréaliste en Belgique, après celle de Paris. Cette aventure, animée par les membres du groupe *Rupture*, et en particulier par ACHILLE CHAVÉE, fut mise sur pied par *Tendances Contemporaines* qui venait d'être fondé l'année précédente (cfr infra). L'exposition permit à un public, parfois très réticent, de découvrir ceux qui étaient en train de devenir les grands noms du Surréalisme international. *Rupture* avait été le premier groupe surréaliste du Hainaut. Réunis par une même conscience surréaliste, ses membres avaient rapidement adhéré à la doctrine de Breton. L'évolution du groupe l'amena à se scinder en 1938. On retrouvera la plupart de ses membres dans le *Groupe Surréaliste en Hainaut*, puis dans *Haute Nuit* en 1947. Fondé en 1957 par Balthazar et Bury, *Daily Bûl* continue, de son bastion à La Louvière, la remise en question surréaliste. L'humour et l'insolite apparaissent dans leurs expositions et leurs nombreuses publications.

LES GROUPES ET L'ART COLLECTIF

C'est en Hainaut que la notion de groupe artistique a été poussée le plus loin, puisque s'y sont développés des mouvements prônant l'art collectif. Principalement tourné vers l'art mural, le premier de ces mouvements est né à Tournai, ville prédestinée car elle avait connu une longue tradition d'artistes et d'artisans voués à la tapisserie et à la peinture murale. L'histoire du *Centre de Rénovation de la Tapisserie de Tournai*, créé dans l'immédiate après-guerre par SOMVILLE, DUBRUNFAUT et DELTOUR illustre une nouvelle manière d'aborder la création artistique. Des recherches stylistiques et techniques amènent ces artistes à un retour vers la clarté du dessin et une réduction du nombre des couleurs. Un de leurs buts est de créer un contact avec le public, ce qui signifie un art réaliste, simple et expressif. La réalisation de ces œuvres est encore une occasion de revaloriser la main-d'œuvre artisanale locale. Ces mêmes motivations apparaissent en 1947 dans *Forces murales* où des cartons sont conçus en commun par ces trois artistes. On les retrouve également à Mons où les manifestations de *Cuesmes 68* créent des décors pour la vie quotidienne. Dans ce même esprit de remise en valeur du travail artisanal de qualité, deux expériences ont été tentées dans le domaine de la céramique: la *Maîtrise de Nimy* et la *Céramique de Dour*.

QUELQUES GROUPES D'AVANT-GUERRE

Dans plusieurs localités hennuyères, des artistes se sont réunis pour former des groupes, en dehors des Cercles souvent plus traditionnels mais parfois collaborant avec eux.

C'est ainsi que le *Cercle des Amis de l'Art de La Louvière* exposa des œuvres du groupe *Nervia*. Fondé en 1928, ce groupe louviérois — dont il a déjà été question dans le volume précédent — symbolisa, pendant la décennie de son existence, l'art wallon par excellence, au dessin solide et à l'inspiration proche de la vie quotidienne. Son influence rayonna longtemps encore après sa dissolution.

À Charleroi, dans l'entre-deux-guerres, plusieurs groupes ont été créés dans l'entourage de LÉON VANDENHOUTEN, dont la personnalité d'animateur a déjà été mise en valeur. Mentionnons, parmi d'autres, *Art Vivant au Pays de Charleroi* regroupant quelques élèves de Vandenhouten, dont Gustave Camus.

Tendances Contemporaines avait commencé son existence à La Louvière par une manifestation d'éclat, en organisant la fameuse exposition surréaliste de 1935. Pour permettre au public de découvrir les œuvres contemporaines, d'autres expositions suivirent, révélant au public de La Louvière des grands noms de l'art contemporain international: Picasso, Permeke, Rouault...

LES MOUVEMENTS ARTISTIQUES APRÈS LA SECONDE GUERRE

L'après-guerre a vu naître un grand nombre de groupes hennuyers, qui ont permis à de nombreux artistes de mettre leur expérience en commun et de présenter ensemble des expositions. Certains d'entre eux mettent à profit ces manifestations pour inviter des exposants étrangers.

À *Hainaut 5*, qui date de 1964, on retrouve cet infatigable animateur qu'est GUSTAVE CAMUS. Avec BUSINE, DUDANT, MARCHOUL et RANSY se trouvent réunies des tendances diverses, issues du sol wallon qui affirme ici sa diversité et sa personnalité. Ces artistes ont exposé dans plusieurs villes du pays, et à l'étranger, et présenté à leurs concitoyens de très intéressantes rétrospectives d'artistes contemporains.

Mentionnons également *les 7*, à La Louvière, groupant des personnalités très diverses.

À Tournai, *Sigma 13* a patronné, depuis 1968, un grand nombre de manifestations d'avant-garde, exposant aussi bien des œuvres hyperréalistes, de l'art conceptuel, des sculptures sonores, des tapisseries à trois dimensions, ... produites par des artistes venus de Wallonie, et également de Flandre et du Nord de la France, tout proche.

Un autre éventail de manifestations contemporaines a été présenté par les membres de *Zist-Zest* à Mons. De *Maka* formé en 1971 par des élèves de Camus, on a pu constater dans le volume précédent la violence de leur expressionnisme.

C'est de Mons encore qu'est issue l'expérience originale de *3x3*. Issue de la Maison de la

UNE DES GRANDES EXPOSITIONS INTERNATIONALES DU PALAIS DES BEAUX-ARTS DE CHARLEROI: La Rétrospective Kandinsky (1972) *(Photo "Le Rappel", Charleroi).*

Culture, cette manifestation, limitée à 3 ans, permit à des artistes wallons travaillant dans différentes techniques de présenter leurs œuvres en commun: chaque trimestre, trois artistes exposaient puis choisissaient eux-mêmes leurs trois successeurs dans une autre technique. Trois villes du Hainaut étaient concernées: Mouscron, Mons et La Louvière.

Dans tous les groupes mentionnés, la notion de style commun n'apparaît que rarement. Il est présent cependant dans plusieurs groupes voués à l'abstraction, le plus hennuyer étant *Art Concret en Hainaut*. Composé au départ de DUBOIS, DUSÉPULCHRE, GOFFIN, NOËL, RENARD et VERDREN, il s'est toujours maintenu dans la ligne exigeante de l'abstraction froide, et a exposé des artistes extérieurs de la même tendance.

Certaines techniques, autrefois considérées comme mineures, occupent une place de choix dans les activités hennuyères: ainsi *Photographie Ouverte* à Charleroi, qui réunit amateurs et professionnels. La gravure est fort bien représentée grâce aux *Graveurs du Hainaut* et à *Tandem*. N'oublions pas non plus les *Biennales de Gravure* qui, pour quelques jours, font de *Bon Secours* une capitale mondiale de la gravure.

QUELQUES ORGANISMES OFFICIELS

C'est en Hainaut qu'est né l'un des plus anciens et des plus dynamiques organismes provinciaux pour la culture. Né avant la première guerre, le *Service des Affaires culturelles de la Province du Hainaut* que dirige ACHILLE BECHET, s'est attaché au développement de la culture et des loisirs dans une province à forte population ouvrière. Parmi ses activités très variées, citons l'organisation d'expositions et l'aide à des manifestations culturelles, ainsi que la création de l'association *Les Artistes du Hainaut* offrant aux artistes hennuyers l'occasion d'exposer ensemble.

Plus récent, le *Palais des Beaux-Arts* de *Charleroi*, sous l'impulsion dynamique de ROBERT ROUSSEAU, présente depuis plus de vingt ans un remarquable éventail d'activités de niveau international, dans des domaines très variés. Pour les arts plastiques, remarquons l'intérêt tout particulier pour la présentation de grands artistes contemporains.

Ce bref survol des activités artistiques des sociétés dans le Hainaut nous a permis de mettre en évidence le remarquable dynamisme des Hennuyers. Une autre conclusion: l'importance, pour l'animation culturelle de leur région, des sociétés locales, en particulier jusqu'à la seconde guerre. Il semble actuellement qu'elles soient davantage relayées par des mouvements d'avant-garde, élargis géographiquement, et par des organismes officiels qui jouent le rôle d'animateur régional.

Béatrice TERLINDEN

À LIÈGE

UN ANCÊTRE: LA SOCIÉTÉ LIBRE D'ÉMULATION

Dans le Pays de Liège, l'histoire des sociétés s'occupant des arts plastiques commence en 1779 avec la fondation, par le prince-évêque François-Charles de Velbruck, de la Société libre d'Émulation. Celle-ci se proposait pour objectifs la mise en valeur des arts et métiers, l'étude des problèmes économiques et sociaux, l'encouragement de la création littéraire et artistique.

Pour réaliser ce dernier point, elle organisa chaque année des Salons de peinture, sculpture

Culture, cette manifestation, limitée à 3 ans, permit à des artistes wallons travaillant dans différentes techniques de présenter leurs œuvres en commun: chaque trimestre, trois artistes exposaient puis choisissaient eux-mêmes leurs trois successeurs dans une autre technique. Trois villes du Hainaut étaient concernées: Mouscron, Mons et La Louvière.

Dans tous les groupes mentionnés, la notion de style commun n'apparaît que rarement. Il est présent cependant dans plusieurs groupes voués à l'abstraction, le plus hennuyer étant *Art Concret en Hainaut*. Composé au départ de DUBOIS, DUSÉPULCHRE, GOFFIN, NOËL, RENARD et VERDREN, il s'est toujours maintenu dans la ligne exigeante de l'abstraction froide, et a exposé des artistes extérieurs de la même tendance.

Certaines techniques, autrefois considérées comme mineures, occupent une place de choix dans les activités hennuyères: ainsi *Photographie Ouverte* à Charleroi, qui réunit amateurs et professionnels. La gravure est fort bien représentée grâce aux *Graveurs du Hainaut* et à *Tandem*. N'oublions pas non plus les *Biennales de Gravure* qui, pour quelques jours, font de *Bon Secours* une capitale mondiale de la gravure.

QUELQUES ORGANISMES OFFICIELS

C'est en Hainaut qu'est né l'un des plus anciens et des plus dynamiques organismes provinciaux pour la culture. Né avant la première guerre, le *Service des Affaires culturelles de la Province du Hainaut* que dirige ACHILLE BECHET, s'est attaché au développement de la culture et des loisirs dans une province à forte population ouvrière. Parmi ses activités très variées, citons l'organisation d'expositions et l'aide à des manifestations culturelles, ainsi que la création de l'association *Les Artistes du Hainaut* offrant aux artistes hennuyers l'occasion d'exposer ensemble.

Plus récent, le *Palais des Beaux-Arts* de *Charleroi*, sous l'impulsion dynamique de ROBERT ROUSSEAU, présente depuis plus de vingt ans un remarquable éventail d'activités de niveau international, dans des domaines très variés. Pour les arts plastiques, remarquons l'intérêt tout particulier pour la présentation de grands artistes contemporains.

Ce bref survol des activités artistiques des sociétés dans le Hainaut nous a permis de mettre en évidence le remarquable dynamisme des Hennuyers. Une autre conclusion: l'importance, pour l'animation culturelle de leur région, des sociétés locales, en particulier jusqu'à la seconde guerre. Il semble actuellement qu'elles soient davantage relayées par des mouvements d'avant-garde, élargis géographiquement, et par des organismes officiels qui jouent le rôle d'animateur régional.

Béatrice TERLINDEN

À LIÈGE

UN ANCÊTRE: LA SOCIÉTÉ LIBRE D'ÉMULATION

Dans le Pays de Liège, l'histoire des sociétés s'occupant des arts plastiques commence en 1779 avec la fondation, par le prince-évêque François-Charles de Velbruck, de la Société libre d'Émulation. Celle-ci se proposait pour objectifs la mise en valeur des arts et métiers, l'étude des problèmes économiques et sociaux, l'encouragement de la création littéraire et artistique.

Pour réaliser ce dernier point, elle organisa chaque année des Salons de peinture, sculpture

VERNISSAGE D'UNE EXPOSITION À LA SOCIÉTÉ ROYALE DES BEAUX-ARTS DE LIÈGE (1973) *(Photo Robyns, Liège).*

Sur cette photo, prise en 1973, se trouvent assemblés autour du Bourgmestre de Liège Maurice DESTENAY et René LÉONARD, représentant l'Administration des Arts et des Lettres, les membres les plus actifs de l'A.P.I.A.W. De gauche à droite: Jean RETS, Fernand GRAINDORGE, Marcel FLORKIN, Georges DEDOYARD, Léon KOENIG (Photo Robyns, Liège).

et gravure: au total, dix jusqu'à la Révolution de 1789. Après une pause d'une vingtaine d'années, ce genre d'activité reprit de 1810 à 1817 et fut marquée par l'organisation de quatre expositions.

LA SOCIÉTÉ ROYALE DES BEAUX-ARTS

Le climat du régime hollandais ne fut guère favorable à un courant artistique soutenu. Ce n'est qu'après la Révolution de 1830 qu'une initiative fut couronnée par un succès de longue durée. À l'instigation du bourgmestre de l'époque, Louis Jamme, fut fondée, en étroite union avec la Ville de Liège, une 'Association pour l'Encouragement des Beaux-Arts' qui concrétisa son action par des Salons, ouverts à partir de 1834, soit dans l'ancienne église Saint-André, soit à l'Émulation, soit encore à la Salle académique de l'Université pour trouver, à partir de 1905, un local permanent et prestigieux au Palais des Beaux-Arts du Parc de la Boverie. Dès l'origine, ces expositions accueillirent volontiers une participation internationale. Pendant une bonne partie du XIX^e^ siècle, l'École des peintres de Düsseldorf eut la faveur du public. À partir de 1909, la contribution des artistes français joua un rôle de plus en plus considérable, sous l'impulsion d'ALBERT DE NEUVILLE, Secrétaire de l'Association, puis président de 1914 à 1924. Complémentairement aux Salons, des séances musicales et, surtout, des conférences remplirent avec succès leur mission de diffusion culturelle et d'information. Sitôt après la Première Guerre mondiale, l'Association, devenue Société royale des Beaux-Arts, eut officiellement la tâche d'organiser, à l'instar de Bruxelles, d'Anvers et de Gand, les Salons triennaux qui deviendront plus tard quatriennaux.

À côté d'expositions mettant largement en valeur l'art étranger — comme la gravure japonaise ou l'œuvre de Pokitonow, artiste russe installé à Liège — la Société royale des Beaux-Arts eut le souci de promouvoir les valeurs créatrices de l'art wallon grâce notamment aux rétrospectives Auguste Donnay et Adrien de Witte. Un des points forts de ces manifestations fut, sans nul doute, le Salon du Centenaire, organisé en 1933 sur le thème *Le Visage de Liège*. On en devait l'initiative à Ernest van Zuylen (1886-1956), mécène éclairé, qui se dépensa sans compter pendant plus de vingt-cinq ans pour faire de Liège un des carrefours les plus vivants des tendances de l'art contemporain. C'est ainsi que la Cité ardente dut à son dynamisme d'accueillir une des plus spectaculaires manifestations du mouvement *Cobra*.

L'A.P.I.A.W.

Cependant, pendant la guerre et dans la clandestinité, un autre mouvement culturel s'était puissamment développé: l'*Association pour le Progrès Intellectuel et Artistique de la Wallonie*, plus connu sous le sigle A.P.I.A.W.

À son origine, cette Association était décisivement engagée dans le mouvement wallon. Dans son manifeste *Pour renaître*, édité en 1945, elle déclare qu'elle 'est née du sentiment que la vie intellectuelle et artistique de la Wallonie était en péril' et qu'elle 's'est proposé la tâche d'y porter remède'. Lors de sa création, pas moins de seize Commissions étaient prévues couvrant tout le territoire de la Wallonie. En réalité, seules la Commission des Beaux-Arts et celle des Lettres déployèrent une réelle activité, qui se concentra également bientôt à Liège. Fernand C. Graindorge stimula de son zèle infatigable les initiatives de la Commission générale des Beaux-Arts qui inscrivit à son actif de grandes expositions d'artistes contemporains, tant wallons qu'étrangers. Elles firent de Liège, à partir de

CINQUANTE ANS D'ACTIVITÉ DU CERCLE ROYAL DES BEAUX-ARTS DE LIÈGE (1895-1945) *(Photo Claude Thilman, Liège)*.

1956, une des capitales de l'art abstrait. De son côté, MARCEL FLORKIN, devenu président général de l'A.P.I.A.W., aida considérablement, de son autorité scientifique et de son humanisme, les manifestations de la Commission des Beaux-Arts. En 1960, Jacques Stiennon, Secrétaire du Comité pour la province de Liège, rappelait les objectifs auxquels l'Association entendait rester fidèle: placer la Wallonie, et Liège en l'occurrence, en communication avec les grands courants culturels internationaux, au moyen d'expositions d'artistes étrangers contemporains, de conférences, de séances littéraires, scientifiques, théâtrales, cinématographiques; mettre en valeur les énergies régionales de la culture et de l'art vivants; révéler ou faire mieux connaître au public cultivé les richesses artistiques, les ressources intellectuelles du terroir de Wallonie. À l'heure actuelle, sous la direction d'ERNEST SCHOFFENIELS, professeur à l'Université de Liège, l'A.P.I.A.W. se propose, suivant l'expression de Jacques Parisse, de continuer à être 'un laboratoire pour les expressions les plus actuelles de l'art'.

LE CERCLE ROYAL DES BEAUX-ARTS

À côté de ces associations surtout préoccupées de révéler les tendances d'avant-garde, d'autres sociétés liégeoises n'ont cessé d'affirmer leur présence et leur capacité créatrice. Le *Cercle royal des Beaux-Arts,* fondé en 1891, et organisé en coopérative d'artistes, remporte un succès mérité par les expositions de ses membres. La tendance 'traditionaliste' qui a régné sans conteste depuis la fondation de cette société, tend à évoluer vers des formes plus novatrices de création.

DES INITIATIVES COMMUNALES ET PROVINCIALES

De leur côté, les autorités publiques ont été conscientes de la nécessité d'apporter leur contribution au développement des arts plastiques: grâce à HUBERT PIROTTE, Échevin des Affaires culturelles, des Beaux-Arts et des Sports, et à ROBERT MARÉCHAL, Directeur au même Échevinat, la Maison de la Culture 'Les Chiroux' accueille régulièrement des expositions d'artistes contemporains. De son côté, l'Inspection et la Direction des Affaires culturelles de la Province de Liège, placées respectivement sous la responsabilité de JEAN CHARLIER et de ROBERT REMOUCHAMPS, organisent des manifestations artistiques de haute qualité tant à la Galerie de la Province, animée par ARLETTE REMACLE, qu'à l'Office provincial des Métiers d'Art, administré par ANN CHEVALIER. Enfin, GEORGES GOLDINE, à la tête de l'Échevinat des Musées, organise dans la Salle d'exposition de l'Ilot Saint-Georges des manifestations de prestige qui maintiennent les échanges du pays de Liège et de la Wallonie avec l'élite du monde artistique contemporain.

Jacques STIENNON

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Pour le Hainaut, on consultera surtout les publications du Palais des Beaux-Arts de Charleroi ainsi que le *Panorama des Arts et des Lettres,* Administration communale de La Louvière, 1975.
Pour Liège et sa région, les pp. 17-29 de JACQUES PARISSE, *Actuel XX. La peinture à Liège au XXe siècle,* Liège, 1975, sont indispensables. On a utilisé les archives de la Société royale des Beaux-Arts ainsi qu'une partie de celles de l'A.P.I.A.W. Les unes et les autres sont riches en catalogues d'exposition, manifestes, coupures de journaux et prises de position.

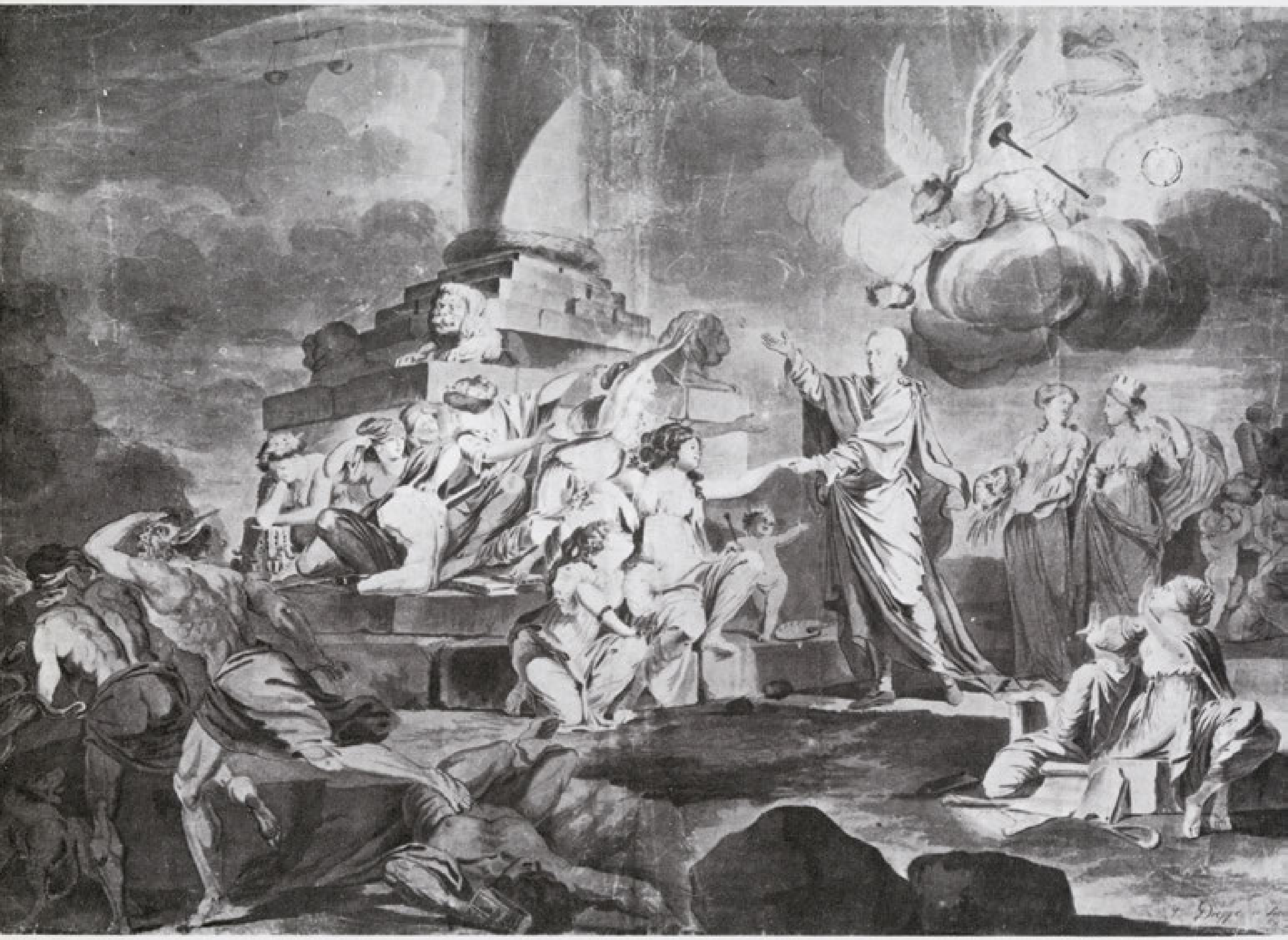

LA CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ LIBRE D'ÉMULATION À LIÈGE LE 22 AVRIL 1779. *Composition allégorique magnifiant Charles-François de Velbruck. Lavis de Joseph Dreppe (Photo José Mascart, Liège).*

Les sociétés littéraires, historiques et archéologiques

Tâche malaisée, assurément, que de prétendre dresser l'inventaire complet des sociétés littéraires, historiques et archéologiques de Wallonie. Autant de régions voire de villes, autant d'associations. Certaines datent de la deuxième moitié du XIXᵉ siècle. Toutefois, beaucoup d'entre elles n'existent plus. Dans l'esprit de leurs créateurs, elles devaient éveiller la curiosité d'un jeune État tant pour l'histoire et l'archéologie que pour les sciences. En 1833, des Montois fondent la Société des Sciences, des Arts et des Lettres (toujours bien vivante). Deux ans plus tard, à Liège, la Société royale des Sciences se donne comme objectif 'l'avancement et [la] propagation des sciences mathématiques, physiques, chimiques, minérales et biologiques'. Projet ambitieux, certes, que permettait une sorte d''encyclopédisme' qui ne prévaut plus de nos jours.

Cette volonté de vulgarisation — mot trop à la mode — inspirait déjà FRANÇOIS-CHARLES DE VELBRUCK, prince-évêque de Liège, lequel fonda, en 1779, la Société libre d'Émulation. Celle-ci se réglait — comme tant d'Académies des provinces françaises — sur les idées des philosophes et de l'*Encyclopédie*. La Société littéraire (1779), quant à elle, réunissait — et réunit — des hommes de bonne compagnie. Ne siège-t-elle pas encore dans un immeuble que les vieux Liégeois appellent l'Hôtel des Nobles ? Son actuel président, le baron PIERRE CLERDENT, lui rend tout son éclat en l'associant, plus étroitement encore, à la vie de la cité et de la région.

De tels exemples de longévité restent rares. Non que la vie de société tarisse dans le courant du XIXᵉ et du XXᵉ siècle. Au contraire. Malgré l'absence d'un relevé statistique — *stricto sensu* —, nous dénombrons, en Wallonie, une soixantaine de sociétés, d'associations, d'instituts, d'académies, etc., qui s'intéressent aux disciplines les plus diverses. N'empêche que, depuis 1920 (hormis des cas exemplaires), nous notons, principalement, l'apparition de sociétés — acception générale — qui visent l'*illustration* d'une ville ou d'une région. Faut-il y voir la perte de force de l'*âme belge*? La question exige une réponse prudente. En effet, si certaines sociétés avouent, tout uniment, une 'appartenance' régionale, d'autres s'en tiennent, sans le dire — parfois — à des prédilections personnelles.

Voici le moment venu — du moins, je le crois — d'énumérer, au risque de lasser le lecteur, les sociétés savantes et littéraires qui, travaillant souvent dans une ombre propice au recueillement, fournissent les résultats de recherches bien propres à exalter notre passé, notre présent et — qui sait ? — notre avenir.

Tout classement se révèle, en somme, bien aléatoire. Vu le nombre de pages imparti, je m'en tiendrai, regrettablement, à une sélection qui s'accommode — solution de facilité, je le confesse — d'un classement géographique.

Brabant wallon. Terre d'histoire vivante, farouchement attachée à sa langue et à sa culture, dans une province bilingue et souveraine, le roman *païs* de Brabant devait, tout naturellement, situer à Nivelles et à Wavre les sociétés qui célèbrent son passé. La Société archéologique et folklorique de Nivelles et du Brabant wallon (1876) — véritable drapeau — publie des *Annales* bisannuelles. L'érudition n'y empêche pas l'enthousiasme. Si Nivelles s'enorgueillit d'un beau musée, Wavre en souhaite un à son tour. Le Cercle historique et archéologique de Wavre et de la région s'y attache avec une conviction sans égale. Une revue bimestrielle, *Wavriensia*, en réunit progressivement — sous une forme, hélas ! platonique — les éléments.

Hainaut. Que d'appellations à citer! Et les plus vénérables. La jeune (mais oui) ville de Charleroi compte la seule société fondée sous le régime hollandais (périlleux honneur, en toute sympathie) : Les Naturalistes de Charleroi (1822), qui, avant la lettre, pratiquaient une 'politique' de régionalisation — ou de fédération, si nous le voulons — en s'associant aux Liégeois, aux Luxembourgeois et aux Namurois.

Autre 'ancêtre' : la Société royale d'Archéologie et de Paléontologie (1863), dont les publications (*Bulletin, Documents et rapports*) retiennent l'attention des spécialistes les plus exigeants.

Plus connu, certes : le Cercle artistique et littéraire de Charleroi. Ses expositions et ses catalogues — à noter un mémorable catalogue jubilaire — honorent ce grand Hainaut, fertile en artistes. D'autres diront les mérites de tel ou tel canton du Hainaut : le Cercle d'Art et de Littérature de Châtelet (1932), la Société royale 'Cercle archéologique d'Enghien'. D'aventure, une découverte suscite la création d'une société. Ainsi de *Pro Geminiaco* (1967), lié au site de Liberchies.

Les érudits connaissent bien la Société des Bibliophiles belges séant à Mons. Deux sociétés encouragent la recherche scientifique : la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut (1833) et la Société royale des Naturalistes de Mons et du Borinage (1918). À Tournai, depuis 1845, la Société royale d'Histoire et d'Archéologie étudie, dans des publications appréciées, le long passé de la cité.

Liège. Les sociétés de toute nature abondent, rendant impossible un relevé complet. Évidemment, l'histoire, l'art, l'archéologie, la littérature dialectale, prennent une part importante. Ne négligeons pourtant pas d'autres disciplines. Trois exemples : la musicologie (Société liégeoise de musicologie, fondée en 1909), les sciences appliquées, la documentation internationale.

L'histoire, d'abord. Fondé en 1850, l'Institut archéologique liégeois ne se contente pas de publier un *Bulletin* annuel et d'encourager les recherches historiques et archéologiques. Il confia à la Ville ses propres collections qui constituèrent le noyau de l'actuel Musée Curtius. D'une aire géographique plus large — en principe, du moins —, la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège (1880) étend sa 'compétence' à l'ancien diocèse, qui dépassait les limites de la Belgique actuelle. Le Prix Kurth-Delaveux, sans périodicité régulière, couronne des travaux originaux concernant le domaine que la Société s'assigne. Tournée vers une vulgarisation de bon aloi, la Société royale 'Le Vieux Liège' (1894) combat, avec pugnacité, pour la sauvegarde des monuments et des sites, Véritable 'académie' de province — une société fermée, d'une certaine façon —, dont les membres se recrutent par cooptation, la Société des Bibliophiles liégeois (1863) publie — comme son appellation ne l'indique pas —, à tirage limité, des textes et des études touchant l'ancien Pays de Liège.

Créée et subventionnée par la Ville, la Commission communale de l'histoire de l'ancien Pays de Liège (1926), édite avec une louable rigueur scientifique, des sources, des documents et des études originales. Son *Annuaire d'histoire liégeoise* procure, depuis 1944, un *Bulletin bibliographique d'histoire liégeoise* (dû à la collaboration de LÉON-ERNEST HALKIN et de JEAN HOYOUX puis à ce dernier seul).

Gardons-nous de croire que Liège conserve le 'monopole' des sociétés. D'autres 'bonnes villes' en comptent de fort actives. Un palmarès — si je puis dire — éclairera le lecteur quant aux efforts accomplis : Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts, Li Cwèrneû (vaillante association hutoise qu'anime JEAN DE COUNE, un fier Wallon), la Société belge d'études géologiques et archéologiques 'Les Chercheurs de Wallonie' (partagée entre la spéléologie et la préhistoire), Les Amis de la Fagne (Verviers : commentaire superflu), les Archives verviétoises, la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire (deux noms à honorer : ARSÈNE BUCHET et G. GRONDAL), Malmedy-Folklore, la Société d'Histoire et d'Archéologie du Pays de Herve, le Cercle archéologique Hesbaye-Condroz (qui compte à son actif une

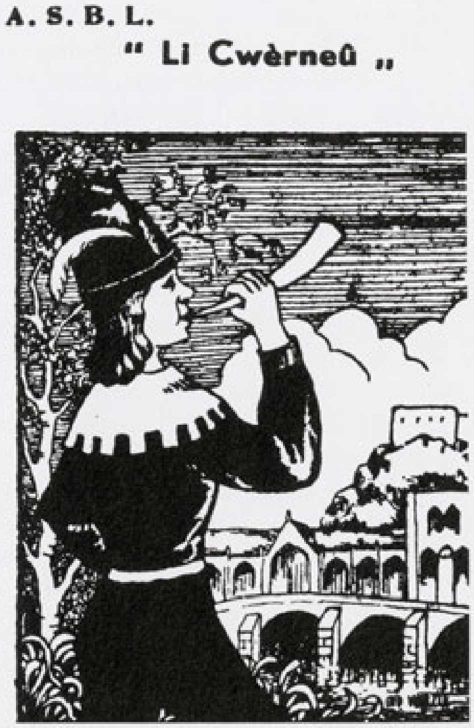

EMBLÈME DE LA SOCIÉTÉ HUTOISE *LI CWÈRNEÛ (Photo extraite de* Les Sociétés d'histoire et d'archéologie de la Communauté Wallonie-Bruxelles, *ouvrage d'Albert d'Haenens et Colette Pinson.* Les dossiers du C.A.C.E.F., *n^{os} 78-79, juin-septembre 80).*

PAGE DE COUVERTURE DU CATALOGUE DE L'EXPOSITION DU MÊME NOM *organisée en 1968 par le cercle Terre de Neufchâteau (Photo extraite de* Les Sociétés d'histoire et d'archéologie de la Communauté Wallonie-Bruxelles, *ouvrage d'Albert d'Haenens et Colette Pinson.* Les dossiers du C.A.C.E.F., *n^{os} 78-79, juin-septembre 80).*

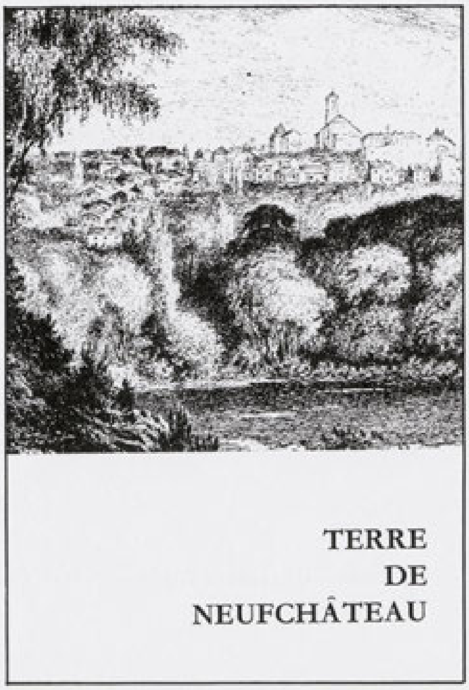

importante découverte: le sarcophage de *sancta Chrodoara*, à Amay). Je clos l'énumération sur un beau 'succès' (comme disent les journalistes), que Jacques Stiennon commenta magistralement.

J'en arrive, à présent, aux sociétés dialectales. Je ne dirai rien de la Société de Langue et de Littérature wallonnes, dont Léon Warnant traite d'autre part (tome III du présent ouvrage, pp. 237-242). Académie, dit-on de la S.L.L.W. (sigle familier), à laquelle ne contrevient nullement la fougue — populaire — du Cercle royal littéraire 'Le Caveau liégeois' (1872), qu'entretiennent Dieudonné Boverie et Jeanne Houbart-Houge. Les auteurs wallons quêtent autant ses prix que ceux des Disciples de Jules Claskin (1933).

Luxembourg. Chacun sait que l'âge ou le titre règle le protocole. Fi ! le lecteur admettra que l'Académie luxembourgeoise (1934) bénéficie d'une préséance. Un nom se presse sous la plume: celui de Pierre Nothomb, lequel, académicien à Bruxelles, entendit 'décentraliser' — le terme l'eût effrayé — l'institution académique. En fait, les trente-neuf membres — suprême élégance — de l'Académie arlonaise se prévalent d'une centralisation, car, comme Marie Delcourt aimait à le dire, avec une affectueuse ironie, Pierre Nothomb annexait tout le monde au Luxembourg. N'empêche que l'Académie luxembourgeoise joue un rôle éminent dans une province un peu délaissée.

Des sociétés locales animent la vie des régions. À l'Institut archéologique du Luxembourg (1847), Arlon doit son riche musée. Au plus profond de l'ancien pays, le Musée gaumais (1936), que 'porte', littéralement, l'inépuisable Edmond-P. Fouss, défend des valeurs chères à tous ceux qui croient à la tradition.

Plus qu'ailleurs, peut-être, l'Ardenne se défend par des associations régionales, répétons-le. Je note, au fil de la plume: Les Amis du Vieux Bouillon, le Cercle d'Histoire et d'Archéologie 'Segnia' (Haute Ourthe), Ardenne et Famenne.

Véritable symbole: l'Association des Écrivains ardennais réunit les Ardennes françaises à notre Ardenne. Sa revue (malheureusement disparue), *La Grive*, entretenait une flamme d'amitié réciproque.

Namur. Il faut, à coup sûr, que Lès Rèlis Namurwès ouvrent la marche. Ses précieux *Cahiers wallons* offrent une tribune aux auteurs dialectaux. Double emploi, non : Sambre-et-Meuse-Le Guetteur wallon portent plus loin l'horizon.

Quant à la Société archéologique de Namur (1845), elle peut revendiquer, à bon droit, l'honneur de compter dans ses publications les études suggestives de Ferdinand Courtoy et de Félix Rousseau, entre autres.

Conclusions. Au terme d'un texte qui ressemble, furieusement, à une nomenclature, nous devons rendre hommage au courage obscur de tous ceux qui *veulent* maintenir une vie locale, régionale — partant, proche de chacun, sans anonymat.

Sans doute, le lecteur s'étonnera-t-il d'une telle prolifération de sociétés. N'oublions pas que maintes d'entre elles adhèrent à la Fédération archéologique et historique de Belgique dont les congrès contribuent, puissamment, à une mise en commun des efforts.

Je ne puis conclure sans une allusion au Cacef (Centre d'action culturelle de la communauté française) — Robert Gruslin en parle *infra*. Dans une Wallonie qui cherche sa personnalité, aux prises avec une régionalisation difficile, le Cacef doit nous aider, en dépit de notre individualisme, à trouver un moyen terme entre nos différences — défendues et défendables.

Francis VANELDEREN

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Liste des sociétés savantes et littéraires de Belgique. Dressée par P. Avicenne et F. Duchateau sous la direction de J.L. Dargent. Bruxelles, Service belge des échanges internationaux, 1960 ; *Répertoire des sociétés et revues locales et régionales d'histoire et d'archéologie*. Introduction de Marinette Bruwier. *Bulletin trimestriel du Crédit communal de Belgique*, supplément au n° 103 (janvier 1973). Albert d'Haenens et Colette Pinson, *Les Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de la Communauté Wallonie-Bruxelles*, Namur, Éditions du Cacef : 1980 (supplément aux *Dossiers du Cacef*, n^{os} 78-79, juin-septembre 1980), coll. 'Les répertoires culturels du Cacef', 2.

D'autre part, à l'occasion d'anniversaires, beaucoup de sociétés publient un volume jubilaire, qui contient un historique et un bilan d'activités. Impossible, vraiment, de les énumérer à cette place.

Paul Vaute, *Histoire de la Société littéraire de Liège. 1779-1979*, Liège, Société littéraire de Liège (1980).

Enfin, le lecteur se reportera, dans le présent ouvrage, à l'article de Jean Servais : *Revues et périodiques*.

III - L'ENSEIGNEMENT

L'enseignement universitaire dans les provinces wallonnes

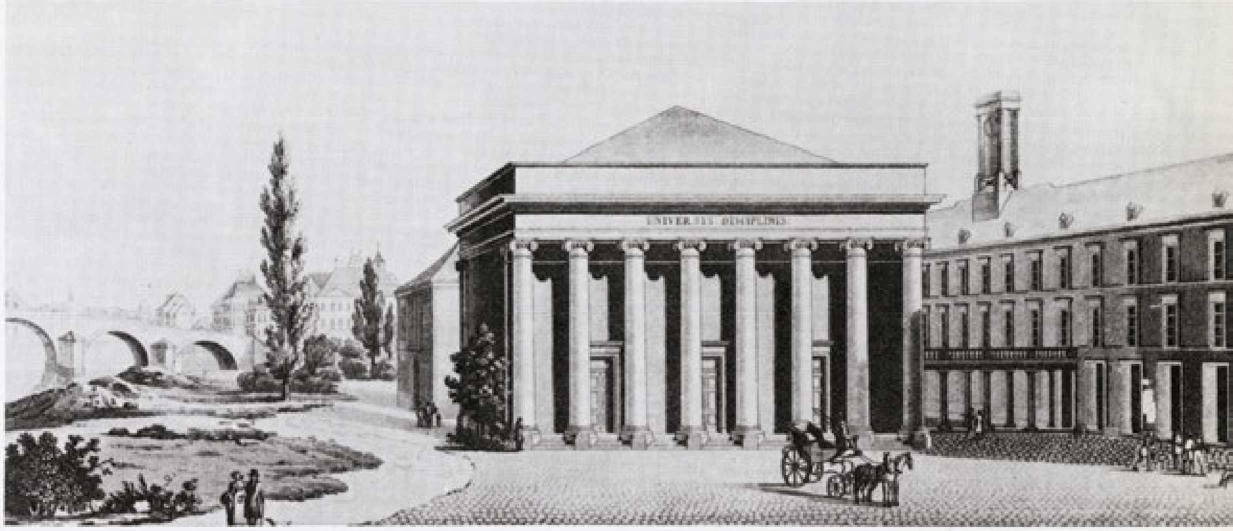

L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE PEU APRÈS SA CRÉATION EN 1817. *Lithographie de J.N. Chevron. Liège, Cabinet des Estampes.*

Le malicieux hasard de l'ordre alphabétique — Bruxelles, Gand, Liège, Louvain — amène l'excellente petite *Histoire des Universités belges* à narrer les origines, le développement et le rôle des plus anciennes Universités belges dans l'ordre exactement inverse à celui de leur création. Cette bonne et instructive synthèse (qu'il vaudrait donc mieux lire 'à l'envers') permet d'entrée de jeu d'observer que, jusqu'à ces dernières années, l'Université, quelle qu'elle fût et où qu'elle fût, ne se préoccupa ni de l'idée de Wallonie, ni du destin des provinces wallonnes.

Au lendemain de scissions linguistiques parfois douloureuses, il aurait pu en être autrement, encore que des préoccupations (traditionnelles) d'expansion ou de notoriété, de tendance idéologique, voire de domination restent très apparentes, même brimées ou battues en brèche par des soucis d'organisation interne et de financement. De tout ceci, on trouvera les signes et les traces dans la longue histoire de l'Université de Louvain (dès 1425) créée en terre flamande par une bulle du pape Martin V, première et seule des Pays-Bas, aussi longtemps qu'il se pourrait.

Plusieurs tentatives d'établir, notamment à Liège, une Université qui couronnât un ensemble d'écoles fameuses dès les X^e et XI^e siècles, n'avaient pu réussir, à cause de l'âpre et victorieuse défense par Louvain. Cette dernière garde un monopole jusqu'au régime français. Un décret du 25 octobre 1797 du préfet du département de la Dyle ordonna la suppression de l'ancienne Université, en raison de son hostilité aux tendances de la République française, à laquelle nos provinces furent annexées en 1795.

Onze ans plus tard, un décret impérial de 1808 instituait une Université impériale et faisait de Liège le centre d'une académie couvrant quatre départements, Ourte (*sic*), Meuse inférieure, Sambre-et-Meuse, Roer.

Le professeur MARCEL FLORKIN, dans un article sur *L'enseignement universitaire sous le régime français*, rappelle que c'est 'un arrêté du 25 septembre 1811 qui est la date réelle du début, à Liège, de l'existence des institutions universitaires'. Cet arrêté, pris par le Grand-Maître de l'Université impériale, créait la Faculté des Sciences.

Nous ne reviendrons pas sur l'histoire des écoles à laquelle un chapitre du présent ouvrage a été consacré déjà ; rappelons seulement que jusqu'en 1811, aucune institution universitaire n'a existé en terre wallonne — admirable réussite de l'opposition louvaniste! — et que 'Douai seule parviendra, en 1562, à retenir dans une Université de langue française les étudiants wallons des Pays-Bas.'

Ceci éclaire cruellement des observations faites à mainte reprise et pour mainte époque, sur la médiocrité de la situation intellectuelle et culturelle de la Wallonie. Ainsi, M. ROLAND MORTIER, parlant de Liège, de Namur, de Mons, déplore que 'faute d'un public, faute d'un milieu urbain ouvert aux lettres, et en l'absence de cette bourgeoisie éclairée d'où sont sortis la plupart des grands écrivains français des 'lumières', l'éclosion d'une vocation littéraire est presque impossible avant 1750, et son développement doit de toute manière se situer à l'étranger.' Le manque d'Université wallonne n'a certes pas peu contribué à cette médiocrité, et la volonté de monopole n'avait pas disparu, dans le chef de Louvain, après 1797...

On le vit bien en 1815, dès la réunion de nos provinces à la Hollande, et à l'instant où on étudiait une réorganisation des écoles et l'implantation d'Universités, dans l'ensemble du Royaume-Uni des Pays-Bas. Dès le 2 août 1815, le roi Guillaume rétablissait les Universités de Leyde, de Groningue et d'Utrecht et promettait aux provinces méridionales d'organiser sur leur territoire 'une ou plusieurs' Universités. Un comité siégea pour examiner le problème.

Louvain revendiqua l'exclusivité de l'installation d'une Université! On protesta, du nord au sud, contre cette prétention ; Gand signala 'des erreurs grossières' dans l'enseignement qui avaient eu cours à Louvain, durant 'ces derniers temps' ; Bruxelles dénonça 'l'état d'apathie (...) des sciences', et, à Liège, un demi-siècle plus tard, on rappelait encore que, de notoriété officielle et publique, 'la science n'y existait plus qu'à l'état de souvenir'.

Le roi Guillaume suivit l'avis rendu par le Comité et créa trois Universités d'État, à Gand, à Louvain et à Liège, en les dotant, le 25 septembre 1816, du 'Règlement sur l'organisation de l'enseignement supérieur dans les provinces méridionales du royaume des Pays-Bas' ; chaque Université comportait cinq Facultés : Médecine, Droit, Théologie, Sciences mathématiques et physiques, Philosophie et Lettres. À Liège cependant ne fut pas organisée la Faculté de Théologie. Une seule de ces trois Universités se situait donc en terre wallonne ; le choix de ses maîtres, souvent issus du nord et de l'est, atteste la volonté de 'défrancisation' d'une région trop soumise aux influences du sud, et que l'on entendait délier de cette vassalité.

Si la Faculté de Médecine put compter dès le début sur des professeurs de formation française, Ansiaux, Sauveur, Comhaire, il en fut tout autrement en Faculté de Philosophie et Lettres, où pour une recrue française, le sexagénaire Louis Rouillé, assez insignifiant, on appela les Allemands Denzinger, Fuss, Gall et Wagemann, les Hollandais Kinker, Ackersdijck et van Limburg-Brouwer. La langue de l'enseignement et des échanges était le latin, comme il en était à l'époque dans les pays germaniques. Durant les années hollandaises, cette situation fut l'une des causes des incidents qui se produisirent dans les milieux universitaires liégeois, agités aussi — comme à Louvain et à Gand — par les idées libérales qui gagnaient du terrain à l'époque, dans la plupart des pays de l'Europe.

L'un de ces incidents, que rappelle le professeur Paul Harsin, était dû au 'recrutement exotique' de nouveaux professeurs : deux Hollandais, deux Allemands, un seul Belge, recrutement 'nécessité par la carence de la science nationale', due notamment, redisons-le, à un manque d'Universités qu'expliquait la volonté monopoliste de Louvain.

PREMIÈRE LOI ORGANIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La même volonté encore se manifesta, dès l'indépendance de la Belgique, et notamment durant les cinq premières années, où fut préparée, discutée, promulguée (le 25 septembre 1835) la loi organique de l'instruction supérieure ; cinq années d'une considérable importance. Le gouvernement avait, en 1830, maintenu provisoirement, en les amputant toutefois, les Universités créées par le roi Guillaume I^{er}. Liège 'la moins maltraitée, ne perdit que sa Faculté de Philosophie et Lettres', celle de Louvain, avec son statut de neutralité et d'établissement de l'État, fut battue en brèche par les professeurs de l'ancienne Université, aussi bien que par l'épiscopat. Les uns réclamaient la 'recréation' de leur maison; les évêques s'opposaient à la neutralité de l'enseignement. Quinze ans après la fondation de l'Université d'État de Louvain, on envisagea donc — à l'abri de l'indépendance nouvelle — de reconstituer une 'Université catholique de Louvain' à laquelle un bref du pape Grégoire XVI donna existence le 13 décembre 1833. Louvain étant encore le siège de l'Université d'État créée par Guillaume I^{er}, la nouvelle Université catholique s'installa à Malines.

La loi organique de l'instruction supérieure fut publiée le 25 septembre 1835 : il ne fallut que quinze jours pour qu'intervienne la convention qui transférait à Louvain, l'Université d'État y étant supprimée, la nouvelle Université catholique. Elle y reprit place dès le mois de décembre. Durant les discussions préparatoires à la loi de l'instruction supérieure, le sénat académique soutint à nouveau la thèse du monopole universitaire pour Louvain. La querelle qui s'ensuivit se manifesta sur le terrain universitaire seulement, et non pour des motifs linguistiques.

Le gouvernement provisoire avait en effet aboli, dès 1830, l'emploi exclusif de la langue latine dans l'enseignement universitaire ; précédemment déjà, des exceptions à l'usage du latin avaient été admises pour certains enseignements.

Louvain voulait 'faire disparaître la fatale distinction qui existe entre les provinces wallonnes et les provinces flamandes' et condamnait l'idée de créer deux Universités, à Liège et à Gand : il en fallait une, une seule, et qui était l'Université catholique à Louvain.

Les Liégeois, et bien d'autres, craignaient qu'une seule institution où se regrouperaient Flamands et Wallons, venus de 'provinces si différentes entre elles sous tous les rapports', ait comme résultat de créer entre les uns et les autres des sentiments d'hostilité. (On ne manqua pas de rappeler pareil avis, lors des tristes événements qui aboutirent, en 1970, à la scission de l'Université de Louvain et au déménagement de la section française en territoire wallon.)

Cette argumentation, en vérité, défendait Liège et Gand comme sièges d'une Université, mais la véritable opposition s'organisait sur un autre terrain : pour ou contre les positions de l'Église catholique, pour ou contre son monopole en matière d'enseignement universitaire. Non seulement monopole catholique, mais bel et bien même monopole des évêques, comme le montre dès son début l'histoire du Collège Notre-Dame de la Paix. Fondé à Namur par les Pères de la Compagnie de Jésus, en 1831, il développa, dès 1832, une première section d'enseignement supérieur (Philosophie), en 1833 une seconde (Mathématiques et Sciences). Dès 1834, ce fut la querelle avec l'Université catholique installée à Malines, qui réussit à contenir l'enseignement des Pères Jésuites au niveau des deux premières années.

Dans son étude sur les *Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur*, le R.P. Joset S. J. affirme cependant que cette limitation fut volontaire et correspondait au 'terme que (les Jésuites) s'étaient fixé spontanément'. Il y eut pendant une dizaine d'années quelques échos de cette querelle, et même, vers 1845, des rumeurs insistantes sur les intentions des Jésuites de développer une Université entière, à Namur, qui pouvait faire pièce à l'Université de Louvain. On en resta cependant, à l'époque, aux candidatures; le Collège Notre-Dame se doubla des Facultés Notre-Dame, soucieuses de 'servir de transition entre le Collège et l'Université proprement dite' et qui dépasseront plus tard cette modeste ambition, si curieusement exprimée.

FACULTÉ UNIVERSITAIRE NOTRE-DAME DE LA PAIX À NAMUR. *Bâtiment des Sciences économiques et sociales (Photo Faculté Universitaire).*

Restant limitée aux Candidatures dans certains enseignements, les Facultés Notre-Dame poussent actuellement les études jusqu'à la Licence et au Doctorat dans les Sciences économiques et sociales, y compris l'informatique (Licence et Maîtrise), ainsi que dans les Sciences et les Mathématiques.

Ainsi donc, la prétention du sénat académique de Louvain fut finalement écartée, mais l'idée d'une Université unique — d'État cette fois — avait ses partisans, et non des moindres! Charles Rogier proposa qu'on l'établisse 'dans une ville centrale autre que Bruxelles', et sa proposition manqua de peu de trouver une majorité au Parlement.

On défendit d'autre part, et souvent avec l'appui du parti même de Charles Rogier, l'idée de créer deux Universités d'État, l'une à Gand, l'autre à Liège : point de vue qui triompha finalement, et qui confirmait l'opportunité du choix hollandais. On supprima toutefois l'Université d'État de Louvain, créée en 1816, ce qui permit à la nouvelle Université catholique de se réinstaller sur son site ancien.

Les milieux libéraux, alertés par les prétentions monopolistes des évêques, s'émurent aussi de mainte déclaration de l'Église. Dans les années qui suivirent 1830, le Pape Grégoire XVI promulgua l'Encyclique *Mirari vos* (1832) qui orienta l'Église dans une direction opposée aux libertés défendues à l'époque, et la plaça à contre-courant des idées modernes sur les libertés de la presse, des opinions et de la conscience. De même les milieux libéraux furent heurtés par certaines déclarations des autorités académiques de Louvain : une circulaire des évêques, en 1834, réclamant pour la jeunesse un enseignement subordonné aux principes de la foi, les discours du premier Recteur magnifique M^{gr} De Ram répudiant toute idée et toute doctrine qui ne découlait pas des positions du Saint-Siège.

On s'inquiéta aussi des discussions au Parlement, où se débattait la loi de Theux sur l'instruction supérieure.

Les milieux libéraux se déterminèrent à opposer leur propre entreprise à celle du clergé. Les loges maçonniques jouèrent un rôle important dans cette affaire.

L'avocat Théodore Verhaegen, président de la Loge des Amis philanthropes, à laquelle appartenait aussi Auguste Baron, qui fut le premier secrétaire de l'U.L.B., proposa le 24 juin 1834, à la fête maçonnique du solstice d'été, la création d'une Université libre, quinze jours après le décret épiscopal d'érection de la nouvelle Université catholique, le 10 juin 1834.

Bruxelles avait été le siège d'une académie sous le régime français; on y avait organisé trois Facultés, Droit — Lettres — Sciences, qui furent supprimées en 1817, sous le régime hollandais, et remplacées dix ans plus tard par les cours du Musée, dans l'ancien palais de Charles de Lorraine, où Baron assuma l'enseignement de la Littérature jusqu'en 1832.

La proposition de Verhaegen rencontra un accueil enthousiaste chez les défenseurs des 'lumières du siècle', et l'Université Libre de Bruxelles fut inaugurée solennellement, dans la salle gothique de l'Hôtel de Ville, le 20 novembre 1834, une quinzaine après l'ouverture de l'Université catholique à Malines. Les cours se donnèrent d'abord au Musée, d'où l'U.L.B. fut expulsée huit ans plus tard par l'État, devenu propriétaire du bâtiment. Un tel combat (de tendances et... de vitesse!) montre bien sur quel terrain se plaçait la préoccupation des Universités libres. Liège, en son sein, connaissait des situations et des oppositions apparentées.

Des incidents entre libéraux et propagandistes catholiques aboutirent, en 1836, au départ d'un professeur de Philosophie, le Français Gibon, contre lequel lutta notamment Baron, secrétaire de l'U.L.B., et futur professeur à l'Université de Liège, où il reprit la chaire occupée un an par Sainte-Beuve, protégé de Charles Rogier.

Liège, neutre en raison de son statut d'État, se trouvait livrée à des tendances diverses, au gré — faut-il le dire — des dominantes politiques des gouvernements qui, parfois, désignèrent des maîtres malencontreux, ou soutinrent de façon inopportune tel tenant de l'un ou l'autre bord. Sur ce problème de neutralité, qui fut il y a près de cent cinquante ans, comme il l'est aujourd'hui encore, d'une singulière et délicate importance, on relira avec intérêt les remarques édifiantes d'Alphonse Le Roy dans l'Introduction au *Liber memorialis* de l'Université de Liège.

La réorganisation des Écoles spéciales dans le cadre de l'Université remonte, à Liège, à 1836. Coïncidence digne d'être notée : c'est la même année que le Conseil provincial du Hainaut, sur la proposition du Gouverneur J.-B. Thorn, décida la création à Mons d'une École d'ingénieurs, qui devait fournir à l'activité industrielle des dirigeants compétents et qui s'ouvrit en octobre 1837.

Louvain et Bruxelles suivirent d'assez loin : l'École spéciale du génie civil, de l'industrie et des mines fut créée en 1866 à Louvain, l'École polytechnique de l'U.L.B. en 1873.

Alors que Liège prend en Allemagne ses modèles et souvent ses maîtres, l'École de Mons s'organise à la manière de l'École centrale des Arts et Manufactures de Paris; elle y recrute ses premiers professeurs, Guibal et Devillez. Cette École allait prendre une place importante, grâce à ses anciens. 'Aux environs de 1900, écrit le Recteur Houzeau de Lehaie, le prestige du diplôme de Mons est considérable. En 1902, sur deux cent nonante-huit ingénieurs attachés aux différents charbonnages du royaume, il y en a cent quatre-vingt-un de Mons, soit soixante et un pour cent. Depuis trente ans déjà, de nombreux jeunes Français s'inscrivent à Mons. Certaines promotions comportent un tiers d'élèves français qui vont remplir les cadres des bassins du Nord et du Pas-de-Calais en plein développement.'

Un même succès — géographiquement plus vaste — couronnait les efforts des écoles spéciales de Liège. Lors de la célébration du cinquantenaire de l'Université, le bourgmestre, M. d'Andrimont, salua 'la brillante pléiade d'ingénieurs dispersée dans l'un et dans l'autre hémisphère, et qui, par ses travaux, a fait connaître, apprécier, honorer notre Belgique.' Le bourgmestre, sur cette même lancée de sentiment national, poursuivit en déclarant : 'Et si notre pays figure maintenant au premier rang des nations industrielles, s'il est riche et prospère, le mérite et l'honneur en reviennent pour une large part à l'École des Mines.'

Dès 1847 avait été constituée l'*Association des Ingénieurs sortis des Ecoles de Liège (A.I.Lg)* à laquelle, six ans plus tard, venait correspondre l'*Association des Ingénieurs montois (A.I.Ms)* : deux groupements qui ont joué, et jouent encore, un rôle important sur les plans professionnel et scientifique. L'hommage rendu à leurs membres, au moins les plus éminents, insiste sur le caractère international de leur action, sur la réputation et sur l'intérêt — moral et pratique — qui en découlent pour le pays. Certes, les provinces wallonnes y trouvent leur compte, et parfois largement, mais c'est le cadre national qui reste prééminent.

1836 fut certes une année faste grâce à la réorganisation des Écoles spéciales intégrées à l'Université de Liège, et à la création à Mons d'une École d'Ingénieurs... Mais il serait injuste de ne pas rappeler aussi que c'est la même année que l'État reconnaissait et prenait en charge la première École de Médecine vétérinaire fondée à Bruxelles (et bientôt logée à Cureghem) par les Docteurs Graux et Froidmont. En 1835, la Municipalité liégeoise ouvrit elle aussi une École au Couvent des Clarisses, mais elle fut dédaignée l'année suivante par la décision des Chambres législatives, et disparut presque aussitôt...

Contrarié d'abord dans son essor scientifique par les querelles menées autour de théories médicales, Cureghem s'épanouit durant l'ère pastorienne et au-delà; au lendemain de la Première Guerre mondiale, il prouva son efficacité lorsque le corps vétérinaire belge réussit à vaincre le terrible danger de la peste bovine introduite en Belgique. Notre pays reconnut alors le niveau scientifique de l'École, qui obtint dès 1924 le droit de décerner le titre de docteur. Rattachée jusqu'en 1948 au Ministère de l'Agriculture, elle passa ensuite sous l'administration de l'Enseignement supérieur.

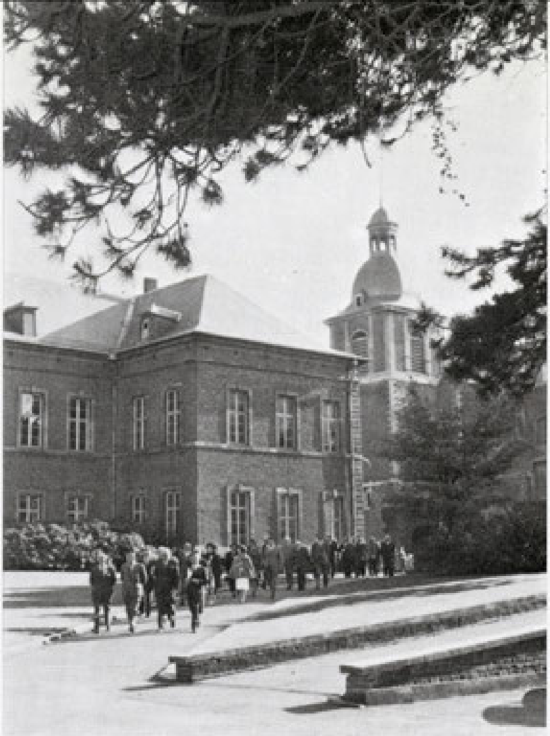

INSTITUT AGRONOMIQUE DE GEMBLOUX *(Photo Institut).*

Il y a un certain parallélisme entre l'évolution de cette École et celle de l'Institut d'agriculture, créé dans le cadre de la loi sur l'enseignement agricole de 1860, et qui délivrait le diplôme d'ingénieur agricole. Installé à Gembloux, dans les bâtiments et sur les terres de l'ancienne abbaye des Bénédictins, l'Institut se développa au gré des modifications de la loi, revue en 1890, puis en 1919; on substitua au titre d'ingénieur agricole celui d'ingénieur agronome reconnu enfin, trente ans plus tard (1947), comme grade académique. Comme Cureghem, Gembloux attesta, après des années difficiles, sa qualité scientifique, et réussit progressivement à s'imposer.

Ces deux hautes institutions répondaient, comme les Écoles spéciales des Universités, à des nécessités économiques liées aux besoins d'un développement en constant progrès ; leur mérite est d'avoir su y répondre et de s'être hissées au niveau d'un enseignement universitaire auquel elles s'intégrèrent par la suite.

DÉVELOPPEMENT DES INSTITUTIONS

Au lendemain de la publication de la loi de

Theux sur l'instruction supérieure s'achève cette période qui, au travers de vicissitudes territoriales et politiques, met en place, non sans luttes, les institutions universitaires. Pendant plus de cent vingt-cinq ans, elles se partageront les étudiants wallons et ceux de Bruxelles. En raison de ses origines hollandaises, sans doute, et de ses maîtres souvent choisis dans les pays germaniques, Liège conservera une clientèle où voisinent étudiants wallons, allemands, hollandais et luxembourgeois. L'enseignement désormais donné en français en découragea pourtant une bonne part.

Au cours de cette synthèse historique, nous n'avons qu'une seule fois vu affleurer — et pour des raisons de défense locale — le sentiment du rôle régional de l'Université. Ce qui apparaît comme primordial, c'est d'une part le *pays*, d'autre part la *tendance philosophique*. 'Les Universités libres, écrit déjà en 1869 Alphonse Le Roy, ont été instituées dans un but de propagande. Les évêques belges ont voulu offrir à la jeunesse belge un enseignement subordonné aux principes de la foi; l'Université de Bruxelles a été fondée au nom du libre examen'. Entre ces deux tendances se situe la position 'neutre' des Universités d'État, 'toute différente et moins avantageuse' mais dont 'la ligne de conduite' est (ou devrait être...) 'modération, sagesse pratique et fermeté'.

À ces constatations de l'importance du *pays* et des *tendances*, joignons-en une autre, qui concerne notamment Liège — seule Université en terre wallonne: la fréquente primauté accordée au recrutement de professeurs étrangers. C'est évidemment la pauvreté intellectuelle et scientifique de nos provinces, entretenue par l'absence ou par l'insuffisance de grandes écoles, qui justifie ce recrutement. On y procéda généralement après enquêtes ou sur recommandations, ce qui est la marque d'un honorable souci.

À l'époque impériale, on se tourna vers la France: Piercelat, doyen de la première Faculté des Sciences de Liège, et le professeur Landois assumèrent avec les 'Belges' Delvaux (qui fit ses études à Paris) et Vanderheyden (professeur à Louvain jusqu'à la fermeture de l'Université catholique), les enseignements de la première institution du Pays de Liège. Jusque-là, les étudiants suivaient les cours à Paris, comme le firent Anciaux et Comhaire, deux Liégeois qui s'illustrèrent dans leur patrie par l'enseignement de la médecine.

À l'époque hollandaise, la volonté de défrancisation se marque par l'appel à de nombreux maîtres de pays germaniques. Les *Liber memorialis* de 1869 et de 1936 mentionnent un grand nombre de professeurs étrangers: les Français Louis Rouillé et Auguste Baron, les Allemands Léopold Warnkoenig, Jean-Dominique Fuss, Théodore Schwann (qui enseigna d'abord à Louvain), Antoine et Walthère Spring, les Hollandais Johannes Kinker et Ph. Schmerling... Bon nombre d'entre eux, remarquables par leur savoir et par leur pédagogie, contribuèrent — paradoxalement peut-on dire — à faire de l'Université de Liège, au lendemain de l'indépendance, un centre de rayonnement intellectuel français (par la langue de leur enseignement), et donnèrent un vif éclat aux écoles de sciences et de médecine.

On frôla cependant le désastre, en raison du revirement nationaliste — heureusement passager — que provoqua la situation politique nouvelle créée par l'indépendance de la Belgique: une décision du nouveau pouvoir priva l'Université de Liège des maîtres venus de l'étranger. 'Seize reçurent leur démission, huit furent mis en non-activité, deux furent déclarés émérites. Le corps enseignant resta composé de neuf professeurs ordinaires, de cinq professeurs extraordinaires et de quatre lecteurs.'

Mais on en revint peu à peu — sans écarter les Belges, dont plusieurs ont acquis une haute et juste réputation — à des choix qui firent leur part aux pays voisins.

À Louvain, lors de la création de la nouvelle Université catholique, on fit appel à un professeur de Heidelberg, M. Arndt, que les évêques avaient chargé d'une enquête dans les Universités allemandes, en même temps qu'on s'informait en France et aux Pays-Bas. Et l'on dénombra, à côté de maîtres belges comme Edouard Van Beneden, qui fut nommé plus tard à Liège, des Allemands comme Moeller, des Hollandais comme Beelen, des Français comme Charles de Coux, et même un Italien, della Torre.

Certes, la plupart des maîtres étrangers s'adaptent au milieu qui les reçoit ; quelques-uns deviennent d'authentiques Belges... mais lequel s'est senti wallon ou flamand, selon qu'il enseigne à Gand, à Louvain ou à Liège? Les préoccupations scientifiques sont heureusement dominantes, même si elles n'excluent pas, peu s'en faut, les conflits internes et les querelles. Mais on sent, de l'un et de l'autre côté, une volonté de 'remplir les vides' et de former des hommes instruits, compétents : souci pédagogique et scientifique soutenu, sans grand résultat, par l'instauration, en 1847, de deux Écoles Normales, l'une des Sciences, à Gand, l'autre des Humanités, à Liège. Celle-ci, en 1890, céda la place, grâce aux efforts de MAURICE WILMOTTE à la section de Philologie romane créée au sein de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université.

La faiblesse intellectuelle, la stagnation dans maint domaine, observées au début du siècle, ne se modifieront guère jusqu'en 1875. Particulièrement à Liège, cette date marque le départ d'une 'véritable rénovation dont l'origine peut être trouvée dans l'influence de la science allemande.' Cette rénovation fut rendue possible par l'entrée à l'Université d'une 'pléiade d'hommes de grande valeur' parmi lesquels Théodore Schwann, Edouard Van Beneden ('les gloires les plus authentiques de l'Université de Liège'), Hans de Winiwarter, Godefroid Kurth, Karl Gussenbauer et Ernst Fuchs. Ces deux derniers, hélas, quittèrent bientôt Liège, rebutés par les entraves que l'on mettait à leur activité scientifique!

Ce qui freinait aussi le progrès des études supérieures était la fluctuation incessante des réglementations, — souvent malheureuses — qui modifiaient les jurys, les conditions d'accès à l'Université, les normes de fréquentation des cours, la liste des enseignements à certificats... On relève, dans les textes relatifs à l'histoire de nos Universités, plaintes et critiques contre ces mesures mal appréciées. Les responsables d'alors, comme ceux d'aujourd'hui, et avec la même inquiète bonne volonté, tentaient de trouver des solutions aux problèmes permanents de vérification des connaissances et des mérites! Ils tentaient aussi, comme certains le font encore, de trouver cet équilibre que, il y a plus d'un siècle, en 'accord avec l'honorable M. Frère-Orban', on recherchait entre 'l'idée scientifique' et 'l'idée politique'.

Seules, disions-nous, les écoles d'ingénieurs florissaient : le développement économique et industriel de l'époque, avec ses exigences de personnel compétent, explique cette situation. Le profit immédiat suivait le diplôme, obtenu après des études dont on dénonçait parfois le caractère trop pratique. Un passage du discours du Hollandais Nypels, professeur de droit à Liège, lors de la séance académique marquant le cinquantième anniversaire de l'Université, est fort significatif à cet égard : 'Si nos leçons ont un caractère plus pratique que celles de nos prédécesseurs, c'est que nous vivons dans un siècle presque exclusivement pratique et que nous sommes entraînés dans la voie où le siècle nous conduit, (...) les leçons (...) mènent plus directement au but immédiat. Mais est-ce là tout? Les Universités sont-elles uniquement établies dans l'intérêt des professions libérales ou industrielles?'

Nypels posait — en ajoutant : 'non assurément' — la question fondamentale, à laquelle, durant plus d'un siècle, on allait donner des réponses que le temps diversifierait, que les événements et les décisions, dès 1965, allaient rendre singulièrement complexes!

Sans doute, dans le cours du siècle passé, on a assisté à la réussite économique de nombreux Wallons, sinon de la Wallonie. Ce n'est pas ici le lieu de redire ce que furent des Gramme, des Thys, des Empain, et, à côté d'eux, cette armée d'ingénieurs et de techniciens qui portèrent le renom de notre pays dans trois continents, ni de rappeler la valeur scientifique des travaux d'un philosophe comme l'abbé Mercier, de géologues comme André Dumont (Liège) et Kaisin (Louvain), d'un zoologiste comme Edouard Van Beneden (Liège) , de médecins comme Jules Bordet (Bruxelles) et Léon Frédéricq (Liège).

Ceux-là, et d'autres encore, avaient acquis, vers la fin du siècle, une réputation qui rejaillissait sur nos écoles, à l'essor desquelles elle contribua grandement. Citant quelques chiffres des populations estudiantines à Liège, le professeur Paul Harsin rappelle que l'augmentation observée entre 1892 et 1913 était due 'uniquement à la Faculté technique dont les deux premières années étaient rattachées à la Faculté des Sciences. De deux cent cinquante-sept étudiants en 1892, on arrive à mille cent septante-cinq dans la Faculté des Sciences. L'effectif (d') étudiants (étrangers) qui, avant 1890, n'avait jamais dépassé cent cinquante, atteint mille cinq cent cinquante-trois en 1913.'

De même, aux approches de 1900, Louvain connaissait 'une efflorescence considérable : mille sept cent cinquante-six étudiants'. En 1913, Bruxelles comptait plus de mille deux cents étudiants.

TENDANCES NOUVELLES

Cet essor fut brisé par la Première Guerre mondiale, durant laquelle les Universités interrompirent leur activité, malgré des pressions diverses de l'occupant, qui tenta vainement de faire reprendre certains enseignements : refus à Liège du Conseil académique malgré promesses et menaces ; emprisonnement et déportation des professeurs Pirenne et Frédéricq de l'Université de Gand, mise à sac de Louvain, destructions irréparables à Liège...

Les quatre années de cette guerre furent cruelles pour les Universités, qu'un grand élan de solidarité rapprocha dans le triste sort commun qui leur était fait.

Au lendemain de la guerre, les mêmes problèmes et les mêmes oppositions qui furent ceux de la précédente période resurgissent. L'Université est au service de l'État ; nulle part n'apparaît de différence, même de nuance, dans la conception des objectifs : former une élite dirigeante, développer les connaissances scientifiques.

Bientôt, cependant, des préoccupations nouvelles se font jour, sur le front inchangé des positions académiques : la flamandisation des institutions situées en terre flamande — les besoins financiers des Universités, qui doivent faire face à de nouvelles nécessités de développement.

Pour répondre à ces besoins, on s'efforce d'accroître les moyens ; en 1920 on constitue à Liège et à Gand un patrimoine d'une vingtaine de millions de francs, que pourra gérer l'*Alma Mater*, possédant désormais la personnalité civile. Cette heureuse mesure donne plus de souplesse aux actions scientifiques des Universités, trop dépendantes du pouvoir central.

Jusqu'aux environs de 1920, sauf quelques cours dédoublés à Louvain, l'enseignement universitaire est partout donné en français.

Les profonds mouvements sociaux qui commencent à agiter le pays, et qui prennent notamment dans le Nord l'aspect d'une revendication linguistique (bien légitime!) aboutissent, dès 1923, aux premières mesures de flamandisation de l'Université de Gand.

Mais la visée d'expansion et de service national n'en est nullement modifiée, elle s'exprime en deux langues, non plus en une seule. N'est affectée par les mouvements linguistiques, à cette époque, que l'histoire interne de l'Université de Louvain, en terre flamande, et, dans une bien moindre mesure, de l'Université de Bruxelles.

Alors que, progressivement, des mesures légales imposeront aux élèves des autres niveaux d'enseignement de fréquenter une école de leur régime linguistique, les Universités conserveront le privilège d'inscrire tout étudiant quelle que soit son origine et pour autant, bien sûr, qu'il remplisse les conditions légales d'admission...

Pour la Wallonie, le premier effet marquant de la flamandisation de Gand sera le transfert, à Liège, de quelques professeurs. Bruxelles et Louvain, où les enseignements en français et en flamand voisinent dans le cadre d'une même institution, maintiennent évidemment leurs corps académiques.

Toutes les Universités, en tout cas, sont en expansion : elles doivent faire face à des populations estudiantines plus nombreuses, à des enseignements nouveaux qu'exige l'évolution des techniques et des sciences. C'est la justification de revendications financières pressantes.

Sur la base de l'idée : Université au service du pays, on accroît, et de manière parfois sensible, les crédits des Universités de l'État et on admet parallèlement, dès 1922, l'octroi d'une subvention aux Universités libres.

La loi du 23 juin 1930 confirme ces dispositions : elle porte la subvention à un montant égal aux trois cinquièmes des crédits ordinaires des deux Universités de l'État et la répartit entre Bruxelles, Louvain et l'*École des Mines et de la Métallurgie de Mons* (Faculté technique du Hainaut), en subordonnant l'octroi de la subvention à la condition que soient soumis au gouvernement les budgets et les comptes des institutions bénéficiaires.

LE DÉVELOPPEMENT SCIENTIFIQUE

La nécessité d'un haut enseignement et d'une efficace recherche scientifique s'impose progressivement à la nation ; cet état d'esprit, nouveau à plus d'un égard, se concrétise de diverses manières.

C'est d'abord, en 1920, la création de la *Fondation universitaire*, qui 'doit son existence au grand ami de la Belgique, M. Herbert C. Hoover, et à ses collègues de la *Commission for Relief in Belgium*.' La mission de cette Fondation, dont l'action reste largement valable aujourd'hui encore, malgré l'érosion de ses moyens financiers, est 'd'œuvrer en vue de poursuivre l'avancement de la science'. Elle constitue depuis soixante années un lieu de rencontre privilégié entre tous les milieux académiques et scientifiques du pays, elle accorde des bourses et 'des subventions pour favoriser la publication d'ouvrages et de revues scientifiques, et inscrit chaque année à son budget un crédit en faveur d'associations et d'institutions scientifiques dont les travaux témoignent d'un intérêt particulier.' En 1932, grâce à un apport important de la *Belgian American Educational Foundation*, se constitue la *Fondation Francqui* dont les objectifs généreux sont parallèles à ceux de la Fondation Universitaire.

En 1924, un acte de donation généreux du Hasseltois Jean-Hubert Biermans et de son épouse Berthe Lapôtre permit de construire, à la Cité universitaire de Paris, le superbe immeuble de la *Maison belge*, où peuvent être accueillis plus de deux cents étudiants et chercheurs. L'inauguration eut lieu le 4 novembre 1927.

Le 1^{er} octobre de la même année s'élevait à Seraing, au cours d'une fête commémorative de la firme John Cockerill, l'appel fameux du Roi Albert : 'Il y a en Belgique une véritable crise des institutions scientifiques et des laboratoires. Le public ne comprend pas assez, chez nous, que la science pure est la condition indispensable de la science appliquée, et que le sort des nations qui négligeront la science et les savants est marqué pour la décadence.'

Cet appel, le Roi Albert le précisa lors d'une conférence qu'Il accepta de donner, deux mois plus tard, au Palais des Académies, à l'invitation des Universités de Louvain et de Bruxelles. Un comité de propagande fut formé, sous la présidence d'Émile Francqui, et quelques mois plus tard, déjà, un acte notarial fixait les statuts du *Fonds national de la Recherche scientifique (F.N.R.S.)*, que signaient, mandatés par la *Fondation universitaire*, Émile Francqui et Félix Cattier, respectivement vice-gouverneur et directeur de la Société générale de Belgique. Le 2 juin 1928 était signé l'arrêté royal de fondation, reconnaissant le *F.N.R.S.* comme institution d'intérêt public. Ce fut une relance de la recherche, particulièrement favorable aux Universités, grâce aux crédits réunis par les souscripteurs, parmi lesquels la généreuse famille Solvay, dont le mécénat, dès avant 1914, avait largement favorisé le rayonnement scientifique de notre pays.

De notre pays : c'est en effet l'esprit national qui anime l'entreprise 'conduite avec sagesse, force et compétence' par Jean Willems qui fut le premier secrétaire général du *F.N.R.S.* Il 'personnifiait (...) une bourgeoisie belge qui, dans une situation de prédominance francophone, d'unité nationale et de cohésion idéologique, attachait le plus grand prix au rôle dirigeant d'une élite solidaire venue du monde des affaires et des fonctions du milieu tertiaire.'

Le *F.N.R.S.*, comme la *Fondation universitaire*, connurent par la suite d'importantes modifications dans leur structure et dans leurs modes d'action, par suite des tendances qui se faisaient progressivement jour et qui allaient mener de la prise de consciense à l'affirmation des idées nouvelles : la reconnaissance des deux communautés linguistiques, la poussée du fédéralisme, l'existence de trois régions...

Le bel élan de la recherche, avec sa profonde influence sur le développement des Universités, est toutefois affecté par des distorsions dans l'harmonie du concert national. Des traces d'aigreur oblitèrent les relations entre les Universités. Des changements de postes, entre institutions qui sont de régime linguistique différent, sont ressentis comme des mesures vexatoires ; le climat d'entente cordiale est malaisément maintenu par la prise de conscience de la montée des périls, vers la fin des années trente.

La menace qui se précise, la mobilisation, la guerre même, qui éclate le 10 mai 1940, ne mettront pas un terme à certaines oppositions. Conscient de nos divergences, l'occupant, en adoptant à l'égard des deux communautés des positions discriminatoires, durant cinq années, aggravera les écarts et infléchira, parfois fortement, durant les années de la reconstruction, les positions des uns et des autres.

La guerre eut, pour les Universités, des effets néfastes. L'occupant pourchassa de nombreux maîtres, en déporta plusieurs, imposa aux étudiants un service obligatoire de travail. Irrité par les résistances qu'il rencontrait, il ferma en 1941 l'Université Libre de Bruxelles dont bon nombre d'étudiants trouvèrent refuge dans les autres institutions. Parfois, hélas, l'ennemi fut aidé par quelques complices, voire quelques thuriféraires, dont on se délivra, sans ménagements, au lendemain de la victoire.

Ces événements compromirent gravement — on le conçoit — le développement des Universités, mit leur action, et même leur existence en péril. Mais la volonté de survivre cimenta temporairement l'union contre l'envahisseur et anima une résistance admirable.

L'APRÈS-GUERRE

On se retrouva, à la Libération, devant l'énorme tâche de restauration et de reconstruction. Et aussi devant les affirmations d'identité qui s'alimentaient aux idées nouvelles, souvent reprises et discutées dans la pénombre des groupes de la Résistance. Décentralisation, régionalisation, fédéralisme sortaient renforcés des épreuves de 40-45 ; quelques-uns des maîtres des Universités avaient pris une part active à l'étude clandestine de ces idées nouvelles. Un exemple parmi d'autres, — et sans doute le plus éclatant : FERNAND DEHOUSSE (1906-1976) professeur de droit international à l'Université de Liège, fut dès avant la guerre l'un des promoteurs et des défenseurs de l'idée fédéraliste. Il y œuvra courageusement dans la résistance, la prôna dès la paix revenue, la prépara par un (trop bref) passage au gouvernement.

Les Universités cependant, n'allaient pas faire place à ces idées nouvelles, avant bien des

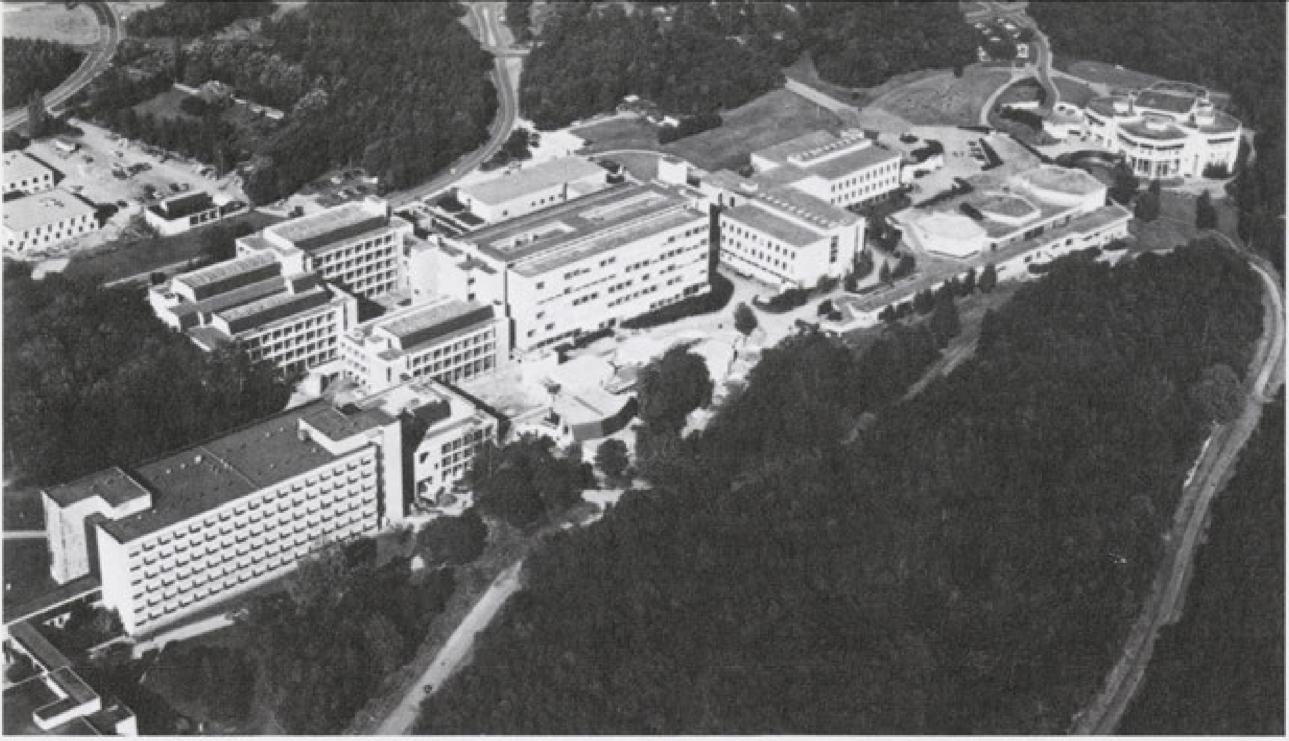

L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE AU SART-TILMAN
(Photo Aero News).

années encore, dans leurs orientations et dans leurs objectifs! Tout en conservant l'optique d'une base nationale, elles défendirent, au lendemain de la guerre, deux revendications majeures, selon leur statut particulier : l'autonomie pour les Universités de l'État, qu'une législation centralisatrice faisait dépendre, traditionnellement et assez étroitement, de l'autorité ministérielle ; pour les Universités libres, l'accroissement des subventions, jugées insuffisantes et liées aux montants alloués aux Universités d'État.

Une action énergique, menée notamment par le recteur de l'Université de Liège, MARCEL DUBUISSON, fit aboutir la première de ces revendications. La loi du 28 avril 1953 sur l'organisation de l'enseignement universitaire par l'État assura une première et déjà large autonomie aux institutions concernées. Elle définissait les autorités académiques (conseil d'administration, recteur...) et précisait leurs pouvoirs, très étendus : choix des professeurs, nomination des scientifiques et des administratifs, établissement du budget, gestion des comptes. La loi instituait aussi le contrôle par un Commissaire du Gouvernement, ayant droit de recours auprès du Ministre, et comportait, enfin, diverses dispositions relatives aux finances de l'Université, aux traitements, aux étudiants, etc.

À de nombreuses reprises, et pratiquement jusqu'à nos jours, cette loi fit l'objet de modifications qui tendirent à accroître, au moins à consolider cette autonomie. Le résultat majeur fut le développement, souvent audacieux et généralement favorable, des activités académiques et des activités de recherche. Notons ici, à propos de Liège, que le Recteur Dubuisson mena une autre lutte, pour obtenir le transfert de l'Université — à l'étroit dans 'la vallée', éparpillée entre de nombreux bâtiments sur le territoire de la ville — dans le site du *Sart-Tilman*, jouxtant la cité, et dont on redoutait le lotissement, partant la destruction de ce que d'aucuns appelèrent 'l'indispensable poumon de Liège.' Après des négociations délicates, à la fois commerciales et politiques, le transfert fut décidé, et par acte du 11 mars 1959, l'État belge acquit d'une société immobilière un domaine de plusieurs centaines d'hectares sur les collines du Sart-Tilman, implanté sur les territoires des communes d'Angleur, de Tilff et d'Ougrée, et aujourd'hui rattaché au territoire de la Ville de Liège. Mais les crédits, insuffisants au regard de l'importance de l'entreprise, la freinèrent au point que, vingt ans plus tard, on n'arriva guère à en réaliser plus de la moitié!

Une année chargée, décidément, que 1959, pour les Universités... Elle connut aussi la publication de l'Arrêté royal du 16 septembre relatif à l'organisation de la politique scientifique. Cet arrêté visait à coordonner, sous la houlette du Premier Ministre — et plus tard d'un Ministre de la Politique scientifique dépendant du Premier Ministre — les activités des départements ministériels intéressés. On créait un Comité ministériel, une Commission interministérielle de fonctionnaires, un Conseil national (assisté par le Secrétaire général des Services de la Politique et de la Programmation scientifiques).

Les Universités étaient largement concernées par ces dispositions, aussi bien en raison de leur mission de recherche fondamentale que pour ce qui touchait même à l'augmentation du nombre des étudiants. D'aucuns y virent une mainmise sur les compétences des ministres de l'Éducation, d'autres protestèrent d'emblée contre un projet qui retirerait de ces compétences les Universités. Dans les milieux académiques, les avis étaient partagés, les inquiétudes variables...

Durant les années soixante, de nombreux groupes de travail (dont souvent l'administration de l'Éducation nationale était absente) étudièrent les problèmes du statut, du financement, des investissements, des orientations d'études, des modalités d'expansion des Universités. Leurs travaux, parfois utiles, furent loin d'être les seuls guides des gouvernements lorsqu'ils proposèrent au législateur des textes nouveaux concernant les matières académiques. Ainsi, par exemple, de la demande d'accroissement des subventions, présentée par les Universités libres, qui trouva dans l'augmentation de plus en plus importante des populations estudiantines un argument de choix. Déjà, la loi du 23 avril 1949 avait amélioré le régime 'des trois cinquièmes' de 1930 en le justifiant, comme l'exprimait l'exposé des motifs, par 'la nécessité urgente d'adapter l'aide aux besoins réels de celle-ci.' Successivement les lois du 2 août 1960 puis du 9 avril 1965 fixèrent de nouvelles modalités d'octroi de subventions plus importantes. La loi de 1965 visait d'autre part à assurer une expansion universitaire, pour répondre à des aspirations sous-régionales : certaines provinces revendiquaient pour leur jeunesse le droit aux études sur leur sol même... Il existait à Anvers un Institut commercial Sint-Ignatius, à Mons un Institut commercial Warocqué : la loi les éleva au rang de Faculté. À Mons, l'Institut fut intégré à un Centre universitaire de l'État qui compta en outre une Faculté des Sciences et une Faculté de Pédagogie.

Le projet d'expansion fut l'objet d'un débat serré : les 'grandes' Universités, quel que fût leur régime linguistique, luttèrent contre le principe de créations nouvelles ; il y avait déjà trop d'institutions, et la dispersion des crédits allait empêcher de maintenir les activités académiques et scientifiques à un niveau suffisant. Quelques affrontements communautaires se produisirent aussi, chacune des deux parties estimant que l'autre était avantagée. Mais ce fut surtout l'intérêt d'ensemble qui s'affirma, bien au-delà des aspirations propres des régions.

En fin de compte, l'effort financier consenti par l'État pour soutenir son nouveau réseau académique, s'il ne put satisfaire chacun, mit un terme aux querelles, sans calmer toutefois les revendications financières des institutions. C'est que la croissance des populations estudiantines se poursuivait! On trouve d'abondantes traces de ces revendications dans les documents de l'époque : articles, discours, objets de colloques... Mais les idées nouvelles — fédéralisme, communautarisation, régionalisation — n'apparaissent parmi les préoccupations universitaires que fort tardivement, et fort timidement.

Ainsi, un Colloque organisé en 1967 par les *Amis de Louvain* mettait l'accent 'sur le sens de l'Université catholique dans le monde de demain', insistait, parlant de Louvain, sur 'le devoir de s'internationaliser', sur 'le rôle (...) à jouer dans la diffusion et dans la vulgarisation du résultat des recherches'.

Même, le Colloque se préoccupa 'de l'insertion de l'Université dans le contexte socio-économique de la nation.' Les actes de ce Colloque mentionnent cependant un exposé sur 'l'Université et la Région' qui forme, avec des textes sur 'la nation' et sur 'les étudiants du Tiers-Monde' l'une des études sur 'les fonctions de l'Université'. On y examine les problèmes économiques, l'importance de la recherche, pour la région dont 'les besoins ont plus de chance d'être pris en considération au niveau national quand ils ont fait au préalable l'objet de travaux scientifiques.' Un premier pas... mais dans la bonne voie ?

On éclairera le sens de ces préoccupations en se remémorant le tumulte et les dissensions dont le site de l'Université de Louvain était le théâtre, et depuis bien des années déjà! Installée dans une ville flamande, donnant un enseignement en français ou, plutôt, surtout en français, et même 'seule Université belge à ne pas donner un enseignement exclusivement en français', il était inévitable que Louvain dût connaître des affrontements entre les nationalistes flamands et ceux que l'on qualifiait de 'fransquillons'. Ces derniers défendaient des positions traditionnelles que, dès 1924, contestèrent les Associations de *Vlaamse leergangen* (Cours flamands) et le *Katholiek Vlaamsch Hoogstudenten Verbond* (Fédération catholique des étudiants flamands). Ces oppositions et ces luttes connurent en 1968 leur plus violente intensité: on publia en janvier un plan qui 'prévoyait le maintien à Louvain de la totalité de la section française, à l'exception de la Faculté de Médecine à établir à Woluwé 'et des extensions dans la région d'Ottignies'. La révolte des étudiants flamands y répondit avec fureur. Le slogan fameux *Walen buiten* (les Wallons dehors), proféré en 1965 déjà par les extrémistes flamands, retentit de plus belle. L'épiscopat se divisa, le pouvoir politique, 'mis en demeure de trancher', ne put trouver de solution, ce qui entraîna la chute du gouvernement, et des élections que la querelle de Louvain, certes, influença, mais qui se firent surtout pour ou contre l'unité du pays, pour ou contre l'autonomie culturelle des deux communautés linguistiques.

L'autonomie culturelle — revendication flamande majeure, mais aussi revendication wallonne, lente pourtant à gagner les esprits — triompha sans conteste: c'en était fini de l'unité de la vieille *Alma Mater*; le pouvoir épiscopal approuva la scission, ainsi que le transfert de la section française, qui commença à s'établir, à peu de distance, au-delà de la frontière linguistique, sur le territoire qu'elle baptisa Louvain-la-Neuve, dans le Brabant wallon, région d'Ottignies et de Wavre.

LOUVAIN-LA-NEUVE. BIBLIOTHÈQUE DES SCIENCES *(Photo Dave, Ottignies)*.

C'est le 28 mai 1970 qu'une loi accorda la personnalité civile aux deux Universités nées de l'ancienne maison. La même loi consacrait le dédoublement de Bruxelles: l'*Université libre de Bruxelles*, dont les établissements sont situés dans l'arrondissement administratif de Bruxelles-capitale et dans le canton de Nivelles, — la *Vrije Universiteit Brussel*, dont les établissements sont situés dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles. De bien subtiles et importantes distinctions!

Une loi du 24 juillet 1969 prit les dispositions financières qui permirent à Bruxelles de disposer pour son dédoublement de l'ancienne plaine des manœuvres d'Etterbeek, et à Louvain d'acquérir et d'aménager les terrains nouveaux, formant un ensemble de huit cents hectares, où allaient progressivement s'installer *Louvain-la-Neuve*.

L'UNIVERSITÉ ET LA RÉGION

En définitive, la Wallonie comptait, outre une promesse nivelloise, une institution de plus. Mais les épisodes lamentables de sa gestation montrent bien qu'aucune préoccupation intellectuelle ou scientifique ne présida à sa naissance. Et l'on comprend l'amertume qui, pour certains, se dégagea de ces querelles marquées d'une intolérance violente et surprenante. La notion de communauté n'y apparaît pas comme affaire académique, non plus que la notion de région, évoquée lors du Colloque de 1967 des *Amis de Louvain*; il s'agissait là de défendre l'idée, émise par bon nombre d'universitaires francophones parmi ces 'Amis', de transplanter à Namur ou à Charleroi le siège de l'*Alma Mater*.
On en trouve à l'époque quelques échos. Dans un article de 1968 sur *L'Université et l'Église de Wallonie* — un titre significatif —, Jean Ladrière s'interroge sur les problèmes qui se posent à la communauté chrétienne, et il reconnaît au passage que l'Université de Louvain 'va se trouver amenée à *s'intégrer de façon plus réelle et plus effective à la communauté francophone, et donc à la communauté wallonne*.'
L'année suivante, un article sur *La Démocratisation de l'Enseignement supérieur en Wallonie* ne porte, malgré son titre (où comme souvent ailleurs à la même époque apparaît le mot 'nouveau' de Wallonie) que sur des généralités applicables tout aussi bien à la Flandre, à Bruxelles, et ailleurs!

Pendant quelques années, d'ailleurs, les inquiétudes des Universités se tournent vers la préparation et la discussion de lois pour elles importantes : la loi du 24 mars 1971 modifiant l'organisation de l'enseignement universitaire

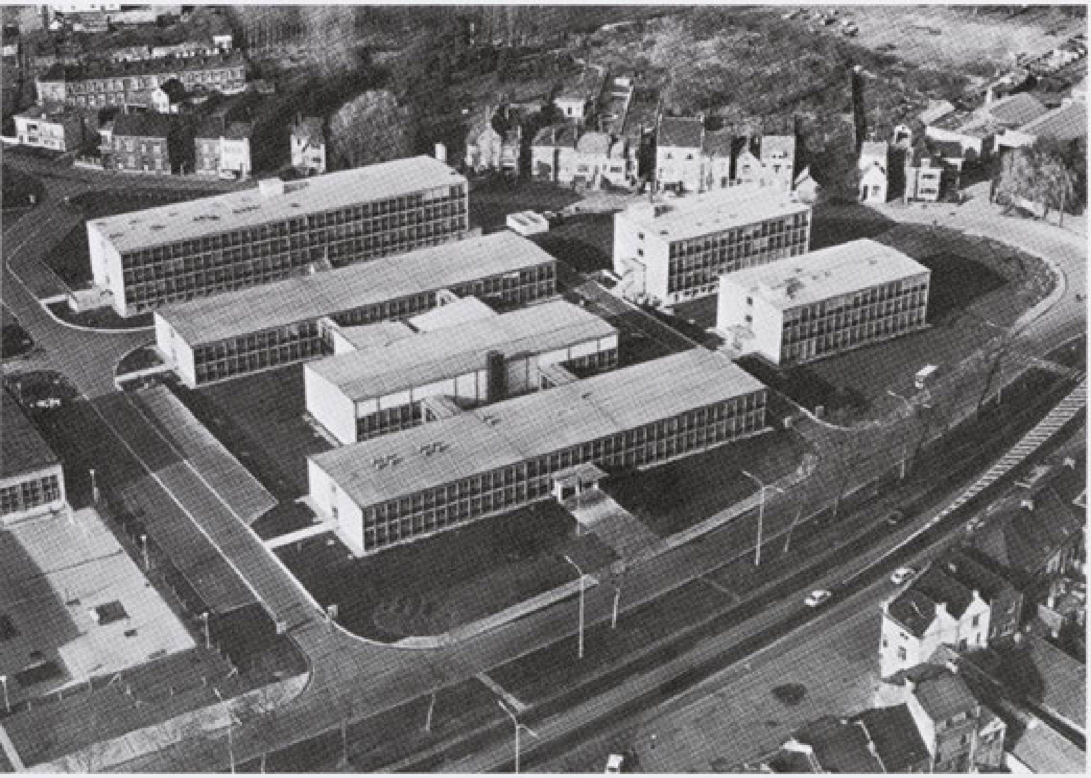

UNIVERSITÉ DE MONS.
Bâtiments de la Faculté des Sciences.

de l'État; la loi du 28 mai 1971, portant de nouvelles mesures d'expansion universitaire; la loi du 27 juillet 1971, relative au financement et au contrôle des institutions universitaires.

Les mesures d'expansion universitaire accrurent considérablement le champ d'action de ce qu'on appelait 'les petites institutions', auxquelles on octroya le droit d'organiser de nouveaux enseignements. Elle éleva au rang d'Université le Centre universitaire d'État de Mons, et y créa une Faculté de Médecine (Pharmacie et Sciences dentaires).

Répondant à une revendication de la province de Luxembourg, la loi autorisa l'État à reconnaître une institution universitaire chargée de stimuler et de coordonner, en liaison avec les Universités, la recherche scientifique appliquée et certains enseignements post-gradués (3e cycle). C'est l'origine de la Fondation universitaire luxembourgeoise, dont la vocation, dans la ligne régionale, est l'étude des problèmes de l'environnement.

La croissance des effectifs estudiantins, qui se poursuivait, et que d'aucuns croyaient devoir être longtemps encore continue, l'insuffisance ou la vétusté des bâtiments, le transfert au Sart-Tilman de l'Université de Liège, celui de Louvain à Ottignies et à Woluwé, le dédoublement de Bruxelles et les extensions nécessaires sur l'ancienne plaine de manœuvres... tout cela imposait la prise de décisions coûteuses et difficiles, que les ministres de l'époque, MM. Pierre Vermeylen et Abel Dubois soumirent aux votes du Parlement après des mois de laborieuses négociations.

Les lois de financement tendaient à placer sur un pied d'égalité, en respectant cependant la distinction fondamentale entre Universités d'État et Universités libres, toutes les institutions concernées. Quant aux investissements, les dotations aux unes, les prêts garantis par l'État aux autres (dans des conditions particulièrement avantageuses), nécessitèrent des sommes considérables... qui entraînèrent 'ailleurs' des récriminations et des revendications. Quant aux allocations de fonctionnement, elles étaient désormais identiques, et calculées sur un seul élément d'appréciation : le nombre d'étudiants. On faisait fi de la sorte des besoins de base des Universités en matière de recherche liée à l'enseignement, non tributaire de l'importance de la population estudiantine, comme aussi de la nécessité d'un éventail de formation que toute institution complète doit proposer à son public.

Sans doute le législateur décidera-t-il, avec la sagesse que doit lui inspirer le plafonnement actuel des populations, de revoir les bases d'une allocation de fonctionnement dont la plupart des Universités se plaignent aujourd'hui.

La loi du 24 mars 1971, modifiant l'organisation de l'enseignement universitaire de l'État, franchit un pas décisif qui permettra aux institutions de s'intégrer à leur milieu, et de ne plus apparaître, comme il en était, comme des maisons 'fermées', des 'tours d'ivoire' ou des 'citadelles de mandarins'. L'Université, gérée jusqu'alors par un aréopage de maîtres choisis, doit désormais intégrer à son Conseil d'Administration des représentants de ses divers Corps (académique, scientifique, étudiants, agents administratifs et de maîtrise); elle doit aussi faire place à des représentants des milieux sociaux, patronaux et politiques.

La loi créait en outre la fonction de l'Administrateur, qui partage avec le Recteur les responsabilités de la gestion : l'académique et le scientifique pour l'un, l'intendance pour l'autre. Enfin, on donnait au Commissaire du Gouvernement la mission de vérifier la légalité et la régularité des affaires, un Délégué du Gouvernement assumant la même mission auprès des institutions libres.

Vivement combattue par certains partisans du maintien des structures antérieures, cette loi favorisa l'ouverture de l'Université sur l'extérieur, c'est-à-dire aussi sur la région. Les premières manifestations de cette ouverture sont révélées par divers signes. C'est à Liège qu'ils traduisent le plus clairement une orientation faisant de plus en plus la place au renouveau de la structure de l'État, particulièrement à la régionalisation.

À la séance solennelle de rentrée, le 29 septembre 1973, le Recteur MAURICE WELSCH prononce un discours sur *L'Université à l'heure des choix*. Des choix qui 'décideront de son avenir pour longtemps'. Une Commission 'chargée d'étudier les problèmes de l'aide de l'Université au développement économique de la région, a soumis un rapport au Conseil d'Administration. Elle souhaite mettre en place un organe qui assure le dialogue avec tous les milieux concernés par les activités régionales. Ainsi se pose le problème d' 'une politique générale de l'Université en matière d'enseignement, de recherche et *d'aide à la région*'.

Le ton est neuf, le contenu aussi, en ce qu'il a cette fois un caractère académique, en ce qu'il n'est plus un moyen de défense sur le plan communautaire et linguistique, mais bien un choix, une vocation

Reprenant une idée de collaboration interuniversitaire, qui n'était certes pas neuve, le Recteur M. Welsch lui donne une dimension originale: 'Ne peut-on envisager que certains enseignements soient dispensés en collaboration par plusieurs Universités de la *région*?'

On verrait volontiers dans cette phrase la préfiguration d'une proposition de décret, déposée en 1975 au *Conseil culturel de la communauté culturelle française* par le député GUY MATHOT. Les développements de cette proposition estiment indispensable la création d'un *Conseil de l'Enseignement supérieur de Wallonie* menant 'une politique générale, à la fois pour éviter le dispersement des efforts et pour adapter les enseignements aux besoins régionaux.'

On peut suivre, d'année en année, dans les discours des rentrées académiques de Liège, la progression dans la concrétisation de l'idée régionale. L'Administrateur HENRI SCHLITZ, parlant en octobre 1974 de l'hôpital universitaire, insiste sur la nécessité d'une 'organisation *régionale* plus harmonieuse, plus efficace' qu'il estime répondre à la 'volonté commune de tous les milieux de la région.' En octobre 1975, le Recteur Maurice Welsch souligne qu''en liaison étroite avec sa mission d'enseignement l'Université accomplit de nombreuses tâches de services à la communauté.' En octobre 1976, l'Administrateur Schlitz prend comme sujet *L'Option régionale*, et le Recteur Welsch traite de *L'Université dans l'éducation de demain*, en reprenant certaines des idées d'un *Rapport au Ministre de l'Éducation nationale sur les Problèmes universitaires*, qu'il a établi en collaboration avec le Père Recteur Troisfontaines, des Facultés N.D. de la Paix de Namur, et déposé le 1^er^ décembre 1976. Dans le corps de l'un des chapitres, les auteurs abordent la question des 'Services à la communauté' dont le Recteur M. Welsch avait traité déjà précédemment. Le 1^er^ mars 1975, le *Bulletin de l'Université de Liège* est entièrement consacré à *L'Université de Liège dans sa région*. C'est un important document, où sont étudiés des problèmes de développement économique, d'aménagement du territoire, d'activités de recherche.

Il est intéressant de signaler, que deux ans plus tard, le journal français *Le Monde de l'Education* consacrera de nombreuses pages à une enquête menée dans le Nord et en Aquitaine sur *Les Universités dans leurs régions*.

Cependant, on ne relève pas — ou très peu — de traces du même souci de la région, dans les autres Universités francophones. La jeune Université de Mons, en 1973, s'inquiète de son développement et prône l'Université ouverte; — Louvain-la-Neuve en 1975 fait le point sur les problèmes de son transfert, toutefois le Recteur M^gr^ Massaux veut être 'attentif à une meilleure prise des besoins de la communauté' et prône une 'dimension accrue' de la 'fonction de service public de l'Université'. L'année suivante, Bruxelles examine les problèmes d'orientation et de sélection des étudiants.

Ce n'est guère qu'à partir de 1977 que le concert parfait des institutions wallonnes s'organise autour des missions du haut enseignement: les études et la recherche, assurément, mais aussi la mission régionale et la fonction de service public au profit de la communauté. Reprenant et développant ces notions, dès son entrée en charge le 1^er^ octobre 1977, le Recteur de Liège, M. E.-H. BETZ, en fait le sujet de plusieurs de ses discours, s'en explique dans plusieurs 'interviews'. Il proclame clairement que 'l'Université n'est plus une maison fermée, qu'elle est entrée dans le dialogue et qu'elle collabore avec tous ceux qui, dans la région, ont besoin d'elle'.

C'est en mai 1979 que l'U.L.B. inaugure, à Nivelles, son *Centre régional wallon*, dont le Recteur M. PAUL MICHOT précise les objectifs: redéfinir la place et le rôle de l'Université, en complémentarité avec les autres institutions francophones, en vue de mieux contribuer au développement et au redéploiement de notre communauté, — étendre et renforcer les activités de l'Université vers l'ensemble de la région wallonne.

L'Université aidera la Région, elle défendra la Région.

Est-il temps encore de la sauver? L'un des membres les plus qualifiés du Conseil d'Administration de Liège, il y a quelques années déjà, regrettait que l'Université entendît servir cette région au moment où des circonstances regrettables l'avaient progressivement 'vidée'...

Sauver la région, sauver la Wallonie, avec l'aide universitaire : le pari reste ouvert!

Fred DETHIER

NOTE ADDITIONNELLE

Population estudiantine de	1946,	1960,	1970,	1976:
Université de Liège	2.719	4.424	8.484	9.220
Université de Louvain (enseignement en français)	3.312	6.435	13.518	15.526
Université de Bruxelles (enseignement en français)	3.195	4.731	10.393	12.818
Facultés N.D. de Namur	378	460	1.823	2.808

Au lendemain du vote de la loi du 9 avril 1965, la Wallonie compte:

- l'Université de Liège,
- la Faculté d'Agronomie de Gembloux,
- la Faculté de Médecine vétérinaire de Cureghem (qui décida de son rattachement à l'Université de Liège),
- le Centre universitaire de Mons,

institutions d'État;

- la Faculté polytechnique de Mons,

et aussi - les Facultés N.D. de la Paix à Namur,
- la Faculté universitaire catholique de Mons,

institutions libres.

À Bruxelles sont établies - l'Université libre de Bruxelles,
- la Faculté universitaire Saint-Louis.

L'enseignement se donne en français et en néerlandais dans chacune de ces deux institutions.

À Louvain, l'Université catholique donne l'enseignement en français et en néerlandais.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

La présente étude constitue en elle-même une première approche de l'histoire des institutions universitaires dans les provinces wallonnes. Il sera fait seulement état ci-dessous des principaux matériaux qui ont servi à son élaboration.

Histoire des Universités belges, Collection Lebègue et Nationale, Office de Publicité, Bruxelles, 1954 ; A. LE ROY, *Liber memorialis de l'Université de Liège*, Éd. Vaillant-Carmanne, Liège, 1869 ; P. HARSIN, *Histoire de l'Université de Liège* (1816-1952), Éd. Office de Publicité, Bruxelles, 1954 ; M. FLORKIN, *Les Établissements d'Enseignement supérieur à Liège de 1794 à 1935*, Bulletin des Amis de l'Université de Liège n° 1, 1967 ; M. FLORKIN et L. HALKIN, *Chronique de l'Université de Liège*, Éd. Vaillant-Carmanne, Liège, 1967 ; R. DEMOULIN, *Liber memorialis. L'Université de Liège de 1936 à 1966, notices historiques et bibliographiques*, Éd. de l'Université de Liège, 1967 (2 vol.); *L'Université de Louvain — 1425-1975*, Presses universitaires de Louvain (U.C.L.), 1975, Louvain-la-Neuve ; *L'Université en 1980*, Actes du Colloque des Amis de Louvain, Éd. Vie ouvrière, Bruxelles, 1968 ; M. VAUTIER, *L'Université de Bruxelles sous l'occupation allemande*, Éd. de l'U.L.B., Bruxelles, 1944 ; CH. DEJEAN et C.L. BINNEMANS, *L'Université belge: du pari au défi*, Éd. de l'U.L.B., Bruxelles, 1971 ; R.P. JOSET S.J., *Les Facultés universitaires N.-D. de la Paix*, Namur ; P. HOUZEAU de LEHAIE, *Cent vingt-cinq ans d'histoire*, Bulletin d'Information de l'Association des Ingénieurs de la Faculté polytechnique de Mons, n° 9, septembre 1962 ; *Fondation universitaire*, Bruxelles, 1938 ; *Belgique. Enseignement supérieur — 1900-1950*, Fondation universitaire, Bruxelles ; *Cinquantenaire de la Fondation Biermans-Lapôtre à Paris*, Collection Textes et Documents, n° 311, Éd. du Ministère des Affaires étrangères, Bruxelles, 1977 ; *F.N.R.S. 1928-1978*, Bruxelles, F.N.R.S., 1978 ; M. DUBUISSON, *Mémoires*, Éd. Vaillant-Carmanne, Liège, 1977 ; Recteurs M. WELSCH et R. TROISFONTAINES, *Rapport au Ministre de l'Éducation nationale sur les problèmes universitaires*, Ministère de l'Éducation nationale, 1976.

L'enseignement supérieur non universitaire

Si les structures de l'Université s'inscrivaient jusqu'en 1965 dans un cadre juridique fort ancien, mais réel, si l'enseignement secondaire, technique ou général, faisait l'objet d'une législation déjà fort élaborée, les diverses institutions dont l'enseignement se développait au-delà du secondaire relevaient de dispositions légales ou réglementaires sans unité ni harmonie. La formation dispensée par nombre d'entre elles était déjà de haut niveau, mais il faut bien constater que, par exemple, le titre d'ingénieur-technicien était délivré par certains établissements après trois années d'études fondées sur un horaire de quelque vingt heures-semaine, tandis que d'autres écoles n'accordaient le même titre qu'après quatre années d'études à raison de près de quarante heures par semaine. L'enseignement artistique, le para-médical et le social, l'économique, le normal..., n'étaient pas soumis à des règles coordonnées en matière de conditions, d'admission, de durée des études, de qualification et de statut du personnel pédagogique, de niveau des diplômes délivrés. L'enseignement supérieur de promotion sociale, moins développé sans doute, connaissait une situation plus anarchique encore... En ouvrant la porte à une réforme profonde de l'enseignement universitaire et en articulant son expansion sur la complémentarité des enseignements supérieurs, la loi du 9 avril 1965 impliquait l'étude et la mise au point d'une organisation générale de l'enseignement supérieur non universitaire.

Une commission spéciale du Conseil national de la Politique scientifique, chargée des études, soulignait la nécessité de distinguer entre un enseignement supérieur long à deux cycles et un enseignement court à un cycle. Le schéma suggéré devait être retenu et la notion d'enseignement supérieur technique qui motivait la démarche devait, à l'aboutissement de celle-ci, en 1970, s'effacer au profit d'une structuration générale de l'enseignement supérieur non universitaire, considéré dans son ensemble.

Le premier projet de loi fut déposé le 26 février 1970 : il devait être suivi de plusieurs autres, et de multiples propositions d'amendements, avant d'aboutir au texte définitif et à sa promulgation le 7 juillet 1970. Il faut noter ici l'intervention de Maurice Denis, parce qu'il s'agit du premier amendement proposé (le 10 avril 1970) et qu'il met en évidence le fait que 'l'expression non universitaire est privatoire' ; M. Denis suggère en conséquence d'écrire : 'L'enseignement supérieur dispensé en dehors des universités, des centres universitaires et des facultés universitaires comporte un enseignement fort qui se dénomme 'enseignement supérieur para-universitaire' se composant de deux cycles, et un 'enseignement supérieur technique' se composant d'un seul cycle.'

Cette proposition ne sera pas retenue dans son expression, mais elle restera présente dans l'esprit des propositions ultérieures et des débats qui les éclairent : un large accord se dégagera pour réserver aux seuls porteurs d'un titre complet d'enseignement secondaire l'accès au supérieur, lequel se structurera en formes courtes (un cycle de deux ou trois ans) ou longues (deux cycles successifs). Ainsi fera-t-on apparaître que 'l'enseignement non universitaire fait organiquement et logiquement partie de l'enseignement supérieur'. C'est pourquoi, d'ailleurs, la formation (dispensée) doit être basée sur une culture générale large et approfondie, nettement distincte des spécialisations post-secondaires.

Tout le dispositif à mettre en place devra faire l'objet d'un ensemble de concertations organisées au sein des Conseils supérieurs, créés ou réformés pour la circonstance, et d'un Conseil permanent qui en garantit la coordination. On doit souligner ici l'intention, exprimée par divers auteurs d'amendement, d'interdire 'la prolifération des institutions et des sections' constituant l'enseignement supérieur : il s'agit, en l'occurrence, de prolonger les effets de la 'loi de blocage' du 11 juillet 1973, de soumettre toute dérogation à l'appréciation des Conseils supérieurs, et de répartir en conséquence les formations entre sept orientations spécifiques.

Parallèlement à la restructuration des formes de l'enseignement supérieur, le législateur introduira dans le débat le souci d'une grande rigueur dans la détermination des titres et des qualités des enseignants : l'exigence d'une expérience utile, complétant celle d'une formation scientifique s'inscrit bien dans cette ligne de réflexion.

En même temps, le Gouvernement évoquait, sous les signatures conjointes de Pierre Vermeylen et d'ABEL DUBOIS, sa volonté de faire un sort à l'enseignement supérieur de promotion sociale, en soulignant qu'une loi organique devrait, tôt ou tard, en définir les statuts : c'était exprimer clairement le souci démocratique des deux ministres de l'Éducation nationale ; c'était aussi affirmer que l'enseignement visé par la loi en cours d'élaboration impliquait essentiellement des études de plein exercice.

La Commission de la Chambre des Représentants consacra sept réunions à l'examen du projet des *43* amendements ou sous-amendements présentés par les commissaires et des *22* proposés par le Gouvernement. Elle déposa un rapport le 9 juin 1970. Celui-ci s'ouvrait par l'exposé des deux ministres de l'Éducation Nationale : le texte d'Abel Dubois commence par la phrase : *'La réorganisation et la démocratisation de l'Enseignement supérieur, tant universitaire que non universitaire, restent d'une brûlante actualité'.*

On lit, un peu plus loin : *'... il faut, en même temps et dans le même esprit, rénover l'enseignement supérieur non universitaire pour que les diplômés puissent occuper les fonctions auxquelles on les prépare. Réserver les fonctions dirigeantes aux seuls universitaires est un privilège mal fondé qui détourne trop de jeunes de la formation technique'.*

Puis encore, après avoir indiqué la rigueur du niveau d'enseignement imposé aux institutions en cause : *'Des 'passerelles' doivent être aménagées entre ces établissements et les institutions universitaires'.*

Il faut bien reconnaître que, près de dix ans après le vote de la loi, les mesures d'articulation de ces passages n'ont encore reçu aucune forme.

De même, les générosités d'intention du législateur sont fermement exposées par la remarque : *'Les termes 'enseignement supérieur non universitaire', jugés trop restrictifs, sont remplacés par l'expression 'enseignement supérieur' accompagnés d'un qualificatif.'* On en vient ainsi à la distinction entre les formations. L'enseignement supérieur comprend :

- l'enseignement universitaire ;
- l'enseignement supérieur technique;
- l'enseignement supérieur économique;
- l'enseignement supérieur agricole ;
- l'enseignement supérieur paramédical ;
- l'enseignement supérieur social ;
- l'enseignement supérieur artistique ;
- l'enseignement supérieur pédagogique.

L'usage s'est, malheureusement, maintenu de parler d'enseignement supérieur non universitaire, ce qui prouve bien que le respect de la lettre de la loi n'est pas la préoccupation de tous.

Le volumineux dossier des travaux préparatoires au vote de la loi ne s'arrête pas ici : examiné en séance publique par la Chambre des Représentants le 17 juin et adopté le 15 juin, le projet fut ensuite soumis au Sénat, qui le vota sans l'amender. La promulgation eut lieu le 7 juillet afin de permettre l'application de la loi à partir du 1er septembre 1970.

Une seule annexe doit encore être évoquée : il s'agit du rapport du Conseil national de la Politique scientifique qui a donné son armature à l'enseignement supérieur que le Gouvernement et le législateur ont voulu mettre en

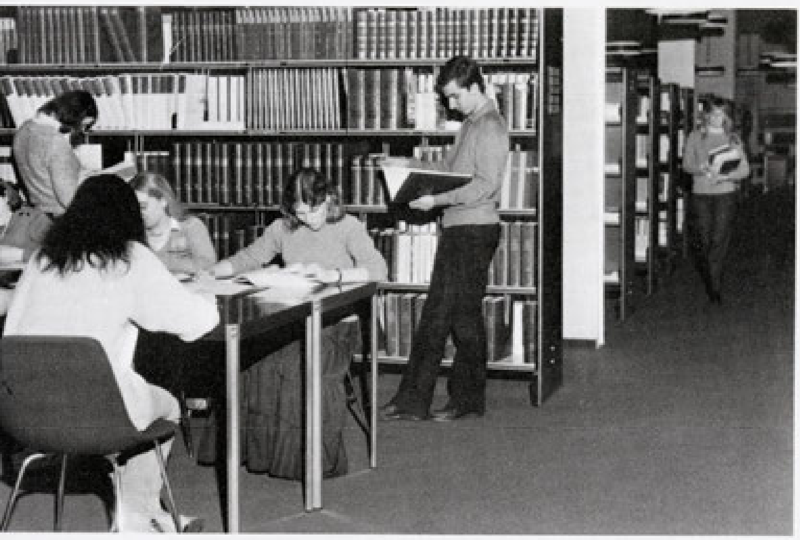

INSTITUT D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES BIBLIOTHÉCONOMIQUES DE LA PROVINCE DE LIÈGE *(Liège, Photo Francis Niffle).*

place. Ce document est d'un intérêt tout particulier parce qu'il est le seul à donner une analyse en profondeur de la situation devant laquelle le pays se trouvait, à la veille du débat parlementaire. En regard de seize établissements d'enseignement universitaire, on comptait à l'époque environ trois cents institutions concernées directement par la réforme. Les seules à même d'accéder aux nouveaux statuts devaient rencontrer quatre critères:

1° Mener à une finalité spécifique liée à un besoin déterminé de la société;

2° Atteindre, dans chaque formation, à la limite supérieure des connaissances nécessaires;

3° Se fonder soit sur la compréhension scientifique du réel, soit sur l'application des connaissances scientifiques, en comportant toujours une part de formation générale indépendante de la spécificité technique;

4° Se situer au sommet d'une hiérarchie de formations subordonnées.

Évidentes pour l'Université, ces exigences ont impliqué le haut niveau de formation des instituts d'enseignement supérieur issus de la loi ou reconnus en application de celle-ci.

Près de dix ans après le vote de la loi, d'assez nombreux établissements ont obtenu ou atteint le nouveau statut que celle-ci postule. Pour beaucoup d'autres, rien n'est encore réglé, souvent faute de textes d'application. Dans l'ensemble, il semble que Bruxelles et son agglomération ont été plus vite, sinon mieux, servies que la région wallonne: mais il faut dire aussi que celle-ci partait avec un sérieux handicap. Les spécificités de notre enseignement supérieur nous ont permis de prendre un rang plus qu'honorable dans le domaine de la formation des ingénieurs industriels: l'*Université du Travail* à Charleroi, l'I.S.I.L. (*Institut Supérieur Industriel Liégeois*), né à Liège du regroupement des instituts créés par la Ville et la Province, réunissaient, avant la lettre, toutes les conditions requises. De même, les grandes écoles d'architecture de Mons et de Liège, telle grande école d'enseignement paramédical à Liège, trouvent ou ont déjà trouvé un rythme de vie qui les égale à l'Universitaé avec laquelle elles se lient par des passerelles: c'est le cas des infirmières graduées qui accèdent sans problème à la licence en sciences hospitalières.

La loi a, de surcroît, donné un véritable acte de naissance à des formations appelées par le monde contemporain et dont la vocation est spécifiquement wallonne; le meilleur exemple à donner est celui de l'I.P.E.R.B. (*Institut provincial d'Études et de Recherches bibliothéconomiques de Liège*) qui forme, en plein exercice, les bibliothécaires rendus indispensables par le décret du 28 février 1978, comme les documentalistes nécessaires à la promotion de nos industries, de nos services de recherches et de nos administrations.

Cette réforme, essentielle pour l'avenir de notre région, est sans doute l'œuvre collective des politiques et des enseignants. Elle n'aurait pu se réaliser sans la vigilance d'un homme — FRED DETHIER — qui, au Cabinet des ministres de l'Éducation Nationale comme à sa Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, a voulu doter la Wallonie d'institutions originales ouvertes sur l'avenir.

Josane GIOT

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Loi du 7 juillet 1970 relative à la structure générale de l'enseignement supérieur (M.B. 12-09-70):

a été complétée ou modifiée par: loi du 27 juillet 1971 concernant l'organisation de l'enseignement supérieur (M.B. 01-09-71; err. M.B. 08-09-71): voir art. 7 à 10; loi du 6 juillet 1972 modifiant la loi du 7 juillet 1970 relative à la structure générale de l'enseignement supérieur (M.B. 09-09-72), remplacée par la suivante: loi du 18 février 1977 (I) concernant l'organisation de l'enseignement supérieur et notamment des enseignements supérieur technique et supérieur agricole de type long (M.B. 12-03-77) et err. du 31-03-77 (M.B. 31-03-77): voir art. 4 et art. 10 à 13; loi du 18 février 1977 (II) relative à l'organisation de l'enseignement de l'architecture.

a fait l'objet d'arrêtés d'exécution: A.R. du 27-04-71 portant application de l'article 2 de la loi du 7 juillet 1970 (M.B. 25-05-71; err. M.B. 01-04-72); A.R. du 29-06-71 portant application de l'article 2 de la loi du 7 juillet 1970 (M.B. 05-11-71); A.R. du 20-05-75 fixant le cadre organique du régime linguistique néerlandais de l'inspection de l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur non universitaire (M.B. 26-07-75); A.R. du 23-08-76 créant les Conseils supérieurs et les Conseils permanents de l'enseignement supérieur et organisant leur fonctionnement (M.B. 30-09-76); A.R. du 01-08-77 fixant le règlement organique des établissements de l'État d'enseignement supérieur de type long et de plein exercice (M.B. 19-08-77); A.R. du 18-10-77 instituant un jury d'État pour conférer les grades de candidat ingénieur industriel et d'ingénieur industriel (M.B. 22-12-77).

Travaux préparatoires de la loi 07-07-70: **Doc. parl., Chambre (1969/70)**: n° 609/1 (26-02-70), 10 p.: Projet ...; n° 609/2 (10-03-70), 1 p.: Amendement / M. Denis, A. Baudson; n° 609/3 (12-03-70), 10 p.: I Amendements / M. Coppieters — II Amendements / G. Sprockeels; n° 609/4 (19-03-70), 5 p.: Amendements / Gouvernement (les ministres P. Vermeylen et A. Dubois); n° 609/5 (24-03-70), 4 p.: I Amendements / P. Delforge — II Sous-amendement / R. Otte; n° 609/6 (01-04-70), 1 p.: Amendement / M. Denis; n° 609/7 (14-04-70), 1 p.: Amendements / M. Coppieters; n° 609/8 (17-04-70), 2 p.: Sous-amendements / Gouvernement (les ministres P. Vermeylen et A. Dubois); n° 609/9 (20-04-70), 5 p.: Amendements / P. Delforge; n° 609/10 (28-04-70), 2 p.: Sous-amendement / M. Van Herreweghe, L. Verhenne, M. Groesser-Schroyens, J. Henckens; n° 609/11 (09-06-70), 45 p.: Rapport / F. Swaelen, avec en annexe I Rapport (1968), p. 37-43 et II Mémorandum (28-01-70), p. 44-45, du Groupe de travail mixte pour l'enseignement supérieur non universitaire du Conseil National de la Politique Scientifique; n° 609/12 (10-06-70), 1 p.: Amendement / M. Van Herreweghe, M. Groesser-Schroyens; n° 609/13 (16-06-70), 3 p.: I Amendements / G. Sprockeels — II Amendement / R. Otte, M. Denis; n° 609/14 (17-07-70), 3 p.: I Amendements / J. De Seranno — II Amendements / P. Delforge; **Ann. parl., Chambre (1969/70)**: Séance du 17-06-70, p. 19-39: Discussion: séance du 18-06-70, p. 37: Adoption; **Doc. parl., Sénat (1969/70)**: n° 562 (18-06-70), 7 p.: Projet de loi transmis par la Chambre des Représentants; n° 614 (01-07-70), 7 p.: Rapport / J. Ramaekers; n° 625 (02-07-70), 1 p.: Amendement / J. Bascour; n° 633 (07-07-70), 2 p.: Amendements / N. Hougardy; **Ann. parl., Sénat (1969/70)**: Séance du 07-07-70, p. 2442-2452: Discussion et Adoption.

L'enseignement technique

QUELQUES PROMOTEURS ET LEURS RÉALISATIONS

UNIVERSITÉ DU TRAVAIL PAUL PASTUR

UNIVERSITÉ DU TRAVAIL PAUL PASTUR À CHARLEROI *(Photo INBEL).*

L'ŒUVRE DES PROVINCES ET DES GRANDES VILLES

La province du Brabant. Les premières formes d'enseignement professionnel furent les écoles d'agriculture. La Province du Brabant organise actuellement 6 établissements d'enseignement agricole ou horticole.

Les autres établissements d'enseignement technique ont vu le jour après 1920. Le Centre d'Enseignement et de Recherches des Industries Alimentaires (C.E.R.I.A.), à Anderlecht et l'Institut provincial des Arts et Métiers à Nivelles ont pris place parmi les grands centres d'enseignement technique du pays.

La province de Hainaut. Le Député permanent Paul Pastur, fondateur de l'enseignement de la Province de Hainaut, créa à Charleroi l'École Industrielle Supérieure qui ouvrit ses portes le 3 novembre 1903. En 1911, le titre symbolique et évocateur d'Université du Travail fut adopté. Omer Buysse, le premier directeur général, affirmait: 'Une œuvre d'éducation qui prétend agir sur son milieu doit se rattacher par toutes ses fibres à la vie régionale et y puiser l'élément naturel de son activité'.

Lorsque Paul Pastur décède en juin 1938, René Thone assume le perfectionnement de plus en plus poussé de l'enseignement technique du Hainaut.

Aujourd'hui, trois districts éducatifs viennent d'être créés, basés sur les trois zones structurées du développement économique: Hainaut occidental, Mons-Borinage-Centre et Charleroi botte du Hainaut.

Durant l'année 1978, le LXXV^e anniversaire de l'Université du Travail Paul Pastur a été fêté avec éclat.

La province de Liège. Le Député permanent Hubert Debarsy décrit lui-même son œuvre de pionnier: 'Ce fut en 1913 que le Conseil provincial de Liège décide d'organiser un enseignement technique. Mais la guerre survint. Et ce ne fut qu'en 1921 que la première école technique provinciale fut ouverte à Herstal'.

Avec le Gouverneur Jules Mathieu et le Député permanent Émile Noël se termine la première phase de l'histoire de l'enseignement technique provincial: celle de la fondation et de l'expansion.

Avec le Gouverneur Joseph Leclercq et le Député permanent Louis d'Heur, la seconde phase, celle de l'épanouissement va commencer.

En 1972, le cinquantième anniversaire de cet enseignement sera fêté avec faste, en présence de Son Altesse Royale le Prince Albert de Liège. Le Gouverneur Gilbert Mottard et le Député permanent Joseph Latin dirent tous leurs espoirs en une troisième phase de développement qui venait de commencer, celle de la rénovation.

INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE À TOURNAI. *Internat (Photo Direction générale des Enseignements techniques en Hainaut).*

Actuellement, l'enseignement de la province de Liège comporte 38 instituts d'enseignement secondaire et supérieur, plus de 18.000 étudiant(e)s et quelque 3.600 membres du personnel.

La ville de Liège. Une seule institution sera présentée dans ce bref historique, forcément incomplet. C'est le 10 avril 1832 que les édiles

INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE À SERAING. *Internat. L'Institut est à la fois École Supérieure d'Informatique et siège de la Direction générale de l'Enseignement technique de la Province de Liège (Photo Enseignement technique provincial liégeois).*

INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE, FORESTIER ET PAPETIER À LA REID. *Internat (Photo Enseignement technique provincial liégeois).*

VILLE DE LIÈGE
INSTITUT
POLYTECHNIQUE

INSTITUT POLYTECHNIQUE DE LA VILLE DE LIÈGE.

Institut de l'État
TELLERIE

INSTITUT D'HÔTELLERIE DE L'ÉTAT À SPA *(Photo Enseignement provincial liégeois).*

liégeois votèrent une subvention de 1.500 florins en vue de créer une École Industrielle à cours gratuits. Ce fut la première école du soir instaurée par la Ville de Liège et la première école industrielle créée en Belgique. Elle fut officiellement inaugurée par le bourgmestre LOUIS JAMME le 11 février 1833. Après s'être installée à la halle aux Draps, en Féronstrée, puis à la rue des Croisiers, ensuite au boulevard Saucy, l'école industrielle supérieure fut transférée quai Gloesener, près du monument érigé à la mémoire de ZÉNOBE GRAMME, l'inventeur de la dynamo industrielle, le fondateur de l'électrotechnique moderne, qui suivit les cours de l'établissement entre 1848 et 1850.

L'ŒUVRE DE L'ÉTAT

(D'après MARION COULON, Directeur général honoraire au ministère de l'Éducation nationale.) Le premier effort de diffusion de l'enseignement technique de l'État date de la création en 1850, dans l'enseignement moyen, de sections professionnelles...

Vers 1947-1948, se déclenchait la deuxième vague de créations d'écoles techniques. En plus, ce réseau s'étoffa des nouvelles sections pré-techniques (pré-industrielles, pré-agricoles et familiales) qui étaient apparues dans les institutions d'enseignement moyen converties en école multilatérales.

La troisième vague de création date de la loi du Pacte.

L'État, les Provinces, les Villes et les Communes organisent l'enseignement officiel. Ces pouvoirs organisateurs collaborent à la grandeur de l'enseignement technique.

L'ŒUVRE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

De nombreuses écoles se sont créées dans le sillage des mouvements d'idées et des réalisations de la Démocratie chrétienne. Ce fut le cas, dès avant 1914, des écoles fondées par les Aumôniers du Travail.

L'enseignement technique catholique a connu une expansion constante, mais qui a été particulièrement rapide à trois époques : la période 1920 et 1930, le lendemain de la Seconde Guerre mondiale et les dix années qui ont suivi le Pacte scolaire (1958-1959).

La Fédération Nationale de l'Enseignement Technique Catholique (F.N.E.T.C.) a été fondée en 1933 par M$^{\text{gr}}$ PETERS alors vicaire général à Liège. Les Présidents successifs ont été M$^{\text{gr}}$ BLAIMONT, OSCAR PETERS, CONRAD VAN DER BRUGGEN.

La législation de 1953 et les nouvelles grilles-horaires élaborées en 1957-1959 ont amené l'enseignement catholique, comme le reste de l'enseignement technique, à étudier la manière d'équilibrer d'une part, la formation humaine et sociale et, d'autre part, la formation technique et professionnelle. Parallèlement, il s'agissait de concilier les exigences de type proprement scolaire et celles de l'économie.

La généralisation du début de l'enseignement technique à 12 ans, sur la base de la loi de 1953 ainsi que l'intellectualisation de la formation des techniciens (A2 dans l'ancienne terminologie) ont exigé des programmes de cours généraux plus exigeants.

L'enseignement technique catholique, comme l'enseignement technique officiel neutre subventionné d'ailleurs, resta longtemps allergique à la formule des sections pré-techniques des écoles multilatérales puis à celle des cycles d'observation et d'orientation, telles qu'elles étaient réalisées dans l'enseignement de l'État. Toutefois, dès 1970, un certain nombre d'écoles techniques adoptent l'enseignement secondaire rénové. Les écoles techniques catholiques furent parmi celles-là. En 1977 et 1978, on vit le nombre d'établissements engagés dans l'enseignement rénové (dit de type 1) passer de 25 à 50 % environ. Ce nombre atteindra à peu près 90 % en 1979 ; à ce moment, la plupart des grandes écoles industrielles comme d'ailleurs des grands collèges d'humanités auront réalisé leur mutation.

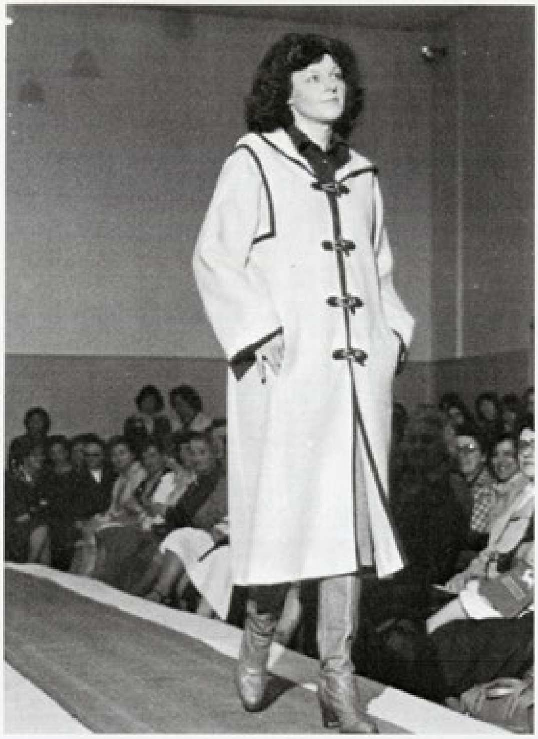

UN DÉFILÉ DE MODE À L'INSTITUT SAINTE-URSULE DE NAMUR (1978) *(Photo de l'Institut)*.

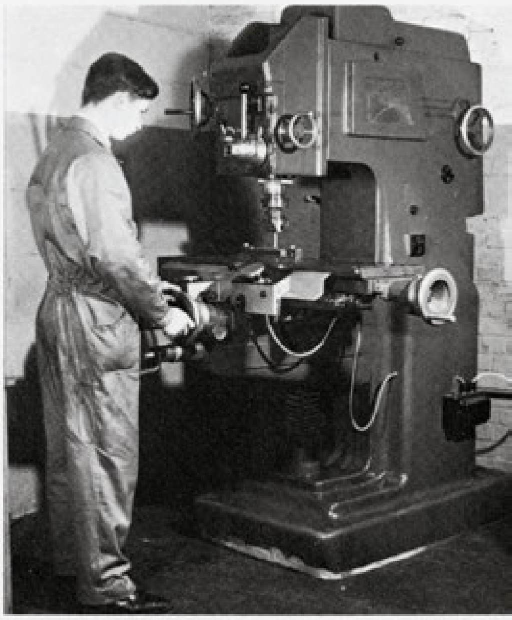

DANS L'ATELIER DE MACHINES-OUTILS DE L'INSTITUT REINE ASTRID À MONS *(Photo de l'Institut)*.

DANS L'ATELIER DE MÉCANIQUE DE L'INSTITUT SAINT-LAURENT À LIÈGE *(Photo F. Ruwet, Liège)*.

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AUJOURD'HUI

LES STRUCTURES

enseignement secondaire

L'enseignement secondaire de plein exercice comprend:

– l'enseignement secondaire général (E.G.)

– l'enseignement secondaire technique (E.T.)
– l'enseignement secondaire professionnel (E.P.)
– l'enseignement secondaire artistique (E.A.)

Il se compose de trois degrés de deux ans.
Au terme des 2ᵉ et 3ᵉ degrés, un enseignement de perfectionnement et/ou de spécialisation peut être organisé. Au terme du 3ᵉ degré, une année préparatoire à l'enseignement supérieur peut également être organisée.

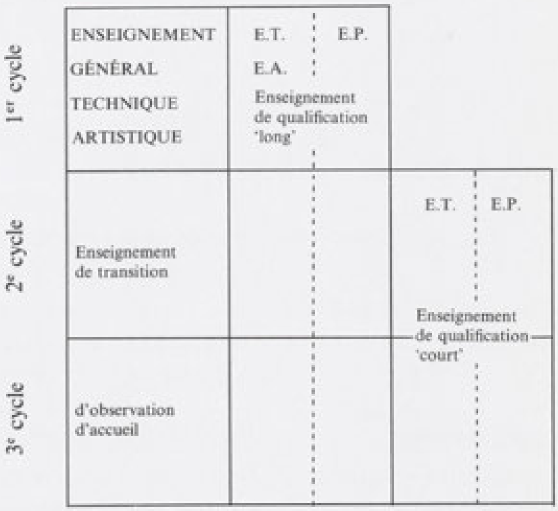
1ᵉʳ cycle
2ᵉ cycle
3ᵉ cycle
ENSEIGNEMENT
GÉNÉRAL
TECHNIQUE
ARTISTIQUE
E.T.
E.P.
E.A.
Enseignement de qualification 'long'
E.T.
E.P.
Enseignement de transition
Enseignement de qualification 'court'
d'observation
d'accueil

enseignement supérieur

L'enseignement supérieur de plein exercice comprend:

– l'enseignement universitaire

– l'enseignement supérieur technique
économique
agricole
paramédical
social
artistique
pédagogique

Dans chacune de ces catégories, l'enseignement peut être dispensé sous forme

– d'enseignement de type court
– d'enseignement de type long

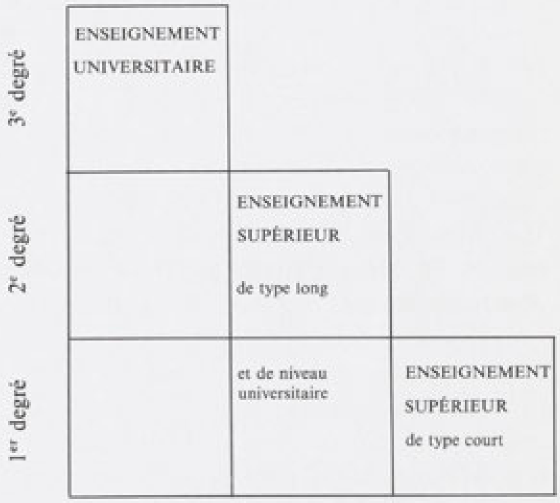
3ᵉ degré
2ᵉ degré
1ᵉʳ degré
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
de type long
et de niveau universitaire
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
de type court

enseignement de promotion sociale

L'enseignement de promotion sociale est la dernière appellation des cours du soir ou de l'enseignement à horaire réduit.

L'enseignement de promotion sociale comporte

– des formations longues
qui s'étendent sur 2 à 3 années en général

– des formations courtes
qui durent une année maximum

– des modules
qui peuvent durer une partie de l'année

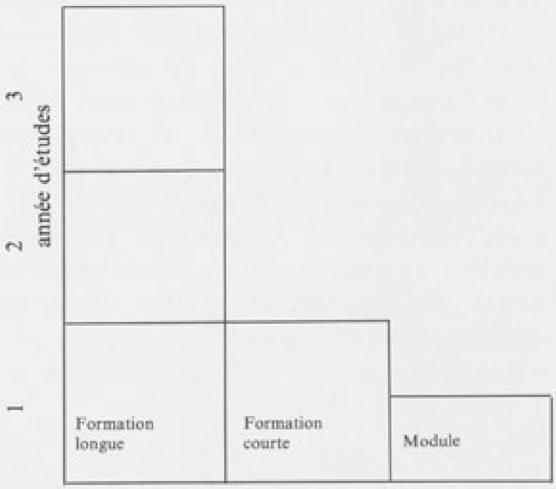
année d'études
3
2
1
Formation longue
Formation courte
Module

Nous considérons que
l'Enseignement Technique
comporte

- l'enseignement secondaire technique, professionnel et artistique
- l'enseignement supérieur de type long et de type court
- l'enseignement de promotion sociale

LES POPULATIONS SCOLAIRES

Enseignement de plein exercice - Population scolaire 1977-1978

Répartition Garçons - Filles

	Total	Garçons	Filles
ENS. PRÉSCOLAIRE	170.619	87.411	83.208
ENS. PRIMAIRE	395.993	204.111	191.882
ENS. SECONDAIRE	340.963	173.731	167.232
ENS. SUPÉRIEUR de type court et de type long	37.428	17.427	20.001
ENS. UNIVERSITAIRE	42.806 (1)		

(1) Population de 1975-1976

Avec ses 304.241 étudiant(e)s, l'enseignement technique est quantitativement le plus important, après l'enseignement primaire.

Régimes linguistiques Français + Allemand

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE de plein exercice			
	Total	Garçons	Filles
ENS. SECONDAIRE	170.933	88.390	82.543
ENS. SUPÉRIEUR de type court et de type long	37.428	17.427	20.001
	208.361		

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE de Promotion Sociale	Ex. 1977-1978
	TOTAL
ENS SECONDAIRE	86.984
ENS. SUPÉRIEUR	8.896
	95.880

LA CONSÉCRATION DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Au niveau de l'enseignement secondaire, la loi du 19 juillet 1971 relative à la structure générale et à l'organisation de l'enseignement secondaire a créé un seul enseignement secondaire subdivisé en quatre formes : le secondaire général, le secondaire technique, le secondaire artistique et le secondaire professionnel.

Une nouvelle loi, du 31 juillet 1975, accorde enfin l'*égalité totale de statut* aux trois premières formes d'enseignement. Pour atteindre complètement cet objectif :

- Il est créé un seul *certificat* qui sanctionne ces différentes formes d'études : le *certificat d'enseignement secondaire supérieur*.
Depuis juin 1976, tous les établissements d'enseignement secondaire organisés conformément à la loi du 19 juillet 1971, tous les établissements d'enseignement technique comme tous les établissements d'enseignement moyen, délivrent le nouveau certificat. Ce certificat sera *homologué* comme par le passé, par la *commission d'homologation* ;
- Il est décidé que le diplôme d'aptitude à l'enseignement supérieur (le D.A.E.S.) sera dorénavant délivré aux élèves par les établissements où ils effectuent leurs études.

Ainsi s'est exprimée la volonté du Parlement de mettre tous les établissements d'enseignement secondaire sur le même pied.

Il s'agit là d'un bond en avant considérable en matière de démocratisation de l'enseignement.

Au niveau de l'enseignement supérieur, la loi de cadre du 7 juillet 1970 reconnaît que l'enseignement supérieur de type long est de niveau universitaire.

Au niveau de l'enseignement de promotion sociale, les responsables de l'enseignement technique ont toujours réclamé l'équivalence des titres délivrés par les enseignements de plein exercice et de promotion sociale.

LA COLLABORATION ENSEIGNEMENT TECHNIQUE — ECONOMIE

Au niveau national, la collaboration entre les réseaux d'enseignement et l'économie a toujours été étroite, au sein de l'Office de l'enseignement technique depuis 1933 et du conseil supérieur de l'enseignement technique depuis 1951.

Depuis 1977 fonctionnent un Conseil permanent de l'enseignement supérieur et des Conseils supérieurs des différentes catégories d'enseignement supérieur.

Au niveau régional, chaque institut d'enseignement technique est doté d'une commission administrative, composée de mandataires politiques et de délégués des milieux économiques.

Des comités et compétences comprenant des spécialistes de l'économie et leurs homologues enseignants, étudient les problèmes de création d'orientations d'études ou d'actualisation de celles-ci.

Les responsables de l'enseignement technique entretiennent des relations régulières avec les entreprises, les organisations patronales et les fédérations professionnelles, les organisations syndicales.

Les jurys de qualification comme les jurys de fin d'études comportent un nombre important de délégués des milieux économiques. Par l'instauration de l'évaluation continue, ces derniers peuvent jouer un rôle important en matière de choix des objectifs, des programmes, des méthodes et des équipements.

Visites d'entreprises, stages et mémoires de fin d'études permettent aux enseignés de prendre contact avec la vie active.

Visites et stages, permettent aux enseignants de se tenir 'à jour', renforçant l'apport des conférences et séminaires, des revues et des livres spécialisés.

Les cours qui requièrent un contact permanent avec la vie des entreprises sont confiés à des chargés de cours choisis pour leur compétence et leurs fonctions 'de pointe' dans les secteurs économiques concernés.

LE PROJET ÉDUCATIF DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

POUR UNE MEILLEURE DÉMOCRATIE, UNE DÉMOCRATIE DE L'ÉDUCATION

– L'enseignement technique veut donner à tous les individus, de l'un ou l'autre sexe, à quelque classe sociale qu'ils appartiennent, quels que soient leur âge et leurs moyens, la possibilité d'épanouir les aptitudes et les facultés qui sont en eux, tant pour leur accomplissement personnel que pour le bénéfice de la collectivité.

– L'enseignement technique doit donc être un enseignement de masse. Mais l'enseignement de masse est à l'opposé du nivellement par le bas ; il postule l'individualisation des actions éducatives et des méthodes appropriées à la diversité des capacités. Cette volonté de construire un enseignement sur mesure explique la diversité des niveaux de formation et des orientations d'études de l'enseignement technique.

– L'enseignement technique organise la mixité généralisée, il exploite les vertus de la coéducation : il accorde l'égalité des chances aux jeunes filles et aux jeunes gens, aux femmes et aux hommes en leur offrant des formations égales.

– L'enseignement technique s'adresse aussi bien aux jeunes qu'aux adultes. Il entend s'adapter à tous. En effet, quand un jeune ou un adulte est en échec, c'est aussi l'école qui est en échec. Un individu 'éliminé' par les formations initiales est souvent un individu perdu pour les formations continuées.

D'où l'importance des processus d'observation, d'orientation et d'évaluation continue, d'où la nécessité de supprimer la sélection et de la remplacer par une pédagogie du choix, allant jusqu'à l'enseignement à la carte par des processus de réorientation, de rattrapage et par une guidance efficace.

– L'enseignement technique veut accueillir tous les enfants, tous les adolescents, tous les adultes, mais aussi leur donner une chance de réussite personnelle et morale : pour ce faire, il pratique une pédagogie du succès.

UNE FORMATION GLOBALE POUR TOUS

Une formation globale vise à former des hommes et des femmes complets, autrement dit, vise à développer toutes les facettes de leur personnalité. La formation globale associe harmonieusement une formation humaine, sociale et politique aussi large que possible et une formation technique appropriée.

Il faut élever l'homme manuel en même temps que l'homme intellectuel : aucun divorce n'est acceptable.

UN SEUIL D'EMBAUCHE OU UN VISA POUR UNE PROMOTION

L'Enseignement technique, dans le cadre d'une formation globale prépondérante, dispense des formations techniques et professionnelles.

L'Enseignement technique veut conduire le plus grand nombre à des paliers de formation cohérente appelés seuils d'embauche ou niveaux de qualification ou bien encore accorder un maximum de visas pour une promotion.

AU SERVICE DES RÉGIONS, DES POPULATIONS, DE L'ÉCONOMIE

Le personnel enseignant et l'infrastructure de l'enseignement technique sont au service de la région, de la population, de l'économie.

L'Enseignement technique s'impose d'être un élément de progrès social et économique. Son intégration à la vie de la communauté implique une participation des citoyens intéressés aux processus de décision. Autant que faire se peut, l'enseigné doit pouvoir être le propre gestionnaire de sa formation.

Centres permanents d'éducation, les instituts d'enseignement technique établissent des échanges réguliers et dynamiques avec les autres secteurs de la vie culturelle, sociale et économique.

L'Enseignement technique est exemplaire parce qu'il est un enseignement de la double chance : il prépare, à la fois, à la poursuite des études jusqu'au niveau de l'enseignement supérieur (enseignement de transition) et à l'entrée dans la vie active (enseignement de qualification).

Jean BOETS

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

J. BOETS, *Les humanités techniques*, Association pour la diffusion de la culture technique ASBL, Seraing, 1960; *Le défi professionnel*, une expression commune des trois réseaux d'enseignement pour un renouveau de la formation dans les sections professionnelles, Paris: Nathan, Bruxelles: Labor, 1978; Y. DEFORGE, *L'éducation technologique*, Casterman, Tournai, 1970; R. DONNAY, *Méthodologie de l'enseignement technique*, Éd. Nord-Est (s.d.), Vottem; *Enseignement technique*, Recueil des lois et d'arrêtés: Règlement général, Bruxelles, Administration de l'enseignement technique, texte mis à jour au 31 mars 1966; *Enseignement technique*, Recueil de lois et d'arrêtés: Réglementation particulière des études, Bruxelles, Administration de l'enseignement technique, textes mis à jour au 1er janvier 1967; L. GEMINARD, *L'enseignement éclaté*, Casterman, Tournai, 1973; R. GREGOIRE, *L'éducation professionnelle*, O.C.D.E., Paris, 1967; A. LEON, *Histoire de l'éducation technique*, P.U.F., Paris, 1968; A. LEON et CHASSIGNAT, *Enseignement technique et formation permanente*, E.S.F., Entreprise Moderne d'Édition, Paris, 1976; F. MATRAY, *Pédagogie de l'enseignement technique*, P.U.F. Paris, 1952; P. NAVILLE, *La formation professionnelle et l'école*, P.U.F. Paris, 1948.

STÉTOPHILE OU MACHINE À SYLLABER, *inventé en 1843 par le médecin namurois Hanquez, formé d'une boîte rectangulaire en bois, pourvue de deux fenêtres dans lesquelles se présentent, d'un côté, des lettres, et de l'autre, des chiffres. Ces signes imprimés sur des bandes de toile s'enroulent sur des axes, formant ainsi des syllabes ou des nombres. Liège, Musée de la Vie wallonne (Photo du Musée).*

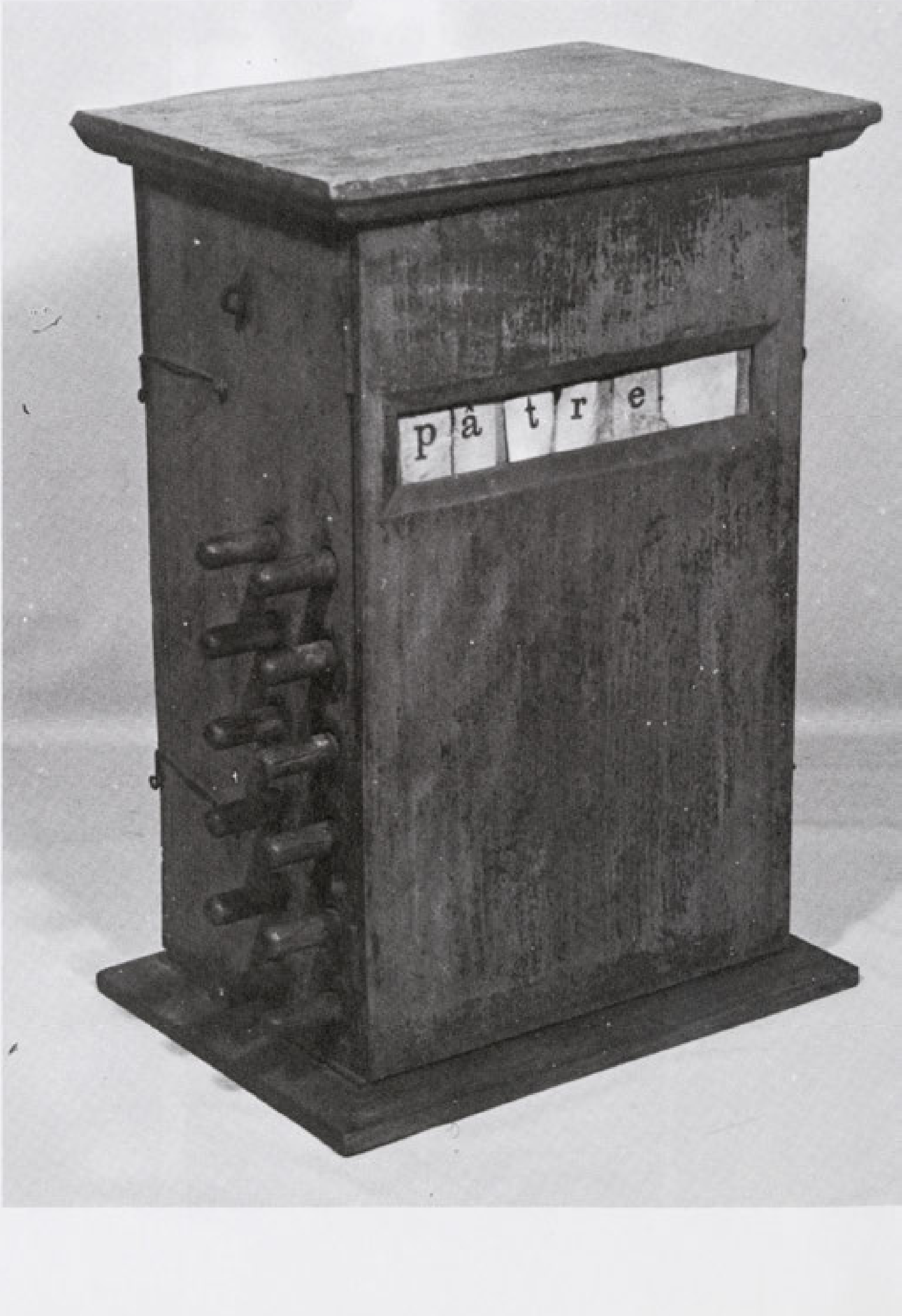

Les enseignements gardien, primaire, moyen et normal (XIX^e^ et XX^e^ siècles)

Survol wallon de figures, d'idées, de faits et de tendances

PRÉALABLES

Marche de la romanité, berceau du 'patron des écoliers' Charlemagne, la partie méridionale de ce qui allait, plus tard, devenir la Belgique, connut d'abord un succès éclatant avec les écoles liégeoises qui atteignirent le maximum de renommée aux XI^e^ et XII^e^ siècles. Toutefois, leur flatteuse réputation s'effaça progressivement dans la suite. On suivit des courants venus d'ailleurs, de la Sorbonne d'abord, puis de Rhénanie. Plus tard, ce fut à Louvain que les élites dirigeantes assurèrent leur bien modeste formation intellectuelle. Quant au peuple, il ne sort pas de la tradition réglée par un clergé plus ou moins éclairé. Jean Sturm, avec les frères hiéronymites ou *Bons-Enfants*, au XVI^e^ siècle, les collèges jésuites pour jeunes garçons, voire pour jeunes demoiselles, au XVII^e^ siècle ne modifient pas la tendance, pas plus que les collèges thérésiens, au XVIII^e^. Au mieux marquent-ils quelques brillantes intentions où se conjuguent des influences venant de partout.

L'indépendance nationale, en 1830, nous trouva avec des traditions solides d'enseignement confessionnel contrariées par les aspirations généreuses du centralisme jacobin, fruits de l'Illuminisme, détournées de leurs fins populaires par Napoléon I^er^ et augmentées du laïcisme hollandais d'inspiration calviniste.

S'imposant comme langue officielle, le français donna une large audience, y compris dans le domaine de l'éducation publique, aux initiatives de qui parlait cette langue en général et des Wallons en particulier. Il serait toutefois bien présomptueux de départager en chaque intervenant l'apport de ce qui est wallon, flamand ou bruxellois, tant fut grand le brassage. Les clivages, en effet, relèvent plus de l'idéologie que du langage, encore que puisse se distinguer une certaine sensibilité radicale wallonne, — à laquelle les circonstances politiques, économiques et sociales ne sont pas étrangères, — portés à secouer toute forme d'autoritarisme, fût-il religieux, à promouvoir l'émancipation et le respect de l'homme dans sa dignité, à proclamer ses idées et à les porter au loin, faute d'audience entre ses frontières.

On se souviendra que le problème de l'enseignement constitue, avec la question linguistique et la conquête du suffrage universel, une composante majeure de l'histoire nationale belge. Sur la toile de fond des initiatives privées et des écoles confessionnelles, il se développe au triple plan de l'enseignement officiel public, de l'instruction obligatoire et de la démocratisation des études. Politiquement, il opposa d'entrée de jeu les catholiques, partisans d'une liberté garante de leurs traditions et de leur engagement, aux libéraux, — plus tard aux socialistes, — de plus en plus persuadés du rôle moteur des pouvoirs publics pour le progrès social et la promotion individuelle.

La présente notice n'a d'autre prétention que d'énoncer au fil des XIX^e^ et XX^e^ siècles, les principaux faits, quelques figures, dont certaines bien effacées, des idées et des tendances qui d'un point de vue wallon jalonnent ou marquent le mouvement général des enseignements gardien, primaire, moyen et normal belges.

Que le lecteur n'en attende pas davantage et qu'il en excuse, dès lors, la sécheresse, les lacunes et les imperfections dont l'auteur est le premier à se désoler.

UNE LABORIEUSE INSTALLATION (1831-1878)

En proclamant le principe de la liberté de l'enseignement, l'article 17 de la *Constitution belge* reflète bien la dualité évoquée ci-dessus dans la mesure où, voté par 75 voix contre 71, il stipule aussi, point que le député luxembourgeois Pierre E. Dams aurait voulu axer sur l'école populaire: 'L'instruction donnée aux frais de l'État est également réglée par la loi'.

Enseignements gardien et primaire. Tandis que reviennent les ordres et congrégations chassés par le gouvernement hollandais, tandis qu'affluent les religieux d'expression française animés du zèle le plus vif, l'abbé De Faere réclame en vain une commission d'enquête sur l'état de l'instruction. Philippe Lesbroussard, administrateur-général de l'Instruction publique, professeur à l'Université de l'État à Liège, invite dès 1832 les communes à ouvrir des garderies d'enfants. Il ne rencontre pas plus de succès que Charles Rogier, dont le roi Léopold écarte, en juillet 1833 déjà, un *projet d'instruction publique* consacrant l'intervention bien modeste de l'État.

De fait, la liberté se traduit par la fermeture de près de deux mille écoles dont les communes estiment les charges trop lourdes. À Liège, en 1838, où la *Société de Liège* se préoccupe d'enseignement, l'ingénieur Visschers dénonce cette grande misère. Même amertume sous la plume du Bruxellois Edouard Ducpétiaux, généreux adepte de l'obligation scolaire. L'autorité communale liégeoise patronne une pétition en faveur de celle-ci lorsque, en 1842, Jean-B. Nothomb, unioniste catholique modéré, fait voter la première loi organique de l'enseignement primaire. Celle-ci impose aux communes d'entretenir une école publique ou d'adopter une école privée avec le soutien financier de l'État et des Provinces. La surveillance en sera assurée par l'État d'une part et par l'autorité religieuse catholique d'autre part. L'évêque de Liège, Corneille Van Bommel, d'origine hollandaise, réclamant pour l'Église l'exclusivité, n'obtint pas satisfaction.

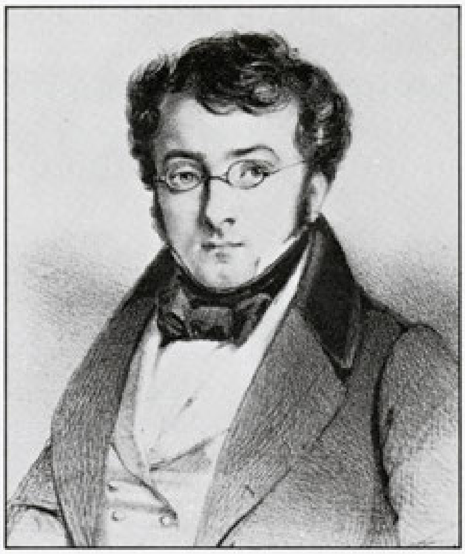

JEAN-BAPTISTE NOTHOMB, *membre de la Chambre des Représentants, élu par le District d'Arlon (Photo Musée de la Vie wallonne).*

Cette même année 1842, les premiers subsides furent versés aux garderies d'enfants ou 'berceaux publics', tandis que les 'Humanités' étaient pourvues d'un programme et d'une inspection, l'un et l'autre d'État.

Côté filles, Marie-Louise De Beffroi de Beauvoir animera jusque vers 1850 une *Maison d'éducation française pour demoiselles*, fondée à Liège en 1816, dont le caractère laïc et pluraliste déplaît à l'évêché soucieux de développer l'œuvre des congrégations. Certaines de celles-ci sont d'origine wallonne, ainsi les *Filles de la Croix*, fondées à Liège en 1833, et les *Sœurs de Sainte-Marie*, établies dès 1819 à Namur, dont le rayonnement fut important.

Première de Wallonie, l'école normale officielle de Nivelles ouvrit ses portes en 1843 sous la direction de l'abbé A.-J. Namèche. Thomas Braun y dispensait une pédagogie à l'allemande. Jusqu'en 1868, le futur instituteur était également préparé aux fonctions de sacristain. Créée à Bastogne en 1838, une école normale libre s'était établie à Carlsbourg en 1844, tandis que Malonne en accueillait en 1841 une autre venant de Namur.

Depuis 1836, Liège possédait la seule école normale communale de Belgique. Reconnue par l'État en 1837, elle s'était adjoint en 1838 une section féminine.

L'enseignement primaire reste cependant de qualité médiocre comme s'en indigne l'ingénieur Schoenfeld à Charleroi ; Edouard Ducpétiaux renouvelle ces regrets en 1846. Sans grand succès puisque en 1865 le Flamand Pierre Tempels continue à dénoncer cette situation pour tout le pays. À l'école normale de Carlsbourg cependant, Alexis-Marie Gochet s'emploie à rénover l'enseignement de la géographie, tandis que, au plan public, Auguste-J. Germain recommande les méthodes actives et contribue à la promotion des sciences naturelles.

En 1868, Eudore Pirmez, ministre libéral de l'Intérieur, dote enfin les écoles primaires d'un programme minimum. Il règle aussi l'enseignement laïc pour filles. Cette même année encore, Léon Lebon, collaborateur de la *Ligue de l'enseignement*, fondée en 1864 et rapidement répandue en province, publie l'*Instruction du peuple. Histoire de l'enseignement populaire en Belgique* dont se suivront cinq éditions.

En 1871, la *Ligue*, où domine l'idéologie des loges maçonniques et du libéralisme radical propose un *Plan d'organisation de l'enseignement populaire* fondé sur une pédagogie 'réaliste'. Celui-ci fut mis en œuvre, à partir de 1875, par Alexis Sluys et Frédéric Leys à l'*École primaire modèle* de Bruxelles, dont s'inspireront les réformateurs laïcs de 1879.

À Liège, Octavie Masson, future directrice des jardins d'enfants de la ville, expérimente vers 1861-1867, les principes éducatifs de Frédéric Froebel.

Remarquons qu'à ce moment la dominante scolaire de la Wallonie relève de l'enseignement primaire communal, laissant loin derrière les écoles manufacturières, les écoles d'adultes pour élèves de plus de treize ans, les écoles du dimanche ou du lundi, ainsi que les écoles privées surtout religieuses, proportionnellement plus nombreuses en pays flamand.

Enseignement moyen : Le retour au pouvoir de Charles Rogier, en 1847, avait fait rebondir le problème de l'enseignement officiel sur un autre plan. Après avoir, entre autres, installé le *Conseil de perfectionnement de l'Enseignement moyen* et réglé l'enseignement normal supérieur représenté à Liège par l'*École normale des humanités*, l'illustre Liégeois, soutenu par son concitoyen Hubert-W. Frère-Orban, s'était attelé à la promotion de l'enseignement moyen. Face à la soixantaine d'établissements libres moyens et normaux épiscopaux ou congréganistes — jésuites notam-

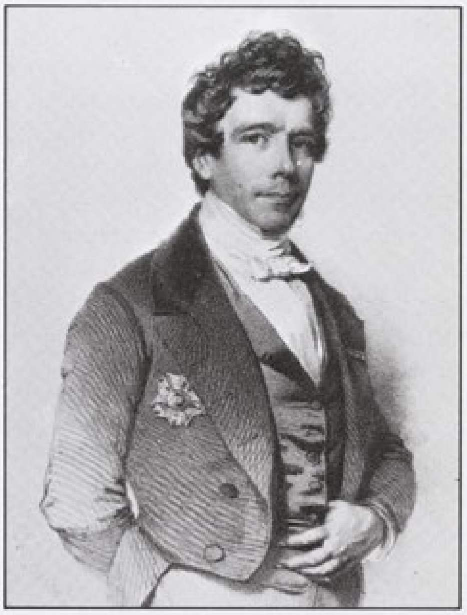

CHARLES ROGIER. *Lithographie par Simoneau (Photo A.C.L.).*

FRÈRE-ORBAN. *Lithographie par J. Schubert, 1864 (Photo A.C.L.).*

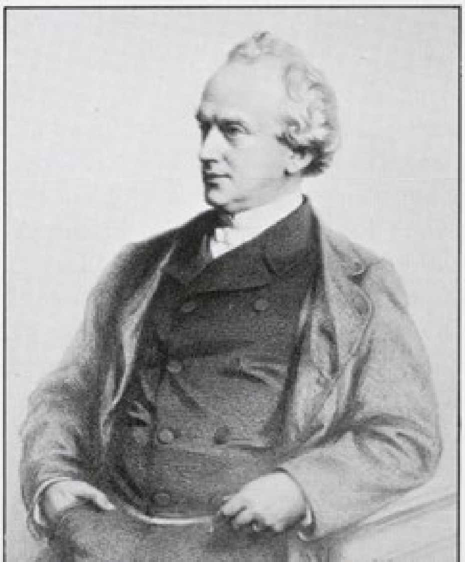

ment restaurés à Namur en 1831, à Liège en 1838, à Tournai en 1839, — la loi du 1er juin 1850 institua dix Athénées royaux et cinquante écoles moyennes. Elle jeta aussi les bases d'un enseignement normal moyen pour former les professeurs de celles-ci.

L'enseignement moyen pour filles, aux mains des religieuses, s'ouvrit en 1864 aux initiatives laïques d'ISABELLE GATTI DE GAMMOND à Bruxelles, tandis que LÉONIE DE WAHA, ancienne élève de l'*Institut Beauvoir*, fondait à Liège en 1867, un *Institut supérieur pour demoiselles* confié à la direction de PAULINE BRAQUAVAL-L'OLIVIER, ex-inspectrice des écoles primaires du Hainaut.

Réunie à Malines en 1863, 1864, 1867, l'*Assemblée générale des catholiques*, de tendance ultramontaine, s'inquiète des problèmes posés par les enseignements tant primaire que moyen. Face aux entreprises des défenseurs de l'école publique, ses membres dénoncent 'les ennemis du catholicisme' et exhorte les 'soldats du droit et de la liberté de la religion' tout en se penchant attentivement sur les problèmes du perfectionnement et du développement de l'enseignement catholique libre.

L'OFFENSIVE LAÏQUE (1878-1884)

Revenu au pouvoir en 1878, le libéral HUBERT W. FRÈRE-ORBAN en confiant à PIERRE VAN HUMBEEK le poste nouveau de 'ministre de l'Instruction publique', indique la tendance. Franc-maçon bruxellois lié à la *Ligue de l'enseignement*, celui-ci multiplia les initiatives. La deuxième loi organique de l'enseignement primaire imposa l'école communale laïque, rapidement dénoncée par les évêques comme l'école 'sans Dieu'. Dès 1879, s'ouvrait à Liège la première école normale moyenne officielle pour filles. Le 20 juillet 1880, était publié le premier programme d'État de l'école primaire préparé par AUGUSTE-J. GERMAIN, directeur général de l'Enseignement public, originaire de Forrières.

D'inspiration pestalozzienne, comme à l'époque hollandaise, ce programme consacre les méthodes 'intuitives actives' appliquées jusqu'à l'introduction du *Plan d'études* de 1936.

Dans le même élan, les écoles gardiennes, désignées comme 'jardins d'enfants', reçurent le 18 septembre 1880 leur premier programme officiel. Nourri des idées froebéliennes, il resta d'application jusqu'en 1950. Une loi complémentaire sur l'enseignement moyen porta les Athénées au minimum de dix-neuf et les écoles moyennes à cent cinquante, dont cinquante pour filles. L'inauguration, en 1882, d'un *Musée scolaire* devait stimuler l'imagination pédagogique illustrée par des initiatives comme celle de l'instituteur de Nismes, MARTINOT, inventeur de l''arithmomètre' et du 'chapelet arithmétique', précurseurs lointains des 'nombres en couleurs' de GEORGES CUISENAIRE.

La préparation d'une loi d'obligation permettait dès ce moment de bien augurer des progrès scolaires auxquels devait veiller un *Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire*. Celui-ci sera installé en septembre 1884, mais l'obligation ne vint pas encore, en raison du résultat des élections de juin qui cette année-là vinrent balayer les illusions libérales.

VERS L'INSTRUCTION PUBLIQUE OBLIGATOIRE (1884-1914)

En installant au pouvoir pour trente ans des gouvernements catholiques, les électeurs de 1884 inquiets du poids financier des réformes, effrayés par les atteintes portées aux prétentions de l'Église, perturbés par la 'guerre scolaire' contre la 'loi de malheur', coupèrent cet élan. L'enseignement revint vers le passé, le reste à l'avenant. Le pédagogique céda au politique : l'enseignement officiel régressa tandis que florissaient les écoles libres catholiques. À partir de 1885, les séminaires assurèrent aux prêtres une formation pédagogique. Par contre, l'*École normale des humanités* de Liège disparut en 1890. La tendance, massive en Wallonie après 1879, de posséder des établissements officiels sans cours de religion fut pratiquement abolie.

Ceci n'exclut toutefois pas tout progrès. Après le choc de la loi Jacobs, fatale au programme de 1879, la loi Schollaert de 1895 mit l'accent sur l'amélioration pédagogique tout en favorisant davantage les écoles catholiques. En 1889, les *Sœurs de l'Enfant Jésus* ouvrent la première école normale gardienne libre à Nivelles, plus de vingt ans avant l'inauguration à Mons, en 1910, d'une section semblable inspirée par Victor Mirguet, survivant des exclusives de 1884, pionnier de l'éducation nouvelle et fondateur de la revue *L'École nationale*. À l'Institut Saint-Joseph de La Louvière, Julien Melon inaugure, en 1898, une méthode directe d'enseignement des langues modernes.

De 1902 à 1912, le nombre de religieux affectés à l'enseignement passe de 8.500 à 18.000 pour la Belgique où, à cette dernière date, il reste 17 pour cent d'illettrés dont la majeure partie en pays flamand.

L'énergie radicale se réfugia alors dans les provinces wallonnes industrialisées où se multiplièrent des initiatives diverses, à Tubize, à Mons, à Cuesmes, à Marcinelle, à Morlanwelz, à Charleroi, à Liège. Beaucoup relèveront de l'enseignement technique ou professionnel, — traités séparément, — notamment les *Universités populaires* ou *Universités du travail* chères à Jules Destrée et à Paul Pastur. L'influence sur la mobilité sociale de la prolongation de l'école primaire en 4ᵉ degré fut rapidement sensible dans ces régions.

Les sociétés de libre pensée menèrent campagne avec un certain succès contre l'agréation des professeurs de religion et pour la dispense de ce cours.

En septembre 1905 se réunit à Mons un *Congrès d'expansion mondiale* qui souligna l'importance de la formation intellectuelle et de l'instruction pour un pays qui comme la Belgique voyait ses ressources réduites aux initiatives de ses habitants. La *Commission de réforme* qui en sortit mena de 1906 à 1914 des

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT MOYEN PAR PROVINCES

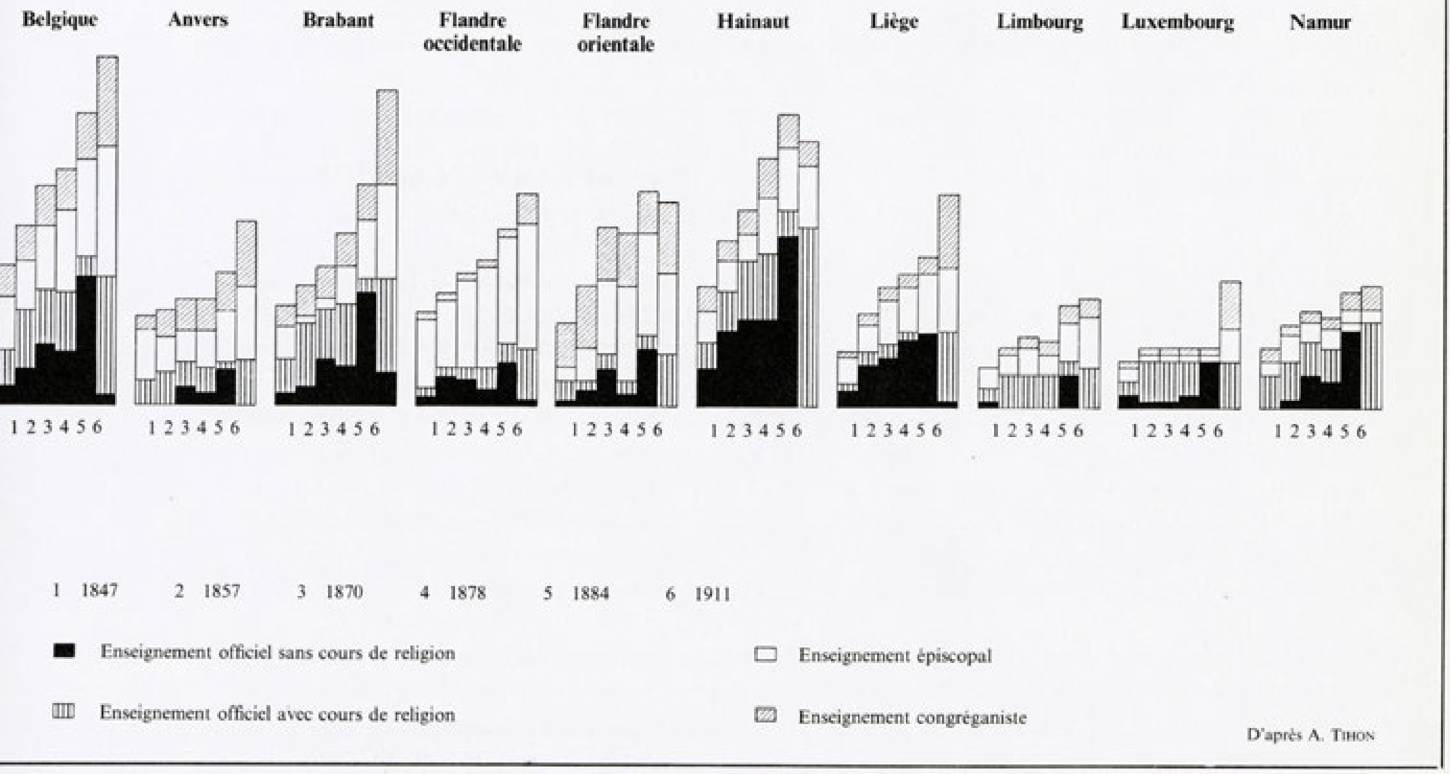

D'après A. Tihon

travaux qui amorcèrent les mutations postérieures à la Première Guerre mondiale. C'est alors que se lance en Belgique la *pédotechnique*. Une *Faculté internationale de pédologie*, inaugurée à Bruxelles en 1912, anticipe sur le développement des instituts universitaires de pédagogie retardé par la guerre.

En 1912, A. FURIA DE VASCONCELLOS, né Portugais, — mais éduqué en Belgique — et professeur de psycho-pédagogie à l'*Université nouvelle* de Bruxelles, ouvre à Bierges-Wavre, un internat selon les règles du *Bureau international des Écoles nouvelles* installé depuis 1899 aux Pléiades-sur-Blonay, canton de Vaud, Suisse. Victime de la guerre en 1914, cette école anticipe sur tous les grands principes mis en application bien plus tard : pédagogie pratique, autonomie de l'écolier, mi-temps pédagogique, self-government, éducation physique extra-muros, culture générale et travail manuel, approche thématique des matières, notamment de l'histoire.

Depuis longtemps déjà les milieux éclairés proclamaient que 'Sans l'instruction obligatoire, la liberté d'enseignement n'est plus la liberté d'enseignement, c'est la liberté de l'ignorance'. Il fallut le 19 mai 1914 pour que, après bien des débats, voire des frictions violentes, le ministre des Sciences et des Arts PROSPER POULLET cède l'obligation scolaire jusqu'à 14 ans en échange de subventions accrues à l'enseignement libre.

LES FRUITS DE L'OBLIGATION SCOLAIRE

Après 1918, le pays se relève de ses ruines. L'enseignement primaire se généralise, tandis qu'au niveau moyen l'enseignement général élargit son audience sans mordre toutefois sur les écoles techniques ou professionnelles plus hétérogènes dans leurs origines et leurs attaches.

L'avènement du socialiste wallon JULES DESTRÉE au ministère des Sciences et des Arts, en 1919, mit en train la création d'un 'Fonds des mieux doués', vecteur de mobilité sociale, l'attribution de subventions aux bibliothèques d'écoles, l'établissement d'une première école normale gardienne de l'État à Liège, la rédaction du premier programme obligatoire d'enseignement primaire. Celui-ci fut imposé par les ministres XAVIER NEUJEAN, bourgmestre de Liège, et EUGÈNE HUBERT, professeur à l'Université de cette ville, ses successeurs. JULES DESTRÉE amorça aussi la flamandisation de l'enseignement moyen dans le respect de la communauté flamande.

En 1922, le professeur AUGUSTE GRAVIS, de Liège, organisa un *referendum* qui, en 1923, poussa le Parlement à installer une Commission spéciale de réforme de l'enseignement moyen. En 1924, PIERRE NOLF, professeur à l'Université de Liège d'origine yproise, entreprit la coordination des enseignements primaire et secondaire. Il aligna les programmes des écoles moyennes sur ceux des 'Humanités', ouvrit les Athénées royaux aux jeunes filles, rendit obligatoire l'alternative *religion* ou *morale*. Il renforça aussi l'étude des sciences naturelles dans les écoles de l'État.

La démocratisation des études gagne l'enseignement moyen. Le 17 décembre 1932, le portefeuille de l'Instruction publique est rétabli. Le problème de l'extension du réseau moyen de l'État est partiellement résolu par le ministre VICTOR MAISTRIAU, grâce à une loi de 1934 autorisant la création d'Athénées et d'écoles moyennes 'là où le besoin s'en ferait sentir'. Ainsi se trouve reconnu le caractère supplétif de l'État face aux organisateurs d'enseignement libre, provincial ou communal. Seul le budget régit dorénavant. Le 25 mars 1935, accède au ministère l'avocat namurois FRANÇOIS BOVESSE. Il lui reviendra de publier le statut de l'enseignement technique préparé par son prédécesseur JULES HIERNAUX, directeur de l'*Université du Travail* de Charleroi, et de patronner le *Plan d'études primaires* de 1936, ainsi que des mesures de promotion culturelle et sportive des adolescents.

Inspiré notamment par les théories d'OVIDE DECROLY, Renaisien établi à Bruxelles, sur le globalisme et par les expériences menées à

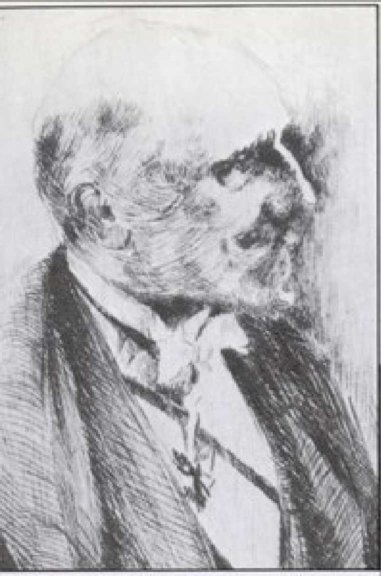

XAVIER NEUJEAN *(Photo Musée de la Vie Wallonne).*

JULES HIERNAUX *(Photo Deton, Charleroi).*

FRÈRE ANSELME, *Joseph D'Haese dans le monde.*

ANDRÉA JADOULLE *(Photo Studio 9, Embourg).*

l'école de l'Ermitage dont le rayonnement s'étendra largement hors de nos frontières, le *Plan d'études* doit beaucoup au dynamisme infatigable du Liégeois Léon Jeunehomme. Il illustre d'ailleurs bien le caractère complexe du mouvement des idées et des faits dans notre pays divisé par l'origine et la culture de ses habitants. Axé sur l'étude du milieu, les centres d'intérêt, la lecture globale ou analytique, cette initiative hissa la Belgique au premier rang de la pédagogie mondiale et exerça une influence bénéfique sur l'enseignement libre. À l'Institut Sainte-Marie d'Arlon, le frère Léon Stanislas, — Jules Lust dans la vie profane, — Flamand d'origine, sortant des 'sentiers battus', expose un projet de réforme traduit dans un programme analogue à celui de l'État par le *Conseil central de l'enseignement catholique*. De même, à l'école normale libre de Carlsbourg, le frère Anselme, — Joseph D'Haese dans le monde, — inaugurait une pédagogie nouvelle.

Partout se pousse la promotion des études. Sous la pesée des nouveaux instituts pédagogiques universitaires s'y ajoute une attention plus grande envers l'enfant. À Angleur-lez-Liège par exemple, l'échevin de l'Instruction publique René Jadot crée, en 1929, un *Laboratoire de pédagogie et de psychologie de l'enfant* confié à Andréa Jadoulle dont la réputation porta au loin le prestige de l'Université qui lui avait délivré un de ses premiers diplômes pédagogiques.

À la veille de la Seconde Guerre mondiale, les ministres Jules Duesberg et Eugène Soudan réorganisaient respectivement les *Conseils de perfectionnement* de l'enseignement moyen et de l'enseignement normal.

RÉFORME PERMANENTE ET DÉMOCRATISATION

Du bouillonnement des idées en matière d'enseignement, de la complexité du système éducatif belge, des forces qui en tiraillent les mouvements, témoigne le monumental ouvrage qui sous le titre *Jeunesse à la dérive*, fit de Marion Coulon, professeur à l'école normale de l'État à Mons, le conseiller pédagogique du ministère de l'Instruction publique, où l'avocat libéral liégeois Auguste Buisseret lance, à la fin de la guerre, le grand mouvement de réforme qui, depuis 1945, n'a cessé d'agiter tout l'enseignement belge.

Échappant au contrôle parlementaire ordinaire, les établissements expérimentaux de l'État se multiplièrent, notamment les écoles moyennes *multilatérales*. L'émoi provoqué dans les milieux d'enseignement confessionnel confrontés avec des difficultés financières porta le ministre catholique liégeois PIERRE HARMEL à se pencher sur le problème dans la période qui suivit l'*Affaire royale* de 1950. L'expansion de l'enseignement de l'État fut stoppée et des subsides offerts à tous les secteurs de l'enseignement libre.

La réaction vint, en 1955, du socialiste montois LÉO COLLARD. Le principe de la création d'établissements scolaires de l'État fut étendu au niveau primaire et coulé en forme de loi. Les subsides à l'enseignement libre furent retirés au bénéfice de traitements directement versés à ses seuls professeurs porteurs des titres requis pour enseigner à l'État. Hissant le drapeau noir, descendant dans la rue, les catholiques dénoncèrent cette nouvelle 'loi de malheur'. En 1957, l'amélioration de la formation des instituteurs et des agrégés de l'enseignement moyen inférieur fut décidée dans un climat de 'guerre scolaire'.

LE PACTE SCOLAIRE ET SES SUITES

Le 16 novembre 1958, dans un souci d'apaisement, les trois partis traditionnels: catholique, libéral, socialiste signaient un *Pacte scolaire* concrétisé dans la loi du 29 mai 1959. Négocié côté wallon par PIERRE HARMEL (*Parti social chrétien*), LÉO COLLARD et MAX BUSET (*Parti socialiste belge*), MAURICE DESTENAY (*Parti libéral*), ce pacte devait réconcilier les réseaux d'enseignement au plan national dans le respect de la liberté du père de famille en matière de choix scolaire. Ainsi s'ouvrait dans des structures charriant les apports multiples des âges antérieurs, la triple perspective d'une démocratisation, d'une rationalisation, d'une rénovation des études, débouchant pour les plus résolus sur l'intégration des réseaux dans le respect du pluralisme.

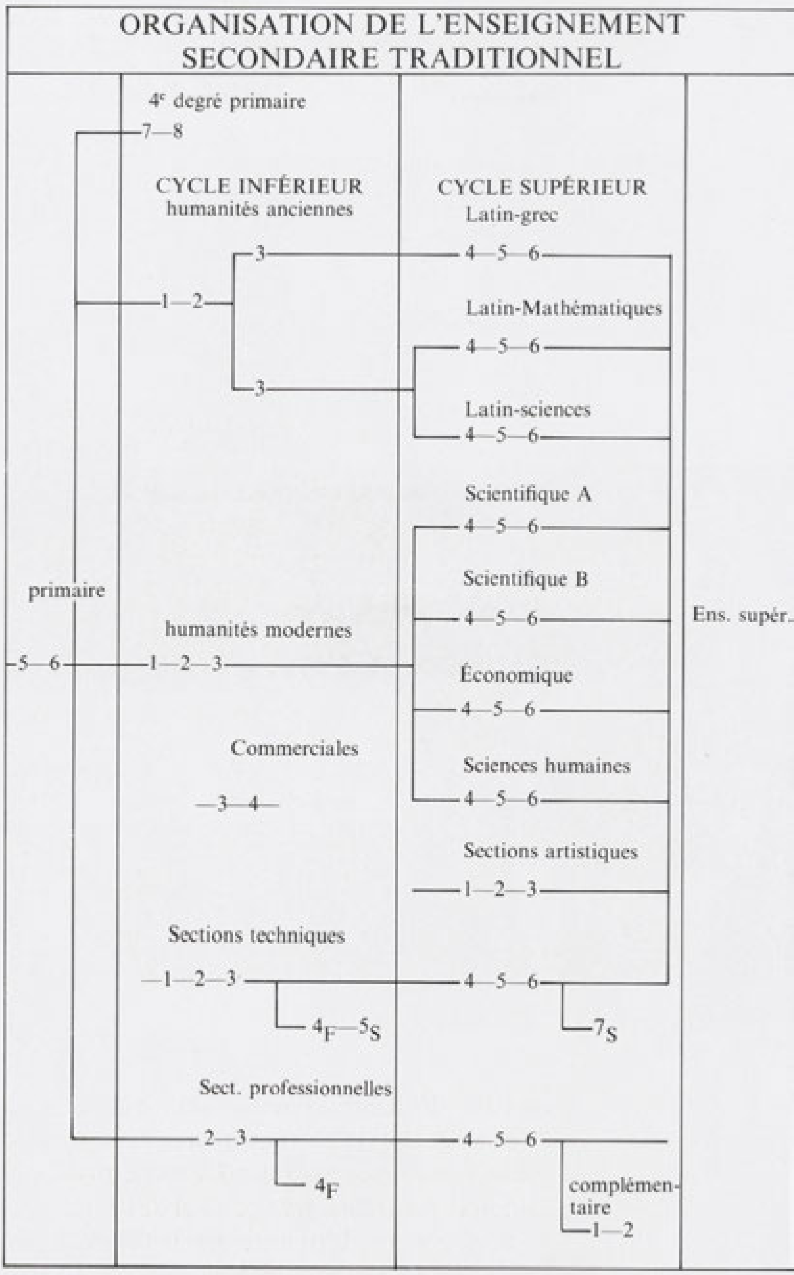
ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TRADITIONNEL
4ᵉ degré primaire
7—8
CYCLE INFÉRIEUR
humanités anciennes
CYCLE SUPÉRIEUR
Latin-grec
3
4—5—6
1—2
Latin-Mathématiques
4—5—6
3
Latin-sciences
4—5—6
Scientifique A
4—5—6
Scientifique B
4—5—6
primaire
humanités modernes
Ens. supér.
5—6
1—2—3
Économique
4—5—6
Commerciales
Sciences humaines
3—4
4—5—6
Sections artistiques
1—2—3
Sections techniques
1—2—3
4—5—6
4F—5S
7S
Sect. professionnelles
2—3
4—5—6
4F
complémentaire
1—2

Les sections techniques et professionnelles n'ont pas été détaillées étant donné leur grande diversité
F: finalité S: spécialisation

La démocratisation. Après les 'grandes grèves' de 1960-1961, fort suivies en Wallonie, une intense activité saisit les milieux politiques en

SIGNATURE DU PACTE SCOLAIRE. *De gauche à droite: MM. Léo Collard (P.S.B.), Pierre Harmel (P.S.C.), Roger Motz (P.L.P.), Charles Moureaux (P.L.P.), Théodore Lefèvre (C.V.P.), Robert Houben (C.V.P.) (Photo Belga, Bruxelles).*

SIGNATURE DU PACTE SCOLAIRE. *De gauche à droite: MM. Joseph Bracops (P.S.B.), Antoine Spinoy (B.S.P.), Max Buset (P.S.B.), Maurice van Hemelrijck (C.V.P.), Maurice Destenay (P.L.P.), Omer Vanaudenhove (P.V.V.) (Photo Belga, Bruxelles).*

matière d'éducation nationale, spécialement l'aile wallonne de l'*Association des enseignants socialistes* animée par Fred Dethier, président national, futur directeur général de l'Enseignement supérieur. L'objectif visait l'élimination des déficits socioculturels en vue d'une réelle démocratisation de l'éducation. Le *Centre Charles Rogier*, du côté libéral, le *Secrétariat national de l'enseignement catholique*, avec le chanoine Laurent Grimmonprez, les mouvements syndicaux de diverses obédiences, n'y restèrent pas insensibles.

La rationalisation. Tandis que se consacrait, à l'échelon national, la division administrative et linguistique du département dévolu depuis 1961 à 'l'Éducation nationale', et non plus à l''Instruction publique', les ministres liégeois Victor Larock et Fernand Dehousse, les ministres hennuyers Abel Dubois et Léon Hurez, donnèrent pour les socialistes une impulsion vigoureuse au programme général de rationalisation, de coordination et d'intégration de toutes les structures scolaires dans le cadre des dispositions du *Pacte*. Les ministres namurois Michel Toussaint (P.L.P.) et Antoine Humblet (P.S.C.), le catholique virtonnais Joseph Michel, y imposèrent ensuite leur marque. Aux anciennes filières impasses des enseignements moyen, technique et professionnel, était substituée une structure d'enseignement secondaire unique pour tous, pourvue d'options et de passerelles articulées sur un tronc commun réduit par degrés progressifs. Le projet général de réforme mis en train visait aussi, à l'origine, à une totale révision des contenus et des méthodes d'enseignement par intégration systématique de tous les apports récents tant scientifiques que didactiques. Dans une école ouverte sur la vie, la formation se voyait privilégiée face à une information vite sénescente. Lancée à titre expérimental en 1969, dans le réseau d'expression française, cette réforme consacrée par la loi du 19 juillet 1971, se fondait sur le rôle moteur des établissements de l'État animés par le directeur général de l'Organisation des études, Pierre

ORGANIGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT BELGE (1971)

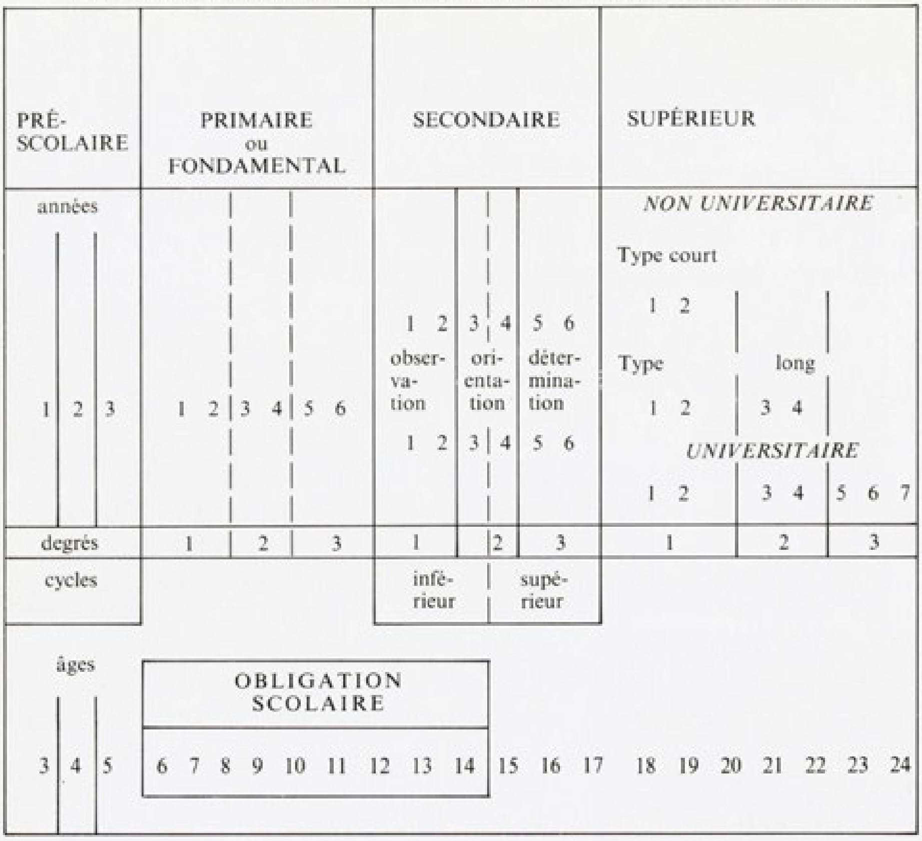
PRÉ-SCOLAIRE
PRIMAIRE ou FONDAMENTAL
SECONDAIRE
SUPÉRIEUR
années
1 2 3
1 2 3 4 5 6
1 2 3 4 5 6
obser-va-tion
ori-enta-tion
déter-mina-tion
1 2 3 4 5 6
NON UNIVERSITAIRE
Type court
1 2
Type long
1 2 3 4
UNIVERSITAIRE
1 2 3 4 5 6 7
degrés
1 2 3
1 2 3
1 2 3
cycles
infé-rieur
supé-rieur
âges
OBLIGATION SCOLAIRE
3 4 5
6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24

Vanbergen. Suivi avec prudence, parfois avec réticences par les pouvoirs subventionnés, tant officiels que libres, le mouvement suscita des réactions violentes, parfois mal fondées d'ailleurs, et des enthousiasmes passionnés. On parla de rien moins que d'une révolution culturelle. Les moyens mis en œuvre restèrent hélas en deçà des ambitions exprimées. La formation des maîtres ne fut pas ou à peine adaptée, les efforts de formation continuée, quoique importants dans de nombreux cas, souffrirent de l'absence de centres de recherche et de documentation pédagogiques systématisés. Freiné par la gravité de certains handicaps, par la distorsion d'efforts contradictoires, le mouvement d'unification

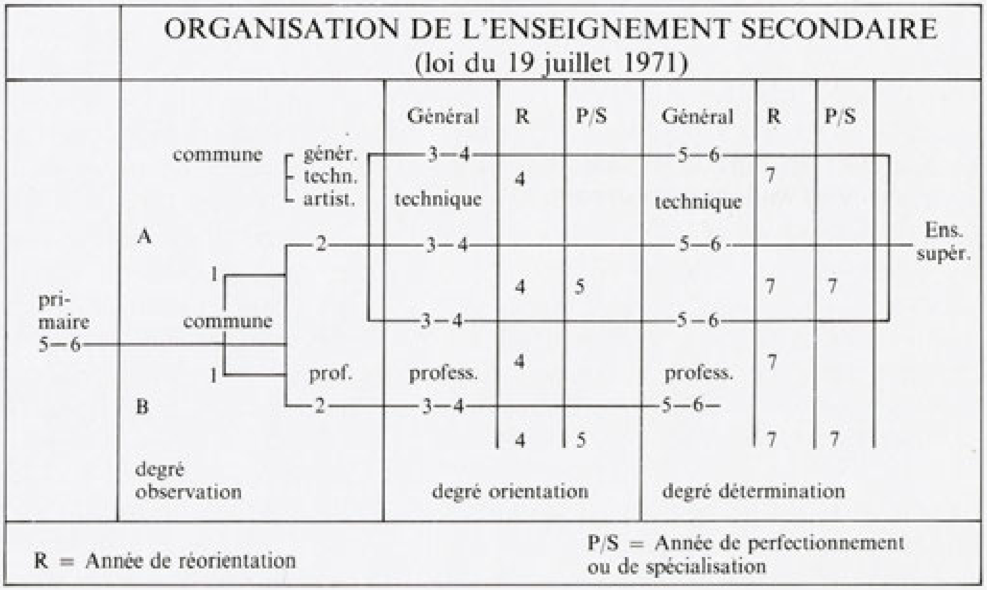
ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
(loi du 19 juillet 1971)

Général
R
P/S
Général
R
P/S
commune
génér.
techn.
artist.
3—4
5—6
4
7
technique
technique
A
2
3—4
5—6
Ens. supér.
1
4
5
7
7
pri-maire 5—6
commune
3—4
5—6
1
prof.
4
7
profess.
profess.
B
2
3—4
5—6
4
5
7
7
degré observation
degré orientation
degré détermination

R = Année de réorientation

P/S = Année de perfectionnement ou de spécialisation dans la diversité suggéré par l'État s'essouffla. Longtemps combattu l'enseignement dit 'rénové' cristallise aujourd'hui des aspirations que le pouvoir politique tarde à satisfaire en matière d'éducation socioculturelle.

Parallèlement, les réformes de l'enseignement primaire, qualifié de fondamental, et de l'enseignement gardien, qualifié de préscolaire, restèrent à l'état expérimental réglé par circulaires ministérielles.

De 1965 à 1975, la croissance de l'enseignement officiel pour l'ensemble du pays fut de 16,1 pour cent contre 9,2 à l'enseignement catholique. La notion d'*école pluraliste*, encouragée par le ministre LÉON HUREZ, et introduite dans la loi du 14 juillet 1975, souffrit de la méfiance des autorités religieuses soucieuses de préserver la spécificité et l'engagement de leur enseignement. La pluralité des réseaux subsiste contre le vœu des partisans de l'école unique décrite comme lieu de rencontre de toutes les croyances, philosophies ou opinions, à l'instar de la démocratie libérale. Le poids financier qui en résulte compromet l'avenir en cette période de crise économique. L'année 1979 sera celle de choix déchirants dont nous ne pouvons dissimuler la gravité pour la Wallonie dont la survie dépend de la qualité de ses hommes et de ses femmes, de leur instruction et de leur formation.

POUR CONCLURE

Depuis 1945, innombrables sont ceux parmi les enseignants wallons ou originaires de Wallonie, qui, à des niveaux différents, sous des formes multiples, y compris les plus modestes, dans l'indifférence souvent, sous le sarcasme et le mépris parfois, se sont employés avec un bonheur inégal à promouvoir l'éducation scolaire, à moderniser les programmes et à adapter les méthodes. OMER TULIPPE s'impose dans le domaine de la géographie, FRANÇOIS CLOSSET dans celui des langues germaniques; GEORGES PAPY et FRÉDÉRIC LANGER se sont faits les apôtres de la mathématique moderne dans les écoles primaires et secondaires. En marge des Universités, l'enseignement des langues anciennes de niveau secondaire fut remis en question au Laboratoire de Visé, celui de l'histoire au *Centre de la pédagogie* de cette discipline à Liège-Bruxelles.

À Louvain, où enseigna aussi FRANÇOIS COLLARD, le Tournaisien RAYMOND BUYSE anime le laboratoire de didactique expérimentale de l'Université catholique. L'*Institut de psychologie et des sciences de l'éducation* de Liège s'honore des travaux d'ERNEST NATALIS, d'ARNOULD CLAUSSE, conscience pédagogique du mouvement socialiste, de GILBERT DE LANDSHEERE traducteur des expériences américaines; à Morlanwelz, FERNAND HOTYAT illustre l'*Institut supérieur de pédagogie* du Hainaut.

Au total, le développement scolaire en matière d'enseignement gardien, primaire, moyen et normal a connu en Wallonie, les vicissitudes propres à une Belgique plongée dans ses débats linguistiques, sociaux, philosophiques, politiques. Le poids des tendances favorables à l'instruction, à l'obligation scolaire, au rôle moteur des pouvoirs publics y fut certes plus lourd en raison des idées des Lumières et d'un anticléricalisme certain. En matière pédagogique, peu de figures atteignent la renommée internationale. Elles n'eurent qu'un faible impact. De tout ceci devrait rendre compte une *Histoire générale wallonne de l'enseignement et de l'éducation*. Quelques travaux de grande valeur ont été menés par l'U.C.L. et par l'U.L.B. qui prépare une publication sur la laïcité. Bien moins cependant que la production des Universités flamandes de Louvain et de Gand dans le domaine de la pédagogie historique. Puissent ces quelques lignes stimuler l'élan. Une œuvre à suivre!

René VAN SANTBERGEN

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Comme le constate le *Comité national belge des sciences historiques* en 1970, on ne peut que déplorer l'absence de travail d'ensemble sur l'histoire de l'enseignement en Belgique. Mentionnons toutefois, pour la période 1830-1961, un essai en anglais de V. MALLISON, *Power and Politics in Belgian Education (1815-1961)*, Londres, 1963, pourvu d'une bibliographie sommaire. Citons encore, de M. DE VROEDE, deux chapitres de l'*Algemeene geschiedenis der Nederlanden*, t. XIII, pp. 111-125 et 328-351, avec bibliographie, Haarlem, 1978, donnant un bon aperçu de l'histoire de l'enseignement en Belgique au XIX^e siècle et jusqu'en 1914.
L'apport flamand l'emporte largement dans ce domaine, grâce aux *Seminaries voor historische en voor vergelijkende pedagogiek* de la *Rijksuniversiteit Gent* et à l'*Afdeling Historische pedagogiek* de la *Katholieke Universiteit Leuven*. Quelques initiatives récentes se sont exprimées du côté des Universités libres de Bruxelles et de Louvain-La-Neuve.
Pour les périodiques traitant de l'enseignement, on se référera à M. DE VROEDE, *Bijdragen tot de geschiedenis van het pedagogisch leven in België. De periodieken*, Gand-Louvain, 1973 et sv. (4 vol. parus).

Une bibliographie des ouvrages et articles de base a été rassemblée sous la direction de R.-L. PLANCKE, *De historische pedagogiek van België. Overzicht en bibliographie*, Anvers, 1950, complété depuis lors par la bibliographie et les aperçus périodiques des études pédagogiques belges publiés dans *Paedagogica belgica*, Gand, puis Anvers, et depuis 1961 par *Paedagogica historica*, Gand. La bibliographie annexée à la dissertation doctorale de J. NIZET, *Formation des opinions pédagogiques*, t. II, pp. 335-362, Louvain-la-Neuve, Centre d'analyse du changement social, 1978, embrasse un nombre important de volumes et d'articles, voire de sources se rapportant à l'évolution des idées scolaires. De même de nombreuses références figurent dans les ouvrages de M. DE VROEDE, *De weg naar de algemeene leerplicht in België*, dans *Bijdragen en Mededelingen betreffende de geschiedenis der Nederlanden*, t. LXXXV, pp. 141-166, Utrecht, 1970, et dans R. DESMED, *A propos du mémoire de la Loge des Amis philanthropes sur l'enseignement primaire obligatoire et laïque (1859-1860)*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. LIII, pp. 357-401, Bruxelles, 1975.
Une approche sommaire impose de recourir à LÉON LEBON, *Instruction du peuple. Histoire de l'enseignement populaire en Belgique*, 5^e éd. Bruxelles, Muquard, 1872; à ÉMILE GREYSON, *L'enseignement public en Belgique. Histoire et exposé de la législation*, 3 vol., dans Bibliothèque belge des connaissances modernes, Bruxelles, Ch. Rozez, s.d.; à PIERRE VERHAEGEN, *L'enseignement populaire en Belgique. Enseignement technique, industriel et communal. Enseignement agricole. Œuvres d'enseignement post-scolaire*, Bruxelles, 1913; à A. MELOT, *L'enseignement en Belgique* (avec bibliographie), dans *Histoire de la Belgique contemporaine*, t. III, Bruxelles, 1930; à H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. VII, *passim*, Bruxelles, 1932; à J. WILLEQUET, *Histoire de la Belgique contemporaine 1914-1970, la politique intérieure de 1926 à 1965*, Bruxelles, 1974; à A. SIMON, *Problèmes et réalisations scolaires en Belgique*, dans *Structures et régime de l'enseignement dans divers pays*, pp. 71-137, Bruxelles, 1964; voir du même, *La liberté d'enseignement en Belgique. Essai historique*, dans *Études religieuses*, n° 679, août 1951, Liège, 1951. Plusieurs encyclopédies pédagogiques en néerlandais n'ont pas d'équivalent du côté wallon. Citons pour mémoire le supplément de la *Revue catholique des idées et des faits* de 1932, portant répertoire commenté des établissements d'enseignement libre catholiques; de même, C. JOSET, *Un siècle de l'Église catholique de Belgique*, t. I, Courtrai, s.d. (1933).

À propos de l'École nouvelle, voir A. FURIA DE VASCONCELLOS, *Une école nouvelle en Belgique*, Neuchâtel-Paris, 1915.

Sur les problèmes de la laïcité, voir H. HASQUIN, e.a., *Histoire de la laïcité, principalement en Belgique et en France*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1979; voir aussi, J. LORY, *Les libéraux et la réforme de l'instruction primaire en Belgique, de la loi de 1842 à la loi de 1879. Introduction à l'étude de la 'guerre scolaire' de 1879-1884*, Louvain, Faculté de philosophie et lettres, 1979 et J. PRÉAUX e.a., *Église et enseignement, Actes du Colloque du X^e anniversaire de l'Institut d'Histoire du christianisme de l'U.L.B.* (22-23 avril 1976), Bruxelles, Éd. Université de Bruxelles, 1977. Sur le clergé dans l'enseignement A. TIHON, *Le clergé et l'enseignement moyen pour garçons dans le diocèse de Malines (1802-1914)* 6 vol., Louvain Faculté de philosophie et lettres de l'U.C.L., 1970 (polycopié) et, du même: *Le rôle du clergé séculier dans l'enseignement secondaire pour garçons dans le diocèse de Malines et la Belgique du XIX^e siècle*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. LXXII, pp. 557-592, Louvain, 1977. Voir aussi J. RUWET et Y. WELLEMANS, *L'analphabétisme en Belgique (XVIII^e-XIX^e siècles)*, Louvain, 1978.

À propos de la 'guerre scolaire' P. LAMALLE, *La guerre scolaire d'autrefois*, Liège, 1955; A. CLAUSSE, *Le problème scolaire en Belgique*, dans *La Revue socialiste*, Bruxelles, 1955; J.C. RIQUIER, *La guerre scolaire en Belgique au siècle dernier*, dans *Revue générale*, 1974, n°1 et 2; L. VERVLIET, *Il y a un siècle commençait la guerre scolaire...*, dans *Forum*, 10^e année, n° 19-20, décembre 1979, pp. 12-17, Bruxelles, S.N.E.C., rue Guimard, 1, 1979.

À propos de la réforme de 1969 et des années suivantes A. DUBOIS, *L'enseignement secondaire rénové*, Bruxelles, 1972.
Sur OVIDE DECROLY, principale figure du monde pédagogique, parmi plusieurs autres ouvrages; R.-L. PLANCKE, *Hommage à Ovide Decroly, Bibliographie de son œuvre*, Bruxelles, 1964.

L'enseignement spécial

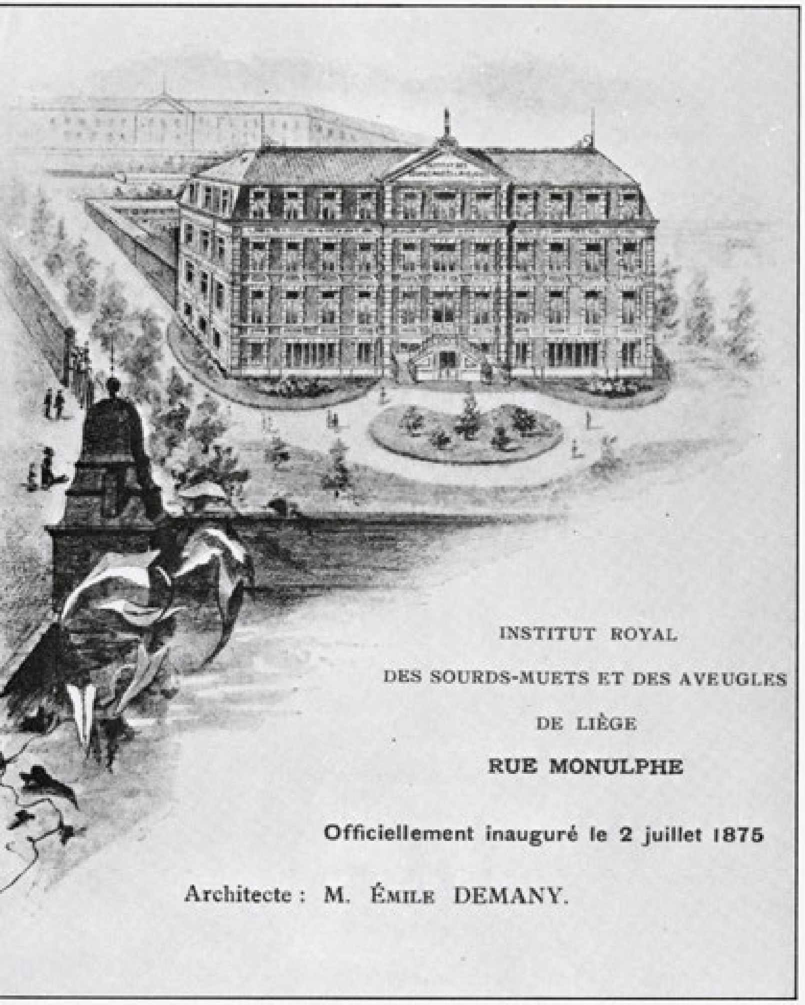
INSTITUT ROYAL
DES SOURDS-MUETS ET DES AVEUGLES
DE LIÈGE
RUE MONULPHE
Officiellement inauguré le 2 juillet 1875
Architecte : M. Émile DEMANY.

REPRÉSENTATION ANCIENNE DE L'INSTITUT DES SOURDS-MUETS ET DES AVEUGLES DE LIÈGE. *Vue anonyme appartenant à l'Institution (Photo Francis Niffle, Liège).*

L'enseignement spécial s'adresse, selon les termes de la loi du 6 juillet 1970, 'aux enfants et adolescents qui, aptes à recevoir un enseignement, sont toutefois inaptes à suivre celui-ci dans un établissement scolaire ordinaire'.

Ces enfants, actuellement dénommés handicapés, existaient évidemment avant 1970. L'enseignement spécial, dans les faits, est déjà ancien en Wallonie. Mais les différents types de handicap ne se dégageaient pas avec précision. Les infirmités manifestes, comme la cécité ou la surdité, attiraient plus l'attention : ainsi l'un des plus anciens établissements du pays, l'*Institut Royal pour Sourds-Muets* de Liège, fut créé en 1819, sur l'initiative de J.-B. Pouplin, un enseignant d'origine française, aidé d'un Verviétois, sourd-muet lui-même, J. Henrion. Transféré en 1875 dans les bâtiments qu'il occupe encore, cet Institut s'ouvrit également aux aveugles et fut repris par la Ville de Liège. Les victimes d'infirmités physiques congénitales ou accidentelles bénéficièrent en 1908 de la création, par la Province de Hainaut, d'une école située à Charleroi, et transférée ensuite à Montignies-sur-Sambre, sous le nom d'*École Clinique Provinciale*. Les arriérés mentaux furent longtemps, selon leur état, assimilés aux malades mentaux et placés dans les asiles ou sommairement scolarisés. Ceux qui seraient maintenant dénommés handicapés socioculturels ont été pris en charge parfois très tôt par des fondations privées, comme l'*Eschole dominicale pour les pauvres* créée à Namur en 1660 par Anne de Rupplémont. Des congrégations religieuses comme les *Frères ou Sœurs de la Charité*, et les *Sœurs du Bon Pasteur* ont joué pendant plus d'un siècle un rôle capital dans l'éducation d'enfants sourds, aveugles, débiles, délinquants ou placés sous tutelle judiciaire.

Quant à l'État, il imposait dès 1914 aux communes l'organisation de classes pour arriérés. En 1924 apparurent des cours normaux préparant à l'éducation des enfants inadaptés. Ils furent organisés et fonctionnent toujours dans chacune de nos provinces.

La Province de Brabant ouvrait en 1926 à

RÉPARTITION DE LA POPULATION SCOLAIRE PAR RÉSEAU

Écoles communales	Écoles provinciales	Écoles libres	Écoles de l'État
6408	1943	14.809	8058

ANNÉE DE RÉFÉRENCE: 1977-1978

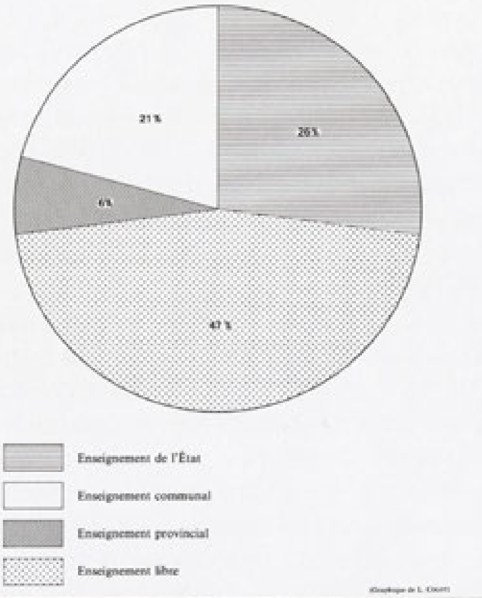

Waterloo sa célèbre ferme-école transformée depuis en *Institut médico-pédagogique*.
Les initiatives de l'État, des Provinces, des Communes, des Pouvoirs organisateurs libres, confessionnels ou non, se sont nettement développées depuis 1960 environ et ont assuré au pays un réseau fort complet d'écoles gardiennes, primaires et secondaires. Leur nombre s'élève à 216, dont 59 pour l'État, 15 pour les Provinces, 27 pour les Communes et 115 pour le réseau libre.

Cet effort, fruit d'énergies et de dévouements innombrables, n'aurait pas été possible sans une initiative officielle capitale: en 1970, en effet, M. Abel Dubois, ministre de l'Éducation Nationale, a proposé une loi spécifique qui fut votée à l'unanimité. Cette loi, qui répondait notamment aux recommandations exprimées par l'UNESCO et le B.I.E. en 1936 et en 1960, organisait de façon décisive l'éducation des enfants handicapés de tous types. C'était, bien sûr, une loi-cadre et de nombreux arrêtés devaient assurer son application. Mais le pas franchi était décisif. L'essor pris alors par l'enseignement spécial de tous les réseaux en est la preuve incontestable.

Il faudrait pour être équitable citer ici d'innombrables noms. Force nous est d'en limiter la liste. Mais on ne peut taire celui de l'Inspecteur René Cotton, qui s'est dépensé sans compter pour soutenir de nombreux établissements de tous réseaux, à la fois sur les plans administratif et pédagogique.
Dans l'enseignement primaire de l'État, un rôle similaire fut assumé avec compétence et dévouement par l'Inspecteur Henri Biscompte. À la retraite de R. Cotton, malheureusement presque aussitôt suivie par son décès, sa succession fut assurée par l'Inspecteur René Vienne, chargé de coordonner l'action d'un petit cadre provisoire d'inspection. En 1972, ce dernier succéda au Dr R. Dubois à la présidence du Conseil supérieur de l'Enseignement spécial, organisme chargé par la loi de donner au ministre des avis sur toutes les questions relatives à cet enseignement.

D'autres personnalités, de divers réseaux, avaient pendant cette période déployé une activité remarquable: dans le Hainaut, le député permanent R. Thone avait suscité la création d'établissements pour handicapés mentaux. À la Province de Brabant, sous l'impulsion de J. Masson, chargé de la Direction générale de l'enseignement spécial provincial, les efforts se poursuivirent, non seulement à Bruxelles mais aussi dans le Brabant wallon.
La Province et la Ville de Liège complétèrent leur action antérieure par la fondation de plusieurs écoles primaires et secondaires. La Ville de Mons s'attaqua au problème des enfants malades en instituant un enseignement à l'Hôpital Saint-Georges. Une douzaine d'autres communes fondèrent ou développèrent des écoles primaires ou secondaires. Certaines d'entre elles durent, dans la suite, faire appel à l'État : ainsi l'*Institut Psycho-Pédagogique* de Wasmes, organisé par une intercommunale et dirigé par R. Forgeron, fut repris par l'Éducation Nationale en 1963. Il en fut de même

pour des initiatives privées, comme celle du Dr J. Misson à Vielsalm, qui fit également l'objet d'une reprise par l'État. D'autres institutions de Wallonie durent leur apparition au dynamisme et au dévouement de personnes qui mériteraient toutes d'être citées. Faute de place, nous nous contenterons de citer M. Mélot, fondatrice de l'*École de Plein Air* à Namur ; J. Hendrickx, député permanent et créateur de deux instituts namurois ; G. Fouarge, qui a suscité dans les provinces de Hainaut et de Namur une série d'écoles professionnelles, sans oublier un centre de formation pour éducateurs et psycho-motriciens à l'abbaye d'Aulne : le Dr Lerminiaux, spécialiste reconnu des enfants gravement troublés dans leur comportement ; M. A. Regniers, père d'un centre pour paralysés cérébraux à Bienne-lez-Happart, etc. L'enseignement libre catholique a, de son côté, provoqué ou soutenu la naissance de bon nombre d'institutions : mentionnons parmi les plus peuplées le *Tremplin* à Mouscron, les *Colibris* à Kain, la *Clairière* à Hornu, la *Cordée* à Wasmes, l'*Institut Technique* d'Ath, *Sainte-Gertrude* à Brugelette, la *Source* à Soignies, le *Soleil levant* à Montignies-sur-Sambre, l'*Institut des Sœurs de la Charité* à Bouge, *Saint-Lambert* à Bonneville, *Saint-Joseph* à Geer, les *Castors* à Liège, complexe de plusieurs écoles primaires et secondaires, le *Mardasson* à Bastogne, le *Centre Saint-Joseph* à Dolhain-Limbourg, etc.

RÉPARTITION DE LA POPULATION GLOBALE DANS LES DIFFÉRENTS TYPES

Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Type 7	Type 8
14.420	4708	2769	1137	711	327	698	6448

ANNÉE DE RÉFÉRENCE : 1977-1978

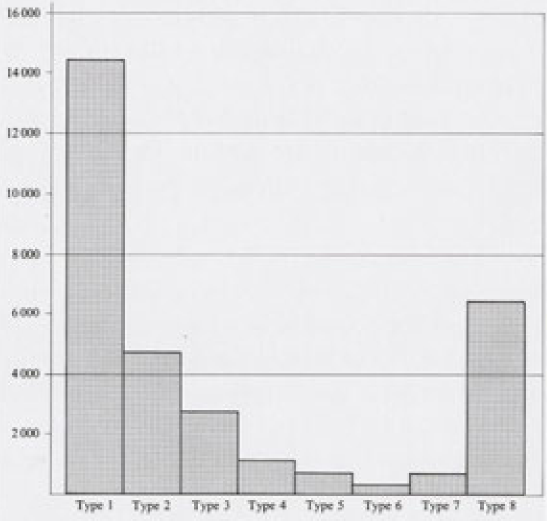

(Graphique de L. [illegible])

Enfin des organismes privés se sont joints à cet effort, comme la *Prévoyance Sociale*, qui a pris en charge plusieurs établissements, dont ceux de Ben-Ahin et de Momignies dans la région wallonne ; l'A.M.I., qui a fait de même à La Louvière et à Mont-sur-Marchienne.

Il faut aussi signaler d'intéressantes initiatives pluralistes : l'*École professionnelle spéciale* dépendant de la Ville de Soignies, et le Snark, de Houdeng-Aimeries, fondé par une équipe issue des universités de Louvain et de Bruxelles et accueillant des enfants caractériels dans une structure analogue à celle de l'enseignement rénové ordinaire.

La population scolaire de tous ces établissements s'élevait en 1977-1978 à 31.198 élèves, répartis, selon la loi, en huit types d'enseignement : l'arriération mentale légère relève du type 1, l'un des plus peuplés ; l'arriération modérée et sévère du type 2 ; le type 3 s'adresse aux troubles du caractère, le type 4 aux déficiences physiques. Le type 5 concerne les enfants malades, tandis que les types 6 et 7 s'adressent aux handicaps visuels et auditifs ; enfin le type 8 regroupe les enfants, assez nombreux, atteints de troubles des instruments perceptifs se manifestant surtout par la dyslexie.

Ces enseignements sont en principe organisés aux degrés maternel, primaire et secondaire. Toutefois le type 1 n'existe pas au degré maternel et le type 8 ne se trouve qu'au niveau primaire.

L'âge d'entrée, fixé par la loi, est de trois ans au degré maternel, six ans au primaire et douze ou treize ans selon les cas au secondaire.

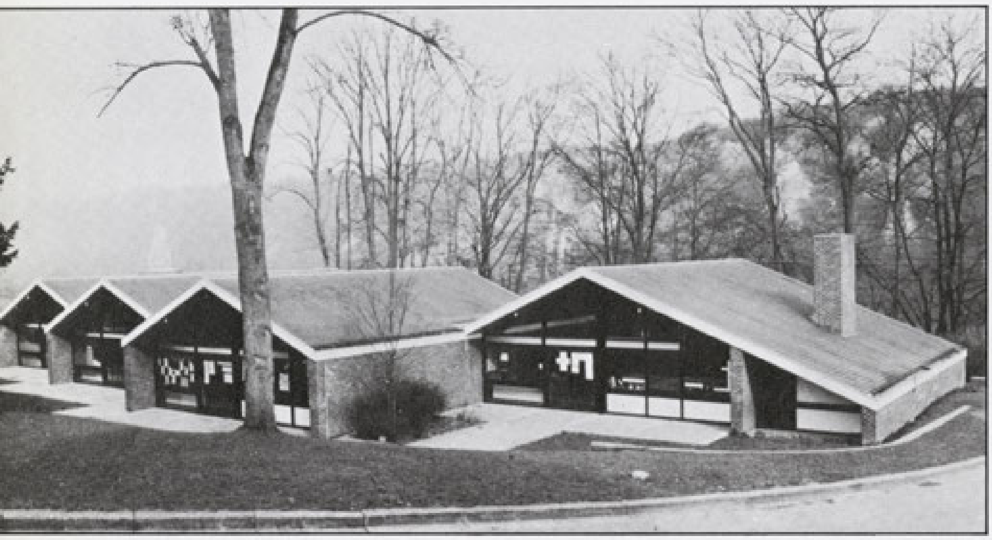

INSTITUT MÉDICO-PÉDAGOGIQUE DE L'ÉTAT À DINANT. *Pavillons construits en 1970 et abritant des classes d'enseignement des types 1 et 8.*

La limite de maintien dans le secondaire est de vingt et un ans, sauf dérogations, prévues par la loi. Celle-ci détermine également les conditions d'admission : le chef de famille, éventuellement alerté par l'école ordinaire fréquentée par l'enfant, consulte un centre psycho-médico-social ordinaire ou un organisme d'orientation agréé par l'État. De l'examen résultent une attestation et un protocole. La décision appartient cependant au chef de famille, qui, sauf litige pour lequel un dispositif de recours est prévu, choisit pour l'enfant un établissement dispensant le type d'enseignement spécial adéquat. C'est alors un centre P.M.S. spécialisé qui, avec l'école, assurera la guidance : orientations à prendre, maintien dans le spécial ou, si possible, transfert dans une école ordinaire ; ce dernier cas concerne surtout les dyslexiques ou certains caractériels. Dans les autres types, le poids du handicap oblige en général l'élève à achever sa scolarité dans l'enseignement spécial. Il y suit les formes d'études fixées par l'arrêté royal du 28 juin 1978, pièce importante ajoutée par le ministre J. MICHEL, à l'édifice législatif. Outre le maternel et le primaire, quatre formes existent au secondaire : l'une est l'adaptation sociale, pour les enfants qui ne peuvent envisager aucune activité rentable, même protégée ; l'adaptation sociale et professionnelle prépare au travail protégé ; la formation professionnelle exerce les moins atteints à la pratique d'un métier, généralement manuel, depuis la construction, la menuiserie, l'horticulture, jusqu'aux services aux personnes, carrosserie, téléphonie, etc., selon les types ; un certificat de qualification sanctionne, après cinq ans, ces études, plus longues mais équivalentes en fait aux études ordinaires.

Enfin, pour les élèves aux moyens intellectuels intacts, une forme de qualification ou de transition fonctionne selon les modalités de l'enseignement ordinaire, mais avec des normes et une aide appropriées. Tout un personnel directeur, enseignant, éducateur, médical, paramédical, administratif et de maîtrise assure cette tâche difficile : il comptait en 1978, environ 7000 personnes, dépendant, sur le plan administratif, de la *Direction générale des Enseignements Spécial, de Promotion Sociale et par Correspondance*, placée sous l'autorité de M. P. MULLER. Le *personnel de l'État* relève en outre d'autres Directions générales. Sur le plan pédagogique, l'inspection, aidée par la Direction générale de l'Organisation des Études, élabore les programmes et les

méthodes qui sont appliqués à l'État et adoptés éventuellement par le subventionné.
Les responsables de tous les réseaux sont, en fait, tenus à une recherche permanente, qui fait du spécial un véritable laboratoire pédagogique. Les expériences entreprises au primaire et au secondaire le montrent bien : moyens audio-visuels, méthode des projets, techniques d'expression corporelle, formation gestuelle et psycho-motrice, appui sur la mathématique et la linguistique modernes, rencontres sportives entre écoles, organisation des ateliers et mise au point de la formation professionnelle en vue d'ajuster la qualification des élèves aux exigences du marché de l'emploi. Bref, partout s'élabore une pédagogie de la valorisation, qui, en tenant compte du handicap, vise, par la sélection de l'essentiel, des objectifs précis et des progressions minutieuses, à faire franchir aux enfants des obstacles qui, dans d'autres conditions, les auraient arrêtés peut-être définitivement.

Sur le plan scientifique, l'Université a un rôle capital : formation, recherche, études, publications, colloques, coopération avec les praticiens, etc. Des Universités de l'État à Liège et à Mons, des Universités libres de Louvain et de Bruxelles sont issus les travaux de nombreux chercheurs : à Liège, G. DE LANDSHEERE, M. RICHELLE, A.J. RONDAL, J.L. LAMBERT ; à Bruxelles, MM^{mes} F. ROBAYE et LEVARLET-JOIE, MM. S. DECOSTER, J.-J. DETRAUX ; à Mons, J. CORDIER, O. PÉRIER, J. BURION, L. D'HAINAUT, G. MAGEROTTE, A. DE KERCHOVE, A. DEHANT, J.P. POURTOIS, F. LÖWENTHAL ; à Louvain, A. BONBOIR prend la relève des PIRENNE et autres pionniers. De son côté, la *Fondation Universitaire Luxembourgeoise* se veut un terrain de rencontre entre chercheurs et praticiens. Citons enfin le *Laboratoire de Pédagogie et de Psychologie de l'enfant*, fondé par ANDRÉA JADOULLE et qui fonctionne à Angleur depuis 1928.

Cependant, la recherche ne peut fructifier que dans des conditions matérielles propices : les normes de population doivent donc tendre vers des chiffres aussi satisfaisants que le permet la situation budgétaire : selon les cas et les types, les classes primaires comptent de 5 à 12 élèves, et au secondaire sont appliqués les diviseurs 6 ou 7. La semaine comporte 28 h au primaire et va de 32 à 36 au secondaire, selon des horaires de référence officiellement établis. Quant aux bâtiments, l'effort des pouvoirs organisateurs, libres ou officiels, est important ; les Fonds des Constructions scolaires ont permis de belles réalisations ; mais les besoins restent grands. Pour les transports, également, un effort de rationalisation est en cours.
De toutes les tâches à venir, depuis le développement de l'infrastructure jusqu'aux mesures requises pour l'exécution complète de la loi de 1970, une des plus urgentes est d'améliorer la formation du personnel pour l'adapter aux problèmes nouveaux qui surgissent chaque jour dans les classes.

Mais cela ne doit pas faire oublier le chemin parcouru : phénomène propre à la Wallonie, un vaste réseau d'écoles, des éducateurs experts et dévoués, des milliers de familles soutenues dans leur détresse, enfin des enfants non pas marginalisés, comme on pourrait le croire, mais intégrés dans la société dès que possible, et, en attendant, préparés à cette insertion dans des conditions tenant compte de leur cas, ou, si le handicap est trop lourd, conduits vers des structures appropriées. Telle est l'œuvre accomplie et que nous devons poursuivre.

Émile COUNET

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Faire le point sur l'enseignement spécial, Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture Française, Direction Générale de l'Organisation des Études, boulevard de Berlaimont, 26-28 - 1000, Bruxelles. (1975)
Dossiers de l'Éducation Spéciale, Centre d'Études de Diffusion et d'Échange pour l'Enseignement Spécial (C.E.D.E.E.S.), 342 rue Royale - 1030, Bruxelles.
Dossier nº 1 : *La Circulation de l'Information* (1976).
Dossier nº 2: *La Communication verbale* (1977).
Dossier nº 3: *La Communication non verbale* (1977).
Dossier nº 4: *La Formation professionnelle* (1980).
J.-A. RONDAL, *Langage et Éducation*, Mardaga-Dessart, Bruxelles, 1978 ; J.-L. LAMBERT, *Introduction à l'arriération mentale*, Mardaga-Dessart, Bruxelles, 1978 ; G. MAGEROTTE, *L'Échelle du Comportement adaptatif*, Editest, 1977 ; M. RICHELLE, *Le conditionnement opérant*, Neuchâtel, Delachaux-Niestlé, 1972 ; G. DE LANDSHEERE, *La Formation des Enseignants demain*, Casterman, Tournai, 1976 ; J.-P. POURTOIS, et alii, *Prérequis à l'Apprentissage de la Lecture*, Université de Mons, 1977 ; *Revue Amentia, de l'Association Nationale d'Aide aux Handicapés Mentaux*, A.N.A.H.M., rue Forestière, 12 - 1050 Bruxelles ; Périodiques de l'*Association Nationale des Communautés d'Enfants* (A.N.C.E.) M.-J. Maîtrejean, rue de la Jeunesse, 84 - 4100 Angleur ; Bulletin d'*Information pratique pour la Santé mentale*, rue Forestière, 12 - 1050 Bruxelles; *Liaison, Cahiers de réadaptation, Œuvres d'Enseignement spécial du Brabant*, boulevard du Midi, 57 - 1000 Bruxelles ; Publications de la *Ligue Nationale Belge*, d'*Aide aux Paralysés Cérébraux*, Chaussée de Vleurgat, 82 - 1050 Bruxelles ; Bulletin de l'*Association belge de Parents d'Enfants dyslexiques et dysorthographiques*, avenue Ch. Woeste, 38/7 - 1090 Bruxelles.

IV - L'ÉDUCATION PERMANENTE

De l'éducation populaire à l'éducation permanente ; de la démocratisation de la culture à la démocratie culturelle

Lorsque, le 11 décembre 1945, le ministre de l'Instruction publique, Camille Huysmans, rencontre l'initiative d'un jeune parlementaire liégeois, HUBERT RASSART, et qu'il décide de proposer à la signature du Prince Régent, la mise en place d'un Service national de la Jeunesse, personne ne peut imaginer que c'est le premier pas dans la voie de la promotion de *la démocratie culturelle*.

Jusqu'alors, toute l'action de l'État, des Provinces et des Communes s'est fondée essentiellement sur la démocratisation de la culture. En 1921, Jules Destrée a voulu rendre le livre accessible à tous. L'institution du Conseil supérieur de l'Éducation populaire par la loi du 3 avril 1929; la création, en 1936, de l'Office national des Loisirs du Travailleur, et son remplacement, le 28 décembre 1939, par le Service de l'Éducation populaire et des Bibliothèques publiques... toutes ces mesures visent à conduire l'ensemble des hommes — et des femmes — de Belgique vers une aptitude à percevoir le beau, le bon, le juste qui ne leur aurait pas été donnée à suffisance par l'enseignement 'offert' à leur enfance et à leur adolescence, mais qu'ils n'ont pas nécessairement suivi ou suivi avec fruit.

L'État — le ministère de l'Instruction publique — n'accorde son soutien qu'aux seules manifestations culturelles qui ne versent pas dans *la propagande politique et le prosélytisme religieux*. L'éducation populaire est neutre: elle est et ne peut être que le prolongement de l'école; l'arrêté royal du 5 septembre 1921 traite des *œuvres complémentaires de l'école*. L'autodidaxie est mise à l'honneur, encore qu'avec quelque prudence.

Le Service de la Jeunesse ouvre la porte à une conception fondamentalement différente. Créé dans le grand bouillonnement libertaire et fraternel d'une fin de guerre, il détermine des rapprochements entre les jeunes du monde entier certes, mais plus encore entre ceux qui animent nos propres mouvements de jeunesse. Or, ces jeunes sont davantage préoccupés de politique que de culture. Issus pour la plupart de la Résistance, leurs responsables, naguère fraternellement unis contre l'occupant nazi, ont peine à s'opposer physiquement sur des problèmes — *la Question royale?* — qu'ils préféreraient régler dans des débats de type parlementaire. La fondation du Conseil national de la Jeunesse leur en donne l'occasion, et les discussions qu'il autorise les préparent à des nouvelles formes de vie et d'action politique. Beaucoup de ceux qui se forment à cette école deviendront, très vite, mandataires publics, et il ne faudra pas longtemps pour qu'ils accèdent aux portefeuilles ministériels.

Mais, en même temps qu'ils prennent conscience et pouvoir, ces dirigeants des mouvements de jeunesse prennent aussi leurs distances à l'égard de l'appareil des Partis politiques. Ils se font les défenseurs de programmes originaux, spécifiques, souvent dégagés des

MARCEL HICTER À SA TABLE DE TRAVAIL *(Photo Studio Verhassel, Bruxelles).*

contraintes traditionnelles. Hostiles aux interventions d'une autorité souvent paternaliste, ils se revendiquent d'une vision novatrice de la Société. Ils remettent en cause l'école comme toutes les autres structures sociales. Ils préfigurent mai 1968 dès la fin des années cinquante.

Lorsque PIERRE WIGNY, premier ministre de la Culture française à part entière, imagine son Plan Quinquennal, tout son état-major ou presque est issu du Conseil de la Jeunesse. Et il se trouve en symbiose avec ceux qui, dans d'autres cabinets ministériels ou dans l'opposition, considèrent qu'il est temps de mettre en place une toute nouvelle politique culturelle. Homme de culture traditionnelle, parfait humaniste, le ministre Wigny aura l'élégance de ne pas imposer sa vision personnelle de l'Éducation permanente : il se bornera à défendre la thèse que, ayant atteint l'essentiel de leurs objectifs, sur les plans économique et social, les organisations syndicales doivent désormais revendiquer, pour leurs affiliés, l'accès à toutes les formes du savoir. C'est la dernière fois que l'on en appellera, en termes aussi précis, à la démocratisation de la culture.

Une nouvelle conception s'est mise en place : une politique cohérente de l'éducation, de l'enseignement et de la culture doit 'promouvoir une nouvelle image de l'homme, assurer la formation de citoyens libres et responsables, capables de comprendre la société qui les entoure et de prendre part à sa transformation'. Un tel objectif présuppose un programme de société démocratique composée non de sujets mais de citoyens, non de manipulés mais d'actifs, non de consommateurs mais de créateurs, non de dirigés mais de responsables. Ce n'est pas une démocratie formelle où les masses suivent des leaders ; c'est une démocratie vécue par chaque citoyen responsable du destin de ses diverses communautés de vie quotidienne. La culture y est partout. L'alternative n'est pas entre la culture pour tous ou la culture pour chacun, laquelle favoriserait les différences, remplacerait la consommation indifférenciée par la consommation sélective, autonome et singulière, donnerait à chacun la possibilité de 'fabriquer son humus culturel'. Objectif impossible quand la marchandise culturelle est objet de profit et, inversement, quand l'État s'installe distributeur de culture officielle, imposée à la totalité des citoyens. Nous disons, quant à nous : ni la culture pour tous, ni la culture pour chacun mais la culture par chacun et avec chacun dans une optique de libre développement de tous.

Il n'y a pas de culture extérieure à l'homme, pas de matière culturelle à quoi il faut faire accéder le peuple, qu'il faut porter au peuple, que l'on puisse lui contreplaquer. La culture n'est ni la connaissance ni l'érudition ; la culture est une attitude, une volonté de dépassement personnel total, de son corps, de son cœur, de son esprit, en vue de comprendre sa situation dans le monde et d'infléchir son destin ; c'est la prise de conscience du besoin de s'exprimer et la maîtrise du ou des moyens de cette expression ; c'est être l'homme du terrain et non l'homme des gradins, l'homme du jeu et non l'homme du spectacle. C'est pourquoi la culture, sans les œuvres, est une culture morte. On la fait surgir de tous et à tous les niveaux. Le temps du loisir doit être le temps de la personnalisation par les actes et non le temps du nivellement par la consommation préfabriquée. Le destin de l'homme n'est pas de devenir l'esclave des choses qu'il convoite, ni des machines qui le contraignent, ni des professionnels qui lui préfabriquent ses plaisirs ; le destin de l'homme est de se construire, de faire des choix, de se battre pour la réalisation de ses options.

Le développement de l'homme devient un but en soi car les limites du capital humain limitent le progrès de la société bien plus que celles du capital financier. Il faut développer les forces humaines 'sans qu'elles soient mesurées par un étalon préétabli'.

Ces nouveaux besoins humains peuvent démocratiser les conditions du développement humain et déboucher sur le développement de la personnalité. Il faut découvrir, créer de nouveaux besoins humains. 'Les besoins de l'Homme sont sans bornes et extensibles' : créer le besoin de l'homme de se développer ; besoins de travail créateur, d'instruction permanente, de polyvalence et de manifestation de soi, d'unité intense de la personnalité, de rapports humains et de participation, de mobilité, d'information, d'activité physique, de nature, d'environnement.

Tant que l'homme ne liera pas ses activités de loisirs à ses propres forces créatrices, il perdra contact avec la culture. 'Là où le travail se confond avec l'expression créatrice de soi s'évanouit la contradiction abstraite avec le temps libre'.

En 1971, les rédacteurs de *Culture et Communauté* (ministère de la Culture française) écrivent : *'Il y a cinquante ans que nous sommes entrés dans l'Ère de l'Éducation permanente. Au début, on ne le savait guère. On parlait tout au plus, avec un petit air de fausse modestie ou de fausse supériorité, d'éducation populaire'.*

À ce moment, le pas est vraiment franchi. L'arrêté royal du 16 juillet 1971, réformant celui du 5 septembre 1921, quitte délibérément le champ de la neutralité puisqu'il s'adresse, dans son article 2 aux *associations, institutions ou organismes privés... ayant pour mission exclusive, au plan extrascolaire, l'animation, la formation, la diffusion culturelle au bénéfice des adultes dans tous les domaines: politiques, philosophiques, sociaux, moraux, civiques, artistiques, scientifiques...'*

Dès 1972, une décision ministérielle institue l'intervention de l'État dans la rémunération des animateurs permanents : c'est la première reconnaissance officielle de la nécessité d'un cadre professionnel dans les organisations d'éducation permanente. Cette mesure s'imposait d'ailleurs en raison de l'application de l'arrêté royal du 5 août 1970 organisant les Maisons de la Culture et les Foyers culturels : ces organismes, gérés par un Conseil d'Administration où la puissance publique siège à parité avec les représentants des organisations socio-culturelles, sont subventionnés, en raison de leur classement, par la voie d'une allocation de fonctionnement et d'un subside-traitements payés par l'État.

Le 8 avril 1976 voit la promulgation d'un décret, voté à l'unanimité du Conseil culturel, qui accentue encore le mouvement : le titre est parfaitement éclairant, puisqu'il fixe *les conditions de reconnaissance et d'octroi de subventions aux organisations d'éducation permanente des adultes en général et aux organisations de promotion socio-culturelle des travailleurs.*

En fait, deux chapitres déterminent l'économie du texte : le premier traite de la reconnaissance et des subventions aux organisations d'éducation permanente des adultes. Il actualise les réglementations de 1921, 1925 et 1971, en valorisant les organisations *volontaires* (en France, on parlerait d'organisations non gouvernementales, c'est-à-dire qui ne doivent rien à l'initiative des pouvoirs publics, mais qui tirent l'essentiel de leurs ressources des cotisations de leurs membres). Le décret reconnaît la diversité idéologique des associations en cause, ainsi que la spécificité de leur rôle en tant qu'*outil indispensable d'un développement culturel pluraliste*. Cela implique :

a) Une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société ;

b) Des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation ;

c) Des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique.

La valorisation des loisirs actifs, base des arrêtés royaux de 1921 et 1928, passe ainsi au second plan, au profit d'une démarche éducative qui tend à créer des *'citoyens critiques et responsables'* par *'les méthodes et les techniques les mieux adaptées aux objectifs visés et aux besoins définis par les publics concernés'*.

Le chapitre II du décret entend soutenir l'action spécifique des organisations de promotion socio-culturelle des travailleurs. Il s'agit de rencontrer un milieu *populaire*, c'est-à-dire composé à 80 % au moins : soit de *travailleurs* du secteur public ou privé qui ne sont pas porteurs d'un titre d'enseignement supérieur, universitaire ou non ; soit d'*agriculteurs*, d'*artisans* ou de *commerçants* n'occupant pas de main-d'œuvre salariée ; soit encore des conjoints et des enfants ou des parents des deux catégories précédentes. De surcroît, la démarche devra être associative (c'est-à-dire qu'elle tendra à l'autogestion ou à la cogestion de l'entreprise) ; elle s'articulera sur des situations vécues ; enfin, elle prendra en compte, dans le cadre d'une approche globale, l'ensemble des conditions qui déterminent ces situations. C'est, à peu de chose près, l'attitude impliquée par l'analyse dialectique... Il suffit de noter, après cela, qu'un crédit spécifique devra alimenter le *Fonds de promotion socio-culturelle des travailleurs* et que la gestion de ce dernier devra être contrôlée par un organe consultatif permanent, à la constitution duquel les organisations représentatives seront associées.

On le voit, le trajet parcouru depuis 1921 est considérable. À l'origine, Jules Destrée a voulu appuyer l'action de l'État sur celle des pouvoirs subordonnés : il leur a réservé une place privilégiée, dans le cadre de la lecture publique comme dans celui de l'éducation populaire ; il leur a confié une mission complémentaire de celle de l'école, la démocratisation de la culture et la valorisation des loisirs actifs, récréatifs et studieux.

Cinquante ans plus tard, l'évolution des *conditions du travail* et la modification fondamentale de la *condition ouvrière* ont déterminé de nouvelles voies, où l'État se détache de ses premiers interlocuteurs privilégiés pour engager le dialogue avec les organisations socio-culturelles, accroître d'une manière déterminante leurs moyens d'action, et tenter ainsi de réaliser avec elle une authentique démocratie culturelle. C'est, sans doute, la base même d'une révolution culturelle de nos sociétés occidentales.

Jean CHARLIER
d'après les textes de † Marcel HICTER

L'action culturelle des provinces wallonnes

La vraie Constitution — celle qu'on ne lit plus — décrétée par le Congrès national le 7 février et insérée au *Bulletin officiel* le 1er septembre 1831, dit en entrée de texte : 'ARTICLE PREMIER — La Belgique est divisée en provinces.' Et, à l'article 32 : 'Les intérêts exclusivement communaux ou provinciaux sont réglés par les conseils communaux ou provinciaux, d'après les principes établis par la Constitution.' C'est presque tout, sauf qu'en annexe figure une 'disposition supplémentaire' déclarant qu'il 'est nécessaire de pourvoir, par des lois séparées, et dans le plus court délai possible, aux objets suivants: ... 4° L'organisation provinciale et communale ;' ... Progressivement — et il ne nous appartient pas de pénétrer le détail —, les autonomies provinciale et communale se sont définies et précisées. Il ne s'agissait évidemment pas de créer des états dans l'État, mais plutôt de permettre au citoyen de vivre en meilleure symbiose avec des institutions à portée de main, plus personnalisées que l'édifice national. En fait, la Constitution conférait, dans le souffle de libéralisme qui l'animait, un droit d'initiative contrôlée aux deux pouvoirs subordonnés. Dans ce droit, celui d'initiative culturelle...

PAUL PASTUR.

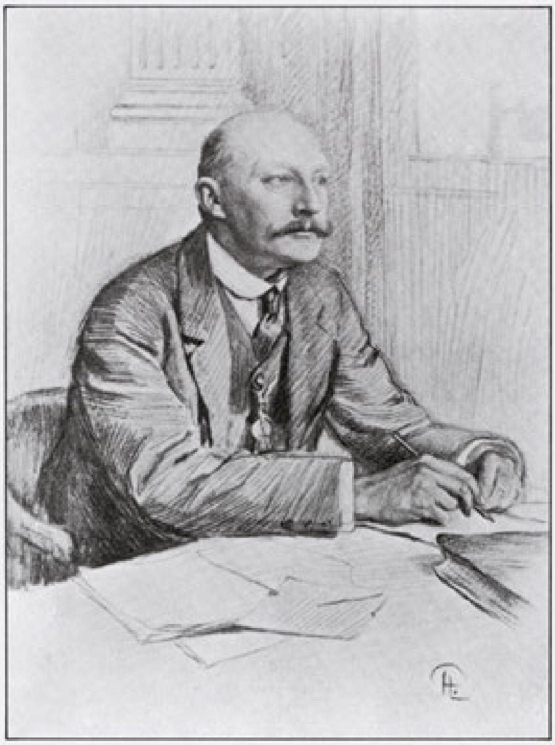

Mais — il faut objectivement le reconnaître — les dirigeants du jeune État, élus par suffrage censitaire, n'avaient guère intérêt à s'obséder de ce que l'on a par la suite appelé 'éducation populaire'. La condition ouvrière entraînait bien deça delà quelque commisération paternaliste de théoricien politique, de philosophe, d'essayiste ou de littérateur, mais c'est tout. Il a fallu la fin du XIX^{e} siècle et le dynamisme du P.O.B. pour que le problème de l'analphabétisme soit identifié comme tel, dans sa bouleversante crucialité.

APRÈS LA PREMIÈRE GUERRE...

Dès 1919, le processus d'évolution sociale s'accélère : l'enseignement obligatoire jusqu'à 14 ans est appliqué, les 48 heures de travail hebdomadaire prennent force de loi. Les différences socioculturelles s'abolissent quelque peu, le temps des loisirs augmente considérablement, l'alcoolisme régresse grâce à l'action énergique d'Emile Vandervelde. Dans les rangs les plus réactionnaires, des voix s'élèvent, parfois véhémentes, contre des attitudes moralement inconcevables. Se précise, à ce moment, le rôle de pionniers qu'ont joué les deux provinces alors les plus progressistes de Wallonie, le Hainaut et Liège. La première comptait à son front de bandière politique un élu national de première envergure, JULES DESTRÉE, et son inséparable ami PAUL PASTUR, député permanent, tous deux grands bourgeois carolorégiens révoltés contre l'injustice sociale encore ambiante. JULES DESTRÉE, promoteur des universités populaires, promulgue ses fameuses lois de 1921 sur les bibliothèques publiques et l'éducation populaire. Le 1er avril 1919, PAUL PASTUR fonde en Hainaut la 'Commission provinciale des Loisirs de l'Ouvrier', qui réunit sa première séance plénière le 4 mai. Le député permanent prononce ce jour-là un discours mémorable et déterminant, dans lequel il aborde, avec une lucidité prémonitoire, tout ce qu'il y a lieu de faire dans un secteur spécifiquement neuf. À quelques jours d'intervalle, la Province de Liège s'engage sur une voie identique : elle crée l''Œuvre des Loisirs de l'Ouvrier' — la connotation est éloquente. Des hommes se mettent au travail, le regard fixé sur un présent à modifier d'urgence et braqué fraternellement sur un avenir dans lequel, inébranlablement, ils ont foi : ALPHONSE PARENT, OSCAR PECQUEUR, FERNAND CHARLIER : des fonctionnaires-pionniers, au sens noble du terme, soutenus par des hommes politiques ayant la même foi chevillée au cœur. Des hommes qui comprenaient qu'un peuple qui échappe à peine à l'analphabétisme a le droit d'enfin accéder démocratiquement au livre, jusque-là privilège des seuls nantis. C'est pourquoi l'on rend à ce moment le livre populaire, par la création de bibliothèques accessibles à tous, mais aussi par la formation de bibliothécaires capables d'assumer un véritable rôle d'animateurs de base. Il en survit encore, qui auraient bien des leçons à dispenser à nos grands 'animateurs culturels' contemporains.

FERNAND CHARLIER.

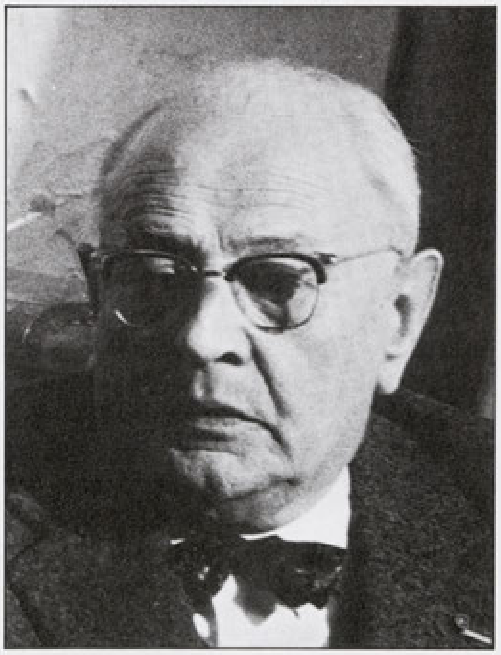

Peu de temps après — en 1921 — , la Province de Brabant (nous entendons par là le Brabant wallon, précisons-le) enchaîne et amorce une législation sur l'éducation populaire et la lecture publique. Mais, alors que le Hainaut et Liège s'efforcent avant tout de jouer un rôle efficace de services publics soucieux d'épauler et de développer les initiatives existantes ou de promouvoir ce qui n'existe pas, le Brabant entame prudemment son action par une politique plus traditionnelle de subventions. Puis, tout évolue, dans un constant souci d'adaptation à la mouvance qui s'accélère. L''Œuvre des Loisirs du Travailleur' fait place à l''Œuvre des Loisirs de l'Ouvrier' puis aux 'Services éducatifs de la Province de Liège', en 1936. Cette dernière et le Hainaut affectent à l'éducation populaire, dès 1921, un budget d'un million de francs-or. Grâce à une telle enveloppe financière — qui laisse aujourd'hui rêveur — Liège crée la même année sa Bibliothèque provinciale itinérante, ses expositions de meubles fonctionnels, d'aviculture et de cuniculture, d'artisanats individuels, le tout au départ de sa 'Maison des Loisirs' installée à Seraing. Celle de La Louvière, créée au même moment, poursuit des objectifs analogues : encourager le théâtre et la musique des amateurs, initier au cinéma, encourager à la fré-

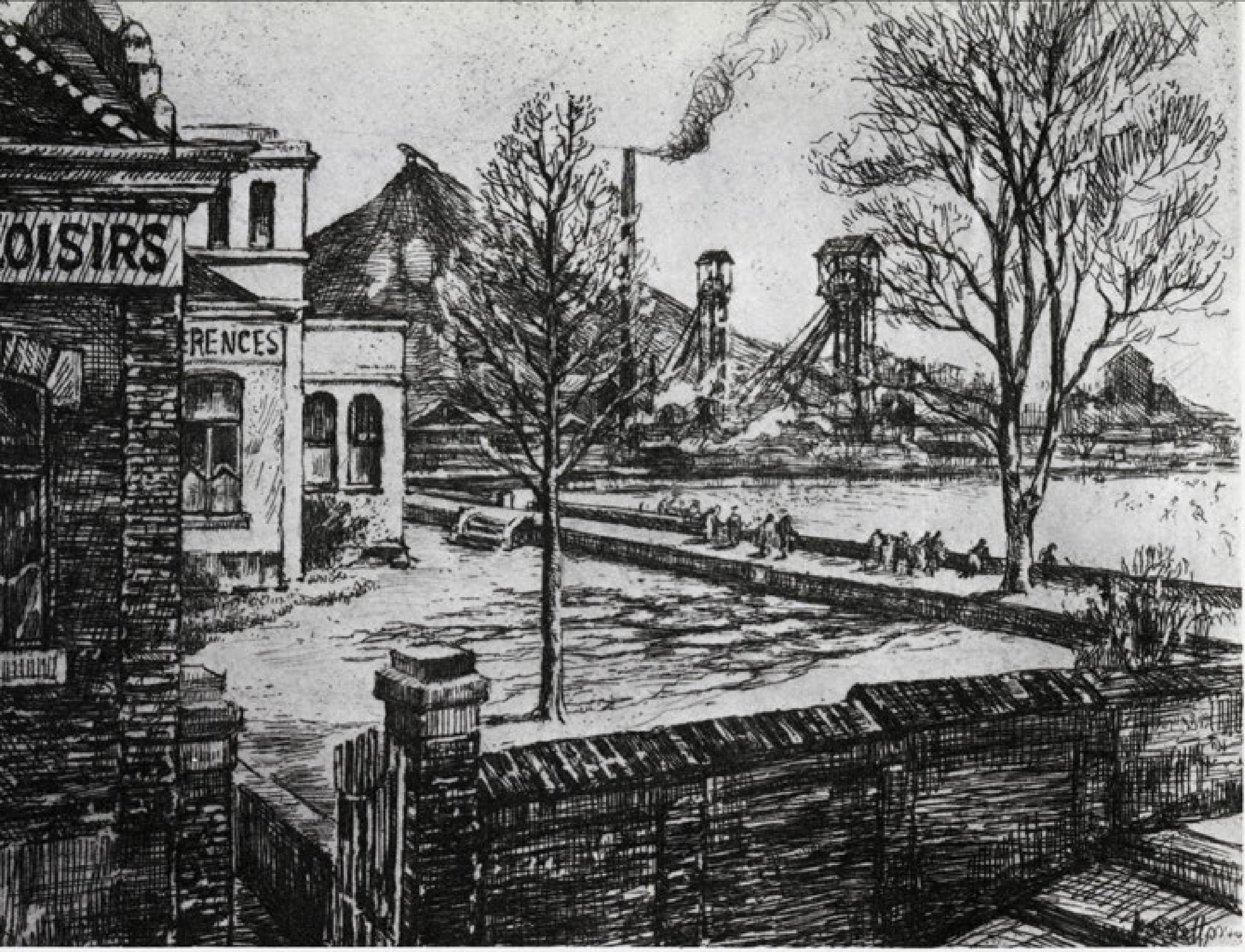

MAISON DES LOISIRS DE L'OUVRIER DE SERAING (vers 1921) *d'où est issu le mouvement culturel de la province de Liège. Eau-forte de Joseph Delfosse (Photo José Mascart, Liège).*

quentation d'une bibliothèque publique, gérer et embellir un coin de terre tout en améliorant le cadre de la vie quotidienne, apprendre les enfants à se tirer de l'ornière sociale par une participation active à des débats sur les grands problèmes du moment ou par la pratique intelligente d'un sport aussi peu compétitif que possible. Bref, de vivre cinquante ans avant le 'Plan Wigny' le quotidien d'une maison de la culture. En fait, dès les années 1930, ALPHONSE PARENT, en Hainaut, et FERNAND CHARLIER, à Liège, avaient bien compris qu'ils ne détenaient pas le pouvoir, mais qu'ils avaient à travailler sur base de données existantes, bien modestes mais vivants témoins d'une réalité culturelle ancrée dans l'âme même du peuple. Ils s'efforcent d'épauler l'action de promotion culturelle développée dans les 'Comités culturels locaux' créés à Liège sous l'impulsion de la Province, encouragés et soutenus par elle dans le Hainaut. Les centaines de définitions de la culture qui se concurrencent aujourd'hui dans leurs stériles acceptions s'assainiraient à remonter aux sources vécues, celles de la vérité observée au niveau d'êtres simples qui ne se font jamais guerre de mots mais sont en droit d'exiger de nous d'authentiques gestes de cœur.

L'APRÈS 1945

L'histoire ne nous intéresse que dans la mesure où elle éclaire le présent et s'impose comme génératrice d'avenir. Ce qui s'est culturellement fait dans les provinces wallonnes de 1919 à 1940 restera référentiel, mais 1940 marqua un terrible hiatus, la remise en question de la civilisation, dans son essence. Les locaux culturels occupés par des nazis venus d'ailleurs ou de chez nous; suprême aberration, négation des plus élémentaires espérances.

Pourtant, ALPHONSE PARENT et FERNAND CHARLIER poursuivent leur action, dans la clandestinité, au risque souvent de se perdre. Dès la Libération, les Provinces de Liège et de Hainaut restructurent leurs services.

La Province de Namur engage une action spécifique en fondant l' 'Office économique, social et culturel', dont l'une des premières initiatives sera la mise en œuvre d'une bibliothèque itinérante, créée conjointement avec la décentralisation culturelle dans de nombreuses communes. C'est à Namur aussi qu'en 1946, on exprime pour la première fois l'idée d'ériger une 'Maison des Arts'. Le Gouverneur FRANÇOIS BOVESSE était tombé deux ans plus tôt sous les balles rexistes. Ses amis s'étaient juré de perpétuer la mémoire d'un humaniste de qui la mort avait été ressentie comme un déni de civilisation. Le 'Comité de Wallonie' — qu'avait fondé FRANÇOIS BOVESSE — se remet au travail, cherche et trouve l'indispensable soutien des pouvoirs de tutelle. À sa tête, le Gouverneur ROBERT GRUSLIN, les Députés permanents CLOSE puis GUILMIN, responsables des affaires culturelles, mènent dès 1946 une action opiniâtre qui aboutit, le 23 mai 1964, à l'inauguration de la 'Maison de la Culture de Namur', la première du pays, les réalisations françaises en la matière ne venant d'ailleurs que de s'amorcer. La 'M.C.N.' a valeur de symbole: elle s'identifie au civisme militant des Wallons qui, en dépit de la divergence de leurs convictions politiques ou philosophiques, sont capables d'exprimer et de réaliser ensemble leur volonté d'édifier. Ils ne sont que rarement preneurs d'idées grégaires, mais leur sens aigu de la liberté peut constituer un dénominateur commun dans une action sainement et dynamiquement comprise...

La province de Namur était désormais dotée d'un outil qui allait lui permettre de développer son action sur deux plans distincts et complémentaires. Dans la ville même, présentation de multiples spectacles: théâtre, danse, musique, chanson, ainsi que de prestigieuses expositions et des activités d'animation, ces dernières s'étant, par définition, fixé comme objectif une participation plus large et plus active des publics. Dans l'ensemble du territoire ensuite, en réponse aux demandes formulées par les comités locaux des 'Relais' et 'Présences', dont la mission revient surtout à définir le type de manifestations les mieux adaptées aux populations locales, depuis l'enfance jusqu'au troisième âge. Ces activités de mieux en mieux coordonnées devaient justifier, en 1963, la création d'une a.s.b.l., 'Centre d'Action culturelle dans la Province de Namur', chargée des activités spécifiques jusque-là confiées à 'L'Office économique, social et culturel'.

En 1958, la Province de Luxembourg fonde, sous forme d'a.s.b.l., son 'Centre d'Action culturelle' qui, sous la présidence de PAUL PIERRET, connaît vite un essor considérable, sur lequel nous reviendrons.

En 1957, le Brabant prend conscience de la nécessité de transformer sa politique quelque peu routinière de subventionnement en une politique culturelle dynamique. Trois axes d'action se développent parallèlement: la jeunesse, l'éducation des adultes, les animations-loisirs, réservées au troisième âge. Là aussi, c'est l'amorce décisive d'une action qui va très vite prendre de l'ampleur, en dépit des problèmes linguistiques de plus en plus aigus qui apparaissent.

Forts de leurs traditions, le Hainaut et Liège consentent un effort considérable d'adaptation aux contingences nouvelles. La 'Commission provinciale des Loisirs de l'Ouvrier' suit l'exemple qu'avait donné l''Œuvre des Loisirs de l'Ouvrier' en 1936: elle devient 'Institut provincial de l'Éducation et des Loisirs' en 1952, sous l'impulsion du Député permanent ALEXANDRE ANDRÉ et du nouveau Directeur, LOUIS PHILIPPART. Rien, dans les deux provinces, n'est sacrifié de ce qui existait, mais tout se développe: secteurs de la lecture publique, de l'audio-visuel, de la formation des cadres, des animation et promotion socioculturelles. Il serait fastidieux d'entrer dans le détail.

Globalement, un phénomène déterminant se produit. Les provinces wallonnes, qui avaient pris la coutume bien naturelle de vivre en vase clos — encore que l'amitié entre FERNAND CHARLIER et ALPHONSE PARENT s'impose toujours à nous comme un exemple d'intelligente fidélité — commencent à se concerter, à s'interroger sur l'opportunité de collaborer entre elles, d'harmoniser les objectifs qui ne leur sont pas spécifiques. C'est de là que naîtra le 'Centre d'Action culturelle de la Communauté d'Expression française', dont il est question par ailleurs.

L'APRÈS 1960

Partout, cette fois, les structures sont en place. Une dominante nouvelle apparaît cependant. Jusqu'ici, la jeunesse avait été intégrée dans la politique culturelle globale. Elle va désormais faire l'objet d'une sollicitude particulière. Des services spécifiques se fondent dans les cinq provinces. Ils ont le pouvoir de développer une politique administrativement autonome, ou bien ils sont inclus dans les services culturels généraux. Ceci n'est d'ailleurs qu'une constatation de pure forme : dans tous les cas, la concertation intersectorielle évite les doubles emplois ou les actions concurrentielles. L'essentiel, c'est que la création de tels services confère désormais à la jeunesse son plein droit de cité, l'autorise à s'exprimer plus librement et à rechercher elle-même les amorces de solution à ses propres problèmes. Elle a besoin d'outils que l'essor concomitant des maisons de jeunes ne lui fournit pas toujours, et les provinces le comprennent : elles développent une politique de création de centres de formation et d'hébergement.
La Louvière et Roisin pour le Hainaut, Opheylissem pour le Brabant, Chevetogne pour Namur, Grivegnée et Wégimont pour Liège et Mirwart pour le Luxembourg constituent d'incomparables instruments de travail qui ont connu, dès leur création, les plus encourageants succès. En plus de leur vocation propre, ils autorisent les échanges de tous ordres, internationaux notamment, qui se sont considérablement développés au cours des dernières années.

En fait, le dénominateur commun des politiques culturelles provinciales wallonnes se caractérise avant tout par un unanime souci de dynamisme dans le service rendu et l'expérience engagée. Une subvention accordée sur seul critère quantitatif risque d'être une subvention perdue. Une action engagée en bonne connaissance de cause, avec des partenaires conscients de leurs responsabilités et de l'importance de leur rôle est, au contraire, le plus souvent couronnée de succès. Mais les services culturels provinciaux ne pourraient suffire à la tâche avec leurs seuls agents permanents. Dès leur création, ceux de Liège et du Hainaut ont pris coutume de recourir à des collaborateurs occasionnels, connaissant parfaitement les milieux où pouvait s'amorcer une initiative. Se créèrent à ce moment des embryons d'équipes : conseillers en arts musical et dramatique, conférenciers en horticulture et petit élevage, inspecteurs des bibliothèques publiques... Leur action, très vite, se révéla déterminante : cours provinciaux d'art dramatique à Liège et cours pour candidats-bibliothécaires en Hainaut en 1921, les deux types de formation — on pourrait en citer bien d'autres — devant considérablement évoluer. Depuis 1960, l'on peut affirmer que cette politique est devenue commune. Chacune des provinces concernées a pris, à des titres divers mais parfaitement comparables, conscience de la nécessité d'œuvrer sur le terrain avec des hommes connaissant bien le terrain. Encore faut-il que de tels hommes, généreux et engagés par nature, soient rendus aptes à 'animer' par une initiation programmée sur mesure, non pas sur stéréotypes pseudo-culturels. De là, l'effort unanime en matière de formation de cadres. De là aussi, d'importantes initiatives en matière de recherches socioculturelles...

Depuis 1960, l'action culturelle provinciale se définit, dans son ensemble, beaucoup plus clairement. Elle n'a rien voulu nier de ce qui existait comme forces vives et continue à encourager les secteurs les plus modestes. Elle n'intente aucun mauvais procès d'intention à certaines formes d'activités de type traditionnel — certains ne nous reprochent-ils pas notre complicité avec les grandes compagnies théâtrales ou les grands orchestres subventionnés? — Mais elle veut surtout ouvrir des voies nouvelles. Chacune des provinces wallonnes, en outre, est fière de ses propres dominantes : lecture publique et art dramatique à Liège, jeunesse et formation musicale en Brabant, animation et diffusion culturelles en Hainaut, 'Académie internationale d'Été' et action culturelle rurale en Luxembourg, techniques audio-visuelles et mobilité de la décentralisation à Namur... Spécifique aussi — cela va de soi — l'aide aux artistes et aux écrivains, amateurs ou professionnels, exprimée sous des formes distinctes mais comparables: prix, tournois, organisation de grandes manifestations, animation dans les musées. Se vouloir exhaustif serait présomptueux. Et fastidieux.

AUJOURD'HUI

En 1961, l''Institut provincial de l'Éducation et des Loisirs' devient 'Centre culturel du Hainaut'. Il est aujourd'hui question de la création d'une 'Direction générale des Affaires culturelles'. En 1971, les activités du Brabant se regroupent en une seule instance : le 'Service provincial de la Jeunesse, de l'Éducation permanente et de l'Action socio-culturelle'. En 1974, les 'Services éducatifs de la Province de Liège' s'installent dans le prestigieux 'Centre Kennedy' et deviennent 'Direction des Affaires culturelles'. En 1975, les a.s.b.l. 'Centre d'Action culturelle' et 'Service provincial de la Jeunesse' s'officialisent sous l'appellation générale 'Service des Affaires culturelles de la Province de Luxembourg', à Saint-Hubert. Un jour viendra sans doute où les provinces wallonnes adopteront une terminologie commune. Un jour...

ATELIER D'EXPRESSION LIBRE.

Les provinces belges vont-elles survivre à l'attaque dont elles font l'objet ? Le 17 novembre 1978, les chefs des services culturels provinciaux, réunis à Chimay, proposaient à leurs députations permanentes une définition commune de leur action. Ils ne s'insurgeaient contre rien, mais déclinaient leur identité. Ils ne faisaient pas de politique, mais en appelaient à la responsabilité politique. Ce qui suit n'est qu'une synthèse de ce qu'ils ont dit.

À l'heure actuelle, et forts de leur passé, les services culturels provinciaux s'efforcent de couvrir, en s'adaptant aux réalités régionales ou locales, l'essentiel en matière de diffusion culturelle, d'animation et de recherche socio-culturelle, de formation des cadres, de lecture publique, de politique adaptée à la jeunesse, d'arts et lettres, d'esthétique de la vie quotidienne entendue dans son acception globale. Ils développent leur action sous forme d'initiatives provinciales là où se révèlent de sérieuses carences, ou bien ils aident ce qui se fait par le truchement de services adéquats ou de subventions. Grâce à leurs contacts aisés et quotidiens avec les instances plus localisées — de quelque nature et où qu'elles soient — ils jouent un dynamique et important rôle de coordination. Installés là où ils le sont, ils rayonnent aisément et restent accessibles à qui veut les interpeller. Ils constituent le seul relais spontané entre les collectivités naturelles et la communauté, indépendamment de toutes les orientations auxquelles ils permettent non de s' affronter, mais de se rencontrer et de s'enrichir dans leurs nombreux centres de concertation. La réflexion culturelle peut là se coordonner, et la démarche trouve son fondement dans l'histoire. Démarche qui ne s'exprime jamais en termes de polémique à l'égard des autres instances. Depuis plus de quinze ans, on l'a dit, les services culturels provinciaux wallons ont pris coutume de dialoguer et de bâtir entre eux : ce fut la raison d'être même du C.A.C.E.F. Ils ont également pris coutume d'associer de façon active leurs homologues de l'État, des communes et des organisations volontaires à leurs travaux et à leurs recherches. Ils sont ouverts à toute collaboration avec les organes récents — souvent encore en quête d'orientation — que sont les foyers culturels et les maisons de la culture. Ils sont désireux de renforcer une action menée conjointement, chacun se situant à sa place et se faisant saine conscience de ses propres responsabilités.

Depuis plus de soixante ans et avec des fortunes parfois diverses, les services provinciaux se sont taillé leurs quartiers de noblesse culturelle. Ils ont accumulé un patrimoine, légitime, constitué de bâtiments, certes, mais surtout d'une spécificité dans l'action qui a permis ce qui s'est fait hier, ce qui se fait aujourd'hui et pourrait se faire demain. Mais de quoi demain sera-t-il fait? Dans toute civilisation, ne voit-on pas déshériter des enfants légitimes? Ce qui serait plus injuste, ce serait nous accuser de n'être pas restés fidèles à la Constitution...

Achille BÉCHET

NOTE ADDITIONNELLE

Nous avons, pour des raisons de facilité, transcrit en orthographe contemporaine les textes de la Constitution.
L'auteur tient à remercier chaleureusement ses collègues CHARLIER, GASSÉE, GEOFFROY, PARRIÈRE et TOCK pour l'aide déterminante qu'ils lui ont apportée dans la rédaction du présent texte.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Petite mosaïque culturelle, A. BECHET, PH. BUSQUIN (e.a.) [Avant-propos d'A. Béchet], Paris: Nathan, Bruxelles: Labor, 1976-232 pp. (Recherche et action culturelles: Éducation permanente); *Culture et Communauté*. Politique de l'éducation permanente sous la direction d'Albert Parisis, Ministre de la Culture française (Bruxelles, Ministère de la Culture française, 1971) 150 pp., ill.; P. DEMUNTER, *L'éducation permanente en Belgique* dans '*Contradictions*', n° 21, 1979, pp. 7-25; M. HICTER, *Éducation permanente et formation des cadres* dans '*Socialisme*', n° 134, avril 1976, pp. 140-142; *L'animation culturelle*. Compte rendu d'une table ronde organisée en collaboration avec le Centre RTB Namur, réalisée par un groupe d'animateurs du Centre culturel du Hainaut, placé sous la direction de M. Achille Béchet, Directeur des Affaires culturelles de la Province de Hainaut, Namur, Centre d'Action culturelle de la Communauté d'expression française, 1977, *Rencontres*, n° 51; Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française (Service de la Jeunesse), *Les organisations de jeunesse de la Communauté culturelle d'expression française en Belgique*, mai 1976; J. PIRSON-DE CLERCQ, R. PRISON et D. JONCKERS, *L'animation socioculturelle en Belgique francophone*, Institut de sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 1975; R. SBILLE, *Maisons de la Culture — foyers culturels* dans '*Socialisme*', n° 134, avril 1976, p. 147; A. VAN AELBROUCK, *Éducation populaire et bibliothèques publiques*, Éditions de la librairie encyclopédique, Bruxelles, 1956; *Rencontres*: Cahiers de l'Institut provincial de l'Éducation et des Loisirs, La Louvière, Maison des Loisirs, 1952-1970, ill.; L. PHILIPPART, *Bâtir en hommes: études et recherches*, [Préface d'A. André], La Louvière, Centre culturel du Hainaut, 1972-368 pp.

Les Maisons de la Culture

INTRODUCTION

Comme beaucoup de choses dans notre pays, l'institution des Maisons de la Culture nous vient de France. À l'origine, le terme enfermait une volonté de grandeur propre à son promoteur, le ministre André Malraux. Il révélait aussi un jugement de valeur : la culture est un patrimoine, une richesse, un ensemble de pratiques intellectuelles qu'il importe de transmettre. On trouve là, sous-jacent, une sorte de messianisme.

Les législateurs belges ne se sont pas livrés à une critique sémantique: ils ont utilisé l'expression dans son acception du moment. C'est au terme de quelques années de fonctionnement de l'institution que l'ambiguïté de la dénomination est apparue. La culture est un phénomène sociologique évolutif, elle est 'un fait global qui couvre tous les modes d'expression de la vie quotidienne, et dès lors concerne tous les hommes' (G. SPITAELS: *Défi de la société industrielle*, éd. J.-L. Vernal). On peut concevoir un musée de l'Armée ou de la Peinture, mais une Maison de LA Culture (article défini)? Dans nos collectivités humaines modernes, d'autres rouages assument des responsabilités culturelles autrement importantes: les écoles, depuis l'école Froebel jusqu'à l'Université et à la recherche scientifique ; la presse à travers ses millions de quotidiens, de magazines et de livres ; la radiotélévision dont on sent qu'elle dépassera le retentissement historique de l'imprimerie ; les partis politiques qui entreprennent de remodeler les pensées et les comportements.

À côté de ces puissants malaxeurs d'informations ou d'idées, la dimension des Maisons de LA Culture apparaît bien imprécise et bien modeste. Il serait plus correct de supprimer l'article défini, exactement comme ailleurs on parle de 'Centre de formation professionnelle' ou d''Établissement d'instruction publique'. Les Maisons de Culture sont ainsi des maisons où l'on met sur pied des activités, des manifestations permettant aux participants de s'informer, de se distraire, d'explorer le monde (contemporain, de préférence), voire de développer une aptitude créatrice.

LES ORIGINES

C'est dans le Plan quinquennal de politique culturelle du ministre PIERRE WIGNY (Liégeois d'origine), rédigé en 1967, que se trouvent les réflexions et les lignes d'action qui ont présidé à la création des 'Maisons de Culture'.

Précisant, dès le départ, que le principe de l'autonomie culturelle (né des événements politiques de 1961) limitait les intentions du Plan à la seule région francophone du pays mais en y incluant Eupen, le Ministre constatait l'existence, sous nos yeux, d'une révolution culturelle et lui donnait comme enjeu la démocratie elle-même. 'L'essence de la démocratie, disait-il, consiste dans le fait que l'orientation de la politique dépend du jugement collectif des citoyens. Pareil régime ne peut réussir et soutenir la concurrence d'autres systèmes que si les citoyens font l'effort nécessaire pour être capables de se former une opinion juste. Ce qui implique la formation de l'esprit et du jugement' (tome I, p. 6).

Moyen d'action : une large décentralisation des actions culturelles impliquant une collaboration des pouvoirs publics, tant de la localité que de la province et de l'État. Parmi les six principes fondant cette collaboration, le cinquième disposait que 'le principe de polyvalence doit dominer la politique d'infrastructure. Loin d'être spécialisées, les Maisons de

Culture doivent être, dans toute la mesure disponible, ouvertes à toutes les activités; il faut même souhaiter que les installations sportives — l'éducation physique faisant partie de l'éducation générale — voisinent avec les installations culturelles proprement dites' (tome I, p. 8).
Premier inventaire: en matière d'infrastructure, la situation (actuelle, c'est-à-dire en 1967) n'est pas bonne, et l'équipement des bâtiments recensés se révèle particulièrement médiocre.

Dès 1967, les négociations engagées avec les pouvoirs provinciaux ou locaux ont abouti à des accords permettant de localiser la plupart des équipements culturels prioritaires à créer. Ils suggéraient six nouvelles Maisons de la Culture (Arlon, Eupen, Tournai, Charleroi, Liège, Mons), et douze Centres culturels régionaux (Ciney, Couvin, Gembloux, Hannut, Huy, Libramont, Marche, Mouscron, Nivelles, Ottignies, Seraing, Verviers).
Tournai, qui avait été pendant près d'un an le sujet d'études et des délibérations d'une commission comprenant des spécialistes des différents services du ministère de la Culture et des pouvoirs locaux, fut désignée comme ville-pilote et une équipe d'architectes établit un projet architectural 'idéal' (M. ACHILLE BÉCHET parle ailleurs, dans ce volume, des foyers culturels).

LA LÉGISLATION DE 1970

L'arrêté royal signé le 5 août 1970 à l'intervention de M. ALBERT PARISIS, ministre de la Culture française, définit les modes d'agréation et l'octroi de subventions aux Maisons de la Culture et aux Foyers culturels, les premières ayant une vocation régionale, les seconds se limitant à une communauté locale (soit un quartier, soit une commune). En principe, il ne peut être agréé qu'une seule Maison de la Culture par arrondissement administratif.
Maisons et Foyers sont des associations de personnes (A.S.B.L.) de structure *pluraliste*, où toutes les tendances philosophiques et politiques de la région ou de la localité sont représentées. L'assemblée générale de ces A.S.B.L. regroupe à la fois les autorités locales, les associations de diffusion artistique, les mouvements volontaires d'éducation permanente, les mouvements de jeunes, les organisations syndicales, etc. À noter que l'arrêté royal cité plus haut préfigurait heureusement la loi du 16 juillet 1973 instituant le Pacte culturel.
L'organe de gestion est incarné par le Conseil d'administration où sont associés, de façon *paritaire*, les représentants des pouvoirs publics: État, province, commune et des groupements socioculturels privés. Leur collaboration, dit le rapport au Roi, s'impose, d'une part, afin de vérifier la bonne utilisation des subsides; d'autre part, afin de coordonner l'action culturelle entreprise par les pouvoirs publics aux différents niveaux. La présence des groupements socioculturels privés a pour objectif d'assurer la *participation* de tous au fonctionnement et à l'orientation de l'organisme.

Un Conseil culturel, dont la composition est en fait assez largement laissée à l'appréciation du Conseil d'administration, a pour mission essentielle d'éclairer celui-ci sur la politique à suivre, son schéma d'organisation, voire le détail de sa réalisation...
À travers quels axes de travail? À la fois, l'animation et la diffusion, les deux notions étant inextricablement liées. L'article 3 ne dit-il pas que l'animation culturelle est réalisée au départ d'un programme annuel de diffusion? L'article 4, réservé aux Foyers culturels, stipule, par ailleurs, que l'animation socioculturelle d'une communauté locale se fonde sur la participation du plus grand nombre à la réalisation d'un programme d'éducation permanente. C'est en somme cette volonté d'éducation qui donne au texte du législateur tout son contenu et sa raison d'être.

Après que le programme d'action de chaque

Maison a été établi par son Conseil culturel (en se fondant sur l'exigence primordiale de la *polyvalence* des activités) et, ensuite, approuvé par le Conseil d'administration, l'exécution des décisions prises est confiée aux animateurs, qui présentent périodiquement devant le Conseil d'administration un rapport de leurs démarches et de leur travail. Ils sont assistés dans leur tâche par un Bureau exécutif, entité administrative (pluraliste toujours) restreinte à dix membres (ayant président, secrétaire et trésorier), qui maintient un contact plus fréquent avec les animateurs. 'Le Bureau exécutif est l'émanation du Conseil d'administration', c'est-à-dire qu'il n'est pas impliqué par les décisions du Conseil culturel dont il doit, au contraire, apprécier les propositions.

La difficulté naît, on l'imagine, de la nécessité d'accorder les responsables de la gestion (le Bureau exécutif) et ceux de la vie culturelle (le Conseil culturel) : on constatera, souvent, trop souvent, que les animateurs, ballottés entre ces deux pôles, y perdent leur efficacité. La trésorerie des nouvelles institutions est fournie partiellement par l'État qui alloue certaines sommes, couvrant et la rétribution de deux 'dirigeants' par Maison et une intervention fixe dans les frais de fonctionnement, L'État accepte, en plus (art. 20), d'accorder des subventions pour des dépenses occasionnées par les manifestations culturelles inscrites chaque année au programme des Maisons de la Culture et des Foyers culturels. Au fil des ans, l'intervention de l'État s'est faite plus généreuse, allant, ce qui est exceptionnel en matière de subventions, jusqu'à consentir des avances provisionnelles. Dans le même temps, les Provinces, de plus en plus sollicitées, ont accentué leur effort, chacune selon le génie propre à son action culturelle.

LES MAISONS EN ACTIVITÉ

Huit ans après la publication de l'arrêté royal, où en sont, selon le langage officiel, 'les structures d'accueil et d'action susceptibles de coordonner et d'aider les initiatives existantes'?

La province de Hainaut en compte trois : Tournai, dont les bâtiments tardèrent à s'achever, s'interroge sur le coût d'une gestion que le renchérissement de l'énergie rend bien hasardeuse, d'autant que la Ville ne s'est pas urbanisée là où se construit la Maison de la Culture; Charleroi, dont la Maison de la Culture est l'une des plus actives de Wallonie; installée dans les locaux de l'ancien hôtel de ville de Jemappes, la Maison de la Culture de Mons est, sans doute, la mieux logée du Hainaut, mais elle ne surmonte que péniblement de très nombreux problèmes de gestion administrative.

Dans le Namurois, la Maison de la Culture de Namur ne correspond pas au statut-type. Elle est 'intégrée' dans les services éducatifs provinciaux qui disposent, au bord de la Meuse, d'un magnifique bâtiment, à la fois maison de congrès et bibliothèque, et abrite des salles d'exposition et de réunion. Si la salle de spectacle et les halles d'exposition méritent le plus vif intérêt, si la façade reste un bel exemple d'architecture, la Maison manque cependant des expansions que ses promoteurs

Opération 'lecture dans la rue' *organisée par la Maison de la Culture de la région de Charleroi en août 1980 à Marchienne-Docherie avec pour objectifs de faire découvrir le plaisir de la lecture aux jeunes et de les amener à fréquenter les bibliothèques publiques.*

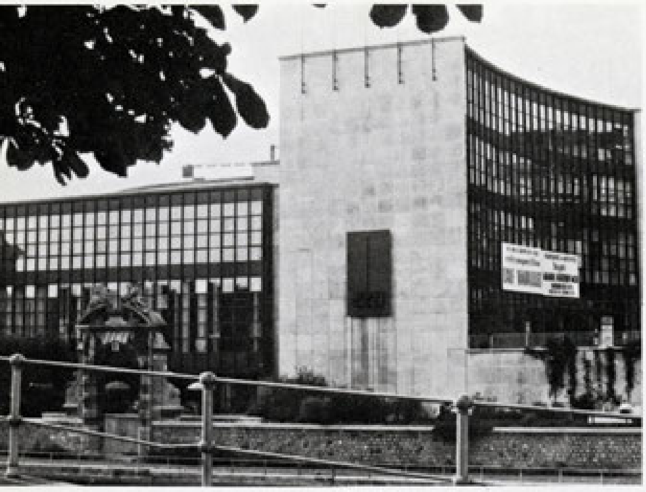

MAISON DE LA CULTURE DE NAMUR.

HUY. ANCIEN THÉÂTRE COMMUNAL DEVENU MAISON DE LA CULTURE.

NOUVEAUX BÂTIMENTS DU FOYER CULTUREL DE SERAING *(Photo Studio Focus, J.-L. Massart, Seraing)*.

espéraient lui donner, notamment dans le domaine de la lecture publique. De surcroît, la structure provinciale de l'institution est contestée en dépit des services qu'elle est seule à permettre d'offrir au public. Pierre Wigny, en exposant son projet, disait clairement que la province de Namur a fait œuvre de pionnier en créant sa Maison de la Culture sans le soutien d'aucune intervention de l'État. À Dinant, la situation, médiocre au temps où la Maison campait à l'Hôtel de Ville, s'est considérablement améliorée au moment où elle a pu disposer de locaux neufs et bien adaptés à sa mission. De surcroît, la fusion des communes jouxtant la ville de Dinant a sensiblement élargi l'audience du Centre culturel.

Dans la province de Liège, le Théâtre communal de Huy, devenu en 1969 Centre d'Action régionale, a conquis ses galons de Maison de la Culture. La Maison de la Culture de la ville de Verviers-ville — que le ministre Albert Parisis représente au Parlement — était sans doute la première à s'être constituée, 'de toutes pièces', dans le respect des directives données par l'arrêté royal. C'est, peut-être, la première raison de son échec, puisqu'elle n'a pas duré trois ans, et que ces trois années ont été dominées par les conflits entre les animateurs et le Bureau exécutif, entre le Conseil culturel et le Conseil d'administration, entre les représentants de la Ville et ceux de l'État au sein de cet organe de gestion.

À Liège, où les mandataires communaux ont un sens très vif des responsabilités qui leur incombent en matière culturelle, le pouvoir municipal s'est, jusqu'à présent, refusé à souscrire au dispositif paritaire voulu par les auteurs de l'arrêté royal. La Maison de la Culture des Chiroux ne bénéficie donc pas des subsides de l'État : elle n'en poursuit pas moins une politique intéressante, particulièrement dans le domaine du Jeune Théâtre et dans celui des arts plastiques d'aujourd'hui. C'est aussi, disons-le au passage, la seule Maison de la Culture centrée, selon le vœu du ministre Pierre Wigny et selon le prescrit de l'arrêté royal, sur une bibliothèque publique. Eupen, prisonnier des problèmes inhérents à l'autonomie culturelle de la communauté de langue allemande, n'a pas encore vu le jour.

Enfin, dans le Luxembourg, à Arlon, une nouvelle Maison est en construction qui abritera la bibliothèque communale. L'entité actuelle, provisoirement logée dans deux pièces, n'a qu'un fonctionnement très réduit. La Province de Luxembourg, en reprenant maintenant la gestion de la Maison de la Culture, en garantit une meilleure évolution.

Dans le Brabant wallon, Wavre et Nivelles, qui ont connu des débuts pénibles, tant en raison des faiblesses des infrastructures que des délicats équilibres de structures sociales à réaliser, se sont progressivement mieux affirmés et rencontrent de mieux en mieux les besoins d'une population davantage concernée par l'animation que par la diffusion, compte tenu de la proximité de Bruxelles... Leur indépendance respective devient, d'année en année, plus évidente, encore que le respect du prescrit de l'arrêté royal tendrait à confondre leur gestion au sein d'une seule structure juridique.

On le voit, les berceaux qui abritent la naissance des Maisons de la Culture sont d'une extrême diversité. Leur caractère improvisé, leur inadéquation, paralysent et limitent parfois la volonté de travail des Conseils culturels et des animateurs locaux. Des crédits d'infrastructure beaucoup plus importants ont été réclamés à l'Administration centrale, et l'on prévoit d'avoir de nouvelles 'salles' partout dans cinq ans.

Mais déjà des voix s'élèvent qui réclament une priorité, non pas pour les briques, mais pour une acculturation, c'est-à-dire une alphabétisation culturelle plus rapide des masses.
Il n'empêche : chaque année, ou presque, voit naître une nouvelle Maison de la Culture, et les Foyers culturels, toujours plus nombreux (ils étaient vingt-deux à être reconnus à la fin de 1978), jouent un rôle bien plus important que celui que l'arrêté royal du 5 août 1970 leur assignait.
Il est intéressant, à cet égard, de prendre en considération la remarquable évolution du Foyer culturel de Seraing. Constitué en A.S.B.L., comme beaucoup d'autres à l'époque, pour bénéficier des subsides à la construction que le Ministre de tutelle se refusait à accorder aux seuls pouvoirs communaux, le Foyer de Seraing s'est attaché, six années durant, à multiplier les bons usages d'une infrastructure vétuste et, parallèlement, à diversifier les animations dans la banlieue ouvrière. Il a, en même temps exercé, dans le domaine de la diffusion, le rôle confié aux Maisons de la Culture par l'arrêté royal. Il est, dès lors, prévisible que le précédent qui a autorisé la coexistence de deux Maisons de la Culture dans le Brabant wallon sera invoqué à l'appui de la mise en place d'une authentique Maison de la Culture à Seraing...

Un autre exemple de développement intéressant, parce qu'il se situe, lui aussi, en marge de la lettre de l'arrêté royal, est celui du Sart-Tilman. Le Foyer qui s'y est constitué prend référence à l'Université de Liège, réputée commune-siège de l'institution ; les communes limitrophes — à savoir celles sur lesquelles s'étendent le campus et le domaine universitaires — se sont associées à la création de l'A.S.B.L. L'expérience menée au cours des trois premières années d'existence du Foyer est d'autant plus riche en enseignements qu'elle vise essentiellement à rencontrer l'enfant et l'adolescent, l'étudiant de l'enseignement supérieur, le chômeur, par des voies spécifiques : dans le premier cas, l'animation sur le terrain ; dans le second, la diffusion éclairée par l'animation ; dans le troisième, le recours au câble de la télédistribution...
On le voit bien, l'initiative souhaitée par Pierre Wigny a trouvé, en terre wallonne, des développements harmonieux, bien que fort imprévus.

ORIENTATIONS

Certes, les problèmes à résoudre au départ étaient nombreux. Les villes choisies comme sièges régionaux d'une Maison de la Culture n'avaient pas nécessairement une majorité politique de 'couleur' identique aux communes environnantes qu'elles étaient censées assister.

Les mêmes villes acceptaient volontiers l'honneur d'accroître (grâce aux subventions de l'État) les activités culturelles sur leur territoire, mais elles sentaient bien que leur 'vocation régionale' pèserait d'un certain poids sur les épaules des contribuables locaux. L'honneur se doublait cependant d'un pouvoir : car, c'est bien connu, qui paye les violons commande la musique...

Par ailleurs, des scrupules de représentativité handicapaient les premiers pas. S'il était facile d'identifier les associations de programmation artistique ou les mouvements sociaux, il n'en était pas de même pour les groupements de jeunesse ou les mouvements volontaires (souvent épisodiques), en dehors de ceux qui se sont structurés au sein des grandes organisations nationales procédant d'un engagement idéologique affirmé. De plus, les nouveaux 'actionnaires culturels' apportaient avec eux une autre vision de la culture, davantage politisée ou engagée, et rechignaient à patronner une culture de type artistique, ornement de l'esprit ou supplément d'âme.

Ce double danger avait été aperçu par le ministre ALBERT PARISIS lors de la séance d'installation de la Commission consultative des Centres culturels : 'Il ne fallait à aucun prix que ceux-ci n'aboutissent à être, sous des formes d'apparence plus ouvertes, que le décalque des liens d'autorité existant à tous les échelons' (...). D'autre part, l'action des nouveaux organismes ne peut avoir comme seul but d'aboutir à une simple multiplication du public consommateur de culture artistique.

La méfiance officielle à l'égard des arts fut encore fouettée par des déclarations radicales des grands mouvements sociaux. En janvier 1972, un des porte-parole du M.O.C. écrivait : 'La culture traditionnelle favorise ce que l'on a coutume d'appeler 'les lettres et les arts'. Sa liaison avec le groupe dominant de la société contribue à maintenir les inégalités culturelles (...). Il s'agit au contraire de développer une culture liée à la vie sociale.'

Cette prise de position devait être confirmée, en 1978, par le refus explicité du M.O.C. à toute prise de responsabilité, à toute participation à la gestion de la Maison de la Culture de Tournai.

En mai 1970, *Présence et Action culturelle* (organe culturel du P.S.B.) affirmait que la culture n'est qu'une partie des rapports politiques et sociaux... Paraphrasant Clausewitz, le même document disait que la culture n'est rien d'autre que la continuation des relations politiques avec d'autres moyens ; on ne peut donc logiquement en parler qu'en termes de politique et en termes de *front culturel*.

En revanche, les *Cahiers marxistes* mirent en garde contre la tentation simpliste de transformer les arts en bouc émissaire : les lettres et les arts, en tant que formes spécifiques de culture, ne contribuent pas plus à maintenir les inégalités culturelles que la philosophie, l'économie politique, l'histoire, les sciences, etc. Et d'ajouter (*ibid.*, p. 42) 'l'alignement des créateurs sur le niveau de réceptivité des masses ne produit que la médiocrité'.

Bref, le domaine culturel n'échappe pas aux poussées égalitaires et démocratiques qui se font sentir avec énormément d'ampleur dans l'action syndicale et politique. Ouvrir les esprits à la lucidité, à l'analyse, à la critique, rendre les individus autonomes, c'est les affranchir des hiérarchies en place. Inéluctablement, l'action culturelle débouche sur l'agora...

LES ANIMATEURS

Le personnage est nouveau, et sa mission, complexe. Sans être spécialisé, il doit avoir une formation générale suffisante pour susciter, coordonner la collaboration des spécialistes et, en même temps, pour susciter l'intérêt du public. (*Plan quinquennal*, Livre IV, Introduction). L'Union française des Centres de Vacances et de Loisirs le définit comme suit : 'L'animateur est fondamentalement celui qui permet à l'autre de progresser' (*Culture et Communauté*, éd. Ministère de la Culture française, 1971, p. 86). Il est à la fois un éducateur rassurant et un inventeur, ou provocateur subversif : il est, en quelque sorte, un agent double pour les autres et pour lui-même. Sa motivation professionnelle n'est pas tant la conquête d'un public toujours plus vaste (auquel cas, il ne serait qu'un marchand), mais un travail en profondeur. Son scrupule, comment le mesurer?

Les premiers animateurs de Maisons de la Culture sont des produits du hasard : universitaires, licenciés en philologie romane ou en sciences politiques, diplômés de l'*INSAS* ou comédiens, assistants sociaux ou lauréats de Saint-Luc. C'est un don naturel, des aptitudes personnelles spontanées qui leur ont permis d'assumer toutes les initiatives de l'action culturelle nouvelle. Déjà, le 16 décembre 1970, une circulaire ministérielle précise les conditions de leur recrutement : l'appel doit être public, et un jury examinera la valeur des candidatures. La décision appartient au Conseil d'administration de la Maison qui recrute.

Dès l'instant où les Centres se multiplient, la fonction s'institutionnalise et confère à ses agents le statut de fonctionnaires qui ne seront plus des êtres isolés, mais qui bénéficieront de critères de recrutement et d'un barème légal, et qui auront des prestations définies. Il est aussi prévu que leurs aptitudes professionnelles seront affinées, perfectionnées dans un Centre de Formation d'Animateurs culturels (C.E.F.A.C.). Mais, que l'animateur soit titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur ou qu'il relève de la formation sur le tas, sa situation le mettra toujours en marge des structures administratives.

Rares, dès lors, sont ceux qui survivent aux premiers temps de la création d'une Maison ou d'un Foyer ; beaucoup, s'étant heurtés aux problèmes d'une gestion financière délicate, ou aux avatars des majorités politiques modifiées ou renversées au hasard des élections, doivent chercher de nouvelles voies.

Le savoir est une chose, les qualités de caractère en sont une autre. 'L'animateur est patient et accueillant, dynamique et imaginatif, épanoui et ouvert aux autres. C'est un être de relation, capable de percevoir les problèmes humains et d'accepter les mutations sociales.' Il connaît les multiples techniques d'expression. Il est philosophe, il est sportif... Il est indispensable de leur donner un cadre professionnel qui soutienne leur action (*Le Soir* 13-8-74) — Tribune libre : G. RYCKMANS, *Les Animateurs*).

À l'opposé, REMY CORNEROTTE (*Culture et Communauté*, éd. Ministère de la Culture Française) affirme : 'Le professionnalisme est une sclérose complète. L'animateur doit être un marginal. Son grand bonheur serait de devenir le plus vite superflu et de disparaître'. Il fait ainsi écho à Fontenelle qui écrivait : 'Tout éducateur veillera à se rendre inutile'. Mais stimuler, organiser et s'effacer, n'est-ce-pas pour nous anticiper?

VERS LA DÉMOCRATIE CULTURELLE

Vivre dans une société en mutation constante, à la fois interne et externe, oblige à un effort permanent d'adaptation sous peine de servitude et de disparition.

L'adaptation requiert la mise en place d'instruments d'information et d'éducation des citoyens dans tous les domaines. Les Maisons de la Culture joueront ce rôle, parallèlement à d'autres institutions, et contribueront à maintenir le corps social en éveil, à le pousser à de nouvelles curiosités et actions.

Pareille entreprise d'animation doit porter sur toutes les formes de la vie individuelle et collective, appliquer à notre société contemporaine les critères de mesure des ethnographes : croyance, art du métal, structures politiques, langage, etc. Tout devient objet culturel.

Par ailleurs, une démocratie telle que la nôtre, si elle entend appliquer ses credos — liberté, égalité, justice — doit déboucher sur une société plus humaine pour tous, en particulier pour ceux qui ne connaissent du travail que l'exploitation et l'aliénation. La démocratie culturelle est sous-tendue par une éthique fondée sur la consultation des individus, la nécessité de la participation et la reconnaissance du pluralisme : elle relaie en cela les objectifs des partis politiques et des syndicats d'aujourd'hui, non seulement occuper les loisirs mais transformer le travail et la vie. En rupture avec l'individualisme bourgeois, possédant et compétitif, qui a conduit à l'industrialisme dévorant, elle enregistre le besoin de retourner aux sources de la simplicité et de la sagesse populaire. Il fait bon vivre dans mon quartier : mon voisin, c'est mon ami et ma rue est mon royaume.

Mais, alternant avec la sollicitude altruiste, l'action démocratique culturelle s'efforce également de créer le plaisir, de faire naître la joie. Nous ne vivons plus dans une société masochiste, et les Maisons de la Culture n'ont pas pour but de s'afficher en maisons de redresseurs de torts. Elles doivent jouer vis-à-vis des différents groupes sociaux leur rôle d'accueil avec cœur et intelligence, avec courage et imagination. À l'écart des puissants du jour, elles feront en sorte de supprimer les barrières entre les individus, d'accroître leur maîtrise sur leurs conditions d'existence, et de leur permettre, ainsi, d'assumer mieux leur destinée d'hommes libres, responsables et heureux.

José SMET

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Plan quinquennal de la Politique Culturelle, Éd. Ministère de la Culture Française, Bruxelles, 1967; *Cahiers J. E. B.*, Éd. Ministère de la Culture Française, Bruxelles; HENRI JANNE, *Le temps du changement*, Verviers, Marabout-Université; G. SPITAELS, *Défi de la société industrielle*, Éd. J.L. VERNAL; J. RIGAUD, *La culture pour vivre*, Gallimard, Paris, 1975; P. BOURDIEU-J.C. PASSERON, *Les héritiers*, Éd. de Minuit, 1971; TH. ROGZAK, *Vers une contre-culture*, Éd. Stock, Paris, 1970.

V - LA VIE DES LIVRES

L'édition en Wallonie

PRÉLIMINAIRES

Tâche malaisée, en vérité, que de prétendre peindre un panorama complet de l'édition en Wallonie : trop de noms se pressent sous la plume, trop d'initiatives aussi courageuses qu'éphémères.

Certaines considérations s'imposent, d'entrée de jeu. À la différence de la France, l'édition ne se concentre pas tout entière dans la capitale. En effet, quelques-unes des plus importantes — et des plus anciennes — maisons d'édition se situent dans nos provinces romanes. Notons, en passant, que trois maisons comptent deux cents ans d'existence et une bonne dizaine, cent ans.

En Wallonie — comme ailleurs, au demeurant —, l'édition remonte au XVIII^e siècle. Disant cela, je ne vise pas uniquement les contrefacteurs, nombreux et habiles à Liège (parmi d'autres villes), au XVIII^e siècle, précisément. Non, il exista très tôt des éditeurs (mieux : des imprimeurs-libraires) 'originaux'. Rappelons, toutefois, que les mots d'éditer et d'éditeur, au sens où nous les entendons aujourd'hui, apparaissent dans la langue française entre 1700 et 1750. Il faudra, néanmoins, attendre le début du XIX^e siècle pour que l'*édition* devienne une activité particulière.

Et cela nous amène à une deuxième réflexion. Dans nos régions, l'éditeur reste, en général, un imprimeur. L'atelier d'imprimerie conditionne même, souvent, l'entreprise d'édition, quand il ne la contrarie pas : Marabout, créé par l'*imprimeur* ANDRÉ GÉRARD, en offre un éclairant exemple. Un jour, un imprimeur de labeur décide de devenir éditeur, tout en conservant sa première activité, ce qui lui permettra, quand l'édition ne 'marche' pas, d'échapper à la faillite.

Voilà qui explique que la province compte tant d'éditeurs. Il suffit d'un succès pour que l'imprimeur se lance délibérément dans l'édition. L'exemple de JULES DUCULOT — éditeur de moyenne importance — vient à point nommé sous la plume. En 1936, l'imprimeur de Gembloux décide, avec un courage admirable, de publier *Le Bon Usage* de MAURICE GREVISSE, lequel avait jusque-là reçu refus et rebuffades. Nous pouvons dire, sans craindre le paradoxe, qu'il fonda, une seconde fois, sa maison d'édition et créa une véritable tradition.

Autre caractéristique de l'édition wallonne : sa spécialisation. Inutile de rappeler ce que notre bande dessinée représente sur le marché mondial et dans le chiffre d'affaires de nos éditeurs. À ce propos, le lecteur se reportera à la contribution de Jean-Maurice Dehousse, tome III du présent ouvrage, pp. 345-355. À la bande dessinée, il convient de joindre — autres spécialités — le livre pour enfants et le livre scolaire.

Ce rapide panorama se révélerait bien incomplet si nous ne citions pas de petits éditeurs — en général, porte-parole de 'chapelles' littéraires — qui se veulent et se déclarent 'marginaux'.

PROBLÈMES ET DIFFICULTÉS

Si nos éditeurs se montrent actifs et publient, en général, des ouvrages d'une typographie soignée, il n'en reste pas moins que le sort ne leur épargne pas les difficultés. Examinons, d'abord, le cas du livre littéraire (roman, etc.) Il n'existe pas, chez nous (comme à Paris, par exemple), une véritable vie littéraire. L'attrait de ce qui vient de la France nuit à nos écrivains. Même notre propre critique — quand elle ne relève pas du 'copinage' — se montre peu attentive aux œuvres publiées dans nos régions. Que dire de la critique parisienne? Pour connaître un succès certain ou relatif, nos romanciers, nos poètes, doivent 's'exporter', si j'ose risquer le mot. Sinon, ils doivent se contenter de tirages modestes et d'une gloire sans éclat.

S'il faut alléguer le manque d'information — je ne dis rien de la qualité des œuvres —, le grave problème tient à la distribution. Nos éditeurs distribuent mal, hormis quelques exceptions. Ils attendent que l'acheteur vienne à leurs auteurs.

La région wallonne compte une quarantaine d'éditeurs. Cinq ou six d'entre eux, par un réel effort de présence, peuvent se flatter de chiffres d'affaires importants. N'empêche que la situation paraît moins brillante quand nous prenons en considération le nombre de titres publiés. Qu'en conclure? En l'absence de statistiques propres à la Wallonie, toute réponse reste hypothétique. Nos éditeurs visent à la qualité. Le nier constituerait une injustice impardonnable. Mais, il ne faut pas perdre de vue que, sauf la bande dessinée, la production de nos éditeurs comporte une part considérable de livres utilitaires : le livre scolaire, par exemple, que multiplient les différents réseaux d'enseignement.

Si, au départ, nous semblions pessimiste, il convient, au moment de conclure, de souligner la vitalité de l'édition en Wallonie qui, en dépit de maints aléas — l'absence d'une politique du livre, par exemple —, réussit à maintenir un chiffre d'affaires parmi les meilleurs d'Europe, en misant sur un marché intérieur limité et en s'imposant — mieux encore — sur le marché international. Pour réussir de la sorte, seule l'initiative prévaut: ce que les éditeurs appellent la recherche de 'créneaux'.

GÉOGRAPHIE DE L'ÉDITION EN WALLONIE

Tout choix, comme tout classement, se révèle arbitraire, en l'occurrence. Nous nous limiterons ici aux maisons d'édition les plus caractéristiques soit par leur importance, soit par leur production. Le classement géographique permet de montrer la répartition des éditeurs sur le territoire wallon et une éventuelle concentration.

Hainaut Deux grands centres : Tournai et Marcinelle.

Version des BIJOUX DE LA CASTAFIORE en dialecte picard tournaisien, ouvrage publié par CASTERMAN à l'occasion du 200e anniversaire de la fondation de la maison d'éditions (1980).

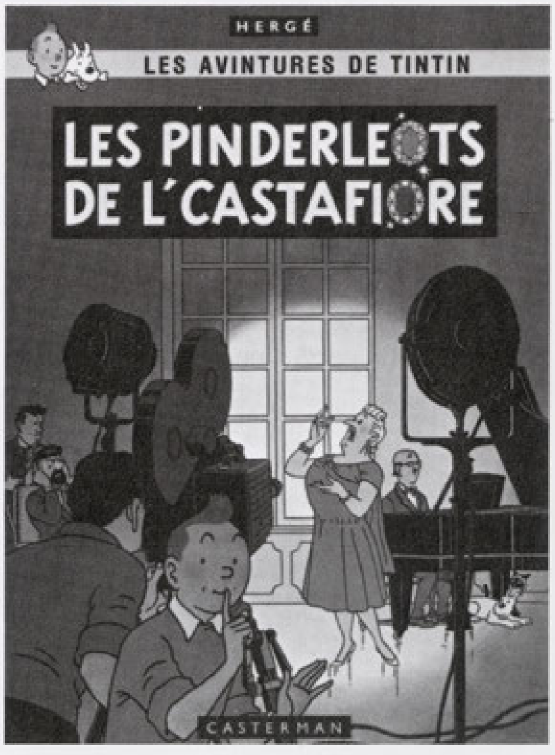

À Tournai, la maison Casterman (fondée en 1780) possède l'une des imprimeries les mieux équipées de nos régions, capable à la fois d'honorer de fortes commandes extérieures et de subvenir aux besoins d'une politique éditoriale fort diversifiée, où dominent la bande dessinée (Tintin) et les livres pour la jeunesse, sans négliger de nombreux autres domaines (de la pédagogie à la science-fiction).

À Tournai, également, la maison Desclée de Brouwer, spécialisée dans l'édition de missels, pâtit de la situation créée par le concile Vatican II qui, en bannissant le latin de la liturgie, brisa un monopole quasi centenaire. Il fallait, par conséquent, chercher d'autres voies.

À Marcinelle, les Éditions Jean Dupuis triomphent dans la bande dessinée (Spirou, etc.) et la publication d'hebdomadaires (le plus rentable: *Télé-Moustique*). Chose rare, même en France, la société possède un studio de réalisation pour films de court métrage destinés à la télévision.

Si licet parva... Bel exemple d'éditeur 'marginal': le Daily Bûl, à La Louvière, fondé pour publier les œuvres d'Achille Chavée, de son vivant, et qui sert l'avant-garde littéraire. Son animateur, André Balthazar, se présente lui-même comme 'un éditeur du dimanche, même du samedi soir', qui aime prolonger une aventure.

Namurois Un 'label', comme dit notre jargon, s'impose à Gembloux: les Éditions J. Duculot (fondées en 1913). Ici encore, l'imprimerie et l'édition se trouvent associées. L'auteur 'fort' de la maison reste, évidemment, Maurice Grevisse, lequel suscita, véritablement, autour de son œuvre majeure: *Le Bon Usage*, un épanouissement d'ouvrages traitant de la langue française. La maison publie aussi des ouvrages pour la jeunesse, des livres scolaires, et cherche, sans cesse, de nouveaux 'créneaux': la littérature régionaliste, par exemple, à laquelle elle donne un nouveau souffle.

À Namur même, Wesmael-Charlier s'impose comme l'un de nos plus importants éditeurs d'ouvrages scolaires. Son chiffre d'affaires compte parmi les six ou sept meilleurs de Wallonie.

GREVISSE
le
bon
usage
PRÉFACE DE PAUL ROBERT
DUCULOT

Jaquette de la 11e édition de l'œuvre majeure de Maurice Grevisse, LE BON USAGE, publié par les ÉDITIONS DUCULOT. Création Michel Olyff.

Dans le Namurois, à Wépion, précisément, la Maison d'Éditions Claude Dejaie associe l'édition de poètes et de romanciers locaux (beaucoup de comptes d'auteurs) à diverses activités regroupées sous le terme, un peu impénétrable, de 'communicatologie'.

Pays de Liège Comme Tournai, Liège se prévaut d'une longue tradition dans le domaine du livre. N'y trouve-t-on pas les deux plus anciennes maisons d'édition de Belgique: H. Dessain (1719) et Desoer (1750).

Libraire, François-Joseph Desoer (1720-1792) montre un esprit d'initiative peu commun. Le lecteur, grave ou coquin, trouve, dans son officine, tout ce qu'il désire. Notre entreprenant personnage publie une *Gazette* puis des ouvrages dans différents domaines. À sa mort, il laisse une maison en pleine prospérité, que ses successeurs continueront de déve-

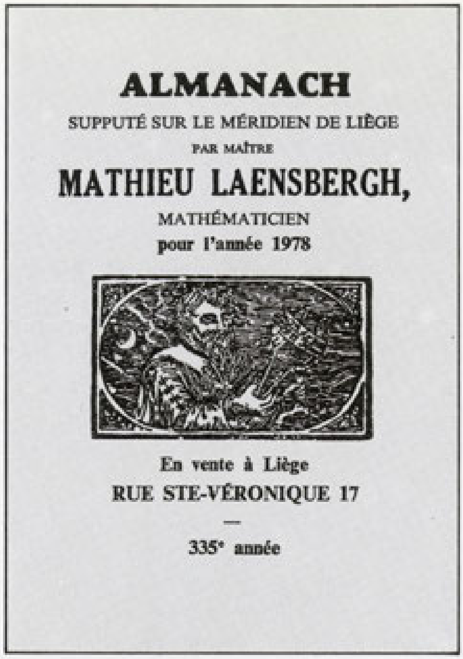

ALMANACH
SUPPUTÉ SUR LE MÉRIDIEN DE LIÈGE
PAR MAÎTRE
MATHIEU LAENSBERGH,
MATHÉMATICIEN
pour l'année 1978

En vente à Liège
RUE STE-VÉRONIQUE 17
—
335^e année

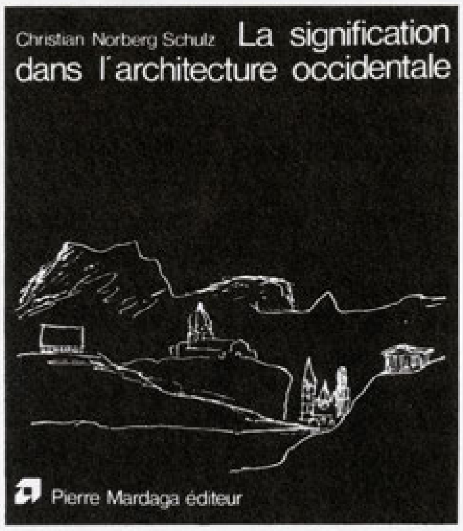

Christian Norberg Schulz La signification dans l'architecture occidentale

Pierre Mardaga éditeur

ALMANACH MATHIEU LAENSBERGH, 1978, publié par VAILLANT-CARMANNE.

COUVERTURE D'UNE RÉCENTE PUBLICATION *de l'éditeur PIERRE MARDAGA.*

MEUBLES STYLES ET DÉCORS ENTRE MEUSE ET RHIN *de Joseph Philippe chez l'éditeur EUGÈNE WAHLE.*

MEUBLES STYLES ET DÉCORS ENTRE MEUSE ET RHIN

EUGENE WAHLE EDITEUR

lopper. Toutefois, au XIX^e siècle, l'entreprise connut des fortunes diverses pour retrouver vigueur au XX^e siècle et traverser de nouvelles vicissitudes. Finalement, au mois d'octobre de 1979, la société anonyme 'Présence, Culture et Association' (qui gère la Librairie Halbart) a repris la majorité des parts de la société anonyme Desoer tout en sauvegardant l'indépendance éditoriale de celle-ci, engagée dans un autre métier du livre.

H. Dessain édite, uniquement, des ouvrages scolaires, de même que la filiale parisienne Dessain et Tolra.

Ce qui marque l'édition à Liège, c'est le courage de certains hommes qui, au prix de nombreux sacrifices, tentèrent de publier soit des ouvrages de luxe, soit des études d'intérêt local. Je voudrais saluer, au passage, Jean Mawet qui, précisément, s'imposa ce double but. Nous verrons, plus loin, d'autres initiatives aussi louables.

C'est un Liégeois, Maurice Wilmotte, l'éminent romaniste, qui fonda La Renaissance du Livre, maison d'édition de littérature générale établie à Bruxelles.

Imprimeur — et de qualité —, Georges Thone aimait que, dans son catalogue, l'histoire voisinât avec les sciences. Ses successeurs montrent moins d'intérêt pour l'édition.

Vaillant-Carmanne, éditeur du fameux *Almanach* [...] *Mathieu Laensbergh* et des trois dictionnaires wallons de Jean Haust, montre le même éclectisme et se laisse aussi tenter par la vulgarisation.

Deux nouveaux venus — et fort entreprenants —, MM. Pierre Mardaga et Eugène Wahle, raniment l'édition liégeoise qui sommeillait au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Suivons l'ordre chronologique. M. Pierre Mardaga reprend l'imprimerie Solédi, qui éditait à l'occasion. Sous l'impulsion du nouveau propriétaire, la maison, qui abandonne l'ancienne raison sociale, change également d'orientation. M. P. Mardaga reste un imprimeur important, mais il devient aussi un éditeur qui conquiert de haute lutte les marchés intérieur et étranger. Il renonce à l'édition

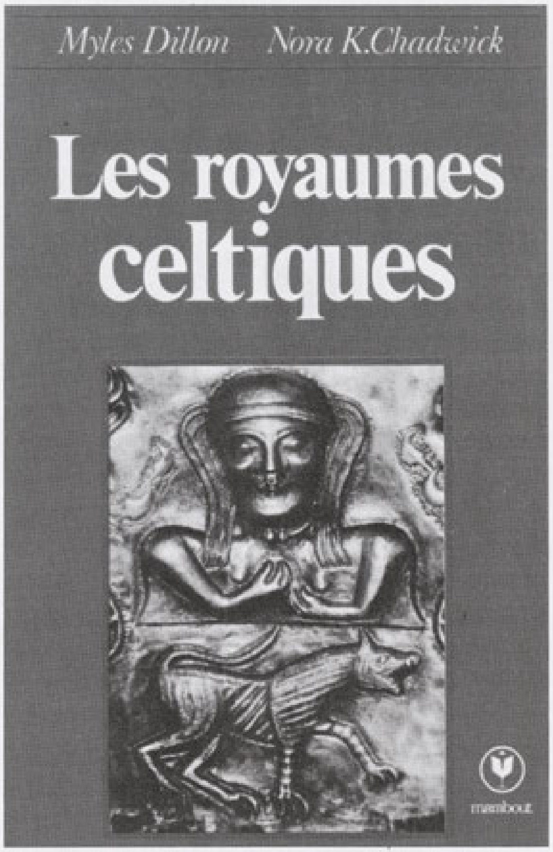

PAGE DE COUVERTURE DU MARABOUT-UNIVERSITÉ N° 295 *LES ROYAUMES CELTIQUES par Myles Dillon et Nora K. Chadwick, paru aux NOUVELLES ÉDITIONS MARABOUT. Mise en pages réalisée par les Ateliers Pascal Vercken; document de l'agence Atlas Photo.*

traditionnelle en publiant des ouvrages résolument 'actuels' dans des domaines aussi différents que l'architecture (son 'cheval de bataille'), la médecine, etc. En outre, il rachète, à Bruxelles, les Éditions Charles Dessart et publie une collection 'Psychologie et Sciences humaines' qui élargit encore sa clientèle grâce à une diffusion énergique.

Libraire devenu éditeur par passion des beaux livres, M. Eugène Wahle publie des ouvrages d'art admirables qui peuvent rivaliser, quand ils ne la dépassent pas, avec la production étrangère. Il ne s'agit pas de 'livres-objets'. Une illustration abondante et généralement inédite accompagne un texte d'une réelle valeur scientifique mais 'dévolté' — ou comment dire? — à l'intention d'un large public cultivé. M. Eugène Wahle affectionne les sujets d'intérêt régional: histoire, art, etc. Aussi, en 1980, le Millénaire de la Principauté de Liège lui offrit-il l'occasion de nombreuses initiatives du meilleur goût.

Qui dit Verviers pense immédiatement à Marabout. Étonnante aventure que celle de M. André Gérard. En 1939, il reprend l'imprimerie de labeur familiale, qu'il ne cessera d'agrandir au fil des années, à telle enseigne qu'elle passera, à juste titre, pour la plus moderne de Wallonie. Dans l'immédiate après-guerre, s'inspirant des *pocket books* anglais et américains, M. A. Gérard publie les *premiers* livres de poche du continent. Il multiplie les collections, non sans se heurter à l'opposition du marché français. Le haut degré technique de l'imprimerie de Verviers exige une abondante production, seule condition de sa rentabilité. Mais le marché, même élargi à la Suisse et au Canada, ne peut absorber des millions de volumes. Les stocks grossissent démesurément. Marabout connaît de graves difficultés financières. Un groupe bancaire met la main sur la maison: ainsi naissent Les Nouvelles Éditions Marabout. Cela entraîne une restructuration de l'entreprise (abandon de l'imprimerie) et une rationalisation des collections. L'esprit change sous la contrainte des facteurs économiques et financiers.

EN MANIÈRE DE CONCLUSION

Peut-on conclure? C'est un fait irréfragable: l'édition en Wallonie reste fort active, même si le chiffre d'affaires moyen ne progresse que lentement. D'anciennes maisons ne parviennent pas à s'adapter à un monde qui pressent le XXI^e siècle.

Autre constatation: le livre scolaire semble en recul, conséquence, vraisemblablement, de la profonde perturbation de l'enseignement, qui utilise d'autres 'supports'.

En revanche, à la différence de la France, la bande dessinée wallonne ne cesse d'élargir son marché étranger. Elle vieillit moins vite — quand elle vieillit —, car les rééditions, en vue de l'exportation, contrebalancent les nouveautés. C'est un phénomène propre à nos maisons d'édition. Celles-ci vivent principalement de l'exportation. Chose encourageante: nos éditeurs exportent — même dans le domaine de la littérature générale — autant de tonnes de volumes que les éditeurs étrangers — français, singulièrement — en importent. Ainsi, par le livre, notre esprit rayonne bien loin du petit coin de ce vaste monde.

Francis VANELDEREN

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

HENRI LIEBRECHT, *Le Livre et l'Imprimerie en Belgique de 1800 à 1930* dans *Histoire du livre en Belgique*, t. VI, Bruxelles, 1934; JACQUES STIENNON, *Une dynastie d'éditeurs-imprimeurs liégeois: les Desoer* dans *La Vie wallonne*, t. XXIV (1950), pp. 157-185; *L'Édition française de Belgique. Aperçu – Questions – Problèmes. Extraits d'une table ronde...* dans *Dossiers du Cacef*, n° 65 (février-mars 1979), pp. 3-31; MICHEL CONDÉ, *L'Édition belge d'expression française: une logique et une description*, *ibid.*, n° 75 (mars 1980), pp. 3-22; *L'Édition belge poursuit son redressement* dans *Livres Hebdo*, vol. II, n° 9 (4 mars 1980), pp. 73-74; YVES WINKIN, *L'Or et le Plomb ou L'Édition belge d'expression française*, mémoire de licence inédit, 2 vol., Université de Liège, Faculté de Philosophie et Lettres, VIII^e section, année académique 1975-1976. – DU MÊME, *L'Édition belge de jeunesse en langue française* dans *Littérature belge de jeunesse en langue française*. Bruxelles, Ministère de la Culture française, 1976, pp. 36-41; DU MÊME, *L'Édition belge d'expression française: une jeune bicentenaire* dans *Bibliographie de la France*, 17 mars 1976, pp. 479-482.

Revues et périodiques

Il ne peut être question de faire ici un catalogue exhaustif de toutes les revues et périodiques publiés en Wallonie depuis plus d'un siècle. D'abord, la place qui nous est impartie ne suffirait pas à en dresser la seule et simple liste ; ensuite, il existe des répertoires spéciaux, établis à l'intention des bibliothécaires, des chercheurs ou des libraires, qui rendent inutile et forcément incomplet, vu le manque d'espace, un pareil travail.

Notre propos est plus modeste et, surtout, différent. Il tentera, dans la mesure du possible, d'étudier comment, en Wallonie, la vie des publications périodiques fut si intense, comment elles se multiplièrent, dans quelles directions et sous quelles influences, pour quels motifs et en quelles régions, comment — et pourquoi — nombre d'entre elles furent éphémères tandis que d'autres parvinrent et parviennent encore à survivre. Bref, et en moins ambitieux que les mots pour le dire, l'histoire évolutive et psychologique de la presse périodique wallonne.

LES WALLONS ET LES 'SOCIÉTÉS'

Il est reconnu, d'évidence, que le Belge en général, le Wallon en particulier, éprouve l'irrésistible besoin de se grouper en associations. Sans doute, le Wallon a-t-il une réputation méritée d'indépendance, mais il connaît aussi ce qu'on pourrait nommer, paradoxalement, un individualisme collectif: le particularisme poussé souvent jusqu'à l'esprit de clocher. Ce besoin d'unir leurs similitudes — quitte, plus tard, à se séparer en découvrant leurs différences sinon leurs antagonismes, est caractéristique : les exemples foisonnent de l'existence, dans des bourgs, voire des villages, de deux sociétés rivales de même nature, chorale, harmonie, football, tir à l'arc, colombophilie, sans même qu'il y ait là une couleur politique quelconque. Je sais même des cas où, dans une villette, magasins, cafés, fournisseurs, étaient cloisonnés en deux clans, chacun jugeant presque sacrilège de s'adresser à tel commerçant ou artisan — cela allait même jusqu'au médecin ou au pharmacien ! — qui n'étaient pas *des leurs*. Cela se retrouve même dans des groupements scientifiques ou artistiques où l'on pourrait supposer que règne une sérénité purement intellectuelle!

Il tombe sous le sens que cette prolifération progressive fut favorisée par la croissance démographique, l'augmentation des loisirs et, surtout, l'institution de l'instruction obligatoire et gratuite. Encore que, dans nos provinces, sous l'Ancien Régime, de rares 'académies' aient vu le jour, filles de l'Académie dite *thérésienne* à Bruxelles, ou, à Liège, la *Société d'Émulation* (fondée, en 1779, par le Prince-Évêque Velbruck), c'est surtout après 1830 et, surtout, dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle, que surgirent et se multiplièrent de pareils organismes. Car ce sont des associations de 'beaux esprits' ou d''antiquaires' qu'on observe au départ ; suivront ou continueront des groupements d'anciennes confréries ou corporations ; enfin, les activités sportives, artistiques, intellectuelles ou, simplement, amicales se développent sans cesse et, particulièrement, après la guerre mondiale ; encouragées et, souvent, aidées par les autorités officielles, les nombreuses associations croîtront en conséquence pour atteindre, de nos jours, à des proportions presque incroyables.

LES SOCIÉTÉS ET LEURS PUBLICATIONS

Or, ces sociétés, dès l'origine, vont juger utile, voire nécessaire, de garder témoignage de leurs activités. Bien plus, dans le cas des *Instituts* et autres *Académies* littéraires ou scientifiques, leur raison d'être est, précisément, la publication de leurs *Annales*, *Acta* ou *Bulletins*, comme on dira alors, sans négliger une *Chronique* qui tiendra registre des séances, événements administratifs et vie intérieure de l'association. C'est souvent à cette seule chronique, en ce qui regarde les autres groupements, que se résumeront leurs travaux écrits.

Tout au moins au début car, petit à petit, les bulletins s'étoffèrent, et tel modeste club de football, telle Union d''anciens' de quelque chose se piqueront d'introduire, entre leurs rubriques 'professionnelles', si l'on peut dire, des articles instructifs ou divertissants.

À l'origine, nous l'avons remarqué, les plus anciennes sociétés — et, partant, leurs publications, — s'intéressent à l'histoire et à l'archéologie locales. Ce sont d'abord, et souvent dès la moitié du XIX^e siècle, dans les chefs-lieux de province qu'elles naissent: Liège, Arlon, Mons, Namur eurent ainsi leurs revues, actuellement plus que centenaires. Mais, très rapidement, elles vont se multiplier et s'étendre aux arrondissements, aux cantons, voire à de modestes communes. Ainsi Tournai, Charleroi, Huy, Verviers seront parmi les 'centenaires' que d'autres viendront rejoindre bientôt, même parmi de modestes communes. Sans doute n'en méritent-elles pas moins d'éloges pour leur enthousiasme, leur désintéressement, leur bonne volonté, mais leur rayonnement et leur importance n'en restent pas moins limités, eu égard au nombre et à la qualité de leurs collaborateurs. Il n'empêche qu'elles eurent et ont encore leur utilité comme ferment d'émulation et que, parfois, elles furent le berceau de telle ou telle personnalité qui s'affirmera, par la suite, à des niveaux beaucoup plus élevés.

Notons, à titre d'exemple de cette prolifération, que la province de Liège comptait, en 1976, quelque 390 journaux, périodiques et revues, dont 223 pour la seule ville de Liège, *avant* les fusions de communes. Et, ce qui n'est pas moins révélateur, toutes ces publications paraissent aussi bien dans des centres urbains que dans de simples bourgs, sans que leur intérêt soit nécessairement mesuré à l'importance de leur siège. À ce point de vue et sans esprit de statistique, il est significatif de relever la nomenclature des communes de cette même province, lieux de leur origine: Amay, Andrimont, Angleur, Ans, Aubel, Bas-Oha, Basse-Bodeux, Blegny, Bressoux, Chênée, Clermont-sous-Huy, Comblain-au-Pont, Comblain-la-Tour, Dison, Embourg, Eupen, Flémalle-Grande, Flémalle-Haute, Fléron, Flône, Forêt-Trooz, Glain, Grivegnée, Hannut, Herstal, Herve, Heusy, Huy, Jemeppe-sur-Meuse, Jupille, Lambermont, Liège, Lierneux, Liers, Lorcé, Louveigné, Malmedy, Marchin, Moxhe-Ciplet, Oreye, Ougrée, Polleur, Ramet, Remicourt, Seraing, Spa, Stavelot, Stembert, Spixhe-Theux, Tilff, Tilleur, Trois-Ponts, Vaux-sous-Chèvremont, Verviers, Vieuxville, Visé, Vottem, Waimes, Wandre, Waremme, Wonck, Xhoris...

Remarquons d'ailleurs qu'un nom peut ici correspondre à plusieurs publications (Liège, par exemple, avec 223), mais que l'important est que toute la province se presse dans cette énumération. Il n'est pas non plus inutile de signaler que tel bulletin, édité dans une modeste bourgade, peut avoir plus d'extension que les limites de celle-ci, pour la simple raison que son directeur, personnalité remarquable, y a sa résidence, sans que cependant le cas soit général.

Ce qui est vrai pour Liège et sa province l'est aussi pour le Hainaut bouillonnant et, à un degré moindre, mais convaincant, pour le Luxembourg, Namur et le roman Brabant.

MATIÈRES, INTÉRÊT ET INFLUENCE DE CES PUBLICATIONS

Une première constatation, nous l'avons vu, c'est que les doyennes, souvent centenaires et plus, des revues — la plupart toujours en vie — sont les organes de sociétés d'histoire, d'archéologie, d'ethnographie et de folklore locaux. Il en va de même pour des associations scientifiques — médecine, sciences naturelles, technique, etc. — et pour des raisons identiques : elles s'adressent à des spécialistes ou à des amateurs relativement peu nombreux, mais fidèles, et qui acceptent de payer une cotisation relativement importante pour des fascicules d'une périodicité assez longue. Inversement, tel mensuel d'un simple groupement sportif tirera à des milliers d'exemplaires au prorata du nombre de ses 'supporters', mais d'une diffusion limitée à leur localisation. Dans ce cas, le succès ou l'échec mesure la durée d'existence du périodique.

Est-il enfin besoin de parler de la prolifération hebdomadaire des feuilles dites 'toutes boîtes' qui, par milliers et dizaines de milliers, nous encombrent et sont un défi à la prétendue pénurie de papier? Il est évident qu'elles n'ont nul rapport avec la culture!

Il serait enfin injuste de ne pas rappeler que telles excellentes revues bruxelloises comptent bon nombre de distingués collaborateurs wallons. Si nous n'en disons rien ici c'est que, de propos délibéré et dans les normes de cet ouvrage, il a été convenu de respecter les limites géographiques de la Wallonie.

Il n'est donc pas douteux que l'importance du tirage d'un périodique n'est pas en rapport proportionnel avec son influence culturelle : il n'en va pas autrement des grandes œuvres humanistes et, sans avoir recours à la statistique, on peut deviner qu'elles atteignent un niveau de publication bien inférieur à celui d'une foule d'ouvrages dits populaires. C'est pourquoi nous nous en tiendrons, dans notre examen, à celui des revues dont la portée fut ou est encore d'étendue internationale, son auditoire en fût-il moins nombreux que vaste : disons d'emblée que ce sont celles qui s'intéressent à l'ensemble de la Wallonie qui touchent le mieux un public étranger et celles qui s'attachent aux trois centres d'intérêt suivants : 1) les sciences et les techniques, 2) l'ethnographie, l'archéologie, l'histoire, le folklore et la dialectologie, 3) les arts et les lettres.

SCIENCES ET TECHNIQUES

Deux titres s'imposent d'abord : la *Revue universelle des mines*, fondée à Liège en 1857, organe de l'Association des ingénieurs sortis de l'Université de Liège (A.I.Lg.) et, en 1898, le *Bulletin scientifique de l'Association des Écoles spéciales* (Institut Montéfiore, A.I.M.Lg.). Ces deux périodiques, dès leurs débuts, rencontrèrent une audience non seulement internationale mais universelle. Ce qui s'explique par la réputation exceptionnelle dont jouissaient les deux écoles liégeoises : on trouvait dans le monde entier de leurs anciens élèves, fiers de porter la médaille A.I.Lg. qui les groupaient dans une manière de franc-maçonnerie scientifique. En vérité, pendant la seconde moitié du XIX^e siècle et le début du XX^e, deux centres intellectuels liégeois rayonnaient sur la totalité de l'univers : l'Université (mines et électricité) et le Conservatoire (surtout pour les cordes). À telle enseigne que lorsque l'illustre Ysaÿe, pérégrinant à travers les cinq continents, y prenait contact avec un nouvel orchestre, il avait coutume de s'écrier : 'N'a-t-il dès Walons, chal?' (Y a-t-il des Wallons ici?). Et la réponse était rarement négative! Il n'en allait pas autrement de nos ingénieurs ou des étrangers sortis de notre faculté polytechnique : faut-il rappeler — un exemple entre cent — que c'est un Namurois, **Henri Maus**, ingénieur A.I.Lg. (1808-1893), auteur du fameux 'plan incliné' d'Ans à Liège, qui fut chargé, en 1845, de la construction du chemin de fer de Gênes à Turin et qui, de concert avec le Savoyard Germain Sommeiller — élève, durant quatre ans, de l'Université de Liège — réalisa (1854-1870), le tunnel du mont Cenis ? Le constat de la disparition, en 1973 et pour des raisons financières, de la *Revue universelle des mines* n'en est que plus triste. Quant à la seconde, continuée après guerre sous le titre

Technique et Humanisme, elle devait cesser, pour les mêmes causes, en 1968.

Il n'est pas superflu de noter que, souvent, ces revues techniques font appel aussi à l'histoire, à l'archéologie et aux arts: c'est le cas, éminemment, pour le *Bulletin de l'Association internationale du verre*. Si ce groupement fut créé et établi à Liège, en 1959, c'est que la ville possède, à la Maison Curtius, un musée du verre, qui, par sa richesse, sa variété et l'étendue (de la préhistoire à nos jours) de ses collections, est l'un des plus remarquables du monde. Sous la direction du conservateur du musée et secrétaire général de l'association, M. JOSEPH PHILIPPE, cette revue est, véritablement, devenue le moniteur de l'histoire universelle du verre. D'ailleurs, notre Val-Saint-Lambert n'est-il pas aussi le témoignage de l'efflorescence active du cristal dans notre région?

ETHNOGRAPHIE, HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, FOLKLORE, ET DIALECTOLOGIE

Nous l'avons dit plus haut, ce sont d'abord l'histoire et l'archéologie qui furent les 'pourvoyeurs' des premières sociétés, partant des premiers périodiques et nous avons vu comment elles ont vécu jusqu'à nos jours, bon nombre étant centenaires et plus. Cependant leur propos restait généralement local, leur diffusion s'arrêtant le plus souvent aux frontières provinciales, parfois aux nationales. Le destin — et la qualité exceptionnelle de la revue — en décideront autrement pour *Wallonia* ...

En 1893, un instituteur liégeois, OSCAR COLSON, passionné de folklore et ardent Wallon, eut l'idée heureuse de fonder un périodique qui s'adressât à *toute* la Wallonie. C'était un autodidacte d'une rare érudition, qui, en outre, cultivait la musique; ce qui lui permettait, à une époque où les enregistreurs n'existaient pas, de transcrire très exactement les chansons populaires. De surcroît, c'était un organisateur remarquable, doublé d'un homme d'une volonté et d'une puissance de travail exceptionnelles.

Il sut, à travers tout le pays wallon et dans tous les domaines, recruter les compétences les plus éclairées pour en former une équipe de spécialistes entièrement dévoués à leur idéal.

La guerre en 1914 allait arrêter ce magnifique effort, mais les vingt et un volumes de la collection constituent une somme qui embrasse la culture wallonne dans sa totalité. Ajoutons que les lettrines, bandeaux et culs-de-lampe qui décoraient le texte étaient dus à l'admirable artiste liégeois Auguste Donnay. En ce qui regarde le folklore, les arts, les lettres et la dialectologie ou ce qu'on appelle la 'petite histoire' du pays wallon, *Wallonia* avait conquis la première place et s'était imposée tant chez nous qu'à l'étranger.

Pourquoi n'a-t-elle pas, comme certaines de ses consœurs, reparu avec le retour à la paix? C'est une triste histoire: Oscar Colson, Wallon convaincu, mais trop passionné, se laissa entraîner à accepter un poste dépendant du *Conseil wallon*, instauré par l'ennemi qui n'obtint jamais, faute d'adhérents, le succès du *Conseil des Flandres* (Cf. *ibid.* Histoire, économie, sociétés, t. II, pp. 295 sqq.) Au moment de la débâcle, il s'enfuit vers l'Allemagne et, de là, en Suisse (à Lausanne, je crois) où il s'établit comme libraire. Il mourut obscurément et désespéré, sans avoir jamais cherché à rejoindre son pays, comme d'autres extrémistes du *Raad van Vlaanderen* dont tel fut élu représentant!

Cependant, la disparition de *Wallonia* laissait un vide qu'il fallait combler; un homme osa cette difficile succession: CHARLES DELCHEVALERIE, fin écrivain, critique littéraire et artistique, publiciste d'élite et fidèle collaborateur de *Wallonia*. En 1892, il avait déjà fondé sa propre revue, avec le poète PAUL GÉRARDY: elle s'appelait *Floréal*. Malgré des collaborateurs éminents, elle s'éteignit dès sa seconde année. Un hebdomadaire artistique et littéraire va lui succéder, au nom héroïque, *Flamberge*, dont l'existence fut aussi éphémère. C'est alors,

CHARLES DELCHEVALERIE, FONDATEUR DE *'LA VIE WALLONNE'. Médaille de Georges Petit à l'occasion du X^{e} anniversaire de la revue créée en 1920 (Photo Musée de la Vie Wallonne).*

après la sinistre parenthèse de la guerre, qu'il entreprend ce qu'il considérera comme l'œuvre de sa vie: il lance *La Vie Wallonne* dont, sous l'épigraphe 'Connais-toi', il précisait le dessein: 'C'est la revue attentive de l'effort wallon dans l'autrefois et dans le présent, que nous voulons passer en ces pages. La tâche que nous entreprenons est illimitée et c'est notre joie de nous dire que nous ne suffirons pas à l'épuiser... Nous voulons montrer notre peuple à l'œuvre, dans sa santé morale et dans son insouciante vaillance. Nous entendons le faire avec simplicité, avec mesure, et sous une forme qui nous permette de toucher la famille et l'école, et de les captiver. Quelle plus belle tâche que de faire aimer leur terre aux petits, tout en intéressant les aînés!'

On y retrouvait bon nombre de collaborateurs de *Wallonia* et son propos s'exprimait clairement dans le sous-titre: 'Toute la Wallonie'. Le premier numéro de ce mensuel illustré parut le 15 septembre 1920 et la publication s'interrompit, à la veille du vingtième anniversaire, on comprend pourquoi: nous étions en mai 1940... La revue devait pourtant ressusciter après la guerre: constituée en société coopérative (pour réunir un fonds de départ indispensable), elle devint trimestrielle, mais avec des fascicules plus importants. Le premier vit le jour au début de 1947. Pour bien marquer la continuité, il portait le numéro 237 et la tomaison XXI; seule, la mention 'nouvelle série' rappelait les sept années d'interruption forcée. On y retrouvait aussi les vignettes d'Auguste Donnay auxquelles vinrent s'ajouter celles de son disciple et émule, Jean Donnay.

'Charles Delchevalerie est toujours au poste, mais sa santé devient de plus en plus chancelante', écrit M^{me} Dubois-Brach (Introduction à l'établissement des tables générales (encore inédites) des cinquante premiers volumes, 1920-1976, de la revue). Jean Servais épaule son directeur dès 1948 et lui succède en 1950. Héritage difficile, car de nombreux collaborateurs sont morts pendant la guerre.

'La revue prend, dès lors, un caractère plus scientifique. Les principaux collaborateurs de M. Jean Servais sont souvent professeurs d'université et les études publiées dans la revue font donc preuve de plus de rigueur scientifique. Tandis que la part faite à l'ethnographie et à la littérature dialectale diminue, les études de dialectologie et d'histoire augmentent.

'C'est aussi après la guerre que se dégagent les quatre grandes rubriques qui donnent à la revue sa présentation originale: *Études* et articles de fond, *Notes et Enquêtes*, *Chronique wallonne*, *Bibliographie*. La bibliographie occupe une place beaucoup plus importante qu'auparavant. La critique y est fort indépendante et sans complaisance.'

Cette rubrique répond à un principe à la fois limitatif et étendu: est rendu compte de tout ouvrage écrit par un Wallon, quel qu'en soit l'objet et de celui d'un auteur étranger pourvu qu'il s'agisse de la Wallonie.

Depuis sa reprise, *La Vie Wallonne* a étendu sa 'clientèle': elle compte des abonnés dans de nombreuses universités européennes, américaines (onze ont acquis la collection complète de la revue) et canadiennes. En 1970, une importante consécration est venue combler la direction et ses collaborateurs : une firme américaine new-yorkaise, l'*AMS Press Film Service* a sollicité l'autorisation de reproduire, en microfilms, la totalité des quarante-quatre volumes alors parus ; ce qui fut fait et, depuis, chaque année nouvelle s'ajoute aux précédentes. Le libellé du catalogue est flatteur, il précise : '*La Vie Wallonne*, the definitive documentary on walloon history, with emphasis on the cultural aspects and folklore.'

S'intéressant aussi à l'ensemble du folklore wallon et jouissant d'une réputation internationale, il convient de citer les *Enquêtes du Musée de la Vie wallonne*. Fondée en 1924, par feu J.M. REMOUCHAMPS, créateur du Musée de la Vie wallonne à Liège, cette revue en est l'organe. Elle figure avec honneur dans les bibliothèques spécialisées et est souvent citée avec éloge pour sa rigueur scientifique et l'intérêt de ses recherches. La périodicité en est irrégulière, mais généralement annuelle.

Il serait injuste de ne pas nommer l'excellent *Bulletin de la S.R. Le Vieux Liège*. Fondé le 20 février 1894, il s'intéresse 'à l'archéologie, l'histoire, la dialectologie et le folklore *au Pays mosan*' ce qui précise et élargit son aire géographique. C'est aussi le cas pour *Le Guetteur wallon* (Namur) qui s'intéresse, depuis 1924,' au pays d'entre Sambre-et-Meuse.'

Il conviendrait de ne pas omettre les nombreuses revues dialectales : une fois encore, un catalogue, pour être éclairant, serait impossible ici. Mais nous ferons la place — la première — qu'elle mérite à la *Société de Langue et de Littérature wallonnes*, fondée à Liège, le 27 décembre 1856. Pour éviter d'inutiles redites, je crois plus utile et plus expédient de renvoyer au troisième volume de cette encyclopédie (pp. 237-241) où Léon Warnant expose l'histoire de notre Académie wallonne et de ses publications. Car, autour de la plus que centenaire, des satellites importants n'ont cessé de graviter. Outre son *Bulletin* (B.S.W.), parvenu au tome septante-six (1976), mais sans périodici-

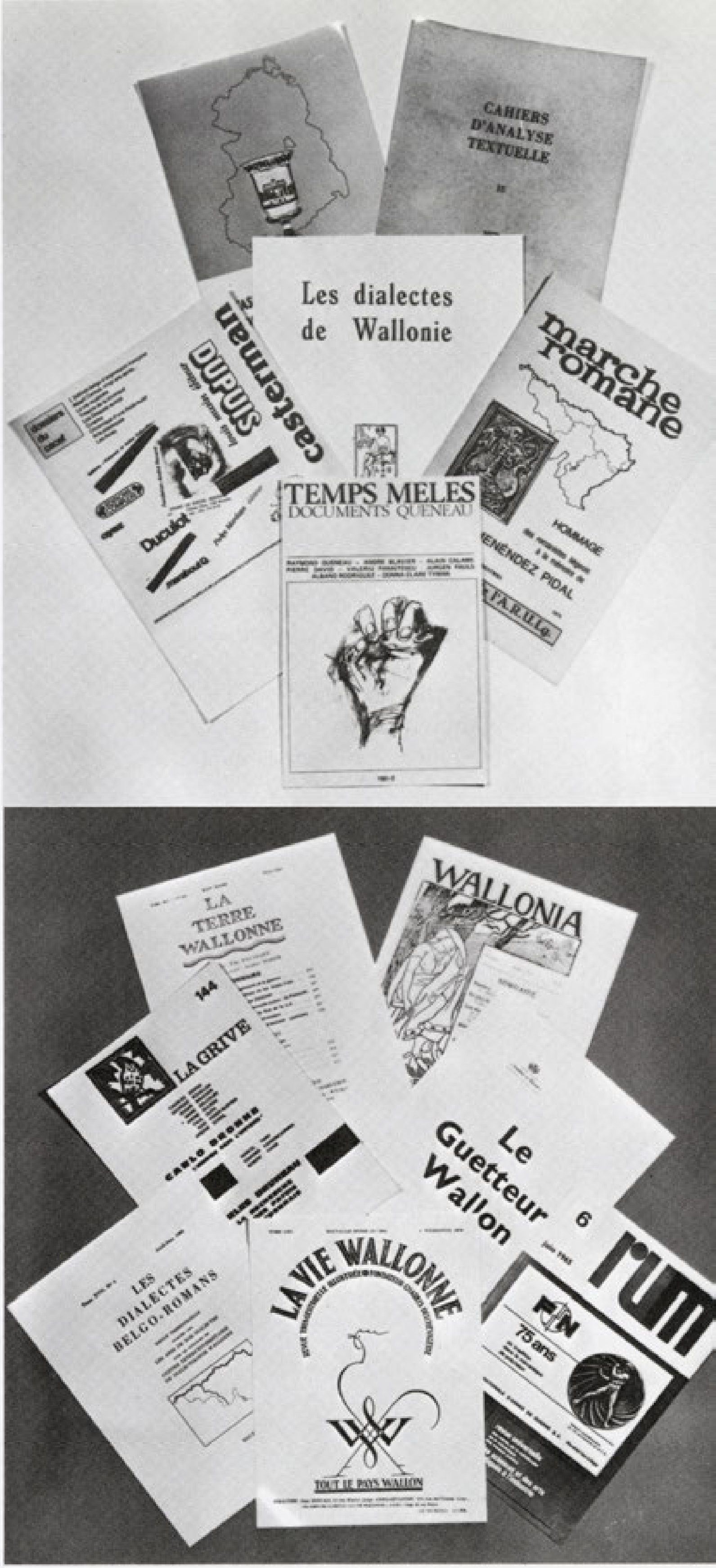
CAHIERS D'ANALYSE TEXTUELLE
Les dialectes de Wallonie
casterman
Duculot
marche romane
HOMMAGE
MENÉNDEZ PIDAL
TEMPS MELES
DOCUMENTS QUENEAU
LA TERRE WALLONNE
WALLONIA
LA GRIVE
144
Le Guetteur Wallon
6
LES DIALECTES BELGO-ROMANS
LA VIE WALLONNE
TOUT LE PAYS WALLON
rum
FN
75 ans

ÉVENTAIL DE REVUES WALLONNES *(Photo Francis Niffle, Liège).*

té fixe, il convient de citer : 1) l'*Annuaire* qui, de 1863 à 1936, où il cessa d'exister et bien que d'intérêt plus limité, n'en reste pas moins une 'réserve' de documents ; 2) le *Bulletin du Dictionnaire général de la langue wallonne* (B.D.W.) de 1906, t. I à 1923, t. XXIII, où il disparut, était une façon de prépublication du grand dictionnaire projeté ; 3) *Les dialectes de Wallonie*, publication née en 1972 (le t. VI 1978, est sous presse) pour compenser le vide laissé par la disparition presque simultanée du *Bulletin du dictionnaire* et des *Dialectes belgo-romans* (v.i.).

Dans le même ordre d'idées et s'intéressant à la totalité du territoire wallon, il est bon de rappeler l'existence du *Bulletin de la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie* (B.T.D.), partie belgo-romane, fondé en 1927 et qui a publié son t. LI en 1977. Enfin, n'oublions pas les défunts *Dialectes belgo-romans* (D.B.R.) qui de 1917 (t. I) à 1969 (t. XXV multiplièrent articles et enquêtes de grande valeur.

Est-il besoin de signaler que ces revues sont connues et appréciées des romanistes et des wallonistes nationaux et internationaux? En bref, et au risque de me répéter, la multiplicité des périodiques consacrés au passé de notre terroir montre à suffisance l'attachement fervent que chaque Wallon porte à son dialecte et à sa région.

LITTÉRATURE, ARTS ET LETTRES

Voici la catégorie qui, pour n'être pas la plus nombreuse, n'en est pas moins la plus importante du point de vue de son influence internationale. La simple lecture du *Répertoire des périodiques littéraires français de Belgique 1830-1880*, par Christiane Vandenberghe-Robert (1964) est révélatrice à ce propos, surtout si l'on songe qu'il s'agit d'une période peu active de l'histoire de nos lettres.

Il en sera bien autrement pour la période 1880-1914. C'est le moment de la naissance, puis de l'efflorescence du symbolisme : on sait la part éminente qu'y prirent les poètes wallons et la place de choix qu'y tint la revue *La Wallonie* du Liégeois ALBERT MOCKEL. Je ne referai pas ici — en moins bien — l'admirable et sensible présentation qu'a donnée ici-même, de ce mouvement littéraire, le regretté Marcel Thiry (t. II, pp. 397 à 412).

La Wallonie parut pendant sept ans, de 1886 à 1892, terme que son fondateur lui avait fixé dès le départ. Après sa disparition, certains de ses collaborateurs envisagèrent sa succession : Charles Delchevalerie lança *Floréal* (1892), qui mourut dès sa seconde année, mais la tentative la plus sérieuse fut *La Revue wallonne*, mensuelle, que fonda et dirigea le professeur et animateur liégeois Maurice Wilmotte. On y retrouvait nombre d'anciens et éminents fidèles, belges et français, de *La Wallonie*. Elle connut, du 15 mars 1893 à la fin de 1894, une brève existence et mourut. Comme tant d'autres, faute d'argent. M^{me} Rita Lejeune en a conté, ici même, et avec émotion, la trop courte histoire (t. III, pp. 21 à 23).

Il faut encore rappeler — ce que beaucoup ignorent — que c'est à Liège, en 1889, que fut fondée la fameuse et symboliste *Revue blanche*. Elle y vécut deux ans, rassemblant dans ses pages les plus illustres écrivains, français, wallons et belges francophones, de la fin du XIX^{e} siècle ainsi que des illustrateurs tels Bonnard, Vuillard, Vallotton ou Toulouse-Lautrec. Après son séjour liégeois, elle émigra à Paris où elle disparut après une année. En 1973, Daniel Lecomte lui a consacré un film, 'Autour de la *Revue blanche*'.

D'autres publications, la plupart éphémères, paraîtront dorénavant, mais, dès ce moment, leurs titres useront très souvent, c'est significatif, de l'épithète wallon ou wallonne et du substantif Wallonie avec une intention de plus en plus politique : *L'Ame wallonne* (1898-1902), *La Bataille wallonne* d'Achille Chavée, *Le Bloc wallon* (1925), *La défense wallonne* (1913-1940), *Le Droit des Wallons* (1914), *La Jeune Wallonie* (1906-1914, Marcinelle), *La Wallonie française*, *L'Opinion wallonne* (1918-1931), *La Renaissance wallonne* (1936, Braine-le-Comte) *Le Réveil wallon* (1907, Liège) et, particulièrement, *L'Action wallonne* (Cf. *ibid.* Histoire, Économies, Sociétés, t. II pp. 319 sqq.) qui, de 1935 à 1940, va lutter, sous la triple direction du socialiste GEORGES TRUFFAUT, du libéral JEAN REY et du catholique ENGLEBERT RENIER, contre la politique du *Los van Frankrijk* pratiquée par le gouvernement d'alors. Cela valut même, en 1940, à deux de ses collaborateurs, MM. JEAN REY et MAURICE DESTENAY, mobilisés comme officiers de réserve, d'être internés dans un 'camp de discipline' : ils avaient eu l'honneur, dès avant 1940, d'être fichés sur les tablettes du Grand Reich!

Revenons aux Lettres. Outre celles déjà citées, quelques revues furent connues et estimées au-delà de nos frontières. *La Terre wallonne* fut fondée en 1918 par le Carolorégien ELIE BAUSSART — qui avait déjà créé et dirigé *L'Annonciateur* (1907), puis *Le Catholique* (1910-1912) — et les RR. PP. HUGUES LECOCQ et OMER ENGLEBERT. Le premier en resta bientôt seul directeur et affirma d'abord sa vocation chrétienne et wallonne, puis pacifiste et internationaliste, revint à ses conceptions premières et s'adjoignit, en 1936, ARSÈNE SOREIL comme rédacteur en chef pour la partie littéraire et esthétique. La guerre devait porter un coup fatal à la publication.

En 1927, à Charleroi encore, naît, sous l'impulsion de PH. PIROTTE et NESTOR MISEREZ, *Sang nouveau* qui s'attache aux arts, à la littérature et à la philosophie. En 1937, il deviendra *Les Cahiers du Nord* (1937-1950) qui, sous la direction du même NESTOR MISEREZ et de ROGER DESAISE, deviendront, au nord de la Francité, le pendant des méridionaux *Cahiers du Sud* : avec des collaborateurs français et belges, ils prendront, surtout grâce aux numéros spéciaux, une place importante dans les pays de langue française.

Il en fut de même pour les *Cahiers mosans* — au début 'mosains' par un caprice étymologique assez discutable — , fondés en 1924 par le R.P. HÉNUSSE et PAUL DRESSE et qui, dès le départ, compta parmi ses fidèles PIERRE LUCION, ALEXIS CURVERS, MARCEL THIRY, CARLO BRONNE et ARSÈNE SOREIL qui en devint directeur de 1932 à 1934, date où la revue cessa de paraître : on relevait aussi à ses sommaires les noms d'écrivains français éminents tels Paul Claudel, Paul Cazin, Daniel-Rops et bien d'autres.

Une place particulière doit être faite à des tribunes d'avant-garde qui réunissent les trois sommets d'un triangle wallon : l'*Anthologie*, du groupe moderne d'art de Liège, qui y parut de 1920 à 1940, sous la direction ardente de GEORGES LINZE ; *Temps mêlés*, du Verviétois ANDRÉ BLAVIER qui, depuis 1952, poursuit sa route sous l'égide de Raymond Queneau et le *Daily Bûl* du Louviérois ACHILLE CHAVÉE, qui, né en mars 1957, cessa d'exister en mars 1967. Ce trio 'a marqué l'évolution des Lettres en Wallonie' dit, ici-même, Jean-Marie Klinkenberg (t. III, pp. 46 sqq.).

Il en est d'autres encore, tels les *Cahiers Jean Tousseul* (Ath) du courageux JEAN-PAUL BONNAMI qui débutèrent, en 1945, dans la célébration du romancier mosan puis, s'adjoignant des correspondants français, étendit largement son audience. Comme l'a écrit leur fondateur, 'ils moururent, tués par la T.V.A.!' (1971?)

Unissant heureusement le littéraire et le philologique, il importe de signaler une revue de haute valeur : *Marche romane* est l'organe de l'Association des romanistes de l'Université de Liège ; fondée en 1951, elle s'intéresse aux langues, dialectes et lettres romanes et s'honore d'une fréquente collaboration de linguistes étrangers. Après plus d'un quart de siècle d'existence, elle s'affirme comme l'une des principales publications de l'espèce. FRED DETHIER, JEANNE WATHELET-WILLEM, JACQUES DE CALUWÉ, entourés de dévoués collaborateurs dont on ne peut citer tous les noms ici, en furent et en sont restés les piliers.

Notre Luxembourg, lui aussi, a ses revues, souvent d'intérêt local. Il en est deux pourtant dont l'influence reste constante : les *Cahiers de l'Académie luxembourgeoise* qui paraissent depuis 1937 et, prenant la suite du *Jeune*

Faune (1949-1952) de CAMILLE BIVER, *La Dryade* (Virton) de GEORGES BOUILLON, créée en 1955 et toujours heureusement bien vivante et connue des deux côtés de la frontière. Elle se double d'ailleurs d'une maison d'édition dont la collection est remarquable.

Citons aussi *La Grive*, organe de la *Société des Écrivains ardennais* qui groupe les Ardennes françaises et nos Ardennes.

Je voudrais, en terminant, nommer deux revues qui, bien que modestes et locales, n'en sont pas moins internationales et extrêmement significatives du point de vue wallon! Je crois qu'en manière de conclusion on ne pouvait mieux montrer la permanence et la solidité d'une conscience wallonne, souvent d'autant plus affirmée qu'elle est loin de ses sources. Depuis 1974, paraît un bulletin périodique trilingue (wallon, français et anglais) dont le seul titre révèle le propos et le lieu. Il s'appelle *Gazette Wallonie-Wisconsin* et sert de lien entre les membres de l'a.s.b.l. *Wallonie-Wisconsin* à Namur, 84, avenue de Charleroi, et ceux du *Peninsula belgian american club* à Namur (Wisconsin)! Est-il besoin de dire que ces citoyens des U.S.A. sont des descendants d'émigrants namurois et que la plupart d'entre eux continuent à 'parler le belge', comme ils disent, c'est-à-dire le wallon! En outre, chaque année, alternativement, des voyages réunissent ceux d'ici et ceux de là-bas.

Dans une intention semblable, je citerai encore *Le Coq wallon du Canada*, revue éditée à Montréal par des Wallons émigrés.

Au terme de ce trop rapide survol, il ne me reste qu'à dire mes regrets à ceux, trop nombreux ou trop locaux, qui n'ont pu trouver place ici. Je souhaite surtout qu'on en retienne l'extraordinaire prolifération de nos périodiques et qu'on sache combien nombre d'entre eux ont encore une audience et une influence qui dépassent largement nos frontières.

Jean SERVAIS

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

L'ouvrage essentiel, encore que parfois incomplet, est celui de JULIEN VAN HOVE, *Répertoire des périodiques paraissant en Belgique*, 5 vol., 1951, 1955, 1960, 1964, 1972. Librairie encyclopédique, Bruxelles.

Il convient aussi de citer : YVON MARECHAL, *Répertoire pratique des périodiques belges édités en langue française*, Vander, Bruxelles, 1974 ; *Index des périodiques existant dans les bibliothèques de la Belgique et du Grand Duché de Luxembourg*, Office de publicité, Bruxelles, 1935 ; *Liste des périodiques édités dans la province de Liège*, Service des recherches socioculturelles, Liège, 1976 (stencilé) ; ERIKA BERGER, *Liste des périodiques et journaux régionaux et locaux du Luxembourg belge (1839-1966)* in *Cahiers de l'Académie luxembourgeoise*, 1972, pp. 116 à 126 ; ROGER BRUCHER, *Poètes français du Luxembourg belge de 1930 à 1978 in fine* (Chronologie de la vie littéraire du sud Luxembourg belge), Cahiers de l'Académie luxembourgeoise, nouvelle série, n^{os} 9-10, Arlon, 1978 ; CHRISTIANE VANDENBERGHE-ROBERT, *Répertoire des périodiques littéraires français de Belgique, 1830-1880*, Commission belge de bibliographie, Bruxelles, 1964 ; ELISÉE LEGROS, *Les cent ans de la 'Société de langue et de littérature wallonnes'* dans La Vie Wallonne, t: XXX (1956), pp. 182 à 194 ; *La Wallonie, le pays et les hommes*, la Renaissance du Livre, Bruxelles, 1975-1979 (*passim*).

JEAN SERVAIS, DIRECTEUR DE *'LA VIE WALLONNE'* DEPUIS PLUS DE TRENTE ANS. *Hommage de la Direction scientifique de ce volume (Photo Francis Niffle, Liège).*

Les bibliothèques

Lorsque Jules Destrée reçoit le texte, promulgué le 17 octobre 1921, de la loi votée le 5 août par la Chambre, et le 20 septembre par le Sénat, il engrange, à la veille de la chute du Gouvernement, le dernier acte d'une longue lutte menée en faveur de l'éducation populaire et de sa consécration permanente, la lecture publique.

Quand il a été chargé du portefeuille des Sciences et des Arts, en décembre 1919, il a très vite déterminé l'orientation de ses efforts dans ce domaine, nouveau pour le législateur: il entend, d'une part, créer un dispositif d'aide aux universités populaires, extensions universitaires, cercles d'études et de conférences qui se sont constitués pour 'enrichir les loisirs des travailleurs'; il veut, d'autre part, 'transformer le faisceau hétéroclite des bibliothèques, dites populaires, en un véritable service public'.

La situation qu'il rencontre n'est pas bonne. La Belgique ne s'est en fait jamais préoccupée de rencontrer les problèmes de la lecture: la littérature professionnelle s'y réduit à deux ouvrages généraux, publiés en 1840. La première référence que l'on trouve dans la littérature professionnelle vient d'un essai d'Eugène Morel, paru en 1909 et consacré au développement de la lecture publique et de la librairie dans les deux mondes. Les jugements qu'il porte sur la situation en Belgique sont sans aucune bienveillance. Après trois pages réservées à la Bibliothèque Royale, il écrit: 'On compte aujourd'hui en Belgique 2000 bibliothèques populaires: elles ne possédaient à elles toutes que 244.726 volumes en 1900. L'état n'en est pas meilleur qu'en France. Pour prendre un type de bibliothèque populaire, Verviers (49.000 hab.) a une bibliothèque de 10.176 ouvrages ou brochures, comportant 27.111 volumes, et un bibliothécaire, au traitement de 1.500 francs, logé avec la bibliothèque dans le bâtiment d'une école. Salle de lecture de 16 mètres carrés, peu fréquentée. Le prêt y était de 6.575 en 1897. Subitement, il passait à 32.905 l'an d'après, atteignait 41.820 et revenait en 1904 à 28.909. Ce saut brusque venait du remplacement d'un bibliothécaire: 'Bibliophile jusqu'à la bibliomanie, semblable au Dragon des Hespérides, il gardait jalousement les trésors de sa bibliothèque. Barthélemy au contraire était très coulant; très occupé de classer les archives de la ville, il laissait aux mains trop indulgentes de ses filles la distribution des livres...'

Une seule ville échappe à la critique de Morel, qui signale l'existence à Tournai d'une bibliothèque de 60.000 volumes...

En 1919, 1490 communes, sur un total de 2638, sont dépourvues de toute bibliothèque. Le département des Sciences et des Arts accorde de maigres subventions à 1102 bibliothèques, dont plus de la moitié se trouvent dans les quatre provinces wallonnes. Liège, avec 237 institutions reconnues, est plus riche qu'aucune autre province. Le Hainaut, avec 169, se classe en troisième position; le Luxembourg suit immédiatement, avec 109, sensiblement avant le Brabant...

Le décret du 9 pluviôse An II (28-1-1794), qui affectait à la lecture publique les livres détenus auparavant 'par les communautés ecclésiastiques et les condamnés dont les biens sont confisqués' avait permis la mise en place, en principe dans chaque arrondissement, d'une bibliothèque dont les frais d'installation étaient à charge de la Convention. Un second décret, daté du 3 brumaire An IV (28-10-1795), instituait également une bibliothèque publique dans chaque École centrale...

En fait, dans nos provinces, les seules bibliothèques issues du régime français étaient celles de Mons (cédée depuis 1966 au Centre Universitaire de l'État), de Tournai, de Namur et de Liège. Les institutions créées en dehors de

ARTHUR JAUNIAUX.
LOUIS PIÉRARD *à la fin de sa vie (Photo collection Mme Pierson-Piérard).*

celles-ci n'étaient pas riches, quels qu'aient été les efforts accomplis à la fin du XIXe siècle pour leur donner une vie suffisante : sur les 1102 bibliothèques citées en 1919, 46 seulement portaient plus de 3.000 volumes à leur catalogue.

Destrée, en possession d'un inventaire aussi révélateur, constitue une commission de dix membres, parmi lesquels il faut relever, avec les noms de trois parlementaires socialistes éminents, Camille Huysmans (1), Arthur Jauniaux et Louis Piérard, celui d'Alphonse Parent, futur Directeur des Services culturels de la province du Hainaut. La Commission est présidée par Cyrille Van Overbergh, ancien Secrétaire général du Ministère, qui deviendra plus tard sénateur catholique d'Anvers et prendra, à la fin de sa vie, l'initiative de créer le 'Prix des Bibliothèques publiques'. Instituée le 30 août 1920, installée le 8 octobre, la Commission est d'abord saisie d'un projet d'arrêté royal réformant les subsides accordés aux bibliothèques : ce document introduit un dispositif qui est toujours d'application et qui distingue entre les subsides en livres, la participation de l'État aux frais de fonctionnement, et l'octroi d'indemnités annuelles aux bibliothécaires ; en regard, le rédacteur du projet introduit, de surcroît, le principe de l'ouverture de la bibliothèque trois fois deux heures par semaine dans les communes de moins de 1000 habitants, et sept fois dans les autres...

Un projet de loi lui est presque immédiatement opposé : il implique l'obligation pour chaque commune de 'créer une salle de lecture, librement et gratuitement accessible tous les jours, et pourvue au moins d'un ouvrage par dix habitants'. Ce projet fixe la contribution communale à 10 centimes par an et par habitant, auxquels doivent s'ajouter deux centimes de subvention provinciale, le tout étant nécessairement consacré à l'acquisition des livres, à leur conservation et à leur prêt...

Le débat entre les partisans de l'arrêté royal et les défenseurs de la loi opposait les tenants de l'initiative privée à ceux qui estimaient que celle-ci devait toujours être soutenue, mais qu'un appareil législatif organique était nécessaire pour obliger les communes à mettre en place les institutions de lecture publique dont leur population avait besoin. Il n'est pas inutile de relever, ici, que la destruction des usines du sillon Sambre-et-Meuse par l'occupant allemand avait imposé à notre industrie une reconversion rapide qui exigeait de beaucoup d'ouvriers qu'ils sachent déchiffrer des plans, donc qu'ils sachent lire : on comprend bien, à cet égard, le souci des Hennuyers Jauniaux, Parent et Piérard ; l'on voit bien en quoi ils ont pu être soutenus dans leur réflexion par le libéral Nyns-Lagye, comme par le catholique anversois Van Overbergh et par Camille Huysmans, le premier par le biais de ce souci qui faisait de l'enseignement un véritable service public, les seconds parce que la métropole avait connu les mêmes avanies que le sillon industriel wallon.

Un accord s'établit finalement, au terme de trois mois de réunions hebdomadaires, pour proposer au Ministre un avant-projet de loi, que l'intervention de deux parlementaires devait conduire à deux remaniements tendant à écarter tout ce qui peut être réglé par arrêté royal. Jules Destrée, saisi de la troisième version en février 1921, la remania à son tour : il craignait que l'obligation faite aux communes de créer une bibliothèque publique ne suscitât des oppositions invincibles, 'et il substitua à la contrainte la liberté d'inaction, sauf en cas d'intervention spontanée d'une partie du corps électoral.' ([2])

Déposé à la Chambre le 6 avril, le projet était précédé, comme le veut l'usage, d'un bref exposé des motifs signé par le Ministre, mais il s'assortissait, en outre, d'un important rapport de la commission, dont le Président, CYRILLE VAN OVERBERGH, et le Rapporteur, ARTHUR JAUNIAUX, concluaient: 'Nos neuf résolutions, après des débats souvent animés, finirent toutes par être prises à l'unanimité. Le fait de cette unanimité obtenue d'hommes venant des points les plus opposés de l'horizon politique, prouve, à lui seul, la fécondité de la bonne volonté et de la possibilité de l'entente et de la coopération active en cette matière qui intéresse au plus haut point l'éducation publique.' Examiné sous le nº 208 par la Section centrale de la Chambre, le projet était soumis au débat le 21 juin et adopté à l'unanimité des 117 membres présents, au prix de quelques aménagements: l'un réduisait la charge de la commune en écartant, de surcroît, toute contribution provinciale, tandis qu'un deuxième dispensait du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaires les porteurs de certains diplômes, et que le troisième limitait le pouvoir d'initiative de l'État en matière de subsides en livres. Le vote du Sénat fut acquis, le 20 septembre, après un très bref débat, par 65 oui, 20 non ([3]) et 5 abstentions, celles-ci étant justifiées, selon leurs auteurs, parce que l'État se trouvait 'dans un moment de réelle détresse financière'. 'Le Gouvernement ne disposait pas des ressources nécessaires pour l'octroi des subsides promis'.

La loi du 17 octobre 1921 porte le nom de JULES DESTRÉE: loi libérale, elle a déterminé l'organisation générale de la lecture publique en Belgique pendant plus de cinquante années, puisque le relais n'a été pris par un décret qu'en 1978, et encore, puisqu'un régime transitoire doit opérer jusqu'à 1988. ([4]) La loi Destrée a déterminé les Provinces wallonnes à créer des Bibliothèques itinérantes dont deux devaient, à leur tour, donner naissance à de grandes bibliothèques publiques. ([5]) Pour le reste, autorités communales ou diocésaines ont usé avec modération des facultés qui leur étaient accordées par cette législation. Il faut reconnaître que la générosité du Ministre et des parlementaires de 1921 s'est dégradée au fil de l'érosion monétaire: à titre d'exemple, les 25 centimes par tête d'habitant, que le législateur fixait, à l'époque, comme minimum de l'intervention communale en vue de l'aménagement, de l'entretien et du développement de la Bibliothèque, ont été multipliés par le coefficient 6, alors que les traitements ont été multipliés par le coefficient 50...

Le premier Conseil supérieur des Bibliothèques, constitué en application d'un arrêté royal daté du 19 octobre 1921, comptait sept membres, dont deux, le Liégeois FERNAND CHARLIER et le Hennuyer ALPHONSE PARENT, devaient consacrer une longue carrière au développement des institutions culturelles de leur province. À l'Inspection, PIERRE RECHT, pour la province de Hainaut et l'arrondissement de Nivelles, CHARLES DEPASSE, pour la province de Liège et l'arrondissement de Marche, devaient tantôt soutenir, tantôt susciter les initiatives de leurs collègues provinciaux. Ce sont les efforts conjugués de ces quatre hommes qui ont fait de Liège et du Hainaut les berceaux du développement de la lecture publique en Wallonie.

Des débuts du siècle aux approches de sa fin, nos bibliothèques se sont faites meilleures, plus ouvertes, plus riches et plus accueillantes; leurs ressources se sont accrues, leur personnel s'est amplifié et spécialisé, leurs collections se sont étendues des livres et des périodiques à tous les supports de la pensée humaine.

Le moment est venu de présenter celles qui méritent une attention particulière, que ce soit pour la qualité de leurs collections, celle de leur équipement ou de leur construction, ou encore parce qu'elles s'inscrivent dans le cadre d'une démarche intéressante à l'un ou l'autre titre. Négligeant un ordre qui n'est qu'alphabétique, il faut d'abord évoquer le cas de la

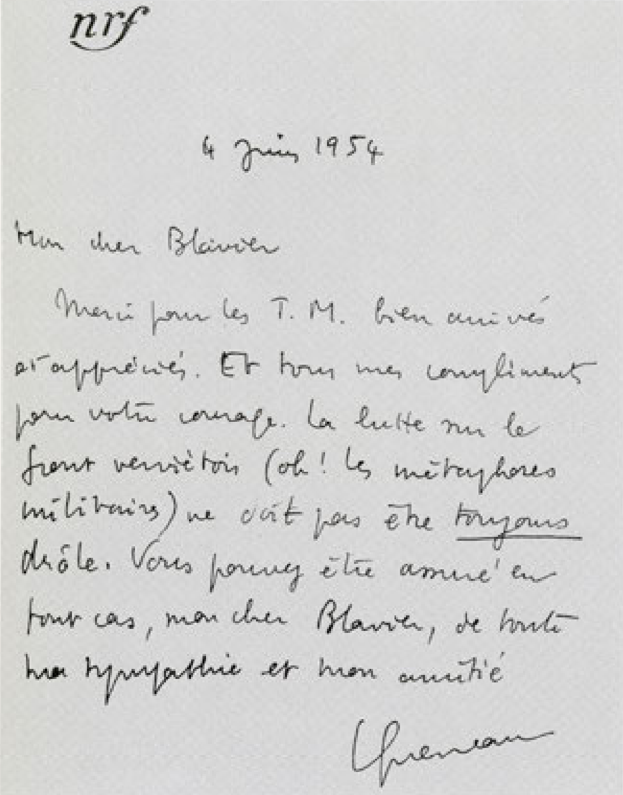

nrf

4 juin 1954

Mon cher Blavier

Merci pour les T.M. bien arrivés et appréciés. Et tous mes compliments pour votre courage. La lutte sur le front verviétois (oh! les métaphores militaires) ne doit pas être toujours drôle. Vous pouvez être assuré en tout cas, mon cher Blavier, de toute ma sympathie et mon amitié

Queneau

MANUSCRIT DU FONDS QUENEAU *(Bibliothèque de Verviers)*.

ville de Verviers, si sévèrement traité par Morel, qui faisait référence à un article publié par Angenot, en 1905, dans la *Revue des Bibliothèques de Belgique*. ANDRÉ BLAVIER, qui dirige maintenant l'institution depuis plus de dix ans, tentait naguère de la décrire dans le nº 139 d'*Éducation-Tribune libre*. Il proposait de voir, 'de l'intérieur, une bibliothèque de moyenne importance (50.000 volumes, une cinquantaine de périodiques en cours, un fonds ancien et des manuscrits d'intérêt surtout local) desservant — imparfaitement d'ailleurs — une ville de trente-cinq mille et une région de cent mille habitants.' Il faut faire la part de la modestie du fonctionnaire et de la rigueur exigeante de l'ami de Queneau: la bibliothèque qu'il gère, dans des conditions matérielles souvent difficiles, est l'une des meilleures bibliothèques moyennes qui soient.

Avec près de 100.000 volumes, un catalogue par matières très poussé, analysant recueils, colloques et essais, permet de rencontrer la plupart des besoins des lecteurs, étudiants et chercheurs. Fondée en 1848, la bibliothèque est maintenant installée face à l'Hôtel de Ville dans un bâtiment récent et assez heureux d'aspect extérieur (6).

À l'autre bout de la Wallonie, Tournai peut également s'enorgueillir d'avoir donné la vie à une institution bibliothéconomique de très grande qualité. Située naguère place de l'Évêché, elle occupait tout l'étage de l'Hôtel des Anciens Prêtres, hôtel bâti en 1755. Primitivement bibliothèque du Chapitre de Notre-Dame, elle était devenue celle de la ville en exécution des lois de la République en 1794. Son fonds d'archives et de manuscrits, extrêmement riche, a été détruit en mai 1940. Elle a pu sauver 51 manuscrits dont 24 à enluminures et miniatures des XIIIe et XVIe siècles. Elle est actuellement installée dans l'annexe construite en 1938-1939, place P.-E. Janson. Devenue bibliothèque du second degré en 1965 après avoir ouvert une section pour la jeunesse et une Discothèque communale, elle instaure alors le libre accès aux rayons pour une partie de ses collections (± 20.000 volumes). Bibliothèque la plus importante du Hainaut occidental, elle s'est ouverte aux techniques bibliothéconomiques les plus aptes à lui permettre de remplir la vocation régionale que les nouvelles structures attendront probablement d'elle. Elle dispose de quelque 100.000 volumes, sans compter un ensemble important de publications officielles et de périodiques. Le nombre de ses prêts dépasse 100.000 depuis 1972. Elle quittera, dans quelque temps, ses locaux actuels pour s'installer dans les 3000 m² qui lui sont réservés dans la Maison de la Culture que la Ville de Tournai a fait ériger sur la plaine des Manœuvres, espace vert de 20 hectares où seront installés des centres sportifs, commerciaux et résidentiels.

La Bibliothèque centrale communale de Charleroi, construite en 1963, pour répondre aux besoins d'une ville de 28.000 habitants et de sa plus proche banlieue se révèle actuellement petite à l'échelle d'un 'Grand Charleroi' dont la population compte plus de 200.000 personnes. Il n'empêche : le bâtiment, pensé aux dimensions de l'homme plutôt qu'à celles de la collectivité, reste à citer en exemple, plus de quinze ans après son édification. Une très belle section pour la jeunesse, installée au rez-de-chaussée, voisine avec un centre créatif aménagé en sous-sol, alors que les services ouverts aux adultes se situent à l'étage. Les bâtiments accueillent plus de 100.000 volumes et peuvent en recevoir bien davantage, mais les services ouverts au public ont été conçus pour assurer la présentation de 15.000 volumes seulement.

Orientée essentiellement vers les belles lettres et les sciences humaines, la Bibliothèque centrale communale de Charleroi est l'heureux complément de la Bibliothèque provinciale installée, à quelques centaines de mètres, dans les locaux de l'Université du Travail. Cette institution, fondée en 1903, consacre la mémoire d'ALFRED LANGLOIS. Elle réunit, du fait de ses origines et de son implantation, une importante documentation scientifique et technique ; dépassant les 100.000 volumes, la Bibliothèque Alfred Langlois joue un rôle important et exerce son influence bien au-delà des limites du 'Grand-Charleroi'.

Le sort de la ville de Mons est moins heureux si l'on s'arrête à la promotion de la lecture publique : en effet, lors de la création du Centre Universitaire, en 1966, une convention passée entre l'État et la Ville a transféré la bibliothèque municipale (fondée en 1797) sous l'autorité du Conseil d'Administration de la future Université. (^{7}) Le nouvel outil culturel qui s'est ainsi constitué rassemble plus d'un quart de million de volumes répertoriés, selon l'usage de nos grandes bibliothèques universitaires, dans un catalogue onomastique et un catalogue systématique. De même, la mise à jour des connaissances de la clientèle scientifique est assurée par le traitement régulier de quelque 1250 périodiques. Enfin, le lecteur montois peut toujours se référer, si besoin en est encore, à la Bibliothèque Reine Astrid, créée et gérée à l'initiative d'un institut supérieur d'enseignement libre, et qui, bien que fort mal logée, possède des collections intéressantes. Il aura également la ressource de se rendre à deux pas du Palais de Justice, à la Bibliothèque Léon Losseau, fondée par un éminent juriste montois et gérée par la Province : les collections qu'elle propose sont d'une qualité remarquable.

Mais l'effort assumé, dès les débuts de l'application de la loi du 17 octobre 1921, par la Province de Hainaut, à l'intervention d'ALPHONSE PARENT et du Député permanent PAUL PASTUR, devait déboucher sur la mise en place progressive d'un très important service de la lecture publique. Pratiquant d'entrée de jeu une politique de promotion et de qualification du personnel par l'organisation d'un enseignement plus poussé que celui de l'État, comme par l'intervention d'une inspection provinciale spécialisée, la Députation permanente devait ensuite, sous l'impulsion d'ALEXANDRE ANDRÉ, dont on ne dira jamais assez le dynamisme et le rayonnement dans notre vie culturelle, organiser une grande bibliothèque centrale à La Louvière et en compléter l'action par l'institution d'un remarquable service de bibliobus grâce auquel chaque habitant de la province a le loisir d'atteindre au livre et de dialoguer avec lui.

Les bibliothèques des provinces du Luxembourg et de Namur sont à la dimension des ressources financières dont les Députations permanentes peuvent disposer. Si l'une et l'autre ont choisi avant tout d'aider les bibliothèques locales en créant une desserte par bibliobus, les bibliothèques centrales de Namur et de Marche méritent l'intérêt ; la seconde, surtout, se caractérise par la réalisation d'une ludothèque fondée, au départ, sur une expérience menée avec rigueur et détermination sous l'autorité dynamique du Député permanent ELIE DEWORME. Installée en 1978 dans une grande maison fort heureusement restaurée, la ludothèque provinciale de Marche est devenue exemplaire et justifie qu'on vienne de loin pour la visiter.

Mais d'autres bibliothèques publiques de Wallonie ont entrepris naguère cette profonde réforme que la seconde moitié du XX^e siècle exige dans le domaine de la diversification culturelle: il faut citer, à tout le moins, parce que chacune se révèle dans la spécificité de sa démarche, celles de Blaton et de Huy, de Jemeppe-Seraing et de Spa. La première et la deuxième, disposant de collections intéressantes, mais installées dans un cadre fort dépourvu de confort, ont voulu faire en sorte que le public vienne davantage au livre: dans notre terre wallonne, ce sont sans doute elles qui réalisent le meilleur service au lecteur, avec le plus ingrat des environnements. La troisième, celle de Jemeppe-sur-Meuse, maintenant intégrée au nouveau Seraing, ville où l'effort en la matière remonte à 1865, a multiplié les initiatives originales: La *Bibliothèque de l'Étudiant*, aménagée dans une maison de maître du XVIII^e siècle, est un acte de foi culturel et la plus heureuse des initiatives que l'on peut imaginer et réaliser dans cette petite commune du bassin mosan, industrieuse et studieuse.

La quatrième enfin, celle de Spa, a trouvé, au fond des jardins du Casino, le cadre idéal pour recevoir Spadois et Bobelins. La ville d'eau, comme ses habitants l'appellent, a créé sa bibliothèque en 1862 et l'effort soutenu de ceux qui animent l'institution depuis la fin de la dernière guerre a conduit celle-ci à tenir une place privilégiée, avec quelque 80.000 volumes offerts au lecteur, mais aussi avec un fonds ancien que la vocation thermale de Spa explique bien.

Parallèlement au réseau des bibliothèques publiques, il faut évoquer celui des Universités et de grandes institutions culturelles: l'Abbaye de Maredsous, avec quelque 200.000 livres; les Facultés Notre-Dame-de-la-Paix, à Namur, avec 700.000 livres; l'Institut agronomique de Gembloux, dont les collections n'en comptent que 80.000 mais très spécialisés; la Fondation Universitaire Luxembourgeoise, qui s'est installée depuis peu à Arlon; la Bibliothèque de Louvain-la-Neuve (environ 800.000 volumes); le Musée Royal de Mariemont, dont les 60.000 livres ont échappé à l'incendie qui le ravagea en 1970, constituent l'épine dorsale de notre armement scientifique avec l'institution montoise, évoquée plus haut, et la liégeoise, dont l'étude va suivre. Il faut se réjouir de l'esprit d'entreprise qui anime les gestionnaires de ces grandes bibliothèques.

LUDOTHÈQUE PROVINCIALE DE MARCHE
(Photo Bibliothèque provinciale du Luxembourg, Marche-en-Famenne).

La lecture publique a sans doute trouvé à Liège le terrain d'un développement privilégié. Au vrai, l'histoire lui assigne une origine déjà lointaine. En 1735, Saumery écrit, dans ses *Délices du païs* de Liège: 'Si ce superbe édifice (l'Hôtel de Ville) renferme tant de beautés, propres à charmer les yeux, la belle bibliothèque, qu'on y trouve, n'est pas moins capable de satisfaire l'esprit. Elle a été formée et rendue publique par les soins des magistrats, qui aimant eux-mêmes les belles Lettres et les sciences, ont voulu favoriser ceux qui les aiment et qui n'étant pas en état de se fournir de livres propres à les cultiver, y trouvent une ressource qui se fait désirer en beaucoup de grandes villes.'

En 1775, le prince-évêque Velbruck devait instituer l'obligation pour chaque imprimeur de 'fournir gratis un exemplaire de chaque ouvrage qui sera imprimé en vertu d'un octroi principal'.

Cette bibliothèque fut, en 1817, cédée par la Ville à l'Université qui s'installait. Le millier de manuscrits et les 7000 volumes ainsi réunis devaient s'accroître d'une importante dotation du roi Guillaume Ier, puis d'acquisitions raisonnées qui portaient les collections à 62.000 volumes en 1840, pour atteindre, en 1978, 4000 manuscrits, 600 incunables, 1.500.000 volumes et 12.000 titres de périodiques. Logée dans l'ancien collège des Jésuites en Ile, là où l'Université d'État s'est installée à sa fondation, la bibliothèque générale conserve, dans quelques très belles salles heureusement restaurées ou en voie de l'être, d'importantes collections d'œuvres d'art, rassemblées dans le 'Fonds Wittert'. Elle s'enrichit, de lustre en lustre, par des dons et legs de grande qualité : il faut, à cet égard, évoquer la donation faite à Liège par Georges Simenon de la quasi-totalité des manuscrits de son œuvre, de toutes les éditions qu'il en a reçues, de toutes les coupures de presse, critiques ou rétrospectives qui lui sont consacrées et qu'il a collectées...

SALLE DE TRAVAIL DU FONDS CAPITAINE *de la Bibliothèque Centrale Communale de Liège (Photo Francis Niffle, Liège)*

Ce 'Fonds Georges Simenon', acquis à l'Université par les démarches amicales de Maurice Piron auprès du célèbre écrivain, présente le plus vif intérêt pour le critique ou l'analyste, on s'en doute, mais encore pour le sociologue, pour l'historien et, bien entendu, pour le philologue.

Pour sa part, la Ville de Liège, après avoir cédé ses fonds de livres à l'Université, dans un grand mouvement de sympathie, a décidé, 45 ans plus tard, en 1862, d'ouvrir une grande bibliothèque populaire, revenant ainsi à une politique culturelle constante dans le chef de ses édiles (8). *La Bibliothèque populaire centrale*, d'abord installée dans les combles de la vieille Halle aux viandes (9), devait trouver place, en 1907 dans un édifice construit pour l'accueillir, au centre populeux de Liège. Le relais fut pris, en 1970, par la Maison de la Culture des Chiroux (10). Celle-ci propose, entre autres, à ses visiteurs et à ses clients, un Fonds d'Histoire du Mouvement wallon (11) et la Salle Ulysse Capitaine, avec ses remarquables collections, dont le fonds liégeois (35.000 volumes consacrés à l'histoire locale, à l'économie régionale et aux lettres belges d'expression française), le fonds wallon (35.000 ouvrages intéressant nos lettres dialectales), le fonds Capitaine proprement dit (manuscrits, autographes, livres rares et tous documents relatifs, pour l'essentiel, à la principauté de Liège)... La Bibliothèque centrale proprement dite réunit quelque 300.000 volumes qui, associés aux 500.000 volumes de la Bibliothèque centrale provinciale (12) constituent un ensemble bibliothéconomique d'une richesse prestigieuse, doté d'un service de prêts automatisé offrant 120.000 titres en libre accès, de quatre salles de lecture spécialisées (Salle Capitaine — Salle des périodiques — Salle des ouvrages de référence — Salle des références bibliothéconomiques et bibliographiques), de deux salles d'exposition, d'un petit théâtre expérimental, de deux 'cafétérias', de services de prêts spécialisés pour enfants et pour adolescents, d'ateliers créatifs associés, et, enfin, d'un grand service de prêts itinérants.

La loi du 23 ventôse An XII (14 mars 1804) a donné au Séminaire épiscopal de Liège les moyens de se constituer une très belle biblio-

BIBLIOTHÈQUE ENFANTINE DE LA PROVINCE DE LIÈGE *(Photo Francis Niffle, Liège).*

MÉDIATHÈQUE ANDRÉ MINON *(Photo Francis Niffle, Liège).*

thèque, par la réunion des collections des Croisiers de Huy, des Croisiers et des Récollets de Liège, des Jésuites de cette dernière ville — dont on se souviendra que le Collège devait accueillir plus tard l'Université —. La bibliothèque du Séminaire s'est installée dans les beaux bâtiments de l'Évêché de Liège; elle s'est enrichie de multiples donations qui lui permettent d'offrir aux chercheurs une documentation quasi complète pour l'histoire de l'exégèse et du droit ecclésiastique, à quoi s'ajoutent des documents d'une importance capitale pour l'histoire du diocèse et de la principauté de Liège. Elle conserve également la Bible de Léau, datant du XIII^e^ siècle, qui est le plus célèbre des manuscrits et incunables dont elle a la garde.

Sa section de prêts publics, consacrée à la mémoire du vicaire général ANDRÉ MINON, propose au lecteur une importante collection encyclopédique dont la gestion est confiée au C.L.A.D. (Centre liégeois d'Animation et de Documentation) afin de lui donner une vie nouvelle marquée par une 'inspiration chrétienne, mais pluraliste', c'est-à-dire une large ouverture vers le monde extérieur. Les ouvrages rassemblés dans un grand service ouvert en libre accès touchent surtout à l'ensemble des sciences humaines : l'on peut y faire le point de toutes les écoles, de toutes les tendances, de toutes les options idéologiques, qu'elles relèvent de la ligne de l'Église catholique ou de la démarche la plus matérialiste qui soit...

L'extraordinaire rassemblement, en trois lieux proches l'un de l'autre d'une centaine de mètres, d'une masse d'information culturelle accessible immédiatement de quelque 500.000 titres, auxquels il faut ajouter plus de deux millions d'ouvrages en réserves rapprochées; le recours systématique à l'informatique, tant pour le catalogage et le traitement des commandes à l'Université, que pour la gestion du prêt organisée en commun par la Ville et la Province; la concertation permanente instaurée entre les quatre grandes bibliothèques liégeoises; l'organisation, au départ de ce cadre, d'un enseignement supérieur, le seul de Wallonie, centré sur la formation des bibliothécaires et des documentalistes; tout cela devait conduire leurs responsables à revendiquer l'implantation à Liège de ce *Centre national de lecture publique* que les promoteurs de la réforme de la loi Destrée suggéraient de créer. Depuis 1957, en effet, le ministre de l'Éducation Nationale, LÉO COLLARD, avait, sur le conseil de son secrétaire de Cabinet, MARCEL HICTER, chargé un groupe de travail de l'élaboration d'une telle révision de la loi de 1921. Si la transformation profonde des cadres institutionnels de la Belgique devait aboutir à des démarches et à des recherches distinctes en Flandre et en Wallonie, il est utile de souligner que le long travail d'élaboration des nouveaux textes légaux débouche sur des dispositifs fort proches l'un de l'autre.

C'est JEAN-MAURICE DEHOUSSE qui a eu le mérite de frapper le bon coup, en proposant au Conseil culturel de la Communauté française d'examiner le projet de décret déposé par son prédécesseur et qu'il avait fait relever de caducité. Le législateur culturel s'est montré, en 1977 et en 1978, soucieux d'imprimer sa marque aux textes qui lui étaient soumis.
De nombreuses séances de commission, animées, pour l'essentiel, par les interventions de M^{me} IRÈNE PÉTRY et celles de MM. LAGASSE et SONDAG, ainsi que par les mises au point du Ministre, ont déterminé d'importants aménagements au texte proposé. Le vote du Conseil culturel, intervenu le 21 février 1978 en fin d'après-midi, fut unanime. Le décret, revêtu de la signature royale le 28 février entrait en vigueur le 1er juillet suivant. Il instituait une période transitoire de dix années pour les institutions reconnues au vœu de la loi.
'L'idée même de modifier la législation, et notamment la loi Destrée, ne porte en rien atteinte à l'estime que nous portons à celle-ci', disait Jean-Maurice Dehousse en défendant le projet. Et il poursuivait : 'Mais, en plus d'un demi-siècle, le monde a évolué, et cette évolution nécessite une modernisation de la loi...'. Et, enfin, 'le Conseil culturel se trouve à la veille de doter la communauté francophone d'un outil extrêmement important et cela avant que la communauté néerlandophone n'ait pu le faire.'

S'il faut dégager une conclusion de ce long survol de la vie des bibliothèques en Wallonie, il faut simplement relever que la fin du XVIII^{e} siècle ayant déterminé le pouvoir révolutionnaire à transmettre au domaine public la charge de l'entretien et du prêt des livres inscrits à l'inventaire des biens nationaux, il a fallu attendre le début du XX^{e} siècle pour que s'organise la lecture publique, et la fin du millénaire pour que tous les supports de la pensée humaine soient pris en charge, par l'ensemble de la collectivité, à l'intention de chacun de ses membres.
Ce n'est pas la moindre des retombées de cette réforme constitutionnelle qui a, entre autres choses, confié à chaque communauté la gestion de son avenir culturel.

Jean CHARLIER

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

CHARLES DEPASSE, *Guide pratique du Bibliothécaire*, Liège, Biblio, 1923 ; J. VAN MEEL, *Bibliothèques publiques, Traité théorique et pratique*, Anvers, Véritas, MCMXXIV ; PIERRE RECHT, *Les Bibliothèques publiques en Belgique, Commentaire pratique de la loi, du 17 octobre 1921...* Bruxelles, A. de Boeck, 1928 ; LÉON FOULON, *Contribution à l'Histoire des Bibliothèques publiques en Belgique* (Province de Namur), Bruxelles, Weissenbruch, 1924 ; *L'Activité de la Province de Liège, 1830-1930* (Exposition Internationale de Liège), Liège, Bénard, 1930 ; ALEXANDRE ANDRÉ, *L'action culturelle de la Province de Hainaut 1935-1945-1955* (discours prononcés devant le Conseil provincial du Hainaut), s.l.n.d. ; ANDRÉ VAN AELBROUCK, *Éducation populaire et Bibliothèques publiques. Les conditions historiques, sociales et psychologiques de leur évolution*, Bruxelles, éd. de la Librairie encyclopédique, 1956 ; NOÉ RICHTER, *Les Bibliothèques populaires*, Paris, Cercle de la Librairie, 1978 ; VOISIN, *Documents pour servir à l'Histoire des Bibliothèques de Belgique*, Gand 1840 ; P. NAMUR, *Histoire des Bibliothèques publiques*, 3 vol. in 8°, Parent, Bruxelles, 1840.

NOTES

(1) L'Anversois Camille Huysmans, qui fit ses études supérieures à l'École Normale des Humanités, était membre de la Chorale 'L'Aurore' où, m'a dit Alfred Laboulle, qui la présida, il chantait en wallon avec l'accent le plus limbourgeois qui soit.

(2) Pierre Recht : *Les Bibliothèques Publiques en Belgique.*

(3) Les vingt opposants et les cinq abstentionnistes, conduits par le marquis Impériali, comptaient parmi eux le duc d'Ursel, un comte, cinq barons, et quatre chevaliers...

(4) Elle a, de surcroît et sans nul doute, pesé sur la vie des autres bibliothèques, dans la mesure où elle institue un régime spécifique pour les institutions de lecture publique qu'elle écarte — à l'encontre des régimes français et hollandais — des bibliothèques scientifiques ou de conservation. Celles-ci continuèrent à relever jusqu'en 1965 d'une législation datant de 1837 pour l'essentiel, et complétée en 1853, 1878 et 1882. La réforme de l'enseignement supérieur, consécutive à la loi du 9 avril 1965 consacrant l'expansion universitaire leur a cependant donné une impulsion nouvelle.

(5) Seul parmi les provinces flamandes, le Limbourg a organisé un service provincial de la lecture publique. Peut-être faut-il en chercher l'origine dans le souvenir de l'appartenance ancienne de cette province à la principauté et au diocèse de Liège.

(6) En 1978, la Bibliothèque centrale de Verviers s'est enrichie, grâce à André Blavier, de la bibliothèque personnelle de Raymond Queneau, ce qui lui donne une importance considérable pour l'étude des lettres contemporaines.

(7) En 1817, Liège avait, de même, cédé sa bibliothèque municipale à l'Université naissante... et, en 1836, Bruxelles devait céder la Bibliothèque de Bourgogne à la Bibliothèque royale en voie de fondation.

(8) Théodore Gobert, Oscar Colson, Joseph Brassinne, Charles Defrêcheux s'accordent pour dater de 1724 la décision du Magistrat de la Cité de Liège créant cette institution, qui est donc la doyenne des Bibliothèques publiques de Belgique.

(9) La Halle aux viandes qui a gardé sa destination première, fut construite en 1558 par le prince-évêque Georges d'Autriche.

(10) L'usage s'est maintenu, après la disparition de ce bâtiment dont les façades s'ornaient de fresques d'Emile Berchmans, de donner à la Bibliothèque centrale de la Ville, et, par extension, à celle de la Province, le nom de bibliothèque des Chiroux.' Le nom 'Chiroux' était donné au XVII^e siècle par le peuple au parti de la noblesse parce que les membres de ce parti portaient habits noirs et culottes blanches, ce qui les faisait ressembler à des hirondelles.
(Chiroux = hirondelles en wallon liègeois)

(11) Cette institution est étudiée par l'article de M^{me} Irène Vrancken.

(12) Fondée en 1921 par Fernand Charlier et le Député permanent Gilles Gérard, la Bibliothèque provinciale itinérante s'est ouverte au public en 1936 et a pris à cette époque le rang de bibliothèque du second degré.

VI - LA VIE MUSICALE EN WALLONIE

ALPHABET FÜR LIÈGE *de Stockhausen (Photo collection Marcel Lemaire).*

LES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT, DE RECHERCHE ET DE DIFFUSION

Les Conservatoires royaux. La Wallonie est dotée, au plus haut niveau de l'enseignement musical, de deux Conservatoires royaux (d'État): Liège et Mons; Bruxelles possède actuellement, de son côté, deux Conservatoires.

Ceux de Liège et Bruxelles, issus directement des écoles fondées sous le gouvernement hollandais reçurent leur titre et leur statut respectivement en 1831 et en 1832. Celui de Mons ne fut élevé à la dignité de 'royal' qu'en 1948. L'organisation des cours s'inspira dès le départ de ce qui s'était fait à Paris. Ce n'est pas pour rien que le premier directeur à Liège fut un Français, Daussoigne-Méhul, dont Cherubini avait recommandé la nomination. Mais, en fait, ces Conservatoires, s'ils répondaient désormais à la forte tendance centralisatrice du début du XIX^e siècle, étaient tout autant l'aboutissement d'une très longue tradition qui, dans le cas de Liège notamment, remontait au haut moyen âge, à l'École palatine d'Aix, fondée par Charlemagne. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les 'maîtrises' d'église avaient presque entièrement conservé le monopole de l'enseignement musical. Des écoles privées ou semi-publiques leur succédèrent après la Révolution française. Lorsque Guillaume d'Orange créa des Écoles de Musique en 1826 à Liège et à Bruxelles, il ne fit que répondre à la longue insistance des deux villes à posséder enfin leur école officielle. (Cf. JOSÉ QUITIN: *La Wallonie, le Pays et les Hommes, Lettres, Arts, Culture*, t. II, pp. 343-345).

À Mons une *Académie Robert* fut reprise par l'Administration communale dès 1820 et reçut le statut de Conservatoire communal en 1882. Le Conservatoire de Bruxelles, national jusqu'en 1966, a été scindé à cette date en deux établissements distincts et autonomes: un

CONSERVATOIRE ROYAL DE LIÈGE. L'ORCHESTRE DE LIÈGE SOUS LA DIRECTION DE PAUL STRAUSS. *À la gauche de celui-ci, remarquer le premier violon, Henri Koch prématurément disparu. À remarquer aussi la décoration évoquant la vie musicale par Edgar Scauflaire (Photo Studio 9, Liège).*

francophone et un flamand, conséquence des lois linguistiques.

Dès leur création, les Conservatoires royaux s'inspirèrent du principe énoncé au Conservatoire national de Paris, à savoir, 'la spécialisation d'éléments sélectionnés d'après leurs dispositions naturelles'. Les Conservatoires se limitaient, au début, à l'enseignement du solfège, de la théorie, du chant et des principaux instruments. Leur histoire est jalonnée d'enrichissements successifs, de l'introduction de nouveaux cours — musique de chambre, ensembles vocal et instrumental — et, plus récemment, de l'étude d'instruments dont la vogue ou la résurgence, tels le clavecin et la guitare, suscite de nouvelles vocations.

En dépit de leur forte organisation étatique, centralisée, les trois Conservatoires royaux ont conservé leur personnalité propre. Liège, dont l'école de violon a depuis longtemps essaimé dans le monde entier, s'enorgueillit d'avoir formé une pléiade impressionnante de violonistes virtuoses, tels que LAMBERT MASSART, HUBERT LÉONARD, MARTIN MARSICK, EUGÈNE YSAŸE, CÉSAR THOMSON, OVIDE MUSIN, MARCEL LEJEUNE, HENRI KOCH, HECTOR CLOKERS, MAURICE RASKIN, MARCEL DEBOT, CHARLES JONGEN, EMMANUEL KOCH, RICHARD PIETA.

Bruxelles a longtemps bénéficié de sa position privilégiée et attiré, à côté de nombreux Wallons, des maîtres étrangers. Mons a été une pépinière de remarquables chanteurs.

Les Conservatoires royaux sont depuis peu confrontés à de nouvelles exigences. Conservateurs par définition, ils ne se sont guère adaptés à la rapide évolution des techniques musicales de composition et d'exécution depuis les cinquante dernières années. Par ailleurs, visant surtout à former des virtuoses, concentrant leur enseignement avant tout sur la performance individuelle, ils ont négligé la formation pédagogique des futurs professeurs que réclament non seulement les écoles de musique mais aussi l'enseignement général primaire, secondaire et normal. Le ministère de la Culture s'est, depuis quelques années, inquiété de ces problèmes. Une réforme est à l'étude qui a déjà reçu un commencement de réalisation. Le Conservatoire de Liège, par exemple, est désormais doté de cours de psychologie et de pédagogie. Des cours d'analyse musicale, des séminaires de composition et de musique électro-acoustique, sous la direction d'Henri Pousseur, sont venus s'ajouter aux classes traditionnelles.

La tendance officielle qui prévaut actuellement voudrait faire des Conservatoires royaux des établissements d'enseignement supérieur universitaire, où les élèves nantis d'un certificat d'humanités secondaires viendraient parfaire et couronner les études qu'ils auraient commencées dans les autres écoles de musique. Ce qui, au moment où nous écrivons ces lignes, ne va pas sans susciter des réactions en sens divers. La nomination, en 1975, de Henri Pousseur aux fonctions de directeur permet d'espérer, pour le Conservatoire de Liège, une ouverture sur le monde musical d'aujourd'hui.

Voici la liste des directeurs qui ont présidé aux destinées des Conservatoires royaux, depuis leur fondation respective:

Conservatoire royal de Liège:

Directeurs: Daussoigne-Méhul (1826-1862) — Soubre (1862-1872) — Théodore Radoux (1872-1911) — Sylvain Dupuis (1911-1925) — François Rasse (1925-1938) — Fernand Quinet (1938-1963) — Sylvain Vouillemin (1963-1975) — Henri Pousseur (1975-...)

Conservatoire royal de Bruxelles: (francophone):

Camille Schmit (1966-1974) — Eric Feldbusch (1974-...)

Le Conservatoire National a connu d'autres directeurs d'origine wallonne: François Fétis (1833-1871) — Joseph Jongen (1925-1939) — Léon Jongen (1939-1949)

Conservatoire royal de Mons:

Alex De Taeye (1931-1952), autre directeur: André Collin (1952-1963) — Eric Feldbusch (1963-1973) — Jean Baily (1973-...)

Conservatoires communaux, Académies, Écoles de Musique. Ces autres écoles de musique, que sont-elles? La Belgique, — et la Wallonie à cet égard participe activement au mouvement — a connu, particulièrement depuis la dernière guerre, une assez extraordinaire expansion de l'enseignement musical. Cela pourrait surprendre à une époque où l'on déplore en général une désaffection vis-à-vis de la 'pratique' musicale, la disparition des pianos dans les appartements exigus, celle des rencontres amicales autour d'un trio de Beethoven, à un moment où l'on constate l'attrait des mass-media et des distractions de toute sorte. En vérité, l'intérêt pour la musique a profondément changé de nature. Réservée jadis à une bourgeoisie qui en faisait l'un des impératifs de la bonne éducation, la musique pourrait bien connaître, dans la 'civilisation des loisirs', un sort nouveau. Mais nous n'en sommes encore qu'à relever les premiers indices de ce changement, dont nous reparlerons à propos de l'action des *Jeunesses Musicales* et de la nouvelle pédagogie musicale dans l'enseignement général.

De toute façon, il faut bien se rendre à l'évidence: le nombre des écoles de musique va croissant, le nombre et les exigences des élèves qui les fréquentent rendent aigu le problème du recrutement des professeurs et de leur formation.

Conservatoires communaux, Académies, Écoles de Musique relevant des autorités locales reçoivent le soutien de l'État, à condition de répondre à des normes, de se soumettre à son inspection. Ils sont divisés en deux catégories, suivant le niveau que l'on en exige. Tournai, Charleroi, Namur, Huy et Verviers ont droit au titre de Conservatoire. Citons aussi l'Institut de Musique sacrée de Namur, qui, outre sa vocation première, s'est fortement engagé dans la pédagogie musicale. Le reste se partage entre les 'Académies' et les 'Écoles', profusion d'établissements citadins ou villageois, rassemblés dans les communes des grandes agglomérations ou isolés dans quelque petite ville ardennaise. En 1974, la Wallonie comptait plus de quatre-vingts de ces établissements, dont la population scolaire dépasse parfois le millier d'élèves (dans une petite localité comme Amay par exemple): 35.000 élèves au total en 1970. On n'y dispense pas seulement l'enseignement musical, mais ces écoles, bien implantées dans le milieu urbain ou campagnard, sont en général nées de la demande locale et s'efforcent de répondre aux besoins de la population, ce qui donne à chacune sa physionomie propre. Elles témoignent en tout cas, par leur succès croissant, par la création constante de nouveaux cours, par le fait qu'elles sont ouvertes à tous, sans limite d'âge, aux jeunes apprentis virtuoses comme aux amateurs adultes, de l'utilité véritablement sociale de leur existence. Toute la Wallonie n'est pas encore 'couverte' d'écoles de musique de la sorte; des coins d'Ardenne ou du Namurois, où la demande existe, n'en sont pas encore dotés; mais tout indique qu'on s'y emploie.

Les fonctions de ces écoles sont multiples. Les meilleurs de leurs élèves iront parachever leurs études dans quelque Conservatoire royal. Le concours organisé par le Crédit Communal de Belgique, distinguant chaque année les plus brillants parmi les lauréats des Académies ou Conservatoires communaux, a souligné la qualité de l'enseignement qui y est dispensé. Nous avons déjà fait allusion à la tendance qui consisterait à en faire des établissements d'enseignement 'secondaire' musical, préparatoires à l'accès aux Conservatoires royaux. Ces écoles étant ouvertes le soir ou, en dehors des horaires de l'enseignement général, il y aurait là une réforme de structures à entreprendre. Un premier pas, encore timide, a été fait: par l'organisation d''options artistiques' dans l'enseignement général rénové, les élèves ont enfin la possibilité de mener de front, sans les excès du surmenage, ou l'obligation d'abandonner les unes ou les autres, des études générales et musicales.

Mais ces Écoles de Musique sont de plus en plus appelées, croyons-nous, à jouer un rôle prépondérant dans la vie moderne. À condition d'en revoir les buts et les moyens. Il ne devrait pas s'agir seulement de former de futurs virtuoses ou des amateurs éclairés, mais de multiplier les classes de musique de chambre, de favoriser la musique d'ensemble, vocale ou instrumentale, les occasions de pratiquer la musique en collectivité et d'intégrer ces écoles mieux encore dans la vie locale. Musique, activité sociale...

Ce qu'elle pourrait bien devenir réellement si se développe une autre tendance, qui se fait jour, en Wallonie, dans l'enseignement général.

Alertés par les psychologues et encouragés par les courants pédagogiques modernes, des spécialistes se penchent de plus en plus sur le rôle de la musique dans la formation et l'éducation des enfants. Le ministère de l'Éducation Nationale a mis en chantier depuis quelques années une réorganisation de l'enseignement de la musique dans les écoles maternelles, primaires, secondaires et normales, où depuis longtemps déjà on déplorait sa pauvreté et sa désaffection. Sans vouloir entrer dans le détail de la réforme des programmes et des méthodes, on peut affirmer qu'on a, d'ores et déjà, dépassé le stade de l'expérimentation, et que la place de la musique dans cet enseignement, son rôle éducatif, notamment au point de vue 'verbo-moteur', les procédés inspirés de différentes écoles étrangères — Dalcroze, Carl Orff, Kodaly, entre autres (déjà expérimentés dans l'enseignement musical spécialisé) pourraient bien contribuer à la longue à transformer ce qu'on a pu appeler le 'désert musical' de nos écoles, corriger l''atrophie de la perception auditive' que révèlent tant d'adolescents, et faire bénéficier de cette nouvelle éducation, non seulement la musique elle-même, mais aussi quelques autres disciplines enseignées. Une généralisation de ces programmes et de ces méthodes est en voie. Déjà quelques écoles, grâce à des maîtres convaincus, bénéficient de cette nouvelle orientation. L'attitude des futures générations vis-à-vis de la musique pourrait, à longue échéance, s'en trouver considérablement modifiée. Mais une réforme de l'espèce risque de rester lettre morte si la musique conserve sa trop modeste place dans les horaires et les options scolaires.

Les Jeunesses Musicales. C'est ce que les J. M. de Wallonie, qui ont gagné leur autonomie dans le courant de la régionalisation,

UN ATELIER DES JEUNESSES MUSICALES DU HAINAUT *(Photo Jeunesses musicales).*

LES JEUNESSES MUSICALES DE LIÈGE DANS LE CAMP DE VACANCES DE VIEUXVILLE. *L'initiation à la musique passe même par la fabrication des instruments... (Photo Marcel Lemaire, Liège).*

depuis 1974, ont bien compris de leur côté. Leur activité ne se contente plus, comme elles le firent avec tant de succès depuis leur création en 1940, de faciliter aux jeunes l'accès aux différentes manifestations musicales, ou même d'organiser à leur intention un vaste réseau de concerts et récitals (2.500 en 1973-1974). Les J. M. de Wallonie recrutent leurs membres dans une vingtaine de centres, dont les activités ont longtemps consisté à faire des jeunes de fidèles auditeurs éclairés.

Mais on s'est aperçu que ce qu'on a pu appeler la 'charité culturelle' ne suffisait plus si l'on voulait vraiment que l'action de la musique pénètre en profondeur dans les jeunes sensibilités. Des essais isolés et sporadiques avaient déjà montré que d'autres actions pouvaient, devaient être entreprises. C'est de la prospère section liégeoise des J. M. qu'est partie, sous l'impulsion d'une équipe d'animateurs groupés autour de CLAUDE MICHEROUX, l'initiative d'un vaste mouvement qui tente de faire de la musique un des éléments moteurs de l'éducation des enfants. Les J. M. de Liège, sans abandonner complètement la formule du concert ou du récital, accordent leurs meilleurs efforts à l'animation 'sur le terrain'. En peu d'années, elles ont manifesté leur présence annuellement dans quelque cinq cents classes d'écoles primaires ou secondaires. Les musiciens, formés aux techniques d'animation, y engagent avec les enfants un dialogue fécond : initiation aux instruments, aux formes ; participation des élèves, encouragés à questionner, à chanter, à jouer. Divers 'ateliers' pratiquant les nouvelles méthodes de la pédagogie musicale s'attachent à susciter la 'créativité' des enfants ; des groupes choraux s'organisent et se développent. Premier résultat spectaculaire : en 1974, trois cents enfants des écoles primaires liégeoises exécutèrent, à la Cathédrale, l'oratorio de Benjamin Britten, *L'Arche de Noé*. La section liégeoise des J. M., fortement structurée, envisage de poursuivre et d'étendre cette action, grâce à l'appui du ministère de la Culture qui s'amplifie heureusement chaque année, en lui assurant les moyens en hommes et en argent.

Son exemple heureusement commence d'inspirer d'autres sections des J. M. de la Wallonie. Tout en restant soucieuses de continuer leur tradition des 'concerts à l'école', elles s'efforcent à Bruxelles, à Charleroi, à Tournai, de transformer la simple initiation passive à la musique en une véritable prise de conscience du phénomène musical, en un encouragement à la participation active, en une intégration de la musique dans l'action pédagogique. Ce qui se fait déjà notamment, dans le Hainaut, avec la collaboration du Centre culturel provincial, est très encourageant. Signalons enfin que, depuis quelques années, un Camp international des J. M. se tient chaque année dans le domaine d'Irchonwelz, que l'État met à sa disposition, ainsi que des camps de vacances en Ardenne.

Le Centre de Recherche musicale de Wallonie. Le Centre de Recherche musicale de Wallonie a été longuement évoqué par Henri Pousseur en un autre endroit de cet ouvrage. On ne peut se dispenser toutefois de ne pas rappeler ici encore le rôle important qu'il joue et est appelé à jouer dans la vie musicale en Wallonie. L'un des aspects du C.R.M.W. est son extrême variété, son ouverture sur tous les horizons de la recherche et de la création. À toutes les activités décrites par Henri Pousseur vient de s'en ajouter une autre qui est d'ordre à la fois pédagogique et créateur : il s'adjoint désormais un séminaire de jazz, avec la collaboration de spécialistes, destiné non seulement à initier les jeunes musiciens à la pratique de cet art dans sa plus recente évolution mais aussi à les orienter vers l'improvisation et la création.

On peut regretter que les moyens lui soient parfois contestés par ceux qui croient que la musique est un bruit qui coûte cher. Il serait dommage que la Wallonie ne puisse, à l'instar de ce qui se fait ailleurs, continuer d'assurer l'existence d'un Centre dont l'action est tout entière tournée vers l'avenir. Pour la bonne santé d'un peuple, la recherche musicale a autant de droits que la recherche scientifique.

MUSICOLOGIE — 'MUSIQUE EN WALLONIE'

En 1945, l'Université de Liège confiait le cours d'histoire de la musique à SUZANNE CLERCX, disciple de Charles Vandenborren, son précédent titulaire ; elle ne tardait pas à élargir considérablement le champ des études musicologiques. À l'Université libre de Bruxelles, ROBERT WANGERMÉE était chargé de la direction d'une section de musicologie autonome. L'Université Catholique de Louvain était également dotée, sous la direction de PHILIPPE MERCIER, d'une section analogue.

Ainsi la musique accédait-elle, enfin, chez nous à la dignité d'une science universitaire. Tardivement, il faut bien le reconnaître, si l'on compare l'essor de cette science dans de nombreux pays étrangers. Retard d'autant plus surprenant, à tout prendre, que la Wallonie avait été jadis terre féconde à cet égard. Les clercs du Pays de Liège avaient répandu dans l'Europe entière du moyen âge leurs théories sur l'enseignement de la musique. Jacques de Liège, au XIV^e siècle (remis en honneur par ROGER BRAGARD), JOHANNES CICONIA aux XIV^e et XV^e siècles (remis en honneur par Suzanne Clercx), JOHANNES TINCTORIS à Nivelles au XV^e siècle, et bien d'autres ont laissé des traités qui firent longtemps autorité. On ne fera qu'évoquer ici les *Mémoires* d'ANDRÉ-MODESTE GRÉTRY, si riches en informations sur les pratiques de son temps. Il convient aussi de rappeler brièvement le rôle éminent joué, pendant un demi-siècle, par le Hennuyer FRANÇOIS FÉTIS (1784-1871), créateur de la musicologie comparée, fondateur de la *Revue Musicale*, juge sévère et partial, mais qui contribua, tant par la plume et par les concerts qu'il organisa, à la redécouverte des maîtres anciens. Et n'oublions pas l'œuvre magistrale d'ANTOINE AUDA, auquel nous devons tant pour notre connaissance des vieux maîtres wallons. Les ouvrages de ROBERT WANGERMÉE (*La Musique flamande, La Musique belge contemporaine*, etc.), de SUZANNE CLERCX (*Le Baroque et la musique, Ciconia, Grétry*, etc.), de ROGER BRAGARD, de LOUIS LAVOYE, de MAURICE BARTHÉLÉMY, d'ANNETTE BRAGARD, etc., attestent que les musicologues wallons ne sont pas restés inactifs. Que ces recherches se regroupent maintenant au sein de sections universitaires ne peut qu'amplifier et mieux structurer leur action et contribuer plus efficacement à notre redécouverte de notre passé musical. Action qui n'est pas que livresque : la section de musicologie de l'Université de Liège est à l'origine, avec ses *Colloques annuels de*

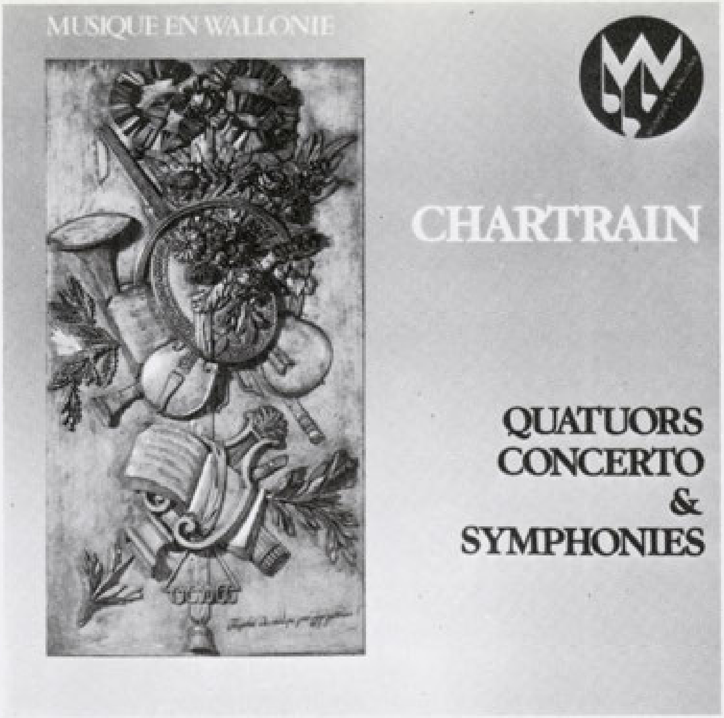

JAQUETTE DU DISQUE CONSACRÉ PAR MUSIQUE EN WALLONIE À NICOLAS-JOSEPH CHARTRAIN, COMPOSITEUR WALLON (XVIII^e siècle). *Le commentaire est dû à Maurice Barthélemy (Photo Francis Niffle, Liège).*

Wégimont, du Festival des *Nuits de Septembre*; et ses étudiants témoignent, avec la création de *Musica Aurea*, que les manuscrits ne sont pas pour eux lettre morte. Le passé musical, d'autres encore s'emploient à le mettre en valeur. José Quitin, professeur d'histoire de la musique au Conservatoire et président très actif de la Société liégeoise de Musicologie, s'est voué à l'étude des maîtres wallons et liégeois, particulièrement du XVI^e au XVIII^e siècle : il a entrepris de dépouiller systématiquement les archives de l'ancienne Principauté et les documents rassemblés dans le 'Fonds Terry' du Conservatoire, constitué par Léonard Terry au XIX^e siècle, dont le catalogue fut longtemps en friche et dont la consultation a, enfin, permis de mettre au jour et de 'réaliser' de nombreuses œuvres précieuses de musiciens liégeois.

Mentionnons aussi le rôle remarquable que joue, depuis 1970, une *a.s.b.l. Musique en Wallonie* qui se consacre à l'édition discographique des musiciens wallons. M. W., qui doit beaucoup au dévouement de son président, le notaire Albert Jeghers, peut déjà s'enorgueillir d'avoir publié, souvent en première discographique, des œuvres de Roland de Lassus, Lambert Chaumont, Henry Du Mont, Petit Jean de Lattre, Hubert Renotte, Gossec, Grétry, J.-N. Hamal, Gresnick, Chartrain, Fétis, César Franck, Hubert Léonard, Henri Vieuxtemps, Guillaume Lekeu, Joseph Jongen, Eugène Ysaÿe, Jean Rogister...

Enfin, signalons l'essor remarquable des sections wallonnes de la Discothèque nationale, service de prêts de disques qui atteint aussi, grâce à ses 'discobus', les villages les plus éloignés. Et surtout le magnifique outil culturel qu'est désormais la Discothèque provinciale de Liège, avec son fonds de 35.000 disques — de la musique classique au folklore et à la bonne chanson —, sa salle de lecture et d'audition, sa bibliothèque musicale, son studio d'enregistrement, son installation de télévision en circuit fermé et de magnétoscopie : un ensemble cohérent, qui est appelé à collaborer avec le Centre de production liégeois de la R.T.B.F. et le C.R.M.W., et dont le fonds discographique, où ont été notamment rassemblés d'innombrables enregistrements historiques et de référence, constitue une aubaine tant pour les chercheurs que pour les mélomanes.

LES CONCERTS

Au XIX^e siècle, la vie musicale s'est fortement développée à Bruxelles dont le statut de capitale a naturellement favorisé la concentration des talents et des publics. Dans cette activité il est difficile de faire la part de ce qui est proprement wallon ; le caractère national et international de la vie musicale bruxelloise, représentatif de toutes les tendances, y attirait les artistes du pays entier. Cette activité a été longuement évoquée dans *La Musique en Belgique*. Qu'il nous suffise de souligner ici le rôle éminent joué par de nombreux artistes wallons dans la vie des concerts à Bruxelles. Fétis, vers 1840, continue à Bruxelles l'action qu'il a entreprise à Paris avec les concerts 'historiques', où il révéla les maîtres du passé ; il est l'un des premiers à diriger les symphonies de Beethoven. Dès 1865, le Liégeois **Adolphe Samuel** assure la direction des *Concerts populaires de musique classique*, sur le modèle parisien. **Vieuxtemps**, piètre chef d'orchestre, ne reste qu'un an à la tête de cette association. Mais **Joseph Dupont**, né à Ensival, impose sa forte personnalité et son esprit curieux aux concerts qu'il dirige à partir de 1873 pendant 26 ans, révélant Wagner, Strauss et bon nombre de musiciens contemporains. En 1895, **Eugène Ysaÿe** fonde les concerts qui portent son nom et son répertoire comprend de nombreux ouvrages de compositeurs français (école franckiste) et wallons (**Guillaume Lekeu**, **Théo Ysaÿe**, **Joseph Jongen**, **Victor Vreuls**...). Ces concerts disparaîtront en 1914, mais, en 1899, **Sylvain Dupuis** quitte Liège et reprend la succession de Dupont à la tête des *Concerts populaires*, où il va exécuter notamment de nombreux ouvrages avec chœurs et étendre sa curiosité à tout le répertoire symphonique contemporain. En 1908, un autre Liégeois, le violoniste **Albert Zimmer**, fonde la Société Bach. Et plus tard, avant la Deuxième Guerre mondiale, le Hennuyer **André Souris**, toujours à l'affût de la nouveauté, animateur incomparable et initiateur d'une extraordinaire lucidité, entreprend avec le 'Studio du Séminaire des Arts' de révéler à un public restreint, mais curieux, tous les aspects de la musique moderne.

Le domaine proprement wallon est plus mal connu. Mais non moins intéressant. Il n'est pas étonnant que ce soit à Liège, autour de son Conservatoire et de ses Académies, que se développe l'activité la plus intense. Liège possède à cet égard — on l'a déjà souligné —, une longue tradition. La réputation des orchestres liégeois du XVIII^{e} siècle avait franchi les frontières. Velbruck reprochait à Grétry d'y venir recruter des musiciens pour les orchestres parisiens. Hamal avait fondé les 'Concerts spirituels' à l'instar de ce qui se faisait à Paris. On a retrouvé le programme (1832) d'un des premiers concerts organisés par le Conservatoire (un an après sa création). Depuis lors, et sans interruption, les différents directeurs ont eu à cœur de présenter, chaque hiver, une saison de concerts, dont le nombre varia suivant les circonstances, et au cours desquels furent jouées à côté du répertoire classico-romantique, des œuvres de compositeurs wallons. Un trait caractéristique des concerts liégeois jusqu'à la dernière guerre fut l'importance très nette accordée aux ouvrages qui requéraient le concours des chœurs.

En 1888, **Sylvain Dupuis** fondait les 'Nouveaux Concerts' qui, à côté de ceux du Conser-

LETTRE AUTOGRAPHE DU GRAND COMPOSITEUR ALLEMAND RICHARD STRAUSS AU CHEF D'ORCHESTRE LIÉGEOIS SYLVAIN DUPUIS. *Elle concerne l'interprétation d'une de ses œuvres. Bel exemple du soin avec lequel Sylvain Dupuis préparait ses concerts.*

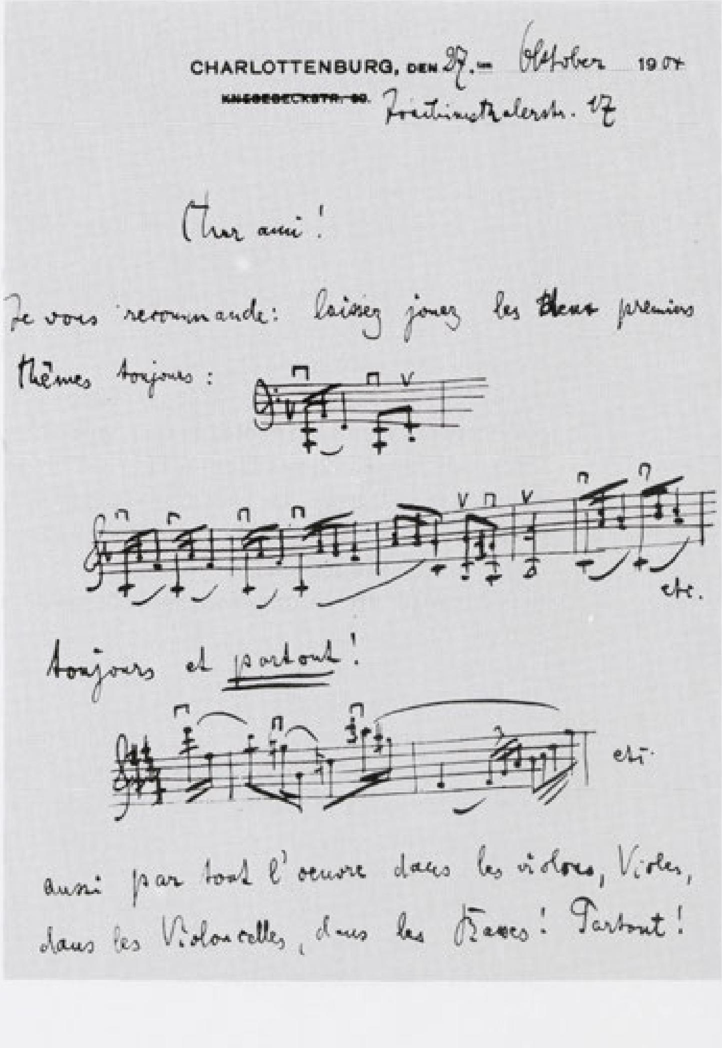

CHARLOTTENBURG, DEN 27.ten Oktober 1904
~~KNESEBECKSTR. 30.~~ Joachimsthalerstr. 17

Cher ami!

Je vous recommande: laissez jouez les ~~deux~~ premiers thèmes toujours:

etc.

toujours et partout!

etc.

aussi par tout l'oeuvre dans les violons, Violes, dans les Violoncelles, dans les Basses! Partout!

vatoire s'enlisant dans la torpeur et l'académisme, allaient profondément marquer la vie musicale liégeoise jusqu'en 1901. Ce n'était pas seulement des exécutions enfin dignes de la réputation musicale des Liégeois que Dupuis offrait aux Liégeois. Son combat, car c'en fut un, avait une signification autrement importante. Il n'est pas un de ces quelque cinquante concerts (joués deux fois) qui ne présentât une première audition, pour Liège ou pour la Belgique. En parcourant ces programmes, on est impressionné par le goût irréprochable dont faisait preuve Dupuis, par sa hardiesse et son entêtement (il n'hésitait pas à rejouer au concert suivant, une œuvre nouvelle, mal accueillie à son gré). Il sut gagner progressivement son public à la cause de la musique de son temps. Il imposa l'œuvre de Wagner, de Richard Strauss, de Mahler (ces deux derniers vinrent diriger leurs propres œuvres), de Bruckner ; l'école franckiste (César Franck lui dédia une de ses œuvres *Hymne*, sur un poème de Racine), d'Indy, Ropartz, etc., avait ses prédilections. Mais on lui doit aussi de superbes exécutions de la *Messe en ré* de Beethoven, de la *Faust Symphonie* de Liszt, de la *Prise de Troie* de Berlioz, dont le souvenir reste vivace à Liège, et la révélation — dès 1882 — de quelques Russes. Ces Russes que Liège, parmi les premières villes d'Occident, avait découverts, grâce à l'engouement de la comtesse de Mercy-Argenteau : Cui, Borodine furent ses hôtes et assistèrent à la création de leurs œuvres. L'opéra de Cui, *Le Prisonnier du Caucase*, fut joué pour la première fois en français en 1886 au Théâtre Royal.

Il fallut attendre la création, entre les deux guerres, des *Concerts populaires* dirigés par ARMAND MARSICK pour retrouver la curiosité et l'enthousiasme qui avaient marqué l'action de Sylvain Dupuis. Marsick, tempérament fougueux, se faisait volontiers pédagogue et commentait pour son public du dimanche les œuvres qu'il lui proposait. Beaucoup de jeunes Liégeois lui doivent d'avoir été initiés à la musique, notamment à celle de Debussy et de Ravel. Ce sont les *Concerts du Conservatoire*, qui dès 1938, devaient rallumer le flambeau de la musique vivante. FERNAND QUINET s'y révélait, dès le début, un chef d'une intelligence et d'une sensibilité extraordinaires. Le répertoire que, tout au long de sa carrière, il offrit aux abonnés n'était pas très vaste ; sa curiosité était limitée ; son goût le portait vers les classiques (Bach, Beethoven), vers les écoles françaises de Franck à Ravel. Les œuvres de Strauss, Mahler, disparurent des programmes ; l'école viennoise n'y figura jamais. Mais ses interprétations de Stravinsky, de Debussy (un mémorable *Pelléas et Mélisande*), de Ravel ou des Russes (il dirigea notamment, avant tout autre en Occident, plusieurs symphonies de Chostakovitch) ont laissé des traces profondes dans la mémoire de ses auditeurs. Bien qu'il fût appelé à diriger maintes fois à l'étranger, Fernand Quinet n'a pas eu — on le constate avec quelque amertume — la carrière qu'on pouvait attendre de son immense talent de chef d'orchestre.

À Liège cependant, la vie musicale, très intense, ne se limite pas aux Concerts du Conservatoire. Dès 1940, le violoniste HECTOR CLOKERS fondait les *Concerts permanents*, afin de venir en aide aux musiciens sans travail. Cette activité (plus de 600 concerts) prit fin en 1962. D'un autre côté, pendant plus d'un demi-siècle, l'*Œuvre des Artistes* fit défiler sur les estrades les plus grands virtuoses et quelques-uns des orchestres les plus prestigieux. La formule du récital, n'ayant plus guère les faveurs du public, son action s'est quasiment éteinte après la Deuxième Guerre mondiale. Le 'récital' et la 'musique de chambre', après une période faste aux *Concerts Dumont-Lamarche*, se sont plutôt réfugiés aux *Concerts de Midi*, qui, nés en 1949, et longtemps abrités au Musée des Beaux-Arts, poursuivent à l'Émulation une carrière féconde ; les interprètes belges y sont souvent à l'honneur ; un public d'étudiants y côtoie des fidèles amoureux de la musique de chambre. C'est grâce aux *Concerts de Midi*, qu'est né le *Quatuor Municipal*, (HENRI et EMMANUEL KOCH, LOUIS POULET, ERIC FELDBUSCH) qui s'y produisit souvent, avant de former, aux *Concerts du Dimanche Matin*, à la Chapelle du

Vertbois, le noyau autour duquel de jeunes musiciens, au cours des vingt-cinq dernières années, ont, avec une foi qui tient du sacerdoce, donné plus de 450 concerts, explorant tous les aspects de la musique de chambre, du duo au sextuor.

Le violoniste LÉOPOLD CHARLIER avait créé les concerts qui portaient son nom et qui proposèrent, chaque été, de la bonne musique de 'casino' aux visiteurs du Parc d'Acclimatation. Après trois quarts de siècle de fortunes diverses, ces concerts qui ont changé de caractère, sont devenus comme le prolongement de la saison d'hiver du Conservatoire.

La curiosité pour la musique ancienne a toujours été vivace à Liège ; et bien avant que la mode ne s'en installe, quelques musiciens se tournèrent vers l'usage d'instruments d'époque. Ainsi le *Concert ancien*, fondé par JEAN QUITIN, JULIETTE FOLVILLE et MAURICE DAMBOIS, au sein de l'Académie créée par le premier. Ainsi encore l'*A.M.C.* (*Association pour la Musique de Chambre*) dirigée par le professeur VICTOR BOHET et où furent exécutés, pendant l'entre-deux-guerres, bien avant que la coutume ne s'en répande, les *Brandebourgeois* de Bach, entre autres, avec des instruments anciens.

L'Association pour le progrès intellectuel et artistique de la Wallonie (A.P.I.A.W.) entreprit, dès 1945, de faire connaître la musique qui s'était faite dans le monde avant et pendant les hostilités, et dont les Liégeois avaient été longtemps sevrés. L'action de PIERRE FROIDEBISE et de ses amis, 'la bande à Froidebise', un peu bohème et si fraternelle, y fut féconde, si même elle manqua de moyens, mais elle fut de courte durée. Il a fallu attendre la fondation du C.R.M.W. (en 1970) et surtout la création, grâce aux J. M., des *Concerts Froidebise* pour que la musique moderne trouve, enfin, droit de cité, et que soient révélées aux Liégeois les grandes œuvres de l'école viennoise, de Messiaen, de Berio, de Boulez ou de Stockhausen et de compositeurs wallons comme POUSSEUR, BARTHOLOMÉE ou PHILIPPE BOESMANS. Les *Concerts Froidebise* ont fortement contribué, en peu d'années, à la connaissance de la musique de notre temps. Soulignons ici — on y revient par ailleurs — que les *Nuits de Septembre* ont également joué un rôle important dans ce domaine. On peut aussi mentionner l'activité symphonique à Charleroi, où FERNAND QUINET et SYLVAIN VOUILLEMIN lui donnèrent de l'impulsion. D'un autre côté, une ville d'eaux comme Spa a connu jadis cette vie musicale que l'on rencontre autour des casinos et qui n'était pas sans charme ni qualité.

La vie musicale contemporaine est marquée par plusieurs phénomènes qui lui donnent un visage nouveau. Les orchestres symphoniques étaient, jusqu'il y a peu, constitués de professeurs des Conservatoires et de leurs meilleurs élèves. Leur existence était précaire, leur statut vague, leur stabilité constamment remise en question. L'action du syndicalisme autant que les exigences du public, la multiplication des concerts, leur croissante décentralisation, ont abouti à la formation d'orchestres 'permanents'.

À Bruxelles, le premier *Orchestre symphonique de Bruxelles* se mua bientôt, en 1936, en *Orchestre National*, dont l'activité fut d'abord réservée à la capitale. Liège, en 1948, vit la création d'un premier orchestre permanent, qui se partageait entre le concert et l'opéra ; et en 1961, l'*Orchestre de Liège* recevait le statut d'un orchestre entièrement autonome, pris en charge par la Ville et l'*Union pour la diffusion artistique et musicale*. Désormais, il est devenu l'orchestre symphonique de la Wallonie entière, car il est invité à se produire dans la plupart de nos villes. La tradition qui voulait que le directeur du Conservatoire dirigeât les concerts de la Maison a elle-même vécu. L'*Orchestre de Liège*, d'abord dirigé par FERNAND QUINET, a été ensuite, placé pendant trois ans sous la baguette du Français Manuel Rosenthal, et c'est l'Américain Paul Strauss qui, de 1967 à 1977 a été son directeur musical et chef attitré. Le mandat de Paul Strauss étant venu à expiration en 1977, c'est le chef belge PIERRE BARTHOLOMÉE qui lui succéda. Compositeur, Pierre Bartholomée a été pendant plusieurs années l'animateur de l'Ensemble *Musique Nouvelle*. Déplorons par ailleurs que, dans le domaine des 'cordes' notamment, nos orchestres ont peine à recruter des artistes wallons ; de plus en plus, on se tourne vers l'étranger : Tchèques, Français ; l'*Opéra de Wallonie* a même engagé en 1974 des Mexicains...

Mons est devenu à son tour le siège d'un *Orchestre de Chambre de Wallonie*, dirigé par son premier violon-solo, virtuose de réputation internationale, Lola Bobesco. Constitué d'une douzaine de cordes et d'un clavecin, cet *Ensemble d'archets Eugène Ysaÿe* se produit dans la plupart des villes et bourgades de Wallonie, et entreprend de nombreuses tournées à l'étranger. Son répertoire passe du baroque à la musique contemporaine, et il a créé plusieurs ouvrages de compositeurs belges dont certains ont été spécialement écrits pour lui.

En 1978, la démission de Lola Bobesco et un assez important déficit financier ont contraint les autorités responsables à revoir le statut de l'Orchestre. CHARLES JONGEN, professeur au Conservatoire Royal de Liège et concertmeister de l'Orchestre de Liège, en devient le violon-conducteur. À l'heure où nous écrivons ces lignes quelques membres de l'Orchestre de Chambre s'opposent à certaines stipulations du nouveau contrat qui leur est proposé. Et notamment à celle qui leur assigne une tâche de moniteurs auprès de l'*Orchestre des Jeunes de la Communauté Culturelle Française.*

Il convient de dire ici un mot de ce dernier qui a reçu son statut en 1978 en tant qu'institution permanente. Il groupe, à l'initiative des *Jeunesses Musicales* (qui en ont assuré la gestion au cours de camps d'été dans la région de Stavelot et des tournées en Wallonie et à Paris) de jeunes instrumentistes, encore élèves ou tout frais émoulus des conservatoires et académies de Wallonie, qui se réunissent périodiquement en sessions de week-end ou de vacances, pour s'initier à la technique et à l'esprit de l'orchestre symphonique. Des moniteurs travaillent avec les différentes sections, cordes, vents, percussions. Le jeune chef français Alexandre Myrat a été chargé au début de la direction de l'ensemble. L'*Orchestre des Jeunes* a son siège en Hainaut où un château (Cambron-Casteau) a été mis provisoirement à sa disposition en attendant qu'un autre lieu soit aménagé définitivement. Le Ministère de la Culture française accorde un important subside à l'Orchestre qui aura partiellement une activité autonome, notamment dans le domaine de l'animation, et qui devrait constituer une 'réserve' d'instrumentistes bien entraînés pour nos orchestres professionnels qui en ont grand besoin.

Depuis quelques années, Namur disposait à son tour d'un *Orchestre Mozart*, créé et dirigé par GUY BARBIER, dont le titre indiquait assez le genre de répertoire qu'il se proposait de servir. À partir de 1975, cet orchestre fut désormais rattaché à la Ville de Bruxelles.

Ce qui caractérise l'activité de ces orchestres et la vie des concerts en général, c'est qu'elles ne sont plus réservées à un seul lieu. L'indépendance dont ces ensembles jouissent, le statut qui leur assure la stabilité, la demande toujours croissante de publics qui ne se recrutent plus seulement dans les grands centres, la multiplication des 'festivals', en ont fait des orchestres itinérants. Le Ministère de la Culture, les services culturels des gouvernements provinciaux, de Liège et du Hainaut surtout, subsidient l'organisation de concerts dans les coins les plus reculés des provinces. L'absence de salles adéquates n'est pas toujours un obstacle : les églises ou les écoles peuvent les abriter. Ajoutons encore aux orchestres que nous avons cités, les innombrables solistes et groupes de musique de chambre qui participent aux *Concerts de Midi* de Liège, de Verviers ou de Mons comme aux séances d'Éducation permanente dans les maisons de la Culture. Ces solistes et ces groupes sillonnent nos provinces en tout sens et ils y apportent, fût-ce même dans une salle de café enfumée, le message de la musique. Encore ne pouvonsnous qu'esquisser, ici, une activité plus intense qu'on ne le croit communément.

À titre d'exemple, voici un tableau des concerts et récitals organisés dans le Hainaut par l'A.S.B.L. *'Service de diffusion intellectuelle et artistique du Hainaut'*, seule ou en collaboration avec le 'Service d'animation à la diffusion culturelle' et du 'Département Arts et Lettres' du Ministère de la Culture française, pour la saison 1973-1974:
- 92 concerts et récitals destinés aux adultes,
- 23 concerts et récitals destinés aux jeunes,
- 58 concerts à l'école,

répartis dans les villes d'Ath, Baileux, Binche, Comines, Frameries, Hornu, La Louvière, Mons, Mouscron, Tournai.

Il faut souligner le rôle important que jouent dans ces concerts, les harmonies, fanfares et sociétés chorales du Hainaut. Autre exemple : pendant cette saison 1973-1974, La Louvière put applaudir des solistes comme Malcolm Frager et Arthur Grumiaux, l'Orchestre de la R.T.B., l'Orchestre J.-F. Paillard et les *Carmina Burana*, de Carl Orff, exécutés par les *Chœurs et l'Harmonie de Frameries*. On ne peut plus parler du 'désert musical' de la province...

Une des conséquences de cette activité — en dépit même de la décentralisation qui la caractérise — est une certaine uniformisation des programmes et des audiences. Jadis, et bien que beaucoup plus modeste, l'activité musicale était souvent l'expression de l'esprit local. Les *Concerts du Conservatoire de Liège*, par exemple, avaient un caractère qui ne dépendait pas seulement de la personnalité du directeur-chef d'orchestre. À parcourir leurs programmes, on y relève des tendances (grandes œuvres chorales, école franckiste, musique française, etc.) qui répondaient au goût de leur public. D'une part, les goûts des publics ont changé, sous l'influence notamment du disque et de la radio, mais les programmes sont devenus plus stéréotypés ; on offre aux auditeurs des grands centres comme à ceux des petites bourgades, les mêmes programmes 'passe-partout', que les orchestres, les divers ensembles ou solistes, promènent de ville en ville, sans se demander vraiment si le message qu'ils apportent a toujours des chances d'être reçu et compris...

LE THÉÂTRE LYRIQUE ET LE BALLET

Le théâtre lyrique est depuis longtemps populaire en Wallonie. Les Wallons aiment chanter ; ils sont friands de belles voix. L'opéra, l'opéra-comique ou l'opérette ont leurs faveurs. Mais le théâtre lyrique dans nos provinces est, plus qu'aucune autre activité musicale, voué à un éclectisme qui trahit le manque de racines profondes de cet art dans la sensibilité wallonne. Grétry et peut-être Gresnick, ce méconnu, mis à part — et encore firent-ils carrière à l'étranger et leurs ouvrages sont-ils fortement influencés par les styles italiens et français —, la Wallonie n'a doté le théâtre lyrique d'aucune grande œuvre qui fût l'expression de sa particulière sensibilité. César Franck s'essaya à l'opéra mais son *Ghiselle* n'est qu'un ouvrage médiocre.

Assez curieusement, c'est dans l'oratorio, dans les grandes œuvres avec chœur que les compositeurs wallons ont traduit le goût de leurs compatriotes pour le chant, et, particulièrement, le chant d'ensemble.

C'est peut-être aussi dans le théâtre patoisant, dans les innombrables vaudevilles à couplets et opérettes qui ont fleuri sur les scènes dialectales, que s'est développée une forme de théâtre musical proprement wallon.

Bien que ce ne soit pas là notre sujet, il faut bien rappeler qu'à Liège, au XVIII^e siècle, c'est un compositeur 'sérieux', Jean-Noël Hamal, qui avec ses opéras bouffes wallons, *Li voyèdje di Chaufontainne*, *Li Lidgwè ègadgi*, *Les Hypocontes*, et *Li Fièsse di Hoûte-si-ploût*, donna ses premiers titres de noblesse au théâtre lyrique dialectal. Et rappelons aussi que, plus près de nous, au XX^e siècle, ce sont encore deux opéras en dialecte wallon liégeois — *Coûr d'Ognon* de Sylvain Dupuis et le très sentimental *Piér li Houyeû* d'Eugène Isaÿe —

qui constituent un des rares apports de nos musiciens au théâtre lyrique. Ces ouvrages, ainsi que les opéras, non sans mérite, du Verviétois ALBERT DUPUIS (seule sa *Passion* a connu une certaine fortune) n'ont guère survécu à leur première représentation.

Si bien que le répertoire, sur nos scènes d'opéra, est forcément éclectique, avec un penchant particulier pour l'opéra et l'opéra-comique français.

L'opéra est une entreprise coûteuse et qui demande des moyens considérables, notamment des salles spécialement équipées. Point étonnant que seules des villes de quelque importance aient pu se doter d'un théâtre. Et encore, ces théâtres se partageaient-ils entre l'opéra, le drame et la comédie (*Le Théâtre Royal de Liège* n'afficha plus de comédie que lorsque fut fondé le *Gymnase*, en 1870), et il était courant que la salle fût louée par quelque troupe de saltimbanques, d'acrobates ou de montreurs d'ours, une coutume qui n'a disparu qu'au début de notre siècle.

C'est à Mons, en 1609, que l'opéra — qui vient à peine de naître en Italie —, ou tout au moins une forme qui lui est apparentée, fait sa première apparition chez nous, au Collège des Jésuites, avec un spectacle lyrique intitulé *Hérodes*. Les mariages des grands (Philippe IV à Bruxelles), les 'Joyeuses Entrées' (des Princes-Évêques à Liège), sont bientôt prétexte à des représentations d'ouvrages lyriques italiens ou de circonstance, donnés par des troupes de passage. Il faut attendre 1692 à Bruxelles et 1735 à Liège, pour que l'opéra trouve droit de cité, des salles spécialisées et des troupes plus ou moins régulières. Dès lors, les représentations ne sont plus simplement sporadiques et de circonstance.

Bruxelles nous intéresse moins du point de vue wallon. Sa position qui en fait bientôt le carrefour de l'Europe, son rôle ultérieur de capitale, lui donnent rapidement un prestige international. Le *Théâtre de la Monnaie*, inauguré en 1700, va connaître à travers tous ses avatars une brillante carrière, dont le sommet est atteint à partir de 1850 et se maintient pendant plus de trois quarts de siècle, lorsque cette scène devient l'une des premières d'Europe, à qui les plus grands compositeurs étrangers sont heureux de confier la création de leurs œuvres. Elle a joué, comme on l'a dit, le rôle souvent réparateur de 'Cour d'Appel' des jugements parisiens.

Rappelons que quelques musiciens liégeois — tels Joseph Dupont, Sylvain Dupuis et René Defossez — ont fortement marqué de leur personnalité leur long passage au pupitre de direction de la Monnaie. C'est dans ce théâtre que furent données les 'premières' d'un grand nombre de versions françaises d'opéras italiens, allemands, tchèques, russes ou flamands. Aujourd'hui le Théâtre Royal de la Monnaie, devenu *Opéra National*, continue de monter d'excellents spectacles mais qui font surtout appel à des troupes ou à des solistes étrangers. Sa politique artistique, très éclectique, vise à satisfaire une clientèle très variée, où notamment les membres des organismes européens qui ont leur siège à Bruxelles sont abondamment représentés. Les ouvrages, désormais, y sont donnés en langue originale.

Il faut se retourner vers Liège et la province pour retrouver un théâtre lyrique qui, à défaut d'œuvres du cru, soit encore, dans une certaine mesure, l'émanation des goûts et de l'esprit du public wallon.

Ce n'est qu'en 1735 que Liège fut dotée de son premier théâtre permanent, la 'Baraque' en bois, située sur la Batte, suivie bientôt d'une 'Baraque' en briques, où Grétry entendit, en 1754, *La Serva Padrona* de Pergolèse, jouée par une troupe italienne de passage, qui devait décider de sa vocation. La vogue de l'opéra-comique français au XVIII^e siècle assura la relative prospérité des théâtres qui se succédèrent dans la cité des princes-évêques. Grétry vint à deux reprises assister aux représentations de ses propres ouvrages, qu'on créait très peu de temps après Paris et qui connurent tous la faveur des Liégeois. Son *Zémir et Azor* jalonne même les inaugurations de plusieurs salles vouées à l'opéra et, notamment, celle de l'actuel Théâtre Royal (érigé en 1820, reconstruit en 1861). Verviers, Mons, Namur furent à leur tour dotées d'un théâtre lyrique au XIXᵉ siècle, ce siècle qui a consacré le genre et a fait de l'opéra le divertissement par excellence de la bourgeoisie.

Le Théâtre Royal de Liège, à travers toutes ses vicissitudes — faillites, guerres, inondations, aménagements successifs de la salle — a révélé aux Liégeois la plupart des ouvrages qui ont marqué la production lyrique du XIXᵉ siècle, que ce soit dans le domaine de l'opéra, de l'opéra-comique ou de l'opérette. Des compositeurs comme Meyerbeer, Gounod, Reynaldo Hahn, Massenet ou César Cüi, parmi bien d'autres, y ont assisté à la création de leurs œuvres. Très souvent la représentation liégeoise suivait de près la création parisienne. La francophilie de la Cité Ardente n'était pas pour peu dans cet engouement. On y a toujours accueilli avec circonspection, sinon en des circonstances exceptionnelles (comme les spectacles wagnériens par les solistes de Bayreuth dans l'entre-deux-guerres), les versions originales, qu'elles fussent italiennes ou allemandes. Wagner n'y a jamais été en grande faveur ; c'est au concert que Sylvain Dupuis entreprit de le faire découvrir. Il faut dire que la scène et surtout la fosse d'orchestre ne conviennent guère à l'opéra wagnérien.

L'Opéra en Wallonie. Après la Deuxième Guerre mondiale, le théâtre lyrique en Wallonie végétait. Liège faisait difficilement front aux lourdes charges que représente l'exploitation d'un théâtre de la sorte. Tant bien que mal, avec parfois d'heureuses réussites, on y entretenait le répertoire familier — que venait parfois enrichir une coûteuse et éphémère création — avec une troupe plus ou moins permanente, un orchestre et des chœurs qui ne travaillaient que six mois, deux ou trois 'vedettes' pour plaire aux amateurs de *bel canto*, des décors vite 'usés', des mises en scène sans grande originalité.

Verviers, Namur et Mons, avec des moyens plus modestes encore, organisaient des 'saisons' régulières.

Mons a connu plusieurs théâtres, depuis 1759 ; le dernier en date (1948) reste encore fort exigu et se prête mal aux représentations du 'grand opéra'. Le goût des Montois, on s'en aperçoit quand on parcourt les programmes de son théâtre lyrique, les a généralement portés vers l'opéra-comique français et l'opérette du XIXᵉ siècle.

À Verviers, où le théâtre actuel fut inauguré en 1894, la prospérité de la cité des lainiers a fait longtemps de l'opéra le divertissement par excellence de la bourgeoisie ; les familles y possédaient leur loge ; les soirées y étaient prétexte au déploiement de l'élégance. Verviers resta longtemps fort attaché à son théâtre lyrique, entretenant une troupe, un orchestre, dont la qualité périclita toutefois avec le déclin économique de la cité. Le public de ces théâtres 'vieillissait', il manquait de curiosité, se nourrissant de sa nostalgie d'un passé révolu. Le clivage entre ce public, très attaché à 'son théâtre', à 'ses' chanteurs, à tout un cérémonial désuet et dominical, et celui des mélomanes fréquentant les concerts et méprisant l'opéra, s'accentuait.

C'est alors qu'en 1967 fut conçu l'*Opéra de Wallonie*. Une profonde réorganisation s'imposait. Les villes de Liège, Mons, Charleroi et Verviers se constituèrent en a.s.b.l. pour prendre en charge la gestion du nouvel organisme, issu en grande partie des efforts que le Théâtre Royal de Liège faisait depuis quelques années déjà pour sortir le théâtre lyrique des ornières, de la routine et de l'étouffement. L'*Opéra de Wallonie* se faisait désormais itinérant. Il concentrait en une seule institution les efforts et les moyens dispersés des villes wallonnes. Les musiciens et les choristes, dont les effectifs et la qualité augmentèrent, furent assurés de la stabilité de leur emploi. On réorganisa et améliora les ateliers capables désormais d'exécuter costumes et décors ; on forma une troupe, avec le souci d'assurer aux spectacles plus d'homogénéité et sans devoir recourir forcément aux vedettes de passage. L'augmentation du nombre de représentations, le 'nettoyage' du répertoire, la quantité plus res-

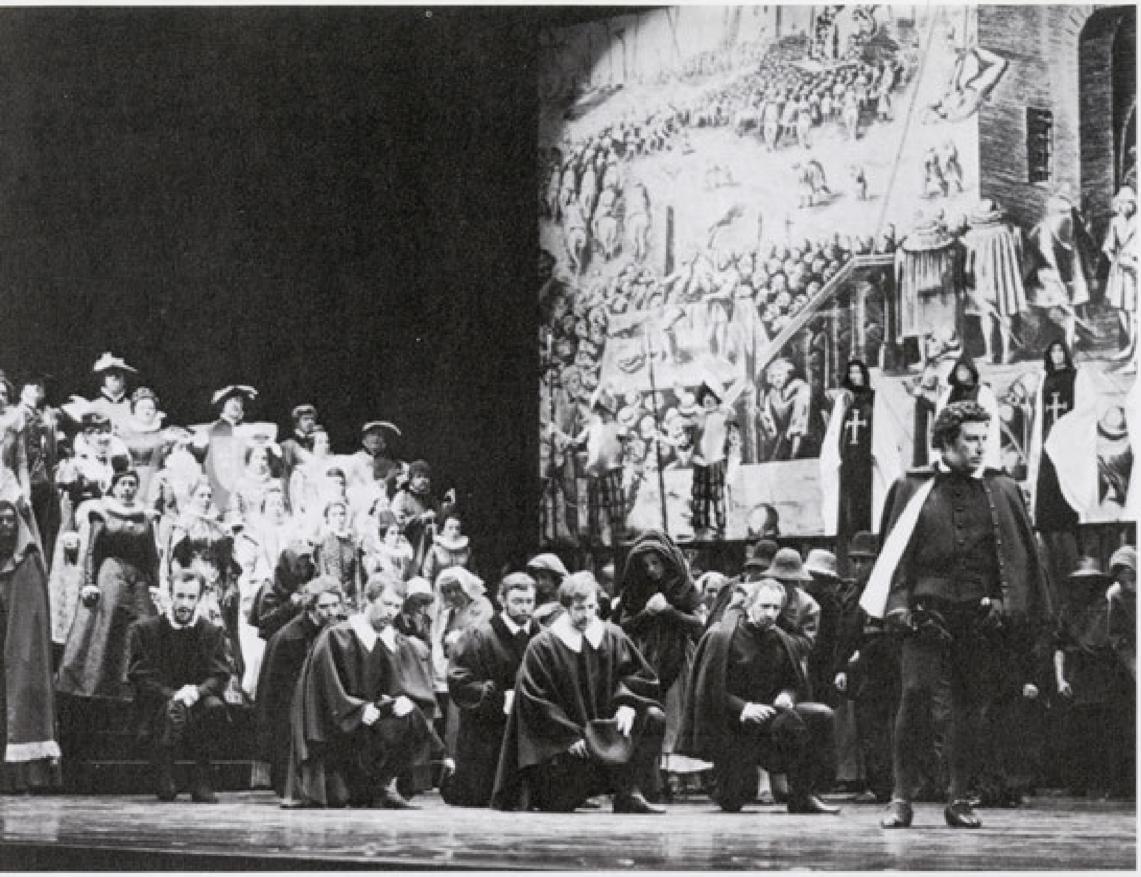

CENTRE LYRIQUE DE WALLONIE. *DON CARLOS* DE VERDI. *La scène de l'autodafé. Décor de Serge Creuz (Photo Centre lyrique de Wallonie).*

CENTRE LYRIQUE DE WALLONIE. *ANDREA DEL SARTO* DE DANIEL-LESUR. *Cet opéra contemporain a été mis en scène par Margarete Wallmann (Photo Centre lyrique de Wallonie).*

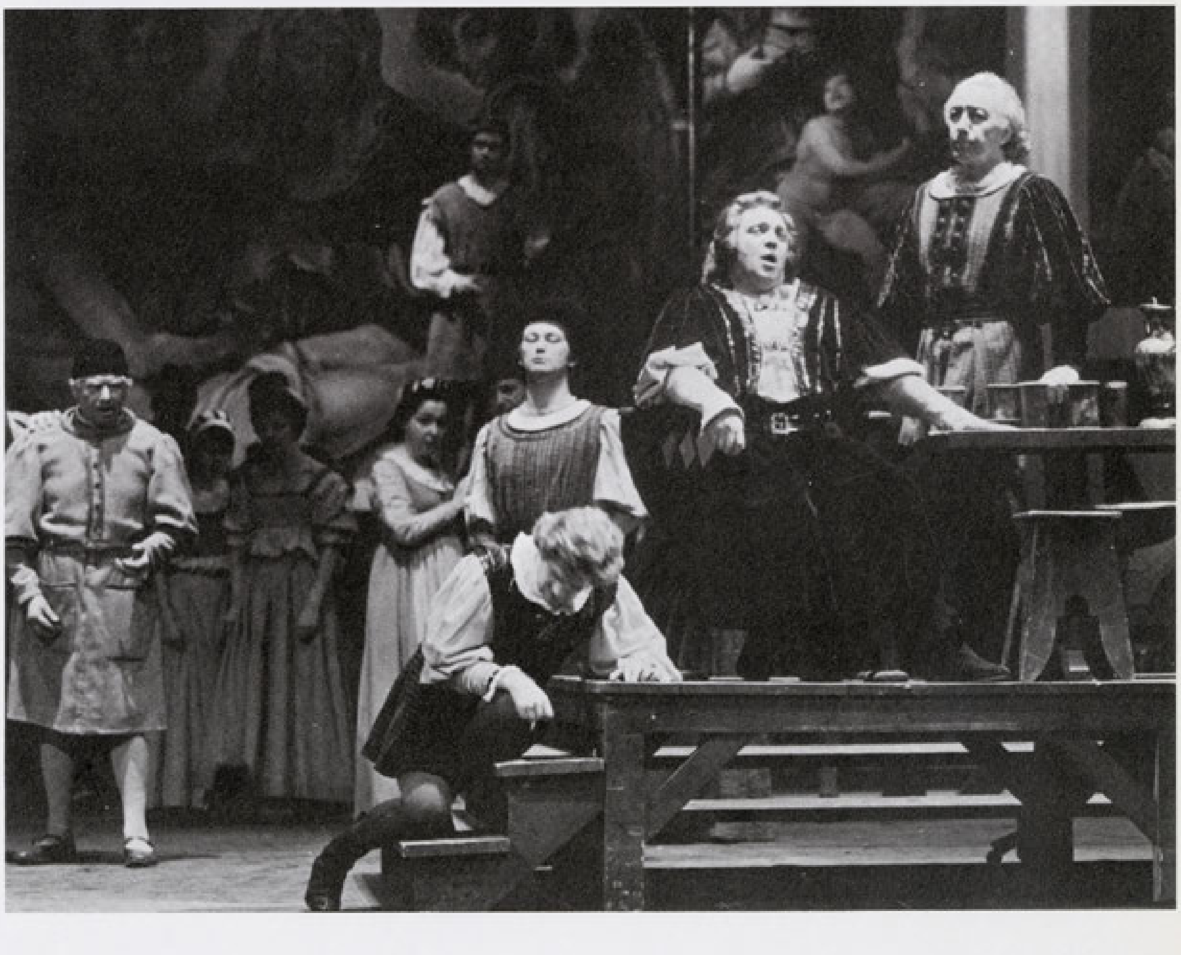

treinte d'ouvrages à monter chaque saison ont permis une meilleure préparation, des mises en scènes plus soignées et renouvelées. Le public, non sans la résistance de ceux qui réclament leur *Tosca* ou leur *Faust* annuel, s'est considérablement élargi. À Liège, le nombre des abonnés a, en peu de temps, plus que triplé. Ce public aussi s'est en grande partie renouvelé ; l'opéra — le prix modique des places y est bien pour quelque chose — n'est plus réservé à la seule bourgeoisie. Les amateurs de musique pure se rendent compte qu'on peut faire de la très bonne musique à l'opéra. D'opportunes créations (Milhaud, Stravinsky, Hindemith) excitent la curiosité ; des ouvrages oubliés ou négligés (de Verdi, de Mozart) retrouvent droit de cité et entraînent l'adhésion des spectateurs pour qui s'ouvrent ainsi de nouveaux horizons. L'aventure éphémère de l'*Opérette de Wallonie*, dont le siège était à Verviers, s'est soldée par un échec. En 1974, un nouveau pas fut franchi vers la réunion des moyens, la concentration des efforts, pour assurer une meilleure diffusion du théâtre lyrique en Wallonie. Avec l'aide du Ministère de la Culture française, les principales villes wallonnes ont créé le *Centre Lyrique de Wallonie* qui regroupe dans un même organisme l'Opéra, l'Opérette et le Ballet de Wallonie. Il met en commun les ressources des anciens centres. L'opéra est 'produit' à Liège, l'opérette à Verviers. Ces productions sont présentées aux publics des quatre villes associées : Mons, Charleroi, Liège et Verviers. Le *Ballet de Wallonie* collabore avec le *Centre Lyrique* chaque fois que l'ouvrage exige une importante participation chorégraphique. Le C.L.W. a été invité fréquemment à se produire à l'étranger : Pologne, Roumanie, France et, tout récemment, Canada.

Ceci est de l'histoire toute récente et on ne peut encore préjuger de l'action future du *Centre Lyrique*. Mais on peut faire plusieurs remarques. L'opéra atteint en Wallonie un nombre de plus en plus grand de spectateurs qui gagnent progressivement le sentiment que cette entreprise est leur chose à eux, qu'elle deviendra ce qu'ils voudront qu'elle devienne. Il faut bien constater toutefois que le C.L.W. ne trouve guère en dehors de Liège ou de Verviers, une audience aussi large et aussi fidèle. Tant s'en faut. Son implantation dans un Hainaut jaloux de ses anciennes prérogatives, ne se fait pas sans réticences et contestations. L'opéra en Wallonie n'est pas seulement une entreprise artistique, mais aussi un fait social, ne fût-ce que par le personnel très nombreux qu'il occupe à temps plein et dont il assure la stabilité d'emploi, par le souci de ses promoteurs de l'ancrer profondément dans la vie culturelle de la région. Il vise, bien sûr, à la plus haute qualité, à l'homogénéité de ses productions, en dépit de moyens encore relativement réduits ; mais il ne peut ni ne veut rivaliser à tout coup avec les grandes scènes internationales, encore que certaines de ses productions n'en soient pas indignes. Les cachets exorbitants des vedettes — entre autres obstacles — le lui interdisent. Il reste vis-à-vis du répertoire moderne d'une prudence que certains jugent regrettable. Mais avec des fortunes diverses, quelques erreurs et de très honnêtes ou de brillants succès, il est en train de montrer qu'une région comme la Wallonie, lorsqu'elle veut bien prendre conscience de ses propres ressources, et les mettre intelligemment en commun, peut réaliser de belles et grandes choses.

Le Ballet de Wallonie. La danse, le ballet, n'ont jamais connu jusqu'à ces derniers temps, une faveur très grande chez nous. Manque de goût pour le spectacle chorégraphique, manque de moyens? Il faut pourtant rappeler que la Camargo était de chez nous, et que Marius Petipa fit carrière à la Monnaie avant de se fixer à Saint-Pétersbourg. Les écoles de danse prospèrent ici autant qu'ailleurs. Mais aucun grand chorégraphe n'a vu le jour chez nous.

Le ballet ne se concevait en général que dans le cadre des divertissements qu'on introduisait, de gré ou de force pour le compositeur, dans les opéras. Les effectifs du corps de ballet variaient en fonction des moyens dont dispo-

ТЕАТРЪ ЖИВЫХЪ Р

BALLET ROYAL DE WALLONIE. *'PETROUCHKA'* DE STRAVINSKI *(Photo Georges De Muynck, Châtelineau).*

sait le directeur de théâtre; le public liégeois protesta un jour violemment parce que le ballet de la Nuit de Walpurgis avait été réduit à deux danseuses. Le corps de ballet était presque toujours exclusivement féminin et on usait abondamment du travesti.

Il a fallu l'engouement provoqué au début du siècle par les Ballets Russes de Diaghilev, le passage dans nos villes des plus illustres compagnies étrangères, la croissante perméabilité des cultures par la multiplication des échanges et des voyages, pour qu'une curiosité plus active se manifestât pour le ballet en tant qu'art autonome. Il a fallu aussi le concours de certaines circonstances. En 1960, la Monnaie engage le chorégraphe français Maurice Béjart. La troupe qu'il va former, grâce à l'intelligent soutien qu'il reçoit, le répertoire qu'il crée, expression d'un génie original et puissant, l'écho qu'il rencontre chez les jeunes spectateurs, ont fait du *Ballet du XX*ᵉ siècle plus qu'une simple compagnie de danse, un phénomène artistique considérable, qui rayonne sur le monde entier. Mais si la Belgique peut retirer quelque prestige du *Ballet du XX*ᵉ *siècle*, si c'est son caractère interna-

BALLET ROYAL DE WALLONIE. *'LE COQ D'OR'* DE RIMSKI-KORSAKOV *(Photo Georges De Muynck, Châtelineau).*

tional, son universalité, qui frappent avant tout, on ne peut soutenir qu'il soit l'émanation de notre génie à nous, pas plus que celui de la Belgique. Il est surtout le fait d'une personnalité extraordinaire.

C'est aussi la forte personnalité d'un maître de ballet qui donna pendant quelque temps, entre 1950 et 1960, une forte impulsion au ballet à Liège. Le Marseillais Joseph Lazzini, qui avait la foi, parvint en effet à y provoquer, par les spectacles qu'il monta, par la rigueur qu'il avait su imposer à la troupe, un engouement que son départ laissa malheureusement sans lendemain. Mais on se souvient de la façon dont il avait su recréer, avec des moyens modestes, des classiques comme *Giselle*, *Coppélia*, *Le Lac des Cygnes* et *Petrouchka*.

Par contre le *Ballet de Wallonie* est né du *Ballet du Hainaut*, issu lui-même d'une école de danse de Charleroi, que sa directrice, M^{me} Hanna Vooss, remarquable maîtresse de ballet, a su imposer à l'attention. Le *Ballet de Wallonie* a son centre administratif au Palais des Beaux-Arts de Charleroi et, comme nous l'avons dit, a été récemment intégré au *Centre Lyrique de Wallonie*. Comme l'*Opéra de Wallonie*, il accomplit une œuvre de décentralisation dans les principales villes de la région. De plus petits ensembles peuvent visiter des bourgades qui ne disposent que de modestes estrades.

La troupe s'est, au cours des ans, étoffée, enrichie de nombreux danseurs étrangers : la danse connaît encore moins que d'autres arts, les frontières. Le *Ballet de Wallonie* a entrepris une action que l'on pourait qualifier de didactique : faire connaître à un public, qui, le plus souvent, en ignorait tout, les ouvrages classiques du répertoire, tels que *Giselle, La Belle au Bois Dormant, Le Lac des Cygnes, Casse-Noisette*, ou *Roméo et Juliette*, en s'attachant, avec autant de fidélité que possible, à recréer les chorégraphies originales, tâche qui, comme on le sait, reste toujours difficile ou approximative, dans un art qui n'est pas encore parvenu à fixer fermement son écriture, et où l'on doit se fier aux 'traditions'. C'est dans ce domaine que résident jusqu'ici les plus belles réussites du *Ballet de Wallonie*, qui est de plus en plus invité à se produire à l'étranger.

Signalons aussi que le *Ballet* qui porte désormais le nom de *Royal* a demandé à quelques chorégraphes de la troupe ou de l'extérieur, de composer quelques nouveaux ouvrages, le plus souvent sur les partitions de compositeurs wallons (MARCEL QUINET, MICHEL LECLERC, RENÉ DEFOSSEZ, ÉRIC FELDBUSCH, etc.). La réussite n'a pas toujours couronné ce bel effort. La troupe est excellente, nombreuse, bien entraînée, avec des solistes de talent. Mais le *Ballet de Wallonie* n'a pas encore trouvé le ou les chorégraphes qui lui conféreraient sa personnalité, son style propre.

Son succès lui gagne constamment de nouveaux spectateurs. En quelques années, le nombre de ses représentations à Liège a augmenté pour des publics qui apprécient de plus en plus les talents et l'homogénéité de la compagnie, le soin souvent original de la présentation scénique. Comme l'Opéra, le Ballet de Wallonie prouve qu'une action intelligemment concertée peut porter ses fruits sur le plan régional.

LES FESTIVALS ET LES CONCOURS

Les festivals. L'après-guerre a vu proliférer les 'festivals'. Le mot et la chose ont été quelque peu galvaudés. On est loin, désormais, de la définition qu'en a donnée l'*Association européenne des Festivals de Musique* : 'Une fête, un ensemble de manifestations s'élevant au-dessus du niveau de la cérémonie exceptionnelle, célébré dans un lieu prédestiné. Il se présente aussi dans l'éclat intense que seule une brève durée lui permet de soutenir. Ce caractère d'exception doit lui être conféré (...) par l'accord (des) œuvres avec l'ambiance des lieux où elles sont jouées, créant ainsi une atmosphère particulière à laquelle contribuent le paysage, l'esprit d'une cité, l'intérêt de ses habitants et la tradition culturelle d'une région'.

L'ABBAYE DU VAL-DIEU À CHARNEUX *(Photo Fédération du Tourisme de la Province de Liège).*

FESTIVAL DE WALLONIE. *Un concert à la Basilique de Saint-Hubert (Photo Festival de Wallonie).*

Les 'festivals' de musique se sont également multipliés dans nos provinces; on en compte aujourd'hui plus d'une douzaine. Il faut bien avouer que certains tiennent plus de ce que l'on appelle 'l'animation culturelle', tâchant d'éveiller à la musique des lieux qui jusqu'ici en avaient été privés. C'est là l'un des aspects les plus remarquables de la décentralisation artistique, car on se rend compte que la musique ne peut rester le privilège des grands centres. Le problème des salles se pose; mais les églises et quelques châteaux retrouvent ainsi une ancienne vocation. Il ne peut y être question de 'soutenir un éclat intense pendant une brève durée'. Les concerts y ont lieu généralement pendant les week-ends; les programmes 'passe-partout' sont rarement conçus en fonction de l'esprit de la région. Mais il est beau que Rochefort, Dinant, Durbuy, Huy ou Val-Dieu, avec son abbaye lovée dans un coin charmant du Pays de Herve, participent, de cette façon encore modeste, à l'effervescence musicale du printemps ou de l'été.

Il y a toutefois un danger dans cette tendance décentralisatrice et inflatoire, mais si opportune à maints égards: l'éparpillement des efforts, la dispersion des moyens et des crédits, où la musique risque de perdre ce qu'y gagne l'esprit de clocher. Encore que jusqu'ici on ne puisse prétendre que ces 'festivals' aient vraiment éveillé l'intérêt des habitants.

En 1973, six des principaux festivals wallons décidèrent de réunir leurs efforts et leurs moyens en un *Festival de Wallonie* qui s'échelonnerait de juin à octobre, afin de lutter contre ce que l'un des promoteurs appela la 'pulvérisation' des subsides alloués par l'État, afin de rechercher un minimum d'unité sur le plan wallon, pour coordonner, organiser en commun, en gardant à chacun son caractère propre. Il s'agissait de se concerter, pour échanger des projets, des informations, des artistes, éviter les 'doublons', etc. Ce *Festival de Wallonie* regroupe les festivals de Chimay (juin), Saint-Hubert (juillet), Stavelot (août), Liège (*Nuits de Septembre*), Hainaut (septembre-octobre), Namur (fin septembre-octobre) auxquels Huy vient de se joindre (mai). Il est

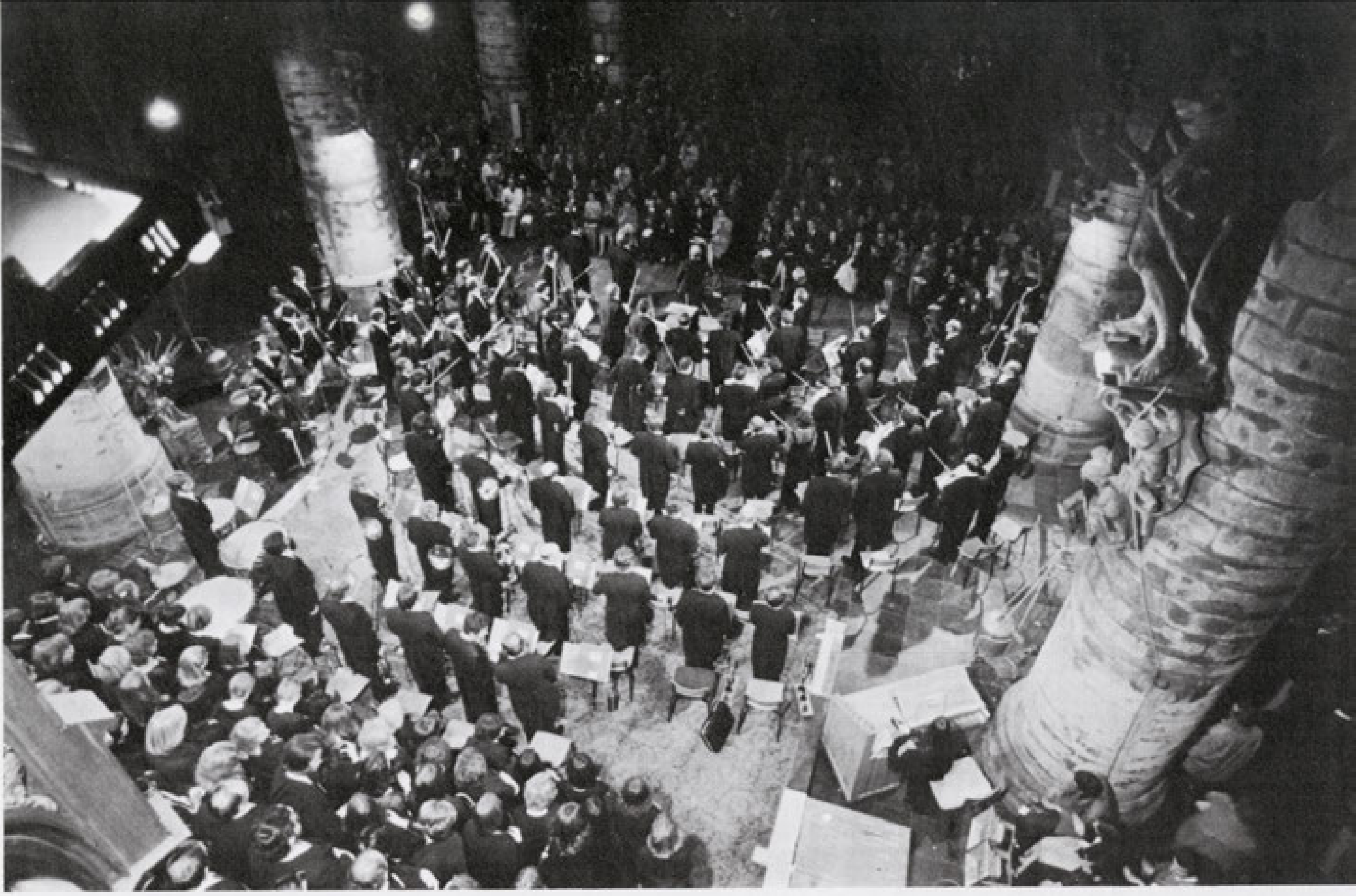

FESTIVAL DE WALLONIE. *Un concert donné à Bruxelles à la cathédrale Saint-Michel (Photo CACEF, Namur).*

encore trop tôt pour juger des résultats que peut avoir l'a.s.b.l. *Festival de Wallonie*, qui cherche non pas à créer une manifestation spectaculaire de prestige, mais à étaler sur plusieurs mois une activité musicale intense avec tous les aspects que lui donneront le cadre local, les objectifs particuliers, les besoins de chacune des parties.

Chimay, dans son décor de prés et de bois, autour de son noble château, cultive son charme de 'belle endormie' et nourrit sa nostalgie d'un passé aristocratique. Le château, et le ravissant petit théâtre rococo qu'il abrite et qui sert de cadre au festival, se souviennent que Cherubini, Auber, Bériot, Liszt, Borodine ont été les hôtes des princes de Caraman-Chimay. Cadre charmant pour les musiques anciennes, et particulièrement celles du XVIII^e siècle et des débuts du Romantisme, que viennent y ranimer des solistes et des ensembles de très haute qualité.

Saint-Hubert devient l'été le centre d'une 'académie'; sa superbe collégiale offre aux orchestres un cadre prestigieux sinon acoustiquement favorable. Le *Juillet musical* essaime dans toute l'Ardenne, multipliant, dans les églises, avec un éclectisme qui cherche encore son style, concerts d'orgue ou de jazz, de musique de chambre ou de folklore.

Depuis leur création en 1954, les *Semaines musicales* de Stavelot n'ont fait que prospérer. C'est que, à l'attrait de l'Ardenne et des vacances, Stavelot a su joindre celui de remarquables solistes et chambristes, parmi lesquels le violoniste Arthur Grumiaux est l'un des plus fidèles, avec ses amis et partenaires, dont on a dit qu'ils étaient en train de faire de Stavelot un petit 'Prades' ardennais.

Issues en 1957 des *Colloques musicologiques de Wégimont* organisés par Suzanne Clercx, professeur de Musicologie à l'Université de Liège, les *Nuits de Septembre* de Liège ont affirmé dès le départ leur profonde originalité. Leur but n'a jamais été de rassembler dans une semaine privilégiée des œuvres et des interprètes qu'on peut applaudir ailleurs ou au cours de la

COLLOQUE MUSICOLOGIQUE AU CHÂTEAU DE WÉGIMONT (Ayeneux) *(Photo Fédération du Tourisme de la Province de Liège).*

saison d'hiver. Il ne s'agissait pas non plus de rivaliser avec Salzbourg ou Aix-en-Provence : Liège n'est illuminée ni par le génie d'un Mozart ni par le soleil de Provence. Mais d'unir à l''éclat intense' d'une semaine toute chargée de musique des œuvres assez importantes, assez variées dans des exécutions aussi fidèles que possible, les meilleurs interprètes, pour que leur succès ne soit pas sans lendemain, tout en donnant un sens à leur voisinage, en les regroupant, sous un grand 'thème' unique, dont elles offrent l'illustration. À jeter un coup d'œil rétrospectif sur les programmes des différents festivals de Liège, on est saisi par l'ampleur de l'œuvre accomplie. Que ce soit avec 'L'Âge baroque', 'Albion et Europe', 'Venise, splendeur du Monde', '1900-1925', 'Un âge d'or : le XVI^e siècle', 'Monteverdi' et bien d'autres 'thèmes', les *Nuits de Septembre* ont souvent uni la fidélité musicologique à l'expression vivante, ont révélé à leurs auditeurs que les musiques du passé ne sont pas un domaine froid, neutre, réservé aux spécialistes, mais qu'il y a là une diversité prodigieuse de tempéraments, de genres, de techniques, et que la musique contemporaine, qui n'y fut pas négligée, plonge profondément ses racines dans le passé.

On doit aux *Nuits de Septembre* de nombreuses créations, des spectacles lyriques ou chorégraphiques remarquables, la révélation de chefs-d'œuvre méconnus. Mais les moyens financiers se sont amenuisés au fil des ans ; l'audience, qui s'étendait souvent à de jeunes mélomanes, n'a pas toujours répondu aux ambitions des promoteurs ; le *Festival de Liège* n'a pas toujours su se dégager d'un souci trop musicologique ; ses dernières manifestations

LES NUITS DE SEPTEMBRE. REPRÉSENTATION AU THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE DE *'JEPHTÉ'* DE HAENDEL *(Photo collection Marcel Lemaire, Liège).*

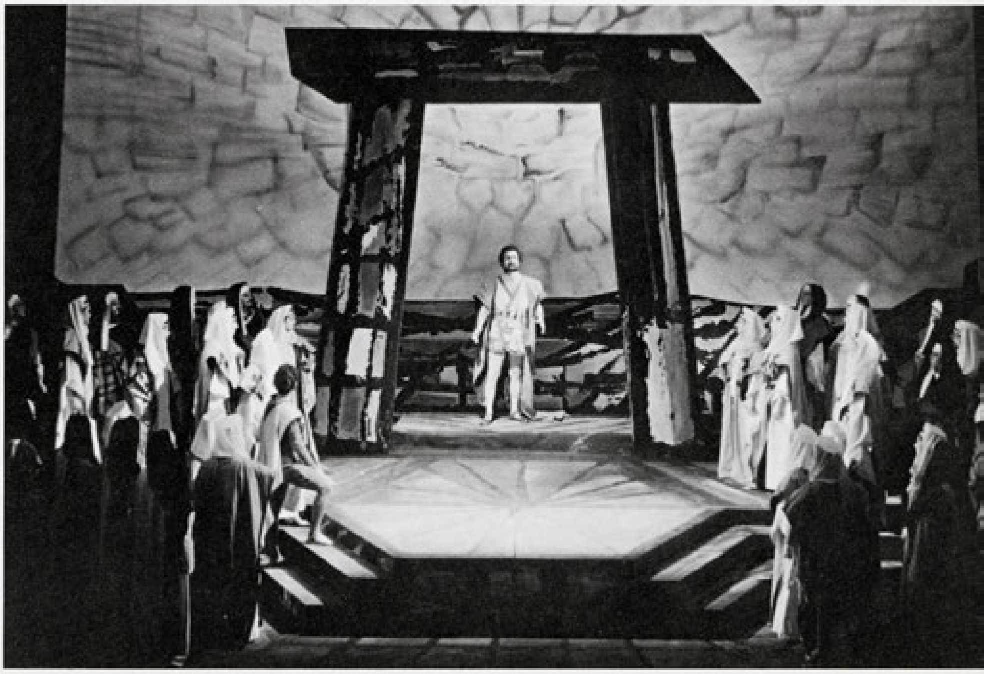

n'ont pas retrouvé la 'fête', l'enthousiasme des débuts.
Aujourd'hui, le Festival des *Nuits de Septembre* semble chercher son second souffle et a entrepris une sorte de mutation où la musique contemporaine tiendra une place plus importante. Il faut au moins signaler que c'est pour les Nuits de Septembre que Béjart a naguère créé quelques-uns de ses ballets, et plus récemment que Stockhausen a composé l'une de ses œuvres les plus originales, *Alphabet für Liège*, et que c'est à ce Festival, qu'ont été, en 1978, créé, avant Metz, le concerto pour piano de PHILIPPE BOESMANS et représenté le remarquable spectacle de théâtre musical, *Le procès du jeune chien* de HENRI POUSSEUR.

Le Festival du Hainaut compte plus sur l'attraction des vedettes et des œuvres consacrées. Aucune unité apparente ne préside aux concerts des orchestres belges ou étrangers, aux récitals de grands solistes, donnés dans plusieurs villes de la province. C'est qu'il s'agit bien plus ici de créer une nouvelle tradition musicale, avec l'appui très actif de la radio locale, dans une région qui ne possédait guère, en dehors de ses innombrables sociétés musicales d'amateurs, une activité permanente de haut niveau dans le domaine de la musique symphonique ou de la musique de chambre.

Namur était encore plus mal loti à cet égard. La province ne dispose guère de salles. Il était naturel que son festival d'automne devînt en quelque sorte itinérant, associant la musique aux châteaux et abbayes qui abondent dans la province.
Ces 'festivals' ont chacun leur originalité ; ils accueillent des publics fidèles ; mais ils ne forment pas encore un 'tout' cohérent et représentatif de la Wallonie. On ne peut pas dire encore qu'ils se soient profondément intégrés à leur région. C'est là une action de plus longue haleine, et qui intéresse plus encore une éducation qui doit s'exercer avant tout dès l'école, dès le plus jeune âge.

Signalons enfin la création récente, sous la direction de GUY LUKOWSKI, à Liège, d'un Festival de guitare qui pendant une semaine rassemble, pour quelques récitals, virtuoses patentés et jeunes guitaristes belges qui se retrouvent aussi autour des maîtres dans des séminaires.

Les concours. Prix et concours ont toujours été en vogue chez nous. On aime les confrontations, les joutes musicales ou autres, surtout lorsqu'elles sont prétexte à de vastes réunions populaires, où s'affrontent les rivalités locales. Dans le domaine de la musique 'sérieuse', la province de Liège a connu et connaît encore quelques-unes de ces compétitions, où l'encouragement à l'art, et aux jeunes artistes revêt l'aspect d'un assaut de talents. Certains de ces concours ont eu un grand retentissement. *L'Œuvre des Artistes*, au temps de sa prospérité, organisa à Liège les 'Prix Kreisler' (violon), 'Prix Braïlowski' (piano), 'Prix Casals' (violoncelle) sous le patronage de trois virtuoses qui remportaient un succès triomphal à chacun de leur passage à Liège. Ils couronnèrent de jeunes artistes belges et étrangers dont la carrière a montré par la suite que les juges ne s'étaient pas trompés.
À Verviers, le 'Prix Vieuxtemps', (fondé en 1923), consacré naturellement aux violonistes, a révélé un nombre impressionnant de virtuoses de talent. Le 'Prix François Prume' (du nom du grand violoniste stavelotain qui fut professeur au début du XIX^e siècle au Conservatoire de Liège) n'a pas été moins heureux dans ses verdicts. À Verviers encore, la Société chorale *L'Echo des Travailleurs* a longtemps organisé une vaste compétition entre les chanteurs, dont le retentissement a franchi nos frontières. Dans ses différents palmarès on relève quelques-unes des plus belles voix qui ont brillé depuis sur les scènes lyriques européennes. Le nouveau 'Concours d'Art Lyrique' de Verviers (1975), organisé par le *Centre Lyrique de Wallonie*, semble vouloir désormais, prendre le relais de *L'Echo des Travailleurs*.
Mais ces concours ont disparu, ou ont vu leurs moyens financiers tellements réduits, que leur

rayonnement en a été régulièrement amoindri. Parmi les concours dont il faut certainement déplorer la disparition, le *Concours international de Quatuors à Cordes* de Liège (1951-1972) revêtait une originalité qui en faisait une compétition dépassant de loin les joutes un peu vaines que sont généralement les concours. Il n'entendait pas moins que promouvoir un art réputé difficile, aristocratique (qui avait d'ailleurs fleuri abondamment jadis à Liège, pépinière de quartettistes) sous trois aspects : composition, interprétation et lutherie. Si le concours reçut un nombre impressionnant de partitions inédites — dont certaines estimables —, il n'a jamais été assez heureux pour découvrir quelque digne successeur de Bartok ou Schoenberg. C'est que la composition d'un quatuor à cordes — liée avant tout à la dialectique tonale — ne répond plus guère à l'évolution de la musique moderne. Par contre, dans le domaine de l'interprétation, le concours a révélé quelques jeunes ensembles remarquables et a singulièrement contribué au succès de leur carrière : parmi les lauréats, les quatuors 'Parrenin', 'Vlach', 'Bartok', 'de Moscou', 'Dimov', etc., comptent aujourd'hui parmi les meilleurs du genre. Les épreuves d'interprétation furent aussi l'occasion pour ces groupes étrangers de nous révéler des partitions de leurs compatriotes que, sans le concours, nous n'aurions peut-être jamais connues.

C'est peut-être avec le volet 'lutherie' que le Concours de Liège a fait œuvre la plus féconde. Les instruments — deux violons, alto et violoncelle — étaient jugés pour leur facture propre, leur sonorité et leur homogénéité en tant que quatuor. Le Concours a eu parmi les luthiers du monde entier un retentissement extraordinaire. Il a démontré de façon péremptoire que l'art de la lutherie était bien vivant, que ses produits pouvaient rivaliser avec les instruments anciens ; il a permis de trouver des solutions à des problèmes qui inquiétaient les luthiers depuis longtemps, notamment la fixation des normes pour l'alto. N'eût-il suscité que cette vaste confrontation, le concours aurait bien mérité de la musique. Malheureusement, si Liège devint, grâce à lui, pour les étrangers, 'capitale du quatuor à cordes', le concours n'a jamais provoqué chez nos concitoyens un intérêt très vif. Il n'a suscité aucune vocation locale ; aucun groupe wallon ni belge n'y a recueilli des lauriers ; les instruments primés, acquis par la Ville de Liège, restent sans emploi. Situation déplorable, dont les Wallons ne devraient pas retirer une grande fierté.

Remarquons par contre, que l'engouement, de nos jours, pour la musique ancienne et la pratique des instruments d'époque originaux ou copies a gagné aussi les musiciens wallons, surtout les jeunes. Issu de la section musicologique de l'Université de Liège, l'ensemble *Musica Aurea* a progressivement acquis un caractère professionnel et sa participation aux festivals et à l'édition phonographique est de plus en plus remarquée.

Enfin, pour mémoire, car il relève moins de l'objet de cet article, il faut rappeler que le *Concours Reine Élisabeth* (violon, piano et composition), l'une des plus prestigieuses manifestations internationales du genre, est issu du *Concours Eugène Ysaÿe*, du nom de notre plus célèbre virtuose, qui en 1937 et 1938, couronna David Oistrakh et Emil Guilels... et qui depuis lors a révélé quelques bons virtuoses wallons.

LES SOCIÉTÉS DE MUSIQUE D'AMATEURS

Comme l'écrivait naguère Robert Wangermée, 'il importe de ne pas confondre nos sociétés d'amateurs avec les corporations de musiciens professionnels que l'on trouvait dans chaque ville, et dont l'existence remontait parfois fort haut : jusqu'au bas moyen âge (XIII^e et XIV^e siècles (...) C'étaient là des associations corporatives, dans lesquelles les musiciens (souvent les instrumentistes seuls) s'étaient groupés ; comme le faisaient communément toutes les professions, pour mieux défendre leurs intérêts'. La musique a toujours été pratiquée dans les cercles familiaux; les églises ont presque toujours eu recours à des 'amateurs' pour chanter les offices, parfois même pour tenir l'orgue. Mais, comme le note Robert Wangermée, il faut attendre les XVI^e et XVII^e siècles pour voir se constituer chez nous de véritables sociétés d'amateurs. À Mons, par exemple, en 1678, l'Académie musicale s'adjoint une filiale, *Le Concert Bourgeois* qui organise des séances dans son local de la rue des Belneux. À Tournai, en 1652, le sire de Cambry 'ouvre dans sa maison une académie où se réunissaient chaque semaine, pour se récréer en pratiquant la musique, ceux qui la chérissaient parmi les nobles, les ecclésiastiques et les gros bourgeois'. Ath aussi eut son académie d'amateurs.

Mais c'est au XIX^e siècle que les sociétés d'amateurs vont connaître leur plus grand essor, tout en changeant très nettement de caractère. Il ne s'agit plus, en effet, de petits groupes de bourgeois pratiquant la musique dans leurs salons ou à l'église, mais d'un vaste mouvement issu du peuple, des ouvriers surtout, à l'époque où nos régions s'industrialisent. Les charbonnages, les usines, implantés un peu partout dans les provinces de Liège et du Hainaut, provoquent la formation de denses communautés ouvrières, dont la vie, dans les maisons rudimentaires, dans la mine, dans les ateliers sombres et bruyants, est sans joie. Il y a dans cette brusque floraison de sociétés musicales populaires au début du XIX^e siècle, l'émouvant témoignage d'une profonde aspiration vers quelque beauté. Encouragés par l'attitude paternaliste des chefs d'entreprises, ouvriers et petits bourgeois se groupent pour pratiquer les seuls genres de musique qu'ils connaissent: le chant qui a toujours eu la faveur des Wallons, et la musique instrumentale — harmonies et fanfares —, la seule qu'ils aient entendue dans les défilés et parades militaires et sur les kiosques. Musiques de plein air qui permettent de vastes rassemblements sur les places publiques, qui participent aux fêtes du quartier ou du village, où l'on se serre les coudes, où l'on se sent entre soi, où l'on peut même discuter de graves problèmes à une époque où les syndicats existent à peine, pour collaborer à quelques instants de fraternité, de joie et de beauté, loin des noirs soucis et des travaux ingrats. Les sociétés chorales, — et c'est également révélateur des 'motivations' — sont presque exclusivement masculines.

En 1841, le Ministère (qui a par ailleurs chargé Daussoigne-Méhul d'une enquête sur les sociétés de chant d'ensemble et les moyens de les encourager) recense 12 sociétés de musique en Hainaut, 3 dans la province de Liège et 2 dans le Luxembourg. En 1910, le Hainaut compte 287 fanfares, 103 harmonies, 97 sociétés chorales; la province de Liège 96 fanfares, 87 harmonies, 118 sociétés chorales; le Luxembourg, 42 fanfares, 17 harmonies, 19 sociétés chorales; Namur, 57 fanfares, 25 harmonies, 37 sociétés chorales. Il n'est pas un village qui

SOCIÉTÉ ROYALE D'HARMONIE DE FRAMERIES. *Exécution des* Carmina Burana *de Carl Orff (Photo Archives de la Société).*

n'ait son 'orphéon'. De tels chiffres laissent rêveur : un tel appétit de musique, si même il participe d'autres aspirations grégaires, a de quoi étonner.

De nombreuses sociétés de musique sont devenues célèbres : les prospères harmonies et fanfares hennuyères de Frameries, de Pâturages, de Quaregnon, de Wasmes, de Bois-de-Boussu, de La Bouverie et tant d'autres ; les sociétés chorales de Liège (*la Société d'Orphée, la Légia, les Disciples de Grétry*), de Verviers, de Pâturages, de Frameries, de Charleroi (*Les XVI*), de Namur. Ces sociétés sont confiées à des chefs éminents : ARTHUR PRÉVOST, ALEX DE TAEYE, FRANZ WANGERMÉE, dans le Hainaut ; SYLVAIN DUPUIS (qui associe fréquemment *la Légia* à ses 'Nouveaux Concerts') à Liège. Elles participent à des concours (joutes dont les Hennuyers ont pris l'initiative et qui furent imitées à l'étranger), où interviennent des classements, une hiérarchie, dont on tire gloire. De vastes festivals rassemblent pendant plusieurs jours des milliers d'exécutants venus de tous les coins du pays et d'ailleurs. Fêtes qui relèvent quasiment du folklore, source de rivalités, de fraudes aussi dont une opérette wallonne *Li Marlî* (de Joseph Duysenx) s'est si malicieusement moquée.

Le mouvement a connu son apogée avant la Première Guerre mondiale. De nombreux compositeurs s'y sont intéressés, qui ont composé tout un répertoire pour ces sociétés, mais dont la relative médiocrité a été l'une des causes de la décadence qui s'est amorcée après 1918.

Aujourd'hui encore, cependant, la Wallonie compte un grand nombre de sociétés de musique. Un recensement approximatif signale 45 harmonies, 120 fanfares, 53 sociétés chorales dans le Hainaut, en 1974. Liège comptait 119 harmonies, fanfares, cercles de tambourinaires ou de mandolinistes, en 1971, mais la plus grande partie est localisée dans les cantons de langue allemande. L'activité de ces sociétés est loin d'être ce qu'elle a été. Les concours, avec leurs classements en catégories (de la 3^e à l''Excellence') ont été remplacés par des 'tournois non compétitifs', comme ceux organisés par la Province du Hainaut, qui octroie des subsides. Mais cette activité est beaucoup moins intense et moins régulière. Beaucoup de sociétés, affiliées à la Fédération Musicale de Belgique, sont pratiquement inactives. La croissante désaffection qu'a connue cet art populaire peut être attribuée à des causes très diverses : la lassitude qui naît forcément, le vieillissement du répertoire dans un genre qui devint 'd'une redoutable fécondité, le chœur pour voix d'hommes *a capella* (...), organismes étonnants, mettant une virtuosité supérieure dans la pratique du répertoire le plus médiocre de tous, celui des chœurs de concours (...) vides de musiques et dont la fabrication avantageuse trouva ses spécialistes' (Ernest Closson) ; la transformation des joutes pacifiques en rituel quasi folklorique ou en rivalités de clochers ; le manque d'intérêt des jeunes générations, attirées par d'autres distractions — sport, cinéma — ; les obstacles matériels tels que le changement du diapason ou de la facture de certains instruments ; la crise économique de 1930...

Toutefois il semble bien qu'on assiste à une sorte de renaissance en Wallonie des sociétés de musique de même qu'à une sorte de mutation des sociétés chorales. Même des harmonies, sous l'impulsion de certains de leurs chefs, montrent qu'elles peuvent renouveler leur répertoire : l'exemple récent en a été proposé par celle de Frameries, collaborant avec la chorale locale, à l'exécution des *Carmina Burana* de Carl Orff. Ce n'est encore là qu'une exception ; le répertoire reste trop souvent figé dans des marches, ouvertures et pots-pourris. S'il y a renouvellement, il se limite encore trop souvent à quelque méchant pastiche de jazz ou de negro-spirituals. Et l'objectivité nous force enfin à constater que les harmonies et fanfares ont fait place, dans bien des villages, aux cliques de 'majorettes' où l'on voit des fillettes aux shakos emplumés, aux costumes d'un goût douteux, nous offrir l'assez triste parodie des défilés à l'américaine.

Mais alors que les chorales mixtes, jadis, étaient rares (l'*A capella* liégeois, fondé par LUCIEN MAWET en 1908 n'avait guère suscité d'imitateurs), on voit aujourd'hui de vénérables sociétés masculines comme *la Légia* se transformer en chorales mixtes. Et surtout, on voit naître de plus en plus des groupes vocaux, aux effectifs variables, mais en majeure partie composés de jeunes, qui se vouent à un répertoire de haute qualité : polyphonies de la Renaissance et folklore. Le mouvement *À Cœur Joie* qui nous vient de France, n'est pas étranger à cette résurgence de l'art choral dans nos régions.

Il faut également mentionner ici le rôle que joue depuis plus de vingt ans la *Chorale Universitaire de Liège*, qui sous la direction de Frédéric Anspach, a régulièrement mis à son programme les grandes œuvres du répertoire choral : Cantates et Passions de Bach, Oratorios de Vivaldi, de Hamal ou de Stravinsky, Requiems de Verdi, Brahms ou Fauré, Messes de Mozart ou de Schubert...

La musique symphonique n'a guère connu l'essor des fanfares, harmonies ou chorales. La technique des instruments à cordes est trop exigeante et la musique symphonique ne se prête pas aux auditions en plein air. Pourtant, on a vu de nombreux cercles d'amateurs se créer un peu partout, d'Ath à Liège, de Hannut à Arlon ; leur vie est souvent éphémère. Liège possède avec le *Cercle Royal des Amateurs* une vieille société qui a eu à sa tête d'excellents chefs. La province de Liège a tenté pendant quelques années d'encourager et de récompenser les sociétés symphoniques d'amateurs, par l'organisation d'un Concours d'Orchestres, alternativement national et international. Il a eu pour effet, hélas! de souligner combien ces orchestres sont plus prospères et talentueux chez nos voisins de Hollande et d'Allemagne, et qu'il nous reste beaucoup à faire dans ce domaine. Nous avons déjà remarqué que ce pourrait être là l'un des rôles des Académies et Écoles de Musique.

Enfin, un autre aspect de la musique populaire mérite d'être signalé : la résurrection de la flûte à bec, à la faveur des nouvelles conceptions de l'enseignement musical et du goût pour la musique ancienne, suscite de plus en plus la formation de groupes d'amateurs. Certains étendent même leur curiosité à des instruments comme les violes et le clavecin.

Marcel LEMAIRE

NOTES ADDITIONNELLES

I.- *Les luthiers wallons.*

Il convient, croyons-nous, de dire un mot ici des luthiers wallons, dont la réputation a parfois franchi nos frontières. Liège, assez normalement, étant ville de violonistes, en a connu un grand nombre ; le *Dictionnaire des luthiers* de Vannes (1959) en cite trente-cinq, dont un PIERRE PETTRE, le plus ancien luthier wallon (XVII^{e} siècle), contemporain des grands italiens. Relevons surtout les noms de ANDRÉ, JOSEPH et JACQUES BERNARD, Xhenoumont, Mongenot, Giboreau, G. Heynberg, P. Laviolette, dont la production leur a valu de nombreuses distinctions internationales. À Verviers, Legipont fait aussi 'du bon travail d'après les maîtres italiens' (Vannes).

II. - *Virtuoses et grands chanteurs*

La Wallonie a connu et connaît encore d'éminents virtuoses et de grands chanteurs. Si ce qui faisait l'originalité de l'École liégeoise de violon s'est estompé dans une sorte de style international, à la faveur des échanges facilités par les conditions de voyage, les bourses d'études, etc., notre région peut encore se flatter de posséder quelques instrumentistes de grand talent. On ne peut dresser ici un palmarès.

ARTHUR GRUMIAUX. Mais il faut au moins signaler Arthur Grumiaux qui fait partie de cette élite de violonistes que l'on rencontre sur les estrades du monde entier. D'origine hennuyère, élève d'Alfred Dubois à Bruxelles, et donc rattaché à l'école d'Ysaÿe, Arthur Grumiaux a lié son nom à quelques-unes des plus belles interprétations du répertoire violonistique, non seulement classique, où son style sobre et pur et sa superbe sonorité font merveille dans Mozart et Brahms, mais moderne (Berg, Bartok). Ses nombreux enregistrements sont des 'best-sellers', notamment ceux des grands concertos et des Sonates de Beethoven avec la regrettée Clara Haskil. C'est aussi un fervent chambriste et ses prestations avec le groupe qu'il a formé, chaque été à Stavelot, constituent l'un des hauts moments du festival local. Arthur Grumiaux est professeur au Conservatoire Royal de Bruxelles.

MARCELLE MERCENIER. Professeur au Conservatoire Royal de Liège, la pianiste Marcelle Mercenier est mieux connue dans les cercles de musique contemporaine que sur les estrades de concert où l'on se contente de ressasser les œuvres les plus connues. Disposant d'une technique éblouissante, dotée d'une intelligence musicale aiguisée par ses contacts avec des musiciens comme André Souris, Pierre Boulez et Stockhausen (qui lui ont dédié certaines de leurs œuvres ou lui en ont confié la création), Marcelle Mercenier a quelque peu refusé les gloires d'une carrière traditionnelle pour mettre son immense talent au service de la musique d'aujourd'hui. Et pourtant ses trop rares apparitions dans le répertoire — de Beethoven à Schumann, de Liszt à Debussy — montrent avec quel esprit original, avec quelle acuité analytique elle peut le renouveler et le revivifier. Elle a tout récemment (octobre 1978) créé le *Concerto pour piano*, que Philippe Boesmans a écrit pour elle, avec un brio qui a fait sensation aux festivals de Liège et de Metz.

JULES BASTIN. Notre pays ne peut plus guère s'enorgueillir aujourd'hui des grandes voix qui ont fait jadis de nos écoles de chant des pépinières de chanteurs ou cantatrices de renom international.

Élève — ainsi que les Bruxellois Louis Devos et José Van Dam — de Frédéric Anspach, le Stavelotain Jules Bastin est l'une des rares exceptions qui confirment cette constatation. Sa belle voix de basse, ample et riche, son imposante stature, sa grande faculté d'adaptation à tous les styles — de l'opéra à l'oratorio et au lied — en ont fait une figure désormais familière et quasi obligée des grandes scènes d'Europe et des États-Unis et des festivals internationaux. Des rôles comme ceux du baron Ochs du *Chevalier à la Rose*, du Grand Inquisiteur de *Don Carlos*, de la *Damnation de Faust*, de *Roméo et Juliette* et de *Benvenuto Cellini*, de Berlioz, et bien d'autres (y compris Offenbach), qu'il a également enregistrés en compagnie des plus grands interprètes, le conduisent régulièrement de Covent Garden au Festspielhaus de Salzbourg, de l'Opéra de Paris au Metropolitan de New York. Jules Bastin est professeur au Conservatoire Royal de Bruxelles.

Marcel LEMAIRE

III. - *Compositeurs wallons pour la littérature dialectale.*

Un ouvrage de synthèse comme *La Wallonie. Le pays et les hommes* ne peut négliger de signaler le beau chapitre qu'il faudra bien un jour écrire sur la création musicale dans le sillage de la culture dialectale.

Il n'existe malheureusement pas d'inventaire des compositeurs et des compositions qu'il conviendra de prendre en considération. On ne peut non plus signaler d'ouvrage qui ait préparé le terrain, ni d'article de quelque importance ouvrant la voie à cette étude. Force nous est donc de limiter ces quelques considérations à des réflexions décousues et superficielles.

La première est que la 'fonction' de cette musique est d'épauler la création poétique et dramatique dans les divers dialectes de la Wallonie.

La seconde est qu'elle n'est pas nécessairement populaire dans son intention; comme la littérature dialectale, elle se veut populaire ou cultivée.

La troisième est son rayonnement généralement sub-régional; rarement la musique 'dialectale' se veut nationale wallonne; jamais, ou presque jamais, elle n'a la prétention de s'adresser au monde. Chaque région a connu 'son' compositeur: Tournai avec MAURICE LENDERS ('les Tournizyns sont là!'), Ath avec LÉON JOURET, le Borinage avec PAUL TORDEUR, DUYSBURGH et EMMANUEL LAURENT, Binche avec PAULIN GAILLARD, ALPHONSE DENEUFBOURG et MARCEL VANSIPPE, Carnières avec ARILLE WASTERLAIN, La Louvière avec PAUL DEPRÊTRE, Charleroi avec JOËL BACHY, Nivelles avec OCTAVE GRILLAERT, Namur avec NICOLAS BOSRET et, surtout, ERNEST MONTELLIER, Liège avec PIERRE VAN DAMME, MARCEL BATTA et JOSEPH DUYSENX, ALBERT LEPRINCE et Mme LAURE DI VITO, Malmedy avec OLIVIER LEBIERRE, MAX MICHEL, HENRI DEHEZ, ALFRED HÉBERS et ROBERT COUNSON. N'oublions pas non plus le liégeois LOUIS HILLIER, compositeur du *Tchant des Wallons*.

Il y eut même des éditeurs musicaux spécialisés dans la chanson et l'opérette wallonnes, comme ALPHONSE DENEUFBOURG et MARCEL VANSIPPE à Binche, les Cent Mille chansons à Charleroi et la maison Halleux à Liège. Aujourd'hui se développe une modeste industrie du disque dialectal sous l'influence du Grand Prix de la Chanson Wallonne.

Les compositeurs ne s'en tiennent pas qu'à la chanson; beaucoup ont aussi collaboré à la création d'opérettes, comme 'Li Cusin Bèbêrt', de JOSEPH DUYSENX (parolier et compositeur), voire d'opéras, comme 'Piére li houyeû', d'EUGÈNE ISAŸE. Sans compter quelques pages originales des revues...

On peut aussi inscrire dans le sillage dialectal et folklorique des rhapsodies, voire des pièces de concours de Rome, inspirées de chansons traditionnelles, comme le 'Renaud retour de la guerre', ou populaires, fréquemment dialectales, comme au récent concours pour le millénaire de Bruxelles. Ces pièces fournissent thème musical ou sujet. Très nombreuses sont, en outre, les chansons qui fournissent l'occasion à des compositeurs de créer des arrangements, des harmonisations, des pots-pourris, où voisinent sans doute le pire et le meilleur, mais aussi le français et le dialecte, la chanson folklorique et la parafolklorique. Parmi les plus notoires arrangeurs, signalons le liégeois THÉODORE RADOUX et le Bruxellois d'ascendance malmédienne ERNEST CLOSSON.

On ne peut oublier d'ailleurs que certains furent tentés d'introduire cette matière musicale dans l'enseignement, notamment du chant: la méthode d'ADOLPHE BIARENT, de Charleroi fit longtemps florès en Wallonie.

Plus épurés et plus savants furent ANDRÉ SOURIS et EDOUARD SENNY, qui entreprirent de dégager de la musique folklorique surtout, mais aussi de la musique populaire ce qu'elles avaient d'authentiquement wallon et de pâte musicale originale et typique, dans des compositions très raffinées, comme 'La lanterne magique' (Souris) et 'Jésus' (Senny).

La caractéristique essentielle de cette musique 'dialectale' est d'être ressentie comme plus populaire, plus accessible, plus autochtone et partant plus wallonne que celle des compositeurs 'savants', ressentis, eux, comme plus cosmopolites, sinon parfois comme trop 'avancés' par le public.

Cependant, la musique 'dialectale' est sensible aux influences d'école et extérieures. Peut-être d'ailleurs avec un certain retard. On a longtemps confondu une certaine sensibilité romantique et réaliste venue de France et parfois croisée de musique allemande avec une des caractéristiques essentielles, estimait-on, de la mentalité wallonne. Mais cette même musique 'dialectale' au XVIII^e siècle, avec JEAN-NOËL HAMAL, ne passe-t-elle pas pour primesautière et gaie, comme la musique, notamment française, de son temps? Aujourd'hui qu'elle subit nettement l'influence du jazz, du rock et du pop, que faut-il penser de cette 'âme wallonne' tendre et rêveuse autant que gaie et luronne que l'on dégageait, sans vraiment en approfondir l'analyse, du succès de certaines chansons du terroir? Faut-il rappeler le succès prolongé du 'lèyiz-m' plorisme' aujourd'hui si décrié par certains critiques littéraires, et qui ne fut pas sans effets, probablement très discutables, sur la musique dialectale elle-même?

Bref, cette musique 'dialectale' pose des problèmes historiques, sociologiques et psychologiques. On attend une équipe qui en fasse l'examen qu'elle mérite. Quelle qu'en soit la valeur intrinsèque, elle témoigne d'un effort pour sortir du recours aux timbres d'origine française — une constante de la création dialectale qui remonte très haut — et vers plus d'originalité. On ne peut se permettre de juger celle-ci qu'après un inventaire et une étude qui doivent requérir tout le sérieux d'une musicologie scientifique.

Roger PINON

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

La nature même du chapitre ci-dessus, étroitement liée à l'actualité, ne permettait pas de se référer à une abondante documentation ni à de nombreux ouvrages spécialisés.

L'auteur a dû faire appel surtout à sa propre expérience d'une vie musicale vécue, en tant que critique, au jour le jour depuis quelque trente-cinq ans. Néanmoins il a trouvé dans les ouvrages et documents mentionnés ci-dessous maints éléments d'information.

1. PHILIPPE DEWONCK : *Situation de la musique contemporaine en Wallonie*. (C.A.C.E.F. Rencontres, Namur 1973).
2. GEORGES H. DUMONT : *La vie quotidienne en Belgique sous le règne de Léopold II* (Hachette Littérature, Paris 1974).
3. ERNEST CLOSSON et CHARLES VANDEN BORREN : *La musique en Belgique* (La Renaissance du Livre, Bruxelles 1950).
4. RENÉ VANNES : *Dictionnaire des Luthiers*, t. I (1951), t. II (1959), (Les amis de la Musique, Bruxelles).
5. ROBERT WANGERMÉE : *La musique belge contemporaine* (La Renaissance du Livre, Bruxelles, 1950).

Divers

1. *Le guide de l'enseignement artistique*, publié par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture française (Collection Documentation et Enquêtes n° 4, Bruxelles, 1972).
2. *Monographies* publiées par les Conservatoires royaux à l'occasion d'anniversaires.
3. Collections de la Revue *Prologue* éditée par le Centre lyrique de Wallonie (Liège, 1967-1975).
4. *Archives* des théâtres de Liège, Mons, Verviers, des Services Culturels des Provinces de Hainaut et de Liège, de la Fédération musicale en Belgique.
5. La presse périodique et quotidienne.

VII - MOYENS DE COMMUNICATION SOCIALE

Les musées

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES ET LE MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT

MUSÉES ET SOCIÉTÉ

Parmi les institutions culturelles qui ont connu une évolution spectaculaire — et imprévue — au cours des trois premiers quarts du XX^e siècle, les musées occupent sans nul doute une place de choix. Non seulement le public qui les fréquente ne cesse de croître, mais les objectifs qu'on leur assigne se sont diversifiés dans des proportions telles qu'ils n'ont plus grand-chose de commun avec les galeries d'art et les cabinets de curiosités dont ils sont issus. Création du 'siècle des Lumières', le musée avait pour but, à l'origine, de mettre à la disposition des artistes d'abord, des connaisseurs et des 'savants' ensuite, les richesses artistiques et documentaires rassemblées dans les collections royales ou princières. Les régimes issus de la Révolution française et de ses émules, jusques et y compris la Révolution d'octobre, lui enjoignirent, en outre, d'éduquer le peuple — entité vague dont la physionomie et les besoins allaient se modifier au fil des décennies et des progrès sociaux. L'instruction obligatoire en fera un complément privilégié de l'enseignement scolaire. Aujourd'hui, l'éducation dite permanente devrait étendre davantage encore son champ d'action, du moins en théorie. Mais ce n'est pas tout.

Selon la définition la plus récente, 'le musée est une institution permanente, sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, et qui fait des recherches concernant les témoins matériels de l'activité de l'homme et de son environnement, acquiert ceux-là, les conserve, les communique et notamment les expose à des fins d'étude, d'éducation et de délectation'. Cette définition figure en tête des statuts adoptés en 1974 par le Conseil international des musées, mieux connu sous le sigle ICOM. Si la forme n'en est pas des plus heureuses, elle se veut en tout cas précise et complète.

On y retrouve les trois fonctions traditionnelles du musée — conservation, étude, éducation —, mais l'accent est mis sur son rôle social de service public et aussi sur sa qualité d'institution de recherche. À ce propos, notons qu'en Belgique les musées de l'État ont reçu en 1965 le statut d'établissements scientifiques, qui leur impose la recherche comme mission principale. Au niveau international, en revanche, c'est la mission éducative qui prime : les musées sont considérés comme des instruments de développement dans la mesure où ils peuvent aider les communautés nationales, régionales ou locales à prendre conscience de leur identité. On les juge également capables de favoriser l'amitié entre les peuples en permettant une meilleure connaissance mutuelle de leur passé, de leur folklore, de leurs apports dans le domaine des sciences et des arts. Tel était d'ailleurs le thème de la XI^e conférence générale de l'ICOM qui s'est tenue à Moscou en 1977. Et n'est-il pas vrai que l'objet de musée constitue un truchement idéal puisque, dans la plupart des cas, il peut être compris de tout homme, indépendamment de la langue qu'il parle?

De semblables préoccupations ressortissent peut-être à certaine démagogie propre aux organismes internationaux. Mais on aurait tort de croire qu'elles visent seulement les pays du Tiers-Monde, dont le développement implique une prise de conscience de leur identité nationale. Si, en Europe, on assiste au déclin des nationalismes, de plus en plus nombreux sont les Européens qui voient dans la région le cadre de vie de l'avenir. Or, sur quoi se fonde le sentiment d'appartenance régionale si ce n'est sur les traditions léguées par ceux qui ont façonné notre terroir, traditions qu'illustrent certes parlers et coutumes, mais tout autant, voire davantage, mille vestiges matériels, humbles ou prestigieux. Meubles et ustensiles, outils ou œuvres d'art nous parlent, mieux que les livres, de ces ancêtres parfois lointains dans le temps, mais toujours proches dans l'espace. L'engouement pour le folklore et l'archéologie atteste l'intérêt que jeunes et moins jeunes portent aujourd'hui aux témoins de l'activité des hommes d'autrefois. Les musées qui les conservent devraient profiter de cet intérêt et, à leur tour, aider les pèlerins du passé à retrouver les racines qui les attachent au sol où ils sont nés ou qu'ils ont choisi d'habiter.

LA WALLONIE, TERRE DE MUSÉES

Une enquête effectuée en 1973 par la section d'expression française de l'Association des Musées de Belgique — devenue depuis lors l'Association francophone des Musées de Belgique — dénombrait en Wallonie quelque 85 musées. Le guide des musées publié en 1979 par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française en compte 130. Il serait hasardeux d'en conclure que leur nombre a augmenté de moitié en six ans. En fait, il est pratiquement impossible de préciser combien il y a de musées en Wallonie, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'appellation ne jouit d'aucune protection légale : rien n'empêche donc, par exemple, un antiquaire d'intituler 'musée' sa galerie d'exposition. À l'inverse, d'authentiques musées se cachent sous des dénominations dans lesquelles ce mot n'apparaît pas.

Mais la principale source d'imprécision réside dans la structure de beaucoup de nos musées. Ainsi, les Musées d'Archéologie et des Arts décoratifs de la Ville de Liège groupent, en fait, trois musées: le Musée Curtius, le Musée d'Ansembourg et le Musée du Verre. Faut-il les considérer comme formant une seule institution, ou trois? L'enquête de 1973 avait choisi la première solution, le guide de 1979 a retenu la seconde. De même, le nombre des musées de la région de Virton varie de six à un suivant que l'on dissocie ou non du Musée gaumais ses 'succursales' de Saint-Mard, Latour, Montquintin, Huombois et Buzenol. Mais, quel que soit le mode de calcul adopté, une conclusion s'impose: proportionnellement à sa population, la Wallonie possède un nombre élevé de musées. En corollaire, ceux-ci sont de petite taille. Les plus importants d'entre eux sont loin d'atteindre les dimensions des grands musées de Bruxelles, lesquels, à leur tour, apparaissent bien modestes à côté des Louvre et autres British Museum. L'infrastructure muséale de la Wallonie se caractérise donc par une dispersion de petits, voire très petits musées.

UN PEU D'HISTOIRE

Cette situation s'explique par l'histoire. Aucune collection permanente d'une certaine ampleur ne s'est constituée dans notre région sous l'Ancien Régime. Les gouverneurs des Pays-Bas méridionaux et les princes-évêques de Liège, le plus souvent d'origine étrangère, ne faisaient qu'y passer. Si d'aventure l'un ou l'autre était collectionneur, sa collection repartait bientôt, emmenée par son propriétaire ou réclamée par sa famille. Un exemple particulièrement significatif est donné par l'archiduc Léopold-Guillaume, gouverneur des Pays-Bas de 1646 à 1656. Il avait réuni dans son château du Coudenberg à Bruxelles plus de cinq cents tableaux italiens et un certain nombre de tableaux 'flamands' acquis sur le conseil de David Teniers le jeune, qu'il avait nommé conservateur de sa collection. Celle-ci fait aujourd'hui l'orgueil du Kunsthistorisches Museum de Vienne.

Il faut attendre le Régime français pour qu'un Musée des Beaux-Arts soit créé à Bruxelles à l'initiative des pouvoirs publics. Lancé dès 1798 par le citoyen Bosschaert, le projet peut se concrétiser grâce au décret des consuls du 14 fructidor an IX, qui attribue à quinze villes du territoire de la République des tableaux prélevés sur les collections du Louvre. Le musée de Bruxelles reçoit trente et une toiles. Il n'acquerra toutefois son ampleur actuelle que sous le règne de Léopold II. Ce roi prétend doter la Belgique de grands musées à l'instar de ceux qu'on admire dans les autres pays européens. Outre les Musées royaux des Beaux-Arts, les Musées royaux d'Art et d'Histoire, le Musée royal de l'Afrique centrale — ex-Musée du Congo belge —, l'Institut royal des Sciences naturelles datent pour l'essentiel de la Belle Époque: leur architecture en témoigne encore. Tous sont situés dans la capitale ou aux environs immédiats.

Cependant, la 'province' n'était pas demeurée inactive. Mais, ici, l'impulsion est venue des communes et, surtout, des particuliers. Dans le courant du XIX^{e} siècle, de nombreuses sociétés d'archéologie, d'histoire, de folklore voient le jour un peu partout. La plupart auront à cœur de fonder un musée public. Telle est l'origine, entre autres, des Musées Curtius et de la Vie wallonne à Liège, du Musée luxembourgeois d'Arlon, des Musées d'Archéologie de Namur, de Tournai, de Nivelles, d'Ath... Aujourd'hui encore, beaucoup de ces sociétés connaissent une activité remarquable. Malheureusement, elles n'ont plus les moyens de gérer leurs musées, qui ont été repris le plus souvent par les communes, plus rarement par les provinces. Comme on le voit, l'État n'a joué aucun rôle dans la création des musées wallons. La seule exception, le Musée royal de Mariemont, n'est qu'apparente: ses collections ont d'ailleurs failli se retrouver... à Bruxelles!

LE MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT

Sous une forme lapidaire, on peut dire que le Musée royal de Mariemont est né du caprice d'une reine et de la volonté d'un collectionneur patriote. La reine, c'est Marie d'Autriche, veuve de Louis II de Hongrie et gouvernante des Pays-Bas par la grâce de son frère Charles Quint: en 1546, elle se fit construire près du village de Morlanwelz en Hainaut un rendez-vous de chasse, qui deviendra la résidence d'été de ses successeurs durant tout l'Ancien Régime. Le collectionneur, c'est RAOUL WAROCQUÉ, patron charbonnier, philanthrope et mécène, une des plus grosses fortunes d'Europe avant la Première Guerre mondiale. Son arrière-grand-père Nicolas avait été administrateur-délégué de la Société des charbonnages du parc de Mariemont, fondée en 1802 sur les ruines de l'ancien domaine royal. Il s'en était réservé 16 hectares pour son usage personnel et y avait édifié en 1831 une jolie résidence de style néo-classique. À la mort du dernier descendant de la famille en 1917, la superficie initiale de la propriété aura triplé et la résidence se sera agrandie de deux ailes pour accueillir une bibliothèque et d'importantes collections. Celles-ci reflètent les goûts éclectiques de Raoul Warocqué. La peinture ne l'intéresse guère. Féru d'humanisme classique, il acquiert des sculptures grecques et romaines, ainsi que des témoins des antiques civilisations de l'Égypte et du Proche-Orient. Il s'intéresse aussi au passé régional, commandite des fouilles, rassemble des documents relatifs à l'histoire de Mariemont. Il recherche les dentelles, les 'dinanderies', les porcelaines de Tournai, qui ont fait le renom des artisans de la future Belgique. Il sacrifie également au goût de son temps pour les 'chinoiseries' et, lors d'un voyage en Chine en 1910, dévalise les antiquaires de Pékin. Tout cela finit par constituer un ensemble imposant, mais disparate. Cependant, le niveau général se révèle élevé, car le collectionneur a su s'entourer des conseils d'éminents spécialistes, parmi lesquels Franz Cumont, dont les études sur la religion romaine font encore autorité.

Raoul Warocqué appartient à cette race de grands bourgeois libéraux pour qui la richesse impose des devoirs envers la société — la 'nation', comme on disait alors. Il se préoccupe de les remplir, même quand il cède à sa manie de collectionner. Dès 1903, il proclame son intention de léguer ses collections à l'État. L'idée première est qu'elles aillent compléter celles des tout jeunes Musées royaux d'Art et d'Histoire: le choix des acquisitions ultérieures en tiendra compte. Mais le ministre catholique des Sciences et des Arts refuse au libéral Franz Cumont une chaire à l'Université de Gand, lui préférant un candidat idéologiquement plus 'sûr'. Ulcéré, Raoul Warocqué décide que ses collections resteront à Mariemont afin de préserver leur caractère et l'esprit dans lequel elles ont été réunies. C'est ainsi que les vicissitudes politiques du début du siècle ont doté la Wallonie de l'unique musée de l'État qui s'y trouve.

Dans le contexte de l'époque, la localisation d'un tel musée en pleine campagne pouvait sembler aberrante: par son contenu, calqué sur celui des Musées royaux d'Art et d'Histoire, il s'apparentait plutôt aux musées urbains, voire de grandes villes. Aussi était-il tentant de faire passer ses collections au second plan et de le considérer comme un de ces châteaux meublés d'œuvres d'art, dont la Belgique compte maint exemple. Aujourd'hui encore, de nombreux visiteurs sont déçus de ne pas trouver à Mariemont le château qu'une publicité périmée leur a annoncé! Ce n'est qu'à la veille du deuxième conflit mondial et grâce à de nouvelles vicissitudes politiques que le musée trouvera enfin sa vocation véritable. Privé de ses enseignements par la flamandisation de l'Université de Gand, le professeur PAUL FAIDER accepte de devenir conservateur du Domaine de Mariemont. Il s'y installe en 1934 avec sa jeune femme, de dix-sept ans sa cadette. Aussitôt, il entreprend de revoir de fond en comble la présentation des collections, afin de regrouper de manière logique et cohérente les objets que Raoul Warocqué avait dispersés dans sa résidence au gré de sa fantaisie.

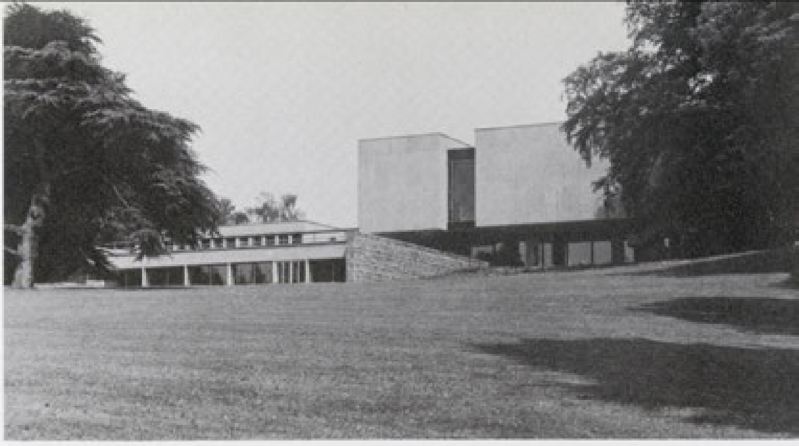

MORLANWELZ. MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT. *Vue extérieure (Photo du Musée).*

MORLANWELZ. MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT. *Vue intérieure (Photo du Musée).*

Interrompue par la guerre et la mort de Paul Faider en octobre 1940, la rénovation se poursuit de 1945 à 1960 sous la direction de GERMAINE FAIDER-FEYTMANS, qui a succédé à son mari à la tête du Domaine. Un embryon de service éducatif est créé dès 1946 avec l'aide du Cercle des Amis de Mariemont, qui joue auprès du musée le rôle d'un mécène collectif. Le 25 décembre 1960, un incendie détruit le corps central du 'château Warocqué'. Ce qui aurait pu être une catastrophe devient l'occasion d'un nouveau départ. La plus grande partie des collections se trouvait dans des locaux épargnés par le feu ; le dévouement du personnel, galvanisé par le courage du conservateur, a permis de sauver une bonne partie du reste. En revanche, le bâtiment trop ruiné doit être rasé. Il sera remplacé par un édifice sobre et harmonieux, dû au talent de l'architecte namurois ROGER BASTIN. La reine Fabiola l'inaugurera le 8 octobre 1975.

Entre-temps, les principes d'exposition ont été entièrement repensés en fonction des possibilités qu'offrent les nouveaux locaux. Désormais, les collections de Raoul Warocqué, complétées au fil des années, sont divisées en deux sections. La première vise à donner un aperçu synchronique de l'évolution des civilisations de l'Europe et de l'Asie depuis la fin du néolithique jusqu'à nos jours : c'est l'ouverture sur le monde, la contribution à une meilleure connaissance mutuelle des peuples de l'Ancien Continent. La seconde rassemble les témoins du passé régional : trouvailles archéologiques du paléolithique à l'époque mérovingienne, documents sur l'histoire du domaine royal et de la famille Warocqué, porcelaines de Tournai aident le public à prendre conscience de l'originalité du terroir hennuyer. On peut passer ainsi de l'universel au particulier, et vice-versa. La présentation se veut avant tout didactique, mais le confort des visiteurs n'est pas négligé: des aires de repos, une cafétéria-restaurant facilitent l'indispensable détente.

LES MUSÉES D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

À l'inverse de celui de Mariemont, créé à l'initiative d'un mécène isolé et richissime, les autres musées wallons ont été fondés par des collectivités publiques ou privées aux possibilités financières nettement plus restreintes: leur mérite n'en est que plus grand, même si leur action s'est traduite par un certain éparpillement.

J'ai déjà souligné le rôle décisif joué par les sociétés d'archéologie, d'histoire et de folklore. Il n'est donc pas étonnant que les musées ressortissant à ces disciplines forment le gros de la troupe : le guide de 1979 en recense 55. Si l'on y ajoute les musées d'art décoratif religieux et profane, des métiers et techniques, d'histoire militaire et les châteaux-musées, on atteint le chiffre de 97, soit les trois quarts du total. Les collections archéologiques les plus importantes se trouvent à Namur, à Liège et à Arlon. Les premières attendent toujours un cadre digne d'elles. À Liège, il n'est évidemment pas question qu'elles quittent le bel hôtel édifié pour Jean Curtius au début du XVII^{e} siècle, mais leur présentation gagnerait à être rénovée. Seul le Musée luxembourgeois d'Arlon répond pour l'instant aux exigences de la muséologie moderne.

Dans la perspective d'une organisation de la recherche archéologique au niveau régional, ces trois musées pourraient devenir des dépôts de fouilles décentralisés, à condition de les doter d'une infrastructure adéquate, qui existe déjà partiellement à Arlon. Dans la même perspective, il conviendrait d'en développer d'autres, par exemple à Ath, où une solution devrait être trouvée pour conserver et mettre en valeur la découverte exceptionnelle que constituent les bateaux romains de Pommerœul.

La Wallonie compte peu de musées de sites, c'est-à-dire de musées implantés sur le lieu même des trouvailles qu'ils abritent. Une mention particulière revient à celui de Buzenol-Montauban, construit en 1960 sur les plans de CONSTANTIN BRODZKI et qui suscita à l'époque l'admiration des muséologues étrangers par la hardiesse de sa conception; il demeure, hélas! inachevé et se dégrade lentement faute d'entretien.

FOLKLORE, MÉTIERS ET TECHNIQUES, HISTOIRE NATURELLE

Avec le Musée de la Vie wallonne, notre région possède un magnifique reflet de son folklore, en même temps qu'une institution exemplaire à de nombreux points de vue. Mais la richesse et la diversité de ce folklore justifient qu'un certain nombre de musées soient consacrés à ses aspects locaux. À Binche, le Musée international du carnaval et du masque a tenu à replacer la prestigieuse tradition locale dans un contexte plus large en la confrontant avec les traditions carnavalesques du monde entier. Ailleurs, on devrait tendre vers l'éco-musée, où l'archéologie, l'histoire, le folklore et l'histoire naturelle se combinent pour donner une image aussi complète que possible d'une communauté. Une telle solution d'avenir convient à maint petit musée, où se côtoient trouvailles archéologiques, meubles et ustensiles anciens, vestiges d'artisanats désuets, animaux empaillés et œuvres d'artistes du terroir, dont la valeur documentaire est souvent grande. À cet égard, le Musée gaumais et ses dépendances représentent déjà un modèle d'éco-musée sub-régional.

Il est curieux de souligner l'intérêt que nos citoyens portent aux évocations guerrières: une dizaine de musées y sont consacrés près des champs de bataille de Bastogne et de Waterloo — où Napoléon et Wellington coexistent enfin pacifiquement, quoique dans des musées séparés! —, dans les citadelles de Namur, Huy ou Dinant, à Mons, à Tournai et même à Lessines. Le riche Musée d'armes de Liège s'en distingue toutefois par sa liaison avec une tradition artisanale et industrielle toujours vivante. Une autre dizaine de musées se vouent précisément à l'illustration de notre passé industriel. Les progrès de l'archéologie industrielle devraient en accroître le nombre au cours des prochaines années. Il est question de créer des musées sur le site de charbonnages désaffectés à Cheratte pour le bassin liégeois et à Bois-du-Luc pour le bassin hennuyer. Le second est idéalement situé à côté d'une cité ouvrière d'une conception architecturale remarquable, dont la rénovation a été entreprise. Un musée de la pierre projeté à Maffles (commune d'Ath) viendrait compléter celui qui existe déjà à Sprimont dans la région liégeoise. On aimerait en trouver un à Spiennes dans le Borinage, où des mineurs extrayaient le silex à l'époque néolithique. La métallurgie est présente à Liège, à Saint-Hubert (Fourneau Saint-Michel) et à Ittre en Brabant wallon. À cheval sur l'industrie et les arts décoratifs, les Musées du Verre de Charleroi et de Liège rappellent un volet important de l'activité manufacturière en Wallonie.

Mais, on l'oublie trop souvent, notre région compte également de vastes zones agricoles. L'aménagement d'un musée de plein air consacré à la vie rurale wallonne a commencé à Saint-Hubert. Mais il est rapidement apparu que, s'il est relativement aisé, quoique coûteux, de déplacer des bâtiments, il n'en va pas de même pour les paysages en fonction desquels ils ont été conçus. Une réduction sensible de l'ambitieux programme initial semble inévitable. En revanche, la mode écologique actuelle devrait favoriser l'expansion de musées d'histoire naturelle, encore trop peu nombreux. Les trois principaux, à Namur, Mons et Tournai, travaillent en étroite collaboration avec l'Institut royal des Sciences naturelles à Bruxelles, dont le musée de Mons est d'ailleurs une dépendance. On y ajoutera le jardin botanique, l'aquarium et le Musée de Zoologie de l'Université de Liège.

LES MUSÉES D'ART

Les musées de beaux-arts sont naturellement concentrés dans les villes, à Liège, Charleroi, Mons, Tournai. Les deux premiers sont toujours en quête de locaux adéquats. Celui de Mons est logé dans la Maison de la Culture, ce qui semble présenter plus d'inconvénients que d'avantages. Seul le musée de Tournai a la chance d'être abrité dans un édifice admirable, dessiné par Victor Horta en 1912 et qui allie l'esthétique au fonctionnel. À Liège toujours, les collections artistiques de l'Université sont visibles sur demande et un Musée de Sculpture en plein air est en cours d'élaboration sur le campus du Sart-Tilman. Le Musée communal de Verviers marie les beaux-arts et les arts décoratifs. Celui de Nivelles possède une petite collection de tableaux rassemblés dans une maisonnette du XVII^e siècle en forme de tour. L'Ancienne Abbaye de Stavelot consacre une salle au peintre W. Degouve de Nuncques. Avec le Cabinet des estampes de Liège et le Musée Félicien Rops de Namur, on atteint la douzaine — ce qui, tout compte fait, apparaît suffisant.

PRÉSENT ET AVENIR DES MUSÉES WALLONS

Le bref survol qui précède est évidemment incomplet. Il néglige, entre autres, divers musées spécialisés, tels ceux qui évoquent des musiciens ou des littérateurs. Il donne néanmoins une idée de l'importance et de la complexité de notre patrimoine muséal, de sa dispersion aussi. On a dit qu'il y avait trop de musées en Wallonie, et c'est sans doute vrai. Des regroupements, des rationalisations s'imposent. Nos musées manquent aussi de personnel qualifié en nombre suffisant. L'enquête de 1973 a montré que neuf musées seulement, sur les 85 recensés, étaient dirigés par un conservateur rémunéré à temps plein. Les autres ne survivent que grâce au dévouement de conservateurs bénévoles, dont beaucoup sont âgés et se demandent avec appréhension qui, dans la jeune génération, accepterait de leur succéder aux mêmes conditions.

Lorsque ces musées dépendaient encore des sociétés qui les avaient fondés, on trouvait aisément de ces médecins, avocats, notaires, magistrats, enseignants, voire des artistes, dont le titre de 'conservateur' flattait, certes, la vanité, mais dont la compétence apparaissait suffisante eu égard aux exigences de l'époque. Aujourd'hui, la complexité croissante des techniques de conservation et d'exposition exige des spécialistes. Les autorités publiques commencent à en prendre conscience. Mais, si le temps est venu pour elles d'assurer la relève, l'équité commande de ne jamais oublier que l'immense majorité de nos musées wallons doivent leur existence au dévouement et à l'esprit civique de générations d'amoureux du passé ou de la nature, qui ont voulu mettre leur passion au service de la société.

Guy DONNAY

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Il n'existe aucune étude d'ensemble sur les musées wallons. Sur l'histoire des musées en général, voir G. BAZIN, *Le temps des musées* (Liège-Bruxelles, 1967) et, sous une forme résumée, D. GIRAUDY et H. BOUILHET, *Le musée et la vie* (Paris, 1977). D'utiles indications peuvent être trouvées dans la revue *Museum*, que l'ICOM publie depuis 1948. Le vol. XX, 4, 1967, est consacré aux Musées de Belgique. Le Comité national belge de l'ICOM a organisé en 1968 un colloque dont les actes ont été publiés sous le titre *Le musée et son public* (Bruxelles, 1969). La Direction générale des Arts et des Lettres du Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture a publié de 1958 à 1968, en collaboration avec l'Association des Musées de Belgique, une revue intitulée *Musées de Belgique*, où étaient résumées chaque année les acquisitions et les activités des musées belges. La scission du département en a suspendu la publication. Le Ministère de la Culture française a alors entrepris de publier une nouvelle revue sous le titre *Vie des musées*; le premier numéro a paru en 1976. Il contient notamment les résultats de l'enquête menée en 1973 par la Section d'expression française de l'Associations des Musées de Belgique, avec un commentaire de l'auteur du présent chapitre. Ces résultats avaient déjà servi de base aux travaux d'une commission instituée par le Centre d'action culturelle de la communauté d'expression française; on en trouvera les conclusions dans *Rencontres. Dossiers du C.A.C.E.F.*, 1974, n° 16. Enfin, en 1979, la Direction générale des Arts et des Lettres a publié un guide des musées de Bruxelles et de Wallonie qu'elle souhaite rééditer chaque année.

Le présent ouvrage consacre des chapitres particuliers au Musée Curtius (t. I, pp 50-57), au Musée luxembourgeois d'Arlon (t. I, pp. 58-64), aux Musée de la Vie wallonne (t. IV) et au Musée du Fourneau Saint-Michel (t. IV).

LES CRÉATEURS DU MUSÉE. *Dans la cour du Musée Curtius en 1914 (Photo Musée de la Vie Wallonne). De gauche à droite: Joseph Brassinne; Florent Pholien; Julien Delaite; Jean Haust; Jean Lejeune; Joseph Maurice Remouchamps; Olympe Gilbart; Oscar Colson; Auguste Doutrepont; Lucien Renard; Isi Collin; Henri Simon; Jean Servais; Sébastien Randaxhe; Charles Semertier; Charles Delchevalerie; Paul Jaspar; Paul Comblen.*

LE MUSÉE DE LA VIE WALLONNE

SES BUTS ET SES SERVICES

Le Musée de la Vie Wallonne, en abrégé 'Musée Wallon', est consacré à l'ethnographie de la Wallonie ou Belgique romane.

Il a pour but et pour objet de rassembler une documentation aussi complète que possible sur la manière de vivre des Wallons d'autrefois et d'aujourd'hui. Ses investigations s'étendent à l'ensemble du milieu wallon, ainsi qu'à tous les aspects de l'activité des Wallons, notamment à ceux qui concernent la vie matérielle, familiale, sociale, politique, intellectuelle, religieuse, artistique. Il recherche spécialement les objets et documents se rapportant au folklore, aux arts et métiers, ainsi qu'à l'histoire et aux parlers de la Wallonie. Il peut aussi recueillir des objets et documents étrangers pouvant éclairer par comparaison les faits observés en Wallonie. Il se documente en procédant à des enquêtes et des recherches auxquelles peuvent participer ses correspondants, il en centralise les résultats et en dégage la synthèse ; il utilise cette documentation à toutes fins scientifiques, éducatives ou autres, notamment par l'organisation d'expositions permanentes ou temporaires. Il peut, en outre, créer, organiser ou gérer des musées régionaux ou de plein air, sur tout le territoire de la Wallonie, ainsi que tout autre organisme utile à la pleine réalisation de son objet.

Fondé pour servir la science en même temps que pour développer l'intérêt à l'égard des choses régionales dans un sentiment à la fois patriotique et largement humain, il exclut tout but de lucre et agit en dehors de toute préoccupation philosophique ou politique.

Il vient d'être installé, grâce à l'appui de l'État, de la Province de Liège, et surtout de la Ville de Liège, dans des locaux définitifs remarquables : l'ancien couvent des Frères Mineurs restauré, situé au cœur même de la Cité Ardente, à deux pas du Perron, et où s'écrivirent tant de pages de l'histoire locale.

Le catalogue général, la bibliothèque, les archives, la filmothèque, la sonothèque, la photothèque, etc., ont été transférés en 1966 dans une annexe de cet important ensemble conventuel. Là, fonctionnent maintenant les divers services du Musée : direction, services administratifs, services des enquêtes, service éducatif, service des publications, théâtre de marionnettes, etc.

Dans l'ancien couvent, destiné à recevoir le Musée proprement dit, les salles publiques du premier étage ont été ouvertes en septembre 1970 : elles sont consacrées, en ordre principal, à la vie quotidienne : religion populaire, fêtes calendaires, magie, cuisine et alimentation, le feu et l'éclairage, les artisanats, etc., et celles du second étage en décembre 1972 (présentant entre autres l'agriculture et l'élevage, la forêt, les industries extractives, le forgeage, les cadrans solaires, les poids et mesures, les marionnettes de Wallonie). Dix pour cent environ des collections sont présentés au public. Suivant le principe du double musée, le reste des collections est en réserve, à la disposition de notre personnel scientifique et des spécialistes. Il est aussi utilisé lors des expositions temporaires organisées par le Musée.

Quelques annexes en cours d'aménagement permettront de compléter l'ensemble et de présenter d'autres sections : transports, détails de l'habitation, etc.

Un fichier systématique, comportant environ 350.000 fiches, permet au personnel scientifique du Musée de consulter aisément l'énorme masse documentaire réunie.

Des visites guidées, spécialisées suivant les groupes de visiteurs, sont organisées sur demande au Service éducatif.

SON HISTOIRE

Comment naquit ce musée et comment put-il se développer pendant plus de soixante ans jusqu'à donner aujourd'hui aux Wallons d'aussi riches collections classées méthodiquement suivant un catalogue systématique rarement réalisé dans les musées? C'est ce que nous allons essayer d'expliquer.

À la fin du XIX^{e} siècle et au début du XX^{e} siècle, les esprits étaient mal préparés à concevoir l'intérêt de musées qui récolteraient des objets et des documents concernant la manière de vivre, les arts, métiers et traditions des populations locales. Sans doute, existait-il dans certaines grandes villes des musées d'ethnographie générale et comparative, mais ils s'attachaient à rassembler la documentation concernant des peuples lointains. À cette époque, le nombre de musées régionaux en Europe était restreint.

De création assez récente, on pouvait cependant citer entre autres : le Musée Arlaten (Arles), le Musée Alsacien (Strasbourg), le Musée Breton (Quimper), le Musée Champenois (Reims), le Musée Sicilien (Palerme), le Musée Portugais (Lisbonne) et, en Belgique, le Musée d'Anvers (dont Max Elskamp fut un des créateurs).

À Liège, l'urgence et l'intérêt du 'sauvetage' des objets traditionnels anciens furent mis en lumière par EUGÈNE MONSEUR qui créa la Société du Folklore Wallon en 1889 et, dès 1894, la Société du Vieux-Liège, animée par CHARLES-J. COMHAIRE, fonda le Musée du Vieux-Liège qui, dans l'esprit des promoteurs, devait étendre son action à tout le pays wallon.

À Jupille, sous l'impulsion de JEAN LEJEUNE, naissait également un Musée du Vieux-Jupille, qui rassembla des objets évocateurs.

Malheureusement, ces tentatives ne rencontrèrent pas le succès escompté et le public, incompréhensif, ne saisit pas l'intérêt de créer ces collections. Ce qui avait été rassemblé fut entassé dans des locaux peu appropriés et les projets n'aboutirent pas.

Cependant, l'idée cheminait et la nécessité d'un Musée Wallon s'imposa progressivement dans certains esprits.

La Société de Littérature Wallonne, à l'initiative de l'illustre dialectologue JEAN HAUST,

LE FONDATEUR DU MUSÉE DE LA VIE WALLONNE: JOSEPH MAURICE REMOUCHAMPS. *Médaille de Georges Petit, Liège, 1924 (Photo Musée de la Vie Wallonne).*

émit le vœu de voir fonder un Musée Wallon. Dès 1909, cette société modifia ses statuts et manifesta son intention de réunir en un musée les objets et dessins d'objets relatifs à la vie wallonne. Peut-être le désir de voir illustrer avec une précision rigoureuse le Dictionnaire que la société élaborait n'était-il pas étranger à ce projet...

Le 14 octobre 1912, la *Société de Littérature Wallonne* décida de faire appel aux cercles d'art et d'histoire de Liège pour constituer un comité, associant à ses représentants ceux de la section liégeoise des Amis de l'Art Wallon, de l'Institut Archéologique Liégeois, de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège et de la Fédération des Artistes Wallons. Ce fut dans un climat encore réservé, mais avec le désir de déboucher sur des réalisations constructives, qu'une Commission tint sa première séance le mercredi 23 octobre 1912 pour chercher à jeter les bases de ce qui serait le musée de tous les Wallons.

Dès cette séance, le secrétaire faisant fonction, l'avocat Joseph Maurice Remouchamps, est chargé de prendre contact avec les musées de folklore connus pour s'informer sur leur mode d'organisation, et de préparer le projet des statuts sous la loi desquels il se développerait.

Peu après, on s'inquiéta de savoir dans quel bâtiment pourrait être envisagée l'installation du futur musée. On cita la Maison Desoer, la Cour des Prébendiers, et le secrétaire, J. M. Remouchamps, signala même, lors de la séance du *3 mars 1913*, comme immeuble où pourrait s'installer le musée, l'ancien couvent de la Cour des Mineurs.

La volonté de doter le Musée de méthodes de travail adéquates se manifesta tout de suite. Un catalogue systématique fut établi et on envisagea d'utiliser les possibilités les plus modernes : prises de son, de photos stéréoscopiques, de films. Dès le 3 mars 1913, il est proposé par J. M. Remouchamps de faire cinématographier les dernières 'botrèsses' dans leurs divers travaux.

En juillet 1913, le Musée reçut de la Ville de Liège, et avec l'approbation de l'Institut Archéologique, comme local provisoire, un grenier des annexes du Musée Archéologique, situées en Féronstrée, disposition accordée pour un an, mais renouvelable.

La Presse et le grand public accueillirent favorablement la nouvelle initiative. Des dons arrivèrent rapidement de toutes parts. Les élections de membres effectifs, d'honneur et correspondants se firent régulièrement. Les contacts avec des musées similaires se multiplièrent, des concours efficaces et nombreux affluèrent, tant de particuliers que d'organismes wallons.

Dès 1913, des cotisations (500 F) et des participations spontanées de sociétés (1.000 F), sont assurées. En 1915, un subside annuel de 1.000 F est accordé par la Ville de Liège, et d'autres par les Provinces wallonnes.

Les collections du Musée du Vieux-Liège et du Vieux-Jupille sont remises au Musée et viennent accroître les collections réunies, et, lors de la séance de la Commission du 20 juillet 1914, on actait que le nombre des membres correspondants s'élevait déjà à 235. Les différentes régions wallonnes y étaient représentées. Bref, l'avenir du Musée Wallon semblait plein de promesses. Puis la Première Guerre mondiale survint, limitant les possibilités de développement. Le Bureau, réélu en janvier 1915 et composé de MM. Jaspar, Simon, Semertier, Comblen, Lejeune, Randaxhe et Remouchamps, respectivement Président, Conservateur, Conservateur-adjoint, archiviste, archiviste-adjoint, bibliothécaire, trésorier et secrétaire, va continuer le travail de recherche des objets et des documents, le catalogue et le classement méthodique indispensable.

En mai 1915, le catalogue dépassait 2000 fiches et 1000 pièces d'archives étaient en attente de classement.

Fin 1924, J. M. Remouchamps fut désigné comme directeur du Musée. Il devait le rester jusqu'à sa mort en 1939.

LE BULLETIN

Grâce à cette poignée de Wallons qui formaient la Commission et qui apportaient inlassablement et avec passion leur concours bénévole, la documentation réunie devenait de plus en plus riche.

COUVERTURE DU BULLETIN: ENQUÊTES DU MUSÉE DE LA VIE WALLONNE.

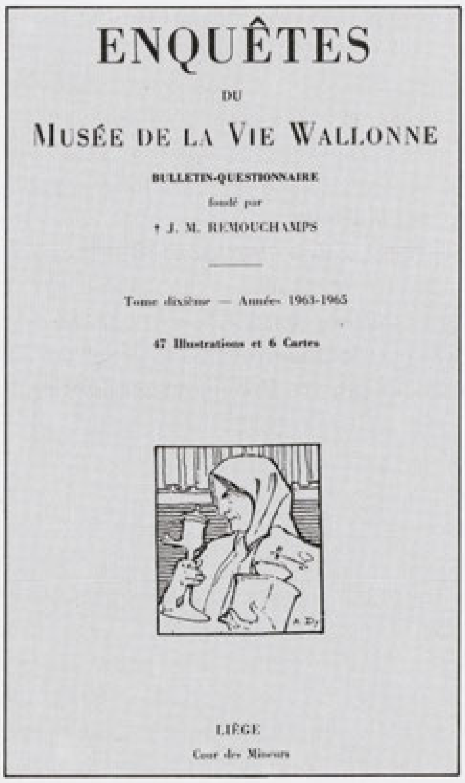

ENQUÊTES
DU
MUSÉE DE LA VIE WALLONNE
BULLETIN-QUESTIONNAIRE
fondé par
† J. M. REMOUCHAMPS

Tome dixième — Années 1963-1965
47 Illustrations et 6 Cartes

LIÈGE
Cour des Mineurs

La publication du Bulletin : *Enquêtes du Musée de la Vie wallonne* à partir de 1924 fit plus largement connaître la valeur scientifique du travail de recherche et de documentation du Musée Wallon. Grâce à cette revue exemplaire publiée sous la direction de J. M. Remouchamps, le Musée était de plus en plus apprécié à l'étranger.

Les autorités communales liégeoises décidèrent en 1923 de mettre à la disposition du Musée, en Féronstrée, un local provisoire plus vaste, où trois modestes salles publiques et un théâtre de marionnettes pourraient permettre de présenter une partie des collections. En 1928, le collège échevinal se déclara d'accord, en principe, pour installer définitivement, par la suite, le Musée dans le petit hospice de la rue du Vertbois. Ce fut le 30 septembre 1930 que furent inaugurées les trois salles publiques provisoires. Le 10 décembre 1931, le théâtre de marionnettes fut ouvert (matériel authentique, anciens joueurs, répertoire traditionnel) et obtint d'emblée un grand succès auprès du public.

Le 26 janvier 1939, décédait le Directeur J. M. Remouchamps. Il avait, aidé de ses amis de la Commission administrative, œuvré patiemment et bénévolement, pendant 26 ans, avec des moyens financiers et un personnel réduit, à rassembler une documentation exceptionnelle, qui comptait, à sa mort, plus de 200.000 pièces, scientifiquement cataloguées : un véritable trésor pour la Wallonie, le reflet fidèle des différents aspects de la manière de vivre traditionnelle des Wallons de naguère.

Oui, elle avait bien travaillé cette équipe qui comprenait des hommes comme Jean Haust, Henri Simon, Paul Jaspar, Emile Fairon, Charles Delchevalerie, Jean Servais, Auguste Doutrepont, et combien d'autres personnalités marquantes ou de sympathisants modestes aimant profondément leur petite patrie.

Depuis 1928, les longues négociations pour

ÉLISÉE LEGROS *(Photo Musée de la Vie Wallonne).*

l'obtention et l'aménagement du local définitif prévue rue du Vertbois se poursuivaient. L'adjudication des travaux à y effectuer, suivant le projet du Directeur Remouchamps, devait avoir lieu le 8 mai 1940. Inutile de dire que les soumissions ne furent pas ouvertes...

LE PRÉSENT

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, l'équipe du Musée continua son travail de prospection et d'engrangement des documents. Objets, archives, photos, films continuèrent à enrichir le fonds, car les enquêtes sur le terrain, rendues pourtant plus malaisées, continuèrent sur tout le territoire wallon.
Les trois disciples de Jean Haust (décédé en 1946) : ÉLISÉE LEGROS, MAURICE PIRON, LOUIS REMACLE ; le dévoué PAUL ANDRÉ, Conservateur depuis 1933, et les membres de la Commission administrative, unirent leurs efforts pour continuer l'œuvre dans le même esprit que précédemment. La Commission me désigna comme Président en 1945, puis comme directeur en 1947. Fils du fondateur, je m'efforçai d'assumer la bonne marche du Musée et son développement.
Les enquêtes avec films se multiplièrent. Les collections, auxquelles des enregistrements sonores magnétiques vinrent bientôt s'adjoindre, augmentèrent en nombre et en intérêt. Un grand réseau de correspondants fut créé qui comptait près de 2000 membres.

La publication du *Bulletin des Enquêtes*, interrompue par la guerre, reprit sous la direction d'ÉLISÉE LEGROS, Directeur-adjoint attaché aux enquêtes. Il devait s'occuper bénévolement, avec son soin méticuleux et précis, des publications du Musée jusqu'à sa mort (1970). LOUIS REMACLE accepta de continuer cette tâche et devint Directeur des publications. Son élève et assistant, M. JEAN LECHANTEUR, devait lui succéder dans ces fonctions en 1977.

En juin 1958, le statut d'Établissement d'Utilité publique fut reconnu au Musée par Arrêté royal.
C'est en 1958 aussi que sortit de presse le *Guide du Visiteur des salles provisoires*, véritable manuel de folklore et d'ethnographie wallons rédigé par ÉLISÉE LEGROS et LÉON DEWEZ.
Au cours des ans, de nombreuses publications nouvelles sortirent de presse, dont : la collection d'Études (*Les noms et les tendances du folklore, les noms du porte-seau en Belgique romane, les types de ruches en Gaule romane et leurs noms*), l'*Art populaire en Wallonie*, les *Cadrans solaires* de Max Elskamp, etc.
La ville de Liège, consciente de l'importance des collections réunies, de la valeur du travail scientifique réalisé et de la nécessité de les mettre plus largement au service des Wallons, décida de reprendre le projet d'installation définitive, mais proposa, en 1946, un nouvel emplacement : l'ancien couvent des Frères Mineurs, Cour des Mineurs...

En 1962, la décision de commencer les importants travaux de restauration des bâtiments de l'ancien couvent fut heureusement prise par M. le Ministre JEAN-JOSEPH MERLOT, à l'intervention pressante de M. le Professeur JEAN LEJEUNE, Échevin des Travaux Publics et des Musées de la Ville de Liège. Leur compréhension et leur esprit de décision permettaient de voir enfin assurée l'installation définitive du Musée Wallon dans un cadre parfaitement adapté et digne de la richesse de ses collections.
Un pas énorme venait d'être accompli en faveur de ce véritable conservatoire des arts et

traditions populaires de tous nos terroirs wallons.

Restaurer et adapter les bâtiments, sous la direction des architectes de la Ville de Liège, et spécialement de l'architecte-restaurateur M. JEAN FRANCOTTE, grâce à l'appui des Pouvoirs Publics, et tout spécialement de la Ville de Liège, de l'État et de la Province de Liège, déménager les collections (ce qui n'était pas une petite entreprise), concevoir leur implantation dans les salles publiques, la réaliser avec le précieux concours du Ministère de la Culture, et tout spécialement de M. l'Inspecteur ANDRÉ MARCHAL, aidé par son équipe d'assistants, et de M. PHILIPPE QUESTIENNE, dévoué administrateur du Musée, et le concours efficace et précieux des services communaux, étaient des tâches exaltantes. Et bientôt, en 1970 et 1972, l'ouverture des nouvelles salles publiques présentées d'une manière très moderne, mais profondément humaine, était possible. Le développement indispensable du Service éducatif, aidé par la sonorisation des salles en quatre langues, la réalisation d'expositions temporaires, le service de documentation pour spécialistes et chercheurs, étaient des tâches corollaires absorbantes mais indispensables.

C'était une grande étape franchie, mais cela ne devait pas être la dernière.

Le Musée obtint peu après, en 1972, le personnel scientifique et administratif qui lui était indispensable pour faire face aux nouveaux devoirs de ses différents services en pleine expansion devant le succès du 'nouveau musée'. Heureux aboutissement d'un long chemin semé de difficultés. Démonstration de ce que peut réaliser la volonté discrète mais tenace d'un groupe d'hommes travaillant ensemble vers un même but, quand il est aidé par des administrations agissantes et compréhensives, à la tête desquelles il convient de citer le Ministre J.-J. MERLOT, les Bourgmestres de Liège MAURICE DESTENAY, CHARLES BAILLY, EDOUARD CLOSE, les Échevins JEAN LEJEUNE, GEORGES GOLDINE, ALBERT HANQUET et MAURICE DENIS, M. l'Administrateur Général JEAN REMICHE, M. le Directeur d'administration CONSTANT PIRLOT, et M. l'Inspecteur ANDRÉ MARCHAL.

Étape en attendant de nouveaux développements prévus à court et à moyen terme: restaurant-taverne, section du fer et du charbon (le Musée du Fer et du Charbon est devenu en juin 1976 une section du Musée de la Vie Wallonne), section transports, détails de l'habitation, etc.

TROIS GRANDS COLLABORATEURS ACTUELS DU MUSÉE DE LA VIE WALLONNE. *De gauche à droite: Jean Lechanteur; Léon Dewez; et le conservateur Jean Fraikin (Photo J. Kelecom, Liège).*

LA CONTINUITÉ DES BUTS

Vivre, se développer, faire rayonner la connaissance de nos proches origines, de la manière de vivre traditionnelle de nos parents et nos ancêtres, garder un reflet précis de ce passé qui fut celui de notre peuple pendant des siècles et qui glisse de plus en plus dans l'oubli. Un jalon dans le temps qui fuit. Mais un jalon auréolé de sérénité, un outil scientifique à la disposition de la science, un véritable laboratoire d'ethnographie, mais aussi un musée vivant, humain, qui s'adresse à tous, sans distinction d'âge, d'origine ou de culture. Tel a été le but poursuivi pendant plus de 65 ans par les dirigeants du Musée. Lecteurs, à vous de dire si le Musée Wallon l'a atteint et si ceux qui y travaillent doivent poursuivre dans la même voie.

Édouard REMOUCHAMPS

LA MAISON TOURNAISIENNE

À présent que nous savons quelle charge de poésie et d'images traditionnelles (avouées ou non) Gaston Bachelard attachait à la maison, nous apprécions d'autant mieux la volonté des initiateurs de *La Maison Tournaisienne*, qui préférèrent cette vivante appellation à celle, barbare et sèche, de : Musée de Folklore, voire à une autre : Musée de la Vie populaire. Le terme de musée peut effrayer, tandis que la *maison* '[...] résume si bien l'idée de sanctuaire' qui conserve 'avec ferveur les manifestations de la vie familiale'. Poursuivons : 'L'immeuble joue un rôle considérable [...]. Il faut devoir chercher pour le [le musée] découvrir, s'engager dans quelques ruelles compliquées.'

J'emprunte les citations qui précèdent à feu Walter Ravez, lequel consacra tous ses loisirs de haut magistrat à la fondation d'un musée — j'écris le mot avec une certaine gêne — dont s'enorgueillit la 'cité royale'. Une telle profession de foi conduisit, tout naturellement, l'ardent Tournaisien — assisté de Jules Messiaen, son fidèle ami — à installer le musée, dont il conçut le projet, dans deux maisons de style espagnol (XVII^{e} siècle) — dit aussi : Renaissance tournaisienne — du Réduit des Sions, toutes proches de la Grand-Place et du fameux beffroi. Ce pittoresque 'réduit' — ambiguïté significative — abrita successivement le couvent des religieuses de Sion (qui suivaient la règle de saint Augustin) et le collège irlandais des Hibernois.

Ouverte au mois de mai de 1930, la *Maison Tournaisienne* se trouva bientôt trop exiguë pour accueillir tout les témoignages de la vie traditionnelle de l'antique cité. Dès 1936, le musée s'agrandit considérablement : le nombre de salles doubla, passant de sept à quatorze.

Hélas ! en 1940, la *Maison tournaisienne* souffrit des bombardements qui détruisirent la plus grande partie de la ville. Seules, les façades et la bibliothèque échappèrent au désastre. Walter Ravez et ses amis se remirent à la tâche quelques mois plus tard. Grâce à des dons spontanés, ils reconstituèrent les collections, que Florian Monnier, après la mort du fondateur (1946), disposa dans vingt nouvelles salles, ouvertes au public en 1950.

LA MAISON TOURNAISIENNE *(Photo Jules Messiaen, Tournai).*

Comme tous les musées du genre, la *Maison Tournaisienne* se présente comme un 'conservatoire' de la vie quotidienne d'autrefois. Nous ne nous attacherons, en l'occurrence, qu'aux 'points forts' caractéristiques du Tournaisis.

Ainsi, une salle reconstitue l'intérieur, plein d'intimité, d'un artisan qui fabriquait des *bas à l'outil* et d'autres ouvrages en tricot : le *balotil*. Jusqu'à la veille de la Grande Guerre, beaucoup de journaliers travaillaient à domicile, tissant le lin, façonnant des sabots, des pipes, sans compter de nombreux métiers d'art. Le plus ancien, celui des potiers et des batteurs d'étain (le premier règlement date de 1325), imposa à la fin du XVIII^{e} siècle, le nom de Michel Boisacq.

Si la *Maison tournaisienne* illustre le métier des étainiers, elle propose, évidemment, de beaux échantillons de porcelaines et de faïences (l'un des principaux attraits du Musée des Arts décoratifs), qui répandirent en Europe le renom de la ville. Moins, peut-être — si j'ose cette réserve —, que sa manufacture de tapis, honorée par Napoléon de plusieurs commandes pour les palais impériaux (à noter le tapis de la Légion d'Honneur).

Dans un domaine tout différent, je ne puis omettre le rappel d'une activité tournaisienne importante : l'imprimerie. Bonne occasion de nommer des noms bien connus dans l'édition de langue française : Casterman (fondation : 1780), Desclée (1872), Desclée de Brouwer (1873), dont une vitrine du musée rassemble quelques souvenirs.

N'empêche que, s'agissant de traditions populaires, il me plaît de terminer en évoquant les marionnettes tournaisiennes : les *poriginelles*. C'est au Réduit des Sions, précisément, que les Jorio, originaires de Savoie, montrèrent, de 1850 à 1890, leurs comédiens de bois, dont le théâtre trouve, à la *Maison Tournaisienne*, la place qu'il mérite. Une tradition locale se fond, de la sorte, dans une tradition immémoriale.

Francis VANELDEREN

LE MUSÉE DU FER ET DES MÉTIERS D'AUTREFOIS

LES ORIGINES

Depuis quinze ans le Fourneau Saint-Michel, à Saint-Hubert, abrite les vestiges bien conservés d'un type de haut fourneau au charbon de bois, comme il n'en existe plus guère dans nos régions occidentales.

Il fut construit en 1771 par le dernier Abbé bénédictin de Saint-Hubert, dom Nicolas Spirlet, potentat pittoresque qui alliait en lui la sagacité de l'ingénieur à l'astuce du commerçant roublard.

Nous lui reconnaissons cependant un certain génie quand il choisit l'emplacement de son fourneau, situé au milieu des vastes forêts abbatiales où courent quantité de ruisseaux et où le minerai affleure en abondance.

À part un ou deux bâtiments disparus au cours des âges, l'usine actuelle comprend encore tous ceux qui existaient à l'époque : haut fourneau, halle à charbon de bois, halle de coulée, gueulard, halle des soufflets, affinerie et ancienne habitation du maître de forges. On y coulait la fonte, transformée, au feu d'affinerie, en fer rendu malléable par le 'maka' dont le fracas, dit-on, s'entendait à une lieue à la ronde.

L'eau de la Masblette faisait tourner les roues qui actionnaient la puissante machinerie de l'usine, tandis que l'air, pulsé par d'énormes soufflets, rendait flamboyant l'orifice du haut fourneau rempli de charbon de bois et de minerai concassé.

En 1778, le fougueux bénédictin s'engage à fournir une série de canons en fonte qui étaient destinés aux besoins de l'armée de Washington assiégée par les Anglais. Cette expérience fut désastreuse et amena progressi-

FOURNEAU SAINT-MICHEL : L'ANCIENNE HABITATION DU MAÎTRE DES FORGES, *actuel Musée du Fer (1771) (Photo L. Philippe, St.-Hubert).*

étainiers, elle propose, évidemment, de beaux échantillons de porcelaines et de faïences (l'un des principaux attraits du Musée des Arts décoratifs), qui répandirent en Europe le renom de la ville. Moins, peut-être — si j'ose cette réserve —, que sa manufacture de tapis, honorée par Napoléon de plusieurs commandes pour les palais impériaux (à noter le tapis de la Légion d'Honneur).

Dans un domaine tout différent, je ne puis omettre le rappel d'une activité tournaisienne importante : l'imprimerie. Bonne occasion de nommer des noms bien connus dans l'édition de langue française : CASTERMAN (fondation : 1780), DESCLÉE (1872), DESCLÉE DE BROUWER (1873), dont une vitrine du musée rassemble quelques souvenirs.

N'empêche que, s'agissant de traditions populaires, il me plaît de terminer en évoquant les marionnettes tournaisiennes : les *poriginelles*. C'est au Réduit des Sions, précisément, que les JORIO, originaires de Savoie, montrèrent, de 1850 à 1890, leurs comédiens de bois, dont le théâtre trouve, à la *Maison Tournaisienne*, la place qu'il mérite. Une tradition locale se fond, de la sorte, dans une tradition immémoriale.

Francis VANELDEREN

LE MUSÉE DU FER ET DES MÉTIERS D'AUTREFOIS

LES ORIGINES

Depuis quinze ans le Fourneau Saint-Michel, à Saint-Hubert, abrite les vestiges bien conservés d'un type de haut fourneau au charbon de bois, comme il n'en existe plus guère dans nos régions occidentales.

Il fut construit en 1771 par le dernier Abbé bénédictin de Saint-Hubert, dom Nicolas Spirlet, potentat pittoresque qui alliait en lui la sagacité de l'ingénieur à l'astuce du commerçant roublard.

Nous lui reconnaissons cependant un certain génie quand il choisit l'emplacement de son fourneau, situé au milieu des vastes forêts abbatiales où courent quantité de ruisseaux et où le minerai affleure en abondance.

À part un ou deux bâtiments disparus au cours des âges, l'usine actuelle comprend encore tous ceux qui existaient à l'époque : haut fourneau, halle à charbon de bois, halle de coulée, gueulard, halle des soufflets, affinerie et ancienne habitation du maître de forges. On y coulait la fonte, transformée, au feu d'affinerie, en fer rendu malléable par le 'maka' dont le fracas, dit-on, s'entendait à une lieue à la ronde.

L'eau de la Masblette faisait tourner les roues qui actionnaient la puissante machinerie de l'usine, tandis que l'air, pulsé par d'énormes soufflets, rendait flamboyant l'orifice du haut fourneau rempli de charbon de bois et de minerai concassé.

En 1778, le fougueux bénédictin s'engage à fournir une série de canons en fonte qui étaient destinés aux besoins de l'armée de Washington assiégée par les Anglais. Cette expérience fut désastreuse et amena progressi-

FOURNEAU SAINT-MICHEL: L'ANCIENNE HABITATION DU MAÎTRE DES FORGES, *actuel Musée du Fer (1771) (Photo L. Philippe, St.-Hubert).*

vement l'Abbé à la faillite de son entreprise métallurgique.

Au moment où Yorktown capitule, en 1781, le fourneau de la Masblette est déjà entré dans la légende. Il n'aura pas amené dans ses murs refroidis la prospérité souhaitée et son courageux fondateur mourra en exil après avoir connu un nombre incalculable de déboires.

LA DESTINATION ACTUELLE

En 1952, le Fourneau Saint-Michel est classé. Huit ans plus tard, une A.S.B.L. achète cet ensemble unique en son genre, qui est situé dans un cadre forestier privilégié. Au cours de cette année 1960, déjà, s'ouvrent quelques salles. Tout de suite le succès couronne l'optimisme de ses promoteurs : les visiteurs affluent et le Musée ne cesse de s'enrichir de dons et d'achats.

En 1967, le fourneau Saint-Michel fut acheté par la Province de Luxembourg. Celle-ci assumera désormais la sauvegarde d'un monument, considéré jusqu'ici par les historiens de la métallurgie comme le plus beau complexe wallon du XVIII^{e} siècle...

Willy LASSANCE

MUSÉES GAUMAIS

LE MUSÉE GAUMAIS DE VIRTON

Ce musée fut fondé en 1936. Le bâtiment qui l'abrite est un vestige de l'ancien couvent des Récollets construit à la fin du XVII^{e} siècle.

VIRTON. FAÇADE DU MUSÉE GAUMAIS.

Il est consacré, dans l'ensemble, à l'histoire de la Gaume (archéologie, beaux-arts, artisanat, folklore). La Gaume, on le sait, n'est pas une région géographique comme l'Ardenne, mais une région ethnique comprenant la partie méridionale de la province de Luxembourg où l'on parle le dialecte lorrain-gaumais. Tous les objets exposés dans le musée sont de provenance régionale. Le Musée est une synthèse de toutes les caractéristiques humaines du passé de la Gaume.

On y retrouve les sections suivantes :

1° L'archéologie : silex paléolithiques et néolithiques ; époque gallo-romaine : céramique sigillée, monnaies en bronze, argent et or. Meule de moulin à farine domestique, pierre aux griffons romaine.

Mobilier funéraire mérovingien — tombes du VII^{e} siècle de Torgny et de Grandcourt.

2° Beaux-Arts : Tableaux de NESTOR OUTER (paysages) ; de FÉLICIEN JACQUES (vie populaire du village de Sainte-Marie-sur-Semois) ; d'EUGÈNE COPUS (portraits de personnalités gaumaises) ; de JACQUES VAN ROOTEN (dessins vement l'Abbé à la faillite de son entreprise métallurgique.

Au moment où Yorktown capitule, en 1781, le fourneau de la Masblette est déjà entré dans la légende. Il n'aura pas amené dans ses murs refroidis la prospérité souhaitée et son courageux fondateur mourra en exil après avoir connu un nombre incalculable de déboires.

LA DESTINATION ACTUELLE

En 1952, le Fourneau Saint-Michel est classé. Huit ans plus tard, une A.S.B.L. achète cet ensemble unique en son genre, qui est situé dans un cadre forestier privilégié. Au cours de cette année 1960, déjà, s'ouvrent quelques salles. Tout de suite le succès couronne l'optimisme de ses promoteurs : les visiteurs affluent et le Musée ne cesse de s'enrichir de dons et d'achats.

En 1967, le fourneau Saint-Michel fut acheté par la Province de Luxembourg. Celle-ci assumera désormais la sauvegarde d'un monument, considéré jusqu'ici par les historiens de la métallurgie comme le plus beau complexe wallon du XVIII^e siècle...

Willy LASSANCE

MUSÉES GAUMAIS

LE MUSÉE GAUMAIS DE VIRTON

Ce musée fut fondé en 1936. Le bâtiment qui l'abrite est un vestige de l'ancien couvent des Récollets construit à la fin du XVII^e siècle.

VIRTON. FAÇADE DU MUSÉE GAUMAIS.

Il est consacré, dans l'ensemble, à l'histoire de la Gaume (archéologie, beaux-arts, artisanat, folklore). La Gaume, on le sait, n'est pas une région géographique comme l'Ardenne, mais une région ethnique comprenant la partie méridionale de la province de Luxembourg où l'on parle le dialecte lorrain-gaumais. Tous les objets exposés dans le musée sont de provenance régionale. Le Musée est une synthèse de toutes les caractéristiques humaines du passé de la Gaume.

On y retrouve les sections suivantes :

1° **L'archéologie :** silex paléolithiques et néolithiques ; époque gallo-romaine : céramique sigillée, monnaies en bronze, argent et or. Meule de moulin à farine domestique, pierre aux griffons romaine.

Mobilier funéraire mérovingien — tombes du VII^e siècle de Torgny et de Grandcourt.

2° **Beaux-Arts :** Tableaux de NESTOR OUTER (paysages) ; de FÉLICIEN JACQUES (vie populaire du village de Sainte-Marie-sur-Semois) ; d'EUGÈNE COPUS (portraits de personnalités gaumaises) ; de JACQUES VAN ROOTEN (dessins

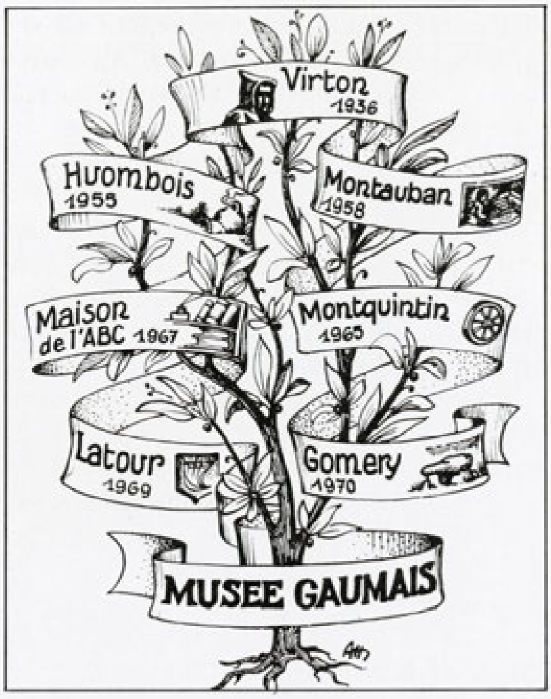

L'ARBRE ET LES BRANCHES DU MUSÉE GAUMAIS.

de sites villageois) ; de JENNY LORRAIN (sculptures et médailles); de CAMILLE BARTHÉLEMY (peintures).

3° Artisanats: 200 taques de foyer provenant des fonderies gaumaises des XVI^e^ et XIX^e^ siècles. Un atelier de tisserand, un autre de potier, des reconstitutions d'intérieurs présentant les principales sortes de meubles fabriqués en Gaume ; grande salle de château (cheminée sculptée du XVI^e^ siècle), une cuisine du début du XIX^e^ siècle, le 'pêle' ou belle chambre formée de meubles encastrés, de la fin du XVIII^e^ siècle ; le cabinet d'un amateur de curiosités du XVIII^e^ siècle reconstitué dans l'esprit encyclopédiste. Collections de belles faïences Boch du Luxembourg, de chenets, de crémaillères, de poêles de Châtillon et d'Orval, une collection de tuiles creuses dites 'romaines' analogues à celles du Midi de la France ; ces tuiles portent toutes des inscriptions.

4° Folklore : diorama présentant un épisode de la vie du héros populaire gaumais : DJAN DE MADY, violoneux. Il rencontre un loup au coin d'un bois et le tue à coups de parapluie. Le principal attrait du Musée consiste dans la reconstitution d'intérieurs gaumais.

Salle de lecture : Une maison voisine du Musée abrite plus de 200 photos agrandies depuis des cartes postales, de 1890 à 1914, ainsi qu'une confortable salle de lecture où l'on peut consulter plus de 200 revues et 150 dictionnaires et encyclopédies. Le Musée possède dans ses réserves un millier d'outils appartenant à une dizaine de métiers différents.

La tour dite des *Récollets* présente à l'intérieur l'horloge de 1768 de l'église de Gérouville et à l'extérieur un jaquemart sonnant les heures.

MUSÉE DE LA VIE PAYSANNE DE MONTQUINTIN (Dampicourt)

Il est installé dans une petite ferme de type lorrain, datée 1765, au toit de tuiles romaines. Le musée se compose du logis du cultivateur. La grange, l'étable et le grenier sont remplis d'outils et de machines rudimentaires des XVIII^e^ et XIX^e^ siècles : vans, charrues, herses, hache-paille, barattes, presses à fromages, jougs et pièces de harnachement, mesures anciennes en bois et en paille de seigle pour denrées sèches, hottes de la Gaume du Sud, du centre et de la région de Chiny.

MUSÉE MILITAIRE BAILLET LATOUR (Latour)

Consacré aux fastes militaires : histoire du fameux régiment des dragons wallons au service de l'Autriche ; histoire des deux guerres mondiales (1914-1918 — 1940-1945). Nombreux et émouvants souvenirs ramassés sur le champ de bataille. Portraits des civils fusillés en 1914.

MUSÉE DE LA VIE SAINT-MARDOISE

Histoire locale d'un vieux village d'origine romaine. Dans le jardin: présentation d'un hypocauste bien conservé. Le Musée est situé dans une grande ferme de 1838. La vaste cuisine sert de lieu de réunion des jeunes: on peut lire sur la hotte de la cheminée cette pensée de Saint-Exupéry exprimant l'esprit qui doit présider à ces réunions: '*Si tu diffères de moi, frère, loin de me léser, tu m'enrichis*'.
Le Musée comprend en outre trois salles:
1) Œuvres des peintres CAMILLE BARTHÉLEMY, MARIE HOWET, ALBERT RATY, ROGER GREISCH, MARGUERITE BROUHON, ANDRÉ GILLET, PIERRE CHARIOT (peintures et dessins);
2) Peintures, sculptures et céramiques des artistes originaires de Saint-Mard;
3) L'atelier du vannier. Cette section importante évoque l'essentiel de la vie au village de Saint-Mard. Outillage complet du vannier. Produits finis, grandeur nature ou miniatures. Photos montrant des groupes de vanniers au travail.

MUSÉE DU POTIER GALLO-ROMAIN À HUOMBOIS (Sainte-Marie)

Il abrite un four de potier du Ier siècle, intact, et des poteries exhumées au cours de la fouille.

MUSÉE DES SCULPTURES ROMAINES À MONTAUBAN (Buzenol). PARC ARCHÉOLOGIQUE

Le musée est situé à l'emplacement même d'un lieu de refuge de la plus haute antiquité; il est entouré de remparts de l'âge du fer, et barré au centre d'un rempart romain du IVe siècle. À la pointe sud de l'éperon rocheux, ruines d'un donjon du haut moyen âge: c'est le château des quatre fils Aymon, selon la légende.
Un musée contient les bas-reliefs romains découverts sur le site en 1958. Parmi ceux-ci, un des plus célèbres connus en archéologie: la moissonneuse gauloise décrite par Pline l'Ancien et Palladius.

Cet ensemble de Musées et de sites est la propriété de l'A.S.B.L. 'LE MUSÉE GAUMAIS'. Celui-ci publie une revue annuelle: *Le Pays gaumais* et une *Chronique du Musée* (trimestrielle). Le Musée organise régulièrement des expositions, des excursions, des conférences et des veillées au coin du feu à Montquintin.

Edmond-P. FOUSS

La presse quotidienne dans les provinces wallonnes

Lorsque, le 28 décembre 1895, au Grand Café, boulevard des Capucines, à Paris, eut lieu la première représentation du Cinématographe, son inventeur, Louis Lumière, ne savait pas, malgré l'énorme succès, qu'il venait de donner le branle à une révolution des mœurs et, dans une certaine mesure, de l'art, dont les effets ne sont pas épuisés, ni près de l'être.

En revanche, l'importance de la presse apparut, dès avant qu'elle prît sa forme quotidienne: Richelieu la devina et Voltaire la reconnut. Elle fut, dès ses premiers âges, vivement discutée. Elle eut des accusateurs et des avocats également fameux. Alfred de Musset, dans sa période et son humeur pamphlétaires, lui décocha ce quatrain au curare:

D'abord, le grand fléau qui nous rend tous malades,
Le seigneur Journalisme et ses pantalonnades
Ce droit quotidien qu'un sot a de berner
Trois ou quatre milliers de sots, à déjeuner.'
(Poésies Nouvelles, Sur la paresse)

Baudelaire ne fut pas plus tendre, ni Balzac. Mais, avant eux, Chateaubriand avait écrit, d'un ton plus juste:

'La presse est un élément jadis ignoré, une force autrefois inconnue, introduite maintenant dans le monde: c'est la parole à l'état de foudre; c'est l'électricité sociale. Pouvez-vous faire qu'elle n'existe pas? Plus vous prétendrez la comprimer, plus l'explosion sera violente.' (*Mémoires d'Outre-Tombe,* t. V.)

Que ce fût pour en condamner les abus ou en apprécier les services, pour en déplorer les servitudes ou en célébrer les grandeurs, aucun esprit lucide n'en sous-estima l'influence. Elle était un pouvoir nouveau avec lequel les autres devraient toujours compter et composer souvent.

Personne, cependant, ne devina qu'elle allait être le reflet et le témoin, nous dirions même: l'âme, si nous ne craignions les mots trop solennels, des régions où elle était publiée. Il est vrai qu'elle ne prit qu'assez tard ses orientations régionales. C'est dans les capitales qu'elle vit d'abord le jour, et le premier quotidien de langue française fut, en 1777, *Le Journal de Paris.*

PRESSE NATIONALE ET PRESSE RÉGIONALE

La presse quotidienne et régionale, qui est notre présent propos, a acquis ses lettres et ses titres. Beaucoup estiment même qu'elle est mieux armée que la presse nationale, pour résister à la poussée, à la concurrence et aux défis des presses parlée et télévisée. À l'heure des régionalisations, cette prévision n'est pas dénuée de sens. En Belgique, des journaux bruxellois en ont été si précisément conscients qu'ils se sont efforcés d'établir de solides rédactions provinciales et même, lorsque celles-ci ne répondaient pas à leur attente, de racheter des journaux de province.

Le reflet et le témoin de la région, avons-nous écrit. Est-ce à dire que tout premier rôle soit interdit à la presse régionale?

Assurément non.

L'exemple le plus retentissant qui vienne à la mémoire est celui du *Journal de Charleroi* du 24 août 1912, qui paraissait alors sur six ou huit pages et qui, sur la totalité de la première et la moitié de la deuxième, publia la fameuse *Lettre au Roi* sur la séparation de la Wallonie et de la Flandre, où Jules Destrée écrivait:

'Laissez-moi vous dire la vérité, la grande et horrifiante vérité: il n'y a pas de Belges.

J'entends par là que la Belgique est un État politique assez artificiellement composé, mais qu'elle n'est pas une nationalité.'

Et plus loin :

'Pour que cet État politique formé de deux peuples distincts puisse poursuivre harmonieusement ses destinées vers une prospérité commune, il faut qu'aucun de ces deux peuples ne soit lésé ou ne puisse se croire lésé au profit de l'autre (...), équilibre difficile et délicat, mais qui est la condition même de l'unité et de l'avenir de votre royaume.'

Le grand Marcinellois disait aussi :

'Une Belgique faite de l'union de deux peuples indépendants et libres, accordés précisément à cause de cette indépendance réciproque, ne serait-elle pas un État infiniment plus robuste qu'une Belgique dont la moitié se croirait opprimée par l'autre moitié? (...) Une unité menteuse, imposée, basée sur la brutale contrainte du nombre, une unité qui serait dans les proclamations officielles et non dans le cœur des citoyens, ne vaudra jamais une union librement consentie, une entente loyale et cordiale.'

Mais tout serait à citer, de ce texte prophétique!

Cette brève analyse ne se veut pas historique. Et elle ne prétend pas davantage à l'exhaustivité. Le titre seul en limite l'objet : c'est de la presse quotidienne qu'il va être question. Sans doute existe-t-il, en Wallonie, une presse périodique mais, outre qu'elle est encore embryonnaire, elle est, par nature et par définition, assez différente de la quotidienne pour recevoir un éclairage particulier, dont l'auteur de ces lignes ne se sent pas habilité à prendre la responsabilité (*cf.* note additionnelle).

D'autre part, des quotidiens bruxellois ont implanté, nous l'avons dit, dans les provinces wallonnes, des rédactions régionales. Leur rôle, leur influence et leur diffusion ne sont assurément pas négligeables. Ils n'en restent cependant pas moins bruxellois, dans leur essence et dans leur fonction. Ils n'expriment les sensibilités régionales que de manière indirecte, ou accessoire. Nous ne les écartons pas. Nous dirons plutôt que nous ne les avons pas inscrits dans le périmètre de notre commentaire. Il convient d'ajouter que la presse bruxelloise n'est pas la seule à s'adjoindre des centres régionaux : des journaux du Nord de la France s'y sont également efforcés, avec des réussites ou des persévérances diverses.

Il existe enfin, en Wallonie comme ailleurs, une presse spécialisée, commerciale, technique, une presse d'entreprise. On comprendra sans peine qu'elle sorte, elle aussi, des préoccupations de cet article.

C'est donc, très exactement, la presse quotidienne, telle qu'elle est retenue dans les publications des organismes professionnels, dans l'annuaire de l'Association Générale de la Presse Belge et le bulletin de l'Association Belge des Éditeurs de Journaux, dont nous allons poursuivre la description et tenter de cerner la personnalité.

EN WALLONIE

En voici la nomenclature, telle qu'elle a été publiée dans le bulletin (*La Presse*) que nous venons de mentionner. Nous en avons respecté l'ordre, qui est alphabétique pour les villes où chaque entreprise a son siège social :

Arlon	:	*L'Avenir du Luxembourg*
Charleroi	:	*Le Journal Indépendance* *La Nouvelle Gazette* *Le Rappel*
Eupen	:	*Grenz-Echo*
La Louvière	:	*L'Echo du Centre*
Liège	:	*La Gazette de Liège* *La Meuse* *La Wallonie*
Mons	:	*La Province* *Le Journal de Mons*
Namur	:	*Vers l'Avenir*
Tournai	:	*L'Avenir du Tournaisis* *Le Courrier de l'Escaut*
Verviers	:	*Le Courrier* *Le Jour*

Plusieurs observations relatives à cette liste doivent être faites.

Seize titres, pour les seules provinces wallonnes, on peut estimer que c'est beaucoup. Nous ne nous trouvons cependant pas en présence de seize entreprises. Si toutes sont distinctes, elles ne sont pas toutes indépendantes les unes des autres. Ainsi, *L'Avenir du Luxembourg* et *Le Courrier de L'Escaut* sont imprimés sur les presses de *Vers l'Avenir*; de même, *L'Echo du Centre* et *Le Journal de Mons* forment une même société avec *Le Rappel*; *L'Avenir du Tournaisis* s'imprime à *La Dernière Heure* et *La Gazette de Liège* dépend de *La Libre Belgique*; quant à *La Province*, elle est l'édition montoise de *La Nouvelle Gazette*. Sur le plan de la gestion, la situation est différente encore, puisque *L'Avenir du Tournaisis* appartient au groupe de *La Dernière Heure*; *La Gazette de Liège* à celui de *La Libre Belgique*; *La Meuse* et *La Nouvelle Gazette* à celui du *Soir*, *L'Avenir du Luxembourg*, *Le Courrier* et *Le Courrier de l'Escaut* relèvent de *Vers l'Avenir*.

Cette complexité est, pour la plus grande part, le résultat d'une évolution qui n'est pas propre à nos régions et s'est développée dans tous les pays démocratiques: la concentration des entreprises de presse. Nous en reparlerons.

LE 'GRENZ-ECHO'

On s'étonnera peut-être que nous ayons retenu, dans notre énumération, le *Grenz-Echo*, quotidien de langue allemande. Il se distingue, en effet, des autres, par la culture dont il est le véhicule, par les préoccupations qui sont celles d'une petite minorité linguistique, par la communauté dont il est l'interprète et dont la nouvelle Constitution a reconnu l'existence et institué la réalité. Mais les cantons de l'Est appartiennent à la province de Liège; ils n'y sont pas simplement rattachés, ils en sont solidaires, économiquement, socialement et humainement. Ils forment, à l'intérieur de cette province, une entité bien particulière, avec ses réactions propres, son caractère, sa conscience. Nous ne croyons cependant offenser ni l'histoire ni leur susceptibilité, en écrivant qu'ils sont une partie de la Wallonie. Nous pensons aussi qu'ils ne souhaitent pas de modifications profondes, ou fondamentales, à cette situation, à la condition que leurs droits soient établis et respectés. Ainsi doit-il en être.

PRESSE D'OPINION ET PRESSE D'INFORMATION

Une division, qui ne laisse pas d'être arbitraire, distingue la presse d'opinion de la presse d'information pure.
Que faut-il entendre par-là?
Nous n'entrerons pas, pour répondre, dans le labyrinthe d'une philosophie journalistique. Un essai sur un tel sujet, lors même que nous l'ébaucherions seulement, nous entraînerait hors des voies que nous nous sommes imposé de suivre. Nous nous en tiendrons donc à une définition élémentaire: certains journaux se contentent d'informer leurs lecteurs, sans prendre parti et en réduisant le commentaire de l'information; d'autres font, de ce commentaire, l'essentiel de leur tâche. Ils prennent parti, au contraire, défendent des idées, ou des opinions, et sont proches — si même ils n'en sont pas dépendants — d'un parti ou d'une éthique.
On voit ce que cette séparation présente de contestable, ou d'imprécis. Les uns seraient objectifs, les autres sacrifieraient l'événement. C'est inexact. Il n'existe pas, dans les provinces wallonnes, un seul journal qui n'ait ses choix et n'exerce sa critique. Inversement, pas un ne néglige l'information au profit d'une certaine morale politique ou philosophique. Sinon la vertu, la vérité est *in medio*. Il est des journaux qui, plus que d'autres, subordonnent le fait à l'opinion, et *vice versa*.

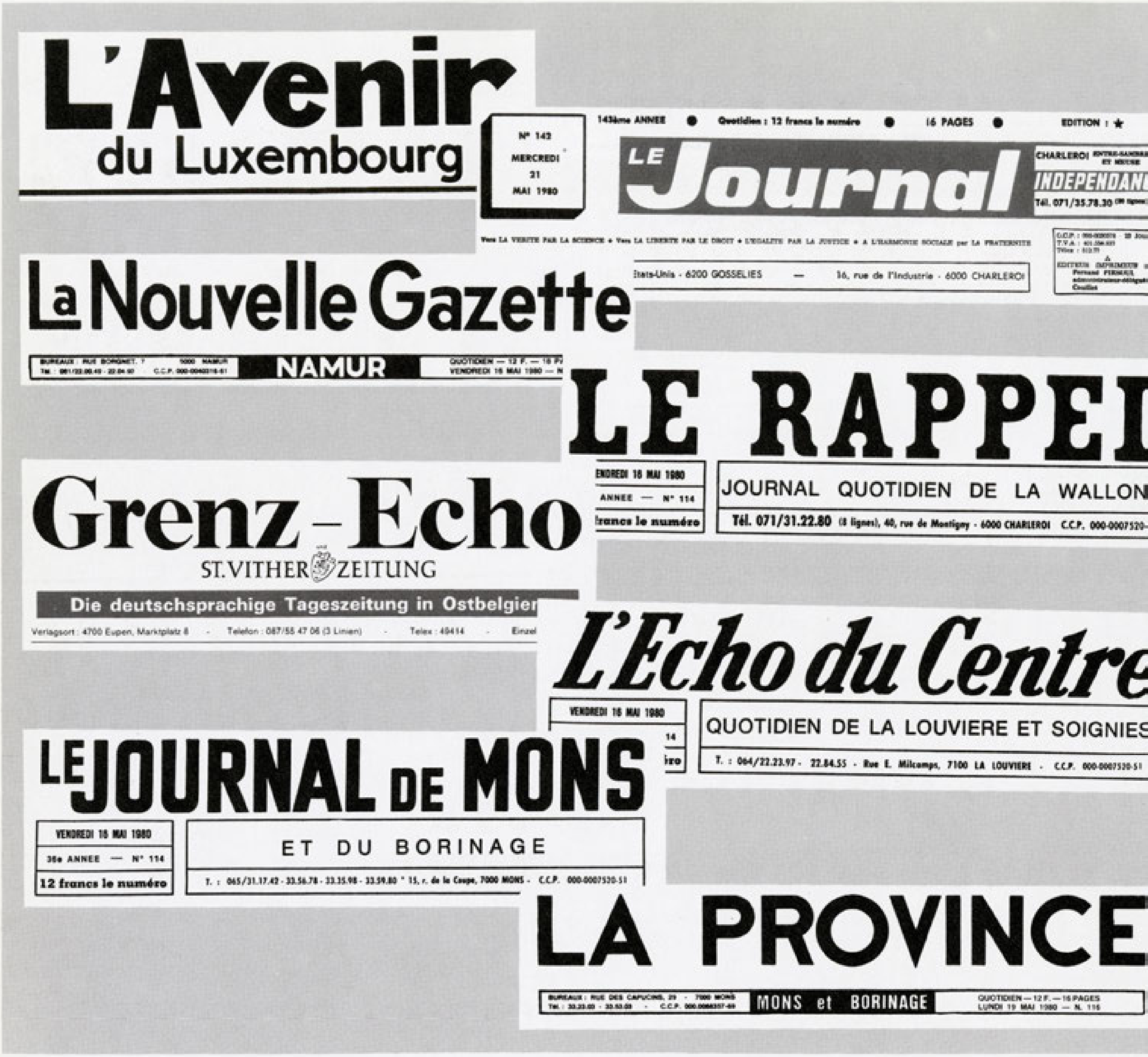

L'Avenir du Luxembourg

N° 142
MERCREDI
31
MAI 1980

143ème ANNEE ● Quotidien : 12 francs le numéro ● 16 PAGES ● EDITION : ★

LE Journal

CHARLEROI
INDEPENDANC
Tél. 071/35.78.30

Vers LA VERITE PAR LA SCIENCE ✦ Vers LA LIBERTE PAR LE DROIT ✦ L'EGALITE PAR LA JUSTICE ✦ A L'HARMONIE SOCIALE par LA FRATERNITE

Etats-Unis - 6200 GOSSELIES — 16, rue de l'Industrie - 6000 CHARLEROI

La Nouvelle Gazette

NAMUR

LE RAPPEL

VENDREDI 16 MAI 1980
ANNEE — N° 114
francs le numéro

JOURNAL QUOTIDIEN DE LA WALLON
Tél. 071/31.22.80 (8 lignes), 40, rue de Montigny - 6000 CHARLEROI C.C.P. 000-0007520-

Grenz-Echo
ST. VITHER ZEITUNG
Die deutschsprachige Tageszeitung in Ostbelgien
Verlagsort : 4700 Eupen, Marktplatz 8 - Telefon : 087/55 47 06 (3 Linien) - Telex : 49414 - Einzel

L'Echo du Centre

VENDREDI 16 MAI 1980

QUOTIDIEN DE LA LOUVIERE ET SOIGNIES
T. : 064/22.23.97 - 22.84.55 - Rue E. Milcamps, 7100 LA LOUVIERE - C.C.P. 000-0007520-51

LE JOURNAL DE MONS

VENDREDI 16 MAI 1980
36e ANNEE — N° 114
12 francs le numéro

ET DU BORINAGE
T. : 065/31.17.42 - 33.56.78 - 33.35.98 - 33.59.80 * 15, r. de la Coupe, 7000 MONS - C.C.P. 000-0007520-51

LA PROVINCE

MONS et BORINAGE

QUOTIDIEN — 12 F. — 16 PAGES
LUNDI 19 MAI 1980 — N. 116

ÉVENTAIL DES PRINCIPAUX QUOTIDIENS WALLONS.

Si l'on accepte cette définition et ces nuances, nous dirons que, parmi les seize titres dont nous avons fait mention, neuf sont proches de la doctrine catholique et ont généralement des relations privilégiées avec le Parti Social Chrétien (P.S.C.) : ce sont les quatre du groupe de *Vers l'Avenir*, les trois du groupe du *Rappel* et *La Gazette de Liège* et *Grenz-Echo*. Deux sont proches du socialisme démocratique et du Parti Socialiste ou de la Fédération générale du Travail de Belgique (F.G.T.B.) : *Le Journal Indépendance* et *La Wallonie*. Trois sont proches du libéralisme politique : ce sont *La Nouvelle Gazette*, *La Province* et *L'Avenir du Tournaisis*. Deux enfin se défendent de toute appartenance ou de toute idéologie : *La Meuse* et *Le Jour*, qui se présentent comme étant d'information pure.

Le lecteur aura peut-être remarqué que, pour les trois journaux que nous avons situés au

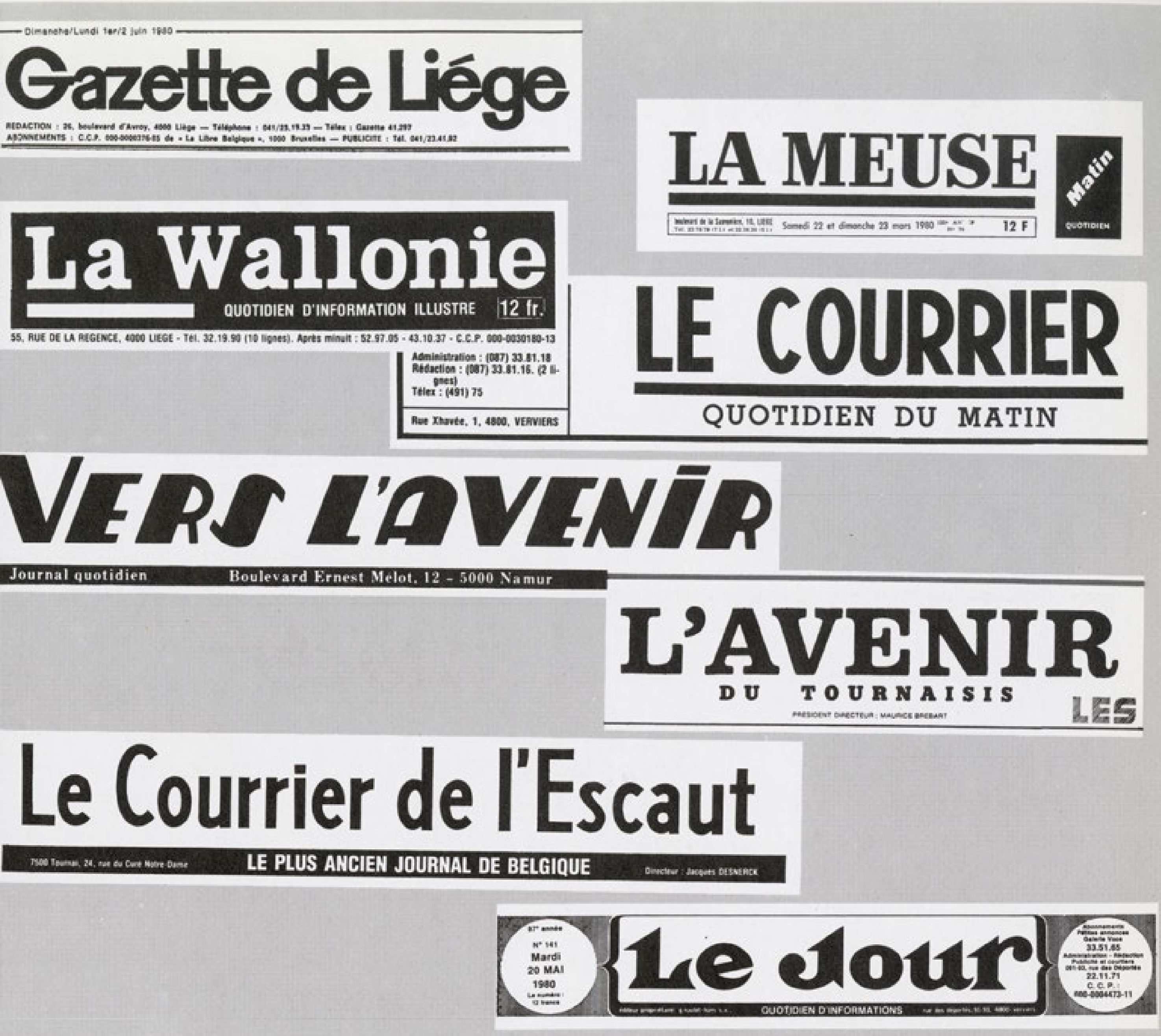

Dimanche/Lundi 1er/2 juin 1980

Gazette de Liége

REDACTION : 26, boulevard d'Avroy, 4000 Liège — Téléphone : 041/23.19.25 — Télex : Gazette 41.297
ABONNEMENTS : C.C.P. 000-0000376-85 de « La Libre Belgique », 1000 Bruxelles — PUBLICITE : Tél. 041/23.41.82

LA MEUSE

Samedi 22 et dimanche 23 mars 1980

12 F

Matin
QUOTIDIEN

La Wallonie

QUOTIDIEN D'INFORMATION ILLUSTRE 12 fr.

55, RUE DE LA REGENCE, 4000 LIEGE - Tél. 32.19.90 (10 lignes). Après minuit : 52.97.05 - 43.10.37 - C.C.P. 000-0030180-13

Administration : (087) 33.81.18
Rédaction : (087) 33.81.16. (2 lignes)
Télex : (491) 75

Rue Xhavée, 1, 4800, VERVIERS

LE COURRIER

QUOTIDIEN DU MATIN

VERS L'AVENIR

Journal quotidien
Boulevard Ernest Melot, 12 - 5000 Namur

L'AVENIR

DU TOURNAISIS

PRESIDENT DIRECTEUR : MAURICE BREBART

LES

Le Courrier de l'Escaut

7500 Tournai, 24, rue du Curé Notre Dame
LE PLUS ANCIEN JOURNAL DE BELGIQUE
Directeur : Jacques DESNERCK

N° 141
Mardi
20 MAI
1980

Le Jour

QUOTIDIEN D'INFORMATIONS

33.51.65
22.11.71
C. C. P. :
000-0004473-11

sein du libéralisme économique, nous n'avons établi aucun rapprochement avec les partis libéraux. C'est que *La Nouvelle Gazette*, singulièrement, et son édition montoise ont pris leurs distances envers eux : elles s'inscrivent désormais autant, sinon davantage, dans la presse d'information pure que dans la presse d'opinion. Seuls, quelques articles font exception.

Nous devons ajouter une précision importante, car elle ressortit au principe même de la liberté de la presse : les relations avec les partis, ou avec les mouvements syndicaux, ne sont presque jamais d'obédience. On peut estimer que, dans la plupart des cas, les journalistes, sous réserve de l'autorité qui s'exerce dans la maison, sont libres de leur plume. Les rares pressions ont peu d'effet, et la censure n'existe pas. Si une presse libre n'est pas le cœur de la démocratie, elle en est le poumon : si on l'asphyxiait ou si on laissait y proliférer les bacilles du contrôle politique, c'est le régime même qui cesserait de respirer.

'CARTE DE VISITE' POUR CHAQUE JOURNAL

Nous avons pris la précaution de dire d'emblée que nous ne prétendons pas à faire l'histoire de la presse quotidienne de Wallonie. La raison est que n'y pourrait suffire le double, voire le triple de la place accordée à ce chapitre. Bornons-nous donc, pour chaque journal, à une 'carte de visite'.

Catholique et arlonnais, *L'Avenir du Luxembourg* est né, en 1894, de la fusion de deux modestes feuilles, *Le Luxembourg* et *L'Avenir* qui avaient respectivement vu eux-mêmes le jour en 1888 et en 1890. Cette fusion fut l'œuvre du député de Neufchâteau, Jules Poncelet, qui allait être président de la Chambre. Y collaborèrent notamment l'historien Godefroid Kurth, le Père Hénusse, prédicateur fameux, le polémiste Camille Joset, résistant des deux guerres. Des difficultés financières le conduisirent à signer, en 1947, un accord de gestion avec *Vers l'Avenir*.

Socialiste et carolorégien, *Le Journal Indépendance* est également le produit d'une fusion, entre *Le Journal de Charleroi* et *L'Indépendance*. Elle fut réalisée en 1967 et unissait les destinées des deux quotidiens de Charleroi considérés comme progressistes. *Le Journal de Charleroi*, périodique fondé en 1837, devenu quotidien en 1845, avait été dirigé, de 1845 à 1848, par le Français Charles Delescluze, qui allait être plus tard un des membres dirigeants de la Commune de Paris et mourir sur les barricades, en 1871. De 1848 à 1966, il fut la propriété d'une famille de grands journalistes, exilés français, les Bufquin des Essarts. L'un d'eux fut, à Charleville, le condisciple d'Arthur Rimbaud qui, dans une fugue, vint offrir ses services au père de son ami. Il fut engagé mais repartit, deux jours plus tard, vers sa destinée aventureuse, non sans avoir écrit le sonnet du *Cabaret vert*. Faute de descendance, Marius des Essarts négocia, en 1966, la cession du *Journal de Charleroi* aux mouvements de l'Action socialiste. Quant à *Indépendance* c'était un quotidien issu de la Résistance.

En 1944, *La Nouvelle Gazette* succédait à *La Gazette de Charleroi*. Comme il n'y avait, de l'une à l'autre, que la solution de continuité des deux guerres, elle a fêté, en octobre 1978, son centenaire: c'est le 17 avril 1878, en effet, que fut imprimé le premier numéro du quotidien mais, dès 1857, une feuille électorale paraissait, sous ce même titre. En 1968, elle entra dans le puissant groupe Rossel. *La Province* est son édition montoise.

En 1858, paraissait, à Charleroi, un quotidien catholique, *L'Union de Charleroi* qui, le 10 janvier 1900, devint *Le Rappel*. C'était le journal d'une société qui portait le nom de 'Presse catholique de l'arrondissement de Charleroi' et dont le Conseil d'Administration s'était recruté parmi les grandes familles de la région, les Drion du Chapois, les Dorlodot, les Dumont de Chassart, les Misonne... En septembre 1944, il reparut après 52 mois de silence et, en 1945, il créa ses éditions de Mons (*Le Journal de Mons*) et du Centre (*L'Echo du Centre*), comblant ainsi le vide creusé par la disparition, après la guerre, de deux quotidiens catholiques, *Le Progrès* à Mons et *La Gazette du Centre* à La Louvière. Depuis juillet 1978, les trois journaux du groupe sont fabriqués dans l'imprimerie de *La Dernière Heure*, mais aucune obligation ne les lie au quotidien bruxellois. Voici comment ils se définissent eux-mêmes: 'Ils défendent les valeurs traditionnelles: famille, religion, morale catholique, patrie et dynastie, dans une optique de progrès social.'

La Meuse, qui appartint longtemps à la famille liégeoise DE THIER, fut fondée en 1858. Elle est connue pour ses titres et ses photos. Ce style de journalisme, elle l'inventa dès 1910 où un titre en gros caractères, s'étendant sur toute la largeur de la première page, annonçait l'incendie de l'Exposition de Bruxelles. Il se caractérise par la manière de présenter l'information, qui doit 'faire sensation', attirer, forcer s'il le faut, l'attention du lecteur. Il cherche d'abord l'efficacité. Il ne veut ni démontrer ni convaincre, mais séduire. Il a été adopté, avec des variantes, par de nombreux autres journaux, quotidiens ou périodiques. En 1946, *La Meuse* a repris *La Lanterne*. Depuis 1966, elle fait partie, elle aussi, du groupe Rossel.

La Wallonie, dont l'histoire commence en 1919, se définit comme 'un quotidien moderne au service de la région, du syndicalisme et de la jeunesse'. Son directeur-fondateur fut Isi Delvigne à qui succéda André Renard. Ses liens avec les milieux syndicaux et principalement avec la Fédération syndicale des Métallurgistes de la Province de Liège, sont étroits. C'est, statutairement, le président de cette Fédération qui en est le directeur général. Un tiers environ de sa surface rédactionnelle est occupé par l'information locale et régionale. En 1969, célébrant son demi-siècle d'existence, elle a publié un numéro de 248 pages qui fut distribué, le jour même, à tous ses lecteurs.

Vers l'Avenir est le seul quotidien qui s'imprime à Namur. Il couvre les arrondissements de Namur, Dinant, Philippeville, Huy, Waremme et Brabant wallon. Il fut fondé, le 18 novembre 1918, une semaine donc après l'Armistice. C'est un journal catholique et indépendant des partis. Son objectif est, selon ses propres termes, de 'favoriser la prise de conscience régionale'. En 1965, il signait des accords techniques avec *Le Courrier de l'Escaut*, le doyen des quotidiens belges, fondé, en 1829, par Barthélemy du Mortier, l'un des artisans de la Révolution de 1830. Trois ans plus tard, ce fut l'intégration mais les pages régionales et une partie des pages publicitaires continuent d'être composées dans les ateliers de Tournai.
Appartient également au groupe de *Vers l'Avenir*, *Le Courrier*, de Verviers, fondé en 1906: il s'appelait alors *Le Courrier du Soir* et succédait au *Nouvelliste de Verviers*, qui avait lui-même été fondé en 1835. Il est surtout diffusé dans le Pays de Herve, dans l'Ardenne stavelotaine et malmédienne et dans la région de Spa.

Le premier numéro du *Jour* est daté du 24 mars 1894. Il offre l'originalité de paraître, non le matin, comme ses confrères, mais l'après-midi. Il est le premier quotidien belge à s'être équipé, en 1969, d'une rotative offset. Une fois par semaine, il publie en première page, une photo en quadrichromie, illustrant un événement de l'actualité régionale. Il n'est l'organe d'aucun parti ni d'aucune philosophie. Il ouvre ses colonnes à toutes les tendances, pour autant, ajoute-t-il, 'qu'elles s'expriment dans la dignité et le respect des valeurs morales'.
Le *Grenz-Echo* est relativement jeune, puisque sa création remonte à 1927. Il occupe une place particulière dans l'ensemble des journaux de Wallonie et de Belgique même. Nous en avons parlé plus haut.

Nous signalerons, pour conclure cette présentation d'une concision extrême, que la très ancienne (1840) et très catholique *Gazette de Liège* fut absorbée, en 1966, par *La Libre Belgique* et est insérée, depuis lors, sous forme de supplément, dans les exemplaires expédiés dans la province de Liège; et qu'en 1962, *La Dernière Heure* acquérait le contrôle financier de *L'Avenir du Tournaisis* (fondé en 1896) et en a fait une édition locale.

LA CRISE DE LA PRESSE

La presse écrite, depuis plusieurs années, est en crise. Ses charges: prix des matières, salaires, services postaux, téléphone, etc., augmentent, dans le même temps où ses recettes diminuent ou plafonnent. La présence de la radio et, surtout, de la télévision, leur extension, la place qu'elles tiennent dans la vie sociale, et qui s'étend, tout cela fait qu'on lit moins, que cette régression se constate principalement chez les jeunes et qu'elle atteint particulièrement les journaux. Ceux-ci, a-t-on pu dire, sont les seuls biens de consommation qui se vendent en dessous de leur prix de revient. C'est pourquoi la publicité commerciale leur est indispensable. Mais, précisément, la crise sévissant, cette publicité suivrait plutôt une courbe descendante. Si bien que les États — et non seulement l'État belge — ont pris la décision d'aider la presse à subsister. Reconnaissons, au nôtre, le mérite de n'avoir pas usé de cette aide comme d'un moyen de pression, pour obtenir des complaisances ou pour entraver la liberté de l'expression écrite.

Toujours est-il que cette situation incommode est aussi une situation malsaine. Elle a provoqué, dans le monde de la presse, toute une série de mouvements qui n'ont pas laissé d'inquiéter. En cours d'article, nous en avons évoqué plusieurs. Rappelons les derniers en date:
- en 1962, *La Dernière Heure* acquiert le contrôle financier de *L'Avenir du Tournaisis*;
- en 1966, l'Agence Rossel, propriétaire du *Soir*, rachète la majorité des parts de propriété du groupe de presse de Launoit, ce qui lui donne le contrôle financier de *La Meuse*, de *La Lanterne* et des trois journaux francophones de Flandre, *Le Matin*, *La Métropole* et *La Flandre libérale* (ces trois derniers disparaîtront en 1974);
- la même année, *La Libre Belgique* absorbe *La Gazette de Liège*;
- en 1967, *Le Journal de Charleroi* absorbe *L'Indépendance*;
- en 1968, *Vers l'Avenir* acquiert le contrôle financier du *Courrier de l'Escaut*;
- la même année, la S.A. Rossel et C^{ie} s'assure une participation majoritaire dans le groupe de *La Nouvelle Gazette*...

Plusieurs titres, donc, ont disparu. D'autres sont entrés dans des groupes où ils sont minoritaires. D'autres encore ont été réduits à n'être plus que les éditions régionales de puissants quotidiens. C'est, pour la presse de Wallonie, une perte de prestige, de diversité, d'influence et de substance.

L'AVENIR DE NOTRE PRESSE

Et pourtant, elle ne désespère pas de son avenir, au contraire. C'est qu'elle est consciente de sa force et de sa nécessité. Malgré la télévision tentaculaire, dont l'usage prête à bien des contestations et qui aurait besoin de 'réformes de structures', malgré ce qu'André Chamson a nommé 'La civilisation de l'image' succédant à celle du verbe, il est certain que subsistera toujours une presse écrite. Elle est un besoin politique, social et culturel. Dans nos pays, elle est, tout ensemble, le véhicule, la sentinelle, le censeur de la démocratie, et cela, en dépit de toutes les fautes qu'elle peut commettre ou de tous les abus dont elle se rend coupable. Elle aura à se transformer encore, à s'adapter, soit en 'séduisant' davantage, comme le veut et l'applique un de ses dirigeants d'aujourd'hui, soit en apportant, au citoyen, ce que les autres moyens de diffusion de l'information ou de la pensée sont incapables de lui apporter : l'analyse personnelle et le commentaire libre.

Or, la presse régionale, dans ce nouveau combat qui n'est un combat douteux que pour les pessimistes de nature ou les battus d'avance, possède des armes qui ne sont pas seulement défensives. Elle est installée dans une région où elle-même vit et respire, dont elle partage les soucis et les peines, les travaux et les jours, les émotions, les alarmes et les espérances. Elle a placé ses antennes dans chaque ville, dans chaque village, dans chaque quartier. Elle est attentive à tout ce qui s'y passe, aux réalités sociales, au folklore, aux fêtes, aux deuils, aux plaisirs, et elle en rend compte. Elle est présente aux conseils communaux de la plus humble commune, elle se fait l'écho ou l'interprète des habitants d'une rue, où il n'est pas facile de circuler, des voisins d'une usine qui, peut-être, pollue, elle écoute leurs revendications ou leurs plaintes, et elle est la première à les publier et à les transmettre.

Et c'est, nous semble-t-il, la marque profonde, en même temps que la préoccupation primordiale, de la presse quotidienne de Wallonie. Cette vigilance et cette sollicitude, elle les pratique plus que d'autres. Elle est très près du citoyen, non de celui qui fait l'histoire, mais de celui qui vit à côté d'elle et comme elle. Un de ses journaux déclare que les trois quarts de son personnel de rédaction travaillent pour l'information locale et régionale. Trois sur quatre de ses journalistes sont attachés, dans les deux sens du mot, à la vie de la région, aux gens qui l'habitent, à ses intérêts et à ses servitudes. Au quatrième, appartient le reste du monde...

Ne croyons pas que ce soit un paradoxe, un défi, une erreur ni une disproportion. C'est, tout au contraire, une fidélité, une vocation et une raison d'être. Et ce le sera de plus en plus, puisque l'Europe et les pays qui la composent font, de la régionalisation, un principe et un objectif à la fois de leur politique. On ne peut connaître une région, savoir quel cœur y bat, quelles en sont la chair et l'âme, sans lire la presse qui s'y imprime. Des journaux d'une même ville peuvent être séparés par les idées et s'en prendre parfois les uns aux autres avec une vivacité de polémistes ou de pamphlétaires : ils n'en sont pas moins solidaires d'une même cause et se retrouvent, côte à côte, dans une lutte commune. On l'a vu, par exemple, lorsque les menaces s'amoncelaient dans le ciel de la sidérurgie wallonne: le langage ne différait guère, quelle que fût l'idéologie habituelle du journal qui le tenait.

Avant d'être de gauche ou de droite, progressistes ou conservateurs, catholiques ou non, les journaux de Wallonie sont *régionaux* et c'est, pensent-ils, en affirmant ce caractère qu'ils résisteront le mieux à la montée de périls qui peuvent changer avec le temps et dépendre des itinéraires de l'histoire, mais dont il ne faut pas attendre qu'ils se fassent moins pressants. Cette manière, cependant, d'être à l'écoute de la Wallonie, de l'entendre et de la protéger, d'être sa conscience et sa voix, n'est pas née d'une sorte d'éruption volcanique qui, modifiant les frontières et les esprits, brisant ou affaiblissant les anciennes solidarités, en engendrant ou en fortifiant d'autres, transformant les notions communales, provinciales ou nationales, aurait bouleversé le relief de l'État et englouti certaines terres, tandis que de nouvelles auraient émergé des profondeurs. Elle existe depuis un siècle et davantage. Chaque journal, en naissant, y a conformé sa conduite. Nous en avons cité, au début de cet article, un témoignage qui a fait date, que les hypocrites, les peureux, les myopes ou les orthodoxes ont longtemps couvert du manteau de Noé, mais qui, non loin de trois quarts de siècle après, prend toute sa signification. Dès alors, avec des nuances sans doute, la presse de Wallonie était l'expression la plus accomplie de ce que nous pourrions — et voulons — appeler un 'patriotisme régional'.

Cette sorte de civisme s'est affirmé, a poussé plus loin ses racines, a étendu ses branches. Mais le tronc originel est le même où Jules Destrée avait trouvé la sève de sa pensée et l'énergie de son combat. Pareille à Antée qui reprenait force chaque fois qu'il touchait terre, c'est en s'appuyant à ce tronc, à ce chêne deux fois millénaire où César lui-même faillit rompre ses légions invincibles, que la Wallonie peut retrouver sa confiance en soi et ses vigueurs passées. Certes, le héros mythologique fut étouffé par Hercule : mais c'est parce qu'il avait permis, à celui-ci, de le tenir écarté du sol nourricier. Cette fable antique porte une leçon qu'aucun Wallon ne doit oublier.

Elle pourrait nous servir de conclusion.

Nous serions pourtant incomplet. Il nous manquerait d'avoir rendu hommage aux pionniers, aux défricheurs, aux fondateurs, à ces grands journalistes d'hier qui ont eu l'audace, la foi et la lucidité nécessaires, qui ont tenu, sur les fonts baptismaux de la démocratie, de petits journaux vagissants et les ont nourris de leur dévouement et de leur talent, qui les ont élevés, ont veillé à leur croissance et en ont fait cette puissance qu'aujourd'hui le pouvoir écoute, craint et courtise.

Il nous manquerait aussi d'avoir porté un instant le regard vers la France. Vers la France voisine et fraternellement aimée, dont la culture a modelé l'âme wallonne et s'en est à son tour imprégnée et dont la Lorraine ou le Nord ont des destinées parallèles à celle de la Wallonie. Les frontières sont les cicatrices de l'histoire. Elles ne peuvent empêcher Binche d'être picarde ni la Thiérache d'ignorer les traités qu'ont signés jadis des rois avides ou distraits. Elles empêchent moins encore d'être identique le sort des travailleurs habitant au nord ou au sud de leur ligne arbitraire. Les journaux de Wallonie se lisent aussi à Jeumont, à Rocroi et jusqu'à Charleville... à Charleville d'où, un jour d'octobre 1870, partit un adolescent de génie que les dieux avaient tout ensemble aimé et maudit et qui demanda l'asile et le pain à la terre wallonne. Et ce fut un journaliste français, lui-même réfugié en Wallonie, qui l'y accueillit.

Jacques GUYAUX

NOTE ADDITIONNELLE

Voici, en supplément une nomenclature qui intéresse la presse périodique: à CHARLEROI, *Le Métropolitain*, à PHILIPPEVILLE, *Le Courrier*, hebdomadaires d'information générale; à LIÈGE, *Combat*, hebdomadaire politique et *L'Information*, de caractère local; à MONS, *Dimanche*, hebdomadaire d'informations catholiques.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

L'annuaire officiel de la Presse Belge, édité par l'Association Générale de la Presse Belge, Maison de la Presse, Bruxelles; *La Presse*, Bulletin de l'Association Belge des Éditeurs de Journaux, Bruxelles; JEAN-MARIE BOL, Maître de Conférence de l'U.C.L., *Les moyens de communication sociale, en Belgique*, dans *Textes et Documents, Collection, Idées et Études*, n° 304, Bruxelles, 1975; GABRIEL THOVERON et JEAN-MARIE ROBERTI, *Presse engagée, presse condamnée?*, Cahiers JEB 2/76, Ministère de la Culture française; PIERRE VERMEYLEN, professeur à la V.U.B., *La discrétion, vertu majeure du journaliste*, Éd. de l'Institut de Sociologie de l'U.L.B., Bruxelles; LÉON DURWAERTS, *L'organisation de la profession, ses usages et sa déontologie*, Éd. de l'Institut pour Journalistes de Belgique; ROGER CLAUSSE, *L'enseignement universitaire de Journalisme*, Éd. de l'Institut de Sociologie de l'U.L.B., Bruxelles.

La communication théâtrale

Dans le tome III du présent ouvrage, le professeur Raymond Pouilliart a fort bien décrit la vie du théâtre en Wallonie de 1920 à nos jours: le temps des recherches, le cheminement vers une nouvelle dramaturgie, le rôle créatif des auteurs, l'accélération de l'évolution vers un autre théâtre. Conscients de la constante mobilité du phénomène théâtral et des variations de sa relation sociale, les directeurs scientifiques ont voulu que le rideau se relève sur les tableaux les plus récents de la création dramatique, souhaité que, rideau levé, les regards ne se fixent pas seulement de la salle sur la scène, mais que, de la scène, ils fouillent la salle, qu'ils scrutent le public. Entreprise semée d'embûches, car le public reste généralement camouflé dans le noir et, pleins feux rendus à la salle, dissimule son émotion, tempère ses élans.

'Viens, disait Shakespeare à un autre comédien avant d'entrer en scène, allons voir ce monstre aux milliers d'yeux et d'oreilles, tapi dans l'ombre (...)'. Ce monstre attentif ou fatigué, ouvert ou rétif, accueillant ou bougon, tendre, cruel ou rieur! Essayer de le palper, de l'identifier, de le disséquer n'est pas chose aisée. Armés de panels et de questionnaires, des sociologues des loisirs s'y attaquent. Sans mettre en cause la valeur de leur méthode et la pertinence de leurs conclusions, on peut encore choisir l'enquête de type journalistique, le rapport et l'analyse des impressions glanées de salle en salle, des discussions d'après spectacle, des réactions des comédiens.

UN PUBLIC WALLON?

Dans l'optique d'un ouvrage consacré à la Wallonie culturelle, une question s'impose: y a-t-il un public wallon?

Les pessimistes répondront d'emblée non, arguant de différences — incontestables — de mentalité et d'accueil entre Liège et Verviers, Namur et Charleroi, Mons et Tournai. On dira que le Festival du Théâtre National à Spa draine son public à Stavelot, Verviers et Liège, mais ne dénombre que 5 % de Spadois.

Cependant, la diversité régionale, en dehors de considérations mesquines et malgré notre individualisme, ne compromet pas nécessairement l'identification d'un public wallon dont les caractéristiques tiennent au tempérament de la race: si son esprit manque de vivacité, il est prompt à s'émouvoir, voire à s'enflammer, puis à laisser rapidement se détendre le ressort de ses enthousiasmes; même quand il donne l'impression de grogner en façade, il préfère généralement la bienveillance à la critique; il montre un apriorisme favorable aux spectacles importés de Paris quitte à assumer les plus vives déceptions.

L'amalgame des publics régionaux résulte partiellement du travail unificateur accompli au cours des trente-cinq dernières années par les tournées. Les Comédiens Routiers en furent les instigateurs en 1941 et, convertis plus tard en Théâtre National, ils développèrent cet aspect de leur mission. Aujourd'hui toutes les compagnies déploient une activité de décentralisation qui, sans être exempte de lacunes et partant de reproches, tend à réduire les écarts entre les groupes-publics et joue donc un rôle de rapprochement, de cohésion. Le théâtre en Wallonie est en train de façonner un public wallon; il concourt ainsi à la prise de conscience d'une identité wallonne.

Cette prise de conscience, par un juste retour des choses, pousse les compagnies à collaborer plus étroitement. Elles se promenaient, trop souvent jusqu'ici, suivant des itinéraires qui leur étaient propres et qu'elles défendaient parfois avec une sotte jalousie. Quand elles se

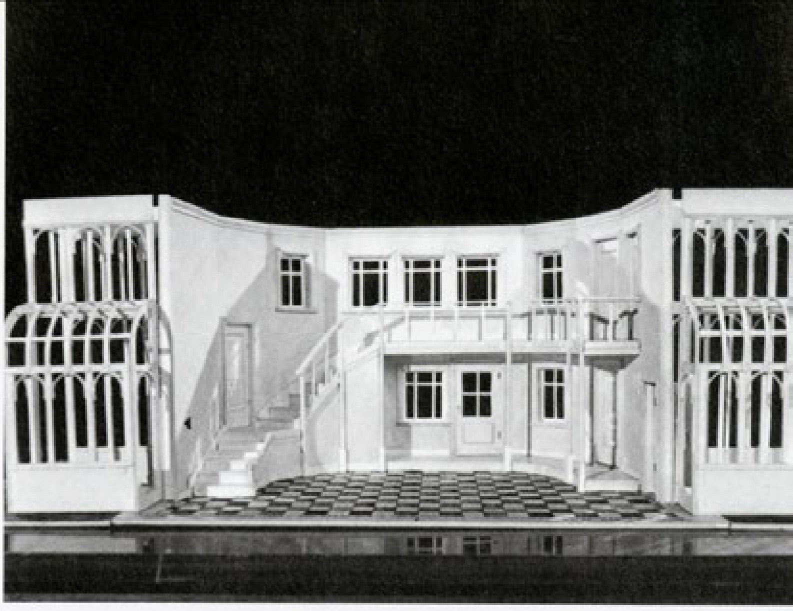

NOUVEAU GYMNASE DE LIÈGE. *Le très beau décor de Raymond Renard pour UNE FEMME QU'A LE CŒUR TROP PETIT de Fernand Crommelynck dans la mise en scène dynamique d'Alain-Guy Jacob.*

croisaient, c'était par le fait du hasard ou de l'éclectisme d'organisateurs locaux. Elles commencent maintenant à coordonner leur action. Dans la saison 1980-1981, le Théâtre de l'Ancre à Charleroi et le Théâtre du Nouveau Gymnase à Liège ont réalisé un échange intelligent : le premier est venu montrer à Liège *Célimare le Bien-Aimé* tandis que le second allait jouer à Charleroi *Une femme qui a le cœur trop petit*. On a donc fait du chemin depuis cette saison 1967-1968 où l'Ancre à Charleroi et le Centre Dramatique de Liège montaient la même pièce *Un barrage contre le Pacifique*, chacun pour soi, chacun chez soi. Des différences réelles subsistent néanmoins ; elles se situent, en Wallonie comme ailleurs, aux niveaux du milieu de vie, de l'âge, de la formation. On rencontre ainsi un public urbain ou rural, vieux ou jeune, intellectuel ou ouvrier. Constat élémentaire ? Rappel à ceux qui, prenant leurs désirs pour des réalités, voudraient croire et faire croire que ces discriminations culturelles n'existent plus. Certes, le théâtre idéal est celui qui réussit à convaincre ou à émouvoir tous les publics, mais tous les auteurs ne peuvent pas s'appeler Molière. *A fortiori*, tous les publics ne peuvent pas avoir du talent.

Dans chaque entreprise nouvelle, les hommes de théâtre les mieux inspirés mesurent la difficulté d'arracher un public à sa gangue. Car les spectateurs s'enferment fréquemment dans leurs habitudes ou plus exactement dans les habitudes qu'on leur a fait prendre. Ils s'irritent volontiers de tout changement qu'il s'agisse du répertoire, des comédiens, voire du fauteuil à réserver. 'Il y a dix ans que j'ai le fauteuil 57, pourquoi voulez-vous me donner le 61 ?' En 1975, Liège a fourni un exemple significatif de ce phénomène. Une partie importante du public de l'ancien Gymnase, qui a disparu dans les travaux de la place Saint-Lambert, n'a pas répondu à l'invitation du Nouveau Gymnase, construit sur la place de l'Yser. Au cycle hebdomadaire — quelle folie ! — des représentations, on a substitué une programmation beaucoup plus aérée ; on a fatalement abandonné des produits du boulevard. D'anciens comédiens n'ont pas été réengagés. Changements de salle, d'affiche, de calendrier et de troupe, c'était trop ! Les vieux abonnés se sont alors regroupés autour des Comédiens Associés qui présentent six spectacles divertissants par saison dans la salle du Trocadéro, traditionnellement vouée à la revue populiste. Entre les groupes sociaux, les distances diminuent cependant, les frontières se font moins nettes au fur et à mesure qu'évoluent les conditions de vie et d'éducation : meilleure structuration globale des loisirs, ouverture des activités scolaires au monde artistique en général et au langage théâtral en particulier, révision du sens de la démarche par les compagnies, accession par la télévision à un ensemble touffu d'informations culturelles et de données esthétiques.

THÉÂTRE DE L'ANCRE DE CHARLEROI. *Jacques Fumière et Yvette Merlin dans PIEDS NUS AU BORD DE LA RIVIÈRE, drame terrien de l'excellent conteur hennuyer Gabriel Deblander (Photo Daniel Tricot).*

L'ANIMATION

Pour le journaliste, occupant une position privilégiée d'observateur et habitué à cerner la signification d'un événement ou d'un phénomène, animation est information. Faire de l'animation à propos de théâtre, comme autour de la lecture, de la musique ou du cinéma, c'est entrer dans un processus d'information. En soi, la notion d'animation théâtrale est devenue aussi multiple, aussi ambiguë que le concept même de théâtre. Elle recouvre un volume de démarches qui vont de l'élémentaire au complexe et qui, de surcroît et quelle que soit leur ambition, provoquent des réactions contradictoires.

L'introduction et la discussion d'un spectacle constituent une première forme d'animation, la plus simple, la plus répandue. Les uns continuent à croire à son efficacité sans qu'un démenti formel puisse leur être infligé; les autres — minoritaires — commencent à contester son utilité, sinon sa réalité. On adopte encore cette formule didactique de théâtre-forum dans les activités parascolaires, dans les circuits d'éducation permanente et même à la télévision.

De manière plus subtile, on tente aujourd'hui d'insérer le débat en 'pièces détachées' dans le spectacle : c'est l'apanage du théâtre-action où les comédiens doivent idéalement acquérir les techniques de l'animateur. Une volonté plus accusée d'association vise à introduire, bon gré mal gré, les spectateurs dans la représentation, voire à leur faire tenir pendant un bref moment les rênes du jeu.

On envisage également l'animation comme une mise en condition progressive. On recourt alors à la distribution publique de prospectus ou de menus objets, à une publicité en fanfare, à l'exhibition d'un animal exotique ou d'un véhicule insolite, pour créer une ambiance propice au déroulement d'un spectacle. En somme, c'est la parade foraine. Le procédé a fait ses preuves ; sa désuétude n'est pas certaine.

En poussant l'exercice à son maximum, on réinvente le spectacle dans la rue. Quelques cités wallonnes ont vu resurgir occasionnellement le théâtre du pavé, parfois dans le divertissement pur, plus souvent dans l'engagement socio-politique. Dans une voie parallèle s'inscrit la recherche de lieux scéniques inédits.

L'animation consiste encore à encadrer un spectacle, dans une complicité plus ou moins calculée, par d'autres manifestations artistiques. Ainsi telle exposition plastique ou documentaire viendra proposer au public, sur un sujet proche de celui que développe le spectacle, une autre forme d'évasion ou d'appréhension. Exemple : l'étalement du fameux Musée Spitzner au Nouveau Gymnase de Liège pour le 'Marat-Sade' de Peter Weiss.

L'animation procède encore de la concentration en un lieu choisi, dans un laps de temps donné, de représentations dramatiques autour d'un thème unique ou inversement dans la diversification : c'est le vecteur sur lequel s'alignent les festivals (Liège, Spa, Stavelot, Dinant, Welkenraedt, Ardenne). Comme l'interrogation culturelle remet perpétuellement en cause le vieillissement des structures et les données de l'action, on a critiqué ces festivals, les plus farouches s'attaquant au principe même, les plus intelligents dénonçant une inadéquation des programmes. On ne peut nier qu'ils mobilisent un public et, même s'ils ne l'arriment pas définitivement au théâtre, ils dispensent une information, assument des fonctions de divertissement et d'éducation.

Enfin, l'imbrication de tous les systèmes définis ci-dessus permet de déboucher sur la Fête ; celle-ci culmine dans l'animation quand les gens du cru sont directement associés à sa réalisation. En ce domaine, les Semaines de Fêtes du Théâtre National figurent parmi les expériences les plus intéressantes, en dépit de critiques lancées périodiquement contre l'institution. Elles marient des représentations 'officielles' à des prestations de sociétés locales, amènent une exposition d'intérêt général ou en suscitent une autre d'intérêt local, réservent des séances aux enfants, s'ouvrent ou se clôturent par une grande fête populaire. La faveur de la foule a souvent salué l'entreprise. À Beaumont, localité de seize cents habitants, la

Semaine d'Octobre 1978 a drainé plus de neuf mille personnes. Plus que par sa présence permanente à Bruxelles et tournante en Wallonie, le Théâtre National retrouve ici sa fonction populaire de base.

LE JEUNE THÉÂTRE

En France, dans les années cinquante, le 'Nouveau Théâtre' a déchiré ce que Jean Vilar appelait les 'dentelles du dialogue et de l'intrigue'. Condamnant les subtilités psychologiques et verbales du théâtre de l'entre-deux-guerres, il a opéré un véritable 'déconditionnement' de la dramaturgie bourgeoise. Ce renversement s'est produit au niveau de la création littéraire; en d'autres termes, ce fut l'affaire des auteurs. Dans les années soixante, le 'Jeune Théâtre' s'est mis à exercer sa contestation au niveau du mode de production. Cela devint l'affaire des metteurs en scène, des décorateurs et des comédiens, en un mot des compagnies.

Attentive à cette double mutation, Liège a, dans ces circonstances, joué un rôle de révélateur en Wallonie par la création d'un Festival du Jeune Théâtre.

L'initiative vint de VICTOR MOREMANS, critique avisé et cultivé de *La Gazette de Liège*. Il proposa d'inclure dans le programme éclectique de la 'Saison Liégeoise 1958' un festival où l'on verrait des compagnies françaises pratiquement inconnues à l'époque (le Théâtre de la Cité de Roger Planchon, par exemple) et des amateurs régionaux de bonne réputation (Les Compagnons de Saint-Lambert de Liège et l'Union Dramatique de Bruxelles). Ce fut une réussite qui incita SUZANNE DEBRUGE-JONLET, Échevin des Beaux-Arts, et ROBERT GEORGIN, chef du Studio de Liège de l'I.N.R., à transformer cette manifestation circonstancielle en rendez-vous annuel. ROBERT MARÉCHAL, directeur des Affaires culturelles de la Ville, présent dès le début dans la commission de travail, en prit la direction quelques années plus tard.

Paradoxalement, ce festival, anti-bourgeois par vocation, assura sa place et confirma son succès en s'appuyant sur un public bourgeois dans sa majorité. Le snobisme ne produit donc pas toujours que la sottise! Ce public s'est évidemment renouvelé dans l'intervalle d'une génération et le snobisme semble actuellement dévalué.

Pendant plus de vingt ans, le Festival du Jeune Théâtre de Liège s'est efforcé d'être le miroir des tendances parfois antagonistes du théâtre contemporain jusque dans ses confusions, ses désordres, ses équivoques. Il faut porter à son actif la formation d'un public et l'éveil d'hommes de théâtre professionnels et amateurs à un renouvellement de la dramaturgie. Serait-on taxé de complaisance ou de chauvinisme si l'on écrivait que ce festival n'est pas étranger à la floraison de jeunes compagnies en Belgique francophone depuis les années septante? Prétendre qu'il en fut le moteur toucherait par contre à la fatuité; il est certain que d'autres confrontations, aussi bien avec le théâtre 'installé' qu'avec les plus 'folles' expériences, ont favorisé le mouvement. Il serait d'ailleurs plus exact de parler des mouvements du Jeune Théâtre; car la rupture avec les structures institutionnelles et dramatiques apparaît comme le seul dénominateur commun de groupes dont les postulats, les choix et les voies divergent fortement.

Il est impossible d'analyser en quelques lignes les contradictions et les déceptions, mais aussi les découvertes et les enrichissements, apportés par une douzaine de compagnies au cours de la dernière décade. Il serait impardonnable de ne pas souligner que, proportionnellement à la superficie et à la population de la Belgique francophone, cette activation du théâtre vers de nouvelles dimensions esthétiques a atteint une étonnante densité. Tout au plus les Wallons regretteront-ils que ces jeunes troupes, à deux exceptions près, soient centralisées à Bruxelles...

Dans ces espaces neufs ou régénérés, la tâche la plus ardue reste à accomplir: conquérir un jeune public. On l'a bien compris quand, avec quelque audace, la Maison de la Culture du Sud-Luxembourg et le Centre Dramatique

FESTIVAL DU JEUNE THÉÂTRE DE LIÈGE 1979. *LORENZACCIO de Musset par l'Atelier Théâtral de Louvain-la-Neuve dans la version scénique controversée d'Otmar Krejca (Photo John Vink).*

Ardennais ont organisé en avril 1979, à Arlon et Marche, le Printemps du Nouveau Théâtre Belge. Mille deux cents spectateurs au total! Et la question a été objectivement posée: ce nouveau théâtre n'utilise-t-il pas 'un langage trop élaboré pour bénéficier d'une large écoute?'

LE THÉÂTRE-ACTION

Le théâtre-action se définit aujourd'hui comme 'un outil d'action politique et sociale'. Il branche ses spectacles directement sur les réalités actuelles et régionales de la vie quotidienne. On comprend dès lors qu'il utilise le plus souvent la technique de la création collective, en puisant ses références dans le milieu ouvrier même, et qu'il requière, du choix du thème à la distribution du spectacle, la collaboration des organisations syndicales. On comprend aussi qu'il sorte des lieux théâtraux conventionnels pour s'installer dans une cantine d'usine ou une arrière-salle de café.

Le Théâtre de la Communauté de Seraing donne l'illustration la plus complète de ce type de démarche et de dramaturgie. Fondé en 1965 par ROGER DEHAYBE et quelques étudiants liégeois, il s'est fait rapidement connaître dans le monde du théâtre universitaire, avec un répertoire original. Puis, au fil des années, il a cerné sa vocation de théâtre de communication sociale. En 1976, il proposait un spectacle sur la crise qui a été présenté en Avignon en 1980, mais qui, pendant ces quatre ans, a fait l'objet d'un travail permanent de réadaptation à l'évolution de cette crise. On doit aussi à la compagnie sérésienne l'idée du spectacle-tract, module de trente minutes présenté sur les lieux de travail, dans une forme totalement dépouillée, distribué comme un tract. Enfin, elle organise des ateliers-théâtre où les comédiens — de statut professionnel — animent des groupes d'amateurs qui créent à leur tour un spectacle.

Bien que se situant dans la zone du théâtre-action, la compagnie brabançonne Sang Neuf de LUCIEN FROIDEBISE 'refuse de placer le théâtre dans un contexte politique et social dont il serait l'émanation'. Soucieuse de répondre au besoin de divertissement du public, elle recourt au 'vaudeville détourné' et ne dédaigne pas l'usage du dialecte pour déboucher sur la participation et la réflexion. Son engagement s'affirme néanmoins dans une formule de théâtre-intervention qui a conduit les comédiens à jouer, dans les files des bureaux de pointage, une saynète sur le thème du chômage.

Au même diapason s'accorde la volonté du Capiche Arden Théâtre : saisir et dramatiser la réalité locale en terre ardennaise.

En cette matière comme en d'autres, les conditions de travail restent difficiles et la réussite, aléatoire; en 1978, le Centre Dramatique du Pays Noir a dû cesser ses activités après un an d'efforts seulement.

LE THÉÂTRE UNIVERSITAIRE

Deux pôles en Wallonie : Liège et Louvain-la-Neuve.

À Liège, l'avènement eut lieu au Trianon à la Noël de 1935, sous la forme d'une nativité médiévale. L'enfant hésita à grandir. Il fallut attendre 1941, et sa reconnaissance en qualité de cercle interfacultaire, pour qu'il osât, avec 'Les Bacchantes' d'Euripide, aller au-delà de ses premiers pas, parler plus haut qu'en son premier langage. En deux spectacles, le Théâtre Universitaire Liégeois s'était opportunément installé dans deux 'espaces libres' de la production dramatique : le jeu médiéval et le théâtre antique. Il ne s'y confina ni ne s'y

FESTIVAL DU JEUNE THÉÂTRE DE LIÈGE 1979. *À TOI POUR TOUJOURS, TA MARIE-LOU, par la Compagnie des Deux Chaises de Montréal: la découverte d'un autre régionalisme (Photo D. Kieffer).*

Maman à 20 ans
X

consuma. Parmi les cinquante pièces présentées en quarante ans, on trouve des œuvres classiques françaises et anglaises, des pièces modernes et des créations d'auteurs liégeois. On sait que l'inévitable changement des acteurs conditionne le destin des troupes universitaires. C'est souvent à la pugnacité de leur mentor qu'elles doivent de survivre. Celle de Liège a vécu jusqu'en 1957 de l'enthousiasme du professeur JEAN HUBAUX; elle vit aujourd'hui de l'impulsion de deux vétérans FRANÇOIS DUYSINX et JEANNE WATHELET-WILLEM. À Louvain-la-Neuve, la personnalité d'ARMAND DELCAMPE domine les travaux et recherches de l'Atelier-Théâtre. Là, le groupe universitaire a carrément opéré une mutation; il s'est doté d'une compagnie de statut professionnel et remplit désormais un double rôle de production (créations, tournées à l'étranger...) et d'animation régionale (accueil d'autres spectacles, activités culturelles diverses). À signaler encore, l'édition de plus de quarante Cahiers qui constituent un ensemble riche en analyses, documents, points de comparaison et de réflexion.

LE THÉÂTRE AMATEUR

L'histoire du théâtre amateur est toujours à écrire. L'entreprise paraît impossible quand on songe à l'extraordinaire foisonnement de l'entre-deux-guerres. N'a-t-on pas cité, pour cette période, des chiffres allant jusqu'à cinq mille cercles dramatiques? Il faut éviter de tomber dans le piège des estimations hasardeuses, mais on ne peut prendre conscience de la dynamique des amateurs sans se référer à des statistiques. Les plus sérieuses et les plus récentes font état de près de quatre cent cinquante compagnies qui poursuivent plus ou moins régulièrement des activités en langue française (environ 220, dont quelques-unes à Anvers et à Gand!), en wallon (140), alternativement dans les deux langues (90). En supposant prudemment qu'une douzaine de personnes travaillent effectivement dans chaque cercle et que les représentations drainent bon an mal an un millier de spectateurs, on constate que cinq mille personnes 'font du théâtre' pour un demi-million d'autres. Ce n'est certes pas méprisable.

Mais une évaluation ne tient pas qu'aux chiffres: elle doit s'appuyer sur une analyse qualitative. Or, dans la foulée du théâtre professionnel, les amateurs ont incontestablement évolué. Ils sont tout naturellement amenés aujourd'hui à corriger leurs choix, à réviser des conceptions surannées, à rénover l'appareil technique. On peut dire que, pour la généralité des troupes d'expression française en tout cas, le 'spectacle de patronage' appartient à un âge révolu. Sans doute le pire côtoie-t-il encore le meilleur! Quelques compagnies persistent à croire aux vertus d'un répertoire dépassé et se satisfont des rires ou des larmes quels que soient les moyens utilisés pour les arracher au public. Mais la plupart ont le souci d'exploiter l'extraordinaire complicité qui lie l'amateur à son public, pour faire œuvre culturelle.

On voit ainsi le Théâtre Populaire de Wallonie à Liège atteindre à un niveau quasi professionnel dans *Guillaume Tell a le regard triste* et l'Étincelle de Bruxelles décrocher méritoirement, avec *Andrea ou la fiancée du matin*, le Trophée Royal 1980.

Il est encourageant aussi de voir les jeunes revenir à la pratique du théâtre et y ramener un jeune public.

LE THÉÂTRE DIALECTAL

'Il a pris une part active dans la formation d'une conscience nationale wallonne. Il a aidé notre dialecte à prolonger son existence sans artifice'. Ces conclusions d'ÉMILE LEMPEREUR (tome III, p. 236) sont irréfutables. Mais le théâtre dialectal n'a pu réaliser ce double programme qu'en rencontrant un public. Quel est-il?

On le dit vieux, partant de plus en plus clairsemé, finalement voué à la disparition. Mais on le répète depuis trente ans. Or, les septuagénaires de 1980 ne sont pas ceux de 1950. À quarante ans, en pleine maturité, ils ne s'intéressaient pas au théâtre wallon. En poursuivant logiquement le raisonnement, on arrive inmanquablement à constater que le public dialectal se renouvelle à partir d'un certain âge, correspondant plus ou moins à celui de la retraite. Pourquoi? Parce que l'homme qui vient de refermer son dossier professionnel dispose brutalement de longs temps de loisir, c'est vrai. Plus sûrement parce qu'il sent le besoin, une fois libéré de la contrainte d'une activité qui l'entraîne toujours plus vite et toujours plus loin, d'adopter un autre tempo de vie, de retourner à ses sources, de raviver les souvenirs estompés de l'enfance, de choisir enfin une distraction qui était peut-être celle de ses parents. Reste à savoir maintenant si la roue continuera à tourner!

Des tentatives ont été faites pour amener les jeunes au théâtre dialectal: oxygénation des sources, élargissement des thèmes, modernisation de la mise en scène. Leur effet ne fut souvent que fugace. D'aucuns objectent : c'est une question de moyens, donc de subsides. Il est certain que les pouvoirs publics doivent intervenir dans cette entreprise de sauvetage; mais c'est avant tout une affaire de mentalité. 'Il convient de renverser le mythe nuisible selon lequel, en dialecte, la création dramatique serait innée chez ses pratiquants, à l'exclusion de toute formation, information, recyclage, recherche. Il serait d'autre part temps d'y substituer cette vérité pourtant évidente: quiconque touche au théâtre — même en dialecte — pour quelque tâche que ce soit, se doit d'en apprendre les règles les plus élémentaires'. Ainsi se trouve exactement définie la nécessaire reconversion qui s'impose à la plupart des troupes et que, il est juste de le signaler, quelques cercles liégeois et carolorégiens ont amorcée. Malgré ses efforts et le talent de ses pensionnaires, la seule compagnie semi-professionnelle, celle du Trianon à Liège, n'échappe pas au piège des préjugés énoncés ci-dessus. Monter un spectacle par semaine pour deux ou trois représentations tient de la gageure.

Il faut prendre conscience d'une autre réalité : nous entrons dans une crise des auteurs. FRANÇOIS MASSET, JEAN RATHMES et MARCELLE MARTIN, les trois Liégeois dont l'œuvre domine le répertoire des vingt dernières années, semblent toucher au terme de leur carrière. Deux autres Liégeois, JEAN TARGE qui écrit peu et JACQUES MORAYNS qui écrit trop, n'en sont pas loin. On espérait voir poindre la relève dans la région du Centre avec MONIQUE DUSSAUSSOIS et ses drames poétiques de facture résolument moderne, mais elle se consacre désormais — et nul n'oserait l'en blâmer — à la littérature française. Propos pessimistes? Pour son cinquantième anniversaire (1980), l'Union Royale des Fédérations Dramatiques et Littéraires Wallonnes a lancé un concours en trois catégories : pièces en trois actes, en un acte et jeux radiophoniques. Seules des mentions ont été attribuées. Le communiqué final précisait : 'Suite aux rapports fournis par les jurys, le bureau a marqué sa vive déception de devoir constater le niveau général peu élevé de la valeur des œuvres présentées'. C'est grave pour le théâtre; pour la radio, cette carence n'est pas neuve. On aurait, en effet, très rapidement établi la nomenclature des véritables jeux radiophoniques en wallon.

Depuis 1945 cependant, la radio a efficacement soutenu le théâtre dialectal. La diffusion régulière de pièces a obtenu une audience populaire de bon aloi. Elle a stimulé l'activité des cercles dramatiques. Puis l'avènement de l'image a inévitablement diminué l'importance de ce rôle. Mais la télévision a pris le relais. À son tour, elle a sensibilisé le public à cette cordialité caractéristique de la comédie wallonne. À Liège, radio et télévision ont permis, par leur intervention financière et technique, l'organisation annuelle du Gala Wallon dont l'autorité communale avait pris l'initiative en 1960. Des œuvres majeures y ont été créées : *L'Acopleûse* de MARCEL HICTER, *Li Bati* de JEAN RATHMES, *Djan'nèsse* de HENRI SIMON, *Tèrwagne di Mèricourt* de MARCELLE MARTIN. La réussite des deux dernières est due, pour une bonne part, à FREDDY CHARLES, homme de télévision, qui a su valoriser la production wallonne par une mise en images soignée et une intelligente direction d'acteurs. Il a signé la réalisation du seul téléfilm dialectal connu jusqu'ici: *La peine capitale* sur un texte de DIEUDONNÉ BOVERIE inspiré d'un récit de GEORGES GADISSEUR.

Le théâtre dialectal arrive à un tournant de son existence. Au bout de la manœuvre, il plongera dans le vide ou il retrouvera la ligne droite. Dangereux de jouer au prophète!

LE THÉÂTRE POUR ENFANTS

Le théâtre pour enfants est un fait relativement neuf en Wallonie. Avant 1940, à côté du cinéma du jeudi après-midi où triomphaient dans un curieux coude à coude Charlot et le bon cow-boy, les recettes des distractions enfantines n'assimilaient guère que trois ingrédients: les marionnettes, les ombres chinoises et les clowns.

Le problème de la création dramatique spécifique aux enfants s'est posé dans les années soixante-cinq au moment où le Jeune Théâtre défrichait ses chemins d'aventure et où la télévision apportait journellement aux petits quelques minutes de divertissement et de fraîcheur. On peut croire que les compagnies qui choisirent cette spécialisation furent stimulées à la fois par les deux phénomènes, quelque divergents qu'ils apparussent au premier abord. Mais, travaillant dans l'insécurité ma-

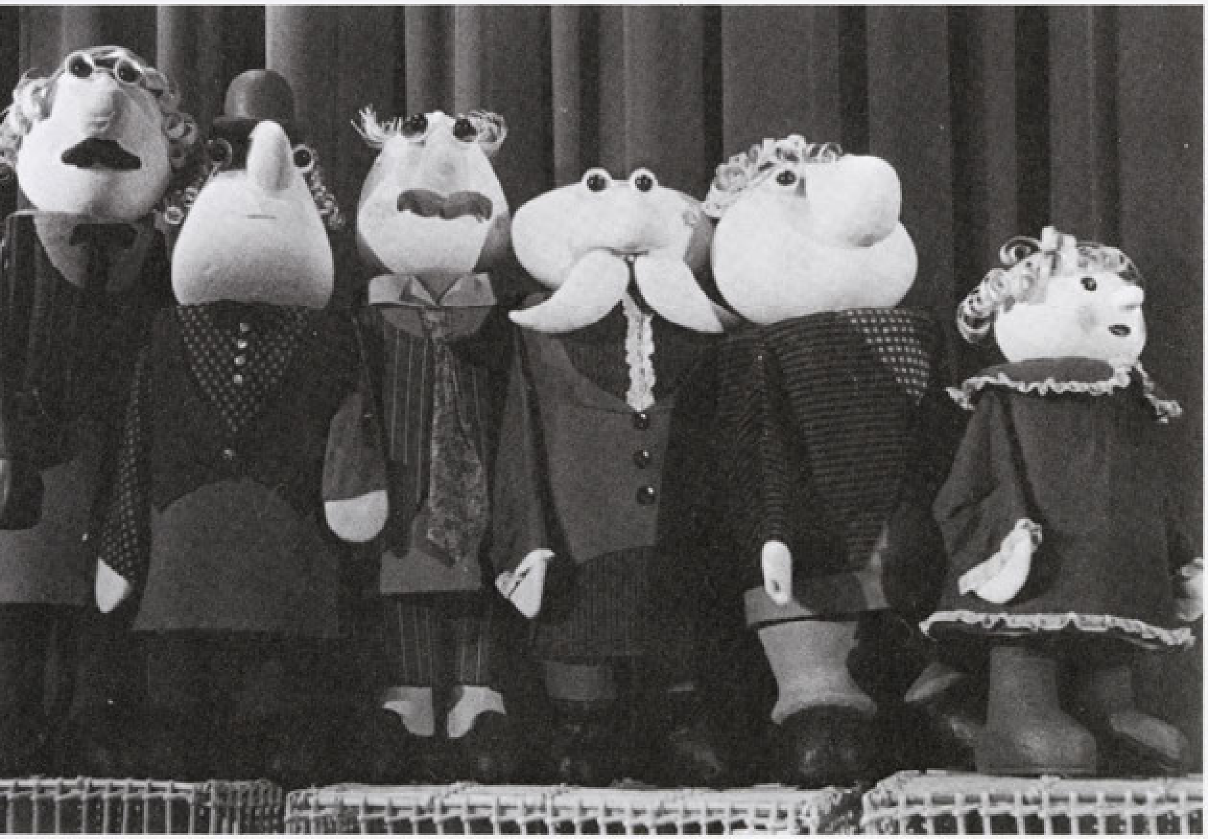

THÉÂTRE DES ZIGOMARS À NAMUR. *Spectacle de marionnettes LE CHAT PERCHÉ, conçu et mis en scène par Hubert Roman.*

térielle et la méfiance pédagogique, des troupes ont dû renoncer après des essais qui laissaient pourtant place à l'espérance. Devant la persévérance, les esprits finissent par s'ouvrir, les préjugés par fondre. L'Association pour la Promotion et la Diffusion des Spectacles pour Enfants et Adolescents a contribué à cette transformation en apportant son label aux spectacles, en favorisant le passage à un vrai professionnalisme.

Dans la production wallonne, quatre compagnies se détachent : les Zygomars de Namur (la plus ancienne : 1966). la Guimbarde de Walhain-Tourinnes, l'Epi de La Louvière et le Théâtre de Chiffons de Liège. Cela ne condamne nullement d'autres initiatives ou d'autres recherches. Au reste, nos provinces accueillent régulièrement des spectacles montés par des groupes bruxellois qui ont fait leurs preuves.

L'INFLUENCE DE LA TÉLÉVISION

La radio a naguère tenu un double rôle théâtral : rôle de simple support technique dans la retransmission de spectacles présentés en salle ou la diffusion de comédies écrites pour la scène, rôle de créateur dans la réalisation de pièces radiophoniques conçues pour utiliser toutes les ressources de l'univers sonore et donner tout son prix au verbe. L'importance de ces fonctions s'est trouvée fortement réduite par l'irruption de l'image électronique, encore que la Communauté Radiophonique des Programmes de Langue Française continue d'attribuer chaque année le Prix Dramatique Paul Gilson et le Prix du Court Métrage à des textes radiophoniques originaux.

Est-il prudent d'évoquer l'influence de la télévision sur et par le théâtre ? Accoler les mots théâtre et télévision suffit une fois sur deux à faire énoncer le titre d'une émission bien connue dans la francophonie européenne : 'Au Théâtre ce soir'. Les uns avouent ingénument le plaisir qu'ils y trouvent ; les autres accusent les producteurs de faillir à leur véritable mission en noyant l'histoire, l'actualité et les vrais problèmes humains dans l'aquarium des fausses vertus et des réelles perversités bourgeoises. Il est vrai que ce type de programme entretient auprès d'un vaste public, en Wallonie comme à Paris, une conception singulièrement étroite du théâtre et le conforte, encore une fois, dans ses habitudes.

À côté de cette production facile, la télévision se consacre heureusement à traiter des matériaux plus riches, soit qu'elle mette en valeur des œuvres originales et parfois même expérimentales montées par des compagnies, soit qu'elle façonne des œuvres spécifiques dont la forme oscille des données théâtrales au découpage cinématographique. Ceci mérite une brève explication. Au théâtre, la distance entre l'acteur et le spectateur ne change pas ou très peu et le jeu s'inscrit dans un cadre fixe, celui de l'ouverture de scène. Le spectateur ne reçoit jamais qu'un plan d'ensemble. La caméra de télévision, pareille à celle du cinéma, réduit considérablement cette distance : le gros plan livre le visage pratiquement à l'échelle réelle et valorise la présence de l'objet. Au contraire, le petit écran écrase les larges espaces où le cinéma puise un lyrisme propice au développement de certains thèmes, le western par exemple. On mesure donc le champ où évolue la production dramatique de télévision.

Pour la R.T.B.F., cette production n'est pas abondante et les responsables du secteur regrettent qu'elle s'amenuise au fil des années : neuf téléfilms en 1977, six en 1978, trois en 1979. On explique volontiers que les compressions budgétaires hypothèquent cette programmation. Un téléfilm représente aujourd'hui un budget moyen de dix millions. Mais on sait aussi qu'il existe un problème de choix : la télévision francophone de Belgique accorde la primauté au domaine de l'information, envisagé dans son sens le plus large, et à ses multiples modes de traitement. L'Assemblée des Réalisateurs, après avoir publié un Livre Blanc (1977), a d'ailleurs reproché à l'organisme, lors de sa dernière restructuration, d'être gouverné par des journalistes.

Purement quantitative, la faiblesse de la pro-

duction ne procède en aucune façon d'une indifférence culturelle ou d'une médiocrité artistique. Sans doute on manque, à Bruxelles et en Wallonie, de scénaristes et de dialoguistes ; mais une bonne dizaine de réalisateurs ont montré qu'ils sont capables de fournir un produit fini dont la qualité résiste avantageusement à la confrontation aux œuvres étrangères, notamment lors de l'organisation annuelle du Grand Prix LOUIS-PHILIPPE KAMMANS par les télévisions de langue française.
En revenant à l'analyse générale des publics, il reste à souligner que la télévision par sa force de pénétration tend à gommer les divergences entre le type urbain et le type rural. En abolissant les distances et l'isolement culturel, elle habitue progressivement le public rural aux thèmes et aux formes du théâtre actuel, elle le dote petit à petit d'exigences esthétiques.

EN GUISE D'ÉPILOGUE

Il ne faut pas conclure. Le théâtre est en mouvement. On ne voit pas quel cataclysme viendrait mettre un terme à sa brûlante réalité et par conséquent un point final serait saugrenu.
Cet article n'avait d'autre ambition que de montrer le bouillonnement d'un art de communication à ceux qui, derrière le paravent de l'indifférence, se croient à l'abri de ses éclaboussures.

Jean BRUMIOUL

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Pour approfondir les thèmes développés ici, on trouvera études et chroniques dans les *Dossiers du CACEF* (Centre d'Action Culturelle de la Communauté d'Expression française – Namur), les *Cahiers Théâtre Louvain* et certains numéros des *Cahiers JEB* (Direction générale de la Jeunesse et des Loisirs – Bruxelles).
À épingler: JEAN-MARIE PIEMME, *Les jeunes compagnies théâtrales*, dans *L'avenir culturel de la Communauté française*, Institut Jules Destrée, Charleroi, 1979; MARC QUAGHEBEUR, *Le devenir du jeune théâtre en Belgique francophone*, dans *Dossiers CACEF* octobre 1968, n° 61; CHANTAL DELTENRE, *Le théâtre-action en Belgique*, dans *Cahiers JEB 7/78; Les États Généraux du Théâtre Amateur* dans *Dossiers CACEF*, n° spécial février-mai 1977; JACQUELINE ROFESSART, *L'enfant spectateur* dans *Cahiers JEB 2/78;* ROGER DELDIME, *Le théâtre pour enfants, aujourd'hui*, dans *Dossiers CACEF*, octobre 1979, n° 70.

L'apport wallon au cinéma

Avant d'entamer cette étude, il convient de justifier sa brièveté, ses lacunes et son manque de rigueur scientifique. À l'examen, la production de films en Belgique — et *a fortiori* en Wallonie — depuis l'invention du cinématographe par les frères Lumière en 1895 se révèle très pauvre, tant qualitativement que quantitativement. Avant la Deuxième Guerre mondiale, trois réalisateurs seulement — André Cauvin, Charles Dekeukeleire et Henri Storck — furent connus sur le plan international. Encore œuvraient-ils dans le genre documentaire. En ce qui concerne le long métrage de fiction, il faut attendre jusqu'au milieu des années 60 pour avoir la révélation de trois cinéastes de talent: André Delvaux, Harry Kümel et Roland Verhavert. Un Louvaniste bilingue et deux Flamands. Aucun Wallon! La politique d'aide financière aux jeunes cinéastes entamée à partir de 1967 par le ministère de la Culture française n'a pas donné les résultats escomptés. Les subsides servent à fournir du travail aux techniciens, des capitaux à des producteurs improvisés, et des illusions — rapidement perdues — aux néophytes, en général des diplômés de nos sept écoles où l'enseignement de la technique et de l'esthétique du septième art est dispensé. À ce jour, rares sont les Wallons qui ont bénéficié des subsides gouvernementaux!

Du fait de cette pénurie de production, les ouvrages consacrés au cinéma belge — ou plutôt à ce que le critique Paul Davay a très justement appelé 'cinéma de Belgique' — atteignent seulement la douzaine et ne sont pas exhaustifs.

Le présent essai s'efforce de dégager des références déjà fort limitées relatives aux films réalisés en Belgique, celles qui concernent la contribution des Wallons à la création d'œuvres filmiques: des écrivains dont les œuvres ont été adaptées par des scénaristes pour servir à la réalisation de films, non seulement en Belgique, mais encore dans divers autres pays; des cinéastes; des comédiens; des techniciens.

LES WALLONS DANS LA PRÉHISTOIRE DU CINÉMA

Reproduire le mouvement était déjà la préoccupation des hommes des cavernes, ainsi qu'en témoignent certains détails des peintures rupestres. Outre la reproduction de personnages mobiles, leur projection a constitué un spectacle dont la création remonterait à la plus haute Antiquité et qui atteignit son stade technique final avec la lanterne magique. Cela, ainsi que l'invention de la photographie et du film, constitue la préhistoire du cinéma. C'est dans le dernier siècle de cette préhistoire qu'un Liégeois, Étienne-Gaspard Robert, dit ROBERTSON, porta la lanterne magique à son ultime perfectionnement. Il mit au point en 1797 un dispositif permettant d'avancer ou de reculer l'appareil au cours de la projection. Il put ainsi agrandir ou réduire le format des images et obtenir des effets jugés fantastiques par les contemporains et décrits par le conventionnel François-Martin Poultier dans son journal *L'Ami des lois* de la manière suivante: *'Un homme, les vêtements en désordre, les cheveux hérissés, l'œil triste et hagard, demande au fantasmagore de lui montrer Marat. Robertson verse sur un réchaud enflammé 2 verres de sang, 1 bouteille de vitriol, 12 gouttes d'eau-forte et 2 exemplaires du* Journal des hommes libres. *Aussitôt s'élève peu à peu un petit fantôme livide, hideux, armé d'un poignard et couvert d'un bonnet rouge. L'homme aux cheveux hérissés le reconnaît pour Marat; il veut l'embrasser; le* *fantôme fait une grimace effroyable et disparaît'.*

Dans *Cinéma de Belgique*, Paul Davay donne des détails sur l'appareil de Robertson et sur les spectacles de 'fantasmagories':

'Les plaques, dans cette nouvelle lanterne, se trouvent sur un chariot coulissant. D'autre part, un 'œil-de-chat', sorte d'objectif à ouverture et fermeture progressives, crée tantôt l'impression que les personnages surgissent des ténèbres, tantôt qu'ils grandissent au point d'envahir la salle et de submerger les spectateurs. Enfin, devant cet objectif, un volet qu'on lève ou qu'on rabat provoque l'apparition ou la disparition brusque de ces fantômes. Suprême habileté de Robertson: il opère avec plusieurs lanternes dont l'une, portative, permet de mêler personnages, décors peints et objets volants. Quant à l'originalité de Robertson, on la trouve dans ses effets d'animation de figures dessinées ou peintes, par cet emploi de plans variables dont l'effet peut se comparer avec ce qu'en langage cinématographique on appellerait aujourd'hui un zoom ou travelling optique'. Robertson accentuait ces effets visuels par des bruitages, de sorte que ses fantasmagories ressemblaient fort aux diaporamas actuels.

Quant au phénomène de la persistance rétinienne, il fut énoncé à Liège dans une thèse soutenue à l'Université le 3 juin 1829 par JOSEPH PLATEAU (1801-1883) et ayant pour sujet: 'Dissertation sur quelques propriétés des impressions produites par la lumière sur l'organe de la vue'. L'auteur écrivait:

'Si plusieurs objets différant graduellement entre eux de forme et de position se montrent successivement devant l'œil pendant des intervalles de temps très court et suffisamment rapprochés, les impressions successives qu'elles produisent sur la rétine se lient entre elles sans se confondre, et l'on croit voir un seul objet changeant graduellement de forme et de position'.

Pour prouver la vérité de ce principe, Plateau construisit en 1833 *'le premier appareil qui ait réalisé la synthèse d'un mouvement à partir de plusieurs images élémentaires: le phénakistiscope.'*

L'APPORT D'ÉCRIVAINS WALLONS AU CINÉMA

En tête des écrivains wallons dont les œuvres ont été adaptées pour l'écran, il faut placer GEORGES SIMENON.

Né à Liège le 12 février 1903, l'auteur s'est acquis une renommée universelle par ses romans, particulièrement par la série des Maigret. Dans la revue *Cinéma 70*, Claude Beilye écrit à son propos:

'Il a été presque aussi méthodiquement pillé par le cinéma que Balzac et Zola, ce qui prouve un talent romanesque hors de pair et une habileté inégalée dans la composition de ces fameuses 'atmosphères' dont la restitution à l'écran est tentante, mais malaisée. Le principal intéressé, bon juge, ne reconnaît à vrai dire qu'une réussite incontestable: La Nuit du Carrefour *de Jean Renoir (1932). Restent quelques films solides:* La Tête d'un Homme *(Julien Duvivier, 1933, 'remake' par Irving Allen et Burgess Meredith en 1948);* Les Inconnus dans la Maison *(Henri Decoin, 1942);* Panique *(Julien Duvivier, 1946);* La Marie du port *(Marcel Carné, 1949);* Les frères Rico *(Phil Karlson, 1957):* Le fond de la bouteille *(Henry Hathaway, 1957);* En cas de malheur *(Claude Autan-Lara, 1958);* L'aîné des Ferchaux *(Jean-Pierre Melville, 1962);* La veuve Couderc *(Pierre Granier-Deferre, 1971)'.*

Quant aux comédiens, ils considèrent l'incarnation du commissaire Maigret à l'écran comme un grand rôle. Le policier a eu les traits de Harry Baur, d'Albert Préjean, de Charles Laughton, de Michel Simon, de Jean Gabin, de Gino Cervi et de Heinz Rühmann. La télévision a porté son choix sur Jean Richard.

Un autre Liégeois, STANISLAS-ANDRÉ STEEMAN, auteur de romans policiers, a vu deux fois son détective apparaître sur les écrans: d'abord en 1940, dans *M. Wens en croisière*, réalisé par le comédien Georges Jamin; en 1946 dans *Les atouts de M. Wens*, mis en scène par Émile De Meyst. La même année, il écrivit avec Henri Storck le scénario d'un film qui ne fut pas réalisé: *Le mannequin assassiné*. Il trouva son meilleur adaptateur en Henri-Georges Clouzot, qui élabora les scénarios de *Le dernier des six, L'assassin habite au 21* et *Quai des orfèvres* et réalisa ces deux derniers.

O.-P. Gilbert (né à Wanfercée-Baulet, dans le Hainaut en 1898) a eu plusieurs de ses œuvres adaptées en images : *Les pirates du rail, Mollenard, La piste du sud, Nord-Atlantique, Courrier d'Asie.* Il tâta de la réalisation dans des reportages filmés.

Le cycle de *Meurtres*, de Charles Plisnier fut condensé en un film par Richard Pottier. Esthétiquement, le film n'a aucune valeur. Son seul mérite est d'avoir révélé le talent d'acteur tragique de Fernandel.

Deux poètes ont été tentés par la réalisation. De l'essai filmique du Namurois Henri Michaux (né en 1899), Claude Beylie a dit : *'Ce solitaire s'est toujours tenu à l'abri des vains 'pelliculaires'. Il a préféré traduire lui-même en images fascinantes quoique approximatives, quelques-unes de ses expériences narco-poétiques dans le curieux moyen-métrage :* Images du monde visionnaire *(supervision: Éric Duvivier)'.*

L'activité du Carolorégien Pierre Bourgeois (1899-1972) dans le domaine cinématographique fut multiple. Critique de films dès les années 20, il fonda en 1927 le ciné-club 'La Lanterne sourde'. En 1929, il fournit à Charles Dekeukeleire l'argument de *Histoire de détective.* En 1930, il organisa le II^e^ Congrès du Cinéma Indépendant. Dans le domaine de la réalisation, on lui doit quelques courts métrages : *Érasme, La santé par les œuvres, L'eau, source de vie et de santé, Première édition, Georges Linze, Maurice des Ombiaux.*

Parmi les écrivains spécialisés dans la rédaction de scénarios, — ils sont fort peu nombreux en Belgique — nous ne pouvons citer que trois Wallons :

Noël Renard (né à Liège en 1901) rédigea des 'romans-ciné', c'est-à-dire des adaptations livresques de films, puis les scénarios des premiers courts métrages interprétés par Fernandel. Il fut le collaborateur littéraire de Christian-Jaque.

Albert Valentin (né à La Louvière en 1908), fut l'assistant et le principal collaborateur de René Clair, avec qui il travailla jusqu'en 1938. Puis il fournit à Jean Grémillon le scénario de *L'Étrange M. Victor* (1938), à Maurice Tourneur celui de *Péché de jeunesse* (1941). Il collaborera une seconde fois avec Jean Grémillon pour *Le ciel est à nous* (1943). Il s'est aussi essayé à la réalisation, avec *Taxi de minuit* (1935) ; *À la belle frégate, Marie-Martine, La maison des sept jeunes filles* (1942) ; *La vie de plaisir* (1943) ; *L'échafaud peut attendre* et *Le secret de Monte-Cristo* (1948).

Jean Collette (né à Herve en 1938) est l'auteur de nombreux scénarios et dialogues de films ; parmi lesquels : *L'amoureuse*, de Christian Mesnil ; *Walter IV le magnifique*, de Gérald Frydman ; *Ooh, le chaînon manquant*, dessin animé de long métrage de Picha.

CINÉASTES DE WALLONIE

Les réalisations de la dizaine de cinéastes professionnels originaires de Wallonie ont toutes été tournées après 1945. Pour cette raison, nous avons adopté l'ordre alphabétique plutôt que l'ordre chronologique.

Jean-Jacques Andrien est né à Verviers en 1944. Après des études techniques à Liège, il s'inscrit à la section de réalisateur cinéma-TV de l'I.N.S.A.S. et en sort diplômé en 1970. Sa première œuvre est *La pierre qui flotte* (1971), un court métrage en couleur dont l'action se déroule dans les Fagnes et a pour héros un étrange personnage, L'Babou, un faux aveugle amoureux d'une poupée et fanatique des combats de coqs. Un coq est aussi le protagoniste de *Le rouge, le rouge et le rouge* (1972), court métrage en couleur d'une rare perfection technique baignant dans un climat d'onirisme à la Buñuel.

En 1975, après trois ans d'atermoiements, J.-J. Andrien présente son premier long métrage de fiction, *Le fils d'Amr est mort*, qui obtient cette année-là le Grand Prix du Festival de Locarno. Dans le nº 206 de *Cinéma 76*, Georges Cohen le commente ainsi:

'Curieux exemple de cinéma à la fois ennuyeux et fascinant: par de longs travellings latéraux, des panoramiques et des plans fixes très longs, avec une bande sonore utilisée de manière incantatoire, Andrien crée un effet hypnotique, on pourrait même dire soporifique au sens littéral du terme; essai de cinéma pur que l'auteur gâte par une vague trame qui nous emmène de Belgique en Tunisie'.

JEAN BRISMÉE (né à Pipaix, prov. de Hainaut, en 1926) acquit par ses études des mathématiques une rigueur et une précision qui expliquent et qualifient ses premières œuvres: *L'arc de segment capable d'un angle donné* et *Le théorème de Pythagore* (1955), courts métrages didactiques destinés à son enseignement à l'École des Cadets, et dont le second obtint une mention d'honneur au Festival de Venise en 1955. Après *La passion des hommes* (1960), réalisé en collaboration avec André Delvaux pour la célébration du LXXVᵉ anniversaire du P.S.B., Jean Brismée gagne des distinctions internationales à Cannes et à Bucarest pour son *Monsieur Plateau* (1964) et des prix au Festival d'Anvers pour *Vésale* (1965), *Médecine 67* et *La greffe rénale* (1967).

Son transfert à l'I.N.S.A.S. en 1962 semble avoir développé en lui, ou lui a permis d'extérioriser un sens de l'humour qu'il révèle dans *From East Flanders with love* (1969), un film de propagande touristique, et dans *Modmath* (1971), un dessin animé didactique. Dans son livre, Paul Davay cite une déclaration du professeur-cinéaste: 'Je préférerais filmer des roses, des anges ou des filles...' Pourtant, c'est dans l'horreur et le démoniaque qu'il plonge les personnages de son premier — son seul — long métrage de fiction, *La plus longue nuit du diable* (aussi intitulé *Au service du diable*). Malheureusement Jean Brismée dut se plier aux exigences 'commerciales' de son producteur, Charles Lecoq, et renoncer à faire un pastiche du genre.

JEAN-MARIE BUCHET est né à Jemappes en 1938. De 1957 à 1961, il suit les cours de photographie à l'École de la Cambre. À sa sortie de l'école, il produit et réalise son premier court métrage de fiction, *Je t'aime, je t'aime*. Suivent: *La journée de monsieur Chose* (1963); *Que peut-on bien faire le dimanche après-midi quand on n'a pas la télévision* (1964), un court métrage malgré la longueur de son titre; *Le point mort* (1967), *Hommage à Dom Helder Camara* (1970), *Potemkine 3*, *Triptyque de Noël* et *Film* (1974), films expérimentaux.

Son premier long métrage, *La fugue de Suzanne* (1974) reçoit un accueil très favorable au Festival de Bergame 1975. La même année, il remporte un prix du scénario du ministère de la Culture française pour *Mireille dans la vie des autres*, qui obtient alors une aide à la production. J.-M. Buchet s'attelle alors à la mise en images de son scénario et termine la réalisation en 1979. Depuis lors, le film connaît le sort de la plupart des productions francophones belges: il dort dans les caves de son distributeur.

JEAN-MARIE DEGESVES (né à Huy en 1945), diplômé de la section 'Théâtre' de l'I.N.S.A.S., a d'abord de nombreuses activités théâtrales. Il aborde le cinéma avec un court métrage en Super 8, *Le règlement*. Avec l'aide du ministère de la Culture, il réalise un second court métrage. Il écrit ensuite un scénario dialogué pour lequel il obtient un prix et une aide financière pour la réalisation d'un long métrage. C'est *Du bout des lèvres*, présenté au Festival de Bruxelles en 1975.

De notre analyse critique de ce film, nous extrayons ces commentaires:

'L'anecdote peut se résumer en quelques lignes. Un garçon de quinze ans fait l'apprentissage de l'amour avec une jolie dame en vacances ayant l'âge de sa mère.

Avec une grande justesse de notation, le réalisateur s'est surtout attaché à dépeindre, outre l'éveil de ses sens, le milieu familial et social dans lequel évolue le jeune héros, et à animer les personnages qui l'entourent: son père, sa

DU BOUT DES LÈVRES. *Utilisant plastiquement les sites du Brabant wallon, Jean-Marie Degesves a aussi montré sa maîtrise dans la direction des jeunes interprètes de* Du bout des lèvres. *(Photo Archives de la Cinémathèque de Belgique).*

mère, ses condisciples, et le simple d'esprit qui le suit comme un chien fidèle. L'idylle naît et se développe dans des décors naturels du Brabant wallon... Avec cet essai, Jean-Marie Degesves s'est révélé comme une valeur sûre pour l'avenir de notre cinéma national'.

J.-M. Degesves est encore l'auteur du scénario du film TV *Ciné-romance* et de l'adaptation pour la TV belge du roman de Georges Simenon, *L'homme au petit chien*.

JEAN DELIRE (né à Châtelet en 1930) a jusqu'ici travaillé principalement pour la télévision belge, réalisant des reportages, des variétés, des émission culturelles, des dramatiques, le premier feuilleton *Entre chiens et loups* (1959), trois des *Contes fantastiques*, *Chalet I* (1968), pour lequel il obtint une Antenne de Cristal, et *Plus jamais seuls*, qui lui valut une autre Antenne de Cristal et deux prix Fémina. Mentionnons aussi un prix obtenu au Festival de Berlin pour le court métrage *Big Bill Blues* (1957), et trois autres à Anvers pour *La belle époque* (1960), *L'homme à battre* (1962) et *La choucroute* (1963).

LUCIEN DEROISY (né à Waremme en 1912 — décédé à Bruxelles en 1972), est l'auteur d'une trentaine de courts métrages dans lesquels il a révélé une nature d'artiste, doué pour la création subtile d'un climat onirique et pour l'évocation intimiste. Citons: *Les sons retrouvés* (1954), *André-Modeste Grétry* (1956), *Suite Belge* (1958), *Marines Flamandes* (1963).

Un seul long métrage est à porter à l'actif de Lucien Deroisy: *Les Gommes*, d'après le roman d'Alain Robbe-Grillet. Pour Paul Davay, *'Deroisy réussit en adoptant un style classique*

LES GOMMES. *Lucien Deroisy transposa dans les vieilles rues de Liège l'action du roman de Robbe-Grillet* Les Gommes *(Photo Archives de la Cinémathèque de Belgique).*

là où Robbe-Grillet échoue lorsqu'il veut innover dans le domaine du cinéma. Par l'ambiguïté des relations entre les personnages, intentionnellement peu claires, les liens rationnels entre les événements du récit gommés, l'œuvre nous apparaît tel un rébus, et la fin seulement nous autorise à percevoir une signification: nous avons vécu, recréé par des protagonistes modernes, l'antique mythe d'Œdipe... Le thème œdipien et le décor du vieux Liège figurant le labyrinthe avec ses ruelles, ses escaliers bordés de hauts murs, se rencontrent dans une assez surprenante unité. C'est un monde clos et insolite où se meuvent des personnages socialement définis et néanmoins énigmatiques, interprétés par des comédiens dirigés de main de maître.'

ANDRÉ ERNOTTE (né à Liège en 1943), diplômé de l'I.N.S.A.S., a surtout une activité de metteur en scène de théâtre, et les musicologues attachés aux traditions scénographiques n'ont pas oublié sa *Walkyrie* à la Ken Russell.
Jusqu'ici, il a un seul film à son actif: *Rue Haute*, dont il a situé l'action à Bruxelles dans deux quartiers très différents: les Marolles et le Sablon. *Rue Haute* révèle chez son réalisateur un sens filmique d'autant plus remarquable qu'il s'agissait pour lui d'un premier essai dans le long métrage de fiction. On ne trouve pas trace de l'homme de théâtre, tant la construction est cinématographique et les effets visuels. Le texte, fait de brèves réparties, renforce l'impact des images au lieu de reléguer celles-ci au rang d'illustrations. Les interprètes — Annie Cordy, Mort Shuman et Bert Struys — ont été dirigés avec maestria, et la bande sonore a été soigneusement élaborée pour conférer une note supplémentaire de réalisme aux décors naturels.

PAUL MEYER (né à Eupen en 1920) est le seul cinéaste originaire de la région rédimée de langue allemande. Où fallait-il classer ce cinéaste trilingue? Après mûre réflexion, nous avons décidé de l'adopter, ne serait-ce que pour le sujet de son long-métrage de fiction, *Déjà s'envole la fleur maigre* (1960), dont il a situé l'action dans le Borinage, à Flénu, à Mons et à Jemappes, où il a recruté ses interprètes parmi les habitants, des Belges et des travailleurs étrangers de diverses nationalités. Le film décrit, dans un style cinéma-vérité pourvu d'une trame narrative assez lâche, la condition des mineurs à l'époque où les charbonnages commençaient à fermer leurs portes. L'intérêt de Paul Meyer pour les questions sociales s'est à nouveau révélé dans *Ce pain quotidien*, une série de six émissions sur les travailleurs belges (1962-1964) et de sept émissions sur les travailleurs étrangers (1964-1966) réalisée pour la R.T.B.

RENÉ VAN DE WEERT (né à Liège en 1909) qui a surtout réalisé des films sur commande, s'est aussi intéressé aux problèmes humains et sociaux, plus particulièrement dans *Des hommes comme les autres* (1947), qui traite de la réhabilitation des handicapés.
C'est à Welkenraedt, et à Verviers qu'HENRI XHONNEUX (né à Eupen en 1945) a tourné en 1974 *Souvenir of Gibraltar*, d'après un scénario écrit par lui-même et par François-Xavier Morel. Le héros est un garçon-boucher qui prépare un combat de boxe pour amateurs et vit en même temps une brève idylle. Le film a un air de canular, ce dont les auteurs nous ont confié qu'ils étaient parfaitement conscients. L'amateurisme de la réalisation et de l'interprétation — à l'exception de celle d'Annie Cordy et d'Eddie Constantine — explique l'insuccès commercial du film.
Sagement, Henri Xhonneux a repris ses fonctions de réalisateur à la R.T.B.F. Son cas est celui de la plupart des diplômés de nos écoles de cinéma, qui trouvent à la télévision l'occasion de mettre en pratique les connaissances acquises, ce qui leur est souvent refusé dans le cinéma professionnel. Aussi y aura-t-il lieu, dans une étude ultérieure, de tenir compte de cette situation et de répertorier les réalisateurs TV et leurs œuvres, comme on le fait pour les auteurs des œuvres destinées aux grands écrans.

Abordons pour terminer le dessin animé, genre

RUE HAUTE. *Dans* Rue Haute *d'André Ernotte, Annie Cordy fait une étonnante composition de paranoïaque. (Photo Archives de la Cinémathèque de Belgique).*

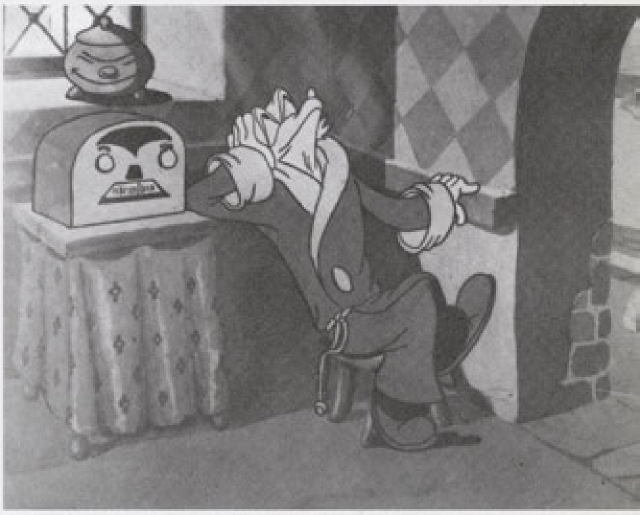

WRILL LE RENARD. *Le personnage créé par Albert Fromenteau pour le dessin animé* Wrill le Renard.

dans lequel deux Wallons se sont distingués. L'un est RAYMOND LEBLANC, un natif de Neufchâteau, directeur des studios Belvision, à Bruxelles, où furent réalisés *Pinocchio dans l'Espace* (1964), *Astérix le Gaulois* (1967), *Astérix et Cléopâtre* (1968), *Le temple du soleil* (1969), *Lucky Luke* (1971), *Tintin et le lac aux requins* (1972). L'entreprise a malheureusement fermé ses portes en 1976, après une déclaration de faillite.

L'autre est le Liégeois ALBERT FROMENTEAU, que l'on considère comme un des pionniers du film d'animation en Belgique. Ses réalisations sont limitées aux années 40. Avec l'aide financière de la maison d'éditions Gordinne, il installa un petit studio dans un des locaux de l'imprimerie et y réalisa *L'auberge fantôme*, *La captive de Frock Manoir*, *Le voyage imprévu*, avec le personnage de bande dessinée Wrill le Renard. Un incendie détruisit le studio en 1947 et mit fin à l'activité d'Albert Fromenteau comme réalisateur de dessins animés.

En 1979, Albert Fromenteau a renoué avec le genre. Il a soumis un avant-projet de dessin animé à la Commission de Sélection du Film au ministère de la Culture française, qui l'a accueilli favorablement. L'avis a été ratifié par le Ministre, qui lui a octroyé un subside à la production. Le film doit être réalisé dans les studios gantois de Raoul Servais, le maître du cinéma d'animation en Belgique ayant proposé sa collaboration à son collègue liégeois.

QUELQUES AUTRES APPORTS WALLONS

La Wallonie a fourni au cinéma quelques-uns des ses interprètes, dont la plupart ont joué sur la scène de l'ancien théâtre du Gymnase: Arlette Biernaux, Berthe Bovy, Henriette Brenu, Victor Francen, Victor Guyau, Patricia Karim, Francis Lemaire, Léon Mathot, Madeleine Ozeray et Georges Randax.
Parmi les techniciens, nous avons découvert deux Liégeois: WILLY KURANT, cameraman d'Agnès Varda pour *Les Créatures*, et d'Alain Robbe-Grillet pour *Trans-Europ-Express*; MARCEL THONNON, qui réalisa les prises de vues terrestres pour *la Grande Barrière de corail*, le film d'exploration scientifique produit par l'Université de Liège en 1967-1968. Marcel Thonnon a fondé sa propre maison de production et s'est spécialisé dans les grands reportages: *Expédition Belge au Moyen-Orient*, *Chasse au Ituri*, *Poésie du Tanganyka*. Avec infiniment de patience, il a filmé la faune de nos Ardennes dans *Maisons pour mésanges*, *Les Bergeronnettes*, *Les Hirondelles*, *Les Oiseaux carnivores*, etc.

Nous avons déjà parlé des rues de Liège, décor des *Gommes* de Lucien Deroisy. Le Grand Hornu en Hainaut et le charbonnage de Bellevue à Herstal ont vu Jacques Brel y filmer des scènes de son *Far-West*. Spa et ses bois ont servi de cadre au *Cercle romain* de Raymond Haine et à *Belle* d'André Delvaux. Jean-Pierre Berckmans a choisi Namur comme lieu de l'action de *La Chambre rouge*. Yvan Govar a amené son équipe à Francorchamps pour *Le Circuit de Minuit*. Le cinéaste anglais Charles Crighton est venu tourner à Bouillon les extérieurs de *Against the Wind*. Les prises de vues de l'adaptation du roman d'Arthur Masson, *Thanasse et Casimir*, furent faites à Crupet sous la direction de René Picolo, un chansonnier liégeois. Pendant les années 50, Liège fut le décor de prédilection du cinéaste grec Marc Maillaraki, lequel, paradoxalement, et abstraction faite des défauts techniques et esthétiques, a produit les seuls films que l'on peut qualifier de 'wallons', à savoir: *À vos ordres, Ernestine* (avec Henriette Brenu); *Un monsieur très distingué* (avec Marcel Deglume et Georges Guétary); *Paris-sur-Meuse* (avec Albert Préjean).

Nous ne pouvons passer sous silence les très nombreuses réalisations des cinéastes amateurs. Les clubs où ils se réunissent sont des pépinières de talents ignorés du grand public, mais leur rôle est des plus importants, sur le plan culturel — par le développement du sens esthétique de leurs membres — comme sur le plan social — par une utilisation intelligente et saine des loisirs.
Peut-être surgira-t-il un jour de leurs rangs un nouvel André Delvaux ou un autre Harry Kümel. Ceux-ci n'ont-ils pas fait leurs premières armes dans le cinéma amateur?

Marcel SMEETS

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Annuaire biographique du cinéma et de la télévision (1957, 1962-63). Contact Éditions Publications, Paris; *Annuaire du film belge*, édité par la Cinémathèque royale de Belgique; *Ciné-Dossiers*, revue bimestrielle consacrée au cinéma belge, paraissant depuis 1967. Édition l'Action cinématographique, Bruxelles; *Cinéma 70* (n^{os} 148, 149, 150), revue mensuelle éditée par la Fédération française des Ciné-Clubs; *Film Lexicon degli autori et delle opere* (1958), éditions du Bianco e Nero, Rome; FRANCIS BOLEN et CHARLES FORD: *Talents belges, Films étrangers* (n^{os} 214-215, 1968). Éditions 'Textes et Documents' du Ministère des Affaires économiques; FRANCIS BOLEN: *Histoire authentique du cinéma belge*. Éditions Mémo et Codec, Bruxelles 1978; ROGER BOUSSINOT: *L'Encyclopédie du cinéma*. Éditions Bordas, Paris 1967; PAUL DAVAY: *Cinéma de Belgique*. Éditions Duculot, Gembloux, 1975.

La radiodiffusion et la télévision

Au commencement... La citadelle de Namur et l'observatoire de Liège-Cointe sont les premiers rendez-vous que la T.S.F. a fixés à la Wallonie. Robert Goldschmidt et Maurice Philippson, au cours de leurs expériences de téléphonie sans fil, réussirent à établir la liaison entre le palais de justice de Bruxelles et les deux collines mosanes. C'était en 1907, et personne ne pouvait imaginer encore d'utiliser cette nouvelle mais déjà passionnante technique à des fins culturelles.

Au printemps 1914 cependant, un émetteur, construit dans une annexe du Palais royal de Laeken par l'ingénieur Marzi, propose chaque samedi des concerts que l'on peut légitimement considérer comme les premiers programmes radiophoniques réguliers en Europe. Ils sont reçus par des postes à galène jusque dans le Nord de la France, uniquement — cela va de soi — par un petit nombre de techniciens 'piqués' de radio-électricité. On n'en a pas fait le recensement, mais ils ne devaient pas manquer dans la région wallonne d'où était sorti l'inventeur de la dynamo et où d'excellents ingénieurs maîtrisaient bien la marée technologique débordant du XIX^{e} siècle.

La guerre vient interrompre cette conquête de l'éther, dans ses fins pacifiques toutefois, car on sait que les conflits armés provoquent toujours une effervescence dans la recherche appliquée. Pour les troupes en campagne, la téléphonie sans fil peut devenir un auxiliaire précieux dans l'accélération des échanges d'informations.

Sur cette lancée, au lendemain de la tragédie, on s'y intéresse essentiellement pour ses possibilités de liaisons avec la marine et l'aviation et de communications à longue distance. Néanmoins, d'aucuns n'ont pas oublié l'équation T.S.F. = diffuseur de musique, établie à Laeken en 1914.

Musique Maestro. À une époque où le phonographe ne permet qu'une piètre audition, on peut songer à amener de la musique à domicile : on créera ainsi un besoin nouveau, on ouvrira un marché à un produit neuf. Ce ne sont donc pas les pouvoirs publics qui prennent l'initiative, mais l'industrie radio-électrique privée qui, pour vendre des récepteurs, installe des émetteurs et fonde de petites sociétés pour les exploiter. Ainsi la Société Belge Radio-Électrique (S.B.R.) inaugure en novembre 1923 la station Radio-Bruxelles qui prendra, le 1er janvier 1924, le nom de Radio-Belgique. De la musique avant toute chose : deux concerts par jour, l'un à 17 h, l'autre à 20 h 30, avec le petit orchestre de la station et des solistes (entre autres, le violoniste Franz André et le violoncelliste Fernand Quinet).

Mais la toute-puissante parole est en chemin. Elle s'impose d'abord, avant le concert du soir à 20 h, dans la forme affreusement traditionnelle de la 'causerie', forme qui subsistera trop longtemps, hélas! Il n'est pas vain de rappeler que les séances des Cercles d'Éducation ouvrière ou populaire suivent alors exactement le même canevas et s'y accrocheront également pendant de trop nombreuses années. La parole se taille ensuite une deuxième place à 22 h : sous le titre 'Informations de Presse', on lit simplement au micro des nouvelles parues dans les journaux. Simple lecture! mais la radiophonie commence ainsi, peut-être sans discerner clairement l'objectif, à se tracer une autre voie.

Parler un journal. Un homme va lui donner cette autre dimension sans laquelle elle n'aurait probablement pas résisté naguère à l'envahissement de la télévision : l'information.

Quand Théo Fleischman vient, en 1924, renforcer la modeste équipe de Radio-Belgique, il a trente et un ans, il est journaliste. Il rédige des chroniques, présente des interviews et réalise un premier reportage, les Six Jours au vélodrome de Bruxelles. Il rêve d'une véritable émission d'information. Du rêve à la réalité... le premier journal parlé tombe le 1er novembre 1926.

Cette irruption dérange, inquiète. Si la tranquille 'boîte à musique' se met à évoquer les événements du monde et la vie politique intérieure, il s'agit de changer d'oreille, donc d'attitude. La presse estime que l'information parlée constitue une concurrence dangereuse et elle gardera cette opinion avec une telle persévérance qu'elle est encore communément admise aujourd'hui. Les pouvoirs publics se demandent si le temps n'est pas venu de contrôler tant soit peu la fabrication et la diffusion du message radiophonique. On met à l'étude la constitution d'une 'société nationale de radiophonie' ; le projet débouchera sur la loi du 18 juin 1930 portant création de l'Institut National Belge de Radiodiffusion (I.N.R.) dont l'équipe de Radio-Belgique fournira le noyau.

Des voix wallonnes. La radio est née par fatalité à Bruxelles en 1923. Elle est officialisée en 1930 (année où l'on dénombre 50.000 récepteurs) toujours à Bruxelles et toujours par fatalité, le tempérament centralisateur de la capitale n'étant encore contesté qu'au sein de quelques groupes d'action, parfois antagonistes, qui n'ont pas encore sensibilisé la masse au problème.

Le créateur du journal parlé est Anversois de naissance et Parisien d'éducation. Ses collaborateurs sont évidemment Bruxellois. Le premier journaliste radiophonique wallon, le Verviétois HECTOR MASSON, entrera à l'I.N.R. en janvier 1931.

La loi de 1930 prévoit que l'Institut fera appel à des groupements 'susceptibles par leurs communications d'intéresser le public'. Trois organismes représentatifs des pensées politiques socialiste, catholique et libérale sont reconnus par le Conseil de Gestion et assument un tiers des programmes. Une quatrième association est agréée en 1932 : Radio-Wallonie qui se donne pour mission d'illustrer sous de multiples aspects la vie intellectuelle de nos provinces.

Entre-temps, des voix wallonnes se sont mêlées au concert des ondes : dès 1925, *Radio-Liège* et *Radio-Châtelineau*, et, dans les années suivantes, *Radio-Verviers* et *Radio-Ottomont*, *Radio-Cointe*, *Liège-Expérimental* et *Radio-Seraing*, *Radio-Wallonia* (à Dampremy, puis à Charleroi sous l'égide de l'Université du Travail), *Radio-Wallonia-Bonne-Espérance* (dans le Centre), *Binche-Radio* et même *Radio-Ardenne* sur le plateau de Libramont.

Antennes des années héroïques, ces stations privées poursuivent, parallèlement à la radio officielle, leur modeste travail. Leur histoire reste à écrire. Il faut expliquer brièvement qu'elles vivent de petites annonces publicitaires, de dédicaces de disques et de cartes de soutien ; que leur ambition est à la mesure de leurs moyens, à moins que la faiblesse des moyens ne freine leur ambition ; mais que ces conditions ne limitent pas l'enthousiasme et n'entravent pas l'efficacité. Interpellant l'auditeur sur un ton familier, dans un style sans prétention où le dialecte vient avec bonne humeur se mêler au français, elles réussissent à tenir le rôle de l'ami dans la maison.

Mais on veut réduire leur temps d'antenne, et leur existence même est parfois mise en cause. Si certains journaux ont intelligemment profité de la radiophonie naissante pour augmenter leur impact (*Radio-Liège* est créé et exploité par le journal *La Wallonie*), d'autres estiment que les stations privées font tort à leur quatrième page, celle des petites annonces, et demandent leur suppression au gouvernement. Alors que se développe actuellement la bataille des radios libres, il est piquant de rappeler qu'un mouvement populaire défend à cette époque la liberté des ondes. En 1933, la région de Charleroi voit se constituer la Ligue de Défense des Émissions *Radio E.L.* (du nom de son animateur Émile Lucas). En décembre, deux mille personnes assistent à un meeting où l'on entend notamment un certain Léon Degrelle, alors directeur des Éditions Rex, déclarer que 'le gouvernement a 400.000 chômeurs à occuper et 9.000 passages à niveau ridicules à supprimer', qu'il a en conséquence assez de besogne pour 'ficher la paix à la radiophonie privée'.

À Châtelineau ou ailleurs, le débat ne manque pas de pugnacité; il permettra aux radios officielle et privée de subsister côte à côte, la complémentarité des programmes jouant automatiquement au bénéfice de l'auditeur.

Si la conception du rôle de la radio, l'éventail des moyens et, partant, le contenu et la qualité des programmes diffèrent d'une station à l'autre, l'unanimité se fait sur l'importance de l'information parlée. L'établissement public est naturellement mieux armé pour lui donner forme. Il n'empêche que Radio-Schaerbeek doit une part de son succès au journal d'ARMAND VARLEZ qui provoquera une réaction autoritaire: en décembre 1936, le ministre des P.T.T. prescrira aux stations privées de n'émettre que 'des nouvelles laconiques d'une stricte impartialité résumant uniquement les dépêches fournies par l'Agence Belga'.

La radio était là. À l'I.N.R., l'information gagne du terrain: deux éditions en 1931, trois en 1932, cinq en 1935. On s'efforce d'en varier la présentation, de l'illustrer par des apports sonores extérieurs: interviews et reportages.

Théo Fleischman — à la merveilleuse voix de basse noble — fait également figure de précurseur en ce domaine et le reportage des funérailles du roi Albert, le 20 février 1934, réalisé avec le concours d'André Guéry, Hector Masson et Franz Hoosemans, reste un modèle du genre. Une prouesse technique aussi: vingt-deux microphones sont utilisés. De septante-trois en 1934, le nombre de reportages passera à cent vingt-deux en 1938; Paul Lévy, Louis-Philippe Kammans et Maurice Hankard y révéleront leur talent.

La radio s'empare du théâtre. Du simple divertissement à l'œuvre classique, elle puise dans un répertoire où le verbe possède plus de force que le geste. Mieux, elle trouve une forme spécifique, le jeu radiophonique, qui autorisera quelques exégètes à lui conférer le

LOUIS ARAGON REÇU EN STUDIO (1945) PAR LOUIS-PHILIPPE KAMMANS, *futur directeur de la télévision (Photo Pichonnier, Bruxelles).*

MUSIQUE 'VIVANTE': *Franz André dirige le Grand Orchestre Symphonique de l'I.N.R. (Photo I.N.R.).*

titre de huitième art. Exploitant toutes les ressources de l'univers sonore, du bruit familier au décor musical, multipliant sans difficulté les lieux de l'action, prêtant sans ridicule une voix à des personnages immatériels, le jeu radiophonique s'impose en deux ans (de 1931 à 1933), grâce une fois encore à Fleischman et spécialement à deux œuvres exemplaires nées de sa plume : *Faut-il tuer le Mandarin ?* et *Le Soleil de Minuit*.

La radio est là aussi pour les enfants, à l'heure de la récréation avec des émissions de divertissement, à l'heure de l'étude avec les programmes conçus par l'Office national de la Radiodiffusion Scolaire. Cette fonction didactique est connue puisque, dès 1928, Radio-Conférences, station privée bruxelloise, a pu être considérée comme la 'première université radiophonique populaire'.

Enfin, la radio est toujours là aux rendez-vous de la musique. Si les stations privées trouvent généralement la matière de leurs programmes dans le disque dont l'industrie est en expansion, l'I.N.R. continue à réserver une place prioritaire à la musique dite vivante, si bien qu'en 1938 cinq orchestres groupant cent soixante musiciens assurent six cent trente-trois concerts en studio.

Mais des fanfares belliqueuses éclatent. Elles vont secouer la T.S.F. en son harmonieux développement et la transformer rapidement en arme psychologique.

La guerre sur les ondes. En 1940, on n'avait pas encore bien mesuré, dans les pays européens de l'ouest, le rôle que la radiodiffusion pouvait jouer dans la propagande politique alors que Hitler lui devait déjà une part de son succès. On en prendra rapidement conscience après les événements de mai et juin 1940.

Les stations privées sont automatiquement condamnées. L'occupant se sert des studios de l'I.N.R. pour des émissions qui sollicitent, parfois habilement, l'adhésion de l'auditoire aux thèses du national-socialisme et qui distillent, avec une égale malignité, une information favorable aux opérations des armées allemandes. Quelques Wallons se prêtent malheureusement à ce jeu.

Mais des voix arrivent bientôt d'Outre-Manche. La B.B.C. a lancé le 18 juin 1940 le célèbre appel du général de Gaulle ; elle prêtera ensuite ses ondes à de petites équipes étrangères qui s'adresseront à leurs compatriotes. À partir du 28 septembre, les Belges peuvent entendre, en dépit du brouillage organisé par l'occupant, les messages d'encouragement du député libéral bruxellois Victor de Laveleye.

En 1942, le gouvernement belge de Londres crée l'Office de Radiodiffusion Nationale Belge. Un puissant émetteur à ondes courtes est installé à Léopoldville pour parler au monde en diverses langues ; les rédactions sont sous l'autorité de Georges Housiaux. Dans la capitale britannique, Théo Fleischman dirige personnellement la section francophone qui réalise le programme 'Les Belges vous parlent de Londres'.

D'une part, toutes ces voix venues du monde libre entretiennent étonnamment l'espoir en territoire occupé ; d'autre part, les ondes permettent un échange permanent de messages indispensables à l'action de la Résistance. La radiodiffusion atteint, en ces années noires, à sa plus haute vocation.

Mais on prépare aussi l'après-guerre. Après une incarcération à Breendonk, Paul Lévy s'enfuit de Belgique et défend à Londres un plan d'installation d'émetteurs clandestins qui seraient prêts à fonctionner aux premières heures de la libération du territoire. Sous le nom de code Samoyède, l'opération est menée par FRANÇOIS LANDRAIN, ancien directeur technique de Radio-Schaerbeek, qui obtient la collaboration de LOUIS ROLAND à Houdeng, d'EDGARD MARÉCHAL et de son équipe à Tamines, d'ARTHUR DABOMPRÉ et EUGÈNE MANGON à Liège. Dans les premiers jours de septembre 1944, au gré de l'avance des troupes alliées, ces émetteurs sortent du silence. Avec des moyens ridiculement modestes, chacun diffuse plusieurs heures de programme par jour et même des bulletins d'information.

Quand il est mis fin légalement à l'existence de la R.N.B. en 1945, l'I.N.R. retrouve son ancien mandat et, les postes privés restant interdits, il prend en charge les émetteurs construits dans la clandestinité. Les trois stations régionales wallonnes du Hainaut, de Namur et de Liège sont nées.

Une radio wallonne. Si la guerre provoque actions et réactions, elle invite aussi à la réflexion. Des militants wallons créent secrètement le *Conseil National Wallon de Radiodiffusion* qui veut également préparer l'après-guerre. Son objectif: 'un émetteur puissant, rayonnant sur la Wallonie entière, faisant entendre la voix de ses multiples régions à travers tout le territoire'.
Dès octobre 1945 à Liège, le *Congrès National Wallon* fait acclamer une motion qui appuie cette thèse. Il renouvelle ce vœu en mai 1947 à Namur. De 1946 à 1948, quatre propositions de loi se succèdent sans succès. Il est vrai que Achille Van Acker, ministre des Communications, fait barrage et prépare son projet personnel. Le *Congrès National Wallon* consacre une journée d'études au problème le 14 novembre 1948 à Liège; elle débouche sur une longue et vigoureuse résolution où l'on revendique notamment la constitution de deux Conseils de Gestion autonomes. Les légitimes aspirations des Wallons allant toujours un train de sénateur, ce vœu ne se réalisera que douze ans plus tard.
En attendant, les stations régionales glanent des auditeurs. Leur rayonnement reste faible, l'équipement des premiers studios provisoires tient de l'artisanat, mais l'enthousiasme supplée — le phénomène est connu — à bien des carences. Il n'existe d'autre politique des programmes qu'une tendance aux émissions populaires. À Liège cependant, au lendemain de l'offensive des Ardennes et des bombardements par V1, pour fournir du travail à des musiciens professionnels sans emploi, la R.N.B. constitue un orchestre symphonique que dirigeront alternativement MARCEL DORSSERS et EDGARD DONEUX. En deux ans, les petites équipes régionales s'étoffent pour atteindre de douze à quatorze personnes. Dans le même laps de temps, les soirées théâtrales françaises et surtout dialectales obtiennent une très large audience et suscitent un courrier abondant. Leur fréquence hebdomadaire sera bientôt compromise et c'est sous cette menace que se formeront les associations des *Amis de la Radio*.
En 1949 en effet, la Conférence de Copenhague réduit le nombre de longueurs d'ondes attribuées à la Belgique dans la bande moyenne. En 1950, les stations régionales doivent donc se partager une seule antenne. L'occasion serait propice à la réalisation du projet d'un grand émetteur wallon, mais la volonté politique n'est pas assez forte, et les particularismes wallons restent trop marqués pour entamer la position centralisatrice bruxelloise. Le nouveau centre national d'émission de Wavre sera inauguré en 1952.
Dans la pratique, les 'studios' régionaux — comme on les appelle désormais — n'accorderont que lentement leurs violons pour atteindre à une certaine harmonie dans un programme de Wallonie que plusieurs régions (Tournaisis, Ardenne, Verviers...) reçoivent très mal ou

THÉÂTRE RADIOPHONIQUE: RAYMOND ROULEAU *en pleine action (1950) devant Jean Mogin, futur directeur de la radio (Photo Belga, Bruxelles).*

DRAMATIQUE TV: *l'envers du décor (1959) (Photo J.L. Vergauwen).*

n'entendent même pas. Des initiatives intéressantes indiquent pourtant que le stade artisanal est dépassé : Liège lance une première émission d'animation publique 'Le Concert à l'Usine' (1950) et, plus tard, des feuilletons à succès et des émissions littéraires originales; Mons se spécialise dans les émissions enfantines d'abord, les programmes pour jeunes ensuite. La *Communauté radiophonique des Programmes de Langue française* est créée en 1955. L'année suivante, dans un même esprit d'ouverture à la francophonie, les studios régionaux sont jumelés avec des stations régionales françaises. Les échanges franco-wallons d'émissions musicales, documentaires et dramatiques se poursuivront jusqu'en 1964.

Et l'image vint. À chaque lendemain de guerre, son nouveau moyen d'expression. La radiophonie a inauguré son règne après le premier conflit mondial et progressivement développé son influence; la télévision sort des laboratoires peu après le terme de la Deuxième Guerre et instaurera plus rapidement sa domination. À l'I.N.R., les premières expériences en circuit fermé commencent en septembre 1951 ; des 'volontaires' venus de la radio, dirigés par LOUIS-PHILIPPE KAMMANS, préparent l'avènement : le premier programme officiel (variétés) est présenté le 31 octobre 1953. ROGER CLAUSSE, Gaumais et professeur, occupe alors le fauteuil d'administrateur-directeur général.

Au début, la grille des programmes comprend maints relais de la R.T.F., y compris celui du journal quotidien. L'affaire du canal de Suez en 1956 amène l'Institut à concevoir son propre quotidien d'information qui consiste en une lecture des nouvelles par un rédacteur du Journal parlé, suivie de séquences filmées, montées et commentées à la manière des actualités cinématographiques. Les grands événements — l'Expo 58 par exemple — et les progrès techniques aideront l'information télévisée à trouver son langage. Le Journal télévisé prend réellement forme en 1960 avec la création d'une rédaction autonome.

Un nouveau statut. 1945 a compté la première mesure de la valse des discussions, motions, propositions, revendications, hésitations et résolutions; le point d'orgue tombe en 1960 quand le chœur à deux voix de l'autonomie culturelle accélère le tempo.

L'I.N.R. meurt. Vive la R.T.B. ! Trois réformes importantes dans la nouvelle loi : les Instituts des Émissions françaises et néerlandaises sont indépendants ; leurs Conseils d'Administration respectifs ne sont plus présidés par le ministre de tutelle ; aux règles déontologiques, on ajoute notamment que l'information est faite 'sans aucune censure préalable du gouvernement'. Mais plus encore que la lettre, c'est l'esprit qui s'est modifié. Un nouveau directeur général entre en lice : le Carolorégien Robert Wangermée.

La reconversion de la radio. La télévision est née et a fait ses premiers pas dans les années fortes de la radio, et certains — qui n'oseraient plus l'avouer aujourd'hui — n'ont pas cru à l'efficacité de la nouvelle technique de communication. Mais celle-ci va s'imposer rapidement et la plupart de ses premiers utilisateurs s'installent définitivement dans leurs pantoufles en perdant toute curiosité pour d'autres loisirs. La vague monte. Le message radiophonique, fragile par essence, est menacé. Comment ne pas se rendre compte que l'image, livrée à domicile, donne un autre prix au grand reportage, à l'émission didactique, au théâtre !

La radio fait l'inventaire de ses matériaux : restent la musique et l'information directe. Elle s'efforce d'identifier son auditoire : des publics minoritaires subsistent. Enfin, la technique lui apporte une chance : le récepteur à transistors qui permet à l'auditeur une totale mobilité.

Dès lors, la nécessaire reconversion passe par une spécialisation des chaînes : un premier programme national avec information 'permanente', un deuxième programme régional d'inspiration populaire, un troisième programme à vocation culturelle. Elle passe aussi par une décentralisation qu'appellent d'ailleurs les tendances politiques. À partir de 1964, les studios régionaux vont progressivement se muer en centres de production (Hainaut, Namur-Luxembourg-Brabant wallon, Liège) et les diverses unités de Bruxelles formeront un quatrième centre. Leur rôle est de 'fabriquer' des programmes qui, selon leur nature, s'inscrivent dans la grille des trois chaînes. Tous ne disposent pas de moyens égaux en équipement et en personnel, tant s'en faut. Il aurait sans doute fallu songer plus tôt aux conditions de cette décentralisation. Il est difficile de désinvestir à Bruxelles au moment où l'on pose la première pierre d'une cité de la radio-télévision au boulevard Reyers. Les centres accentuent une politique d'animation culturelle régionale, amorcée peu avant 1960, en participant financièrement à des festivals de musique et de théâtre, voire en les suscitant.

La régionalisation de l'information. Si l'information radiophonique s'est développée sur le premier programme, si elle a renouvelé son style, changé de ton, si elle a concomitamment multiplié de brèves interventions (les 'dernières minutes') et allongé son temps de commentaire et d'explication (émissions de type 'dossier'), elle est aussi revitalisée par la régionalisation. Le 1er janvier 1965, le deuxième programme lance, sous le titre *Antenne-Soir*, le premier journal parlé 'wallon' (en français) qui est en même temps la première manifestation d'une collaboration de quatre petites rédactions régionales : un noyau central et les équipes de Mons, Namur et Liège.

Stimulées, ces rédactions vont se développer au fil des ans et amener, en 1968, l'information à un troisième niveau que l'on pourrait appeler l'échelon provincial. Le réseau d'émetteurs F.M. du deuxième programme permet en effet de réaliser des 'décrochages' matinaux pour des zones qui correspondent plus ou moins géographiquement à celles que couvrent les trois centres wallons.

On envisage à présent des 'sous-décrochages', c'est-à-dire des magazines d'intérêt local diffusés par des émetteurs de faible rayonnement dans un certain nombre de régions urbaines. Cette expérience, inspirée de l'exemple britannique, traduit la volonté du service public de répondre à l'offensive des radios libres.

Cette régionalisation de l'information ne pouvait manquer de se manifester sur le petit écran. 'Miroir de Wallonie' avait sans doute fait écho à la vie régionale, mais ses séquences n'étaient pas nécessairement liées à l'actualité. La série 'Wallonie' (1962) — où s'affirmaient l'intelligence et l'imagination du Liégeois Henri Mordant — traitait un grand sujet en profondeur. En octobre 1968, *Antenne-Soir-Tv* commence à évoquer la Wallonie quotidienne en ses divers aspects, du problème socio-économique à l'anecdote. Hebdomadaire de trente minutes en ses débuts, ce magazine est ensuite présenté en trois modules d'un quart d'heure pour atteindre la fréquence de six émissions par semaine. Plus de trente journalistes y feront l'apprentissage de l'actualité télévisée. Rendez-vous presque quotidien pour plusieurs centaines de milliers de téléspectateurs wallons, *Antenne-Soir* a conservé son caractère de magazine, mais il devrait tôt ou tard évoluer vers l'information directe et, probablement, vers des décrochages pour l'Ouest et l'Est de la Wallonie.

La télévision en décentralisation. En 1956, la Ville de Liège projette de construire, avec un crédit gouvernemental compensatoire, un Palais des Congrès. Accord est pris avec l'I.N.R. pour y réserver une aile aux studios de la radio. Mais le plan prévoit déjà des 'volumes' qui pourraient accueillir des installations de télévision. L'idée d'une décentralisation du 'nouveau jouet national' plane donc quelque part... Elle se concrétise sur le petit écran avant d'être officiellement adoptée. Liège propose en effet 'Contraste TV' dès 1966, et ce n'est qu'en 1968 que les instances de gestion de la R.T.B. décident la création de centres de télévision à Liège et à Charleroi. Le premier a évidemment quelques longueurs d'avance sur le second, mais leurs locaux seront cependant inaugurés le même jour, le 27 septembre 1976. La production n'a pas attendu cette date pour s'intensifier. En 1971, tandis que Charleroi réalise — à Bruxelles ! — des émissions éducatives, Liège dessine les contours de 'L'Europe des Régions'. Équipés petit à petit, les deux centres assurent, quand arrive le jour du XXV^{e} anniversaire de la télévision, plus du tiers de la production propre de la R.T.B.F.

F comme francophone. Car un F est venu s'ajouter au sigle. Le décret du *Conseil Culturel francophone* du 6 décembre 1977 institue la *Radio-Télévision belge de la Communauté culturelle française* et donne mission à son Conseil d'Administration de veiller à une décentralisation effective et de fixer à cette fin les attributions des centres régionaux. Pour la radio, les structures existent. Pour la télévision, il reste à déterminer le sort des services producteurs bruxellois ; ils sont groupés, suivant leur spécialisation, dans un centre de production d'une part, dans un secteur commun d'autre part.

Il est bon de noter encore qu'une loi du 18 février 1977 a confié au *Conseil culturel de la Communauté de langue allemande* le soin d'établir le statut d'un centre de radio-télévision pour la minorité germanophone de l'Est. L'I.N.R. avait senti, dès la fin de la guerre, la nécessité d'établir un dialogue avec cette population et créé des émissions en langue allemande qui se développèrent après 1960.

L'abondance. La télévision est un outil merveilleux. Elle embrasse tous les domaines de la pensée, de la connaissance, de l'art, de la vie. Si nous n'étions point blasés, nous resterions encore sous le coup de l'extraordinaire minute du premier pas de l'homme sur la lune. La télévision n'est, dira-t-on, qu'un simple support technique — mais encore quel amplificateur ! — pour le théâtre, le cinéma, la musique, la danse, le sport. Elle use néanmoins d'un langage propre — le neuvième art ? — pour informer (du journal au grand reportage), pour éduquer (du document scolaire à l'explication scientifique vulgarisée), pour divertir (variétés et jeux).

En Belgique, la télédistribution la plus serrée d'Europe multiplie ce potentiel par douze ; les téléspectateurs wallons ont le choix entre six chaînes francophones. Le câble leur apporte aussi des expériences de télévision communautaire à Tournai, Gilly, Jambes, Gembloux, Ottignies, Rochefort, Andrimont et Liège où R.T.C.-Canal-Plus développe son action avec constance, mais en dépassant largement le cadre d'une petite communauté. Demain, le câble devrait encore, comme c'est déjà le cas en Grande-Bretagne, apporter à domicile en télétexte toutes sortes de renseignements utiles.

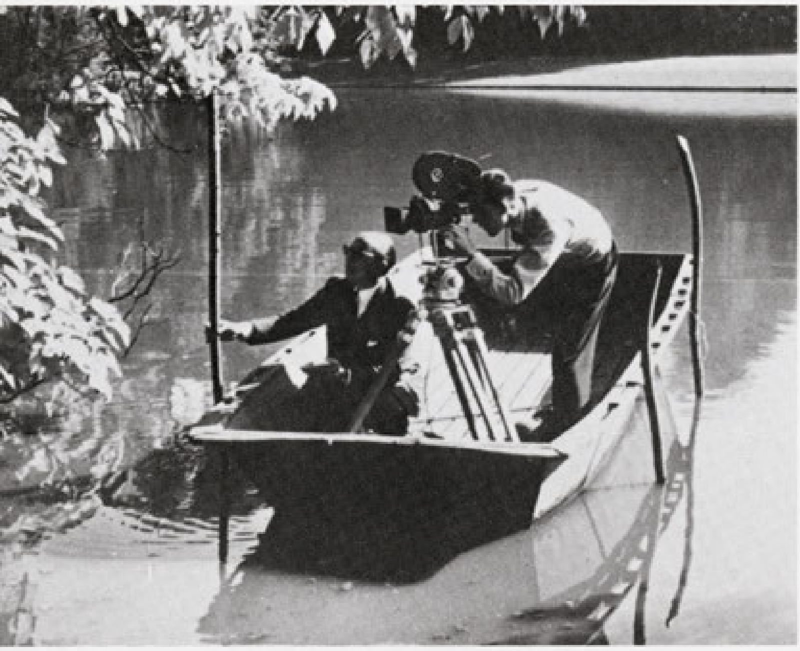

'LE JARDIN EXTRAORDINAIRE' *est peut-être celui de tous les jours: le réalisateur Raymond Dastra et un cinéaste (1960) (Photo R.T.B., Bruxelles).*

L'image toute puissante? Voire! Le verbe conserve son emprise. Le mouvement des radios libres — qui s'est déchaîné en Italie dans une fièvre propre à l'humeur politique du pays — a irrésistiblement gagné la Belgique. De mars 1978 à janvier 1980, on a pu dénombrer quatre-vingts radios environ, la plupart éphémères, et distinguer des radios de lutte, lutte politique parfois, plus souvent sociale et surtout écologique, ainsi que des radios d'animation (Louvain-la-Neuve) dont le programme et le ton ne s'éloignent finalement guère de ceux qui caractérisent certaines émissions professionnelles dites d'animation. Ces stations sont toujours dans l'illégalité, mais on peut croire qu'un statut leur sera finalement donné. L'actualité nous ramène ainsi un demi-siècle en arrière au débat des stations privées; elle force l'histoire à se mordre la queue.

La différence. Explorer le vaste champ de la radio-télévision laisse aisément découvrir les différences fondamentales de sensibilité, de disponibilité et d'ouverture d'esprit qui existent entre Wallons et Flamands, chez le 'fabricant' comme chez le 'client'.

Les établissements publics pratiquent des politiques diamétralement opposées: concentration au nord, décentralisation au sud.

Dans le secteur privé, les expériences de télévision communautaire en pays flamand n'ont rencontré que le dédain des autorités et n'ont trouvé que de tièdes défenseurs dans les milieux culturels de base, tandis que de timides essais de radio libre se heurtaient d'emblée à une hostilité totale.

Point n'est besoin de tirer de ces réflexions une leçon que le présent impose à tous mais que l'avenir peut éventuellement se charger de dénoncer.

Jean BRUMIOUL

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Il existe déjà, en langue française, une abondante littérature documentaire et critique sur la radiodiffusion et la télévision. Pour la Belgique francophone, deux albums 'historiques' permettent d'étirer le fil du résumé ci-dessus et de découvrir anecdotes et illustrations: *La Radio Belge a 50 Ans* (1973) et TV 25 (1978), deux ouvrages collectifs édités par la R.T.B.F.

Pour retrouver un passé qui était encore le présent d'hier: *La Radio, 8e Art* (ROGER CLAUSSE, Bruxelles, Office de Publicité 1945) et pour aborder un avenir qui est sans doute déjà le présent: L'Après-TV (ROBERT WANGERMÉE - HOLDE LHOEST, Paris, Hachette 1973).

Pour des analyses plus fondamentales sur les multiples aspects des deux disciplines, on consultera avec fruit, en dépit du langage de spécialiste qui leur est propre, les *Études de Radio-Télévision*, cahiers publiés par la R.T.B.F. et notamment les nº 23 (Radio locale et communautaire), 24 (L'information) et 25 (La fiction).

LES LOCAUX DU CONSEIL CULTUREL À BRUXELLES. *Huile sur toile de François signée et datée. Collection privée (Photo Francis Niffle, Liège).*
Le 27 septembre 1975 est le jour où fut célébrée pour la première fois la fête de la Communauté culturelle française.

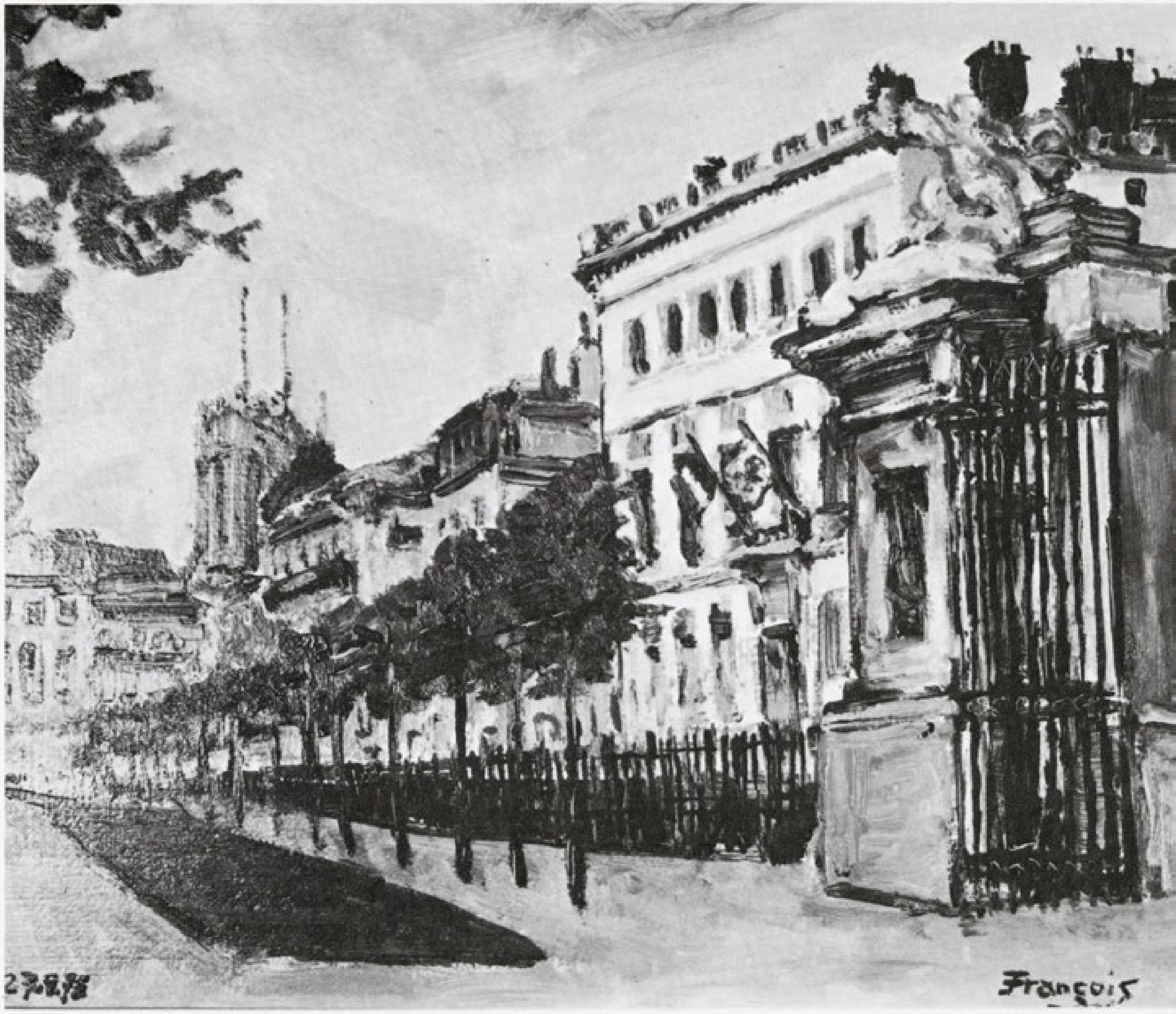

VIII - LES GRANDES INSTITUTIONS WALLONNES

Du Conseil Culturel au Conseil de la Communauté Française

Le Conseil culturel de la Communauté culturelle française a été le Parlement culturel de la Communauté d'expression française de Belgique ; il a été doté d'un pouvoir normatif qui lui a permis de prendre des décrets.
Au sein des régions linguistiques correspondant respectivement à chacun des Conseils culturels, ces décrets ont eu la même valeur qu'une loi au sens formel et matériel du terme. Les Conseils étaient composés des mêmes mandataires que les Chambres traditionnelles, répartis sur une base linguistique. Ils s'ajoutaient donc à la Chambre des Représentants et au Sénat pour former l'ensemble parlementaire du pouvoir législatif.

Le vote des lois d'août 1980 a modifié l'appellation de l'institution et a accru ses compétences.

HISTORIQUE DU CONSEIL

L'article 59 *bis* de la Constitution a créé un Conseil culturel pour la Communauté culturelle française et un autre pour la Communauté culturelle néerlandaise. Pour la Communauté culturelle de langue allemande, la Constitution (article 59 *ter)* prévoit également la création d'un Conseil de langue allemande distinct dont une autre loi détermine la composition et la compétence.

LA COMPOSITION DU CONSEIL CULTUREL

La loi du 3 juillet 1971 dispose que le Conseil culturel de la Communauté culturelle française est composé :

- des députés et des sénateurs (directs et provinciaux) élus par les Collèges électoraux de la région de langue française, en ce compris ceux qui représentent, dans l'arrondissement de Verviers, les cantons d'expression allemande ;
- ceux des députés et des sénateurs élus par le Collège électoral de Bruxelles, et les sénateurs élus par le Conseil provincial du Brabant qui ont prêté serment exclusivement ou d'abord en français ;
- les sénateurs cooptés élus par le Sénat qui ont prêté serment en français ou en allemand.

LA COMPOSITION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

On observe trois phases dont la succession est prévue par la loi.

1. Du 1^{er} octobre 1980 aux élections législatives qui suivront cette date, le Conseil de la Communauté française est composé comme l'était le Conseil culturel.

2. Après ces élections, et aussi longtemps que les articles 53 et 54 de la Constitution n'auront pas été révisés, le Conseil de la

Communauté française sera formé des membres des groupes linguistiques français des deux Chambres *élus directement par le corps électoral.*
Les sénateurs provinciaux et les sénateurs cooptés n'en feront donc plus partie.

3. Lorsque les articles 53 et 54 de la Constitution auront été soumis à révision, le Conseil de la Communauté française sera composé des membres du groupe linguistique français du Sénat élus directement.

LES COMPÉTENCES DU CONSEIL CULTUREL

Les Conseils culturels sont compétents pour régler :

1. Les matières culturelles ;
2. L'enseignement, à l'exclusion de ce qui a trait à la paix scolaire, à l'obligation scolaire, aux structures de l'enseignement, aux diplômes, aux subsides, aux traitements, aux normes de population scolaire ;
3. La coopération entre les communautés culturelles ainsi que la coopération culturelle internationale.

Dans les deux régions purement unilingues, les Conseils culturels sont respectivement compétents pour régler l'emploi des langues pour :

1. Les matières administratives;
2. L'enseignement dans les établissements créés, subventionnés ou reconnus par les pouvoirs publics;
3. Les relations sociales entre les employeurs et leur personnel, ainsi que les actes et documents des entreprises imposés par la loi et les règlements.

Les matières culturelles, définies par la loi du 21 juillet 1971, sont les suivantes :

1. La défense et l'illustration de la langue ;
2. L'encouragement à la formation des chercheurs;
3. Les beaux-arts, y compris le théâtre et le cinéma;
4. Le patrimoine culturel, les musées et les autres institutions scientifiques culturelles ;
5. Les bibliothèques, discothèques et services similaires ;
6. La radiodiffusion et la télévision, à l'exception de l'émission de communication du Gouvernement ainsi que la publicité commerciale ;
7. La politique de la jeunesse ;
8. L'éducation permanente et l'animation culturelle ;
9. L'éducation physique, les sports et la vie en plein air ;
10. Les loisirs et le tourisme.

Le Conseil culturel a également le pouvoir d'adopter des décrets relatifs à l'infrastructure de toutes ces matières.

LES COMPÉTENCES DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

À ces compétences, la loi spéciale a ajouté :

11. La formation pré-scolaire dans les prégardiennats ;
12. La formation post-scolaire et parascolaire ;
13. La formation artistique ;
14. La formation intellectuelle, morale et sociale ;
15. La formation sociale ;
16. La reconversion et le recyclage professionnel (moyennant quelques exceptions) ;
17. La recherche scientifique appliquée aux matières énumérées ci-dessus.

Sortant des matières proprement culturelles, le législateur a encore ajouté aux compétences des Conseils, en ce qui concerne la politique de santé, la politique de dispensation de soins et en dehors des institutions de soins, moyennant quelques exceptions, l'éducation sanitaire ainsi que les activités et services de médecine préventive à l'exception des mesures prophylactiques nationales.

En matière d'aide aux personnes, on notera qu'entrent désormais dans le champ des compétences du Conseil de la Communauté:

1. La politique familiale en ce compris toutes les formes d'aide et d'assistance aux familles et aux enfants;
2. La politique d'aide sociale à quelques exceptions près;
3. La politique d'accueil d'intégration des immigrés;
4. La politique des handicapés, en ce compris la formation, la reconversion et le recyclage professionnel des handicapés, à l'exception de quelques modalités propres au financement des allocations;
5. Quelques aspects importants de la politique du troisième âge;
6. La protection de la jeunesse à l'exception des matières relevant du droit civil et du droit pénal, et du droit judiciaire, et enfin
7. L'aide sociale pénitentiaire, et post-pénitentiaire à l'exception de l'exécution des décisions pénales.

LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Le fonctionnement du Conseil culturel hier et du Conseil de Communauté aujourd'hui est analogue à celui des Chambres qui composent le Parlement national.

Le Conseil comprend plusieurs organes, à savoir:

- l'Assemblée plénière, instance souveraine dont les séances sont publiques;
- le Bureau qui est composé d'un président, de trois vice-présidents et de quatre secrétaires élus par le Conseil en son sein.
  Le Bureau assure la gestion régulière, l'organisation des travaux et la nomination du personnel du Conseil;
- le Greffier, élu par le Conseil en dehors de ses membres;
- les Commissions permanentes, c'est-à-dire les Commissions spécialisées suivant les matières ou spéciales pour un objet déterminé. La mission du Conseil comprend également l'examen et le vote des décrets, l'examen et le vote des budgets culturels.

Jusqu'au 1er octobre 1980, le Conseil entendait les demandes d'explication assimilables sauf pour la conclusion aux interpellations que connaît le Parlement national.

Le vote des lois d'août 1980 a modifié fondamentalement ce point : l'Exécutif communautaire est désormais responsable devant le Conseil de la Communauté et il peut donc y être interpellé de la même manière qu'un ministre peut être interpellé devant une Chambre nationale.
Lorsqu'un projet de décret (d'initiative gouvernementale) ou une proposition de décret (d'initiative parlementaire) sont déposés, ils sont envoyés à la Commission compétente qui les examine et fait rapport à l'Assemblée plénière. Cette dernière en débat et se prononce définitivement par un vote.

Les budgets soumis au Conseil sont envoyés à la Commission de la politique générale qui en transmet les différents chapitres aux Commissions intéressées. Celles-ci font ensuite rapport à la première citée, qui introduit, par une synthèse de ces rapports, le débat en séance plénière.

À l'origine, le Conseil a créé treize commissions permanentes comprenant 12 à 25 membres désignés suivant le principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus.
Les mandats des présidents des commissions permanentes sont également répartis suivant cette règle; chaque Commission élit en outre un vice-président et un secrétaire.
Comme il existait treize commissions, mais un seul ministre de la Culture française, et que, dans la plupart des cas, c'est ce dernier qui était appelé à participer aux travaux des

Commissions, une restructuration des commissions intervint en 1974. Leur nombre fut réduit à huit.

En 1979, la composition des commissions a été fixée à 15 membres, de manière à limiter les obligations de présence de membres du Conseil.

LES ASPECTS BUDGÉTAIRES ET FINANCIERS

L'article 59 *bis* de la Constitution règle en son paragraphe 6, le mécanisme budgétaire des Conseils. Au premier stade, le Parlement national, sur proposition du Gouvernement, fixe le crédit global, c'est-à-dire le montant total des crédits mis à la disposition de chaque Conseil.

Les Conseils règlent ensuite par décret l'affectation de ces crédits globaux, en ventilant le montant vers les divers secteurs de la politique communautaire.

LA PROTECTION CONTRE LA DISCRIMINATION POUR DES RAISONS IDÉOLOGIQUES ET PHILOSOPHIQUES.

Des minorités idéologiques existent, différentes dans l'une et dans l'autre communauté. Le constituant a imposé le principe de leur protection (art. 59 *bis* § 8) et le législateur l'a mis en œuvre par la loi du 3 juillet 1971. L'article 4 prévoit qu'une motion motivée, signée par le quart au moins des membres d'un Conseil, peut déclarer que les dispositions d'un projet ou d'une proposition de décret qu'elle désigne et dont ce Conseil culturel se trouve saisi, contiennent une discrimination pour des raisons idéologiques et philosophiques.
Les présidents des Chambres législatives et des deux Conseils culturels, siégeant en Collège, statuent sur la recevabilité de la motion. Si celle-ci est déclarée recevable, la motion est déférée aux Chambres législatives qui statuent sur son bien-fondé. L'examen des dispositions désignées par la motion ne peut être repris par le Conseil que lorsque la Chambre et le Sénat ont déclaré la motion non fondée.

LES COMMISSIONS RÉUNIES DE COOPÉRATION

En plus des diverses commissions, la loi du 21 juillet 1971 a prévu la création d'une commission de coopération entre les communautés culturelles française et néerlandaise. Chaque Conseil crée une commission de coopération culturelle ; ces dernières sont composées d'un président, des vice-présidents et de dix membres. Rassemblés en séance commune, les commissions constituent les commissions réunies de coopération. Ces dernières se sont réunies pour la première fois en octobre 1972 ; un projet de règlement d'ordre intérieur fut discuté et adopté en janvier 1973.
Les séances ultérieures furent consacrées à l'examen du problème de la participation des provinces et des communes aux activités culturelles.
Les Conseils n'ont, en effet, pas reçu expressément le pouvoir d'imposer des obligations financières aux provinces et aux communes.
La commission de coopération examina, à la fin de la session 1973-1974, les implications du décret sur l'emploi des langues dans les entreprises, dit 'décret de septembre', adopté en juin 1973 par le Conseil culturel de la Communauté culturelle néerlandaise.

Il semble néanmoins que l'intention initiale du législateur n'a pas été suivie d'effets: cette commission n'a pu mener à terme l'examen de cette question, faute d'avoir encore été réunie valablement depuis 1974.

CONCLUSIONS

L'analyse des travaux du Conseil culturel au cours des sessions ordinaires de 1971 à 1974 permet de formuler diverses observations.

La première observation est liée à l'intérêt suscité par les affaires culturelles. Depuis la création du Conseil, les parlementaires consacrent beaucoup plus de temps à l'étude de ces problèmes qui antérieurement étaient noyés dans des discussions beaucoup plus générales.

En second lieu, les groupes politiques semblent aborder les questions avec un esprit différent; les travaux de commissions et du Conseil en sont témoins. Les partis politiques semblent avoir accepté de placer les problèmes culturels en dehors des luttes traditionnelles d'influence.

La troisième observation a trait à la présentation des crédits culturels en deux budgets: le budget des Affaires culturelles et le budget 'communautarisé' de l'Éducation nationale (F). La tendance qui s'est dessinée au sein du Conseil était de regrouper les deux budgets en un seul qui serait le budget des Affaires culturelles. L'argument en faveur de cette thèse est que l'autonomie culturelle ne sera pas complète tant que l'enseignement n'y sera pas totalement intégré.

Une quatrième observation intéresse le regroupement des crédits disséminés dans les divers secteurs budgétaires du budget des Affaires culturelles.

Il résulte de la dispersion des secteurs culturels que la responsabilité ministérielle était partagée entre sept ministres rien que pour les Dotations culturelles.

Le Conseil avait souhaité que lui soit présenté un seul budget qui reprendrait tous les secteurs d'intervention, ces derniers étant 'fondus' en un seul document dont la présentation pourrait être assurée par le ministre de la Culture et certains de ses collègues.

La solution intervenue lors de la création de l'exécutif communautaire en 1979 est que les documents d'origines diverses sont présentés par un seul ministre. Précisons encore que depuis 1978, les crédits sont dissociés en fonction de leur affectation géographique: Bruxelles et la Wallonie sont distincts dans le document budgétaire.

Cette présentation est liée à la présence d'un secrétaire d'État bruxellois dans l'exécutif communautaire. La cinquième observation a trait au contenu des secteurs budgétaires.

Leur analyse traduit en chiffres, la volonté de démocratisation de la culture par une aide plus importante à ceux qui ont pris l'initiative d'une vaste action de diffusion de la culture au sein des masses.

On peut rappeler en conclusion que les Conseils constituent avec les Chambres, des assemblées législatives normatives pouvant également modifier des lois existantes. Sans la collaboration active du Gouvernement, il est peu probable qu'ils pourront remplir les missions qui leur ont été assignées par la Constitution.

J'ai dès lors considéré comme l'une des tâches essentielles de ma présidence de créer ou de favoriser cette collaboration indispensable, par des interventions aussi fréquentes que possibles notamment auprès des ministres de la Culture française.

Je dois utiliser ce pluriel car ce département a été dirigé par des personnalités auxquelles les aléas politiques n'ont guère laissé le temps de concevoir ni de développer des vues à moyen ou à long terme: en quatre années, de 1971 à 1974, cinq ministres successifs ont pu apprécier la difficulté de mettre en œuvre une vaste politique culturelle sans pouvoir disposer d'une certaine stabilité et d'une possibilité de continuité dans l'effort.

Il n'empêche qu'un premier bilan doit faire reconnaître les très grandes potentialités de l'autonomie communautaire: les compétences du Conseil sont larges et ses pouvoirs importants.

Les volontés réunies de tous ceux qui désirent traduire les possibilités en réalités doivent assurer au Conseil un rôle vraiment déterminant, au bénéfice de nos régions de langue et de culture françaises.

Emile-Edgar JEUNEHOMME

CHÂTEAU DE LA HULPE (Brabant wallon). *Au centre d'un domaine de plus de 200 ha donné à l'État belge par le comte Ernest-John Solvay au bénéfice du Ministère de la Culture française, le château sert de cadre à de nombreux colloques, à des réunions de travail, à des séminaires, tout spécialement dans les domaines culturel et scientifique (Photo Rossel, Bruxelles).*

RÉCEPTION D'HOMMAGE EN L'HONNEUR DE NORGE *à l'occasion de ses 80 ans et de la publication de son* Œuvre poétique *chez Pierre Seghers à Paris. Au château de La Hulpe, mai 1978.*
De gauche à droite: Norge; Georges Sion, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises; Mme Suzanne Philippe, professeur de déclamation (Photo Rossel, Bruxelles).

REMISE DU COLLIER DE COMMANDEUR DE L'ORDRE DE LA COURONNE AU BARON FERNAND GRAINDORGE, GRAND COLLECTIONNEUR ET MÉCÈNE LIÉGEOIS.
Au Cabinet du ministre de la Culture française Pierre Falize, 12 juillet 1973.
De gauche à droite: le baron Pierre Wigny, ministre d'État; Jean Remiche, administrateur général du Ministère de la Culture française; le baron Fernand Graindorge.

La Culture française : un Ministère en gestation

MUTATIONS ADMINISTRATIVES

Au sortir de la Révolution belge et après le choix du roi Léopold I^er^, le premier Gouvernement belge fut mis en place le 24 juillet 1831. Il comptait cinq ministres, auxquels étaient confiées les tâches suivantes: Affaires étrangères, Justice, Intérieur, Finances et Guerre. Il appartint donc à l'un de nos responsables politiques de traiter les problèmes culturels qui pouvaient se poser à un Gouvernement à l'époque. Ainsi, ce fut le Ministère de l'Intérieur qui eut à s'occuper du don important fait à l'État par le peintre ANTOINE WIERTZ de son atelier et de bon nombre de ses œuvres.

Le pays dut attendre 1884, donc plus de cinquante ans, pour qu'une préoccupation culturelle au sens large s'affirmât. Elle prit la forme d'une mention de l'Instruction publique. Encore l'arrêté royal du 16 juin 1884 intégrait-il ce département embryonnaire dans les compétences du Ministre de l'Intérieur. Cette attente n'a rien de particulièrement étonnant dans un pays de tradition catholique dont la Constitution déclarait et déclare encore que l'Enseignement est libre et que 'l'instruction publique donnée aux frais de l'État est également réglée par le Roi' (article 17). Il a d'ailleurs fallu attendre 1842 pour que soit prise la première loi consacrée à l'organisation de l'enseignement primaire, et 1850 pour le vote de celle permettant la création de l'enseignement secondaire d'État (Écoles moyennes et Athénées royaux). L'organisation de l'enseignement avait été jusqu'alors le fait presque exclusif de l'Église catholique et, dans une mesure beaucoup plus modeste, des pouvoirs communaux.

Les domaines qui ressortissent aujourd'hui à la compétence des Ministres de la Culture étaient regroupés dans deux Directions générales:

1) l'Administration de l'Enseignement supérieur, des Sciences et des Lettres, placée sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique;
2) l'Administration des Beaux-Arts, rattachée au Ministère de l'Agriculture.

Ce n'est qu'en 1907 qu'un Arrêté royal pris le 2 mai portera création d'un Ministère des Sciences et des Arts dont le premier titulaire sera E. DESCAMPS. Ce nouveau Département comprenait quatre administrations: l'enseignement primaire, l'enseignement moyen, l'enseignement supérieur, des Sciences et Lettres; les Beaux-Arts.

Outre les problèmes spécifiques à l'enseignement supérieur, la troisième Direction avait en charge un certain nombre de matières que nous énumérerons brièvement. Elle assurait la tutelle de différentes institutions, notamment:

1) l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts;
2) l'Académie flamande de Langue et de Littérature,

ainsi que la gestion des institutions, musées et collections littéraires et scientifiques parmi lesquelles la Bibliothèque royale, les Archives générales du Royaume, l'Observatoire royal et le Musée royal d'Histoire naturelle.

Sa compétence s'étendait à la composition des Comités de lecture qui avaient à connaître des ouvrages et des compositions musicales et dramatiques: elle gérait les échanges littéraires internationaux. Elle organisait ou encourageait les concours, missions et travaux de toute nature ayant trait aux Sciences et aux Lettres, octroyait des subsides aux chercheurs et aux artistes, procédait à des achats d'ouvrages. Elle assumait encore la tutelle des bibliothèques communales et populaires.

Quant à l'Administration des Beaux-Arts, elle avait en charge l'Académie royale et l'Institut royal des Beaux-Arts d'Anvers et assurait la tutelle et l'inspection des écoles et des Académies qui dispensaient l'enseignement de l'architecture et des arts plastiques. Elle organisait, patronnait et subventionnait les grands concours d'architecture, de peinture, de sculpture et de composition musicale. Elle assurait la gestion des Musées royaux des Beaux-Arts, des arts décoratifs et industriels ainsi que des quatre grands établissements d'enseignement musical : les Conservatoires royaux d'Anvers, Bruxelles, Gand et Liège. Elle avait aussi compétence en ce qui concerne les écoles de musique et les sociétés musicales. Cette Administration disposait d'un service d'inspection de l'enseignement artistique et, en 1907, un Conseil supérieur des Arts du dessin était créé, qui fut placé sous sa tutelle.

L'Administration des Beaux-Arts disposait d'un service du patrimoine culturel qui avait dans ses attributions la conservation et la restauration des édifices du culte, des monuments et des objets d'art, mission qu'elle assumait en collaboration avec la Commission royale des Monuments et des Sites. Cette Administration organisait aussi périodiquement des expositions artistiques.

Politiquement, la structure du Département des Sciences et des Arts devait se révéler stable puisqu'elle fonctionnera sans interruption de 1907 à 1932. Cependant, pendant ces vingt-cinq années, le Département ne connaît pas moins de treize titulaires, parmi lesquels on peut citer l'historien liégeois LÉON LECLÈRE (qui n'y fit cependant qu'une fugitive apparition de trois semaines en 1922) et, surtout, CAMILLE HUYSMANS et JULES DESTRÉE.

Avec le recul, ce dernier apparaît certainement comme le titulaire le plus prestigieux mais, quoique son activité ait été bouillonnante, il ne dirigea le Département que du 2 décembre 1919 au 16 décembre 1921. C'est au cours de ce bref délai, que le Département connut des modifications d'une ampleur et d'une importance primordiales.

En fait, de 1907 à 1913, le Département des Sciences et des Arts ne connaît aucune modification dans ses structures ni dans ses sphères d'activités. C'est en 1913, par contre, que l'*Institut historique belge de Rome* vient s'ajouter aux institutions dont l'Administration de l'Enseignement supérieur, des Sciences et des Lettres assure la tutelle, administration qui se verra confier, cette même année, l'organisation de congrès et d'expositions. Et, en 1919, la *Commission royale d'Histoire* vient rejoindre l'*Institut historique belge*.

Au cours de l'année 1921, le Ministère des Sciences et des Arts connaîtra des modifications importantes dans sa structure. *L'Administration des Beaux-Arts* verra s'accroître sa sphère d'influence et de pouvoir alors que l'autre Direction générale deviendra l'*Administration de l'Enseignement supérieur et des Sciences.* Cette dernière ne retiendra plus notre attention. Tout au contraire, l'*Administration des Beaux-Arts* qui devient l'*Administration des Beaux-Arts, des Lettres et des Bibliothèques publiques* constituera le noyau autour duquel s'organisera progressivement le Département de la Culture.

C'est également en 1921 qu'est créé un *Conseil supérieur des Bibliothèques publiques* à la suite du vote de la loi sur les Bibliothèques publiques prise à l'initiative du Ministre Jules Destrée : le 17 octobre 1921 est et restera une date faste pour la vie culturelle de notre pays. C'est aussi cette même annee 1921 que l'Administration qui nous occupe recevra la responsabilité de la gestion du Château et des collections de Mariemont légués à l'État par RAOUL WAROCQUÉ et, l'année suivante, celle du Château de Gaesbeek et de ses collections.

En 1922, on assiste à une réorganisation des services d'inspection. Ceux-ci compteront désormais un inspecteur général des Beaux-Arts, un inspecteur général des bibliothèques publiques, assisté d'inspecteurs de première et de deuxième classe tandis que les disciplines d'enseignement artistique allaient disposer d'un inspecteur des arts du dessin et d'un second pour les arts de la musique.

L'année 1930, qui est celle où le Royaume célèbre le centenaire de son indépendance, marque une date importante dans l'histoire de notre Administration dont la sphère d'influence et d'action couvrira l'éducation populaire, la gymnastique et les sports. C'est le 4 mars de cette année qu'un arrêté royal créera le *Conseil supérieur de l'Éducation populaire* et un autre, pris le 2 février 1934, instituera un *Conseil supérieur de l'Éducation physique et des Sports*.

Le 17 décembre 1932, un arrêté royal remplaçait le *Ministère des Sciences et des Arts* par celui de l'*Instruction publique*. Mais cette modification n'eut aucune répercussion sur les attributions de la Direction générale des Beaux-Arts, des Lettres et des Bibliothèques publiques.

Dès 1936, on assiste à l'ébauche, au sein de cette Administration, du noyau de ce qui deviendra plus tard la *Direction générale de la Jeunesse et des Loisirs*. Un arrêté royal pris le 27 juillet créait l'*Office national des Loisirs du Travailleur*, à la demande du *Conseil supérieur de l'Éducation populaire*. Cet office se voyait assigner, entre autres choses, la mission de constituer un *Centre national de documentation et d'information* de tout ce qui pouvait intéresser l'éducation populaire tant en Belgique qu'à l'étranger. L'Arrêté royal du 28 décembre 1939 supprimait cet organisme pour le remplacer par le service de l'Éducation populaire qui allait prendre en charge les tâches du secteur des bibliothèques publiques. Notre Direction générale devenait l'*Administration des Beaux-Arts, des Lettres et de l'Éducation populaire*. Le 11 décembre 1945, était créé le *Service national de la Jeunesse* qui aurait pour mission d'assister les mouvements de jeunesse dans leurs initiatives.

D'autre part, c'est l'époque où la Belgique, immédiatement après la Seconde Guerre mondiale, signe les premiers accords culturels avec des pays qui sont nos voisins les plus proches: la France et les Pays-Bas. En raison de l'ampleur que devaient prendre par la suite les relations culturelles internationales, il n'est pas inintéressant de noter que c'est à un simple chef de bureau que l'on confie, en janvier 1946, la gestion d'une cellule de travail affectée à ce domaine important. Cette cellule prendra rapidement de l'extension: elle devient un Service en 1957 et une Administration distincte en 1965.

La préoccupation culturelle va se concrétiser par l'apparition du mot dans les attributions politiques. En 1958, le Gouvernement que forme M. GASTON EYSKENS comportait, pour la première fois, un *Ministère des Affaires culturelles* (arrêté royal du 6 novembre 1958). Le titulaire, M. PIERRE HARMEL, se vit confier pour mission essentielle l'élaboration de la loi portant statut des Instituts d'émission de radio et de télévision : R.T.B. — B.R.T. Cette loi fut votée en 1961. Pierre Harmel fut à la fois le premier et le dernier Ministre des Affaires Culturelles. Il fut aussi le seul dont les attributions s'étendirent à l'ensemble de l'État.

À partir de 1961, le Ministre de l'Éducation Nationale, qui prend le titre de Ministre de l'Éducation Nationale et de la Culture, se voit attribuer un adjoint du rôle linguistique opposé. Ainsi, les deux titulaires francophones, MM. VICTOR LAROCK et HENRI JANNE, furent assistés l'un et l'autre par un Ministre adjoint, M. RENAAT VAN ELSLANDE.

Cette division politique ne devait précéder que de peu une scission administrative. En juillet 1962, prenant la parole au Parlement, le Premier Ministre Théo Lefèvre annonçait une restructuration de ce Département qui constituait un premier pas vers l'autonomie culturelle. La déclaration prévoyait la création de deux Administrations générales des Affaires culturelles, une par régime linguistique. Ces nouvelles structures furent mises en place dès 1963. Les Services pour la Culture française comprenaient la Direction générale des Arts et Lettres, celle de la Jeunesse et des Loisirs, le Service des Relations culturelles internationales et, à partir du 1er janvier 1964, l'Administration de l'Éducation physique des Sports et de la Vie en plein air (A.D.E.P.S.). Cette dernière provenait de l'ancien Institut National de l'Éducation physique et des Sports (I.N.E.P.S.) d'abord rattaché au Ministère de la Santé Publique.

À partir du 1er janvier 1964, l'A.D.E.P.S. constitue la *Direction générale de l'Éducation physique, des Sports et de la Vie en plein air*, qui recevra ultérieurement la charge des dossiers de l'infrastructure culturelle. Cependant, la scission de 1964 était incomplète puisque l'A.D.E.P.S., comme d'ailleurs l'Administration des Relations culturelles internationales, gardaient compétence administrative pour les deux régions linguistiques.

Cette restructuration ne constitue guère qu'un sursis, puisque, le 25 septembre 1969, un arrêté royal portait 'création de deux entités juridiques distinctes' : le Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française et le Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture néerlandaise.

Dans l'intervalle, en effet, la scission communautaire s'était accentuée au sein du Gouvernement. À partir de 1965, là où, jusqu'en 1961, un seul ministre avait compétence, on connaît quatre secteurs de responsabilités politiques distinctes : Éducation Nationale (secteur français), Éducation Nationale (secteur néerlandais) ; Culture Française et Culture Néerlandaise. On note, en effet, l'apparition, en 1965, d'un responsable politique pour la Culture française. D'abord assumée avec le titre de Ministre-Secrétaire d'État par M. PAUL DE STEXHE, plus tard Président du Conseil Culturel de la Communauté Française, la Culture Française connut successivement sept autres titulaires : MM. PIERRE WIGNY, ALBERT PARISIS, CHARLES HANIN, PIERRE FALIZE, JEAN-PIERRE GRAFÉ, HENRI-FRANÇOIS VAN AAL et JEAN-MAURICE DEHOUSSE. En 1979, le Département, devenu Ministère de la Communauté française, est géré par le Ministre MICHEL HANSENNE.

Au cours de ces années, la structure de la Culture Française allait connaître une nouvelle mutation. Celle-ci ne porta pas sur l'Exécutif mais sur le Législatif. En vertu de la révision de la Constitution de 1970, deux lois complémentaires (3 juillet et 21 juillet 1971) instaurèrent une autonomie culturelle complète. La Communauté française de Belgique, désormais constitutionnellement reconnue, disposait de son propre Parlement : le Conseil Culturel de la Communauté Culturelle Française. Depuis lors, en dehors des matières et des institutions nationales, les activités culturelles ne sont plus régies par des lois votées par le Parlement national, mais par des décrets, votés par les seuls parlementaires francophones.

Il ne nous appartient pas de commenter cette réforme capitale, mais il serait impossible de ne pas relever qu'indépendamment de certaines compétences constitutionnelles en matière d'emploi des langues, d'enseignement et de relations culturelles internationales, l'autonomie culturelle comprend expressément les 'matières culturelles'.

Celles-ci sont énumérées par l'article 2 de la loi du 21 juillet 1971 :

1) la défense et l'illustration de la langue ;
2) l'encouragement à la formation des chercheurs ;
3) les beaux-arts, y compris le théâtre et le cinéma ;
4) le patrimoine culturel, les musées et les autres institutions scientifiques culturelles ;
5) les bibliothèques, discothèques et services similaires ;
6) la radiodiffusion et la télévision, à l'exception de l'émission de communications du Gouvernement ainsi que de la publicité commerciale ;
7) la politique de la jeunesse ;
8) l'éducation permanente et l'animation culturelle ;
9) l'éducation physique, les sports et la vie en plein air ;
10) les loisirs et le tourisme.

Le même texte législatif précise encore que la compétence du Conseil Culturel s'applique également aux infrastructures, mais ce transfert ne fut réalisé qu'en 1973.

Enfin, il fallut attendre le 20 janvier 1978 pour voir une autre loi préciser la compétence des Communautés en matière de traités et d'accords internationaux. De plus, une structure politique bicéphale apparut en 1977, lorsque le Ministre de la Culture Française se vit adjoindre un Secrétaire d'État. À cette occasion, une répartition géographique des tâches fut reconnue, le Secrétaire d'État ayant compétence pour la région bruxelloise. Le premier titulaire de cette fonction fut M. François Persoons.

Ainsi se trouve démontré, pas à pas, le caractère profondément évolutif de la notion de culture et, par conséquent, de la compétence de ce que l'on finit fréquemment par appeler le *Département de la Culture Française*. En fait, celui-ci devint suffisamment important pour qu'on envisage la création d'un Ministère distinct, au sens complet du terme. Des négociations poussées furent menées sur ce point en 1978, mais la chute du Gouvernement et la longue crise politique qui s'ensuivit empêchèrent ce projet d'aboutir.

Quand cette crise prit fin, un accord politique avait bouleversé la structure du Département. L'arrêté royal du 17 avril 1979 en faisait effectivement un Ministère, mais sous la nouvelle appellation de Ministère de la Communauté Française.

RÉTROSPECTIVE RAOUL UBAC AU PALAIS DES BEAUX-ARTS DE CHARLEROI *le 3 février 1968.*
De gauche à droite: Raoul Ubac; Robert Rousseau, directeur artistique du Palais des Beaux-Arts; l'administrateur général Jean Remiche.

LES ACTIVITÉS CULTURELLES

Lorsqu'il était encore une entité juridique, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture Française comprenait trois grands secteurs.

A. *Les services communs à l'Éducation nationale et à la Culture*, à savoir:

a) l'administration du personnel et des affaires statutaires;
b) l'administration des affaires budgétaires et financières;
c) le service juridique.

B. *Les services propres à l'Éducation nationale*:

1) l'administration de l'organisation des études;
2) l'administration de l'enseignement préscolaire et de l'enseignement primaire;
3) l'administration de l'enseignement secondaire;
4) l'administration de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
5) l'administration de l'enseignement spécial, de l'enseignement par correspondance et de l'enseignement de promotion sociale.

C. *Les services pour la Culture française proprement dite* qui comprennent:

1) le service de l'administration générale;
2) la direction générale des arts et des lettres;
3) la direction générale de la jeunesse et des loisirs;
4) la direction générale de l'éducation physique et des sports, de la vie en plein air et de l'infrastructure culturelle et sportive;
5) l'administration des relations culturelles internationales.

A. L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

L'Administration générale des affaires culturelles regroupe toutes les administrations placées sous l'autorité du Ministre qui a la Culture française dans ses attributions. Réserve faite des problèmes de personnel et du traitement matériel des opérations budgétaires qui restent de la compétence du Secrétaire général, l'Administrateur général exerce des fonctions apparentées à celles de ce dernier, essentiellement de coordination. De plus, il a sous son autorité immédiate les agents qui ont en charge:

a) l'information et la documentation;
b) l'octroi de distinctions honorifiques;
c) la traduction des documents dans l'une des trois langues nationales;
d) les contrôles de sécurité et d'hygiène des bâtiments occupés par les services extérieurs (écoles, musées, etc.).

Actuellement, l'administrateur général assume, en outre, la gestion d'une direction générale, en l'occurrence celle des Arts et Lettres.

B. LA DIRECTION GÉNÉRALE DES ARTS ET DES LETTRES

Elle s'articule autour de trois axes majeurs:

- l'enseignement artistique;
- le patrimoine culturel;
- la promotion et la diffusion artistiques.

L'administration de l'enseignement artistique couvre en ordre principal deux secteurs bien distincts: celui de la musique et celui des arts plastiques. C'est d'elle que dépendent les trois conservatoires royaux de musique de Bruxelles, Liège et Mons, établissements d'État qui assurent la formation des musiciens professionnels et celle des futurs comédiens, ainsi que le remarquable réseau d'enseignement de promotion socioculturelle constitué par les conservatoires communaux, les académies et les écoles de musique.

En ce qui concerne l'enseignement des arts plastiques, l'État ne gérait jusqu'il y a peu qu'une seule institution: l'E.N.S.A.A.V. (École nationale supérieure d'Architecture et des Arts visuels fondée en 1928 par Henri Van de Velde et plus connue sous le vocable, École de la Cambre (du nom du site où cet établissement a son siège, l'ancienne abbaye de la Cambre à Ixelles-Bruxelles). Depuis octobre 1976, l'État a repris, en outre, la gestion de l'École des Arts plastiques de Mons.

Enfin, un an plus tard, un accord politique passé par les Ministres Joseph Michel et Jean-Maurice Dehousse plaçait les écoles d'architecture sous l'autorité de l'Éducation Nationale tandis que l'I.N.S.A.S. (Institut National des Arts du Spectacle), organisme d'État, et l'I.A.D. (Institut des Arts de Diffusion), établissement libre subventionné allaient désormais dépendre de la Direction générale des Arts et Lettres.

L'Administration du Patrimoine culturel assume les responsabilités du pouvoir central à l'égard des musées d'État. À l'heure actuelle, un seul d'entre eux est implanté en Wallonie: celui de Mariemont. Mais des pourparlers sont en cours pour en établir un second, consacré à l'art moderne, dans la région liégeoise.

Cependant, l'Administration du Patrimoine culturel collabore à la gestion d'autres musées qui ont leur siège à Bruxelles, et, notamment, les Musées royaux des Beaux-Arts et les Musées royaux d'Art et d'Histoire. Il en va de même pour l'I.R.P.A. (Institut Royal du Patrimoine Artistique) et pour le Service National des Fouilles. L'Administration du Patrimoine apporte, en outre, une aide aux musées privés ainsi qu'à ceux relevant des autorités municipales ou provinciales.

D'autre part, en étroite collaboration avec la Commission royale des Monuments et des Sites, l'Administration s'est attachée à définir, à promouvoir et à appliquer une politique d'inventaire, de classement et de restauration de ce qui constitue le patrimoine architectural de la Communauté, qu'il s'agisse d'édifices privés ou publics, de bâtiments isolés ou d'ensembles architecturaux en milieu urbain ou en site rural.

L'Administration du Patrimoine s'est attachée à sensibiliser un public aussi large que possible, et particulièrement les gestionnaires municipaux, en suscitant des études et des publications. Parmi ces initiatives, il y a lieu de faire une place toute spéciale à *l'Inventaire du Patrimoine Monumental.* Neuf forts volumes sont sortis de presse, qui couvrent les arrondissements de Nivelles, Mons, Namur, Tournai, Marche, ainsi que la Ville de Liège ; celui consacré à l'arrondissement de Liège sortira de presse en 1980 tandis que les équipes chargées de l'inventaire prospectent systématiquement les arrondissements de Thuin, Philippeville et Verviers. En parallèle avec cet inventaire, un autre a été mis en chantier, qui s'attachera aux ensembles architecturaux significatifs de Wallonie. Le volume consacré à la Lorraine belge paraîtra dans les prochains mois, auquel feront suite ceux qui présenteront l'Ardenne, la Famenne, le Condroz, etc.

Enfin, l'Administration du Patrimoine est soucieuse d'apporter son aide aux Sociétés archéologiques par l'octroi de subventions destinées à couvrir, pour partie, les frais entraînés par les campagnes de fouilles et par les publications. Dans ce domaine, la multiplication des grands travaux publics et l'intérêt croissant du public ont conduit à une initiative originale : la création d'un Service 'S.O.S. Fouilles' qui coordonne les ressources scientifiques du S.N.F. et les bonnes volontés des archéologues volontaires.

Le Service de la promotion et de la diffusion artistiques couvre des secteurs très variés : lettres françaises, lettres dialectales, art dramatique, musique et art lyrique, ballet et toutes les disciplines de ce qu'il est convenu d'appeler les arts visuels (peinture, sculpture, céramique, gravure, tapisserie, photographie, vidéo).

Cette troisième direction absorbe une part fort importante du budget de la Direction générale des Arts et des Lettres. À cet égard, quelques chiffres donnent une idée de ce que peut être une politique d'aide à l'art lyrique. En 1964, cette forme particulière d'expression et l'art recevaient à peine 14 millions ; en 1978, cette somme était passée à près de 262 millions. Le Centre Lyrique de Wallonie était ainsi devenu, après la R.T.B.F., la deuxième institution culturelle de la Communauté Française. Mais on n'arrêterait pas d'énumérer les organismes soutenus par le Département de la Culture Française : Centre Lyrique de Wallonie, Ballet Royal de Wallonie, Orchestre symphonique de Liège, Théâtre National de Belgique, Orchestre de Chambre de Wallonie, théâtres agréés, théâtres permanents non agréés, jeunes compagnies, Théâtre expérimental de Belgique, etc.

La politique d'aide au théâtre, et notamment aux jeunes compagnies, s'est également exprimée sous la forme de subsides de plus en plus substantiels : 24 millions en 1964, plus de 200 millions en 1978. Il ne fait pas de doute que cette politique est à la base du renouveau théâtral constaté dans notre Communauté.

Celle-ci s'est en outre caractérisée par un effort particulier dans un secteur peu connu jusqu'à ces dernières années. Sur base d'un décret voté par le Conseil Culturel, le Département s'est en effet attaché au développement du théâtre de l'enfance et de la jeunesse.

Dans le domaine de la politique théâtrale, le Ministre et son Administration disposent de deux organismes dont les avis et les suggestions sont précieux : il s'agit du Conseil National de l'Art Dramatique et de la Commission du Jeune Théâtre.

Au cours des quinze dernières années, la vie théâtrale a connu dans notre Communauté un bouillonnement, une efflorescence, une vitalité exceptionnelle dans le sillage de deux chefs de file : JACQUES HUISMAN, au Théâtre National, et CLAUDE ÉTIENNE au Rideau de Bruxelles, sans oublier le rôle de ROGER DOMANI dans la recherche et l'expérimentation. Si l'action de ces trois hommes s'est principalement exercée au départ de Bruxelles, le théâtre du Gymnase à Liège, celui de l'Ancre à Charleroi et le Centre Dramatique Ardennais ont prouvé que les autres provinces n'étaient pas oubliées.

Par contre, des moyens beaucoup plus faibles sont accordés aux lettres. Dans ce domaine, l'action du Département se traduit surtout par l'attribution de subsides à des associations littéraires, à des revues, à des écrivains, par des prises d'abonnements et par des achats de livres diffusés en Belgique et à l'étranger.

La promotion des arts plastiques est assurée en ordre principal à quatre niveaux différents :

VERNISSAGE DE L'EXPOSITION DES GRAVEURS LIÉGEOIS JEAN DONNAY ET GEORGES COMHAIRE. *À Stavelot, Musée de l'Ancienne Abbaye, mars 1972.*
De gauche à droite: l'administrateur général Jean Remiche, Georges Comhaire, Jean Donnay.

DONATION DE LA COLLECTION D'ORFÈVRERIE DALLEMAGNE AU PATRIMOINE CULTUREL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE. *Au Ministère de la Culture française, 5 décembre 1978.*
De gauche à droite: Mme Claude Dallemagne; le mécène Claude Dallemagne; Jean-Maurice Dehousse, ministre de la Culture française; le chevalier de Stexhe, Sénateur, président sortant du Conseil culturel; l'administrateur général Jean Remiche.
La précieuse collection a pour destination le château de Seneffe (Hainaut), en cours de restauration (Photo Paul Versele, Bruxelles).

l'achat d'œuvres, la commande en vue d'une intégration spécifique, l'octroi de subventions à des institutions ou à des personnes, l'organisation d'expositions. De plus en plus fréquemment, ces dernières sont l'occasion de séances d'animation et de sensibilisation par le recours à ces adjuvants précieux que proposent les moyens audio-visuels. L'une des plus récentes innovations du Département fut la publication d'un annuaire de la bande dessinée.

Enfin, le Service des arts plastiques assume également la procédure visant à l'intégration d'œuvres d'art dans les constructions réalisées à l'initiative ou avec l'aide de l'Administration de l'infrastructure culturelle et sportive.

En octobre 1977, le Ministre JEAN-MAURICE DEHOUSSE réalisait, en effet, un vœu formulé depuis plus d'un demi-siècle par les artistes en décidant que 2 % des sommes importantes consacrées à l'infrastructure seraient désormais affectés à l'intégration d'œuvres d'art dans les bâtiments.

C. LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS

De par sa structure même, elle est appelée à jouer un rôle très important. Il y a lieu d'y distinguer dès l'abord trois grands secteurs:

- le service de la jeunesse;
- l'administration de l'éducation permanente;
- le service de l'inspection

Le service de la jeunesse assure, entre autres, les charges du Secrétariat du Conseil de la

Jeunesse d'Expression française, organisme habilité à traiter avec les différents départements ministériels des problèmes liés à la politique de la jeunesse. Ce même service s'occupe de l'octroi de subventions aux organisations de jeunesse reconnues. Au plan international, il s'emploie à susciter ou à favoriser des échanges et à établir des relations entre des associations belges de jeunes et leurs homologues des pays étrangers. Il a mis au point un service de relations publiques et d'information bien structuré et très actif et collabore de façon efficace à la diffusion des publications du Conseil de la Jeunesse.

Au cours des dix dernières années, l'administration de l'éducation permanente a vu ses missions se multiplier et se développer. Elle dispose de services généraux dont les tâches principales consistent à gérer les centres de formation d'animateurs socioculturels, à assurer le prêt d'un abondant matériel didactique ainsi que celui de campement ou d'hébergement. Elle possède un remarquable centre de documentation qui compte quelque 20.000 volumes, plus de 200 revues, sans parler d'un important service de presse très méthodique et fort bien répertorié sur tous les problèmes socioculturels ou portant sur l'éducation extra-scolaire.

C'est aussi dans le cadre de cette administration que s'inscrit le service de la lecture publique, récemment vivifié par le vote d'un décret remplaçant la loi Destrée. Ce service a en charge l'octroi de subventions en espèces et en nature aux bibliothèques publiques reconnues, l'organisation de cours pour les candidats au certificat d'aptitude à la gestion de bibliothèques. Il assure également un service de prêt au public, notamment grâce à des bibliobus qui sillonnent la petite province au départ de dépôts importants. Ce service a joué un rôle capital dans l'initiative visant l'élaboration d'un catalogue général de tous les ouvrages en dépôt dans toutes les bibliothèques de la Communauté.

La quatrième section de cette administration est constituée par un service qui a en charge la formation des cadres d'animateurs à la demande et au bénéfice d'organisations reconnues de jeunesse ou d'éducation permanente des adultes.

La cinquième section est celle de l'animation et de la diffusion culturelles ; elle couvre des secteurs diversifiés : octroi de subventions aux Maisons de la Culture et aux foyers culturels, aides aux maisons des jeunes, aux ateliers d'expression libre ainsi qu'à tous les groupes qui, dans le cadre de la législation, exercent des activités d'animation et de diffusion. Il y a lieu de faire mention de la cellule de l'audiovisuel qui traite les dossiers d'aide à la création cinématographique et à la télévision communautaire. Cette dernière a pris dans notre région une ampleur exceptionnelle en Europe : Liège, Jambes, Gembloux, Tournai, par exemple, sont le siège de ces expériences où s'épanouit une nouvelle forme de culture.

Autre outil original du Département, la Médiathèque de Belgique qui prête des disques par milliers non seulement grâce à ses comptoirs mais encore par l'intermédiaire de discobus qui desservent les zones rurales.

La troisième partie du triptyque de cette direction générale est constituée par le service d'inspection. Au cours des dernières années, on a procédé à la mise en place d'un service d'inspecteurs polyvalents qui ont à connaître aussi bien des problèmes de lecture publique que de jeunesse ou d'éducation permanente. Les inspecteurs assurent une mission double : être présents sur le terrain pour assumer un rôle de conseiller à l'égard des responsables locaux et régionaux, les aider à surmonter les difficultés rencontrées, mais aussi éclairer les responsables de l'administration et le Ministre sur le respect des prescriptions légales qui conditionnent la reconnaissance et l'octroi des subventions.

D. LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE, DES SPORTS, DE LA VIE EN PLEIN AIR ET DE L'INFRASTRUCTURE CULTURELLE ET SPORTIVE

Plus connue sous l'appellation d'A.D.E.P.S., elle recouvre, comme sa raison sociale l'indique, un ensemble d'activités très importantes et très diversifiées qui s'organisent autour de trois pôles :

1. L'administration des services sportifs ;
2. L'inspection générale des services sportifs ;
3. Le service de l'infrastructure culturelle et sportive.

Cette administration a en charge l'octroi de subventions de fonctionnement aux fédérations sportives ainsi qu'aux clubs et aux cercles reconnus et aux plaines de jeux. L'A.D.E.P.S. apporte aussi son aide financière pour l'organisation de cours de formation de cadres dans tous les domaines qui ressortissent à sa compétence : éducation physique, sports, vie en plein air. Il entre encore dans ses attributions de collaborer financièrement à la préparation des activités du sport de haute compétition. Par ailleurs, l'A.D.E.P.S. apporte son soutien aux manifestations sportives comme aux activités de propagande. Enfin, on peut encore inscrire à son actif l'aide directe qu'elle accorde aux organisations volontaires, notamment par le prêt de matériel sportif.

Il y a lieu de souligner l'intérêt des initiatives prises par cette administration dans le domaine de la diffusion et de la promotion du sport, notamment les services rendus par :

a) son école de moniteurs et d'entraîneurs ;
b) la mise à la disposition du public d'une bibliothèque comptant plus de 7.500 livres, quelque 3.000 recueils de revues belges et étrangères ainsi qu'un jeu très abondant d'informations constitué par plusieurs milliers de coupures de presse ;
c) une filmothèque comptant plus de 450 films sportifs en 9 et 16 mm, films qui peuvent être empruntés ainsi que le matériel de projection, aussi bien par les fédérations et groupements sportifs que par les écoles.

L'A.D.E.P.S. s'est assigné comme mission la promotion du *sport pour tous*, politique qui s'appuie sur l'organisation de cycles d'initiation et de perfectionnement dans plus de trente disciplines différentes ainsi que sur l'organisation de vacances sportives. Cette administration a créé un certain nombre de centres sportifs qu'elle gère et anime entre autres à Angleur, Chiny, Heinsch, Liège, Mons, Seneffe et Spa, centres où se tiennent de très nombreux stages qui rencontrent un succès qui ne fait que croître.

Enfin, nous serions incomplets si nous n'évoquions les efforts déployés dans le domaine du sport et de la vie en plein air au profit des handicapés ainsi que la collaboration qui s'est nouée avec les responsables de l'Éducation nationale en vue de promouvoir la pratique des activités physiques et sportives par les enfants de l'enseignement fondamental. Cette administration gère les dossiers qui ont trait à la construction ou à l'aménagement de l'infrastructure culturelle et sportive, qu'il s'agisse de travaux entrepris à l'initiative des pouvoirs dits 'subordonnés' ou de ce que l'État programme pour son propre compte. En 1978, l'importance globale de son action se chiffrait à plus de deux milliards dans ce domaine.

E. L'ADMINISTRATION DES RELATIONS CULTURELLES INTERNATIONALES

Celle-ci connaît un statut un peu ambigu qu'expliquent plusieurs causes, parmi lesquelles la multiplication du nombre d'accords culturels qui lient la Belgique à des pays tiers. La création d'un Commissariat aux relations culturelles internationales, résultant du décret du 19 décembre 1979, pourrait bien lui donner une nouvelle impulsion.

Cette administration constitue un ensemble de services 'd'import-export culturel' qui assurent les liaisons avec l'étranger à divers niveaux, ce qui implique des concertations avec le Département de la Culture néerlandaise comme avec ceux de l'Éducation Nationale. Cette administration traite les dossiers qui concernent notre présence et nos activités au sein d'organismes internationaux : Conseil de l'Europe, Unesco, Agence de Coopération Culturelle et Technique. Elle partage avec son homologue de langue néerlandaise les tâches de secrétariat des commissions mixtes chargées de l'application des quelque quarante accords culturels qui lient la Belgique à des pays tiers et le suivi des opérations décidées lors des réunions périodiques.

Une part importante des crédits sert à octroyer des bourses en Belgique francophone à de nombreux étrangers venus y faire des études supérieures. Le budget géré par cette administration, fort modeste encore en vérité, aide à couvrir les frais de voyage des ressortissants belges qui se rendent à l'étranger : professeurs d'université, artistes, savants, responsables de mouvements de jeunesse ou d'éducation permanente ainsi que l'accueil de leurs homologues dans notre pays.

C'est ce même budget qui est sollicité et cette même administration qui est mise à contribution lorsqu'il s'agit d'assurer notre présence culturelle à l'étranger par l'envoi de troupes de théâtre, de ballets, d'orchestres, de groupes folkloriques ou de musique de chambre ou encore par la présentation d'expositions d'artistes belges. Il en va de même pour l'accueil d'artistes et de manifestations culturelles étrangères dans la Belgique romane.

Il va de soi que le Ministère de l'Éducation Nationale, les Universités et les institutions scientifiques sont associés à la programmation des échanges.

Enfin, quoique ne dépendant pas du Ministère, puisque gérée par un Conseil d'Administration pluraliste directement élu par le Conseil Culturel, la R.T.B.F. constitue un outil incomparable de diffusion de la Culture et d'affirmation de la personnalité de la Communauté française. Cette affirmation de notre présence ne va pas sans un gros effort financier: en dépenses courantes, la R.T.B.F. absorbe plus de la moitié des ressources budgétaires.

CONCLUSION

Depuis quelques années, la Belgique en quête de son devenir, se cherche. Elle est occupée à définir, à préciser la forme et le contenu institutionnels de nouvelles structures qui tiennent enfin compte des identités et des spécificités de chacune des communautés qui la compose. Une première étape a été franchie, il y aura bientôt dix ans, lorsque, répondant à la volonté de la nation flamande, l'autonomie culturelle a été inscrite dans la Constitution. La Communauté française de Belgique, — la Wallonie et Bruxelles francophone — reste plus que jamais demanderesse. Des aménagements, mais aussi des mutations structurelles auront lieu, qui remodèleront le pays. L'actuel Département de la Culture sera affecté par ces changements. À moyen, sinon à court terme, ce dernier deviendra un Ministère à part entière.

C'est ce qu'implique déjà l'arrêté du 17 avril 1979 portant création d'un Ministère de la Communauté française. Celui-ci, qui inclura l'ancien département de la Culture, se verra conférer des compétences nombreuses et diversifiées.

Puissent les nouvelles institutions être rapidement mises en place et dotées d'administrations rationalisées. La simplification des procédures, qui postule un droit d'initiative accru corrélativement au renforcement des responsabilités, permettra à l'administration d'exécuter plus rapidement les décisions politiques et de répondre plus efficacement aux besoins des administrés.

Jean REMICHE
(1979)

NOTE ADDITIONNELLE

À titre documentaire, nous croyons utile de signaler que le projet de décret budgétaire pour 1979 se présente comme suit :

I. - En dépenses courantes :	
a) dotation à la R.T.B.F. de:	3.540.000.000 F.
b) activités du département :	3.314.100.000 F.
dont environ 2.100.000.000 pour la Direction générale des Arts et des Lettres	
II. - En dépenses en capital :	
crédits non dissociés :	197.000.000 F.
crédits dissociés :	
1) crédits d'engagement	1.505.800.000 F.
2) crédits d'ordonnancement	1.090.000.000 F.

LA BELLE FAÇADE DE L'IMMEUBLE DU C.A.C.E.F. À NAMUR *(Photo Archives du C.A.C.E.F.)*.

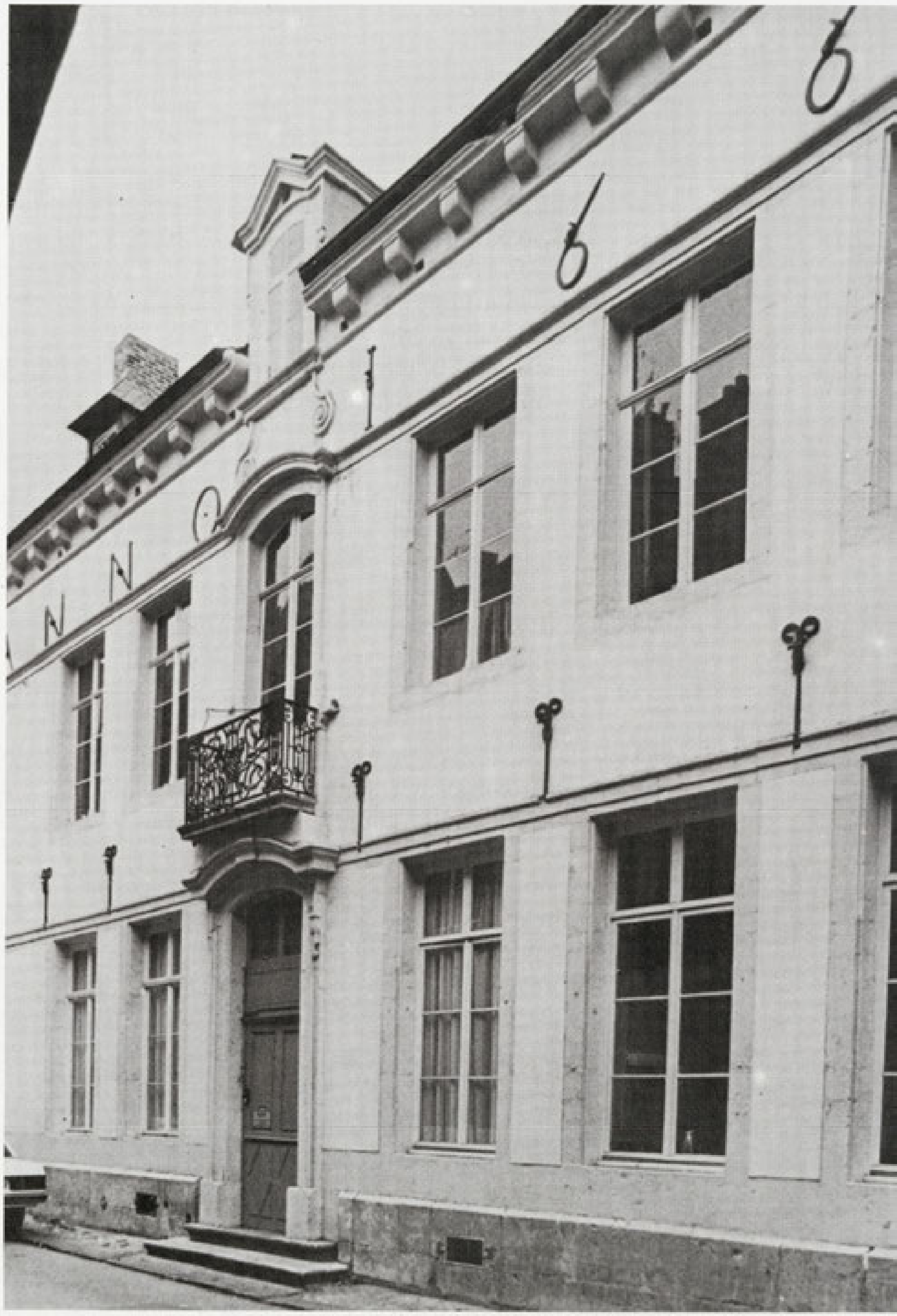

Le C.A.C.E.F.: un Centre d'Action Culturelle de la Communauté d'Expression Française

La culture romane en Belgique ne pourra se développer qu'au départ de ses bases naturelles, historiques. Comme l'a bien exprimé Maurice Piron dans l'un de ses articles, les Wallons disposent d'un patrimoine qui leur est propre. Ils possèdent un artisanat, un folklore, des usages locaux dont témoignent, entre autres, avec bonheur, le *Fourneau Saint-Michel* ou le *Musée de la Vie wallonne* à Liège ; des créateurs d'art — graveurs, sculpteurs, peintres ou écrivains: ceux d'autrefois — les Patenier, Lambert Lombard ou Roger de le Pasture... — mais aussi les modernes qu'inspire souvent une sensibilité surréaliste : celle d'un Chavée, d'un Delvaux ou d'un Magritte, pour ne citer qu'eux; une littérature dialectale d'une importance comparable, si j'en crois les spécialistes, à celle des occitans ; une vie musicale active, dans le Hainaut et le Pays de Liège surtout, dont la tradition remonte au moyen âge. Je songe aussi, autre exemple, à l'art mosan — orfèvrerie, architecture, sculpture — qui, du X^e au XII^e siècle s'épanouit le long de la Meuse moyenne. Ainsi se sont façonnées une conscience, l'âme d'un peuple qu'il faut préserver des tentations d'un cosmopolitisme sans saveur ni couleur.

Certes, la France constitue en quelque sorte la mère spirituelle des Wallons. Mais cette filiation n'est pas exclusive d'un régionalisme à angle ouvert ; les pays de culture française doivent pouvoir s'articuler sur une décentralisation active, multipliant les foyers de création et de diffusion, que la *Francophonie* ordonne en un faisceau cohérent.

LA RAISON SOCIALE ET LES OBJECTIFS DU C.A.C.E.F.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'existence du *Centre d'action culturelle de la communauté d'expression française* (C.A.C.E.F.).

Fondé en 1966, à l'initiative des provinces wallonnes et du Brabant, cette association a pour objet statutaire 'd'assurer, dans le respect de la personne humaine, la promotion et le rayonnement de la Communauté d'expression française en Belgique' (art. 3 des statuts). Son conseil d'administration comprend, outre les cinq gouverneurs, deux représentants de la députation permanente de chaque province. Le président et un vice-président de la Commission française de la Culture de l'agglomération bruxelloise, l'administrateur général du département et un délégué du Ministre des Affaires communautaires françaises, notamment, en font aussi partie.

Ce conseil désigne les membres de l'association : en tout une centaine de personnes, représentatives des pouvoirs publics, des organismes culturels et sociaux, des universités, du monde scientifique, littéraire et artistique ; bref, on s'efforce d'y regrouper, dans le respect du pluralisme idéologique et politique, l'ensemble des représentants qualifiés de la culture française de nos provinces.

Les objectifs du C.A.C.E.F. sont triples: étudier les problèmes qui se posent à la communauté française de Belgique ; organiser, seul ou avec d'autres, des activités et des manifestations représentatives de cette communauté ; être pour les responsables de la vie culturelle provinciale et régionale un organisme de rencontre, de coordination.

Réflexion

La communauté culturelle française de Belgique doit pouvoir exprimer ses aspirations, ses ordres de priorité. Bien des domaines ne seront efficacement explorés que par une participation active des régions, de tous ceux qui les représentent et les animent : sur ce point, le C.A.C.E.F. a une mission capitale à remplir. Pour y répondre, il organise, seul ou avec les pouvoirs publics (ministères, provinces...), des échanges sous trois formes :

- des carrefours ou tables rondes :

Les sujets les plus divers ont été traités de la sorte : les festivals, la musique sacrée, le théâtre lyrique ou d'animation, l'éducation permanente, l'acquisition du vocabulaire ou l'édition du livre en Wallonie et à Bruxelles.

- des colloques importants :

Ainsi : 'le rôle des provinces dans les institutions de demain' (1973), 'l'action culturelle des provinces' (1975), 'le patrimoine architectural : notre expérience face à l'étranger' (1975), les 'états généraux du théâtre amateur' (1976). D'autres sont en préparation : l''Université pour notre Communauté' et 'la politique de coopération culturelle internationale'.

- des commissions d'étude :

dont les conclusions ont été présentées aux Ministres de l'Éducation nationale ou de la Culture, puis rendues publiques, dans les domaines suivants : l'autonomie culturelle (1969), l'expansion universitaire (1970), la réforme de la radio-télévision (1973), la politique des musées (1974), les relations culturelles internationales (1974), l'éducation permanente et l'enseignement (1972-1976), l'enseignement musical (1978).

Action spécifique

Dans trois secteurs, l'association développe aussi une action spécifique, à un niveau d'ensemble, là où le besoin s'en fait sentir, évitant les doubles emplois, les actions parallèles.

- les publications :

Le C.A.C.E.F. a lancé avec le concours d'un éditeur commercial une encyclopédie de poche *'Wallonie, art et histoire'* (plus de 40 titres parus à ce jour), une *Anthologie du folklore wallon* (6 disques sur le marché) et, dix fois l'an, il publie des *Dossiers* (critiques bibliodiscographiques, chroniques et documents relatifs à la vie socioculturelle, littéraire et artistique). À son initiative enfin, le Conseil de la Communauté française éditera sous peu une *Histoire de la musique en Wallonie et à Bruxelles*, ouvrage de prestige qu'illustrera une série de disques à paraître dans une collection intitulée 'Musique en Wallonie'.

VERNISSAGE DE L'EXPOSITION CONSACRÉE PAR LE C.A.C.E.F. AUX *NAÏFS DE WALLONIE ET DE BRUXELLES* AU CANADA. *Laval, Musée du Douanier Rousseau.*
À droite du groupe, Pierre Defourny, secrétaire du Festival de Wallonie.

- les expositions :

Le C.A.C.E.F. veut également rappeler par les nombreuses expositions qu'il organise, la réalité des arts en Wallonie et à Bruxelles. Je cite en vrac : deux importantes rétrospectives d'art et d'histoire : *Terres wallonnes* (Liège, 1973) et *Les arts du feu en Wallonie* (Lille, 1975) ; *Cinquante ans de peinture en Wallonie et à Bruxelles* (1972), *Jeunes peintres de Wallonie et de Bruxelles* (1974-1975), *Techniques de la gravure* (1969), *Affiches wallonnes de jadis* (1976-1977) ; *L'art naïf en Wallonie et à Bruxelles* (1977-1978).

Sous l'intitulé '*Musée de poche*', des expositions mettent aussi en valeur, chaque année, la production récente des artistes wallons et bruxellois.

- présence extérieure:

Dans le domaine international, il faut mentionner des contacts avec le Val d'Aoste (problèmes de l'enseignement du français), la Grande-Bretagne, la France, le Québec (échange d'expositions, concerts, publications).

La coordination

Troisième aspect: c'est au C.A.C.E.F. que les responsables des services culturels et des services de la jeunesse des provinces wallonnes et du Brabant se réunissent régulièrement pour confronter leurs expériences, harmoniser leur action, entreprendre des actions communes, nouer des contacts avec d'autres organismes culturels dans de nombreux domaines: diffusion, décentralisation de spectacles, échanges d'expérience, organisation de stages, etc.
C'est aussi sous l'impulsion du C.A.C.E.F. que s'est créé le 'Festival de Wallonie' qui groupe les festivals musicaux les plus importants de nos régions.
La liste pourrait être allongée. Voilà donc, en quelques mots, le bilan pragmatique de cet organisme.
Son souci, on le voit, est d'établir une corrélation étroite entre les grands principes qui le guident et les réalisations, ambitieuses ou modestes, qui les concrétisent.

UNE PHILOSOPHIE POUR L'ACTION DE DEMAIN

Dans un monde de changement, mécanisé, spécialisé, l'action culturelle doit inciter chacun à faire face, lui donner des armes pour retrouver son identité, sa personnalité, former aussi au dépassement de soi, bref éduquer: voilà l'objectif à la réalisation duquel le C.A.C.E.F. contribue, pour sa part.
Il y a un équilibre à trouver, si nous voulons donner une culture totale. De ce point de vue, le problème est d'arriver à promouvoir une culture scientifique — y compris en sociologie ou en psychologie — et à favoriser en même temps la familiarité avec tout ce qu'il y a de valeurs essentielles dans l'art, la littérature ou la philosophie, éveiller l'admiration pour les valeurs esthétiques et spirituelles, bref rejoindre ainsi le 'cœur' dont parlait Pascal et qui n'est pas simple sensibilité mais l'homme intérieur. Tel est l'esprit d'une éducation qui tient les 'deux bouts de la chaîne', le présent et le passé dans ce qu'ils ont d'authentique, c'est-à-dire d'actuel et de permanent.
Cette 'philosophie' (c'est là un bien grand mot), le C.A.C.E.F. veut la mettre en œuvre à tous les niveaux de son activité et il le peut, aussi, parce que, précisément, il groupe des responsables, des représentants de toutes les disciplines culturelles et de toutes les familles idéologiques de notre Communauté. Et c'est ainsi seulement que cet organisme s'affirmera comme une institution vivante et féconde.

Robert GRUSLIN

ROBERT GRUSLIN, GOUVERNEUR HONORAIRE DE LA PROVINCE DE NAMUR, FONDATEUR ET PREMIER PRÉSIDENT DU C.A.C.E.F.
La direction scientifique de ce volume, en publiant cette photo, tient à rendre hommage à Robert Gruslin dont l'activité a été déterminante pour le C.A.C.E.F.

INSTALLATION DU FONDS D'HISTOIRE DU MOUVEMENT WALLON. *Liège, 18 février 1956 (Photo F.H.M.W.). De gauche à droite, entourant la conservatrice, Mme Irène Vrancken-Pirson, on reconnaît: le sénateur Charles Van Belle; Olympe Gilbart; Édouard Remouchamps, directeur du Musée de la Vie Wallonne; Léon Koenig; le député François Van Belle; Joseph Mineur, du Conseil Économique wallon; André Zumkir; Joseph Arets, échevin de la Prévoyance sociale de la Ville de Liège; Maurice Destenay, échevin de l'Instruction publique puis Bourgmestre; Jules Lemaire, échevin des Finances; Charles-François Becquet; Georges Dedoyard.*

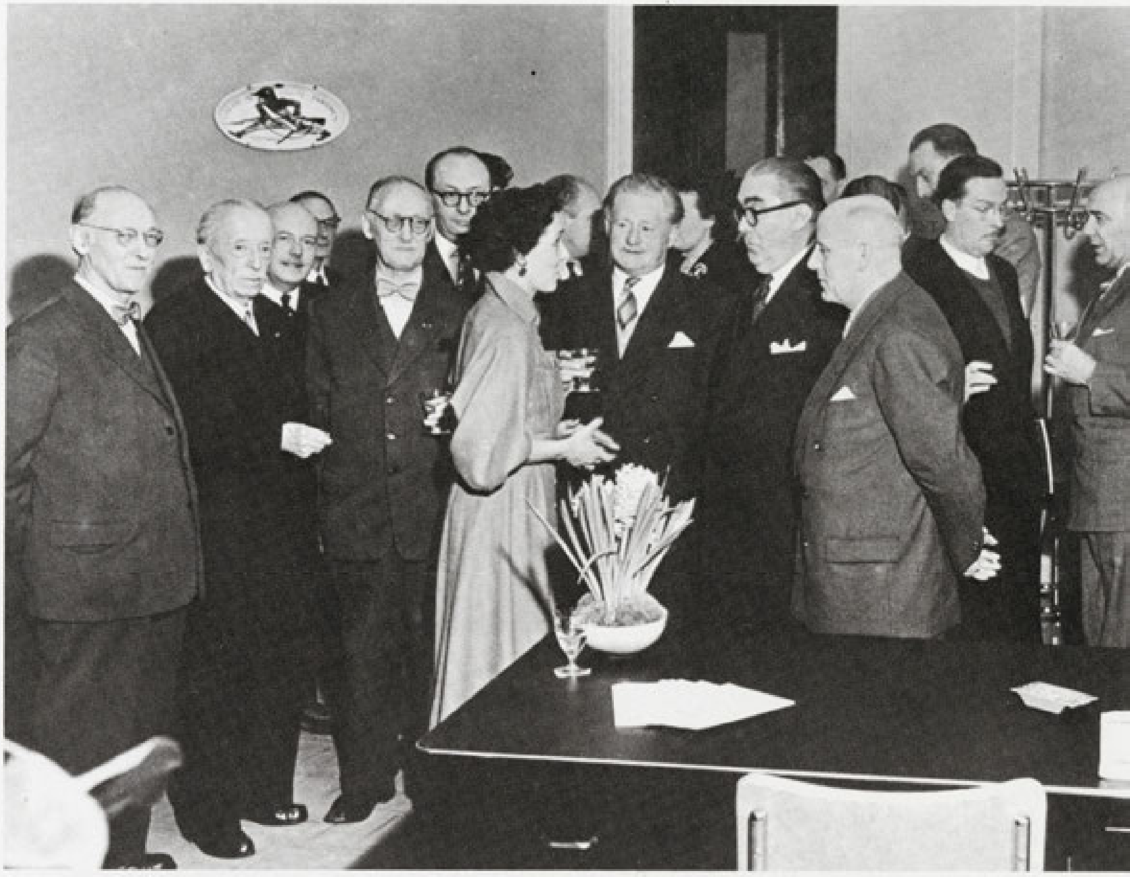

LA SALLE DE TRAVAIL DU F.H.M.W. EN JUIN 1972 *(Photo José Mascart, Liège).*

Le Fonds d'Histoire du Mouvement Wallon

Le Fonds d'Histoire du Mouvement Wallon (F.H.M.W.) a été installé en 1956 par l'Administration communale de Liège afin de rassembler, conserver et classer tout document ayant trait au Mouvement wallon.

C'est FERNAND SCHREURS, secrétaire général du Congrès National Wallon, qui, le 21 juin 1949, eut l'idée de suggérer à la Ville de Liège la constitution d'un 'fonds destiné à recevoir des livres, des brochures, des journaux et des archives relatifs au mouvement wallon'. Ce projet fut accueilli avec enthousiasme par MAURICE DENIS, échevin de l'Instruction publique. À la fin de cette même année, le Collège échevinal marqua son accord et proposa la création d'une Commission administrative chargée de 'rassembler les documents qui seraient utilisés par les futurs historiens'.

Ainsi se réalisait le désir, maintes fois exprimé au cours de Congrès wallons, dans les milieux d'action wallonne et dans le mouvement wallon clandestin, de voir rassembler, sous une égide officielle, des archives du Mouvement wallon.

Constituée en 1950, cette commission, présidée par l'échevin de l'Instruction publique de l'époque, Maurice Denis, puis par MAURICE DESTENAY, comme échevin de l'Instruction publique d'abord, comme bourgmestre ensuite, comprenait outre des historiens et des représentants de l'Administration communale, des militants wallons originaires de toutes les régions de Wallonie. Elle fut installée officiellement le 9 mai 1953, et FERNAND STÉVART, inspecteur des Bibliothèques en fut l'actif secrétaire, tandis que JEAN VAN CROMBRUGGE en était directeur des Travaux.

Le local et les installations permettant un travail permanent s'ouvrirent au public le 18 février 1956 dans le bâtiment des Chiroux qui abritait également la Bibliothèque communale.

Dans un discours d'inauguration, le Hennuyer ARILLE CARLIER, vice-président de la Commission, rendit hommage à Liège, 'Cité la plus importante du pays wallon'. 'Cette hégémonie vous crée des devoirs', poursuivait-il, 'et vous allez au-devant d'eux allégrement sans attendre un appel venu de l'extérieur'.

En 1970, le Fonds, qui relevait désormais du *Département des Affaires culturelles de la Ville de Liège*, fut transféré dans ses locaux actuels, à la Maison de la Culture 'Les Chiroux'.

Le personnel, d'abord réduit à la seule archiviste IRÈNE VRANCKEN-PIRSON, s'est considérablement accru depuis 1970 et le cadre actuel compte huit personnes.

Afin de remplir la mission qui lui avait été assignée, le Fonds d'Histoire du Mouvement Wallon s'est attaché à réunir, conserver, répertorier, traiter tous les documents se rapportant au Mouvement wallon, à ses causes, à ses divers aspects et aux solutions proposées au malaise wallo-flamand.

Parti de rien, le Fonds d'Histoire est parvenu, en quelques années, à rassembler une quantité importante d'archives et de documents d'origine tant publique que privée. Il a recueilli des archives de militants wallons parmi les plus connus dont notamment MM. MAURICE BOLOGNE, ARILLE CARLIER, EUGÈNE DE WARZÉE, JEAN PIROTTE, HENRI PUTANIER, FÉLIX ROUSSEAU, FERNAND SCHREURS, GEORGES THONE et FRANÇOIS VAN BELLE.

Dans un récent numéro de la revue *Archives et Bibliothèques de Belgique*, YVES QUAIRIAUX et JEAN PIROTTE le décrivent de la façon suivante: 'C'est le fonds le plus important pour l'étude du Mouvement wallon. Outre les archives privées de certains militants ou hommes politiques wallons, ce fonds rassemble d'importantes collections de documents émanant d'organismes et associations se réclamant à des titres divers du Mouvement wallon: *Conseil Économique Wallon* (fondé en 1945); *l'A.P.I.A.W.* (*Association pour le progrès intellectuel et artistique de la Wallonie* née en 1945); le *Congrès National Wallon*, etc.' Le F.H.M.W. conserve aussi des collections très riches de brochures, tracts, affiches, écrits occasionnels, publications périodiques concernant le mouvement wallon et, d'une façon plus générale, les problèmes des francophones en Belgique. Ce fonds dispose également d'une bibliothèque spécialisée sur la question'. Ajoutons simplement que depuis 1970, la presse francophone de Belgique fait l'objet d'un dépouillement systématique ainsi que, dans la mesure du possible, la presse flamande. Le Fonds s'intéresse également aux problèmes des minorités ethniques et nationales, et particulièrement à ceux des minorités francophones dans le monde.

Cette documentation, le F.H.M.W. la met à la disposition de chercheurs qui se penchent chaque année plus nombreux sur le problème de la prise de conscience wallonne et l'évolution de la situation. Il participe également à la réalisation d'émissions de radio ou de télévision et d'expositions organisées en Wallonie et à Bruxelles.

Comme on le voit, l'activité du Fonds d'Histoire du Mouvement wallon est très différente de l'activité d'organismes flamands tels que le *Davidsfonds*, le *Willemsfonds*, le *Vermeylensfonds* (tous trois politiques) ou la *Fondation Lodewijk De Raet* qui n'ont pas pour mission principale de rassembler les matériaux d'une future histoire du mouvement flamand. Il diffère également de l'*Archief en museum voor het Vlaamse cultuurleven* d'Anvers, dont le champ des préoccupations est différent, puisqu'il couvre, plus que le mouvement flamand, la littérature, les beaux-arts et la musique du milieu du XVIII^e siècle à nos jours, domaines qui, du côté flamand, ont joué un plus grand rôle dans la prise de conscience populaire.

À travers la documentation réunie au Fonds d'histoire du Mouvement Wallon, on peut mesurer l'évolution de la conscience wallonne. De la réaction de défense des années 1890, face à un mouvement flamand qui remporte ses premières victoires et est perçu comme le destructeur de la Belgique francophone et libérale née de la révolution de 1830 (attitude qui est à l'origine du choix de la fête de la communauté culturelle française), on passe progressivement aux inquiétudes d'une Wallonie minorisée au point de vue démographique et linguistique et qui voit décliner son économie vieillissante.

On prend également connaissance des solutions proposées: maintien de l'unité belge, bilinguisme, rattachement à la France, autonomie, indépendance et surtout projets fédéralistes: celui de GEORGES TRUFFAUT et FERNAND DEHOUSSE (1938), celui de la *Fédération liégeoise du P.S.B.* (1945), celui d'ANDRÉ RENARD et bien d'autres encore.

On voit aussi naître et croître l'intérêt des gouvernements successifs pour le contentieux communautaire: on peut y consulter des documents provenant du *Centre Harmel*, centre de recherche pour la solution des problèmes sociaux, politiques et juridiques en régions wallonnes et flamandes de la *Commission Meyers*, du ministère des Relations communautaires qui a fait inscrire dans la Constitution l'existence des régions et des communautés linguistiques, les décrets du Conseil culturel de la Communauté culturelle française, des comptes rendus du Conseil régional wallon, etc. On peut ainsi mesurer la place de plus en plus grande que ces problèmes vont prendre lors des différentes élections.

Un regret? Celui que le Fonds d'Histoire — dont le délégué de la Commission est ROGER PINON depuis 1962 — soit né quelque soixante ans après le Mouvement wallon et qu'il n'ait, dès lors, pu rassembler les archives du Mouvement wallon jour après jour, comme il le fait pour la période actuelle.

Irène VRANCKEN-PIRSON

L'Institut Jules Destrée

'Je suis confus de mon ignorance quand je m'interroge sur mon passé wallon'.

Cette phrase est de JULES DESTRÉE. Elle figure dans la *Lettre au Roi (Albert)* de 1912. Elle traduit le sentiment d'un lettré wallon devant la conception officielle de l'histoire qu'illustrèrent, vers 1900, les thèses d'un HENRI PIRENNE ou d'un EDMOND PICARD.

La parenthèse ouverte par la Première Guerre mondiale fut de vingt ans. L'instruction obligatoire n'avait en rien modifié la méconnaissance de leur héritage par les Wallons. L'école enseignait une histoire de Belgique qui était une histoire de Flandre. Elle négligeait la politique francophile des ducs de Brabant. Elle omettait les événements du comté de Hainaut, du comté de Namur, du duché de Luxembourg et de la principauté de Liège. Elle gommait l'apport wallon à l'expansion économique de l'Occident et au développement de la science. Elle privilégiait les écrivains flamands d'expression française et annexait les artistes wallons, par des simplifications abusives.

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE

Le 29 octobre 1938, l'Abbé JULES MAHIEU fonde, avec d'autres disciples de JULES DESTRÉE, la *Société historique pour la Défense et l'Illustration de la Wallonie*. L'acte de constitution paraît au *Moniteur belge* du 3 décembre 1938. Le Conseil d'Administration comprend: MM. l'abbé JULES MAHIEU, docteur ès sciences politique et diplomatique, le président, MAURICE BOLOGNE, professeur, secrétaire général, LOUIS BERTAUX, trésorier, et ROBERT GRAFÉ, administrateur. L'association vise à atteindre son objectif par la publication de livres. Elle représente la première tentative organisée de restitution à la Wallonie de son histoire et de son patrimoine.

La dernière réunion avant la guerre 1940-1945 a lieu le 18 février 1940. Les hostilités dispersent l'équipe dans des mouvements de Résistance.

NAISSANCE DE L'INSTITUT JULES DESTRÉE

Après la guerre, les membres se rallient à l'*A.P.I.A.W. (Association pour le Progrès intellectuel et artistique de la Wallonie)*.

Cependant, le 4 février 1960, la Société historique reprend son activité, sous la dénomination : *Institut Jules DESTRÉE pour la Défense et l'Illustration de la Wallonie*'. Le président est alors M. MAURICE BOLOGNE ; M^{me} AIMÉE BOLOGNE-LEMAIRE est la directrice des travaux de l'Institut. Celui-ci prolonge et poursuit l'action de la société historique.

Les buts sont identiques. Il s'agit, par des livres, de révéler et mieux faire connaître la Wallonie sous tous ses aspects, passés et présents, en dehors de toute préoccupation partisane, religieuse ou philosophique. L'*Institut* se préoccupe aussi de perpétuer la mémoire de JULES DESTRÉE et de ses disciples.

LES ÉDITIONS

Un important et remarquable travail de recherche bénévolement réalisé par des collaborateurs issus de tous les horizons idéologiques, permet l'édition de trois collections: *Connaître la Wallonie*, *Figures de Wallonie* et

Les fondateurs **MAURICE BOLOGNE ET AIMÉE BOLOGNE-LEMAIRE** *dans leur cabinet de travail à Nalinnes (Photo privée).*

Etudes et Documents, à raison de deux ou trois volumes par an.

L'Institut vise à présenter, à des prix extrêmement modestes, des œuvres précises, bien documentées, accessibles et attrayantes autant qu'il se peut. Notre ambition est que nos publications constituent des outils de travail, faciles à consulter.

Connaître la Wallonie propose des ouvrages d'histoire politique, économique, sociale et culturelle. Les Congrès wallons, l'irrédentisme français, la révolution de 1789, les lettres françaises de Wallonie, la recherche scientifique, l'expansion wallonne en Europe et hors d'Europe, la tapisserie wallonne ancienne, l'étymologie des noms de lieux en Wallonie ont constitué certains sujets de cette collection. Des études comme celles de LOUIS BERTAUX : *La romanisation de la Wallonie*, JOSEPH BOLY : *La Wallonie dans le monde français*, MAURICE BOLOGNE : *Notre passé wallon*, JEAN-EMILE HUMBLET : *Le Petit Livre du Jeune Wallon* ont été rééditées. C'est la cinquième édition du petit chef-d'œuvre de FÉLIX ROUSSEAU : *La Wallonie, terre romane* qui figure actuellement sur la liste de nos publications.

La collection *Figures de Wallonie* rassemble des monographies consacrées à des artistes, des musiciens, des écrivains et des hommes politiques. L'œuvre et la personnalité de ROBERT BOXUS, du sculpteur VICTOR ROUSSEAU, de HUBERT KRAINS, de MAURICE DES OMBIAUX, d'ALBERT DU BOIS, dramaturge dont la Comédie Française a interprété les drames, de MARCEL THIRY, de FRANÇOIS-JOSEPH GOSSEC, d'ARTHUR MASSON, de CHARLES DE LIGNE, d'ARILLE CARLIER, patriote wallon, disciple de JULES DESTRÉE, de ROBERT GOFFIN et du peintre JEAN RANSY y ont fait l'objet d'analyses ferventes et objectives.

La collection *Études et Documents* offre un ensemble de réflexions politiques et philosophiques et des ouvrages spécifiques. La *Sonate pour violoncelle et piano* du compositeur carolorégien ADOLPHE BIARENT voisine ainsi avec la *Lettre au Roi (Baudouin)* pour le 25ᵉ anniversaire de son règne, une biographie-anthologie de Jules Destrée, un gros livre sur la géomorphologie de la région de Charleroi, une étude sur l'environnement, des contributions relatives à l'autonomie culturelle, à l'ethnisme, au fédéralisme, à la révolution de 1830, et les résultats de recherches sur *Le différend wallo-flamand* et l'*Histoire du Mouvement wallon. L'Avenir culturel de la Communauté française* est le dernier titre paru dans cette collection, qui constitue un effort de compréhension fondamentale de phénomènes passés et contemporains.

LES AUTRES ACTIVITÉS

Outre ses publications, l'Institut organise des expositions sur Jules Destrée et le Mouvement wallon, des conférences sur des sujets historiques ou d'actualité. Son activité est des plus fécondes. Il convient de rendre à ce propos à Maurice Bologne comme à Aimée Bologne-Lemaire l'hommage que mérite leur dévouement.
Depuis 1975, année de mon accession à la présidence, l'Institut poursuit les mêmes activités. Le Directeur des travaux est maintenant Jacques Lanotte.
L'action se diversifie. L'audience et le travail s'accroissent.
Le bulletin trimestriel : *Feuillets de la Communauté française Wallonie-Bruxelles* fournit à nos membres des indications sur nos travaux et les résultats de nos efforts; il contient des informations culturelles plus générales.

L'Institut a mis sur pied des journées d'études sur l'*Histoire du Mouvement wallon*, dont tous les exposés ont été publiés, sur *Les relations culturelles internationales de la Communauté française Wallonie-Bruxelles* et, plus récemment, sur *L'institutionnel, clé de l'économique*.

Un périple culturel Bruxelles-Wallonie à l'intention de journalistes français et allemands a révélé nos richesses et nos problèmes à la faveur de visites et de rencontres avec des personnalités politiques et culturelles.

Sur les lieux de naissance du peintre tournaisien Roger de le Pasture, une plaque a été apposée en 1978, soixante-cinq ans après l'inauguration par Jules Destrée d'une première plaque au même endroit.

En février 1979, les fidèles serviteurs de Jules Destrée, M. et M^me^ Georges Armand, ont confié au Président de l'Institut le soin de créer et d'organiser un *Prix Jules et Marie Destrée*, d'une valeur d'un million. Le Prix sera attribué, en alternance annuelle, à un écrivain et à un artiste de notre Communauté.

LE PRÉSENT ET L'AVENIR

L'Institut, qui compte trois sections régionales actives Bruxelles-Brabant wallon, Tournai et Liège a été reconnu service général d'éducation permanente par le ministère de la Culture française. L'association bénéficie du soutien des pouvoirs publics de la Communauté française (ministère de la Communauté, Conseil culturel, Commission française de la Culture de l'Agglomération de Bruxelles), de plusieurs villes et provinces de Wallonie et de Bruxelles, et du mécénat.
L'essentiel de ses ressources reste cependant constitué des cotisations de ses membres.
Une revision des statuts modifie l'intitulé *Institut Jules Destrée, pour la Défense et l'Illustration de la Communauté française Wallonie-Bruxelles* et ajoute, à son objet, la dimension de la Francité à travers le monde. Les projets sont nombreux, dans le domaine de l'édition comme dans celui de l'information.

L'ambition est de faire de l'*Institut Jules Destrée* l'un des centres d'études de la Communauté française et le lieu de formation privilégié des cadres des mouvements wallons.

Jacques HOYAUX

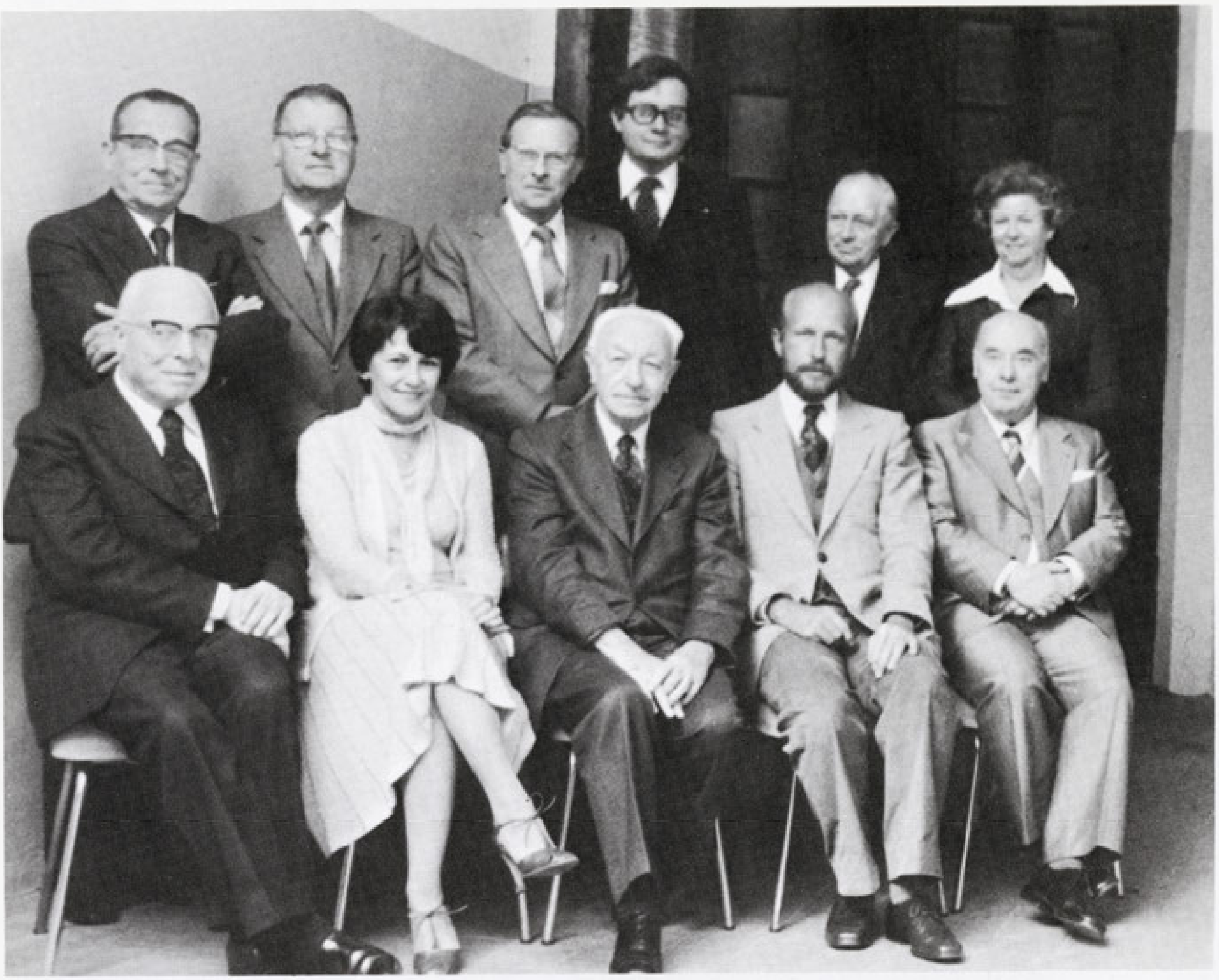

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION CHARLES PLISNIER.
Assis: M. Marcel Lobet; Mme Nicole De Rijck; le président Joseph Hanse; M. Stéphane Brabant; M. Albert Doppagne.
Debout: M. Joseph Piquint; M. André Meyere; M. Charles-François Becquet; M. Hervé Hasquin; M. Albert Wathelet; Mme Délia Wathelet (Photo privée).

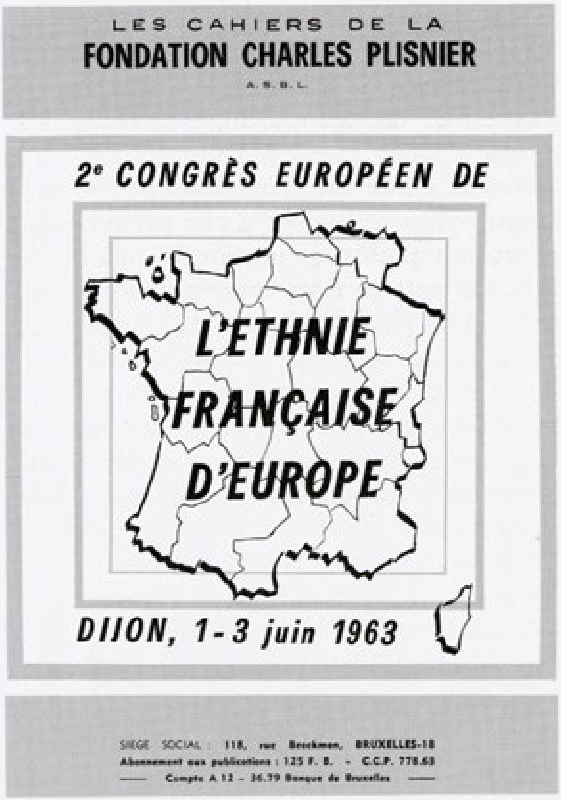

LES CAHIERS DE LA
FONDATION CHARLES PLISNIER
A.S.B.L.

2e CONGRÈS EUROPÉEN DE

L'ETHNIE FRANÇAISE D'EUROPE

DIJON, 1-3 juin 1963

SIEGE SOCIAL : 118, rue Beeckman, BRUXELLES-18
Abonnement aux publications : 125 F. B. - C.C.P. 778.63
—— Compte A 12 - 36.79 Banque de Bruxelles ——

La Fondation Charles Plisnier

LA CRÉATION

La *Fondation Charles Plisnier* a fêté en 1979 ses vingt-cinq ans d'existence. Jetons un long regard sur ce quart de siècle durant lequel quelques Wallons ont conçu, réalisé et développé ladite Fondation.

La province de Brabant accordait d'importantes subventions aux fondations culturelles flamandes relevant des trois partis, le catholique, le libéral et le socialiste. Lorsque la *Stichting Lodewijk de Raet* — sans attache partisane — s'inscrivit sur la liste des bénéficiaires, quatre amis prirent la résolution de créer une fondation wallonne qui émargerait à son tour au budget provincial brabançon.

Nos journaux ne nous cachent pas avec quelle virulence et détermination le *Willemsfonds*, le *Davidsfonds* et le *Vermeylensfonds* prennent position dans le quotidien des événements politiques et pèsent sur eux. Les sociétés culturelles de Wallonie et de Bruxelles se gardent, par contre, comme de la peste — pourquoi? — de toute attitude politique, voire même ethnique ou simplement linguistique. Les quatre amis étaient bien décidés à changer le cours des choses.

Comment dénommer l'association? Premier accord : prendre le nom d'une personnalité marquante plutôt qu'un libellé neutre et terne. De préférence, un homme qui a marqué son époque par son total dévouement à la langue française et au peuple wallon, une personnalité qui a vécu le temps des espoirs déçus de l'après-libération, bref un homme de notre époque qui a affiché son souci d'autonomie par son action fédéraliste jusque sur le plan européen. Toutes ces qualités, alliées au fait d'avoir pignon sur rue à Paris, étaient rassemblées en la personne de CHARLES PLISNIER qui venait de nous quitter deux ans plus tôt.

C'est le 30 septembre 1954, à Ixelles, que les trente fondateurs me désignèrent comme président. En vingt-cinq ans, il n'y eut que trois présidents. CHARLES THOMAS fut le second. Aujourd'hui, JOSEPH HANSE conduit la Fondation avec une autorité incontestée.

Restons provisoirement dans la période difficile où le nouvel organisme devait convaincre les Wallons de sa nécessité ethnique, les autorités ministérielles et provinciales de son utilité publique et les banques de son apport culturel incontestable.

Un sous-titre fixant les buts de la nouvelle institution fut jugé indispensable. *Défense et illustration de l'Ethnie française de Belgique* figure depuis l'origine au fronton de l'institution qui entend '*en Belgique, illustrer notre passé et défendre notre patrimoine*' et '*à l'étranger, faire acte de présence française*'.

Toutes les activités au cours des deux premiers lustres se sont articulées autour de ces deux pôles.

LES RÉALISATIONS

La Fondation organisa des journées régionalistes, une wallonne à Liège (21-22 mai 1955) et une picarde à Mons (27 mai 1956) qui se poursuivirent par la *Rencontre de la Wallonie, de la Suisse romande et de la Vallée d'Aoste* à Nancy (15-17 novembre 1957).

Nouvelle audace avec la convocation du premier *Congrès européen de l'Ethnie française* qui, à Charleroi (27-30 août 1958), réunit deux cents congressistes, avec la participation de Pierre Fosson, Robert Bertin et Lucien Salval d'Aoste, de Charles Beuchat de Porrentruy, Jacques Petitpierre de Neuchâtel, Robert

Simon et André Mercier de Berne, de Jean Dardel, Albert Sauvy, Jean Delteil, Gilbert Gauer et Albert Léger de Paris.

Le congrès se prolongea à Neuchâtel (1-2 mai 1959) par la réunion des commissions de l'éducation, de la jeunesse et des problèmes culturels, créées à Charleroi, et par la *Journée de l'Ethnie française: Nos Galli*, qui se tint à Bourges (22 juillet 1959).

Le manque de clarté dans l'usage des mots qui conditionnent, à travers la personnalité des peuples, leur comportement historique amena la Fondation à provoquer le *Colloque historique, philologique et juridique sur les modes d'appartenance française*, de Liège (28-29 novembre 1959).

Les professeurs Roussel et Trénard de Lille, Paul Blondeau d'Amiens, le chanoine Coolen de Saint-Omer, Jean Bourdon de Nancy, Léo Hamon et Maxime Blocq-Mascart de Paris éclairèrent d'une vive clarté les vocables picard et Picardie, la langue parlée au collège wallon de Saint-Omer, le patois picard de Lille, la notion de 'naturalité' en Flandre wallonne, la distinction entre race, peuple, nation et ethnie, les notions de citoyenneté et de nationalité au sein de la communauté française.

En 1959, le grand thème de travail fut la démographie. À Liège, *Importance du rôle de la démographie dans la vie des peuples en général, du peuple wallon en particulier*. À Ath, *Conséquences économiques et sociales du vieillissement de la population*. À Dour, *Redressement de notre natalité par une action psychologique collective, une volonté politique unanime, une aide réelle de l'État*.

Ces conférences annoncèrent la parution à 10.000 exemplaires du document illustré *Le Saviez-vous? Pour un relèvement de la natalité wallonne*. Ce document d'octobre 1959 fut placé sous le haut patronage de nos gouverneurs. Que disait-il?

La Wallonie — 43 % de la population belge en 1876 — perd de son importance. Elle a une des plus basses natalités du monde et sa population continue à vieillir. '*C'est la ruine de notre économie et la fin de tout progrès social*'. Pour que ne disparaisse pas la Wallonie, clame le document, il faut que cela change au niveau des individus et au niveau politique. '*Expérience du père — Savoir de l'enfant — Richesse de la nation*' figure au bas d'une photo où un ouvrier en salopette répond aux questions de son garçon. '*Efforts des jeunes — Joies de la Famille — Progrès de la nation*' accompagne la photo où, autour de la table, les enfants font leurs devoirs scolaires sous l'œil vigilant du père. Cette plaquette, rééditée trois fois, atteint le record de 40.000 exemplaires. Elle servit de base à un montage audio-visuel qui eut les faveurs d'un large public en 1962.

LES RAPPORTS WALLO-FLAMANDS

La *Fondation* tenta avec un certain succès d'entamer un dialogue avec la *Stichting Lodewijk de Raet* présidée par Max Lamberty. Au palais des Beaux-Arts de Bruxelles, se tint les 6 et 7 avril 1957 un colloque '*Les Wallons et les Flamands devant les problèmes culturels*' avec la participation de huit Flamands et de dix Wallons.

Au sommaire de cette importante rencontre, relevons : '*La prise de conscience ethnique au Nord et au Sud pose des problèmes culturels. La cohésion et la vitalité des communautés exigent-elles une autonomie culturelle et la création de conseils culturels? La non-ingérence mutuelle exige-t-elle le dédoublement du ministère de l'Instruction publique?*' Cette triple citation situe bien les préoccupations ayant cours en 1957. On a fait beaucoup de chemin depuis...

Deux mois après, sortait la série culturelle wallo-flamande de timbres-poste émise au profit des deux fondations. Côté wallon y figurent CHARLES PLISNIER, JULES DESTRÉE, EDMOND EMPAIN, MAURICE WILMOTTE et CONSTANTIN MEUNIER.

En décembre de la même année, le Ministère de l'Instruction Publique publia *À la Rencontre de la Wallonie et de la Flandre*, brochure consacrée aux douze Wallons et Flamands repris dans la série culturelle 1957 de timbres-poste.

La Fondation lance en 1959 un questionnaire préparatoire à un nouveau colloque wallo-flamand. Des 308 réponses, il se dégage une volonté wallonne de changement et une nette prise de conscience ethnique.

L'ETHNIE FRANÇAISE

En 1960, deux importantes rencontres eurent lieu, la première à Paris, la seconde à Lille. Participèrent à la *Session européenne de Paris* (26-27 mai) le Jurassien Roland Béguelin, le Valdotain Eugène Corniolo, le Romand Jacques Fiechter et les Français d'oc Pierre Bec et Pierre Grosclaude.

Faisant suite à Liège, le *Deuxième colloque historique, philologique et juridique sur les modes d'appartenance française* de Lille (10-11 décembre) réunit d'autres orateurs dont les Picards Raymond Dubois, Philippe Kah, Jean Mossay et le chanoine Telliez.

En septembre 1961, voit le jour le *Bulletin d'information et de presse* où la *Fondation* apparaît comme une section de l'*Association européenne de l'Ethnie française* dont la responsabilité échoit à Maurice William. Ce numéro annonce la constitution de l'*Office du Bon Langage* présidé par JOSEPH HANSE et de la *Commission d'Histoire* présidée par MAURICE ARNOULD.

Je rappelle dans mon éditorial d'octobre 1961 que '*protectrice de notre ethnie dans ses aspects les plus permanents — démographie, langue, histoire —, la* Fondation *a son champ d'action tout tracé pour plusieurs décennies.* Elle le labourera avec diligence pour *que les moissons de demain témoignent de la pérennité française.*'

La seconde série postale '*Wallonie – Vlaanderen*' est lancée le 22 avril 1961. Les six Wallons retenus sont l'abbé PIETKIN, XAVIER NEUJEAN, JOSEPH DEMARTEAU, ALBERT DU BOIS et HENRI VIEUXTEMPS. L'exposition de Liège présentant les six grands Wallons fut l'occasion pour Marcel Thiry de marquer aux organisateurs sa vive satisfaction.

En cette fin de 1961, ANDRÉ DEVYVER signe *Dénatalité wallonne et Psyché collective* tandis que MARION COULON développe l'*Autonomie culturelle en Belgique* qui obtint le prix des *Amitiés Latines.*

Depuis 1962, chaque année, est lancée la *Quinzaine du Bon Langage*, campagne appuyée par l'édition d'une affiche imprimée à 15.000 exemplaires et répandue dans les établissements publics et scolaires. Les quotidiens, la radio et la télévision se sont joints à l'effort commun. C'est un des plus significatifs fleurons de la Fondation, complété depuis 1972 par les championnats d'orthographe.

Georges Duhamel remit le 24 mai 1962 la Coupe Émile de Girardin accordée à notre *Bulletin d'information et de presse* au nom de l'*Office du Vocabulaire Français.*

Fin 1962, la *Fondation* publie *Le Bilinguisme en Suisse, en Belgique et au Canada* avec les signatures d'Alfred Lombard, H. Weilenmann et A. Melli pour la Suisse, Séraphin Marion pour le Canada, Joseph Hanse, René Bourgeois, Sylvain de Coster, Émile Deruinne et la mienne pour la Belgique. À la même époque, paraît la *Lettre à mes concitoyens sur la nécessité d'une révision constitutionnelle* de Charles Plisnier.

Un des gros succès moraux de la *Fondation* consista à imposer à l'*intelligentsia* parisienne le vocable 'ethnie'. La cause fut gagnée lorsque les porte-parole africains du futur Zaïre l'utilisèrent lors des pourparlers bruxellois préliminaires à l'octroi de l'indépendance.

Les 1^er^ et 2 juin 1963 se tint à Dijon le *2^e^ Congrès de l'Ethnie Française.* Y participèrent les Français Guy Héraud, Hervé Lavenir, Louis Bouvier, Henri Rogé et Léo Hamon déjà cité. Le Congrès réclame pour les tenants de l'Ethnie française la libre disposition d'eux-mêmes, condition fondamentale de leur épanouissement. Comme pour toutes les précédentes manifestations, ce congrès fit l'objet d'un cahier.

Réunie à Namur le 22 septembre 1963, la *Fondation* déclara : 'Les rapports entre Wallons et Flamands se dégradant de mois en mois, la Fondation se doit de faire entendre la voix de la raison et d'aider les citoyens à retrouver la paix de leurs consciences... *La Belgique ne peut survivre aux tensions actuelles et futures, que si elle accorde aux tenants de ses deux ethnies, la libre disposition d'eux-mêmes, dans l'Europe qui s'édifie. C'est la seule et dernière chance de rapprocher Wallons et Flamands, enfin nantis d'une nationalité propre et d'une citoyenneté commune*'. Il est grand temps que cet avis soit entendu...

Sur le plan de la défense de la langue française, les deux publications *Chasse aux belgicismes* dépassent les 50.000 exemplaires. Dans sa déclaration du 17 mai 1974, Joseph Hanse se dit convaincu que sa présence depuis 1959 à la *Fondation* l'a marqué et que son action à l'*Office du Bon Langage* l'a entraîné sur le plan international à une action vigoureuse et efficace. Sa récompense méritée est de présider aujourd'hui le *Conseil International de la Langue française*.

Sur le plan de la démographie, la deuxième campagne débuta en 1969 sous la présidence de ROBERT ANDRÉ. Un atlas, *Aspects de la démographie en Belgique. Population et logement en Wallonie*, marqua en ce domaine la volonté de renouveau de la *Fondation* qui, depuis lors, ponctue sa campagne par des conférences à travers le pays wallon avec l'appui efficace de nos gouverneurs provinciaux.

Sur le plan de l'histoire, six études s'échelonnent de 1965 à 1974. La première — la plus marquante — est signée ALBERT HENRY. Il y fait le point des connaissances sur *Wallon et Wallonie. Esquisse d'une histoire sémantique*. Remaniée, cette étude est diffusée par *La Renaissance du Livre*.

La *Fondation* espérait publier une histoire de la Wallonie en fascicules. En réalité, elle donna l'impulsion à une série de publications historiques de large diffusion. L'*Institut Jules Destrée* et plusieurs maisons d'édition, notamment Duculot à Gembloux, œuvrèrent dans ce sens avec un réel succès.

LE BILAN

Le bilan des vingt-cinq premières années de la Fondation est brillant quoique la présente relation soit fort incomplète. Elle ne fait pas état des nombreux voyages qui rapprochèrent les tenants de l'ethnie française d'Europe, ni des colloques sur le tourisme, ni de l'activité digne d'éloge de la nouvelle *Commission des Traditions populaires* dirigée par le professeur ALBERT DOPPAGNE.

Président depuis 1976, JOSEPH HANSE anime la *Fondation* avec un dynamisme extraordinaire. Il est entouré d'hommes de grand talent dont MARCEL LOBET, directeur de la revue l'*Ethnie Française* et STÉPHANE BRABANT, l'actif secrétaire général dont la vigilance n'est jamais prise en défaut.

L'avenir de la Fondation que j'ai tenue sur les fonts baptismaux et dont je suis un des administrateurs, est riche de promesses, de batailles pacifiques, de dévouements sans mesure. Outre la maintenance de la querelle ethnique à l'intérieur de l'État belge, d'autres combats se profilent à l'horizon, dans l'Europe de demain, pour maintenir français le pré carré gaulois et pour y répandre l'amitié entre tous les peuples d'oc et d'oïl.

Un programme pour son second quart de siècle.

Charles-François BECQUET

NOTE ADDITIONNELLE

On se référera au *Catalogue général des Publications* de la *Fondation Charles Plisnier*, paru comme *Supplément* à *L'Ethnie française* de 1977.

IX - WALLONIE, TERRE DE TOURISME

LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL AU TOURISME

Lorsque l'on parle du tourisme d'aujourd'hui en Belgique, ce n'est pas une figure de proue que l'on évoque, mais un monument, comme l'a défini très spirituellement *La Libre Belgique*. Tour à tour irascible, fraternel, lyrique avec des bouffées d'épopée, sentimental et munificent, mais toujours autoritaire, ARTHUR HAULOT (Angleur 1914) est fier de ses origines modestes, de son socialisme militant, de l'œuvre qu'il a pu accomplir pendant de nombreuses années au Commissariat général au Tourisme, dont il a été à la fois le poète chaleureux et le maître à la volonté dominatrice. S'il ne renie pas ses origines wallonnes, il se sent Belge avant tout et son action dans le domaine touristique a été profondément marquée par cette conviction unitariste. Elle a imprimé une singulière continuité dans un programme poursuivi au cours du temps avec une persévérance qui s'est jouée des obstacles et a ignoré superbement les contradictions comme les contradicteurs. Ainsi, le film qu'ARTHUR HAULOT vient de terminer pour la célébration du 150e anniversaire de l'État belge était déjà contenu en substance dans le bel album de photographies commentées qu'il a publié en 1951 sous le titre *La Belgique vue du ciel*. L'amalgame est appliqué avec une sorte de rigueur mathématique : citation de

LE PARC DU CHÂTEAU DE WÉGIMONT (Liège). *Le tourisme social s'étend aujourd'hui sur l'ensemble de la Wallonie, pour le plus grand bien des retraités, des handicapés, des amoureux de la nature (Photo Robyns, Liège).*

trois villes flamandes précédant celle de trois villes wallonnes puis, à la ligne suivante, quatre cités wallonnes introduisant trois cités flamandes suivies de 'tant d'autres encore'. Quant à l'image, elle juxtapose, le plus souvent, des visions de Flandre et de Wallonie qui soulignent les ressemblances et effacent les disparates. L'œil est immédiatement séduit, même si l'esprit ne peut se défendre de poser à l'auteur des questions qui resteront sans réponse. Dédier chaque année à un thème touristique est certes stimulant et efficace. Mais cette initiative a eu parfois des répercussions surprenantes dans le domaine de l'édition : en 1973, lorsque l'on a célébré les abbayes et les béguinages, on a vu paraître un ouvrage dont l'édition française portait comme titre : *Béguinages de Belgique* alors que l'édition en langue néerlandaise s'intitulait *Begijnhoven in Vlaanderen*. Récemment, encore, et en dehors de la juridiction du Commissariat général au Tourisme, un ouvrage — d'ailleurs excellent — propose un *Vélo-guide de Belgique*. Mais l'édition en langue néerlandaise nous le présente comme un *Fiets-trein gids voor Vlaanderen en de Ardennen*. Or, l'auteur nous promène non seulement dans les Ardennes, mais en Hainaut, en Gaume, en Famenne, en Brabant, en Thiérache. Dans ces deux exemples choisis parmi d'autres, comment ne pas soupçonner une intention de privilégier chaque fois la Flandre et d'ignorer systématiquement l'existence de la Wallonie comme région et comme entité touristique?

HUMANISME ET TOURISME

Avec Daniel van Damme, Bruxellois francophone d'origine flamande, qui fut longtemps l'âme de la Maison d'Erasme à Anderlecht, nous apprenons une philosophie du tourisme, qui laisse loin derrière elle les assimilations équivoques et les confusions captieuses. *Quand l'esprit a des jambes* (1967) est un livre savoureux qui ne laisse pratiquement de côté aucun des aspects du tourisme culturel et qui place significativement l'homme au centre des paysages dont il reste le révélateur permanent. Avec lui, l'art de se déplacer illumine le tourisme social, purifie le tourisme de masse et justifie, sans jamais tomber dans la pédanterie, l'association de l'humanisme et du tourisme qui est le fil conducteur de ce voyage multiforme et varié auquel nous convie l'auteur. Le bon usage de la pluie au cours des vacances, la rêverie du promeneur solitaire, l'escapade en Utopie, le langage des routes, préparent admirablement la sagesse de l'ère, imminente, des loisirs : à travers Erasme, c'est à nouveau la grande leçon de Jules Destrée qui continue à porter ses fruits. D'ailleurs, cette manière d'envisager le tourisme, qui s'exprime de manière vibrante dans l'œuvre littéraire du grand tribun ou dans le *Visage de Wallonie* de Louis Piérard, comme elle évite avec simplicité les erreurs ou les choix directifs des 'Guides bleus' ou des 'Guides verts', trop facilement dénoncés par Bernard Lerivray!

Il convient de noter, en effet, que, quelles qu'aient été leurs convictions politiques ou philosophiques, aucun des grands Wallons qui ont exalté les beautés de leur pays n'ont estimé discriminatoire, excessif ou élitiste, de célébrer la beauté des sanctuaires ou des châteaux et même de leur donner la préférence. Cette tradition s'est d'ailleurs maintenue aujourd'hui et je voudrais citer, à titre d'exemple, le petit guide *Découvrir la Belgique romane* que PIERRE-JEAN FOULON et CLAUDE HAUMONT ont publié en 1975. 'Romane' doit ici s'entendre dans son acception archéologique. Les auteurs y font preuve d'une connaissance consommée de leur sujet en même temps que d'une grande sensibilité. Comment ne pas les suivre lorsqu'ils nous invitent à nous 'enfoncer dans les campagnes et là, au cœur de bourgades pittoresques et de villages riants, découvrir des trésors peut-être plus frustes, mais tout aussi émouvants que ceux des grands sanctuaires'. Et la Wallonie s'y taille, pour des raisons historiques évidentes, la part du coq, grâce à la magnifique floraison de l'art mosan.

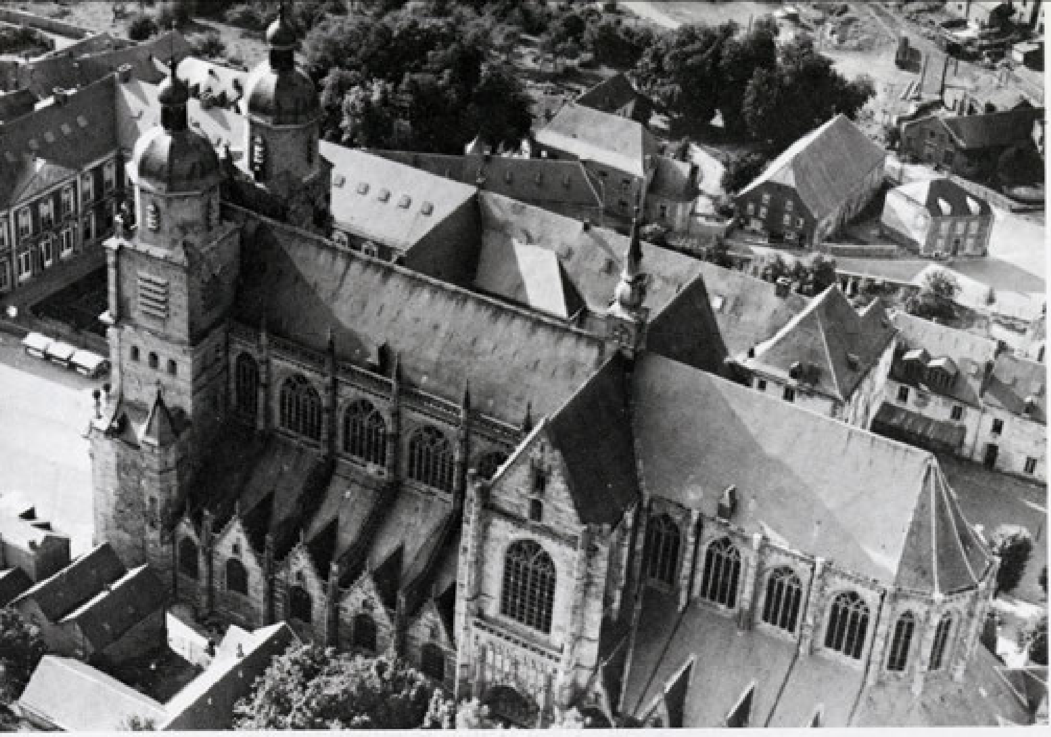

LA BASILIQUE DE SAINT-HUBERT. *L'homme et Dieu se sont placés au cœur de la forêt wallonne (Photo Sabena. Service de presse et d'information).*

UN VERGER DU PAYS DE HERVE. *Cerisiers, pommiers, poiriers en buissons de fleurs blanches et roses. Il fait bon se reposer sous leurs branches (Photo Sabena. Service de presse et d'information).*

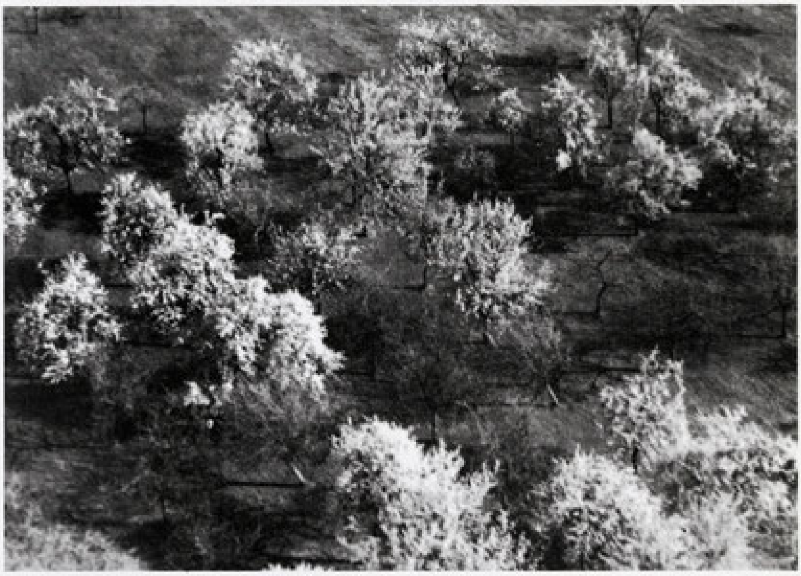

VUE DE LA-ROCHE-EN-ARDENNE. *À deux pas des friteries et des restaurants, le touriste peut prendre contact avec le moyen âge féodal en visitant les ruines impressionnantes du vieux château (Photo Sabena. Service de presse et d'information).*

Dans une présentation moins érudite, plus allégée, mais fort attrayante, Claude Christophe et Jean Hansoul nous promènent dans les *Gentes Villes et Vieux villages en Vesdre-Hoëgne et Plateaux* (1977). Ils s'inspirent d'une tradition représentée notamment par Walter Fostier dans son *Guide complet du Tourisme belge*, qui fait justement remarquer que 'les zones de tourisme n'ont de similitude avec aucune division administrative. Il semblerait plutôt qu'elles se rapprochent des régions naturelles du pays ; elles sont nettement géographiques'. C'est d'ailleurs cette répartition qui a présidé à l'assemblage des articles de *La Belgique vue par les écrivains du tourisme* (1962) où l'on retrouve des noms qui font autorité en la matière comme Émile Poumon, Georges Dopagne, Nadia Stavaux, Camille Deleclos, Nicky Hendrice, André Vlecken, Georges Gentinne et Jean Brumioul.

LE RÔLE PRÉCURSEUR DE JEAN D'ARDENNE

Mais bien avant ces auteurs contemporains, une autre approche s'était esquissée et j'en placerais volontiers l'origine dans les 'petits livres rouges' de Jean d'Ardenne, pseudonyme du Spadois Dommartin. Sa description, toujours pittoresque et souvent pétillante, s'écarte volontiers de tout système, même si elle conserve toujours beaucoup d'unité. C'est qu'il s'agit de *L'Ardenne*, portant le sous-titre révélateur de *Guide du tourisme et du cycliste*. Comme le rappelle l'auteur, depuis 1881, date de la première édition, des remaniements se sont révélés nécessaires. Les causes? Le tracé de nouvelles routes, l'institution des tramways vicinaux et, surtout, 'le tourisme vélocipédique (qui) venait révolutionner les mœurs voyageuses'. On notera d'ailleurs que l'auteur adapte déjà les itinéraires qu'il propose, aux réalités géographiques

Par la Semois et par la Chiers, le touriste se rend sans effort au Grand-Duché, dans les Ardennes françaises ; il pousse les reconnaissances jusqu'à Metz, Trèves, l'Eifel volcanique, récoltant au passage une abondante moisson d'impressions visuelles, de légendes racontées avec beaucoup de verve. Pour notre conteur disert, précis et bien informé, l'Ardenne est d'ailleurs curieusement extensive, puisqu'elle englobe l'Entre-Sambre-et-Meuse, Visé, Maastricht et la vallée du Geer. En réalité, c'est à peu près toute la Wallonie que nous pouvons parcourir. Si l'épithète 'wallon' est çà et là prononcée, à propos du Brabant, le mot de Wallonie se dissimule si bien que je ne l'y ai pas encore repéré. Quant au passage de la frontière linguistique dans la vallée du Geer, il est tout simplement ignoré. Visiblement, Jean d'Ardenne, juché sur sa bicyclette n'a pas le temps de noter ce qui nous frappe aujourd'hui par de nombreux panonceaux, tant il est absorbé par le pittoresque et la beauté de la lumière tamisée qui filtre à travers les rideaux d'arbres, les jardins et les prés verdoyants, les villages animés par l'industrie de la paille tressée.

ÉCOLOGIE ET TOURISME

L'importance croissante de l'écologie dans les conditions et les exigences de la vie contemporaine a relancé — près de cent ans après! — le tourisme à bicyclette. La Société nationale des Chemins de fer belges y a joué un rôle sans doute déterminant en créant, vers 1974, la formule aujourd'hui bien connue 'Train + vélo'.

En partant de cette structure simple et pratique sans toutefois l'institutionnaliser en vue d'une quelconque et vaine expérience, Jacques Maget, natif de Moustier-sur-Sambre, vient de publier un *Vélo-guide de Belgique*. Dès le début, dans une comparaison empruntée à la gastronomie, il déclare préférer à la haute cuisine raffinée des 'sept merveilles, abbayes, béguinages, cathédrales, hôtels de ville, châteaux, musées', ce qu'il appelle 'la nouvelle cuisine' : autrement dit le 'tourisme paysager'. Pour lui, comme pour nous, 'que de jolies

L'AMBLÈVE AUX FONDS-DE-QUARREUX. *Au murmure de la rivière, au parfum des herbes, se mêlent le Diable, les nutons, les légendes (Photo Robyns, Liège).*

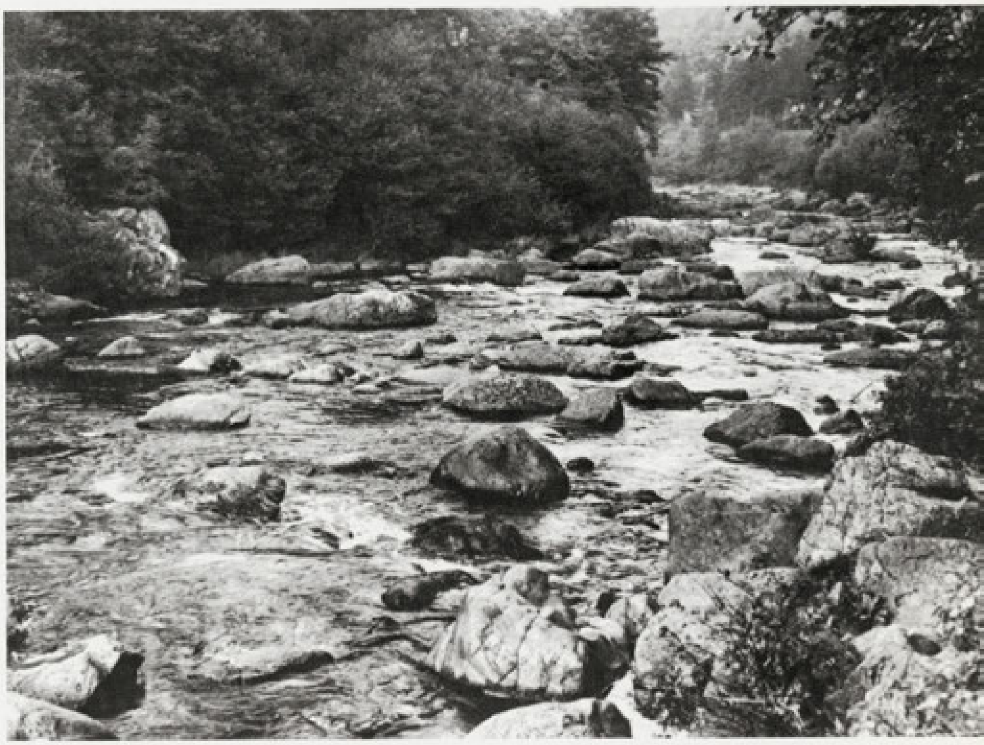

entrées de villages, de virages forestiers, d'ombres fraîches trouées de soleil à l'abri des drèves. Que de rapides descentes, de sommets essoufflés, de vallées mousseuses, de brumes matinales annonciatrices de beau temps'. Et de conclure : 'attacher plus de valeur au relief du terrain qu'aux vieilles pierres me semble plus logique dès qu'il s'agit de tourisme à bicyclette', tout en ayant bien soin de distinguer de ce dernier mode de découverte le 'cyclotourisme', de caractère plus délibérément sportif.

Un des deux itinéraires brabançons est centré sur Braine-l'Alleud, le champ de bataille de Waterloo, puis le vélo dérive le long de la vallée de la Senne, de Clabecq à Soignies. Dans le Hainaut, c'est à partir d'Ath que le touriste à vélo se détend vers Lessines ou Jurbise, pique à l'ouest jusqu'à Frasnes, puis redescend de Maffle à Péruwelz.

Quant à la province de Liège, c'est autour de Trois-Ponts et de Verviers que s'organise peu à peu une randonnée fertile en côtes et descentes. Les itinéraires se multiplient en terre luxembourgeoise avec Bastogne, Bertrix, Poix-Saint-Hubert. Dans le Namurois, la Hesbaye, les vallées du Samson et du Hoyoux sont explorées pour terminer par une ronde folle autour de Dinant par les vallées de la Molignée, de la Leffe et du Bocq. J'allais oublier la belle trouvaille des noms des routes : celle de la Guerre de la Vache, des monastères de la Marlagne, le Circuit Charlemagne, la route du Maquis, celle d'Arthur Masson et cette route des Cent Jours, longue de cent kilomètres, au départ de Mariembourg.
Parmi les recommandations relatives au mode d'emploi, cueillons la cinquième : 'Pédalez, respirez, regardez'. J'imagine que, bien souvent, le vélo repose bien sagement à l'abri d'un arbre ou d'un fourré, et que son propriétaire se relaxe (8^{e} recommandation) dans la nature.

De fait, pour celui qui musarde aussi sur les routes et chemins de campagne, un autre guide peut être utile. Il existe. C'est le *Guide de l'herboriste. Promenades 'Santé' en Belgique* de F. Seymus, adapté en français par CHANTAL et MARGUERITE SYMOENS (1979). Pour les auteurs, il convient de dépasser 'la vague sensibilité aux charmes des paysages', ou 'une sourde angoisse devant la pollution', pour devenir réellement un 'amoureux de la nature plus conscient et surtout plus actif parce que mieux informé'.

Les itinéraires de Wallonie contenus dans ce petit livre sont pleins d'odeurs, de parfums, de couleurs végétales qui avivent les ruines, ordonnent les parcs, accompagnent de leurs vibrations l'histoire des siècles et la microhistoire, enclose dans la goutte d'eau, la paume creuse et charnue d'une feuille.

C'est d'abord la forêt de Soignes, fragment de l'ancienne ceinture verte de Bruxelles. C'est encore Villers-la-Ville, 'combinaison unique de nature et d'architecture' où grandissent le lierre, le grand épilobe et la sauge. En faisant un bond vers l'Est, nous nous blottissons à Limbourg 'petit nid de rêve restauré avec soin' orné de tussilages, ombragé de tilleuls et de marronniers d'Inde, avec ses jardins encombrés de cassis et de broussailles au cœur desquelles grandit la mauve. Que dire de Torgny sinon qu'il est le village le plus 'méridional' de la Wallonie, dispensateur d'un vin de Riesling 'champion en qualité et en bouquet' dont les ceps se développent près de 'toits en pentes douces, garnis de tuiles romaines'?

Quant à la description de la région qui va de Tournai à Lesdain et Howardries, elle rassemble des données économiques et sociologiques qui s'associent sans effort à la description des vertus de la reine des prés, de l'aigremoine et de la menthe. L'étape d'Orval contient une halte obligatoire au jardin médicinal du monastère 'admirablement situé entre les nouveaux bâtiments, les ruines de l'ancienne abbaye et l'ancienne pharmacie'. L'auteur songe évidemment aux charmes secrets et quelquefois périlleux de la Fagne lorsqu'il fait de Xhoffraix 'le songe d'une nuit d'été'. Le touriste moins aventureux pourra méditer par les calmes allées du parc d'Annevoie 'féerie aquatique dans un jardin de 20 hectares'. Et pourquoi ne pas terminer par Mirwart, par la grande forêt, pour déboucher sur les endroits ensoleillés du vallon de la Lhomme, 'véritable mer de plantes', riche en cresson jaune, en scutellaires, en lysimaques, en épilobes épanouis entre les saules?

Il serait injuste de créditer ce bel ouvrage, de format commode, de tout le bénéfice qu'en retirera, pour la Wallonie, le tourisme culturel. Depuis de longues années déjà, une société locale comme la *Société royale Le Vieux Liège* organise chaque semaine des excursions qui allient avec bonheur les joies de la découverte archéologique à celles du bain de nature, sous la conduite de guides bénévoles et compétents. De son côté, depuis l'acquisition du Domaine du Sart-Tilman, l'Université de Liège édite des guides scientifiques, cautionnés par la science de JACQUES LAMBINON, de P. GATHY, qui permettent à des promeneurs de plus en plus nombreux de goûter avec plus de fruit l'intérêt d'un paysage ou d'un biotope. Peu à peu, les administrations communales en pays wallon prennent à cet égard des initiatives particulièrement opportunes. Je n'en veux pour exemple que la nouvelle entité de Ferrières, où Richard Heintz planta son chevalet, où Wibald de Stavelot fortifia le château de Logne.

À l'initiative de son bourgmestre FREDDY LÉONARD une collection modeste mais efficace *'Au rythme de Ferrières*, dirigée par ANN CHEVALIER, va instruire les habitants de la région et, au-delà, un plus vaste public, des souvenirs du passé, des réalités du présent, des espérances de l'avenir.

Il faudrait également dire un mot du tourisme équestre particulièrement actif en Wallonie, dont les itinéraires sont différents du tourisme à vélo. Quant à la spéléologie, elle a trouvé, en Wallonie, un domaine de prédilection, grâce aux phénomènes karstiques nombreux qui ont creusé le sous-sol d'une manière si captivante et si pittoresque. Entre le tourisme et l'exploration des cavernes, des gouffres, des chan-

LA PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE À SPA. *Le tourisme peut s'associer à la cure thermale, comme c'est le cas dans la principale ville d'eaux de Wallonie (Photo Dédé).*

Le tourisme en Wallonie peut être une rencontre avec l'histoire et l'archéologie, comme en témoigne le sarcophage mérovingien de Chrodoara à Amay. L'abbesse tient à la main son bâton pastoral, bâton qui aide aussi le pèlerin, ce touriste du moyen âge (Photo Cercle archéologique Hesbaye-Condroz, Amay).

toirs, des lacs souterrains, il existe donc comme une alliance naturelle.

UNE INFRASTRUCTURE

Tous ces efforts ne pourraient évidemment être poursuivis s'il n'existait déjà une infrastructure capable de les soutenir. Les éléments essentiels sont constitués par les puissantes *Fédérations du Tourisme* dans chaque province, les *Syndicats d'initiative* locaux, le *Touring Club de Belgique* et son annexe Touring-Secours. À côté de ces organismes officiels, dont la tâche spécifique est le tourisme sous tous ses aspects, il existe des cellules de travail et d'études, grandes ou petites, dont l'action donne indirectement au tourisme cette signification humaniste que j'évoquais tout à l'heure. Dans les villes, les associations de quartiers, des groupes exemplaires comme celui de *Habiter Liège* animé par LÉOPOLD RENARD ou *Namur 80* dirigé par le chanoine ANDRÉ LANOTTE, sensibilisent la population aux répercussions de l'aménagement du territoire, des grands travaux, de l'environnement, sur le

tourisme et les conditions de vie dans le monde contemporain. À un niveau plus large, *Inter-environnement Wallonie* assume un rôle similaire tandis que des institutions officielles qui se consacrent à la conservation et à la mise en valeur de l'architecture et des sites régionaux servent, elles aussi, les intérêts d'un tourisme culturel : c'est le cas de la *Commission royale des Monuments et des Sites* (section autonome française), successivement présidée, au cours de ces dernières années par le Liégeois PIERRE WIGNY et par le Gaumais CHARLES HANIN.
C'est le cas également d'*Icomos-Wallonie*, section régionale du Comité international des Monuments et des Sites, présidée par le Liégeois JEAN BARTHÉLEMY, professeur à l'Université de Mons, comme de l'*Inventaire du Patrimoine monumental de la Belgique-Wallonie*, créé par le Ministère de la Culture française. Une publication prochaine de ce dernier organisme analysera tout spécialement les richesses architecturales de ce que l'on est convenu d'appeler les *Cantons de l'Est*, partie intégrante de la Wallonie. C'est avec raison que, dès 1958, GEORGES GENTINNE écrivait à leur propos : 'La situation exceptionnelle de cette contrée qui paraît, dans son ensemble, comme une transition entre l'Ardenne et le pays des bords du Rhin, lui donne une allure de révélation touristique. Nulle part ailleurs, en Belgique, on ne peut trouver de tels contrastes dans les paysages, dans les usages, dans les langues, dans le folklore, tant de variétés dans les sites. Et, cependant, il se dégage de cet ensemble, une harmonie étonnante et une chaleur inconnue qui rangent précisément les Cantons de l'Est parmi les régions les plus délicieuses à découvrir'!

Il resterait un danger à éviter. S'attarder par les chemins creux, les sentiers ombreux ou les pistes cyclables ne doit pas nous faire oublier tout ce que la création de l'autoroute de Wallonie, opérationnel depuis 1972, a apporté non seulement au tourisme culturel mais à une meilleure connaissance réciproque des Wallons, d'Eynatten à Tournai.
On pourrait lui reprocher son manque de pittoresque, mais c'est là le lot général des grandes voies de pénétration. Heureusement, les diverticules abondent, qui permettent d'entrer dans le paysage, de communiquer avec l'habitant, plutôt qu'avec l'employé de la station-service, si obligeant soit-il.

Et de tout cet effort multiple, dispersé, qui n'avait pas encore une structure régionale capable de l'unifier, est née enfin une réalité jusqu'alors soigneusement dissimulée : celle d'une Wallonie, terre de tourisme. Cette réalité se concrétise maintenant dans des ouvrages, admirablement illustrés, qui ne craignent plus d'échec commercial en inscrivant fièrement le titre *La Wallonie* sur la jaquette de couverture et en consacrant — enfin! — un commentaire sur l'originalité, les problèmes, l'avenir d'une région d'Europe. Comme dirait le poète : 'Que les temps ont changé'! Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Jacques STIENNON

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Parmi les pionniers du tourisme en Wallonie, on consultera avec plaisir JEAN D'ARDENNE, *L'Ardenne, guide du touriste*, 5^e éd. remise à jour et complétée, Bruxelles, 1924; HENRI ANGENOT, *Guide de la Fagne*, Verviers, 1912; ALBERT BONJEAN, *La Baraque Michel et la Haute-Ardenne*, 3^e éd., Verviers, 1926 ; EDMOND RAHIR, *La Semois pittoresque*, Bruxelles, 1902. Les *guides Cosyn*, Bruxelles, s.d., couvrent l'ensemble de la Wallonie. On retiendra également les *Topo-guides* du *Comité national belge des Sentiers de Grandes Randonnées*, Liège, à partir de 1974; les *Guides touristiques* des *Compagnons Randonneurs*; les *Guides touristiques* du Touring-Club de Belgique; les *Auto-guides Duculot*.

Des efforts individuels méritent une considération particulière: CLAUDE CHRISTOPHE, *Gentes Villes et vieux Villages en VHP: Vesdre, Hoëgne et Plateaux*, Liège, 1977; JOSEPH DELMELLE, *Lessines et sa région*, Mons, 1966; *Le Luxembourg belge*, Toulouse, 1973; *Province de Liège*, Toulouse, 1974; *Vresse et ses environs*, s.l., 1973; ANTOINE FREYENS, *Guide de la Fagne*, 5^e éd., Verviers, 1967; LÉON THOORENS et JEAN-CLAUDE VEILLESSE, *Province de Liège*, Bruxelles, 1974; CHARLES VAN ELEWYCK, *Nouveaux circuits touristiques de la Province de Hainaut*, 2^e éd., Mons 1968. On complétera cette liste sommaire par les ouvrages analysés dans ce chapitre.

X - LE DESTIN EUROPÉEN DE LA WALLONIE

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LA WALLONIE

La terminaison occidentale de la grande plaine maritime germano-polonaise jouxte le massif schisteux-rhénan, du nord français à la Rhénanie-Westphalie. Ce massif s'élève progressivement de 300 à 7 ou 800 m, de l'Ouest vers l'Est, à partir de l'Artois et la Thiérache, par l'Ardenne, l'Eifel, le Hunsrück, le Taunus, le Westerwald, le Sauerland, etc.

La Wallonie s'allonge à la rencontre de ces deux éléments géo-orographiques de première importance.

Deux défilés ont inscrit, dans le massif en cause, les lieux de passage obligés entre la plaine maritime et les plateaux et bassins situés à l'arrière de l'Ardenne-Eifel. La 'trouée héroïque' du Rhin, entre Bingen et Bonn, a été la voie royale de la Lorraine et de la Sarre, via la Moselle, de l'Alsace et de la Franconie vers la plaine. Cette trouée est impétueuse et son débouché, après la Lorelei et les Siebengebirge, est tout à fait saisissant. Le défilé mosan, de Charleville à Namur, a été parallèlement la liaison de la Lorraine, de la Champagne, d'une grande partie du bassin parisien vers la plaine. Mais la Meuse, à sa sortie du massif ardennais, contrairement au Rhin, parvient dans une ancienne vallée hercynienne rajeunie, le sillon houiller, et, captée par la Haine et la Sambre en quelque sorte ([1]), bifurque vers l'Est avant de reprendre son cours nord après Liège, vers les Pays-Bas et les pays germaniques.

Le Rhin quitte le massif rapidement. La Meuse s'y adosse longtemps, car la rigole de l'arc paralique anglo-germain l'y invite.

Géographiquement, la Wallonie est donc avant tout une zone de contact prolongé entre gens de plaine et gens d'arrière-pays, une région d'Europe, orientée Est-Ouest, arrosée par un grand fleuve, la Meuse, et ses affluents, la Haine, la Sambre, l'Ourthe et la Vesdre.

LES MOYENS DE COMMUNICATION

De tout temps, ce pays d'entre-deux, ce pays d'échange, a été, en conséquence, un pays-carrefour.

Au début, seule la voie navigable permettait les échanges. La route, entravée par le brigandage, restait l'affaire des hardis coureurs de gîtes et des armées. L'activité de la voie d'eau en Wallonie est attestée très tôt. Dès 1580, l'État liégeois organise le transport en commun par coches d'eau de Liège vers Namur et vers Maastricht. En 1611, une barque régulière, assurant le transport des gens et des choses, relie Givet à Dinant.

En 1650, une nef marchande relie Namur à Dinant. De proche en proche, les coches d'eau créent en Wallonie, vers Maastricht et les Pays-Bas, vers Charleville et la France, à travers le massif, les premières conditions d'une prise de conscience européenne, ou, du moins, d'un développement du sentiment confus d'appartenir à un ensemble. On pouvait se rendre, à cette époque, de Maastricht à

Charleville en six ou sept jours par le coche d'eau régulier et l'on mettait trois ou quatre jours pour redescendre. Un intense commerce se développait entre les villes étapes qui jalonnaient le sillon hercynien au fur et à mesure du développement de la navigation.

Plus tard, à partir de 1835, l'application de la vapeur à la traction sur voie ferrée amènera le chemin de fer à se surimposer aux grands axes naturels décrits ci-dessus. L'automobile, fille du moteur à explosion et mère du phénomène foudroyant de motorisation individuelle, imposera à son tour, un siècle plus tard, les grands axes de cheminement là où la nature les appelait.

Aujourd'hui, la Wallonie est devenue la nébuleuse urbaine que l'on sait, étirée le long du sillon hercynien houiller et quadrillée par d'imposantes infrastructures, s'appuyant à une zone fortement vallonnée et boisée, la Wallonie ardennaise.

SITUATION POLITIQUE ET INDUSTRIELLE

Zone de confins située à la charnière des régions où l'eau suit la bêche et celles où l'altitude s'élève, la Wallonie est, en outre, sertie à cheval sur cette grande zone hybride qui, par le Luxembourg, l'Alsace, la Suisse, le Tyrol, marque la rencontre de deux grands courants de civilisation. La 'frontière linguistique' belge coïncide avec celle des deux grandes entités européennes, latine et germanique. Cette 'frontière' européenne interne court comme une rocade, de Dunkerque à l'Adriatique.

Par destin, la Wallonie constituait donc comme un glacis franco-latin s'avançant en direction des basses terres germaniques. On y assistera à la naissance d'un État au sein d'un diocèse des pays d'entre-deux ; on y connaîtra, aux XI^{e} et XII^{e} siècles une grande efflorescence culturelle et artistique ; on y verra ultérieurement s'épanouir tout un système original d'institutions libérales et démocratiques au XIV^{e} siècle, synthèse de ce qui vient du sud et de ce qui vient du nord ; on y prendra conscience d'une originalité propre dans une espèce de 'petite nationalité' se voulant à la fois distincte de l'Allemagne (dont on relève cependant pour partie) et distincte de la France (dont on parle cependant la langue et dont on pratique néanmoins la culture) ; on y connaîtra, à la Révolution, des adaptations spécifiques et originales, propres aux pays de confins, des grandes aspirations universalistes et généreuses de 1789 ; on y verra enfin, par la laine, le charbon et le fer, se former un microcosme industriel à l'image britannique et correspondant quasi exactement au sillon hercynien, qui exportera ses fabricats et son savoir-faire partout en Europe et dans le monde. Lorsque le monde s'industrialisera, en effet, les 'habiles ingénieurs wallons' seront appelés dans toute l'Europe. En Angleterre, ils établiront fonderies et coutelleries, à Sheffield notamment, et y implanteront deux techniques minières : la réduction du charbon en briquettes et le système wallon d'aération des galeries. L'Allemagne fera appel à des ingénieurs wallons pour ses forges de l'Eifel, tandis que les frères DE BESSCHE et LOUIS DE GEER jetteront en Suède les bases de la métallurgie du fer. RENNEKIN SUALEM fera 'couler la Seine aux pieds de Louis XIV' et, plus tard, ZÉNOBE GRAMME mettra la dynamo industrielle à la disposition des électriciens européens.

LE PROCESSUS D'INTÉGRATION EUROPÉENNE

La Wallonie a par ailleurs fait partie, de tout temps, des grands ensembles européens dessinés au vent de l'histoire. Qu'il s'agisse de l'Empire carolingien, de la Lotharingie, des grands desseins des ducs de Bourgogne, de l'Empire de Charles Quint ou des intentions de la Pentarchie à Vienne, soucieuse de créer un État-boulevard entre la France postnapoléonienne et la Prusse, on retrouve chaque fois la Wallonie comme partie intégrante, sinon comme pièce maîtresse, des constructions politiques européennes.

Partout présente, partout associée, jadis et naguère, aux phénomènes d'internationalisation, qu'ils soient politiques ou industriels, la Wallonie jouera encore naturellement un rôle important, au début du XX^e siècle, dans les puissantes aspirations populaires qui s'affirmeront de toutes parts et qui tendront vers ce que l'on appellera, après Versailles, la 'justice sociale'.

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL ; LE CONSEIL DE L'EUROPE ; LA C.E.C.A.

Un Wallon, **ERNEST MAHAIM**, va représenter la Belgique à la Commission de législation internationale du travail créée par la Conférence de la Paix ; le traité de Versailles, premier traité à posséder des clauses sociales, comportera la fameuse partie XIII, ultérieurement dénommée *Constitution de l'organisation internationale du Travail* et le devra, pour une bonne part, au Professeur **MAHAIM**, de l'Université de Liège, qui deviendra d'ailleurs Président du Bureau International du Travail (le B.I.T.). Le même Mahaim militera avec ardeur pour soutenir la création de la Société des Nations (la S.D.N.) devant laquelle Aristide Briand présentera, en 1930, son célèbre *Memorandum sur l'union douanière européenne*, considéré comme la première pièce élaborée des tentatives modernes d'intégration.

C'est donc tout naturellement que la Wallonie se trouvera imbriquée dans le processus d'intégration européenne qui va s'accélérer.

Lorsque s'achèvera la Seconde Guerre mondiale, l'idée d'unifier l'Europe sera reprise au Congrès de La Haye en 1949, réunissant des personnalités de tous pays, dont des Wallons. Le Conseil de l'Europe, conçu à La Haye aux limites de l'espérance et de la géographie, s'installera à Strasbourg avec la fortune que l'on sait.

ERNEST MAHAIM *vers 1925 (Photo Francis Niffle, Liège).*

Le 9 mai 1950, dans le grand salon de l'Horloge du quai d'Orsay, le Garde des Sceaux Robert Schumann, un homme issu d'une autre région des confins européens, propose aux États d'Europe l'une des grandes idées de Jean Monnet : placer en commun désormais les ressources charbonnières et ferrifères, les productions métallurgiques et sidérurgiques, afin de rendre impossible toute guerre fratricide. C'est le signal de l'intégration européenne, voulue, construite, raisonnée non plus aux limites de l'espérance et de la géographie mais à celles de la seule bonne volonté. D'emblée, une grande ville wallonne, Liège, réclame l'honneur d'accueillir le siège de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (C.E.C.A.). Cette candidature échouera.

Un Wallon de Charleroi, **PAUL FINET**, fils d'un ouvrier de haut fourneau, travaillant luimême dans les usines métallurgiques du 'pays noir', l'un des fondateurs de la Confédération internationale des syndicats libres, dont il sera le premier président, jouera un très grand rôle au sein de cette première communauté européenne. Paul Finet fera en effet partie de la Haute Autorité de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (C.E.C.A.) dès sa création ; il en deviendra le Président en 1958. Il présidera l'organe permanent pour la sécurité dans les mines de houille et dirigera personnellement l'ensemble des travaux des commissions mixtes pour l'harmonisation des conditions de travail. Lorsque Finet meurt, le 18 mai 1965, à l'âge de 68 ans, la C.E.C.A. crée une Fondation portant son nom, destinée à venir en aide aux orphelins de mineurs et aux travailleurs victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

FERNAND DEHOUSSE (1976) *(Photo Salmon, Herstal).*

LÉON-ÉLI TROCLET *(Photo Francis Niffle, Liège).*

JEAN REY, *Ministre d'État, ancien Président de la Commission des Communautés européennes (Photo Parlement européen).*

LE MARCHÉ COMMUN

Après l'échec de la Communauté européenne de défense (C.E.D.), en 1954, la 'relance de Messine' débouche sur la signature du traité de Rome et sur l'ouverture, le 1er janvier 1958, du marché commun, communauté économique européenne.
Les Wallons vont à nouveau prendre une part active dans cette autre construction européenne. Le destin européen de la Wallonie se cristallise sur quelques-uns de ses fils.

Professeur de droit international, Sénateur de Liège, Fernand Dehousse, disciple d'Ernest Mahaim, va jouer un rôle prépondérant à plusieurs niveaux et marquer de sa forte pensée et de ses initiatives tous les grands débats européens et internationaux. Outre son action à l'O.N.U., il présidera avec une autorité remarquée, pendant plusieurs années, l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Il sera membre, pendant toute sa durée, de l'*Assemblée commune de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier*.
Il assurera aussi, en 1955-1956, la délicate mission, si importante pour le devenir européen, de Président de la Commission en Sarre de l'Union de l'Europe Occidentale (U.E.O.), commission qui dirige et surveille le fameux référendum en Sarre.
Fernand Dehousse sera encore rapporteur général devant l'Assemblée *ad hoc* du projet de convention tendant à l'institution d'une communauté politique européenne. Il sera Président et rapporteur du groupe de travail pour les élections européennes, élections qu'il ne connaîtra pas, la mort le terrassant le 10 août 1976, après qu'il eût assumé quelques fonctions ministérielles en Belgique où il démontra encore ses profondes convictions européennes.

Un autre Wallon, élève de Mahaim encore, Léon-Eli Troclet, va jouer un grand rôle au sein des organisations européennes, comme ailleurs au sein des organisations internationales à vocation sociale.
Professeur de droit social international et européen, Léon-Eli Troclet représentera la

Belgique à l'O.N.U., y présidera la délégation de l'O.I.T. et participera aux conférences internationales du travail de l'O.I.T.
Au temps de l'Europe de l'espérance, Troclet sera délégué gouvernemental à la conférence tripartite du Conseil de l'Europe pour élaborer la Charte sociale européenne. Lorsque l'intégration se cristallisera sur l'Europe de la bonne volonté, celle des Six, Léon-Eli Troclet, alors ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, deviendra Membre du Parlement européen et le restera pendant dix ans. Il présidera, durant ce temps, la Commission des Affaires sociales du Marché commun, avant de devenir membre du Comité des Experts indépendants pour l'application de la Charte sociale européenne.
Devenu Ministre d'État, Léon-Eli Troclet († 1980) ne cessa d'apporter ses contributions à l'édification européenne et au droit social international.

Avocat, député de Liège, ministre des Affaires économiques après d'autres fonctions ministérielles. JEAN REY deviendra Membre de la *Commission de la Communauté économique européenne* le 1er janvier 1958 et le restera jusqu'en 1967. Il va ainsi marquer profondément la communauté par son action décidée et constructive, notamment lors des négociations du 'Kennedy Round'. Il deviendra ensuite le Premier Président de la Commission des Communautés européennes et assumera cette lourde charge pendant trois années, de 1967 à 1970. Homme d'action et de décision, Jean Rey, ministre d'État et conseiller communal dans son village, assumera, de 1974 à 1978, la présidence du Mouvement européen et se portera candidat aux élections européennes de 1979 et sera élu. L'action exercée par ce Wallon internationaliste et généreux a profondément marqué à la fois l'intégration européenne et l'évolution des idées depuis plus de vingt années.

On pourrait ajouter à ces quelques noms prestigieux une multitude d'autres personnalités wallonnes dont le rayonnement européen s'est exercé dans les domaines les plus divers. Les PAUL TSCHOFFEN, GEORGES BOHY, PIERRE WIGNY, ERNEST GLINNE et, dans une certaine optique, le Père DOMINIQUE PIRE ou un JEAN LEJEUNE ou un ANDRÉ RENARD, auront été tous, chacun à leur façon, des internationalistes européens attestant que la petite patrie wallonne a profondément marqué l'évolution des idées au plan de l'intégration de l'Europe.

INTÉRÊT POUR ET PAR LA WALLONIE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Le destin européen de la Wallonie, outre l'importance évidente du rôle joué dans le processus d'intégration par quelques-uns de ses fils illustres, est encore attesté par la sollicitude et l'intérêt dont la Wallonie s'est trouvée l'objet de la part de la communauté européenne.
À côté d'études générales sur la reconversion industrielle des régions charbonnières du Hainaut, les autorités européennes ont en effet financé plusieurs études visant la Wallonie. L'évocation du seul objet de ces études démontre l'importance qu'a accordée la communauté européenne au fait wallon et au rôle européen que peut jouer la Wallonie.
Une première étude de la communauté européenne a par exemple porté sur la région frontalière constituée du sud de la province du Luxembourg et du nord de la Lorraine, dont il s'agissait de rechercher et promouvoir les solidarités et les complémentarités (2). Ce n'est pas un hasard si cette étude constitue la première démarche 'trans-frontière' de la communauté européenne...
Une autre étude traitait également d'une région frontalière, la région Liège-Maastricht Aix-la-Chapelle, encore appelée 'région HALMA'. Il s'agissait de rechercher ici encore les complémentarités de l'extrémité orientale du sillon wallon hercynien avec les basses terres qui en sont le prolongement naturel (3).
Une autre étude encore, la plus importante sans doute, a systématiquement abordé l'ensemble du développement économique de la

Wallonie et a débouché sur la formulation de quatre grandes orientations (4).

Il est fort important de se souvenir qu'initialement les experts européens avaient considéré la Belgique comme formant une seule région socio-économique dans l'ensemble européen (5). Il n'en est plus rien aujourd'hui parce que le destin européen de la Wallonie s'est, par évidence, révélé aux régionalistes avisés de la Commission européenne. La Wallonie est donc devenue rapidement, aux yeux des responsables européens, une 'région' européenne et l'une des plus importantes parce qu'elle est une région de contacts, d'échanges, un vrai pays de confins et de synthèses européennes.

La Wallonie a, en effet, joué un rôle important au niveau des collectivités locales transfrontalières et des initiatives visant à l'intégration européenne. Dès 1954, naît, à l'initiative de quelques Wallons, dont l'Arlonnais Alexandre Delmer, professeur à l'Université de Liège, le *Comité européen pour l'aménagement de la Meuse et des liaisons Meuse-Rhin*, animé depuis un quart de siècle par cet autre Wallon européen qu'est Pierre Clerdent, gouverneur honoraire de la province de Liège.

Une efflorescence d'associations, groupements, organismes à vocation internationale verra ainsi le jour en Wallonie. La fondation, dès 1962, par Fernand Dehousse, de l'*Institut d'Études juridiques européennes de l'Université de Liège* constitue un témoignage de la vocation et du destin wallons à l'intégration européenne. Les efforts soutenus par l'*A.S.B.L. Le Grand Liège*, dans le cadre de la coopération Aix-Maastricht-Liège, en est un autre.

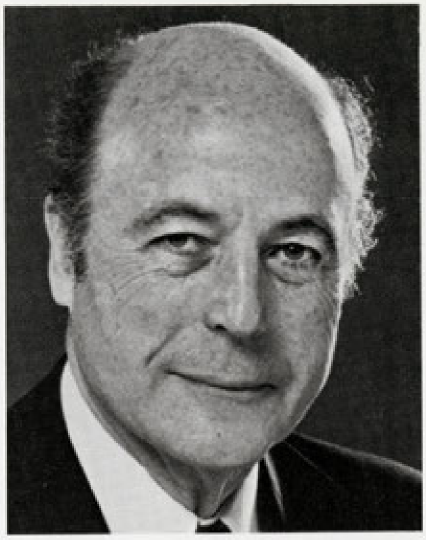

PIERRE CLERDENT, *gouverneur honoraire de la Province de Liège, Président du Comité européen pour l'aménagement de la Meuse et des liaisons Meuse-Rhin (Collection privée).*

EN CONCLUSION

Plus que d'autres régions, la Wallonie avait une position géographique et économique, un passé historique et politique, un rayonnement industriel et technique tels que son destin était, est, et sera de tendre de toutes ses forces à la réalisation de l'intégration européenne. Le rôle joué par quelques Wallons à cet égard, dans les premières constructions et tentatives d'unification d'un continent, atteste en tout cas l'importance de la contribution des idées wallonnes à l'édification entreprise. Ce rôle dépasse peut-être celui qu'ont joué les représentants d'autres régions d'Europe...

Robert PLANCHAR

NOTES

(1). On peut soutenir que la Meuse est un affluent de la Sambre, comme il est démontré que la Bar a effectivement capturé la Meuse en France. Cf. P. Macar *L'étrange capture de la Meuse par la Bar* in *Annales de la Société géographique de Belgique*, t. LXVIII, bull. n°9, juillet 1945.

(2). *Journal officiel des Communautés européennes*, 27 juin 1963.

(3). *Cf. Étude de la région frontalière Liège, Limbourg belge, Limbourg néerlandais, Aix-la-Chapelle*, Bruxelles, juillet 1969.

(4). *Cf. Perspectives et programmes de développement de la Wallonie*. Institut wallon de développement économique et social et d'aménagement du territoire. Bruxelles, 1971. Vingt volumes.

(5). *Cf. Essai de délimitation régionale de la Communauté économique européenne*. Bruxelles 1961.

Avant de compléter par des 'Notes' l'article de M. Robert Planchar, la Direction scientifique de ce volume tient à souligner le rôle d'un grand Européen wallon dont, pour des raisons évidentes, l'auteur a tu le nom: Robert Planchar lui-même, actuellement Directeur général du Port Autonome de Liège, chargé de cours Trasenster à l'Université de Liège, et chargé de cours à l'Institut des Hautes-Études commerciales de Liège; il a été de 1958 à 1973, Administrateur principal de la direction générale des transports, à la Commission des Communautés européennes.

NAISSANCE D'UN CHANT ET D'UN DRAPEAU

UN CHANT...

Ce n'est que vers la fin du XIX^e siècle que la Wallonie, qui s'est cherchée pendant longtemps, ressentit le besoin et le désir de trouver une affirmation de soi-même dans ce qui constitue les deux grands symboles de la vie d'un peuple: un chant patriotique et un drapeau. Les progrès constants du puissant mouvement flamand ne furent certes pas étrangers à cette poussée à la fois populaire et intellectuelle qui ne se fit pas jour d'un plein coup, à un endroit déterminé, mais qui se produisit d'une manière continue, lente et forte, à travers la diversité bien connue des provinces wallonnes.

Jusque-là, la fierté de la race et du passé s'était cantonnée dans chacune des régions ou grandes villes de la Wallonie par des chansons fières de proclamer ce qui n'était encore que le chauvinisme local. Au *Valeureux Liégeois* révolutionnaire — en français — du curé Ramoux, avaient répondu ainsi plusieurs chants dialectaux voués à un franc succès: *Li bia bouquet* de Namur, *Le Doudou* de Mons, *Les Cheonq Clotiers* de Tournai, *El Carïon* de Nivelles, *Les Franchimontwès* de Verviers, le chant de Malmedy d'Henri Bragard. Chansons de bonne santé, de belle humeur d'où l'ironie, parfois n'était pas absente. Ainsi *Enn' c'est ni co Fram'ries* comme plaisante l'aimable *Bosquètia* (Joseph Dufrane). Mais, de ces chansons se dégage un autre sentiment qui s'épure en même temps qu'il grandit: le goût commun de la chanson donne aux Wallons le sentiment de leur fraternité. Définition inattendue d'une communauté!

Dji sos Walon, dji so binauge di l'èsse,
Dji tchante volti les vix airs do pays...

Je suis Wallon, je suis content de l'être,
Je chante volontiers les vieux airs du pays...

comme le proclame le Namurois Alexandre Gérard. Et beaucoup d'autres disent à peu près la même chose. Sur un mode qui n'est plus rieur et qui n'est pas encore grave, on chante désormais le 'Wallon' et la 'Wallonie'. En même temps, voici, dans ces chants consacrés au 'pays', des réminiscences de faits glorieux, des couplets consacrés à ce qui est un autre dénominateur commun chez les Wallons: la liberté. Cette liberté que l'on chérit serait-elle menacée? Parallèlement, en cette fin du XIX^e siècle, un thème se fait de plus en plus insistant dans les multiples recueils de chansonniers dialectaux. Il y alimente la satire: le flamingant. Et l'on voit bien que ceci est lié à cela. De plus en plus, le peuple wallon prend conscience d'un danger qui le menace et il réagit au fur et à mesure que s'affirment les revendications flamandes; il s'en soucie grandement, mais, à ce moment, il en plaisante encore. La petite histoire reflète, mais, parfois, précède la grande.

Voilà pourquoi on peut encore considérer le triomphe inattendu de la pièce wallonne *Tâtî l' Pèriquî* d'Édouard Remouchamps, créée à Liège en 1885, comme une conséquence et, à la fois, comme un nouveau départ du sentiment wallon. Le fameux char à bancs de *Tâtî* sillonnant les provinces wallonnes permettait à celles-ci de libérer leur enthousiasme lorsque la brave et énergique Tonton clamait sa profession de foi:

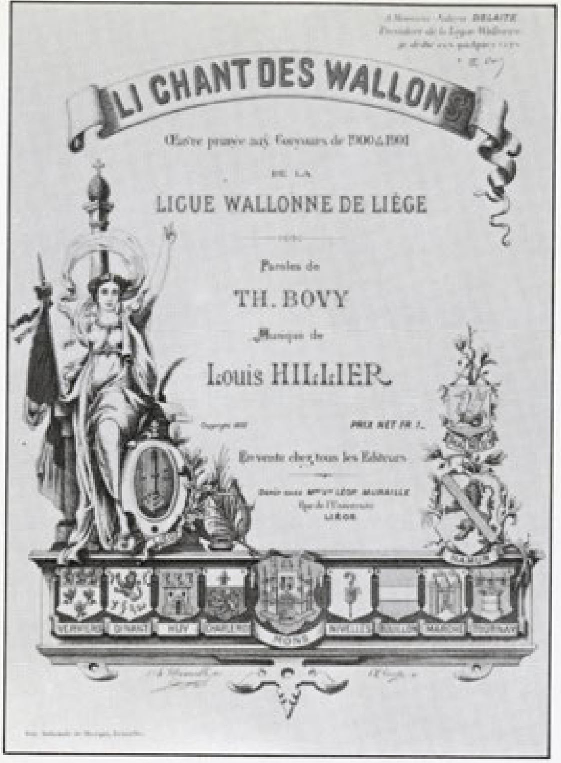
LI CHANT DES WALLONS
Œuvre primée aux Concours de 1900 à 1901
DE LA
LIGUE WALLONNE DE LIÈGE
Paroles de
TH. BOVY
Musique de
Louis HILLIER
PRIX NET FR 1.
En vente chez tous les Éditeurs
Dépôt chez Mme Vve LÉOP. MURAILLE
Rue de l'Université
LIÈGE

VERVIERS
DINANT
HUY
CHARLEROI
MONS
NIVELLES
BOUILLON
MARCHE
TOURNAI
NAMUR

LI TCHANT DES WALLONS. *Page de titre de l'édition de luxe. Dessin de Ch. Florenville, 1902. Liège, Musée de la Vie Wallonne (Photo du Musée).*

Mins mi, dj' so fire di m' poleûr dire Lîdjwèse!
Ossu, jamây dji rinôyerè l' walon!

Mais moi, je suis fière de pouvoir me dire Liégeoise!
Aussi jamais je ne renierai le wallon!

Il y eut du côté flamand, diverses déclarations cinglantes contre ce que l'on prenait pour des rodomontades wallonnes, et ceci ne fit que hausser le ton des affrontements.

C'est dans cette atmosphère intellectuelle où s'affirmait un antagonisme racial que la *Ligue Wallonne* de Liège, le 10 novembre 1899, ouvrit un concours destiné à primer un chant 'national' qui s'appellerait *Li Tchant dès Walons*. Depuis 1847 déjà, les Flamands possédaient leur hymne, *De Vlaamse Leeuw*, né lui aussi d'une compétition littéraire.

Les pièces wallonnes étaient à envoyer avec une devise (le nom du concurrent figurant dans une enveloppe cachetée) avant le 1er janvier 1900. Le jury se composait de Nicolas Lequarré, professeur à l'Université de Liège et président de la Société de Littérature wallonne, Julien Delaite, secrétaire de ladite Société, Albert Robert, président du cercle *Namur po tot* de Bruxelles, M. Raxhon-Peltzer, président de la Fédération dramatique de Verviers, et Achille Viart, homme de lettres à Tournai.

Ce fut un auteur liégeois bien connu qui sortit vainqueur de l'épreuve: Théophile Bovy. Il avait signé son envoi de la devise *Strindans nos bin*, c'est-à-dire 'Serrons-nous bien'.

THÉOPHILE BOVY était né à Liège le 8 mars 1863, de parents liégeois (Jean-Baptiste Bovy, graveur sur armes, et Jeanne Lambertine Dumoulin). Après de solides études à l'Athénée royal de Liège, il avait même suivi des cours de Sciences à l'Université de sa ville, mais il n'avait pas persévéré dans cette voie: dès 1885, il s'était établi imprimeur et il commença sa carrière d'homme de lettres, en français d'abord, puis en wallon. Il fit ses débuts dans le genre dramatique wallon en 1891 avec *Li diale è manèdje* (Le diable dans le ménage), une comédie en deux actes. En 1892, il allait attacher à la vie liégeoise un joyeux grelot (*Li Clabot*), journal qui battit les records de longévité des gazettes wallonnes puisqu'il tinta jusqu'en 1937. Cependant, Théophile Bovy a eu l'occasion de s'affirmer autre part que dans la littérature wallonne où il occupa une place enviable de dramaturge ironique et souriant (quelque 25 pièces de théâtre dont le succès ne se démentit pas): il alla s'installer à Paris

THÉOPHILE BOVY, *auteur des paroles du* Tchant des Wallons *primé au concours de 1900 de la* Ligue Wallonne de Liège. *Liège, Musée de la Vie Wallonne (Photo du Musée).*

LOUIS HILLIER, *compositeur de la musique du* Tchant des Wallons *primée au concours de 1901 de la* Ligue Wallonne de Liège. *Liège, Musée de la Vie Wallonne (Photo du Musée).*

auprès de sa fille Berthe Bovy, pensionnaire de la Comédie-Française, et il y fit carrière de journaliste. Avant la Première Guerre mondiale, il était déjà correspondant au *Peuple* de Bruxelles. Ami de Jean Jaurès, il se trouvait au café du Croissant le 31 juillet 1914 lorsque le célèbre tribun fut assassiné.

L'éloignement du pays natal n'empêcha pas Bovy de poursuivre sa carrière théâtrale en wallon, et cela jusqu'après la Première Guerre mondiale. Le 6 juin 1937, il mourait à Paris (Boulogne-Billancourt) où il habitait un appartement qu'il aimait beaucoup pour sa vue sur le bois de Boulogne. Son corps fut ramené à Liège où il repose au cimetière de Sainte-Walburge.

La Ville de Liège, reconnaissante, a donné le nom de Théophile Bovy à une rue au sommet de cette rue de Hesbaye où l'auteur du *Tchant dès Walons* habita longtemps.

Du jour où fut primé son chant 'national', Théophile Bovy devint populaire en Wallonie. La deuxième partie du concours de 1900, réservée aux compositeurs de musique, allait consacrer son succès et garantir une renommée identique à l'autre vainqueur de l'épreuve — Louis Hillier.

LOUIS HILLIER lui aussi a vu le jour à Liège, le 22 juillet 1868. Son père, Jules Hirsche, était français d'origine sarroise. 'Hillier' est un pseudonyme artistique qui remplaça très tôt le nom familial avant de devenir lui-même, par Arrêté royal, après la Première Guerre mondiale, le nom officiel du compositeur.

Louis naquit rue de l'Université où ses parents avaient un commerce bien établi; il fit, comme Bovy, toutes ses études dans sa ville natale. Entré fort jeune au Conservatoire, il y révéla un talent précoce: à dix-neuf ans, il était déjà répétiteur de violon. En 1895, il se fixa à Londres où il devait poursuivre, pendant vingt-trois ans, avant de se rendre à Paris, une carrière très réussie de violoniste, de compositeur et de chef d'orchestre. Rien ne suggérait que, grand voyageur par profession, il dût rencontrer un jour, pour devenir son intime, le sédentaire Liégeois Théophile Bovy. Cependant, un beau jour de printemps 1901, un de ses compagnons du 'Hillier Belgian Quartet' (un quatuor liégeois) découvrit dans un journal venu de Belgique non seulement la mention d'un concours de composition musicale destinée à habiller les paroles du *Tchant dès Walons*, mais les paroles mêmes du chant qui venait d'être primé. D'extrême justesse, comme l'a raconté fort spirituellement Alice Bosmant-Saucin, Louis Hillier adressa pour le 31 mai — date limite — sa partition musicale à laquelle il donna, comme il l'a dit lui-même, 'l'allure rythmique et populaire indispensable.'

La partition fut agréée par le jury de la *Ligue Wallonne:* Jean-Théodore Radoux, directeur du Conservatoire de Liège, Sylvain Dupuis et Jules Debefve qui y étaient alors professeurs, Keifer, directeur de l'École de musique de Verviers et Nicolas Daneau, directeur de l'Académie de musique de Tournai. Le secrétaire du Comité exécutif était Rodolphe de Warsage. L'œuvre complète, chant et musique, fut largement diffusée par les soins de la *Ligue Wallonne* (une édition de luxe et une ordinaire) de même que par la connivence de la municipalité liégeoise, des musiques militaires, et même des carillons d'églises. De multiples exécutions, dans ces années-là, sont restées légendaires. Les noms de Théophile Bovy et de Louis Hillier, à Liège et dans tout l'Est wallon, deviennent alors inséparables, et ils le sont restés. Le souvenir du souriant Louis Hillier, qui survécut longtemps à son ami Bovy, est du reste conservé, lui aussi, par le nom d'un boulevard que la Ville de Liège lui a consacré, sur les hauteurs, non loin de la rue qui perpétue le nom de Théophile Bovy.

Toutefois, le 'départ' en fanfare du *Tchant dès Walons*, en 1913, fut puissamment freiné, à deux reprises, par les deux guerres mondiales qui, en Wallonie, ranimèrent le sentiment patriotique belge. L'idée du chant et du drapeau spécifiquement wallons faisait cependant son chemin car, les guerres terminées, sous la pression notamment du tout-puissant mouvement flamand, elle repartait. En 1935 et en 1937, l'*Assemblée Wallonne*, qui avait déjà doté la Wallonie en 1913 de son chant et de son drapeau, reconsacra son choix. Les difficultés subsistaient pour le chant, elle le voyait bien, à cause de la diversité des dialectes, diversité que les particularismes wallons ne parvenaient pas à surmonter. C'est alors que virent le jour plusieurs adaptations, prônées et encouragées par la *Ligue Wallonne*. Un homme a joué en ce temps-là un rôle de premier plan: Joseph Maurice Remouchamps, le remarquable créateur du *Musée de la Vie Wallonne*. Il s'occupa de susciter ces adaptations: une namuroise (par ALBERT ROBERT et LOUIS BODART), une montoise (par GASTON TALAUPE), une carolorégienne (par JULES VANDÉREUSE), une nivelloise (par PAUL COLLET), une tournaisienne (par ACHILLE VIART), une gaumaise (par EDOUARD NED), une du Centre (par ERNEST HAUCOTTE). Circula même une adaptation française par Théophile Bovy. Il n'empêche. On ne peut pas dire qu'aujourd'hui *Li Tchant dès Walons* ait bravé tous les obstacles et ait recouvert la Wallonie tout entière d'une belle masse sonore. C'est dans l'Est wallon, et particulièrement dans les régions liégeoises qu'il est connu et fait vibrer les cœurs. Les vieux et les jeunes le connaissent et l'aiment. Ailleurs, en Hainaut, dans le Luxembourg, dans le Namurois et en Brabant, l'hymne retentit surtout lors des manifestations wallonnes: c'est une musique de ralliement. Mais les paroles du Liégeois Bovy n'ont pas atteint la célébrité dans ces régions wallonnes où la faveur reste toujours attachée aux airs particuliers.

L'œuvre de Théophile Bovy et de Louis Hillier méritait cependant une plus large audience. Sans doute faut-il compter avec le sort général des hymnes officiels dont on retient plus volontiers la musique que les paroles, même lorsqu'il s'agit de grands hymnes nationaux. Pour en revenir au texte de Théophile Bovy, on peut dire que ses quatre strophes (une cinquième a été ajoutée pendant la guerre 1914-1918, mais elle ne mérite pas qu'on s'y arrête) constituent dans le genre officiel et difficile de l'hymne patriotique un spécimen dont les qualités, sans être exceptionnelles, sont loin d'être négligeables. On peut même aller plus loin et prétendre qu'au fond, sans se laisser abuser par un vain patriotisme, la pièce a des qualités intrinsèques et compte de belles formules. Rares sont les chants nationaux dont on peut en dire autant: le genre même a partout quelque chose de contraint.

Li Tchant dès Walons a bien saisi la mentalité wallonne, discrète généralement sur sa propre identité, mais connaissant cependant des sursauts d'exaltation. Les quatre couplets répondent à quatre gammes de sentiments. Se manifeste en premier lieu la fierté d'une patrie 'où les hommes consciencieux ennoblissent leur nom', puis vient la revendication on ne peut plus juste de ne pas voir seulement cette patrie considérée comme une terre d'industrie, mais bien comme un sol où les arts ont leur part d'éclat. Le deuxième couplet, plus rhétorique, proclame une autre fierté qui n'est pas de pure forme mais qui se réfère, ne l'oublions pas, au rôle que l'on reconnaît objectivement aux Wallons dans la conquête difficile de la liberté. De nature intimiste, cette fois, le troisième couplet chante ce que l'on chante rarement par patriotisme, et cette nuance est des plus délicates: la solidarité humaine, la générosité pour les démunis, la charité discrète dont peuvent faire preuve entre eux tous les Wallons. Enfin, le dernier couplet exprime la qualité d'amour que le Wallon porte à son pays: un profond attachement qui se ressent sans que l'on éprouve, pour autant, l'idée de le clamer bien haut; il promet ensuite au petit pays 'qui a tant de grandeur d'âme' de veiller sur une sécurité dont on est sourcilleux. Le refrain proclame la fierté des Wallons de posséder des libertés en masse. Autant de déclarations faites sur un ton ferme qui a pour caractéristique de ne pas invectiver et qui sait s'affirmer sans menacer personne. Autant de pensées qui méritent non seulement d'être retenues, autant de pensées qu'il convient, aujourd'hui plus que jamais, de reprendre en chœur et de méditer.

En effet, à l'heure actuelle, sous la pression des faits politiques que nous vivons dans la communauté wallonne, on voit se dessiner un autre mouvement qui abandonne l'idée de paroles en wallon pour notre chant patriotique. Nous devons être réalistes, affirme-t-il.

Observons, par conséquent, que les différents dialectes de Wallonie n'ont pas abouti et n'aboutiront pas, comme ce fut le cas dans les régions flamandes, à la constitution d'une langue commune wallonne. Constatons, en corollaire, que, chez nous, dans les différentes régions wallonnes, la seule langue commune est celle de notre 'deuxième langage': le français. Chantons donc en français, notre autre langue maternelle, la fierté de notre appartenance wallonne.

Notons que l'idée n'est pas neuve. Albert Mockel, déjà, l'avait défendue et il avait payé d'exemple en composant en français un *Chant des Wallons*, paroles et musique: *O terre où les âmes sont libres...* Mais il faut bien constater que l'œuvre ne remporta pas le succès escompté: elle était trop intellectuelle. On repartit donc à zéro. En 1913, alors même que naissait et que 'prenait' *Li Tchant dès Walons* de Théophile Bovy, beaucoup d'esprits faisaient valoir l'objection de la langue non commune et accordaient leur préférence à l'idée d'un hymne en français. Après une période de recul, cette solution reprenait vigueur chez de bons esprits comme Marie Delcourt et Marcel Thiry au lendemain de la Première Guerre mondiale. Mais une fois encore, cette façon d'envisager les choses n'aboutit pas à un résultat concret.

Plus récemment, Maurice Bologne tenta une autre expérience qui ne manque pas d'arguments: celle de rénover en français le texte wallon de Théophile Bovy (*Wallonie Libre* de février 1960) en conservant l'air très connu de Louis Hillier. Contrairement à ce que l'on aurait pu espérer, cette idée-là non plus ne fut pas défendue comme elle le méritait.

Aboutira-t-on à un résultat satisfaisant et, surtout, quand ce dernier réussira-t-il à s'imposer? L'avenir seul nous le dira. En attendant, il faut encore patienter. Et c'est grand dommage. Le particularisme des Wallons, ici comme ailleurs, a décidément pour résultat de freiner trop souvent les enthousiasmes et, par conséquent, de paralyser l'action. Un temps précieux se perd avec cette façon d'agir; on ne décide rien et les forces vives s'atténuent.

UN DRAPEAU...

La destinée du drapeau wallon, heureusement indépendante des contraintes dues aux divergences linguistiques, a connu, elle, un grand succès. On sait, toutefois, qu'elle ne plonge pas ses racines dans un passé lointain. L'existence de notre emblème est le résultat d'une revendication qui, latente depuis quelques dizaines d'années, se fit enfin sentir avec force en 1912 chez les membres de l'*Assemblée Wallonne*. Il y eut discussion et référendum. Pour en connaître les modalités, il faut se reporter au beau rapport écrit pour l'*Assemblée* par Richard Dupierreux; il a paru dans *La Défense Wallonne* de mars 1913 avec une vibration joyeuse: 'Les foules exigent cette bondissante chanson de couleur, radieuse formulation de leur commune pensée. Elles n'ont, grâce à elle, aucun besoin de retourner à la forme rationnelle de leur idéal: en regardant le drapeau qui les précède, elles savent que cet idéal existe et elles rafermissent leur confiance.' Il faut se rendre compte, toutefois, que les discussions de l'*Assemblée Wallonne* ne concernèrent pas seulement le choix des couleurs. D'instinct, elles se portèrent d'abord sur le choix d'une figure symbolique, d'un animal héraldique. Ce fut le coq qui réunit le plus grand nombre d'adhésions — le coq gaulois, comme on l'appelle souvent car on aime jouer sur la double signification du mot *Gallus* en latin: 'coq' et 'Gaulois'. On remontait ainsi aux origines. On opposait aussi, bien que cela ne soit guère formulé, le jeune coq wallon au vieux lion de Flandre. D'autre part, il est certain qu'un autre mobile, à cette époque, séduisit l'esprit de plusieurs membres de l'*Assemblée*. On ne perdra pas de vue, en effet, que, depuis 1789, le coq avait été élu sporadiquement comme animal emblématique de la patrie française. Les premiers drapeaux révolutionnaires adoptèrent ce symbole de lutte, et l'idée refit surface en 1830 et 1848, au moment des révolutions. En choisissant le coq comme symbole de la Wallonie, plusieurs militants wallons devaient donc établir une corrélation plus ou moins consciente, suggérant par là ce que l'esprit wallon doit à la France et combien il vibre au mot de 'Liberté'.

On ne manqua pas, cependant, de souligner une nuance : le coq français est *chantant*, la tête droite et le bec ouvert, c'est-à-dire prêt au combat ; le coq wallon qui fut adopté est le *coq hardi* dont la patte droite — la 'dextre' — se relève fièrement : il marche. L'allusion est évidente.

Restait cependant la question des couleurs. En mars 1913, on hésitait encore, mais au mois d'avril de la même année, le choix était fixé et la *Défense wallonne* de mai pouvait publier le 'décret' suivant :

L'Assemblée Wallonne

Délibérant sur la question des insignes par lesquels il convient d'affirmer l'unité wallonne,

Après avoir entendu le rapport de M. Dupierreux au nom de la Commission de l'Intérieur

Décrète

Art. 1. La Wallonie adopte pour drapeau le coq rouge sur fond jaune, cravaté aux couleurs nationales belges.

Art. 2. Ses armes seront le coq hardi de gueules sur or avec le cri *Liberté* et la devise *Wallon toujours*.

Art. 3. La fête nationale de la Wallonie se célébrera le dernier dimanche de septembre ; elle aura pour objet la commémoration des journées révolutionnaires de 1830.

Art. 4. Le président de la Commission de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Ainsi arrêté dans les Assemblées de Mons (26 mars 1913) et d'Ixelles (20 avril 1913).

Le secrétaire : JULES DESTRÉE

À la suite de cette résolution où l'on retrouve, une fois de plus, le nom du très grand Wallon que fut Jules Destrée, Paul Pastur s'empressa de prier PIERRE PAULUS, le peintre hennuyer déjà très connu, d'établir le dessin du nouvel emblème. Le dessin, d'une magnifique envolée, sur lequel le module officiel fut établi pour la confection des drapeaux, figure dorénavant comme une précieuse relique au *Musée de la Vie Wallonne*. Il se détache fièrement, comme un panache, en rouge, sur fond jaune, rappelant notamment, à côté du blason de plusieurs contrées wallonnes, les couleurs nationales liégeoises que l'on mit ainsi à l'honneur pour le rôle que la Ville de Liège avait joué dans l'histoire du mouvement wallon. Au reste, le rouge et le jaune sont des couleurs méridionales qui chantent gaiement ; couleurs de soleil, elles s'harmonisent parfaitement avec l'emblème du coq en marche.

Dès sa naissance, cet emblème connut un grand succès auprès des populations wallonnes fort satisfaites de trouver en lui un symbole sympathique de leur identité. Il n'y eut pas que des drapeaux claquant joyeusement au vent au cours de manifestations de toutes sortes, politiques et autres : c'est ainsi notamment que la Joyeuse Entrée du roi Albert à Liège en juillet 1913 se passa notamment sous le signe des drapeaux au coq wallon. Il y eut des drapelets, des médaillons, des affiches, des marques de produits, des réclames qui exhibèrent et popularisèrent ce symbole de la Wallonie. On vit surgir de petits coqs à la boutonnière.

L'enthousiasme survécut partout dans le pays wallon aux deux grandes guerres mondiales, et l'on étonnerait certes aujourd'hui beaucoup de personnes en leur rappelant que le 'coq wallon' ne possède pas l'ancienneté du fameux 'lion de Flandre'.

Ce succès a encore grandi depuis 1975. Ce fut en juin de cette année-là, en effet, que le *Conseil Culturel français* de notre pays, suivant l'examen de la proposition-décret de F. Massart (du *Rassemblement wallon*) décida (par 121 voix contre 2 et 14 abstentions) d'adopter le coq wallon, tel que l'a conçu Pierre Paulus, non seulement comme symbole

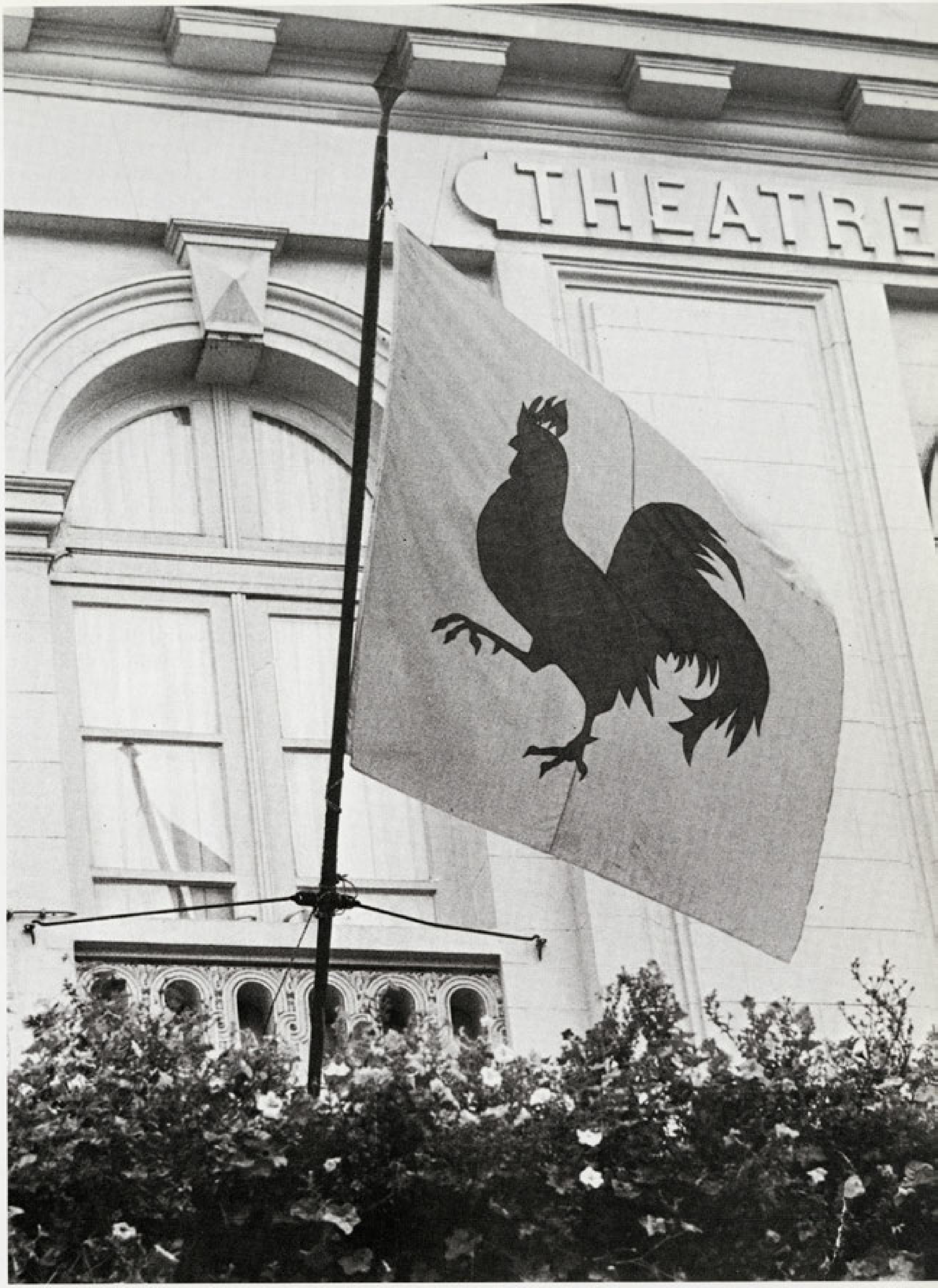

“DRAPEAU WALLON FLOTTANT À DE NOMBREUX ÉDIFICES WALLONS ET BRUXELLOIS *à l'occasion de la fête de la Communauté française". Namur, Archives du CACEF (Photo Belga, Bruxelles).*

de la Wallonie mais comme symbole de la communauté française de Belgique tout entière. Il fut décidé également que la fête de la communauté culturelle française était fixée au 27 septembre ; ce jour rappelle la victoire au parc de Bruxelles, en 1830, sur les troupes hollandaises. À cette occasion, fut-il décidé, il y aurait obligation légale d'arborer partout en Wallonie sur les bâtiments publics le drapeau au coq wallon. On alla même plus loin : l'obligation s'étend non seulement à la Wallonie, mais même à Bruxelles, du moins 'aux édifices publics où sont établies les institutions qui, en raison de leurs activités, doivent être considérées comme appartenant exclusivement à la communauté culturelle française.'
Un pas énorme avait été franchi qui fait mieux mesurer le chemin parcouru. Le coq wallon aux couleurs chatoyantes est bien en marche. Il porte, avec notre fierté, notre espoir d'une Wallonie heureuse et prospère.

Rita LEJEUNE

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

THÉO PIRARD, *Série d'articles sur Théophile Bovy et surtout sur Louis Hillier* parus dans le journal *La Meuse* (27-28 septembre 1947; 24 et 27 septembre 1948; 10, 18 et 21 mars 1949); ALICE BOSMANT-SAUCIN, *Louis Hillier (1868-1960)*, La Vie Wallonne, t. XXXV, 1961, pp. 36-41; GEORGES REM, *Boulevard Louis Hillier*, Si Liège m'était conté, septembre-novembre 1969, pp. 3-6; MAURICE BOLOGNE, *Le chant des Wallons*, La Wallonie Libre, 2 février 1960, p. 4; FERNAND SCHREURS, *Les Origines de la Fête de Wallonie*, La Wallonie Libre, août-septembre 1965, p. 1; RICHARD DUPIERREUX, *Le drapeau wallon*, La Défense Wallonne, mars 1913, pp. 138-168; *La question du drapeau. Rapport complémentaire*, La Défense wallonne avril 1913, pp. 244-247; *Le Drapeau*, La Défense Wallonne, mai 1913, pp. 267-268; *La Journée du Coq hardi*, La Défense wallonne, juillet 1913; F. MASSART, *Proposition de décret relative au drapeau et à la date de la fête de la Communauté culturelle française*, Conseil culturel de la Communauté culturelle française, n° 47 (1974-1975), n° 1; Archives du *Musée de la Vie Wallonne* et du *Fonds d'Histoire du Mouvement wallon*.

UN DERNIER MOT EN FORME D'ESPOIR

La Wallonie. Le Pays et les Hommes. Lettres-Arts-Culture devait comporter, originairement, trois volumes dont nous avons dégagé les grandes lignes dans notre *Préface*. Le premier tome (paru en 1977) englobe les plus anciennes civilisations qui ont vécu sur notre sol, la période gallo-romaine, le moyen âge proprement dit ainsi que les XIVe et XVe siècles. Le tome II (1978), comme prévu, a fait le point sur la vie qui s'étend du XVIe siècle au lendemain de la Première Guerre mondiale. Le tome III (1979) concerne le monde contemporain de 1918 à nos jours. Ici, la matière se révéla tellement abondante, comme pour le XIXe siècle, du reste, qu'il a fallu penser à un quatrième volume — un volume de *Compléments.*

Grâces soient donc rendues à *La Renaissance du Livre* qui a accepté la publication de ces *Compléments,* indispensable couronnement de tout l'ouvrage. Ce volume, qui paraît en 1981, contient plusieurs analyses détaillées qui, de surcroît, se prêtaient mal à l'illustration. C'est pourquoi une partie de ce quatrième et dernier volume s'offre à nous dans une présentation plus austère que les trois premiers: il fallait bien payer le prix réclamé par l'analyse minutieuse de notre culture wallonne.

Au moment où s'achève un travail entrepris il y a six ans, notre pensée se tourne d'abord vers les nombreux collaborateurs qui ont signé les différents articles et dont la compétence n'a d'égale que l'esprit de dévouement. Comme nous le souhaitions, ils ont traité leur matière avec une conscience et une impartialité dignes d'éloges. Selon les consignes qu'ils avaient reçues, tout esprit de polémique a été banni; on s'en est tenu aux faits et ce souci d'objectivité constitue assurément un des grands mérites de l'ouvrage. Désireux tous de dresser pour la première fois l'inventaire le plus complet possible des multiples ressources intellectuelles de la Wallonie, nous avons atteint tranquillement ce but sans vaines controverses; le désir d'harmonie reste constamment perceptible à travers l'œuvre entière. C'est pourquoi la direction scientifique est heureuse d'exprimer ici ses remerciements et sa gratitude aux différents auteurs qui ont si bien répondu à ce que l'on attendait d'eux.

En cours de route, de multiples conclusions ont été formulées. Nous n'entreprendrons pas ici de les reprendre toutes pour les lier en gerbe: la démarche serait fastidieuse. Il nous a paru qu'il était suffisant et préférable d'insister sur une considération générale et sur quelques points particuliers.

La considération générale, c'est qu'à travers les différentes périodes de son histoire, le territoire de ce qui constitue aujourd'hui la Wallonie, malgré son exiguïté, a largement apporté sa contribution personnelle au développement intellectuel de l'humanité. Cette contribution, malgré le manque proverbial d'homogénéité des provinces wallonnes, offre d'ailleurs plus d'unité qu'on ne pourrait croire. En réalité, les disparates proviennent moins des hommes eux-mêmes que des avatars politiques fort différents qui ont modelé leurs régions respectives.

Des constantes se sont fait jour dont la plus frappante a déjà fait l'objet de réflexions dans notre *Préface*: notre histoire culturelle wallonne s'organise essentiellement autour de deux pôles, le Pays de Liège, d'une part, et, de l'autre, les contrées du Hainaut. D'une façon générale, ces deux grands centres ont largement payé leur tribut, que ce soit dans le domaine des Lettres, dans celui des Beaux-Arts ou bien encore dans celui — beaucoup moins connu et que nous avons tenu à mettre en valeur — de l'apport scientifique. Le phénomène garde sa spécificité tout au long des différentes périodes. Cette dualité n'est pas toujours simultanée mais il suffit qu'elle se manifeste alternativement pour que le phénomène soit de ceux qui frappent. D'autre part, le lecteur se sera facilement aperçu que nous n'avons pas négligé pour autant de prospecter les régions du Namurois, du Luxembourg et du Brabant wallon.

À l'actif du bilan de cet ouvrage, nous choisirons quelques temps forts. Ainsi, il n'est pas indifférent d'avoir vu confirmer le caractère tournaisien de Robert Campin et de Roger de le Pasture, d'avoir mis en relief le rôle déterminant des Wallons Joachim Patinier et Henri Blès dans la peinture de paysage. D'un autre côté, un chapitre très soigné a mis en valeur la cohérence de la peinture liégeoise au XVII^e siècle. Dans notre monde contemporain, on a souligné, à juste titre, l'apport décisif de René Magritte, de Paul Delvaux et de Joseph Lacasse — les trois grands; la richesse picturale actuelle comme celle des prédécesseurs a été soigneusement analysée de même que l'expression graphique, si bien représentée dans le Hainaut et à Liège.

Dans un tout autre domaine, nous avons relevé dans certaines cartes géographiques de congrégations religieuses comme les Capucins, au début du XVIII^e siècle, une prise de conscience de la spécificité de la Wallonie: *Provincia Gallo-Belgiae seu WALLONIAE.*

À d'autres niveaux, il était indispensable de rappeler la pertinence de la littérature dialectale: son action jusqu'à l'époque actuelle a été bien mise en valeur. En même temps, il était utile de cerner l'influence exercée par la revue d'Albert Mockel, *La Wallonie,* sur nos lettres françaises de la fin du XIX^e siècle et sur le développement du mouvement wallon.

Nous avons dégagé l'originalité et l'action des figures de proue de la promotion wallonne, notamment de Jules Destrée, Maurice Wilmotte et Marcel Thiry. Parmi les écrivains contemporains, Charles Plisnier, Marcel Thiry, Robert Vivier, Henri Michaux, Achille Chavée, Géo Norge, Alexis Curvers, Maurice Carême et Carlo Bronne ont particulièrement retenu l'attention. Pour Georges Simenon, l'importance de son milieu natal a été scrupuleusement notée.

Deux grandes particularités de la culture wallonne dominent également notre travail collectif: d'une part, l'inventaire des différents apports scientifiques à toutes les périodes de notre histoire; de l'autre, l'importance du travail historique qui a toujours prévalu.

Il est juste de souligner également que, précédant d'autres entreprises livresques ou discographiques qui évoquent la prestigieuse activité des Wallons de tous les temps dans le domaine de la musique, plusieurs chapitres de notre ouvrage constituent, à l'intérieur de ce dernier, comme une petite anthologie musicale de nos régions. Non seulement les musiciens ont été passés en revue, mais les problèmes inhérents à la vie musicale de notre XX^{e} siècle ont été largement évoqués.

On nous saura gré aussi, pensons-nous, d'avoir réservé une place particulièrement importante aux traditions populaires des différentes régions wallonnes, traditions auxquelles les Wallons d'aujourd'hui restent encore très attachés.

Dans le même tome IV, une des grandes parties a été réservée aux multiples aspects de la culture: les Académies, l'enseignement, la vie des livres, les musées, la presse, le théâtre, le cinéma, la radio et la télévision. On a également passé en revue quelques grandes institutions wallonnes. Chaque fois, le même souci de faire le point sur l'ensemble du territoire wallon s'est affirmé.

Évidemment, nous nous rendons bien compte que, malgré notre vigilance, notre inventaire comporte des lacunes: la matière, brassée ici pour la première fois, est trop dense pour qu'on se flatte de l'avoir assimilée sans défauts et sans défaillances. Nous ne saurions trop répéter que notre œuvre encyclopédique est une œuvre de pionniers. D'autres viendront qui pourront suppléer les inévitables lacunes et qui pourront corriger, éventuellement, les erreurs de perspective. Pour nous, il nous suffit de croire que notre œuvre sera considérée comme un moyen pour les Wallons et pour les autres publics, de faire mieux comprendre l'identité de la Wallonie. C'est là une pensée qui nous paie de bien des peines.

De fait, notre ouvrage se termine au moment où la Wallonie connaît une crise économique dont il serait vain de dissimuler la gravité. Et le facteur culturel ne peut être dissocié de l'activité politique, sociale et économique. Personnellement, nous avons la conviction que la mise en place de l'Exécutif régional wallon et du Conseil régional wallon aura des répercussions bienfaisantes non seulement sur l'économie de la Wallonie, mais aussi, en corollaire, sur le développement de sa culture. Dans la pierre d'un chapiteau de l'ancienne abbatiale de Cluny, bâtie à partir de 1088 par Hézelon de Liège, on peut admirer la figure de l'Espérance brandissant une torche. "C'est l'Espérance qui est la plus forte". Il nous plaît de terminer sur cette vision de beauté et sur cette note d'espoir.

Rita LEJEUNE et Jacques STIENNON

La Renaissance du Livre et les directeurs scientifiques tiennent à remercier très vivement M. FRANCIS VANELDEREN de l'aide qu'il a bien voulu apporter à la réalisation du présent volume. Ils expriment également leur reconnaissance à M. ROGER PINON pour sa collaboration particulière à la partie consacrée aux traditions populaires en Wallonie.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

L'APPORT SCIENTIFIQUE

I – LE XIX^{e} SIÈCLE ET LE DÉBUT DU XX^{e}, par Zénon BACQ 11

II – LA CONTRIBUTION RÉCENTE, par Zénon BACQ 25

DEUXIÈME PARTIE

LA PLACE DU SPIRITUEL

I – LA VIE RELIGIEUSE, par André TIHON 39

II – LA PENSÉE ET L'ACTION LAÏQUES, par Hervé HASQUIN 61

TROISIÈME PARTIE

TRADITIONS POPULAIRES EN WALLONIE

AVANT-PROPOS, par Roger PINON 73

- I – TRADITIONS DE NOS PROVINCES 77
  - LES RÉGIONS HAINUYÈRES, par † René MEURANT et Jean-Marie DUVOSQUEL 77
  - EN BRABANT WALLON, par Albert DOPPAGNE 79
  - LA PROVINCE DE NAMUR, par Félix ROUSSEAU 82
  - LA PROVINCE DE LUXEMBOURG: GAUME ET ARDENNE, par Edmond-P. FOUSS et Roger PINON 86
  - LA PROVINCE DE LIÈGE, par Roger PINON 89

- II – ASPECTS DU FOLKLORE EN WALLONIE 93
  - LES RITES DE PASSAGE, par Albert DOPPAGNE 93
  - LA VIE COLLECTIVE 96
  - Le Carnaval, par Samuel GLOTZ, Albert LELOUP, Léon MARQUET 96
  - Les Grands Feux, par Albert DOPPAGNE 102
  - Les Fêtes patronales, par Delphine MANET 105
  - Les Géants processionnels, par Jean-Pierre DUCASTELLE 112
  - Les Escortes armées folkloriques, par † Joseph ROLAND 119
  - LES CROYANCES 124
  - Sur quelques pèlerinages en Wallonie, par Jean FRAIKIN 124
  - Les êtres fantastiques du folklore wallon, par Félix ROUSSEAU 131
  - Sorcellerie et magie, par Jacques BECKMAN 133
  - La médecine populaire, par Albert DOPPAGNE 137
  - JEUX ET LITTÉRATURE 142
  - Les jeux traditionnels, par Roger PINON 142
  - La littérature traditionnelle, par Roger PINON 144
  - Aspects de la "raconte" populaire en Ardenne, par Willy LASSANCE 150
  - LA DANSE TRADITIONNELLE EN WALLONIE, par Fanny THIBOUT . . 153
  - LA MUSIQUE FOLKLORIQUE EN WALLONIE, par Françoise LEMPEREUR 157

QUATRIÈME PARTIE

ARTS DIVERS

I – LA PHOTOGRAPHIE 167
RÉTROSPECTIVE, par Philippe QUESTIENNE 167
APRÈS 1940, par Georges VERCHEVAL 172

II – LA PEINTURE NAÏVE, par Georges SCHMITS 179

III – L'ART POPULAIRE, par Léon DEWEZ 185

CINQUIÈME PARTIE

QUELQUES MÉTIERS D'ART

I – UN ARTISANAT SPÉCIALISÉ: L'ARMURERIE LIÉGEOISE,
par Claude GAIER 199

II – LA CÉRAMIQUE, par Pierre FRANÇOIS 205

III – LA VERRERIE, par Joseph PHILIPPE 213

IV – LA POTERIE D'ÉTAIN, par Léon DEWEZ 219

V – LA TAPISSERIE, par Gisèle OLLINGER-ZINQUE 223

SIXIÈME PARTIE

ASPECTS DE LA CULTURE

I – LE RÔLE DES WALLONS DANS LES ACADÉMIES 229
L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, par Maurice LEROY 229
L'ACADÉMIE ROYALE DE LANGUE ET DE LITTÉRATURE FRANÇAISES,
par Georges SION 237

II – LES SOCIÉTÉS 241
LES SOCIÉTÉS ARTISTIQUES 241
Dans le Hainaut, par Béatrice TERLINDEN 241
À Liège, par Jacques STIENNON 244
LES SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES, HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES,
par Francis VANELDEREN 249

III – L'ENSEIGNEMENT 253
L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE DANS LES PROVINCES WALLONNES,
par Fred DETHIER 253
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR NON UNIVERSITAIRE, par Josane GIOT . 271
L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, par Jean BOETS 275
LES ENSEIGNEMENTS GARDIEN, PRIMAIRE, MOYEN ET NORMAL (XIX^e
ET XX^e SIÈCLES). SURVOL WALLON DE FIGURES, D'IDÉES, DE FAITS ET
DE TENDANCES, par René VAN SANTBERGEN 285
L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL, par Émile COUNET 297

IV – L'ÉDUCATION PERMANENTE 303
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE À L'ÉDUCATION PERMANENTE; DE LA DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE À LA DÉMOCRATIE CULTURELLE, par Jean CHARLIER, d'après les textes de † Marcel HICTER 303
L'ACTION CULTURELLE DES PROVINCES WALLONNES, par Achille BÉCHET 307
LES MAISONS DE LA CULTURE, par José SMET 315

V – LA VIE DES LIVRES 323
L'ÉDITION EN WALLONIE, par Francis VANELDEREN 323
REVUES ET PÉRIODIQUES, par Jean SERVAIS 329
LES BIBLIOTHÈQUES, par Jean CHARLIER 339

VI – LA VIE MUSICALE EN WALLONIE, par Marcel LEMAIRE 349

VII – MOYENS DE COMMUNICATION SOCIALE 377
LES MUSÉES 377
Considérations générales et le Musée royal de Mariemont, par Guy DONNAY 377
Le Musée de la Vie Wallonne, par Edouard REMOUCHAMPS 384
La Maison Tournaisienne, par Francis VANELDEREN 390
Le Musée du Fer et des Métiers d'autrefois, par Willy LASSANCE 391
Musées gaumais, par Edmond-P. FOUSS 392
LA PRESSE QUOTIDIENNE DANS LES PROVINCES WALLONNES, par Jacques GUYAUX 395
LA COMMUNICATION THEÂTRALE, par Jean BRUMIOUL 405
L'APPORT WALLON AU CINÉMA, par Marcel SMEETS 417
LA RADIODIFFUSION ET LA TÉLÉVISION, par Jean BRUMIOUL 425

VIII – LES GRANDES INSTITUTIONS WALLONNES 435
DU CONSEIL CULTUREL AU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, par Émile-Edgar JEUNEHOMME 435
LA CULTURE FRANÇAISE: UN MINISTÈRE EN GESTATION, par Jean REMICHE 441
LE C.A.C.E.F.: UN CENTRE D'ACTION CULTURELLE DE LA COMMUNAUTÉ D'EXPRESSION FRANÇAISE, par Robert GRUSLIN 453
LE FONDS D'HISTOIRE DU MOUVEMENT WALLON, par Irène VRANCKEN-PIRSON 457
L'INSTITUT JULES DESTRÉE, par Jacques HOYAUX 459
LA FONDATION CHARLES PLISNIER, par Charles-François BECQUET 463

IX – WALLONIE, TERRE DE TOURISME, par Jacques STIENNON 467

X – LE DESTIN EUROPÉEN DE LA WALLONIE, par Robert PLANCHAR 475

NAISSANCE D'UN CHANT ET D'UN DRAPEAU, par Rita LEJEUNE 481

UN DERNIER MOT EN FORME D'ESPOIR, par Rita LEJEUNE et Jacques STIENNON 489

D. 1981-0115-1